



Conseil Communautaire

Séance du vendredi 30 juin 2023 - 18h15

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du
vendredi 30 juin 2023 – 18h15

Date de la convocation : 23 juin 2023

La liste des délibérations a été affichée le : 5 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Quorum : 43

Etaient Présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Etaient représentés :

Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Etaient Excusés :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure MESTELAN

Le président
François BAYROU



Le secrétaire de séance
Marie-Laure MESTELAN



SOMMAIRE

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Rapporteur : François BAYROU	16
2 - Compte-rendu des décisions prises en Bureau Exécutif du 30 mars 2023	
Rapporteur : François BAYROU	16
3 - Modification de la composition du bureau exécutif de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	
Rapporteur : François BAYROU	17
4 - Indemnités de fonctions des élus	
Rapporteur : François BAYROU	18
5 - Désignation de représentants du conseil communautaire pour siéger au sein de divers organismes	
Rapporteur : François BAYROU	19
6 - Modification de représentants au sein de diverses conférences	
Rapporteur : François BAYROU	20
7 - Lancement du dialogue compétitif relatif à la création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et à la mémoire du camp de Gurs	
Rapporteur : François BAYROU	21
8 - Délégation d'actions d'intérêt métropolitain au Pays de Béarn pour la période 2023-2026	
Rapporteur : Mohamed AMARA	23
9 - Uzein - zone d'activités économiques Aérosite : réitération de l'acquisition d'un ensemble foncier non bâti auprès de la société Poste Immo	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	24
10 - Uzein - zone d'activités économiques Aérosite : cession d'un ensemble foncier non bâti à la société AIRPLANE	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	25
11 - Jurançon - terrains familiaux : sollicitation d'une autorisation préfectorale pour pénétrer sur un terrain pendant la phase d'acquisition par voie d'expropriation	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	35
12 - Billère : demande de cession anticipée par l'EPFL Béarn Pyrénées de l'ensemble immobilier ex-ERDF au profit de Pau Béarn Habitat	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	36
13 - Bilan des transactions foncières réalisées par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au titre de l'exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	38
14 - Budget principal : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, exercice 2022	

Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
15 - Budget annexe assainissement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
16 - Budget annexe eau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
17 - Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier Municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
18 - Budget annexe REOMI : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
19 - Budget annexe Réseau de Chaleur Urbain : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
20 - Budget annexe réseau de chaleur du Hameau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
21 - Budget annexe stade d'eaux vives : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
22 - Budget principal : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	49
23 - Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	53
24 - Budget annexe eau : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	54
25 - Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	55
26 - Budget annexe REOMI : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	56
27 - Budget annexe réseau de chaleur du Hameau : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	57
28 - Budget annexe réseau de chaleur urbain : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats.	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	57

29 - Budget annexe stade d'eaux vives : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	58
30 - Budget supplémentaire 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	59
31 - Budget principal : créances éteintes. Rapporteur : Jean-Louis PERES	61
32 - Budget annexe assainissement : créances éteintes. Rapporteur : Jean-Louis PERES	62
33 - Budget annexe eau : créances éteintes. Rapporteur : Jean-Louis PERES	63
34 - Budget annexe REOMI : créances éteintes. Rapporteur : Jean-Louis PERES	63
35 - Rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux Rapporteur : Jean-Louis PERES	64
36 - Fonds de concours : attribution à la commune d'Aressy pour travaux Rapporteur : Jean-Louis PERES	65
37 - Fonds de concours : attribution à la commune de Bizanos pour travaux d'aménagement de voirie Rapporteur : Jean-Louis PERES	66
38 - Fonds de concours : attribution à la commune de Beyrie-en-Béarn pour travaux Rapporteur : Jean-Louis PERES	67
39 - Fonds de concours : attribution à la commune d'Artiguelouve pour les travaux à la Maison Pour Tous Rapporteur : Jean-Louis PERES	69
40 - Fonds de concours : attribution à la commune de Gan pour des travaux d'extension de l'Hôtel de ville Rapporteur : Jean-Louis PERES	70
41 - Fonds de concours : attribution à la commune de Lée pour des travaux d'aménagements piétonniers, paysagers et voies cyclables en coeur de village Rapporteur : Jean-Louis PERES	71
42 - Fonds de concours : attribution à la commune d'Artigueloutan pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires Rapporteur : Jean-Louis PERES	72
43 - Fonds de concours : Attribution à la commune de Pau pour travaux Rapporteur : Jean-Louis PERES	73
44 - Fonds de concours : attribution à la commune de Billère pour les travaux de restructuration de la ferme pédagogique Rapporteur : Jean-Louis PERES	74

45 - Fonds de concours : attribution à la commune de Jurançon pour l'aménagement d'un nouveau skatepark Rapporteur : Jean-Louis PERES	75
46 - Autorisation de Programme "Biens d'équipements du parc numérique" - Ajustement Rapporteur : Philippe FAURE	76
47 - Lac d'Aressy : définition d'une redevance d'occupation du domaine public pour un pont de location d'activités nautiques Rapporteur : Claude FERRATO.....	78
48 - Adoption de la charte de logistique urbaine Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE	79
49 - Patrimoine voirie communautaire : ouverture d'une autorisation de programme Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE	80
50 - Convention transitoire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE	81
51 - Soutien au projet du bâtiment Curie de la SEML HELIOPARC Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE	82
52 - Avenant à la convention entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'association ECLOZ (Entreprise à But d'Emploi) Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE	84
53 - Soutien à la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées Rapporteur : Régis LAURAND	85
54 - Attribution d'une subvention à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Habitat Eco-Action pour le projet d'Entreprise Coopérative Jeunesse Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	87
55 - Animation du Pôle Laherrère : tarification Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	89
56 - Convention cadre quinquennale (2021-2025) avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Programmation 2023 Rapporteur : Mohamed AMARA	90
57 - Cuisine Mode d'Emploi(s) - subvention d'investissement Rapporteur : Josy POUHEYTO.....	91
58 - Convention de service commun entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les communes membres le souhaitant pour l'application et l'instruction du droit des sol - Actualisation Rapporteur : Victor DUDRET.....	93
59 - Modification de la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable. Rapporteur : Michel CAPERAN	94

60 - Convention de partenariat avec le CAUE 64 : avenant n°1 Rapporteur : Michel CAPERAN	95
61 - Dénomination du jardin et de son allée d'accès entre la place Marguerite Laborde et la rue Carnot à Pau Rapporteur : Michel CAPERAN	97
62 - Attribution d'indemnités dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'entrée Est de la ville de Pau Rapporteur : Gilbert DANAN	98
63 - Fonds de solidarité pour le logement : renouvellement convention pluriannuelle 2023-2026 Rapporteur : Gilbert DANAN	99
64 - Développement de l'offre de logements sociaux publics : programmation 2023 Rapporteur : Gilbert DANAN	100
65 - Programme local de l'Habitat (PLH) : élaboration du nouveau PLH de la CAPBP Rapporteur : Gilbert DANAN	102
66 - Opération de restauration immobilière programme n°4 : demande d'ouverture d'enquête parcellaire Rapporteur : Gilbert DANAN	104
67 - Avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers Politique de la Ville 2016-2018 Rapporteur : Josy POUEYTO	105
68 - Attribution de la subvention GIP DSU - Exercice 2023 Rapporteur : Josy POUEYTO	106
69 - Convention relative à la mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée : Avenants Rapporteur : Josy POUEYTO	108
70 - Subventions aux associations petite enfance Rapporteur : Jean-Louis CALDERONI	109
71 - Centre d'entraînement de la SASP Section Paloise : résiliation du bail emphytéotique administratif Rapporteur : Jean-Louis PERES	111
72 - SASP Section Paloise Rugby Pro : signature du Contrat d'Objectifs pour la saison sportive 2023-2024 Rapporteur : Claude FERRATO.....	113
73 - Association Lons Section Paloise Rugby Féminin : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024 Rapporteur : Claude FERRATO.....	115
74 - SAS Billère Handball Pau Pyrénées : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024 Rapporteur : Claude FERRATO.....	118
75 - SASP Pau FC : Signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024 Rapporteur : Claude FERRATO.....	119

76 - SASP Elan Béarnais Pau Lacq Orthez : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024	
Rapporteur : Claude FERRATO.....	120
77 - Accueil de la dernière étape de la Haute Route Pyrénées 2023 : signature d'une convention avec la Société Ironman Andorra Endurance Events et la Ville de Pau	
Rapporteur : Claude FERRATO.....	121
78 - Cité créative de la culture béarnaise : soutien au centre de création musicale porté par l'association CERC 2023	
Rapporteur : Jean-Loup FRICKER.....	122
79 - Cité créative de la culture béarnaise : soutien à l'association de préfiguration de la CIUTAT 2023	
Rapporteur : Jean-Loup FRICKER.....	124
80 - Office de Tourisme Communautaire : approbation des comptes financiers 2022	
Rapporteur : Michel BERNOS	125
81 - Taxe de séjour : tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024	
Rapporteur : Michel BERNOS	126
82 - Concession de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur : approbation de l'avenant n°4	
Rapporteur : Monique SEMAVOINE.....	127
83 - Modification AP 13501 : Renforcement du réseau d'adduction d'eau brute (BA Eau)	
Rapporteur : Jean-Marc DENAX	129
84 - Modification AP 19404 : Biométhanisation (BA Assainissement)	
Rapporteur : Jean-Marc DENAX	130
85 - Convention de co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de sécurisation du Pont Labau	
Rapporteur : Jean-Marc DENAX	134
86 - Avenant n° 2 à la convention de déversement des eaux usées de la commune de Siros dans le système d'assainissement "Val de l'Ousse" du Syndicat Mixte Eau et Assainissement des 3 Cantons	
Rapporteur : Jean-Marc DENAX	135
87 - Adhésion au CEREMA	
Rapporteur : Jean-Marc DENAX	136
88 - Désignation d'un référent déontologue pour les élus	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	138
89 - Mise à jour des dispositions du forfait mobilités durables	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	139
90 - Prestations d'action sociale	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	140
91 - Transformations de postes - modification du tableau des effectifs	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	141

92 - Augmentation du nombre d'apprentis et dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle Rapporteur : Jean-Louis PERES	142
93 - Actualisation de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise Rapporteur : Jean-Louis PERES	144
94 - Actualisation des primes et indemnités cumulables avec le dispositif du RIFSEEP Rapporteur : Jean-Louis PERES	145
95 - Actualisation du régime indemnitaire spécifique des agents de la filière culturelle Rapporteur : Jean-Louis PERES	146
96 - Signature de la convention entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau, le Centre Communal d'Action Sociale, et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Rapporteur : Jean-Louis PERES	147

La séance est ouverte à 18h15, par Monsieur François BAYROU, Président.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président :

La secrétaire de séance sera Madame Mestelan.

Madame Marie-Laure Mestelan est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023

M. le Président :

Il faut que nous adoptions le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

Il n'y a pas d'observation, il est adopté.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023

M. le Président :

Bon, je n'ai pas besoin de dire... Si, j'ai besoin de dire que nous avons partagé le chagrin de Josy Poueyto qui a perdu sa maman, qui va arriver, qui va être là d'une minute à l'autre. Et évidemment, c'est un des moments qui, dans une vie, sont profondément marquants et nous sommes avec elle.

Bien, Monsieur le Préfet vient de me demander d'annuler la nocturne des Halles pour éviter que des occasions d'incidents ne soient créées. La nocturne des Halles, vous savez, pour nous, c'est très sécurisé en raison de la présence des locaux de la Police municipale sur la terrasse des Halles. Mais je comprends très bien qu'en même temps, si des incidents existent, il ne faut pas que les forces de sécurité aient à surveiller plusieurs endroits en même temps. Donc, j'ai tout à fait déferé à la demande de Monsieur le Préfet et donc, nous avons annulé cette nocturne ce soir.

Bon, les violences urbaines que nous avons connues, ce sont des violences urbaines de contagion par les réseaux sociaux. Et il y avait quelques dizaines d'individus qui, hier soir, ont essayé de mettre le feu à l'antenne que nous avons créée, place Laherrère à Saragosse. Ils n'y sont pas parvenus parce que l'antenne est bien installée et ils n'y seraient pas parvenus parce que, comme vous le savez, ce commissariat est au contact direct du siège du SDIS, des pompiers. C'est contigu, cela se

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

touche et donc, il y aurait eu intervention. Mais ils ne sont pas parvenus à rentrer, les blindages ont tout à fait résisté. Simplement, j'espère ou je pense que chacun d'entre vous mesure l'exaspération, le sentiment de découragement et d'écoeurement qui est celui d'un très grand nombre des familles qui vivent dans ces quartiers et qui ont le sentiment qu'elles sont toujours et perpétuellement punies dans leur cadre de vie, même lorsque l'on a fait les efforts que nous avons faits pour faire de ce cadre de vie un des quartiers les plus chaleureux, les plus attractifs de la ville. On a créé, je le rappelle, à Saragosse, entre Saragosse et le parcours du BHNS, on a créé quinze hectares de jardins. Et c'est un sentiment qui a été exprimé par les familles et les associations du quartier, Ousse des bois comme Saragosse, d'un sentiment d'écoeurement et d'exaspération. Et en face de cet écoeurement et de cette exaspération, il nous revient de défendre le caractère paisible de la vie dans notre cité. Il y a là, évidemment, quelque chose dont tout le monde mesure à la fois que la raison en est totalement étrangère à notre ville, en même temps qu'il y a des tensions que nous connaissons bien dans la société. Mais ces tensions ne sont pas une raison et y compris les accidents, pour que, à Jurançon, comme à Billère, comme à Pau, des incidents éclatent, qui sont une mise en cause du contrat de paix civile dont les élus sont les garants.

On a la responsabilité, à la fois de la sécurité et du caractère... Notre travail, c'est sécurité, salubrité et caractère paisible de la vie. C'est cela notre responsabilité.

J'ajoute que dans une ville où nous avons fait un très gros travail d'embellissement, les familles ressentent cela durement pour elles-mêmes et pour la contagion possible sur leurs enfants. Parce que tout le monde sait, sent que, évidemment, sur des adolescents, y compris de très jeunes adolescents, tout cela représente un danger et un risque.

J'ai bon espoir que l'on puisse identifier un certain nombre des personnes qui sont les auteurs de ces exactions. Si c'est le cas, naturellement, moi en tout cas, je serai pour nulle indulgence. Je pense que notre responsabilité, c'est d'imposer que la vie dans la cité soit exemplaire. Voilà.

Après, qu'il y ait dans une société comme la société française et dans toutes les sociétés occidentales, des tensions, de grandes difficultés dues aux conditions de vie, même si le chômage est en baisse, dues à des conditions culturelles, tout cela, tout le monde en est parfaitement conscient. Des drames, tout le monde est parfaitement conscient qu'ils existent et personne n'est à les excuser, ou en tout cas, les explications ne sont pas des excuses. Mais notre responsabilité, c'est que nos concitoyens aient le sentiment que nous les défendons et qu'ils sachent qu'on ne les défend pas uniquement par des mots : le rôle que la vidéosurveillance, par exemple à Pau, joue tous les jours pour empêcher que des drames ne se produisent, ou quand ils se produisent, pour les expliquer.

On a eu, comme vous le savez, la mort d'un jeune homme et d'une jeune femme rue Joffre, qui a été pour nous tous et pour ceux de nos adjoints qui étaient sur place, Madame Johnson Le Loher et les services qui étaient sur place et que je remercie, c'est évidemment... Comment ne pas partager avec les familles, avec le père et la mère de cette jeune femme qui sont si durement éprouvés. On aura très vite le résultat de l'autopsie, et en même temps, on espère que ceci n'est pas dû à des trafics. On verra cela assez vite dans les analyses toxicologiques. Mais dans un cas comme celui-là, le recueil des images qui sont prises et conservées joue un rôle très important.

Et quand il y a des accidents avec délit de fuite, nos images sont précieuses pour arrêter les délinquants. Il faut savoir que, cela paraît incroyable, mais il y a au moins une occasion par jour pour que la justice nous demande les images que nous avons de notre réseau de vidéosurveillance : 300 fois par an, une fois par jour. Et c'est dire à quel point nous tenons, les services de la Police municipale, le CSU - le centre de surveillance urbaine - au travail en commun avec la Police nationale et la justice évidemment, sur ces sujets-là ; avec la Police judiciaire, quand il y a des choses graves, avec la délinquance routière. Et c'est notre devoir, et nous ne voulons pas en quoi que ce soit manquer à ce devoir-là.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Voilà rapidement ce que je voulais dire sur cette annulation, sur l'annulation d'une manifestation qui d'ailleurs n'était pas déclarée, je crois, mais qui était prévue : faire attention pour que les choses ne dégénèrent pas.

Voilà rapidement ce que je voulais dire. Peut-être rappeler que nous avons posé lundi la première pierre de l'équipement évidemment extrêmement important pour notre agglomération, qui est l'hôpital. Et c'est un chantier de 154 millions d'euros sur lequel nous avons obtenu 70 millions d'euros de subventions, ce qui est considérable.

Que l'accessibilité de la gare est enfin lancée. Pour beaucoup et pour moi, c'était une situation insupportable que notre gare ne soit pas accessible. Cela va être corrigé. Et j'ai accepté le plan de passerelle après beaucoup de débats, le plan de passerelle présenté par la SNCF parce qu'il y a une possibilité que nous puissions accrocher à cette passerelle un sentier d'accès, non seulement depuis le parvis de la gare, qui irait directement sur les quais, mais un sentier d'accès qui pourrait nous relier aux rives du Gave, aux rives physiques du Gave, aux bords du Gave. Et donc, c'est la raison pour laquelle j'ai accepté cela.

Madame Sémavoine confirmera que les premières molécules de gaz de Cap Écologia ont été injectées, de gaz méthane, de méthanisation, ont été injectés sur le réseau...

Mme SEMAVOINE :

Jeudi dernier.

M. le Président :

... jeudi, et que donc il faut vous en féliciter, enfin, en féliciter toutes les équipes qui autour de vous travaillent à ce sujet. Et cela, c'est la méthanisation, et après on aura la méthanation qui permet avec du CO², enfin, en organisant l'osmose avec du CO², de créer du méthane.

Je voulais vous dire que, sur le chantier de Gambetta, le chantier de l'ancienne poste où nous avons décidé d'installer Pau Béarn Habitat, l'équipe d'architectes a été sélectionnée. Un très joli projet.

Encore plus important, si j'ose dire, pour le centre-ville, les Galeries Lafayette. Alors, ce n'est pas seulement municipal, c'est sur l'ensemble de l'agglomération. Les Galeries Lafayette, c'est, enfin s'il existe, un emplacement premium. C'est l'emplacement premium. C'est un sujet au moins aussi important que les Halles. Et c'est un sujet d'autant plus important que ce bâtiment se découvre depuis la rue Joffre, se découvre depuis la place Clemenceau, et que donc, nous avons, pour moi, prioritairement un sujet esthétique qui est très important pour ce bâtiment ; pas seulement un sujet de restitution de surface commerciale, mais un sujet esthétique parce que c'est toute l'allure de la ville qui dépend de ce bâtiment. Cela n'efface pas le sujet commercial. Le sujet commercial existe. Les chaînes vous disent : « Ah ! Ce sont des surfaces trop importantes. Aujourd'hui, en centre-ville, on ne fait plus de surfaces comme cela. » Eh bien moi, je pense qu'il faut une surface commerciale importante à cet endroit-là. Et nous avons missionné quatre équipes d'architectes pour nous faire des propositions, un concours d'idées, pour voir quelle pourrait être l'allure de ce bâtiment intérieur et extérieur. Et ces quatre cabinets d'architectes sont au travail avec, avant octobre, à la fin du mois de septembre, des réponses que nous examinerons.

Tout le monde a suivi l'actualité de L'Élan Béarnais. Je voulais vous dire à quel point j'étais content que l'on ait pu trouver un partenaire nouveau, un investisseur nouveau, pour l'Élan Béarnais ; que ce se soit passé de manière si harmonieuse et si efficace que la DNCCG, l'organisme chargé auprès

de la Ligue de tout ce qui est financier, surveillance des budgets, règles de financement, n'a présenté aucune objection à la proposition qui lui a été faite. Ce qui fait que, évidemment, est traité l'avenir et le passé. C'est-à-dire que le plan de reprise par l'investisseur qui sera connu, je pense, assez vite, ce plan de reprise prend en compte évidemment le passif du passé, si j'ose dire, et la DNCCG a donné son accord sans qu'il y ait de problème, d'incident. En plus, je pense que ce nouveau partenariat a du sens pour l'Élan Béarnais et pour ce que l'Élan Béarnais représente pour notre région.

Et enfin, je vous invite le 7 juillet prochain, c'est-à-dire dans une semaine, à l'inauguration de la place du Foirail qui va être un lieu de rendez-vous, de rencontres extrêmement attractif et qui respecte tout à fait le caractère que nous voulons : c'est-à-dire place de village plantée d'arbres. On a planté plus de cinquante arbres de haute tige à cet endroit-là, dans un endroit qui est précieux pour beaucoup d'entre nous, pour moi en particulier parce que plusieurs de mes enfants sont nés sur cette place, dans ce qui était autrefois la maternité de l'hôpital.

Voilà les quelques références que je voulais faire dans le climat de soucis que nous avons.

Comme elle est maintenant entrée dans cette salle, je voudrais vous présenter ou en tout cas demander de nous rejoindre à Isabelle Arricastre qui est Lise, Lisou Arricastre qui, comme vous savez, la grande sportive qu'elle est, élue de Pau, jouant à Lons, me souffle Monsieur Patriarche à côté de moi, mais à la Section Paloise aussi. Et Lise Arricastre, internationale de rugby, est celle qui monte après le départ d'Alexa Lauriol qui a rejoint sa nouvelle affectation aux Antilles où elle est magistrat, voilà. Donc, je vous remercie d'accueillir, peut-être d'applaudir Lise Arricastre.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Président, je voulais dire quelques mots, non pas sur le sujet de votre chronique, d'abord parce que l'on en a évoqué certains au conseil municipal de lundi, pardon pour nos collègues de l'Agglomération, surtout parce qu'il y a un sujet plus grave aujourd'hui que vous avez abordé en premier lieu, qui sont les événements qui ont touché notre ville et l'agglomération cette nuit. Et que je crois que tous les élus, au-delà des différends ou différences politiques qu'ils peuvent avoir dans la gestion des affaires courantes, doivent d'une seule voix, non seulement condamner, mais comme vous l'avez fait, dire combien ils sont attachés au respect de nos institutions, des moyens de vivre ensemble collectivement et de la paix, et de la sérénité de chacun de nos concitoyens.

Je voudrais d'ailleurs à cette occasion, remercier tous les élus qui se sont mobilisés aujourd'hui, sur les lieux où se sont déroulés ces événements et qui ont montré que nous sommes tous collectivement attentifs et préoccupés par la situation.

Je voudrais avoir une pensée pour le jeune Nahel, qui a été tué il y a deux jours et dont le décès a sans doute constitué l'étincelle qui a mis le feu aux poudres ; avoir une pensée pour sa famille parce que quel que soit le contexte et la façon dont tout cela s'est déroulé, perdre un enfant de 17 ans est toujours une douleur pour une famille. Et donc, je pense, qu'il faut savoir remettre en avant les priorités et avant tout, la priorité, c'est celle d'une famille qui souffre. Les commentaires, les explications qui ont eu lieu il y a deux jours, pour moi, sont parfois indécentes, et je dois dire que face à ce type d'événement dans notre pays, dont beaucoup de nos concitoyens ont été à juste titre émus, il n'y a qu'une chose qui puisse compter, c'est la justice et ce que la justice fera de cet événement et comment elle le traitera. Et jusqu'à présent, j'ai l'impression que la justice a parfaitement joué son rôle. Mais en tout cas, je voulais avoir une pensée pour cette famille endeuillée.

Une pensée aussi pour les familles des quartiers, parce que vous l'avez dit, ce sont avant tous les habitants des quartiers qui sont les premières victimes des événements que nous vivons désormais depuis plus de 24 heures. Ils sont doublement victimes. D'abord, parce que cela a atteint leur environnement et leur cadre de vie, parfois même leur habitation. Alors, heureusement, cela n'a pas été le cas à Pau, ni à Jurançon, ni à Billère, mais ailleurs en France, certains ont perdu leur habitation et on sait combien cela peut être terrible dans une vie de voir son habitation, son lieu de vie, partir en fumée. Ils sont victimes de ce point de vue-là. Ils sont victimes aussi parce que souvent, ce sont les parents de ces mêmes jeunes qui se font embrigader et qui, dans les quartiers, se livrent à ces actes parfaitement condamnables, mais qui finalement sont complètement irrationnels parce que c'est leur communauté de vie qui est avant tout atteinte.

Vous avez parlé des moyens qui sont mis en œuvre pour lutter contre ces délinquances. Moi, je voudrais quand même dire une chose, c'est que, collectivement, nous avons sans doute manqué quelque chose depuis dix ou quinze ans, ou même peut-être plus, dans le traitement de la situation sociale de ces quartiers qui abritent souvent beaucoup de désespérance et en tout cas peu de confiance dans l'avenir. On a manqué vraisemblablement une étape en 2018, lorsqu'un rapport avait été présenté, parfaitement intéressant, pour traiter ce problème-là, mais évidemment, le problème est plus ancien et la répression, si elle est utile, ne permettra pas de résoudre ce mal qui prend racine dans des causes beaucoup plus profondes, et sur lesquelles jusqu'à présent, nos politiques publiques, de façon générale, n'ont sans doute pas été à la hauteur.

Et puis, je voudrais terminer en remerciant les forces de l'ordre parce que ce qui a été fait ici, mais ce qui a été fait ailleurs en France, et je dirais le fait de contenir la contagion, est aussi dû à leur travail. Ce sont eux qui sont en première ligne. Ce sont eux qui assument et, ce que je vous disais, c'est-à-dire notre incapacité depuis quelques dizaines d'années à traiter ce problème à la racine, mais aussi qui assument d'affronter la délinquance frontalement. Et donc, on doit les remercier parce que, si les choses ont été contenues à Pau, c'est aussi grâce à eux.

Je voudrais dire pour terminer - parce que je pense que c'est important que les élus aient cette parole publique de manière claire et sans aucune ambiguïté - que quoi que l'on pense et quoi que l'on analyse sur les situations politiques, rien, rien, rien ne justifie la violence dans notre société.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Il faut les remercier et les soutenir, Monsieur Marbot, leur apporter le soutien qu'elles méritent parce que très souvent, on fait peser sur elles des accusations qui sont, que je ressens, moi, comme profondément injustes. Qu'il y ait des accidents, parfois des accidents mal intentionnés ou mal maîtrisés, je n'ai aucun doute sur ce point. Mais faire des forces de sécurité la cible d'attaques, de mises en cause permanentes, sur le fait qu'il y aurait dans ces forces de sécurité des attitudes qui ne conviennent pas.... Vous l'avez dit, la justice est saisie quand elle doit l'être et elle fait son travail d'analyse des situations.

Tout à l'heure, j'étais avec des journalistes qui me disaient qu'être policier aujourd'hui, quand on est un jeune homme ou une jeune femme dans les banlieues dont on parle, je ne dis pas chez nous, mais dans la région parisienne, c'est tout, tout sauf facile. Ils sont en butte à violence et détestation. Et ils nous défendent ! Ils sont là pour nous défendre et ils défendent les familles.

Je veux ajouter enfin qu'il y a un enjeu d'éducation, d'éducation par les familles, des parents, de l'école évidemment. Mais j'ai participé à l'inauguration du stade de la JAB dimanche et il y avait beaucoup d'enfants des quartiers, de même que Camino qui s'adresse spécifiquement aux enfants des quartiers. C'est aussi de l'éducation. C'est de l'éducation que nous portons par les associations

ou par cette communauté qu'est l'orchestre et qui débouche aussi sur le conservatoire, et c'est aussi important.

Et la série de Canal+, qui décrit le destin d'une dizaine d'enfants des Camino de Pau, pour montrer à quel point la musique a pour eux changé des choses essentielles, y compris dans la famille - ce n'est pas assez de dire y compris dans la famille, y compris pour la famille - c'est quelque chose de tout à fait essentiel. Et cette vertu-là, de soutien à ceux qui sont en première ligne et qui font à notre place le travail de préservation de la sécurité et l'œuvre d'éducation, ce sont deux choses qui sont deux faces de la même médaille de responsabilité qui est la nôtre.

Voilà, ce que je voulais dire en écho à ce que vous avez indiqué.

Je vous propose de prendre l'ordre du jour.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

Vous avez vu les comptes rendus des décisions prises ?

On en prend acte.

Le conseil communautaire prend acte.

Prend acte

2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN BUREAU EXECUTIF DU 30 MARS 2023

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

Rapport n°2 : les décisions du bureau exécutif, le même genre que ceux que nous avons pris aujourd'hui.

On en prend acte.

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises du bureau exécutif

Prend acte

3 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

On doit modifier le bureau exécutif en élisant un nouveau membre et je vous propose la candidature de Clarisse Johnson Le Loher.

Faut-il que le vote soit à bulletin secret ?

Vous êtes sûr ? Oui. C'est ridicule.

Bon, j'ai fait l'appel, non on ne va pas recommencer l'appel. Ah oui, pour cela oui. Très bien.

Bon, alors, on va voter à bulletin secret.

Alors Clarisse Johnson, comme vous le savez, est chargée dans la Ville de Pau de la mission d'adjointe à la sécurité. Et nous venons de voir - j'en ai parlé longuement, y compris avec ceux d'entre nous qui sont engagés dans cette action - que l'on ne peut pas séparer l'action de sécurité de la Ville avec l'action de la sécurité dans l'agglomération, comme Monsieur le Maire de Jurançon, Monsieur le Maire de Billère ont pu le vérifier cette nuit même.

Donc, je vous présente la candidature de Clarisse Johnson Le Loher et vous allez avoir des bulletins de vote, et il faut que l'on appelle... Alors, moi, je vote deux fois.

Tout le monde connaît Clarisse Johnson Le Loher ? C'est elle là ! Lève-toi, que l'on te voit. Universitaire, qui a été adjointe à l'éducation avant d'être adjointe à la sécurité à la Ville de Pau.

Je continue à appeler, alors, ...

Rappelez-moi quand vous avez deux voix...

Bon, nous allons reprendre l'ordre du jour pendant que les dépouilleurs dépouillent et que les scrutateurs scrutent.

On fera le rapport 4 après.

Clarisse Johnson Le Loher devient membre du bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées.

Adopté à la majorité

4 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

Et nous n'avions pas voté le rapport numéro 4 parce que dans l'enthousiasme d'élire Clarisse Johnson Le Loher, on n'a pas voté l'adaptation des indemnités et donc je vous invite à voter le rapport numéro 4.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

5 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR SIEGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

Rapport numéro 5, désignation d'un représentant du conseil communautaire.

Là, on va voter à main levée.

Je vous propose :

- pour l'École supérieure de commerce de Pau, Mohamed Amara ;
- pour le lycée professionnel Honoré Baradat, Françoise Marteel ;
- et pour l'EPFL Béarn Pyrénées, Gilbert Danan.

Tout le monde est d'accord ?

Unanimité.

Monsieur Mohamed Amara, Madame Françoise Marteel et Monsieur Gilbert Danan sont élus pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de divers organismes.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

6 - MODIFICATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DIVERSES CONFERENCES

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

Représentants au sein des diverses conférences : c'est toujours le départ d'Alexa Lauriol qui nous vaut tout cela.

À la conférence Environnement, énergie, déchets, assainissement, je vous propose Lise Arricastre.

Et à la conférence Voirie, Mobilité, Grands Travaux, Urbanisme, Habitat, Xavier Lalande.

Unanimité.

Madame Lise Arricastre est nommée à la conférence Environnement, énergie, déchets, assainissement et Monsieur Xavier Lalande à la conférence Voirie, Mobilité, Grands Travaux, Urbanisme, Habitat.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

Pendant ce temps, les conclusions de l'autopsie des deux jeunes gens sont tombées et elles orientent plutôt vers une intoxication à base de substances toxicologiques, sans que pour l'instant, on ait encore identifié la substance. Et ceci est tout sauf rassurant. Parce que, comme vous le savez - enfin j'espère que ce n'est pas le cas - il y a un certain nombre de produits qui circulent maintenant, rarement en France, mais énormément aux États-Unis et qui sont terriblement dangereux et faciles d'accès.

7 - LANCEMENT DU DIALOGUE COMPETITIF RELATIF A LA CREATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL DEDIE A L'HISTOIRE ET A LA MEMOIRE DU CAMP DE GURS

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Président :

Alors, je n'ai pas voulu que l'on noie dans la masse le rapport numéro 7, qui est très important, qui est le lancement du dialogue compétitif relatif à la création d'un mémorial au camp de Gurs.

Vous savez tous, on en a parlé plusieurs fois, mais peut-être tout le monde n'était pas là, ce que le camp de Gurs représente dans la mémoire nationale et hélas, locale. Parce que la guerre, la persécution, quand on étudie ou quand on se souvient de la Deuxième Guerre mondiale, cela paraît très loin de chez nous. Cela paraît loin dans le temps et dans l'espace. Et on a le sentiment que notre région a été mise à l'abri de tout cela. Hélas, comme vous savez, nous avons eu, chez nous, un camp de regroupement, comme on dit - regroupement et concentration c'est le même mot - qui a été ouvert à l'emplacement d'un camp d'accueil des réfugiés espagnols. Ce camp de Gurs a servi d'abord pour cela, pour accueillir nos voisins et compatriotes espagnols. Beaucoup sont restés, se sont installés ici, ont vécu ici, ont eu des enfants ici.

Et puis ensuite, le gouvernement de l'État français, comme on dit, c'est-à-dire de Pétain et Laval, s'est servi de ce camp pour y interner des juifs, notamment allemands. Dans ce camp, sont passés des milliers et des milliers, peut-être 15 000 juifs, dont beaucoup sont morts là, mais dont beaucoup ont été ensuite déportés vers les camps d'extermination. Et que Gurs ait été chez nous, servi par des Béarnais, qui sans doute n'imaginaient pas à quelle entreprise inhumaine et insupportable ils participaient, cela a, pour moi, beaucoup de signification et c'est la raison pour laquelle j'ai toujours défendu l'idée qu'il fallait que l'on prenne les dispositions nécessaires pour que Gurs soit objet de mémoire et soit découvert dans toute l'ordinaire inhumanité, je dirais, que c'était.

Quand j'étais président du Conseil général, j'ai lancé le premier mémorial de Gurs. Et nous avons décidé, avec le Pays de Béarn, de lancer la deuxième étape, ce qui veut dire un travail muséographique. Il y a des équipes qui font un travail admirable, qui ont retrouvé des centaines de partitions écrites par les musiciens qui étaient à Gurs, des centaines de messages écrits et d'œuvres qui étaient écrites en secret à Gurs. Il ne faut jamais oublier que - probablement, l'une des plus grandes intellectuelles de notre temps, femme, qui a écrit admirablement sur la liberté, une philosophe, et admirablement sur le caractère ordinaire de la barbarie, qui s'appelle comme vous savez Hannah Arendt - avant de partir vivre et se réfugier, et faire son œuvre aux États-Unis, Hannah Arendt est restée neuf mois à Gurs. Et cette collision de l'histoire la plus barbare, avec la collaboration la plus veule parce que l'idée que l'on pouvait livrer ces femmes et ces hommes à la barbarie nazie parce que c'étaient des étrangers, qu'au fond c'était moins grave que ce soit des étrangers ; cette idée, elle chemine, elle chemine encore dans la vie politique actuelle et vous voyez à quoi je fais allusion : des gens qui font la différence dans la livraison à la barbarie entre nationaux

et étrangers.

Je trouve que Gurs est de ce point de vue-là, pour nous tous, un rappel douloureux et précieux.

Et donc, c'est la participation à cette mémoire qui est traitée dans le rapport numéro 7, puisque c'est le lancement d'un dialogue compétitif pour la création d'un lieu européen de culture et de mémoire à Gurs. En effet, il y a un projet scientifique qui a été développé, et je vous propose que nous soutenions l'idée de déclarer d'intérêt métropolitain cette procédure de dialogue compétitif autour de Gurs et d'approuver une participation financière, pour l'instant modique, de 20 000 €.

Il me semble que dans l'éducation, dont nous parlions un peu plus tôt, un rapport comme celui-là a de l'importance.

Je vous propose donc de l'adopter si vous en êtes d'accord.

Je le mets aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Unanimité, je vous remercie

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Ensuite, Monsieur Amara, délégation d'actions d'intérêt métropolitain au Pays de Béarn.

8 - DELEGATION D' ACTIONS D' INTERET METROPOLITAIN AU PAYS DE BEARN POUR LA PERIODE 2023-2026

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

M. AMARA :

Oui, c'est dans la suite de ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, mais plus largement. Le Pays de Béarn a adopté, disons, une feuille de route pour la période 2023-2026 qui se décline en un certain nombre d'actions qui sont jointes en annexe dans les documents fournis.

Et cette proposition de feuille de route a été débattue en Conseil du Pays de Béarn le 3 mars 2023. Elle est structurée autour de trois axes :

- promouvoir et accueillir ;
- développer et attirer ;
- anticiper et projeter.

Le but, aujourd'hui, c'est que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées reconnaisse l'intérêt métropolitain des actions précisées en annexe et délègue au Pays de Béarn la mise en œuvre pour la période 2023-2026.

L'ensemble des intercommunalités sera amené à voter sur cette proposition, chacune dans son périmètre.

M. le Président :

Comme vous le savez, en effet, le Pays de Béarn qui porte le nom de - je ne veux pas employer le mot de barbare - enfin, le nom insolite de Pôle métropolitain, et je suis sûr que les élus d'opposition à Pau approuveront cela parce que c'était aussi leur proposition ; cela porte le nom de pôle métropolitain. Ce n'est ni un pôle, ni métropolitain, comme j'ai eu l'occasion de le dire chaque fois. C'est simplement une fédération d'intercommunalités, une fédération libre d'intercommunalités, et toutes les actions du Pays de Béarn sont décidées uniquement si les intercommunalités en question, communautés de communes, ou comme nous, communautés d'agglomération, l'acceptent, le souhaitent. Donc, il faut chaque fois délibérer, ce que nous venons de faire.

Et Monsieur Amara vient de présenter le rapport qui est adopté à l'unanimité, si je ne me trompe pas.

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-
TELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT,
Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien
OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric
BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA,
Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LA-
LANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE,
M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine
RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BON-
NEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emma-
nuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS,
Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHAN-
DEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pères, nous entrons maintenant dans les affaires foncières.

9 - UZEIN - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES AEROSITE : REITERATION DE L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE FONCIER NON BATI AUPRES DE LA SOCIETE POSTE IMMO

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, merci Monsieur le Président.

Chers collègues, les délibérations 9 et 10, qui sont d'ailleurs liées, qui sont très importantes sur le plan du développement économique de notre agglomération qui, vous le savez, est une des compétences majeures.

Alors, je vous rappelle, la première délibération, il s'agit de réitérer une acquisition qui n'avait pas abouti. En janvier 2020, nous avons décidé d'acquérir à la société Poste Immo un ensemble foncier de 48 000 mètres carrés au prix de 24 € le mètre carré. Et ceci était destiné à vendre ces parcelles à une société qui projetait un développement, l'entreprise Héli Union, vous vous rappelez. Pour des raisons liées notamment à la crise sanitaire, cette société Héli Union n'a pu mener à terme son projet, et donc la vente ne s'est pas réalisée, l'achat pour nous en tout cas.

Donc, aujourd'hui, nous avons une nouvelle proposition, c'est-à-dire la société Airplane, dont je vais parler dans la prochaine délibération. Donc, il nous est proposé, dans cette délibération, de réitérer l'acquisition qui n'avait pas abouti en janvier 2020, pour acheter ces parcelles à la société Poste Immo, pour un prix, je répète, qui n'a pas changé par rapport aux conditions initiales, c'est à dire 24 € le mètre carré.

Voilà, pour la première.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHAN-DEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, M. Jean-Loup FRICKER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Rapport numéro 10, Uzein, très important rapport.

10 - UZEIN - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES AEROSITE : CESSION D'UN ENSEMBLE FONCIER NON BATI A LA SOCIETE AIRPLANE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement, très important, vous avez raison, mais c'est la suite de la délibération précédente.

Maintenant que nous avons acquis ces parcelles, eh bien, il s'agit de les vendre à une nouvelle société qui en a fait la demande, la société Airplane. C'est très important pour nous. C'est une filiale d'une société qui est à Toulouse et qui s'occupe, effectivement, notamment de la peinture d'avion, de la maintenance aéronautique de manière générale. C'est une opération très importante qui pourrait aussi générer plusieurs dizaines, voire centaines d'emplois.

Donc, l'investissement est très important de leur part, investissement au rendez-vous de l'ordre de 20 millions avec la construction d'un bâtiment industriel, pour un peu plus de 10 000 mètres carrés et un tarmac de 10 000 mètres carrés aussi, permettant l'accueil de 6 à 8 gros avions.

Donc, un investissement très important. Création d'emplois aussi.

Donc là, l'accord s'est fait de la manière suivante : nous vendons ce que nous avons acheté à 24 € le mètre carré et nous le vendons à 33€ le mètre carrés, ce qui est ce en quoi l'acquéreur...

M. le Président :

Et qui n'est pas une perte.

M. PERES :

Non ! Mais en contrepartie, effectivement, la Communauté d'Agglomération, si vous en êtes d'accord, prendra en charge l'aménagement du taxiway dont on a déjà parlé à plusieurs reprises, effectivement ; d'ailleurs, financement de ce taxiway qui se fera dans de très bonnes conditions, notamment grâce à quelques cessions de terrains.

Donc voilà ce projet, très important pour le développement économique et notamment pour le développement économique de cette zone aéroportuaire.

Ce qui veut dire que pour faire du développement économique, nous avons besoin de foncier.

M. le Président :

Merci.

Comme vous le voyez, c'est un sujet très important. Le développement de l'aéroport, le développement de l'activité industrielle autour de l'aviation grâce à l'aéroport est évidemment quelque chose de très important.

Vous me permettez de profiter de ce dossier pour dire un mot de l'aéroport. Monsieur Patriarche m'aidera.

Je ne veux pas vous dissimuler que je suis assez en colère contre notre compagnie nationale, Air France, avec qui j'ai eu des réunions, dont la dernière a été particulièrement houleuse parce que le désengagement d'Air France, moi, je considère qu'il est en rupture avec la vocation d'une compagnie nationale qui a une responsabilité d'aménagement du territoire.

Autrement, à quoi sert-il d'avoir une compagnie nationale ?

À quoi sert-il d'avoir dégagé, si je ne me trompe pas, de mémoire, 9 milliards pour aider cette compagnie à traverser la crise qui est la sienne ?

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Lorsqu'il s'agit d'une région qui, par la force de la géographie, est aussi éloignée de Paris que nous le sommes et par les défauts d'équipements ferroviaires, aussi éloignée en temps par une liaison par train, à quoi sert-il d'avoir une compagnie nationale, si c'est pour qu'elle nous oppose exactement les mêmes règles de rentabilité que n'importe quelle compagnie dans le monde nous opposerait. D'autant que nous avons à côté de nous l'aéroport de Tarbes contre lequel, je veux dire que je n'ai rien, moi, je ne me sens pas en concurrence avec Tarbes. Je pense que tout cela contribue à l'équipement de la région. Mais l'aéroport, les lignes qui atterrissent à Tarbes sont puissamment aidées par de l'argent public, plusieurs millions d'euros par an, jusqu'à 5 millions d'euros par an, dit-on, alors que nous, cela nous est interdit. Cela nous est interdit pour deux raisons : cela nous est interdit conjoncturellement parce que la Région ne veut pas aller dans cette direction, alors que la Région Occitanie y va ; et deuxièmement, cela nous est interdit pour des raisons légales et réglementaires. Nous n'avons pas le droit d'intervenir sur cette ligne.

Et donc, je trouve cela extrêmement choquant de la part de la compagnie nationale qui enlève un vol sur Orly pour en ajouter un sur Roissy - mais ce n'est pas le même service à Orly et Roissy - et qui d'autre part se désengage de la liaison vers Lyon, en substituant à la liaison vers Lyon par gros avions, une compagnie exploitant de tout petits avions, 19 places. Et vous voyez bien que cela a eu une conséquence directe sur le prix des places. Si vous avez des petits avions, vous payez le ticket très cher, vous payez le billet très très cher. Or, nous avons besoin de Lyon aussi parce qu'évidemment cela relie toute une partie de l'Europe qui autrement n'est pas alimentée.

Alors, je veux vous dire que j'ai commencé à prospecter, explorer, discuter avec d'autres compagnies aériennes, pour que nous puissions au moins être certains que nous avons fait tout ce que nous pouvions pour avoir une liaison valide avec Orly.

Je dois dire qu'Air France m'a promis, dans ces réunions un peu houleuses, que si nous trouvions une compagnie qui veuille s'investir, ils nous donneraient les slots : les slots, c'est-à-dire les créneaux d'atterrissage à Orly, ce qui peut éventuellement faciliter les choses.

Et je relie cette question à l'équipement d'entreprises industrielles qui viendraient faire de l'entretien aéronautique à Pau. Il peut y avoir là une opportunité. Et c'est la raison pour laquelle Jean-Louis Pérès a eu tout à fait raison d'évoquer le taxiway, c'est-à-dire cette prolongation de la piste qui permet, en atterrissant sur notre aéroport équipé, je rappelle, d'un dispositif d'atterrissage tout temps, ce qui n'est pas le cas des voisins, d'en profiter pour faire des pauses d'entretien dans un équipement industriel nouveau.

Est-ce que ce sont des rêves ? C'est possible.

Je ne garantis jamais que les intuitions sont suivies de réalités, mais je crois qu'il y a une piste dans tout cela. En tout cas, pour ma part, je ne me lasserai pas. On a eu des débats sur ce sujet, je ne me lasserai pas, y compris de vous proposer des financements le jour où ils deviendront possibles, modérés, pour que notre Région ait des liaisons aériennes acceptables.

Je veux vous rappeler que nous avons, il y a quelques années, plus de dix liaisons par jour avec Paris, et le train, mais le train... Il faut réellement ne rien comprendre à ce qu'est la France pour se désintéresser du désenclavement de régions qui participent éminemment à la richesse nationale, qui ont après tout les mêmes droits que les autres. Nous sommes des citoyens de plein exercice et des contribuables de plein exercice. Et que l'on ait le front de nous expliquer que non, non, on ne fera pas face à ces obligations-là, c'est pour moi quelque chose d'absolument choquant et de complètement déplacé.

Et je maintiens qu'il y a des responsabilités pour des entreprises qui ont été créées par la Nation, il y a des responsabilités à l'égard de la Nation, et que nous en faisons partie.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Pardon de ce coup de gueule ! Mais je trouve inacceptable la situation dans laquelle nous nous trouvons plongés.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Merci, Monsieur le Président, d'aborder ce sujet. Je souhaitais le faire également. D'abord, pour dire que ces deux délibérations sont une très bonne nouvelle pour notre territoire. Je crois aussi que le développement peut se faire par l'implantation d'entreprises en lien avec les services aéronautiques autour de l'aéroport et que cela participe à la consolidation de notre aéroport, et que c'est plutôt heureux.

En revanche, sur les lignes aériennes, alors, je ne sais pas, je dis bien je ne sais pas parce que je n'ai pas envie d'y croire. Depuis deux ans, nous assistons à ce que l'on pourrait qualifier de chronique d'une mort annoncée parce que tous les acteurs qui opèrent, ou en tout cas, ont une influence sur ces lignes aériennes, dégradent le service en réalité. Alors, ils ont subi comme chacun la crise du Covid, et on peut comprendre que cette période était particulière. Mais depuis, le secteur aérien a repris, mais pas pour notre aéroport qui a vu arriver Transavia avec un service qui est, certes moins cher, mais plus difficile à compléter en termes de fréquentation des avions, avec des horaires qui sont moins nombreux que ce que nous avions avant, vous l'avez rappelé.

Aujourd'hui, on apprend quand même deux très mauvaises nouvelles : à la fois le fait que Twin Jet va se charger de la ligne Pau-Lyon, ce qui n'est pas une appréciation contre Twin Jet, mais qui, comme vous l'avez dit, emporte un certain nombre de conséquences, et sur le prix, et sans doute même sur les fréquences de rotations avec Lyon qui est un hub très important, y compris pour Air France. La concurrence de Tarbes, enfin, toutes ces choses qui viennent peser sur le bon fonctionnement de notre aéroport parce qu'en réalité, quoi que l'on pense du trafic aérien et de son avenir, nous avons ici un vrai problème de liaison avec Paris.

Et aujourd'hui, l'offre ferroviaire n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre, à la fois en termes de prix, où l'on s'aperçoit que souvent un billet Pau-Paris en train est plus cher qu'un billet d'avion. Et d'autant plus lorsque les trains sont souvent complets et que parfois, on doit prendre le billet au dernier moment, ce qui fait qu'il est littéralement inaccessible pour un certain nombre d'habitants de ce bassin de vie qui, du coup, se reportent sur l'avion avec les difficultés que l'on sait.

Et tout cela crée un réel problème d'enclavement que nous avons réussi à endiguer, qui n'était pas réglé, mais que nous avons réussi à endiguer ces dernières années et qui, là, revient très, très fort.

Cela a un coût pour notre collectivité parce que le syndicat a renégocié avec le délégataire un contrat très à la baisse, on va dire, puisque tous les investissements qui avaient été promis au moment de la candidature de délégation de service public, finalement, ne seront pas assurés par le délégataire. Mais au contraire pour ceux qu'il faudra faire de toute façon - certains sont annulés - mais d'autres, qu'il faudra faire de toute façon seront basculés sur la collectivité. Donc, en plus, c'est notre collectivité qui va être obligée de mettre la main à la poche, à juste titre, pour un certain nombre d'investissements qui sont très importants pour la survie de notre aéroport, mais pour autant, c'est l'argent public qui directement va se substituer au délégataire dans l'accomplissement de ces investissements, sans compter la subvention d'équilibre, etc., je ne rentre pas dans le détail.

À mon sens, je souscris parfaitement à ce que vous avez dit sur les devoirs d'une compagnie

nationale, mais il me semble qu'il est urgent, aujourd'hui, de prolonger la réflexion parce que malheureusement, même si, vous, nous arrivons à peser sur la compagnie nationale pour qu'elle reprenne un service digne de ce nom, ou en tout cas minimal, il est certain que les entreprises aujourd'hui n'ont plus besoin d'une offre d'aviation aussi étoffée, aussi dense que celle qu'elles avaient avant 2020. Et donc, le sens de l'histoire fait que, sans doute, cette liaison de toute façon, sera de plus en plus compliquée à justifier économiquement parlant, au-delà de la politique d'aménagement du territoire.

Et donc, moi, il me semble qu'aujourd'hui, nous devons nous doter d'une stratégie globale de développement. C'est-à-dire, effectivement, comme vous le dites : est-ce que l'on va chercher une autre compagnie aérienne que l'on invite à venir s'installer à Pau, éventuellement en ouvrant des liaisons vers d'autres destinations ? Et surtout, moi, je vous pose la question : est-ce qu'il ne faut pas aujourd'hui s'interroger sur le mode de gestion ? Parce que la délégation de service public nous coûte très cher et finalement nous handicape sur notre capacité à réagir et à négocier directement, nous, collectivités, nous, collectivités au pluriel, avec d'éventuels acteurs qui pourraient venir ici renforcer l'offre aérienne. Et à mon sens, il est important de se poser la question avant la fin du contrat de délégation de service public, de savoir si on peut repasser en régie. Des aéroports comme Biarritz fonctionnent en régie, alors, dans un tout autre contexte économique évidemment, mais ce sont des modèles qui fonctionnent par ailleurs. Donc, je pense qu'il ne faut pas s'exonérer de se poser cette question, y compris...

M. le Président :

D'ailleurs, on ne se les pose pas, on agit, on négocie. Comme vous le savez, y a eu des commentaires divers sur ce type d'intervention. Moi, je pense que c'est notre devoir d'agir.

Pour être tout à fait juste, parce que j'aime être juste, on n'est pas la seule ville atteinte. Marseille avait 21 vols par jour, il en reste 6 ou 7.

Eh, oui ! Comme vous le savez, Bordeaux n'a plus de liaisons, Strasbourg n'a plus de liaisons. Enfin, tout ceci est quand même, bien sûr, un moment de bascule de ce que représentait le transport aérien.

Mais pour nous, c'est vital, vital !

Monsieur Patriarche en tant que président...

M. PATRIARCHE :

Bien. Beaucoup de choses ont été dites et je vais allonger un peu le débat, mais je voudrais aussi m'exprimer bien évidemment sur ce sujet.

D'abord, vous avez dit que le contexte a changé après le Covid. Bien évidemment. D'un aéroport de 600 000 passagers, nous avons fini, l'année dernière à 380 000 passagers. Plus que d'autres aéroports, l'aéroport de Pau-Uzein est frappé par les changements de comportements puisque la structure de sa clientèle est très largement dite « affaires ». Et un certain nombre d'entreprises ont changé leurs comportements : visioconférences, déplacements plus contrôlés, politiques RSE. Certaines grandes sociétés de ce territoire, lorsque leurs employés doivent passer une nuit à Paris, eh bien, c'est le train obligatoire et plus de possibilité de prendre l'avion, etc. Donc, on ne retrouvera pas le niveau, évidemment, de fréquentation de l'aéroport que nous avons connu avant la crise Covid, parce que cette clientèle « affaires » a profondément modifié ses habitudes.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Dans ce contexte et comme l'a indiqué le président, pour aider la compagnie nationale à faire face à la crise du secteur aérien qui a été certainement un des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, l'État a, effectivement, accordé un certain nombre d'aides au prix de faire des efforts sur le fonctionnement de cette société qui perdait, qui continue à perdre beaucoup d'argent.

C'est ainsi que Transavia, filiale low-cost du groupe Air France, s'est retrouvée en charge de toutes les liaisons intérieures au pays vers Orly. Pour certaines lignes, dès le départ, cela a été une suppression directe : Brest par exemple et il y en a eu d'autres. Pour d'autres lignes, donc, Transavia a opéré ses lignes. La ligne de Pau était la dernière qui a été transférée à Transavia. Biarritz a été l'une des premières. Le problème est - on est devant le fait accompli là aussi - c'est que Transavia est un modèle de compagnie pour relier les capitales européennes, un modèle low-cost qui n'est pas fait pour faire de la ligne intérieure. Leurs avions sont de monotype pour l'instant. Ils ont fait une commande d'Airbus, mais de même taille. Mais pour l'instant, ils n'ont que des Boeing 737 qui font 189 places. Et bien évidemment, une liaison hebdomadaire avant Covid par Air France, c'était 32 liaisons hebdomadaires, mais avec des tailles d'avions modulables en fonction la demande, ce que ne peut pas faire Transavia.

Donc, les premiers programmes - il a fallu tout le poids du Président, assister à quelques belles réunions - ont consisté au passage à Transavia de garantir la meilleure desserte possible et des choses ont été bougées. Au départ, ils ne voulaient même pas faire de *night stop*. Ils voulaient avoir un programme. Depuis le départ, ils mettent sur la table 7 allers/retours par semaine et aujourd'hui on est à 14.

Les annonces qui ont été faites, c'est un couperet. Pas plus que le Président, je n'ai d'animosité envers nos amis bigourdans. Moi, ce que je constate, c'est simplement le deux poids, deux mesures, d'un changement qui est encore plus aigu dans l'après Covid. Sur la ligne Tarbes-Orly, ce sont 4 millions et demi d'euros par an qui sont mis par les collectivités locales. Et je ne parle pas, je crois de tête, des 6 millions d'euros qui sont mis sur les low-cost et les liaisons européennes.

La Région Occitanie, je m'appuie sur le rapport de la Chambre régionale des comptes et le rapport de la Cour des comptes nationale puisqu'il vient d'y avoir la publication de deux rapports. Je vous invite à aller les voir, les choses qui sont dites quand même. La Région Occitanie met plus de 90 millions d'euros dans une politique aéroportuaire au moment où la Région Nouvelle-Aquitaine est plutôt sur le reculoir. Il y a des choix d'exécutif, mais c'est là réalité. Donc, ce n'est pas, effectivement, sans poser de problèmes. Moi, ce que je regrette, c'est le deux poids, deux mesures.

À Tarbes, c'est 4 millions et demi d'euros et il y en a plus d'un million qui sont mis chaque année par l'État. Que l'on nous donne la même chose, à ce moment-là. Moi, je comprends bien que Tarbes ait besoin d'être reliée et a certainement les mêmes problèmes d'enclavement que nous. Je ne me résoudrai pas à ce que ce soit au détriment de l'aéroport de Pau. Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. La discussion n'est pas simple, et cela fait des années. Cela ne date pas d'aujourd'hui.

Moi, j'ai connu dans d'autres fonctions, des dizaines de rapports d'études pour mutualiser les deux aéroports, mais personne n'a réussi jusqu'à présent à trouver la solution. Eh bien, il faut peut-être mettre tout le monde autour de la table, y compris jusqu'aux plus hautes instances de ce pays, pour discuter de ce problème parce qu'effectivement, c'est un problème d'enclavement, de ré-enclavement du Béarn.

La desserte ferroviaire est ce qu'elle est. Je n'oublie pas qu'au moment où toutes nos collectivités ont payé pour la TGV Tours-Bordeaux, pour la grande vitesse, la ligne grande vitesse entre Tours et Bordeaux, et cela a donné lieu à de nombreux débats dans ces instances, eh bien, il y a eu moins de trains, moins de services. Regardez la desserte qu'il y avait avant la LGV Tours-Bordeaux, et

regardez ce que l'on a aujourd'hui. Donc, c'est bien d'avoir des lignes à grande vitesse, c'est mieux quand il y a des trains.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que pour tous, je pense à Josy qui peut en témoigner, quand on veut rentrer de Paris, si on ne peut pas prendre l'avion pour x raisons, orages, grèves diverses et variées, les trains sont pleins parce qu'ils sont pleins jusqu'à Bordeaux et qu'il n'y a pas assez de rames de train. Donc, c'est clairement aujourd'hui un vrai sujet d'inquiétude et dont je crois que tout le monde a conscience, au-delà des appartenances des uns et des autres.

Moi, j'appelle simplement à la mobilisation de ce territoire pour ne pas passer à côté des vrais enjeux et plutôt, comme l'a fait un certain député du centre du département, que de faire des déclarations épistolaires, j'attends plutôt de tout le monde un soutien, y compris du monde économique. J'ai eu quelques échanges avec des grands donneurs d'ordres de ce département et de ce territoire qui s'inquiètent. Eh bien, travaillons tous ensemble pour trouver une solution.

La liaison avec Lyon, c'était la cerise sur le gâteau parce que la réalité, c'est que cela se passe par un simple coup de fil à Monsieur le Président, à Monsieur le président de l'aéroport, aux parlementaires et on leur annonce d'un coup de fil...

M. le Président :

Moi, je n'ai pas eu de coup de fil...

M. PATRIARCHE :

D'accord.

M. le Président :

Mais moi, j'ai eu des échanges, comme je le dis des échanges...

M. PATRIARCHE :

Ils n'ont pas dû oser vous appeler, Monsieur le Président, après les échanges que vous avez eus.

M. le Président :

On a eu des échanges chauds sur la ligne Orly. On ne m'a pas parlé de Lyon.

M. PATRIARCHE :

Eh bien, moi, on m'a appelé pour me dire « sur Orly, on enlève un vol, on en rajoute un sur Roissy » et vous l'avez dit, ce n'est pas du tout le même service et la même desserte. Je rappelle, qu'en 2024, il y a le métro qui arrive à Orly, qui remettra Orly à 20 minutes de métro du centre de Paris. Tous ceux qui voyagent savent bien que ce n'est pas la même fonction de ces deux aéroports et la même facilité d'accès en centre de Paris depuis l'un ou l'autre.

Donc, il faut se battre pour cette liaison Orly. Ce n'est pas simple. Je le dis parce que l'on n'a pas

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

les mêmes armes que tout le monde. Mais il va falloir être innovant, une fois de plus et essayer de trouver des solutions. Certaines, vous y travaillez. J'y travaillerai avec vous, vous le savez bien. Mais voilà, l'heure est à la mobilisation. Sur Lyon, 60 000 passagers. Le service, Monsieur Marbot, qui va être assuré par Twin Jet, s'il n'est pas satisfaisant, ce sera quand même trois allers/retours par jour. C'est le même type d'avion qui faisait la ligne vers Marseille, à l'époque, pour une des grandes entreprises de ce territoire, aussi, qui en avait particulièrement besoin. Cela permettra quand même pour au moins les entreprises, parce qu'il y a un certain nombre d'entreprises de ce territoire qui ont des liens forts avec Lyon, de pouvoir y aller.

Je ne suis pas si sûr que cela que le billet soit beaucoup plus cher que sur Hop. Ce ne sont pas les mêmes avions, ce ne sont pas les mêmes coûts, mais au moins il y aura quand même un service. Mais c'est clair que sur le total de passagers, entre ces deux annonces, nous ne pourrions pas viser des objectifs qui étaient prévus et recalculés dans le cadre du contrat.

Je voudrais quand même revenir sur une ou deux de vos déclarations, Monsieur Marbot, sur ce contrat et les investissements. Le contrat de DSP, quand il a été signé, évidemment, personne ne pouvait imaginer la crise qui allait s'ouvrir dans ce secteur. Et donc, après un an et demi de discussions avec le délégataire, nous avons signé un avenant qui, je le rappelle, prévoit évidemment une participation plus importante des collectivités locales, à travers le Syndicat Mixte, mais avec une clause de retour à bonne fortune qui fait qu'en 2023 nous ne paierons pas ; 2024, normalement, on ne devrait pas payer avant ces annonces. On verra au regard de ces annonces les impacts que cela va amener. Donc voilà, je me tiens à votre disposition pour en parler et vous donner plus d'informations.

Mais là aussi, il faut se rappeler que si notre territoire n'avait pas le SMAP et que les collectivités n'avaient pas été présentes, il y avait directement un risque de faillite du délégataire, dans la période qui s'est ouverte, donc, il fallait réagir.

Aujourd'hui, excusez-moi, mais la contribution des membres du SMAP, en Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'agglomération de Pau, Département des Pyrénées-Atlantiques, les dix EPCI, puisque c'est le seul conseil qui réunit l'ensemble du territoire dans l'idée de dire que c'est bien l'équipement du Pays de Béarn là aussi, et pas du pôle métropolitain, pardon, mais même la communauté de communes de la vallée d'Ossau est membre, avec une toute petite participation, mais elle est membre. C'est fort ! Cela montre l'attachement des élus de ce territoire à cet outil indispensable qu'est l'aéroport de Pau.

Cette contribution totale en temps normal, elle est de 789 000 €. Eh bien, je peux vous dire que pour des aéroports de la taille de Pau, c'était tout à fait modeste.

Vous me vantez la quasi régie, je ne peux pas croire qu'il s'agit là de propos purement idéologiques, mais, regardez quelle est la contribution des collectivités à l'aéroport de Biarritz et vous verrez que finalement, le mode de gestion n'implique pas forcément la hauteur de l'investissement.

Oui, il a fallu porter notre attention sur les investissements nécessaires à faire. Il faut refaire la piste d'atterrissage d'ici 2025, plus de 5 millions, je crois de tête, ou 6 millions d'euros. Eh bien, évidemment, il vaut mieux que ce soit le syndicat qui le fasse et qui en a la capacité, plutôt qu'un délégataire qui ne peut pas le faire, et c'est évidemment un passage obligé.

Moi, je crois qu'au contraire, l'avenant qui a été signé pour tenir compte de la réalité, il est à la fois protecteur de l'engagement des collectivités en capant la participation maximale jusqu'à la fin de la délégation, et avec cette clause de retour à meilleure fortune activée cette année, qui devait être activée, je le répète, l'année prochaine, mais au regard de ces nouvelles annonces, ce sera peut-être un petit peu plus compliqué.

Dans le monde aérien, on parlait avant la crise d'aéroport. L'aéroport de Pau était au petit équilibre. Il ne coûtait pas très cher aux collectivités locales. Il fonctionnait. Tout allait à peu près bien.

Le changement de contexte est total. Un revirement total de situation. Moi, je pose juste la question, et c'est bien sûr à chacun d'y répondre, mais c'est évidemment un outil qui doit être vu comme un outil d'attractivité de développement économique, touristique indispensable pour notre territoire. Et donc, si à l'avenir, Monsieur le Président, vous l'avez dit, il faut intervenir un peu plus fortement, ce seront des choix que nous devons faire collectivement et, je ne crois pas, au regard, et je le redis, de la desserte ferroviaire et des horizons que l'on nous annonce pour une meilleure desserte, ils seront peut-être un certain nombre à ne plus siéger sur ces bancs à ce moment-là, si cela se passe, nous ne pouvons pas nous passer d'un aéroport et de liaisons, notamment avec la capitale, très très importantes.

Alors, dire que la DSP coûte très cher, c'est faux. Je pourrais vous le démontrer et faire des analyses comparatives en fonction des modes de gestion.

La régie pose bien d'autres soucis dans un domaine qui n'est pas, vous me l'accorderez, tout à fait de compétence des collectivités locales que de gérer ce type d'équipement avec des fonctions très très spéciales. Je pense à la sûreté, je pense à d'autres sujets.

Donc je ne vais pas être beaucoup plus long, mais voilà. Moi, j'invite chacun à aller chercher - c'est en ligne - les rapports de la Chambre régionale des comptes et de la Cour des comptes qui s'appelle « Le maillage aéroportuaire français » et à regarder l'annexe 6 ou 9. Je n'en dis pas plus, chacun pourra aller voir ce à quoi je fais référence.

Bien, écoutez, quand ce n'est pas simple, il y a les donneurs de leçons, il y a ceux qui essaient de faire des choses avec les armes qu'ils ont, mais nous avons plutôt, je l'espère, l'intention de nous battre et d'essayer de trouver des solutions innovantes.

M. le Président :

Merci beaucoup, Monsieur Patriarche.

Oui, Monsieur Ochem...

M. OCHEM :

Merci, Monsieur le Président.

Je vais être rapide. Cela fait plus d'une heure et demie que l'on débat et personne n'avait encore parlé de changement climatique. Je pense que c'est dû à l'absence de mes collègues écologistes de Pau. Juste, je ne suis pas du tout opposé à cette délibération et les enjeux de développement économique sont ce qu'ils sont.

Juste rappeler qu'en termes d'avenir de l'aérien, quand on a le choix entre l'aérien et le ferroviaire et quand on a en tête les ordres de grandeur en termes d'impact carbone de ce que cela représente, un Pau-Paris, j'ai cherché vite fait, apparemment, c'est 100 kilos de CO² émis ; pour du train, ce serait moins d'un kilo. Donc, on est sur des ordres de grandeur qui sont vraiment énormes. Et donc, moi, je vous invite également - c'est tout à fait périphérique à la délibération - mais je vous invite également à réfléchir à cette question-là en termes d'avenir de l'aviation, même si, sur Pau, on aura toujours besoin d'un aéroport pour certains trajets. Mais je pense que l'avenir, ce serait bien plus de développer le ferroviaire que de développer l'avion.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Encore faut-il être cohérent. Parce que si je ne me trompe pas, ces camarades auxquels vous faites allusion, ils sont opposés au TGV. Et ils défilent à Bordeaux en particulier. C'est peut-être la raison de leur absence. Ils défilent à Bordeaux en particulier pour qu'il n'y ait pas de liaison à grande vitesse. Alors, si on refuse les liaisons aériennes et les liaisons ferroviaires, en réalité, c'est contre les liaisons que l'on est. C'est : « Restons chez nous ! » Et restons chez nous, cela veut dire une chose très précise, c'est une ségrégation sociale dégueulasse.

On organise la société pour que ceux qui ont les moyens puissent voyager et ceux qui ne les ont pas, soient forcés de rester, soient forcés d'être assignés à résidence. Et moi, je ne signerai jamais ce modèle-là. Parce que, précisément, ceux qui ont le plus besoin de liaisons, ce sont ceux qui n'ont pas les moyens. Vous savez, Péguy disait de Kant : « Kant a les mains pures, mais il n'a pas de mains. » Et cette idée qui consiste à faire que l'on déploie de la vertu et qu'en réalité on fait de la ségrégation sociale, cette réalité-là est, pour moi, absolument inacceptable.

Donc, c'est cette cohérence que j'appelle. Moi, je veux des liaisons parce que je sais ce que c'est la vie quand on est enfermé, quand on ne peut pas bouger. Et quand on ne peut pas bouger parce que l'on n'a pas les moyens de bouger, on ne peut pas et on n'a pas les moyens, eh bien, ce modèle de société n'est pas le mien.

Oui, Monsieur Ochem...

M. OCHEM :

Nous sommes d'accord, Monsieur le Président. Je pense que rendre le train beaucoup moins cher est une des priorités.

M. le Président :

Oui, mais alors, moins cher et rapide. Alors, il ne faut pas participer aux manifestations de ceux qui sont contre la LGV.

Moins cher, rapide et fréquent.

Voilà.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération qui concerne, je vous rappelle, la session d'un ensemble foncier à la société Airplane qui, je crois, offre une possibilité dont nous nous sommes saisis les uns et les autres pour parler de la situation de l'aéroport.

Unanimité, je ne me trompe pas.

Je vous remercie.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, M. Jean-Loup FRICKER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, Jurançon, sollicitation d'une autorisation pour pénétrer sur un terrain.

11 - JURANÇON - TERRAINS FAMILIAUX : SOLLICITATION D'UNE AUTORISATION PREFECTORALE POUR PENETRER SUR UN TERRAIN PENDANT LA PHASE D'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Les terrains familiaux.

C'est un peu plus terre à terre, mais c'est quelquefois compliqué comme ici. Il s'agit des terrains familiaux qui sont sur la rocade de Jurançon.

Effectivement, on a avancé un petit peu en pouvant acquérir une parcelle. Il y en a une autre qui est propriété d'une indivision sur laquelle on a beaucoup travaillé, envers qui on a beaucoup insisté, mais on n'y arrive pas. On n'arrive pas à les faire répondre. Et donc, comme c'est très important pour ces terrains familiaux et pour Jurançon, nous proposons de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique.

Voilà, en substance.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, M. Jean-Loup FRICKER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Rapport n°12, l'EPFL

12 - BILLERE : DEMANDE DE CESSION ANTICIPEE PAR L'EPFL BEARN PYRENEES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER EX-ERDF AU PROFIT DE PAU BEARN HABITAT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, il s'agit de l'immeuble que vous connaissez tous, anciennement ERDF à Billère, que nous avons acquis en 2021. Cet immeuble appartenait au Département. Je résume la situation rapidement. Nous avons décidé, nous, Communauté d'Agglomération, de l'acquérir en 2021 par le biais de l'établissement foncier.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Et ensuite, nous avons réfléchi à ce que l'on pouvait en faire et notamment que cela pourrait accueillir, effectivement, des logements. Donc, une manifestation d'intérêt a été lancée pour réhabiliter l'immeuble en logements.

Nous avons eu plusieurs offres.

L'offre la meilleure, d'ailleurs, sur le plan de la qualité et sur le plan financier, venait de Pau Béarn Habitat. On l'a fait tout à fait objectivement, mais c'est ainsi. Donc, il s'agirait de construire 33 logements de qualité, disais-je, effectivement, et pouvant accueillir notamment des familles.

Alors, l'équilibre financier de cette opération se réalise de la manière suivante : c'est une chance, Pau Béarn Habitat va acquérir l'ensemble pour un million d'euros. Nous, nous l'avons acquis, nous, Agglomération, 360 000 €. Il y a eu beaucoup, beaucoup de travaux réalisés par l'établissement foncier, notamment de désamiantage, pour un peu plus d'un million d'euros. Ce qui nous fait arriver à 1,4 M€. Mais nous avons pu bénéficier du fonds friches de l'Établissement Public Foncier Local, c'est-à-dire d'une aide que fait l'établissement foncier, sur son propre budget, pour ramener l'opération à un million d'euros, c'est-à-dire l'équilibre. Donc, c'est une opération importante et cela évite, effectivement, d'avoir cette friche à Billère.

Voilà en résumé ce que l'on peut dire sur ce dossier qui avance et qui avance bien.

M. le Président :

Une friche qui durait depuis 25 ans.

M. PERES :

Depuis des lustres, vous avez raison et nous avons quand même pu nous entendre entre le Département, l'Agglomération, l'Établissement foncier.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, M. Jean-Loup FRICKER

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SE-MAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Bilan des transactions foncières.

13 - BILAN DES TRANSACTIONS FONCIERES REALISEES PAR LA COMMUNAUTE D'AG- GLOMERATION PAU BEARN PYRENEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, vous avez lu le rapport ? Je n'en doute pas.

Donc, on a fait 7 acquisitions pour 370 000 € et 9 cessions pour 2 000 100 €.

M. le Président :

Merci, nous prenons acte.

Le Conseil communautaire prend acte du bilan des transactions foncières au titre de l'exercice 2022

Prend acte

M. le Président :

Monsieur Pérès, comptes de gestion.

14 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

15 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

16 - BUDGET ANNEXE EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

17 - BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

18 - BUDGET ANNEXE REOMI : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

19 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

20 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

21 - BUDGET ANNEXE STADE D'EAUX VIVES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, alors là, vous avez les comptes de gestion, comme chaque année, du trésorier municipal. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Il n'y a aucune observation, aucune réserve de sa part.

Alors, c'est donc, le compte de gestion :

- pour le budget principal ;
- pour le budget d'assainissement ;
- pour le budget annexe de l'eau, puisqu'il y en a un ;
- et puis pour le budget des opérations d'aménagement ;
- le compte de gestion aussi du budget annexe Réomi ;
- du réseau de chaleur urbain, toujours le compte de gestion ;
- et du réseau de chaleur du Hameau ;
- et n'oublions pas le dernier, puisque nous avons un budget annexe aussi pour le stade d'Eaux Vives.

Je les groupe parce que j'imagine qu'il n'y a pas de... Il y a des votes, bien entendu.

M. le Président :

Merci.

Sauf si quelqu'un demande un vote par division, je mets aux voix.

Pardon, oui, allez-y Monsieur...

M. BOURDET :

Oui, merci Monsieur le Président.

Je vais intervenir sur le budget annexe de l'eau. Sur un sujet, donc, c'est vrai que l'on l'aborde souvent. Donc, Monsieur le Président, le service municipal de l'eau a vendu pour plus d'un million de mètres cubes au syndicat de Lescar et plus de 30 000 m³ d'eau au syndicat de Jurançon.

En lisant le budget présenté, sur l'eau potable, on voit bien les interactions et surtout les interdépendances entre les syndicats et la régie municipale de Pau. On ne peut pas rester dans cette situation avec une régie municipale et six syndicats, on l'a déjà abordé ici, avec délégation à des sociétés.

Les indicateurs techniques, hydrauliques et financiers sont totalement différents et on peut l'observer en lisant les différents rapports chaque année. Nous avons les compétences dans plusieurs domaines :

- l'eau potable,
- l'eau pluviale,
- l'assainissement,
- et la Gémapi.

Mais aucun projet politique n'est réellement associé à cette compétence.

Aucun développement durable n'est possible si les problèmes d'alimentation en eau d'une collectivité ne sont pas résolus et sécurisés en amont.

Notre collectivité, ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins, en particulier du réchauffement climatique. Même si, depuis quelques semaines, dans notre région, on est bien arrosé.

L'année dernière, nous avons observé de fortes tensions sur l'approvisionnement en eau potable et 2 000 communes ont souffert, donc, de cette situation.

À cet effet, la collectivité doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, dont l'élaboration doit être supervisée par la Communauté d'Agglomération, est une réponse. Il faut donc s'engager dans cette voie de gestion intégrée, publique, de cette ressource indispensable à la vie.

Autre élément, et je terminerai sur cet aspect : plusieurs schémas directeurs d'alimentation en eau potable s'intéressent aussi au cycle complet de l'eau - on a abordé l'eau potable, l'assainissement, l'eau pluviale, la Gémapi - et luttent aussi contre la prolifération des moustiques. C'est ce que j'ai pu observer en faisant quelques recherches. Et d'ailleurs, souvent le préfet prend la main sur cette

problématique-là pour essayer d'unifier la gestion.

Alors, à quand ce travail sur notre agglomération ? Et à quand l'installation de ce schéma directeur sur le cycle complet de l'eau ?

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président :

La situation, pardonnez-moi de vous le dire, ce n'est pas nous qui l'avons créée, vous l'accorderez. C'est la délibération libre des communes qui ont choisi d'appartenir à tel ou tel syndicat. J'ai souvent exprimé que moi, j'étais absolument neutre dans cette bagarre. Mais il y a des règles, il y a des lois. Que chacun prenne ses responsabilités.

Monsieur Ochem...

M. OCHEM :

Oui, juste pour rappeler, Monsieur le Président, que vous connaissez la position des élus de Billère. Cela fait maintenant longtemps et avec une certaine constance que nous demandons à être rattachés à la Régie publique de l'eau et que nous militons pour une grande régie publique de l'eau au niveau de l'agglomération. Ce qui pourrait, je pense aider à la décision, c'est de demander un audit indépendant, sur, à la fois le fonctionnement technique et le fonctionnement financier d'une part des syndicats, et d'autre part d'une éventuelle régie publique. Je pense que cela nous éclairerait beaucoup.

M. le Président :

Mais nous, nous sommes indépendants. On n'a pas besoin d'indépendance. On est indépendants et on est, je crois, en sécurisation.

Après, chacun fait ce qu'il veut dans son coin.

Monsieur Bernos...

M. BERNOS :

Merci, Monsieur le Président.

Décidément, ce soir, les débats sur les délégations de service public et les régies prennent une certaine importance.

Donc, après le premier vice-président du syndicat des eaux potables qui a évoqué les questions liées au transport aérien, je vais donc rappeler quelques vérités au niveau de l'eau potable.

D'abord, je voudrais, Monsieur Bourdet, apporter un petit correctif. Dans la présentation liminaire que vous avez effectuée, vous avez indiqué que la Régie avait soutenu la région de Lescar. C'est le SMAEP qui a fourni la régie, qui a fourni le SMAEP, premièrement. Et je rappellerai également que le SMAEP a aidé la régie puisque nous avons pourvoyé un tiers de la ville de Pau - vous avez oublié de le dire - pendant une période un peu compliquée. Ce qui veut dire, en clair, que la notion

de solidarité est particulièrement quelque chose qui est ancré sur notre territoire.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est que nous avons ce que l'on appelle un plan d'action territorial qui travaille - et je le sais, puisque vous êtes venu à plusieurs réunions - un plan d'action territorial qui a vocation, donc, à travailler sur la qualité de l'eau potable de notre territoire et auquel sont associés les cinq syndicats, plus la régie. Et nous devons, nous, louer du travail qui n'est pas anodin puisque les résultats qui sont sur l'ensemble de notre territoire, avec certains écarts - il y a de très bons élèves, d'autres qui sont un peu moins bons élèves - dénote une très, très bonne qualité de l'eau potable, voire même, excellente. Les rendus actuels, et je vous encourage bien sûr, pour ce qui concerne le SMAEP, puisque c'est un territoire que je connais peut-être un peu mieux que d'autres, à prendre connaissance des résultats actuellement sur la qualité de l'eau potable. Ils se passent de tout commentaire. Mais c'est important de le dire parce que cela aborde la question de la solidarité et la qualité de l'eau.

Monsieur le Président a rappelé qu'effectivement ce sont les collectivités territoriales qui sont maître d'œuvre et qui choisissent, dans le cadre de leur propre et libre administration, effectivement, le mode de fonctionnement. C'est-à-dire que vous évoquez de manière régulière les rendus des comptes rendus. Je vous encourage bien sûr, également, à prendre connaissance du dernier compte rendu du Syndicat mixte des eaux potables de Jurançon. Je pense qu'également, la Régie a dû le produire. En tout état de cause, vous serez là aussi rassuré sur les quantités produites et sur les qualités produites.

Je dirai même que la presse s'est fait l'écho récemment de la volonté, notamment pour notre syndicat qui est extrêmement marquée, d'être en pointe sur les questions de réduction d'eau.

Et vous avez vu les gros investissements que nous réalisons sur le territoire, mais également les investissements très importants en matière technologique que nous portons. Nous avons eu l'occasion, avec Monsieur Patriarche, premier vice-président, de montrer à la presse comment on pouvait sous-sectorialiser, notamment la commune de Lons, qu'il me semble vous connaissez bien, et sur laquelle également nous avons implanté un certain nombre de nouvelles technologies, qui sont récentes, qui vont bientôt être brevetées, qui sont en pointe, et qui permettent d'adapter techniquement les besoins de l'eau potable, notamment aux crises majeures que nous pouvons rencontrer.

Je voudrais vous dire également, pour vous rassurer, que sur l'ensemble du territoire, je peux dire sur la Régie comme sur celui du SMAEP, nous sommes actuellement sur des gestions optimales de nos nappes phréatiques. C'est quand même le lieu aussi d'en parler. Pour vous donner une idée, malgré les temps de chaleur que nous connaissons, les temps de sécheresse que nous connaissons, pour votre information, nous étions sur des mois de juillet autour de 17/18 000 m³ jour d'utilisation de l'eau potable. L'année dernière, nous étions entre 13 et 14 000, et encore cette année nous serons à 13/14 000. Ce qui veut dire en clair, que nous optimisons la production d'eau potable.

Pour dire quoi ? Pour dire et répondre peut-être à nos amis de Billère, c'est qu'effectivement, il ne faut pas faire de dogmatisme sur la question de l'eau potable. Il faut être efficace. Et efficace, cela veut dire qu'il faut, eh bien, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales, choisir la réponse la plus appropriée.

Moi, je n'ai aucun dogme. Je dis simplement que si des réflexions doivent être trouvées, en tout état de cause, il faudra s'aligner sur le meilleur. C'est-à-dire que les gens ne comprendront pas qu'ils doivent payer l'eau plus cher, s'ils changent de système, qu'ils aient une eau peut être de qualité un peu inférieure. C'est tout ce que je dis, voilà.

Donc, nous, nous allons continuer pendant les années de délégation de service public avec un
Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

délégataire qui est un délégataire de très très haut niveau et qui fait ses preuves sur le territoire, bien qu'il soit nouveau, à répondre à cette exigence de service public à la fois sur la qualité, la qualité de production, c'est-à-dire faire une lutte, je dirais permanente sur la perte de l'eau potable, mais également sur la question de la qualité qui me semble une question majeure. Et les questions juridiques, comme Monsieur Marbot les a évoquées également sur les questions aériennes, nous les aborderons en temps utile.

Mais, je crois que les consommateurs ont besoin de réponses précises actuellement.

Il y a une crise de sécheresse. Il y a des gens qui travaillent, qui travaillent très bien et qui travaillent honnêtement - je précise également parce qu'on l'entend parfois, on lit des choses qui sont un peu surprenantes - et qui travaillent surtout dans le cadre de l'intérêt général.

Quelle que soit la forme juridique, ce qui compte, c'est que vous ayez des élus à votre service, Monsieur Bourdet, puisque vous consommez l'eau du territoire de Jurançon, et j'apprécie également l'eau de Pau puisque je mets une belle bouteille devant moi et je vais m'en servir un verre pour finir cet entretien. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Il n'aura échappé à...

Ah pardon ! Monsieur de Denax, pardonnez-moi...

M. DENAX :

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais effectivement prendre la parole.

J'ai lu depuis quelques temps divers articles, diverses paroles orales sur des conférences, commissions, etc. Donc, qu'une commune, effectivement, ait l'envie de rejoindre une régie publique ou un syndicat, est somme toute légitime. Encore faut-il pouvoir le faire. C'est pour cela que je voulais insister sur cela : pouvoir le faire et que le ou les décideurs soient en capacité de l'accepter et qu'ils puissent juridiquement pouvoir le faire.

Quelques rappels d'ordre réglementaire cependant.

La Communauté d'Agglomération a intégré les anciennes communes du Mieu-de-Béarn et de Gave et Coteaux par fusion.

C'est l'application des directives issues de cette excellente loi NoTre dont nous parlerons peut-être à un autre moment, au 7 août 2015, qui permet à une communauté de communes de prendre la compétence eau potable et assainissement pour le principe de représentation substitution. La loi dite 3DS, différenciation, décentralisation, déconcentration, qui date de 2022, dispose que les syndicats intracommunautaires de gestion des eaux préexistants au sein d'une communauté de communes sont maintenus. Après le 1^{er} janvier 2026, les syndicats exercent la compétence eau et assainissement en lieu et place de la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération délègue donc la gestion aux syndicats.

En l'état actuel, 7 syndicats de 30 communes se situant du fait sur deux EPCI, conservent leur

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

mode de gestion et d'organisation. La Communauté d'Agglomération en leur déléguant la compétence et la gestion, assure, comme la loi le prévoit, une fois par an, la restitution des budgets administratifs et des budgets financiers sous-jacents au conseil communautaire.

Les statuts du syndicat déterminent les modalités éventuelles de départ d'une commune ou de plusieurs communes. Ce qui passe par un vote du conseil municipal de la commune qui souhaite sortir et ensuite un vote au niveau du syndicat de l'ensemble des communes.

Je ne crois pas avoir lu dans les statuts des syndicats - et croyez-moi, j'ai regardé les statuts des syndicats - je ne crois pas avoir lu qu'une commune puisse partir, soit sans l'approbation totale des communes adhérentes et si tel est le cas, sans un apport financier qui pourrait être difficilement acceptable pour la commune demandeuse.

Quelques éléments connexes à ce jour : préservation de la ressource.

Vous en avez parlé, Président, et tu en as parlé, Éric Bourdet, il faut savoir que grâce au Président et à Michel Capéran, le Pays de Béarn a pris en charge une enquête au niveau de la totalité du périmètre du Pays de Béarn, soit l'ensemble de tous les syndicats, sur la production d'eau dans les années à venir. Cette étude est lancée avec l'approbation de l'ensemble des syndicats. Nous aurons une restitution, je pense, à Oloron dans quelques semaines. Tout est lancé pour pouvoir prendre en compte les problématiques liées aux changements climatiques.

Ensuite il nous faudra parler des taux de fuites : c'est important aussi de parler des taux de fuites. Pour information, sur la Ville de Pau, un marché est lancé aujourd'hui, Monsieur le Président, sur l'implantation sur les 330 kilomètres de réseau d'eau potable de plus de 400 capteurs communicant 24h/24, permettant de suivre en continu sur des endroits stratégiques les fuites, les cassures éventuelles et de réparer dans l'immédiat.

Ce que je veux dire par là, c'est que l'investissement aussi, pour le changement de réseaux est très important. La moyenne nationale est fixée à 1% de renouvellement des réseaux par an. Certains syndicats et la régie s'y emploient. Il y a un peu plus de trois ans, une enquête faisait état d'une enveloppe approximative de changement au niveau national comprise entre 130 et 150 milliards d'euros. Si nous voulons avoir un impact important sur le rendement du réseau, la première chose à faire, c'est effectivement d'éviter les fuites.

La Délégation de Service Public - parce que j'ai vu aussi que la Délégation de Service Public était vilipendée dans les articles de journaux - elle est confiée par les syndicats aux opérateurs extérieurs. Elle ne prend pas en compte l'investissement des travaux, le changement des réseaux d'adduction, qui est imputable au syndicat. Donc, attention là, quand on voit que cela coûte entre 130 milliards et 150 milliards pour renouveler le réseau national, ce n'est pas forcément quelque chose de facile pour un syndicat.

Enfin, chers collègues, laisser penser ou entrevoir que nous pouvons avoir des prix de vente de l'eau à des prix défiant toute concurrence, est à mon avis une hérésie.

Je vais vous dire pourquoi. Ce coût très modique ne correspond pas vraiment au montant des investissements financiers permettant globalement d'entretenir et de rénover le réseau public des syndicats : le captage de l'eau brute, son acheminement en centrale de traitement, son traitement, son acheminement via les kilomètres, x kilomètres de réseau au robinet du contribuable. Il y a donc une différence importante entre le prix payé par l'utilisateur et le prix réel du coût de l'eau.

J'ai demandé donc à la direction du cycle de l'eau de bien vouloir entreprendre une campagne d'information à destination des usagers, afin de leur montrer le cycle de l'eau et les différents éléments leur permettant d'avoir une eau consommable au robinet et ainsi, leur faire prendre

conscience des coûts induits.

Au niveau du Pays de Béarn, on a pris, grâce au Président et grâce à Michel Capéran, la mesure du changement climatique et donc de l'intérêt d'effectivement pouvoir trouver d'autres sources d'approvisionnement.

Chaque commune est en capacité de choisir si elle veut aller sur un syndicat ou sur une régie. Encore faut-il le vouloir. Les textes n'obligent en rien et donc, il faudra attendre que les textes ou un décret obligent pour pouvoir arriver à ce changement voulu.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Mes chers collègues, il n'y aura...

Valérie Revel...

Mme REVEL :

Je crois que s'il y a une chose que l'on partage tous, c'est que l'eau c'est un bien commun, un bien précieux et un bien, je pense, de plus en plus rare, donc, de plus en plus précieux.

Ce que je voudrais dire, c'est que je partage certaines choses qui ont été dites. J'ai pu m'exprimer récemment sur ce sujet-là parce que l'on m'a interpellée sur ce sujet-là. À l'heure où le syndicat de Lescar a décidé de poursuivre une DSP, une Délégation de Service Public, mais qu'elle a décidé de poursuivre pendant sept ans au lieu des douze habituellement ; sept ans, ce n'est pas un choix par hasard. Sept ans, c'est parce que nous savons que la Délégation de Service Public de Jurançon et de toutes les autres grandes communes qui y sont associées, notre Communauté d'Agglomération s'arrête aussi en 2030.

Alors, si ce sujet va revenir par d'autres lois qui vont nous imposer peut-être des choses à un moment donné, nous avons quand même un peu de temps pour réfléchir, mais on ne pourra pas se passer de cette réflexion. Et, je pense que ce sera l'occasion de tout remettre sur la table, de se mettre autour de la table, de discuter de ce que chacun veut faire, en gardant la souveraineté des communes. Je pense qu'il faut garder ce choix-là, sans dogmatisme, mais réfléchir vraiment à ce que nous voulons pour l'exploitation de l'eau et la distribution de l'eau dans les années à venir. Je pense que l'échéance sera 2030, sauf si on nous impose ce que disait Jean-Marc Denax, une autre échéance entre temps. On ne se passera pas - alors, je ne sais pas si ce sera un audit - mais peut être d'une étude, en tout cas, qui nous montrera et nous démontrera quels sont les avantages, quels sont les inconvénients, comment nous pouvons nous structurer. Mais il faudra avoir cette réflexion. Je l'imagine plutôt, au début du prochain mandat, c'est-à-dire trois à quatre ans avant que les DSP des deux gros syndicats que nous représentons ne s'arrêtent.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Il me vient, ne prenez pas mal ce que je vais dire, Madame Revel, au contraire, c'est affectueux.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Je me demande si vous ne devenez pas un peu centriste en avançant dans les fonctions qui sont les vôtres.

Et donc, j'ai tout à fait compris le sens de votre intervention.

Mme REVEL :

Mon cœur reste à gauche, Monsieur le président, n'oubliez jamais. Il restera toujours à gauche.

M. le Président :

Si votre cœur reste à gauche, c'est d'une certaine manière biologique. Et, donc, je vous encourage à garder cet équilibre-là.

Oui, Monsieur Bernos...

M. BERNOS :

Merci, Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision.

Dans les situations actuelles, on voit notamment les délégations de service devenir des régies. Je voudrais rappeler simplement une chose et vous pourrez l'observer sur les grandes villes françaises. Les régies en réalité, elles se retrouvent dans des incapacités techniques et fonctionnelles à fonctionner. Donc, ce qui se passe, c'est que l'on en arrive à des situations en « absurdie » - et je pourrais dire en privé, je pourrais citer les communes - où nous nous retrouvons avec des délibérations sur les nouvelles régies qui sont en dessous du taux de rendement ; et je peux facilement vous le prouver. Et on se retrouve également, encore plus absurde, avec des régies qui sont obligées de contractualiser avec les anciens délégataires pour pouvoir fonctionner.

Voilà, je vous donnerai les éléments si vous le souhaitez.

Ce qui veut dire en clair qu'au-delà des questions juridiques, c'est un sujet d'une très très grande complexité.

Et tout à l'heure, vous l'avez bien entendu, sur la question de l'aérien.

La régie, elle, coûte 800 000 € en aérien, 800 000 € en Délégation de Service Public, près de 6 millions d'euros sur la partie de Tarbes. Donc, ce sont tous ces éléments-là, et je crois que Madame la Maire de Lescar a raison de le dire qu'il faut mettre tout cela dans un pot commun de réflexion et ne surtout pas s'emballer. Il faut raison garder. C'est un sujet d'une extrême complexité.

Ce que les gens attendent de nous, je finis sur cela, Monsieur le Président, ce que les gens attendent surtout de nous, c'est actuellement de prendre en compte cette réalité où l'eau devient un bien commun, une richesse inestimable et que, donc, il ne faut pas laisser passer des discours qui sont des discours réducteurs contre les élus ou contre les communes.

N'oubliez pas que la construction d'un syndicat comme le nôtre, c'est 85 ans. Cela veut dire en clair, ce n'est pas j'ai envie de faire ceci ou de faire cela. Faire ceci ou faire cela c'est comme dans un mariage. A un moment donné, il y a un pot commun, il y a une réalité, il y a ce que l'on appelle des tuyaux, et cette réalité-là, eh bien, elle est imparable, et les équilibres, et le service public que

vous assurez, il faut continuer à l'assurer. Ce n'est pas simplement une petite interconnexion. Nous avons eu la question, notamment avec les gens de Nay. Voilà, c'est simplement ce que je voulais dire.

Il faut être très très pragmatique et avoir un discours très très souple par rapport à ces questions-là, être très très prudent. L'enjeu, il est très très important sur l'eau potable et sur l'eau plus largement. On a eu des crises - j'ai eu l'occasion d'en discuter récemment avec Michel Capéran - et là, nous devons faire preuve de beaucoup, beaucoup de sérieux et ne pas nous emballer, et surtout ne pas rentrer dans les questions politiques qui n'ont absolument rien à voir.

Je vous remercie.

M. le Président :

Oh non ! Mais vraiment, Monsieur Bernos, si vous imaginez que cette question-là se traite sous un angle politicien, je trouve que vous avez un regard éminemment réducteur, parce que moi, je n'ai rien aperçu qui soit politicien dans cette affaire.

Merci beaucoup.

Bon, il n'aura échappé à personne...

Allez, une phrase.

M. BOURDET :

Je me réjouis d'avoir mis cela sur le tapis et ce débat. Et puis, je pense que quand même, chacun a fait preuve de responsabilité et chacun est prêt à travailler. L'objectif de 2030 est très important pour avoir ce fameux schéma directeur.

M. le Président :

Attention, attention ! Vous vous centrez aussi.

M. BOURDET :

Rassurez-vous, je suis comme Madame Revel.

M. le Président :

Oui oui, bon. Eh bien on n'est pas fauché !

Et donc, il n'aura échappé à personne que ce débat n'était pas exactement l'objet du rapport et surtout pas à vous Monsieur Pérès.

Alors, je vais mettre aux voix....

M. PERES :

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Les comptes de gestion...

M. le Président :

Les comptes de gestion qui étaient l'objet du rapport.

Alors, je mets aux voix le rapport n°14 sur le budget principal, le compte de gestion. J'imagine que personne n'a d'observation à faire à Monsieur le trésorier municipal.

Même chose pour le rapport n°15, budget annexe assainissement.

Même chose pour le rapport n°16, budget annexe de l'eau.

Même chose pour le rapport n°17, budget annexe : opérations d'aménagement.

La même chose pour le rapport n°18, budget annexe Réomi.

La même chose pour le rapport n°19, l'approbation du compte de gestion du réseau de chaleur urbain.

La même chose pour le rapport n°20. Vous m'arrêtez s'il y a des oppositions. Approbation du compte de gestion sur le réseau de chaleur du Hameau.

La même chose pour le stade d'Eaux Vives, rapport n°21 et nous en avons fini avec l'approbation des comptes de gestion.

M. PERES :

Parfaitement, Monsieur le Président.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUHEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, je vous donne la parole pour l'approbation du compte administratif, ce qui fait que je vais devoir sortir, et que c'est Madame Sémavoine qui va présider.

22 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui mais si vous le permettez, avant le vote sur le compte administratif, je dirai quelques mots sur ce compte administratif du budget principal. En résumé, parce que ce compte administratif a été déjà présenté en bureau des maires et en conférence des Finances. Mais je dis un mot parce que c'est, je crois, nécessaire pour éclairer ce qui le serait moins.

Le compte administratif, c'est le document le plus intéressant pour une analyse, en tout cas financière, puisqu'il traduit exactement la situation financière de la collectivité.

M. le Président :

À l'euro près.

M. PERES:

...à l'euro près, au terme de l'année.

Donc, nous avons vécu, encore en 2022, un contexte général difficile dans le détail duquel je n'entre pas, mais une hyperinflation, la guerre en Ukraine, l'inflation notamment sur l'énergie, donc, naturellement, qui affecte beaucoup nos budgets. En ajoutant aussi, que l'année 2022 fait suite à deux années qui ont été très difficiles pour nous 2020, 2021, pour tout le monde.

Mais nous nous sommes beaucoup engagés, Monsieur le Président, au moment de la crise sanitaire, au-delà de ce qui était nos obligations, notamment sur l'achat des masques ou sur le centre de vaccination. Et nous avons beaucoup aidé les entreprises et les commerçants notamment. Donc, dans ce contexte général, pour autant, le compte administratif 2022 que je vous présente brièvement est satisfaisant, ainsi qu'en témoignent les indicateurs principaux que je résume ainsi :

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

- Les recettes de fonctionnement pour un peu plus de 150 millions, qui augmentent de 7%. Alors, elles augmentent principalement parce qu'il y a eu d'abord une évolution de la base des taxes.
- Alors, vous savez que l'on a dans la fiscalité que nous percevons, à l'Agglomération, nous avons notamment ce que l'on appelle les contributions directes, c'est-à-dire la taxe d'habitation pour ce qu'il en reste, c'est-à-dire la cotisation foncière des entreprises et aussi la taxe foncière. Alors, vous savez que - je le rappelle - en 2022, on a augmenté la taxe foncière de l'Agglomération de deux points, qui a généré un peu plus de 5 millions de produits, dont 4,8 millions ont été restitués aux communes dans le cadre de la destination de charges, c'est-à-dire des charges d'incendie prises par la Communauté d'Agglomération.
- Nous avons aussi eu une augmentation significative de la fraction de TVA qui remplace la perte du produit de la taxe d'habitation parce que les bases ont évolué de la même proportion.
- Nous avons aussi la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, vous le savez, qui a été supprimée pour les entreprises sur deux années et pour laquelle nous serons compensés à partir de 2023 ; par aussi une fraction de la TVA. Alors, la TVA a été forte en 2022 parce qu'il y avait un bon niveau de croissance et cela veut dire que nous dépendrons aussi de la TVA. Et quand je parle, la TVA, c'est la TVA nationale dont nous percevons une fraction.
- Et puis, dernière taxe importante pour nous, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'un peu plus de 20 millions.

On a d'autres recettes de fonctionnement, vous le savez, je ne rentre pas dans le détail. Ce sont notamment les dotations de l'État, la dotation globale de fonctionnement dont on peut dire qu'il y a une stabilité.

Et troisième recette, nous avons le produit des services. Alors là, cela a augmenté par rapport aux années précédentes, parce qu'effectivement, il y a eu une fréquentation plus importante des services publics.

Et puis, je vous rappelle aussi, la redevance que nous percevons, annuelle, pour la Délégation de Service Public du très haut débit qui est de 3,3 millions en redevance fixe. Et nous espérons rapidement commencer à avoir une part de redevance variable.

Donc, les dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté aussi dans les mêmes proportions, c'est à dire d'à peu près 7%.

Alors, deux points particuliers, mais que vous connaissez très bien. Dans les charges à caractère général, évidemment, nous sommes très frappés par l'inflation, notamment au niveau de l'énergie, au niveau des matériaux. Donc, cela fait là aussi une augmentation de plus de 7%.

Deuxième point : ce sont les charges de personnel qui sont une des charges principales, bien sûr, qui ont augmenté de 6%, pour les raisons que vous savez, c'est à dire notamment l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022. Ce qui me fait dire que l'augmentation sera très forte en 2023 puisqu'elle jouera sur une année pleine. Et puis nous avons eu aussi la prime inflation, la hausse du SMIC, un certain nombre de choses qui font que les charges de personnel ont augmenté de

plus de 6% ; 6%, c'est plus de 3 millions, quand même, dans la Communauté d'Agglomération.

Ensuite, nous avons les attributions, ce que l'on appelle les atténuations de produits, mais notamment ce que nous versons aux communes. Et ce que nous versons aux communes, c'est aujourd'hui 26 millions, c'est à dire avec l'intégration des charges d'incendie qui sont maintenant à l'Agglomération. Et je vous rappelle aussi que nous sommes toujours ponctionnés par le fonds de péréquation intercommunal et communal d'1,5 millions d'euros.

Et ensuite, nous avons les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire tout ce que nous payons à Valor Béarn, justement au service d'incendie et aux diverses associations.

Le troisième paramètre : c'est l'épargne. Alors, donc, c'est très important. Vous savez, c'est un des paramètres principaux. Avec une épargne brute, en 2022, d'un peu plus de 20 millions et une épargne nette de 10,7 millions.

Quatrième point : je fais très vite, c'est l'investissement, le niveau d'investissement en 2022 d'un peu plus de 37 millions. C'est un niveau élevé, qui correspond à notre trajectoire budgétaire, et nous savons que la trajectoire budgétaire fera que le niveau des investissements baissera à partir de 2024. Alors, je ne détaille pas, vous l'avez dans le rapport.

Mais c'est notamment :

- le pôle d'échanges multimodal qui joue fortement,
- c'est la voirie,
- ce sont les travaux de déchetterie,
- c'est l'habitat.

Simplement, je veux dire qu'au-delà des chiffres, ce qui est quand même intéressant de souligner, c'est la qualité de ces investissements, en ce que d'abord, ce sont des investissements structurants. Ce sont des investissements aussi qui sont cohérents, qui sont complémentaires entre eux, et qui sont susceptibles ainsi de favoriser une dynamique de développement et c'est ce que l'on essaie de faire. Parce qu'il y a des investissements pour le développement durable - par exemple le pôle d'échanges multimodal, ou les travaux de déchetterie, ou le centre de méthanisation - mais il y a aussi des investissements pour le développement économique, dont on parlait tout à l'heure, notamment dans les projets. Mais il y a aussi des investissements pour l'habitat et pour avoir une cohérence de la politique d'habitat au sein de l'Agglomération. Donc, ceci est important, me semble-t-il, favorise et renforce les atouts de notre Communauté d'Agglomération.

Cette section d'investissement est financée par, notamment, l'autofinancement dont je viens de parler, par ce qui nous est compensé de la TVA, par des subventions. Il y en a beaucoup en 2022, près de 6 millions de subventions. C'est d'ailleurs lié au niveau, un peu, d'investissement et au type d'investissement.

Et puis il y a un emprunt qui est souscrit, en 2022, à hauteur de 13 millions.

Et je terminerai ce rapide tour d'horizon, mais j'espère assez complet, mais aussi rapide sur la dette qui est le cinquième point. Alors, la dette sur les intérêts, vous savez ce qui se passe, on avait des intérêts très bas encore jusqu'au début 2022. On les avait à moins de 0,5%. Puis, ils ont augmenté en fin de 2022, plutôt autour de 2%, 2,5%, ce qui est déjà sensible. Et puis ils augmentent, ils ont beaucoup augmenté aussi ce premier semestre 2023. On peut espérer peut-être un ralentissement dans ce deuxième semestre. Nous avons un encours de dette d'un peu plus de 100 millions, 106 millions.

Et le plus important, c'est de savoir quelle est notre capacité pour rembourser cette dette, ce que l'on appelle pour l'État la soutenabilité de la dette. Vous savez, lorsque l'on compare l'encours de la dette à l'autofinancement, on obtient le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette si on y affectait la totalité de l'autofinancement et, là, cela fait 5,2 ans, c'est-à-dire un ratio satisfaisant.

Pour finir et pour conclure, c'est donc un compte administratif qui est satisfaisant dans le contexte général qui est quand même difficile.

Alors, pour la suite, en une phrase, nous devons respecter la trajectoire budgétaire qui a été présentée lors des orientations budgétaires et qui avait fait l'objet d'un débat. C'est-à-dire, il faut rester très rigoureux dans le fonctionnement, ce qui n'est pas facile en période d'inflation, mais il faut l'être et il faut ralentir notre niveau d'investissement, notamment à partir de l'année 2024. Mais tout cela, c'est inscrit dans les orientations budgétaires, donc, il faut le faire, de sorte que nous préservions l'autofinancement et que nous maîtrisons la dette. Ce qui veut dire que nous pourrions garder des marges de manœuvre. Voilà en résumé ce que je pouvais dire sur ce compte administratif 2022.

Mme SEMAVOINE :

Merci Monsieur Pérès, merci pour cette présentation très rapide et tout à la fois exhaustive.

Reste-t-il des questions ? Je ne pense pas. Donc, je crois que l'on peut mettre au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Ah ! Il y a une question ? Non. Pas d'abstention, pas de « contre » ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et vous félicite.

Est-ce que l'on appelle le président pour le budget annexe assainissement ?

M. le Président :

Faut bien qu'il serve à quelque chose.

Mme SEMAVOINE :

Donc, l'assemblée a voté à l'unanimité, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Compte administratif, budget annexe assainissement.

23 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, mais bon.

M. le Président :

Très bien.

Aux voix, unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUÉYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

24 - BUDGET ANNEXE EAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Budget annexe eau, même chose.

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUHEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

25 - BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Budget annexe, opérations d'aménagement.

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN,

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

26 - BUDGET ANNEXE REOMI : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Budget annexe, Réomi

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUHEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

27 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Budget annexe réseaux de chaleur du Hameau.

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUHEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

28 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Budget annexe, réseau de chaleur urbain.

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

29 - BUDGET ANNEXE STADE D'EAUX VIVES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Budget annexe, stade d'Eaux-Vives.

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, budget supplémentaire 2023.

30 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui.

Alors, quelques mots. Nous pouvons avoir un budget supplémentaire important, Monsieur le Président, parce que l'on a un excédent de fonctionnement important, de ce compte administratif dont je viens de parler parce que après avoir financé la section d'investissement, ce que fait la section de fonctionnement, nous avons un excédent de fonctionnement après financement de la section d'investissement de 4,5 millions.

Alors, dans ces 4,5 millions : pour le budget de fonctionnement, nous avons relativement peu de dépenses nouvelles ; j'arrondis à peu près : 500 000 €. Cela vient, si vous voulez, de dépenses exceptionnelles concernant l'indemnisation des commerçants, ou diverses choses, ou les autres

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

charges de gestion courante pour le pôle Laherrère. Donc, 500 000 €. Il nous reste donc un excédent net très important que l'on vous propose d'affecter de la manière suivante :

- un peu plus de 500 000 € pour ajuster la dotation aux amortissements. Mais c'est une charge, j'allais dire utile puisqu'elle va alimenter la section d'investissement ;
- nous proposons, parce que nous sommes prudents, un peu plus de 1,3 M€ pour des dépenses imprévues et des imprévus dans la vie, il y en a ;
- et virer à la section d'investissement 2,2 millions.

Cela, c'est pour le fonctionnement.

Et ensuite, pour la section d'investissement, là, nous avons des dépenses plus substantielles. Nous avons des dépenses - j'arrondis, de 3,5 millions dans ce budget supplémentaire - dépenses d'investissement concernant des travaux de bâtiment, notamment sur l'Hôtel de France, sur d'autres bâtiments. Nous avons les travaux sur le pôle d'échanges Multimodal pour près de 400 000 €. Nous avons une dépense dont on va parler dans quelques délibérations concernant la résiliation du bail emphytéotique administratif de la Section Paloise pour 1,1 M€. Et puis nous avons les travaux du lac d'Aressy, je passe, donc, 3,5 M€ de dépenses d'investissement.

Mais nous avons, par ailleurs, des redéploiements. C'est-à-dire des dépenses qui seront faites, mais qui ne l'ont pas été, qui n'ont pas été effectives parce que ce n'était pas tout à fait prêt.

C'est vrai notamment, je ne vais pas rentrer dans les détails - il y en a pour 1,5 M€ à peu près pour l'échangeur de Morlanne - c'est vrai pour certains travaux de performance énergétique ou de voirie.

Ce qui veut dire que nous nous retrouvons, si vous voulez, avec des dépenses nouvelles de 3,5 millions, moins les 1,5 millions de redéploiement, plus des dépenses imprévues et nous avons en ressources les 2,2 millions dont je viens de parler, le virement à la section d'investissement et les amortissements. De sorte que l'on arrive à une section d'investissement équilibrée qui dégage même un petit excédent de 200 000 € que l'on vous propose de mettre en diminution des emprunts.

Voilà, le résumé.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU

LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

31 - BUDGET PRINCIPAL : CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Monsieur Pérès, créances éteintes du budget principal.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

32 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Créances éteintes du budget d'assainissement.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCCQ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

33 - BUDGET ANNEXE EAU : CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Créances éteintes du budget annexe de l'eau.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

34 - BUDGET ANNEXE REOMI : CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Président :

Créances éteintes du budget annexe Réomi.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis

CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCCQ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Rapport d'activité 2022 de la Commission consultative des services publics locaux.

35 - RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Eh bien, je peux attester qu'elle s'est tenue conformément aux prescriptions légales.

M. le Président :

Merci.

M. PERES :

Et je remercie d'ailleurs les membres de cette commission consultative.

M. le Président :

Là, nous ne votons pas, non.

M. PERES :

Non, nous prenons acte.

M. le Président :

Nous prenons acte.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2022 de la commission consultative des services publics locaux

Prend acte

M. le Président :

Monsieur Pérès, les fonds de concours : on commence par Aressy.

36 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'ARESSY POUR TRAVAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, juste simplement pour dire que nous avons décidé en début de ce mandat, je vous le rappelle quand même, d'augmenter significativement l'enveloppe des fonds de concours pour ces années de mandat. L'enveloppe globale est passée de 9 M€ à 14 M€.

Alors, effectivement, nous avons plusieurs demandes de fonds de concours, ce qui est très bien.

On peut les voir, je vais les passer rapidement, si vous voulez.

Pour la commune d'Aressy, qui a notamment des investissements sur un achat d'un écran numérique pour 6 000 €, on va les aider pour 1 800 €.

Et puis pour des panneaux photovoltaïques sur un investissement de 40 000 €, on propose de leur accorder 12 000 €.

M. le Président :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCCQ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Bizanos.

37 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BIZANOS POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Pour Bizanos, effectivement, aménagements de voirie : un coût prévisionnel des travaux de 108 000 € et une participation de 32 000 €.

Juste un mot, Monsieur le Président, ce n'est pas fait par hasard. On a travaillé tous ensemble, notamment avec les maires, pour établir les règles des fonds de concours suivant le montant des investissements et suivant le nombre de sollicitations.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Beyrie-en-Béarn.

38 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BEYRIE-EN-BEARN POUR TRAVAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Et Beyrie-en-Béarn, un projet de rénovation de la Maison des associations, Monsieur le Maire, pour 236 000 €, qui est un investissement important pour vous, dont on vous félicite d'ailleurs, et on pourrait vous aider à hauteur de 66 000 €.

Et puis, vous avez pour l'éclairage public une demande aussi de 3 800 € ?

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. FAURE :

Tout à fait.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUTER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Artiguelouve.

39 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'ARTIGUELOUVE POUR LES TRAVAUX A LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Artiguelouve, donc, c'est la rénovation énergétique de la Maison pour tous.

Un investissement très important de 800 000 € et un peu plus, et on pourrait aider cette commune dynamique à hauteur de 194 000 €.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Et félicitations à tous les maires qui reçoivent.

M. PERES :

À tous les maires qui investissent.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOURDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Même chose pour Gan.

40 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE GAN POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Pour Gan, c'est concernant l'extension de l'Hôtel de Ville, là aussi un investissement de 1,3 M€. On pourrait les aider à hauteur de 300 000 €.

M. le Président :

304 750 €, soyons précis.

Unanimité.

M. PERES :

La précision est dans l'ordre de grandeur.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUTER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

La commune de Lée.

41 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE LEE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PIETONNIERS, PAYSAGERS ET VOIES CYCLABLES EN COEUR DE VILLAGE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

La commune de Lée pour des aménagements piétonniers notamment, donc. Un investissement important de 717 000 € et on propose de les aider à hauteur de 170 000 €.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

La même chose pour Artigueloutan.

42 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'ARTIGUELOUTAN POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà.

Pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires : un investissement de 500 000 € et on pourrait les aider à hauteur de 128 000 €.

M. le Président :

Unanimité et félicitations aux impétrants.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Fonds de concours pour Pau.

43 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE PAU POUR TRAVAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, pour Pau, vous savez que l'investissement très important que nous avons fait, Ville de Pau, qui a un rayonnement bien au-delà de notre commune, pour l'Agglomération et même au-delà, donc, l'espace culturel du Foirail, de grande qualité. C'est un projet très important pour nous, pour nous tous, de 18 M€ et on demande une participation, en fonds de concours de la Communauté d'Agglomération à hauteur d'un million d'euros.

Et on a une deuxième demande, concernant la rénovation énergétique, sur le groupe scolaire Marancy où l'on fait des investissements très importants, très qualitatifs ; coût des travaux de plus de 6 M€. On demande, effectivement, une participation de 285 000 €.

M. le Président :

Vous aurez observé tous, je dis cela au passage, que sur l'ensemble de ces projets, le montant des fonds de concours sont très inférieurs proportionnellement aux montants des fonds de concours que nous traitons dans les autres communes de l'Agglomération.

On ne s'en plaint pas, mais cela mérite d'être souligné.

Unanimité, je présume.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Commune de Billère.

44 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BILLERE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA FERME PEDAGOGIQUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, pour des travaux de restructuration sur la ferme pédagogique, pour Billère. Donc, c'est un investissement de 460 000 €. On propose de les aider à hauteur de 109 000 €.

M. le Président :

Unanimité.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Jurançon, aménagement d'un nouveau skatepark.

45 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE JURANÇON POUR L'AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU SKATEPARK

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

L'aménagement d'un nouveau skatepark.

C'est un investissement pour cette commune de 330 000 €. On propose un fonds de concours de 81 000 €.

M. le Président :

Merci.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Autorisation de programme « biens d'équipements du parc numérique », Monsieur Faure.

46 - AUTORISATION DE PROGRAMME "BIENS D'EQUIPEMENTS DU PARC NUMERIQUE" - AJUSTEMENT

Rapporteur : M. Philippe FAURE

M. FAURE :

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, autorisation de programme concernant les biens d'équipement du parc informatique numérique. Donc, en 2019, on a délibéré pour la période 2020-2022, à une somme

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

de 2,7 M€. Donc, cela concerne tout le parc d'équipements : les postes de travail et les appareils mobiles, etc. Donc, ce plan de dotation couvre, et cela c'est très important, le schéma de mutualisation numérique et, donc, aujourd'hui, il faut le mettre à jour pour 2023-2026.

C'est-à-dire que l'on a une répartition prévisionnelle, donc, autour de :

- pour 2023 : 2,7 M€ ;
- 2024 : 1,3 M€ ;
- 2025 : 1,3 M€ ;
- 2026 : 1,3 M€.

Et donc, compte tenu de son montant déjà ouvert en 2020-2022, il est proposé de porter l'autorisation de programme « biens d'équipements du parc numérique » à hauteur de 8 385 000 €.

Cette autorisation de programme est conforme aux prospectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires de 2023.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Lac d'Aressy, Monsieur Ferrato.

47 - LAC D'ARESSY : DEFINITION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN PONT DE LOCATION D'ACTIVITES NAUTIQUES

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Merci, Monsieur le Président.

Donc, juste, je rappelle que les activités sur le lac d'Aressy montent en puissance et donc, pour ce faire, on a envisagé de demander à un opérateur de pouvoir louer du matériel sur le site, donc, pour la saison estivale uniquement, bien sûr.

Donc là, je rappelle qu'il y a quinze associations ou clubs qui proposent des activités sur le lac : 330 abonnés privés se sont déclarés sur le site de la Ville de Pau et de l'Agglomération pour pouvoir pratiquer à titre individuel. Donc, pour les aider, pour ceux qui n'ont pas de matériel, on a proposé, donc, un opérateur, privé ou public. Là, il s'agit du réseau fédéral, puisque c'est le PCKCU qui a obtenu le marché, donc, d'instaurer une redevance sur le domaine public à hauteur de 150 € TTC mensuels.

Voilà, ce que je peux vous dire.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUTER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Patriarche, l'adoption de la charte de logistique urbaine.

48 - ADOPTION DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE :

Eh bien, c'est la charte « Interlude » qui a pour objectif d'organiser et d'optimiser les flux logistiques de nature urbaine. Une belle démarche qui a été menée pendant plus d'une année sur le territoire, associant l'ensemble des partenaires - et il n'y a qu'à se référer à la pièce jointe qui a été annexée à cette délibération – pour se fixer des objectifs à travers onze fiches actions rassemblées en trois objectifs de réduction de l'impact, pour faire simple et rapide, de la logistique urbaine.

Nous sommes le deuxième territoire en France à signer cette charte, avec Nantes.

M. le Président :

Merci, unanimité et félicitation.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Patriarche, Patrimoine Voirie Communautaire, autorisation de programme.

49 - PATRIMOINE VOIRIE COMMUNAUTAIRE : OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE :

Eh bien, historiquement, il y avait une autorisation de programme, 2016-2020, qu'il faut clôturer, pour en ouvrir une nouvelle pour les années 2023 à 2026 pour un montant de 16,18 M€, pour entretenir le patrimoine de voirie communautaire.

M. le Président :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCCQ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Patriarche, convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération pour le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

50 - CONVENTION TRANSITOIRE ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE :

Je suis très heureux que ce soit vous qui ayez prononcé cet anagramme.

C'est le règlement qui nous lie et la convention qui nous lie avec la Région, tenant compte de son règlement d'intervention en matière de développement économique. La Région vient de l'adopter dans sa nouvelle version. Il nous faut un peu de temps pour l'intégrer, donc, on prolonge la convention actuelle jusqu'en juillet 2024 et comme cela, on pourra travailler avec la Région sur la nouvelle version.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Toujours vous, Monsieur Patriarche, soutien au projet du bâtiment Curie de la SEML Hélioparc.

51 - SOUTIEN AU PROJET DU BATIMENT CURIE DE LA SEML HELIOPARC

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE :

Je rappelle que la technopole Hélioparc est l'un de nos outils majeurs de développement économique, qui fonctionne très bien et avec qui nous sommes liés par une Délégation de Service Public. Je ne vais pas réouvrir le débat sur ce modèle juridique, mais qui fonctionne bien, la preuve, la technopole a besoin de locaux en permanence, de mètres carrés pour accueillir des nouveaux projets, de nouvelles entreprises. Donc, il y a un bâtiment qui a déjà démarré, qui s'appelle Curie, qui est à l'angle à côté de celui d'Axiome et en face, j'ai oublié son nom, Newton, je crois, en face, je dis peut-être une bêtise. Donc, ce bâtiment, il va coûter un peu plus de 5 millions d'euros et l'Agglomération de Pau apporte son concours à hauteur de 223 947 €, comme le Département puisque nous sommes liés sur une convention. Lorsque l'Agglomération met un euro, le Département met un euro sur ce type d'investissement.

M. le Président :

Merci.

Ne prennent pas part au vote : Nicolas Patriarche, Mohamed Amara, Michel Bernos, Christelle Bonnemason-Carrère et moi-même.

Unanimité, pour le reste.

Ne prennent pas part au vote : M. François Bayrou, M. Nicolas Patriarche, M. Mohamed Amara, M. Michel Bernos, Mme Christelle Bonnemason-Carrère.

Vote(s) pour : Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Michel BERNOS, M. Mohamed AMARA

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Patriarche, avenant à la convention entre notre Communauté d'Agglomération et l'association Écloz.

52 - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET L'ASSOCIATION ECLOZ (ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI)

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE :

Voilà, cette association, cette entreprise à but d'emploi, qui s'inscrit dans le dispositif de Territoires zéro chômeur, est aidée par notre collectivité pour des travaux d'aménagement de ses locaux.

Nous avons accordé en 2022 un montant de 40 000 €. Depuis, le total des travaux a diminué de moitié, mais nous proposons de maintenir le même niveau de subvention comme les autres partenaires, ce qui permet donc de passer d'une subvention de 8% à 16% sur le montant total des travaux.

M. le Président :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Régis Laurand, soutien à la Mission locale pour les jeunes.

53 - SOUTIEN A LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES PAU PYRENEES

Rapporteur : M. Régis LAURAND

M. LAURAND :

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour vous rappeler que l'Assemblée générale de la Mission locale a eu lieu le 14 juin dernier à l'Hippodrome. C'était une belle assemblée générale avec un retour en force de tous les partenaires. Cela fait vraiment plaisir. Et c'est la raison pour laquelle aussi, j'ai réussi, enfin, j'ai posé sur table le rapport d'activité qui va vous donner vraiment les informations complètes sur le fonctionnement de la Mission locale en 2022.

Donc, il s'agit simplement de voter la subvention annuelle à hauteur de 446 500 € et de signer la convention afférente.

Je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur Bertonazzi devait lui-même présenter ce rapport, me souffle Madame Sémaoine, sous forme de reproche genre : « Vous avez avantagé Monsieur Laurand scandaleusement. Il y a des questions à se poser désormais sur l'équité dans ce... » Voilà. Comme cela va très mal entre eux...

Monsieur Bertonazzi, quelques mots.

M. BERTONAZZI :

Monsieur le Président, chers collègues.

M. le Président :

J'essaie vainement de mettre de l'ambiance dans ce conseil.

M. BERTONAZZI :

Alors, sur la délibération numéro 55 ?

M. le Président :

Pour l'instant c'est la 53 dont il s'agit, mais vous pouvez dire au moins que vous l'approuvez.

M. BERTONAZZI :

Ah pardon, sur la Mission locale.

M. le Président :

Je vois que vous suivez, Monsieur Bertonazzi !

M. BERTONAZZI :

Voilà, nous sommes très heureux de pouvoir maintenir le niveau d'engagement que nous avons, qui est le même que celui de l'année dernière, et du niveau d'activité qu'a pu mener toute l'équipe cette année.

Et effectivement, vous trouverez dans ce livret pour lequel un effort de communication important a été réalisé cette année, toutes les informations qui vous permettront de bien saisir l'action de la Mission locale.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Monsieur Bernos...

M. BERNOS :

Bien ! Pour mettre un peu d'ambiance, je voudrais simplement remercier le Président parce que depuis l'arrivée de la Mission locale, nous vous félicitons par rapport à la jeunesse. Et c'est vraiment une vraie réussite. Et cette décentralisation de la Mission locale, sur le territoire de Jurançon, porte vraiment ses fruits, et je pense que cela vaudra peut-être le coup que l'on fasse une petite réunion parce que l'on serait surpris par les résultats, surtout en termes d'emploi et d'accompagnement à la formation.

Je voulais vous en remercier, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Avec tous ces soutiens, on peut en être sûr.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUÉYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Ne prennent pas part au vote : M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, M. Jean-Pierre LANNES, Mme Patricia WOLFS

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Bertonazzi, attribution d'une subvention à la société Coopérative d'intérêt Collectif Habitat Eco-action.

54 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF HABITAT ECO-ACTION POUR LE PROJET D'ENTREPRISE COOPERATIVE JEUNESSE

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Merci, Monsieur le Président.

Un collectif s'est constitué pour essayer le modèle de coopérative jeunesse développé par le Pôle territorial de coopération économique Sud-Aquitaine sur l'Agglomération paloise.

Le projet de l'Agglomération paloise est de permettre aux jeunes de 18 à 25 ans de s'initier à la gestion d'entreprise, au travail collaboratif, et de répondre en partie au manque d'acteurs de la filière sur le secteur de la déconstruction et du réemploi de matériaux du bâtiment.

Donc, collectif porteur, c'est Habitat-Éco action, coopérative d'activités et d'emplois, spécialisée dans les métiers du bâtiment qui est identifiée pour la subvention, pour porter la subvention afférente au projet.

Et au vu des crédits disponibles et de l'intérêt du projet pour le territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € pour l'année 2023.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Bertonazzi, animation du pôle Laherrère : tarification.

55 - ANIMATION DU POLE LAHERRERE : TARIFICATION

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Alors, le Pôle entrepreneurial Laherrère, qui a ouvert au public depuis fin mars, qui a été créé dans le cadre du plan de rénovation urbaine du quartier Saragosse. Il est dédié au développement économique, à la création et au développement d'activités d'emplois et de compétences. Il est composé de deux îlots : un îlot, un bâtiment dédié principalement au logement et le second dédié au développement économique.

L'animation du lieu sera assurée par le service emploi de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées avec pour objectif de fédérer les structures autour de projets communs, d'élaborer une programmation d'activités, et d'impulser une dynamique d'animation envers les habitants, notamment, en s'appuyant sur le maillage des acteurs du pôle.

Donc, divers événements seront organisés à ce titre au sein du pôle, et dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une billetterie pour certains événements.

Donc, après avis de la conférence Développement économique, il vous appartient de bien vouloir approuver l'application...

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Au rapport 56, Monsieur Amara, convention cadre quinquennale avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

56 - CONVENTION CADRE QUINQUENNALE (2021-2025) AVEC L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR - PROGRAMMATION 2023

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

M. AMARA :

Oui, Monsieur le Président, il s'agit plus précisément de la programmation 2023, d'approuver la programmation qui est décrite dans le document joint et d'octroyer à l'université, la somme de 470 000 €, pour l'année 2023, répartis en :

- 20 000 € en fonctionnement ;
- et 450 000 € en investissement.

M. le Président :

Merci.

Très important. Inutile de rappeler à quel point pour nous, l'université est stratégique et à quel point ses succès - vous avez présidé à un certain nombre d'entre eux - sont cruciaux. Il suffit de voir les classements que tous les organes de presse, de manière totalement indépendante, publient sur ce sujet pour voir la place de notre université. Je suis sûr que l'on peut aller encore plus loin et on y travaille, comme vous savez, quelquefois même intempestivement.

Donc, je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Vote(s) pour : Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSSET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Régis LAURAND

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Madame Poueyto, Cuisine Mode d'Emploi.

57 - CUISINE MODE D'EMPLOI(S) - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, Monsieur le Président et chers collègues.

Bon, Cuisine Mode d'Emploi, cela veut dire aussi Thierry Marx. Donc, cela veut dire que cette école va venir s'implanter sur Pau et sur Laherrère notamment. Les formations qui sont proposées concernent les personnes éloignées de l'emploi. Elles sont gratuites - c'est rare de nos jours, il faut

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

bien le souligner - et elles sont toutes qualifiantes ou certifiantes.

Ce projet, donc, est installé sur le quartier Saragosse, dans Laherrère et il est porté par l'association Panorama qui est l'entité de ces écoles.

Ces formations seront proposées - c'est cuisine, service et boulangerie - ainsi qu'un restaurant et une boulangerie d'application. L'objectif, c'est de former entre 100 et 150 stagiaires chaque année.

L'Association porteuse, c'est aussi l'ANCT parce qu'elle leur loue les locaux.

Et les investissements qui sont à réaliser sont à hauteur de 545 000 €. Vous avez dans le rapport le détail de ces investissements.

À souligner quand même, la participation de :

- l'État à travers le FNADT à hauteur de 300 000 € ;
- le Conseil régional pour 75 000 € ;
- le Conseil départemental 50 000 € ;
- et le mécénat d'entreprise 45 000 €.

Ce soir, il s'agit de vous demander, chers collègues, de bien vouloir voter une subvention de 75 000 € et d'autoriser notre président, évidemment, à signer tous les documents qui nous donneront ces 75 000 €, qui nous permettront d'ouvrir le plus vite possible cette école.

M. le Président :

Merci.

Rapport 57, mis au vote, adopté à l'unanimité et merci à tous ceux qui ont participé à la recherche de cette activité et au contact avec Thierry Marx sur ce point.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE,

Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Dudret, Urbanisme : convention de service commun entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres pour le droit des sols.

58 - CONVENTION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET LES COMMUNES MEMBRES LE SOUHAITANT POUR L'APPLICATION ET L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOL - ACTUALISATION

Rapporteur : M. Victor DUDRET

M. DUDRET :

Merci, Monsieur le Président.

La présente délibération porte sur le conventionnement de l'instruction du droit des sols par un service commun au profit de 22 des 31 communes de l'Agglomération. Elle précise les rôles respectifs des services de l'Agglomération et des communes en actualisant la convention initiale conclue en 2008, entre l'Agglomération de l'époque et cinq de ces communes. Elle est conclue pour trois ans et renouvelable par tacite reconduction et il convient de noter qu'elle s'applique sans contrepartie financière.

Le projet a recueilli un avis favorable du Comité Social Interterritorial placé auprès du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques dont dépendent les 22 communes bénéficiaires, le 27 avril 2023 et du Comité Social Territorial de l'Agglomération réuni le 13 juin dernier. Huit agents composent le service. Ils sont sous l'autorité hiérarchique du Président de l'Agglomération et sous l'autorité fonctionnelle du maire pour les actes relatifs à sa commune.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver la convention et ses annexes et autoriser le Président à la signer avec les communes adhérentes.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Nous passons, Monsieur Capéran, à une modification de la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable.

59 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE.

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit, si vous voulez, de changer au niveau du collège des personnalités en raison de la démission d'Alexa Lauriol, de proposer Monsieur Gilbert Danan à sa place.

M. le Président :

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Merci.

Unanimité.

Monsieur Gilbert Danan est nommé titulaire à la commission locale du site patrimonial remarquable.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Convention de partenariat avec le CAUE.

60 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE 64 : AVENANT N°1

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Voilà, il vous est proposé d'approuver la participation financière en deux parties :

- la première partie, de 2 200 €, relative à l'adhésion au CAUE ;
- et la deuxième partie, 4 080 €, relative aux actions réalisées sur le programme 2023.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Nous passons à la dénomination du jardin et de l'allée d'accès qui se trouvent derrière l'école Henri IV, derrière la médiathèque, derrière la cité judiciaire, à droite ou à gauche selon l'endroit où l'on se trouve, des Calandretas et au contact de la crèche.

61 - DENOMINATION DU JARDIN ET DE SON ALLEE D'ACCES ENTRE LA PLACE MARGUERITE LABORDE ET LA RUE CARNOT A PAU

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Voilà, comme nous l'avons présenté, Monsieur le Maire, et approuvé au conseil municipal, il s'agit :

- de dénommer l'espace de l'arrière de la Mial et de l'école Henri IV, jardin des écoliers ;
- et dénommer la contre-allée à l'est de la MIAL, entre la place Marguerite Laborde et le jardin, allée des écoliers.

M. le Président :

Merci.

Unanimité, enfin, je crois.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Monsieur Danan, indemnités dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'entrée Est de la ville de Pau.

62 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE LA VILLE DE PAU

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Merci, Monsieur le Président, bonsoir mes chers collègues.

Les travaux de l'entrée Est de la ville de Pau impactent certains commerçants et artisans.

Après étude de la commission d'indemnisation amiable installée par notre conseil communautaire, il vous est proposé de voter une indemnité de 1 000 € au titre d'une avance à la boulangerie-pâtisserie Mélo, située au 36 avenue du Général de Gaulle.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOURDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Danan toujours, Fonds de Solidarité pour le Logement : renouvellement de la convention pluriannuelle.

63 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : RENOUVELLEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2026

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement, plus communément appelé FSL, est un dispositif géré par le Département pour les personnes défavorisées. Il a pour objet de faciliter l'accès au logement décent, le maintien en famille lorsque le logement est adapté et l'accès aux fournitures d'énergie et fluides.

En 2022, 1 112 aides ont été attribuées sur les communes de Pau, Jurançon, Billère, Lons et Lescar.

La convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle 2023-2026 relative à la participation de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au FSL et autoriser le versement de la participation de notre Communauté d'un montant de 108 000 € pour l'activité décrite dans la convention.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUTER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Danan, Programme Local de l'Habitat.

64 - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS : PROGRAMMATION 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Ici, les orientations du PLH ont permis d'identifier les objectifs qualitatifs ou quantitatifs pour le développement de l'offre de logements sociaux publics, qui s'élève à 960 logements, soit en moyenne 160 logements par an.

Dans le cadre de la délégation de compétences, la programmation prévisionnelle pour 2023, comprend 265 logements.

Afin de donner la priorité aux opérations dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, et de donner la priorité aux opérations réalisées au projet de renouvellement urbain Action Cœur de Ville NPNRU Saragosse, il vous est proposé :

- d'approuver les objectifs de logements locatifs sociaux à financer en 2023 ;
- décider de financer les opérations de logements locatifs publics listés dans le tableau de programmation pour un montant de 550 000 € ;

- approuver les plafonds de loyers actualisés pour 2023 selon l'IRL ;
- approuver les modifications des marges locales de loyer ;
- approuver la modification du règlement d'intervention ;
- et autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et conventions afférentes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

PLH, Monsieur Danan.

65 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : ELABORATION DU NOUVEAU PLH DE LA CAPBP

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Le Plan Local d'Habitat définit pour une durée de six ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et à améliorer la performance énergétique et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le Programme Local de l'Habitat est obligatoire pour les communautés d'agglomération et le nôtre est à proroger pour une durée de deux ans.

Il vous est proposé :

- de décider de l'élaboration d'un nouveau programme local d'habitat ;
- d'associer à cette élaboration le préfet ou son représentant, les services de l'État, les collectivités territoriales, les professionnels du logement et les représentants d'associations d'insertion ;
- solliciter auprès de Monsieur le Préfet la prorogation du PLH actuel pour une durée maximale de deux ans ;
- et autoriser Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Pardon, allez-y, Monsieur...

M. BOURDET :

Juste une intervention rapide, Monsieur le Président.

Donc, dans cette délibération, on nous parle de beaucoup de documents, de plans, du PLU, du Plan Local d'Urbanisme, on nous parle du Scot, ainsi de suite. Par contre, bon moi, j'y vois un peu trouble au niveau des différentes échéances et de la concordance des différents plans.

Serait-il possible d'avoir un document synthétique pour nous expliquer la fin de tel ou tel plan, la mise en révision du Scot et ainsi de suite ?

On en a parlé l'autre jour...

M. le Président :

Monsieur Bourdet, c'est du travail de commission, qui s'appelle chez nous conférence.

M. BOURDET :

Oui, mais je pense que ce serait utile à tout le monde.

M. le Président :

Mais je pense que c'est utile, mais vous en parlez à la conférence. Cela ira très bien.

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Danan, restauration immobilière : demande d'ouverture d'enquête parcellaire.

66 - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE PROGRAMME N°4 : DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUETE PARCELLAIRE

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

La SIAB, en sa qualité de titulaire du contrat de concession, est autorisée à acquérir ou à restaurer par voie amiable ou soit par voie d'expropriation.

Deux immeubles sont l'objet d'une demande d'ouverture d'enquête parcellaire :

- 3 rue des Cordeliers,
- 7 rue Lamothe.

Il vous est demandé :

- d'approuver la liste des immeubles soumis à enquête parcellaire ;
- d'approuver les dossiers à soumettre à enquête parcellaire ;
- autoriser la SIAB à solliciter du préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire conformément à l'article 6 du traité de concession ;
- autoriser la SIAB à solliciter du préfet, à l'issue de l'enquête parcellaire, les arrêtés de cessibilité des biens pour lesquels les propriétaires ne se sont pas engagés à réaliser des travaux de restauration immobilière ;
- autoriser la SIAB à solliciter du préfet la saisine du juge pour les ordonnances d'expropriation ;
- et autoriser la SIAB à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

Je vous remercie.

M. le Président :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Madame Poueyto, avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière.

67 - AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES BAILLEURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2016-2018

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, en fait, c'est un avenant, donc, à une convention que vous avez tous jointe à vos documents.

Donc, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant numéro 4.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Madame Poueyto, attribution de la subvention GIP-DSU.

68 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION GIP DSU - EXERCICE 2023

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, pour les quartiers prioritaires.

M. le Président :

Dont vous êtes la spécialiste mondiale.

Mme POUEYTO :

Comment ?

M. le Président :

Dont vous êtes la spécialiste mondiale.

Mme POUEYTO :

Je vais m'arrêter aux quartiers de la politique de la ville et des quartiers de veille, si vous le voulez bien, Monsieur le Président.

Donc, en fait, c'est justement pour ces territoires-là que nous vous proposons de maintenir la subvention au taux de 2022, c'est-à-dire 320 000 €.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Ne prennent pas part au vote : M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Josy POUEYTO,

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Madame Poueyto, convention relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée.

69 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE : AVENANTS

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, en fait, c'est pour vous autoriser aussi à valider les moyens supplémentaires que le Conseil départemental attribue.

Et nous avons, donc, une subvention supplémentaire de 19 875,52 €.

On vous propose de signer le document qui autorise ce versement du Conseil départemental. Franchement, là, ils font un effort et je les remercie, ainsi que tout le service parce que c'est une mission qu'ils nous ont confiée sur notre demande. C'est assez rare. Et tous les maires qui en ont besoin l'utilisent. Ce sont les services de nos éducateurs. Je crois qu'ils en sont tous, effectivement, satisfaits.

N'est-ce pas Monsieur Bernos ?

D'habitude, j'ai aussi Monsieur Lalanne. Voilà, exact. Il y a mes collègues de Billère et donc je crois que nous pouvons être aujourd'hui satisfaits d'avoir eu cette démarche qui fait que maintenant, toutes les collectivités de l'agglomération peuvent en bénéficier. Et, donc, merci pour ces nombreux conseils.

M. le Président :

Merci, Madame Poueyto.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Calderoni, subventions aux associations petite enfance.

70 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI

M. CALDERONI :

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il vous est proposé deux subventions pour les associations petite enfance : la première concernant une subvention d'investissement de 19 200 € pour sept structures et la deuxième pour de 20 023 € pour le fonctionnement de deux structures.

Il vous appartient de décider l'attribution de ces deux subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023, et autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Ne prend pas part au vote : M. Jean-Louis CALDERONI

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, résiliation du bail emphytéotique administratif de la Section Paloise. Je veux simplement dire un mot.

Je me suis expliqué sur le principe de ce bail administratif devant le conseil municipal de Pau.

Je pense que ce n'est pas une bonne méthode que de déléguer ce qui est en fait la propriété, sur une période de parfois 90 ans. Je pense qu'il faut garder la propriété parce que nous serons amenés à choisir des usages.

Je veux par exemple signaler à ceux qui s'intéressent au sport et au rugby que ce centre d'entraînement qui porte le nom de l'entreprise qui produit les maillots, Macron, sans lien avec quelque politique que ce soit, mais cette entreprise-là, ce bail emphytéotique-là, je pense, qu'il est probable, que nous soyons amenés à proposer d'en faire un centre d'entraînement pour le sport amateur. Et pour cela, il faut en avoir la maîtrise.

Donc, il y a peut-être eu un temps où l'on pouvait imaginer de transmettre comme cela. J'ai dit en termes non dissimulés que je ne le ferai pas pour les cinq hectares qui sont autour du Palais des sports, que je trouve que c'est un bien de la Communauté et que l'on n'a pas à le donner à des intérêts privés, quels que bien intentionnés qu'ils fussent. Et donc, je suis content que nous ayons pris ensemble l'orientation de récupérer la pleine propriété et la pleine liberté d'usage de ces biens. C'est une bonne chose pour l'avenir.

Alors, j'ai dit cela à nos amis de la Section Paloise. Ils m'ont dit : « C'est sympathique, mais nous, on a investi 2 millions pour l'aménagement du centre d'entraînement. » Et c'est tout à fait légitime. Et, donc, nous avons de la manière la plus transparente avec les Domaines, avec des sociétés comptables, déterminé ce qu'était le juste prix. Et vous-même, comme la comptabilité ne vous est pas totalement étrangère, Monsieur Pérès, vous vous êtes attaché avec ces sociétés-là à déterminer le juste prix.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Et ainsi, je vous propose, nous vous proposons de récupérer la pleine propriété et la pleine liberté d'usage de cet ensemble d'entraînement et de formation de la Section Paloise.

À vous !

71 - CENTRE D'ENTRAINEMENT DE LA SASP SECTION PALOISE : RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, effectivement, c'est une volonté de notre collectivité, délibérée, d'avoir la maîtrise foncière, d'avoir une politique patrimoniale et d'avoir, je dirai aussi, une politique cohérente sur les équipements sportifs structurants parce que nous sommes propriétaires des stades, que ce soit le Hameau ou les autres. Donc, c'est assez normal, c'est de la logique et c'est surtout le fait d'avoir les coudées franches par rapport à des baux qui sont souvent de très longue durée. Alors, on a décidé, ou on a souhaité nouer un dialogue avec la Section Paloise pour étudier les conditions d'une résiliation amiable. Et dans le cadre de cette résiliation amiable et conformément aux textes, nous sommes convenus, effectivement, de trouver une entente et de manière la plus équitable pour les deux parties. Et c'est dans cet esprit d'équité que nous avons demandé au cabinet KPMG, cabinet bien connu, et notamment dans un secteur public très performant, de nous accompagner et de nous proposer des solutions.

Alors, en résumé, je vais vous dire quand même les éléments principaux de cette équité. Alors, sur le plan juridique, je rappelle que le bail initial avait été signé en 2017 pour une durée de 18 ans, qui par un avenant, a été portée à 30 ans, donc qui expire en 2047, c'est-à-dire dans très longtemps. Et précisons que ce bail qui avait été fixé, l'avait été moyennant une redevance à l'euro symbolique.

Donc, nous avons regardé après les éléments financiers, puisque évidemment, la résiliation du bail, la résiliation anticipée du bail entraîne des conséquences financières. Deux conséquences principales, pour résumer : d'abord, ce qui correspondrait en quelque sorte, ce n'est pas le terme tout à fait, mais une forme de rachat de l'équipement et deuxièmement, l'indemnité du préjudice elle-même.

Alors, vous avez rappelé à juste titre que la Section Paloise avait investi à peu près 2 millions, 1 970 000 € exactement, et qu'elle avait bénéficié aussi de deux subventions :

- une de chez nous, de l'Agglomération à hauteur de 350 000 € ;
- et une du département à hauteur de 200 000 €.

Quand on a regardé et que l'on a demandé les éléments comptables dont dispose, la Section, la société de la Section Paloise, on a regardé, effectivement, ce qui est normal, ce que l'on appelle la valeur nette comptable ; c'est-à-dire la valeur nette après amortissement était de 1,2 millions, et de 700 000 €, et si on les enlève, et il faut les enlever, les subventions.

Or, vous savez que et c'est parfaitement légal, les durées d'amortissement sont, non pas variables, mais sont souvent entre des fourchettes. Et la société de la Section Paloise, très justement, a accéléré un petit peu les amortissements pour des raisons fiscales, c'est-à-dire pour avoir moins de résultat et donc moins d'impôt sur les sociétés, mais je dis que c'est un procédé tout à fait classique et normal. Ce n'est même pas de l'optimisation, c'est de la bonne gestion, dès lors que

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

c'est autorisé dans les limites qui sont acceptées par l'administration fiscale.

Donc, on a considéré, effectivement, que c'était certainement une durée d'amortissement un peu rapide, toujours dans ce souci d'équité dont je parlais. Et donc, KPMG nous a proposé de modifier ou en tout cas de recalculer, de retraiter la durée des amortissements sur une durée plus longue. Et donc, ce qui veut dire, effectivement, que la valeur comptable nette est un peu supérieure. Et donc, on arrive ainsi à une valeur nette comptable corrigée de 1,2 M€ nets de subvention. Et c'est ainsi que nous avons considéré que c'était une valeur équitable qui tenait compte, non pas uniquement de considérations fiscales, mais aussi d'une considération économique, voilà.

Quant à la perte de la valeur des droits réels, cela a beau être très compliqué, on n'arriverait pas nécessairement à de meilleurs résultats. On a, d'un commun accord avec la Section Paloise, considéré que l'on pouvait d'abord se baser sur la valeur locative annuelle, qui est d'un peu plus de 100 000 €, et de prendre une durée que l'on pourrait considérer, une durée de neuf ans, qui ne soit pas trop longue, compte tenu effectivement de ce que vous avez dit, que l'on garde quand même parfaitement la maîtrise des choses. Et ce qui veut dire que, donc, on aurait une valeur locative sur neuf années, après rachat, de 1 083 000 € compte tenu des indexations.

Autrement dit, il nous est demandé ce soir, de :

- prononcer la résiliation amiable du bien à compter du 1^{er} novembre 2023, premièrement ;
- d'approuver les termes de ce protocole dont je vous ai donné l'architecture principale, composé de deux éléments financiers d'un total de 2 270 000 €, mais premier élément, c'est le rachat du bien, c'est-à-dire 1 180 000 €, c'est-à-dire de l'investissement ;
- et d'autre part, l'indemnité du préjudice et du fonctionnement pour 1 080 000 €.

Et troisième point, très important pour nous, c'est de décider de fixer désormais, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, de fixer à 115 000 € par an la redevance d'occupation du centre d'entraînement.

Voilà, si vous voulez, les éléments principaux de ce que je considère comme quelque chose, effectivement, d'équitable et d'intéressant pour nous, collectivités, de reprendre la maîtrise du foncier.

M. le Président :

Moi, je suis très content que nous reprenions cette maîtrise parce que, au moins, nous sommes, comme on dit en béarnais, *meste a case*, c'est-à-dire « patron à la maison ». On ne sait jamais ce que sont les avens des sociétés sportives. On a été payés, si j'ose dire... Non, on n'a pas été payés, c'est le contraire. On a payé pour voir que ce n'était pas si simple et que donc, retrouver la pleine maîtrise de ces équipements qui nous appartiennent, reconnaître à la Section Paloise l'investissement qu'ils ont fait, indemniser comme il se doit la perte de maîtrise qu'ils avaient prévue sur 18 ans, on va se contenter de leur donner 9 ans. Cela me paraît juste.

Vous n'avez pas prononcé, Monsieur Pérès, le mot équitable par hasard, parce que c'est la loi. La loi dit qu'il faut que ce soit équitable et je trouve que cela allait.

Mais je suis très content que l'on redevienne des patrons, voilà.

Mais dans la meilleure entente avec la Section Paloise, ce dont personne, naturellement, ne doute.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Ferrato, signature du contrat d'objectifs avec la Section Paloise Rugby Pro.

72 - SASP SECTION PALOISE RUGBY PRO : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, il s'agit comme chaque année, d'attribuer des subventions aux clubs de haut niveau pour la saison sportive 2023-2024, au titre des missions d'intérêt général définies par le Code du Sport, à savoir simplement et rapidement, il s'agit :

- du soutien à la formation : perfectionnement, insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans leur Centre de formation agréé ;
- la participation de la sortie sportive à des actions d'éducation, intégration, cohésion sociale ;
- et enfin, la mise en œuvre d'actions qui visent à sécuriser le public et à prévenir la violence dans les enceintes sportives.

Donc, concernant la Section Paloise, il est proposé une subvention à l'identique de l'année, de la saison précédente, c'est-à-dire 555 000 € au titre de ses missions d'intérêt général.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Nous passons, Monsieur Ferrato, à Lons Section Paloise Rugby Féminin.

73 - ASSOCIATION LONS SECTION PALOISE RUGBY FEMININ : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Alors, il s'agit des mêmes missions d'intérêt général, donc, je ne vais pas vous les répéter.

Simplement pour dire que, d'abord, peut-être préciser que le Lons Section Paloise Rugby féminin se maintient en élite. Ce n'est pas le seul club, mais enfin, là, je préfère le préciser parce que c'est important.

Donc, l'attribution de la subvention s'élève à 34 300 € au titre des missions d'intérêt général que j'ai citées auparavant pour la Section Paloise Rugby Pro.

M. le Président :

Merci.

Oui, Monsieur le Maire de Lons...

M. PATRIARCHE :

Oui, je profite de l'entrée opportunément de notre collègue Lise Arricastre, donc, joueuse, tout le monde l'aura compris, de ce club, pour attirer l'attention des élus sur la subvention de ce club d'élite féminin, le seul quasiment dans la région, pour demander à ce que l'on regarde un petit peu d'un meilleur œil leur projet sportif, les nécessités auxquelles ils doivent faire face pour rester dans cette élite. Et donc, soucieux de l'enveloppe globale, je me disais que peut-être les équipes professionnelles hommes, pourraient donner une petite partie, pour ne pas augmenter, Monsieur le directeur, l'enveloppe, mais pour faire un geste significatif pour ces jeunes femmes méritantes.

M. le Président :

Merci.

On prendra évidemment en compte leurs aventures et leurs besoins.

Oui, Monsieur Bourdet...

M. BOURDET :

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Je rejoins tout à fait Monsieur Patriarche sur ce point parce que, je me suis exprimé aussi l'année dernière sur le montant de cette subvention : 34 300 €, cela représente en fait 2% du montant global de l'aide que nous accordons aux clubs sportifs professionnels.

Donc, je pense qu'il serait bienvenu de faire un petit effort à ce niveau-là et de favoriser le sport féminin.

M. FERRATO :

Alors, je peux peut-être répondre à Monsieur Bourdet, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Simplement, nous avons reçu, avec Éric Saubatte et la direction des sports les cinq clubs de l'Agglomération. Il a été proposé dans le cadre des achats de prestations pour le club de Lons Rugby féminin qui s'élèvent à 6 010 €, d'augmenter la subvention de 6 000 €, soit un marché public de 12 000 € pour soutenir le club pour la saison sportive qui arrive parce qu'ils nous ont bien informés qu'ils avaient un budget très serré. Ils ont fini la saison avec, je crois, 1 000 €.

M. le Président :

Je vais vous dire, Monsieur Patriarche et Monsieur Bourdet, s'ils viennent voir le Président de notre Communauté d'Agglomération, je pense que l'on peut réfléchir à des efforts parce que je trouve qu'elles le méritent et que c'est très intéressant de pouvoir présenter une image valorisante du rugby féminin.

Et, donc, je m'engage personnellement à réfléchir un peu sur ce sujet, et elles le méritent.

M. FERRATO :

Et je peux ajouter, Monsieur le Président, que....

M. le Président :

Je déteste demander des choses aux gens. On est grand. Si on estime qu'il y a justice, on prend nos responsabilités. Moi, je ne suis pas un mendiant, hein, d'accord !

M. FERRATO :

Monsieur le Président, oui, simplement une précision. Quand j'ai dit tout à l'heure - ce n'est pas innocent - que l'équipe de Lons se maintient en élite, elles sont en concurrence avec des clubs comme Bordeaux, Toulouse, Montpellier, des grosses écuries reliées d'ailleurs au Sport pro masculin et donc, c'est pour cela que je crois qu'une demande de subvention... Je suis tout à fait d'accord avec ce que disait Monsieur le Maire de Lons et Monsieur Bourdet, je crois, qu'il faut peut-être les aider.

Alors, cette année, c'était un petit surplus pour leur trésorerie, mais je pense que pour la saison prochaine, il faudra peut-être penser à revoir la question.

M. le Président :

On va ouvrir cela.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Non, je voulais juste m'assurer que chacun de nos collègues avait bien goûté ce moment de grâce exceptionnel où les vues de Monsieur Patriarche et de Monsieur Bourdet ont convergé, justement.

M. le Président :

Ce n'est qu'un début, continuons le combat.

M. FERRATO :

Le sport est rassembleur.

M. le Président :

J'ai noté quelques évolutions de sensibilité, on va dire. Mais je ne veux pas parler de révolution politique, mais de sensibilité.

Vous savez, il y a un très grand homme politique qui disait : « Un bon discours m'a quelquefois fait changer d'avis, jamais de vote. » Donc, de ce point de vue-là, j'ai bon espoir que l'on avance.

C'est très bien. C'était très très juste.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Feratto, le Billère Handball.

74 - SAS BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Billère Handball, donc, dans le même esprit que les deux délibérations précédentes.

Donc, on propose d'attribuer au Billère Handball une subvention, augmentée par rapport à l'année dernière, mais à hauteur de 255 400 €.

M. le Président :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Pau FC.

75 - SASP PAU FC : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Pau FC, mais dans le même esprit toujours, 400 000 € à l'identique de la saison précédente.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Élan Béarnais.

76 - SASP ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Eh bien, également à l'identique, 865 000 € pour l'Élan Béarnais.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUÉYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Accueil de la dernière étape de la Haute Route Pyrénées.
Est-ce que finalement les routes vont être ouvertes ?

77 - ACCUEIL DE LA DERNIERE ETAPE DE LA HAUTE ROUTE PYRENEES 2023 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE IRONMAN ANDORRA ENDURANCE EVENTS ET LA VILLE DE PAU

Rapporteur : M. Claude FERRATO

M. FERRATO :

Alors, là, il n'y a pas de financement. J'espère qu'ils vont arriver à bon port.

Donc, c'est une épreuve très importante qui arrive chaque année à Pau. Là, on reçoit l'épreuve finale. Il y a 450 coureurs. Donc, c'est une convention tripartite entre la Ville de Pau, l'Agglomération et la société Ironman Andorra Endurance qui organise la manifestation.

Je crois que vous avez pris en conseil municipal la délibération similaire lundi soir.

Ici, il s'agit pour l'Agglomération de mettre à disposition un lieu d'accueil aménagé au Palais Beaumont pour l'arrivée finale des coureurs et la remise des prix, donc, samedi 8 juillet.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCCQ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Fricker, la Ciutat création musicale.

78 - CITE CREATIVE DE LA CULTURE BEARNAISE : SOUTIEN AU CENTRE DE CREATION MUSICALE PORTE PAR L'ASSOCIATION CERC 2023

Rapporteur : M. Jean-Loup FRICKER

M. FRICKER :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Dans le cadre de notre convention 2021-2023 avec l'association CERC, le centre de création musicale, qui œuvre au cœur de La Ciutat, ce centre de création s'engage dans :

- la création, la production, la diffusion d'œuvres artistiques,
- la recherche sur le patrimoine culturel immatériel du Béarn,
- l'accompagnement, la professionnalisation des artistes,
- la diffusion au travers d'une saison culturelle dédiée aux musiques patrimoniales.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Non, pardon, vous n'aviez pas dit le chiffre.

M. FRICKER :

Ah oui ! C'est une subvention que l'on vous propose de lui accorder à hauteur de 60 000 €.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci.

Unanimité, je disais.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

La même chose pour l'association de préfiguration.

79 - CITE CREATIVE DE LA CULTURE BEARNAISE : SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE PRE-FIGURATION DE LA CIUTAT 2023

Rapporteur : M. Jean-Loup FRICKER

M. FRICKER :

Toujours dans le cadre de notre compétence et de notre convention 2021-2023 avec La Ciutat, l'association préfigurative de La Ciutat met en œuvre beaucoup d'actions au service de ses membres, au service de création d'activités nouvelles.

Elle engage de nouveaux pôles d'activités spécifiques et elle structure une saison culturelle en partenariat avec les autres acteurs culturels du territoire.

En 2023, la Communauté d'Agglomération est sollicitée à hauteur de 72 000 € pour son fonctionnement et 12 000 € en investissement, pour un budget prévisionnel de 664 000 €.

Donc, je vous propose, chers collègues, d'approuver l'attribution de cette subvention et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à notre convention.

M. le Président :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUTER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Bernos, Office de tourisme.

80 - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2022

Rapporteur : M. Michel BERNOS

M. BERNOS :

Oui, merci Monsieur le Président.

Nous vous demandons donc d'approuver au vu du rapport d'activité :

- les comptes financiers de l'exercice 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire, qui vous ont été détaillés en annexe et qui ont été adoptés à l'unanimité par le comité directeur le 24 février 2023 ;
- et le rapport d'activité 2022 de l'Office du Tourisme Communautaire ;
- ainsi que le compte financier.

Voilà.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Bernos, taxe de séjour.

81 - TAXE DE SEJOUR : TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Rapporteur : M. Michel BERNOS

M. BERNOS :

Oui, nous vous demandons de valider les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

C'est une augmentation. C'est une première depuis 2016, de 5 à 6%. Ils resteront très en deçà de ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités territoriales.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-

Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUTER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Au rapport 82, Madame Sémavoine, un avenant à la concession pour le réseau de chaleur.

82 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONCEPTION, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR : APPROBATION DE L'AVENANT N°4

Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE

Mme SEMAVOINE :

Oui, merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de l'avenant numéro 4 de ce contrat de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du fameux réseau de chaleur urbain. Ce quatrième avenant vise à ajuster le contrat de concession sur trois aspects :

- premièrement : la prise en compte des travaux anticipés du raccordement de ce réseau au bâtiment du Foirail ;
- deuxièmement : un avenant à la convention quadripartite de la vente de chaleur ;
- et troisièmement : un ajustement dans la fréquence de mise à jour de la valeur estimée du prix du gaz dans le tarif.

Tout est explicité dans le détail dans la délibération que vous avez reçue.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Mme SEMAVOINE :

Mais la question, c'est que l'on vous autorise à signer ce quatrième avenant.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCCQ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Denax, renforcement du réseau d'adduction d'eau brute.

83 - MODIFICATION AP 13501 : RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU BRUTE (BA EAU)

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Merci Président, chers collègues.

Donc, voici une synthèse rapide. Donc, je vais passer les cinq rapports très complets que vous avez à votre disposition, qui ont tous été présentés en conférence Environnement, énergie, déchets, eau, assainissement du 6 juin 2023 et puis en conférence Finances - Administration générale, chère à Monsieur Pérès.

Le premier rapport, 84, concerne le renforcement du réseau d'adduction d'eau brute ; 2019, glissement de terrain non prévisible au droit d'adduction d'eau brute de Guindalos ; confortement provisoire en 2020. Aujourd'hui, il faut le conforter de manière pérenne par la mise en œuvre d'une paroi berlinoise.

Il vous est donc proposé de modifier le montant de l'autorisation du programme initial de renforcement du réseau d'adduction brute n°13501 approuvé le 21 mars 2013. Celui-ci était de 9 750 000 €. Il passerait ainsi à 10 250 000 €.

La répartition des crédits de paiement de ce programme sera la suivante :

- 350 000 € pour 2023,
- 314 965,30 pour 2024.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Denax, vous avez fait les cinq en même temps ?

84 - MODIFICATION AP 19404 : BIOMETHANISATION (BA ASSAINISSEMENT)

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Presque ! La suivante va demander un peu plus de temps, si vous le permettez.

M. le Président :

Allez-y !

M. DENAX :

Merci, Monsieur le Président.

Donc, pour prendre un peu plus de temps, quelques rappels.

Donc, 2015 : vous-même, cher Président, demandez un travail précis dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoire) et vous chargez donc Monique Sémavoine, première vice-présidente, de conduire ce travail dès 2015.

Une stratégie autour de trois axes :

- réduire les gaz à émission de serre, les GES ;
- développer les énergies renouvelables ;
- et puis, séquestrer des émissions de gaz à effet de serre dans les puits carbone.

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

2015 à 2017 : analyse des sols sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Pau, puis, en 2017, élargi aux 31 communes.

2017 : définition de la politique environnementale ambitieuse et volontariste de la Communauté d'Agglomération de Pau pour 2040, avec neutralité carbone. Doublement des énergies renouvelables, émergence de la filière hydrogène.

Donc, l'opportunité se présente alors dans le cadre de la dépollution des eaux usées de Lescar, avec un objectif principal : traiter les boues en direct sans transport jusqu'à Lacq.

Pour la petite histoire, 10 000 tonnes sont évacuées annuellement pour environ 1,8 M€, sur Lacq, avec le transport ; coût de l'incinération pour environ 560 € la tonne, ce qui veut dire 200 000 € de transport ; mais aussi, réduire les nuisances pour les habitants de Lescar, des communes avoisinantes, des centres commerciaux. Sommes considérables injectées chaque année afin de réduire et contenir les nuisances depuis des années.

Un programme ambitieux, innovant, exemplaire, volontariste du PCAET contient ce projet de biométhanisation. Présenté à différentes reprises lors des conseils communautaires, aux conférences que vous aviez approuvées, il permet de traiter les boues d'épuration à la station de traitement des eaux usées de Lescar.

Le conseil communautaire, le 26 septembre 2019, avait approuvé l'ouverture sur le budget annexe d'une autorisation de programme destinée à la biométhanisation, permettant donc la future construction de l'unité de biométhanisation, dans un premier temps, avec la possibilité d'y adjoindre une unité de méthanisation du CO² résultant de l'épuration du biogaz dont vous avez parlé il n'y a pas longtemps et une centrale photovoltaïque pour l'alimentation électrique d'une partie des besoins des deux unités susmentionnées.

L'étude de faisabilité a donc été lancée en 2019 avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'autorisation de programme, votée bien avant l'attribution du marché était assujettie à des subventions complémentaires et aux résultats des marchés de travaux. Les éléments relatifs aux marchés de travaux passés par appel d'offres ainsi qu'aux subventions obtenues jusqu'à dernièrement, donnent les éléments suivants :

- biométhanisation donc : 26,5 M€ ;
- méthanation : 11 M€ ;
- centrale photovoltaïque : 3,5 M€.

Au niveau des subventions, c'est cela qui est intéressant aussi, nous avons demandé un peu plus de 12 M€ et à ce stade, un peu plus de 7 M€ ont été obtenus. Nous pouvons espérer environ 10 à 12 M€. Ces aides proviennent de l'Agence Adour Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Ademe, de l'État via la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, de la DSIL, de l'Union européenne et de la Région.

Enfin, il faut intégrer des recettes nettes issues de la vente du méthane, qui atteindront a minima un million d'euros par an. Et d'après les derniers éléments datant de cette semaine, il est possible d'avoir un coût supérieur à l'estimation précédente.

Donc, depuis jeudi 22 juin, comme vous l'avez dit, cher Président, nous avons injecté donc du biométhane. Il faut souligner, chers collègues, la coordination exemplaire avec GRDF sur ce sujet et il faut encore plus être fier de dire que dix énergies seront et sont produites :

- du biométhane ;
- du méthane de synthèse ;
- de l'électricité verte par les panneaux photovoltaïques ;
- du biochamp et de l'azote engrais pour la culture ;
- de l'oxygène provenant de l'électrolyse de l'eau recyclée, et là, c'est un paramètre important parce que nous allons pouvoir, avec cette eau recyclée, faire autre chose sur le lavage, par exemple, d'engins municipaux, etc., plutôt que d'utiliser de l'eau potable ;
- enfin, l'hydrogène vert dont l'excédent pourrait être réutilisé.

À noter que ce concept a été étudié dans le cadre d'une usine entièrement positive.

En résumé, chers collègues, compte tenu du montant réel des dépenses et travaux du programme incluant la biométhanisation, la méthanation, la centrale pour un montant de 41 millions d'euros, des dépenses déjà engagées et réalisées entre 2019 et 2022, de l'ordre de 22 990 681 €, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sera la suivante :

- 10 M€ sur 2023 ;
- 6 M€ sur 2024 ;
- et 2 909 000 € et des poussières sur 2025.

Il vous est donc proposé, chers collègues, de bien vouloir approuver l'autorisation de programme annuelle AP numéro 19 404 de biométhanisation à hauteur de 41 M€.

M. le Président :

Merci.

Je résume : énorme effort financier dans le cadre du cap que nous nous sommes fixé en matière écologique et durable, pour arriver à court terme aux objectifs que le reste du pays se fixe à long terme.

Je pense que nous avons des atouts, en tous cas, nous sommes au rendez-vous des efforts financiers qui sont énormes. Et nous sommes à l'avant-garde technologique de ce traitement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la réinjection dans le réseau de gaz, qui est issu du processus biologique que vous avez décrit.

Énorme effort et immense objectif. Et je suis très fier. Alors, on est l'objet de sollicitations nombreuses parce que beaucoup de collectivités veulent voir ce que nous avons fait. Madame Sémavoine les guide, les reçoit et les guide.

Mme SEMAVOINE :

Pas encore, mais cela va venir.

M. le Président :

Cela va venir, parce que c'est un remarquable travail.

Alors, c'est un pari.

Nous, nous choisissons cet optimisme-là, qui est un optimisme de l'action et un optimisme technologique. Nous croyons que l'on peut résoudre les problèmes par l'investissement intellectuel, scientifique, technique et que nous pouvons être à l'avant-garde de ce mouvement, comme nous l'avons été par exemple, pour le BHNS à hydrogène, pour le Fébus.

Moi, je suis très fier que l'on fasse cela. Mais comme vous le voyez, ce ne sont pas seulement des paroles. Là, on parle de millions, voilà.

Je mets aux voix le rapport, si vous voulez bien.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Unanimité.

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Denax, avenant à la convention de déversement des eaux usées de la commune de Siros dans le système d'assainissement « Val de l'Ousse ».

85 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE SECURISATION DU PONT LABAU

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Alors, il y en a un autre, je pense, avant, Président. Il s'agit de la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la sécurisation du Pont Labau entre les excellentes communes de Gan et de Bosdarros.

M. le Président :

Unanimité.

M. DENAX :

Très bien.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Avenant

86 - AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SIROS DANS LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT "VAL DE L'OUSSE" DU SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES 3 CANTONS

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Je tourne la page. Avenant, donc, à la convention de déversement des eaux usées de la commune de Siros.

Il vous appartient, chers collègues, de bien vouloir approuver le projet de l'avenant numéro 2 ci-joint à la convention de déversement ; autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant dans l'ensemble des documents afférents.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Adhésion au soi-disant Céréma.

87 - ADHESION AU CEREMA

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, est un établissement public national avec des antennes locales. Cet organisme est donc doté d'un savoir-faire transversal. Le Céréma intervient pour le compte de collectivités sur des missions d'ingénierie.

L'adhésion au Céréma nous permettrait de profiter de son expertise territoriale dans six domaines de compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération, comme par exemple :

- dans le domaine du cycle de l'eau ;
- la gestion des déchets ;
- et de la voirie notamment.

Donc, le montant annuel de la contribution est de 2 000 €.

Chers collègues, il vous appartient de bien vouloir :

- solliciter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées auprès du Céréma ;
- de régler chaque année la contribution annuelle due ;
- de me désigner pour représenter la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées au titre de cette adhésion ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

œuvre de cette adhésion.

M. le Président :

C'est combien la cotisation annuelle ?

M. DENAX :

Deux mille euros.

M. le Président :

Cela va.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, nous avons besoin d'un référent déontologue.

88 - DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Eh bien, Monsieur le Président, j'espère que nous n'en aurons pas besoin, même s'il s'agit en l'occurrence d'un éminent juriste de l'université de Pau, professeur agrégé et avocat, donc, parfaitement bon et je pense que l'on n'en n'aura pas besoin. Il s'appelle Monsieur Jean Gourdou. C'est le même déontologue pour les services, les agents des services.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Madame Wolfs, la réponse est oui.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Nous avançons, Monsieur Pérès, avec une mise à jour. Et donc, la réponse est oui pour vous et pour Monsieur Laurand.

Mise à jour des dispositions du forfait mobilités durables.

89 - MISE A JOUR DES DISPOSITIONS DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, cela avait été mis en place il y a quelques temps...

M. le Président :

Pour comprendre les trottinettes.

M. PERES :

Exactement, et les monoroues.

Et vous savez qu'il s'agit d'un montant forfaitaire en fonction du nombre de jours où l'on utilise ces mobilités douces.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, prestations d'action sociale.

90 - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est classique si vous voulez, concernant notamment les allocations aux enfants de moins de 20 ans en situation de handicap ou les subventions pour les séjours d'enfants.

Voilà, des prestations habituelles que nous faisons et que nous avons raison de faire.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, alors, rapport très important, augmentation du nombre des apprentis. Ah non ! Il y a une transformation de poste avant, pardonnez-moi.

91 - TRANSFORMATIONS DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Je croyais qu'il y en avait un avant. Je croyais qu'il y avait une délibération avant.

M. le Président :

Allez-y, allez-y !

M. PERES :

La transformation de poste, cela aussi c'est habituel à chaque conseil, c'est normal. Il faut considérer l'évolution des missions des postes d'un certain nombre de nos agents.

M. le Président :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIERE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Augmentation du nombre des apprentis, auquel le Président de votre assemblée tient beaucoup.

92 - AUGMENTATION DU NOMBRE D'APPRENTIS ET DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES DE 15 ANS A MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est très bien, Monsieur le Président, d'y tenir beaucoup.

M. le Président :

Il y a deux choses à quoi je tiens beaucoup : les apprentis et les travaux d'intérêt général.

M. PERES :

D'accord, c'est vrai.

Aujourd'hui, nous avons, entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Pau, et le Centre d'Action Sociale, 50 apprentis, ce qui est bien. On propose de passer à 70. Pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération, on en a 17 et on porterait le chiffre, si vous êtes d'accord, à 27, 27 postes, c'est important. C'est un effort louable et c'est un effort extrêmement utile, mais c'est un effort aussi financier, il faut le savoir.

M. le Président :

Et mon objectif, je veux que tout le monde l'entende, devant moi et derrière moi, c'est l'année suivante, 100.

M. PERES :

Cent, mais nous en parlerons, on verra. Nous calculerons.

M. le Président :

Cela y est, c'est voté, non ?

Je mets aux voix.

C'est adopté à l'unanimité.

M. PERES :

C'est adopté à l'unanimité, je pense, oui.

M. le Président :

Je vous remercie de cette unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUÉYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE,

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Actualisation de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise. Le fameux IFSEEP.

93 - ACTUALISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà.

Il avait été décidé, effectivement, en 2021, que l'on actualiserait les indemnités. En 2023, c'est ce que nous proposons, avec une revalorisation de :

- 1% pour les agents de catégorie A ;
- de 2% pour les agents de la catégorie B ;
- et de 3% pour ceux de la catégorie C.

M. le Président :

Je trouve que cette échelle est bonne.

M. PERES :

Moi aussi.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUETO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

RIFSEEP, actualisation des primes et indemnités cumulables.

94 - ACTUALISATION DES PRIMES ET INDEMNITES CUMULABLES AVEC LE DISPOSITIF DU RIFSEEP

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà.

Il nous appartient d'approuver l'actualisation du régime indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2023.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Actualisation du régime spécifique des agents de la filière culturelle.

95 - ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE DES AGENTS DE LA FILIERE CULTURELLE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est vrai que la culture est tout à fait particulière, singulière, donc elle a des spécificités, ce que l'on peut comprendre et notamment une indemnité de suivi et d'orientation des élèves et une spécificité concernant les heures supplémentaires du personnel de l'enseignement artistique.

M. le Président :

Merci.

M. PERES :

La Culture n'a pas de prix.

M. le Président :

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BOURDER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Avant dernier rapport, le 96, signature de la Convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

96 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES, LA VILLE DE PAU, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

C'est une convention entre, effectivement, la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération et le Centre communal d'action sociale, et le Fonds pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

M. le Président :

Merci.

Unanimité et insistance sur ce sujet.

Nous sommes une des collectivités en France qui est la plus avancée dans cette insertion.

M. PERES :

Avec, pardon, un plan pluriannuel de dépenses sur les trois prochaines années de 277 000 €.

M. le Président :

Merci.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Mohamed AMARA, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Francis PEES, M. Jean-Yves LALANNE, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal MORA , M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Eric CASTET, M. Christophe PANDO, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Nathalie BODER, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA , M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Natalie FRANCO, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Corinne TISNERAT, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du vendredi 30 juin 2023

M. le Président :

Merci à tous de votre participation !

C'était le dernier de l'année scolaire, politique et c'était sympathique en plus. J'espère que l'an prochain nous conserverons cette ambiance.

A bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

26/01/23	Est confié à l'association « FUSAIN », le soin d'effectuer auprès du Relais Petite Enfance de Poey de Lescar, des ateliers artistiques pour les assistantes maternelles. Les séances se dérouleront de février à juin 2023. Les indemnités versées à l'association « FUSAIN » s'élèvent à 1 395 € TTC.
27/01/23	Est confié à l'entreprise « LA FERME EN BALADE », le soin d'effectuer auprès des enfants de la Crèche 4 Coins du Monde à PAU, l'animation « La ferme pédagogique itinérante » proposée par Monsieur Christian ARNAL. La séance se déroulera le 17 mai 2023. Les indemnités versées à Monsieur ARNAL s'élèvent à 480 € TTC.
27/01/23	Est confié à l'association « APNEE », le soin de réaliser des séances d'activités motrices auprès des enfants de la Crèche 4 Coins du Monde à Pau. Les séances seront réparties de mars à juillet 2023. L'indemnité versée à l'Association « APNEE » pour l'adhésion sur la période de janvier à juin 2023 s'élève à 105 € TTC.
06/02/23	Est confié à l'association « PTI POA », le soin d'effectuer auprès des enfants de la Crèche Rive Gauche à PAU, une séance intitulée « Magic Snoezelen ». La séance se déroulera le 20 avril 2023. Les indemnités versées à l'association « PTI POA » s'élèvent à 375 € TTC.
06/02/23	Est confié à l'entreprise « LA FERME EN BALADE », le soin d'effectuer auprès des enfants de la Crèche Rive Gauche à PAU, des animations « La ferme pédagogique itinérante » proposée par Monsieur Christian ARNAL. Les animations se dérouleront : <ul style="list-style-type: none">• En demi-journées les 26 mai et 13 juin 2023,• La journée du 13 juillet 2023. Les indemnités versées à Monsieur ARNAL s'élèvent à 1 180 € TTC.
08/02/23	Est approuvée et signée l'annexe 1 valant avenant n°1 à la convention de groupement de commandes permanent pour des missions de maîtrise d'œuvre et études complémentaires pour des travaux d'espaces publics, portant adhésion de la commune d'Aressy.
15/02/23	Est signée entre la CAPBP et la société CHARDY EVENTS la convention de mise à disposition des installations du Palais des Sports pour l'organisation du tournoi de tennis ATP CHALLENGER TEREKA OPEN PAU PYRENEES 2023. La société CHARDY EVENTS versera une redevance conforme aux tarifs votés par délibération du conseil communautaire.
16/02/23	Est renouvelée pour 2023 l'adhésion de la CAPBP au réseau « Arts en résidence – réseau national » pour un montant de 600 €.

22/02/23	Conclusion et signature d'une convention d'organisation avec le Collège Marguerite de Navarre et l'association Harmonie Paloise pour l'organisation d'ateliers « Découverte des percussions » sans contrepartie financière.	
23/02/23	Est engagé un recours en appel devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux contre le Tribunal administratif de Pau statuant sur la requête de Mme Marie-Clothilde GRANGE de demande d'annulation de la délibération du 19 décembre 2019 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal en tant qu'il classe l'extrémité sud-ouest de la parcelle cadastrée AB 65 dans la commune de Meillon en zone agricole. Est désigné comme représentant de la communauté d'agglomération le Cabinet BOUYSSOU ET ASSOCIES. La rémunération est fixée au taux horaire de 230 € H.T.	
27/02/23	Est versée la somme de 121 € TTC à Monsieur Raymond BLASCO, Impasse des Ecoles à LONS, pour la réalisation de travaux de nettoyage des égouts qui incombaient à la collectivité.	
27/02/23	Est versé la somme de 228,12 € à Madame LAPLASSE à la suite du sinistre du 25 novembre 2022, lors duquel le véhicule lui appartenant a été endommagé au cours de son passage dans une excavation.	
28/02/23	Est confié à l'association « POPATEX » représentée par « la compagnie Fabulouse », le soin d'effectuer auprès du Relais Petite Enfance de Pau, des séances de spectacles intitulées « Le voyage magique de Noël ». Les interventions se dérouleront du 18 au 22 décembre 2023 (une séance par jour). Les indemnités versées à l'association « POPATEX » s'élèvent à 2 600 € TTC.	
28/02/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 263 €, - Ma Première Pierre pour un montant total de 4 500 €.	
01/02/23	Est confié à l'entreprise « LA FERME EN BALADE », le soin d'effectuer auprès des enfants de la Crèche La Pépinière à PAU, l'animation « La ferme pédagogique itinérante » proposée par Monsieur Christian ARNAL. La séance se déroulera le 12 juin 2023. Les indemnités versées à Monsieur ARNAL s'élèvent à 460 € TTC.	
02/03/23	Dans le cadre du projet de reconversion de création de la nouvelle médiathèque intercommunale de Gan, la CAPBP est autorisée à solliciter les différentes institutions publiques selon le plan de cofinancement suivant :	
	Coût prévisionnel de l'opération éligible	1 586 761,75 €
	Cofinancement de l'Etat sollicité	704 569 €
	Cofinancement du Département des Pyrénées-Atlantiques sollicité	419 208 €
02/03/23	Est sollicitée une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les opérations de communication programmées en 2023 par la Direction du Cycle de l'Eau ainsi que pour les animations scolaires qu'elle réalise. Un dossier technique et financier sera déposé auprès de l'agence sur son portail dématérialisé avec les pièces nécessaires.	
03/03/23	Est sollicitée une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la dernière opération des travaux de délestage de réseaux sur la commune de Pau (rue d'Etigny). Un dossier technique et financier sera déposé auprès de l'agence pour la constitution de la demande de participation financière à ces travaux.	
03/03/23	Est confié à l'association « POPATEX » représentée par « la compagnie Fabulouse », le soin d'effectuer auprès des enfants de la Crèche Rive Gauche à PAU, une séance de spectacle intitulée « Zizanie à la ferme ». L'intervention se	

	déroulera le jeudi 14 décembre 2023. L'indemnité versée à l'association « POPATEX » s'élève à 580 € TTC.						
03/03/23	Est renouvelée pour 2023 l'adhésion de la CAPBP à l'association TZCLD pour un montant de 500 €.						
03/03/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 7 991 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 1 766 €, - Ma Première Pierre pour un montant total de 3 000 €.						
03/03/23	Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 28 185 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 6 328 €.						
03/03/23	Concession d'aménagement entre la communauté d'agglomération et la SIAB pour l'accueil des nouveaux locaux de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine. Est autorisée à solliciter les différentes institutions publiques selon le plan de cofinancement suivant : <table border="1" data-bbox="359 913 1441 1055"> <tr> <td>Coût prévisionnel de l'opération éligible</td> <td>2 370 000 €</td> </tr> <tr> <td>Cofinancement de l'Etat sollicité</td> <td>711 000 €</td> </tr> <tr> <td>Cofinancement du Département des Pyrénées-Atlantiques sollicité</td> <td>474 000 €</td> </tr> </table>	Coût prévisionnel de l'opération éligible	2 370 000 €	Cofinancement de l'Etat sollicité	711 000 €	Cofinancement du Département des Pyrénées-Atlantiques sollicité	474 000 €
Coût prévisionnel de l'opération éligible	2 370 000 €						
Cofinancement de l'Etat sollicité	711 000 €						
Cofinancement du Département des Pyrénées-Atlantiques sollicité	474 000 €						
03/03/23	Conclusion et signature d'une convention de partenariat, à titre gratuit, avec le centre PMI de BILLERE pour la mise en place de séances de lectures publiques à destination des futurs parents et de leurs bébés, jusqu'au 31 décembre 2023.						
06/03/23	Est engagée une action indemnitaire contre l'ensemble des constructeurs présents à l'opération de construction de la médiathèque intercommunale André Labarrère devant le tribunal administratif de Pau, dans le cadre des désordres suivants : - Anomalie et risque de chute d'une nacelle suspendue, - Panne de 4 compresseurs du système de chauffage et climatisation, - Non-respect des objectifs thermiques. La rémunération du cabinet d'avocats ADALTYNS AVOCATS s'établira comme suit : - Etude dossier, recherches, rédaction des assignations (autant que d'assureurs) : 2 000 € HT - Conclusions supplémentaires : 990 € HT par défendeur - Audience note en délibéré : 1 045 € HT - Tarif horaire pour autres diligences : 110 € HT.						
07/03/23	Est engagée une action en défense des intérêts de la communauté d'agglomération devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre de la requête de Mme NOUGUÉ-CAZENAVE enregistrée 21 février 2023. Est désigné comme représentant de la communauté d'agglomération le Cabinet BOUYSSOU ET ASSOCIES. La rémunération est fixée au taux horaire de 230 € H.T.						

08/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 3 703 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 2 634 €.
10/03/23	<p>Est confiée par la CAPBP au cabinet KPMG une mission d'accompagnement dans le cadre d'une évolution du bail emphytéotique du centre d'entraînement et de formation de la SASP Section Paloise sis 138 avenue de Buros à Pau</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rémunération du cabinet sera assurée par application d'un prix honoraire de 150 € H.T au nombre d'heures de travail réellement effectué, incluant le temps de présence à des réunions de travail. - Les frais de déplacement et d'hébergement seront réglés sur présentation des factures dûment acquittées. - Le montant maximum de la rémunération du cabinet KPMG est fixé à 6 000 € H.T, incluant les frais de déplacement et d'hébergement.
16/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 603 €.
16/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 17 399 €.
22/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 47 766 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 18 000 €.
22/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 8 275,25 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 2 336 €, - Ma Première Pierre pour un montant total de 3 000 €.
22/03/23	<p>Considérant le projet de la commune de Jurançon de permettre la sédentarisation d'une famille issue de la communauté des gens du voyage, la CAPBP décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°0157 située sur la commune de Jurançon, - Solliciter Monsieur le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques pour l'ouverture de deux enquêtes publiques portant sur l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de ce projet par voie d'expropriation et pour cause d'utilité publique, - Inscrire la présente acquisition dans le cadre de la politique d'accueil des gens du voyage, - Destiner la présente acquisition à la réalisation du projet d'aménagement de terrains familiaux sur les parcelles cadastrées section AC n°0157 et n°0159 pour des travaux d'un montant total estimé à 1 200 000 € H.T et d'un coût foncier évalué à 150 000 €.
23/03/23	<p>Considérant les instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, est abrogé et approuvé le règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants.</p>

23/03/23	Est mis à disposition, à titre gratuit, pour une durée du 20 mars au 14 avril 2023, un studio situé au centre de la commune de Mazères-Lezons pour les besoins de la crèche « l'Auseron ».
25/03/23	Mise à disposition gracieuse, pour l'association Pau Canoë Kayak Club Universitaire de la CAPBP, de la Base d'Eaux Vives du Pont d'Espagne jusqu'au 31 décembre 2025. Une convention d'occupation sera signée avec ladite association.
27/03/23	Conclusion et signature d'un avenant au contrat de commande et d'exécution d'une œuvre signé par la CAPBP, le 9 décembre 2022, avec M. Jean-Philippe DURY, la création de l'œuvre chorégraphique « A Cello » ayant eu lieu le 13 janvier 2023 suivie d'une deuxième représentation le 20 février suivant. Modification de l'échéancier initialement établi en matière de versement du dernier tiers de rémunération totale de 30 000 € nets selon le régime AGESEA comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 10 000 € nets avant le 31/12/22, - 10 000 € nets avant le 15/02/23, - 10 000 € nets à l'issue de la dernière représentation soit à compter du 1^{er} avril 2023.
28/03/23	Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPBP et l'association culturelle de l'Eglise réformée de Pau pour l'utilisation de l'orgue du temple de la rue Serviez à Pau, par la classe d'orgue du conservatoire à rayonnement départemental Pau Béarn Pyrénées. Est consentie en contrepartie une participation financière forfaitaire annuelle fixée à 500 € nets au titre des frais qui en découlent (électricité, gaz, eau, entretien, maintenance, gardiennage).
28/03/23	Est sollicitée une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération de réhabilitation du réseau de transfert, avenue de Beaumont à Idron, représentant une dépense estimée à 725 000 € H.T. Un dossier technique et financier sera déposé auprès de l'agence sur son portail dématérialisé avec les pièces nécessaires.
29/03/23	Adhésion au groupement de commandes permanent pour des fournitures et équipements pour les écoles paloises et établissements de petite enfance de l'agglomération de Pau en vue du lancement d'un ou plusieurs marché(s) en groupement de commandes.
29/03/23	Adhésion au groupement de commandes permanent pour des missions de maîtrise d'œuvre technique de structures en vue du lancement d'un ou plusieurs marché(s) en groupement de commandes.
29/03/23	Est approuvée l'annexe 1 valant avenant n°1 à la convention de groupement de commandes permanent des travaux de voirie, réseaux divers et d'espaces publics, portant adhésion de la commune de la commune d'Ousse.
29/03/23	Est pris acte du retrait de la commune de Bizanos du groupement de commandes permanent pour fourniture, installation et entretien d'équipement de signalisation verticale, pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.
29/03/23	Est pris acte du retrait de la commune de Laroin du groupement de commandes permanent pour des missions de contrôle et de coordination, pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.

29/03/23	Est pris acte du retrait de la commune de Meillon du groupement de commandes permanent pour des travaux de voirie, réseaux divers et d'espaces publics, pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.						
29/03/23	<p>Suite au jugement du tribunal administratif de Pau donnant droit à la CAPBP dans le cadre de l'approbation du PLUI, est engagée une action en défense des intérêts de la communauté d'agglomération devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre des requêtes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. et Mme ADGASSIES enregistrée le 13 mars 2023, - M. ARRECGROIS enregistrée le 2 mars 2023, - M. BRUNE enregistrée le 12 mars 2023, - M. et Mme BUR enregistrée le 13 mars 2023, - Mme CAILLAT enregistrée le 13 mars 2023 - M. CASARRE enregistrée le 13 mars 2023, - Mme CLAVARET et autres enregistrée le 13 février 2023, - La SCI CLEMACLO enregistrée le 16 mars 2023, - M. et Mme FOURTICQ enregistrée le 13 mars 2023, - M. GASSIOT enregistrée le 13 mars 2023, - M. et Mme GRANGE enregistrée le 13 mars 2023, - Mme ABOU-EID enregistrée le 13 mars 2023, - Mme ATLANI enregistrée le 13 mars 2023, - M. LAYOUS enregistrée le 2 mars 2023, - M. LEPAGE et autres enregistrée le 14 mars 2023, - M. LOUSTAUNAU enregistrée le 14 mars 2023, - M. POUMES enregistrée le 13 mars 2023, - M. et Mme Gérard SALLES-CAZEAUX enregistrée le 13 mars 2023, - M. et Mme Gérard SALLES-CAZEAUX enregistrée le 13 mars 2023, - M. et Mme Jean SALLES-CAZEAUX enregistrée le 13 mars 2023. <p>Est désigné comme représentant de la communauté d'agglomération le Cabinet BOUYSSOU ET ASSOCIES. La rémunération pour chaque requête est fixée au taux horaire de 230 € H.T.</p>						
30/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 2 372 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 1 646 €. 						
30/03/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 22 978 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 9 379 €. 						
31/03/23	<p>Est approuvé les tarifs complémentaires à la liste des tarifs de l'année 2023 relatifs à l'occupation du domaine public communal tels qu'ils figurent ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="359 1749 1444 1957"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="359 1749 1444 1783">SPECTACLES ET ATTRACTIONS DIVERSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="359 1783 903 1854">Forfait mensuel pour le spectacle ou l'attraction</td> <td data-bbox="903 1783 1444 1854" style="text-align: right;">33,22 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 1854 903 1957">Forfait mensuel de stationnement du véhicule de transport à proximité de l'attraction</td> <td data-bbox="903 1854 1444 1957" style="text-align: right;">20,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	SPECTACLES ET ATTRACTIONS DIVERSES		Forfait mensuel pour le spectacle ou l'attraction	33,22 €	Forfait mensuel de stationnement du véhicule de transport à proximité de l'attraction	20,00 €
SPECTACLES ET ATTRACTIONS DIVERSES							
Forfait mensuel pour le spectacle ou l'attraction	33,22 €						
Forfait mensuel de stationnement du véhicule de transport à proximité de l'attraction	20,00 €						

03/04/23	Conclusion et signature d'une convention d'organisation avec le Lycée Francis Jammes d'Orthez pour l'organisation d'ateliers « Découverte musique et danse traditionnelle » à l'attention des élèves du Lycée jusqu'au 11 mai dans le but d'une restitution au festival de Saint-Pé de Léren (64) et le festival des lycées de Cenon (33).
04/04/23	Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total 24 812 €.
04/04/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 9 567 €.
04/04/23	Est signé un contrat de cession de droits d'exploitation de spectacle avec l'association Luna en Sol pour un concert de « Rwina », dans le cadre de la présentation de la programmation de la saison culturelle 2023-2024 de l'atelier du Neez, le 23 juin 2023. Le prix de cession s'élève à 2 000 € NTT.
05/04/23	Est versée la somme de 249,24 € à Monsieur LE BOEDEC à la suite d'un accident lors duquel le véhicule de celui-ci a été endommagé le 17 janvier 2023 en raison d'une imperfection de la voie publique.
05/04/23	Dans le cadre du bail civil du 25/02/22 en la SCI PAU LAHÉRRERE et la CAPBP pour des locaux situés avenue de Saragosse, sont modifiés les articles suivants : - 8.1 concernant le montant du loyer. La mise à disposition sera consentie moyennant un loyer annuel de 36 176 €, - 9.3 relatif à l'entretien et réparation des locaux loués concernant la prise en charge du ravalement de façade et de réfection de la toiture qui restera à la charge de la SCI PAU LAHÉRRERE.
05/04/23	Dans le cadre du bail civil du 25/02/22 en la SCI PAU LAHÉRRERE et la CAPBP pour des locaux situés avenue de Saragosse, sont modifiés les articles suivants : - 8.1 concernant le montant du loyer. La mise à disposition sera consentie moyennant un loyer annuel de 24 331 €, - 9.3 relatif à l'entretien et réparation des locaux loués concernant la prise en charge du ravalement de façade et de réfection de la toiture qui restera à la charge de la SCI PAU LAHÉRRERE.
05/04/23	Est signé un avenant au bail en date du 25 février 2022 entre la SCI PAU LAHÉRRERE et la CAPBP pour modifier : - dans son article 3, la description des locaux loués consistant en des espaces de bureaux d'une superficie de 464,75 m ² et en 4 emplacements de parkings situés en sous-sol du bâtiment, - dans son article 8.1 le montant du loyer. La mise à disposition sera consentie et acceptée pour un montant annuel de 71 943 € HC auquel se rajoutera un loyer annuel de 3 456 € correspondant aux 4 emplacements de stationnement, - dans son article 8.3, l'indexation du loyer. L'indice de base retenu pour l'indexation annuelle sera le premier indice ILAT publié au jour de la date de prise d'effet du bail, soit celui du 3 ^{ème} trimestre 2022. Un surloyer mensuel de 617€ sera prévu pour permettre à la collectivité de rembourser au bailleur pendant une durée de 11 ans et 10 mois les 78 000 € qu'il aura engagé pour financer des travaux demandés par la CAPBP, - dans son article 9.3 relatif à l'entretien et réparation des locaux loués afin que la prise en charge du ravalement de façade et de réfection de la toiture reste à la charge du propriétaire.

	Les autres dispositions du bail initial demeureront inchangées.
05/04/23	<p>Est signé un avenant au bail en date du 25 février 2022 avec la SCI PAU LAHÉRRERE pour modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans son article 8.1 le montant du loyer. La mise à disposition sera consentie et acceptée pour un montant annuel de 65 719 € HC, - Dans son article 8.3, l'indexation du loyer. L'indice de base retenu pour l'indexation annuelle sera le premier indice ILAT publié au jour de la date de prise d'effet du bail, soit celui du 3^{ème} trimestre 2022, - Dans son article 9.3 relatif à l'entretien et réparation des locaux loués afin que la prise en charge du ravalement de façade et de réfection de la toiture reste à la charge de la SCI PAU LAHÉRRERE. <p>Les autres dispositions du bail initial demeureront inchangées.</p>
06/04/23	Est conclue et signée une convention de sous occupation du domaine public d'un bien bâti situé au Quartier du Hédas à Pau, pour la mise à disposition d'une salle du bâtiment « Comprenem », du 20 février au 6 avril 2023. Cette mise à disposition est consentie en contrepartie d'une participation forfaitaire d'un montant de 1 200 €.
07/04/23	Est conclue avec l'ASAC Basco Béarnais une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie des espaces de l'Usine des Tramways pour y installer le PC interservices du Grand Prix de Pau (du jeudi 11 au dimanche 14 mai 2023) et du Grand Prix historique (du jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023).
12/04/23	Est pris acte du retrait de la commune d'Aubertin du groupement de commandes permanent pour la fourniture, installation et entretien d'équipement de signalisation verticale, pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.
18/04/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 16 180,84 €, - OPAH RU CŒUR DE VILLE DE PAU pour un montant total de 844,43 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 2 517 €, - Ma Première Pierre pour un montant total de 7 500 €.
18/04/23	<p>Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 80 109 €, - OPAH RU CŒUR DE VILLE DE PAU pour un montant total de 10 133 €, - OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION pour un montant total de 43 163 €,
20/04/23	Est décidé le retrait à la Société Immobilière d'Aménagement du Béarn la délégation du droit de préemption urbain renforcé tel qu'institué par la délibération n°16 du conseil communautaire du 9 octobre 2020 à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier objet de la déclaration d'intention d'aliéner n°0644523P0513, relative à la parcelle bâtie sise 2 rue Henri IV, appartenant à la SCI KABALA demeurant à Paris, représentée par M. Jean-Pierre WEILI, cadastrée, commune de Pau, section by N)288 ? D4UNE SUPERFICIE DE 1 067 m2, reçue le 17 avril 2023. La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

21/04/23	<p>Est mis à disposition par la CAPBP à l'INFA, dans l'îlot 2 du Pôle Laherrère (3 place Laherrère à PAU), les espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au 2^{ème} étage : un lot de 337,43 m2 (six salles, deux bureaux, une zone d'accueil et de circulation et d'une terrasse) constituant un ERP de 3^{ème} catégorie de type W, R et Y ; - Au sous-sol : deux emplacements de stationnement n°35 et 36. <p>La mise à disposition est consentie pour une durée de 11 ans et 9 mois commençant à courir à compter du 1^{er} avril 2023, moyennant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un loyer annuel de 52 234 € HC pour les locaux du 2^{ème} étage, - Un loyer de 1 728 € pour les 2 emplacements de parking.
21/04/23	<p>Est mis à disposition par la CAPBP à l'ESAT, dans l'îlot 2 du Pôle Laherrère (3 place Laherrère à PAU), les espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au rez-de-chaussée : un lot de 127,32 m2 (un espace d'accueil avec sanitaire et d'une espace à usage de conciergerie avec local de stockage, constituant un ERP de 3^{ème} catégorie de type W, R et Y ; - Au sous-sol : deux emplacements de stationnement n°33 et 34. <p>La mise à disposition est consentie pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024. La convention pourra être reconduite de manière expresse pour des durées égales à un an sans que la durée totale de mise à disposition ne puisse dépasser trois ans.</p> <p>L'espace situé en rez-de-chaussée est consenti à titre gratuit. La mise à disposition des deux places de parking en sous-sol pour un loyer annuel de 1 728 €.</p>
24/04/23	<p>Est conclue et signée avec l'UPPA une convention de prestation pour la formation « Diplôme Universitaire de Langue Française ».</p> <p>La prestation sera rémunérée après l'application d'un co-financement de 20 € sur la base d'un coût de formation total maximum de 1 250 € TTC (100 heures de formation) dont une participation financière prévisionnelle de 1 230 € de la CAPBP.</p>
24/04/23	<p>Est conclue et signée avec l'UPPA une convention de prestation pour la formation « Diplôme Universitaire de Langue Française ».</p> <p>La prestation sera rémunérée après l'application d'un co-financement de 100 € sur la base d'un coût de formation total maximum de 1 250 € TTC (100 heures de formation) dont une participation financière prévisionnelle de 1 150 € de la CAPBP.</p>
28/04/23	<p>Est pris acte du retrait du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités du groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériel de signalisation tricolore. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.</p>
28/04/23	<p>Est pris acte du retrait du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités du groupement de commandes permanent pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'équipement de signalisation verticale. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.</p>

28/04/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - OPAH RU CŒUR DE VILLE DE PAU pour un montant total de 10 530 €.
28/04/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 8 499 €, - Ma Première Pierre pour un montant total de 3 000 €.
28/04/23	Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 42 497 €, - OPAH RU CŒUR DE VILLE DE PAU pour un montant total de 7 872 €.
09/05/23	Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 16 917 €.
09/05/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 6 407,18 €, - Ma Première Pierre pour un montant total de 4 500 €.
11/05/23	Est approuvée et signée l'annexe 1 valant avenant n°1 à la convention de groupement de commande permanent pour la fourniture de matériel de signalisation tricolore, portant adhésion du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.
11/05/23	Est approuvée et signée l'annexe 2 valant avenant n°2 à la convention de groupement de commande permanent pour la fourniture, installation et entretien d'équipement de signalisation verticale, portant adhésion du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.
11/05/23	Est pris acte du retrait de la commune de Bizanos du groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériel de signalisation tricolore, pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.
11/05/23	Est pris acte du retrait de la commune de Poey-de-Lescar du groupement de commandes permanent pour la location, acquisition de modules préfabriqués et de containers aménagés, pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.
12/05/23	Sont attribuées les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 56 572 €.
12/05/23	Sont attribuées les subventions accordées aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels suivants : - PIG PLAISIR D'HABITER pour un montant total de 13 343,44 €.

15/05/23	Est approuvée et signée l'annexe 1 valant avenant n°1 portant adhésion de la commune de Lescar à la convention de groupement de commande permanent pour la location et acquisition de modules préfabriqués et de containers aménagés.
18/05/23	Est pris acte du retrait de la commune de Saint-Faust du groupement de commandes permanent pour la location, acquisition de modules préfabriqués et de containers aménagés pour les consultations à venir. Notification de la présente décision à l'ensemble des membres du groupement.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions prises

Le conseil communautaire prend acte des décisions

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

COMPTE-RENDU DECISIONS MARCHES - CAPBP

N°	Type F-S-T	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
23A009-01	S	Etudes de faisabilité techniqu, économique et jurisque pour la création de 3 réseaux chaleur sur les commune de Bizanos, Gelos et Lescar - Lot 1 : Etude de faisabilité technique, économique et juridique d'un réseau de chaleur sur la commune de Bizanos	09/03/2023	GROUPEMENT SERMET (mandataire / CABINET RAVETTO ASSOCIES / ANTEA FRANCE	33700	20 065,00	1 an reconductible 3 fois
23A009-02	S	Etudes de faisabilité techniqu, économique et jurisque pour la création de 3 réseaux chaleur sur les commune de Bizanos, Gelos et Lescar - Lot 1 : Etude de faisabilité technique, économique et juridique d'un réseau de chaleur sur la commune de Gelos	09/03/2023	GROUPEMENT SERMET (mandataire / CABINET RAVETTO ASSOCIES / ANTEA FRANCE	33700	17 964,00	1 an reconductible 3 fois
23A009-03	S	Etudes de faisabilité techniqu, économique et jurisque pour la création de 3 réseaux chaleur sur les commune de Bizanos, Gelos et Lescar - Lot 1 : Etude de faisabilité technique, économique et juridique d'un réseau de chaleur sur la commune de Lescar	09/03/2023	GROUPEMENT SERMET (mandataire / CABINET RAVETTO ASSOCIES / ANTEA FRANCE	33700	19 015,00	1 an reconductible 3 fois
23A010-01	F	Fourniture de matériel électrique - Lot 1 : Câbles de distribution électrique	10/03/2023	REXEL	64140	Sans montant mini avec un montant de maxi de 200 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois
23A010-02	F	Fourniture de matériel électrique - Lot 2 : Lampes	10/03/2023	REXEL	64140	Sans montant mini avec un montant maxi de 200 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois
23A010-03	F	Fourniture de matériel électrique - Lot 3 : Matériels et composants électriques	10/03/2023	REXEL	64140	Sans montant mini avec un montant maxi de 400 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois
23A010-04	F	Fourniture de matériel électrique - Lot 4 : Eclairage architecturale	10/03/2023	SODIEC	64121	Sans montant maxi avec un montant maxi de 400 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois
23A011	S	Etude sur le marché locatif public et privé mesure de l'accessibilité financière du parc social public	10/03/2023	GROUPEMENT HABITAT ET TERRITOIRES/EOHS	75008	24 800,00	10 mois à compter de la notif
23A012	S	Support et maintenance de l'application AQUADVANCED® milieux aquatiques	12/04/2023	SUEZ	78230	9 900,00	1 an reconductible 3 fois
23A013-01	F	Acquisition, installation de matériels et de logiciels informatiques Lot n° 1 : Acquisition de matériels informatiques et prestations associées	15/03/2023	MD SERVICE	64000	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 800 000€HT / an Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an CCAS : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an VALOR BEARN : sans mini ; montant maxi : 30 000€HT / an PBPM : sans mini ; montant maxi : 30 000€HT / an OPPB : sans mini ; montant maxi : 30 000€HT / an PAU Tourisme : sans mini ; montant maxi : 30 000€HT / an	1 an reconductible 3 fois
23A013-02	F	Acquisition, installation de matériels et de logiciels informatiques Lot n° 2 : Acquisition d'accessoires informatiques	15/03/2023	NETRAM	69007	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 200 000€HT / an Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an CCAS : sans mini ; montant maxi : 25 000€HT / an VALOR BEARN : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PBPM : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an OPPB : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PAU Tourisme : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an	1 an reconductible 3 fois
23A013-03	F	Acquisition, installation de matériels et de logiciels informatiques Lot n° 3 : Acquisition de matériels informatiques issus du réemploi, ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	15/03/2023	ECONOCOM	92800	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 200 000€HT / an Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an CCAS : sans mini ; montant maxi : 25 000€HT / an VALOR BEARN : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PBPM : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an OPPB : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PAU Tourisme : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an	1 an reconductible 3 fois

N°	Type F-S-T	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
23A013-04	F	Acquisition, installation de matériels et de logiciels informatiques Lot n° 4 : Acquisition de logiciels standards	15/03/2023	MEDIACOM SYSTEME	13013	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 200 000€HT / an Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an CCAS : sans mini ; montant maxi : 25 000€HT / an VALOR BEARN : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PBPM : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an OPPB : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PAU Tourisme : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an	1 an reconductible 3 fois
23A014	S	Convention de partenariat	09/03/2023	CCI BORDEAUX	33000	5 000,00	
23A015	S	Maintenance et assistance aux progiciels de la société AS-TECH Solutions	13/03/2023	AS-TECH SOLUTIONS	34970	"CAPBP : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an CCAS : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an PBPM : sans mini ; montant maxi : 10 000€HT / an "	4 ans
23A016	F	Fourniture de thé dans le cadre de la bouquin'box	01/03/2023	SARL THECAP	64000	300,00	1 an renouvelable 1 fois
23A017	F	Fourniture de biscuits dans le cadre de la bouquin'box	01/03/2023	LES BISCUITS DE M. LAURENT	34320	200,00	1 an renouvelable 1 fois
23A018	S	Achat de prestations de communication avec la SAS 1 Terre Net dans le cadre du cobgrès international du tourisme sportif	21/03/2023	SAS 1 TERRE NET	75012	5 000,00	1 AN
23A019	S	Achat de prestations avec la SA CHARDY EVENTS pour le Terega Open Pau Pyrénées 2023 CAPBP	15/03/2023	SA CHARDY EVENTS	64510	25 000 € HT avec TVA : 20 % et 9 478,67 € HT avec TVA : 5,5 % soit 40 000 € TTC	26 février au 05 mars 2023
23A020	S	Abonnement place de parking pour 3 véhicules	15/03/2023	VILLE DE PAU (PLACE VERDUN)	64000	1 200€ /an	1 an
23A021	S	Accompagnement vers l'emploi des séniors	23/03/2023	A.CO.R SCOP SA	64000	2900,00 € H.T. mensuel	1 an deconductible 3 fois 1 an
23A022-13	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 13 : Travaux de maintenance - Charpente - Couverture	04/04/2023	PARDO ET FILS ECOTOIT	64000 33140	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 250 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an	4 ans
23A022-14	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 14 : Travaux de maintenance - Menuiserie Bois - PVC	04/04/2023	PARDO ET FILS LABAIGS MENUISERIES	64000 64290	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 250 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an	4 ans
23A022-15	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 15 : Travaux de maintenance - Menuiserie aluminium	04/04/2023	RECHOU PAYBOU	64420 64510	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 250 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 100 000 € HT/an	4 ans
23A025	S	Vérifications périodiques et maintenance préventive, corrective et curative des colonnes sèches / colonnes humides	24/03/2023	EUROFEU SERVICE	28250	4 400,00 €	1 ans
23A026	T	Renouvellement de la vis n°2 de relevage de la Station de Traitement des Eaux Usées de Lescar	04/04/2023	SEIHE	40130	250715,48	5 mois
23A027	S	Séance sensibilisation Snoezelen	28/03/2023	BEARN PROMOTION SOCIALE FORMATION	64410	450,00 € TTC	11 mai 2023 de 19h30 à 22h
23A028	F	Fourniture de savons, savonnets dans le cadre de la bouquin'box	01/04/2023	EURL LE MOLY	64000	300,00	1 an renouvelable 1 fois

N°	Type F-S-T	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
23A029	F	Fourniture de confitures, confiseries, chocolats, pâtes à tartiner, miel dans le cadre de la bouquin'box	01/04/2023	MAISON FRANCIS MIOT	64000	200,00	1 an renouvelable 1 fois
23A030	T	Prestation d'entretien d'espaces verts par éco-pâturage.	01/04/2023	SCEA MEDOUT	64290	3 740,00	la date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 17/10/2023
23A031-01	S	Entretien des espaces verts communaux et intercommunaux Lot n° 01 : Entretien des espaces verts communaux et intercommunaux non réservé à l'insertion	18/05/2023	GUILHEM ET FILS	64320	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 50 000 €HT / an Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 15 000 €HT / an LEE : sans mini ; montant maxi : 20 000 €HT / an	1 an renouvelable 3 fois
23A031-02	S	Entretien des espaces verts communaux et intercommunaux Lot n° 02 : Entretien des espaces verts intercommunaux réservé à l'insertion	18/05/2023	SANTA FE	64110	CAPBP : 9 922,00	1 an renouvelable 3 fois
23A032	T	Traitement des rongeurs (crèche de l'Arche à Bizanos)	14/04/2023	ML SERVICE	64800	318,00	01/01/2023 au 31/12/2023
23A033	T	Traitement des rongeurs (crèche la Ninoere à Poey-de-Lescar)	14/04/2023	ML SERVICE	64800	318,00	01/01/2023 au 31/12/2023
23A034	S	Ateliers créatifs autour de la nature les 24 et 28 avril 2023 - crèche de Laroin	18/04/2023	DANS LE CHAPEAU D'OLIVIER	64330	510,00	2 jours 24 et 28 avril 2023
23A036-01	S	Organisation de transports d'enfants et d'adultes - Lot 1 : Transports réguliers d'enfants sur temps scolaire (Piscines)	28/04/2023	CARALLIANCE	64800	Sans mini ; Montant maxi pour la VDP : 120 000,00 € HT.	1 an reconductible 3 fois un an
23A036-02	S	Organisation de transports d'enfants et d'adultes - Lot 2 : Transports réguliers d'enfants sur temps extrascolaire et périscolaire (En Forme à Pau Junior et ALSH)	28/04/2023	CARALLIANCE	64800	Sans mini; Montant maxi pour la VDP : 70 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois un an
23A036-03	S	Organisation de transports d'enfants et d'adultes - Lot 3 : Transports occasionnels de proximité sur Pau et ses environs	28/04/2023	CARALLIANCE	64800	Sans mini ; Montant maxi pour la CAPBP : 50 000,00 € H.T. et pour la VDP : 120 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois un an
23A036-04	S	Organisation de transports d'enfants et d'adultes - Lot 4 : Transports occasionnels de longue distance	28/04/2023	CARALLIANCE	64800	Sans mini ; Montant maxi pour la CAPBP : 50 000,00 € H.T. et pour la VDP : 100 000,00 € H.T.	1 an reconductible 3 fois un an
23A039	F	Achat de prestations de places pour le PAU MOTORS FESTIVAL ET LE CLASSIC GRAND PRIX 2023	02/05/2023	ASAC BASCO BEARNAIS	64000	8 627,49	du 12 au 21 mai 2023
19A04AC56A	S	SPS Réaménagement des studios de la Route du Son à Billère.	04/04/2023	CALESTREME CS	64320	1020,00	5 mois
19A05AC09A	S	SSI Réaménagement des studios de la Route du Son à Billère	04/04/2023	BUREAU 3CSI	64000	1888,00	6 mois
19A010AC31A	T	Electricité Réaménagement des studios de la Route du Son à Billère	04/04/2023	SLTE	40700	60312,00	3 mois
19A011AC18A	T	Palais des Sports – Remplacement des Centrales de Traitement d'Air de la Grande Salle	10/03/2023	SAS BAJON ANDRES	65000	483 361, 65	4 mois
19A011AC20A	T	Réaménagement des studios de la route du son à Billère	17/04/2023	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	64050	172 543,14	3 mois
20A012AC32A	S	Mission de contrôle technique dans le cadre de coupure des éclairages de sécurité au Palais des Sports à Pau	28/03/2023	DEKRA INDUSTRIAL SAS CENTRE D'AFFAIRE DU LESCOURRE	64230	480,00	3 mois
20A012AC33A	S	Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de remplacement des Centrales de Traitement d'Air de la Grande Salle du Palais des Sports	24/04/2023	SOCOTEC CONSTRUCTION SAS - DOMAINE LE MILLENUM	33692	2100,00	4 mois
21A05AC16A	S	Mission de Maîtrise d'Œuvre pour la régularisation par autorisation administrative des sites raccordés au Réseau de Chaleur Urbain	27/03/2023	SAS LEJEUNE/MOUREAUX ARCHITECTES	64000	4200,00	5 mois
21A09AC09A	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments Administratifs et Technique de la CAPBP	28/03/2023	SOCIETE ECB	65290	3100,00	tranche ferme : 2 mois, Tranche optionnelle : 2 mois
21A09AC10A	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments culturels de la CAPBP	28/03/2023	SOCIETE ECB	65290	6600,00	tranche ferme : 2 mois, Tranche optionnelle : 2 mois
21A09AC11A	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments de la Petite Enfance de la CAPBP	28/03/2023	SOCIETE ECB	65290	5000,00	tranche ferme : 2 mois, Tranche optionnelle : 2 mois

N°	Type F-S-T	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
22A05AC02A	S	missions Diag et AVP pour les travaux de réparation du pont d'Espagne à PAU	15/03/2023	SIXENSE	31670	25025,00	4 mois
22A05AC03A	S	maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réparation du pont de l'avenue de l'Ousse à Lescar	04/04/2023	PCM GENIE CIVIL - ACOGEC	59000	24039,00	24 mois
22A05AC04A	S	Missions Etudes préliminaires et AVP pour la création d'une passerelle sur le Lagon à Aressy	25/04/2023	PCM GENIE CIVIL ET OUVRAGE D'ART - ACOGEC	59000	4451,00	Prévisionnelle 2 mois
23A01AC	S	Entretien du patrimoine arboré lot 1: Elagage et soins aux arbres	23/02/2023	CTS CLAVE	64000 64300	"Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 200 000€HT / an CAPBP : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an SM des Transports Pau Mobilités : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an Ville de Mazères-Lezons : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an"	4 ans
23A02AC	S	Entretien du patrimoine arboré Lot 2 : Tailles architecturées	23/02/2023	CLAVE et CTS	64300 / 64000	"Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 200 000€HT / an CAPBP : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an SM des Transports Pau Mobilités : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an Ville de Mazères-Lezons : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an"	4 ans
23A03AC	S	Entretien du patrimoine arboré Lot 3 : Abattages (hors urgences et astreintes)	23/02/2023	CTS et CLAVE	64000 / 64300	"Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 200 000€HT / an CAPBP : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an SM des Transports Pau Mobilités : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an Ville de Mazères-Lezons : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an"	4 ans
23A04AC	S	Entretien du patrimoine arboré Lot 4 : Essouchements	23/02/2023	ANDRE GUILHEM ET FILS / CTS	64320 / 64000	"Ville de Pau : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an CAPBP : sans mini ; montant maxi : 50 000€HT / an SM des Transports Pau Mobilités : sans mini ; montant maxi : 30 000€HT / an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an Ville de Mazères-Lezons : sans mini ; montant maxi : 100 000€HT / an"	4 ans
23A05AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 1 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Gros Oeuvre / Maçonnerie	04/04/2023	EIFFAGE SPIE BATIGNOLLES / TROISEL PYRENEES NOVA CONSTRUCTION / S3DE	64000 64000 64230	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A06AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 2 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Etanchéité	04/04/2023	SMAC S.A.E. S.P.E.	64140 40390 64160	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A07AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 3 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Plâtrerie / Isolation / Faux Plafonds	04/04/2023	PARENT CANGRAND	64000 64000	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26

N°	Type F-S-T	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
23A08AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 5 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Pleinture / Revêtements muraux / Revêtements de sols	04/04/2023	AB DECO LORENZI PAU PEINTURES	64000 64000 64121	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A09AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 6 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Serrurerie et clôtures	04/04/2023	SERRURERIE BEARNAISE EFFICASS METAL	64140 65000	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A010AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 7 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Maintenance des fermetures et protections solaires dans les bâtiments scolaires de la ville de Pau	04/04/2023	FABRIC STORE	65000	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A011AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 8 : Travaux de maintenance et de grosses réparations - Maintenance des fermetures et protections solaires hors groupes scolaires de la ville de Pau	04/04/2023	FABRIC STORE	65000	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 900 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 500 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 300 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A012AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 10 : Travaux neufs et de grosses réparation - Menuiserie bois et PVC	04/04/2023	PARDO ET FILS LABAIGS MENUISERIES	64000 64290	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 600 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 000 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26
23A013AC	T	Accord-cadre de travaux dans les bâtiments Lot 11 : Travaux neufs et de grosses réparation -Menuiserie Aluminium	04/04/2023	ETABLISSEMENTS CANCE PAYBOU EFFICASS METAL	64160 64510 65000	CAPBP : sans mini ; montant maxi : 600 000 € HT/an VDP : sans mini ; montant maxi : 1 000 000 € HT/an Ville de Lescar : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an CCAS : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an SMPBPM : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an Commune de Saint Faust : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an Commune de Lee : sans mini ; montant maxi : 500 000 € HT/an	De la notification jusqu'au 31/12/23. Reconductible 3 fois pour une période de 1 an . Ne pourra s'exécuter au delà du 31/12/26

N°	Type F-S-T	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
23A014AC01A	F	Marché subséquent – Accord cadre pour Fourniture et acheminement d'électricité et services	27/04/2023	OCTOPUS ENERGY France	75009	16 504 345,77	De la date de notification au 31/12/2025

Compte-rendu Décisions marchés - Liste des actes modificatifs signés- CAPBP

N° marché	INTITULE MARCHE	LOT n°	INTITULE LOT	TITULAIRES	NOUVEAUX TITULAIRES	N° AVT	Type d'avenants	Date d'envoi notification	Montant Initial € HT	Montant Final € HT	Cumul avenant HT	Montant Avenant HT	Evolution finale en %
20A051-02	Contrôles techniques des véhicules, d'appareils de levage et des compacteurs de voirie	2	Contrôles des appareils de levage et des compacteurs de voirie	APAVE SUD EUROPE	APAVE EXPLOITATION FRANCE	1	avenant de transfert	03/03/2023					
22A068-05	Prestations de nettoyages	5	Nettoyage des Bâtiments Culturels Ville de Pau et CAPBP	APR		2	avenant autre	10/03/2023					
22A083	Achat de prestations de places et de communication pour la saison sportive 2022-2023			SECTION PALOISE RUGBY PRO		1	avenant autre	16/03/2023					
22A083	Achat de prestations de places et de communication avec la SASP ELAN BEARNAIS			SASP ELAN BEARNAIS		1	avenant plus value	16/03/2023	346 706,58	347 275,30	568,72	568,72	0,16
20A062-02	Accord cadre de fournitures courantes et de services : Déploiement et maintenance de la vidéoprotection et de la protection des bâtiments communaux et communautaires	2	Matériels informatiques et vidéo	SCOPELEC	FOLIATEAM SUD-OUEST	1	avenant de transfert	17/03/2023					
21A038	Mission d'assistance à la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation des copropriétés sur le territoire de la CAPBP			AUDAP		2	avenant autre	24/03/2023					
22A047	Fourniture de produits d'entretien, d'essuyage, de ouaterie, de matériels de nettoyage et de consommables associées	3	Fourniture de produits d'essuyage, de ouaterie et de distributeurs associés	ORAPI HYGIENE		2	avenant plus value	30/03/2023	35 000,00 €	38 500,00 €		3 500,00 €	10
21A05AC	Accord cadre pour des missions de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti			LUC CLAVERIE	CLAVERIE ARCHITECTURES	1	avenant de transfert	19/03/2023					
21A08AC	Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) sur des prestations liées aux bâtiments			SARL ALAIN BIASI	EEC BIASI	1	avenant de transfert	05/04/2023					
22A034	Collecte à faible impact environnemental des déchets de jardin des ménages sur le territoire de la CAPBP			COVED		1	avenant autre	17/04/2023	6 279 526,04	6 279 526,04			



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 2 Compte-rendu des décisions prises en Bureau Exécutif du 30 mars 2023

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

N° 1 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville :
modernisation du restaurant Le Tokyo en centre-ville de Pau

Rapporteur : Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 2 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture
de Sportingclem en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 3 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture
de Buddies en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 4 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville :
modernisation de W AND Koo en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 5 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture
de l'agence immobilière Laforêt en centre-ville de Pau

Rapporteur : Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 6 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville :
modernisation de New Hair en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 7 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture
de Nobi Nobi en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 8 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : modernisation de "Lupo" en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 9 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture de "Le Factory" en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 10 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-bourg : installation d'ALOE VOYAGES en centre-bourg de Jurançon

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 11 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : modernisation des "Biscuits de Mr Laurent" en centre-ville de Pau

Rapporteur : Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 12 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture de l'agence CBI en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 13 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : modernisation du restaurant Taj Mahal en centre-ville de Pau

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 14 - Soutien 2023 à l'association 60 000 Rebonds Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 15 - Soutien au projet de développement de l'entreprise MONSIEUR GEORGES SBIHI

Rapporteur : M. Francis PEES

Adopté à l'unanimité

N° 16 - Soutien à la Chaire Optima

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Didier RIVIERE

Adopté à l'unanimité

N° 17 - Attribution de subventions aux associations culturelles : exercice 2023

Rapporteur : M. Michel BERNOS

Adopté à l'unanimité

N° 18 - Pôle Espoirs de canoë-kayak : attribution d'une subvention pour la saison sportive 2023

Rapporteur : Claude FERRATO

Adopté à l'unanimité

N° 19 - Accueil d'une étape du CIC Tour féminin international des Pyrénées : attribution d'une subvention à l'association française des coureuses cyclistes et signature d'une convention tripartite avec la ville de Pau

Rapporteur : Claude FERRATO

Adopté à l'unanimité

N° 20 - Soutien financier au colloque "Souverainisme et Etat de droit" organisé par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Rapporteur : Michel BERNOS

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Didier RIVIERE

Adopté à l'unanimité

N° 21 - Soutien au démarrage de la plateforme "Mangez béarnais !"

Rapporteur : Patrick BURON

Adopté à l'unanimité

N° 22 - Denguin : acquisition d'une emprise foncière pour prolonger la voie de desserte interne de la zone d'activités économiques

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Adopté à l'unanimité

N° 23 - Aménagement d'une plate-forme de déchets verts sur le site de la déchetterie d'Emmaüs à Lescar : acquisition d'une emprise complémentaire

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Adopté à l'unanimité

N° 24 - Poey de Lescar – Zone d'Activité Economique du Lagoué : cession d'une emprise

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Adopté à l'unanimité

N° 25 - Lotissement EUROPA : réitération de la cession du lot n°36 à la société FEBUS OPTICS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Adopté à l'unanimité

N° 26 - Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Pau : régularisation de 5 emprises foncières

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Adopté à l'unanimité

N° 27 - Pau Béarn Habitat : réaménagement de dette contrat n°131611 de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Pascal MORA, M. Victor DUDRET, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Adopté à l'unanimité

N° 28 - Pau Béarn Habitat : réhabilitation de la Résidence Anglas à Pau - Garantie d'un emprunt de 109 210 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Pascal MORA, M. Victor DUDRET, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Adopté à l'unanimité

N° 29 - Pau Béarn Habitat : réhabilitation de la Résidence Anglas à Pau - Garantie d'un emprunt de 4 185 808 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Pascal MORA, M. Victor DUDRET, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Adopté à l'unanimité

N° 30 - Pau Béarn Habitat : réhabilitation de la Résidence Ronsard à Pau - Garantie d'un emprunt de 3 299 502,50 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
Rapporteur : Jean-Louis PERES

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Pascal MORA, M. Victor DUDRET, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Adopté à l'unanimité

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions prises en bureau exécutif.

Le conseil communautaire prend acte des décisions

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean OTHAX, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE

N° 3 Modification de la composition du bureau exécutif de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Par délibération du 9 juillet 2020, modifiée par délibération du 20 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé comme suit la composition du bureau de la communauté d'agglomération :

- Les maires des 31 communes ;
- Les 15 vice-présidents ;
- 5 conseillers communautaires délégués.

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Afin de permettre à M. Le Président de déléguer une partie de ses fonctions à un plus grand nombre de conseillers communautaires, il vous est proposé de porter de 5 à 6, le nombre de conseillers communautaires, hors maires vice-présidents et de modifier en ce sens l'article 7 du règlement intérieur du conseil communautaire approuvé par délibération n°3 du 29 septembre 2022.

L'élection de ce nouveau membre du bureau est effectuée dans les conditions fixées par l'article L.2122-7 du CGCT, sur renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu.

Le mandat des membres du bureau débute lors de leur élection et prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant (article L.5211-10 du CGCT).

Par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, les personnes n'ayant pas la nationalité française ne peuvent être élues membres du bureau.

Est candidate au titre du poste à pourvoir :
Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider que le bureau de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est composé comme suit :

- Les maires des 31 communes ;
- Les 15 vice-présidents ;
- 6 conseillers communautaires délégués

2. Procéder à l'élection du membre supplémentaire du bureau, hors maires et vice-présidents.

3. Adopter le règlement intérieur de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, ci-après annexé.

Le vote au scrutin secret donne le résultat suivant :

Inscrits : 50
Votants : 77
Bulletins nuls : 2
Bulletins blancs : 3
Suffrages exprimés : 72

Madame Clarisse JOHNSON LE LOHER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue membre du bureau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PAU BÉARN PYRÉNÉES**

SOMMAIRE

CHAPITRE I - DU DROIT À L'INFORMATION ET DROIT D'EXPRESSION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Article 1 - Accès aux documents concernant les affaires soumises à 5 délibération	.5
Article 2 - Compte rendu des décisions prises par le Président 6 par délégation	.6
Article 3 - Rapport annuel sur les services publics 6	.6
Article 4 - Questions orales 7	.7
Article 5 - Questions écrites 8	.8
Article 6 - Mission d'Information et d'évaluation..... 8	.8
Article 7- Droit d'expression des conseillers 9 n'appartenant pas à la majorité	.9
Article 8 – Droit à la formation des conseillers..... 9	.9
Article 9 – Prévention des conflits d'intérêts 10	.10
Article 10 – Pacte de gouvernance 11	.11

CHAPITRE II - DES CONFÉRENCES ET BUREAU

Article 1 - Conférences 13	.13
Article 2 - Commission d'Appel d'Offres 15	.15
Article 3 - Commission de Délégation de Service Public 15	.15
Article 4 - Commission Consultative des Services Publics Locaux 16	.16
Article 5 - Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées 17	.17
Article 6 - Commission Intercommunale des Impôts directs..... 18	.18
Article 7 - Bureau 19	.19
Article 8 - Délégations en matière d'emprunts..... 19	.19
Article 9 - Conseil de développement..... 20	.20
Article 10 - Conférence des maires 20	.20

CHAPITRE III - DE L'ORGANISATION DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Article 1 - Périodicité et lieu..... 21	.21
---	-----

Article 2 - Convocations	22
Article 3 - Ordre du jour.....	24

CHAPITRE IV - DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Article 1 – Présidence	24
Article 2 - Secrétaire de séance	25
Article 3 - Police de l'Assemblée	25
Article 4 - Quorum.....	26
Article 5 - Pouvoirs-Procurations.....	26
Article 6- Séances publiques-Accès et tenue du public	27
Article 7- Séance à huis clos.....	27
Article 8 - Participation de personnes qualifiées.....	28
Article 9 -Enregistrement et retransmission des débats	28

CHAPITRE V - DES DÉBATS ET DU VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :

Article 1- Vœux, motion, chronique	28
Article 2- Déroulement de la séance du Conseil Communautaire.....	29
Article 3 - Débats ordinaires.....	29
Article 4 - Débats sur les orientations générales du budget.....	30
Article 5 - Suspension de séance.....	31
Article 6 – Votes-Scrutins.....	31
Article 7 - Consultation des électeurs.....	34

CHAPITRE VI - DE LA PUBLICITE ET DE L'EXECUTION DES DELIBERATIONS

Article 1 – Transmission des délibérations	35
Article 2 -Publicité des délibérations	35
Article 3 - Procès-verbaux.....	36
Article 4 - Registre des délibérations.....	37

CHAPITRE VII - DE L'APPLICATION ET DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Application du Règlement Intérieur.....	38
Article 2 - Modification du Règlement Intérieur.....	38

PREAMBULE

Aux termes de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions des articles L.2121-1 à L.2121-40 relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.5210-1 à L.5219-12.

Pour l'application des dispositions des articles L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-19 et L. 2121-22 et L2121-27-1, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 1 000 habitants et plus.

Pour l'application des articles L. 2121-11 et L. 2121-12, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2121-22-1 s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de 50 000 habitants ou plus.

Pour l'application de l'article L.2121-4, la démission d'un membre de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est adressée au président. La démission est définitive dès sa réception par le président, qui en informe immédiatement le maire de la commune dont le membre démissionnaire est issu. »

Aux termes de l'article L.5211-2 du même code, « A l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L.2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre. »

L'article L.5211-3 du même code dispose que « Les dispositions du chapitre premier du titre III du livre premier de la deuxième partie relatives au contrôle de légalité et au caractère exécutoire des actes des communes sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale. La transmission des actes par voie électronique prévue à l'article L. 2131-1 n'est obligatoire que pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. »

Enfin, l'article L.5216-4 du CGCT dispose que « les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux, à l'exclusion des articles L.2123-18-1, L.2123-18-3 et L.2123-22, sont applicables aux membres du conseil de la communauté sous réserve des dispositions qui leur sont propres ».

Il est donc établi un règlement intérieur dans le respect de ces dispositions, dont le contenu est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil Communautaire affirme sa volonté d'écarter toute discussion en son sein n'ayant pas trait aux affaires relevant de sa compétence et donne mandat au Président pour faire respecter ce principe.

CHAPITRE I - DU DROIT A L'INFORMATION ET DROIT D'EXPRESSION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président est seul chargé de l'administration de la Communauté d'Agglomération.

Les membres du Conseil Communautaire n'interviennent pas à titre individuel dans l'administration de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, ni auprès des services communautaires.

Toute question, demande d'informations ou intervention d'un membre du Conseil Communautaire, devra être adressée au Président.

A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil communautaire un débat portant sur la politique générale de la communauté d'agglomération est organisé lors de la réunion suivante du conseil communautaire.

L'application de l'alinéa précédent ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an.

ARTICLE 1- ACCES AUX DOCUMENTS CONCERNANT LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Tout membre du Conseil Communautaire a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées qui font l'objet d'une délibération (*Art. 2121-13 du CGCT*).

La communauté assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés (*Art L.2121-13-1 du CGCT*). Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la communauté met à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

Les membres du Conseil Communautaire présentent exclusivement au Président toute demande d'information ou de communication des documents concernant des affaires soumises à délibérations.

Le Président fait droit à la requête qui lui est présentée au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. La consultation s'effectue au service des assemblées.

En ce qui concerne les projets de contrats ou de marchés, la consultation a lieu dans les mêmes conditions.

ARTICLE 2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Article L. 5211-10 du CGCT :

(,,,) Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

La liste des décisions prises par le président est jointe à la convocation à la séance du conseil communautaire.

Au début de chaque séance, le président rend compte à l'assemblée communautaire des décisions prises par délégation du conseil communautaire.

Ce compte-rendu ne donne lieu ni à un vote ni à un débat.

ARTICLE 3 - RAPPORT ANNUEL SUR LES SERVICES PUBLICS

Les services d'assainissement et d'eau potable sont soumis aux dispositions de l'article L.2224-5 du CGCT qui prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis (...) de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L.131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités d'application de cette transmission, qui est facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants.

Conformément à l'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Un décret précise les conditions d'application de l'article L.2224-17-1. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport.

ARTICLE 4 - QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article L.2121-19 du CGCT, les conseillers communautaires ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la Communauté d'agglomération.

Le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions.

Les questions orales ne sont pas seulement limitées aux affaires inscrites à l'ordre du jour mais doivent cependant porter sur des affaires d'intérêt propre à la Communauté d'Agglomération, le Président n'ayant pas qualité pour répondre à des questions concernant d'autres collectivités territoriales ou l'État.

Elles devront être adressées au Président par écrit, avant l'ouverture de la séance publique et feront l'objet d'un accusé de réception. Passé ce délai, la question sera examinée à l'occasion de la séance suivante sans qu'il soit nécessaire de renouveler la procédure de demande. Si l'objet des questions orales le justifie, le Président peut décider de les transmettre, pour examen, aux conférences concernées.

En fin d'ordre du jour du conseil communautaire, une période est consacrée aux questions orales. Le conseiller communautaire à l'initiative de la question la présente au conseil communautaire sur invitation du président.

Un membre du Conseil Communautaire ne peut présenter lui-même de sa propre initiative, sa proposition au Conseil Communautaire sans avoir respecté au préalable la procédure de dépôt des questions orales décrite ci-dessus. Seul le Président peut saisir l'assemblée et l'y autoriser.

La réponse est suivie d'un débat si le Président le juge utile ou sur demande de la majorité des conseillers présents.

Le texte des questions orales et des réponses apportées est retranscrit au procès- verbal de la séance du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 - QUESTIONS ECRITES

Chaque membre du Conseil Communautaire peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant l'EPCI.

ARTICLE 6 – MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION

Conformément à l'article L.2121-22-1 du CGCT, le conseil communautaire, lorsqu'un sixième de ses membres le demande, délibère sur la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communautaire ou de procéder à l'évaluation d'un service public communautaire. Un même conseiller ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils municipaux. La demande de création d'une mission d'information et d'évaluation devra être formulée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, et adressée au Président.

Il appartient au conseil communautaire une fois saisi de se prononcer sur l'opportunité de la création de la mission d'information et d'évaluation, selon les règles de majorité de droit commun.

La mission d'information et d'évaluation est présidée par le président ou par un membre du conseil communautaire désigné par lui.

La composition de la mission d'information et d'évaluation doit respecter le principe de la

représentation proportionnelle.

Il est du ressort de la mission d'information et d'évaluation de dresser la liste des personnes qu'elle souhaite auditionner. Elle pourra, le cas échéant, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, des personnes qualifiées, extérieures au conseil communautaire dont l'audition lui paraît utile.

Les rapports sont remis au président par la mission d'information et d'évaluation, qui les transmet à chacun des conseillers à l'appui de la convocation de la séance suivante du conseil communautaire. Les rapports ne sauraient en aucun cas lier le conseil communautaire.

ARTICLE 7 - DROIT D'EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITE

Conformément à l'article L.2121-27-1 du CGCT, lorsque la collectivité diffuse, sous quelque forme que ce soit, des informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil communautaire, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

ARTICLE 8 – DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS

Le CGCT dans ses articles consacrés au statut de l'élu (art.L.2123-12 et L.2123-14 par renvoi de l'article L.5216-4) reconnaît aux élus locaux le droit à la formation.

Par délibération n° 29 du 27 novembre 2020, le conseil communautaire a précisé les modalités d'application des mesures de formation et en a déterminé les orientations dont les thèmes privilégiés sont les suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations sur le rôle de l'élu
- Les formations contribuant au développement personnel de l'élu

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire, dans la limite des crédits autorisés par la loi, pour la Communauté d'agglomération à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministère de l'Intérieur.

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires
- Les frais d'enseignement
- La compensation des pertes éventuelles de revenus justifiées par l'élu en formation plafonnées à l'équivalent de 18 fois 7 heures, à une fois et demie la valeur horaire du SMIC, par élu et pour la durée du mandat.

La loi du 31/03/15 visant à faciliter l'exercice par les élus de leur mandat, a par ailleurs instauré un nouveau droit individuel à formation (DIF) pour les élus à compter du 1^{er} janvier 2016 qui a pour objectif d'améliorer la formation des élus, tant dans le cadre de l'exercice de leur mandat qu'en vue de leur réinsertion professionnelle à l'issue de celui-ci.

ARTICLE 9 – PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET

Constitue un conflit d'intérêt toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Ceci peut conduire les élus concernés à ne pas intervenir sur un sujet et à ne pas siéger au conseil communautaire lorsque ce sujet est évoqué.

Selon l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique » (...) lorsqu'ils estiment se trouver dans une telle situation :

(...) sous réserve des exceptions prévues au deuxième alinéa de l'article 432-12 du code pénal, les personnes titulaires de fonctions exécutives locales sont suppléées par leur délégataire, auquel elles s'abstiennent d'adresser des instructions (...)

Le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 apporte des précisions sur la procédure à suivre.

S'agissant des titulaires de fonctions électives locales, le décret distingue selon que l'intéressé est à la tête de l'exécutif local ou qu'il a reçu délégation de signature :

- Dans le premier cas, la personne en cause, qu'elle agisse en vertu de ses pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, prend un arrêté par lequel elle précise les procédures dans lesquelles elle entend s'abstenir de faire usage de ses attributions et désigne la personne qui la supplée pour le traitement de l'affaire (exemple : le président de l'EPCI désignera un vice-président);
- Dans le second cas, la personne informe le délégant, par écrit, de la situation de conflits d'intérêts et des questions sur lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences ; un arrêté du délégant détermine les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer lesdites compétences (exemple : un vice-président d'EPCI en situation de conflits d'intérêts, devra en informer le président de l'EPCI qui prendra un arrêté précisant les domaines « interdits »).

En application de l'article L. 1111-6 du CGCT, les représentants d'un groupement de collectivités territoriales désignés pour participer aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé en application de la loi ne sont pas considérés, du

seul fait de cette désignation, comme ayant un intérêt, au sens de l'article 432-12 du code pénal ou du I de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque le groupement délibère sur une affaire intéressant la personne morale concernée ou lorsque la personne morale concernée se prononce sur une affaire intéressant le groupement représenté.

Toutefois, à l'exception des délibérations portant sur une dépense obligatoire au sens de l'article L.1612-15 du présent code et sur le vote du budget, les élus considérés ne participent pas aux décisions du groupement attribuant à la personne morale concernée un contrat de la commande publique, une garantie d'emprunt ou une aide revêtant l'une des formes prévues au deuxième alinéa du I de l'article L. 1511-2 et au deuxième alinéa de l'article L. 1511-3, ni aux commissions d'appel d'offres ou à la commission prévue à l'article L. 1411-5 lorsque la personne morale concernée est candidate, ni aux délibérations portant sur leur désignation ou leur rémunération au sein de la personne morale concernée.

L'obligation de ne pas participer au vote (déport) ne s'applique pas aux élus qui siègent dans les groupements de collectivités territoriales, ni pour le vote du budget ni pour celui des dépenses obligatoires.

En application de l'article L. 1524-5 du CGCT, et nonobstant l'article L. 1111-6 du même code, les élus locaux agissant en tant que mandataires d'un groupement de collectivités territoriales au sein du conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales et exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président-directeur général ou de membre ou de président du conseil de surveillance, ne sont pas considérés, de ce seul fait, comme étant intéressés à l'affaire, au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT, de l'article 432-12 du Code pénal ou du I de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque le groupement délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale.

Toutefois, lorsque la société d'économie mixte locale est candidate à l'attribution d'un contrat de la commande publique, ils ne peuvent participer aux commissions d'appel d'offres, ni aux commissions mentionnées à l'article L. 1411-5 du CGCT, ni à la délibération attribuant le contrat. De la même façon, ils ne peuvent participer aux délibérations accordant à cette société une aide régie par le titre Ier du présent livre ou une garantie d'emprunt prévue aux articles L. 2252-1, L. 3231-4 ou L. 4253-1 du CGCT, ni aux délibérations mentionnées aux premier, troisième et dixième alinéa du présent article.

ARTICLE 10 – PACTE DE GOUVERNANCE

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou en cas de fusion, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant :

1° Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;

2° Un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général ou de l'opération de fusion, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

- 1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- 2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- 3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- 4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- 5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;
- 6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien

courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

- 7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- 8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Par délibération n° 35 du 22 novembre 2021, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a adopté un pacte de gouvernance qui décrit les principes de gouvernance mis en œuvre par l'EPCI, son fonctionnement institutionnel, ainsi que les actions de mutualisations engagées et à venir.

CHAPITRE II – DES CONFERENCES ET BUREAU

ARTICLE 1 - CONFERENCES

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions sont dénommées « conférences ».

Le Président de la Communauté d'Agglomération en est le Président de droit et les convoque. Lors de la première réunion les membres de la conférence procèdent à la désignation du Vice-Président. Si le Président est absent ou empêché, le Vice-Président peut les convoquer et les présider.

La constitution des conférences a été effectuée par délibération du conseil communautaire du 20 juillet 2020. Les conférences sont au nombre de cinq :

- Finances-Administration générale ;
- Développement économique -Attractivité– Tourisme -Numérique-Affaires européennes et internationales
- Service à la population- Sport – Culture- Gens du voyage
- Environnement -Energie-Déchets-Eau-Assainissement
- Voirie-Mobilité-Grands Travaux - Urbanisme – Habitat

Leur nombre est susceptible d'évoluer en fonction des transferts de compétences des communes membres à la Communauté d'Agglomération.

Les conférences sont composées exclusivement de conseillers communautaires et de conseillers municipaux conformément aux dispositions de l'article L.5211-40-1.

En cas d'empêchement, le membre d'une conférence peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire.

Cette dernière veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini à l'article L. 2121-22.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette conférence peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Par délibération du 9 octobre 2020 le conseil communautaire a fixé à 60 le nombre de membres de chaque conférence.

Peut également être invitée à y participer, avec voix consultative, en fonction de l'ordre du jour et sur proposition du président, toute personne dont l'audition paraît utile.

Les séances des conférences ne sont pas publiques.

Cependant, tout conseiller communautaire ou municipal peut assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute conférence autre que celle dont il est membre. Il en informe au préalable le Président. Dans ce cas, il ne peut participer à l'avis rendu.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à son domicile, par courrier ou par mail.

Les conférences n'ont aucun pouvoir de décision. Elles se prononcent, pour avis, sur les affaires soumises au Bureau et au Conseil Communautaire.

Les réunions des conférences peuvent se tenir entièrement ou partiellement par visioconférence .

Des comités de pilotage « ad hoc » peuvent également être créés par le président afin de travailler sur des projets spécifiques. Ces comités sont composés de membres élus et de personnes qualifiées en fonction des sujets traités.

ARTICLE 2 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération du 9 juillet 2020, il a été procédé à la désignation des représentants du conseil communautaire au sein de la commission d'appel d'offres conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales et à l'approbation de son règlement intérieur commun à la commission de délégation de service public.

Il fixe les modalités de fonctionnement, les compétences, les modalités d'organisation des séances à distance, et rappelle les obligations de ses membres en matière de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts.

Aux termes de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Toutefois, en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres.

Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

ARTICLE 3 - COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délibération du 9 juillet 2020, il a été procédé à la désignation des représentants du conseil communautaire au sein de la commission de délégation de services publics conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales et à l'approbation de son règlement intérieur commun à la commission d'appel d'offres.

Il fixe les modalités de fonctionnement, les compétences, les modalités d'organisation des séances à distance et rappelle les obligations de ses membres en matière de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts. Elle est notamment compétente pour :

- Analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- Emettre un avis sur les offres des candidats admis à présenter une offre ;

- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

ARTICLE 4- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est composée des membres suivants :

- Le président du conseil communautaire qui en assure la présidence ou son représentant ;
- Des conseillers communautaires désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- Des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux nommés par le conseil communautaire.

Ces représentants peuvent par ailleurs être membres d'associations locales.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Cette commission est compétente pour examiner chaque année :

- Les rapports annuels des délégataires de service public mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT ;
- Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 du CGCT ;
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du Code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle émet également un avis sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que le conseil communautaire ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1411-4 du CGCT ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant

création de la régie ;

- Tout projet de partenariat avant que l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente au Conseil Communautaire avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Délégation est donnée au président pour saisir la commission, que cette saisine soit obligatoire ou facultative. Les rapports remis par les commissions consultatives des services publics locaux ne sauraient en aucun cas lier le conseil communautaire.

Par délibération n° 9 du 9 juillet 2020, le conseil communautaire a approuvé les dispositions du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, procédé à l'élection de ses membres élus, et décidé de présenter un nouvel appel à candidature pour désigner les associations appelées à siéger lors d'un conseil communautaire ultérieur.

Par délibération n° 43 du 9 octobre 2020, le Conseil communautaire a procédé à cette désignation.

ARTICLE 5 – COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES.

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire et fait toutes propositions utiles

de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission, présidée par le Président de l'EPCI, est composée notamment des représentants de l'EPCI compétent, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la collectivité.

Elle a pour mission de dresser le constat de l'accessibilité des espaces publics.

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été constituée par délibération n° 11 du conseil communautaire du 9 juillet 2020.

ARTICLE 6 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1659A du code général des impôts, il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Les commissaires doivent remplir les mêmes conditions que celles édictées au troisième alinéa du 1 de l'article 1650 pour être membres de la commission communale des impôts directs à l'exception de la quatrième condition. Mais ils doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres.

Peuvent participer à la commission intercommunale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les limites suivantes :

- Un agent pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- Trois agents au plus pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- Cinq agents au plus pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par l'Administrateur Général des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2020 sur proposition de ses communes membres.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du conseil communautaire.

ARTICLE 7 – BUREAU

Art.L.5211-10 du CGCT :

« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres »

Le Conseil Communautaire, par délibérations n° 4 et 5 du 9 juillet 2020, n° 1 du 20 juillet 2020 et délibération du 29 juin 2023, a fixé la composition du Bureau et procédé à la désignation de ses membres.

Il est composé, des 15 vice-présidents, de l'ensemble des maires des communes membres et de 6 conseillers communautaires délégués

Les membres du bureau non représentés par un suppléant peuvent donner pouvoir à un autre membre du bureau dans les mêmes conditions qu'au Conseil Communautaire.

Le Président réunit le Bureau aussi souvent qu'il l'estime nécessaire.

Le Bureau rend des avis à la majorité de ses membres. En cas de partage de voix, celle du Président, est prépondérante.

Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières listées à l'article L.5211-10 du CGCT.

Lorsqu'il agit par voie de délégation, les règles de vote, de quorum et de publicité des séances qui lui sont applicables sont celles relatives au fonctionnement du Conseil Communautaire.

Lors de chaque réunion du Bureau, un compte rendu sommaire de séance est établi.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

ARTICLE 8 – DELEGATIONS EN MATIERE D'EMPRUNTS

Les délégations attribuées au Président ou au bureau relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières

utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

ARTICLE 9 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

L'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose qu'un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

Ainsi, le pôle métropolitain Pays de Béarn a créé de par ses statuts, un conseil de développement commun aux 8 EPCI qui le composent dont la CAPBP.

Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

ARTICLE 10 – CONFERENCE DES MAIRES

La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la

demande d'un tiers des maires.

Compte tenu que tous les maires des communes membres de la Communauté d'agglomération sont membres du bureau, il n'a pas été constitué de conférence des maires.

La CAPBP a en outre mis en place un bureau « thématique », instance d'échange et de dialogue, dont sont membres les 31 maires des communes de l'EPCI.

CHAPITRE III – DE L'ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 1 - PERIODICITE ET LIEU

Article L. 5211-11 du CGCT :

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre (...).A cette fin le président convoque les membres de l'organe délibérant .L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres.

Article L. 5211-11-1 du CGCT (modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022- art.170 (V) :

Dans les établissements publics de coopération intercommunale, le président peut décider que la réunion du conseil se tient en plusieurs lieux, par visioconférence. (...)

Le Président peut réunir le conseil communautaire chaque fois qu'il le juge utile.

L'article L. 2121-9 du CGCT prévoit deux hypothèses selon lesquelles le Président est tenu de convoquer le conseil communautaire :

- Sur demande motivée du représentant de l'Etat dans le département ;
- Sur demande du tiers au moins des membres du conseil communautaire en exercice.

Dans ces deux cas, le Président est tenu de convoquer le conseil, dans un délai maximal de 30 jours.

En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai.

Le lieu de réunion du conseil communautaire est la salle du conseil municipal de Pau. Ce lieu pourra être modifié, à tout moment, par délibération du conseil communautaire.

Le Président de la Communauté d'agglomération peut décider que la réunion du conseil se tient en plusieurs lieux, par visioconférence.

Les membres de l'assemblée délibérante peuvent assister au conseil communautaire depuis leur domicile.

Les membres sont invités par un lien numérique personnel leur permettant de rejoindre l'assemblée. Ils entrent en séance après avoir confirmé leur nom et sont tenus, si possible, de laisser leurs caméras ouvertes afin de garantir leur présence effective.

Les membres de l'assemblée doivent couper leurs micros sauf lorsqu'ils demandent à intervenir par l'intermédiaire du fil de conversation et après autorisation du président de séance.

Le président procède à l'appel nominal de chaque membre afin de lui permettre de confirmer sa présence effective à l'écran.

La réunion du conseil communautaire ne peut se tenir en plusieurs lieux par visioconférence pour l'élection du président et du bureau, pour l'adoption du budget primitif, ni pour l'élection des délégués aux EPCI, ni pour la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs.

Lorsque la réunion du conseil se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, elle est diffusée en direct à l'attention du public sur le site internet de la Communauté d'agglomération. Lorsque des lieux sont mis à disposition par l'EPCI pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre et en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

L'ensemble des dispositions ci-dessus s'applique également aux réunions du bureau agissant sur délégation du conseil communautaire par application de l'article L.5211-10 du CGCT.

ARTICLE 2 – CONVOCATIONS

Il résulte de l'article L.2121-10 du CGCT que toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

Les convocations aux réunions du bureau et du conseil communautaire accompagnées des rapports correspondants sont transmises aux conseillers communautaires par voie dématérialisée sur l'adresse électronique institutionnelle personnelle créée à cet effet.

Si le conseiller en fait la demande, la convocation peut lui être adressée à son domicile ou à une

autre adresse précisée au service des assemblées.

La convocation précise la date, l'heure, le lieu de la réunion.

Conformément à l'article L. 5211-11-1 du CGCT modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, lorsque la réunion se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir, toutefois, être inférieur à un jour franc (art. L. 2121-12 du CGCT).

Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil communautaire qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Tout changement apporté à la date de la séance portée sur la convocation donne lieu à une nouvelle convocation sans que cette deuxième convocation puisse bénéficier du délai ouvert par l'envoi de la première convocation.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ou le projet de délibération dans son intégralité est adressé avec la convocation. Si la délibération concerne un contrat, le projet de contrat ou de marché ainsi que toutes les pièces y afférent peut être consulté au service des assemblées de la Communauté d'Agglomération par tout conseiller communautaire qui le demande, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent règlement intérieur.

Dès lors qu'une séance a été levée, une nouvelle séance ne peut se tenir qu'après une nouvelle convocation.

Les conseillers municipaux des communes membres qui ne sont pas conseillers communautaires, sont informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération.

Ils sont destinataires d'une copie de la convocation accompagnée de la note explicative de synthèse. Leur sont également communiqués les rapports mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et au premier alinéa de l'article L. 5211-39 ainsi que, dans un délai d'un mois, la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'EPCI et, dans un délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal de ses séances.

Ces documents sont transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée par le service des

assemblées et sont consultables en mairie par les conseillers municipaux.

ARTICLE 3 – ORDRE DU JOUR

Le Président fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit figurer sur la convocation du Conseil Communautaire et être porté à la connaissance du public par voie d'affichage, ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Dans le cas où la séance se tient sur demande du représentant de l'Etat ou des membres du Conseil Communautaire, le Président est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Si l'un des dossiers inscrits à l'ordre du jour lui paraît devoir faire l'objet d'un complément d'étude, le Président peut décider le report de l'examen d'un dossier inscrit à une séance ultérieure.

CHAPITRE IV – DE LA TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 1 - PRESIDENCE

Aux termes de l'article L.2121-14 du CGCT applicable à la Communauté d'agglomération, le Président de la Communauté d'Agglomération ou, à défaut, celui qui le remplace, préside le Conseil Communautaire.

Le Président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, procède à l'ouverture des séances, assure la police de l'assemblée et dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question débattue, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le(s) secrétaire(s) les opérations de votes, en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture des séances

Lors des séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président parmi les Vice-Présidents dont les fonctions se limitent à assurer la présidence pendant l'examen du compte administratif du Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Lorsque le compte administratif débattu relève exclusivement des opérations effectuées par un

précédent président, il n'y a pas lieu d'élire un président spécial de séance, celle-ci pouvant être présidée par le Président en fonction.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire (*Art. L 2122-8 du CGCT*).

ARTICLE 2 - SECRETAIRE DE SEANCE

Au début de chacune de ses séances, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président et restent tenus à l'obligation de réserve.

ARTICLE 3 - POLICE DE L'ASSEMBLEE

Le Président a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la république en est immédiatement saisi.

Le Président peut interdire, pour des raisons de sécurité et d'ordre public, l'accès de la salle aux personnes dont le comportement traduit l'intention de perturber les travaux de l'assemblée.

Dans les discussions, nul ne peut interrompre celui qui a la parole. Le Président de séance, seul, a le pouvoir de le faire pour un rappel à la question ou au règlement.

Il peut mettre fin à un débat au cours duquel les propos tenus par un ou des membres du Conseil Communautaire excéderaient les limites du droit de libre expression qui leur est reconnu ; il en serait notamment ainsi pour des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

La clôture de la discussion est décidée par le Président de séance.

ARTICLE 4 : QUORUM

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Il appartient au Président de contrôler l'existence du quorum au moment de la mise en discussion de chaque affaire inscrite à l'ordre du jour.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

La nouvelle convocation adressée doit mentionner que la délibération sera prise sans condition de quorum.

Conformément à l'article L. 5211-11-1 du CGCT modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, lorsque la réunion du conseil se tient par visioconférence, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers dans les différents lieux par visioconférence.

Les conseillers communautaires appelés à ne pas prendre part au vote (déport) en application du II de l'article L. 1111-6 du CGCT ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil communautaire.

ARTICLE 5 – POUVOIRS-PROCURATIONS

Un conseiller communautaire empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives

Le pouvoir par lequel un membre du conseil communautaire empêché d'assister à une séance donne à un collègue de son choix, procuration écrite de voter en son nom doit parvenir par courrier ou formulaire au président, avant la séance du conseil communautaire, ou à défaut lui être remis en

début de séance. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Leur transmission par courrier électronique est valable, mais ne dispense pas de la délivrance de l'original de la procuration qui peut toujours être exigé. La signature du conseiller communautaire empêché doit figurer sur le document.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers communautaires qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au président leur souhait de se faire représenter.

ARTICLE 6 – SEANCES PUBLIQUES-ACCES DU PUBLIC

Conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT, les séances du Conseil Communautaire sont publiques. Sans préjudice des pouvoirs que le Président tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. Dans la limite des places matériellement disponibles, toute personne, même non-électrice, mineure ou étrangère à la Communauté d'Agglomération, peut assister aux débats. Seuls des motifs d'ordre public et de sécurité peuvent justifier une limitation à ce principe de libre accès de la salle.

Les auditeurs sont autorisés à occuper les places qui leur sont réservées dans la salle. Durant toute la séance, le public présent a le droit d'entendre les débats mais ne peut en aucun cas y prendre part, ni les troubler en aucune manière. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse écrite et parlée.

En application de l'article L.5211-11-1 du CGCT, lorsque des lieux sont mis à disposition par l'EPCI pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public.

ARTICLE 7 – SEANCE A HUIS CLOS

Article L. 5211-11 du CGCT :

Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Lorsqu'il est décidé que le conseil se réunit à huis clos, le public et les représentants de la presse

doivent se retirer.

La nature de l'ensemble des questions abordées au cours d'une séance à huis clos ainsi que les décisions prises seront retranscrites sur le registre des délibérations et au procès-verbal. Les débats, quant à eux, ne seront pas retranscrits.

ARTICLE 8 – PARTICIPATION DE PERSONNES QUALIFIEES

Le Président peut inviter à la séance du Conseil Communautaire, en fonction de l'ordre du jour, des intervenants extérieurs qualifiés qui seront appelés à présenter des éléments relatifs au rapport soumis à l'appréciation des membres du conseil.

De même, des représentants des services communautaires peuvent, sur demande du Président, procéder à des exposés, sur tout sujet intéressant le Conseil Communautaire. Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse du président et restent tenus à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 9 – ENREGISTREMENT ET RETRANSMISSION DES DEBATS

La retransmission audiovisuelle ne peut être effectuée sans que le Conseil Communautaire en ait été préalablement informé et à condition qu'il n'en résulte aucune gêne pour les débats de l'assemblée.

Il peut être fait usage de l'utilisation du magnétophone pour l'enregistrement des débats.

Les séances du conseil communautaire sont filmées et diffusées en direct et en différé sur internet.

En application de l'article L5211-11-1 du CGCT, lorsque la réunion du conseil se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, elle est diffusée en direct à l'attention du public sur le site internet de l'EPCI.

CHAPITRE V – DES DEBATS ET VOTES DES DELIBERATIONS

ARTICLE 1 – CHRONIQUE, VŒUX ET MOTIONS :

Avant l'ouverture de chaque séance, et après accord du Président, peuvent être présentés à ce moment-là, les vœux ou motions dont le texte aura été soumis au Président au moins 3 jours francs avant la séance du Conseil Communautaire. Si le délai n'est pas respecté le conseil devra se prononcer sur l'inscription de ces vœux ou motions.

Le vœu, la motion, expriment le souhait de voir prendre une décision ne relevant pas directement de la compétence du conseil communautaire, mais qui présente néanmoins, un intérêt pour les communes membres.

Il pourra faire l'objet d'un vote.

En début ou fin de séance, le Président peut faire part aux conseillers communautaires d'informations générales (chronique).

ARTICLE 2 – DEROULEMENT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire règle par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'Agglomération.

Le Président à l'ouverture de la séance :

- Procède à l'appel nominatif des conseillers communautaires
- Contrôle les délégations de vote,
- Détermine et vérifie le quorum et proclame l'ouverture de la séance si celui-ci est atteint,
- Rend compte des décisions prises en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT,
- Rend compte des décisions du Bureau,
- Rappelle l'ordre du jour,
- Demande au conseil communautaire de nommer le secrétaire de séance,
- Soumet l'adoption du procès-verbal de la séance précédente du conseil,
- Aborde les questions orales,
- Appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription sur la convocation

Une modification dans l'ordre de ces affaires peut être proposée par le président à son initiative ou à la demande d'un conseiller communautaire.

Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil communautaire qui l'accepte à la majorité absolue.

ARTICLE 3 – DEBATS ORDINAIRES

Chaque affaire fait l'objet d'une présentation sommaire par les rapporteurs désignés par le Président

et peut donner lieu éventuellement, à l'intervention soit d'une personne qualifiée extérieure soit d'un représentant des services afin d'apporter une réponse ou un éclaircissement technique sur l'affaire en débat. En aucun cas, cette intervention ne doit conduire l'intervenant à prendre part aux débats.

L'affaire est ensuite soumise à discussion.

La direction des débats appartient au Président. Il accorde la parole aux membres du Conseil Communautaire qui la demandent. Aucun membre ne peut parler sans avoir demandé la parole au Président et l'avoir obtenue, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Lorsqu'un membre du Conseil Communautaire s'écarte de la question débattue ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président.

Les membres du Conseil Communautaire prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président.

Lorsque l'intervention est jugée trop longue, le Président peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure brièvement.

Sauf autorisation du Président, aucun membre du Conseil Communautaire ne peut reprendre la parole dans la discussion d'une délibération sur laquelle il est déjà intervenu ; cette disposition ne s'applique ni au rapporteur ni au Président qui peuvent à tout moment apporter les éclaircissements nécessaires au débat engagé.

Le Président procède à la clôture des débats.

ARTICLE 4 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT le budget de la communauté d'agglomération est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire. Le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport

ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Le rapport et le débat d'orientations budgétaires sont inscrits à l'ordre du jour, et font l'objet d'une délibération enregistrée au procès-verbal de séance.

Comme toute question inscrite à l'ordre du jour et soumise à délibération, le débat est précédé de l'envoi d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, joint à la convocation à la séance du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5- SUSPENSION DE SEANCE :

Une suspension de séance est une interruption momentanée d'une séance du conseil en cours et non levée.

Seul le Président peut suspendre discrétionnairement les séances du Conseil Communautaire.

Il peut mettre aux voix toute demande de suspension de séance, formulée par au moins 1/3 des membres du Conseil Communautaire. Le Président fixe également la durée de ces suspensions.

ARTICLE 6- VOTES-SCRUTINS :

Le principe posé par l'article L. 2121-20 du CGCT est que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Ces derniers sont calculés à partir du nombre de suffrages auquel sont soustraits, les bulletins blancs, les bulletins nuls, les abstentions et les élus qui ne peuvent prendre part au vote du fait de leur qualité par exemple, les conseillers intéressés à l'affaire.

L'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

En application de la jurisprudence en vigueur, il convient que les délégués qui ont un intérêt à l'affaire débattue par le conseil communautaire, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

Dans certains cas, des règles de majorité particulières sont exigées :

- **Majorité des 2/3 des suffrages exprimés :**

Concerne les délibérations relatives à la détermination de l'intérêt communautaire.

- **Majorité relative** : concerne notamment le troisième tour de scrutin des élections.

- **Majorité qualifiée prenant en compte le vote des communes membres** :

Deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population-concerne notamment les transferts de compétences.

- **Unanimité** : concerne notamment le choix de ne pas procéder au scrutin secret nominations ou aux présentations.

En cas de partage des voix, sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Règles de Scrutin :

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Tout conseiller communautaire atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité

d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Sauf exception, aucune forme particulière de scrutin n'est imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales, la règle de base étant celle du scrutin sans formalisme où chacun doit exprimer son opinion.

Toutefois, lorsqu'une demande de scrutin particulier a été adoptée, il est obligatoire de recourir à ce mode de scrutin.

Le Conseil Communautaire vote de l'une des trois manières suivantes :

- Le vote à main levée ou scrutin ordinaire,
- Le vote au scrutin public par appel nominal,
- Le vote au scrutin secret,

Ordinairement, le Conseil Communautaire vote à main levée, le résultat en étant constaté par le Président et le Secrétaire de séance.

Sous réserve que les équipements informatiques nécessaires soient remis à l'ensemble des conseillers communautaires et qu'ils respectent les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Liberté relatives à la sécurité des systèmes de vote électronique, le vote électronique est autorisé pour les scrutins publics et secrets.

Lors d'un vote électronique public, les délégués qui le souhaitent pourront avoir accès aux listes des votants soit au moment du vote et, à défaut, après le déroulement du conseil, avec le résultat des votes nominatifs, sur demande expresse formulée auprès du Président de la Communauté d'agglomération.

Le recours au scrutin secret par voie électronique n'est possible que sous réserve d'un cryptage des votes garantissant qu'ils ne puissent être rendus publics.

Au début de la séance comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies par le présent règlement, est autorisé à voter au nom de son mandant.

Si après l'annonce du vote électronique public, un membre du conseil souhaite s'assurer de l'exactitude de son vote, il doit en faire publiquement la demande auprès du Président. Mention sera faite de sa demande orale et du sens de son vote au procès-verbal de la séance.

Tout dysfonctionnement d'un équipement de vote électronique en cours de séance doit immédiatement être signalé par les conseillers au Président de séance. Mention du dysfonctionnement est portée au procès-verbal de la séance.

En cas de vote au scrutin ordinaire, aucun texte n'exige qu'il soit fait mention au procès-verbal du nom des votants et du sens de leur vote. Néanmoins seront consignées au procès-verbal les noms de ceux qui se sont abstenus et qui ont voté contre.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés. S'il peut avoir une signification politique pour le membre qui le pratique, le refus de prendre part au vote est assimilable sur le plan juridique à une abstention. Il sera néanmoins consigné au procès-verbal.

Lorsqu'il y a simultanément demande de vote aux scrutins public et secret, c'est le scrutin secret qui l'emporte dès lors qu'un tiers des membres présents le souhaite.

Les demandes de vote aux scrutins public et secret portent sur un vote déterminé. Elles doivent être renouvelées pour chaque vote s'il y a en a plusieurs dans la séance.

Les votes par délégation sont décomptés comme tout autre vote exprimé.

En application de l'article L. 5211-11-1 du CGCT, lorsque la réunion du conseil communautaire se tient en visioconférence, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. Le scrutin public est opéré via le fil de discussion avec pour chaque élu, l'affichage de son nom accompagné des mentions « P » (vote pour), « C » (vote contre), A (abstention) ; les mêmes modalités sont retenues pour les votes par procurations.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence.

Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

ARTICLE 7 – CONSULTATION DES ELECTEURS

En application de l'article L. 5211-49 du CGCT, les électeurs des communes membres d'un EPCI peuvent être consultés sur les décisions que l'organe délibérant ou le président de cet établissement sont appelés à prendre pour régler les affaires de la compétence de l'établissement.

Sur proposition de l'ensemble des maires des communes membres, ou sur demande écrite de la moitié des membres de l'organe délibérant, l'assemblée délibérante de l'établissement délibère sur le principe et les modalités d'organisation de la consultation. Dans ce cas, l'urgence ne peut être invoquée.

Un vingtième des électeurs inscrits sur les listes électorales des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de l'organe délibérant l'organisation d'une consultation sur une affaire relevant de sa décision. Chaque trimestre, tout électeur ne peut signer qu'une seule demande tendant à l'organisation d'une consultation. La décision d'organiser la consultation, selon les dispositions prévues à l'alinéa ci-dessus, appartient à l'organe délibérant de l'établissement public.

La délibération qui décide la consultation indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

Les dépenses afférentes à la consultation sont à la charge de l'établissement public de coopération intercommunale qui l'organise.

CHAPITRE VI –DE LA PUBLICITE DES DEBATS ET DE L'EXECUTION DES DELIBERATIONS

ARTICLE 1- TRANSMISSION DES DELIBERATIONS

Les délibérations transmises au contrôle de légalité mentionnent :

- La date de la convocation,
- Le jour et l'heure de la réunion,
- Le nombre de membres en exercice,
- Les noms des membres présents,
- Les noms des membres absents ou excusés,
- Le nom du Président de séance ainsi que celui du rapporteur,
- L'objet et le texte intégral de l'exposé de la délibération,
- La décision prise par suite du vote des membres du Conseil Communautaire,
- Le nombre de suffrages exprimés et les abstentions éventuelles et, le cas échéant, le nom des votants

Les extraits des délibérations sont signés par le Président.

Article 2 – Publicité des délibérations

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil communautaire est affichée aux emplacements réservés à cet effet et mise en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération.

La date d'affichage est mentionnée au registre des délibérations.

Les délibérations font également l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté d'agglomération dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

La version électronique de ces actes comporte la mention, en caractères lisibles, du prénom, nom et de la qualité de leur auteur ainsi que la date de mise en ligne de l'acte sur le site internet de la Communauté d'agglomération. La durée de publicité de l'acte ne peut pas être inférieure à deux mois.

ARTICLE 3– PROCES-VERBAUX

Les séances publiques du Conseil Communautaire sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Le procès-verbal est rédigé après la séance et est un résumé sincère de l'ensemble des faits ayant constitué la séance, de la discussion et de la décision prise.

En règle générale, la retranscription est guidée par l'enregistrement au magnétophone.

Cependant, les propos injurieux ou diffamatoires tenus au cours de la séance ne sont pas reproduits.

Le procès-verbal contient :

- La date et l'heure de la séance ;
- Les noms du président, des membres du conseil communautaire présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance ;
- Le quorum ;
- L'ordre du jour de la séance ;
- Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;
- Les demandes de scrutin particulier ;
- Le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;
- La teneur des discussions au cours de la séance.

Le projet de procès-verbal est soumis aux intervenants afin qu'ils fassent part de leurs observations. Celles-ci doivent être faites par écrit et sont prises en compte dans la rédaction définitive.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou les des secrétaires de séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Communauté d'agglomération et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Communautaire des budgets et des comptes de la Communauté d'Agglomération.

Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Le droit de prendre communication des procès-verbaux des délibérations du Conseil Communautaire, s'étend aux pièces annexées à ces procès-verbaux.

Ce service est rendu au siège de la Communauté d'Agglomération aux jours et heures ouvrables.

Les procès-verbaux établis à l'issue d'une séance du Conseil Communautaire tenue à huis clos, doivent figurer au registre au même titre que les délibérations prises en séances publiques.

ARTICLE 4- REGISTRE DES DELIBERATIONS

Les délibérations du Conseil Communautaire sont conservées dans un registre où elles sont classées par date des séances et ordre de présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le registre des délibérations est côté et paraphé par le président, quel que soit le mode de transmission de ces délibérations au préfet.

Les affaires venant en délibération au cours d'une même séance reçoivent un numéro d'ordre à l'intérieur de la séance.

Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Président de la Communauté d'agglomération et du ou des secrétaires de séance.

Les feuillets sur lesquels sont transcrites les délibérations portent mention du nom de l'EPCI et de la date de la séance du conseil communautaire. Ils sont numérotés.

L'utilisation du papier permanent pour les feuillets destinés à l'inscription des délibérations est requise. L'encre d'impression doit être stable dans le temps et neutre.

Tout collage est prohibé.

Les feuillets mobiles numérotés et paraphés sont reliés au plus tard en fin d'année, dans des conditions assurant la lisibilité des délibérations. Le registre ainsi constitué comprend une table par date et une table par objet des délibérations intervenues.

La tenue des registres est assurée sur papier et peut également être organisée à titre complémentaire sur support numérique.

Lorsque la tenue du registre est organisée sur support numérique et que les délibérations sont signées électroniquement, le Président de la Communauté d'agglomération et le ou les secrétaires de séance apposent leur signature manuscrite, pour chaque séance, sur le registre papier.

Seules les décisions du Conseil Communautaire seront transcrites au registre, les interventions des membres n'étant conservées qu'au procès-verbal.

CHAPITRE VII – DE L'APPLICATION ET DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement est établi à chaque renouvellement du Conseil Communautaire dans les six mois qui suivent son installation.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque délégué communautaire, titulaire et suppléant, après son adoption ou pour tout autre motif.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement peut, à tout moment, faire l'objet de modifications sur proposition du Président de la Communauté d'agglomération ou à la demande d'un tiers des membres en exercice du Conseil Communautaire.

Il sera, par ailleurs, modifié en tant que de besoin pour prendre en compte les dispositions législatives

ou réglementaires intervenues après son adoption, ou pour tout autre motif.

Chaque projet de modification sera soumis au Conseil Communautaire.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 4 Indemnités de fonctions des élus

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-12, L.5216-4, L.2123-24-1 et R.5216-1,

Par délibération n°2 du 20 juillet 2020 intitulée « Indemnités de fonction des élus », le conseil communautaire a fixé le montant des indemnités des élus communautaires.

Pour rappel, les indemnités maximales qui doivent être votées en application de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales par les organes délibérants des communautés d'agglomération pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour une strate de 100 000 à 199 999 habitants, le barème suivant :

	Nombre	Taux maximal autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total enveloppe
Indemnité du Président	1	145 %	145 %
Indemnité des vice-présidents ayant reçu délégation	15	66 %	990 %
Total enveloppe président et vice-Présidents	16		1135%

Les indemnités du Président, des vice-présidents et des conseillers communautaires ayant reçu délégation sont déterminées dans l'enveloppe indemnitaire globale (indemnités du Président + indemnités des vice-présidents sur l'effectif hors « accord local »).

Les indemnités des conseillers communautaires sans délégation sont déterminées dans l'enveloppe des conseillers communautaires, soit au maximum 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (sur l'effectif hors « accord local »).

L'enveloppe indemnitaire n'étant pas atteinte, à la suite de l'élection d'un nouveau membre au sein du bureau exécutif, qui fera l'objet par arrêté de la désignation d'un nouveau conseiller avec délégation, il vous est proposé de verser une indemnité à ce titre.

Compte tenu de cette désignation, il convient de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités des élus de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées qui avait été annexé à la délibération susvisée afin de mettre à jour la répartition des élus par catégorie.

Les autres dispositions de la délibération n°2 du 20 juillet 2020 intitulée « Indemnités de fonctions des élus », et notamment les taux attribués par catégorie d'élus, demeurent quant à elles inchangées.

Sur la base du présent rapport et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales susvisées,

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau ci-annexé fixant les indemnités du Président, des vice-présidents, des conseillers avec délégation et des conseillers communautaires et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**
annexé à la délibération relative aux indemnités des élus

Enveloppe 1 : enveloppe pour le Président et les élus ayant reçu délégation

Fonction	Nombre	Taux maximal autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique	Enveloppe maximale
Président	1	145%	145%
Vice-Président	15	66%	990%
TOTAL	16		1135%

Fonction	Nombre	Indemnité individuelle votée	Indemnités totales en fonction du nombre d'élus	Montant brut mensuel au 01/06/2023 à titre informatif
Président	1	79%	79%	3 180,16 €
Vice-Président	15	45%	675%	1 811,48 €
Conseillers avec délégation	6	30%	180%	1 207,66 €
TOTAL	22		934%	

Enveloppe 2 : enveloppe pour les autres membres du conseil communautaire

Fonction	Nombre	Taux maximal autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique	Enveloppe maximale	Montant brut mensuel au 01/06/2023 à titre informatif
Conseillers communautaires	63	6%	378%	241,53 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 5 Désignation de représentants du conseil communautaire pour siéger au sein de divers organismes

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Afin de renforcer son attractivité et développer son offre de formation, l'Ecole Supérieure de Commerce de Pau, s'est doté d'un conseil d'administration au sein duquel il convient de désigner un représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Il convient également de désigner un représentant au conseil d'administration du Lycée Professionnel Honoré Baradat.

Par ailleurs, suite à la démission de Mme Lauriol de son mandat de conseillère communautaire, il convient de la remplacer au sein de l'assemblée générale de l'EPFL Béarn Pyrénées.

Conformément aux dispositions combinées des articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement.

- Ecole Supérieure de Communication de Pau :

Est candidat : Mohamed AMARA

- Lycée Professionnel Honoré Baradat :

Est candidate : Françoise MARTEEL

- EPFL Béarn Pyrénées :

Est candidat : Gilbert DANAN

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin pour désigner les représentants de la communauté d'agglomération dans les organismes extérieurs figurant dans la liste ci-dessous ;

2. Procéder à la désignation des représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans les organismes extérieurs ci-après.

- Ecole Supérieure de Communication de Pau
- Lycée Professionnel Honoré Baradat
- EPFL Béarn Pyrénées

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

Ecole Supérieure de Communication de Pau – Conseil d'Administration

M. Mohamed AMARA

Lycée Professionnel Honoré Baradat – Conseil d'Administration

Mme Françoise MARTEEL

EPFL Béarn Pyrénées – Assemblée Générale

M. Gibert DANAN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 6 Modification de représentants au sein de diverses conférences

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°3 du 20 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la constitution des conférences, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n°3 du 9 octobre 2020, le conseil communautaire en a désigné les membres.

A ce titre, la commune de Pau dispose de 19 sièges dans chacune des conférences.

Madame Alexa LAURIOL, conseillère communautaire et titulaire d'un siège au sein de deux conférences ayant démissionné de son mandat, il convient donc de procéder à son remplacement dans les instances suivantes :

- Conférence Environnement – Energie – Déchets – Eau – Assainissement

Est candidate : Lise ARRICASTRE

- Conférence Voirie – Mobilités – Grands Travaux – Urbanisme – Habitat

Est candidat : Xavier LALANDE

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la conférence, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité absolue, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil communautaire, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législatives ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans diverses conférences ;**
- 2. Procéder aux désignations telles que présentées ci-dessus.**

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

**- Conférence Environnement – Energie – Déchets – Eau – Assainissement
Mme Lise ARRICASTRE**

**- Conférence Voirie – Mobilités – Grands Travaux – Urbanisme – Habitat
M. Xavier LALANDE**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

**Le Président
François BAYROU**



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean OTHAX, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 7 Lancement du dialogue compétitif relatif à la création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et à la mémoire du camp de Gurs

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5731-1 du code général des collectivités territoriales, le pôle métropolitain Pays de Béarn conditionne des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Les organes délibérants des membres du pôle métropolitain se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences qu'ils transfèrent ou des actions qu'ils délèguent au pôle métropolitain.

C'est dans le respect de ces dispositions et de ses statuts que le Pays de Béarn peut mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans des domaines visés par sa charte de fondation, dont la préservation et la promotion de l'identité béarnaise ou le tourisme, le Béarn devant être proposé comme une destination globale. Par délibération du 12 juin 2020, le Pays de Béarn s'est ainsi engagé à mener les études préalables du projet de création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et la mémoire du camp de Gurs.

Le camp de Gurs, ouvert au printemps 1939, fonctionne jusqu'en 1945, à la fin de la seconde guerre mondiale. Plus de 60 000 personnes de 52 nationalités y sont internées dans un camp entouré de 250 kilomètres de barbelés. C'est une page de l'histoire européenne qui se lit ici, de la guerre d'Espagne aux heures sombres de l'Occupation. Comme un écho de l'histoire mondiale qui résonne encore de nos jours aux confins du Béarn et que ce projet souhaite révéler.

La première étape du projet a consisté à définir le projet scientifique et culturel dessinant les grandes orientations structurantes du futur équipement culturel.

Il s'articule autour de quatre dimensions qui sont aux fondements d'un équipement conçu comme un lieu d'éducation citoyenne et de conscience :

- Se souvenir : faire découvrir l'histoire des internés et commémorer,
- Comprendre : partir des histoires individuelles pour comprendre la grande histoire,
- Se questionner : poser des questionnements individuels et collectifs sur des thématiques plus larges et contemporaines pour lutter contre les racismes, les extrémismes...,
- Se projeter : faire vivre ces questionnements de façon contemporaine par la création artistique.

Il convient désormais de définir l'intérêt métropolitain du projet de création de l'équipement culturel dédié à l'histoire et à la mémoire du camp de Gurs, en définissant dans un premier temps les conditions financières dans lesquelles le Pays de Béarn serait autorisé à lancer une procédure de consultation par voie de dialogue compétitif, destinée à sélectionner les équipes admises à y participer, en vue de définir ou de développer des solutions de nature à répondre aux besoins identifiés dans le projet scientifique et culturel.

Ce type de marché public offre la possibilité de faire appel à des savoir-faire spécifiques et a l'avantage de laisser une plus grande liberté aux candidats qui répondent au marché, exploitant au mieux leur expertise pluridisciplinaire. Il permet de faire émerger des solutions techniques plutôt qu'une seule négociation sur les prix. Il favorise l'innovation et la créativité indispensables à la réalisation de ce projet, permettant d'opter pour des solutions qui n'auraient pas été imaginées au départ.

Il s'agira donc de traduire les objectifs de moyens culturels et scientifiques en termes de besoins spatiaux et fonctionnels (espaces, surfaces globales et unitaires, fonctionnalités, contraintes architecturales et techniques). Cela permettra de dessiner les futurs aménagements du site pour concrétiser le projet d'établissement, y compris l'intégration des outils numériques, dans une logique globale de fonctionnement du futur lieu.

Le futur équipement aura vocation à s'adresser au jeune public scolaire, aux visiteurs extérieurs, notamment dans le cadre du développement actuel du tourisme mémoriel, et aux habitants du Béarn. Il autorisera donc l'accueil des individuels comme de groupes.

Il est proposé que la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées déclare d'intérêt métropolitain le lancement et la conduite du marché correspondant. Le Pays de Béarn s'appuiera, pour ce faire, sur les compétences de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en termes de conduction d'opération.

Le plan de financement de cette phase d'étude, incluant le dialogue compétitif et la conduite d'opération, est estimé à 187 000 €. Il repose sur la contribution des intercommunalités membres du Pays de Béarn suivant la clé de répartition à la population, la participation de l'Etat dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région et la sollicitation de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques réparties comme suit :

	Dépenses		Recettes
Dialogue compétitif	150 000 €	Etat	67 000 €
Conduite d'opération	37 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	30 000 €
		Département	30 000 €
		Autofinancement	60 000 €
Total	187 000 €	Total	187 000 €

La participation financière de la CAPBP s'élève à 26 000 € ; elle est comprise dans la contribution annuelle au Pays de Béarn.

La phase d'étude est conçue comme ouvrant la possibilité pour chaque intercommunalité membre du Pays de Béarn de se positionner librement pour la suite du projet et ainsi maîtriser sa participation à venir dans les investissements induits, si le dialogue compétitif était déclaré fructueux.

Cette étape de dessin du projet se réalisera conjointement à une recherche des partenariats financiers, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement projeté. Elle permettra à chacun des membres de réviser, dans un second temps et à son issue, l'intérêt métropolitain de l'action pour en déterminer les conditions et modalités de financement.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Déclarer d'intérêt métropolitain le lancement et la conduite d'une procédure de consultation par voie de dialogue compétitif relatif à la création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et la mémoire du camp de Gurs ;**
- 2. Approuver, dans ce cadre, la participation financière de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à hauteur de 26 000 € ;**
- 3. Prévoir les crédits nécessaires au budget ;**
- 4. Dire que l'intérêt métropolitain tel que défini ci-dessus fera l'objet d'une révision à l'issue de la phase de dialogue.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 8 Délégation d'actions d'intérêt métropolitain au Pays de Béarn pour la période 2023-2026

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article 5731-1 du Code général des collectivités territoriales, le Pays de Béarn conduit des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, sans préjudice des compétences des collectivités locales et de leurs établissements.

Dans ce cadre, le Pays de Béarn définit et met en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans les domaines visés par la charte de fondation : la promotion de l'identité du Béarn, le tourisme, le domaine universitaire et de la recherche, les transports, la politique culturelle et linguistique, le développement durable, la stratégie économique.

Chaque membre du Pays de Béarn demeure libre d'y participer et d'y contribuer financièrement. Les organes délibérants des communautés membres se prononcent par délibérations concordantes sur l'intérêt métropolitain des actions qu'ils délèguent au Pays.

L'intérêt métropolitain d'une action signifie que celle-ci présente un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire, qu'elle favorise les coopérations entre membres sur les enjeux territoriaux saillants, qu'elle contribue au rayonnement du Béarn ou qu'elle promeut un modèle de développement spécifique et durable.

Après une phase de structuration, le Pays de Béarn a mené un premier programme d'actions 2020-2022. Le rapport d'activités correspondant est ici annexé. Cette démarche fédératrice a permis de porter une quarantaine d'actions de coopération, entre les huit communautés béarnaises, l'association du Montanerès et le Département des Pyrénées-Atlantiques. Le Conseil de développement, organe de représentation de la société civile, est par ailleurs un contributeur permanent au projet commun du Pays de Béarn.

Pour la période 2023-2026, une proposition de « feuille de route » a été débattue en Conseil du Pays de Béarn du 3 mars 2023 afin de redéfinir et de préciser les actions d'intérêt métropolitain. Cette proposition est aujourd'hui soumise à la délibération concordante de chacun des membres du Pays de Béarn. Structurée autour de trois axes stratégiques (promouvoir et accueillir / développer et attirer / anticiper et projeter), cette feuille de route demeure évolutive et pourra faire l'objet d'avenants pendant la période, le cas échéant.

Par la présente, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées reconnaît d'intérêt métropolitain les actions précisées en annexe et délègue au Pays de Béarn leur mise en œuvre pour la période 2023-2026. L'ensemble de ces actions a été défini par le Pays de Béarn et chacune a fait l'objet de délibérations de son conseil par tout ou partie de ses membres.

Sur le plan financier, la contribution statutaire du Pays de Béarn a été établie en moyenne à 1,15 € / habitant en 2023, ce qui représente une contribution totale de 434 k€ pour un budget prévisionnel d'1,259 M€ (hors reprise de l'excédent), soit 34% du budget de fonctionnement seulement. En effet, les quatre exercices budgétaires de 2019 à 2022 ont démontré la capacité du Pays de Béarn à mobiliser de nombreux financements auprès de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département et d'autres partenaires encore.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver la délégation d'actions d'intérêt métropolitain au Pays de Béarn pour la période 2023-2026, conformément au document ci-après annexé.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

ACTIONS DEFINIES PAR LE PAYS DE BEARN SOUMIS A DELIBERATIONS CONCORDANTES DE SES MEMBRES POUR DELEGATION 2023-2026		PERIODE PREVISIONNELLE DE REALISATION	DELIBERATION DE REFERENCE DU PAYS DE BEARN	MEMBRES AYANT VOTE LA DELIBERATION DE REFERENCE
AXE 1 : PROMOUVOIR ET ACCUEILLIR				
1	Animation et mise en œuvre du plan de communication	2023-2026	07/04/2023	Tous
2	Animation et mise en œuvre du schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique	2023-2026	28/10/2022	Tous
3	Conduite d'une étude de conception d'une gamme de mobilier de signalétique touristique	2023-2024	28/10/2022	Tous
4	Conduite du dialogue compétitif relatif au projet de valorisation du camp de Gurs	2023-2024	07/04/2023	Tous
5	Réalisation de l'équipement de valorisation du camp de Gurs, le cas échéant	2025-2026	Selon résultats dialogue compétitif	
6	Animation et mise en œuvre du programme de valorisation de l'identité culturelle du Béarn	2023-2026	28/10/2022	Tous
7	Coordination et mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région	2023-2027	18/02/2022	Tous
8	Conduite en tant que chef de file du projet SUDOE-RESPIR relatif à la valorisation du patrimoine culturel immatériel promu et reconnu par l'UNESCO, sous réserve de candidature retenue	2024-2026	28/10/2022	Tous
9	Coordination du partenariat avec l'Orchestre Pau Pays de Béarn, offre territoriale de résidences d'artistes en Béarn	2023-2026	28/10/2022	Tous
AXE 2 : DEVELOPPER ET ATTIRER				
10	Animation et mise en œuvre du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	2023-2026	28/10/2022	Tous
11	Amorçage et animation d'une démarche de marketing économique, mobilisant tout partenaire potentiel et contribuant à la création d'une marque territoriale telle que prévue par délibération	2023-2026	18/10/2021	Tous
12	Co-organisation des journées nationales hydrogène dans les territoires	juin-23	03/03/2023	Pau Béarn Pyrénées / Lacq-Orthez
13	Participation à l'animation du dispositif Territoire d'industrie, via convention avec le GIP Chemparc	2023-août 2024	03/03/2023	Pau Béarn Pyrénées / Lacq-Orthez / Nord-Est Béarn / Haut-Béarn / Luys en Béarn / Béarn des Gaves / Vallée d'Ossau
14	Participation à la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes, via convention avec le GIP Chemparc	2023	03/03/2023	Pau Béarn Pyrénées / Lacq-Orthez / Nord-Est Béarn / Haut-Béarn / Luys en Béarn / Béarn des Gaves / Vallée d'Ossau
15	Animation et mise en œuvre du Projet alimentaire territorial	2023-2025	07/04/2023	Tous
16	Animation et gestion du dispositif de développement local par les acteurs locaux (DLAL) du territoire de projet du Grand Pau	2023-2027	28/10/2022	Pau Béarn Pyrénées / Nord-Est Béarn / Luys en Béarn
17	Animation et gestion du dispositif de développement local par les acteurs locaux (DLAL) du territoire de projet Lacq-Orthez / Béarn des Gaves	2023-2027	28/10/2022	Lacq-Orthez / Béarn des Gaves
AXE 3 : ANTICIPER ET PROJETER				
18	Conduite du projet "la nuit sous un autre jour" et accompagnement des 40 Communes pilotes en partenariat avec le SDEPA	2023	10/12/2020	Tous
19	Conduite de l'étude relative à l'eau potable et au changement climatique en Béarn	2023-2025	28/10/2022	Tous
20	Animation du partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux : recherche-action "Habiter le Béarn"	2023-2024	18/02/2022	Tous
21	Suivi des contrats opérationnels de mobilité et animation de la gouvernance partenariale réunissant l'ensemble des autorités publiques compétentes en matière de mobilités	2023-2026	07/04/2023	Tous
22	Mise en œuvre de la convention de mise à disposition de services avec le syndicat mixte du Grand Pau : ingénierie pour l'animation et la révision du Schéma de cohérence territoriale	2023-2025	28/10/2022	Pau Béarn Pyrénées / Nord-Est Béarn / Luys en Béarn
23	Animation du Conseil de développement pour soutenir techniquement ses contributions au projet de territoire, au travers notamment d'une démarche de prospective territoriale	2023-2026	08/10/2021	Tous



PāYS de
BĒARN

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2021 - 2022**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

RéALISATIONS 2021-2022

Promouvoir

Développer

Anticiper

Actions transversales



PAYS de
BĒARN



INTRODUCTION

Le Pays de Béarn est né du besoin commun des Communautés béarnaises d'appréhender ensemble les enjeux de développement, et en premier lieu **l'affirmation, la défense et la communication de l'identité du Béarn.**

Au-delà de la défense et de la promotion de leur identité, les Communautés avaient prévu d'aborder dès le départ plusieurs domaines d'action publique : le tourisme, le domaine universitaire et de la recherche, les transports, la politique culturelle et linguistique, le développement durable, la défense de l'environnement, de la biodiversité, de la santé publique, ainsi que la stratégie économique et commerciale.

Après une phase de structuration (2018-2020), le Pays de Béarn a mené un premier programme d'actions collectives structuré autour de **trois objectifs : promouvoir, développer, anticiper.**

DES ACTIONS COLLECTIVES, UN OUTIL DE COOPÉRATION



Cette démarche fédératrice a permis jusqu'alors de porter **une quarantaine d'actions de coopération - collectives ou « à la carte »** -, entre les huit Communautés béarnaises, l'association du Montanérès et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil de développement, organe de représentation de la société civile, est par ailleurs un contributeur permanent au projet commun du Pays de Béarn.

Ce travail a été riche et structurant. Il permet désormais d'aller plus loin, de penser un horizon commun, de prolonger ou d'engager des actions en cohérence.

Car, plus qu'hier encore, **la concurrence des territoires demeure la marque de notre temps**. La concentration dans quelques villes, désormais qualifiées de métropoles, de l'essentiel de la croissance démographique et économique française est susceptible de fragiliser le développement des territoires non métropolitains.

Seule la coopération entre ville et villages, entre Communautés, permettra de **positionner favorablement le Béarn face aux défis de cette métropolisation**, sans avoir à devenir une métropole.

Le Béarn dispose d'atouts nombreux et complémentaires pour relever ce défi. Outre la qualité de son cadre de vie, **sa singularité repose notamment sur son capital socio-économique, scientifique et technologique**.

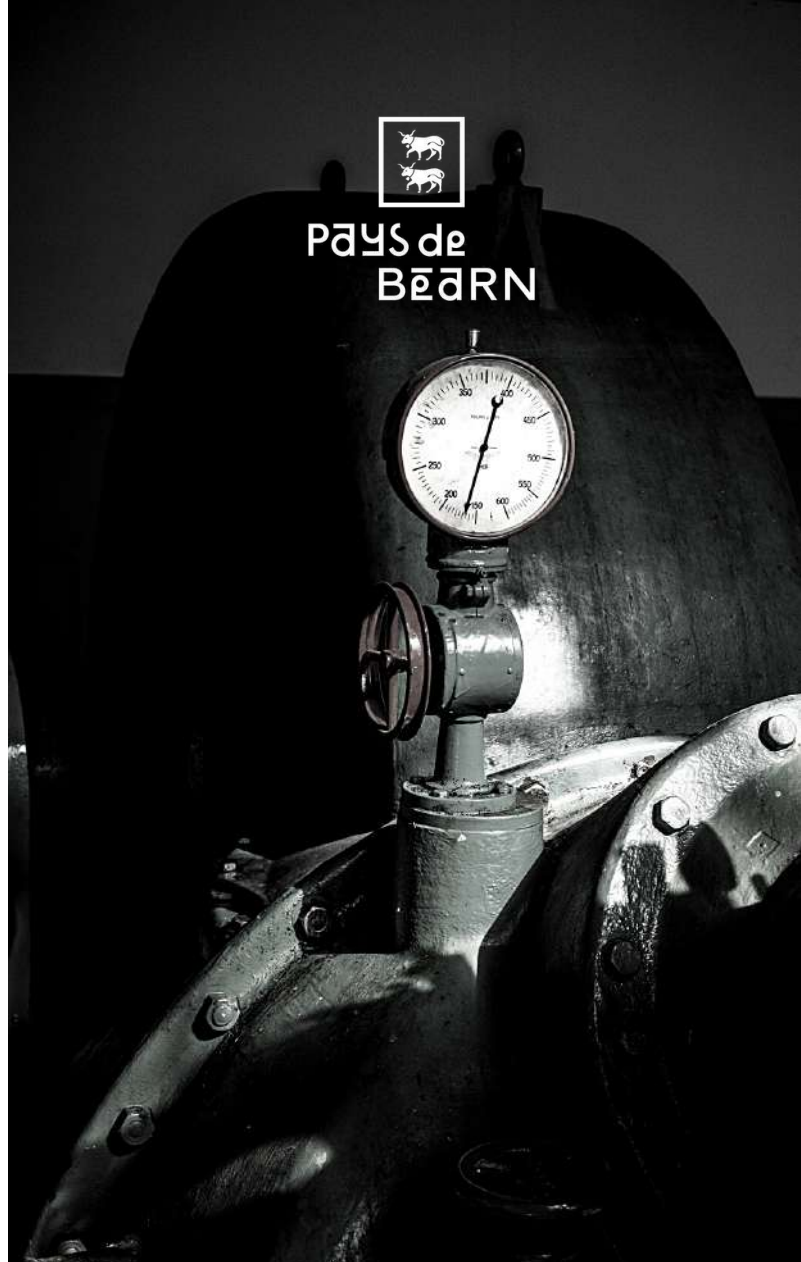
Les opportunités offertes par les transitions environnementales et énergétiques poursuivies enjoignent à **faire de ce Pays un territoire d'innovation au rayonnement régional, national, européen et international**.

Aux échelles des Pays de l'Adour ou transfrontalière, il s'agit de tisser de nouvelles relations pour positionner le Béarn au cœur d'un espace régional déterminant pour répondre à ces enjeux de transition.

A deux-cents kilomètres de quatre métropoles européennes - Bordeaux, Toulouse, Saragosse et Bilbao -, **le Béarn n'a d'autre choix que d'être conquérant**.



PAYS de
BÉARN



Son positionnement géographique l'invite à jouer **un rôle moteur, central et capital pour lui-même et avec ses voisins**.

Enfin, une des clés de réussite est d'envisager l'identité territoriale et culturelle du Béarn comme un vecteur de son projet de développement. Les actions conjointes pour sa sauvegarde et sa reconnaissance sont essentielles. Mais plus encore, il s'agit de **projeter vers le futur ce patrimoine sans s'y limiter** : inscrire le Béarn dans un mouvement vers l'avenir tout en assumant son passé.

PROMOUVOIR



Päys de
BĕāRN

Promotion territoriale et communication
Economie touristique et de montagne
Identité culturelle et valorisation patrimoniale

PROMOUVOIR

Il s'agit d'abord de se connaître mieux nous-mêmes pour ensuite nous faire connaître. La réalisation d'outils de communication numériques et physiques, de campagnes photographiques et de reportages est une voie entreprise. Avec le Conseil de développement, un « portrait singulier » a pu être partagé. **Le Pays de Béarn est désormais en mesure d'engager une vaste opération de promotion territoriale**, pas tout à fait comme celle d'autres.

En matière de tourisme, avec l'ensemble des offices de tourisme du Béarn, ont été mises en perspective **des actions communes pour accueillir et informer les visiteurs, en pensant Béarn.**

A l'échelle de la destination globale, les espaces naturels emblématiques, la grande diversité d'offre de loisirs et de tourisme culturel, constituent une ressource sans pareil pour les habitants, pour ceux qui s'installeront comme pour ceux qui ne feront que passer. **Il conviendra de développer cette offre touristique avec mesure**, de maîtriser ses effets.

PROMOUVOIR ET ACCUEILLIR : OBJET PREMIER DU PAYS DE BÉARN



Singulièrement, **un équipement d'envergure régionale, nationale et européenne sur le site du camp de Gurs est projeté** comme offre éducative, touristique et culturelle nouvelle.

Un programme d'actions d'ampleur a enfin été fondé en faveur de la reconnaissance et du **développement de la culture béarnaise en invitant à la coopération de l'ensemble des acteurs** de notre territoire qui œuvrent sur le sujet et, plus encore, en l'inscrivant dans l'espace du grand Sud-Ouest européen par la mise en œuvre de programmes partenariaux. Ce programme est mis progressivement en œuvre. Dans tous les *parçans*. Collectivement.

PROMOTION ET COMMUNICATION

Réalisations 2021-2022

- Ouvrage photographique promotionnel « Béarn secret »
- Premier reportage photographique et exposition itinérante « portrait sensible du Béarn »
- Identification des publics-cibles en matière d'attractivité
- Etude de notoriété et plan de communication externe
- Création d'une photothèque partagée
- Plan de communication pluriannuel interne au territoire
- Mise en ligne du site internet et ouverture des réseaux sociaux LinkedIn et Instagram
- Premières newsletters à l'attention des élus du Pays de Béarn et des membres du Conseil de développement
- Reportages vidéo « collection entrepreneurs »

ÉMERGENCE PROGRESSIVE D'UNE MARQUE TERRITORIALE



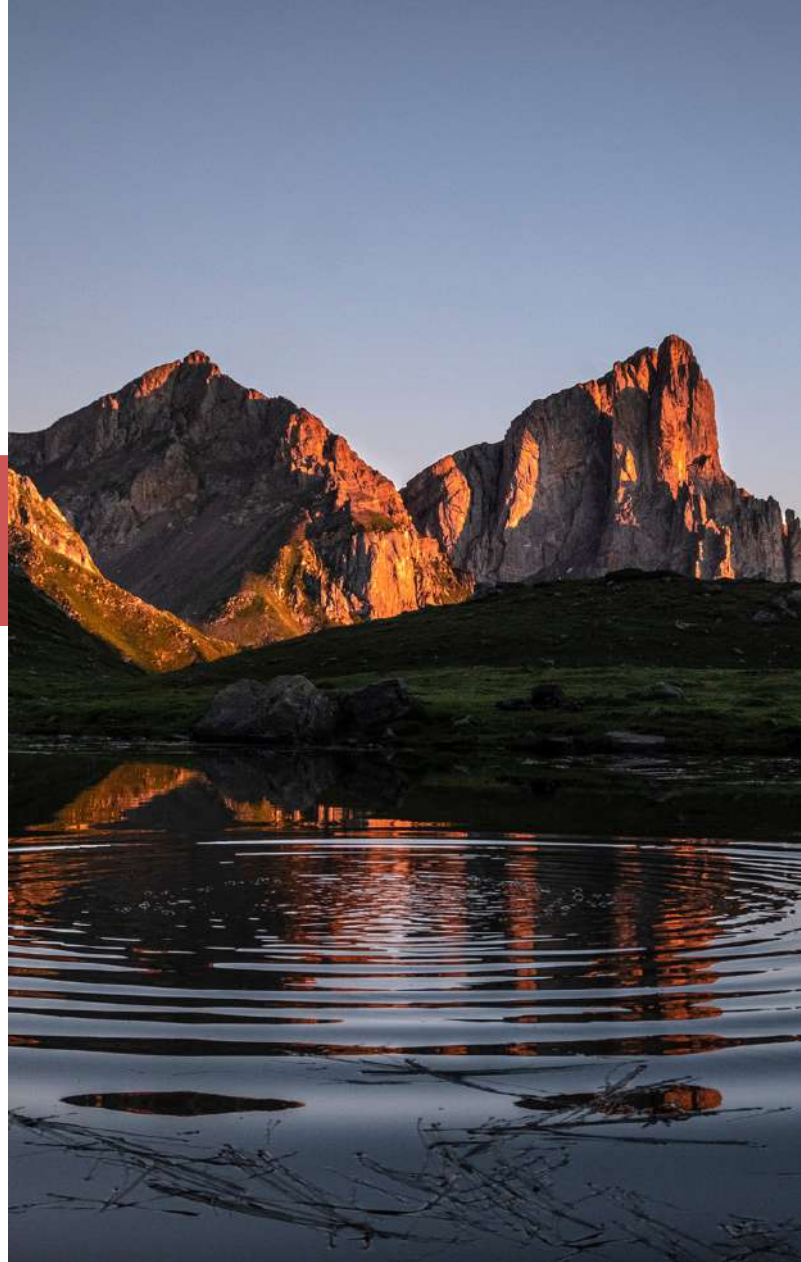
Activités en continu Actions engagées en 2022

- Deuxième reportage photographique
- Mise en vie du site internet et animation des réseaux sociaux LinkedIn et Instagram
- Newsletters bimestrielles
- Elaboration d'un cahier d'attractivité papier et numérique
- Animation d'un réseau technique des communicants des intercommunalités du Béarn

ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET DE MONTAGNE

Réalisations 2021-2022

- Contribution commune des intercommunalités dans le cadre de la révision du schéma départemental touristique
- Accueil du Pays de Béarn dans les instances évoluées de l'Agence d'attractivité et de développement touristique départementale / AaDT
- Schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristiques
- Projet scientifique et culturel du camp de Gurs
- Etude juridico-économique pour le portage du projet de valorisation du camp de Gurs et de son exploitation future
- Elaboration d'un cahier des charges pour la conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Animation du réseau des offices de tourisme du Béarn en lien avec l'AaDT
- Formation collective des agents d'accueil des offices de tourisme

AFFIRMATION D'UNE DESTINATION UNIQUE

IDENTITÉ CULTURELLE ET VALORISATION PATRIMONIALE

Réalisations 2021-2022

- Projet européen LIVHES (programme SUDOE) – phases 1 et 2 : diagnostic scientifique et guide de bonnes pratiques en partenariat avec huit territoires espagnols, portugais et français
- Programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise.
- Guide pratique « comme une envie de Béarn » à destination des élus et agents des collectivités territoriales

RÉVÉLATION D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE SINGULIÈRE



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Projet européen LIVHES (programme SUDOE) – phase 3 : expérimentation d'actions de teambuilding auprès d'organismes privés, conçues à partir de pratiques culturelles béarnaises
- Accompagnement de la structuration de l'association de préfiguration de la Ciutat en entreprise sociale et territoriale ayant vocation à développer son offre de services dans les territoires du Béarn

DÉVELOPPER



PAYS de
BĒARN

Enseignement supérieur, recherche et
innovation

Développement industriel

Economie rurale et agricole

DÉVELOPPER

Les atouts du Béarn en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sont désormais révélés. Relativement à notre démographie, ils sont majeurs. **25% de la recherche-développement de la Nouvelle-Aquitaine se concentrent en Béarn.** 2^e rang régional.

Mais il s'agit d'**attirer plus encore. La jeunesse notamment.** En travaillant collectivement le développement du spectre des formations. Avec une priorité sur les études de santé. En faisant de **la réindustrialisation un objectif majeur de notre développement.**

Pour l'industrie comme pour d'autres secteurs économiques, **l'enjeu de marketing économique est primordial.** Là aussi, seule une démarche collective, alliant les énergies publiques et privées, permettra d'y répondre.

Les défis de l'économie agricole et les enjeux d'alimentation durable ont été travaillés dans un plan innovant. Il s'agit de demeurer une force économique d'ampleur dans ce domaine et de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

DÉVELOPPER ET ATTIRER : DÉFI PERMANENT DU PAYS DE BÉARN



Enfin, le développement rural a été soutenu, en accompagnant une diversité de porteurs de projet qui ancrent leurs développements dans le territoire. A cette fin, **le Pays de Béarn mobilise les fonds, européens notamment, pour concrétiser** leurs démarches.

Il s'agit dès lors de prolonger les efforts en continuant à structurer une ingénierie experte capable de mener un travail de fond orienté vers Bruxelles.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Réalisations 2021-2022

- Etat des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Béarn
- Installation d'une Conférence des chefs d'établissement d'enseignement supérieur en Béarn
- Animation de onze ateliers thématiques pour contribuer à la stratégie du Pays de Béarn en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
- Validation d'un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

DÉVELOPPEMENT D'UN BÉARN UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Animation de la mise en œuvre du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Amorçage de partenariats Pays de Béarn - Université de Pau et des Pays de l'Adour

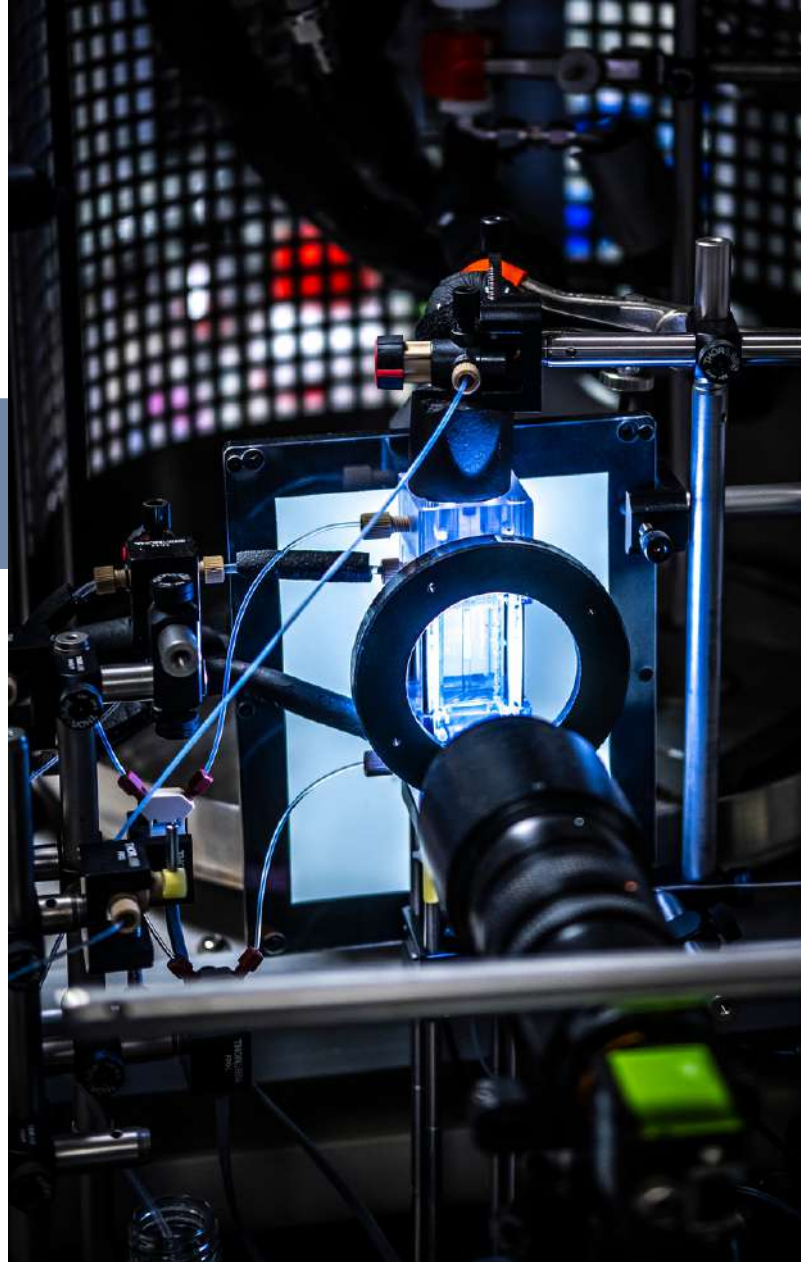
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Réalisations 2021-2022

Participations au contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes 2019-2022

- Etude de faisabilité écosystème hydrogène et partenariat Business France sur stratégie d'attractivité
- Livre-blanc « Pyrénées hydrogène » et événement H2 mars 2022
- Réponse coordonnée Lacq-Pau-Tarbes à l'appel à projets « écosystèmes territoriaux » de l'ADEME
- Accompagnement à la labellisation de sites industriels clés en main
- Gestion prévisionnelle emplois et compétences industriels Lacq-Pau-Tarbes
- Etude stratégique sur la data industrielle et l'industrie du futur

COOPÉRATIONS TERRITORIALES POUR UNE IDENTIFICATION NATIONALE

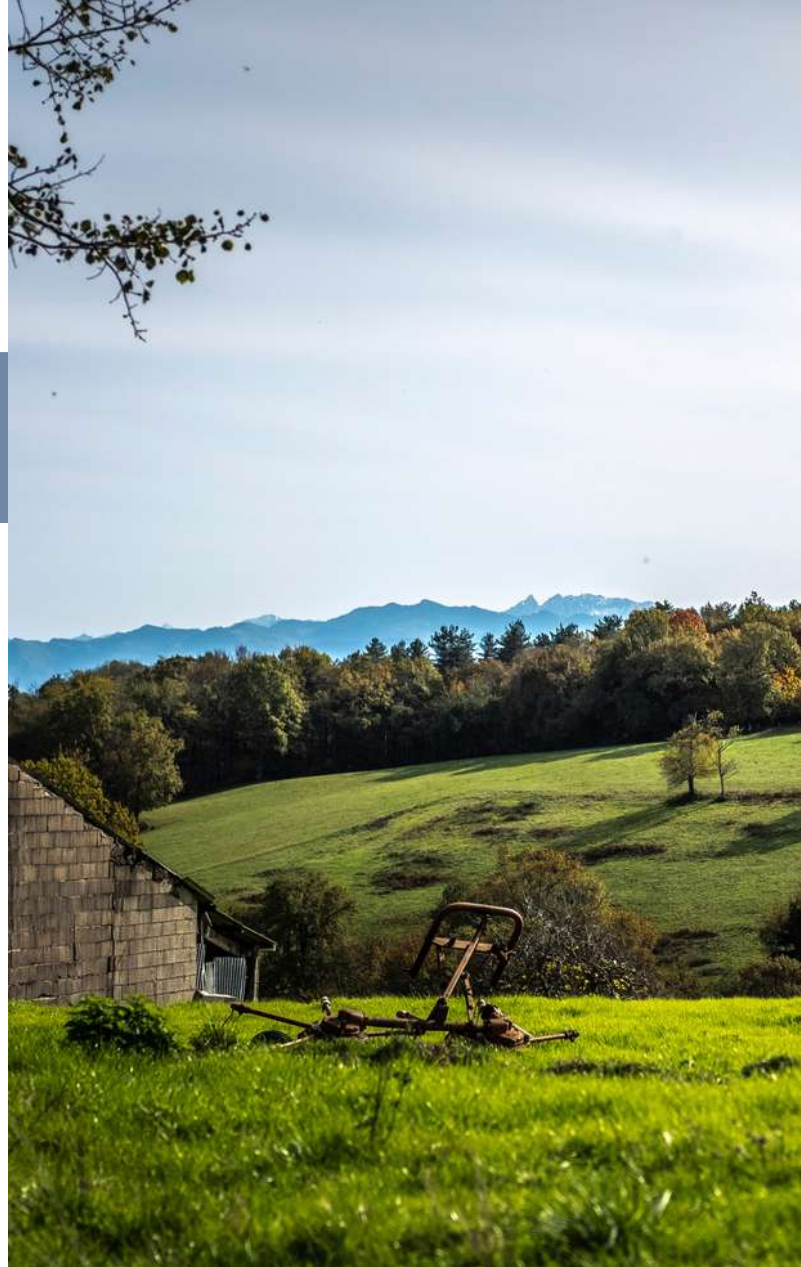


- Accompagnement à l'implantation ou au développement des porteurs de projet industriels du territoire Lacq-Pau-Tarbes, notamment veille et montage de dossiers relatifs à la recherche de financement (France relance, PIA...)
- Animation du Comité de suivi des industriels
- Ouverture et développement d'une plateforme numérique collaborative aux fins des industriels
- Déploiement gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale

ECONOMIE RURALE ET AGRICOLE

Réalisations 2021-2022

- Finalisation de la programmation 2014-2021 du GAL-Leader (stratégie de développement rural) Lacq-Orthez/Béarn des Gaves et obtention d'une enveloppe complémentaire
- Finalisation de la programmation 2014-2021 du GAL-Leader Grand Pau (stratégie de développement rural) et obtention d'une enveloppe complémentaire
- Etat des lieux des démarches de tiers-lieux en Béarn et co-organisation d'un événement autour du sujet
- Plan alimentaire territorial : diagnostic agricole et alimentaire du Béarn, accompagnement des porteurs de projet agricole, notamment dans le cadre du plan de relance



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Accompagnement de porteurs de projet agricoles intervenant à l'échelle du Béarn
- Finalisation du programme d'actions du plan alimentaire territorial

SOUTIEN, ADAPTATION ET DÉVELOPPEMENT DU BÉARN RURAL

ANTICIPER



PAYS de
BĒARN

Transitions écologique et énergétique
Aménagement et prospective
Mobilités et accessibilité du territoire

ANTICIPER

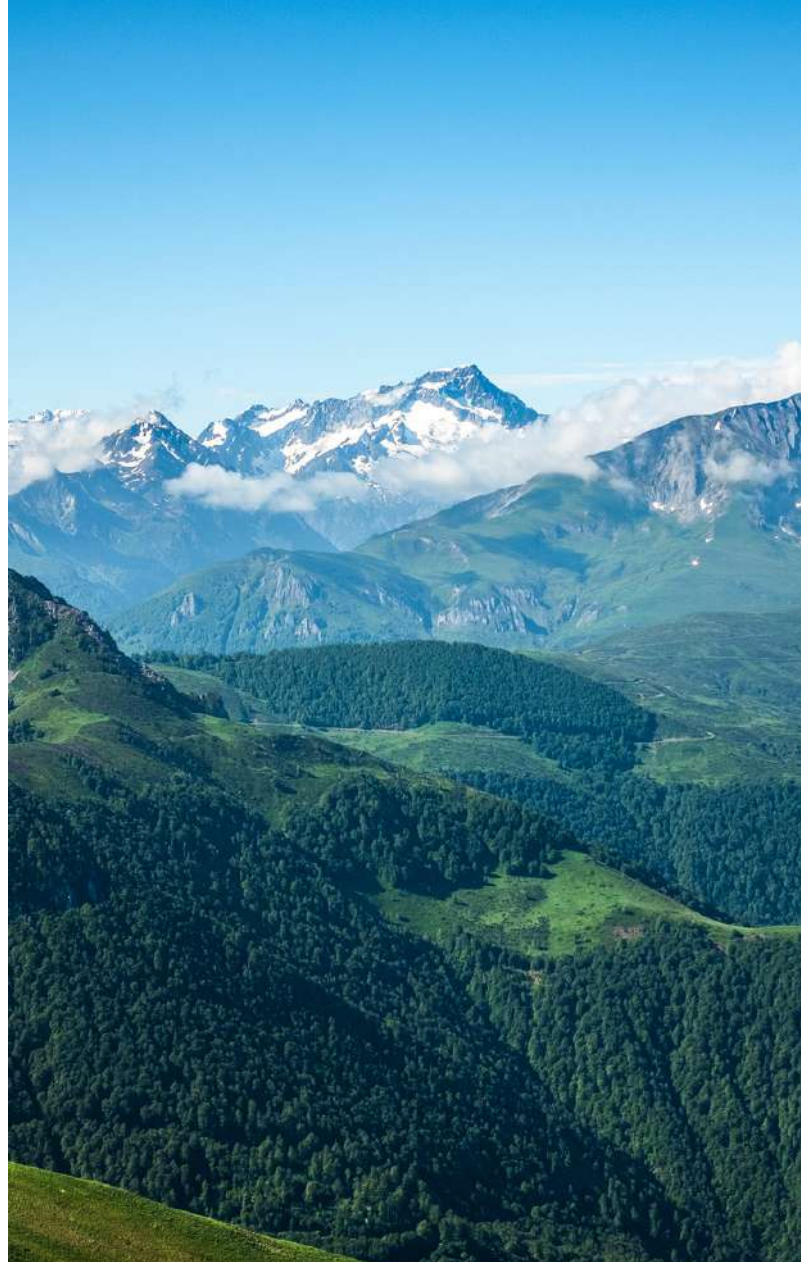
Le Béarn, en tant que bassin de vie, permet de partager opportunément les enjeux d'aménagement de l'espace et de **converger vers des stratégies communes**.

C'est en ce sens qu'un **plan de mobilités interne** a été élaboré par exemple, convenant que le Béarn constituait la bonne échelle d'appréciation du sujet.

Désormais, par une observation fine des dynamiques territoriales à l'œuvre, il s'agit d'**inventer des futurs possibles**, de partager une vision, afin de permettre les meilleurs choix respectifs et collectifs au présent.

Le Conseil de développement constitue une instance précieuse pour ces travaux qu'il conviendra de mobiliser plus encore à l'avenir.

ANTICIPER ET PROJETER : UNE NÉCESSITÉ POUR MIEUX DÉCIDER AUJOURD'HUI



Les engagements des Communautés face aux enjeux climatiques, écologiques et énergétiques sont partagés.

Du fait du simple échange entre Collectivités, plusieurs initiatives locales sont désormais déployées à une échelle plus large.

Cette volonté de solidarité et de coopération s'est ici exprimée avec simplicité et efficacité.

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Réalisations 2021-2022

- Mise en place et mobilisation d'un plan solidarités crises
- Réalisation d'un test « grandeur nature » du plan solidarités crises
- Mise en partage et accompagnement à l'émergence de plateformes de transition énergétique sur l'ensemble du Béarn
- Déploiement partiel à l'échelle du Béarn de l'outil « cadastre solaire »
- Identification des secteurs à enjeux de pollution lumineuse / lancement projet « la nuit sous un autre jour » en partenariat avec le SDEPA
- Cartographie de la trame noire
- Organisation d'événements de sensibilisation à la pollution lumineuse dans chacune des 8 Communautés du Béarn

PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET EXPÉRIMENTATIONS



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Accompagnement des 40 Communes retenues dans le cadre du projet « la nuit sous un autre jour » / Recherche de solutions d'optimisation de l'éclairage nocturne
- Lancement de l'étude "eau potable et changement climatique"

AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE

Réalisations 2021-2022

- Etude comparative du positionnement territorial du Pays de Béarn
- Etude sur le fonctionnement territorial du Pays de Béarn ayant abouti à l'identification de défis territoriaux en matière d'aménagement de l'espace
- Structuration d'un entrepôt de données commun à l'ensemble des Communautés
- Identification des défis territoriaux partagés



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Etude « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école nationale d'architecture et du paysage de Bordeaux
- Amorçage d'un observatoire des dynamiques territoriales

ANALYSES CROISÉES DES DYNAMIQUES TERRITORIALES A L'OEUVRE

MOBILITÉS ET ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Réalisations 2021-2022

- Etude de différents scénarios d'évolution de l'offre de mobilités en Béarn
- Accompagnement des intercommunalités dans la réponse à la LOM
- Etude du scénario d'extension du Syndicat de transports urbains aux intercommunalités du Béarn non autorités organisatrices de mobilités
- Premier atelier élus-techniciens s'agissant de la problématique de l'accessibilité du territoire
- Etude de l'éventualité d'une installation d'une Commission locale de mobilités en partenariat avec le syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilités

EXPLORATION DES POSSIBLES EN MATIÈRE DE MOBILITÉS



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Accompagnement des territoires de contractualisation dans l'élaboration des Contrats opérationnels de mobilités
- Finalisation du plan de mobilités Béarn / volet « mobilités internes » au vu des hypothèses préalablement étudiées

ACTIONS TRANSVERSALES



PAYS de
BĒARN

Politiques contractuelles et partenariats
Contributions du Conseil de développement

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET PARTENARIATS

Réalisations 2021-2022

- Candidatures des territoires du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves au nouveaux programmes 2023-2027 relatifs aux fonds européens territorialisés
- Obtention d'un volet territorial « Pays de Béarn » dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région et premières opérations retenues par l'Etat (Gurs, identité culturelle)



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Animation et gestion du volet territorial fonds européens Lacq-Orthez/Béarn des Gaves
- Animation et gestion du volet territorial fonds européens Grand Pau

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DU LOCAL À L'EUROPE

CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Réalisations 2021-2022

- Enquête « Béarn sensible » et portrait singulier du Béarn, première contribution à la démarche de promotion territoriale du Pays de Béarn
- Proposition d'une feuille de route « développement économique » pour le Béarn
- Proposition d'élaboration d'une marque territoriale du Pays de Béarn
- Amorçage d'un « Conseil de développement de la jeunesse »
- Contribution à l'élaboration du plan alimentaire territorial
- Contribution au programme de valorisation de l'identité béarnaise
- Contribution aux plans de communication interne et externe du Pays de Béarn
- Exploration méthodologique pour l'émergence d'une démarche de prospective territoriale en partenariat avec l'AUDAP et l'UPPA

MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Activités en continu Actions engagées en 2022

- Consultations dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Pau,
- Représentation de la société civile au sein des Groupes d'actions locale du Grand Pau et de Lacq-Orthez / Béarn des Gaves,
- Contributions au projet de territoire

AVRIL 2023



PāYS de
BĒARN



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Jean OTHAX, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 9 Uzein - zone d'activités économiques Aérosite : réitération de l'acquisition d'un ensemble foncier non bâti auprès de la société Poste Immo

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°27 du 30 janvier 2020, le conseil communautaire a décidé d'acquérir un ensemble foncier non bâti et libre de toute occupation auprès de la société Poste Immo, foncière du Groupe La Poste. Cette société est propriétaire des parcelles cadastrées commune d'Uzein, section ZE n°84, 85, 88 et 90 formant un ensemble foncier d'une superficie de 48 675 m² (voir plan en annexe).

Le conseil a approuvé cette acquisition aux conditions suivantes :

- Prix à 24 € HT / m² (28,80 € TTC / m²) soit un montant total de 1 168 200 € HT (1 401 840 € TTC) ;
- Paiement comptant du prix à la signature de l'acte authentique de transfert de propriété ;
- Droits et frais liés à la mutation, notamment les frais d'acte, à la charge de la CAPBP ;
- Application des conditions financières de la convention de partenariat du 26 janvier 2007 conclue avec la communauté de communes des Luys en Béarn.

Cette acquisition s'inscrivait dans le cadre du développement futur de l'entreprise Héli Union sur la ZAE Aérosite par le biais d'un portage par la SEM Pau-Pyrénées. Présente depuis 2016 sur le site de l'aéroport Pau Pyrénées, l'entreprise, spécialisée dans la maintenance des hélicoptères, envisageait la construction de nouveaux locaux.

En octobre 2020, Héli Union a informé la SEM Pau-Pyrénées de sa décision de renoncer à son projet de développement, ses activités étant fortement réduites par la crise sanitaire due à l'épidémie de la COVID 19.

En conséquence, les actes notariés n'ont pas été signés.

Aujourd'hui, un nouveau porteur de projet a manifesté son intérêt pour cet ensemble foncier de 48 675 m². Il s'agit de l'entreprise AIRPLANE dont le siège est à Toulouse, spécialisée dans la peinture sur avions, la modification d'avions (de passagers en cargos) et la maintenance aéronautique. Entreprise en croissance qui cherche à développer son activité en s'implantant en Béarn, sur la ZAE Aérosite.

Par conséquent, il convient de réitérer la décision de la CAPBP d'acquérir les parcelles section ZE n° n°84, 85, 88 et 90 auprès de Poste Immo. Les conditions essentielles de l'acquisition actées dans la délibération n°27 du conseil communautaire du 30 janvier 2020 et rappelées ci-dessus demeurent inchangées.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de la réitération de l'acquisition auprès de la société Poste Immo, ou de toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, des parcelles cadastrées commune d'Uzein, section ZE n°84, 85, 88 et 90 formant un ensemble foncier d'une superficie de 48 675 m² ;

2. Prendre acte que les conditions essentielles de l'acquisition mentionnées dans la délibération n°27 du conseil communautaire du 30 janvier 2020 demeurent inchangées, à savoir :

- Prix à 24 € HT / m² (28,80 € TTC / m²) soit un montant total de 1 168 200 € HT (1 401 840 € TTC) ;
- Paiement comptant du prix à la signature de l'acte authentique de transfert de propriété ;
- Droits et frais liés à la mutation, notamment les frais d'acte, à la charge de la CAPBP ;
- Application des conditions financières de la convention de partenariat du 26 janvier 2007 conclue avec la Communauté de communes des Luys en Béarn.

3. Autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les actes et documents afférents à cette acquisition ;

4. Décider que le financement de cette opération sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget annexe « Opérations d'aménagement ».

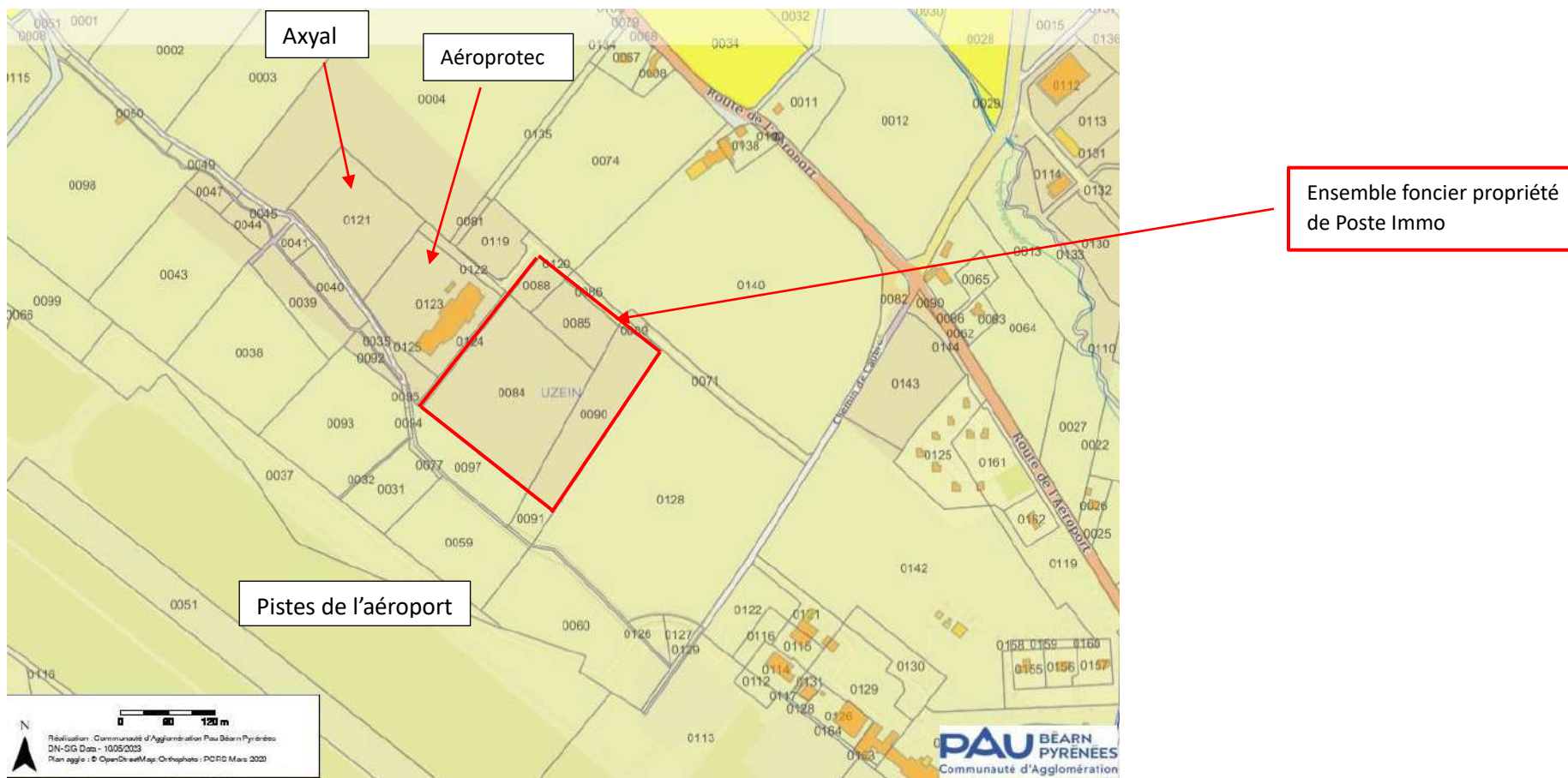
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

UZEIN-ZAE Aérosite : plan de situation des parcelles ZE n°84, 85, 88 et 90, propriété de Poste Immo





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 10 Uzein - zone d'activités économiques Aérosite : cession d'un ensemble foncier non bâti à la société AIRPLANE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et la communauté de communes des Luys en Béarn poursuivent leur partenariat, initié en 2007, afin de développer l'attractivité industrielle et économique de la Zone d'Activités Economiques Aérosite, située sur la commune d'Uzein. Cette ZAE, située aux abords immédiats des pistes de l'aéroport, accueille des entreprises de la filière aéronautique.

Par délibération n°28 du 30 janvier 2020, le conseil communautaire avait approuvé la cession d'un ensemble foncier non bâti de 48 675 m² composé des parcelles cadastrées commune d'Uzein, section ZE n°84, 85, 88 et 90, à la SEM Pau-Pyrénées dans le cadre du projet d'implantation de l'entreprise Héli Union. Celle-ci ayant informé la SEM Pau-Pyrénées de sa décision de renoncer à son projet de développement, la délibération précitée doit être abrogée.

Par courrier du 24 mars 2023, le président du Groupe AIRPLANE a fait part de son intention d'acquérir auprès de la CAPBP ce même ensemble foncier non bâti de 48 675 m², et pour lequel il a été décidé de la réitération de l'acquisition auprès de Poste Immo par la délibération précédente n°7.

Le groupe AIRPLANE, dont le siège est à Toulouse, est spécialisé dans la peinture sur avions, la modification d'avions (de passagers en cargos) et la maintenance aéronautique. Dans le cadre de son projet d'extension, l'entreprise cherche à développer son activité en s'implantant en Béarn, sur la ZAE Aérosite.

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment industriel de 10 700 m² associé à un tarmac de 10 000 m² permettant l'accueil simultané de 6 à 8 avions. Cet investissement de plus de 20 millions d'euros permettrait à terme la création de centaines d'emplois.

Un accord est intervenu pour un prix de cession de 33 € HT / m² (39,60 € TTC / m²), supérieur à l'estimation de 24 € HT / m² du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques (avis du 6 avril 2022 consultable en annexe), compte tenu du coût pour la CAPBP de l'aménagement d'un taxiway pour accéder aux pistes de l'aéroport, condition posée par AIRPLANE pour son implantation sur la ZAE Aérosite.

Cette cession pourrait éventuellement être précédée d'un avant-contrat.

Le prix sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique de transfert de propriété, l'acquéreur supportant les droits et frais liés à la mutation, notamment les frais d'acte.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la convention de partenariat du 26 janvier 2007, il convient de mentionner l'accord de la communauté de communes des Luys en Béarn pour cette transaction. En application des conditions financières de ladite convention, un bilan d'opération sera établi et la répartition s'effectuera à concurrence de deux tiers pour la CAPBP et un tiers pour la CCLB.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Abroger la délibération n°28 du conseil communautaire du 30 janvier 2020 décidant de céder à la SEM Pau Pyrénées les parcelles cadastrées commune d'Uzein, section ZE n°84, 85, 88 et 90 formant un ensemble foncier d'une superficie de 48 675 m² ;**
- 2. Décider de céder au Groupe AIRPLANE ou tout autre personne physique ou morale qu'il se substituerait les parcelles cadastrées commune d'Uzein, section ZE n°84, 85, 88 et 90, au prix de 33 € HT / m² (39,60 € TTC / m²) soit un montant total de 1 606 275 € HT (1 927 530 € TTC), dans les conditions ci-dessus exposées ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les actes et documents afférents à cette acquisition y compris un éventuel avant-contrat ;**
- 4. Décider de faire recette du montant de la cession au budget annexe « Opérations d'aménagement ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

PAU, le 06.04.2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric DUNY
Téléphone : 05 59 82 24 59
Courriel : eric.duny@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2022-64549-24996 DS 8314602

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques

À

COMMUNAUTÉ D' AGGLOMÉRATION
PAU-BÉARN-PYRÉNÉES
PLACE ROYALE
64 000 PAU

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelles nues

ADRESSE DU BIEN : Rue Valérie-ANDRÉ, UZEIN 64

VALEUR VENALE : 1 168 000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

- | | |
|--|-----------------|
| 1 – SERVICE CONSULTANT : | La CDAPBP |
| AFFAIRE SUIVIE PAR : | C. POEY-DOMENGE |
| 2 – Date de consultation | : 31/01/2022 |
| Date de réception | : 31/03/2022 |
| Date de constitution du dossier « en état » | : 31/03/2022 |

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de parcelles.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelles ZE 84-85-88-90, unité foncière de 48 675 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : la Communauté d' agglomération.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage 1AUye.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à 1 168 000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

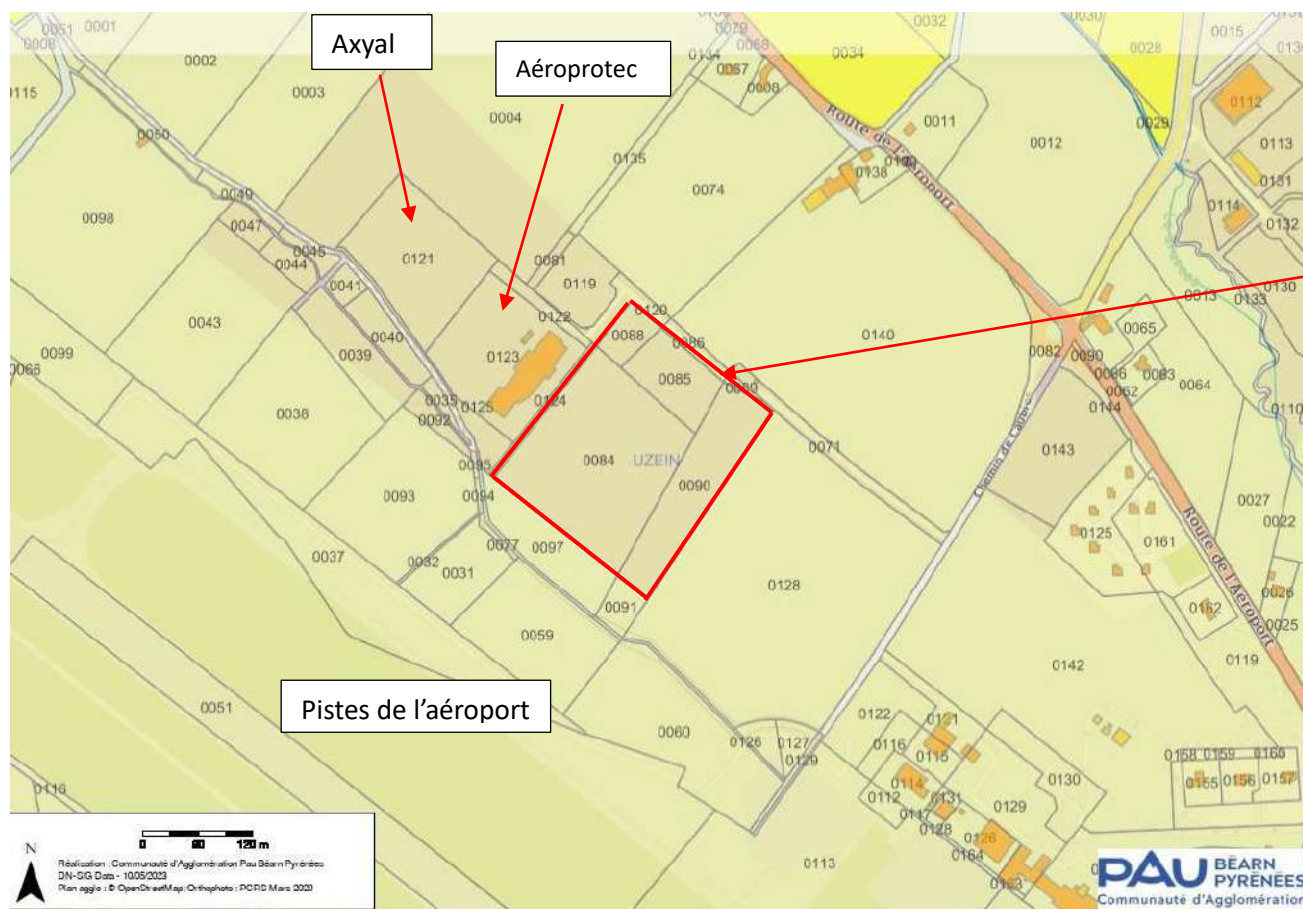
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Benoît SABLAYROLLES
Administrateur des finances publiques

UZEIN-ZAE Aérosite : plan de situation des parcelles ZE n°84, 85, 88 et 90



Ensemble foncier de 48 675 m²
composé des parcelles ZE n°84,
85, 88 et 90



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 11 Jurançon - terrains familiaux : sollicitation d'une autorisation préfectorale pour pénétrer sur un terrain pendant la phase d'acquisition par voie d'expropriation

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) est compétente pour l'application des dispositions du schéma directeur départemental d'accueil des gens du voyage, qui préconise l'aménagement de 30 terrains familiaux sur le territoire communautaire, dont une partie à aménager en secteurs classés Ngv du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). La maîtrise foncière des terrains concernés constitue un préalable à ces réalisations.

Les parcelles contiguës, cadastrées section AC n°157 et n°159, situées le long de la rocade à Jurançon, sont classées dans le secteur Ngv du PLUi. La CAPBP a ainsi engagé les démarches nécessaires à leur acquisition.

L'acte pour l'achat du terrain cadastré section AC n°159, dit l'Ensoleillade, a été signé le 28 avril 2021.

Les négociations n'ayant pas pu aboutir avec les héritières présumées du propriétaire décédé de la parcelle cadastrée section AC n°157, en vue d'une acquisition amiable, Monsieur le Président de la CAPBP a décidé, en date du 22 mars 2023, de solliciter Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur ce terrain.

La réalisation des aménagements décrits dans le dossier de DUP ci-joint nécessite, en amont du transfert de propriété, la préparation des pièces suivantes :

- Demande d'autorisation de défrichement à effectuer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- Dossier dit « Loi sur L'eau » destiné à déterminer les modalités de gestion des ruissellements d'eaux pluviales sur le terrain,
- Demandes d'autorisations d'urbanisme préalables à effectuer auprès de la Mairie de la commune de Jurançon.

Ces études impliquant d'effectuer des relevés sur le terrain (topographie, qualification du boisement, études de sol...), il est nécessaire de pouvoir y accéder malgré le refus des héritières présumées du propriétaire décédé. Au regard de la complexité et des délais de réalisation des investigations, la CAPBP souhaite procéder au lancement des études avant l'achèvement de la procédure de DUP en cours, dont la durée est estimée à 3 ans.

En application de l'article 1er de la loi du 29 décembre 1892, il convient donc de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la prise d'un arrêté autorisant les agents de la CAPBP, et toute personne physique et morale mandatée par elle, de pénétrer sur la parcelle cadastrée section AC n°157 à Jurançon, pour une durée de 3 ans.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à accomplir les démarches administratives nécessaires afin d'obtenir un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer sur la parcelle cadastrée section AC n°157 à Jurançon, pour les agents de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et toute personne physique ou morale mandatée par elle, cela pour une durée de 3 ans, en vue de lancer les investigations préalables à l'aménagement de terrains familiaux à destination des gens du voyage sur les parcelles cadastrées section AC n°157 et n°159 à Jurançon.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Plan de localisation de la parcelle AC 157



Source : SIG CAPBP / Réalisation service foncier



COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



- Mars 2023 -

SOMMAIRE

NOTICE EXPLICATIVE	5
1. Préambule.....	6
2. Aspect matériel : une enquête publique conjointe.....	7
3. Présentation du projet.....	8
3.1. Un projet qui répond à de multiples enjeux, de portée communale et intercommunale	8
3.1.1. Un projet qui s'inscrit dans les orientations du PLH	8
3.1.2. Un projet qui répond aux objectifs du schéma départemental d'accueil et du schéma d'agglomération intégré des gens du voyage.....	8
3.2. Un projet en réponse à une inadéquation entre offres et besoins sur le territoire	10
3.2.1. Une diversité d'équipements nécessaire pour répondre aux besoins des gens du voyage	10
3.2.2. Des évolutions de mode de vie nécessitant d'étoffer l'offre d'accueil de longue durée	12
3.2.3. Des communautés de gens du voyage présentes en nombre sur l'Agglomération qui génère des tensions.....	13
4. Raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu	15
4.1. Un choix de site inscrit dans le tissu urbain : analyse comparée	15
4.1.1. Les caractéristiques attendues du site	15
4.1.2. Analyse comparée	15
4.2. Le site retenu	19
4.2.1. Un site central en cœur d'Agglomération	19
4.2.2. Un site de projet aujourd'hui déqualifié	24
4.3. Conditions d'insertion du projet dans l'environnement : un projet qui prend en compte l'environnement.....	25
4.3.1. Un accès mutualisé pour limiter les conflits d'usages	25
4.3.2. Un aménagement qui tient compte du contexte topographique et géotechnique	26
4.3.3. La prise en compte de l'environnement proche.....	27
5. Conclusion sur l'utilité publique de l'aménagement.....	29
5.1. L'opportunité du projet	29
5.2. La nécessité de l'expropriation.....	29
5.3. Le bilan coût avantage justifiant de l'utilité publique des travaux d'aménagement.....	31
PLAN DE SITUATION.....	32
PLAN GENERAL DES TRAVAUX	34
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS	37

APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES	40
INDEX DES SIGLES.....	42
ANNEXES.....	44
ANNEXE 1 : DELIBERATION DE L'EXPROPRIANT DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DUP	45
ANNEXE 2: EXTRAIT DU REGLEMENT DU PLUI.....	46



COMMUNE DE JURANCON

Terrain familial pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DUP EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



NOTICE EXPLICATIVE

- Mars 2023 -

1. Préambule

La présente notice explicative est une pièce du dossier d'enquête publique, constituée en vertu des articles R. 112-1 et suivants du Code de l'Expropriation, et plus, précisément l'article R. 112-4, car à la date d'ouverture de l'enquête prescrite en vue de la DUP, la nature, la localisation des travaux et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants sont connus. Ainsi, un dossier normal de DUP (R. 112-4) doit être constitué (CE 3/4/1981, n° 11828)

La notice explicative s'attache à présenter, dans une première partie, le projet de terrain familial pour l'accueil de gens du voyage au regard des enjeux du territoire.

Dans une deuxième partie, cette notice s'attache à justifier les grands éléments de l'utilité publique et de l'intérêt général de l'opération et d'en préciser sa localisation, sa nature et ses caractéristiques principales.

L'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) est le bénéficiaire de l'expropriation.

Rappel de l'historique du projet et des intervenants

- L'Agglomération Pau Béarn Pyrénées assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération, au titre de sa compétence spécifique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs (article L5216-5 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015).
- L'assiette du projet se compose de deux parcelles foncières. Des contacts ont été engagés par la CAPBP aux fins de parvenir à une solution amiable. Si pour la parcelle cadastrée AC 159 un accord amiable a été trouvé, ces démarches n'ont pour l'heure pu aboutir concernant la seconde parcelle cadastrée AC 157.
- Aussi, afin de garantir la maîtrise de la totalité du foncier nécessaire à la réalisation de ce projet de terrain familial pour l'accueil de gens du voyage, et de fiabiliser les délais de sortie de l'opération auprès du public cible en attente d'un terrain d'accueil, et face à l'impossibilité ce jour de trouver une entente pour l'achat de la seconde parcelle, le Président de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Le projet porté par l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées constitue une véritable opération d'intérêt communautaire qui requiert l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de ce projet.

La CAPBP a mené les études préalables en cohérence et compatibilité avec le reste du secteur.

Ce dossier a donc pour objet de démontrer l'utilité publique de ce projet.

2. Aspect matériel : une enquête publique conjointe

Conformément à **l'article R131-14 du code de l'expropriation** :

« Lorsque l'expropriant est en mesure, avant la déclaration d'utilité publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire ainsi que la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. »

Ainsi, l'enquête parcellaire est ici menée conjointement à l'enquête DUP. Elles font toutes deux l'objet d'un dossier distinct. L'enquête publique portera donc à la fois sur l'utilité publique de l'opération (dossier de DUP), et sur l'enquête parcellaire (qui précisera la nature des parcelles à acquérir).

Un commissaire enquêteur unique sera nommé, qui rendra deux rapports et avis distincts.

Chaque enquête est régie par ses propres règles.

Le projet de terrain familial pour l'accueil de gens du voyage à Jurançon, portant sur une superficie d'environ **7 016 m²** et correspondant intégralement au sous-secteur Ngv, est compatible avec le PLUi, approuvé le 19 décembre 2019 et modifié en date du 23 septembre 2021. L'extrait du règlement est joint en Annexe 2). Le secteur Ngv autorise les occupations et utilisations du sol destinées au « *stationnement des caravanes sous réserve qu'ils constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs* », et également aux « *constructions, installations et aménagements liés à l'accueil des gens du voyage* ».

Le projet est concerné par l'Emplacement réservé surfacique n°60, qui concerne une « *Opération pour habitation des Gens du Voyage AC n°157 et 159* ».



Plan de zonage du PLUi

Cette programmation permettra à la commune de répondre en grande partie aux objectifs du PLH, et à l'Agglomération de répondre au Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 décliné depuis 2017 dans son propre schéma d'Agglomération.

La mise en compatibilité du document d'urbanisme n'est donc pas nécessaire.

3. Présentation du projet

3.1. Un projet qui répond à de multiples enjeux, de portée communale et intercommunale

3.1.1. Un projet qui s'inscrit dans les orientations du PLH

➤ **Améliorer la fluidité des parcours résidentiels des ménages vulnérables**

Dans la perspective d'une agglomération accueillante, le PLH entend favoriser le logement pour tous et accompagner les habitants dans leurs projets résidentiels.

Le contexte d'un marché immobilier détendu induit une situation paradoxale : l'accès au logement est ici moins contraint par les prix et la rareté de l'offre que par les risques d'exposition à des solutions de mauvaise qualité, ou à la limite, face aux besoins spécifiques de certains publics.

Le défi est d'asseoir la qualité de l'offre, pour la rendre « désirable » et adaptée à la diversité des besoins. En sécurisant les parcours résidentiels des plus fragiles dans la diversité des territoires de l'agglomération, en donnant la possibilité de bien vieillir chez soi, en répondant à la pluralité des « désirs d'habiter » des habitants..., le PLH entend conforter la fonction « accueillante » de l'Agglomération.

Aussi, parmi les objectifs inscrit au PLH, l'amélioration de la fluidité des parcours résidentiels des ménages vulnérables se traduit notamment par le soutien à la mise en œuvre des plans départementaux de solidarité, en particulier à destination des gens du voyage.

La fiche action n°13 « favoriser l'accès à un cadre de vie adapté aux personnes vivant en habitat mobile » propose, en modalité de mise en œuvre, d'identifier en lien avec les communes et les opérateurs HLM les terrains pouvant accueillir des opérations dédiées, et de porter cette orientation au PLUi.

Le présent projet s'inscrit totalement dans le PLH, puisqu'en lien étroit avec la commune de Jurançon, le périmètre du projet a été inscrit en tant que tel au PLUi approuvé le 19 décembre 2019.

3.1.2. Un projet qui répond aux objectifs du schéma départemental d'accueil et du schéma d'agglomération intégré des gens du voyage

➤ **Des dispositifs d'accueil des gens du voyage définis à l'échelle départementale**

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage 2020-2026, co-piloté par l'État et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, vise à définir les territoires sur lesquels doivent être implantés les équipements publics destinés à accueillir les gens du voyage et réaliser un véritable maillage des aires d'accueil, des terrains familiaux locatifs, aires de grand passage au niveau départemental.

Un premier schéma a été approuvé le 11 février 1994, suivi par deux autres le 19 novembre 2003 et le 16 mai 2013.

Le nouveau schéma (2020-2026) affiche un objectif de création, sur 10 ans, de 30 terrains familiaux sur le territoire de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

➤ **Un projet qui s'inscrit dans les compétences prioritaires de l'Agglomération**

L'article L5216-5 du CGCT (modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015) indique :

« I. – La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

[...]

6° En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. »

Par ailleurs, la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites est venue modifier la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage afin, notamment, de mieux préciser la répartition des compétences entre les différents acteurs :

COMMUNE	EPCI	DEPARTEMENT	ETAT
Compétence sociale (CCAS), compétence scolaire, participation à l'accueil, pouvoir de police (stationnements illicites)	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs	Co-pilotage du schéma Compétence sociale	Co-pilotage du schéma Garant de son application Mise en œuvre de la force publique

L'Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, qui consiste notamment à :

- assurer le suivi des acquisitions foncières encore à réaliser,
- définir la programmation et le plan d'aménagement,
- conduire le choix des prestataires et intervenants en collaboration avec la commune.

➤ **Un objectif ambitieux de création de terrains familiaux**

La CAPBP a élaboré sa stratégie pour répondre aux problématiques rencontrées par les Gens du Voyage sur son territoire. En lien avec la politique locale de l'habitat, la CAPBP développera une offre de terrains familiaux complémentaire à l'offre d'habitat adapté : un objectif de disposer d'une offre de **60 terrains familiaux**, d'ici 2028, mobilisant 1,8 hectares, est avancé. L'enjeu principal est d'enclencher la création d'un parcours résidentiel intégré et de tenir compte de l'évolution des familles et de leur mode de vie.

➤ **Une équipe « mission gens du voyage » dimensionnée pour un accompagnement social poussé**

L'Agglomération dispose d'une équipe dédiée à l'accompagnement de ce public. Une dizaine d'agents sont aujourd'hui mobilisés pour assurer :

- La médiation, avec 2 médiateurs qui interviennent au quotidien

- L'accompagnement à la sédentarisation
- La prévention spécialisée

En outre, cet accompagnement social vise aussi à :

- Renforcer la scolarisation et à mener des actions en matière de santé
- Engager un travail sur la parentalité
- Promouvoir l'émancipation des jeunes filles
- Soutenir les jeunes

Le projet de terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage s'inscrit totalement dans les objectifs du PLH 2018-2023, du schéma départemental d'accueil (2020-2026), affirmant une programmation résolument sociale.

3.2. Un projet en réponse à une inadéquation entre offres et besoins sur le territoire

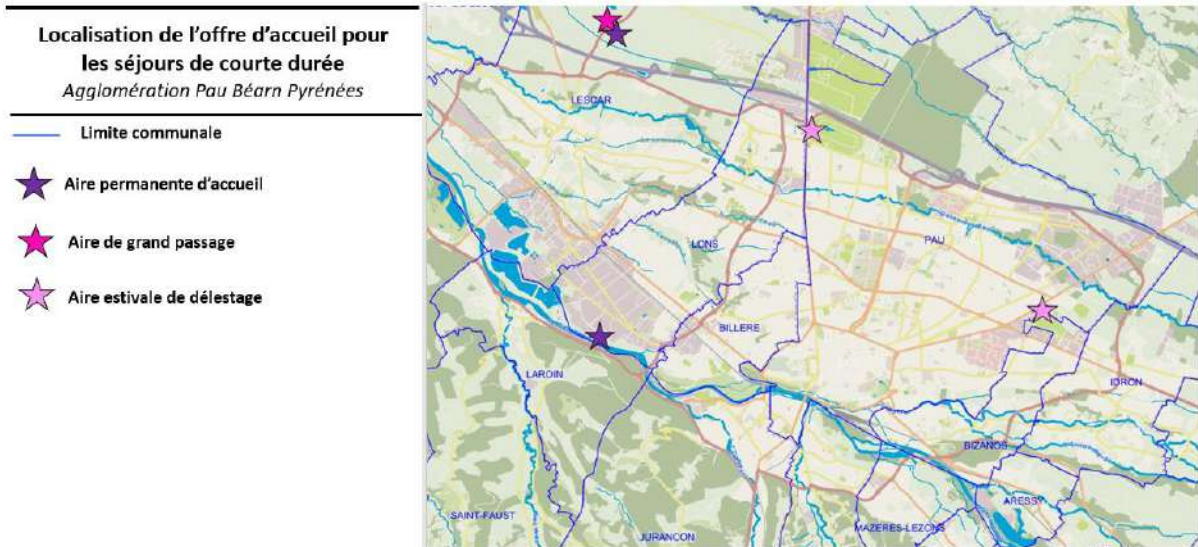
3.2.1. Une diversité d'équipements nécessaire pour répondre aux besoins des gens du voyage

Il existe plusieurs dispositifs selon les besoins des gens du voyage : en matière d'accueil ou en matière d'habitat.

- **Trois types de dispositifs en matière d'accueil pour les séjours de courte durée,**
 - Les aires permanentes d'accueil : ce sont des aires prévues pour le séjour temporaire de résidences mobiles pendant une période maximale de trois mois en principe mais qui peut être prolongée pour diverses raisons (notamment de scolarisation). Ayant une vocation d'habitat temporaire, elles sont situées au sein ou à proximité des zones urbaines.
 - Les aires de grand passage : elles ont vocation à accueillir, temporairement, des groupes importants pouvant représenter jusqu'à 200 caravanes voyageant ensemble qui convergent ensuite, ou non, vers des lieux de grands rassemblements traditionnels ou occasionnels.
 - Les aires de petite capacité pour groupes familiaux : ces aires sont de faible capacité (entre 10 et 40 caravanes) et ont vocation à permettre des stationnements de courte durée pour des familles isolées ou pour quelques caravanes voyageant en groupe. Ces aires sont mises à disposition sur une période donnée en général de juin à septembre.

Il existe une quatrième forme, celle de la simple halte, non obligatoire. Ce terrain permet le stationnement des véhicules des gens du voyage pour une durée brève de 48 heures minimum.

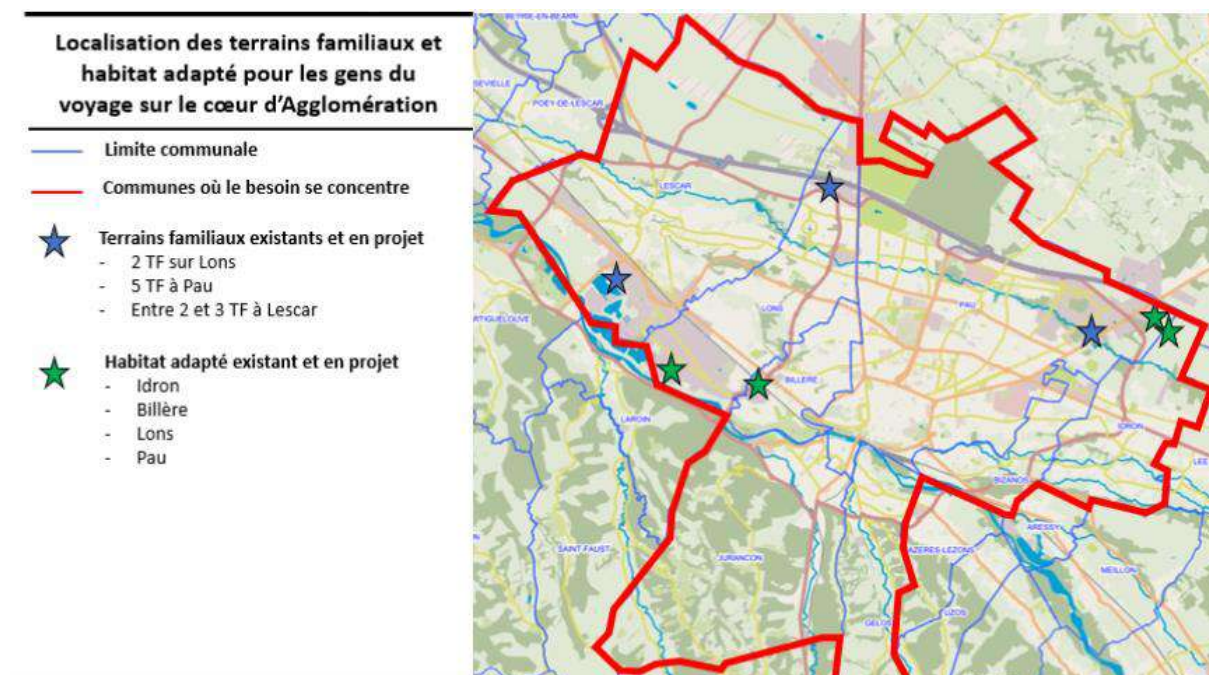
A ce jour, l'offre d'accueil pour les séjours de courte durée sur l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se répartit sur le territoire de cette manière :



➤ **Trois types de dispositifs en matière d'habitat vers plus de sédentarisation**

- **Le terrain familial** : il ne constitue pas un équipement public mais correspond à un habitat privé qui peut être locatif (collectivité propriétaire du terrain) ou en pleine propriété. On distingue donc le terrain familial public (locatif) et le terrain familial privé.
Le terrain doit être clôturé et raccordé à un système d'assainissement. Il doit disposer, au minimum, de deux emplacements et d'un espace réservé au stationnement, de points d'eau et de prises électriques extérieurs (avec compteurs individuels), d'une pièce de séjour (intégrant au moins un espace de cuisine aménagé pour recevoir un appareil de cuisson et comprenant un évier raccordé) et d'un bloc sanitaire pour une à six résidences mobiles intégrant au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance.
- **L'habitat adapté** : porté par un opérateur social ou une association agréée et à usage locatif, il comporte un bâti en dur avec au moins une pièce de vie, une chambre ou non, et les commodités sanitaires. Il constitue un logement de droit commun comportant des aménagements et la possibilité d'installer des caravanes pour un ménage.
- **Logement classique de droit commun** : il peut comprendre ou pas le stationnement de caravanes. Un accompagnement spécifique des familles peut être prévu pour favoriser l'appropriation du logement.

A ce jour, l'offre publique en terrains familiaux et habitat adapté sur le cœur d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se répartit sur le territoire de cette manière :



Les spécificités de ce public nécessitent de travailler aussi bien sur des aires de grand passage, des aires d'accueil, mais aussi sur des solutions plus pérennes comme les terrains familiaux et l'habitat adapté.

Ainsi, l'enjeu de production doit porter sur une offre adaptée et diversifiée que l'Agglomération entend renforcer sur le territoire

3.2.2. Des évolutions de mode de vie nécessitant d'étoffer l'offre d'accueil de longue durée

➤ **Vers une sédentarisation de plus en plus marquée qui impacte le fonctionnement des aires d'accueil et questionne le droit de l'urbanisme**

Il est constaté une aspiration de plus en plus marquée pour la « semi sédentarisation », avec des familles installées sur le territoire depuis 10-20 ans. Pour des raisons multiples (attaches familiales, précarité économique, santé, agrandissement de la famille, vieillissement ..), une majorité croissante de gens du voyage présents a fortement réduit son itinérance, sans pour autant renoncer à la mobilité. Sur le territoire de l'Agglomération, l'ancrage territorial s'est développé de manière significative : environ 300 ménages sont sédentarisés ou en voie de sédentarisation sur le territoire.

Une part non négligeable de ménages séjournent la majeure partie de l'année sur les aires d'accueil de l'Agglomération paloise. La fonction de passage n'est plus réellement assurée sans que pour autant les opportunités de sédentarisation soient pleinement possibles. Les besoins en sédentarisation sont en effet largement supérieurs à ce que pourrait offrir le maillage des aires de passage si elles étaient dédiées à cette fonction.

L'achat de parcelles privées très bon marché est une des stratégies de contournement de plus en plus fréquentes. Ces parcelles sont la plupart du temps inconstructibles et l'installation durable des voyageurs interpelle le droit de l'urbanisme, en plus des autres problématiques.

➤ **Un phénomène d'errance de plus en plus marqué**

Le phénomène d'errance est aujourd'hui constaté : une centaine de caravanes se déplacent dans un périmètre restreint, de stationnement non réglementé en stationnement non réglementé.

Pour les voyageurs en mobilité, la très faible fluidité des aires de passages et l'incertitude à retrouver un emplacement induisent ces situations d'errance sur le territoire de l'Agglomération.

Sur les sites sans usages, notamment sur des zones d'activités vieillissantes, se retrouvent deux types d'occupation : des occupations à l'année sur des sites officiels ou non et des groupes en errance totale qui se déplacent en fonction des procédures de délogement.

L'évolution des aspirations vers plus de sédentarisation ainsi qu'un phénomène d'errance nécessitent une intervention publique à la hauteur des enjeux que représente l'accueil des gens du voyage.

3.2.3. Des communautés de gens du voyage présentes en nombre sur l'Agglomération qui génère des tensions

➤ **Une population de gens du voyage sur le territoire communautaire supérieure à la moyenne nationale**

Avec une population « fixée » sur l'agglomération évaluée à 2000 personnes pour 350 ménages environ et une population des grands passages pouvant atteindre 2300 caravanes en période estivale, la demande en structures d'accueil sur le territoire de l'Agglomération est importante, principalement sur les communes du cœur d'Agglomération. L'accueil de 350 ménages nécessiterait 700 places d'accueil, soit un ratio de 4.3 places pour 1 000 hectares, là où ce ratio est à 0.6 place pour 1000 hectares à l'échelle nationale, soit un **besoin 7 fois supérieur** à la moyenne nationale.

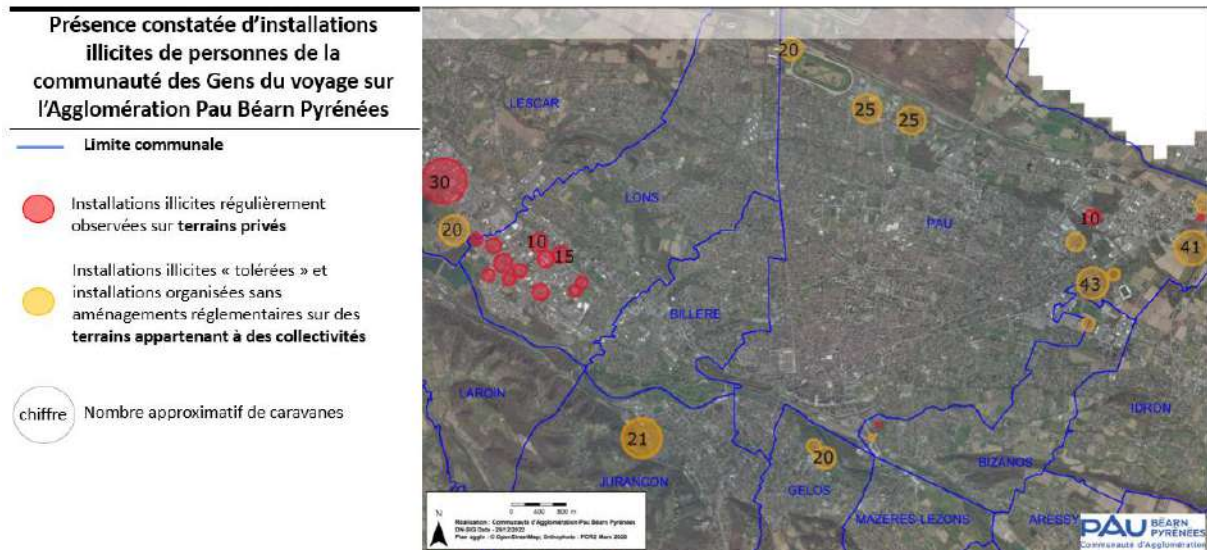
➤ **Une offre en terrains destinés à l'accueil des gens du voyage encore limitée favorisant la précarité et des tensions**

Le volume de terrains disponibles est aujourd'hui limité du fait d'opérations d'aménagement public complexes à engager sur cette destination en particulier.

Cette tension entre la demande et l'offre engendre des situations délicates de stationnements illicites sur du foncier délaissé, mais souvent tolérés. Souvent, ces situations s'enkystent et génèrent des conditions de vie très dégradées. Les usagers comme les professionnels déplorent les mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité. Cela entraîne un certain désintérêt et une désaffectation progressive de certaines zones et notamment de zones d'activités. D'autres difficultés demandent à mieux être prises en compte, comme les situations conflictuelles de cohabitation entre riverains et voyageurs.

Les installations illicites sont par définitions mouvantes ; néanmoins un recensement est effectué par les services et mis à jour au gré des remontées terrain.

Ces occupations se concentrent sur les communes centrales de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.



L'Agglomération Pau Béarn Pyrénées connaît aujourd'hui la pression d'une population de gens du voyage supérieure aux moyennes nationales. L'errance, la sédentarisation dans les aires d'accueil et la suroccupation témoignent des différentes facettes de la précarité des conditions d'habitat des gens du voyage dans le territoire.

S'agissant d'un champ d'action de l'habitat que seule la puissance publique porte aujourd'hui, l'offre en solution d'accueil sur tout le territoire s'en trouve affectée.

Concilier itinérance et attachement territorial est un des enjeux majeurs de l'habitat des gens du voyage de l'agglomération paloise.

4. Raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu

4.1. Un choix de site inscrit dans le tissu urbain : analyse comparée

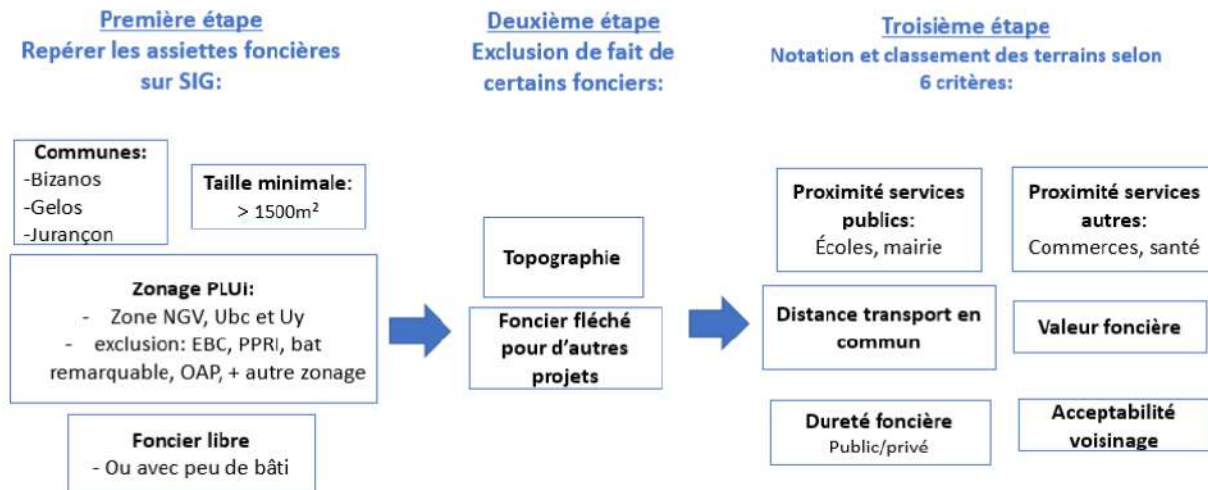
4.1.1. Les caractéristiques attendues du site

Le choix d'un site pour l'implantation d'un projet de terrains familiaux répond à plusieurs critères :

- **Critère géographique** : Situé sur les communes où la demande est concentrée – cf partie 3.2.3.
- **Critère réglementaire** :
 - Zonage PLUi
 - Sensibilité environnementale (EBC, PPRI, Natura 2000, ZNIEFF...)
- **Critère foncier** :
 - usage actuel (agrément, prairie, jeune boisement, cultures, bois, ...), et usage futur (projets en réflexion)
 - une surface supérieure à 1500m²
 - dureté foncière (maîtrise publique, nombre de propriétaires concernés...)
- **Critère technique** :
 - topographie,
 - desserte viaire
 - proximité des réseaux, niveau de démolition/pollution
- **Critère de voisinage** :
 - inscription dans le tissu urbain afin d'assurer à ses occupants une proximité aux services (alimentaire, écoles, mairie, santé)
 - nombre de voisins à proximité

4.1.2. Analyse comparée

Une analyse comparée a été faite, en trois étapes, suivant la méthodologie suivante :

Schéma de principe de l'analyse multicritère

- **Première étape** : ce travail réalisé via le système d'information géographique a permis de faire apparaître tous les terrains :
 - Sur les communes où se concentre le besoin et aujourd'hui non pourvues en habitat adapté ni terrains familiaux : elles sont au nombre de trois : Bizanos, Gelos et Jurançon.
 - D'une taille d'au moins 1500m², permettant de développer un projet de plusieurs terrains familiaux – accès et équipements inclus
 - Dont le zonage PLUI permet d'intégrer au mieux ce type de projet : zonage Ngv et Ub (densité compatible)
 - Non bâti ou avec bâti très dégradé.
- **Deuxième étape** : les terrains répondants aux critères de la première étape mais présentant une topographie trop contrainte, ou étant déjà fléchés pour d'autres projets ont été exclus.
- **Troisième étape** : la notation des terrains restant suivant 6 critères a permis d'établir un classement. La notation s'est faite de 0 à 3, suivant les critères de pondérations suivants :

Tableau : Grille de notation des 6 critères

		Proximité	Valeur foncière	Dureté foncière	Acceptabilité voisinage
0	défavorable	> 2 km	Ubc	> 1 compte propriété	>= 5 riverains direct
1	peu favorable	entre 1km et 2km	Ubc avec une contrainte	Maitrise publique partielle OU un compte propriété	entre 3 et 4 riverains direct
2	favorable	entre 500m et 1km	Ubc avec plusieurs contraintes	Maitrise publique partielle ET un compte propriété	2 riverains direct
3	très favorable	< 500m	Ngv	Maitrise publique	max 1 riverain direct

8 fonciers ont été soumis à cette notation et classés suivants les 6 critères :

- 5 terrains sur la commune de Bizanos
- 1 terrain sur la commune de Gelos
- 2 terrains sur la commune de Jurançon

Analyse comparée: localisation des terrains soumis à l'étape 3

- Limite communale
- X Emplacement du terrain

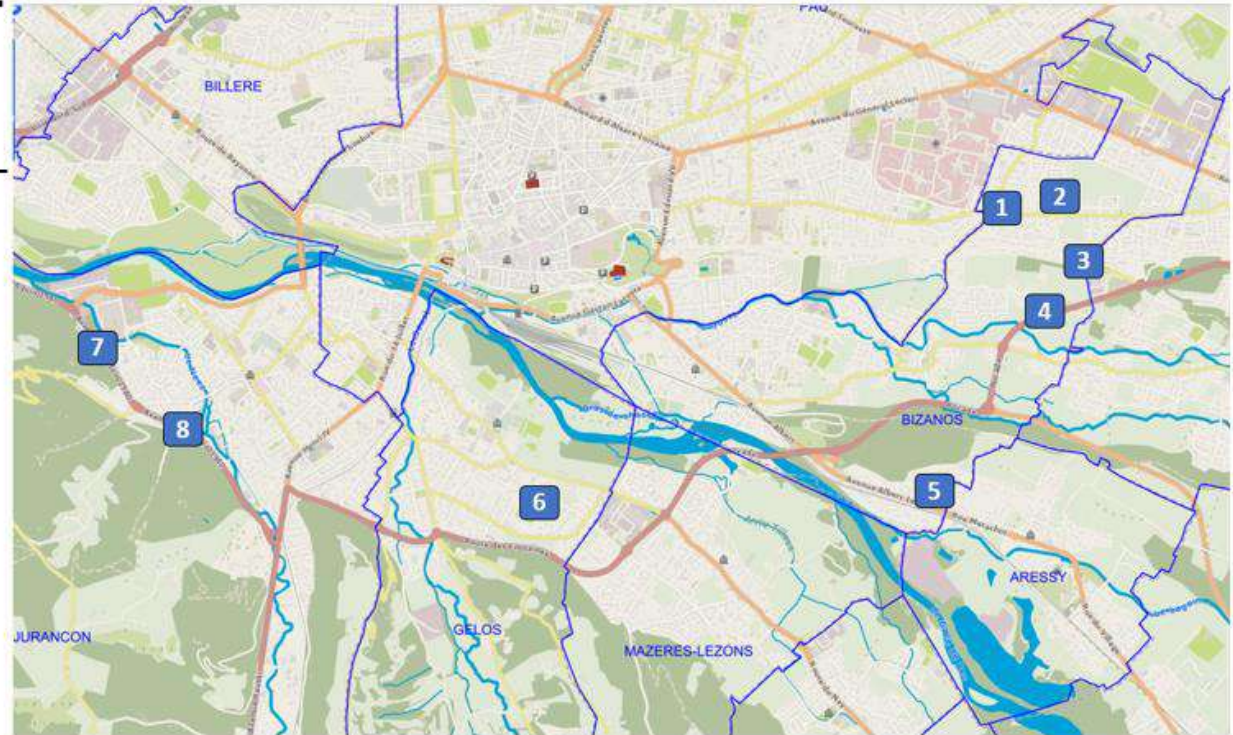


Tableau : notation des 8 terrains selon les 6 critères retenus

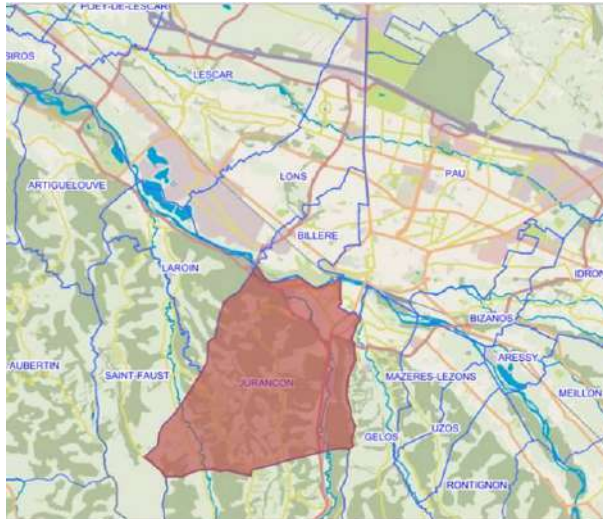
		NOTATION						TOTAL
		Proximité services publics (écoles, mairie)	Proximité autre services (commerces, santé)	Proximité Transport en commun	Valeur foncière	Durété foncière	Acceptabilité voisinage	
1	commentaires	Mairie: 2,8km; 1,9km (maternelles) à 2,4km (primaire)	Pharmacie: 350m Docteur: 300m alimentaires: 1km (Auchan)	120m ligne7 250m ligne14	zonage Ubc prox trespoey	deux propriétaires identiques pour les deux parcelles	8 riverains directs	6
	NOTE	0	2	3	0	1	0	
2	commentaires	Mairie: 3,4km Écoles: 2,4km (maternelles) à 3km (primaire)	Pharmacie: 500m Docteur: 500m alimentaires: 750m (Auchan)	300m ligne7 500m ligne14 et 15	zonage Ubc	deux parcelles avec deux propriétaires distincts	5 riverains directs	5
	NOTE	0	2	3	0	0	0	
3	commentaires	Mairie: 3,2km Écoles: 2,2km (maternelles) à 2,8km (primaire)	Pharmacie: 1km Docteur: 1km alimentaires: 500m (superU)	500m ligne14	zonage Ubc	un terrain - 3 propriétaires	6 riverains directs	6
	NOTE	0	2	3	0	1	0	
4	commentaires	Mairie: 2,6km Écoles: 2,1km (maternelles) à 2,6km (primaire)	Pharmacie: 1,5km Docteur: 1,4km alimentaires: 900m (superU)	1km ligne15	zonage Ubc- prox rocade et peu central	trois parcelles avec deux groupes de propriétaires distincts	5 riverains directs	5
	NOTE	0	1	2	2	0	0	
5	commentaires	Mairie: 2,1km Écoles: 2,4km (maternelles) à 1,7km (primaire)	Pharmacie: 1,9km Docteur: 1,8km alimentaires: 2km (VIVAL)	200m ligne804 (Région)	zonage Ubc - peu central	une seule propriétaire	7 riverains directs voire + (lots à bâtir?)	6
	NOTE	0	1	3	1	1	0	
6	commentaires	Mairie: 650m, Écoles: 650m (maternelles et primaire)	Pharmacie: 500m Docteur: 1km alimentaires: 500m (VIVAL) – 850m (leclerc)	200m (ligne 5) 450m (ligne 15)	zonage Ubc	quatre parcelles avec trois propriétaires distincts	5 voire 6 riverains directs	7
	NOTE	2	2	3	0	0	0	
7	commentaires	Mairie: 1,7km, Écoles: 1,5km (maternelles et primaire)	Pharmacie: 1,2km, Docteur: 1,5km alimentaires: 10m (Lidl)	300m (ligne 14 et 15)	zonage Ngv	deux parcelles dont une propriété de l'agglomération	1 riverain direct	13
	NOTE	1	1	3	3	2	3	
8	commentaires	Mairie: 700m, Écoles: 850m (maternelles et primaire)	Pharmacie: 950m Docteur: 750km alimentaires: 1km (intermarché)	750m (ligne 14 et 15 C et T1)	zonage Ubc - prox rocade	une parcelle, 6 propriétaires	2 riverains direct	10
	NOTE	2	2	2	1	1	2	

Le terrain n°7 arrive premier de l'analyse comparée.

4.2. Le site retenu

4.2.1. Un site central en cœur d'Agglomération

Situé au Sud du territoire de l'agglomération en rive gauche du gave de Pau, la ville de Jurançon fait partie de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. D'une superficie de 1880 hectares, bordée au nord par Billère et Pau, elle compte 7 098 habitants (Population légale année 2018 INSEE).



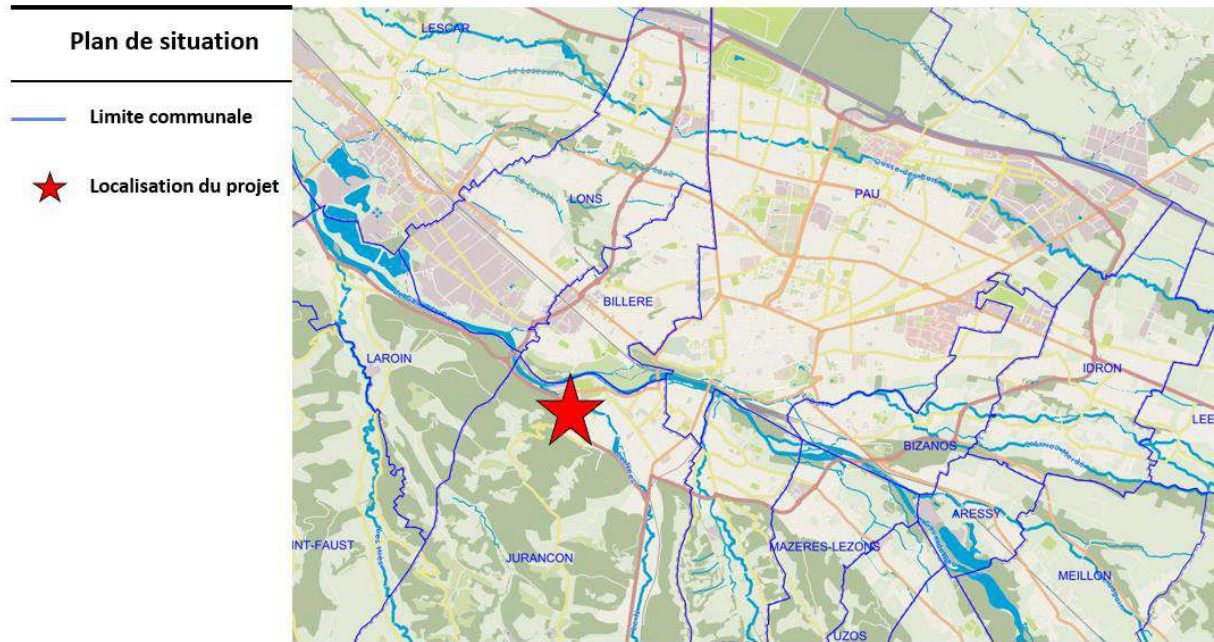
Localisation de la ville de Jurançon au sein de la CAPBP

Commune urbaine, Jurançon fonctionne en étroite interdépendance avec le reste du cœur urbain composé, avec Jurançon, des communes de Pau, Billère, Lons, Lescar, Gelos, Mazères Lezons et Bizanos. Elle s'inscrit dans la continuité du tissu urbain de la ville centre.

Renommé pour son vin blanc AOC qui porte son nom, le « Jurançon », son territoire présente 3 identités paysagères :

- la plaine du gave où a été implanté le bourg primitif « la Bielle », et aujourd'hui totalement urbanisée
- les coteaux qui couvrent plus de 80% des territoires et sont formés de plusieurs lignes parallèles (coteaux de Guindalos, de Monplaisir, de Rousse et de Saint-Faust). Un habitat dispersé ponctué de châteaux et demeures remarquables façonne ce paysage.
- Les vallées du Néez, de l'Arribeu et de las Hiès. La vallée étroite du NEEZ, soumise fortement au risque d'inondation est en partie construite le long de la RN 134 (axe France/Espagne - entrée Sud de l'agglomération paloise)

Les coteaux jurançonnais font figure d'exception avec d'une part le développement de la viticulture autour de l'AOC du Jurançon, et d'autre part en tant qu'espace de loisirs « naturels » de proximité.



La commune est desservie par un réseau routier important : la RN134 (axe Pau /Gan/Oloron/Saragosse); la RD 802 (axe Artiguelouve/Jurançon/Idron).



Périmètre de projet

Le projet de terrain familial se situe :

- Au nord-est en bordure de l'avenue du 18 juin 1940 (RD 802)
- Au sud-ouest adossé au pied de coteau
- Au nord-ouest à proximité du Magasin Lidl
- Au sud-est à côté d'une maison d'habitation

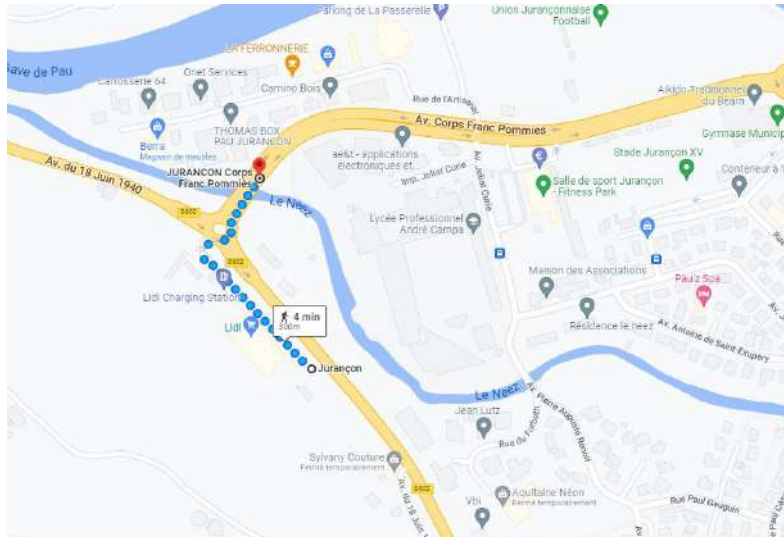
Dans son environnement immédiat, le projet bénéficie d'un positionnement central, à proximité des commerces et principaux services et équipements

➤ **Desserte en transport en commun**

Le projet se situe à 300m de l'arrêt Jurançon LP Corps Franc Pommiès, desservi par les lignes 14 et 15 :

- n°14 entre Jurançon et l'est de Pau en passant par le pôle universitaire de Pau et des Pays de l'Adour.
- N°15 entre Jurançon et l'est de Pau en passant par la commune de Gelos.

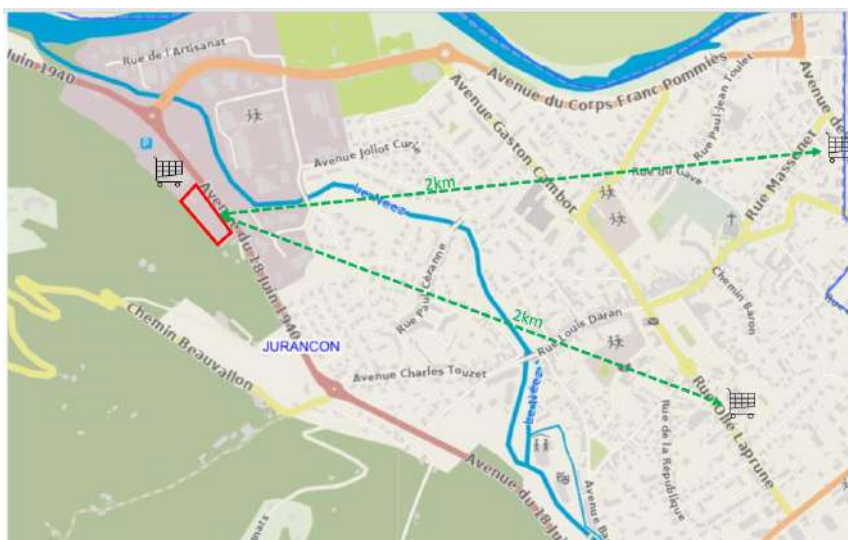
De plus, le projet est à moins de 700m d'un arrêt desservi par une des 4 lignes Temporis à haute fréquence, puisque l'arrêt LP A.Campa est desservi par la ligne T1 qui relie le centre-ville de Jurançon, la gare de Pau, le centre-ville de Pau, la clinique Marzet jusqu'à l'hôpital.



Arrêt de bus le plus proche du projet

➤ **Un projet à proximité des principaux services et équipements**

Le centre-ville est organisé autour d'une grande place (la place du Junquet). Les commerces encore nombreux, les services publics et privés (banques, mairie, poste) et un marché hebdomadaire font de ce centre un endroit vivant et dynamique.



Positionnement du projet vis-à-vis des commerces alimentaires

La commune dispose de nombreux équipements publics (3 groupes scolaires, 2 collèges, un lycée professionnel, un EHPAD, une crèche "Les P'tits Bouchons", un centre de loisirs, une médiathèque, une cuisine centrale, un complexe sportif et des terrains de sport). La base d'eaux vives du pont d'Espagne fait partie des équipements sportifs de la commune. La reconversion d'une ancienne friche industrielle, dans le quartier du Bernet, abrite aujourd'hui le nouveau pôle culturel : l'Atelier du Nèze.



Positionnement du projet vis-à-vis des écoles, collèges et lycée professionnel

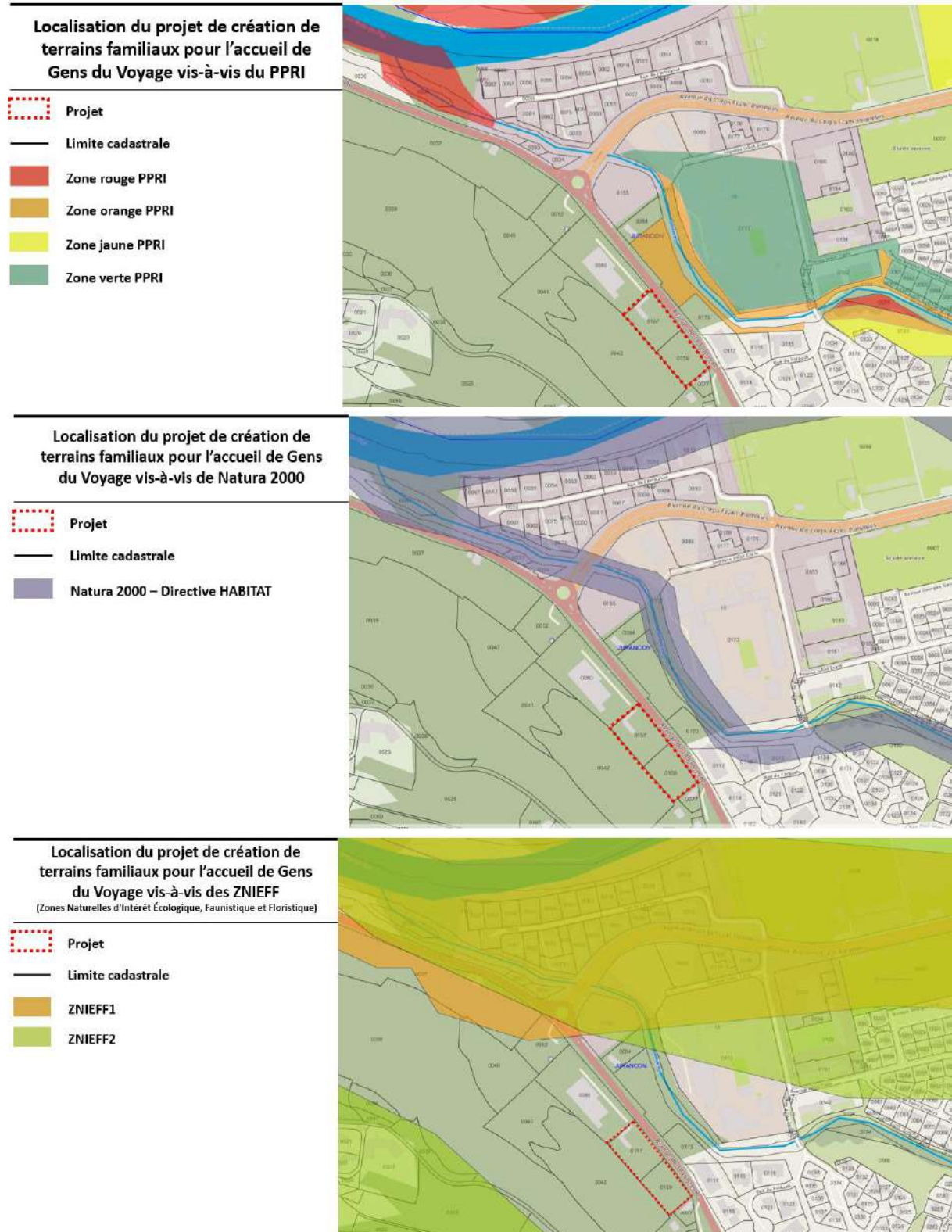


Positionnement du projet vis-à-vis des équipements sportifs et culturels



Positionnement du projet vis-à-vis des infrastructures de santé

Par ailleurs, aucun site Natura 2000 n'est inclus dans le périmètre de projet, qui n'est recouvert par aucune zone d'inventaires (ZNIEFF), ni aucune zone de protection. Le projet n'est pas non plus soumis à un PPRI.



Le projet de terrain familial pour les gens du voyage à Jurançon offre, par son positionnement et sa bonne desserte, toutes les qualités qui permettent d'envisager la réalisation d'un projet facilitant l'accueil d'une population cible, dans les meilleures conditions d'intégration au plan urbain.

4.2.2. Un site de projet aujourd'hui déqualifié

Le site de projet est constitué de deux parcelles. La parcelle cadastrée AC n°159 acquise par l'Agglomération en date du 29 avril 2021, appartenait jusqu'alors à l'association dénommée « L'ENSOLEILLADE ». La parcelle est non bâtie et est constituée à ce jour d'un près et de taillis.

La seconde parcelle, cadastrée AC n° 157, sous propriété privée, est occupée par un bâti adossé en limite séparative au foncier du commerce situé au nord-ouest (magasin Lidl).

Ce bâtiment semble, depuis l'espace public, fortement dégradé.



Vu du bâti de la parcelle AC n°157 depuis l'espace public

En comparant la vue aérienne avec le cadastre, une partie du bâti est inexistant.



Comparaison entre cadastre et vue aérienne (prise d'image en 2020)

La parcelle AC n°157 semble néanmoins être occupée, puisque la présence de la même caravane a été constatée à plusieurs reprises.



Suspicion d'occupation de la parcelle AC 157

4.3. Conditions d'insertion du projet dans l'environnement : un projet qui prend en compte l'environnement

4.3.1. Un accès mutualisé pour limiter les conflits d'usages

Compte tenu de la desserte viaire du site, la gestion mutualisée de l'accès a été privilégiée : le projet se développera depuis le giratoire, avec un accès unique en entrée sortie.

L'accès est ainsi prévu depuis le giratoire qui dessert le magasin LIDL, via une servitude de passage.



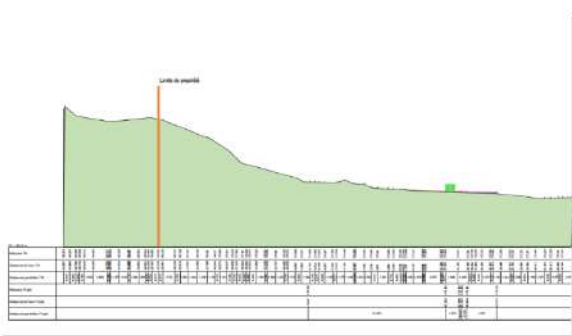
Accès à la parcelle via une servitude

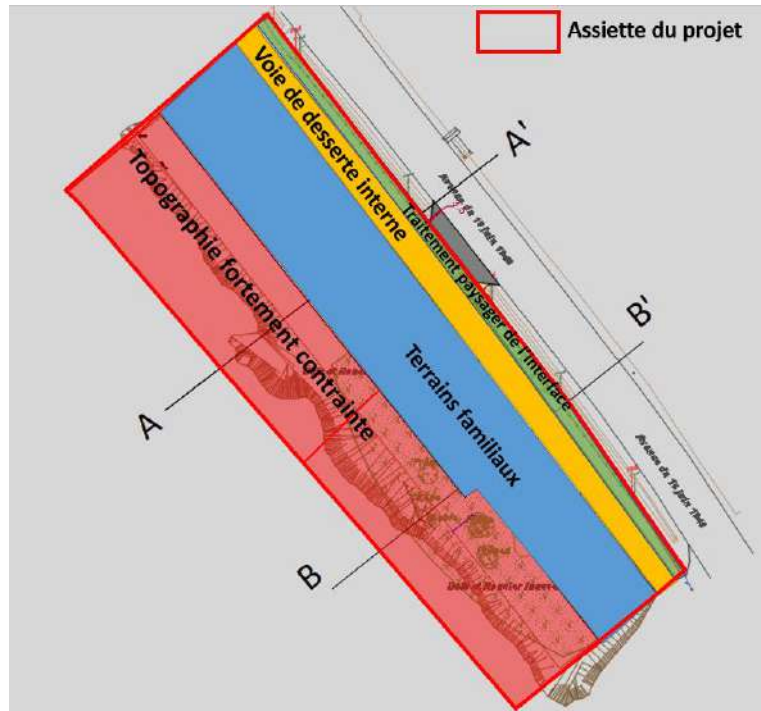
4.3.2. Un aménagement qui tient compte du contexte topographique et géotechnique

Le projet se situe sur une assiette foncière en pied de coteau, avec pour conséquence une topographie contrainte sur une partie des terrains.



Situation topographique de l'assiette foncière





Principe d'organisation du projet prenant en compte l'environnement

En vue de proposer un projet rationalisé, l'enjeu majeur relève de réussir l'insertion paysagère et urbaine tout en optimisant la parcelle contrainte d'une part par la rocade, d'autre part par le pied de coteau. L'ambition est de parvenir à créer un nouvel espace alliant densité et compacité, tout en accueillant un nombre suffisant de caravanes au sein de l'espace à aménager. Le choix d'une organisation « en peigne » favorise la prise en compte de l'existant et la mise en recul de la rocade.

5. Conclusion sur l'utilité publique de l'aménagement

5.1. L'opportunité du projet

Le projet de terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage représente :

- l'opportunité de répondre à un objectif de diversité sociale majeur pour l'Agglomération avec la création d'une offre foncière adaptée à l'attention de ménages vulnérables. Ainsi, le projet répond à la pénurie de l'offre d'accueil et d'habitat disponible face à une demande avérée, croissante et insatisfaite des gens du voyage (cf. 3.2).
- l'opportunité de répondre aux évolutions de mode de vie vers plus de sédentarisation (cf. 3.2.2).
- l'opportunité d'inscrire de manière licite des ménages, à proximité des équipements et des services. (cf. 4.2.1).
- l'opportunité de réduire la précarité d'un public marginalisé en offrant un environnement salubre aux futurs usagers, dans une démarche de respect des différentes composantes environnementales du site (cf. 4.3.)

5.2. La nécessité de l'expropriation

De par ses compétences en aménagement de l'espace, habitat et logement et politique de la ville, l'Agglomération entend apporter une réponse à la demande de la part des ménages dans un contexte où :

- Au niveau national, la population des gens du voyage aspire de plus en plus à la sédentarisation
- Les ménages présents en nombre sur le territoire, en recherche de solution semi-sédentaire à sédentaire, rencontrent des difficultés d'accès à une offre régulière et adaptée à leurs besoins.
- Les aires d'accueil sont majoritairement utilisées pour de l'occupation longue durée
- Le phénomène d'errance est de plus en plus marqué
- Le foncier disponible, urbanisable et à proximité des services et équipements est contraint sur le cœur d'Agglomération.

A ce jour, la collectivité maîtrise partiellement la surface de projet ; la parcelle cadastrée AC n°159 d'une contenance de 3 223 m² a été acquise par l'agglomération en date du 29 avril 2021. La seconde parcelle, cadastrée AC n°157 d'une contenance d'environ 3 855 m² quant à elle **n'a pas pu faire l'objet d'un accord amiable, malgré des négociations menées avec les trois héritières de l'ancien propriétaire, identifiées par un cabinet spécialisé en généalogie en septembre 2021** (courriels proposant une rencontre en avril 2021, courriers d'offre d'acquisition amiable en novembre 2021 puis en janvier 2023).

La programmation sociale affirmée constitue un véritable enjeu d'intérêt général.

Aussi, afin de garantir la maîtrise de la totalité du foncier nécessaire à la réalisation de ce projet, de fiabiliser les délais de sortie de l'opération et face à l'impossibilité ce jour de trouver une entente pour l'achat de la seconde parcelle, il est proposé d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour se donner la possibilité d'acquérir ce bien par voie d'expropriation.

Ce projet porté par l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est au cœur de ses compétences. En permettant d'étoffer l'offre à destination d'un public stigmatisé et précarisé, l'Agglomération prend la mesure des enjeux du projet à travers la déclinaison des objectifs qu'elle se fixe pour sa réalisation.

Ce projet de terrains familiaux pour les gens du voyage mérite et nécessite une action publique.

5.3. Le bilan coût avantage justifiant de l'utilité publique des travaux d'aménagement

➤ Bilan du coût de l'opération

L'estimation des coûts liés à l'aménagement de terrains familiaux se décompose de la façon suivante :

- la création d'une voie de desserte interne et la viabilisation
- la création d'un module de vie par terrain familial
- les frais d'études diverses (MOE, géotechniques, géomètre) et taxes
- les acquisitions foncières y compris les démolitions

Désignation	€TTC
Travaux d'aménagement	700 000,00
Modules de vie	250 000,00
Frais d'études et taxes	100 000,00
Foncier - dont démolitions	150 000,00
Montant total	1 200 000,00

Cette estimation prévisionnelle totale de l'opération est d'environ **1.2M€TTC** hors provision pour hausse des prix.

➤ Bilan des avantages et inconvénients de l'opération

La maîtrise du foncier et les acquisitions foncières que ce soit par voie amiable ou par voie d'expropriation sont la seule garantie pour la conduite de ce projet, qui passe par la démolition du bâti existant en vue de la réalisation d'une opération d'ensemble.

La mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique est donc une nécessité pour que cette opération se réalise. Les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu ont été exposées dans la partie 4. Y a été développé l'intérêt que représente l'opération, à savoir :

- créer une offre dédiée à des ménages vulnérables, participant à la diversité sociale et urbaine du territoire à travers un îlot de vie ouvert sur la ville et intégré au tissu urbain,
- préserver la qualité paysagère d'un site

La pression de la demande, compte tenu d'une communauté de gens du voyage nombreuse en voie de semi-sédentarisation, reste prégnante dans un contexte où l'offre demeure encore limitée. Sur l'ensemble du territoire, concilier proximité des services et équipements avec une bonne cohabitation complexifie la recherche de foncier.

La création d'une offre dédiée renforce l'offre d'accueil sur le territoire, permet de réduire la précarité des ménages qui y auront accès et participe également à la mutation d'un espace aujourd'hui déqualifié (maison en ruine) ou sans usage en vue d'une meilleure organisation à l'échelle du territoire.

Par la création d'une offre spécifique, l'Agglomération ambitionne de répondre à ces forts besoins.

Le bilan coûts/avantage conclut à la pertinence du scénario présenté.

Aussi, compte tenu de ces enjeux, il apparait donc que l'utilité publique peut être établie.



COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT

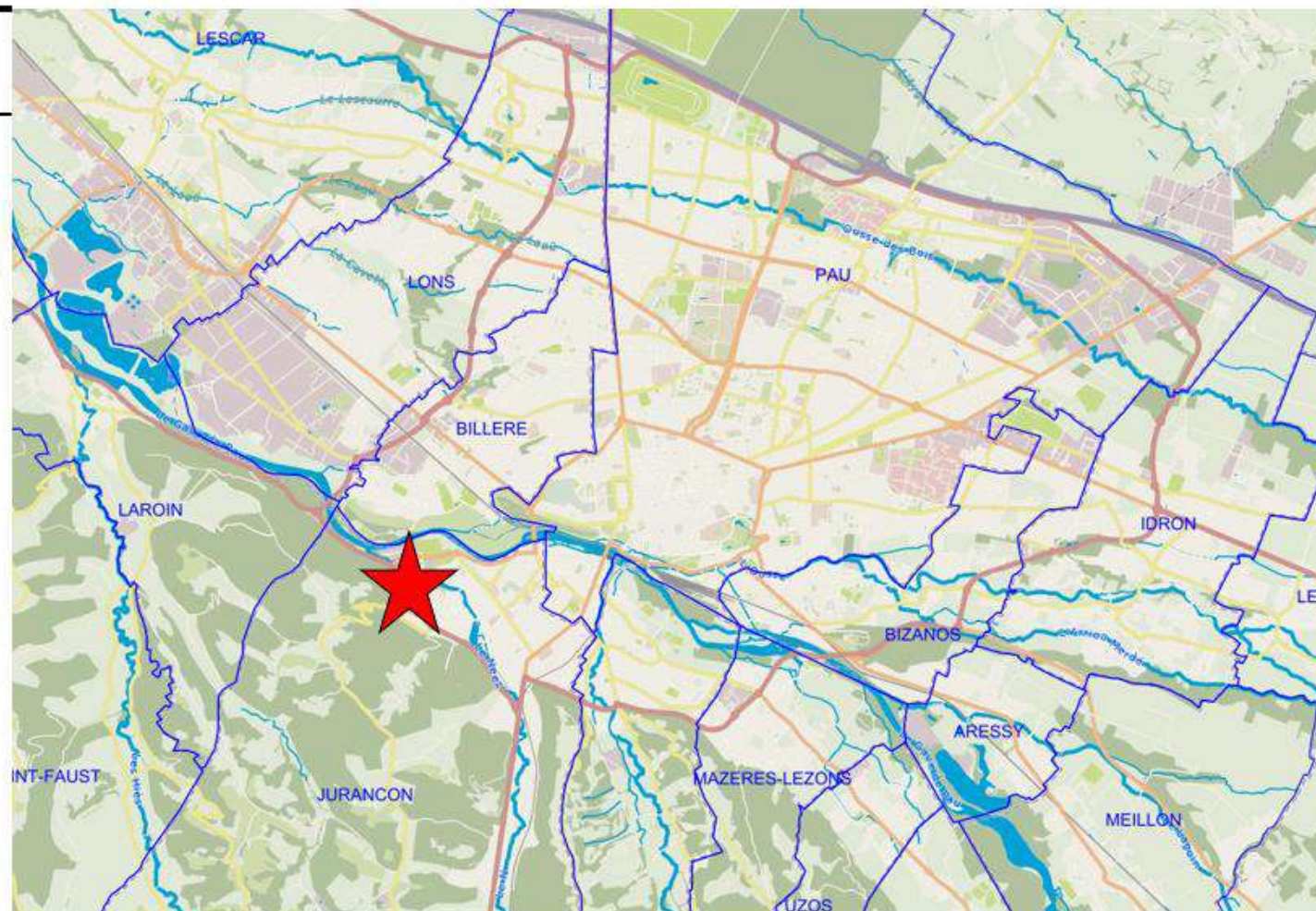


PLAN DE SITUATION

- Mars 2023

Plan de situation

-  Limite communale
-  Localisation du projet





COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DUP EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



PLAN GENERAL DES TRAVAUX








- Mars 2023 -

Projet de création de terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage – option A

-  Périmètre de la DUP (≈0,7ha)
-  Limite cadastrale
-  Module de vie (≈ 30m²SP)
-  Voie d'accès
-  Terrain familial (entre 300m² et 400m²)
-  Aire de retournement



Projet de création de terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage – option B

-  Périmètre de la DUP (≈0,7ha)
-  Limite cadastrale
-  Module de vie (≈ 30m²SP)
-  Voie d'accès
-  Terrain familial (entre 300m² et 400m²)
-  Aire de présentation pour la collecte des déchets
-  Sortie sécurisée par un dispositif dédié exclusivement au SDIS





COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

- Mars 2023 -

Un descriptif des travaux est proposé ci-après à titre indicatif et illustre le parti d'aménagement retenu.

➤ **Rappel des orientations et de la réglementation**

Les principes d'aménagement du projet reposent sur les orientations suivantes :

- Proposer un unique accès depuis le commerce limitrophe, avec une seule entrée/sortie
- Structurer le projet le long du pied de coteau, sur lequel viennent s'adosser les terrains familiaux selon une organisation en « peigne »
- Assurer une mise en retrait du projet par rapport à la route départementale
- Proposer le confortement d'une trame paysagère le long de la route départementale pour prendre en compte les éléments du paysage et du tissu urbain.

Chaque terrain familial devra être réalisé conformément aux normes en vigueur, et notamment au décret du 26 décembre 2019 :

- au minimum de 2 places de caravane, étant précisé que chaque place de caravane dispose d'une superficie de 75m²/place, hors espaces collectifs, hors bâti, hors espace réservé au stationnement de véhicules et circulations internes de l'aire ou du terrain.
- un espace réservé au stationnement contigu à chaque place et avoir une capacité d'au moins deux véhicules par place de caravane.
- un module de vie composé:
 - d'une pièce destinée au séjour qui comporte les éléments d'équipement et de confort suivants :
 - Un espace de cuisine aménagé de manière à recevoir un appareil de cuisson et comprenant un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide;
 - Un éclairage naturel suffisant et un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre.
 - d'un bloc sanitaire pour une à six résidences mobiles qui intègre au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance et dont l'accès doit être possible depuis l'extérieur et depuis la pièce destinée au séjour. La pièce destinée au séjour et le bloc sanitaire doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.
 - des éléments d'équipement et de confort suivants :
 - Une installation permettant un chauffage normal, munie des dispositifs d'alimentation en énergie et d'évacuation des produits de combustion et adaptée aux caractéristiques de la pièce ;
 - Une installation d'alimentation en eau potable assurant à l'intérieur des constructions la distribution avec une pression et un débit suffisant pour l'utilisation normale des occupants ;
 - Une installation d'évacuation des eaux usées empêchant le refoulement des odeurs et des effluents et munies de siphon ;
- points d'eau et prises électriques extérieurs, avec compteurs individuels pour l'eau et l'électricité
- Être clôturé

Il est prévu la réalisation de 6 à 7 terrains familiaux, de contenance pouvant varier de 300m² à 400m², voire 600m² suivant le découpage.

➤ **Modules de vie**

Chaque terrain familial disposera d'un module de vie d'environ 30m²SP, et permettra d'accueillir entre 2 et 4 caravanes par terrain.

La surface de plancher globale s'élèvera entre 180 et 210 m² SP.

➤ **Voiries ouvertes à la circulation motorisée**

Une voie interne d'accès le long de la route départementale permettant l'accès aux terrains familiaux.

Des discussions sont en cours avec les services du Département afin de 1) faciliter l'intervention des services de la collecte et du SDIS, et 2) parvenir à une meilleure rationalisation du foncier.

Ce scénario alternatif (Option B) consisterait à supprimer le dispositif de retournement et:

- créer une aire de présentation depuis l'avenue du 8 mai 1945, évitant ainsi aux services de la collecte d'effectuer un demi-tour ; un cheminement interne à l'opération permettra, dans ce scénario, aux usagers des terrains familiaux de présenter leur bac les jours de collecte.
- créer une sortie débouchant sur l'avenue du 8 mai 1945 à l'extrémité sud-est des terrains, exclusivement réservé à l'accessibilité pompier, cet accès devant nécessairement être sécurisé via un dispositif dédié.

➤ **Les réseaux**

L'avenue du 18 juin 1940 est pourvue par les différents réseaux nécessaires à la viabilisation de l'opération. Déjà présents, ils permettront donc de viabiliser le projet par piquage et extension.



COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

- Mars 2023 -

L'estimation des coûts liés à l'aménagement de terrains familiaux se décompose comme suit :

➤ **Aménagement des terrains familiaux**

Ce poste inclus la préparation du terrain, la création d'une voie de desserte interne, la viabilisation des terrains familiaux

➤ **Modules de vie**

Les modules de vie respecteront les normes en vigueur, et notamment le décret du 26 décembre 2019.

Chaque module aura une superficie d'environ 30m²SP, et se composera principalement d'une pièce de vie avec cuisine aménagée et d'un bloc sanitaire.

➤ **Acquisitions foncières**

Le total des acquisitions foncières inclut les acquisitions réalisées dans le cadre du projet, et à réaliser, et les frais divers comme notamment les indemnités de remploi (selon estimation des Domaines).

Le coût de la démolition a également été inclus.

Cette estimation correspond à l'ensemble des coûts d'acquisition et de libération des biens nécessaires à la réalisation du projet.

➤ **Frais divers et taxes**

Il est également pris en compte les frais d'étude (MOE, géotechniques, géomètre) et également les diverses taxes qui s'appliqueront.

Cette estimation prévisionnelle totale de l'opération est d'environ **1.2M€TTC** hors provision pour hausse des prix.

Désignation	€TTC
Travaux d'aménagement	700 000,00
Modules de vie	250 000,00
Frais d'études et taxes	100 000,00
Foncier - dont démolitions	150 000,00
Montant total	1 200 000,00

Le coût des travaux sera supporté par l'Agglomération qui les réalisera et les financera.

Des subventions de l'Etat sont mobilisables à hauteur d'environ 20k€HT/place de caravane.



COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



INDEX DES SIGLES

- Mars 2023 -

CAPBP : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PLH : Plan local de l'habitat

RD : Route Départementale

VRD : Voirie et Réseaux Divers

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



COMMUNE DE JURANCON

Terrains familiaux pour l'accueil de Gens du Voyage

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT



ANNEXES

- Mars 2023 -

ANNEXE 1 : DELIBERATION DE L'EXPROPRIANT DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DUP

Copie de la Délibération du **XX**

ANNEXE 2: EXTRAIT DU REGLEMENT DU PLUI

PLUi, approuvé le 19 décembre 2019 et modifié en date du 23 septembre 2021 – Extrait zonage Ngv :

TITRE VI DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

CARACTERE DE LA ZONE N :

La zone naturelle et forestière, « Zone N », correspond aux secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière ;

Elle comprend les secteurs indicés suivants :

« e » : Secteur ayant un potentiel écologique fort constitutif des trames vertes et bleus.

« r » : Secteur isolé des anciens sites à usage industriel en reconversion (anciens puits de gaz, anciennes décharges...) destinés à être réhabilités pour des installations et constructions en lien avec les énergies renouvelables (fermes photovoltaïques, etc.) ou autres activités permettant de revaloriser ces espaces artificialisés.

« gs » : secteur naturel de saligues destiné à l'extraction de matériaux soumise à des conditions environnementales.

« gsy » : secteur naturel de saligues destiné à l'implantation des bâtiments nécessaires aux activités d'extraction et de valorisation des matériaux des carrières.

« j » : Secteur destiné à la réalisation de jardins familiaux ou groupement d'unités cultivées* privées.

« l » : Secteur destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique, d'hébergement hôtelier, camping, restauration, éducative ou pédagogique.

« gv » : Secteur destiné à l'accueil des gens du voyage (aire d'accueil, terrains familiaux, habitat adapté).

« m » : Secteur soumis au risque de mouvement du sol.

« s » : Secteur destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services ayant une vocation sociale ou de santé.

« c » : Secteur naturel dédié à des activités de maraîchage

Rappel

Les clôtures autres que celles nécessaires à l'activité agricole ou forestière sont soumises à la déclaration préalable prévue à l'article R.421-12 du code de l'urbanisme.

Les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sont soumis à permis de démolir conformément à l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

Hormis le cas de travaux, installations et aménagements soumis à permis de construire ou permis d'aménager, les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément de paysage à protéger, délimité aux documents graphiques au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, sont soumis à la déclaration préalable prévue à l'article R.421-23 dudit code ainsi qu'à permis de démolir.

Conformément à l'article R.151-21 du code de l'urbanisme, le présent règlement dispose que les règles formulées pour cette zone s'appliquent au(x) lot(s) de lotissement.

Pour tous les secteurs concernés par un risque inondation, il conviendra de se référer au règlement du PPRI de la commune concernée ou à l'annexe relative aux zones inondables hors PPRI ceux-ci s'imposant au présent règlement.

I – DISPOSITIONS RELATIVES A L'USAGE DES SOLS ET A LA DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

ARTICLE N 1 : TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS INTERDITS

Dans l'ensemble de la zone N, sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol qui ne sont pas mentionnées à l'article N2, y compris les installations photovoltaïques au sol.

ARTICLE N 2 : TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS AUTORISÉS SOUMIS A CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les constructions, installations et aménagements ne doivent ni constituer un préjudice au développement des activités agricoles ni porter atteinte à l'environnement et aux réservoirs de biodiversité. Elles doivent également respecter les conditions de distances réglementaires.

ARTICLE N 2.1 : Dispositions générales :

ARTICLE N. 2.1.1 : Sont autorisées dans la zone N, y compris dans l'ensemble des secteurs indicés, les occupations et utilisations du sol suivantes :

- Sous réserve de leur intégration à l'environnement, les aménagements légers liés à la protection et à la découverte de la flore et de la faune, ou liés aux sentiers de randonnée, ainsi que les aires de jeu et de stationnement qui leur sont nécessaires ; les occupations ou utilisations du sol liées à la mise en valeur des sites écologiques ou fossilifère remarquables ;
- Les travaux du sol liés à la conservation, la restauration, la mise en valeur ou l'entretien des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ;
- Les plans d'eau directement liés à l'irrigation agricole, sous réserve de présenter une bonne insertion paysagère ;
- Les constructions, installations, travaux et ouvrages techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'ils sont nécessaires à la réalisation d'infrastructures et des réseaux (station de pompage, relais hertzien, ligne de transport ou de distribution et transformateur d'électricité, station d'épuration, constructions, installations et aménagements nécessaires à la réalisation, à la gestion et à l'exploitation des routes et autoroutes, et aux aires de service et de repos, centrale hydroélectrique, etc.) qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux et sous réserve de veiller à leur bonne intégration paysagère ;
- Un abri pour animaux (autres que les bâtiments à usage agricole) par unité foncière* si l'ensemble des conditions est réuni :
 - ✓ l'abri est complémentaire d'une unité foncière consacrée à la pâture ou aux parcours des animaux
 - ✓ la construction est dédiée à l'abri des animaux et/ou au stockage des produits alimentaires destinés aux animaux présents sur site ;
 - ✓ au moins une des façades de l'abri doit être ouverte sur l'extérieur
 - ✓ l'emprise au sol* de la construction ne peut excéder 30 m²

184

- le changement de destination (habitat, bureaux, commerces, services ...) des bâtiments identifiés comme éléments du patrimoine exceptionnels, dans le respect des caractéristiques architecturales qui font leur valeur.

ARTICLE N. 2.1.2 : Sont autorisés dans la zone N, à l'exception de l'ensemble des secteurs indicés, les occupations et utilisations du sol suivantes :

A. Les constructions, installations et aménagements nécessaires et directement liées à l'exploitation forestière

B. L'adaptation, la réfection et l'extension, des constructions à usage d'habitation existantes (y compris les annexes accolées) à la date d'approbation du PLUi de 2020, si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

- l'opération projetée ne crée pas de logement supplémentaire ;
- l'emprise au sol avant extension de la construction ne peut être inférieure à 40 m² ;
- l'emprise au sol de l'extension ne peut dépasser 30% de l'emprise au sol de la construction principale existante, dans la limite de 50 m² ;
- un raccordement architectural satisfaisant devra être trouvé entre le volume existant et l'extension réalisée.

C. la construction, la réfection ou l'extension des annexes non accolées (hormis les piscines non couvertes) des constructions à usage d'habitation existantes à la date d'approbation du PLUi de 2020, si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

- l'opération projetée ne crée pas de logement supplémentaire ;
- l'annexe doit être située à moins de 30 mètres de la construction à usage d'habitation existante sur l'unité foncière ;
- l'intégration à l'environnement doit être respectée ;
- l'emprise au sol* ne doit pas excéder 39 m² extensions comprises.

D. la construction de piscine non couvertes si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

- elle doit être située à moins de 30 mètres de la construction à usage d'habitation existante sur l'unité foncière à la date d'approbation du PLUi de 2020 ;
- l'intégration à l'environnement doit être respectée.
- la superficie des bassins ne doit pas excéder 70 m²

E. le changement de destination, y compris pour de l'habitation, des constructions existantes à la date d'approbation du PLUi de 2020 identifiées au plan de zonage, si l'ensemble des conditions est réuni :

- l'opération a pour objet la sauvegarde d'un patrimoine architectural de qualité ;
- l'opération doit être située à plus de 100 mètres des bâtiments d'exploitation et installations agricoles ;
- la destination nouvelle doit être l'habitation, l'hébergement de loisirs (campings, gîtes, etc.) et leurs annexes ;
- la surface au sol avant changement de destination* de la construction ne peut être inférieure à 39 m² ;
- un raccordement architectural satisfaisant devra être trouvé entre le volume existant et l'extension réalisée.

F. Les extensions des constructions et installations à usage d'activités économiques

185

existantes (entreprises, maisons de retraite, maisons de repos, de convalescence, restauration, artisanale, entreprise de recyclage, etc.) à la date d'approbation du PLUi de 2020, si l'ensemble des conditions est réuni :

- l'opération projetée ne crée pas de logement supplémentaire ;
- à condition que l'opération projetée présente une bonne intégration des volumes ;
- l'emprise au sol de l'extension ne peut dépasser 40% de l'emprise au sol de la construction principale existante.

G. L'extension des constructions agricoles existantes nécessaires à des exploitations agricoles existantes ainsi que les constructions nouvelles nécessaires à la mise aux normes des installations existantes qui ne sauraient être implantées en d'autres lieux.

H. les constructions, installations, travaux et ouvrages techniques d'intérêt collectif, exclusivement sous maîtrise d'ouvrage publique, liées à l'accueil des gens du voyage qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux et sous réserve de veiller à leur bonne intégration paysagère.

ARTICLE N 2.2 : Dispositions particulières aux secteurs indicés :

En complément des occupations et installations autorisées dans l'ensemble de la zone N à l'article N. 2.1.1, sont autorisées les occupations et utilisations du sol suivantes.

ARTICLE N. 2.2.1 : Dans le secteur Ne :

Aucune construction ne sera autorisée à l'exception de celles qui sont mentionnées à l'article N2-1-1.

ARTICLE N. 2.2.2 : Dans le secteur Nr (à condition d'éviter toute construction ou aménagement dans un rayon de 10m autour des anciens puits de gaz et de 5m autour des anciens puits à huile excepté dans le cas de centrales photovoltaïques au sol et de tout projet démontable qui n'est pas de nature à compromettre une éventuelle intervention sur les anciens puits) :

- les constructions, installations et aménagements nécessaires à la production d'énergie renouvelable et les ouvrages techniques nécessaires à la gestion de ces installations ;
- les constructions, installations et aménagements liées aux activités d'artisanat, agricole, de loisir, de stockage, de transformation et de recyclage des matières premières.

ARTICLE N. 2.2.3 : Dans le secteur Ngs : pour tous les projets ne résultant pas des modalités des arrêtés préfectoraux déjà attribués, l'exploitation du gisement, les installations nécessaires à l'extraction de matériaux et l'exploitation du gisement, à condition de respecter les mesures édictées dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue à cet effet, et notamment :

- que les remises en état effectuées assurent le fonctionnement écologique des lieux ;
- de limiter la profondeur d'extraction afin de ne pas atteindre le niveau d'étiage historique, dans un objectif de réaménagement ;
- de ne pas créer de zone d'extraction en fosse profonde ;
- de restituer après extraction, un espace naturel de milieux humides en lien avec le Gave de Pau, qui permette la réinstallation de la saligue et le développement d'espaces agricoles ;
- de restituer après extraction, un espace qui s'inscrive dans l'orientation d'aménagement de l'ensemble du secteur d'étude repéré au PLUi ;

186

- de limiter le périmètre des zones d'extraction et des travaux de réaménagement aux secteurs indiqués sur l'Orientation de Programmation et d'Aménagement.

ARTICLE N. 2.2.4 : Dans le secteur Ngsy : les constructions nécessaires à l'extraction de matériaux, l'exploitation du gisement et la valorisation des produits des carrières, les entrepôts et le recyclage des matériaux (y compris du bois), des bureaux et services, les activités artisanales et commerciales liée à l'activité existante et à la fonction d'entrepôt.

Il conviendra de limiter les exhaussements de sol aux emprises des nouvelles constructions et sous réserve de l'appréciation du risque inondable.

ARTICLE N. 2.2.5 : Dans le secteur Nj :

- les abris de jardins d'une emprise au sol égale ou inférieure à 10 m² par unité cultivée ;
- un local technique collectif d'une surface de plancher* inférieure à 39 m² à condition qu'il soit nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur ;
- les aires de stationnement nécessaires bon fonctionnement des jardins familiaux ou groupements d'unités cultivées* privées.

ARTICLE N. 2.2.6 : Dans le secteur NI :

A condition qu'elles ne portent pas atteinte à l'intérêt écologique du site :

A. les constructions, installations et aménagements ainsi que les changements de destination nécessaires aux services ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique, d'hébergement hôtelier, camping, restauration, éducative ou pédagogique (y compris les fermes pédagogiques), les activités équestres (dont les écuries, et manèges).

B. les constructions, installations et aménagements nécessaires à l'hébergement de loisirs (campings, gîtes, parcs résidentiels de loisirs, habitations légères de loisirs, etc.).

C. les constructions à usage d'habitation dans la limite de 100 m² d'emprise au sol sous réserve qu'elles soient exclusivement destinées au gardiennage.

D. l'adaptation, la réfection et l'extension des constructions à usage d'habitation existantes à la date d'approbation du PLUi de 2020, si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

- l'opération projetée ne crée pas de logement supplémentaire ;
- l'emprise au sol* avant extension de la construction ne peut être inférieure à 40 m²,
- l'emprise au sol de l'extension ne peut dépasser 30% de l'emprise au sol* de la construction principale existante dans la limite de 50 m² ;
- la desserte existante par les équipements est satisfaisante et le permet, un raccordement architectural satisfaisant devra être trouvé entre le volume existant et l'extension réalisée.

E. La construction, la réfection ou l'extension des annexes non accolées (hormis les piscines non couvertes) des constructions à usage d'habitation existantes à la date d'approbation du PLUi de 2020, si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

- l'opération projetée ne créé pas de logement supplémentaire ;
- l'annexe doit être située à moins de 30 m de la construction à usage d'habitation existante sur l'unité foncière*,
- l'intégration à l'environnement doit être respectée ;

187

- l'emprise au sol* ne doit pas excéder 39 m² extensions comprises.

F. La construction de piscine non couverte si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

- elle doit être située à moins de 30 m de la construction à usage d'habitation existante sur l'unité foncière* à la date d'approbation du PLUi de 2020 ;
- l'intégration à l'environnement doit être respectée.
- la superficie des bassins ne doit pas excéder 70 m²

ARTICLE N. 2.2.7 : Dans le secteur Ngv :

- Le stationnement des caravanes sous réserve qu'ils constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs ;
- Les constructions, installations et aménagements liées à l'accueil des gens du voyage.

ARTICLE N. 2.2.8 : Dans le secteur Nm :

- L'extension des habitations existantes à la date d'approbation du PLU et les annexes à l'habitation, à condition de ne pas compromettre la stabilité des sols ;
- L'extension ne dépassera pas 30% de la surface de plancher de l'habitation à la date d'approbation du PLU ;
- L'annexe à l'habitation (garage, abri de jardin, local technique, pool house, chenil) dans la limite de 40m² d'emprise au sol supplémentaire à la date d'approbation du PLU et à condition qu'elle soit implantée à une distance maximale de l'habitation principale de 30 mètres.
- Les occupations et utilisations du sol nécessaires ou liées aux activités agricoles existantes à la date d'approbation du PLUi.

ARTICLE N. 2.2.9 : Dans le secteur Ns :

- les occupations et utilisations du sol nécessaires ou liées aux activités sociales, ou médicales (maisons de retraite, maisons de repos, maisons de convalescence, crèche, etc.).

ARTICLE N. 2.2.10 : Dans les secteurs Nc : Sous réserve de leur intégration à l'environnement, de ne pas porter atteinte à l'environnement, aux réservoirs de biodiversité et à la qualité agronomique des sols :

- les aménagements légers liés à l'activité de maraîchage (serres démontables)
- les bâtiments démontables nécessaires aux exploitations maraîchères dans la limite de 100 m² d'emprise au sol

Les espaces verts protégés (EVP), marqués au plan par une trame de ronds évidés, doivent rester libres de constructions sur l'essentiel de leur étendue.

Les aménagements et constructions ci-après pourront y être réalisés dans l'équilibre de l'espace vert paysager et dans le respect des règles édictées dans les chapitres suivants :

- les bandes jardinées et cultivées au-devant des immeubles et villas, bordant les rues et leur donnant un caractère paysager, sont conservées libres de toutes constructions ;
- l'apport d'aménagements, la création de bassins ou piscines sont autorisés et se font dans le respect de l'équilibre de l'espace vert paysager ;
- les extensions du bâti (emprise au sol) se feront en continuité de celui-ci et seront limitées à 15% de la surface de l'EVP;

188

- les constructions liées à l'usage du jardin sont autorisées (annexes, serres, abris pour local technique ...);
- des constructions secondaires en fond de parcelle sont autorisées lorsque l'essentiel de l'étendue de l'espace vert paysager est maintenu.

II – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERES

ARTICLE N 3 : IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

(ancien art. 6)

Pour l'implantation le long des voies, publiques ou privées, existantes ou projetées, ouvertes à la circulation automobile et le long des emprises publiques :

Dans l'ensemble de la zone N :

Toute construction ou installation nouvelle doit respecter les indications graphiques figurant au plan de zonage.

En l'absence de celles-ci, les constructions doivent être édifiées à au moins 3 mètres en recul de l'alignement.

Si un ensemble de bâtiments en bon état est déjà édifié à moins de 3 mètres de l'alignement, son extension ou une construction contiguë est autorisée à s'aligner sur les bâtiments existants ou en recul* de ceux-ci.

Ces reculs ne s'appliquent pas non plus aux extensions des constructions existantes édifiées dans cette marge à condition de rester dans l'alignement des anciennes constructions ou en recul* de celles-ci.

Des implantations différentes peuvent être autorisées pour les constructions existantes ou nouvelles dans les cas suivants :

- Pour assurer la préservation d'une composante végétale identifiée au plan de zonage (arbre remarquable, haie*, bois, etc.) ou d'un élément de patrimoine identifié au plan de zonage ;
- Pour des raisons de sécurité (circulation, lutte contre l'incendie).

Des implantations différentes peuvent être autorisées uniquement pour les constructions existantes dans les cas suivants :

- Pour permettre l'extension d'une construction existante implantée différemment des règles définies ci-dessus dès lors que cette extension est réalisée dans la continuité de la construction existante ou selon un recul supérieur à celle-ci ;
- Pour des motifs bioclimatiques ou pour permettre la construction d'une véranda, une implantation dans la marge de recul* pourra être autorisée.

L'ensemble de ces dispositions ne s'applique pas pour les implantations d'ouvrages techniques liés au fonctionnement des services publics.

ARTICLE N 4 : IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES (ancien art. 7)

Les constructions, installations et aménagements seront implantées :

- Soit en limites séparatives.
- Soit à une distance minimale de 5 mètres des limites séparatives.

D'autre part, tout point des constructions est éloigné du point le plus proche de la limite séparative d'une distance horizontale au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points diminuée de 3 m ($L=H-3$)

Un dépassement de 1 mètre maximum de la hauteur autorisée au titre de l'alinéa 2 ci-dessus peut-être accepté pour les pignons implantés en limite.

Des saillies telles que débords de toits, balcons, contreforts, modénature, murets et d'une manière générale tous les éléments de construction ne déterminant pas un espace clos, peuvent être autorisés dans la bande de 5 m à partir de la limite séparative.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans les conditions fixées par les dispositions générales (Titre II - Chapitre 3) et par l'article 7 du règlement.

Des implantations et des prospects différents peuvent être autorisés pour les constructions existantes ou nouvelles dans les cas suivants :

- Pour assurer la préservation d'une composante végétale identifiée au plan de zonage (arbre remarquable, haie, bois, etc.), ou d'un élément de patrimoine identifié au plan de zonage ;
- Pour les abris de jardins ;
- Pour des raisons de sécurité (circulation, lutte contre l'incendie).

Des implantations et des prospects différents peuvent être autorisées uniquement pour les constructions existantes dans les cas suivants :

- Pour permettre l'extension d'une construction existante implantée différemment des règles définies ci-dessus dès lors qu'elle s'implante selon un retrait identique ou supérieur au retrait de la construction existante ;
- Pour des motifs bioclimatiques, une implantation dans la marge de retrait pourra être autorisée.

Les bassins des piscines non couvertes doivent être implantés en respectant une marge d'isolement de 5 mètres minimum par rapport aux limites séparatives.

L'ensemble de ces dispositions ne s'applique pas pour les implantations et les prospects d'ouvrages techniques liés au fonctionnement des services publics.

ARTICLE N 5 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MÊME PROPRIÉTÉ

(ancien art. 8)

Les baies des pièces principales et des bureaux ne doivent être masquées par aucune partie d'immeuble qui, à l'appui de ces baies, serait vue sous un angle de plus de 45° au-dessus du plan horizontal.

ARTICLE N 6 : EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

(ancien art. 9)

Article non réglementé sauf :

Dans le secteur Ngv, l'emprise au sol de l'ensemble des constructions ne pourra dépasser 20 % de la superficie du terrain.

Dans le secteur Ngs, l'emprise des constructions est limitée à 5%.

Dans le secteur Ngsy, l'emprise des constructions est limitée à 40%.

Dans le secteur NI, l'emprise au sol de l'ensemble des nouvelles constructions projetées suite à l'approbation du PLUi, ne pourra dépasser 5 % de la superficie du terrain.

Dans le secteur Nj, l'emprise au sol de l'ensemble des constructions ne pourra dépasser 5 % de la superficie du terrain.

Dans le secteur Ns, l'emprise au sol de l'ensemble des constructions ne pourra dépasser 40 % de la superficie du terrain.

ARTICLE N 7 : HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

(ancien art. 10)

Afin d'écartier tout risque de ruissellement ou de remontée de nappes, il pourra être demandé une rehausse du plancher des constructions en fonction de la situation géographique des terrains ou de la nature des sols.

Toute construction ou installation nouvelle ne peut dépasser la hauteur maximale par rapport au terrain naturel, fixée à :

Pour les constructions à usage d'habitation autorisées dans la zone : 7 mètres au faitage.

Dans le cas d'une extension* d'une construction existante d'une hauteur maximale supérieure à 7 mètres au faitage, une hauteur supérieure à celle-ci peut être autorisée dans la limite de la construction voisine, dans l'objectif d'assurer une liaison architecturale satisfaisante.

Pour les autres constructions autorisées dans la zone à l'exception de la zone Ngsy et Ngs : 12 mètres au faitage

Les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux installations techniques de grand élancement indispensables dans la zone (telles que pylônes, antennes), cheminées et

191

autres éléments annexes à la construction.

Dans le secteur Ngsy :

La hauteur des constructions est limitée à 6,00 m pour les locaux et à 15,00 m pour les installations techniques,

Dans le secteur Ngs :

La hauteur installations techniques est limitée à 30,00 m.

ARTICLE N 8 : ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT DE LEURS ABORDS

(ancien art. 11)

Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ne sont pas soumises à toutes les dispositions suivantes. Leur aspect doit néanmoins assurer une bonne insertion dans le paysage environnant.

1. Dispositions pour les bâtiments remarquables et exceptionnels

(Immeubles repérés comme élément de patrimoine au plan graphique (article L151-19 du Code de l'urbanisme).

Intention générale :

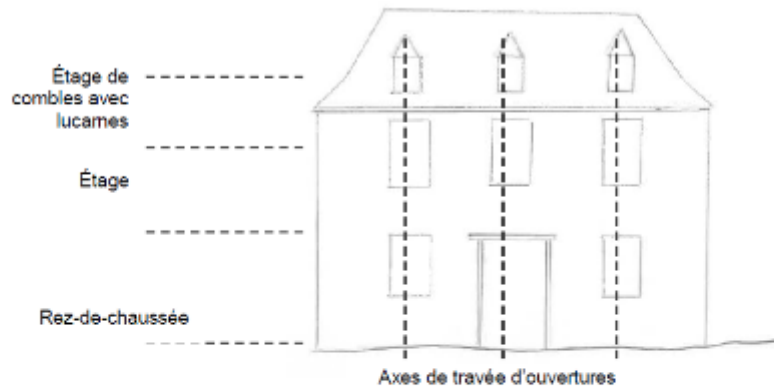
Les constructions doivent présenter une simplicité de volume ainsi qu'une unité d'aspect et de matériaux compatibles avec le respect du caractère de l'architecture et du paysage urbain.

L'entretien, la restauration et la modification des constructions doivent faire appel aux techniques anciennes ou aux matériaux de substitution destinés à maintenir leur aspect général et l'unité de l'ensemble.

La démolition (soumise à autorisation) totale ou partielle des constructions anciennes mentionnées au plan pourra être refusée pour des raisons de préservation du patrimoine (article L 421-6 du code de l'urbanisme).

LES FAÇADES

La composition architecturale telle que déterminée par les alignements de travée d'ouverture, l'homogénéité des formes des baies par travées et par niveaux sera respectée dans les travaux de restauration et de modification de la façade principale.



- **Parements**

La maçonnerie de pierre ou galets sera préservée dans son intégrité ; les réparations et modifications d'aspect des parties en pierre seront exécutées en pierre de même qualité (couleur, grain, taille). Les petites réparations, pourront être réalisées en matériaux de substitution, à condition de présenter le même aspect fini que la pierre originelle.

La maçonnerie enduite : l'enduit sera exclusivement réalisé au mortier de type chaux naturelle. Les finissages d'enduits seront talochés ou lissés à la truelle ou à l'éponge. Les teintes des façades devront respecter le nuancier annexé. Des dérogations pourront être acceptées après consultation des services et sur présentation d'un avis argumenté. La peinture sur enduit est interdite, éventuellement utilisation de badigeons. Les maçonneries de remplissage seront obligatoirement enduites.

La composition des façades (ordonnement des baies et organisation des reliefs divers) sera respectée, en particulier afin de conserver les proportions initiales. Lors de modifications de formes de percements, il sera tenu compte de l'ordonnement de la façade. Les baies nouvelles s'apparenteront aux types existants et respecteront l'ordonnement de la façade.

La création de larges ouvertures, ou la suppression d'éléments architecturaux tels que les encadrements de portes, les portes, les charpentes apparentes, les menuiseries, la modénature (bandeaux, linteaux, corniches, chaînages d'angle, cartouches...) pourra être interdite.

Les encadrements, lorsqu'ils sont en pierre doivent être conservés en pierre de taille.

Les encadrements pourront être réalisés en bois, en enduit ou en brique si le style, le mode constructif ou l'époque de l'édifice attestent de cette utilisation antérieure.

- **Ouvertures et fermetures**

Les menuiseries extérieures :

Les menuiseries des ouvertures seront maintenues, restaurées ou remplacées par des modèles à l'identique (même forme, même dessin, même couleur). Les profils aspect et forme de la menuiserie seront respectés (en particulier le maintien du cintre, de l'imposte de porte, des lambrequins, etc).

193

Les partitions des fenêtres seront harmonisées sur l'ensemble de la façade et devront respecter les dispositions d'origine en particulier si celles-ci faisaient appel à des effets de divisions à « petits bois ».

L'aspect de surface devra être mat ou satiné. L'aspect bois naturel ou vernis est proscrit.

Les fermetures (volets)

Lorsque la construction fait appel à des contrevents bois, ceux-ci seront peints dans le ton des avants toits de la charpente. L'aspect de surface devra être mat ou satiné. Les volets roulants extérieurs sont interdits.

LES COUVERTURES

La couverture sera entretenue ou restaurée dans le respect des dispositions originelles, des pentes et des matériaux.

Les couleurs des toitures en terre cuite seront de ton « vieilli » ou terre-cuite naturelle, en évitant les tons uniformes.

Les lucarnes existantes devront être conservées et restaurées. Les châssis de toiture seront inscrits dans la composition des toits et respecteront le rythme de l'architecture (notamment des façades au-dessus desquelles ils sont disposés, ainsi que par rapport à l'axe des baies existantes). Ils seront intégrés à la pente du toit.

Les descentes et gouttières seront en zinc, les dauphins (partie basse de la descente au niveau du sol) pourront être en fonte.

Les souches de cheminées anciennes seront conservées.

LES CLOTURES ET PORTAILS

Les clôtures

- **En limite du domaine public (voie, place...)**
 - Les murs de clôture anciens seront préservés sur toute leur hauteur. Ils pourront être modifiés pour la création d'un accès ou remplacés partiellement lorsqu'ils laisseront la place à une construction sur le même alignement et ce au droit de l'implantation de la nouvelle construction.
 - Les nouvelles clôtures seront mesurées à partir du sol actuel de la voie ou de l'emprise publique au droit de la clôture. La limite de hauteur ne s'applique pas si la clôture prolonge un mur de soutènement ou prolonge un mur existant de hauteur supérieure.

Suivant l'environnement urbain de la zone, les nouvelles clôtures peuvent être constituées d'un mur maçonné recouvert d'un enduit de chaux et sable ou d'un enduit de substitution d'aspect équivalent ne pouvant être inférieur à 0,6 mètre et supérieur à 1,50 mètres. Le mur sera éventuellement surmonté d'une grille droite ou d'un grillage jusqu'à une hauteur totale de 1,80 mètres et être doublés ou non d'une haie mélangée.

Concernant les clôtures en limites du domaine public, sont **exclus** tous les dispositifs ajoutés venant occulter la transparence tels que :

- les palissades pleines en bois ou à planches pleines et jointives
- les ferronneries non adaptées à la typologie du bâti
- les parois en bois « tressé »

- les brandes végétales
- les brises-vues en matière synthétique
- les canisses en « bambou » ou matériaux synthétique imitation haie.

• **En limites séparatives,**

- Les murs de clôture anciens seront préservés sur toute leur hauteur. Ils pourront être modifiés pour la création d'un accès ou remplacés partiellement lorsqu'ils laisseront la place à une construction sur le même alignement et ce au droit de l'implantation de la nouvelle construction.
- Les nouvelles clôtures seront mesurées à partir du sol actuel de la voie ou de l'emprise publique au droit de la clôture. La limite de hauteur ne s'applique pas si la clôture prolonge un mur de soutènement ou prolonge un mur existant de hauteur supérieure.

Suivant l'environnement urbain de la zone, les nouvelles clôtures peuvent être constituées d'un mur maçonné recouvert d'un enduit de chaux et sable ou d'un enduit de substitution d'aspect équivalent ne pouvant être inférieur à 0,6 mètre et supérieur à 1,50 mètres. Le mur sera éventuellement surmonté d'une grille droite ou d'un grillage jusqu'à une hauteur totale de 1,80 mètres et être doublés ou non d'une haie mélangée. Les nouvelles clôtures peuvent aussi être constituées d'un grillage, d'une clôture de bois ajourée de type ganivelle ou d'un mur, sans pouvoir être supérieure à 1,80 m.

Concernant les clôtures en limites séparatives, sont **exclus** tous les dispositifs ajoutés venant occulter la transparence tels que :

- les palissades pleines en bois ou à planches pleines et jointives
- les ferronneries non adaptées à la typologie du bâti
- les parois en bois « tressé »
- les brandes végétales
- les brises-vues en matière synthétique
- les canisses en « bambou » ou matériaux synthétique imitation haie.

Les portails

Les portails anciens doivent être maintenus et conserver leurs caractéristiques d'origine. Ils seront peints (l'aspect bois naturel ou vernis est proscrit lorsque le portail est en bois).

Les nouveaux portails devront respecter la typologie architecturale du bâti auquel ils sont associés.

Les portails présenteront une hauteur sensiblement égale à la hauteur du mur. Le portail reprendra les proportions de hauteurs de plein (en partie basse) et vide (en partie haute). Le portail devra être en métal peint, tout comme la grille en respectant les teintes du nuancier.

LES DETAILS D'ARCHITECTURE ET LES MODENATURES

Tous les détails architecturaux des façades, tels que ferronneries, bandeaux, corniches, cartouches, lucarnes, cheminées, épis de toiture seront préservés et restaurés, tout comme les sculptures et autres décors.

LES OUVRAGES TECHNIQUES APPARENTS

La pose des antennes paraboliques, des panneaux solaires, des appareils de climatisation et des extracteurs en façade peut être autorisée de façon exceptionnelle. L'installation pourra être refusée si par sa situation et son aspect elle porte atteinte à l'environnement, à l'aspect architectural de l'immeuble, au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants. Les ouvrages techniques devront être discrets en façade. Dans le cas de pose sur toiture ceux-ci devront être intégrés à la pente du toit.

2. Dispositions pour les autres constructions (y compris les extensions des bâtiments repérés comme bâti remarquable ou exceptionnel au plan graphique (article L151-19 du Code de l'urbanisme))

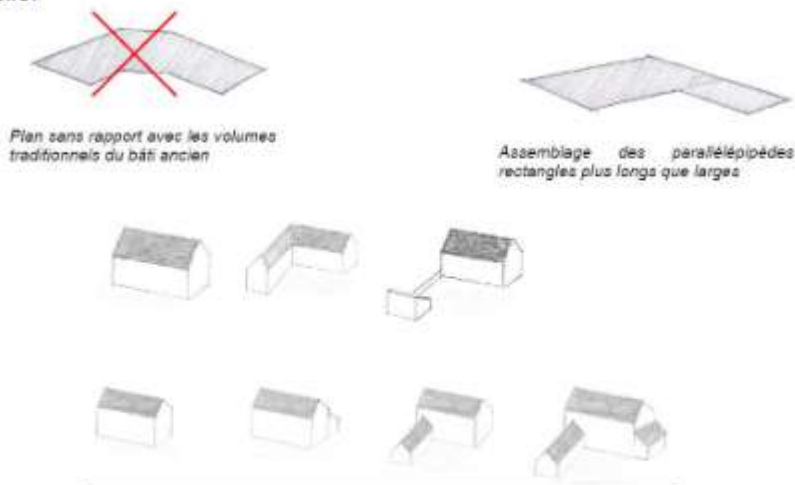
Généralités

L'aspect des bâtiments doit être inspiré des constructions traditionnelles des centres anciens.

Des formes architecturales d'expression contemporaine pourront également être autorisées si elles s'insèrent harmonieusement dans le paysage environnant ou si les projets proposent des gabarits supérieurs aux bâtiments traditionnels adjacents.

Volumétrie

Les constructions nouvelles sont conçues à partir de volumes simples sur un plan rectangulaire, plus longs que larges. Pour obtenir des volumes plus élaborés ou plus complexes que le simple parallélépipède, on procédera par addition de volumes secondaires en continuité, en parallèle ou en perpendiculaire, en s'inspirant de l'architecture traditionnelle.

**Façades**

Les maçonneries réalisées en parpaings de ciment, ou tout autre matériau destiné à être enduit, ne seront pas laissées à nu (elles seront enduites de chaux et sable ou d'un enduit de substitution d'aspect équivalent ou couvertes d'un bardage).

Les bardages sont autorisés.

La couleur des façades sera de teinte naturelle correspondants aux teintes traditionnelles locales (voir nuancier ci-annexé) hormis pour les communes disposant d'études historiques et patrimoniales et de cahiers coloristiques. Les façades en bardage bois respecteront les couleurs du nuancier ou resteront en bois naturel.

Les menuiseries reprendront des teintes traditionnelles locales (voir nuancier ci-annexé) hormis pour les communes disposant d'études historiques et patrimoniales et de cahiers coloristiques.

L'utilisation de couleurs hors nuancier (façade et menuiseries) sera autorisée de façon dérogatoire, dès lors que le pétitionnaire apportera la démonstration de son utilité dans le parti architectural choisi.

Toitures

- **Pente**

Chaque volume de la toiture sera simple, de 2 à 4 pans reliés par le faitage, sauf pour les annexes accolées ou non au bâtiment principal qui pourront être à 1 pan.

Les bâtiments destinés à l'habitation doivent présenter une toiture à pentes sur au moins 70 % de leur emprise au sol, avec une inclinaison d'au moins 60 % (hors coyaux traditionnels). En outre, 70% des toitures de l'ensemble des bâtiments de l'unité foncière devront présenter une pente d'au moins 60%.

Sur les 30 % restants des bâtiments destinés à l'habitation, les parties secondaires (par exemple les garages, éventuellement réalisés lors d'une extension du bâtiment initial) et les annexes peuvent présenter une pente de toiture moindre ou être couvertes d'une toiture terrasse, pouvant être végétalisée, sans toutefois porter atteinte à la qualité architecturale du bâtiment ou de l'ensemble.

- **Couverture**

Les matériaux et les couleurs utilisés doivent être en ardoise naturelle (ou équivalent) ou en tuiles plates de teinte uniforme dans les tons suivants : rouge terre cuite, brun, brun vieilli, ardoise naturelle. Le zinc (ou équivalent esthétique), le cuivre et l'aluminium pourront être autorisés pour des extensions, des réfections et des éléments techniques de raccord pour des toitures existantes à faible pente (cf 4.1.1.c- Dispositions réglementaires complémentaires - Annexe 1 du présent règlement).

Les vérandas, les pergolas, les serres, les annexes de moins de 20 m² d'emprise au sol (tous débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénature et des débords de toiture sans encorbellement ni poteaux de soutien) ne sont pas soumises aux dispositions précédentes. Leur aspect doit néanmoins assurer une bonne insertion dans le paysage environnant.

Conformément à l'article L. 111-16 du Code de l'Urbanisme, les toitures végétalisées, lorsqu'elles ont un rôle avéré d'isolation thermique ou d'équipement de récupération des eaux de pluie, peuvent être autorisées quand elles ne portent pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

197

Clôtures

La hauteur des clôtures est comptée à partir du niveau pris à l'alignement pour les clôtures en bordure des voies et espaces publics et à compter du sol naturel du fonds le plus élevé pour les clôtures séparatives entre deux propriétés privées.

- **En limite du domaine public** (voie, place...),

Pour les nouvelles clôtures, suivant l'environnement urbain de la zone, la clôture peut être constituée d'un mur maçonné recouvert d'un enduit de chaux et sable ou d'un enduit de substitution d'aspect équivalent **ne pouvant être inférieur à 0,6 mètre et supérieur à 1,5 mètres**. Le mur sera éventuellement surmonté d'une grille droite, d'un grillage ou de lisse à claire-voie jusqu'à une **hauteur totale de 1,80 m** et être doublés ou non d'une haie mélangée.

Sont **exclus** tous les dispositifs ajoutés venant occulter la transparence tels que :

- les palissades pleines en bois ou à planches pleines et jointives
- les ferronneries de style baroque
- les parois en bois « tressé »
- les brandes végétales
- les brises-vues en matière synthétique
- les canisses en « bambou » ou matériaux synthétique imitation haie.

- **En limites séparatives,**

Pour les nouvelles clôtures, suivant l'environnement urbain de la zone, la clôture peut être constituée d'un grillage, d'une palissade pleine ou à claire-voie, ou d'un mur bahut ou d'un mur sans pouvoir être supérieure à 1,80 m.

- **En limite avec les zones A et N non construites,**

Les clôtures implantées en limite avec les zones A et N ne seront pas bâties, seuls sont autorisés les murs de soubassement n'excédant pas 30 cm. Les clôtures seront réalisées en piquets de bois ou métal peint en noir ou vert foncé et en grillage ou en lattes de bois, sans pouvoir être supérieure à 1,80 mètres.

Par ailleurs, les clôtures ou parties de clôtures maçonnées en matériaux traditionnels devront être obligatoirement être recouvertes d'un enduit traditionnel sur les deux faces et en harmonie avec le bâtiment principal.

Des hauteurs différentes peuvent toutefois être acceptées ou imposées si elles contribuent à un meilleur aménagement ou si elles sont justifiées par des considérations techniques ou de sécurité ou d'harmonisation avec l'environnement (continuité de clôture avec les parcelles voisines, transparence pour la perception du paysage depuis l'espace public ...).

Dispositifs d'énergies renouvelables

Les systèmes solaires (thermiques ou photovoltaïques), ainsi que d'autres dispositifs de production d'énergie renouvelable intégrés à la construction, doivent faire l'objet d'une insertion soignée au niveau de la façade ou de la toiture.

ARTICLE N 9 : OBLIGATIONS IMPOSÉES EN MATIÈRE D'ESPACES LIBRES ET DE PLANTATIONS

(ancien art. 13)

Le coefficient de biotope fixe l'obligation de maintenir ou de créer des surfaces non imperméabilisées ou eco-aménageables sur l'unité foncière : coefficient de pleine terre, surface au sol artificialisée mais végétalisée, toitures et murs végétalisés ...

A ce titre, le **coefficient de pleine terre** (continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune) est fixé à **0,30**.

Dans le cas où les surfaces sont déjà imperméabilisées, il s'agit de préserver les surfaces de pleine terre existantes.

Les espaces libres de toute construction doivent faire l'objet d'un traitement paysager afin de participer à l'amélioration du cadre de vie, à la gestion de l'eau pluviale et au maintien d'une biodiversité en milieu urbain.

Pour ces espaces, le choix des essences doit être lié au caractère de l'espace (dimension, vocation). Les essences locales seront à privilégier.

La protection et la valorisation des végétaux existants sur la parcelle notamment des arbres de haute tige et arbustes pourront être imposées.

Les aires de stationnement devront contribuer à la qualité des espaces notamment par l'emploi de plantations d'accompagnement.

ARTICLE N 10 : OBLIGATIONS IMPOSÉES EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Pour toute construction, la recherche en matière d'énergie renouvelable est encouragée au regard de trois caractéristiques :

- Une performance énergétique ;
- Un impact environnemental positif ;
- Une pérennité de la solution retenue.

En conséquence, il est préconisé d'étudier la faisabilité technique et l'intérêt financier de raccordement à un réseau de chaleur pour tout projet situé dans le périmètre desservi.

Toutefois, l'installation de tout dispositif lié aux énergies renouvelables doit faire l'objet d'une insertion paysagère et respecter les dispositions du présent règlement.

En cas de travaux d'isolation sur une construction existante, le choix des matériaux privilégie une adaptation au système constructif d'origine, ainsi que leur esthétique.

La réalisation d'installations nécessaires à l'implantation des composteurs est encouragée, notamment lors de toute opération de constructions nouvelles.

III – DISPOSITIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET RESEAUX

ARTICLE N 11 : CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES

(ancien art. 3)

Tout terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisin.

Les accès et les voies doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie, de la protection civile et de la collecte des ordures ménagères.

Les accès sur les routes départementales sont limités au strict minimum rendu nécessaire pour le bon fonctionnement.

Les accès et les voiries d'accès à des projets d'urbanisme situés en zones constructibles sont autorisés.

ARTICLE N 12 : CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RÉSEAUX PUBLICS

ARTICLE N 12.1 : Eau potable

Toute construction ou installation nouvelle doit, pour les besoins en eau destinés à la consommation humaine, être raccordée à un réseau public de distribution de caractéristiques suffisantes.

Si le raccordement au réseau public n'est pas réalisable pour des raisons techniques et/ ou financières (longueur de la canalisation et temps de séjour de l'eau), l'alimentation en eau potable pourra être assurée par captage, forage ou puits particulier, apte à fournir de l'eau potable en quantité suffisante après déclaration ou autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

En cas d'usage d'eau d'une autre origine (puits, eaux de pluie,...), les réseaux devront être séparés physiquement (disconnexion totale du réseau public d'adduction d'eau potable) et clairement identifiés. Les divers usages de l'eau à l'intérieur d'un bâtiment (notamment pour les activités industrielles, artisanales ou agricoles) doivent être identifiés ; une protection adaptée aux risques de retour d'eau doit être mise en place au plus près de la source de risque.

ARTICLE N 12.2 : Eaux usées

- Dans les secteurs classés en assainissement non collectif dans le zonage d'assainissement (Cf. Annexes sanitaires, zonage d'assainissement) :

Les constructions nouvelles ne seront autorisées que si elles peuvent être assainies par un dispositif normalisé adapté au terrain et techniquement réalisable conformément aux avis de l'autorité compétente concernée.

Toutefois, la possibilité de raccordement des constructions nouvelles au réseau public

200

d'assainissement pourra être autorisée, si cela est techniquement réalisable, et conformément à la réglementation en vigueur.

- Dans les secteurs en assainissement collectif :

Le raccordement à l'égout d'eaux usées, d'origine domestique, de toute construction ou installation nouvelle nécessitant l'assainissement, est obligatoire, et doit être réalisé conformément à la réglementation en vigueur et aux modalités précisées dans le zonage d'assainissement :

Les constructions nouvelles seront assainies par un réseau d'assainissement de type séparatif raccordé à l'ouvrage public le plus voisin dont les caractéristiques permettent d'assurer la desserte de l'opération conformément aux avis de l'autorité compétente concernée.

Le rejet au réseau public des eaux résiduaires d'origine autre que domestique, en particulier industriel ou artisanal peut être subordonné à un traitement approprié conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE N 12.3 : Eaux pluviales

L'aménageur ou le constructeur doit réaliser les aménagements permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et d'assurer en quantité et en qualité la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales, conformément à la réglementation en vigueur et au zonage pluvial le cas échéant (Cf. Annexes sanitaires, zonage pluvial). Les aménagements devront être réalisés sous réserve d'une bonne intégration paysagère.

Tout rejet au réseau public (fossé, busage, canalisation, etc.), autre que celui des eaux de pluie peut être subordonné à un traitement approprié conformément aux règles en vigueur.

L'usage des eaux de pluie récupérées à l'aval des toitures est soumis à la réglementation en vigueur. En particulier :

- A l'extérieur des bâtiments, l'usage des eaux de pluie récupérées est autorisé sans restriction particulière.
- A l'intérieur des bâtiments, l'eau de pluie récupérée en aval des toitures, sauf toitures en amiante-ciment ou en plomb, ne peut être utilisée que pour le lavage des sols et l'évacuation des excréta. Elle peut également être utilisée à titre expérimental pour le lavage du linge, sous réserve de la mise en œuvre de dispositif de traitement de l'eau adapté. Tout usage interne de l'eau de pluie est interdit dans les établissements de santé, établissement sociaux et médicaux, d'accueil de personnes âgées, dans les établissements scolaires ou de petite enfance, dans les cabinets de soins et locaux assimilés.
- Les équipements de récupération de l'eau de pluie doivent être conçus et réalisés conformément aux règles de l'art, en particulier toute interconnexion entre les réseaux d'eau de pluie et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est interdite.

ARTICLE N 12.4 : Défense incendie

(ancien art. 4)

La défense incendie doit pouvoir être assurée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE N 13 : OBLIGATIONS IMPOSÉES EN MATIÈRE D'AIRES DE STATIONNEMENT

(ancien art. 12)

Pour les constructions à usage d'habitation, au moins 2 places par logement doivent être réalisées.

Pour les autres constructions autorisées, le nombre de places à réaliser est déterminé en fonction des besoins.

Lorsque le stationnement est réalisé en surface, une attention particulière devra être portée à l'intégration paysagère de ces espaces (organisation des places de stationnement, végétalisation, choix des revêtements, ...) afin d'en limiter l'impact visuel et environnemental.

ARTICLE N : 14 OBLIGATIONS IMPOSÉES EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Article non réglementé.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 12 Billère : demande de cession anticipée par l'EPFL Béarn Pyrénées de l'ensemble immobilier ex-ERDF au profit de Pau Béarn Habitat

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a sollicité l'EPFL Béarn Pyrénées aux fins d'acquérir puis d'assurer le portage pour une durée prévisionnelle de six ans de l'ensemble immobilier sis 35 rue Gensemin et avenue de la Résistance à Billère, cadastré section AD parcelles n°199, 200, 499, 500, 563, 564, 565 et 566 pour une contenance globale de 7640 m².

Cet ensemble comporte l'ancien siège régional de la société ERDF (devenue ENEDIS), qui forme le bâtiment principal du site. Ce dernier s'étend sur une surface utile de l'ordre de 5 000 m² sur 6 niveaux dont un sous-sol essentiellement technique. Considérant l'emplacement stratégique de l'ensemble immobilier, la CAPBP a pris la décision de l'acquérir par l'intermédiaire de l'EPFL Béarn Pyrénées pour constituer une réserve foncière et éviter la pérennisation d'une friche urbaine au cœur du haut de Billère. La CAPBP, le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'EPFL se sont accordés sur un prix d'acquisition de l'ensemble à hauteur de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360 000 €).

Conformément à la convention de portage en date du 7 juin 2021, des travaux de curage du bâtiment ont été réalisés entre septembre 2021 et février 2023, permettant la livraison de plateaux décroissés et désamiantés.

Compte tenu de l'opportunité de mener un projet de réhabilitation sur ce bien situé au sein du tissu urbain constitué de Billère, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à l'été 2022. Quatre réponses consolidées ont été reçues par la collectivité. Le choix final s'est porté sur Pau Béarn Habitat qui a manifesté son intérêt pour acquérir le bien afin de mettre en œuvre une opération mixte comprenant 33 logements de typologies familiales et un RDC actif. L'opérateur a par ailleurs présenté la meilleure offre financière, d'un montant de 1 000 K€.

Par avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques en date du 22 mai 2023 et joint en annexe, le bien immobilier est évalué à 995 000 € HT.

Conformément à la convention de portage et notamment son article 6, la CAPBP peut demander à l'EPFL Béarn Pyrénées de céder par anticipation l'ensemble immobilier à Pau Béarn Habitat pour la réalisation de son projet. Le prix de revente est calculé sur la base de 2% par an appliqué à la durée réelle de portage et des dépenses complémentaires relatives au portage réalisées (désamiantage, déconstruction partielle du bâti et sécurisation).

Voici l'état du compte de portage tenu par l'EPFL sur ce bien en vue d'une cession en juin 2024 :

Libellé	Montant
Prix principal	360 000,00 €
Frais de notaire	5 370,42 €
Travaux et études	1 022 980,33 €
Total	1 388 350,75 €
Frais de portage	59 553,01 €
TVA sur frais de portage	11 910,60 €
Prix de vente TTC	1 459 814,36 €
Aide au titre du fonds friche	447 903,77 €
Prix Final TTC	1 011 910,59 €

Il s'agit d'une opération neutre sur le plan budgétaire pour la CAPBP, du fait du montant pris en charge par l'EPFL Béarn Pyrénées au titre de son fonds friche.

L'EPFL Béarn Pyrénées reversera à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées les annuités versées d'un montant de 144 790,38 €.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Demander à l'EPFL Béarn Pyrénées de céder par anticipation l'ensemble immobilier sis 35 rue Gensemin et avenue de la Résistance à Billère, cadastré section AD parcelles n°199, 200, 499, 500, 563, 564, 565 et 566 pour une contenance globale de 7640 m² à Pau Béarn Habitat ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait, intégralement ou partiellement, au prix de 1 000 000 € HT, soit 1 011 910,60 € TTC, TVA sur frais de portage incluse ;**
- 2. Demander au Conseil d'administration de l'EPFL Béarn Pyrénées de bien vouloir accorder une aide financière au titre de son fonds friche destiné à prendre en charge les travaux préparatoires de traitement de la friche à hauteur de 447 903,77 € ;**
- 3. Dire que le montant des annuités constatées sera porté en recettes sur le budget principal de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, Mme Monique SEMAVOINE, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Direction Générale des Finances Publiques

Le 22/05/2023

Direction départementale des Finances Publiques des
 Pyrénées-Atlantiques

Pôle d'évaluation domaniale de PAU

8 place d'Espagne
 64 000 PAU

Courriel : ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
 publiques des Pyrénées-Atlantiques

à

Monsieur le Directeur de l'EPFL Béarn Pyrénées

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie Lamouroux

Courriel : nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05-59-82-24-23

Portable : 06-21-78-17-61

Réf DS:11576854

Réf OSE : 2023 – 64129-14615

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien : Ensemble immobilier

Adresse du bien : 35 rue Gensemin/Avenue de la Résistance – 64140 BILLÈRE

Valeur : 995 000€
 (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)



1 - CONSULTANT

EPFL Béarn Pyrénées

Affaire suivie par : Anthony ZAJDOWICZ

2 - DATES

de consultation :	22/02/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	30/03/2023
du dossier complet :	02/05/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire

3.3. Projet et prix envisagé

Projet de cession pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées à un promoteur immobilier, dans la perspective d'aménager un programme immobilier libre.

La cession est envisagée à 1 million d'Euros.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Cet ensemble immobilier est situé 35 rue Gensemin et Avenue de la résistance à Billère dans les Pyrénées-Atlantiques.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Ensemble immobilier composé de plusieurs bâtis.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
BILLÈRE	AD 199	Av de la Résistance	2 035	bâti
BILLÈRE	AD 200	Av de la Résistance	1 037	bâti
BILLÈRE	AD 499	Gensemín	1	Terrain
BILLÈRE	AD 500	Av de la Résistance	2 216	bâti
BILLÈRE	AD 563	35 rue Gensemín	1 004	bâti
BILLÈRE	AD 564	35 rue Gensemín	66	Terrain
BILLÈRE	AD 565	35 rue Gensemín	67	Terrain
BILLÈRE	AD 566	35 rue Gensemín	1 214	Terrain
TOTAL			7 640	

4.4. Descriptif

La cession concerne un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtis acquis en 2021 sur un terrain totalisant 7 640m² :

- Une ancienne conciergerie de 102m² vacante depuis 2015 avec garage.

Local en mauvais état : traces d'humidité prononcées sur le sol, murs, plafonds, trous dans les murs..pas de cuisine.

Volets roulants, radiateurs encore présents, présence de double-vitrage « d'époque ».

Aucun travaux n'a été entrepris depuis l'acquisition selon le Consultant.

A eu une fonction de stockage ou archive.

- Un bâti, ancien siège régional d'ERDF : il se compose d'un niveau de sous-sol, un rez-de-chaussée, et quatre niveaux supérieurs.

Selon le Consultant, le bâtiment se compose :

- d'un niveau de sous-sol accessible par rampe véhicules et escaliers d'environ 1 300m², le parking est aménageable.

- d'un niveau rez-de-chaussée d'environ 1 000m².

- de quatre niveaux supérieurs livrés en plateaux libres désamiantés /décloisonnés d'environ 900m² chacun.

Le total est de 5 900m².

Le bâtiment est mitoyen sur un côté avec Enedis.

Des travaux conséquents ont été entrepris, le bâtiment est livrable brut aménageable, les étages sont des plateaux.

La toiture terrasse est non aménagée.

Présence de double-vitrage aux normes de l'époque, menuiseries aluminium, ascenseur et monte-charge desservant les étages.

- Un bâti sur R+1 actuellement occupé par la cellule logistique du CD 64

Ce bâti est de 100 m² environ.

Ce bâtiment en bon état d'entretien a bénéficié de travaux récents de la part du locataire.

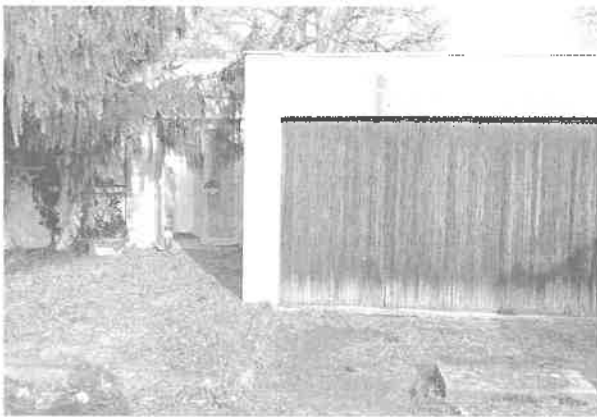
Les bureaux au R+1 desservis par un couloir ont double-vitrage, climatisation/chauffage, sol refait, isolation extérieure, aux normes électriques.

Présence de fissures sur les murs.

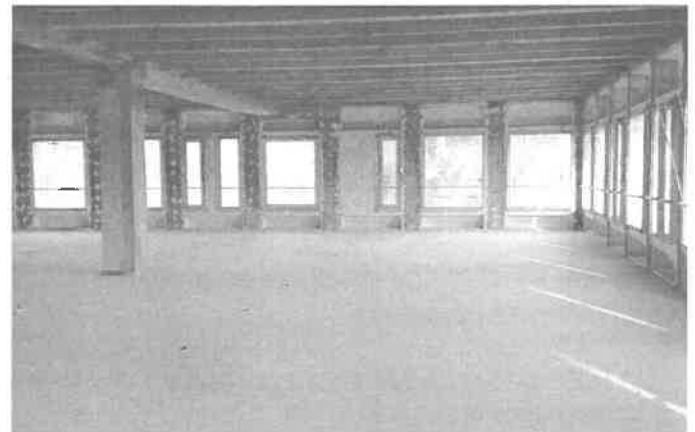
Le rez-de-chaussée est le local de stockage des équipements vestimentaires des agents.

Présence de parkings extérieurs avec protection contre le soleil, espace de stockage/vélo grillagé.

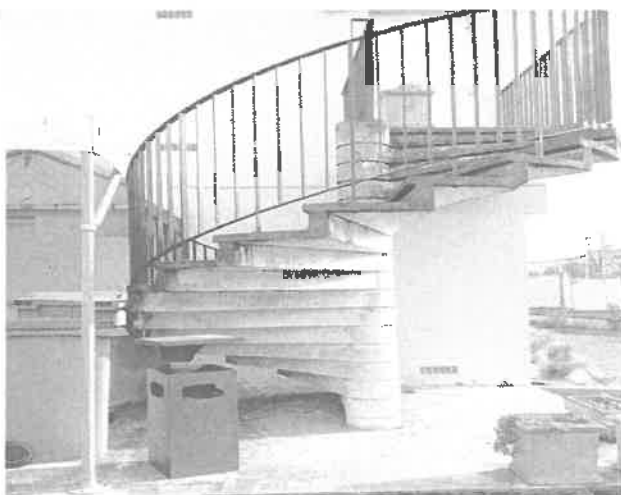
Conciergerie :



Bâtiment ex ERDF



Bâtiment CD 64



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble : Etablissement Public Foncier local Béarn Pyrénées.

Locaux évalués libres de toute occupation.

Les locaux étant actuellement qualifiés de bureaux, l'évaluation est en poursuite d'usage.

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles

Zonage UBc

6.2.Date de référence et règles applicables

Selon le PLU en vigueur :

Zone UBc : zone d'extension pavillonnaire/faubourg (coeur de Pays).

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode comparative

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Recherche de transactions récentes de bâtis professionnels dans un périmètre proche.

Ref. Cadastreales	Commune	Adresse	Date mutation	Surf. utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. utile)	Groupe
445//CO/591//2	PAU	63 BD D ALSACE LORRAINE	13/10/2021	377	212 000	562,33	Bureau
445//CO/591//4							
445//CO/591//5							
445//CO/591//6							
445//CO/591//7							
445//CO/92//223	PAU	95 BD D ALSACE LORRAINE	28/06/2021	350	130 000	371,43	Bureau
445//CO/92//102							
445//CO/92//224							
445//CO/92//225							
445//CO/92//27							
445//CN/321//215	PAU	112 BD D ALSACE LORRAINE	31/08/2021	166	165 000	993,98	Bureau
445//CN/321//226							
445//CN/321//225							
445//CN/321//216							
445//CL/8//147	PAU	52 BD CHAMPETIER DE RIBES	16/06/2022	170	90 000	529,41	Bureau
445//CP/457//8	PAU	2 RUE DU DOCTEUR SIMIAN	10/06/2022	150	140 000	933,33	Bureau

Année	Période	Prix au m ² (€) *			
		Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2021	juin-décembre	642,58	562,33	371,43	993,98
2022	janvier-octobre	731,37	731,37	529,41	933,33
Synthèse		678,10	562,33	371,43	993,98

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'ex-conciergerie étant une annexe des bureaux, utilisation également de stockage, l'estimation retiendra donc également le critère bien professionnel.

Bâti	Surface	tarif retenu	Tarif retenu	valeur vénale	Abattement	Valeur finale
Ex ERDF Sous sol pondéré 0,4	4600	minimum	371,43	1708578	40,00 %	1025146,8
	520	minimum	371,43	193143,6	40,00 %	115886,16
Ex conciergerie	102	minimum	371,43	37885,86	10,00 %	34097,27
CD 64	100	moyenne	678,1	67810	0	67810
TOTAL						1242940,23
Abattement vente en bloc 20,00 %						994352,19

Pour le bâtiment ex ERDF et la conciergerie, il est retenu le tarif minimal.

Au vu des caractéristiques du bâti ex ERDF vendu brut aménageable, un abattement de 40 % est appliqué, l'ex-conciergerie quant à elle bénéficie d'un abattement de 10 % au vu de son état d'entretien.

Le bâti occupé par le CD 64, en bon état d'entretien est estimé selon le tarif moyen sans abattement.

Les dépendances telles que garage à vélo et parkings ne sont pas valorisées.

La cession étant une vente en bloc, un abattement de 20 % est appliqué soit une valeur vénale estimée de cet ensemble immobilier terrain intégré de 994 352,19€ HT arrondis à 995 000€ HT.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **995 000 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,



Marié-Françoise Even

L'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des

Finances Publiques



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, M. Jean OTHAX

N° 13 Bilan des transactions foncières réalisées par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au titre de l'exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

En application de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est soumis, chaque année, à délibération de l'organe délibérant.

Le bilan qui vous est présenté porte à la fois sur les Acquisitions (I) et les Cessions (II) décidées lors de diverses séances du conseil communautaire tenues au cours de l'exercice 2022. Il comporte également les opérations de Maîtrise foncière (III) : enquête publique et création de zone d'aménagement différé, les baux publics ainsi que les Echanges fonciers. Il peut aussi comporter les opérations menées par l'EPFL Béarn Pyrénées (IV) pour le compte de la CABBP, lesquelles figurent dans le bilan ci-dessous.

I. LES ACQUISITIONS DÉLIBÉRÉES

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) réalise diverses transactions immobilières dont celles d'acquisitions de biens immeubles pour mettre en œuvre des politiques publiques communautaires qui entrent dans le champ de ses compétences propres.

Dans le cadre des compétences statutaires, la CAPBP a investi à hauteur de :

• Au titre de sa compétence d'aménagement communautaire : 379 301,13 € TTC

LESCAR : Halle SNCF (ancienne) 78 922,81 €

- Décidé du rachat auprès de l'EPFL Béarn Pyrénées de la parcelle cadastrée section AN n°288, d'une superficie de 4 790 m², au prix de 125 566,96 € TTC dont le solde définitif restant à percevoir par l'EPFL est de 78 922,81 € TTC (*délibération n°6 du 30 juin 2022*).

BIZANOS : 34 260,00 €

- Décidé d'acquérir l'emplacement réservé BIZ n°24, emprise foncière d'environ 571 m², destiné à la création d'une liaison douce reliant Pau au Lac d'aressy à partir de la passerelle de Franquevielle auprès des Consorts Laborde-Laulhe, au prix de 34 260 € TTC (*délibération n°7 du 30 septembre 2022*).

ARTIGUELOUTAN : 120 602,32 €

- Depuis 2011, date de la création d'une zone d'aménagement différé ZAD « Porte des Gaves » par délibération n°27 du 29 septembre 2011, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de l'aménagement des Rives du Gave, poursuit une démarche de maîtrise foncière. Est décidé de procéder au rachat auprès de l'EPFL Béarn Pyrénées de l'ensemble immobilier bâti à usage de d'entrepôts lieudit « Moulin du Roy » à Artigueloutan, cadastré section ZD n°104 (7 830 m²) et ZD n°154 (7 594 m²) dont le montant de rachat est de 361 305,30 € TTC mais avec un *solde à percevoir* par l'EPFL arrêté définitivement à 120 602,32 €. – (*délibération n°6 du 10 février 2022*).

ARESSY – Lac : 145 514 €

- La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a engagé « une réflexion sur le foncier nécessaire à l'aménagement du Lac d'Aressy notamment la création d'un cheminement piéton et la renaturation des espaces avec création de zone humide. Il a été décidé d'acquérir des parcelles auprès de 5 propriétaires les 10 parcelles suivantes :
- Philippe Lannette : parcelles cadastrées section AH n°4 et AH n°5p, d'environ 3 090 m² de surface agricole (SA) et 14 894 m² de surface naturelle (SN), pour un prix de 19 529 € TTC ;
- Michel Labareille les parcelles cadastrées section AH n°12, AH n°1 et AH n°2 d'environ 9 072 m² en SA et 15 435 m² en SN, au prix de 29 043 € TTC ;
- Joseph Salles-Loustau les parcelles cadastrées section AI n°2, AI n°3 et AH n°3 d'environ 10 725 m² en SA et 26 028 m² en SN, au prix de 42 115,50 € TTC ;
- Christine Marque la parcelle cadastrée section AK n°59 d'environ 27 169 m² en SA, au prix de 40 753,50 € TTC ;
- Bernard Larque la parcelle cadastrée section AK n°63 d'environ 5 945 m² en SA, au prix de 8 917,50 € TTC (*délibération n°6 du 30 septembre 2022*).
- Après obtention de l'accord des 5 propriétaires ci-dessus et l'achat de 10 parcelles d'environ 56 001 m² en SA et 56 357 m² en SN, la CAPBP poursuit sa démarche en décidant d'acquérir auprès de la SCI HAVASU, représentée par les frères Quiot, les parcelles cadastrées section AK n°64p et AK n°67p d'environ 3 437 m² de SA au prix de 5 155,50 € TTC. La superficie totale de l'ensemble foncier est de près de 11,58 ha répartis en : 59 438 m² de SA et 56 357 m² de SN pour un total de 145 514 € TTC (*délibération n° 3 du 15 décembre 2022*).
- **Au titre de sa compétence « Culture » : 1 €**
- Par suite de la crue exceptionnelle du Neez, survenue le 16 juillet 2018, dont l'inondation a dégradé en totalité les locaux de la médiathèque intercommunale de Gan, décision a été prise d'acquérir, sur cette commune, une emprise foncière de l'ordre de 460 m² constituée de la parcelle section AK n°178 (325 m²) et partie de la AK n°181, sise rue Pierre de Marca, à l'euro symbolique (*délibération n°3 du 31 mars 2022*).
- **Au titre de la stratégie de neutralité carbone : 1 €**
- Identifié comme réservoir de biodiversité de la trame verte et bleue dans le PLUi est décidé d'acquérir à l'euro symbolique, un site dénommé « MAZERES 3-4 » composé de 15 parcelles d'environ 8ha :
 - 14 situées à Mazères-Lezons : cadastrées section AM, parcelles n°25, 26, 31, 40, 42, 43, 45, 47, 48 et cadastrées section AN, parcelles n°16, 18, 19 et cadastrées section AL n°41, 43 ;
 - 1 située sur la commune d'Uzos, cadastrée section AK n°56 (*délibération n°8 du 30 septembre 2022*).

Le présent bilan 2022 comporte 7 opérations d'acquisitions conduites sur l'exercice 2022 pour un montant total de 379 301,13 € TTC.

II. LES CESSIONS DÉLIBÉRÉES

Parmi les autres transactions effectuées par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), figurent celles des ventes de foncier bâti et non bâti lesquelles interviennent essentiellement au titre des politiques de l'habitat, du développement économique ainsi que dans le cadre de la politique d'optimisation du patrimoine.

Dans le cadre spécifique de ses compétences statutaires la CAPBP a décidé de céder les biens immobiliers recensés ci-dessous ce qui représente des recettes d'un montant total de : 2 184 940 € TTC.

Dans le lotissement EUROPA : 169 982 €

- Décidé de céder au Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) par le biais de sa filiale SA CETIM Sud-Ouest, le plus grand centre de France spécialisé dans la météorologie et les techniques avancées de contrôle de mesure, dans le cadre d'une opération à long terme, le terrain constituant le lot n°35 du lotissement EUROPA, de 2 046 m² environ cadastré section AM n°307 et n°321, au prix de 169 982 € TTC et d'accepter cette réservation pour une durée maximale de 24 mois (*délibération n°4 du 31 mars 2022*).
- Décidé de proroger d'une durée de 6 mois l'engagement pris par délibération n° 31 du conseil communautaire du 15 avril 2021, par laquelle a été décidé de céder à la société FEBUS OPTICS un terrain constituant le lot n°36 du lotissement EUROPA, de 2 097 m² environ cadastré section AM n°308 et n°322, au prix de 161 636,76 € TTC (*délibération n°5 du 31 mars 2022*).

ZAE LONS TECHNORD : 164 880 €

- Par délibération n°12 du 29 juin 2021, le conseil communautaire a décidé de prolonger la cession du lot n°9 de la ZAE Lonstechnord, constitué des parcelles cadastrées, commune de Lons, section AC n°98P et AC n°652p, d'une superficie de 2 225 m² pour un prix de 171 061,12 € TTC au bénéfice de l'EURL LALANNE. Par courrier du 7 septembre 2021 le porteur de projet se désiste et abandonne le projet « Lalanne » pour ce même lot (*délibération n°7 du 10 février 2022*).
- Par délibération n°25 du 9 octobre 2020, la CAPBP a décidé de la création de la ZAE Lonstechnord. Depuis, elle a décidé de commercialiser 6 lots : le lot n°1 (Groupe ESSOR), lots 5 et 16 (BIASON), lot 6 (PYRENNES JARDIN CONCEPT), lot 7 (BOBION&JOANIN), et lot 13 (SOFRADI). Un changement de régime de la TVA sur prix total et non sur marge immobilière implique des variations sur les montants de la TVA (*délibération n°8 du 10 février 2022*).
- Décidé de céder à l'entreprise RAZAK, spécialisée en isolation et peinture essentiellement auprès de particuliers, le lot n°11 constitué de la parcelle cadastrée section AC n°682 après division, d'une superficie réelle de 1 820 m², au prix de 164 880 € TTC (*délibération n°5 du 30 juin 2022*).

INDUSLONS : 691 567,20 €

- Par délibération n°9 du 29 juin 2021 le conseil communautaire a décidé la vente à la société Da Silva d'un terrain au Parc d'Activité INDUSLONS, le lot n°1 constitué des parcelles section AL n° 1154 et AL 1156, d'une superficie totale réelle de 14 270 m² situé 64 avenue Frédéric et Irène Joliot à la société Da Silva et Fils, spécialisée dans les travaux de charpente, zinguerie et de désamiantage, au prix de 691 567,20 € TTC avec conditions suspensives et signature d'une promesse de vente dans un délai de 4 mois. Aucune PDV n'a été signée dans les délais fixés du fait d'un retard d'obtention de prêt immobilier pour le plan de financement.

Dans cette délibération également est décidée l'acquisition par la CAPBP de l'ensemble immobilier, cadastré section AK n°50 (1 974 m²) au prix de 216 300 € et AK n°314 (de 3 000 m²) au prix de 298 700 €, appartenant aux conjoints Da Silva et à la société Da Silva, situé au 12 rue Larregain à Lons pour un prix de 515 000 € TTC (évalué à 586 000 € avis France Domaines du 17 février 2022), dans le cadre d'une promesse de vente, avec conditions suspensives, non signée également.

Il convient de régulariser l'ensemble de ces transactions foncières en autorisant M. le Président de la CAPBP à signer l'acte authentique de cession du lot n°1 et l'acte d'acquisition aux conditions résolutoires ci-après, dans le délai de 3 ans à compter de la présente délibération :

- 1 - Signature préalable de l'acte authentique de cession du lot n°1 au profit de la société Da Silva pour un prix de 691 567,20 € TTC par la CAPBP ;
- 2 - Finalisation construction du nouveau bâtiment par la société Da Silva et Fils sur le lot n°1 ;
- 3 - Libération à la CAPBP des 2 structures bâties précitées et libres de toute location ou occupation *délibération n° 5 du 1^{er} décembre 2022*).

UZEIN- ZAE AEROSITE : 798 511,20 €

- Décidé de retirer la délibération n°29 du conseil communautaire du 30 janvier 2020 cédant à la SAS AXYAL, spécialisée dans conception et production de pièces en matériaux plastiques et composites un ensemble foncier non bâti section AH n°143p et 144P et de céder à la même société la parcelle cadastrée, à Uzein, section ZE n°121, de 11 545 m², au prix de 397 148 € TTC (*délibération n°3 du 30 juin 2022*).
- Décidé de céder à la SEM Pau Pyrénées la parcelle cadastrée à Uzein, section AH n°143 de 8 959 m² environ, en vue de consentir un bail commercial à la société Pro à Pro, spécialisée dans la livraison de produits alimentaires pour les professionnels et la restauration collective, au prix de 401 363,20 € TTC (*délibération n° 4 du 30 juin 2022*) ;

POEY-DE-LECAR : 360 000 €

- En 2013 la communauté des communes du Miey-de-Béarn a construit un hôtel d'entreprises pour permettre la location de locaux aux artisans. Le bâtiment, d'une surface d'environ 435 m², est composé de 3 cellules (bureau et atelier) d'une surface totale de 260 m², d'un dépôt de 133 m² et d'un local archives de 17 m² utilisés par les services de la CAPBP pour stockage, sanitaires et espace de convivialité. Décidé de vendre à la société Pyr'At Publicité l'hôtel d'entreprises édifié sur la parcelle AB n°137, d'environ 1 330 m², sise 17 rue du Lagoué, sous réserve de prêt bancaire (délai 6 mois), au prix de 360 000 € TTC (*délibération n°9 du 30 septembre 2022*).

Le présent bilan comporte 9 opérations de cessions conduites sur l'exercice 2022, soit une superficie non bâtie de 39 970 m² ce qui représente une recette d'un montant total de 2 184 940,31 € TTC.

III. MAITRISE FONCIÈRE

Pour optimiser et valoriser la gestion de son patrimoine foncier, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'avoir recours à différents outils techniques de maîtrise foncière, comme ceux d'enquête publique ou création de zone d'aménagement différé ou encore de régularisation foncière ou échanges fonciers tels que décrits dans les secteurs ci-dessous :

ZAE LONSTECHNORD

- Par acte en date du 30 septembre 2020, la CAPBP a acquis auprès de l'Indivision DUCOS, dans le secteur Haut du Pont Long, les parcelles cadastrées commune de Lons, suivantes : AC n° 412, n° 415, n°418 et n° 421, d'environ 6 928 m² au prix de 159 344 € TTC (avec versement d'une indemnité à Mme Chantal Joly, fermier en place de 15 934 €). Toutefois, l'acte n'a pas pris en compte l'évolution de la situation de la ZAE de Lonstechnord qu'il convient de régulariser par un échange foncier sans soulte ci-après :

Pour l'Indivision Ducos de céder à la CAPBP :

Partie de parcelles cadastrées section AC n° 654, et n° 625 de 429 m², pour finaliser l'unité foncière constituant le lot n°10 avec un agrandissement en sus de 252 m² (continuité piétonne périphérique de la ZAE représentant une superficie de 177 m²) au prix total de : 9 867 € HT ;

Pour la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées de céder à l'Indivision :

Partie de parcelle cadastrée section AC n° 685 de 379 m², permettant au tiers-lieu « les Granges de l'Uzan » pour avoir un espace vert tampon entre la ZAE LONSTECHNORD et le projet privé au prix de : 8 800 € HT (Evaluation DDFiP de Pau du 8 septembre 2022). La soulte de 1 067 € devant revenir à l'Indivision Ducos est compensée par la pose d'une clôture séparative en limite de propriété, le bornage et frais d'acte à la charge de la CAPBPB (délibération n°3 du 1er décembre 2022).

IV. LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2022 PAR L'EPFL BEARN PYRENEES

En application de l'article L.2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les acquisitions et les cessions menées par l'EPFL Béarn Pyrénées en 2022, pour le compte de la CABPB, doivent figurer dans le bilan 2022 de la collectivité.

Les acquisitions de l'EPFL pour le compte de la CABPB en 2022 :

Dans le cadre du projet d'aménagement des Rives du Gave l'EPFL Béarn Pyrénées assure le portage de diverses opérations pour le compte de la CA PBP afin de l'aider à la mise en œuvre d'un projet structurant sur ce lieu stratégique et emblématique situé en plein cœur de cette zone. Comme dans le cadre des opérations ci-dessous synthétisées.

- BIZANOS : par délibération du 28 février 2019 la CAPBP a sollicité l'EPFL Béarn Pyrénées pour prolonger d'une durée de 2 ans le portage de l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti à usage de d'entrepôts dénommé « Boulin » sis avenue Léon Heïd à Bizanos (64320), cadastré section AO n°21, AO n°22P (BND) et AO n° 30p (BND) lieudit du « Coy » et « Usine à gaz » d'une contenance totale de 2 051 m², le portant ainsi à 4 années. Elle le sollicite de nouveau pour prolonger de 4 années en sus atteignant la durée maximale de 8 ans. Le prix de rachat final estimé à la date du 13 juillet 2025 serait de 461 156,48 € TTC (*délibération n°6 du 31 mars 2022 réitérée par délibération n°7 du 30 juin 2022*).
- GAN : les parcelles cadastrées à Gan section AL n°55 et AL n°449 sises 15 rue Pierre de Marca situées à proximité du centre bourg accueille un EHPAD exploité jusqu'en 2021 sous l'appellation « Jardins d'Iroise » il est constitué de 58 chambres appartenant à 24 copropriétaires et de locaux communs de 1 870 m². DOMOFRANCE propose de reconvertir le site en logements sociaux pouvant accueillir 17 logements du T2 au T4. Il est décidé de solliciter l'EPFL Béarn Pyrénées pour une acquisition par portage de 2 ans au prix de 600 000 € de cet ensemble immobilier (*délibération n° 4 du 1^{er} décembre 2022*).

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir de bien vouloir prendre acte du présent bilan portant sur l'ensemble des transactions immobilières délibérées tout au long de l'exercice 2022 et tel qu'exposé en détail ci-dessus.

Le conseil communautaire prend acte du bilan des transactions foncières réalisées par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au titre de l'exercice 2022.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 14 Budget principal : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 16/12/201, la CAPBP a approuvé la reprise des résultats de clôture du GIP La Pépinière dans le budget principal. Conformément à cette décision, le résultat de clôture de fonctionnement a été repris en 2022 mais pas celui de la section d'investissement dans la mesure où il n'apparaissait pas dans les états produits par le GIP soumis à la nomenclature comptable M9.

Pour autant, les écritures d'intégration de l'actif et du passif du GIP dans l'application comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Pau ont généré un résultat d'investissement négatif de 2 219,64 € repris sur le compte de gestion du budget principal.

Une discordance, confirmée par le responsable du SGC de Pau dans le courrier annexé au présent rapport, de 2 219,64 € est donc constatée entre le résultat d'investissement du compte administratif et celui du compte de gestion. Ce résultat sera repris au moment du vote du budget supplémentaire 2023.

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**Direction générale des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE**
6 RUE D ORLEANS
64000 PAU

Téléphone : 05 59 98 68 75
Mél. : sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception :

Ou sur rendez-vous
Affaire suivie par : M. SAINT-PIERRE
Téléphone : 05 59 98 79 75

Réf. :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PAU

PLACE ROYALE

64000 PAU

PAU, le 28/03/2023

Objet : Intégration du résultat de clôture d'investissement du GIP La Pépinière dans le budget Principal de la CAPBP suite à sa dissolution.

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 5211-57 du CGCT, le conseil municipal de la Ville de Pau s'est prononcé en faveur du transfert de la structure de l'EAJE la Pépinière à la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) par délibération du 13/12/2021.

Par délibération du 16/12/2021, la CAPBP a approuvé la reprise des résultats de clôture du GIP La Pépinière dans le budget principal et indiqué que ces résultats seraient comptablement constatés au cours de l'exercice 2022 (article 4).

Par délibération du 30/06/2022, la CAPBP a repris le résultat de clôture de fonctionnement du GIP, mais pas le résultat de clôture d'investissement. En effet, ce résultat n'apparaissait pas dans les états produits par le GIP car celui-ci était soumis à la nomenclature M9.

Pour autant, les écritures d'intégration de l'actif et du passif du GIP dans l'application comptable du SGC génèrent un résultat d'investissement repris sur le Compte de Gestion de la CAPBP soumise à la nomenclature M14.

Une discordance de 2.219,64€ est donc constatée entre le résultat d'investissement du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion.

Il conviendra de régulariser cette omission par délibération sur l'exercice 2023.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel SAINT-PIERRE

Comptable du SGC de PAU

CA PAU BEARN PYRENEES BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 15/03/2023

064026 SGC PAU

Population 165455
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	22
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 23
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 24
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 28
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 36
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	57
1 Balance des comptes	Etat III-1 58
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 116
4EME PARTIE : Page des signatures	117

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	67 686,81	Dotations	11 234,98
Terrains	27 941,08	Fonds Globalisés	47 517,33
Constructions	187 858,32	Réserves	169 106,35
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	72 927,64	Différences sur réalisations d'immobilisations	-8 855,35
Immobilisations corporelles en cours	36 310,04	Report à nouveau	6 395,51
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	35 161,69	Résultat de l'exercice	8 276,37
Autres immobilisations corporelles	17 445,62	Subventions transférables	10 066,55
Total immobilisations corporelles (nettes)	377 644,39	Subventions non transférables	53 910,63
Immobilisations financières	8 886,72	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	59 371,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	454 217,93	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	357 024,36
Créances	23 077,19	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14,19
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	107 018,96
Disponibilités	5 770,21	Fournisseurs ⁽²⁾	8 792,78
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	9 193,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 847,40	Total dettes à court terme	17 986,53
Comptes de régularisations	0,29	TOTAL DETTES	125 005,50
		Comptes de régularisations	1 021,57
TOTAL ACTIF	483 065,61	TOTAL PASSIF	483 065,61

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	88 834 961,17	30 521 438,77	58 313 522,40	56 387 589,40
	Autres immobilisations incorporelles	19 466 661,65	10 093 372,57	9 373 289,08	9 279 867,21
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	25 640 927,11	4 602,48	25 636 324,63	23 675 859,44
	Constructions en toute propriété	85 757 656,37	1 470 659,86	84 286 996,51	78 369 413,73
	Construction sur sol autrui en tte prop	46 283,21		46 283,21	46 283,21
	Réseaux installations voirie rés divers	47 777 244,89	14 090 047,61	33 687 197,28	33 968 259,30
	Collections et oeuvres d'art	802 087,04		802 087,04	760 305,59
	Autres immobilisations corporelles	58 006 343,15	41 649 436,59	16 356 906,56	16 699 360,18
	Immobilisations corporelles en cours	36 310 038,18		36 310 038,18	21 484 022,80
	Immo affect à service non personnalisé	4 108 652,39		4 108 652,39	4 108 652,39
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	31 053 036,83		31 053 036,83	31 053 036,83
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	2 336 537,99	31 784,92	2 304 753,07	2 307 961,68
	Construc reçues au titre mise à dispo	103 532 413,54	7 369,55	103 525 043,99	100 672 456,27
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	39 245 955,39	5 510,84	39 240 444,55	39 457 745,32
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	3 323 302,54	3 036 673,50	286 629,04	327 840,20	
MONTANT A REPORTER	546 242 101,45	100 910 896,69	445 331 204,76	418 598 653,55	

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	546 242 101,45	100 910 896,69	445 331 204,76	418 598 653,55
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	5 267 483,90		5 267 483,90	5 187 483,90
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 877 807,62		1 877 807,62	2 030 012,62
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	1 741 429,68		1 741 429,68	2 942 000,97	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	555 128 822,65	100 910 896,69	454 217 925,96	428 758 151,04	

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	11 661 517,73		11 661 517,73	5 667 392,83
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 375 175,02		1 375 175,02	5 519 816,81
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	4 450 292,21		4 450 292,21	7 140 591,17
	Opérations pour le compte de tiers	5 199 406,23		5 199 406,23	1 545 300,16
	Autres créances	390 799,85		390 799,85	193 092,18
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	5 770 206,51		5 770 206,51	7 577 707,06
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		28 847 397,55		28 847 397,55	27 643 900,21

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	289,14		289,14	183,00
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	289,14		289,14	183,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)		583 976 509,34	100 910 896,69	483 065 612,65	456 402 234,25

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	11 234 977,54	11 234 977,54
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	59 371 990,48	56 453 044,62
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	169 106 354,18	165 659 408,98
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	6 395 508,15	1 907 127,65
	Résultat de l'exercice	8 276 373,30	7 806 755,50
	Subventions transférables	10 066 548,45	10 479 264,61
	Différences sur réalisations d'immob	-8 855 346,75	-8 837 726,04
	Fonds globalisés	47 517 329,94	43 817 592,55
	Subventions non transférables	53 910 626,20	49 055 468,09
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	357 024 361,49	337 575 913,50	

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	14 185,28	14 185,28
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	14 185,28	14 185,28

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	106 887 136,47	103 304 749,52
	Emprunts et dettes financières divers	131 828,45	202 289,93
	Crédits et lignes de trésorerie		2 500 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 180 511,75	2 910 113,43
	Dettes fiscales et sociales	372 792,50	11 886,94
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	3 121 560,00	3 800 410,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	285 105,59	20 726,12
	Opérations pour le compte de tiers	5 199 406,23	1 532 633,55
	Autres dettes	214 889,80	75 312,70
	Fournisseurs d'immobilisations	1 612 267,68	3 763 789,82
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	125 005 498,47	118 121 912,01	

BILAN (en Euros)

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 021 567,41	690 223,46
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 021 567,41	690 223,46
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	483 065 612,65	456 402 234,25

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	75 495,38	71 355,49
Dotations et subventions reçues	34 546,91	33 590,73
Produits des services	11 301,53	10 894,05
Autres produits	4 307,62	4 394,76
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	125 651,44	120 235,02
Traitements, salaires, charges sociales	53 741,97	50 950,79
Achats et charges externes	19 998,11	18 558,65
Participations et interventions	26 103,08	27 289,00
Dotations aux amortissements et provisions	13 146,99	11 798,72
Autres charges	3 911,57	3 574,53
Charges courantes non financières	116 901,72	112 171,70
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	8 749,72	8 063,33
Produits courants financiers	3,67	5,07
Charges courantes financières	1 418,56	1 196,28
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1 414,88	-1 191,21
RESULTAT COURANT	7 334,84	6 872,12
Produits exceptionnels	2 065,81	1 740,36
Charges exceptionnelles	1 124,27	805,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	941,54	934,64
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 276,37	7 806,76

COMPTE DE RESULTAT 2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	48 229 370,43	42 635 419,55
Autres impôts et taxes	27 266 006,58	28 720 069,39
Produits services, domaine et ventes div	11 301 528,80	10 894 051,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions	158,22	
Transferts de charges		
Autres produits	4 307 466,03	4 394 756,79
Dotations de l'Etat	21 812 185,13	22 013 568,55
Subventions et participations	6 569 419,43	6 212 541,50
Autres attributions (péréquat, compensa)	6 165 304,14	5 364 616,36
TOTAL I	125 651 438,76	120 235 023,71
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	39 758 937,85	37 385 712,92
Charges sociales	13 983 033,43	13 565 073,21
Achats et charges externes	19 998 108,30	18 558 650,96
Impôts et taxes	1 654 160,44	1 548 539,87
Dotations amortissements des immob	13 146 992,34	11 798 719,19
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	2 257 410,70	2 025 995,07
Contingents et participations	16 644 572,84	17 928 182,01
Subventions	9 458 502,30	9 360 822,92
TOTAL II	116 901 718,20	112 171 696,15
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	8 749 720,56	8 063 327,56
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés	3 670,39	5 069,45
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	3 670,39	5 069,45
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 418 555,08	1 196 278,00
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	1 418 555,08	1 196 278,00

COMPTE DE RESULTAT 2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 414 884,69	-1 191 208,55
A + B - RESULTAT COURANT	7 334 835,87	6 872 119,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	422 185,38	109 413,76
Produits des cessions d'immobilisations	197 375,50	239 405,11
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	79 200,97	10 434,89
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 367 050,06	1 381 105,98
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 065 811,91	1 740 359,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	392 375,66	178 500,00
Charg excep op gestion-Autres opérations	422 367,68	341 243,68
Valeur comptable des immo cédées	214 996,21	117 560,71
Diff réalis(positives)transf à investist	61 580,26	132 279,29
Charg excep op capital-Autres opérations	32 954,67	36 139,57
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	1 124 274,48	805 723,25

COMPTE DE RESULTAT 2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	941 537,43	934 636,49
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	127 720 921,06	121 980 452,90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	119 444 547,76	114 173 697,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 276 373,30	7 806 755,50

Opérations Compte de Tiers

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-10						
4581-101	125 162,76		0,02		125 162,78	
4582-101		125 162,78				125 162,78
4581-11	39 993,40				39 993,40	
4582-11		39 993,40				39 993,40
4581-201	17 902,06				17 902,06	
4582-201		3 680,00		14 222,06		17 902,06
4581-33	40 754,40		13 204,80		53 959,20	
4582-33		40 754,40		13 204,80		53 959,20
4581-35	187 142,56		427 891,33		615 033,89	
4582-35		187 411,08		427 622,81		615 033,89
4581-37	486 141,49		1 128 077,09		1 614 218,58	

Opérations Compte de Tiers

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4582-37		486 849,42		1 127 369,16		1 614 218,58
4581-38	397 586,63		922 587,98		1 320 174,61	
4582-38		398 165,61		922 009,00		1 320 174,61
4581-39	113,40		424 235,52		424 348,92	
4582-39		113,40		424 235,52		424 348,92
4581-40	324,00		1 212 101,43		1 212 425,43	
4582-40		324,00		1 212 101,43		1 212 425,43
4581-5	250 179,46				250 179,46	
4582-5		250 179,46				250 179,46

Opérations Compte de Tiers

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 043 158,03	158 368 056,34	227 411 214,37
Titres de recette émis (b)	46 176 947,21	158 157 913,80	204 334 861,01
Réductions de titres (c)	533 689,57	1 602 489,65	2 136 179,22
Recettes nettes (d = b - c)	45 643 257,64	156 555 424,15	202 198 681,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 043 158,03	158 368 056,34	227 411 214,37
Mandats émis (f)	53 259 854,70	150 865 959,29	204 125 813,99
Annulations de mandats (g)	85 940,73	2 586 908,44	2 672 849,17
Depenses nettes (h = f - g)	53 173 913,97	148 279 050,85	201 452 964,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		8 276 373,30	745 716,97
(h - d) Déficit	7 530 656,33		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	2 743 151,86		-7 530 656,33	-2 219,64	-4 789 724,11
Fonctionnement	9 713 883,15	3 446 945,20	8 276 373,30	128 570,20	14 671 881,45
TOTAL I	12 457 035,01	3 446 945,20	745 716,97	126 350,56	9 882 157,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
25002-OPERATIONS D'AMENAGEMENT					
Investissement	-5 827 534,91		-4 977 756,82		-10 805 291,73
Fonctionnement	251 015,79		6 108 956,54		6 359 972,33
Sous-Total	-5 576 519,12		1 131 199,72		-4 445 319,40
25003-STADE D'EAUX VIVES					
Investissement	-521 347,13		-69 505,19		-590 852,32
Fonctionnement	525 333,36	521 347,13	597 979,82		601 966,05
Sous-Total	3 986,23	521 347,13	528 474,63		11 113,73
TOTAL II	-5 572 532,89	521 347,13	1 659 674,35		-4 434 205,67
III - Budgets des services à					

INTEGRATION DU GIP LA PEPINIÈRE SUITE A SA DISSOLUTION LE 31.12.2021 (CF DELIBERATION DU 16.12.2021) : MOUVEMENT SUR C110. DISSOLUTION SYND MIXTE TRAIT BOUES SGC MOURENX ARRETE PREF 29 12 2021

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
caractère industriel et commercial					
25004-RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP					
Investissement	-1 204 005,89		1 483 638,24		279 632,35
Fonctionnement	-90 045,72		71 617,57		-18 428,15
Sous-Total	-1 294 051,61		1 555 255,81		261 204,20
25100-ASSAINISSEMENT					
Investissement	5 148 850,42		-10 517 119,57		-5 368 269,15
Fonctionnement	9 078 592,49		1 542 414,24		10 621 006,73
Sous-Total	14 227 442,91		-8 974 705,33		5 252 737,58
25200-REOMI					
Investissement	84 114,00		-17 024,01		67 089,99
Fonctionnement	443 840,29		147 924,37		591 764,66
Sous-Total	527 954,29		130 900,36		658 854,65
25300-RESEAU DE CHALEUR					
Investissement			86 910,64		86 910,64

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	780 313,70		32 173,60		812 487,30
Sous-Total	780 313,70		119 084,24		899 397,94
25400-EAU CAPBP					
Investissement	330 793,92		-7 534,59		323 259,33
Fonctionnement	771 867,96		76 702,78		848 570,74
Sous-Total	1 102 661,88		69 168,19		1 171 830,07
TOTAL III	15 344 321,17		-7 100 296,73		8 244 024,44
TOTAL I + II + III	22 228 823,29	3 968 292,33	-4 694 905,41	126 350,56	13 691 976,11

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement							
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000 000,00	600 000,00	9 600 000,00	9 576 217,35		9 576 217,35	23 782,65
20	Immobilisations incorporelles	1 376 000,00	779 463,16	2 155 463,16	1 054 094,30	1 723,73	1 052 370,57	1 103 092,59
204	Subventions d'équipement versées	3 302 000,00	636 292,08	3 938 292,08	2 783 598,09		2 783 598,09	1 154 693,99
21	Immobilisations corporelles	4 032 000,00	1 071 690,30	5 103 690,30	3 662 733,48	1 539,21	3 661 194,27	1 442 496,03
23	Immobilisations en cours	3 770 000,00	519 618,33	4 289 618,33	2 731 998,06	26 665,39	2 705 332,67	1 584 285,66
26	Participations et créances rattachées à des participations	75 000,00	5 000,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00	
27	Autres immobilisations financières		136 052,00	136 052,00	103 791,55		103 791,55	32 260,45
020	Dépenses imprévues - section d'investissement		766 647,98	766 647,98				766 647,98
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	21 555 000,00	4 514 763,85	26 069 763,85	19 992 432,83	29 928,33	19 962 504,50	6 107 259,35
Opération n° 11107	Opération d'équipement n° 11107	90 000,00	162 830,00	252 830,00	200 181,54		200 181,54	52 648,46
Opération n° 11109	Opération d'équipement n° 11109	50 000,00	257 122,52	307 122,52	42 474,00		42 474,00	264 648,52
Opération n° 12113	Opération d'équipement n° 12113	500 000,00	-150 000,00	350 000,00	158 069,04		158 069,04	191 930,96
Opération n° 15101	Opération d'équipement n° 15101		61 180,22	61 180,22	1 022,00		1 022,00	60 158,22
Opération n° 15102	Opération d'équipement n° 15102	200 000,00	441 687,88	641 687,88	184 091,50		184 091,50	457 596,38
Opération n° 16101	Opération d'équipement n° 16101	3 000 000,00	22 093,92	3 022 093,92	3 011 364,95		3 011 364,95	10 728,97
Opération n° 17101	Opération d'équipement n° 17101	360 000,00	-45 591,80	314 408,20	207 616,79		207 616,79	106 791,41
Opération n° 18101	Opération d'équipement n° 18101	3 800 000,00	-105 427,72	3 694 572,28	2 779 237,82	5 629,92	2 773 607,90	920 964,38
Opération n° 19104	Opération d'équipement n° 19104	450 000,00	374 740,51	824 740,51	810 386,85		810 386,85	14 353,66
Opération n° 19105	Opération d'équipement n° 19105	100 000,00	751,68	100 751,68	92 077,52		92 077,52	8 674,16

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
Opération n° 19106	Opération d'équipement n° 19106	600 000,00	292 641,47	892 641,47	858 702,19		858 702,19	33 939,28
Opération n° 19107	Opération d'équipement n° 19107	945 000,00	410 178,55	1 355 178,55	781 424,16		781 424,16	573 754,39
Opération n° 19108	Opération d'équipement n° 19108	1 110 000,00	54 762,01	1 164 762,01	1 118 239,44		1 118 239,44	46 522,57
Opération n° 19109	Opération d'équipement n° 19109	195 000,00	12 888,00	207 888,00	201 032,35	8 850,00	192 182,35	15 705,65
Opération n° 20101	Opération d'équipement n° 20101	2 500 000,00	971 461,93	3 471 461,93	2 997 878,50	2 580,00	2 995 298,50	476 163,43
Opération n° 20102	Opération d'équipement n° 20102	200 000,00	581 089,52	781 089,52	535 713,25	1 039,20	534 674,05	246 415,47
Opération n° 20103	Opération d'équipement n° 20103	350 000,00	332 871,30	682 871,30	116 910,00		116 910,00	565 961,30
Opération n° 20104	Opération d'équipement n° 20104	1 200 000,00	131 484,00	1 331 484,00	1 017 228,00		1 017 228,00	314 256,00
Opération n° 20105	Opération d'équipement n° 20105	9 000 000,00		9 000 000,00	7 214 700,04	16 605,29	7 198 094,75	1 801 905,25
Opération n° 20106	Opération d'équipement n° 20106	1 500 000,00	753 807,80	2 253 807,80	2 214 853,80	10 278,33	2 204 575,47	49 232,33
Opération n° 20107	Opération d'équipement n° 20107	1 500 000,00	474 952,58	1 974 952,58	886 598,19	11 029,66	875 568,53	1 099 384,05
Opération n° 20108	Opération d'équipement n° 20108	800 000,00	476 000,00	1 276 000,00	984 124,26		984 124,26	291 875,74
Opération n° 20109	Opération d'équipement n° 20109	1 650 000,00	-950 000,00	700 000,00	633 272,30		633 272,30	66 727,70
Opération n° 22111	Opération d'équipement n° 22111	480 000,00		480 000,00				480 000,00
Opération n° 22112	Opération d'équipement n° 22112	350 000,00		350 000,00	238 952,24		238 952,24	111 047,76
Opération n° 9106	Opération d'équipement n° 9106	100 000,00	42 808,82	142 808,82	86 954,47		86 954,47	55 854,35
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	31 030 000,00	4 604 333,19	35 634 333,19	27 373 105,20	56 012,40	27 317 092,80	8 317 240,39
4581101	Opération pour compte tiers n° 4581101		0,02	0,02	0,02		0,02	
458133	Opération pour compte tiers n° 458133	40 000,00		40 000,00	13 204,80		13 204,80	26 795,20
458135	Opération pour compte tiers n° 458135	454 000,00		454 000,00	427 891,33		427 891,33	26 108,67

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
458137	Opération pour compte tiers n° 458137	1 200 000,00		1 200 000,00	1 128 077,09		1 128 077,09	71 922,91
458138	Opération pour compte tiers n° 458138	1 000 000,00		1 000 000,00	922 587,98		922 587,98	77 412,02
458139	Opération pour compte tiers n° 458139	892 460,00	82 200,00	974 660,00	424 235,52		424 235,52	550 424,48
458140	Opération pour compte tiers n° 458140	313 000,00	915 200,00	1 228 200,00	1 212 101,43		1 212 101,43	16 098,57
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	3 899 460,00	997 400,02	4 896 860,02	4 128 098,17		4 128 098,17	768 761,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 484 460,00	10 116 497,06	66 600 957,06	51 493 636,20	85 940,73	51 407 695,47	15 193 261,59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 162 000,00	130 200,97	1 292 200,97	1 291 565,35		1 291 565,35	635,62
041	Opérations patrimoniales	1 150 000,00		1 150 000,00	474 653,15		474 653,15	675 346,85
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 312 000,00	130 200,97	2 442 200,97	1 766 218,50		1 766 218,50	675 982,47
TOTAL GENERAL		58 796 460,00	10 246 698,03	69 043 158,03	53 259 854,70	85 940,73	53 173 913,97	15 869 244,06

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	5 500 000,00	3 446 945,20	8 946 945,20	7 146 682,59		7 146 682,59	1 800 262,61
13	Subventions d'investissement	7 100 000,00		7 100 000,00	5 890 568,11	245 000,00	5 645 568,11	1 454 431,89
16	Emprunts et dettes assimilées	23 775 000,00	-1 000 000,00	22 775 000,00	13 000 000,00		13 000 000,00	9 775 000,00
204	Subventions d'équipement versées				20 188,46	5 665,40	14 523,06	-14 523,06
21	Immobilisations corporelles				216 824,03		216 824,03	-216 824,03
23	Immobilisations en cours				124 105,27		124 105,27	-124 105,27
26	Participations et créances rattachées à des participations				254 669,00	254 669,00		
27	Autres immobilisations financières	535 000,00		535 000,00	1 484 104,83	27 536,99	1 456 567,84	-921 567,84
024	Produits de cessions (recettes)		-197 375,50	-197 375,50				-197 375,50
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	36 910 000,00	2 249 569,70	39 159 569,70	28 137 142,29	532 871,39	27 604 270,90	11 555 298,80
4582201	Opération pour compte tiers n° 4582201				14 222,06		14 222,06	-14 222,06
458233	Opération pour compte tiers n° 458233	40 000,00		40 000,00	13 204,80		13 204,80	26 795,20
458235	Opération pour compte tiers n° 458235	454 000,00		454 000,00	427 622,81		427 622,81	26 377,19
458237	Opération pour compte tiers n° 458237	1 200 000,00		1 200 000,00	1 127 369,16		1 127 369,16	72 630,84
458238	Opération pour compte tiers n° 458238	1 000 000,00		1 000 000,00	922 009,00		922 009,00	77 991,00
458239	Opération pour compte tiers n° 458239	892 460,00	82 200,00	974 660,00	424 235,52		424 235,52	550 424,48
458240	Opération pour compte tiers n° 458240	313 000,00	245 200,00	558 200,00	1 212 101,43		1 212 101,43	-653 901,43
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	3 899 460,00	327 400,00	4 226 860,00	4 140 764,78		4 140 764,78	86 095,22
SOUS-TOTAL	Opérations d'ordre de transfert entre sections							

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 809 460,00	2 576 969,70	43 386 429,70	32 277 907,07	532 871,39	31 745 035,68	11 641 394,02
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	3 937 000,00	4 400 000,00	8 337 000,00				8 337 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 900 000,00	526 576,47	13 426 576,47	13 424 386,99	818,18	13 423 568,81	3 007,66
041	Opérations patrimoniales	1 150 000,00		1 150 000,00	474 653,15		474 653,15	675 346,85
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	17 987 000,00	4 926 576,47	22 913 576,47	13 899 040,14	818,18	13 898 221,96	9 015 354,51
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 743 151,86	2 743 151,86				2 743 151,86
TOTAL GENERAL		58 796 460,00	10 246 698,03	69 043 158,03	46 176 947,21	533 689,57	45 643 257,64	23 399 900,39

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	19 590 000,00	194 000,00	19 784 000,00	20 178 157,82	1 508 884,61	18 669 273,21	1 114 726,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 700 000,00	950 000,00	57 650 000,00	57 607 740,62	28 777,65	57 578 962,97	71 037,03
014	Atténuations de produits	27 660 000,00	350 000,00	28 010 000,00	27 980 506,93		27 980 506,93	29 493,07
65	Autres charges de gestion courante	28 425 000,00	133 500,00	28 558 500,00	29 073 305,32	712 819,48	28 360 485,84	198 014,16
66	Charges financières	1 350 000,00	100 000,00	1 450 000,00	1 647 669,32	229 114,24	1 418 555,08	31 444,92
67	Charges exceptionnelles	150 000,00	853 971,72	1 003 971,72	954 378,01	106 680,00	847 698,01	156 273,71
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement		148 008,15	148 008,15				148 008,15
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	133 875 000,00	2 729 479,87	136 604 479,87	137 441 758,02	2 586 275,98	134 855 482,04	1 748 997,83
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 937 000,00	4 400 000,00	8 337 000,00				8 337 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 900 000,00	526 576,47	13 426 576,47	13 424 201,27	632,46	13 423 568,81	3 007,66
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 837 000,00	4 926 576,47	21 763 576,47	13 424 201,27	632,46	13 423 568,81	8 340 007,66
TOTAL GENERAL		150 712 000,00	7 656 056,34	158 368 056,34	150 865 959,29	2 586 908,44	148 279 050,85	10 089 005,49

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	755 000,00		755 000,00	855 064,79	1 068,63	853 996,16	-98 996,16
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 960 000,00		10 960 000,00	12 437 707,25	1 136 178,45	11 301 528,80	-341 528,80
73	Impôts et taxes	99 580 000,00	700 000,00	100 280 000,00	103 499 159,72	23 275,78	103 475 883,94	-3 195 883,94
74	Dotations et participations	33 655 000,00	63 000,00	33 718 000,00	34 985 082,53	438 173,83	34 546 908,70	-828 908,70
75	Autres produits de gestion courante	4 300 000,00		4 300 000,00	4 308 574,11	1 108,08	4 307 466,03	-7 466,03
76	Produits financiers				3 670,39		3 670,39	-3 670,39
77	Produits exceptionnels	300 000,00	367 347,22	667 347,22	777 089,66	2 684,88	774 404,78	-107 057,56
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	149 550 000,00	1 130 347,22	150 680 347,22	156 866 348,45	1 602 489,65	155 263 858,80	-4 583 511,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 162 000,00	130 200,97	1 292 200,97	1 291 565,35		1 291 565,35	635,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 162 000,00	130 200,97	1 292 200,97	1 291 565,35		1 291 565,35	635,62
002	Résultat de fonctionnement reporté		6 395 508,15	6 395 508,15				6 395 508,15
TOTAL GENERAL		150 712 000,00	7 656 056,34	158 368 056,34	158 157 913,80	1 602 489,65	156 555 424,15	1 812 632,19

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	9 505 755,87		9 505 755,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	39 639,00		39 639,00
16818	Autres emprunts - autres prêteurs	30 822,48		30 822,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	9 576 217,35		9 576 217,35
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	36 647,56		36 647,56
2031	Frais d'études	814 328,85		814 328,85
2033	Frais d'insertion	15 463,51	1 723,73	13 739,78
2051	Concessions et droits similaires	187 654,38		187 654,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 054 094,30	1 723,73	1 052 370,57
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	642 079,00		642 079,00
204171	Biens mobiliers, matériel et études	1 400 000,00		1 400 000,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	728 309,09		728 309,09
20422	Bâtiments et installations	13 210,00		13 210,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	2 783 598,09		2 783 598,09
2111	Terrains nus	783 805,64		783 805,64
2112	Terrains de voirie	131 920,14	1 276,10	130 644,04
2115	Terrains bâtis	988 922,22		988 922,22
2138	Autres constructions	1 700,41		1 700,41
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	616 628,55		616 628,55
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	835 357,77		835 357,77
2182	Matériel de transport	27 267,12		27 267,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	94 423,80		94 423,80
2184	Mobilier	47 790,35		47 790,35
2188	Autres immobilisations corporelles	134 917,48	263,11	134 654,37

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	3 662 733,48	1 539,21	3 661 194,27
2312	Agencements et aménagements de terrains	110 655,95		110 655,95
2313	Constructions	1 317 965,13	11 817,73	1 306 147,40
2315	Installations matériels et outillage techniques	571 008,03		571 008,03
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	693 876,59		693 876,59
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	38 492,36	14 847,66	23 644,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	2 731 998,06	26 665,39	2 705 332,67
261	Titres de participation	80 000,00		80 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	80 000,00		80 000,00
274	Prêts	36 552,00		36 552,00
27638	Créances sur les autres établissements publics	67 239,55		67 239,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	103 791,55		103 791,55
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 992 432,83	29 928,33	19 962 504,50
Opération n° 203111107	Frais d'études	2 640,00		2 640,00
Opération n° 20417211107	Bâtiments et installations	39 950,00		39 950,00
Opération n° 2042211107	Bâtiments et installations	157 591,54		157 591,54
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11107	Opération d'équipement n° 11107	200 181,54		200 181,54
Opération n° 2042211109	Bâtiments et installations	42 474,00		42 474,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11109	Opération d'équipement n° 11109	42 474,00		42 474,00
Opération n° 203112113	Frais d'études	105 228,62		105 228,62
Opération n° 203312113	Frais d'insertion	2 605,13		2 605,13
Opération n° 231512113	Installations matériels et outillage techniques	50 235,29		50 235,29
SOUS-TOTAL OPERATION n° 12113	Opération d'équipement n° 12113	158 069,04		158 069,04
Opération n° 218815101	Autres immobilisations corporelles	1 022,00		1 022,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15101	Opération d'équipement n° 15101	1 022,00		1 022,00
Opération n° 204141215102	Bâtiments et installations	184 091,50		184 091,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15102	Opération d'équipement n° 15102	184 091,50		184 091,50
Opération n° 203116101	Frais d'études	61 703,64		61 703,64
Opération n° 203316101	Frais d'insertion	3 559,73		3 559,73
Opération n° 215816101	Autres installations matériel et outillage techniques	8 293,31		8 293,31
Opération n° 231716101	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 937 808,27		2 937 808,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16101	Opération d'équipement n° 16101	3 011 364,95		3 011 364,95
Opération n° 203117101	Frais d'études	52 099,20		52 099,20
Opération n° 203317101	Frais d'insertion	4 092,53		4 092,53
Opération n° 215817101	Autres installations matériel et outillage techniques	139 089,64		139 089,64
Opération n° 231317101	Constructions	4 408,20		4 408,20
Opération n° 23817101	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	7 927,22		7 927,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17101	Opération d'équipement n° 17101	207 616,79		207 616,79
Opération n° 203118101	Frais d'études	437 866,62		437 866,62
Opération n° 20417218101	Bâtiments et installations	23 844,38		23 844,38
Opération n° 2042218101	Bâtiments et installations	2 317 526,82	5 629,92	2 311 896,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 18101	Opération d'équipement n° 18101	2 779 237,82	5 629,92	2 773 607,90
Opération n° 203319104	Frais d'insertion	108,00		108,00
Opération n° 215819104	Autres installations matériel et outillage techniques	954,00		954,00
Opération n° 231319104	Constructions	809 324,85		809 324,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19104	Opération d'équipement n° 19104	810 386,85		810 386,85
Opération n° 231319105	Constructions	5 329,25		5 329,25
Opération n° 231519105	Installations matériels et outillage techniques	75 053,05		75 053,05

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 231719105	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	11 695,22		11 695,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19105	Opération d'équipement n° 19105	92 077,52		92 077,52
Opération n° 203119106	Frais d'études	5 140,40		5 140,40
Opération n° 213819106	Autres constructions	574,98		574,98
Opération n° 2153819106	Autres réseaux	6 291,60		6 291,60
Opération n° 215819106	Autres installations matériel et outillage techniques	7 027,69		7 027,69
Opération n° 231319106	Constructions	839 667,52		839 667,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19106	Opération d'équipement n° 19106	858 702,19		858 702,19
Opération n° 203119107	Frais d'études	45 001,13		45 001,13
Opération n° 203319107	Frais d'insertion	2 091,06		2 091,06
Opération n° 205119107	Concessions et droits similaires	263 571,34		263 571,34
Opération n° 2153319107	Réseaux cablés	113 824,23		113 824,23
Opération n° 218319107	Matériel de bureau et matériel informatique	356 936,40		356 936,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19107	Opération d'équipement n° 19107	781 424,16		781 424,16
Opération n° 203119108	Frais d'études	22 200,00		22 200,00
Opération n° 203319108	Frais d'insertion	1 724,08		1 724,08
Opération n° 205119108	Concessions et droits similaires	379 393,59		379 393,59
Opération n° 218319108	Matériel de bureau et matériel informatique	714 921,77		714 921,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19108	Opération d'équipement n° 19108	1 118 239,44		1 118 239,44
Opération n° 203119109	Frais d'études	140 310,00	8 850,00	131 460,00
Opération n° 203219109	Frais de recherche et de développement	11 940,00		11 940,00
Opération n° 205119109	Concessions et droits similaires	26 743,59		26 743,59
Opération n° 218319109	Matériel de bureau et matériel informatique	22 038,76		22 038,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19109	Opération d'équipement n° 19109	201 032,35	8 850,00	192 182,35

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 203120101	Frais d'études	61 542,09	2 580,00	58 962,09
Opération n° 203320101	Frais d'insertion	2 047,73		2 047,73
Opération n° 212120101	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 124,00		23 124,00
Opération n° 212820101	Autres agencements et aménagement de terrains	16 649,58		16 649,58
Opération n° 215820101	Autres installations matériel et outillage techniques	263 060,68		263 060,68
Opération n° 218820101	Autres immobilisations corporelles	29 991,36		29 991,36
Opération n° 231720101	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 594 012,97		2 594 012,97
Opération n° 23820101	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	7 450,09		7 450,09
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20101	Opération d'équipement n° 20101	2 997 878,50	2 580,00	2 995 298,50
Opération n° 203120102	Frais d'études	8 070,00		8 070,00
Opération n° 2173120102	Bâtiments publics	3 416,00		3 416,00
Opération n° 2173520102	Installations générales agencements aménagements des constructions	7 405,86		7 405,86
Opération n° 218420102	Mobilier	9 966,90		9 966,90
Opération n° 218820102	Autres immobilisations corporelles	20 867,61		20 867,61
Opération n° 231720102	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	485 986,88	1 039,20	484 947,68
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20102	Opération d'équipement n° 20102	535 713,25	1 039,20	534 674,05
Opération n° 2042220103	Bâtiments et installations	116 910,00		116 910,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20103	Opération d'équipement n° 20103	116 910,00		116 910,00
Opération n° 2042220104	Bâtiments et installations	1 017 228,00		1 017 228,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20104	Opération d'équipement n° 20104	1 017 228,00		1 017 228,00
Opération n° 203120105	Frais d'études	3 605,20		3 605,20
Opération n° 203320105	Frais d'insertion	934,76		934,76
Opération n° 218820105	Autres immobilisations corporelles	12 504,00		12 504,00
Opération n° 231520105	Installations matériels et outillage techniques	7 197 656,08	16 605,29	7 181 050,79

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20105	Opération d'équipement n° 20105	7 214 700,04	16 605,29	7 198 094,75
Opération n° 203320106	Frais d'insertion	2 047,73		2 047,73
Opération n° 231720106	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 191 437,69	10 224,68	2 181 213,01
Opération n° 23820106	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	21 368,38	53,65	21 314,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20106	Opération d'équipement n° 20106	2 214 853,80	10 278,33	2 204 575,47
Opération n° 205120107	Concessions et droits similaires	49 920,82		49 920,82
Opération n° 215820107	Autres installations matériel et outillage techniques	951,30		951,30
Opération n° 216120107	Oeuvres et objets d'art	9 950,00		9 950,00
Opération n° 216220107	Fonds anciens des bibliothèques et musées	21 506,69		21 506,69
Opération n° 218320107	Matériel de bureau et matériel informatique	24 600,69		24 600,69
Opération n° 218420107	Mobilier	33 654,29		33 654,29
Opération n° 218820107	Autres immobilisations corporelles	88 185,12		88 185,12
Opération n° 231320107	Constructions	216 190,92	2 000,00	214 190,92
Opération n° 231620107	Restauration des collections et oeuvres d'art	4 049,18		4 049,18
Opération n° 231720107	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	437 589,18	9 029,66	428 559,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20107	Opération d'équipement n° 20107	886 598,19	11 029,66	875 568,53
Opération n° 204141220108	Bâtiments et installations	984 124,26		984 124,26
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20108	Opération d'équipement n° 20108	984 124,26		984 124,26
Opération n° 203120109	Frais d'études	16 052,70		16 052,70
Opération n° 203320109	Frais d'insertion	1 296,00		1 296,00
Opération n° 215820109	Autres installations matériel et outillage techniques	5 051,38		5 051,38
Opération n° 218820109	Autres immobilisations corporelles	4 479,09		4 479,09
Opération n° 231320109	Constructions	506 646,34		506 646,34
Opération n° 231720109	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	99 746,79		99 746,79

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20109	Opération d'équipement n° 20109	633 272,30		633 272,30
Opération n° 218822112	Autres immobilisations corporelles	29 174,60		29 174,60
Opération n° 231322112	Constructions	199 032,58		199 032,58
Opération n° 23822112	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	10 745,06		10 745,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 22112	Opération d'équipement n° 22112	238 952,24		238 952,24
Opération n° 20319106	Frais d'études	50 749,20		50 749,20
Opération n° 20339106	Frais d'insertion	5 917,27		5 917,27
Opération n° 21589106	Autres installations matériel et outillage techniques	948,00		948,00
Opération n° 23129106	Agencements et aménagements de terrains	29 340,00		29 340,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 9106	Opération d'équipement n° 9106	86 954,47		86 954,47
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	27 373 105,20	56 012,40	27 317 092,80
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	4 128 098,17		4 128 098,17
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	4 128 098,17		4 128 098,17
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	51 493 636,20	85 940,73	51 407 695,47
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	687 277,09		687 277,09
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	68 440,00		68 440,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	13 400,00		13 400,00
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	443 089,07		443 089,07
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	79 200,97		79 200,97
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	158,22		158,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 291 565,35		1 291 565,35
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	7 927,22		7 927,22
2313	Constructions	115 057,09		115 057,09
2315	Installations matériels et outillage techniques	240 018,59		240 018,59

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	111 650,25		111 650,25
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	474 653,15		474 653,15
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 766 218,50		1 766 218,50
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53 259 854,70	85 940,73	53 173 913,97

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	3 699 737,39		3 699 737,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 446 945,20		3 446 945,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	7 146 682,59		7 146 682,59
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	790 410,00		790 410,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	1 820 441,19	245 000,00	1 575 441,19
1322	Région	2 327 033,67		2 327 033,67
1323	Département	425 213,46		425 213,46
13246	Attributions de compensation d'investissement	353 632,89		353 632,89
1328	Autres	168 562,07		168 562,07
1346	Participations pour voirie et réseaux	5 274,83		5 274,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	5 890 568,11	245 000,00	5 645 568,11
1641	Emprunts en euros	13 000 000,00		13 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	13 000 000,00		13 000 000,00
20422	Bâtiments et installations	20 188,46	5 665,40	14 523,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	20 188,46	5 665,40	14 523,06
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	158,22		158,22
21752	Installations de voirie	105 986,10		105 986,10
217538	Autres réseaux	110 679,71		110 679,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	216 824,03		216 824,03
2313	Constructions	29 317,15		29 317,15
2315	Installations matériels et outillage techniques	9 851,56		9 851,56
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	84 936,56		84 936,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	124 105,27		124 105,27
261	Titres de participation	254 669,00	254 669,00	

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	254 669,00	254 669,00	
274	Prêts	216 009,00	27 252,00	188 757,00
275	Dépôts et cautionnements versés	15 281,99	281,99	15 000,00
27638	Créances sur les autres établissements publics	1 252 813,84	3,00	1 252 810,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	1 484 104,83	27 536,99	1 456 567,84
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	28 137 142,29	532 871,39	27 604 270,90
4582	Opération pour compte de tiers n ° 4582	4 140 764,78		4 140 764,78
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	4 140 764,78		4 140 764,78
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 277 907,07	532 871,39	31 745 035,68
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	61 580,26		61 580,26
2115	Terrains bâtis	1 297,33		1 297,33
2138	Autres constructions	79 800,00		79 800,00
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	133 898,88		133 898,88
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	193 975,43		193 975,43
28031	Amortissements frais d'études	1 162 713,36	185,72	1 162 527,64
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	12 336,00		12 336,00
28033	Amortissements frais d'insertion	17 751,36		17 751,36
2804112	Bâtiments et installations	668,13		668,13
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	11 731,68		11 731,68
2804132	Bâtiments et installations	94 654,58		94 654,58
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	11 830,51		11 830,51
28041412	Bâtiments et installations	887 077,17		887 077,17
28041482	Bâtiments et installations	421,80		421,80
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	54 496,05		54 496,05

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28041582	Bâtiments et installations	12 664,35		12 664,35
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	126,54		126,54
2804171	Biens mobiliers, matériel et études	960 791,20		960 791,20
2804172	Bâtiments et installations	857 280,83		857 280,83
2804182	Bâtiments et installations	42 000,00		42 000,00
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	716 945,97		716 945,97
280421	Biens mobiliers, matériel et études	512 444,21		512 444,21
280422	Bâtiments et installations	1 481 391,46		1 481 391,46
280423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	815,00		815,00
2804412	Bâtiments et installations	67 753,24		67 753,24
2804421	Biens mobiliers, matériel et études	8 159,89		8 159,89
28051	Concessions et droits similaires	1 086 884,39	160,00	1 086 724,39
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	530,28		530,28
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	59,28		59,28
28132	Immeubles de rapport	10 527,36		10 527,36
28138	Amortissements autres constructions	96 582,80		96 582,80
281533	Réseaux câblés	884 719,61		884 719,61
281571	Matériel roulant	542 515,76		542 515,76
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	21 564,18		21 564,18
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	594 959,74		594 959,74
281721	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	449,94		449,94
281728	Amortissements autres agencements et aménagements	5 212,19		5 212,19
281738	Amortissements autres constructions	1 460,64		1 460,64
2817533	Réseaux câblés	634,96		634,96

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281758	Autres installations matériel et outillage techniques	29 525,03		29 525,03
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	346,00		346,00
281784	Mobilier	21 717,87		21 717,87
281788	Amortissements autres	63 292,54	404,44	62 888,10
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	2 402,26		2 402,26
28182	Matériel de transport	75 951,70		75 951,70
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 699 378,63	68,02	1 699 310,61
28184	Mobilier	352 735,97		352 735,97
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	548 330,63		548 330,63
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 424 386,99	818,18	13 423 568,81
2031	Frais d'études	234 176,06		234 176,06
2033	Frais d'insertion	11 241,18		11 241,18
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	229 235,91		229 235,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	474 653,15		474 653,15
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 899 040,14	818,18	13 898 221,96
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 176 947,21	533 689,57	45 643 257,64

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	239 917,73	30 746,12	209 171,61
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	1 768 286,27	6 244,00	1 762 042,27
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	16 837,90		16 837,90
60622	Achats non stockés de carburants	769 473,30	5 600,00	763 873,30
60623	Achats non stockés d'alimentation	354 542,93	119,00	354 423,93
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	103 449,10		103 449,10
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	81 013,56		81 013,56
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	88 681,79		88 681,79
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	89 119,35		89 119,35
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	81 043,96	3 499,08	77 544,88
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	470 041,27	11 677,79	458 363,48
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	5 590,88		5 590,88
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	762 108,21	16 780,31	745 327,90
611	Contrats prestations de services	7 079 174,14	454 636,22	6 624 537,92
6132	Services extérieurs - locations immobilières	406 980,96		406 980,96
6135	Services extérieurs - locations mobilières	233 182,16	1 991,60	231 190,56
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	24 145,52		24 145,52
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	202 821,64	20 979,01	181 842,63
615221	Bâtiments publics	207 594,84	2 433,70	205 161,14
615228	Autres bâtiments	10 638,41	2 500,18	8 138,23
615231	Voieries	66 724,04	985,20	65 738,84
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	171 178,88	4 560,00	166 618,88
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	125 827,78	7 989,21	117 838,57
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	42 841,09	3 962,27	38 878,82

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Services extérieurs - maintenance	1 317 131,75	197 637,17	1 119 494,58
6161	Multirisques	542 809,96		542 809,96
617	Services extérieurs - études et recherches	121 913,04	13 086,00	108 827,04
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	86 544,81	1 194,00	85 350,81
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	327 024,94	52 165,40	274 859,54
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	13 996,40	907,20	13 089,20
6188	Services extérieurs - autres frais divers	669 281,88	120 208,23	549 073,65
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	88 291,53	4 344,00	83 947,53
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	22 134,76		22 134,76
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	115 616,08	940,46	114 675,62
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	237 527,14	48 170,48	189 356,66
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	2 367,73		2 367,73
6233	Publicité publications relations publiques - foires et expositions	12 388,80		12 388,80
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	109 225,05	14 091,60	95 133,45
6237	Publicité publications relations publiques - publications	19 488,00		19 488,00
6238	Publicité publications relations publiques - divers	136 877,01	16 946,91	119 930,10
6241	Transports - transports de biens	3 574,32		3 574,32
6247	Transports - transports collectifs	18 142,78		18 142,78
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	30 319,81	180,00	30 139,81
6255	Déplacements missions et réceptions - frais de déménagement	3 337,57		3 337,57
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	66 671,65	270,56	66 401,09
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	34 988,39		34 988,39

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6261	Frais d'affranchissement	177 358,18		177 358,18
6262	Frais de télécommunications	311 230,06	45 499,54	265 730,52

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	4 247,70	196,59	4 051,11
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	229 481,58	2 167,50	227 314,08
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	681,60		681,60
62875	Remboursements de frais aux Communes membres du GFP	532 432,56	265 395,00	267 037,56
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	66 886,28	36 000,00	30 886,28
6288	Autres services extérieurs	851 454,17	108 080,28	743 373,89
63512	Impôts directs - taxes foncières	596 254,07	674,00	595 580,07
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	8 115,52	1 538,00	6 577,52
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 488,00	4 488,00	
6358	Autres droits administration des impôts	24,00		24,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	14 634,99		14 634,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	20 178 157,82	1 508 884,61	18 669 273,21
6215	Personnel extérieur au service affecté par collectivité rattachement	10 227,80		10 227,80
6217	Personnel affecté par la Commune membre du GFP	1 803 583,29	4 577,65	1 799 005,64
6218	Autre personnel extérieur au service	160 418,23	24 000,00	136 418,23
6331	Versement mobilité	567 357,48		567 357,48
6332	Cotisations versées au FNAL	122 091,56		122 091,56
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	347 894,82		347 894,82
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	25 836 650,55		25 836 650,55
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	286 805,88		286 805,88
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	67 400,00		67 400,00
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	6 064 147,56		6 064 147,56
64131	Personnel non titulaire - rémunération	7 428 047,05		7 428 047,05
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	22 836,99		22 836,99

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64138	Autres indemnités	11 532,81		11 532,81
64164	Emplois d'insertion indemnité inflation	1 100,00		1 100,00
64168	Autres emplois d'insertion	76 198,41		76 198,41
64171	Apprentis rémunérations	136 286,01		136 286,01
64172	Apprentis indemnité inflation	1 100,00		1 100,00
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	5 382 655,07	200,00	5 382 455,07
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 584 724,84		8 584 724,84
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	268 626,65		268 626,65
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	79 093,00		79 093,00
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 100,00		1 100,00
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	78 455,31		78 455,31
6474	Autres charges sociales - versements aux autres oeuvres sociales	90,00		90,00
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	24 371,79		24 371,79
6478	Autres charges sociales diverses	158 513,66		158 513,66
6488	Autres charges de personnel	86 431,86		86 431,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	57 607 740,62	28 777,65	57 578 962,97
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	1 745,00		1 745,00
739211	Attributions de compensation	25 811 973,60		25 811 973,60
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 516 189,00		1 516 189,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvements divers	650 599,33		650 599,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	27 980 506,93		27 980 506,93
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	956,28		956,28
6518	Autres	1 692,79		1 692,79
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	1 250 000,00		1 250 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	616 802,64		616 802,64
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	1 937,08		1 937,08
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	43 792,43		43 792,43
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	145 077,20		145 077,20
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	11 300,00		11 300,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	1 078,01		1 078,01
6541	Créances admises en non-valeur	27 522,91		27 522,91
6542	Créances éteintes	149 999,36		149 999,36
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	5 225 153,71		5 225 153,71
65548	Autres contributions	10 424 989,44	633 570,31	9 791 419,13
6557	Contingents et participations obligatoires - contributions à politique de l'habitat	108 000,00		108 000,00
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	1 520 000,00		1 520 000,00
65731	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat	20 367,00		20 367,00
657358	Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres Groupements	1 113 902,83		1 113 902,83
65737	Subventions fonctionnement aux organismes publics - autres Etablissements Publics Locaux	1 721 800,00	2 000,00	1 719 800,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	235 846,06		235 846,06
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	6 445 835,58	77 249,17	6 368 586,41
658821	Secours d'urgence	450,00		450,00
65888	Autres	6 802,00		6 802,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	29 073 305,32	712 819,48	28 360 485,84
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 330 412,26		1 330 412,26
66112	Intérêts - rattachement des icne	317 257,06	229 114,24	88 142,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 647 669,32	229 114,24	1 418 555,08

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6711	Charges exceptionnelles - intérêts moratoires et pénalités sur marchés	88,16		88,16

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	169 971,72		169 971,72
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	252 307,80		252 307,80
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement (versées par groupement)	473 555,66	81 180,00	392 375,66
678	Autres charges exceptionnelles	58 454,67	25 500,00	32 954,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	954 378,01	106 680,00	847 698,01
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	137 441 758,02	2 586 275,98	134 855 482,04
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	214 996,21		214 996,21
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	61 580,26		61 580,26
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	13 147 624,80	632,46	13 146 992,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 424 201,27	632,46	13 423 568,81
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 424 201,27	632,46	13 423 568,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	150 865 959,29	2 586 908,44	148 279 050,85

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	259 599,27		259 599,27
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	595 465,52	1 068,63	594 396,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	855 064,79	1 068,63	853 996,16
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	275 504,03	4 508,00	270 996,03
70328	Utilisation du domaine - autres droits de stationnement et de location	173,64		173,64
70612	Prestation de services redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 172 175,35	1 013 919,74	1 158 255,61
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	354 416,34	471,75	353 944,59
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	1 183 803,75	817,05	1 182 986,70
70688	Prestations de services autres prestations de service	801 032,05		801 032,05
7071	Ventes de marchandises - compteurs	17 609,18		17 609,18
7078	Ventes d'autres marchandises	1 595 786,05		1 595 786,05
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	47 791,93		47 791,93
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux Communes membres du GFP	1 020 770,74		1 020 770,74
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	3 584 300,20	80 465,80	3 503 834,40
70873	Autres produits - remboursement de frais par les CCAS	7 884,00		7 884,00
70875	Autres produits remboursement frais par les Communes membres du GFP	210 049,95		210 049,95
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	1 166 410,04	35 996,11	1 130 413,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 437 707,25	1 136 178,45	11 301 528,80
73111	Impôts directs locaux	33 078 103,43		33 078 103,43
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	10 760 130,00		10 760 130,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	3 015 828,00		3 015 828,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	709 154,00		709 154,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	667 900,00		667 900,00
73221	FNGIR	227 602,01		227 602,01

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7328	Autres fiscalités reversées	1 212,11		1 212,11
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	22 116 173,00		22 116 173,00
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	990 173,00		990 173,00
7362	Impôts et taxes activités services - taxes de séjour	801 286,87	23 275,78	778 011,09
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	128 105,30		128 105,30
7382	Fraction de TVA	31 003 492,00		31 003 492,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	103 499 159,72	23 275,78	103 475 883,94
74124	Dotations d'intercommunalité	3 153 380,00		3 153 380,00
74126	Dotation de compensation des groupements de Communes	18 328 270,00		18 328 270,00
744	FCTVA	41 922,34		41 922,34
7461	D.G.D	288 612,79		288 612,79
74718	Autres participations de l'Etat	583 938,03		583 938,03
7472	Participations - Régions	92 714,50		92 714,50
7473	Participations - Départements	1 182 255,82		1 182 255,82
74741	Participations des Communes membres du GFP	269 399,23	35 000,00	234 399,23
7477	Participations - budget communautaire et fonds structurels	197 460,55		197 460,55
7478	Participations - autres organismes	4 681 825,13	403 173,83	4 278 651,30
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	540 918,00		540 918,00
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	2 864 172,01		2 864 172,01
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	12 889,00		12 889,00
7488	Autres attributions et participations	2 747 325,13		2 747 325,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	34 985 082,53	438 173,83	34 546 908,70
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	691 166,45	1 108,08	690 058,37
757	Autres produits de la gestion courante - redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 617 401,33		3 617 401,33

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7588	Autres produits divers de gestion courante	6,33		6,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	4 308 574,11	1 108,08	4 307 466,03
7688	Autres	3 670,39		3 670,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	3 670,39		3 670,39
7711	Produits exceptionnels sur opérations gestion - débits et pénalités perçus	208 571,00		208 571,00
7714	Produits exceptionnels sur opérations gestion - recouvrement sur créances non valeur	40,00		40,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	172 567,14		172 567,14
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	41 007,24		41 007,24
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	197 375,50		197 375,50
7788	Produits exceptionnels divers	157 528,78	2 684,88	154 843,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	777 089,66	2 684,88	774 404,78
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	156 866 348,45	1 602 489,65	155 263 858,80
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	79 200,97		79 200,97
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 212 206,16		1 212 206,16
7811	Reprise sur Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	158,22		158,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 291 565,35		1 291 565,35
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 291 565,35		1 291 565,35
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	158 157 913,80	1 602 489,65	156 555 424,15

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		11 234 977,54						11 234 977,54		11 234 977,54
10222	FCTVA		43 762 195,93				3 699 737,39		47 461 933,32		47 461 933,32
10228	Autres fonds d'investissement		55 396,62						55 396,62		55 396,62
1022	Sous Total compte 1022		43 817 592,55				3 699 737,39		47 517 329,94		47 517 329,94
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		56 453 044,62	29 370,45	2 948 316,31			29 370,45	59 401 360,93		59 371 990,48
102	Sous Total compte 102		111 505 614,71	29 370,45	2 948 316,31		3 699 737,39	29 370,45	118 153 668,41		118 124 297,96
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		166 019 237,65				3 446 945,20		169 466 182,85		169 466 182,85
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	359 828,67						359 828,67		359 828,67	
106	Sous Total compte 106	359 828,67	166 019 237,65				3 446 945,20	359 828,67	169 466 182,85		169 106 354,18
10	Sous Total compte 10	359 828,67	277 524 852,36	29 370,45	2 948 316,31		7 146 682,59	389 199,12	287 619 851,26		287 230 652,14
110	Report à nouveau solde créditeur		1 907 127,65	3 446 945,20	7 935 325,70			3 446 945,20	9 842 453,35		6 395 508,15
11	Sous Total compte 11		1 907 127,65	3 446 945,20	7 935 325,70			3 446 945,20	9 842 453,35		6 395 508,15
12	Résultat exercice excéd déficit		7 806 755,50	7 806 755,50				7 806 755,50	7 806 755,50		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		7 806 755,50	7 806 755,50				7 806 755,50	7 806 755,50		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		4 631 436,85	1 139 308,58		790 410,00		1 139 308,58	5 421 846,85		4 282 538,27
1312	Subv équipt transf - Région		1 919 000,00						1 919 000,00		1 919 000,00
1313	Subv équipt transf - Dépt		335 000,00						335 000,00		335 000,00
1317	Subv équipt transf - bcfs		12 367 529,99						12 367 529,99		12 367 529,99
1318	Subv équipt transf - autres subv				11 350,00				11 350,00		11 350,00
131	Sous Total compte 131		19 252 966,84	1 139 308,58	11 350,00	790 410,00		1 139 308,58	20 054 726,84		18 915 418,26
1321	Etat et EPN		14 258 612,22			245 000,00	1 820 441,19	245 000,00	16 079 053,41		15 834 053,41
1322	Région		6 120 527,51				2 327 033,67		8 447 561,18		8 447 561,18
1323	Dépt		16 016 628,00				425 213,46		16 441 841,46		16 441 841,46
13241	Communes membres du GFP		2 513 388,48						2 513 388,48		2 513 388,48
13246	Attributions de compensation d'investiss		1 060 898,67				353 632,89		1 414 531,56		1 414 531,56
13248	Autres communes		27 857,21						27 857,21		27 857,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1324	Sous Total compte 1324		3 602 144,36				353 632,89		3 955 777,25		3 955 777,25
13251	GFP de rattachement		73 785,65						73 785,65		73 785,65
13258	Autres groupements		309 642,70						309 642,70		309 642,70
1325	Sous Total compte 1325		383 428,35						383 428,35		383 428,35
1327	Budget communautaire fonds structurels		1 974 315,12						1 974 315,12		1 974 315,12
1328	Autres		4 300 287,64				168 562,07		4 468 849,71		4 468 849,71
132	Sous Total compte 132		46 655 943,20			245 000,00	5 094 883,28	245 000,00	51 750 826,48		51 505 826,48
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		298 073,36						298 073,36		298 073,36
1346	Participations pour voirie et réseaux		8 796,20				5 274,83		14 071,03		14 071,03
1348	Autres fonds affect équipt non transf		807 780,84						807 780,84		807 780,84
134	Sous Total compte 134		1 114 650,40				5 274,83		1 119 925,23		1 119 925,23
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		18 004,23						18 004,23		18 004,23
1383	Autres subv invest non transf Dépt		1 198 178,52						1 198 178,52		1 198 178,52

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1388	Autres subv invest non transf autres		68 691,74						68 691,74		68 691,74
138	Sous Total compte 138		1 284 874,49						1 284 874,49		1 284 874,49
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	1 346 342,68			1 139 308,58	687 277,09		2 033 619,77	1 139 308,58	894 311,19	
13912	Subv équipt transf - Région	957 986,69				68 440,00		1 026 426,69		1 026 426,69	
13913	Subv équipt transf - Dépt	174 200,00				13 400,00		187 600,00		187 600,00	
13917	Subv équipt transf - BC et FS	6 295 172,86				443 089,07		6 738 261,93		6 738 261,93	
13918	Subv équipt transf autres			2 270,00				2 270,00		2 270,00	
1391	Sous Total compte 1391	8 773 702,23		2 270,00	1 139 308,58	1 212 206,16		9 988 178,39	1 139 308,58	8 848 869,81	
139	Sous Total compte 139	8 773 702,23		2 270,00	1 139 308,58	1 212 206,16		9 988 178,39	1 139 308,58	8 848 869,81	
13	Sous Total compte 13	8 773 702,23	68 308 434,93	1 141 578,58	1 150 658,58	1 457 206,16	5 890 568,11	11 372 486,97	75 349 661,62		63 977 174,65
15722	Prov gros entretien grandes révision (b)		14 185,28						14 185,28		14 185,28
1572	Sous Total compte 1572		14 185,28						14 185,28		14 185,28
157	Sous Total compte 157		14 185,28						14 185,28		14 185,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15	Sous Total compte 15		14 185,28						14 185,28		14 185,28
1641	Emprunts en euros		103 075 635,28			9 505 755,87	13 000 000,00	9 505 755,87	116 075 635,28		106 569 879,41
164	Sous Total compte 164		103 075 635,28			9 505 755,87	13 000 000,00	9 505 755,87	116 075 635,28		106 569 879,41
165	Dép et caution reçus		52 978,35			39 639,00		39 639,00	52 978,35		13 339,35
16818	Autres empts - autres prêteurs		149 311,58			30 822,48		30 822,48	149 311,58		118 489,10
1681	Sous Total compte 1681		149 311,58			30 822,48		30 822,48	149 311,58		118 489,10
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		229 114,24	229 114,24	317 257,06			229 114,24	546 371,30		317 257,06
1688	Sous Total compte 1688		229 114,24	229 114,24	317 257,06			229 114,24	546 371,30		317 257,06
168	Sous Total compte 168		378 425,82	229 114,24	317 257,06	30 822,48		259 936,72	695 682,88		435 746,16
16	Sous Total compte 16		103 507 039,45	229 114,24	317 257,06	9 576 217,35	13 000 000,00	9 805 331,59	116 824 296,51		107 018 964,92
181	Cpte liaison : affectation	4 108 652,39						4 108 652,39		4 108 652,39	
18	Sous Total compte 18	4 108 652,39						4 108 652,39		4 108 652,39	
192	Plus ou moins-values cessions immo	1 918 638,10				79 200,97	61 580,26	1 997 839,07	61 580,26	1 936 258,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	6 919 087,94						6 919 087,94		6 919 087,94	
19	Sous Total compte 19	8 837 726,04				79 200,97	61 580,26	8 916 927,01	61 580,26	8 855 346,75	
	Total classe 1	22 079 909,33	459 068 395,17	12 653 763,97	12 351 557,65	11 112 624,48	26 098 830,96	45 846 297,78	497 518 783,78	22 172 697,62	473 845 183,62
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	966 816,72				36 647,56		1 003 464,28		1 003 464,28	
2031	Frais d'études	7 439 692,60			16 682,73	1 826 537,65	245 606,06	9 266 230,25	262 288,79	9 003 941,46	
2032	Frais recherche et dev	49 968,00			2 928,00	11 940,00		61 908,00	2 928,00	58 980,00	
2033	Frais d'insertion	147 695,75			2 028,00	41 887,53	12 964,91	189 583,28	14 992,91	174 590,37	
203	Sous Total compte 203	7 637 356,35			21 638,73	1 880 365,18	258 570,97	9 517 721,53	280 209,70	9 237 511,83	
204112	Bâtiments et installations	10 022,00						10 022,00		10 022,00	
20411	Sous Total compte 20411	10 022,00						10 022,00		10 022,00	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	58 658,40			58 658,40			58 658,40	58 658,40		0,00
204132	Bâtiments et installations	1 419 818,67						1 419 818,67		1 419 818,67	
20413	Sous Total compte 20413	1 478 477,07			58 658,40			1 478 477,07	58 658,40	1 419 818,67	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	177 457,88						177 457,88		177 457,88	
2041412	Bâtiments et installations	13 305 828,85			47 440,00	1 168 215,76		14 474 044,61	47 440,00	14 426 604,61	
204141	Sous Total compte 204141	13 483 286,73			47 440,00	1 168 215,76		14 651 502,49	47 440,00	14 604 062,49	
2041482	Bâtiments et installations	6 327,00						6 327,00		6 327,00	
204148	Sous Total compte 204148	6 327,00						6 327,00		6 327,00	
20414	Sous Total compte 20414	13 489 613,73			47 440,00	1 168 215,76		14 657 829,49	47 440,00	14 610 389,49	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	1 907 362,00				642 079,00		2 549 441,00		2 549 441,00	
204151	Sous Total compte 204151	1 907 362,00				642 079,00		2 549 441,00		2 549 441,00	
2041582	Bâtiments et installations	189 965,28						189 965,28		189 965,28	
2041583	Projets d'infrastructure d'intérêt nati	3 796,34						3 796,34		3 796,34	
204158	Sous Total compte 204158	193 761,62						193 761,62		193 761,62	
20415	Sous Total compte 20415	2 101 123,62				642 079,00		2 743 202,62		2 743 202,62	
204171	Biens mobiliers, matériel et études	4 803 956,00			259 167,00	1 400 000,00		6 203 956,00	259 167,00	5 944 789,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204172	Bâtiments et installations	12 822 295,35			194 237,23	63 794,38		12 886 089,73	194 237,23	12 691 852,50	
20417	Sous Total compte 20417	17 626 251,35			453 404,23	1 463 794,38		19 090 045,73	453 404,23	18 636 641,50	
204182	Bâtiments et installations	630 000,00						630 000,00		630 000,00	
204183	Projet d'infrastructure d'intérêt natio	21 508 379,06						21 508 379,06		21 508 379,06	
20418	Sous Total compte 20418	22 138 379,06						22 138 379,06		22 138 379,06	
2041	Sous Total compte 2041	56 843 866,83			559 502,63	3 274 089,14		60 117 955,97	559 502,63	59 558 453,34	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	2 562 221,04			143 400,00	728 309,09		3 290 530,13	143 400,00	3 147 130,13	
20422	Bâtiments et installations	22 248 737,79				3 670 605,76	25 818,38	25 919 343,55	25 818,38	25 893 525,17	
20423	Projet d'infrastructure d'intérêt natio	24 450,00						24 450,00		24 450,00	
2042	Sous Total compte 2042	24 835 408,83			143 400,00	4 398 914,85	25 818,38	29 234 323,68	169 218,38	29 065 105,30	
204412	Bâtiments et installations	1 016 298,17			927 294,03			1 016 298,17	927 294,03	89 004,14	
20441	Sous Total compte 20441	1 016 298,17			927 294,03			1 016 298,17	927 294,03	89 004,14	
204421	Biens mobiliers, matériel et études	122 398,39						122 398,39		122 398,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20442	Sous Total compte 20442	122 398,39						122 398,39		122 398,39	
2044	Sous Total compte 2044	1 138 696,56			927 294,03			1 138 696,56	927 294,03	211 402,53	
204	Sous Total compte 204	82 817 972,22			1 630 196,66	7 673 003,99	25 818,38	90 490 976,21	1 656 015,04	88 834 961,17	
2051	Concessions et droits similaires	6 798 621,04		4 550,40	3 033,60	907 283,72		7 710 455,16	3 033,60	7 707 421,56	
205	Sous Total compte 205	6 798 621,04		4 550,40	3 033,60	907 283,72		7 710 455,16	3 033,60	7 707 421,56	
2087	Immo incorporeuses titre mise à dispo	18 263,98						18 263,98		18 263,98	
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 500 000,00						1 500 000,00		1 500 000,00	
208	Sous Total compte 208	1 518 263,98						1 518 263,98		1 518 263,98	
20	Sous Total compte 20	99 739 030,31		4 550,40	1 654 868,99	10 497 300,45	284 389,35	110 240 881,16	1 939 258,34	108 301 622,82	
2111	Terrains nus	2 385 230,09				783 805,64		3 169 035,73		3 169 035,73	
2112	Terrains de voirie	314 409,76				131 920,14	1 276,10	446 329,90	1 276,10	445 053,80	
2113	Terr aménagés autres que voirie	387 811,40						387 811,40		387 811,40	
2115	Terrains bâtis	5 777 157,51				988 922,22	1 297,33	6 766 079,73	1 297,33	6 764 782,40	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	228 608,87						228 608,87		228 608,87	
211	Sous Total compte 211	9 093 217,63				1 904 648,00	2 573,43	10 997 865,63	2 573,43	10 995 292,20	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 954,20				23 124,00		31 078,20		31 078,20	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	14 578 700,53		19 206,60		16 649,58		14 614 556,71		14 614 556,71	
212	Sous Total compte 212	14 586 654,73		19 206,60		39 773,58		14 645 634,91		14 645 634,91	
21311	Hôtel de ville	3 172 715,50						3 172 715,50		3 172 715,50	
21318	Autres batiments publics	461 546,72						461 546,72		461 546,72	
2131	Sous Total compte 2131	3 634 262,22						3 634 262,22		3 634 262,22	
2132	Immeubles de rapport	1 064 093,38						1 064 093,38		1 064 093,38	
2135	Instal gales agencet amégts const	33 994,52						33 994,52		33 994,52	
2138	Autres constructions	75 000 613,31		6 102 217,55		2 275,39	79 800,00	81 105 106,25	79 800,00	81 025 306,25	
213	Sous Total compte 213	79 732 963,43		6 102 217,55		2 275,39	79 800,00	85 837 456,37	79 800,00	85 757 656,37	
2145	Const sol autrui instal agencet amégat	45 345,56						45 345,56		45 345,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2148	Construct sol autrui - autres constructs	937,65						937,65		937,65	
214	Sous Total compte 214	46 283,21						46 283,21		46 283,21	
2151	Réseaux de voirie	2 381 364,66		17 882,72				2 399 247,38		2 399 247,38	
2152	Installations de voirie	16 728 882,26		167 084,57				16 895 966,83		16 895 966,83	
21532	Réseaux assainissement			180 951,23				180 951,23		180 951,23	
21533	Réseaux cablés	28 042 090,93		790,64		113 824,23		28 156 705,80		28 156 705,80	
21538	Autres réseaux	21 249,45		116 832,60		6 291,60		144 373,65		144 373,65	
2153	Sous Total compte 2153	28 063 340,38		298 574,47		120 115,83		28 482 030,68		28 482 030,68	
21571	Mat outil voirie mat roulant	9 503 246,78		381 332,03		616 628,55	133 898,88	10 119 875,33	515 230,91	9 604 644,42	
21578	Autre mat et outillage de voirie	623 211,03						623 211,03		623 211,03	
2157	Sous Total compte 2157	10 126 457,81		381 332,03		616 628,55	133 898,88	10 743 086,36	515 230,91	10 227 855,45	
2158	Autres instal mat outil tech	16 122 512,93		113 114,27		1 268 660,99	158,22	17 504 288,19	158,22	17 504 129,97	
215	Sous Total compte 215	73 422 558,04		596 656,03	381 332,03	2 005 405,37	134 057,10	76 024 619,44	515 389,13	75 509 230,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2161	Oeuvres et objets d'art	62 687,41		10 324,76		9 950,00		82 962,17		82 962,17	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	595 167,18				21 506,69		616 673,87		616 673,87	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	102 451,00						102 451,00		102 451,00	
216	Sous Total compte 216	760 305,59		10 324,76		31 456,69		802 087,04		802 087,04	
21711	Terrains nus	347 777,83						347 777,83		347 777,83	
21712	Terrains de voirie	1 050,00						1 050,00		1 050,00	
21713	Terr aménagés autres que voirie	1 585 042,92						1 585 042,92		1 585 042,92	
2171	Sous Total compte 2171	1 933 870,75						1 933 870,75		1 933 870,75	
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 499,35						4 499,35		4 499,35	
21728	Autres agencet et aménagt terrains	395 714,37		2 453,52				398 167,89		398 167,89	
2172	Sous Total compte 2172	400 213,72		2 453,52				402 667,24		402 667,24	
21731	Batiments publics	62 663 499,30		2 825 730,34		3 416,00		65 492 645,64		65 492 645,64	
21735	IGAAC constructions	1 495 154,54		17 496,16		7 405,86		1 520 056,56		1 520 056,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21738	Autres constructions	36 519 711,34						36 519 711,34		36 519 711,34	
2173	Sous Total compte 2173	100 678 365,18		2 843 226,50		10 821,86		103 532 413,54		103 532 413,54	
21751	Réseaux de voirie	20 778 766,83						20 778 766,83		20 778 766,83	
21752	Installations de voirie	18 408 222,67				105 986,10		18 408 222,67	105 986,10	18 302 236,57	
217533	Réseaux cablés	15 896,62						15 896,62		15 896,62	
217534	Réseaux électrification	141 866,98						141 866,98		141 866,98	
217538	Autres réseaux	117 868,10				110 679,71		117 868,10	110 679,71	7 188,39	
21753	Sous Total compte 21753	275 631,70				110 679,71		275 631,70	110 679,71	164 951,99	
21757	Mat et outillage de voirie	5 921,13						5 921,13		5 921,13	
21758	Autres instal mat outil tech	354 231,93		87 031,11				441 263,04		441 263,04	
2175	Sous Total compte 2175	39 822 774,26		87 031,11			216 665,81	39 909 805,37	216 665,81	39 693 139,56	
21782	Mat de transport	15 773,01						15 773,01		15 773,01	
21783	Mat bureau mat informatique	604 745,44		540,00				605 285,44		605 285,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21784	Mobilier	882 759,96		4 609,09				887 369,05		887 369,05	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	1 357 234,78		10 456,09				1 367 690,87		1 367 690,87	
2178	Sous Total compte 2178	2 860 513,19		15 605,18				2 876 118,37		2 876 118,37	
217	Sous Total compte 217	145 695 737,10		2 948 316,31		10 821,86	216 665,81	148 654 875,27	216 665,81	148 438 209,46	
2181	Instal gales agenct amngts divers	44 464,31						44 464,31		44 464,31	
2182	Mat de transport	3 329 247,74		457 244,38	22 991,12	27 267,12		3 813 759,24	22 991,12	3 790 768,12	
2183	Mat bureau mat informatique	11 300 324,40		3 865,80	2 577,20	1 212 921,42		12 517 111,62	2 577,20	12 514 534,42	
2184	Mobilier	5 064 392,00		32 612,58	21 741,72	91 411,54		5 188 416,12	21 741,72	5 166 674,40	
2188	Autres immobilisations corporelles	8 427 631,36		28 220,91	18 813,94	321 141,26	263,11	8 776 993,53	19 077,05	8 757 916,48	
218	Sous Total compte 218	28 166 059,81		521 943,67	66 123,98	1 652 741,34	263,11	30 340 744,82	66 387,09	30 274 357,73	
21	Sous Total compte 21	351 503 779,54		10 198 664,92	447 456,01	5 647 122,23	433 359,45	367 349 566,69	880 815,46	366 468 751,23	
2312	Agencements et aménagement de terrains	19 206,60		19 206,60		139 995,95		159 202,55	19 206,60	139 995,95	
2313	Constructions	6 878 920,09		200 645,44	6 302 862,99	4 013 621,88	43 134,88	11 093 187,41	6 345 997,87	4 747 189,54	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2315	Instal mat outil techn	4 598 432,32		-6 853,76	491 576,26	8 133 971,04	26 456,85	12 725 549,60	518 033,11	12 207 516,49	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	10 324,76			10 324,76	4 049,18		14 373,94	10 324,76	4 049,18	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	9 423 139,18			66 271,64	9 563 803,84	20 293,54	18 986 943,02	86 565,18	18 900 377,84	
231	Sous Total compte 231	20 930 022,95		193 791,68	6 890 242,25	21 855 441,89	89 885,27	42 979 256,52	6 980 127,52	35 999 129,00	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	553 999,85				85 983,11	329 073,78	639 982,96	329 073,78	310 909,18	
23	Sous Total compte 23	21 484 022,80		193 791,68	6 890 242,25	21 941 425,00	418 959,05	43 619 239,48	7 309 201,30	36 310 038,18	
2421	Immob mises à dispo Région (ensgt)	2 879 337,05						2 879 337,05		2 879 337,05	
2423	Immob mises à dispo EPCI	34 725 771,58			489 198,75			34 725 771,58	489 198,75	34 236 572,83	
2424	Immob mises à dispo sdis	5 549 685,41						5 549 685,41		5 549 685,41	
242	Sous Total compte 242	43 154 794,04			489 198,75			43 154 794,04	489 198,75	42 665 595,29	
248	Autres immobilisat mises en affectation	13 547,05						13 547,05		13 547,05	
2492	Mises à dispo transf compétences		12 115 304,26	489 198,75				489 198,75	12 115 304,26		11 626 105,51
249	Sous Total compte 249		12 115 304,26	489 198,75				489 198,75	12 115 304,26		11 626 105,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
24	Sous Total compte 24	43 168 341,09	12 115 304,26	489 198,75	489 198,75			43 657 539,84	12 604 503,01	31 053 036,83	
261	Titres de participation	5 167 409,71				334 669,00	254 669,00	5 502 078,71	254 669,00	5 247 409,71	
266	Autres formes de participation	20 074,19						20 074,19		20 074,19	
26	Sous Total compte 26	5 187 483,90				334 669,00	254 669,00	5 522 152,90	254 669,00	5 267 483,90	
274	Prêts	2 030 012,62				63 804,00	216 009,00	2 093 816,62	216 009,00	1 877 807,62	
275	Dépôts et cautionnements versés	60 927,81				281,99	15 281,99	61 209,80	15 281,99	45 927,81	
2762	Créances transf droits déduction TVA	185 838,46						185 838,46		185 838,46	
276341	Créances sur les Cnes membres du GFP	174,77						174,77		174,77	
27634	Sous Total compte 27634	174,77						174,77		174,77	
276358	Créances sur autres regroupés	62 657,90						62 657,90		62 657,90	
27635	Sous Total compte 27635	62 657,90						62 657,90		62 657,90	
27638	Créances sur autres etab pub	2 632 402,03				67 242,55	1 252 813,84	2 699 644,58	1 252 813,84	1 446 830,74	
2763	Sous Total compte 2763	2 695 234,70				67 242,55	1 252 813,84	2 762 477,25	1 252 813,84	1 509 663,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276	Sous Total compte 276	2 881 073,16				67 242,55	1 252 813,84	2 948 315,71	1 252 813,84	1 695 501,87	
27	Sous Total compte 27	4 972 013,59				131 328,54	1 484 104,83	5 103 342,13	1 484 104,83	3 619 237,30	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		464 092,93				193 975,43		658 068,36		658 068,36
28031	Amort frais études		1 307 980,05	16 682,73		185,72	1 162 713,36	16 868,45	2 470 693,41		2 453 824,96
28032	Amort frais recherche et dev		4 990,00	2 928,00			12 336,00	2 928,00	17 326,00		14 398,00
28033	Amort frais d'insertion		11 625,68	2 028,00			17 751,36	2 028,00	29 377,04		27 349,04
2803	Sous Total compte 2803		1 324 595,73	21 638,73		185,72	1 192 800,72	21 824,45	2 517 396,45		2 495 572,00
2804112	Bâtiments et installations		2 004,39				668,13		2 672,52		2 672,52
280411	Sous Total compte 280411		2 004,39				668,13		2 672,52		2 672,52
2804131	Biens mobiliers, matériel et études		46 926,72	58 658,40			11 731,68	58 658,40	58 658,40		0,00
2804132	Bâtiments et installations		1 196 428,05				94 654,58		1 291 082,63		1 291 082,63
280413	Sous Total compte 280413		1 243 354,77	58 658,40			106 386,26	58 658,40	1 349 741,03		1 291 082,63
2804141	Biens mobiliers, matériel et études		50 440,32				11 830,51		62 270,83		62 270,83

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804141	Bâtiments et installations		3 969 621,84	47 440,00			887 077,17	47 440,00	4 856 699,01		4 809 259,01
2804141	Sous Total compte 2804141		4 020 062,16	47 440,00			898 907,68	47 440,00	4 918 969,84		4 871 529,84
2804148	Bâtiments et installations		2 109,00				421,80		2 530,80		2 530,80
2804148	Sous Total compte 2804148		2 109,00				421,80		2 530,80		2 530,80
280414	Sous Total compte 280414		4 022 171,16	47 440,00			899 329,48	47 440,00	4 921 500,64		4 874 060,64
2804151	Biens mobiliers, matériel et études		44 274,63				54 496,05		98 770,68		98 770,68
2804151	Sous Total compte 2804151		44 274,63				54 496,05		98 770,68		98 770,68
2804158	Bâtiments et installations		112 314,80				12 664,35		124 979,15		124 979,15
2804158	Projets d'infrastructures d'intérêt national		1 138,86				126,54		1 265,40		1 265,40
2804158	Sous Total compte 2804158		113 453,66				12 790,89		126 244,55		126 244,55
280415	Sous Total compte 280415		157 728,29				67 286,94		225 015,23		225 015,23
2804171	Biens mobiliers, matériel et études		1 352 105,80	259 167,00			960 791,20	259 167,00	2 312 897,00		2 053 730,00
2804172	Bâtiments et installations		6 818 419,72	194 237,23			857 280,83	194 237,23	7 675 700,55		7 481 463,32

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280417	Sous Total compte 280417		8 170 525,52	453 404,23			1 818 072,03	453 404,23	9 988 597,55		9 535 193,32
2804182	Bâtiments et installations						42 000,00		42 000,00		42 000,00
2804183	Projets d'infrastructur d'intérêt nati		4 807 207,68				716 945,97		5 524 153,65		5 524 153,65
280418	Sous Total compte 280418		4 807 207,68				758 945,97		5 566 153,65		5 566 153,65
28041	Sous Total compte 28041		18 402 991,81	559 502,63			3 650 688,81	559 502,63	22 053 680,62		21 494 177,99
280421	Biens mobiliers, matériel et études		533 045,22	143 400,00			512 444,21	143 400,00	1 045 489,43		902 089,43
280422	Bâtiments et installations		6 462 055,33				1 481 391,46		7 943 446,79		7 943 446,79
280423	Projets d'infrastructur d'intérêt nati		7 335,00				815,00		8 150,00		8 150,00
28042	Sous Total compte 28042		7 002 435,55	143 400,00			1 994 650,67	143 400,00	8 997 086,22		8 853 686,22
2804412	Bâtiments et installations		918 876,89	927 294,03			67 753,24	927 294,03	986 630,13		59 336,10
280441	Sous Total compte 280441		918 876,89	927 294,03			67 753,24	927 294,03	986 630,13		59 336,10
2804421	Biens mobiliers, matériel et études		106 078,57				8 159,89		114 238,46		114 238,46
280442	Sous Total compte 280442		106 078,57				8 159,89		114 238,46		114 238,46

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28044	Sous Total compte 28044		1 024 955,46	927 294,03			75 913,13	927 294,03	1 100 868,59		173 574,56
2804	Sous Total compte 2804		26 430 382,82	1 630 196,66			5 721 252,61	1 630 196,66	32 151 635,43		30 521 438,77
28051	Concessions et droits similaires		4 334 238,24	1 011,20	1 516,80	160,00	1 086 884,39	1 171,20	5 422 639,43		5 421 468,23
2805	Sous Total compte 2805		4 334 238,24	1 011,20	1 516,80	160,00	1 086 884,39	1 171,20	5 422 639,43		5 421 468,23
28087	Immo incorpo reues titre mise à dispo		18 263,98						18 263,98		18 263,98
28088	Autres immobilisations incorporelles		1 500 000,00						1 500 000,00		1 500 000,00
2808	Sous Total compte 2808		1 518 263,98						1 518 263,98		1 518 263,98
280	Sous Total compte 280		34 071 573,70	1 652 846,59	1 516,80	345,72	8 194 913,15	1 653 192,31	42 268 003,65		40 614 811,34
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		3 711,96				530,28		4 242,24		4 242,24
28128	Amort autres agencet amégat terr		300,96				59,28		360,24		360,24
2812	Sous Total compte 2812		4 012,92				589,56		4 602,48		4 602,48
28132	Immeubles de rapport		63 164,16				10 527,36		73 691,52		73 691,52
28135	Amort instal galés agencet amégat constru		13 516,79						13 516,79		13 516,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28138	Amort autres constructions		1 286 868,75				96 582,80		1 383 451,55		1 383 451,55
2813	Sous Total compte 2813		1 363 549,70				107 110,16		1 470 659,86		1 470 659,86
28152	Installations de voirie		887 801,22						887 801,22		887 801,22
281533	Réseaux câblés		12 317 526,78				884 719,61		13 202 246,39		13 202 246,39
28153	Sous Total compte 28153		12 317 526,78				884 719,61		13 202 246,39		13 202 246,39
281571	Mat roulant		5 891 114,62	381 332,03			542 515,76	381 332,03	6 433 630,38		6 052 298,35
281578	Amort autre mat outillage de voirie		601 646,85				21 564,18		623 211,03		623 211,03
28157	Sous Total compte 28157		6 492 761,47	381 332,03			564 079,94	381 332,03	7 056 841,41		6 675 509,38
28158	Autres instal mat outil tech		10 495 955,66	158,22	32 112,59	158,22	594 959,74	316,44	11 123 027,99		11 122 711,55
2815	Sous Total compte 2815		30 194 045,13	381 490,25	32 112,59	158,22	2 043 759,29	381 648,47	32 269 917,01		31 888 268,54
281721	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		2 699,64				449,94		3 149,58		3 149,58
281728	Amort autres agencet et amégat		23 423,15				5 212,19		28 635,34		28 635,34
28172	Sous Total compte 28172		26 122,79				5 662,13		31 784,92		31 784,92

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281731	Bâtiments publics		4 448,27						4 448,27		4 448,27
281738	Amort autres constructions		1 460,64				1 460,64		2 921,28		2 921,28
28173	Sous Total compte 28173		5 908,91				1 460,64		7 369,55		7 369,55
2817533	Réseaux câblés		4 875,88				634,96		5 510,84		5 510,84
281753	Sous Total compte 281753		4 875,88				634,96		5 510,84		5 510,84
281757	Amort mat outillage voirie		5 921,13						5 921,13		5 921,13
281758	Autres instal mat outil tech		154 030,90		15 718,85		29 525,03		199 274,78		199 274,78
28175	Sous Total compte 28175		164 827,91		15 718,85		30 159,99		210 706,75		210 706,75
281782	Mat de transport		15 773,01						15 773,01		15 773,01
281783	Mat bureau mat informatique		604 745,44		194,00		346,00		605 285,44		605 285,44
281784	Mobilier		858 962,95		3 904,09		21 717,87		884 584,91		884 584,91
281788	Amort autres		1 253 392,62		9 553,51	404,44	63 292,54	404,44	1 326 238,67		1 325 834,23
28178	Sous Total compte 28178		2 732 874,02		13 651,60	404,44	85 356,41	404,44	2 831 882,03		2 831 477,59

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	Sous Total compte 2817		2 929 733,63		29 370,45	404,44	122 639,17	404,44	3 081 743,25		3 081 338,81
28181	Instal gales agencet amngts divers		27 491,38				2 402,26		29 893,64		29 893,64
28182	Mat de transport		2 768 940,03	22 991,12	457 244,38		75 951,70	22 991,12	3 302 136,11		3 279 144,99
28183	Mat bureau mat informatique		8 042 453,01	1 153,20	1 729,80	68,02	1 699 378,63	1 221,22	9 743 561,44		9 742 340,22
28184	Mobilier		4 098 279,74	11 373,48	17 060,22		352 735,97	11 373,48	4 468 075,93		4 456 702,45
28188	Amort autres immobilisations corporelles		5 789 789,08	10 029,30	15 043,95		548 330,63	10 029,30	6 353 163,66		6 343 134,36
2818	Sous Total compte 2818		20 726 953,24	45 547,10	491 078,35	68,02	2 678 799,19	45 615,12	23 896 830,78		23 851 215,66
281	Sous Total compte 281		55 218 294,62	427 037,35	552 561,39	630,68	4 952 897,37	427 668,03	60 723 753,38		60 296 085,35
28	Sous Total compte 28		89 289 868,32	2 079 883,94	554 078,19	976,40	13 147 810,52	2 080 860,34	102 991 757,03		100 910 896,69
	Total classe 2	526 054 671,23	101 405 172,58	12 966 089,69	10 035 844,19	38 552 821,62	16 023 292,20	577 573 582,54	127 464 308,97	562 646 275,77	112 537 002,20
4011	Fournisseurs		633 725,21	19 217 713,08	19 659 433,42			19 217 713,08	20 293 158,63		1 075 445,55
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		1 373,40		179,39				1 552,79		1 552,79
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			49 097,40	49 097,40			49 097,40	49 097,40		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4017	Sous Total compte 4017		1 373,40	49 097,40	49 276,79			49 097,40	50 650,19		1 552,79
401	Sous Total compte 401		635 098,61	19 266 810,48	19 708 710,21			19 266 810,48	20 343 808,82		1 076 998,34
4041	Fournis immob		3 438 912,22	36 363 281,63	34 379 791,57			36 363 281,63	37 818 703,79		1 455 422,16
40471	Fournis immob - retenues de garantie		107 721,38	94 387,65	143 361,79			94 387,65	251 083,17		156 695,52
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions		26 285,22	42 215,22	15 930,00			42 215,22	42 215,22		0,00
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		190 871,00	193 871,00	3 150,00			193 871,00	194 021,00		150,00
4047	Sous Total compte 4047		324 877,60	330 473,87	162 441,79			330 473,87	487 319,39		156 845,52
404	Sous Total compte 404		3 763 789,82	36 693 755,50	34 542 233,36			36 693 755,50	38 306 023,18		1 612 267,68
408	Fournis factures non parvenues		2 275 014,82	2 275 014,82	6 103 513,41			2 275 014,82	8 378 528,23		6 103 513,41
4091	Fournis avances vers sur cdes	5 200,94		12 772,57	5 200,94			17 973,51	5 200,94	12 772,57	
409	Sous Total compte 409	5 200,94		12 772,57	5 200,94			17 973,51	5 200,94	12 772,57	
40	Sous Total compte 40	5 200,94	6 673 903,25	58 248 353,37	60 359 657,92			58 253 554,31	67 033 561,17		8 780 006,86
4111	Redevables - amiable	3 730 474,93		18 118 791,85	12 459 188,25			21 849 266,78	12 459 188,25	9 390 078,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4116	Redevables - contentieux	326 051,96		546 916,54	480 482,79			872 968,50	480 482,79	392 485,71	
411	Sous Total compte 411	4 056 526,89		18 665 708,39	12 939 671,04			22 722 235,28	12 939 671,04	9 782 564,24	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	155 566,49		556 152,51	607 736,47			711 719,00	607 736,47	103 982,53	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	16 425,62		119 706,50	133 322,71			136 132,12	133 322,71	2 809,41	
414	Sous Total compte 414	171 992,11		675 859,01	741 059,18			847 851,12	741 059,18	106 791,94	
4181	Redevables produits non encore facturés	1 438 873,83		1 772 161,55	1 438 873,83			3 211 035,38	1 438 873,83	1 772 161,55	
418	Sous Total compte 418	1 438 873,83		1 772 161,55	1 438 873,83			3 211 035,38	1 438 873,83	1 772 161,55	
41	Sous Total compte 41	5 667 392,83		21 113 728,95	15 119 604,05			26 781 121,78	15 119 604,05	11 661 517,73	
421	Personnel - rémunérations dues			30 949 057,97	30 949 057,97			30 949 057,97	30 949 057,97		0,00
427	Personnel - oppositions			45 152,29	45 152,29			45 152,29	45 152,29		0,00
42	Sous Total compte 42			30 994 210,26	30 994 210,26			30 994 210,26	30 994 210,26		0,00
431	Sécurité sociale			10 627 672,00	10 627 672,00			10 627 672,00	10 627 672,00		0,00
437	Autres organismes sociaux		7 617,24	13 588 848,52	13 581 285,28			13 588 848,52	13 588 902,52		54,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
43	Sous Total compte 43		7 617,24	24 216 520,52	24 208 957,28			24 216 520,52	24 216 574,52		54,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			619 835,63	618 617,84			619 835,63	618 617,84	1 217,79	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	110 000,00		66 018,84	154 118,44			176 018,84	154 118,44	21 900,40	
441	Sous Total compte 441	110 000,00		685 854,47	772 736,28			795 854,47	772 736,28	23 118,19	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 267 240,00	1 267 240,00			1 267 240,00	1 267 240,00		0,00
442	Sous Total compte 442			1 267 240,00	1 267 240,00			1 267 240,00	1 267 240,00		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			1 577 079,39	1 577 079,39			1 577 079,39	1 577 079,39		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	237 602,86			236 993,00			237 602,86	236 993,00	609,86	
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	1 649,46						1 649,46		1 649,46	
4431	Sous Total compte 4431	239 252,32		1 577 079,39	1 814 072,39			1 816 331,71	1 814 072,39	2 259,32	
44321	Opér particul avec Région dépenses			2 219,80	2 219,80			2 219,80	2 219,80		0,00
4432	Sous Total compte 4432			2 219,80	2 219,80			2 219,80	2 219,80		0,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	1 786 885,28			1 786 885,28			1 786 885,28	1 786 885,28		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux			158 965,30	158 965,30			158 965,30	158 965,30		0,00
4433	Sous Total compte 4433	1 786 885,28		158 965,30	1 945 850,58			1 945 850,58	1 945 850,58		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		1 707 035,00	29 182 691,08	29 317 216,08			29 182 691,08	31 024 251,08		1 841 560,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	1 740 125,45		1 585 077,96	2 094 382,72			3 325 203,41	2 094 382,72	1 230 820,69	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			454,40	192,00			454,40	192,00	262,40	
4434	Sous Total compte 4434	1 740 125,45	1 707 035,00	30 768 223,44	31 411 790,80			32 508 348,89	33 118 825,80		610 476,91
44351	Opér particul grp dépenses		2 093 375,00	10 019 145,59	7 925 770,59			10 019 145,59	10 019 145,59		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	1 498 702,01		36 983,78	1 505 445,79			1 535 685,79	1 505 445,79	30 240,00	
44356	Opér particul grp recettes contentieux			410 062,58	410 062,58			410 062,58	410 062,58		0,00
4435	Sous Total compte 4435	1 498 702,01	2 093 375,00	10 466 191,95	9 841 278,96			11 964 893,96	11 934 653,96	30 240,00	
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			3 789,10	3 789,10			3 789,10	3 789,10		0,00
4436	Sous Total compte 4436			3 789,10	3 789,10			3 789,10	3 789,10		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable	8 944,00		51 191,00	8 944,00			60 135,00	8 944,00	51 191,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BERN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437	8 944,00		51 191,00	8 944,00			60 135,00	8 944,00	51 191,00	
44381	Aut serv organ pub - dépenses			3 649 131,72	4 929 131,72			3 649 131,72	4 929 131,72		1 280 000,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	83 063,21		466 247,70	549 310,91			549 310,91	549 310,91		0,00
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux			324,00	324,00			324,00	324,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438	83 063,21		4 115 703,42	5 478 766,63			4 198 766,63	5 478 766,63		1 280 000,00
443	Sous Total compte 443	5 356 972,27	3 800 410,00	47 143 363,40	50 506 712,26			52 500 335,67	54 307 122,26		1 806 786,59
4452	Etat - TVA intra-communautaire due			8 946,62	8 946,62			8 946,62	8 946,62		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		4 029,00	498 795,00	863 110,00			498 795,00	867 139,00		368 344,00
4455	Sous Total compte 4455		4 029,00	498 795,00	863 110,00			498 795,00	867 139,00		368 344,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	4 398,09		135 197,20	139 165,20			139 595,29	139 165,20	430,09	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	2 876,45		46 968,21	48 788,33			49 844,66	48 788,33	1 056,33	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	1 078,00		153 463,00	153 923,00			154 541,00	153 923,00	618,00	
4456	Sous Total compte 4456	8 352,54		335 628,41	341 876,53			343 980,95	341 876,53	2 104,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée		40,70	904 559,71	904 574,79			904 559,71	904 615,49		55,78
4457	Sous Total compte 4457		40,70	904 559,71	904 574,79			904 559,71	904 615,49		55,78
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	9 492,00		145 232,00	154 545,00			154 724,00	154 545,00	179,00	
4458	Sous Total compte 4458	9 492,00		145 232,00	154 545,00			154 724,00	154 545,00	179,00	
445	Sous Total compte 445	17 844,54	4 069,70	1 893 161,74	2 273 052,94			1 911 006,28	2 277 122,64		366 116,36
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		200,00	659 265,30	663 404,02			659 265,30	663 604,02		4 338,72
4487	Produits à recevoir	35 000,00		35 000,00	35 000,00			70 000,00	35 000,00	35 000,00	
448	Sous Total compte 448	35 000,00		35 000,00	35 000,00			70 000,00	35 000,00	35 000,00	
44	Sous Total compte 44	5 519 816,81	3 804 679,70	51 683 884,91	55 518 145,50			57 203 701,72	59 322 825,20		2 119 123,48
45102	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	5 848 276,66		2 015 302,19	4 593 193,62			7 863 578,85	4 593 193,62	3 270 385,23	
45103	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		20 726,12	1 853 499,04	652 865,94			1 853 499,04	673 592,06	1 179 906,98	
45104	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 292 314,51		460 118,49	2 037 538,59			1 752 433,00	2 037 538,59		285 105,59
451	Sous Total compte 451	7 140 591,17	20 726,12	4 328 919,72	7 283 598,15			11 469 510,89	7 304 324,27	4 165 186,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4581101	Dépenses (à subdiviser par mandat)	125 162,76			125 162,78	0,02		125 162,78	125 162,78		0,00
458111	Dépenses (à subdiviser par mandat)	39 993,40			39 993,40			39 993,40	39 993,40		0,00
4581201	Dépenses (à subdiviser par mandat)	17 902,06			17 902,06			17 902,06	17 902,06		0,00
458133	Dépenses (à subdiviser par mandat)	40 754,40			40 754,40	13 204,80		53 959,20	40 754,40	13 204,80	
458135	Dépenses (à subdiviser par mandat)	187 142,56				427 891,33		615 033,89		615 033,89	
458137	Dépenses (à subdiviser par mandat)	486 141,49				1 128 077,09		1 614 218,58		1 614 218,58	
458138	Dépenses (à subdiviser par mandat)	397 586,63				922 587,98		1 320 174,61		1 320 174,61	
458139	Dépenses (à subdiviser par mandat)	113,40				424 235,52		424 348,92		424 348,92	
458140	Dépenses (à subdiviser par mandat)	324,00				1 212 101,43		1 212 425,43		1 212 425,43	
45815	Dépenses (à subdiviser par mandat)	250 179,46			250 179,46			250 179,46	250 179,46		0,00
4581	Sous Total compte 4581	1 545 300,16			473 992,10	4 128 098,17		5 673 398,33	473 992,10	5 199 406,23	
4582101	Recettes (à subdiviser par mandat)		125 162,78	125 162,78				125 162,78	125 162,78		0,00
458211	Recettes (à subdiviser par mandat)		39 993,40	39 993,40				39 993,40	39 993,40		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4582201	Recettes (à subdiviser par mandat)		3 680,00	17 902,06			14 222,06	17 902,06	17 902,06		0,00
458233	Recettes (à subdiviser par mandat)		40 754,40	40 754,40			13 204,80	40 754,40	53 959,20		13 204,80
458235	Recettes (à subdiviser par mandat)		187 411,08				427 622,81		615 033,89		615 033,89
458237	Recettes (à subdiviser par mandat)		486 849,42				1 127 369,16		1 614 218,58		1 614 218,58
458238	Recettes (à subdiviser par mandat)		398 165,61				922 009,00		1 320 174,61		1 320 174,61
458239	Recettes (à subdiviser par mandat)		113,40				424 235,52		424 348,92		424 348,92
458240	Recettes (à subdiviser par mandat)		324,00				1 212 101,43		1 212 425,43		1 212 425,43
45825	Recettes (à subdiviser par mandat)		250 179,46	250 179,46				250 179,46	250 179,46		0,00
4582	Sous Total compte 4582		1 532 633,55	473 992,10			4 140 764,78	473 992,10	5 673 398,33		5 199 406,23
458	Sous Total compte 458	1 545 300,16	1 532 633,55	473 992,10	473 992,10	4 128 098,17	4 140 764,78	6 147 390,43	6 147 390,43		0,00
45	Sous Total compte 45	8 685 891,33	1 553 359,67	4 802 911,82	7 757 590,25	4 128 098,17	4 140 764,78	17 616 901,32	13 451 714,70	4 165 186,62	
4621	Créances cess immob - amiable			197 375,50	197 375,49			197 375,50	197 375,49	0,01	
462	Sous Total compte 462			197 375,50	197 375,49			197 375,50	197 375,49	0,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4648	Autres encaissements pour compte de tiers			2 289,97	43 332,94			2 289,97	43 332,94		41 042,97
464	Sous Total compte 464			2 289,97	43 332,94			2 289,97	43 332,94		41 042,97
466	Excédit de versement		2 853,49	265 239,63	262 612,98			265 239,63	265 466,47		226,84
46711	Autres comptes créditeurs		72 459,21	22 567 707,28	22 668 868,06			22 567 707,28	22 741 327,27		173 619,99
4671	Sous Total compte 4671		72 459,21	22 567 707,28	22 668 868,06			22 567 707,28	22 741 327,27		173 619,99
46721	Débiteurs divers - amiable	147 655,56		13 537 778,00	13 393 300,11			13 685 433,56	13 393 300,11	292 133,45	
46726	Débiteurs divers - contentieux	30 735,68		117 577,52	71 419,38			148 313,20	71 419,38	76 893,82	
4672	Sous Total compte 4672	178 391,24		13 655 355,52	13 464 719,49			13 833 746,76	13 464 719,49	369 027,27	
4675	Mandataires opérations déléguées recette	9 500,00			500,00			9 500,00	500,00	9 000,00	
467	Sous Total compte 467	187 891,24	72 459,21	36 223 062,80	36 134 087,55			36 410 954,04	36 206 546,76	204 407,28	
46	Sous Total compte 46	187 891,24	75 312,70	36 687 967,90	36 637 408,96			36 875 859,14	36 712 721,66	163 137,48	
4711	Verst des régisseurs		142 923,06	2 119 395,89	2 114 065,65			2 119 395,89	2 256 988,71		137 592,82
4712	Virements réimputés		39,16	46 792,84	59 074,67			46 792,84	59 113,83		12 320,99

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Raet : verst contrib directes			70 285 952,00	70 285 952,00			70 285 952,00	70 285 952,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			16 511 644,00	16 511 644,00			16 511 644,00	16 511 644,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			5 000 000,00	5 000 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00		0,00
47138	Raet : autres		491 354,06	74 600 707,24	74 949 554,85			74 600 707,24	75 440 908,91		840 201,67
4713	Sous Total compte 4713		491 354,06	166 398 303,24	166 747 150,85			166 398 303,24	167 238 504,91		840 201,67
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		563,96	10 978,49	10 432,53			10 978,49	10 996,49		18,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		2 578,49	382 899,44	381 663,11			382 899,44	384 241,60		1 342,16
47141	Sous Total compte 47141		3 142,45	393 877,93	392 095,64			393 877,93	395 238,09		1 360,16
4714	Sous Total compte 4714		3 142,45	393 877,93	392 095,64			393 877,93	395 238,09		1 360,16
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		10 260,71	7 811,51				7 811,51	10 260,71		2 449,20
4717	Sous Total compte 4717		10 260,71	7 811,51				7 811,51	10 260,71		2 449,20
4718	Autres recettes à régulariser		42 504,02	6 451 956,30	6 437 094,85			6 451 956,30	6 479 598,87		27 642,57
471	Sous Total compte 471		690 223,46	175 418 137,71	175 749 481,66			175 418 137,71	176 439 705,12		1 021 567,41

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			5 420 923,53	5 420 923,53			5 420 923,53	5 420 923,53		0,00
47218	Autres dépenses			5 331 222,41	5 331 222,41			5 331 222,41	5 331 222,41		0,00
4721	Sous Total compte 4721			10 752 145,94	10 752 145,94			10 752 145,94	10 752 145,94		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			54,95	54,95			54,95	54,95		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			7 420 551,88	7 420 262,74			7 420 551,88	7 420 262,74	289,14	
472	Sous Total compte 472			18 172 752,77	18 172 463,63			18 172 752,77	18 172 463,63	289,14	
4751	Redevables sur rôle			1 099 636,71	1 099 636,71			1 099 636,71	1 099 636,71		0,00
4757	Produits sur rôle			1 099 636,71	1 099 636,71			1 099 636,71	1 099 636,71		0,00
475	Sous Total compte 475			2 199 273,42	2 199 273,42			2 199 273,42	2 199 273,42		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés	183,00		16,00	199,00			199,00	199,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			12,22	12,22			12,22	12,22		0,00
478	Sous Total compte 478	183,00		28,22	211,22			211,22	211,22		0,00
47	Sous Total compte 47	183,00	690 223,46	195 790 192,12	196 121 429,93			195 790 375,12	196 811 653,39		1 021 278,27

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	20 066 376,15	12 805 096,02	423 537 769,85	426 717 004,15	4 128 098,17	4 140 764,78	447 732 244,17	443 662 864,95	23 077 480,18	19 008 100,96
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	575,50		20 627,20	21 202,70			21 202,70	21 202,70		0,00
5116	TIP à l'encaissement			100 955,42	100 955,42			100 955,42	100 955,42		0,00
51176	TIP impayés			387,74	387,74			387,74	387,74		0,00
51178	Autres valeurs impayées			318,83	318,83			318,83	318,83		0,00
5117	Sous Total compte 5117			706,57	706,57			706,57	706,57		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			10 983,65	10 743,71			10 983,65	10 743,71	239,94	
511	Sous Total compte 511	575,50		133 272,84	133 608,40			133 848,34	133 608,40	239,94	
515	Compte au trésor	7 574 691,56		190 605 192,39	192 412 357,38			198 179 883,95	192 412 357,38	5 767 526,57	
5198	Autres crédits de trésorerie		2 500 000,00	2 500 000,00				2 500 000,00	2 500 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519		2 500 000,00	2 500 000,00				2 500 000,00	2 500 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	7 575 267,06	2 500 000,00	193 238 465,23	192 545 965,78			200 813 732,29	195 045 965,78	5 767 766,51	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	2 050,00		7 599,16	7 599,16			9 649,16	7 599,16	2 050,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	390,00						390,00		390,00	
541	Sous Total compte 541	2 440,00		7 599,16	7 599,16			10 039,16	7 599,16	2 440,00	
54	Sous Total compte 54	2 440,00		7 599,16	7 599,16			10 039,16	7 599,16	2 440,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			15 192 727,97	15 192 727,97			15 192 727,97	15 192 727,97		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			581 977,43	581 977,43			581 977,43	581 977,43		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			4 826 284,71	4 826 284,71			4 826 284,71	4 826 284,71		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			41 819,29	41 819,29			41 819,29	41 819,29		0,00
587	Sous Total compte 587			41 819,29	41 819,29			41 819,29	41 819,29		0,00
588	Autres virements internes			427 589,57	427 589,57			427 589,57	427 589,57		0,00
58	Sous Total compte 58			21 070 398,97	21 070 398,97			21 070 398,97	21 070 398,97		0,00
	Total classe 5	7 577 707,06	2 500 000,00	214 316 463,36	213 623 963,91			221 894 170,42	216 123 963,91	5 770 206,51	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					239 917,73	30 746,12	239 917,73	30 746,12	209 171,61	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					1 768 286,27	6 244,00	1 768 286,27	6 244,00	1 762 042,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					16 837,90		16 837,90		16 837,90	
6061	Sous Total compte 6061					2 025 041,90	36 990,12	2 025 041,90	36 990,12	1 988 051,78	
60622	Achts non stkés carburants					769 473,30	5 600,00	769 473,30	5 600,00	763 873,30	
60623	Achts non stkés d'aliment					354 542,93	119,00	354 542,93	119,00	354 423,93	
60628	Achts autres fournit non stkées					103 449,10		103 449,10		103 449,10	
6062	Sous Total compte 6062					1 227 465,33	5 719,00	1 227 465,33	5 719,00	1 221 746,33	
60631	Achts non stkés fournit entretien					81 013,56		81 013,56		81 013,56	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					88 681,79		88 681,79		88 681,79	
60636	Achts non stkés vêtements travail					89 119,35		89 119,35		89 119,35	
6063	Sous Total compte 6063					258 814,70		258 814,70		258 814,70	
6064	Achts non stkés fournit admin					81 043,96	3 499,08	81 043,96	3 499,08	77 544,88	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					470 041,27	11 677,79	470 041,27	11 677,79	458 363,48	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					5 590,88		5 590,88		5 590,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					762 108,21	16 780,31	762 108,21	16 780,31	745 327,90	
606	Sous Total compte 606					4 830 106,25	74 666,30	4 830 106,25	74 666,30	4 755 439,95	
60	Sous Total compte 60					4 830 106,25	74 666,30	4 830 106,25	74 666,30	4 755 439,95	
611	Contrats prestations de services					7 079 174,14	454 636,22	7 079 174,14	454 636,22	6 624 537,92	
6132	Locations immobilières					406 980,96		406 980,96		406 980,96	
6135	Locations mobilières					233 182,16	1 991,60	233 182,16	1 991,60	231 190,56	
613	Sous Total compte 613					640 163,12	1 991,60	640 163,12	1 991,60	638 171,52	
614	Charges locatives et de copropriété					24 145,52		24 145,52		24 145,52	
61521	Entretien et réparations de terrains					202 821,64	20 979,01	202 821,64	20 979,01	181 842,63	
615221	Bâtiments publics					207 594,84	2 433,70	207 594,84	2 433,70	205 161,14	
615228	Autres bâtiments					10 638,41	2 500,18	10 638,41	2 500,18	8 138,23	
61522	Sous Total compte 61522					218 233,25	4 933,88	218 233,25	4 933,88	213 299,37	
615231	Voieries					66 724,04	985,20	66 724,04	985,20	65 738,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61523	Sous Total compte 61523					66 724,04	985,20	66 724,04	985,20	65 738,84	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					171 178,88	4 560,00	171 178,88	4 560,00	166 618,88	
6152	Sous Total compte 6152					658 957,81	31 458,09	658 957,81	31 458,09	627 499,72	
61551	Entretien réparations matériel roulant					125 827,78	7 989,21	125 827,78	7 989,21	117 838,57	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					42 841,09	3 962,27	42 841,09	3 962,27	38 878,82	
6155	Sous Total compte 6155					168 668,87	11 951,48	168 668,87	11 951,48	156 717,39	
6156	Maintenance					1 317 131,75	197 637,17	1 317 131,75	197 637,17	1 119 494,58	
615	Sous Total compte 615					2 144 758,43	241 046,74	2 144 758,43	241 046,74	1 903 711,69	
6161	Multirisques					542 809,96		542 809,96		542 809,96	
616	Sous Total compte 616					542 809,96		542 809,96		542 809,96	
617	Etudes et recherches					121 913,04	13 086,00	121 913,04	13 086,00	108 827,04	
6182	Divers doc générale et technique					86 544,81	1 194,00	86 544,81	1 194,00	85 350,81	
6184	Divers verst à organismes formation					327 024,94	52 165,40	327 024,94	52 165,40	274 859,54	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6185	Divers - frais colloques et séminaires					13 996,40	907,20	13 996,40	907,20	13 089,20	
6188	Autres frais divers					669 281,88	120 208,23	669 281,88	120 208,23	549 073,65	
618	Sous Total compte 618					1 096 848,03	174 474,83	1 096 848,03	174 474,83	922 373,20	
61	Sous Total compte 61					11 649 812,24	885 235,39	11 649 812,24	885 235,39	10 764 576,85	
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					10 227,80		10 227,80		10 227,80	
6217	Persel affecté par Cnes membres GFP					1 803 583,29	4 577,65	1 803 583,29	4 577,65	1 799 005,64	
6218	Autre personnel extérieur au service					160 418,23	24 000,00	160 418,23	24 000,00	136 418,23	
621	Sous Total compte 621					1 974 229,32	28 577,65	1 974 229,32	28 577,65	1 945 651,67	
6226	Rému intermé honoraires					88 291,53	4 344,00	88 291,53	4 344,00	83 947,53	
6227	Rému intermé honoraires frais act cont					22 134,76		22 134,76		22 134,76	
6228	Rému intermé honoraires divers					115 616,08	940,46	115 616,08	940,46	114 675,62	
622	Sous Total compte 622					226 042,37	5 284,46	226 042,37	5 284,46	220 757,91	
6231	Pub public relat publ annonces insert					237 527,14	48 170,48	237 527,14	48 170,48	189 356,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					2 367,73		2 367,73		2 367,73	
6233	Pub public relat publ foires expositions					12 388,80		12 388,80		12 388,80	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					109 225,05	14 091,60	109 225,05	14 091,60	95 133,45	
6237	Pub public relat publ publications					19 488,00		19 488,00		19 488,00	
6238	Pub public relat publ divers					136 877,01	16 946,91	136 877,01	16 946,91	119 930,10	
623	Sous Total compte 623					517 873,73	79 208,99	517 873,73	79 208,99	438 664,74	
6241	Transports de biens					3 574,32		3 574,32		3 574,32	
6247	Transports collectifs					18 142,78		18 142,78		18 142,78	
624	Sous Total compte 624					21 717,10		21 717,10		21 717,10	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					30 319,81	180,00	30 319,81	180,00	30 139,81	
6255	Déplacts missions récep frais déménagt					3 337,57		3 337,57		3 337,57	
6256	Déplacts missions récep - missions					66 671,65	270,56	66 671,65	270,56	66 401,09	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					34 988,39		34 988,39		34 988,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					135 317,42	450,56	135 317,42	450,56	134 866,86	
6261	Frais d'affranchissement					177 358,18		177 358,18		177 358,18	
6262	Frais de télécommunication					311 230,06	45 499,54	311 230,06	45 499,54	265 730,52	
626	Sous Total compte 626					488 588,24	45 499,54	488 588,24	45 499,54	443 088,70	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					4 247,70	196,59	4 247,70	196,59	4 051,11	
6281	Aut serv extér concours divers					229 481,58	2 167,50	229 481,58	2 167,50	227 314,08	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					681,60		681,60		681,60	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					532 432,56	265 395,00	532 432,56	265 395,00	267 037,56	
62878	Rembst frais à autres organismes					66 886,28	36 000,00	66 886,28	36 000,00	30 886,28	
6287	Sous Total compte 6287					599 318,84	301 395,00	599 318,84	301 395,00	297 923,84	
6288	Autres serv extér					851 454,17	108 080,28	851 454,17	108 080,28	743 373,89	
628	Sous Total compte 628					1 680 936,19	411 642,78	1 680 936,19	411 642,78	1 269 293,41	
62	Sous Total compte 62					5 048 952,07	570 860,57	5 048 952,07	570 860,57	4 478 091,50	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					567 357,48		567 357,48		567 357,48	
6332	Cotisations versées au FNAL					122 091,56		122 091,56		122 091,56	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					347 894,82		347 894,82		347 894,82	
633	Sous Total compte 633					1 037 343,86		1 037 343,86		1 037 343,86	
63512	Impôts directs - taxes foncières					596 254,07	674,00	596 254,07	674,00	595 580,07	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					8 115,52	1 538,00	8 115,52	1 538,00	6 577,52	
6351	Sous Total compte 6351					604 369,59	2 212,00	604 369,59	2 212,00	602 157,59	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					4 488,00	4 488,00	4 488,00	4 488,00		0,00
6358	Autres droits administration des impôts					24,00		24,00		24,00	
635	Sous Total compte 635					608 881,59	6 700,00	608 881,59	6 700,00	602 181,59	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					14 634,99		14 634,99		14 634,99	
63	Sous Total compte 63					1 660 860,44	6 700,00	1 660 860,44	6 700,00	1 654 160,44	
64111	Persl titulaire_rémun principale					25 836 650,55		25 836 650,55		25 836 650,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					286 805,88		286 805,88		286 805,88	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					67 400,00		67 400,00		67 400,00	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					6 064 147,56		6 064 147,56		6 064 147,56	
6411	Sous Total compte 6411					32 255 003,99		32 255 003,99		32 255 003,99	
64131	Persel non titulaire - rémunération					7 428 047,05		7 428 047,05		7 428 047,05	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					22 836,99		22 836,99		22 836,99	
64138	Autres indemnités					11 532,81		11 532,81		11 532,81	
6413	Sous Total compte 6413					7 462 416,85		7 462 416,85		7 462 416,85	
64164	Emplois dinsertion indemnité inflatio					1 100,00		1 100,00		1 100,00	
64168	Autres emplois d'insertion					76 198,41		76 198,41		76 198,41	
6416	Sous Total compte 6416					77 298,41		77 298,41		77 298,41	
64171	Apprentis rémunérations					136 286,01		136 286,01		136 286,01	
64172	Apprentis indemnité inflation					1 100,00		1 100,00		1 100,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Sous Total compte 6417					137 386,01		137 386,01		137 386,01	
6419	Rembst rémunérations du persel						259 599,27		259 599,27		259 599,27
641	Sous Total compte 641					39 932 105,26	259 599,27	39 932 105,26	259 599,27	39 672 505,99	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					5 382 655,07	200,00	5 382 655,07	200,00	5 382 455,07	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					8 584 724,84		8 584 724,84		8 584 724,84	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					268 626,65		268 626,65		268 626,65	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					79 093,00		79 093,00		79 093,00	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					1 100,00		1 100,00		1 100,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance					1 068,63	595 465,52	1 068,63	595 465,52		594 396,89
645	Sous Total compte 645					14 317 268,19	595 665,52	14 317 268,19	595 665,52	13 721 602,67	
64731	Autres charges soc alloc chômage					78 455,31		78 455,31		78 455,31	
6473	Sous Total compte 6473					78 455,31		78 455,31		78 455,31	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					90,00		90,00		90,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail					24 371,79		24 371,79		24 371,79	
6478	Autres charges sociales diverses					158 513,66		158 513,66		158 513,66	
647	Sous Total compte 647					261 430,76		261 430,76		261 430,76	
6488	Autres charges de personnel					86 431,86		86 431,86		86 431,86	
648	Sous Total compte 648					86 431,86		86 431,86		86 431,86	
64	Sous Total compte 64					54 597 236,07	855 264,79	54 597 236,07	855 264,79	53 741 971,28	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					956,28		956,28		956,28	
6518	Autres					1 692,79		1 692,79		1 692,79	
651	Sous Total compte 651					2 649,07		2 649,07		2 649,07	
6521	Déficit des budgets annex à caract admi					1 250 000,00		1 250 000,00		1 250 000,00	
652	Sous Total compte 652					1 250 000,00		1 250 000,00		1 250 000,00	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					616 802,64		616 802,64		616 802,64	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					1 937,08		1 937,08		1 937,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					43 792,43		43 792,43		43 792,43	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					145 077,20		145 077,20		145 077,20	
6535	Frais formation maires adjts conseil					11 300,00		11 300,00		11 300,00	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					1 078,01		1 078,01		1 078,01	
6537	Sous Total compte 6537					1 078,01		1 078,01		1 078,01	
653	Sous Total compte 653					819 987,36		819 987,36		819 987,36	
6541	Créances admises en non-valeur					27 522,91		27 522,91		27 522,91	
6542	Créances éteintes					149 999,36		149 999,36		149 999,36	
654	Sous Total compte 654					177 522,27		177 522,27		177 522,27	
6553	Cont particip service incendie					5 225 153,71		5 225 153,71		5 225 153,71	
65548	Autres contributions					10 424 989,44	633 570,31	10 424 989,44	633 570,31	9 791 419,13	
6554	Sous Total compte 6554					10 424 989,44	633 570,31	10 424 989,44	633 570,31	9 791 419,13	
6557	Contribution à politique habitat					108 000,00		108 000,00		108 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires					1 520 000,00		1 520 000,00		1 520 000,00	
655	Sous Total compte 655					17 278 143,15	633 570,31	17 278 143,15	633 570,31	16 644 572,84	
65731	Subv fonct aux orga publics Etat					20 367,00		20 367,00		20 367,00	
657358	Subv fonct aux orga pub autres groupements					1 113 902,83		1 113 902,83		1 113 902,83	
65735	Sous Total compte 65735					1 113 902,83		1 113 902,83		1 113 902,83	
65737	Subv fonct autres étab publics locaux					1 721 800,00	2 000,00	1 721 800,00	2 000,00	1 719 800,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					235 846,06		235 846,06		235 846,06	
6573	Sous Total compte 6573					3 091 915,89	2 000,00	3 091 915,89	2 000,00	3 089 915,89	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					6 445 835,58	77 249,17	6 445 835,58	77 249,17	6 368 586,41	
657	Sous Total compte 657					9 537 751,47	79 249,17	9 537 751,47	79 249,17	9 458 502,30	
658821	Secours d'urgence					450,00		450,00		450,00	
65882	Sous Total compte 65882					450,00		450,00		450,00	
65888	Autres					6 802,00		6 802,00		6 802,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	Sous Total compte 6588					7 252,00		7 252,00		7 252,00	
658	Sous Total compte 658					7 252,00		7 252,00		7 252,00	
65	Sous Total compte 65					29 073 305,32	712 819,48	29 073 305,32	712 819,48	28 360 485,84	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					1 330 412,26		1 330 412,26		1 330 412,26	
66112	Intérêts - rattachement des icne					317 257,06	229 114,24	317 257,06	229 114,24	88 142,82	
6611	Sous Total compte 6611					1 647 669,32	229 114,24	1 647 669,32	229 114,24	1 418 555,08	
661	Sous Total compte 661					1 647 669,32	229 114,24	1 647 669,32	229 114,24	1 418 555,08	
66	Sous Total compte 66					1 647 669,32	229 114,24	1 647 669,32	229 114,24	1 418 555,08	
6711	Charges except intérêts moratoires					88,16		88,16		88,16	
6718	Charg except aut charg except opér gest					169 971,72		169 971,72		169 971,72	
671	Sous Total compte 671					170 059,88		170 059,88		170 059,88	
673	Charges except titres annulés					252 307,80		252 307,80		252 307,80	
6743	Subv except fonct versées par group					473 555,66	81 180,00	473 555,66	81 180,00	392 375,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
674	Sous Total compte 674					473 555,66	81 180,00	473 555,66	81 180,00	392 375,66	
675	Charges except vnc immob cédées					214 996,21		214 996,21		214 996,21	
6761	Différences sur réalisations (positives)					61 580,26		61 580,26		61 580,26	
676	Sous Total compte 676					61 580,26		61 580,26		61 580,26	
678	Autres charges exceptionnelles					58 454,67	25 500,00	58 454,67	25 500,00	32 954,67	
67	Sous Total compte 67					1 230 954,48	106 680,00	1 230 954,48	106 680,00	1 124 274,48	
6811	DA - immob					13 147 624,80	632,46	13 147 624,80	632,46	13 146 992,34	
681	Sous Total compte 681					13 147 624,80	632,46	13 147 624,80	632,46	13 146 992,34	
68	Sous Total compte 68					13 147 624,80	632,46	13 147 624,80	632,46	13 146 992,34	
	Total classe 6					122 886 520,99	3 441 973,23	122 886 520,99	3 441 973,23	120 298 543,92	853 996,16
70323	Redev occupation domaine public communal					4 508,00	275 504,03	4 508,00	275 504,03		270 996,03
70328	Autres droits stationnement et location						173,64		173,64		173,64
7032	Sous Total compte 7032					4 508,00	275 677,67	4 508,00	275 677,67		271 169,67

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
703	Sous Total compte 703					4 508,00	275 677,67	4 508,00	275 677,67		271 169,67
70612	Prestation serv redev spéc enlèvt ordure					1 013 919,74	2 172 175,35	1 013 919,74	2 172 175,35		1 158 255,61
7061	Sous Total compte 7061					1 013 919,74	2 172 175,35	1 013 919,74	2 172 175,35		1 158 255,61
7062	Prestation serv redev droits culturel					471,75	354 416,34	471,75	354 416,34		353 944,59
7066	Prestation serv redev droits social					817,05	1 183 803,75	817,05	1 183 803,75		1 182 986,70
70688	Prest serv autres prestat service						801 032,05		801 032,05		801 032,05
7068	Sous Total compte 7068						801 032,05		801 032,05		801 032,05
706	Sous Total compte 706					1 015 208,54	4 511 427,49	1 015 208,54	4 511 427,49		3 496 218,95
7071	Ventes de marchandises - compteurs						17 609,18		17 609,18		17 609,18
7078	Ventes d'autres marchandises						1 595 786,05		1 595 786,05		1 595 786,05
707	Sous Total compte 707						1 613 395,23		1 613 395,23		1 613 395,23
70841	Mise à dispo persel aux BA						47 791,93		47 791,93		47 791,93
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP						1 020 770,74		1 020 770,74		1 020 770,74

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70848	Mise à dispo persel facturée autres org					80 465,80	3 584 300,20	80 465,80	3 584 300,20		3 503 834,40
7084	Sous Total compte 7084					80 465,80	4 652 862,87	80 465,80	4 652 862,87		4 572 397,07
70873	Autres prod rebst frais par CCAS						7 884,00		7 884,00		7 884,00
70875	Aut prod rebst frais coll membres GFP						210 049,95		210 049,95		210 049,95
70878	Autres produits - remboursement de frais					35 996,11	1 166 410,04	35 996,11	1 166 410,04		1 130 413,93
7087	Sous Total compte 7087					35 996,11	1 384 343,99	35 996,11	1 384 343,99		1 348 347,88
708	Sous Total compte 708					116 461,91	6 037 206,86	116 461,91	6 037 206,86		5 920 744,95
70	Sous Total compte 70					1 136 178,45	12 437 707,25	1 136 178,45	12 437 707,25		11 301 528,80
73111	Impôts directs locaux						33 078 103,43		33 078 103,43		33 078 103,43
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises						10 760 130,00		10 760 130,00		10 760 130,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						3 015 828,00		3 015 828,00		3 015 828,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						709 154,00		709 154,00		709 154,00
7311	Sous Total compte 7311						47 563 215,43		47 563 215,43		47 563 215,43

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						667 900,00		667 900,00		667 900,00
731	Sous Total compte 731						48 231 115,43		48 231 115,43		48 231 115,43
73221	FNGIR						227 602,01		227 602,01		227 602,01
7322	Sous Total compte 7322						227 602,01		227 602,01		227 602,01
7328	Autres fiscalités reversées						1 212,11		1 212,11		1 212,11
732	Sous Total compte 732						228 814,12		228 814,12		228 814,12
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						22 116 173,00		22 116 173,00		22 116 173,00
733	Sous Total compte 733						22 116 173,00		22 116 173,00		22 116 173,00
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiq						990 173,00		990 173,00		990 173,00
734	Sous Total compte 734						990 173,00		990 173,00		990 173,00
7362	Taxes de séjour					23 275,78	801 286,87	23 275,78	801 286,87		778 011,09
7364	Prélevement sur les produits des jeux						128 105,30		128 105,30		128 105,30
736	Sous Total compte 736					23 275,78	929 392,17	23 275,78	929 392,17		906 116,39

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7382	Fraction de TVA						31 003 492,00		31 003 492,00		31 003 492,00
738	Sous Total compte 738						31 003 492,00		31 003 492,00		31 003 492,00
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					1 745,00			1 745,00		1 745,00
739117	Sous Total compte 739117					1 745,00			1 745,00		1 745,00
73911	Sous Total compte 73911					1 745,00			1 745,00		1 745,00
7391	Sous Total compte 7391					1 745,00			1 745,00		1 745,00
739211	Attributions de compensation					25 811 973,60			25 811 973,60		25 811 973,60
73921	Sous Total compte 73921					25 811 973,60			25 811 973,60		25 811 973,60
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					1 516 189,00			1 516 189,00		1 516 189,00
73922	Sous Total compte 73922					1 516 189,00			1 516 189,00		1 516 189,00
7392	Sous Total compte 7392					27 328 162,60			27 328 162,60		27 328 162,60
7398	Reverst restitutions prélevt divers					650 599,33			650 599,33		650 599,33
739	Sous Total compte 739					27 980 506,93			27 980 506,93		27 980 506,93

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73	Sous Total compte 73					28 003 782,71	103 499 159,72	28 003 782,71	103 499 159,72		75 495 377,01
74124	Dot intercommuni						3 153 380,00		3 153 380,00		3 153 380,00
74126	Dot compens groupts Cnes						18 328 270,00		18 328 270,00		18 328 270,00
7412	Sous Total compte 7412						21 481 650,00		21 481 650,00		21 481 650,00
741	Sous Total compte 741						21 481 650,00		21 481 650,00		21 481 650,00
744	FCTVA						41 922,34		41 922,34		41 922,34
7461	D.G.D						288 612,79		288 612,79		288 612,79
746	Sous Total compte 746						288 612,79		288 612,79		288 612,79
74718	Autres participations Etat						583 938,03		583 938,03		583 938,03
7471	Sous Total compte 7471						583 938,03		583 938,03		583 938,03
7472	Participations - Région						92 714,50		92 714,50		92 714,50
7473	Participations - Dépt						1 182 255,82		1 182 255,82		1 182 255,82
74741	Participations Cnes membres GFP					35 000,00	269 399,23	35 000,00	269 399,23		234 399,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte 7474					35 000,00	269 399,23	35 000,00	269 399,23		234 399,23
7477	Participations - budget com fonds struct						197 460,55		197 460,55		197 460,55
7478	Participations - autres organismes					403 173,83	4 681 825,13	403 173,83	4 681 825,13		4 278 651,30
747	Sous Total compte 747					438 173,83	7 007 593,26	438 173,83	7 007 593,26		6 569 419,43
748313	Dotation compensation réforme TP						540 918,00		540 918,00		540 918,00
74831	Sous Total compte 74831						540 918,00		540 918,00		540 918,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						2 864 172,01		2 864 172,01		2 864 172,01
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						12 889,00		12 889,00		12 889,00
7483	Sous Total compte 7483						3 417 979,01		3 417 979,01		3 417 979,01
7488	Autres attributions - participations						2 747 325,13		2 747 325,13		2 747 325,13
748	Sous Total compte 748						6 165 304,14		6 165 304,14		6 165 304,14
74	Sous Total compte 74					438 173,83	34 985 082,53	438 173,83	34 985 082,53		34 546 908,70
752	Revenus des immeubles					1 108,08	691 166,45	1 108,08	691 166,45		690 058,37

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
757	Redev versées par fermiers - concessions						3 617 401,33		3 617 401,33		3 617 401,33
7588	Autres produits divers de gestion couran						6,33		6,33		6,33
758	Sous Total compte 758						6,33		6,33		6,33
75	Sous Total compte 75					1 108,08	4 308 574,11	1 108,08	4 308 574,11		4 307 466,03
7688	Autres						3 670,39		3 670,39		3 670,39
768	Sous Total compte 768						3 670,39		3 670,39		3 670,39
76	Sous Total compte 76						3 670,39		3 670,39		3 670,39
7711	Dédits et pénalités perçus						208 571,00		208 571,00		208 571,00
7714	Recouvrement sur créances non valeur						40,00		40,00		40,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						172 567,14		172 567,14		172 567,14
771	Sous Total compte 771						381 178,14		381 178,14		381 178,14
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						41 007,24		41 007,24		41 007,24
775	Produits des cessions d'immobilisati						197 375,50		197 375,50		197 375,50

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7761	Différences sur réalisations (négatives)						79 200,97		79 200,97		79 200,97
776	Sous Total compte 776						79 200,97		79 200,97		79 200,97
777	Quote-part des subv d'invest transférée						1 212 206,16		1 212 206,16		1 212 206,16
7788	Produits exceptionnels divers					2 684,88	157 528,78	2 684,88	157 528,78		154 843,90
778	Sous Total compte 778					2 684,88	157 528,78	2 684,88	157 528,78		154 843,90
77	Sous Total compte 77					2 684,88	2 068 496,79	2 684,88	2 068 496,79		2 065 811,91
7811	Reprises amort immob incorp et corp						158,22		158,22		158,22
781	Sous Total compte 781						158,22		158,22		158,22
78	Sous Total compte 78						158,22		158,22		158,22
	Total classe 7					29 581 927,95	157 302 849,01	29 581 927,95	157 302 849,01	27 980 506,93	155 701 427,99
	Total général	575 778 663,77	575 778 663,77	663 474 086,87	662 728 369,90	206 261 993,21	207 007 710,18	1 445 514 743,4	1 445 514 743,4	761 945 710,93	761 945 710,93

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
ECOLE DE MUSIQUE	0,00	17 835,00	17 835,00	0,00	17 835,00	17 835,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	17 835,00	17 835,00	0,00	17 835,00	17 835,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
ECOLE DE MUSIQUE	0,00	10 490,00	10 490,00	0,00	8 000,00	8 000,00	2 490,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	0,00	10 490,00	10 490,00	0,00	8 000,00	8 000,00	2 490,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
ECOLE DE MUSIQUE	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	10 490,00	10 490,00	0,00	2 490,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	10 490,00	10 490,00	0,00	2 490,00
TOTAUX	0,00	36 325,00	36 325,00	0,00	36 325,00	36 325,00	2 490,00	2 490,00

Page des signatures

25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Dans le cadre de la vérification du sens des soldes des comptes il est constaté que les comptes 4711 et 4728ne sot pas soldés.Le résultat de fonctionnement reporté calculé à partir de la balance est différent de la ligne 002 du budget Différence -128570,20 euros.Dans le cadre du contrôle de la dépréciation des créances de plus de 2 ans, il est rappelé l'obligation de constituer une provision de 15 pourcent du montant des créances douteuses.Les pièces de recettes sur les comptes 4712,4718,47138,47171 sont supérieures à 6 mois.

CORTES Marie-Lyse (1017755771-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 17/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CA PAU BEARN PYRENEES** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 20/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 15 Budget annexe assainissement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

ASSAINISSEMENT BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 10/03/2023

064026 SGC PAU

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	39
1 Balance des comptes	Etat III-1 40
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 65
4EME PARTIE : Page des signatures	66

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	484,77	Dotations	13 962,64
Terrains	294,41	Fonds Globalisés	708,81
Constructions	17 390,82	Réserves	41 866,72
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	121 897,47	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	35 129,28	Report à nouveau	9 078,59
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 542,41
Autres immobilisations corporelles	211,60	Subventions transférables	14 386,33
Total immobilisations corporelles (nettes)	174 923,58	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	7 046,95	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	60 250,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	182 455,30	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	141 796,25
Créances	7 621,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	46 047,32
Disponibilités	5 448,54	Fournisseurs ⁽²⁾	6 771,24
Autres actifs circulant	1 050,00	Autres dettes à court terme	1 296,68
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 120,45	Total dettes à court terme	8 067,93
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	54 115,25
		Comptes de régularisations	664,26
TOTAL ACTIF	196 575,76	TOTAL PASSIF	196 575,76

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	857 783,52	417 774,68	440 008,84	736 373,10
	Conces, brev, licences, marques, procéd	167 397,65	122 639,81	44 757,84	54 470,87
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	301 644,05	140 831,14	160 812,91	162 796,11
	Constructions en toute propriété	32 616 064,20	16 468 197,04	16 147 867,16	17 059 044,01
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	104 457 806,58	25 397 352,53	79 060 454,05	80 810 767,77
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	485 901,66	274 303,32	211 598,34	168 064,51
	Immobilisations corporelles en cours	35 129 281,73		35 129 281,73	8 554 977,17
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	133 592,98		133 592,98	133 592,98
	Constructions mises à disposition	2 433 361,60	1 190 404,74	1 242 956,86	1 292 250,55
Construction sur sol autrui mise à dispo					
Instal, mat et outil tech mise à dispo	90 072 066,83	47 235 046,87	42 837 019,96	44 694 321,25	
MONTANT A REPORTER	266 654 900,80	91 246 550,13	175 408 350,67	153 666 658,32	

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	266 654 900,80	91 246 550,13	175 408 350,67	153 666 658,32
	Autres immob corpo mise à dispo	703 583,06	703 583,06		
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	7 045 922,82		7 045 922,82	7 045 922,82
	Autres titres immobilisés	1 030,55		1 030,55	1 030,55
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		274 405 437,23	91 950 133,19	182 455 304,04	160 713 611,69

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	4 183 032,65		4 183 032,65	7 834 788,61
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	2 366 608,75		2 366 608,75	414 843,82
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 040 147,00		1 040 147,00	1 284 158,00
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	32 120,15		32 120,15	1 764,65
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	5 448 543,99		5 448 543,99	5 556 143,86
Avances de trésorerie	1 050 000,00		1 050 000,00	800 000,00	
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		14 120 452,54		14 120 452,54	15 891 698,94

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				80,00
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				80,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	288 525 889,77	91 950 133,19	196 575 756,58	176 605 390,63

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	13 962 643,78	13 962 643,78
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	60 250 740,68	60 250 740,68
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	41 866 721,02	41 866 721,02
	Report à nouveau	9 078 592,49	4 594 856,57
	Résultat de l'exercice	1 542 414,24	4 483 735,92
	Subventions d'investissement	14 386 327,72	14 930 453,93
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	708 805,77	708 805,77
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	141 796 245,70	140 797 957,67	

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	45 044 744,78	33 232 904,99
	Emprunts et dettes financières	1 002 577,57	1 012 907,30
	Crédits et lignes de trésorerie		-2 750 000,00
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 739 543,22	2 017 599,83
	Dettes fiscales et sociales	74 317,33	189 850,82
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	5 031 701,54	1 984 607,71
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	447 998,00	
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	774 365,12	28 874,06
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	54 115 247,56	35 716 744,71	

BILAN (en Euros)

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	664 263,32	90 688,25
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	664 263,32	90 688,25
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	196 575 756,58	176 605 390,63

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	398,07	797,76
Produits des services	14 881,28	17 115,03
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	15 279,35	17 912,79
Traitements, salaires, charges sociales	2 405,64	2 220,36
Achats et charges externes	5 662,16	3 482,45
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	6 081,97	6 039,39
Autres charges	127,67	1 228,22
Charges courantes non financières	14 277,45	12 970,43
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 001,90	4 942,36
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	795,83	652,02
RESULTAT COURANT FINANCIER	-795,83	-652,02
RESULTAT COURANT	206,07	4 290,34
Produits exceptionnels	1 444,59	401,79
Charges exceptionnelles	108,24	208,40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 336,35	193,39
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 542,41	4 483,74

COMPTE DE RESULTAT 2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	14 636 533,27	16 754 994,19
Divers	244 744,49	360 034,50
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	398 068,00	797 756,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	0,62	0,62
TOTAL I	15 279 346,38	17 912 785,31
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 662 164,57	3 482 451,61
Impôts et taxes sur rémunérations	45 646,10	42 123,24
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements	1 766 827,36	1 618 562,19

COMPTE DE RESULTAT 2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	638 817,55	601 797,24
Dotations amortissements sur immob	6 081 965,73	6 039 393,86
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	82 028,22	1 186 100,43
TOTAL II	14 277 449,53	12 970 428,57
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 001 896,85	4 942 356,74
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	795 829,52	652 015,50
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	795 829,52	652 015,50
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-795 829,52	-652 015,50
A + B - RESULTAT COURANT	206 067,33	4 290 341,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		12 600,00
Autres opérations de gestion	62 380,52	5 291,39
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	1 382 209,38	383 900,53
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 444 589,90	401 791,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	58 891,39	25 380,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	49 351,60	183 017,24
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	108 242,99	208 397,24
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 336 346,91	193 394,68

COMPTE DE RESULTAT 2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	16 723 936,28	18 314 577,23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	15 181 522,04	13 830 841,31
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 542 414,24	4 483 735,92

Opérations Compte de Tiers

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 720 471,39	27 961 592,49	68 682 063,88
Titres de recette émis (b)	22 562 253,10	24 178 853,20	46 741 106,30
Réductions de titres (c)	6 138,75	6 351 116,92	6 357 255,67
Recettes nettes (d = b - c)	22 556 114,35	17 827 736,28	40 383 850,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 720 471,39	27 961 592,49	68 682 063,88
Mandats émis (f)	33 074 055,37	17 973 286,61	51 047 341,98
Annulations de mandats (g)	821,45	1 687 964,57	1 688 786,02
Depenses nettes (h = f - g)	33 073 233,92	16 285 322,04	49 358 555,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 542 414,24	
(h - d) Déficit	10 517 119,57		8 974 705,33

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT					
Investissement	5 148 850,42		-10 517 119,57		-5 368 269,15
Fonctionnement	9 078 592,49		1 542 414,24		10 621 006,73
Sous-Total	14 227 442,91		-8 974 705,33		5 252 737,58
TOTAL III	14 227 442,91		-8 974 705,33		5 252 737,58
TOTAL I + II + III	14 227 442,91		-8 974 705,33		5 252 737,58

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	300 000,00	3 300 000,00	3 231 311,01	10,00	3 231 301,01	68 698,99
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	87 384,24	137 384,24	58 952,16		58 952,16	78 432,08
21	Immobilisations corporelles	130 000,00	158 087,15	288 087,15	64 614,91		64 614,91	223 472,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 180 000,00	545 471,39	3 725 471,39	3 354 878,08	10,00	3 354 868,08	370 603,31
Opération n° 17403	Opération d'équipement n° 17403	6 700 000,00		6 700 000,00	4 969 116,81		4 969 116,81	1 730 883,19
Opération n° 19404	Opération d'équipement n° 19404	15 900 000,00	5 000 000,00	20 900 000,00	20 378 085,92	811,45	20 377 274,47	522 725,53
Opération n° 20405	Opération d'équipement n° 20405	12 000 000,00	-5 000 000,00	7 000 000,00	2 532 166,65		2 532 166,65	4 467 833,35
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	34 600 000,00		34 600 000,00	27 879 369,38	811,45	27 878 557,93	6 721 442,07
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	37 780 000,00	545 471,39	38 325 471,39	31 234 247,46	821,45	31 233 426,01	7 092 045,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 000,00	735 000,00	1 345 000,00	1 343 285,54		1 343 285,54	1 714,46
041	Opérations patrimoniales	450 000,00	600 000,00	1 050 000,00	496 522,37		496 522,37	553 477,63
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 060 000,00	1 335 000,00	2 395 000,00	1 839 807,91		1 839 807,91	555 192,09
TOTAL GENERAL		38 840 000,00	1 880 471,39	40 720 471,39	33 074 055,37	821,45	33 073 233,92	7 647 237,47

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	642 000,00		642 000,00	799 159,33		799 159,33	-157 159,33
16	Emprunts et dettes assimilées	29 710 000,00	-12 883 379,03	16 826 620,97	15 000 000,00		15 000 000,00	1 826 620,97
23	Immobilisations en cours				178 466,92		178 466,92	-178 466,92
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	30 352 000,00	-12 883 379,03	17 468 620,97	15 977 626,25		15 977 626,25	1 490 994,72
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	30 352 000,00	-12 883 379,03	17 468 620,97	15 977 626,25		15 977 626,25	1 490 994,72
021	Virement de la section d'exploitation (section d'investissement)	1 918 000,00	9 015 000,00	10 933 000,00				10 933 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 120 000,00		6 120 000,00	6 088 104,48	6 138,75	6 081 965,73	38 034,27
041	Opérations patrimoniales	450 000,00	600 000,00	1 050 000,00	496 522,37		496 522,37	553 477,63
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 488 000,00	9 615 000,00	18 103 000,00	6 584 626,85	6 138,75	6 578 488,10	11 524 511,90
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget		5 148 850,42	5 148 850,42				5 148 850,42
TOTAL GENERAL		38 840 000,00	1 880 471,39	40 720 471,39	22 562 253,10	6 138,75	22 556 114,35	18 164 357,04

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	5 600 000,00		5 600 000,00	6 252 098,03	664 974,75	5 587 123,28	12 876,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 430 000,00	110 000,00	2 540 000,00	2 556 132,30	26 000,00	2 530 132,30	9 867,70
014	Atténuations de produits	1 060 000,00	40 000,00	1 100 000,00	1 648 800,00	548 800,00	1 100 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00		200 000,00	402 028,22	320 000,00	82 028,22	117 971,78
66	Charges financières	670 000,00	130 000,00	800 000,00	898 694,34	102 864,82	795 829,52	4 170,48
67	Charges exceptionnelles	150 000,00	50 000,00	200 000,00	132 092,99	23 850,00	108 242,99	91 757,01
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation		468 592,49	468 592,49				468 592,49
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 110 000,00	798 592,49	10 908 592,49	11 889 845,88	1 686 489,57	10 203 356,31	705 236,18
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 918 000,00	9 015 000,00	10 933 000,00				10 933 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 120 000,00		6 120 000,00	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73	38 034,27
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 038 000,00	9 015 000,00	17 053 000,00	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73	10 971 034,27
TOTAL GENERAL		18 148 000,00	9 813 592,49	27 961 592,49	17 973 286,61	1 687 964,57	16 285 322,04	11 676 270,45

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				3 800,00		3 800,00	-3 800,00
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	17 140 000,00		17 140 000,00	22 332 245,90	6 350 968,14	15 981 277,76	1 158 722,24
74	Subventions d'exploitation	398 000,00		398 000,00	398 068,00		398 068,00	-68,00
75	Autres produits de gestion courante				0,62		0,62	-0,62
77	Produits exceptionnels				101 453,14	148,78	101 304,36	-101 304,36
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 538 000,00		17 538 000,00	22 835 567,66	6 351 116,92	16 484 450,74	1 053 549,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 000,00	735 000,00	1 345 000,00	1 343 285,54		1 343 285,54	1 714,46
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	610 000,00	735 000,00	1 345 000,00	1 343 285,54		1 343 285,54	1 714,46
002	Résultat d'exploitation reporté		9 078 592,49	9 078 592,49				9 078 592,49
TOTAL GENERAL		18 148 000,00	9 813 592,49	27 961 592,49	24 178 853,20	6 351 116,92	17 827 736,28	10 133 856,21

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	3 220 981,28	10,00	3 220 971,28
1681	Autres emprunts	10 329,73		10 329,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 231 311,01	10,00	3 231 301,01
2031	Frais d'études	54 972,66		54 972,66
2051	Concessions et droits assimilés	3 979,50		3 979,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	58 952,16		58 952,16
2155	Outillage industriel	2 273,60		2 273,60
2182	Matériel de transport	58 055,61		58 055,61
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	400,00		400,00
2188	Autres	3 885,70		3 885,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	64 614,91		64 614,91
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 354 878,08	10,00	3 354 868,08
Opération n° 203117403	Frais d'études	14 910,80		14 910,80
Opération n° 203317403	Frais d'insertion	716,44		716,44
Opération n° 231517403	Installations matériels et outillage techniques	4 953 489,57		4 953 489,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17403	Opération d'équipement n° 17403	4 969 116,81		4 969 116,81
Opération n° 203119404	Frais d'études	76 118,23		76 118,23
Opération n° 203319404	Frais d'insertion	3 824,94		3 824,94
Opération n° 205119404	Concessions et droits assimilés	6 500,00		6 500,00
Opération n° 218319404	Matériel de bureau et matériel informatique	8 612,76		8 612,76
Opération n° 231519404	Installations matériels et outillage techniques	20 264 004,99	0,01	20 264 004,98
Opération n° 23819404	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	19 025,00	811,44	18 213,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19404	Opération d'équipement n° 19404	20 378 085,92	811,45	20 377 274,47
Opération n° 203320405	Frais d'insertion	2 246,44		2 246,44

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 205120405	Concessions et droits assimilés	15 685,00		15 685,00
Opération n° 215420405	Matériel industriel	139 803,91		139 803,91
Opération n° 218820405	Autres	11 125,29		11 125,29
Opération n° 231520405	Installations matériels et outillage techniques	2 363 306,01		2 363 306,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20405	Opération d'équipement n° 20405	2 532 166,65		2 532 166,65
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	27 879 369,38	811,45	27 878 557,93
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	31 234 247,46	821,45	31 233 426,01
139111	Agence de l'eau	1 212 442,73		1 212 442,73
139118	Autres	10 714,29		10 714,29
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	16 177,38		16 177,38
13914	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Communes et structures intercommunales	712,12		712,12
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	49 914,97		49 914,97
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	21 832,73		21 832,73
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	31 491,32		31 491,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 343 285,54		1 343 285,54
2315	Installations matériels et outillage techniques	496 522,37		496 522,37
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	496 522,37		496 522,37
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 839 807,91		1 839 807,91
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 074 055,37	821,45	33 073 233,92

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
13111	Agence de l'eau	157 080,33		157 080,33
1315	Groupements de Collectivités	642 079,00		642 079,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	799 159,33		799 159,33
1641	Emprunts en euros	15 000 000,00		15 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	15 000 000,00		15 000 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	178 466,92		178 466,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	178 466,92		178 466,92
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	15 977 626,25		15 977 626,25
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 977 626,25		15 977 626,25
28031	Amortissements frais d'études	135 100,71		135 100,71
28033	Amortissements frais d'insertion	5 291,21		5 291,21
2805	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires	37 352,53	1 475,00	35 877,53
28125	Amortissements terrains bâtis	1 983,20		1 983,20
28131	Batiments	911 176,85		911 176,85
28153	Installations a caractere specifique	2 756 157,91	4 663,75	2 751 494,16
28154	Matériel industriel	284 264,44		284 264,44
28155	Outillage industriel	11 637,12		11 637,12
28173	Constructions	49 293,69		49 293,69
28175	Installations matériels et outillage techniques	1 857 301,29		1 857 301,29
28182	Matériel de transport	29 098,52		29 098,52
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 020,49		7 020,49
28184	Mobilier	1 478,17		1 478,17
28188	Amortissements autres	948,35		948,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 088 104,48	6 138,75	6 081 965,73

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	303 954,29		303 954,29
2033	Frais d'insertion	4 807,56		4 807,56
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	187 760,52		187 760,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	496 522,37		496 522,37
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 584 626,85	6 138,75	6 578 488,10
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 562 253,10	6 138,75	22 556 114,35

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	167 325,10		167 325,10
6062	Produits de traitement	24 380,20		24 380,20
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	11 682,36	1 144,00	10 538,36
6064	Fournitures administratives	5 155,34		5 155,34
6066	Carburants	66 030,67		66 030,67
6068	Autres matières et fournitures	241 331,13	9 676,19	231 654,94
611	Sous-traitance générale	4 670 680,54	268 955,54	4 401 725,00
6135	Locations mobilières	6 641,47		6 641,47
61523	Reseaux	111 599,00	5 480,00	106 119,00
61551	Matériel roulant	13 780,03		13 780,03
61558	Autres biens mobiliers	23 831,24		23 831,24
6156	Maintenance	18 033,09	805,57	17 227,52
618	Divers	32 367,50		32 367,50
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	314 499,80	204 266,78	110 233,02
6228	Divers	98 436,17	27 480,00	70 956,17
6231	Annonces et insertions	10 681,72		10 681,72
6238	Divers	4 824,00		4 824,00
6248	Divers	7 051,20		7 051,20
6256	Missions	1 700,31		1 700,31
6262	Frais de télécommunications	79 166,67	79 166,67	
627	Services bancaires et assimilés	7 500,00		7 500,00
6281	Concours divers -cotisations	6 285,72		6 285,72
6287	Remboursements de frais	277 036,85	68 000,00	209 036,85
6288	Autres	52 077,92		52 077,92

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	6 252 098,03	664 974,75	5 587 123,28
6218	Autre personnel extérieur	101 041,29	26 000,00	75 041,29
6331	Versement mobilité	24 439,09		24 439,09
6332	Cotisations versées au FNAL	6 098,01		6 098,01
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	15 109,00		15 109,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 463 309,22		1 463 309,22
64141	Indemnité inflation	23 200,09		23 200,09
64148	Autres indemnités et avantages divers	262 961,99		262 961,99
6415	Supplément familial	14 657,51		14 657,51
6451	Cotisations à l'URSSAF	215 870,92		215 870,92
6453	Cotisations aux caisses de retraite	402 419,31		402 419,31
6454	Cotisations au Pôle Emploi	5 641,27		5 641,27
6471	Prestations directes	1 008,28		1 008,28
6478	Autres charges sociales diverses	17 677,77		17 677,77
648	Autres charges de personnel	2 698,55		2 698,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 556 132,30	26 000,00	2 530 132,30
706129	Reversement aux agences de l'eau -redevance pour la modernisation des reseaux de collecte	1 648 800,00	548 800,00	1 100 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	1 648 800,00	548 800,00	1 100 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	73 921,41		73 921,41
6542	Créances éteintes	8 106,81		8 106,81
658	Charges diverses de gestion courante	320 000,00	320 000,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	402 028,22	320 000,00	82 028,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	763 167,91	149,46	763 018,45
66112	Intérêts - rattachement des icne	135 526,43	102 715,36	32 811,07

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	898 694,34	102 864,82	795 829,52
673	Titres annulés exercices antérieurs	58 891,39		58 891,39
678	Autres charges exceptionnelles	73 201,60	23 850,00	49 351,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	132 092,99	23 850,00	108 242,99
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 889 845,88	1 686 489,57	10 203 356,31
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 973 286,61	1 687 964,57	16 285 322,04

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 800,00		3 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	3 800,00		3 800,00
70611	Redevances d'assainissement collectif	18 094 689,87	5 352 479,96	12 742 209,91
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	1 196 223,45	149 801,75	1 046 421,70
70613	Participations pour l'assainissement collectif	2 298 919,81	511 094,70	1 787 825,11
7062	Redevances d'assainissement non collectif	41 747,00	310,00	41 437,00
7068	Prestations de services autres prestations de service	142 921,28	24 281,73	118 639,55
7084	Mise à disposition de personnel facturée	544 704,25	310 000,00	234 704,25
7087	Remboursements de frais	13 040,24	3 000,00	10 040,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	22 332 245,90	6 350 968,14	15 981 277,76
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	398 068,00		398 068,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	398 068,00		398 068,00
7588	Autres	0,62		0,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	0,62		0,62
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	2 020,53		2 020,53
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	60 253,36		60 253,36
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	106,63		106,63
778	Autres produits exceptionnels	39 072,62	148,78	38 923,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	101 453,14	148,78	101 304,36
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 835 567,66	6 351 116,92	16 484 450,74
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 343 285,54		1 343 285,54
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 343 285,54		1 343 285,54
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 343 285,54		1 343 285,54
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 178 853,20	6 351 116,92	17 827 736,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		13 962 643,78					13 962 643,78			13 962 643,78
10222	FCTVA		588 006,68					588 006,68			588 006,68
10228	Autres fonds d'investissement		120 799,09					120 799,09			120 799,09
1022	Sous Total compte 1022		708 805,77					708 805,77			708 805,77
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		60 250 740,68					60 250 740,68			60 250 740,68
102	Sous Total compte 102		74 922 190,23					74 922 190,23			74 922 190,23
1068	Autres réserves		41 866 721,02					41 866 721,02			41 866 721,02
106	Sous Total compte 106		41 866 721,02					41 866 721,02			41 866 721,02
10	Sous Total compte 10		116 788 911,25					116 788 911,25			116 788 911,25
110	Report à nouveau solde créditeur		4 594 856,57		4 483 735,92			9 078 592,49			9 078 592,49
11	Sous Total compte 11		4 594 856,57		4 483 735,92			9 078 592,49			9 078 592,49
12	Résultat exercice bénéf ou perte		4 483 735,92	4 483 735,92				4 483 735,92	4 483 735,92		0,00
12	Sous Total compte 12		4 483 735,92	4 483 735,92				4 483 735,92	4 483 735,92		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13111	Agence de l'eau		14 541 337,48	78 333,40			157 080,33	78 333,40	14 698 417,81		14 620 084,41
13118	Autres		375 000,00						375 000,00		375 000,00
1311	Sous Total compte 1311		14 916 337,48	78 333,40			157 080,33	78 333,40	15 073 417,81		14 995 084,41
1313	Dépt		457 227,55	27 000,00				27 000,00	457 227,55		430 227,55
1314	Cnes		25 000,00						25 000,00		25 000,00
1315	Grp coll		1 803 494,67				642 079,00		2 445 573,67		2 445 573,67
1317	Budget communautaire fonds structurels		764 145,75						764 145,75		764 145,75
1318	Autres		618 419,04						618 419,04		618 419,04
131	Sous Total compte 131		18 584 624,49	105 333,40			799 159,33	105 333,40	19 383 783,82		19 278 450,42
139111	Agence de l'eau	2 816 906,01			78 333,40	1 212 442,73		4 029 348,74	78 333,40	3 951 015,34	
139118	Autres	10 714,29				10 714,29		21 428,58		21 428,58	
13911	Sous Total compte 13911	2 827 620,30			78 333,40	1 223 157,02		4 050 777,32	78 333,40	3 972 443,92	
13913	Subv équipt transf - Dépt	211 973,22			27 000,00	16 177,38		228 150,60	27 000,00	201 150,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	3 636,36				712,12		4 348,48		4 348,48	
13915	Subv équipt transf - Grp coll	36 805,88				49 914,97		86 720,85		86 720,85	
13917	Subv équipt transf - BC et FS	348 203,84				21 832,73		370 036,57		370 036,57	
13918	Subv équipt transf autres	225 930,96				31 491,32		257 422,28		257 422,28	
1391	Sous Total compte 1391	3 654 170,56			105 333,40	1 343 285,54		4 997 456,10	105 333,40	4 892 122,70	
139	Sous Total compte 139	3 654 170,56			105 333,40	1 343 285,54		4 997 456,10	105 333,40	4 892 122,70	
13	Sous Total compte 13	3 654 170,56	18 584 624,49	105 333,40	105 333,40	1 343 285,54	799 159,33	5 102 789,50	19 489 117,22		14 386 327,72
1641	Emprunts en euros		33 130 189,63			3 220 981,28	15 000 010,00	3 220 981,28	48 130 199,63		44 909 218,35
164	Sous Total compte 164		33 130 189,63			3 220 981,28	15 000 010,00	3 220 981,28	48 130 199,63		44 909 218,35
1681	Autres emprunts		1 012 907,30			10 329,73		10 329,73	1 012 907,30		1 002 577,57
16884	Int sur empts étab crédit		102 715,36	102 715,36	135 526,43			102 715,36	238 241,79		135 526,43
1688	Sous Total compte 1688		102 715,36	102 715,36	135 526,43			102 715,36	238 241,79		135 526,43
168	Sous Total compte 168		1 115 622,66	102 715,36	135 526,43	10 329,73		113 045,09	1 251 149,09		1 138 104,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		34 245 812,29	102 715,36	135 526,43	3 231 311,01	15 000 010,00	3 334 026,37	49 381 348,72		46 047 322,35
	Total classe 1	3 654 170,56	178 697 940,52	4 691 784,68	4 724 595,75	4 574 596,55	15 799 169,33	12 920 551,79	199 221 705,60	4 892 122,70	191 193 276,51
2031	Frais d'études	985 451,60				146 001,69	303 954,29	1 131 453,29	303 954,29	827 499,00	
2033	Frais d'insertion	28 304,26				6 787,82	4 807,56	35 092,08	4 807,56	30 284,52	
203	Sous Total compte 203	1 013 755,86				152 789,51	308 761,85	1 166 545,37	308 761,85	857 783,52	
2051	Concessions et droits assimilés	141 233,15				26 164,50		167 397,65		167 397,65	
205	Sous Total compte 205	141 233,15				26 164,50		167 397,65		167 397,65	
20	Sous Total compte 20	1 154 989,01				178 954,01	308 761,85	1 333 943,02	308 761,85	1 025 181,17	
2115	Terrains bâtis	141 957,31						141 957,31		141 957,31	
211	Sous Total compte 211	141 957,31						141 957,31		141 957,31	
2125	Terrains bâtis	159 686,74						159 686,74		159 686,74	
212	Sous Total compte 212	159 686,74						159 686,74		159 686,74	
21311	Batiments exploitation	32 616 064,20						32 616 064,20		32 616 064,20	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total compte 2131	32 616 064,20						32 616 064,20		32 616 064,20	
213	Sous Total compte 213	32 616 064,20						32 616 064,20		32 616 064,20	
21532	Réseaux assainissement	98 725 816,08		1 132 612,05				99 858 428,13		99 858 428,13	
2153	Sous Total compte 2153	98 725 816,08		1 132 612,05				99 858 428,13		99 858 428,13	
2154	Mat indust	4 333 018,60				139 803,91		4 472 822,51		4 472 822,51	
2155	Outillage industriel	20 389,90				2 273,60		22 663,50		22 663,50	
2157	Agencat amégat mat outil indust	81 500,00						81 500,00		81 500,00	
2158	Autres			22 392,44				22 392,44		22 392,44	
215	Sous Total compte 215	103 160 724,58		1 155 004,49		142 077,51		104 457 806,58		104 457 806,58	
21711	Terrains nus	21 608,13						21 608,13		21 608,13	
21715	Terrains bâtis	111 984,85						111 984,85		111 984,85	
2171	Sous Total compte 2171	133 592,98						133 592,98		133 592,98	
217311	Batiments exploitation	1 773 624,70						1 773 624,70		1 773 624,70	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21731	Sous Total compte 21731	1 773 624,70						1 773 624,70		1 773 624,70	
21738	Autres constructions	659 736,90						659 736,90		659 736,90	
2173	Sous Total compte 2173	2 433 361,60						2 433 361,60		2 433 361,60	
21751	Instal complexes spécial	48 862,05						48 862,05		48 862,05	
217532	Réseaux assainissement	80 270 567,01						80 270 567,01		80 270 567,01	
21753	Sous Total compte 21753	80 270 567,01						80 270 567,01		80 270 567,01	
21754	Mat indust	707 959,22						707 959,22		707 959,22	
21755	Outillage industriel	54 400,04						54 400,04		54 400,04	
217562	Service d'assainissement	8 788 802,88						8 788 802,88		8 788 802,88	
21756	Sous Total compte 21756	8 788 802,88						8 788 802,88		8 788 802,88	
21757	Agencet amégat mat outill indust	201 475,63						201 475,63		201 475,63	
2175	Sous Total compte 2175	90 072 066,83						90 072 066,83		90 072 066,83	
21782	Mat de transport	617 882,70						617 882,70		617 882,70	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21783	Mat bureau mat informatique	39 052,44						39 052,44		39 052,44	
21784	Mobilier	45 957,92						45 957,92		45 957,92	
21788	Autres	690,00						690,00		690,00	
2178	Sous Total compte 2178	703 583,06						703 583,06		703 583,06	
217	Sous Total compte 217	93 342 604,47						93 342 604,47		93 342 604,47	
2182	Mat de transport	300 127,98				58 055,61		358 183,59		358 183,59	
2183	Mat bureau mat informatique	54 426,99				9 012,76		63 439,75		63 439,75	
2184	Mobilier	37 497,28						37 497,28		37 497,28	
2188	Autres	11 770,05				15 010,99		26 781,04		26 781,04	
218	Sous Total compte 218	403 822,30				82 079,36		485 901,66		485 901,66	
21	Sous Total compte 21	229 824 859,60		1 155 004,49		224 156,87		231 204 020,96		231 204 020,96	
2315	Instal mat outil techn	7 913 722,27			1 155 004,49	28 077 322,94	0,01	35 991 045,21	1 155 004,50	34 836 040,71	
231	Sous Total compte 231	7 913 722,27			1 155 004,49	28 077 322,94	0,01	35 991 045,21	1 155 004,50	34 836 040,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
238	Avances versées sur commandes d'immobili	641 254,90				19 025,00	367 038,88	660 279,90	367 038,88	293 241,02	
23	Sous Total compte 23	8 554 977,17			1 155 004,49	28 096 347,94	367 038,89	36 651 325,11	1 522 043,38	35 129 281,73	
266	Autres formes de participation	7 045 922,82						7 045 922,82		7 045 922,82	
26	Sous Total compte 26	7 045 922,82						7 045 922,82		7 045 922,82	
272	Titres immob : droit de créance	1 030,55						1 030,55		1 030,55	
27	Sous Total compte 27	1 030,55						1 030,55		1 030,55	
28031	Amort frais études		276 016,24				135 100,71		411 116,95		411 116,95
28033	Amort frais d'insertion		1 366,52				5 291,21		6 657,73		6 657,73
2803	Sous Total compte 2803		277 382,76				140 391,92		417 774,68		417 774,68
2805	Concessions droits similaires brevets		86 762,28			1 475,00	37 352,53	1 475,00	124 114,81		122 639,81
280	Sous Total compte 280		364 145,04			1 475,00	177 744,45	1 475,00	541 889,49		540 414,49
28125	Amort terrains bâtis		138 847,94				1 983,20		140 831,14		140 831,14
2812	Sous Total compte 2812		138 847,94				1 983,20		140 831,14		140 831,14

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28131	Batiments		15 557 020,19				911 176,85		16 468 197,04		16 468 197,04
2813	Sous Total compte 2813		15 557 020,19				911 176,85		16 468 197,04		16 468 197,04
28153	Installations a caractere specifique		19 178 231,53	4 663,75	4 663,75	4 663,75	2 756 157,91	9 327,50	21 939 053,19		21 929 725,69
28154	Mat indust		3 081 472,50				284 264,44		3 365 736,94		3 365 736,94
28155	Outillage industriel		8 752,78				11 637,12		20 389,90		20 389,90
28157	Amort agencat amégat mat outil indust		81 500,00						81 500,00		81 500,00
2815	Sous Total compte 2815		22 349 956,81	4 663,75	4 663,75	4 663,75	3 052 059,47	9 327,50	25 406 680,03		25 397 352,53
28173	Constructions		1 141 111,05				49 293,69		1 190 404,74		1 190 404,74
28175	Instal mat outil techn		45 377 745,58				1 857 301,29		47 235 046,87		47 235 046,87
28178	Autres immobilisations corporelles		703 583,06						703 583,06		703 583,06
2817	Sous Total compte 2817		47 222 439,69				1 906 594,98		49 129 034,67		49 129 034,67
28182	Mat de transport		163 986,00				29 098,52		193 084,52		193 084,52
28183	Mat bureau mat informatique		41 916,46				7 020,49		48 936,95		48 936,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		25 672,03				1 478,17		27 150,20		27 150,20
28188	Amort autres		4 183,30				948,35		5 131,65		5 131,65
2818	Sous Total compte 2818		235 757,79				38 545,53		274 303,32		274 303,32
281	Sous Total compte 281		85 504 022,42	4 663,75	4 663,75	4 663,75	5 910 360,03	9 327,50	91 419 046,20		91 409 718,70
28	Sous Total compte 28		85 868 167,46	4 663,75	4 663,75	6 138,75	6 088 104,48	10 802,50	91 960 935,69		91 950 133,19
	Total classe 2	246 581 779,15	85 868 167,46	1 159 668,24	1 159 668,24	28 505 597,57	6 763 905,22	276 247 044,96	93 791 740,92	274 405 437,23	91 950 133,19
4011	Fournisseurs		460 741,86	6 759 374,67	6 420 885,52			6 759 374,67	6 881 627,38		122 252,71
40171	Fournisseurs - retenues de garantie			125 111,77	125 111,77			125 111,77	125 111,77		0,00
40172	Fournisseurs - oppositions			94 887,26	431 445,77			94 887,26	431 445,77		336 558,51
4017	Sous Total compte 4017			219 999,03	556 557,54			219 999,03	556 557,54		336 558,51
401	Sous Total compte 401		460 741,86	6 979 373,70	6 977 443,06			6 979 373,70	7 438 184,92		458 811,22
4041	Fournis immob		1 940 974,08	30 577 529,95	33 628 350,67			30 577 529,95	35 569 324,75		4 991 794,80
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		43 633,63	144 895,42	141 168,53			144 895,42	184 802,16		39 906,74

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs dimmob Cession oppositio			26 217,07	26 217,07			26 217,07	26 217,07		0,00
4047	Sous Total compte 4047		43 633,63	171 112,49	167 385,60			171 112,49	211 019,23		39 906,74
404	Sous Total compte 404		1 984 607,71	30 748 642,44	33 795 736,27			30 748 642,44	35 780 343,98		5 031 701,54
408	Fournis factures non parvenues		1 556 857,97	1 556 857,97	1 280 732,00			1 556 857,97	2 837 589,97		1 280 732,00
40	Sous Total compte 40		4 002 207,54	39 284 874,11	42 053 911,33			39 284 874,11	46 056 118,87		6 771 244,76
411	Clients	2 076 080,64		15 448 591,91	16 803 870,71			17 524 672,55	16 803 870,71	720 801,84	
4161	Créances douteuses	329 990,97		930 208,22	898 335,07			1 260 199,19	898 335,07	361 864,12	
416	Sous Total compte 416	329 990,97		930 208,22	898 335,07			1 260 199,19	898 335,07	361 864,12	
418	Clients - produits non encore facturés	5 428 717,00		3 100 366,69	5 428 717,00			8 529 083,69	5 428 717,00	3 100 366,69	
41	Sous Total compte 41	7 834 788,61		19 479 166,82	23 130 922,78			27 313 955,43	23 130 922,78	4 183 032,65	
421	Personnel - rémunérations dues			1 371 335,21	1 371 335,21			1 371 335,21	1 371 335,21		0,00
427	Personnel - oppositions			42,09	42,09			42,09	42,09		0,00
42	Sous Total compte 42			1 371 377,30	1 371 377,30			1 371 377,30	1 371 377,30		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			454 291,89	454 291,89			454 291,89	454 291,89		0,00
437	Autres organismes sociaux			582 113,06	582 113,06			582 113,06	582 113,06		0,00
43	Sous Total compte 43			1 036 404,95	1 036 404,95			1 036 404,95	1 036 404,95		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	1 284 158,00		1 040 147,00	1 284 158,00			2 324 305,00	1 284 158,00	1 040 147,00	
441	Sous Total compte 441	1 284 158,00		1 040 147,00	1 284 158,00			2 324 305,00	1 284 158,00	1 040 147,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			45 557,00	45 557,00			45 557,00	45 557,00		0,00
442	Sous Total compte 442			45 557,00	45 557,00			45 557,00	45 557,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	323 495,68		5 638 120,28	5 105 555,67			5 961 615,96	5 105 555,67	856 060,29	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	65 079,77		717 734,41	734 542,47			782 814,18	734 542,47	48 271,71	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			4 100 612,00	4 100 612,00			4 100 612,00	4 100 612,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	388 575,45		10 456 466,69	9 940 710,14			10 845 042,14	9 940 710,14	904 332,00	
44571	Etat - TVA collectée		189 850,82	1 811 107,17	1 695 381,54			1 811 107,17	1 885 232,36		74 125,19
4457	Sous Total compte 4457		189 850,82	1 811 107,17	1 695 381,54			1 811 107,17	1 885 232,36		74 125,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	22 746,00		3 962 872,00	2 529 808,00			3 985 618,00	2 529 808,00	1 455 810,00	
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	3 522,37		24 410,47	21 466,09			27 932,84	21 466,09	6 466,75	
4458	Sous Total compte 4458	26 268,37		3 987 282,47	2 551 274,09			4 013 550,84	2 551 274,09	1 462 276,75	
445	Sous Total compte 445	414 843,82	189 850,82	16 254 856,33	14 187 365,77			16 669 700,15	14 377 216,59	2 292 483,56	
446	Agences de l'eau			599 000,00	1 046 998,00			599 000,00	1 046 998,00		447 998,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			1 601,71	1 793,85			1 601,71	1 793,85		192,14
44	Sous Total compte 44	1 699 001,82	189 850,82	17 941 162,04	16 565 872,62			19 640 163,86	16 755 723,44	2 884 440,42	
466	Excédit de verSEMENT		2 848,26	124 210,53	248 857,14			124 210,53	251 705,40		127 494,87
46711	Autres comptes créditeurs		26 025,80	4 124 323,14	4 098 297,34			4 124 323,14	4 124 323,14		0,00
4671	Sous Total compte 4671		26 025,80	4 124 323,14	4 098 297,34			4 124 323,14	4 124 323,14		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	1 764,65		15 344 675,74	15 314 320,24			15 346 440,39	15 314 320,24	32 120,15	
4672	Sous Total compte 4672	1 764,65		15 344 675,74	15 314 320,24			15 346 440,39	15 314 320,24	32 120,15	
467	Sous Total compte 467	1 764,65	26 025,80	19 468 998,88	19 412 617,58			19 470 763,53	19 438 643,38	32 120,15	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4686	Divers - charges à payer				646 870,25				646 870,25		646 870,25
468	Sous Total compte 468				646 870,25				646 870,25		646 870,25
46	Sous Total compte 46	1 764,65	28 874,06	19 593 209,41	20 308 344,97			19 594 974,06	20 337 219,03		742 244,97
4712	Viremts réimputés			512,53	512,53			512,53	512,53		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres		64 163,61	6 672 272,22	7 268 125,29			6 672 272,22	7 332 288,90		660 016,68
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			83 182,02	85 475,38			83 182,02	85 475,38		2 293,36
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		9 566,28	980 638,10	972 925,38			980 638,10	982 491,66		1 853,56
47141	Sous Total compte 47141		9 566,28	1 063 820,12	1 058 400,76			1 063 820,12	1 067 967,04		4 146,92
4714	Sous Total compte 4714		9 566,28	1 063 820,12	1 058 400,76			1 063 820,12	1 067 967,04		4 146,92
47171	Recettes relevé BdF - Hors Héra		581,32	581,32				581,32	581,32		0,00
47172	Recettes relevé BdF - Héra		80,00						80,00		80,00
4717	Sous Total compte 4717		661,32	581,32				581,32	661,32		80,00
4718	Autres recettes à régulariser		16 297,04	1 461 311,37	1 445 034,05			1 461 311,37	1 461 331,09		19,72

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		90 688,25	9 198 497,56	9 772 072,63			9 198 497,56	9 862 760,88		664 263,32
4721	Dép sans mandatement préalable			2 922 862,56	2 922 862,56			2 922 862,56	2 922 862,56		0,00
4722	DACR commission carte bancaire			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			994 590,79	994 590,79			994 590,79	994 590,79		0,00
472	Sous Total compte 472			3 922 453,35	3 922 453,35			3 922 453,35	3 922 453,35		0,00
4751	Redevables sur rôle			2 523 425,27	2 523 425,27			2 523 425,27	2 523 425,27		0,00
4757	Produits sur rôle			2 495 784,41	2 495 784,41			2 495 784,41	2 495 784,41		0,00
4758	TVA sur rôle			27 640,86	27 640,86			27 640,86	27 640,86		0,00
4759	Verst du tiers en charge du rôle			1 663,63	1 663,63			1 663,63	1 663,63		0,00
475	Sous Total compte 475			5 048 514,17	5 048 514,17			5 048 514,17	5 048 514,17		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,39	2,39			2,39	2,39		0,00
478	Sous Total compte 478			2,39	2,39			2,39	2,39		0,00
47	Sous Total compte 47		90 688,25	18 169 467,47	18 743 042,54			18 169 467,47	18 833 730,79		664 263,32

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	9 535 555,08	4 311 620,67	116 875 662,10	123 209 876,49			126 411 217,18	127 521 497,16	7 621 908,55	8 732 188,53
5115	Cartes bancaires à l'encaissement		575,50		-575,50						0,00
51172	Chèques impayés			501,88	501,88			501,88	501,88		0,00
51178	Autres valeurs impayées			1 133,72	1 133,72			1 133,72	1 133,72		0,00
5117	Sous Total compte 5117			1 635,60	1 635,60			1 635,60	1 635,60		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	90,10		58 963,54	58 224,47			59 053,64	58 224,47	829,17	
511	Sous Total compte 511	90,10	575,50	60 599,14	59 284,57			60 689,24	59 860,07	829,17	
515	Compte au trésor	5 556 629,26		43 524 747,82	43 633 662,26			49 081 377,08	43 633 662,26	5 447 714,82	
51921	Avances coll rattach régies non person	2 500 000,00			2 500 000,00			2 500 000,00	2 500 000,00		0,00
51928	Autres avances de trésorerie	250 000,00			250 000,00			250 000,00	250 000,00		0,00
5192	Sous Total compte 5192	2 750 000,00			2 750 000,00			2 750 000,00	2 750 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519	2 750 000,00			2 750 000,00			2 750 000,00	2 750 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	8 306 719,36	575,50	43 585 346,96	46 442 946,83			51 892 066,32	46 443 522,33	5 448 543,99	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5581	Autres avances de trésorerie versées	800 000,00		250 000,00				1 050 000,00		1 050 000,00	
558	Sous Total compte 558	800 000,00		250 000,00				1 050 000,00		1 050 000,00	
55	Sous Total compte 55	800 000,00		250 000,00				1 050 000,00		1 050 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			7 966 939,50	7 966 939,50			7 966 939,50	7 966 939,50		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			261 385,02	261 385,02			261 385,02	261 385,02		0,00
5872	Cpte pivot - ANV			77 601,60	77 601,60			77 601,60	77 601,60		0,00
587	Sous Total compte 587			77 601,60	77 601,60			77 601,60	77 601,60		0,00
588	Autres virements internes	80,00		1 137 169,90	1 137 249,90			1 137 249,90	1 137 249,90		0,00
58	Sous Total compte 58	80,00		9 443 096,02	9 443 176,02			9 443 176,02	9 443 176,02		0,00
	Total classe 5	9 106 799,36	575,50	53 278 442,98	55 886 122,85			62 385 242,34	55 886 698,35	6 498 543,99	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					167 325,10		167 325,10		167 325,10	
6062	Produits de traitement					24 380,20		24 380,20		24 380,20	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipt					11 682,36	1 144,00	11 682,36	1 144,00	10 538,36	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives					5 155,34		5 155,34		5 155,34	
6066	Carburants					66 030,67		66 030,67		66 030,67	
6068	Autres matières et fournitures					241 331,13	9 676,19	241 331,13	9 676,19	231 654,94	
606	Sous Total compte 606					515 904,80	10 820,19	515 904,80	10 820,19	505 084,61	
60	Sous Total compte 60					515 904,80	10 820,19	515 904,80	10 820,19	505 084,61	
611	Sous-traitance générale					4 670 680,54	268 955,54	4 670 680,54	268 955,54	4 401 725,00	
6135	Locations mobilières					6 641,47		6 641,47		6 641,47	
613	Sous Total compte 613					6 641,47		6 641,47		6 641,47	
61523	Reseaux					111 599,00	5 480,00	111 599,00	5 480,00	106 119,00	
6152	Sous Total compte 6152					111 599,00	5 480,00	111 599,00	5 480,00	106 119,00	
61551	Mat roulant					13 780,03		13 780,03		13 780,03	
61558	Autres biens mobiliers					23 831,24		23 831,24		23 831,24	
6155	Sous Total compte 6155					37 611,27		37 611,27		37 611,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					18 033,09	805,57	18 033,09	805,57	17 227,52	
615	Sous Total compte 615					167 243,36	6 285,57	167 243,36	6 285,57	160 957,79	
618	Divers					32 367,50		32 367,50		32 367,50	
61	Sous Total compte 61					4 876 932,87	275 241,11	4 876 932,87	275 241,11	4 601 691,76	
6218	Autre personnel extérieur					101 041,29	26 000,00	101 041,29	26 000,00	75 041,29	
621	Sous Total compte 621					101 041,29	26 000,00	101 041,29	26 000,00	75 041,29	
6222	Commissions recouvt redevance asst					314 499,80	204 266,78	314 499,80	204 266,78	110 233,02	
6228	Divers					98 436,17	27 480,00	98 436,17	27 480,00	70 956,17	
622	Sous Total compte 622					412 935,97	231 746,78	412 935,97	231 746,78	181 189,19	
6231	Annonces et insertions					10 681,72		10 681,72		10 681,72	
6238	Divers					4 824,00		4 824,00		4 824,00	
623	Sous Total compte 623					15 505,72		15 505,72		15 505,72	
6248	Divers					7 051,20		7 051,20		7 051,20	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
624	Sous Total compte 624					7 051,20		7 051,20		7 051,20	
6256	Missions					1 700,31		1 700,31		1 700,31	
625	Sous Total compte 625					1 700,31		1 700,31		1 700,31	
6262	Frais de télécommunicat					79 166,67	79 166,67	79 166,67	79 166,67		0,00
626	Sous Total compte 626					79 166,67	79 166,67	79 166,67	79 166,67		0,00
627	Services bancaires et assimilés					7 500,00		7 500,00		7 500,00	
6281	Concours divers - cotisations					6 285,72		6 285,72		6 285,72	
6287	Remboursements de frais					277 036,85	68 000,00	277 036,85	68 000,00	209 036,85	
6288	Autres					52 077,92		52 077,92		52 077,92	
628	Sous Total compte 628					335 400,49	68 000,00	335 400,49	68 000,00	267 400,49	
62	Sous Total compte 62					960 301,65	404 913,45	960 301,65	404 913,45	555 388,20	
6331	Versement mobilité					24 439,09		24 439,09		24 439,09	
6332	Cotisations versées au FNAL					6 098,01		6 098,01		6 098,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					15 109,00		15 109,00		15 109,00	
633	Sous Total compte 633					45 646,10		45 646,10		45 646,10	
63	Sous Total compte 63					45 646,10		45 646,10		45 646,10	
6411	Salaires, appoin base					1 463 309,22		1 463 309,22		1 463 309,22	
64141	Indemnité inflation					23 200,09		23 200,09		23 200,09	
64148	Autres indemnités et avantages divers					262 961,99		262 961,99		262 961,99	
6414	Sous Total compte 6414					286 162,08		286 162,08		286 162,08	
6415	Supplément familial					14 657,51		14 657,51		14 657,51	
641	Sous Total compte 641					1 764 128,81		1 764 128,81		1 764 128,81	
6451	Cotisations à l'URSSAF					215 870,92		215 870,92		215 870,92	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					402 419,31		402 419,31		402 419,31	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					5 641,27		5 641,27		5 641,27	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3 800,00		3 800,00		3 800,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					623 931,50	3 800,00	623 931,50	3 800,00	620 131,50	
6471	Prestations directes					1 008,28		1 008,28		1 008,28	
6478	Autres charges sociales diverses					17 677,77		17 677,77		17 677,77	
647	Sous Total compte 647					18 686,05		18 686,05		18 686,05	
648	Autres charges de personnel					2 698,55		2 698,55		2 698,55	
64	Sous Total compte 64					2 409 444,91	3 800,00	2 409 444,91	3 800,00	2 405 644,91	
6541	Créances admises en non-valeur					73 921,41		73 921,41		73 921,41	
6542	Créances éteintes					8 106,81		8 106,81		8 106,81	
654	Sous Total compte 654					82 028,22		82 028,22		82 028,22	
658	Charges diverses gest courante					320 000,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00		0,00
65	Sous Total compte 65					402 028,22	320 000,00	402 028,22	320 000,00	82 028,22	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					763 167,91	149,46	763 167,91	149,46	763 018,45	
66112	Intérêts - rattachement des icne					135 526,43	102 715,36	135 526,43	102 715,36	32 811,07	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6611	Sous Total compte 6611					898 694,34	102 864,82	898 694,34	102 864,82	795 829,52	
661	Sous Total compte 661					898 694,34	102 864,82	898 694,34	102 864,82	795 829,52	
66	Sous Total compte 66					898 694,34	102 864,82	898 694,34	102 864,82	795 829,52	
673	Titres annulés exercices antérieurs					58 891,39		58 891,39		58 891,39	
678	Autres charges exceptionnelles					73 201,60	23 850,00	73 201,60	23 850,00	49 351,60	
67	Sous Total compte 67					132 092,99	23 850,00	132 092,99	23 850,00	108 242,99	
6811	DA - immob corpo et incorpo					6 083 440,73	1 475,00	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73	
681	Sous Total compte 681					6 083 440,73	1 475,00	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73	
68	Sous Total compte 68					6 083 440,73	1 475,00	6 083 440,73	1 475,00	6 081 965,73	
	Total classe 6					16 324 486,61	1 142 964,57	16 324 486,61	1 142 964,57	15 185 322,04	3 800,00
70611	Redevances assainisSEment collectif					5 352 479,96	18 094 689,87	5 352 479,96	18 094 689,87		12 742 209,91
706121	Recouvt redev modernisa réseaux collec					149 801,75	1 196 223,45	149 801,75	1 196 223,45		1 046 421,70
706129	Reverset agence eau - moderni reseaux					1 648 800,00	548 800,00	1 648 800,00	548 800,00	1 100 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70612	Sous Total compte 70612					1 798 601,75	1 745 023,45	1 798 601,75	1 745 023,45	53 578,30	
70613	Participation pour assainissement collec					511 094,70	2 298 919,81	511 094,70	2 298 919,81		1 787 825,11
7061	Sous Total compte 7061					7 662 176,41	22 138 633,13	7 662 176,41	22 138 633,13		14 476 456,72
7062	Redevance d'assainisSEMe non collectif					310,00	41 747,00	310,00	41 747,00		41 437,00
7068	Prest serv autres prestat service					24 281,73	142 921,28	24 281,73	142 921,28		118 639,55
706	Sous Total compte 706					7 686 768,14	22 323 301,41	7 686 768,14	22 323 301,41		14 636 533,27
7084	Mise à dispo persel facturée					310 000,00	544 704,25	310 000,00	544 704,25		234 704,25
7087	Remboursements de frais					3 000,00	13 040,24	3 000,00	13 040,24		10 040,24
708	Sous Total compte 708					313 000,00	557 744,49	313 000,00	557 744,49		244 744,49
70	Sous Total compte 70					7 999 768,14	22 881 045,90	7 999 768,14	22 881 045,90		14 881 277,76
747	Subv participations coll territoriales						398 068,00		398 068,00		398 068,00
74	Sous Total compte 74						398 068,00		398 068,00		398 068,00
7588	Autres						0,62		0,62		0,62

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758						0,62		0,62		0,62
75	Sous Total compte 75						0,62		0,62		0,62
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						2 020,53		2 020,53		2 020,53
7718	Autres prod except sur opé gestion						60 253,36		60 253,36		60 253,36
771	Sous Total compte 771						62 273,89		62 273,89		62 273,89
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						106,63		106,63		106,63
777	Quote part subv invest virée au résultat						1 343 285,54		1 343 285,54		1 343 285,54
778	Autres produits exceptionnels					148,78	39 072,62	148,78	39 072,62		38 923,84
77	Sous Total compte 77					148,78	1 444 738,68	148,78	1 444 738,68		1 444 589,90
	Total classe 7					7 999 916,92	24 723 853,20	7 999 916,92	24 723 853,20	1 100 000,00	17 823 936,28
	Total général	268 878 304,15	268 878 304,15	176 005 558,00	184 980 263,33	57 404 597,65	48 429 892,32	502 288 459,80	502 288 459,80	309 703 334,51	309 703 334,51

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25100 - ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Il est constaté que les immobilisations incorporelles sont totalement amorties et doivent donc être apurées. Dans le cadre du contrôle de la dépréciation des créances de plus de 2 ans, il est rappelé l'obligation de constituer une provision de 15 pourcents du montant des créances douteuses. Il est constaté l'absence de rattachement des ICNE. Les sommes enregistrées sur le compte 4713 doivent être régularisées au plus tard dans les 2 mois suivant leur encaissement : présence d'une somme non régularisée par l'ordonnateur depuis au moins six mois malgré les rappels du comptable.

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 14/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ASSAINISSEMENT** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 14/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 16 Budget annexe eau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe eau dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

EAU CAPBP BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 09/03/2023

064026 SGC PAU

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	38
1 Balance des comptes	Etat III-1 39
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 64
4EME PARTIE : Page des signatures	65

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	250,02	Dotations	4,23
Terrains	125,22	Fonds Globalisés	
Constructions	3 749,07	Réserves	1 271,39
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	45 285,53	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 706,72	Report à nouveau	771,87
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	76,70
Autres immobilisations corporelles	213,14	Subventions transférables	1 269,08
Total immobilisations corporelles (nettes)	51 079,68	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	33 230,08
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 329,70	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	36 623,35
Créances	1 989,70	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	15 912,71
Disponibilités	3 765,33	Fournisseurs ⁽²⁾	528,69
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	3 554,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 755,02	Total dettes à court terme	4 082,73
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	19 995,45
		Comptes de régularisations	465,93
TOTAL ACTIF	57 084,72	TOTAL PASSIF	57 084,72

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	57 608,01	1 330,00	56 278,01	28 593,73
	Conces, brev, licences, marques, procéd	107 440,35	69 924,00	37 516,35	69 928,35
	Autres immobilisations incorporelles	376 892,86	220 668,95	156 223,91	207 295,91
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	41 221,82	800,00	40 421,82	8 028,75
	Constructions en toute propriété	1 108 197,56	10,00	1 108 187,56	1 027 270,94
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	2 898 104,09	51 046,00	2 847 058,09	2 408 912,66
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	233 045,84	46 665,68	186 380,16	175 143,87
	Immobilisations corporelles en cours	9 767,19		9 767,19	596 709,88
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	90 103,55	5 302,97	84 800,58	84 985,58
	Constructions mises à disposition	2 983 180,88	342 297,41	2 640 883,47	2 728 217,20
Construction sur sol autrui mise à dispo					
Instal, mat et outil tech mise à dispo	87 113 381,93	44 674 909,11	42 438 472,82	43 700 719,06	
MONTANT A REPORTER	95 018 944,08	45 412 954,12	49 605 989,96	51 035 805,93	

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	95 018 944,08	45 412 954,12	49 605 989,96	51 035 805,93
	Autres immob corpo mise à dispo	631 803,08	605 048,14	26 754,94	52 121,45
	Immobilisations en cours mises à dispo	1 696 953,47		1 696 953,47	597 372,66
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		97 347 700,63	46 018 002,26	51 329 698,37	51 685 300,04

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	1 905 075,81		1 905 075,81	1 797 996,75
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	84 619,68		84 619,68	52 537,10
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 765 328,64		3 765 328,64	1 982 108,32
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		5 755 024,13		5 755 024,13	3 832 642,17

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	103 102 724,76	46 018 002,26	57 084 722,50	55 517 942,21

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	4 225,92	4 225,92
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	33 230 082,33	33 230 082,33
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	1 271 390,52	1 271 390,52
	Report à nouveau	771 867,96	573 679,68
	Résultat de l'exercice	76 702,78	198 188,28
	Subventions d'investissement	1 269 076,26	1 309 054,26
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	36 623 345,77	36 586 620,99	

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	14 357 329,63	14 500 625,65
	Emprunts et dettes financières	1 555 382,34	1 715 027,53
	Crédits et lignes de trésorerie	800 000,00	800 000,00
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	514 048,80	476 652,91
	Dettes fiscales et sociales	325 467,35	394 877,07
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	14 642,75	261 200,56
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	942 146,00	
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		1 663,63
	Autres dettes	1 486 428,95	755 892,00
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	19 995 445,82	18 905 939,35	

BILAN (en Euros)

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	465 930,91	25 381,87
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	465 930,91	25 381,87
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	57 084 722,50	55 517 942,21

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	6 268,52	6 159,87
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 268,52	6 159,87
Traitements, salaires, charges sociales	2 117,22	1 908,51
Achats et charges externes	1 291,91	1 440,17
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 159,10	2 135,73
Autres charges	417,69	354,17
Charges courantes non financières	5 985,91	5 838,59
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	282,61	321,28
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	236,93	187,56
RESULTAT COURANT FINANCIER	-236,93	-187,56
RESULTAT COURANT	45,68	133,72
Produits exceptionnels	62,90	106,90
Charges exceptionnelles	31,88	42,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	31,02	64,47
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	76,70	198,19

COMPTE DE RESULTAT 2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	575 912,85	623 017,06
Divers	5 692 610,65	5 536 850,61
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	6 268 523,50	6 159 867,67
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 291 905,79	1 440 173,23
Impôts et taxes sur rémunérations	40 126,95	36 192,39
Autres impôts, taxes et versem assimilés	354 699,53	315 000,00
Salaires et traitements	1 554 534,09	1 362 259,17

COMPTE DE RESULTAT 2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	562 685,42	546 251,09
Dotations amortissements sur immob	2 159 098,41	2 135 731,29
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	22 863,73	2 978,32
TOTAL II	5 985 913,92	5 838 585,49
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	282 609,58	321 282,18
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	236 925,42	187 563,43
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	236 925,42	187 563,43
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-236 925,42	-187 563,43
A + B - RESULTAT COURANT	45 684,16	133 718,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	2 005,07	18 078,84
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	60 890,00	88 820,94
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	62 895,07	106 899,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	14 079,07	42 183,90
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	17 797,38	246,35
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	31 876,45	42 430,25
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	31 018,62	64 469,53

COMPTE DE RESULTAT 2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 331 418,57	6 266 767,45
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 254 715,79	6 068 579,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 702,78	198 188,28

Opérations Compte de Tiers

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 192 293,92	8 762 367,96	13 954 661,88
Titres de recette émis (b)	2 680 278,41	9 084 916,37	11 765 194,78
Réductions de titres (c)	268,00	1 314 797,80	1 315 065,80
Recettes nettes (d = b - c)	2 680 010,41	7 770 118,57	10 450 128,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 192 293,92	8 762 367,96	13 954 661,88
Mandats émis (f)	2 745 204,94	9 176 174,37	11 921 379,31
Annulations de mandats (g)	57 659,94	1 482 758,58	1 540 418,52
Depenses nettes (h = f - g)	2 687 545,00	7 693 415,79	10 380 960,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		76 702,78	69 168,19
(h - d) Déficit	7 534,59		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU CAPBP					
Investissement	330 793,92		-7 534,59		323 259,33
Fonctionnement	771 867,96		76 702,78		848 570,74
Sous-Total	1 102 661,88		69 168,19		1 171 830,07
TOTAL III	1 102 661,88		69 168,19		1 171 830,07
TOTAL I + II + III	1 102 661,88		69 168,19		1 171 830,07

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00		900 000,00	823 158,26		823 158,26	76 841,74
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	33 009,15	183 009,15	31 564,28		31 564,28	151 444,87
21	Immobilisations corporelles	400 000,00	128 478,59	528 478,59	60 453,78		60 453,78	468 024,81
23	Immobilisations en cours	800 000,00	319 306,18	1 119 306,18	111 462,33	57 659,94	53 802,39	1 065 503,79
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 250 000,00	480 793,92	2 730 793,92	1 026 638,65	57 659,94	968 978,71	1 761 815,21
Opération n° 13501	Opération d'équipement n° 13501	400 000,00		400 000,00	154 435,70		154 435,70	245 564,30
Opération n° 17204	Opération d'équipement n° 17204	500 000,00		500 000,00	451 848,02		451 848,02	48 151,98
Opération n° 21205	Opération d'équipement n° 21205	1 300 000,00		1 300 000,00	1 051 392,57		1 051 392,57	248 607,43
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	2 200 000,00		2 200 000,00	1 657 676,29		1 657 676,29	542 323,71
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 450 000,00	480 793,92	4 930 793,92	2 684 314,94	57 659,94	2 626 655,00	2 304 138,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 000,00	500,00	61 500,00	60 890,00		60 890,00	610,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00				200 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	261 000,00	500,00	261 500,00	60 890,00		60 890,00	200 610,00
TOTAL GENERAL		4 711 000,00	481 293,92	5 192 293,92	2 745 204,94	57 659,94	2 687 545,00	2 504 748,92

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement				20 912,00		20 912,00	-20 912,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 361 000,00		2 361 000,00	500 000,00		500 000,00	1 861 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 361 000,00		2 361 000,00	520 912,00		520 912,00	1 840 088,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 361 000,00		2 361 000,00	520 912,00		520 912,00	1 840 088,00
021	Virement de la section d'exploitation (section d'investissement)		140 000,00	140 000,00				140 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 150 000,00	10 500,00	2 160 500,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	1 401,59
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00				200 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 350 000,00	150 500,00	2 500 500,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	341 401,59
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget		330 793,92	330 793,92				330 793,92
TOTAL GENERAL		4 711 000,00	481 293,92	5 192 293,92	2 680 278,41	268,00	2 680 010,41	2 512 283,51

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 700 000,00	200 000,00	1 900 000,00	1 861 755,84	427 228,33	1 434 527,51	465 472,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 380 000,00	120 000,00	2 500 000,00	2 667 274,27	294 150,00	2 373 124,27	126 875,73
014	Atténuations de produits	1 435 000,00		1 435 000,00	2 181 800,00	746 800,00	1 435 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00		45 000,00	22 863,73		22 863,73	22 136,27
66	Charges financières	210 000,00	30 000,00	240 000,00	251 237,67	14 312,25	236 925,42	3 074,58
67	Charges exceptionnelles	70 000,00		70 000,00	31 876,45		31 876,45	38 123,55
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation		271 867,96	271 867,96				271 867,96
Opération n° 437	Opération d'équipement n° 437							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 840 000,00	621 867,96	6 461 867,96	7 016 807,96	1 482 490,58	5 534 317,38	927 550,58
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)		140 000,00	140 000,00				140 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 150 000,00	10 500,00	2 160 500,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	1 401,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 150 000,00	150 500,00	2 300 500,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	141 401,59
TOTAL GENERAL		7 990 000,00	772 367,96	8 762 367,96	9 176 174,37	1 482 758,58	7 693 415,79	1 068 952,17

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				3 700,00		3 700,00	-3 700,00
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	7 929 000,00		7 929 000,00	9 018 219,66	1 314 696,16	7 703 523,50	225 476,50
77	Produits exceptionnels				2 106,71	101,64	2 005,07	-2 005,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 929 000,00		7 929 000,00	9 024 026,37	1 314 797,80	7 709 228,57	219 771,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 000,00	500,00	61 500,00	60 890,00		60 890,00	610,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	61 000,00	500,00	61 500,00	60 890,00		60 890,00	610,00
002	Résultat d'exploitation reporté		771 867,96	771 867,96				771 867,96
TOTAL GENERAL		7 990 000,00	772 367,96	8 762 367,96	9 084 916,37	1 314 797,80	7 770 118,57	992 249,39

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	600 946,87		600 946,87
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	62 566,20		62 566,20
1681	Autres emprunts	159 645,19		159 645,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	823 158,26		823 158,26
2031	Frais d'études	29 014,28		29 014,28
2051	Concessions et droits assimilés	2 550,00		2 550,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	31 564,28		31 564,28
2154	Matériel industriel	13 504,63		13 504,63
2155	Outillage industriel	538,13		538,13
2158	Autres	922,67		922,67
217351	Batiments d'exploitation	688,02		688,02
2182	Matériel de transport	36 665,52		36 665,52
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 983,48		4 983,48
2184	Mobilier	2 348,74		2 348,74
2188	Autres	802,59		802,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	60 453,78		60 453,78
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	111 462,33	57 659,94	53 802,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	111 462,33	57 659,94	53 802,39
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 026 638,65	57 659,94	968 978,71
Opération n° 231713501	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	154 435,70		154 435,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13501	Opération d'équipement n° 13501	154 435,70		154 435,70
Opération n° 231717204	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	451 848,02		451 848,02
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17204	Opération d'équipement n° 17204	451 848,02		451 848,02
Opération n° 231721205	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 051 392,57		1 051 392,57

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 21205	Opération d'équipement n° 21205	1 051 392,57		1 051 392,57
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	1 657 676,29		1 657 676,29
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 684 314,94	57 659,94	2 626 655,00
139111	Agence de l'eau	13 200,00		13 200,00
139118	Autres	18 010,00		18 010,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	29 680,00		29 680,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 890,00		60 890,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	60 890,00		60 890,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 745 204,94	57 659,94	2 687 545,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
13111	Agence de l'eau	20 912,00		20 912,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	20 912,00		20 912,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00		500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00		500 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	520 912,00		520 912,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	520 912,00		520 912,00
28031	Amortissements frais d'études	756,00		756,00
28033	Amortissements frais d'insertion	574,00		574,00
2805	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires	34 962,00		34 962,00
28087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	51 072,00		51 072,00
28128	Autres terrains	800,00		800,00
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions	5,00		5,00
28153	Installations a caractere specifique	47 639,00		47 639,00
28154	Matériel industriel	810,00		810,00
28155	Outillage industriel	1 199,00		1 199,00
28172	Agencements et aménagements de terrains	185,00		185,00
28173	Constructions	88 021,75		88 021,75
28175	Installations matériels et outillage techniques	1 874 144,11		1 874 144,11
28178	Autres immobilisations corporelles	25 366,51		25 366,51
28182	Matériel de transport	7 070,00		7 070,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 024,16		7 024,16
28184	Mobilier	14 463,93		14 463,93
28188	Amortissements autres	5 273,95	268,00	5 005,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 680 278,41	268,00	2 680 010,41
	D'INVESTISSEMENT			

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	84 929,63		84 929,63
6062	Produits de traitement	65 387,27	3 430,21	61 957,06
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	227 911,79	32 607,50	195 304,29
6064	Fournitures administratives	542,51		542,51
6066	Carburants	12 462,27		12 462,27
6068	Autres matières et fournitures	365 721,28	13 142,61	352 578,67
611	Sous-traitance générale	69 088,06	33 686,34	35 401,72
6135	Locations mobilières	6 183,74		6 183,74
61521	Bâtiments publics	1 386,00	1 386,00	
61523	Reseaux	138 137,04	10 965,75	127 171,29
61551	Matériel roulant	5 756,83		5 756,83
61558	Autres biens mobiliers	6 600,05		6 600,05
6156	Maintenance	85 400,36	6 518,00	78 882,36
6228	Divers	20 034,76		20 034,76
6231	Annonces et insertions	4 669,61		4 669,61
6251	Voyages et déplacements	432,35		432,35
6257	Réceptions	607,60		607,60
6261	Frais d'affranchissement	44 428,06	4 910,04	39 518,02
6262	Frais de télécommunications	3 960,67		3 960,67
627	Services bancaires et assimilés	1 964,11		1 964,11
6287	Remboursements de frais	7 812,44	3 000,00	4 812,44
6288	Autres	37 837,41	1 779,41	36 058,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	670 502,00	315 802,47	354 699,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 861 755,84	427 228,33	1 434 527,51

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6218	Autre personnel extérieur	506 227,81	294 150,00	212 077,81
6331	Versement mobilité	21 275,30		21 275,30
6332	Cotisations versées au FNAL	5 743,80		5 743,80
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	13 107,85		13 107,85
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 518 203,43		1 518 203,43
6413	Primes et gratifications	33 924,61		33 924,61
6451	Cotisations à l'URSSAF	180 416,63		180 416,63
6453	Cotisations aux caisses de retraite	376 531,03		376 531,03
6454	Cotisations au Pôle Emploi	1 344,11		1 344,11
6478	Autres charges sociales diverses	8 093,65		8 093,65
648	Autres charges de personnel	2 406,05		2 406,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 667 274,27	294 150,00	2 373 124,27
701249	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique	2 181 800,00	746 800,00	1 435 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	2 181 800,00	746 800,00	1 435 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	17 902,34		17 902,34
6542	Créances éteintes	4 959,50		4 959,50
658	Charges diverses de gestion courante	1,89		1,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	22 863,73		22 863,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	216 708,37		216 708,37
66112	Intérêts - rattachement des icne	34 529,30	14 312,25	20 217,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	251 237,67	14 312,25	236 925,42
673	Titres annulés exercices antérieurs	14 079,07		14 079,07
678	Autres charges exceptionnelles	17 797,38		17 797,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	31 876,45		31 876,45

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 016 807,96	1 482 490,58	5 534 317,38
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 176 174,37	1 482 758,58	7 693 415,79

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 700,00		3 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	3 700,00		3 700,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	6 058 212,50	862 403,17	5 195 809,33
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	393 743,17	69 295,92	324 447,25
701241	Recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique	1 494 993,17	156 717,24	1 338 275,93
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	34 290,82	253,07	34 037,75
7068	Prestations de services autres prestations de service	673 901,86	132 026,76	541 875,10
7084	Mise à disposition de personnel facturée	101 041,29	26 000,00	75 041,29
7087	Remboursements de frais	262 036,85	68 000,00	194 036,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	9 018 219,66	1 314 696,16	7 703 523,50
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	771,33		771,33
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 233,74		1 233,74
778	Autres produits exceptionnels	101,64	101,64	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 106,71	101,64	2 005,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 024 026,37	1 314 797,80	7 709 228,57
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	60 890,00		60 890,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 890,00		60 890,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	60 890,00		60 890,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 084 916,37	1 314 797,80	7 770 118,57

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		4 225,92						4 225,92		4 225,92
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		33 230 082,33						33 230 082,33		33 230 082,33
102	Sous Total compte 102		33 234 308,25						33 234 308,25		33 234 308,25
1068	Autres réserves		1 271 390,52						1 271 390,52		1 271 390,52
106	Sous Total compte 106		1 271 390,52						1 271 390,52		1 271 390,52
10	Sous Total compte 10		34 505 698,77						34 505 698,77		34 505 698,77
110	Report à nouveau solde créditeur		573 679,68		198 188,28				771 867,96		771 867,96
11	Sous Total compte 11		573 679,68		198 188,28				771 867,96		771 867,96
12	Résultat exercice bénéf ou perte		198 188,28	198 188,28				198 188,28	198 188,28		0,00
12	Sous Total compte 12		198 188,28	198 188,28				198 188,28	198 188,28		0,00
13111	Agence de l'eau		396 000,00				20 912,00		416 912,00		416 912,00
13118	Autres		560 320,00						560 320,00		560 320,00
1311	Sous Total compte 1311		956 320,00				20 912,00		977 232,00		977 232,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1313	Dépt		890 649,00						890 649,00		890 649,00
131	Sous Total compte 131		1 846 969,00				20 912,00		1 867 881,00		1 867 881,00
139111	Agence de l'eau	58 244,30				13 200,00		71 444,30		71 444,30	
139118	Autres	64 150,44				18 010,00		82 160,44		82 160,44	
13911	Sous Total compte 13911	122 394,74				31 210,00		153 604,74		153 604,74	
13913	Subv équipt transf - Dépt	415 520,00				29 680,00		445 200,00		445 200,00	
1391	Sous Total compte 1391	537 914,74				60 890,00		598 804,74		598 804,74	
139	Sous Total compte 139	537 914,74				60 890,00		598 804,74		598 804,74	
13	Sous Total compte 13	537 914,74	1 846 969,00			60 890,00	20 912,00	598 804,74	1 867 881,00		1 269 076,26
1641	Emprunts en euros		13 179 858,80			600 946,87	500 000,00	600 946,87	13 679 858,80		13 078 911,93
16441	Opér afférentes à l'emprunt		1 306 454,60			62 566,20		62 566,20	1 306 454,60		1 243 888,40
1644	Sous Total compte 1644		1 306 454,60			62 566,20		62 566,20	1 306 454,60		1 243 888,40
164	Sous Total compte 164		14 486 313,40			663 513,07	500 000,00	663 513,07	14 986 313,40		14 322 800,33

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1681	Autres emprunts		1 715 027,53			159 645,19		159 645,19	1 715 027,53		1 555 382,34
16884	Int sur empts étab crédit		14 312,25	14 312,25	34 529,30			14 312,25	48 841,55		34 529,30
1688	Sous Total compte 1688		14 312,25	14 312,25	34 529,30			14 312,25	48 841,55		34 529,30
168	Sous Total compte 168		1 729 339,78	14 312,25	34 529,30	159 645,19		173 957,44	1 763 869,08		1 589 911,64
16	Sous Total compte 16		16 215 653,18	14 312,25	34 529,30	823 158,26	500 000,00	837 470,51	16 750 182,48		15 912 711,97
	Total classe 1	537 914,74	53 340 188,91	212 500,53	232 717,58	884 048,26	520 912,00	1 634 463,53	54 093 818,49	598 804,74	53 058 159,70
2031	Frais d'études	25 720,85				29 014,28		54 735,13		54 735,13	
2033	Frais d'insertion	2 872,88						2 872,88		2 872,88	
203	Sous Total compte 203	28 593,73				29 014,28		57 608,01		57 608,01	
2051	Concessions et droits assimilés	104 890,35				2 550,00		107 440,35		107 440,35	
205	Sous Total compte 205	104 890,35				2 550,00		107 440,35		107 440,35	
2087	Immobilisations incorporelles rec MàD	376 892,86						376 892,86		376 892,86	
208	Sous Total compte 208	376 892,86						376 892,86		376 892,86	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20	Sous Total compte 20	510 376,94				31 564,28		541 941,22		541 941,22	
2128	Autres terrains	8 028,75		33 193,07				41 221,82		41 221,82	
212	Sous Total compte 212	8 028,75		33 193,07				41 221,82		41 221,82	
21351	Batiments exploitation	1 027 275,94		80 921,62				1 108 197,56		1 108 197,56	
2135	Sous Total compte 2135	1 027 275,94		80 921,62				1 108 197,56		1 108 197,56	
213	Sous Total compte 213	1 027 275,94		80 921,62				1 108 197,56		1 108 197,56	
21531	Réseaux adduction eau	2 382 016,52		472 828,00				2 854 844,52		2 854 844,52	
2153	Sous Total compte 2153	2 382 016,52		472 828,00				2 854 844,52		2 854 844,52	
2154	Mat indust	16 299,14				13 504,63		29 803,77		29 803,77	
2155	Outillage industriel	11 995,00				538,13		12 533,13		12 533,13	
2158	Autres					922,67		922,67		922,67	
215	Sous Total compte 215	2 410 310,66		472 828,00		14 965,43		2 898 104,09		2 898 104,09	
21711	Terrains nus	10 958,14						10 958,14		10 958,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21715	Terrains bâtis	73 657,25						73 657,25		73 657,25	
2171	Sous Total compte 2171	84 615,39						84 615,39		84 615,39	
21725	Terrains bâtis	5 488,16						5 488,16		5 488,16	
2172	Sous Total compte 2172	5 488,16						5 488,16		5 488,16	
217311	Batiments exploitation	809 634,86						809 634,86		809 634,86	
21731	Sous Total compte 21731	809 634,86						809 634,86		809 634,86	
217351	Batiments exploitation	2 172 858,00				688,02		2 173 546,02		2 173 546,02	
21735	Sous Total compte 21735	2 172 858,00				688,02		2 173 546,02		2 173 546,02	
2173	Sous Total compte 2173	2 982 492,86				688,02		2 983 180,88		2 983 180,88	
217531	Réseaux adduction eau	86 102 218,24		611 897,87				86 714 116,11		86 714 116,11	
21753	Sous Total compte 21753	86 102 218,24		611 897,87				86 714 116,11		86 714 116,11	
21754	Mat indust	301 595,37						301 595,37		301 595,37	
21755	Outillage industriel	97 670,45						97 670,45		97 670,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2175	Sous Total compte 2175	86 501 484,06		611 897,87				87 113 381,93		87 113 381,93	
21782	Mat de transport	533 266,90						533 266,90		533 266,90	
21783	Mat bureau mat informatique	37 651,48						37 651,48		37 651,48	
21784	Mobilier	50 491,58						50 491,58		50 491,58	
21788	Autres	10 393,12						10 393,12		10 393,12	
2178	Sous Total compte 2178	631 803,08						631 803,08		631 803,08	
217	Sous Total compte 217	90 205 883,55		611 897,87		688,02		90 818 469,44		90 818 469,44	
2182	Mat de transport	70 708,87				36 665,52		107 374,39		107 374,39	
2183	Mat bureau mat informatique	19 304,34				4 983,48		24 287,82		24 287,82	
2184	Mobilier	90 623,00				2 348,74		92 971,74		92 971,74	
2188	Autres	7 609,30				802,59		8 411,89		8 411,89	
218	Sous Total compte 218	188 245,51				44 800,33		233 045,84		233 045,84	
21	Sous Total compte 21	93 839 744,41		1 198 840,56		60 453,78		95 099 038,75		95 099 038,75	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Terrains	33 193,07			33 193,07			33 193,07	33 193,07		0,00
2313	Constructions	80 921,62			80 921,62			80 921,62	80 921,62		0,00
2315	Instal mat outil techn	482 595,19			472 828,00			482 595,19	472 828,00	9 767,19	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	597 372,66			611 897,87	1 769 138,62	57 659,94	2 366 511,28	669 557,81	1 696 953,47	
231	Sous Total compte 231	1 194 082,54			1 198 840,56	1 769 138,62	57 659,94	2 963 221,16	1 256 500,50	1 706 720,66	
23	Sous Total compte 23	1 194 082,54			1 198 840,56	1 769 138,62	57 659,94	2 963 221,16	1 256 500,50	1 706 720,66	
28031	Amort frais études						756,00		756,00		756,00
28033	Amort frais d'insertion						574,00		574,00		574,00
2803	Sous Total compte 2803						1 330,00		1 330,00		1 330,00
2805	Concessions droits similaires brevets		34 962,00				34 962,00		69 924,00		69 924,00
28087	Immobilisations incorporelles reçues au		169 596,95				51 072,00		220 668,95		220 668,95
2808	Sous Total compte 2808		169 596,95				51 072,00		220 668,95		220 668,95
280	Sous Total compte 280		204 558,95				87 364,00		291 922,95		291 922,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28128	Autres terrains						800,00		800,00		800,00
2812	Sous Total compte 2812						800,00		800,00		800,00
28135	Igaac constructions		5,00				5,00		10,00		10,00
2813	Sous Total compte 2813		5,00				5,00		10,00		10,00
28153	Installations a caractere specifique						47 639,00		47 639,00		47 639,00
28154	Mat indust		426,00				810,00		1 236,00		1 236,00
28155	Outillage industriel		972,00				1 199,00		2 171,00		2 171,00
2815	Sous Total compte 2815		1 398,00				49 648,00		51 046,00		51 046,00
28172	Agencet amégat terr		5 117,97				185,00		5 302,97		5 302,97
28173	Constructions		254 275,66				88 021,75		342 297,41		342 297,41
28175	Instal mat outil techn		42 800 765,00				1 874 144,11		44 674 909,11		44 674 909,11
28178	Autres immobilisations corporelles		579 681,63				25 366,51		605 048,14		605 048,14
2817	Sous Total compte 2817		43 639 840,26				1 987 717,37		45 627 557,63		45 627 557,63

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28182	Mat de transport						7 070,00		7 070,00		7 070,00
28183	Mat bureau mat informatique		5 363,00				7 024,16		12 387,16		12 387,16
28184	Mobilier		5 659,74				14 463,93		20 123,67		20 123,67
28188	Amort autres		2 078,90			268,00	5 273,95	268,00	7 352,85		7 084,85
2818	Sous Total compte 2818		13 101,64			268,00	33 832,04	268,00	46 933,68		46 665,68
281	Sous Total compte 281		43 654 344,90			268,00	2 072 002,41	268,00	45 726 347,31		45 726 079,31
28	Sous Total compte 28		43 858 903,85			268,00	2 159 366,41	268,00	46 018 270,26		46 018 002,26
	Total classe 2	95 544 203,89	43 858 903,85	1 198 840,56	1 198 840,56	1 861 424,68	2 217 026,35	98 604 469,13	47 274 770,76	97 347 700,63	46 018 002,26
4011	Fournisseurs		71 077,05	1 433 995,62	1 459 865,74			1 433 995,62	1 530 942,79		96 947,17
401	Sous Total compte 401		71 077,05	1 433 995,62	1 459 865,74			1 433 995,62	1 530 942,79		96 947,17
4041	Fournis immob		258 490,72	2 481 958,59	2 235 506,34			2 481 958,59	2 493 997,06		12 038,47
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		2 709,84	45 151,42	45 045,86			45 151,42	47 755,70		2 604,28
4047	Sous Total compte 4047		2 709,84	45 151,42	45 045,86			45 151,42	47 755,70		2 604,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404		261 200,56	2 527 110,01	2 280 552,20			2 527 110,01	2 541 752,76		14 642,75
408	Fournis factures non parvenues		405 575,86	405 575,86	417 101,63			405 575,86	822 677,49		417 101,63
40	Sous Total compte 40		737 853,47	4 366 681,49	4 157 519,57			4 366 681,49	4 895 373,04		528 691,55
411	Clients	395 034,11		7 898 974,10	8 054 715,93			8 294 008,21	8 054 715,93	239 292,28	
4121	Clients - Redevance pour pollution d'ori	13 953,09		8 625,79	16 614,94			22 578,88	16 614,94	5 963,94	
4122	Clients - Redevance pour modernisation d	10 965,98		6 768,39	13 070,58			17 734,37	13 070,58	4 663,79	
412	Sous Total compte 412	24 919,07		15 394,18	29 685,52			40 313,25	29 685,52	10 627,73	
4161	Créances douteuses	65 287,57		236 496,62	154 255,93			301 784,19	154 255,93	147 528,26	
416	Sous Total compte 416	65 287,57		236 496,62	154 255,93			301 784,19	154 255,93	147 528,26	
418	Clients - produits non encore facturés	1 312 756,00		1 507 627,54	1 312 756,00			2 820 383,54	1 312 756,00	1 507 627,54	
41	Sous Total compte 41	1 797 996,75		9 658 492,44	9 551 413,38			11 456 489,19	9 551 413,38	1 905 075,81	
421	Personnel - rémunérations dues			1 208 317,58	1 208 317,58			1 208 317,58	1 208 317,58		0,00
42	Sous Total compte 42			1 208 317,58	1 208 317,58			1 208 317,58	1 208 317,58		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			377 166,61	377 166,61			377 166,61	377 166,61		0,00
437	Autres organismes sociaux			546 231,53	546 231,53			546 231,53	546 231,53		0,00
43	Sous Total compte 43			923 398,14	923 398,14			923 398,14	923 398,14		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			27 971,00	27 971,00			27 971,00	27 971,00		0,00
442	Sous Total compte 442			27 971,00	27 971,00			27 971,00	27 971,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		79 075,00	168 409,00	89 334,00			168 409,00	168 409,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		79 075,00	168 409,00	89 334,00			168 409,00	168 409,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	43 081,79		375 067,25	416 142,63			418 149,04	416 142,63	2 006,41	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	9 455,31		181 471,53	174 896,57			190 926,84	174 896,57	16 030,27	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			262 605,00	262 605,00			262 605,00	262 605,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	52 537,10		819 143,78	853 644,20			871 680,88	853 644,20	18 036,68	
44571	Etat - TVA collectée	0,40		405 319,96	405 622,47			405 320,36	405 622,47		302,11
4457	Sous Total compte 4457	0,40		405 319,96	405 622,47			405 320,36	405 622,47		302,11

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			262 605,00	196 022,00			262 605,00	196 022,00	66 583,00	
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie			1 587,23	1 587,23			1 587,23	1 587,23		0,00
4458	Sous Total compte 4458			264 192,23	197 609,23			264 192,23	197 609,23	66 583,00	
445	Sous Total compte 445	52 537,50	79 075,00	1 657 064,97	1 546 209,90			1 709 602,47	1 625 284,90	84 317,57	
446	Agences de l'eau			776 200,00	1 718 346,00			776 200,00	1 718 346,00		942 146,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			1 404,50	1 569,74			1 404,50	1 569,74		165,24
4486	Etat - autres charges à payer		315 802,47	315 802,47	325 000,00			315 802,47	640 802,47		325 000,00
448	Sous Total compte 448		315 802,47	315 802,47	325 000,00			315 802,47	640 802,47		325 000,00
44	Sous Total compte 44	52 537,50	394 877,47	2 778 442,94	3 619 096,64			2 830 980,44	4 013 974,11		1 182 993,67
4551	Redevables sur rôle pour compte de tiers			304 027,58	304 027,58			304 027,58	304 027,58		0,00
4557	Produits sur rôle pour compte de tiers			276 386,72	276 386,72			276 386,72	276 386,72		0,00
45581	TVA sur rôle pc tiers prise en compte			27 640,86	27 640,86			27 640,86	27 640,86		0,00
4558	Sous Total compte 4558			27 640,86	27 640,86			27 640,86	27 640,86		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45591	Verst sur rôle pour compte tiers - prod		1 663,63	305 691,21	304 027,58			305 691,21	305 691,21		0,00
4559	Sous Total compte 4559		1 663,63	305 691,21	304 027,58			305 691,21	305 691,21		0,00
455	Sous Total compte 455		1 663,63	913 746,37	912 082,74			913 746,37	913 746,37		0,00
45	Sous Total compte 45		1 663,63	913 746,37	912 082,74			913 746,37	913 746,37		0,00
464	Encaissements pour le compte de tiers			10 066 727,13	10 732 806,12			10 066 727,13	10 732 806,12		666 078,99
466	Excédit de verSEMENT		9 092,00	46 016,77	48 318,73			46 016,77	57 410,73		11 393,96
46711	Autres comptes créditeurs			1 062 880,66	1 062 880,66			1 062 880,66	1 062 880,66		0,00
4671	Sous Total compte 4671			1 062 880,66	1 062 880,66			1 062 880,66	1 062 880,66		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			642 221,21	642 221,21			642 221,21	642 221,21		0,00
4672	Sous Total compte 4672			642 221,21	642 221,21			642 221,21	642 221,21		0,00
467	Sous Total compte 467			1 705 101,87	1 705 101,87			1 705 101,87	1 705 101,87		0,00
4686	Divers - charges à payer		746 800,00	746 800,00	808 956,00			746 800,00	1 555 756,00		808 956,00
468	Sous Total compte 468		746 800,00	746 800,00	808 956,00			746 800,00	1 555 756,00		808 956,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46		755 892,00	12 564 645,77	13 295 182,72			12 564 645,77	14 051 074,72		1 486 428,95
4711	Verst des régisseurs			6 773 218,12	7 231 487,62			6 773 218,12	7 231 487,62		458 269,50
4712	Viremts réimputés		17,81	204,46	186,65			204,46	204,46		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres		1 407,60	522 854,51	521 486,92			522 854,51	522 894,52		40,01
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		30,59	11 934,82	13 560,14			11 934,82	13 590,73		1 655,91
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		6 215,33	59 067,07	54 254,70			59 067,07	60 470,03		1 402,96
47141	Sous Total compte 47141		6 245,92	71 001,89	67 814,84			71 001,89	74 060,76		3 058,87
4714	Sous Total compte 4714		6 245,92	71 001,89	67 814,84			71 001,89	74 060,76		3 058,87
47171	Recettes relevé BdF - Hors Héra		7 071,93	7 598,29	526,36			7 598,29	7 598,29		0,00
47172	Recettes relevé BdF - Héra		406,23						406,23		406,23
4717	Sous Total compte 4717		7 478,16	7 598,29	526,36			7 598,29	8 004,52		406,23
4718	Autres recettes à régulariser		10 232,38	97 636,05	91 559,97			97 636,05	101 792,35		4 156,30
471	Sous Total compte 471		25 381,87	7 472 513,32	7 913 062,36			7 472 513,32	7 938 444,23		465 930,91

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Dép sans mandatement préalable			553 747,27	553 747,27			553 747,27	553 747,27		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			179 824,74	179 824,74			179 824,74	179 824,74		0,00
472	Sous Total compte 472			733 572,01	733 572,01			733 572,01	733 572,01		0,00
4751	Redevables sur rôle			297 173,58	297 173,58			297 173,58	297 173,58		0,00
4757	Produits sur rôle			279 178,51	279 178,51			279 178,51	279 178,51		0,00
4758	TVA sur rôle			16 910,89	16 910,89			16 910,89	16 910,89		0,00
475	Sous Total compte 475			593 262,98	593 262,98			593 262,98	593 262,98		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			4,91	4,91			4,91	4,91		0,00
478	Sous Total compte 478			4,91	4,91			4,91	4,91		0,00
47	Sous Total compte 47		25 381,87	8 799 353,22	9 239 902,26			8 799 353,22	9 265 284,13		465 930,91
	Total classe 4	1 850 534,25	1 915 668,44	41 213 077,95	42 906 913,03			43 063 612,20	44 822 581,47	1 989 695,49	3 748 664,76
51172	Chèques impayés			447,59	447,59			447,59	447,59		0,00
51178	Autres valeurs impayées			2 245,92	2 245,92			2 245,92	2 245,92		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5117	Sous Total compte 5117			2 693,51	2 693,51			2 693,51	2 693,51		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	130,29		8 894,44	8 729,05			9 024,73	8 729,05	295,68	
511	Sous Total compte 511	130,29		11 587,95	11 422,56			11 718,24	11 422,56	295,68	
515	Compte au trésor	1 981 898,03		19 975 206,04	18 192 151,11			21 957 104,07	18 192 151,11	3 764 952,96	
51928	Autres avances de trésorerie		800 000,00						800 000,00		800 000,00
5192	Sous Total compte 5192		800 000,00						800 000,00		800 000,00
519	Sous Total compte 519		800 000,00						800 000,00		800 000,00
51	Sous Total compte 51	1 982 028,32	800 000,00	19 986 793,99	18 203 573,67			21 968 822,31	19 003 573,67	2 965 248,64	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	80,00						80,00		80,00	
541	Sous Total compte 541	80,00						80,00		80,00	
54	Sous Total compte 54	80,00						80,00		80,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 220 524,41	2 220 524,41			2 220 524,41	2 220 524,41		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			66 815,47	66 815,47			66 815,47	66 815,47		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5872	Cpte pivot - ANV			20 253,91	20 253,91			20 253,91	20 253,91		0,00
587	Sous Total compte 587			20 253,91	20 253,91			20 253,91	20 253,91		0,00
588	Autres virements internes			4 678,28	4 678,28			4 678,28	4 678,28		0,00
58	Sous Total compte 58			2 312 272,07	2 312 272,07			2 312 272,07	2 312 272,07		0,00
	Total classe 5	1 982 108,32	800 000,00	22 299 066,06	20 515 845,74			24 281 174,38	21 315 845,74	3 765 328,64	800 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					84 929,63		84 929,63		84 929,63	
6062	Produits de traitement					65 387,27	3 430,21	65 387,27	3 430,21	61 957,06	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipt					227 911,79	32 607,50	227 911,79	32 607,50	195 304,29	
6064	Fournitures administratives					542,51		542,51		542,51	
6066	Carburants					12 462,27		12 462,27		12 462,27	
6068	Autres matières et fournitures					365 721,28	13 142,61	365 721,28	13 142,61	352 578,67	
606	Sous Total compte 606					756 954,75	49 180,32	756 954,75	49 180,32	707 774,43	
60	Sous Total compte 60					756 954,75	49 180,32	756 954,75	49 180,32	707 774,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale					69 088,06	33 686,34	69 088,06	33 686,34	35 401,72	
6135	Locations mobilières					6 183,74		6 183,74		6 183,74	
613	Sous Total compte 613					6 183,74		6 183,74		6 183,74	
61521	Bâtiments publics					1 386,00	1 386,00	1 386,00	1 386,00		0,00
61523	Reseaux					138 137,04	10 965,75	138 137,04	10 965,75	127 171,29	
6152	Sous Total compte 6152					139 523,04	12 351,75	139 523,04	12 351,75	127 171,29	
61551	Mat roulant					5 756,83		5 756,83		5 756,83	
61558	Autres biens mobiliers					6 600,05		6 600,05		6 600,05	
6155	Sous Total compte 6155					12 356,88		12 356,88		12 356,88	
6156	Maintenance					85 400,36	6 518,00	85 400,36	6 518,00	78 882,36	
615	Sous Total compte 615					237 280,28	18 869,75	237 280,28	18 869,75	218 410,53	
61	Sous Total compte 61					312 552,08	52 556,09	312 552,08	52 556,09	259 995,99	
6218	Autre personnel extérieur					506 227,81	294 150,00	506 227,81	294 150,00	212 077,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
621	Sous Total compte 621					506 227,81	294 150,00	506 227,81	294 150,00	212 077,81	
6228	Divers					20 034,76		20 034,76		20 034,76	
622	Sous Total compte 622					20 034,76		20 034,76		20 034,76	
6231	Annonces et insertions					4 669,61		4 669,61		4 669,61	
623	Sous Total compte 623					4 669,61		4 669,61		4 669,61	
6251	Voyages et déplacements					432,35		432,35		432,35	
6257	Réceptions					607,60		607,60		607,60	
625	Sous Total compte 625					1 039,95		1 039,95		1 039,95	
6261	Frais d'affranchissement					44 428,06	4 910,04	44 428,06	4 910,04	39 518,02	
6262	Frais de télécommunication					3 960,67		3 960,67		3 960,67	
626	Sous Total compte 626					48 388,73	4 910,04	48 388,73	4 910,04	43 478,69	
627	Services bancaires et assimilés					1 964,11		1 964,11		1 964,11	
6287	Remboursements de frais					7 812,44	3 000,00	7 812,44	3 000,00	4 812,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres					37 837,41	1 779,41	37 837,41	1 779,41	36 058,00	
628	Sous Total compte 628					45 649,85	4 779,41	45 649,85	4 779,41	40 870,44	
62	Sous Total compte 62					627 974,82	303 839,45	627 974,82	303 839,45	324 135,37	
6331	Versement mobilité					21 275,30		21 275,30		21 275,30	
6332	Cotisations versées au FNAL					5 743,80		5 743,80		5 743,80	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					13 107,85		13 107,85		13 107,85	
633	Sous Total compte 633					40 126,95		40 126,95		40 126,95	
6371	Redev versée agencé eau prélèvement eau					670 502,00	315 802,47	670 502,00	315 802,47	354 699,53	
637	Sous Total compte 637					670 502,00	315 802,47	670 502,00	315 802,47	354 699,53	
63	Sous Total compte 63					710 628,95	315 802,47	710 628,95	315 802,47	394 826,48	
6411	Salaires, appointements					1 518 203,43		1 518 203,43		1 518 203,43	
6413	Primes et gratifications					33 924,61		33 924,61		33 924,61	
641	Sous Total compte 641					1 552 128,04		1 552 128,04		1 552 128,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'URSSAF					180 416,63		180 416,63		180 416,63	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					376 531,03		376 531,03		376 531,03	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					1 344,11		1 344,11		1 344,11	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3 700,00		3 700,00		3 700,00
645	Sous Total compte 645					558 291,77	3 700,00	558 291,77	3 700,00	554 591,77	
6478	Autres charges sociales diverses					8 093,65		8 093,65		8 093,65	
647	Sous Total compte 647					8 093,65		8 093,65		8 093,65	
648	Autres charges de personnel					2 406,05		2 406,05		2 406,05	
64	Sous Total compte 64					2 120 919,51	3 700,00	2 120 919,51	3 700,00	2 117 219,51	
6541	Créances admises en non-valeur					17 902,34		17 902,34		17 902,34	
6542	Créances éteintes					4 959,50		4 959,50		4 959,50	
654	Sous Total compte 654					22 861,84		22 861,84		22 861,84	
658	Charges diverses gest courante					1,89		1,89		1,89	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					22 863,73		22 863,73		22 863,73	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					216 708,37		216 708,37		216 708,37	
66112	Intérêts - rattachement des icne					34 529,30	14 312,25	34 529,30	14 312,25	20 217,05	
6611	Sous Total compte 6611					251 237,67	14 312,25	251 237,67	14 312,25	236 925,42	
661	Sous Total compte 661					251 237,67	14 312,25	251 237,67	14 312,25	236 925,42	
66	Sous Total compte 66					251 237,67	14 312,25	251 237,67	14 312,25	236 925,42	
673	Titres annulés exercices antérieurs					14 079,07		14 079,07		14 079,07	
678	Autres charges exceptionnelles					17 797,38		17 797,38		17 797,38	
67	Sous Total compte 67					31 876,45		31 876,45		31 876,45	
6811	DA - immob corpo et incorpo					2 159 366,41	268,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	
681	Sous Total compte 681					2 159 366,41	268,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	
68	Sous Total compte 68					2 159 366,41	268,00	2 159 366,41	268,00	2 159 098,41	
	Total classe 6					6 994 374,37	739 658,58	6 994 374,37	739 658,58	6 258 415,79	3 700,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70111	Ventes d'eau aux abonnés					862 403,17	6 058 212,50	862 403,17	6 058 212,50		5 195 809,33
7011	Sous Total compte 7011					862 403,17	6 058 212,50	862 403,17	6 058 212,50		5 195 809,33
70123	Contre-valeur redevance prélevement					69 295,92	393 743,17	69 295,92	393 743,17		324 447,25
701241	Recouvt redev pollution domestique					156 717,24	1 494 993,17	156 717,24	1 494 993,17		1 338 275,93
701249	Reverst redev pollution domestique					2 181 800,00	746 800,00	2 181 800,00	746 800,00	1 435 000,00	
70124	Sous Total compte 70124					2 338 517,24	2 241 793,17	2 338 517,24	2 241 793,17	96 724,07	
7012	Sous Total compte 7012					2 407 813,16	2 635 536,34	2 407 813,16	2 635 536,34		227 723,18
701	Sous Total compte 701					3 270 216,33	8 693 748,84	3 270 216,33	8 693 748,84		5 423 532,51
706121	Recouvt redev modernisa réseaux collec					253,07	34 290,82	253,07	34 290,82		34 037,75
70612	Sous Total compte 70612					253,07	34 290,82	253,07	34 290,82		34 037,75
7061	Sous Total compte 7061					253,07	34 290,82	253,07	34 290,82		34 037,75
7068	Prest serv autres prestat service					132 026,76	673 901,86	132 026,76	673 901,86		541 875,10
706	Sous Total compte 706					132 279,83	708 192,68	132 279,83	708 192,68		575 912,85

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7084	Mise à dispo persel facturée					26 000,00	101 041,29	26 000,00	101 041,29		75 041,29
7087	Remboursements de frais					68 000,00	262 036,85	68 000,00	262 036,85		194 036,85
708	Sous Total compte 708					94 000,00	363 078,14	94 000,00	363 078,14		269 078,14
70	Sous Total compte 70					3 496 496,16	9 765 019,66	3 496 496,16	9 765 019,66		6 268 523,50
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						771,33		771,33		771,33
7718	Autres prod except sur opé gestion						1 233,74		1 233,74		1 233,74
771	Sous Total compte 771						2 005,07		2 005,07		2 005,07
777	Quote part subv invest virée au résultat						60 890,00		60 890,00		60 890,00
778	Autres produits exceptionnels					101,64	101,64	101,64	101,64		0,00
77	Sous Total compte 77					101,64	62 996,71	101,64	62 996,71		62 895,07
	Total classe 7					3 496 597,80	9 828 016,37	3 496 597,80	9 828 016,37	1 435 000,00	7 766 418,57
	Total général	99 914 761,20	99 914 761,20	64 923 485,10	64 854 316,91	13 236 445,11	13 305 613,30	178 074 691,41	178 074 691,41	111 394 945,29	111 394 945,29

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25400 - EAU CAPBP

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 14/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **EAU CAPBP** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 14/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 17 Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier Municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe opérations d'aménagement dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

OPERATIONS D'AMENAGEMENT BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 14/03/2023

064026 SGC PAU

Population 165455
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 44
4EME PARTIE : Page des signatures	45

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	251,02
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	6 108,96
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	70,38
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		TOTAL FONDS PROPRES	6 430,35
Stocks	15 379,13	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	8,08	Dettes financières à long terme	4 505,62
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs ⁽²⁾	48,47
Disponibilités		Autres dettes à court terme	3 222,15
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	3 270,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 387,21	TOTAL DETTES	7 776,24
Comptes de régularisations		Comptes de régularisations	1 180,62
		TOTAL PASSIF	15 387,21
TOTAL ACTIF	15 387,21		

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER					

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	15 379 132,79		15 379 132,79	15 150 968,26
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	8 078,27		8 078,27	452 498,45
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		15 387 211,06		15 387 211,06	15 603 466,71

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,29		0,29	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,29		0,29	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 387 211,35		15 387 211,35	15 603 466,71

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		4 705 257,96
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	251 015,79	
	Résultat de l'exercice	6 108 956,54	251 015,79
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables	70 379,00	70 379,00
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	6 430 351,33	5 026 652,75	

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	430 168,39	474 756,21
	Emprunts et dettes financières divers	4 075 453,67	4 075 453,67
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 469,64	169 827,42
	Dettes fiscales et sociales	-48 239,00	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	3 270 385,23	5 848 276,66
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	7 776 237,93	10 568 313,96	

BILAN (en Euros)

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 180 622,09	8 500,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 180 622,09	8 500,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	15 387 211,35	15 603 466,71

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	60,00	140,41
Produits des services	3 557,53	181,93
Autres produits	228,16	2 198,21
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 845,70	2 520,54
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	2 436,36	2 258,64
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		1,25
Charges courantes non financières	2 436,36	2 259,89
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 409,34	260,65
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	6,36	9,64
RESULTAT COURANT FINANCIER	-6,36	-9,64
RESULTAT COURANT	1 402,98	251,02
Produits exceptionnels	4 705,97	
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 705,97	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 108,96	251,02

COMPTE DE RESULTAT 2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	3 557 532,89	181 925,00
Production stockée	228 164,53	2 198 207,23
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		0,95
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	60 000,00	140 408,71
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	3 845 697,42	2 520 541,89
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	2 436 355,97	2 258 642,70
Impôts et taxes		1 245,00
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	2 436 355,97	2 259 887,70
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	1 409 341,45	260 654,19
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	6 359,31	9 638,40
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	6 359,31	9 638,40

COMPTE DE RESULTAT 2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-6 359,31	-9 638,40
A + B - RESULTAT COURANT	1 402 982,14	251 015,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	716,44	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	4 705 257,96	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	4 705 974,40	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 705 974,40		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	8 551 671,82		2 520 541,89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 442 715,28		2 269 526,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 108 956,54		251 015,79

Opérations Compte de Tiers

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 777 792,87	24 440 613,75	51 218 406,62
Titres de recette émis (b)	15 143 291,27	24 035 443,09	39 178 734,36
Réductions de titres (c)		340 480,00	340 480,00
Recettes nettes (d = b - c)	15 143 291,27	23 694 963,09	38 838 254,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 777 792,87	24 440 613,75	51 218 406,62
Mandats émis (f)	20 121 048,09	17 588 420,04	37 709 468,13
Annulations de mandats (g)		2 413,49	2 413,49
Depenses nettes (h = f - g)	20 121 048,09	17 586 006,55	37 707 054,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 108 956,54	1 131 199,72
(h - d) Déficit	4 977 756,82		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif OPERATIONS D'AMENAGEMENT					
Investissement	-5 827 534,91		-4 977 756,82		-10 805 291,73
Fonctionnement	251 015,79		6 108 956,54		6 359 972,33
Sous-Total	-5 576 519,12		1 131 199,72		-4 445 319,40
TOTAL II	-5 576 519,12		1 131 199,72		-4 445 319,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-5 576 519,12		1 131 199,72		-4 445 319,40

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00		45 000,00	44 334,33		44 334,33	665,67
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	45 000,00		45 000,00	44 334,33		44 334,33	665,67
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 000,00		45 000,00	44 334,33		44 334,33	665,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200 000,00	4 705 257,96	20 905 257,96	20 076 713,76		20 076 713,76	828 544,20
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 200 000,00	4 705 257,96	20 905 257,96	20 076 713,76		20 076 713,76	828 544,20
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		5 827 534,91	5 827 534,91				5 827 534,91
TOTAL GENERAL		16 245 000,00	10 532 792,87	26 777 792,87	20 121 048,09		20 121 048,09	6 656 744,78

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
23	Immobilisations en cours		5 827 534,91	5 827 534,91				5 827 534,91
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		5 827 534,91	5 827 534,91				5 827 534,91
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 827 534,91	5 827 534,91				5 827 534,91
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	45 000,00	4 705 257,96	4 750 257,96				4 750 257,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200 000,00		16 200 000,00	15 143 291,27		15 143 291,27	1 056 708,73
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 245 000,00	4 705 257,96	20 950 257,96	15 143 291,27		15 143 291,27	5 806 966,69
TOTAL GENERAL		16 245 000,00	10 532 792,87	26 777 792,87	15 143 291,27		15 143 291,27	11 634 501,60

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	3 231 840,00	251 015,79	3 482 855,79	2 436 355,97		2 436 355,97	1 046 499,82
66	Charges financières	7 000,00		7 000,00	8 772,80	2 413,49	6 359,31	640,69
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00				500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 239 340,00	251 015,79	3 490 355,79	2 445 128,77	2 413,49	2 442 715,28	1 047 640,51
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	45 000,00	4 705 257,96	4 750 257,96				4 750 257,96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200 000,00		16 200 000,00	15 143 291,27		15 143 291,27	1 056 708,73
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 245 000,00	4 705 257,96	20 950 257,96	15 143 291,27		15 143 291,27	5 806 966,69
TOTAL GENERAL		19 484 340,00	4 956 273,75	24 440 613,75	17 588 420,04	2 413,49	17 586 006,55	6 854 607,20

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 284 340,00		3 284 340,00	3 898 012,89	340 480,00	3 557 532,89	-273 192,89
74	Dotations et participations				60 000,00		60 000,00	-60 000,00
77	Produits exceptionnels				716,44		716,44	-716,44
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 284 340,00		3 284 340,00	3 958 729,33	340 480,00	3 618 249,33	-333 909,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200 000,00	4 705 257,96	20 905 257,96	20 076 713,76		20 076 713,76	828 544,20
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 200 000,00	4 705 257,96	20 905 257,96	20 076 713,76		20 076 713,76	828 544,20
002	Résultat de fonctionnement reporté		251 015,79	251 015,79				251 015,79
TOTAL GENERAL		19 484 340,00	4 956 273,75	24 440 613,75	24 035 443,09	340 480,00	23 694 963,09	745 650,66

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	44 334,33		44 334,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	44 334,33		44 334,33
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	44 334,33		44 334,33
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	44 334,33		44 334,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 705 257,96		4 705 257,96
3355	Travaux en cours - travaux	15 371 455,80		15 371 455,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 076 713,76		20 076 713,76
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 076 713,76		20 076 713,76
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 121 048,09		20 121 048,09

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3355	Travaux en cours - travaux	15 143 291,27		15 143 291,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 143 291,27		15 143 291,27
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 143 291,27		15 143 291,27
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 143 291,27		15 143 291,27

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6015	Achats stockés - terrains à aménager	1 869 958,26		1 869 958,26
6045	Achats d'études - prestations de services terrains à aménager	47 373,56		47 373,56
605	Achats de matériel - équipements et travaux	519 024,15		519 024,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	2 436 355,97		2 436 355,97
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 612,80		6 612,80
66112	Intérêts - rattachement des icne	2 160,00	2 413,49	-253,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	8 772,80	2 413,49	6 359,31
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 445 128,77	2 413,49	2 442 715,28
7133	Variation des en-cours de production de biens	15 143 291,27		15 143 291,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 143 291,27		15 143 291,27
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	15 143 291,27		15 143 291,27
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 588 420,04	2 413,49	17 586 006,55

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7015	Ventes de terrains aménagés	3 898 012,89	340 480,00	3 557 532,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 898 012,89	340 480,00	3 557 532,89
7478	Participations - autres organismes	60 000,00		60 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	60 000,00		60 000,00
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	716,44		716,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	716,44		716,44
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 958 729,33	340 480,00	3 618 249,33
7133	Variation des en-cours de production de biens	15 371 455,80		15 371 455,80
7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	4 705 257,96		4 705 257,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 076 713,76		20 076 713,76
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 076 713,76		20 076 713,76
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 035 443,09	340 480,00	23 694 963,09

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		4 705 257,96			4 705 257,96		4 705 257,96	4 705 257,96		0,00
106	Sous Total compte 106		4 705 257,96			4 705 257,96		4 705 257,96	4 705 257,96		0,00
10	Sous Total compte 10		4 705 257,96			4 705 257,96		4 705 257,96	4 705 257,96		0,00
110	Report à nouveau solde créditeur				251 015,79				251 015,79		251 015,79
11	Sous Total compte 11				251 015,79				251 015,79		251 015,79
12	Résultat exercice excéd déficit		251 015,79	251 015,79				251 015,79	251 015,79		0,00
12	Sous Total compte 12		251 015,79	251 015,79				251 015,79	251 015,79		0,00
1328	Autres		70 379,00						70 379,00		70 379,00
132	Sous Total compte 132		70 379,00						70 379,00		70 379,00
13	Sous Total compte 13		70 379,00						70 379,00		70 379,00
1641	Emprunts en euros		472 342,72			44 334,33		44 334,33	472 342,72		428 008,39
164	Sous Total compte 164		472 342,72			44 334,33		44 334,33	472 342,72		428 008,39
168741	Autres dettes : Cnes membres du GFP		2 958 398,94						2 958 398,94		2 958 398,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16874	Sous Total compte 16874		2 958 398,94						2 958 398,94		2 958 398,94
168751	GFP de rattachement		216 000,00						216 000,00		216 000,00
168758	Autres groupements		901 054,73						901 054,73		901 054,73
16875	Sous Total compte 16875		1 117 054,73						1 117 054,73		1 117 054,73
1687	Sous Total compte 1687		4 075 453,67						4 075 453,67		4 075 453,67
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		2 413,49	2 413,49	2 160,00			2 413,49	4 573,49		2 160,00
1688	Sous Total compte 1688		2 413,49	2 413,49	2 160,00			2 413,49	4 573,49		2 160,00
168	Sous Total compte 168		4 077 867,16	2 413,49	2 160,00			2 413,49	4 080 027,16		4 077 613,67
16	Sous Total compte 16		4 550 209,88	2 413,49	2 160,00	44 334,33		46 747,82	4 552 369,88		4 505 622,06
	Total classe 1		9 576 862,63	253 429,28	253 175,79	4 749 592,29		5 003 021,57	9 830 038,42		4 827 016,85
3355	Travaux en cours - travaux	15 143 291,27				15 371 455,80	15 143 291,27	30 514 747,07	15 143 291,27	15 371 455,80	
335	Sous Total compte 335	15 143 291,27				15 371 455,80	15 143 291,27	30 514 747,07	15 143 291,27	15 371 455,80	
33	Sous Total compte 33	15 143 291,27				15 371 455,80	15 143 291,27	30 514 747,07	15 143 291,27	15 371 455,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3555	Terr aménagés	7 676,99						7 676,99		7 676,99	
355	Sous Total compte 355	7 676,99						7 676,99		7 676,99	
35	Sous Total compte 35	7 676,99						7 676,99		7 676,99	
	Total classe 3	15 150 968,26				15 371 455,80	15 143 291,27	30 522 424,06	15 143 291,27	15 379 132,79	
4011	Fournisseurs		168 350,70	2 702 698,42	2 578 791,75			2 702 698,42	2 747 142,45		44 444,03
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		1 476,72	1 476,72	4 025,61			1 476,72	5 502,33		4 025,61
4017	Sous Total compte 4017		1 476,72	1 476,72	4 025,61			1 476,72	5 502,33		4 025,61
401	Sous Total compte 401		169 827,42	2 704 175,14	2 582 817,36			2 704 175,14	2 752 644,78		48 469,64
40	Sous Total compte 40		169 827,42	2 704 175,14	2 582 817,36			2 704 175,14	2 752 644,78		48 469,64
4121	Acquér terr aménagés stockés - amiable			4 657 318,27	4 657 318,27			4 657 318,27	4 657 318,27		0,00
412	Sous Total compte 412			4 657 318,27	4 657 318,27			4 657 318,27	4 657 318,27		0,00
41	Sous Total compte 41			4 657 318,27	4 657 318,27			4 657 318,27	4 657 318,27		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			648 851,00	661 540,00			648 851,00	661 540,00		12 689,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4455	Sous Total compte 4455			648 851,00	661 540,00			648 851,00	661 540,00		12 689,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	28 058,45		142 437,67	163 088,78			170 496,12	163 088,78	7 407,34	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			65 195,00	65 195,00			65 195,00	65 195,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	28 058,45		207 632,67	228 283,78			235 691,12	228 283,78	7 407,34	
44571	Etat - TVA collectée			820 377,29	759 449,29			820 377,29	759 449,29	60 928,00	
4457	Sous Total compte 4457			820 377,29	759 449,29			820 377,29	759 449,29	60 928,00	
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	424 440,00		333 665,00	758 105,00			758 105,00	758 105,00		0,00
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie			670,93				670,93		670,93	
4458	Sous Total compte 4458	424 440,00		334 335,93	758 105,00			758 775,93	758 105,00	670,93	
445	Sous Total compte 445	452 498,45		2 011 196,89	2 407 378,07			2 463 695,34	2 407 378,07	56 317,27	
44	Sous Total compte 44	452 498,45		2 011 196,89	2 407 378,07			2 463 695,34	2 407 378,07	56 317,27	
45102	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		5 848 276,66	4 593 193,62	2 015 302,19			4 593 193,62	7 863 578,85		3 270 385,23
451	Sous Total compte 451		5 848 276,66	4 593 193,62	2 015 302,19			4 593 193,62	7 863 578,85		3 270 385,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		5 848 276,66	4 593 193,62	2 015 302,19			4 593 193,62	7 863 578,85		3 270 385,23
46711	Autres comptes créditeurs			50 947,13	50 947,13			50 947,13	50 947,13		0,00
4671	Sous Total compte 4671			50 947,13	50 947,13			50 947,13	50 947,13		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			1 719,46	1 719,46			1 719,46	1 719,46		0,00
4672	Sous Total compte 4672			1 719,46	1 719,46			1 719,46	1 719,46		0,00
467	Sous Total compte 467			52 666,59	52 666,59			52 666,59	52 666,59		0,00
46	Sous Total compte 46			52 666,59	52 666,59			52 666,59	52 666,59		0,00
47138	Raet : autres		8 500,00	469 908,00	1 240 622,09			469 908,00	1 249 122,09		779 214,09
4713	Sous Total compte 4713		8 500,00	469 908,00	1 240 622,09			469 908,00	1 249 122,09		779 214,09
471412	Excédent à réimputer - personnes morales				401 408,00				401 408,00		401 408,00
47141	Sous Total compte 47141				401 408,00				401 408,00		401 408,00
4714	Sous Total compte 4714				401 408,00				401 408,00		401 408,00
4718	Autres recettes à régulariser			424 440,00	424 440,00			424 440,00	424 440,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		8 500,00	894 348,00	2 066 470,09			894 348,00	2 074 970,09		1 180 622,09
4728	Autres dépenses à régulariser			432 940,00	432 940,00			432 940,00	432 940,00		0,00
472	Sous Total compte 472			432 940,00	432 940,00			432 940,00	432 940,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,91	1,62			1,91	1,62	0,29	
478	Sous Total compte 478			1,91	1,62			1,91	1,62	0,29	
47	Sous Total compte 47		8 500,00	1 327 289,91	2 499 411,71			1 327 289,91	2 507 911,71		1 180 621,80
	Total classe 4	452 498,45	6 026 604,08	15 345 840,42	14 214 894,19			15 798 338,87	20 241 498,27	69 006,56	4 512 165,96
580	Opérations d'ordre budgétaires			35 220 005,03	35 220 005,03			35 220 005,03	35 220 005,03		0,00
588	Autres virements internes			424 440,00	424 440,00			424 440,00	424 440,00		0,00
58	Sous Total compte 58			35 644 445,03	35 644 445,03			35 644 445,03	35 644 445,03		0,00
	Total classe 5			35 644 445,03	35 644 445,03			35 644 445,03	35 644 445,03		0,00
6015	Achts stkés terr à aménager					1 869 958,26		1 869 958,26		1 869 958,26	
601	Sous Total compte 601					1 869 958,26		1 869 958,26		1 869 958,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6045	Achts études prest serv terr à aménager					47 373,56		47 373,56		47 373,56	
604	Sous Total compte 604					47 373,56		47 373,56		47 373,56	
605	Achts de matériel équipts trvx					519 024,15		519 024,15		519 024,15	
60	Sous Total compte 60					2 436 355,97		2 436 355,97		2 436 355,97	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					6 612,80		6 612,80		6 612,80	
66112	Intérêts - rattachement des icne					2 160,00	2 413,49	2 160,00	2 413,49		253,49
6611	Sous Total compte 6611					8 772,80	2 413,49	8 772,80	2 413,49	6 359,31	
661	Sous Total compte 661					8 772,80	2 413,49	8 772,80	2 413,49	6 359,31	
66	Sous Total compte 66					8 772,80	2 413,49	8 772,80	2 413,49	6 359,31	
	Total classe 6					2 445 128,77	2 413,49	2 445 128,77	2 413,49	2 442 968,77	253,49
7015	Ventes de terrains aménagés					340 480,00	3 898 012,89	340 480,00	3 898 012,89		3 557 532,89
701	Sous Total compte 701					340 480,00	3 898 012,89	340 480,00	3 898 012,89		3 557 532,89
70	Sous Total compte 70					340 480,00	3 898 012,89	340 480,00	3 898 012,89		3 557 532,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7133	Variation des en-cours product de biens					15 143 291,27	15 371 455,80	15 143 291,27	15 371 455,80		228 164,53
713	Sous Total compte 713					15 143 291,27	15 371 455,80	15 143 291,27	15 371 455,80		228 164,53
71	Sous Total compte 71					15 143 291,27	15 371 455,80	15 143 291,27	15 371 455,80		228 164,53
7478	Participations - autres organismes						60 000,00		60 000,00		60 000,00
747	Sous Total compte 747						60 000,00		60 000,00		60 000,00
74	Sous Total compte 74						60 000,00		60 000,00		60 000,00
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						716,44		716,44		716,44
7785	Excédtt invest transféré compte résultat						4 705 257,96		4 705 257,96		4 705 257,96
778	Sous Total compte 778						4 705 257,96		4 705 257,96		4 705 257,96
77	Sous Total compte 77						4 705 974,40		4 705 974,40		4 705 974,40
	Total classe 7					15 483 771,27	24 035 443,09	15 483 771,27	24 035 443,09		8 551 671,82
	Total général	15 603 466,71	15 603 466,71	51 243 714,73	50 112 515,01	38 049 948,13	39 181 147,85	104 897 129,57	104 897 129,57	17 891 108,12	17 891 108,12

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25002 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Dans le cadre de la vérification du sens des soldes des comptes il est constaté que le compte 44571 est anormalement débiteur. Il est constaté l'absence de rattachement des charges et des produits conformément à la réglementation

CORTES Marie-Lyse (1017755771-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 17/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **OPERATIONS D'AMENAGEMENT** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 20/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 18 Budget annexe REOMI : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe REOMI dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REOMI
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 06/03/2023

064026 SGC PAU

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Etat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 49
4EME PARTIE : Page des signatures	50

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25200 - REOMI

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	103,45
Constructions		Réserves	68,67
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	87,47	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1,16	Report à nouveau	443,84
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	147,92
Autres immobilisations corporelles	16,40	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	105,03	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	105,03	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	763,88
Créances	733,87	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	655,07	Fournisseurs ⁽²⁾	418,21
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	311,11
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 388,94	Total dettes à court terme	729,32
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	729,32
		Comptes de régularisations	0,76
TOTAL ACTIF	1 493,97	TOTAL PASSIF	1 493,97

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	120 796,15	33 329,40	87 466,75	83 685,83
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	623 403,89	607 002,62	16 401,27	22 517,98
	Immobilisations corporelles en cours	1 159,80		1 159,80	
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	745 359,84	640 332,02	105 027,82	106 203,81	

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	745 359,84	640 332,02	105 027,82	106 203,81
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	745 359,84	640 332,02	105 027,82	106 203,81	

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	733 606,86		733 606,86	675 888,65
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	227,36		227,36	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	33,54		33,54	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	655 071,05		655 071,05	431 191,39
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 388 938,81		1 388 938,81	1 107 080,04

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 134 298,65	640 332,02	1 493 966,63	1 213 283,85

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	68 667,89	68 667,89
	Report à nouveau	443 840,29	428 872,58
	Résultat de l'exercice	147 924,37	14 967,71
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	103 449,92	103 449,92
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	763 882,47	615 958,10	

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		18 200,00
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie	250 000,00	250 000,00
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	418 205,05	327 876,75
	Dettes fiscales et sociales	7,41	
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	61 107,39	947,40
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	729 319,85	597 024,15	

BILAN (en Euros)

25200 - REOMI

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	764,31	301,60
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	764,31	301,60
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 493 966,63	1 213 283,85

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25200 - REOMI

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	280,28	241,36
Produits des services	1 158,75	1 058,91
Autres produits	0,23	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 439,26	1 300,27
Traitements, salaires, charges sociales	92,29	90,85
Achats et charges externes	698,35	687,05
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	17,80	57,86
Autres charges	481,15	468,64
Charges courantes non financières	1 289,59	1 304,39
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	149,67	-4,12
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	0,78	0,49
RESULTAT COURANT FINANCIER	-0,78	-0,49
RESULTAT COURANT	148,88	-4,61
Produits exceptionnels	0,14	20,52
Charges exceptionnelles	1,10	0,94
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-0,96	19,58
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	147,92	14,97

COMPTE DE RESULTAT 2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	149 641,52	91 018,61
Prestations de services	993 845,45	967 035,72
Divers	15 262,07	850,82
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	280 280,17	241 364,73
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	227,36	0,06
TOTAL I	1 439 256,57	1 300 269,94
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	698 351,32	687 045,91
Impôts et taxes sur rémunérations	1 530,05	1 502,62
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements	67 362,19	65 523,78

COMPTE DE RESULTAT 2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	24 926,56	25 330,03
Dotations amortissements sur immob	17 803,31	57 856,87
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	479 617,86	467 132,86
TOTAL II	1 289 591,29	1 304 392,07
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	149 665,28	-4 122,13
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	782,60	486,57
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	782,60	486,57
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-782,60	-486,57
A + B - RESULTAT COURANT	148 882,68	-4 608,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	142,97	31,92
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		20 484,47
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	142,97	20 516,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	1 101,28	939,98
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	1 101,28	939,98
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-958,31	19 576,41

COMPTE DE RESULTAT 2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 439 399,54	1 320 786,33
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 291 475,17	1 305 818,62
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	147 924,37	14 967,71

Opérations Compte de Tiers

25200 - REOMI

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25200 - REOMI

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25200 - REOMI

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	192 114,00	1 864 440,29	2 056 554,29
Titres de recette émis (b)	17 803,31	1 921 894,36	1 939 697,67
Réductions de titres (c)		482 394,82	482 394,82
Recettes nettes (d = b - c)	17 803,31	1 439 499,54	1 457 302,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	192 114,00	1 864 440,29	2 056 554,29
Mandats émis (f)	34 827,32	1 377 819,37	1 412 646,69
Annulations de mandats (g)		86 244,20	86 244,20
Depenses nettes (h = f - g)	34 827,32	1 291 575,17	1 326 402,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		147 924,37	130 900,36
(h - d) Déficit	17 024,01		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25200 - REOMI

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REOMI					
Investissement	84 114,00		-17 024,01		67 089,99
Fonctionnement	443 840,29		147 924,37		591 764,66
Sous-Total	527 954,29		130 900,36		658 854,65
TOTAL III	527 954,29		130 900,36		658 854,65
TOTAL I + II + III	527 954,29		130 900,36		658 854,65

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00		48 000,00	18 200,00		18 200,00	29 800,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		10 000,00				10 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	82 954,20	127 954,20	15 467,52		15 467,52	112 486,68
23	Immobilisations en cours	5 000,00	1 159,80	6 159,80	1 159,80		1 159,80	5 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	108 000,00	84 114,00	192 114,00	34 827,32		34 827,32	157 286,68
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	108 000,00	84 114,00	192 114,00	34 827,32		34 827,32	157 286,68
TOTAL GENERAL		108 000,00	84 114,00	192 114,00	34 827,32		34 827,32	157 286,68

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	Virement de la section d'exploitation	88 000,00		88 000,00				88 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00		20 000,00	17 803,31		17 803,31	2 196,69
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	108 000,00		108 000,00	17 803,31		17 803,31	90 196,69
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		84 114,00	84 114,00				84 114,00
TOTAL GENERAL		108 000,00	84 114,00	192 114,00	17 803,31		17 803,31	174 310,69

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	687 000,00	90 000,00	777 000,00	739 762,79	41 411,47	698 351,32	78 648,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 000,00	100 000,00	220 000,00	93 918,80		93 918,80	126 081,20
65	Autres charges de gestion courante	498 000,00	140 000,00	638 000,00	524 450,59	44 832,73	479 617,86	158 382,14
66	Charges financières	2 600,00		2 600,00	782,60		782,60	1 817,40
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	10 000,00	15 000,00	1 101,28		1 101,28	13 898,72
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation		103 840,29	103 840,29				103 840,29
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 312 600,00	443 840,29	1 756 440,29	1 360 016,06	86 244,20	1 273 771,86	482 668,43
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	88 000,00		88 000,00				88 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00		20 000,00	17 803,31		17 803,31	2 196,69
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	108 000,00		108 000,00	17 803,31		17 803,31	90 196,69
TOTAL GENERAL		1 420 600,00	443 840,29	1 864 440,29	1 377 819,37	86 244,20	1 291 575,17	572 865,12

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				100,00		100,00	-100,00
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	1 030 000,00		1 030 000,00	1 641 143,86	482 394,82	1 158 749,04	-128 749,04
74	Subventions d'exploitation	238 000,00		238 000,00	280 280,17		280 280,17	-42 280,17
75	Autres produits de gestion courante				227,36		227,36	-227,36
77	Produits exceptionnels	152 600,00		152 600,00	142,97		142,97	152 457,03
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 420 600,00		1 420 600,00	1 921 894,36	482 394,82	1 439 499,54	-18 899,54
002	Résultat d'exploitation reporté		443 840,29	443 840,29				443 840,29
TOTAL GENERAL		1 420 600,00	443 840,29	1 864 440,29	1 921 894,36	482 394,82	1 439 499,54	424 940,75

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	18 200,00		18 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	18 200,00		18 200,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	14 311,92		14 311,92
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 155,60		1 155,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	15 467,52		15 467,52
2315	Installations matériels et outillage techniques	1 159,80		1 159,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 159,80		1 159,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	34 827,32		34 827,32
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	34 827,32		34 827,32
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 827,32		34 827,32

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28157	Amortissements agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 531,00		10 531,00
28182	Matériel de transport	1 275,00		1 275,00
28188	Amortissements autres	5 997,31		5 997,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 803,31		17 803,31
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	17 803,31		17 803,31
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 803,31		17 803,31

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
611	Sous-traitance générale	732 316,01	41 411,47	690 904,54
61523	Reseaux	1 386,00		1 386,00
6288	Autres	6 060,78		6 060,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	739 762,79	41 411,47	698 351,32
6331	Versement mobilité	947,68		947,68
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	582,37		582,37
6411	Salaires, appointements, commissions de base	67 234,54		67 234,54
6451	Cotisations à l'URSSAF	7 764,16		7 764,16
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 878,40		16 878,40
6478	Autres charges sociales diverses	384,00		384,00
648	Autres charges de personnel	127,65		127,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	93 918,80		93 918,80
6541	Créances admises en non-valeur	21 720,85		21 720,85
6542	Créances éteintes	364,46		364,46
658	Charges diverses de gestion courante	502 365,28	44 832,73	457 532,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	524 450,59	44 832,73	479 617,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	782,60		782,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	782,60		782,60
678	Autres charges exceptionnelles	1 101,28		1 101,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 101,28		1 101,28
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 360 016,06	86 244,20	1 273 771,86
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	17 803,31		17 803,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 803,31		17 803,31
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	17 803,31		17 803,31

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 377 819,37	86 244,20	1 291 575,17

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25200 - REOMI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	100,00		100,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	100,00		100,00
706	Prestations de services	1 476 200,27	482 354,82	993 845,45
707	Ventes de marchandises	149 681,52	40,00	149 641,52
7087	Remboursements de frais	15 262,07		15 262,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	1 641 143,86	482 394,82	1 158 749,04
74	Subventions d'exploitation	280 280,17		280 280,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	280 280,17		280 280,17
7581	FCTVA	227,36		227,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	227,36		227,36
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	116,68		116,68
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	26,29		26,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	142,97		142,97
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 921 894,36	482 394,82	1 439 499,54
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 921 894,36	482 394,82	1 439 499,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		103 449,92						103 449,92		103 449,92
1022	Sous Total compte 1022		103 449,92						103 449,92		103 449,92
102	Sous Total compte 102		103 449,92						103 449,92		103 449,92
1068	Autres réserves		68 667,89						68 667,89		68 667,89
106	Sous Total compte 106		68 667,89						68 667,89		68 667,89
10	Sous Total compte 10		172 117,81						172 117,81		172 117,81
110	Report à nouveau solde créditeur		428 872,58		14 967,71				443 840,29		443 840,29
11	Sous Total compte 11		428 872,58		14 967,71				443 840,29		443 840,29
12	Résultat exercice bénéf ou perte		14 967,71	14 967,71				14 967,71	14 967,71		0,00
12	Sous Total compte 12		14 967,71	14 967,71				14 967,71	14 967,71		0,00
1311	Etat et EPN		21 968,92	21 968,92				21 968,92	21 968,92		0,00
1313	Dépt		80 450,84	80 450,84				80 450,84	80 450,84		0,00
131	Sous Total compte 131		102 419,76	102 419,76				102 419,76	102 419,76		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	21 968,92			21 968,92			21 968,92	21 968,92		0,00
13913	Subv équipt transf - Dépt	80 450,84			80 450,84			80 450,84	80 450,84		0,00
1391	Sous Total compte 1391	102 419,76			102 419,76			102 419,76	102 419,76		0,00
139	Sous Total compte 139	102 419,76			102 419,76			102 419,76	102 419,76		0,00
13	Sous Total compte 13	102 419,76	102 419,76	102 419,76	102 419,76			204 839,52	204 839,52		0,00
1641	Emprunts en euros		18 200,00			18 200,00		18 200,00	18 200,00		0,00
164	Sous Total compte 164		18 200,00			18 200,00		18 200,00	18 200,00		0,00
16	Sous Total compte 16		18 200,00			18 200,00		18 200,00	18 200,00		0,00
	Total classe 1	102 419,76	736 577,86	117 387,47	117 387,47	18 200,00		238 007,23	853 965,33		615 958,10
2157	Agencat amégat mat outil indust	106 484,23				14 311,92		120 796,15		120 796,15	
215	Sous Total compte 215	106 484,23				14 311,92		120 796,15		120 796,15	
2182	Mat de transport	15 311,42						15 311,42		15 311,42	
2183	Mat bureau mat informatique	251,23				1 155,60		1 406,83		1 406,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	606 685,64						606 685,64		606 685,64	
218	Sous Total compte 218	622 248,29				1 155,60		623 403,89		623 403,89	
21	Sous Total compte 21	728 732,52				15 467,52		744 200,04		744 200,04	
2315	Instal mat outil techn					1 159,80		1 159,80		1 159,80	
231	Sous Total compte 231					1 159,80		1 159,80		1 159,80	
23	Sous Total compte 23					1 159,80		1 159,80		1 159,80	
28157	Amort agencat amégat mat outil indust		22 798,40				10 531,00		33 329,40		33 329,40
2815	Sous Total compte 2815		22 798,40				10 531,00		33 329,40		33 329,40
28182	Mat de transport		2 550,00				1 275,00		3 825,00		3 825,00
28183	Mat bureau mat informatique		251,23						251,23		251,23
28188	Amort autres		596 929,08				5 997,31		602 926,39		602 926,39
2818	Sous Total compte 2818		599 730,31				7 272,31		607 002,62		607 002,62
281	Sous Total compte 281		622 528,71				17 803,31		640 332,02		640 332,02

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		622 528,71				17 803,31		640 332,02		640 332,02
	Total classe 2	728 732,52	622 528,71			16 627,32	17 803,31	745 359,84	640 332,02	745 359,84	640 332,02
4011	Fournisseurs		241 632,55	845 606,29	969 690,64			845 606,29	1 211 323,19		365 716,90
401	Sous Total compte 401		241 632,55	845 606,29	969 690,64			845 606,29	1 211 323,19		365 716,90
4041	Fournis immob			16 627,32	16 627,32			16 627,32	16 627,32		0,00
404	Sous Total compte 404			16 627,32	16 627,32			16 627,32	16 627,32		0,00
408	Fournis factures non parvenues		86 244,20	86 244,20	52 488,15			86 244,20	138 732,35		52 488,15
40	Sous Total compte 40		327 876,75	948 477,81	1 038 806,11			948 477,81	1 366 682,86		418 205,05
411	Clients	129 090,14		1 131 256,57	1 076 940,01			1 260 346,71	1 076 940,01	183 406,70	
4161	Créances douteuses	66 798,51		44 930,77	71 529,12			111 729,28	71 529,12	40 200,16	
416	Sous Total compte 416	66 798,51		44 930,77	71 529,12			111 729,28	71 529,12	40 200,16	
418	Clients - produits non encore facturés	480 000,00		510 000,00	480 000,00			990 000,00	480 000,00	510 000,00	
41	Sous Total compte 41	675 888,65		1 686 187,34	1 628 469,13			2 362 075,99	1 628 469,13	733 606,86	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			51 102,06	51 102,06			51 102,06	51 102,06		0,00
42	Sous Total compte 42			51 102,06	51 102,06			51 102,06	51 102,06		0,00
431	Sécurité sociale			16 220,67	16 220,67			16 220,67	16 220,67		0,00
437	Autres organismes sociaux			24 740,76	24 740,76			24 740,76	24 740,76		0,00
43	Sous Total compte 43			40 961,43	40 961,43			40 961,43	40 961,43		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 785,00	1 785,00			1 785,00	1 785,00		0,00
442	Sous Total compte 442			1 785,00	1 785,00			1 785,00	1 785,00		0,00
4432	Opér particu avec Etat rec amiable			227,36				227,36		227,36	
443	Sous Total compte 443			227,36				227,36		227,36	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			62,90	70,31			62,90	70,31		7,41
44	Sous Total compte 44			2 075,26	1 855,31			2 075,26	1 855,31	219,95	
466	Excédit de verSEMENT		947,40	14 397,41	13 600,20			14 397,41	14 547,60		150,19
46711	Autres comptes créditeurs			179 257,31	184 448,32			179 257,31	184 448,32		5 191,01

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671			179 257,31	184 448,32			179 257,31	184 448,32		5 191,01
46721	Débiteurs divers - amiable			35 926,00	35 892,46			35 926,00	35 892,46	33,54	
46726	Débiteurs divers - contentieux			98,87	98,87			98,87	98,87		0,00
4672	Sous Total compte 4672			36 024,87	35 991,33			36 024,87	35 991,33	33,54	
467	Sous Total compte 467			215 282,18	220 439,65			215 282,18	220 439,65		5 157,47
4686	Divers - charges à payer				55 766,19				55 766,19		55 766,19
468	Sous Total compte 468				55 766,19				55 766,19		55 766,19
46	Sous Total compte 46		947,40	229 679,59	289 806,04			229 679,59	290 753,44		61 073,85
4712	Viremts réimputés			291,63	291,63			291,63	291,63		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres		56,78	244 830,06	245 389,15			244 830,06	245 445,93		615,87
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		122,41	12 467,19	12 419,62			12 467,19	12 542,03		74,84
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			4 523,56	4 523,56			4 523,56	4 523,56		0,00
47141	Sous Total compte 47141		122,41	16 990,75	16 943,18			16 990,75	17 065,59		74,84

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47143	Flux d'encaissements à réimputer		122,41	196,01	73,60			196,01	196,01		0,00
4714	Sous Total compte 4714		244,82	17 186,76	17 016,78			17 186,76	17 261,60		74,84
4718	Autres recettes à régulariser			4 618,10	4 691,70			4 618,10	4 691,70		73,60
471	Sous Total compte 471		301,60	266 926,55	267 389,26			266 926,55	267 690,86		764,31
4721	Dép sans mandatement préalable			18 982,60	18 982,60			18 982,60	18 982,60		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			608,89	608,89			608,89	608,89		0,00
472	Sous Total compte 472			19 591,49	19 591,49			19 591,49	19 591,49		0,00
4751	Redevables sur rôle			970 229,28	970 229,28			970 229,28	970 229,28		0,00
4757	Produits sur rôle			963 891,75	963 891,75			963 891,75	963 891,75		0,00
475	Sous Total compte 475			1 934 121,03	1 934 121,03			1 934 121,03	1 934 121,03		0,00
47	Sous Total compte 47		301,60	2 220 639,07	2 221 101,78			2 220 639,07	2 221 403,38		764,31
	Total classe 4	675 888,65	329 125,75	5 179 122,56	5 272 101,86			5 855 011,21	5 601 227,61	733 867,76	480 084,16
5116	TIP à l'encaissement			214 366,12	214 366,12			214 366,12	214 366,12		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51172	Chèques impayés			297,27	297,27			297,27	297,27		0,00
51176	TIP impayés			849,68	849,68			849,68	849,68		0,00
51178	Autres valeurs impayées			2 971,43	2 971,43			2 971,43	2 971,43		0,00
5117	Sous Total compte 5117			4 118,38	4 118,38			4 118,38	4 118,38		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	277,87		148 806,64	149 084,51			149 084,51	149 084,51		0,00
511	Sous Total compte 511	277,87		367 291,14	367 569,01			367 569,01	367 569,01		0,00
515	Compte au trésor	430 913,52		1 377 144,62	1 152 987,09			1 808 058,14	1 152 987,09	655 071,05	
51928	Autres avances de trésorerie		250 000,00						250 000,00		250 000,00
5192	Sous Total compte 5192		250 000,00						250 000,00		250 000,00
519	Sous Total compte 519		250 000,00						250 000,00		250 000,00
51	Sous Total compte 51	431 191,39	250 000,00	1 744 435,76	1 520 556,10			2 175 627,15	1 770 556,10	405 071,05	
580	Opérations d'ordre budgétaires			17 803,31	17 803,31			17 803,31	17 803,31		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			420 997,37	420 997,37			420 997,37	420 997,37		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5872	Cpte pivot - ANV			21 903,96	21 903,96			21 903,96	21 903,96		0,00
587	Sous Total compte 587			21 903,96	21 903,96			21 903,96	21 903,96		0,00
588	Autres virements internes			714,79	714,79			714,79	714,79		0,00
58	Sous Total compte 58			461 419,43	461 419,43			461 419,43	461 419,43		0,00
	Total classe 5	431 191,39	250 000,00	2 205 855,19	1 981 975,53			2 637 046,58	2 231 975,53	655 071,05	250 000,00
611	Sous-traitance générale					732 316,01	41 411,47	732 316,01	41 411,47	690 904,54	
61523	Reseaux					1 386,00		1 386,00		1 386,00	
6152	Sous Total compte 6152					1 386,00		1 386,00		1 386,00	
615	Sous Total compte 615					1 386,00		1 386,00		1 386,00	
61	Sous Total compte 61					733 702,01	41 411,47	733 702,01	41 411,47	692 290,54	
6288	Autres					6 060,78		6 060,78		6 060,78	
628	Sous Total compte 628					6 060,78		6 060,78		6 060,78	
62	Sous Total compte 62					6 060,78		6 060,78		6 060,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					947,68		947,68		947,68	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					582,37		582,37		582,37	
633	Sous Total compte 633					1 530,05		1 530,05		1 530,05	
63	Sous Total compte 63					1 530,05		1 530,05		1 530,05	
6411	Salaires, appointements base					67 234,54		67 234,54		67 234,54	
641	Sous Total compte 641					67 234,54		67 234,54		67 234,54	
6451	Cotisations à l'URSSAF					7 764,16		7 764,16		7 764,16	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					16 878,40		16 878,40		16 878,40	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						100,00		100,00		100,00
645	Sous Total compte 645					24 642,56	100,00	24 642,56	100,00	24 542,56	
6478	Autres charges sociales diverses					384,00		384,00		384,00	
647	Sous Total compte 647					384,00		384,00		384,00	
648	Autres charges de personnel					127,65		127,65		127,65	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					92 388,75	100,00	92 388,75	100,00	92 288,75	
6541	Créances admises ANV					21 720,85		21 720,85		21 720,85	
6542	Créances éteintes					364,46		364,46		364,46	
654	Sous Total compte 654					22 085,31		22 085,31		22 085,31	
658	Charges diverses gest courante					502 365,28	44 832,73	502 365,28	44 832,73	457 532,55	
65	Sous Total compte 65					524 450,59	44 832,73	524 450,59	44 832,73	479 617,86	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					782,60		782,60		782,60	
6611	Sous Total compte 6611					782,60		782,60		782,60	
661	Sous Total compte 661					782,60		782,60		782,60	
66	Sous Total compte 66					782,60		782,60		782,60	
678	Autres charges exceptionnelles					1 101,28		1 101,28		1 101,28	
67	Sous Total compte 67					1 101,28		1 101,28		1 101,28	
6811	DA - immob corpo et incorpo					17 803,31		17 803,31		17 803,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					17 803,31		17 803,31		17 803,31	
68	Sous Total compte 68					17 803,31		17 803,31		17 803,31	
	Total classe 6					1 377 819,37	86 344,20	1 377 819,37	86 344,20	1 291 575,17	100,00
706	Prestations de services					482 354,82	1 476 200,27	482 354,82	1 476 200,27		993 845,45
707	Ventes de marchandises					40,00	149 681,52	40,00	149 681,52		149 641,52
7087	Remboursements de frais						15 262,07		15 262,07		15 262,07
708	Sous Total compte 708						15 262,07		15 262,07		15 262,07
70	Sous Total compte 70					482 394,82	1 641 143,86	482 394,82	1 641 143,86		1 158 749,04
74	Subv exploitation						280 280,17		280 280,17		280 280,17
74	Sous Total compte 74						280 280,17		280 280,17		280 280,17
7581	FCTVA						227,36		227,36		227,36
758	Sous Total compte 758						227,36		227,36		227,36
75	Sous Total compte 75						227,36		227,36		227,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						116,68		116,68		116,68
7718	Autres prod except sur opé gestion						26,29		26,29		26,29
771	Sous Total compte 771						142,97		142,97		142,97
77	Sous Total compte 77						142,97		142,97		142,97
	Total classe 7					482 394,82	1 921 794,36	482 394,82	1 921 794,36		1 439 399,54
	Total général	1 938 232,32	1 938 232,32	7 502 365,22	7 371 464,86	1 895 041,51	2 025 941,87	11 335 639,05	11 335 639,05	3 425 873,82	3 425 873,82

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25200 - REOMI

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25200 - REOMI

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 09/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de REOMI pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 09/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 19 Budget annexe Réseau de Chaleur Urbain : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe réseau de chaleur urbain dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 06/03/2023

064026 SGC PAU

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 41
4EME PARTIE : Page des signatures	42

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	68,51	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	12 150,42	Report à nouveau	-90,05
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	71,62
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	5 998,56
Total immobilisations corporelles (nettes)	12 150,42	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 218,93	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	5 980,13
Créances	290,31	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	6 501,74
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	27,36
TOTAL ACTIF CIRCULANT	290,31	Total dettes à court terme	27,36
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	6 529,10
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	12 509,23	TOTAL PASSIF	12 509,23

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	68 512,50		68 512,50	
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	12 150 416,15		12 150 416,15	11 902 998,59
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	12 218 928,65		12 218 928,65	11 902 998,59	

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	12 218 928,65		12 218 928,65	11 902 998,59
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		12 218 928,65		12 218 928,65	11 902 998,59

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	5 200,00		5 200,00	343 560,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	285 105,59		285 105,59	
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		290 305,59		290 305,59	343 560,00

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				0,89
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				0,89
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	12 509 234,24		12 509 234,24	12 246 559,48

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-90 045,72	0,18
	Résultat de l'exercice	71 617,57	-90 045,90
	Subventions d'investissement	5 998 561,00	4 198 992,70
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		5 980 132,85	4 108 946,98

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	6 501 737,99	6 501 737,99
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	27 363,40	
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		1 292 314,51
	Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	6 529 101,39	7 794 052,50	

BILAN (en Euros)

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		343 560,00
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		343 560,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	12 509 234,24	12 246 559,48

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	150,04	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	150,04	
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	150,04	
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	78,42	90,05
RESULTAT COURANT FINANCIER	-78,42	-90,05
RESULTAT COURANT	71,62	-90,05
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	71,62	-90,05

COMPTE DE RESULTAT 2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	150 041,87	
TOTAL I	150 041,87	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II		
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	150 041,87	
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	78 424,30	90 045,90
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	78 424,30	90 045,90
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-78 424,30	-90 045,90
A + B - RESULTAT COURANT	71 617,57	-90 045,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	150 041,87	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	78 424,30	90 045,90
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	71 617,57	-90 045,90

Opérations Compte de Tiers

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 675 807,30	171 045,72	1 846 853,02
Titres de recette émis (b)	1 799 568,30	314 222,27	2 113 790,57
Réductions de titres (c)		164 180,40	164 180,40
Recettes nettes (d = b - c)	1 799 568,30	150 041,87	1 949 610,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 675 807,30	171 045,72	1 846 853,02
Mandats émis (f)	315 930,06	80 162,29	396 092,35
Annulations de mandats (g)		1 737,99	1 737,99
Depenses nettes (h = f - g)	315 930,06	78 424,30	394 354,36
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 483 638,24	71 617,57	1 555 255,81
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP					
Investissement	-1 204 005,89		1 483 638,24		279 632,35
Fonctionnement	-90 045,72		71 617,57		-18 428,15
Sous-Total	-1 294 051,61		1 555 255,81		261 204,20
TOTAL III	-1 294 051,61		1 555 255,81		261 204,20
TOTAL I + II + III	-1 294 051,61		1 555 255,81		261 204,20

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	26 000,00	126 000,00	68 512,50		68 512,50	57 487,50
23	Immobilisations en cours		345 801,41	345 801,41	247 417,56		247 417,56	98 383,85
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	100 000,00	371 801,41	471 801,41	315 930,06		315 930,06	155 871,35
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	100 000,00	371 801,41	471 801,41	315 930,06		315 930,06	155 871,35
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 204 005,89	1 204 005,89				1 204 005,89
TOTAL GENERAL		100 000,00	1 575 807,30	1 675 807,30	315 930,06		315 930,06	1 359 877,24

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	50 000,00	1 575 807,30	1 625 807,30	1 799 568,30		1 799 568,30	-173 761,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00		50 000,00				50 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	100 000,00	1 575 807,30	1 675 807,30	1 799 568,30		1 799 568,30	-123 761,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	100 000,00	1 575 807,30	1 675 807,30	1 799 568,30		1 799 568,30	-123 761,00
TOTAL GENERAL		100 000,00	1 575 807,30	1 675 807,30	1 799 568,30		1 799 568,30	-123 761,00

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	500,00		500,00				500,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00				500,00
66	Charges financières	80 000,00		80 000,00	80 162,29	1 737,99	78 424,30	1 575,70
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	81 000,00		81 000,00	80 162,29	1 737,99	78 424,30	2 575,70
002	Résultat d'exploitation reporté		90 045,72	90 045,72				90 045,72
TOTAL GENERAL		81 000,00	90 045,72	171 045,72	80 162,29	1 737,99	78 424,30	92 621,42

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
75	Autres produits de gestion courante	81 000,00	90 045,72	171 045,72	314 222,27	164 180,40	150 041,87	21 003,85
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	81 000,00	90 045,72	171 045,72	314 222,27	164 180,40	150 041,87	21 003,85
TOTAL GENERAL		81 000,00	90 045,72	171 045,72	314 222,27	164 180,40	150 041,87	21 003,85

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	68 512,50		68 512,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	68 512,50		68 512,50
2313	Constructions	247 417,56		247 417,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	247 417,56		247 417,56
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	315 930,06		315 930,06
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	315 930,06		315 930,06
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	315 930,06		315 930,06

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1318	Autres	1 799 568,30		1 799 568,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 799 568,30		1 799 568,30
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 799 568,30		1 799 568,30
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 799 568,30		1 799 568,30
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 799 568,30		1 799 568,30

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66111	Intérêts réglés à l'écheance	78 424,30		78 424,30
66112	Intérêts - rattachement des icne	1 737,99	1 737,99	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	80 162,29	1 737,99	78 424,30
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	80 162,29	1 737,99	78 424,30
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	80 162,29	1 737,99	78 424,30

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	314 222,17	164 180,40	150 041,77
7588	Autres	0,10		0,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	314 222,27	164 180,40	150 041,87
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	314 222,27	164 180,40	150 041,87
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	314 222,27	164 180,40	150 041,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		0,18	0,18				0,18	0,18		0,00
119	Report à nouveau solde débiteur			90 045,72				90 045,72		90 045,72	
11	Sous Total compte 11		0,18	90 045,90				90 045,90	0,18	90 045,72	
12	Résultat exercice bénéf ou perte	90 045,90			90 045,90			90 045,90	90 045,90		0,00
12	Sous Total compte 12	90 045,90			90 045,90			90 045,90	90 045,90		0,00
1318	Autres		4 198 992,70				1 799 568,30		5 998 561,00		5 998 561,00
131	Sous Total compte 131		4 198 992,70				1 799 568,30		5 998 561,00		5 998 561,00
13	Sous Total compte 13		4 198 992,70				1 799 568,30		5 998 561,00		5 998 561,00
1641	Emprunts en euros		6 500 000,00						6 500 000,00		6 500 000,00
164	Sous Total compte 164		6 500 000,00						6 500 000,00		6 500 000,00
16884	Int sur empts étab crédit		1 737,99	1 737,99	1 737,99			1 737,99	3 475,98		1 737,99
1688	Sous Total compte 1688		1 737,99	1 737,99	1 737,99			1 737,99	3 475,98		1 737,99
168	Sous Total compte 168		1 737,99	1 737,99	1 737,99			1 737,99	3 475,98		1 737,99

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		6 501 737,99	1 737,99	1 737,99			1 737,99	6 503 475,98		6 501 737,99
	Total classe 1	90 045,90	10 700 730,87	91 783,89	91 783,89		1 799 568,30	181 829,79	12 592 083,06	90 045,72	12 500 298,99
2031	Frais d'études					68 512,50		68 512,50		68 512,50	
203	Sous Total compte 203					68 512,50		68 512,50		68 512,50	
20	Sous Total compte 20					68 512,50		68 512,50		68 512,50	
2313	Constructions	11 902 998,59				247 417,56		12 150 416,15		12 150 416,15	
231	Sous Total compte 231	11 902 998,59				247 417,56		12 150 416,15		12 150 416,15	
23	Sous Total compte 23	11 902 998,59				247 417,56		12 150 416,15		12 150 416,15	
	Total classe 2	11 902 998,59				315 930,06		12 218 928,65		12 218 928,65	
4041	Fournis immob			379 116,07	379 116,07			379 116,07	379 116,07		0,00
404	Sous Total compte 404			379 116,07	379 116,07			379 116,07	379 116,07		0,00
40	Sous Total compte 40			379 116,07	379 116,07			379 116,07	379 116,07		0,00
411	Clients			341 585,57	341 585,57			341 585,57	341 585,57		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Créances douteuses			177 405,17	177 405,17			177 405,17	177 405,17		0,00
416	Sous Total compte 416			177 405,17	177 405,17			177 405,17	177 405,17		0,00
41	Sous Total compte 41			518 990,74	518 990,74			518 990,74	518 990,74		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			63 187,00	63 187,00			63 187,00	63 187,00		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			63 187,00	63 187,00			63 187,00	63 187,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456			126 374,00	126 374,00			126 374,00	126 374,00		0,00
44571	Etat - TVA collectée				27 363,40				27 363,40		27 363,40
4457	Sous Total compte 4457				27 363,40				27 363,40		27 363,40
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	343 560,00		63 187,00	401 547,00			406 747,00	401 547,00	5 200,00	
4458	Sous Total compte 4458	343 560,00		63 187,00	401 547,00			406 747,00	401 547,00	5 200,00	
445	Sous Total compte 445	343 560,00		189 561,00	555 284,40			533 121,00	555 284,40		22 163,40
44	Sous Total compte 44	343 560,00		189 561,00	555 284,40			533 121,00	555 284,40		22 163,40
45104	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		1 292 314,51	2 037 538,59	460 118,49			2 037 538,59	1 752 433,00	285 105,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451		1 292 314,51	2 037 538,59	460 118,49			2 037 538,59	1 752 433,00	285 105,59	
45	Sous Total compte 45		1 292 314,51	2 037 538,59	460 118,49			2 037 538,59	1 752 433,00	285 105,59	
46711	Autres comptes créditeurs			39 319,58	39 319,58			39 319,58	39 319,58		0,00
4671	Sous Total compte 4671			39 319,58	39 319,58			39 319,58	39 319,58		0,00
467	Sous Total compte 467			39 319,58	39 319,58			39 319,58	39 319,58		0,00
46	Sous Total compte 46			39 319,58	39 319,58			39 319,58	39 319,58		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres			1 802 146,42	1 802 146,42			1 802 146,42	1 802 146,42		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			164 180,40	164 180,40			164 180,40	164 180,40		0,00
47141	Sous Total compte 47141			164 180,40	164 180,40			164 180,40	164 180,40		0,00
4714	Sous Total compte 4714			164 180,40	164 180,40			164 180,40	164 180,40		0,00
471	Sous Total compte 471			1 966 326,82	1 966 326,82			1 966 326,82	1 966 326,82		0,00
4721	Dép sans mandatement préalable			58 871,94	58 871,94			58 871,94	58 871,94		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			2 578,12	2 578,12			2 578,12	2 578,12		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472			61 450,06	61 450,06			61 450,06	61 450,06		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés		343 560,00		-343 560,00						0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,89		0,10	0,99			0,99	0,99		0,00
478	Sous Total compte 478	0,89	343 560,00	0,10	-343 559,01			0,99	0,99		0,00
47	Sous Total compte 47	0,89	343 560,00	2 027 776,98	1 684 217,87			2 027 777,87	2 027 777,87		0,00
	Total classe 4	343 560,89	1 635 874,51	5 192 302,96	3 637 047,15			5 535 863,85	5 272 921,66	290 305,59	27 363,40
66111	Intérêts réglés à l'échéance					78 424,30		78 424,30		78 424,30	
66112	Intérêts - rattachement des icne					1 737,99	1 737,99	1 737,99	1 737,99		0,00
6611	Sous Total compte 6611					80 162,29	1 737,99	80 162,29	1 737,99	78 424,30	
661	Sous Total compte 661					80 162,29	1 737,99	80 162,29	1 737,99	78 424,30	
66	Sous Total compte 66					80 162,29	1 737,99	80 162,29	1 737,99	78 424,30	
	Total classe 6					80 162,29	1 737,99	80 162,29	1 737,99	78 424,30	
757	Redev versées fermiers concessionnaires					164 180,40	314 222,17	164 180,40	314 222,17		150 041,77

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres						0,10		0,10		0,10
758	Sous Total compte 758						0,10		0,10		0,10
75	Sous Total compte 75					164 180,40	314 222,27	164 180,40	314 222,27		150 041,87
	Total classe 7					164 180,40	314 222,27	164 180,40	314 222,27		150 041,87
	Total général	12 336 605,38	12 336 605,38	5 284 086,85	3 728 831,04	560 272,75	2 115 528,56	18 180 964,98	18 180 964,98	12 677 704,26	12 677 704,26

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25004 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 09/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAPBP** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 09/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 20 Budget annexe réseau de chaleur du Hameau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe réseau de chaleur du hameau dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

RESEAU DE CHALEUR BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 06/03/2023

064026 SGC PAU

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 41</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>42</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	3 389,51	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	780,31
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	32,17
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	3 389,51	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	3 476,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 389,51	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	4 288,91
Créances	149,08	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	819,59	Fournisseurs ⁽²⁾	64,03
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	5,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	968,67	Total dettes à court terme	69,27
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	69,27
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	4 358,18	TOTAL PASSIF	4 358,18

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition	3 476 425,53	86 910,64	3 389 514,89	3 476 425,53
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	3 476 425,53	86 910,64	3 389 514,89	3 476 425,53	

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	3 476 425,53	86 910,64	3 389 514,89	3 476 425,53
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3 476 425,53	86 910,64	3 389 514,89	3 476 425,53

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	142 735,35		142 735,35	156 324,02
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	6 341,78		6 341,78	13 452,86
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	819 592,82		819 592,82	681 469,18
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	968 669,95		968 669,95	851 246,06

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	0,09		0,09	
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,09		0,09	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 445 095,57	86 910,64	4 358 184,93	4 327 671,59

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	3 476 425,53	3 476 425,53
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	780 313,70	738 293,96
	Résultat de l'exercice	32 173,60	42 019,74
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		4 288 912,83	4 256 739,23

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 026,68	62 729,19
	Dettes fiscales et sociales	5 245,42	7 352,05
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	69 272,10	70 081,24	

BILAN (en Euros)

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		851,12
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		851,12
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 358 184,93	4 327 671,59

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	470,34	440,55
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	470,34	440,55
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	351,26	398,53
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	86,91	
Autres charges		
Charges courantes non financières	438,17	398,53
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	32,17	42,02
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	32,17	42,02
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	32,17	42,02

COMPTE DE RESULTAT 2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	470 340,90	440 554,15
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	470 340,90	440 554,15
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	351 256,66	398 534,25
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	86 910,64	
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		0,16
TOTAL II	438 167,30	398 534,41
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	32 173,60	42 019,74
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	32 173,60	42 019,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	470 340,90	440 554,15
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	438 167,30	398 534,41
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 173,60	42 019,74

Opérations Compte de Tiers

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	87 000,00	1 200 313,70	1 287 313,70
Titres de recette émis (b)	86 910,64	548 227,76	635 138,40
Réductions de titres (c)		77 886,86	77 886,86
Recettes nettes (d = b - c)	86 910,64	470 340,90	557 251,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	87 000,00	1 200 313,70	1 287 313,70
Mandats émis (f)		438 167,30	438 167,30
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		438 167,30	438 167,30
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	86 910,64	32 173,60	119 084,24
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RESEAU DE CHALEUR					
Investissement			86 910,64		86 910,64
Fonctionnement	780 313,70		32 173,60		812 487,30
Sous-Total	780 313,70		119 084,24		899 397,94
TOTAL III	780 313,70		119 084,24		899 397,94
TOTAL I + II + III	780 313,70		119 084,24		899 397,94

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
23	Immobilisations en cours		87 000,00	87 000,00				87 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		87 000,00	87 000,00				87 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		87 000,00	87 000,00				87 000,00
TOTAL GENERAL			87 000,00	87 000,00				87 000,00

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		87 000,00	87 000,00	86 910,64		86 910,64	89,36
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		87 000,00	87 000,00	86 910,64		86 910,64	89,36
TOTAL GENERAL			87 000,00	87 000,00	86 910,64		86 910,64	89,36

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	420 000,00	671 313,70	1 091 313,70	351 256,66		351 256,66	740 057,04
65	Autres charges de gestion courante		2 000,00	2 000,00				2 000,00
67	Charges exceptionnelles		20 000,00	20 000,00				20 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	420 000,00	693 313,70	1 113 313,70	351 256,66		351 256,66	762 057,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		87 000,00	87 000,00	86 910,64		86 910,64	89,36
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		87 000,00	87 000,00	86 910,64		86 910,64	89,36
TOTAL GENERAL		420 000,00	780 313,70	1 200 313,70	438 167,30		438 167,30	762 146,40

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	420 000,00		420 000,00	548 227,76	77 886,86	470 340,90	-50 340,90
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	420 000,00		420 000,00	548 227,76	77 886,86	470 340,90	-50 340,90
002	Résultat d'exploitation reporté		780 313,70	780 313,70				780 313,70
TOTAL GENERAL		420 000,00	780 313,70	1 200 313,70	548 227,76	77 886,86	470 340,90	729 972,80

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28173	Constructions	86 910,64		86 910,64
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 910,64		86 910,64
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	86 910,64		86 910,64
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	86 910,64		86 910,64

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	279 514,65		279 514,65
611	Sous-traitance générale	690,00		690,00
6156	Maintenance	70 103,51		70 103,51
6262	Frais de télécommunications	948,50		948,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	351 256,66		351 256,66
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	351 256,66		351 256,66
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	86 910,64		86 910,64
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 910,64		86 910,64
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	86 910,64		86 910,64
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	438 167,30		438 167,30

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
707	Ventes de marchandises	548 227,76	77 886,86	470 340,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	548 227,76	77 886,86	470 340,90
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	548 227,76	77 886,86	470 340,90
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	548 227,76	77 886,86	470 340,90

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53
102	Sous Total compte 102		3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53
10	Sous Total compte 10		3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53
110	Report à nouveau solde créditeur		738 293,96		42 019,74				780 313,70		780 313,70
11	Sous Total compte 11		738 293,96		42 019,74				780 313,70		780 313,70
12	Résultat exercice bénéf ou perte		42 019,74	42 019,74				42 019,74	42 019,74		0,00
12	Sous Total compte 12		42 019,74	42 019,74				42 019,74	42 019,74		0,00
	Total classe 1		4 256 739,23	42 019,74	42 019,74			42 019,74	4 298 758,97		4 256 739,23
21738	Autres constructions	3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53	
2173	Sous Total compte 2173	3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53	
217	Sous Total compte 217	3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53	
21	Sous Total compte 21	3 476 425,53						3 476 425,53		3 476 425,53	
28173	Constructions						86 910,64		86 910,64		86 910,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	Sous Total compte 2817						86 910,64		86 910,64		86 910,64
281	Sous Total compte 281						86 910,64		86 910,64		86 910,64
28	Sous Total compte 28						86 910,64		86 910,64		86 910,64
	Total classe 2	3 476 425,53					86 910,64	3 476 425,53	86 910,64	3 476 425,53	86 910,64
4011	Fournisseurs		62 729,19	413 472,57	382 770,06			413 472,57	445 499,25		32 026,68
401	Sous Total compte 401		62 729,19	413 472,57	382 770,06			413 472,57	445 499,25		32 026,68
408	Fournis factures non parvenues				32 000,00				32 000,00		32 000,00
40	Sous Total compte 40		62 729,19	413 472,57	414 770,06			413 472,57	477 499,25		64 026,68
411	Clients	154 048,36		578 380,30	591 117,85			732 428,66	591 117,85	141 310,81	
4161	Créances douteuses	2 275,66			851,12			2 275,66	851,12	1 424,54	
416	Sous Total compte 416	2 275,66			851,12			2 275,66	851,12	1 424,54	
41	Sous Total compte 41	156 324,02		578 380,30	591 968,97			734 704,32	591 968,97	142 735,35	
44551	Etat - TVA à décaisser			6 350,00	6 350,00			6 350,00	6 350,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4455	Sous Total compte 4455			6 350,00	6 350,00			6 350,00	6 350,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	10 454,86		63 514,79	68 631,87			73 969,65	68 631,87	5 337,78	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			47 005,00	47 005,00			47 005,00	47 005,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	10 454,86		110 519,79	115 636,87			120 974,65	115 636,87	5 337,78	
44571	Etat - TVA collectée		7 352,05	32 260,44	30 153,81			32 260,44	37 505,86		5 245,42
4457	Sous Total compte 4457		7 352,05	32 260,44	30 153,81			32 260,44	37 505,86		5 245,42
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	2 998,00		47 005,00	48 999,00			50 003,00	48 999,00	1 004,00	
4458	Sous Total compte 4458	2 998,00		47 005,00	48 999,00			50 003,00	48 999,00	1 004,00	
445	Sous Total compte 445	13 452,86	7 352,05	196 135,23	201 139,68			209 588,09	208 491,73	1 096,36	
44	Sous Total compte 44	13 452,86	7 352,05	196 135,23	201 139,68			209 588,09	208 491,73	1 096,36	
466	Excédit de verSEment			4 285,61	4 285,61			4 285,61	4 285,61		0,00
46	Sous Total compte 46			4 285,61	4 285,61			4 285,61	4 285,61		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres			66 311,22	66 311,22			66 311,22	66 311,22		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			25 261,09	25 261,09			25 261,09	25 261,09		0,00
47141	Sous Total compte 47141			25 261,09	25 261,09			25 261,09	25 261,09		0,00
4714	Sous Total compte 4714			25 261,09	25 261,09			25 261,09	25 261,09		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		851,12	4 161,67	3 310,55			4 161,67	4 161,67		0,00
471	Sous Total compte 471		851,12	95 733,98	94 882,86			95 733,98	95 733,98		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,44	2,35			2,44	2,35	0,09	
478	Sous Total compte 478			2,44	2,35			2,44	2,35	0,09	
47	Sous Total compte 47		851,12	95 736,42	94 885,21			95 736,42	95 736,33	0,09	
	Total classe 4	169 776,88	70 932,36	1 288 010,13	1 307 049,53			1 457 787,01	1 377 981,89	149 077,22	69 272,10
515	Compte au trésor	681 469,18		562 231,82	424 108,18			1 243 701,00	424 108,18	819 592,82	
51	Sous Total compte 51	681 469,18		562 231,82	424 108,18			1 243 701,00	424 108,18	819 592,82	
580	Opérations d'ordre budgétaires			86 910,64	86 910,64			86 910,64	86 910,64		0,00
58	Sous Total compte 58			86 910,64	86 910,64			86 910,64	86 910,64		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	681 469,18		649 142,46	511 018,82			1 330 611,64	511 018,82	819 592,82	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					279 514,65		279 514,65		279 514,65	
606	Sous Total compte 606					279 514,65		279 514,65		279 514,65	
60	Sous Total compte 60					279 514,65		279 514,65		279 514,65	
611	Sous-traitance générale					690,00		690,00		690,00	
6156	Maintenance					70 103,51		70 103,51		70 103,51	
615	Sous Total compte 615					70 103,51		70 103,51		70 103,51	
61	Sous Total compte 61					70 793,51		70 793,51		70 793,51	
6262	Frais de télécommunicat					948,50		948,50		948,50	
626	Sous Total compte 626					948,50		948,50		948,50	
62	Sous Total compte 62					948,50		948,50		948,50	
6811	DA - immob corpo et incorpo					86 910,64		86 910,64		86 910,64	
681	Sous Total compte 681					86 910,64		86 910,64		86 910,64	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					86 910,64		86 910,64		86 910,64	
	Total classe 6					438 167,30		438 167,30		438 167,30	
707	Ventes de marchandises					77 886,86	548 227,76	77 886,86	548 227,76		470 340,90
70	Sous Total compte 70					77 886,86	548 227,76	77 886,86	548 227,76		470 340,90
	Total classe 7					77 886,86	548 227,76	77 886,86	548 227,76		470 340,90
	Total général	4 327 671,59	4 327 671,59	1 979 172,33	1 860 088,09	516 054,16	635 138,40	6 822 898,08	6 822 898,08	4 883 262,87	4 883 262,87

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25300 - RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 09/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RESEAU DE CHALEUR** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 10/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 21 Budget annexe stade d'eaux vives : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe stade d'eaux vives dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

STADE D'EAUX VIVES BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 06/03/2023

064026 SGC PAU

Population 165455
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Etat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	47,47	Dotations	
Terrains	9 974,18	Fonds Globalisés	
Constructions	5 159,82	Réserves	4 669,20
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	5,73	Différences sur réalisations d'immobilisations	1,25
Immobilisations corporelles en cours	340,46	Report à nouveau	3,99
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	597,98
Autres immobilisations corporelles	450,31	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	15 930,51	Subventions non transférables	4 213,38
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	4 108,65
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 977,98	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	13 594,44
Créances	1 274,08	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 430,60
Disponibilités	0,50	Fournisseurs ⁽²⁾	44,31
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 179,91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 274,58	Total dettes à court terme	1 224,21
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	3 654,82
		Comptes de régularisations	3,30
TOTAL ACTIF	17 252,56	TOTAL PASSIF	17 252,56

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	72 807,67	25 339,05	47 468,62	60 671,62
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	9 974 177,00		9 974 177,00	9 958 761,05
	Constructions en toute propriété	5 159 824,21		5 159 824,21	5 159 824,21
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	6 876,00	1 145,00	5 731,00	5 960,00
	Collections et oeuvres d'art	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	Autres immobilisations corporelles	709 045,53	260 731,35	448 314,18	480 987,56
	Immobilisations corporelles en cours	340 463,52		340 463,52	182 321,31
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	16 265 193,93	287 215,40	15 977 978,53	15 850 525,75	

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	16 265 193,93	287 215,40	15 977 978,53	15 850 525,75
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		16 265 193,93	287 215,40	15 977 978,53	15 850 525,75

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	14 461,58		14 461,58	14 976,59
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 259 617,00		1 259 617,00	23 414,51
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				20 726,12
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				8 631,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	500,00		500,00	500,00
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 274 578,58		1 274 578,58	68 248,22

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				0,33
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				0,33
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	17 539 772,51	287 215,40	17 252 557,11	15 918 774,30

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	4 108 652,39	4 108 652,39
	Réserves	4 669 197,33	4 147 850,20
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	3 986,23	5 454,33
	Résultat de l'exercice	597 979,82	519 879,03
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	1 250,00	1 250,00
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables	4 213 376,23	4 213 376,23
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	13 594 442,00	12 996 462,18	

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	2 361 433,84	2 794 915,01
	Emprunts et dettes financières divers	69 166,71	102 500,04
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	44 307,58	6 027,36
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	1 179 906,98	
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		0,01
Fournisseurs d'immobilisations		18 869,70	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	3 654 815,11	2 922 312,12	

BILAN (en Euros)

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	3 300,00	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	3 300,00	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	17 252 557,11	15 918 774,30

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	408,04	331,85
Autres produits	1 286,96	1 200,50
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 695,00	1 532,35
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	793,33	731,48
Participations et interventions	90,00	90,00
Dotations aux amortissements et provisions	58,46	48,79
Autres charges	56,14	50,74
Charges courantes non financières	997,93	921,01
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	697,07	611,34
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	89,45	91,46
RESULTAT COURANT FINANCIER	-89,45	-91,46
RESULTAT COURANT	607,62	519,88
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	9,64	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-9,64	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	597,98	519,88

COMPTE DE RESULTAT 2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	408 036,67	331 852,05
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1 286 962,59	1 200 495,81
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	1 694 999,26	1 532 347,86
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	793 332,24	731 479,91
Impôts et taxes	56 125,54	50 740,92
Dotations amortissements des immob	58 462,00	48 786,35
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	10,00	
Contingents et participations		
Subventions	90 000,00	90 000,00
TOTAL II	997 929,78	921 007,18
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	697 069,48	611 340,68
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	89 450,65	91 461,65
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	89 450,65	91 461,65

COMPTE DE RESULTAT 2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-89 450,65	-91 461,65
A + B - RESULTAT COURANT	607 618,83	519 879,03
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	0,50	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	0,50	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	9 639,51	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	9 639,51	

COMPTE DE RESULTAT 2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-9 639,01	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 694 999,76	1 532 347,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 097 019,94	1 012 468,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	597 979,82	519 879,03

Opérations Compte de Tiers

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 271 347,13	1 567 010,00	2 838 357,13
Titres de recette émis (b)	591 740,13	1 695 000,76	2 286 740,89
Réductions de titres (c)	11 931,00	1,00	11 932,00
Recettes nettes (d = b - c)	579 809,13	1 694 999,76	2 274 808,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 271 347,13	1 567 010,00	2 838 357,13
Mandats émis (f)	649 314,32	1 136 385,19	1 785 699,51
Annulations de mandats (g)		39 365,25	39 365,25
Depenses nettes (h = f - g)	649 314,32	1 097 019,94	1 746 334,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		597 979,82	528 474,63
(h - d) Déficit	69 505,19		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
STADE D'EAUX VIVES					
Investissement	-521 347,13		-69 505,19		-590 852,32
Fonctionnement	525 333,36	521 347,13	597 979,82		601 966,05
Sous-Total	3 986,23	521 347,13	528 474,63		11 113,73
TOTAL II	3 986,23	521 347,13	528 474,63		11 113,73
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 986,23	521 347,13	528 474,63		11 113,73

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00		470 000,00	463 399,54		463 399,54	6 600,46
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	470 000,00		470 000,00	463 399,54		463 399,54	6 600,46
Opération n° 815	Opération d'équipement n° 815	280 000,00		280 000,00	185 914,78		185 914,78	94 085,22
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	280 000,00		280 000,00	185 914,78		185 914,78	94 085,22
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	750 000,00		750 000,00	649 314,32		649 314,32	100 685,68
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		521 347,13	521 347,13				521 347,13
TOTAL GENERAL		750 000,00	521 347,13	1 271 347,13	649 314,32		649 314,32	622 032,81

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		521 347,13	521 347,13	521 347,13		521 347,13	
13	Subventions d'investissement				11 931,00	11 931,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00		236 000,00				236 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	236 000,00	521 347,13	757 347,13	533 278,13	11 931,00	521 347,13	236 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	236 000,00	521 347,13	757 347,13	533 278,13	11 931,00	521 347,13	236 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	514 000,00	-60 000,00	454 000,00				454 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		60 000,00	60 000,00	58 462,00		58 462,00	1 538,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	514 000,00		514 000,00	58 462,00		58 462,00	455 538,00
TOTAL GENERAL		750 000,00	521 347,13	1 271 347,13	591 740,13	11 931,00	579 809,13	691 538,00

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	850 000,00		850 000,00	849 457,78		849 457,78	542,22
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00	10,00	90 010,00	90 010,00		90 010,00	
66	Charges financières	95 000,00		95 000,00	128 815,90	39 365,25	89 450,65	5 549,35
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	17 000,00	18 000,00	9 639,51		9 639,51	8 360,49
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 036 000,00	17 010,00	1 053 010,00	1 077 923,19	39 365,25	1 038 557,94	14 452,06
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	514 000,00	-60 000,00	454 000,00				454 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		60 000,00	60 000,00	58 462,00		58 462,00	1 538,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	514 000,00		514 000,00	58 462,00		58 462,00	455 538,00
TOTAL GENERAL		1 550 000,00	17 010,00	1 567 010,00	1 136 385,19	39 365,25	1 097 019,94	469 990,06

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	380 000,00		380 000,00	408 036,67		408 036,67	-28 036,67
74	Dotations et participations	20 000,00		20 000,00				20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 150 000,00	13 023,77	1 163 023,77	1 286 962,59		1 286 962,59	-123 938,82
77	Produits exceptionnels				1,50	1,00	0,50	-0,50
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 550 000,00	13 023,77	1 563 023,77	1 695 000,76	1,00	1 694 999,76	-131 975,99
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 986,23	3 986,23				3 986,23
TOTAL GENERAL		1 550 000,00	17 010,00	1 567 010,00	1 695 000,76	1,00	1 694 999,76	-127 989,76

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	430 066,21		430 066,21
168758	Autres Groupements	33 333,33		33 333,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	463 399,54		463 399,54
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	463 399,54		463 399,54
Opération n° 2128815	Autres agencements et aménagement de terrains	15 415,95		15 415,95
Opération n° 2158815	Autres installations matériel et outillage techniques	1 196,32		1 196,32
Opération n° 2188815	Autres immobilisations corporelles	11 160,30		11 160,30
Opération n° 2312815	Agencements et aménagements de terrains	9 021,67		9 021,67
Opération n° 2313815	Constructions	137 670,54		137 670,54
Opération n° 2315815	Installations matériels et outillage techniques	11 450,00		11 450,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 815	Opération d'équipement n° 815	185 914,78		185 914,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	185 914,78		185 914,78
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	649 314,32		649 314,32
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	649 314,32		649 314,32

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	521 347,13		521 347,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	521 347,13		521 347,13
1328	Autres	11 931,00	11 931,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	11 931,00	11 931,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	533 278,13	11 931,00	521 347,13
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	533 278,13	11 931,00	521 347,13
28031	Amortissements frais d'études	12 773,00		12 773,00
28033	Amortissements frais d'insertion	430,00		430,00
281533	Réseaux câblés	229,00		229,00
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	38 701,00		38 701,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	6 329,00		6 329,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 462,00		58 462,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	58 462,00		58 462,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	591 740,13	11 931,00	579 809,13

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	64 887,04		64 887,04
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	264,68		264,68
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	424,90		424,90
611	Contrats prestations de services	696 842,00		696 842,00
6132	Services extérieurs - locations immobilières	27 156,08		27 156,08
6135	Services extérieurs - locations mobilières	384,00		384,00
6156	Services extérieurs - maintenance	2 215,76		2 215,76
6262	Frais de télécommunications	386,84		386,84
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	770,94		770,94
63512	Impôts directs - taxes foncières	56 117,00		56 117,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	8,54		8,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	849 457,78		849 457,78
6541	Créances admises en non-valeur	10,00		10,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	90 000,00		90 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	90 010,00		90 010,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	92 865,61		92 865,61
66112	Intérêts - rattachement des icne	35 950,29	39 365,25	-3 414,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	128 815,90	39 365,25	89 450,65
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 639,51		9 639,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	9 639,51		9 639,51
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 077 923,19	39 365,25	1 038 557,94
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	58 462,00		58 462,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 462,00		58 462,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	58 462,00		58 462,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 136 385,19	39 365,25	1 097 019,94

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	350 481,17		350 481,17
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	57 555,50		57 555,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	408 036,67		408 036,67
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	36 961,15		36 961,15
7552	Prise en charge déficit budget annexe à caractère administratif par budget principal	1 250 000,00		1 250 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,44		1,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1 286 962,59		1 286 962,59
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,50	1,00	0,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1,50	1,00	0,50
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 695 000,76	1,00	1 694 999,76
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 695 000,76	1,00	1 694 999,76

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		4 147 850,20				521 347,13		4 669 197,33		4 669 197,33
106	Sous Total compte 106		4 147 850,20				521 347,13		4 669 197,33		4 669 197,33
10	Sous Total compte 10		4 147 850,20				521 347,13		4 669 197,33		4 669 197,33
110	Report à nouveau solde créditeur		5 454,33	521 347,13	519 879,03			521 347,13	525 333,36		3 986,23
11	Sous Total compte 11		5 454,33	521 347,13	519 879,03			521 347,13	525 333,36		3 986,23
12	Résultat exercice excéd déficit		519 879,03	519 879,03				519 879,03	519 879,03		0,00
12	Sous Total compte 12		519 879,03	519 879,03				519 879,03	519 879,03		0,00
1321	Etat et EPN		1 825 047,00						1 825 047,00		1 825 047,00
1322	Région		1 156 304,27						1 156 304,27		1 156 304,27
1323	Dépt		1 200 072,28						1 200 072,28		1 200 072,28
1328	Autres		31 952,68			11 931,00	11 931,00	11 931,00	43 883,68		31 952,68
132	Sous Total compte 132		4 213 376,23			11 931,00	11 931,00	11 931,00	4 225 307,23		4 213 376,23
13	Sous Total compte 13		4 213 376,23			11 931,00	11 931,00	11 931,00	4 225 307,23		4 213 376,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros		2 755 549,76			430 066,21		430 066,21	2 755 549,76		2 325 483,55
164	Sous Total compte 164		2 755 549,76			430 066,21		430 066,21	2 755 549,76		2 325 483,55
165	Dép et caution reçus		2 500,00						2 500,00		2 500,00
168758	Autres groupements		100 000,04			33 333,33		33 333,33	100 000,04		66 666,71
16875	Sous Total compte 16875		100 000,04			33 333,33		33 333,33	100 000,04		66 666,71
1687	Sous Total compte 1687		100 000,04			33 333,33		33 333,33	100 000,04		66 666,71
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		39 365,25	39 365,25	35 950,29			39 365,25	75 315,54		35 950,29
1688	Sous Total compte 1688		39 365,25	39 365,25	35 950,29			39 365,25	75 315,54		35 950,29
168	Sous Total compte 168		139 365,29	39 365,25	35 950,29	33 333,33		72 698,58	175 315,58		102 617,00
16	Sous Total compte 16		2 897 415,05	39 365,25	35 950,29	463 399,54		502 764,79	2 933 365,34		2 430 600,55
181	Cpte liaison : affectation		4 108 652,39						4 108 652,39		4 108 652,39
18	Sous Total compte 18		4 108 652,39						4 108 652,39		4 108 652,39
192	Plus ou moins-values cessions immo		1 250,00						1 250,00		1 250,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19		1 250,00						1 250,00		1 250,00
	Total classe 1		15 893 877,23	1 080 591,41	555 829,32	475 330,54	533 278,13	1 555 921,95	16 982 984,68		15 427 062,73
2031	Frais d'études	63 869,00						63 869,00		63 869,00	
2033	Frais d'insertion	2 152,62						2 152,62		2 152,62	
203	Sous Total compte 203	66 021,62						66 021,62		66 021,62	
2051	Concessions et droits similaires	6 786,05						6 786,05		6 786,05	
205	Sous Total compte 205	6 786,05						6 786,05		6 786,05	
20	Sous Total compte 20	72 807,67						72 807,67		72 807,67	
2111	Terrains nus	777 303,84						777 303,84		777 303,84	
211	Sous Total compte 211	777 303,84						777 303,84		777 303,84	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 256,50			2 256,50			2 256,50	2 256,50		0,00
2128	Autres agencet et améngt terrains	9 181 457,21				15 415,95		9 196 873,16		9 196 873,16	
212	Sous Total compte 212	9 183 713,71			2 256,50	15 415,95		9 199 129,66	2 256,50	9 196 873,16	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2138	Autres constructions	5 159 824,21						5 159 824,21		5 159 824,21	
213	Sous Total compte 213	5 159 824,21						5 159 824,21		5 159 824,21	
21533	Réseaux cablés	6 876,00						6 876,00		6 876,00	
2153	Sous Total compte 2153	6 876,00						6 876,00		6 876,00	
2158	Autres instal mat outil tech	649 027,68			22 314,91	1 196,32		650 224,00	22 314,91	627 909,09	
215	Sous Total compte 215	655 903,68			22 314,91	1 196,32		657 100,00	22 314,91	634 785,09	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
216	Sous Total compte 216	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
2183	Mat bureau mat informatique	13 284,57			6 526,57			13 284,57	6 526,57	6 758,00	
2184	Mobilier	92 216,35			92 216,35			92 216,35	92 216,35		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	186 297,34			123 079,20	11 160,30		197 457,64	123 079,20	74 378,44	
218	Sous Total compte 218	291 798,26			221 822,12	11 160,30		302 958,56	221 822,12	81 136,44	
21	Sous Total compte 21	16 070 543,70			246 393,53	27 772,57		16 098 316,27	246 393,53	15 851 922,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Agencements et aménagements de terrains	143 730,16				9 021,67		152 751,83		152 751,83	
2313	Constructions	38 591,15				137 670,54		176 261,69		176 261,69	
2315	Instal mat outill techn					11 450,00		11 450,00		11 450,00	
231	Sous Total compte 231	182 321,31				158 142,21		340 463,52		340 463,52	
23	Sous Total compte 23	182 321,31				158 142,21		340 463,52		340 463,52	
28031	Amort frais études		5 350,00				12 773,00	18 123,00			18 123,00
28033	Amort frais d'insertion						430,00	430,00			430,00
2803	Sous Total compte 2803		5 350,00				13 203,00	18 553,00			18 553,00
28051	Concessions et droits similaires		6 786,05					6 786,05			6 786,05
2805	Sous Total compte 2805		6 786,05					6 786,05			6 786,05
280	Sous Total compte 280		12 136,05				13 203,00	25 339,05			25 339,05
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		2 256,50	2 256,50				2 256,50	2 256,50		0,00
2812	Sous Total compte 2812		2 256,50	2 256,50				2 256,50	2 256,50		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281533	Réseaux câblés		916,00				229,00		1 145,00		1 145,00
28153	Sous Total compte 28153		916,00				229,00		1 145,00		1 145,00
28158	Autres instal mat outil tech		210 696,91	22 314,91			38 701,00	22 314,91	249 397,91		227 083,00
2815	Sous Total compte 2815		211 612,91	22 314,91			38 930,00	22 314,91	250 542,91		228 228,00
28183	Mat bureau mat informatique		13 284,57	6 526,57				6 526,57	13 284,57		6 758,00
28184	Mobilier		92 216,35	92 216,35				92 216,35	92 216,35		0,00
28188	Amort autres immobilisations corporelles		143 640,55	123 079,20			6 329,00	123 079,20	149 969,55		26 890,35
2818	Sous Total compte 2818		249 141,47	221 822,12			6 329,00	221 822,12	255 470,47		33 648,35
281	Sous Total compte 281		463 010,88	246 393,53			45 259,00	246 393,53	508 269,88		261 876,35
28	Sous Total compte 28		475 146,93	246 393,53			58 462,00	246 393,53	533 608,93		287 215,40
	Total classe 2	16 325 672,68	475 146,93	246 393,53	246 393,53	185 914,78	58 462,00	16 757 980,99	780 002,46	16 265 193,93	287 215,40
4011	Fournisseurs		6 027,36	1 039 213,93	1 033 186,57			1 039 213,93	1 039 213,93		0,00
401	Sous Total compte 401		6 027,36	1 039 213,93	1 033 186,57			1 039 213,93	1 039 213,93		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob		18 869,70	241 967,42	223 097,72			241 967,42	241 967,42		0,00
404	Sous Total compte 404		18 869,70	241 967,42	223 097,72			241 967,42	241 967,42		0,00
408	Fournis factures non parvenues				44 307,58				44 307,58		44 307,58
40	Sous Total compte 40		24 897,06	1 281 181,35	1 300 591,87			1 281 181,35	1 325 488,93		44 307,58
4111	Redevables - amiable	420,00		489 488,41	475 662,83			489 908,41	475 662,83	14 245,58	
4116	Redevables - contentieux	10,00		216,00	10,00			226,00	10,00	216,00	
411	Sous Total compte 411	430,00		489 704,41	475 672,83			490 134,41	475 672,83	14 461,58	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	14 546,59		44 353,38	58 899,97			58 899,97	58 899,97		0,00
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			12 046,58	12 046,58			12 046,58	12 046,58		0,00
414	Sous Total compte 414	14 546,59		56 399,96	70 946,55			70 946,55	70 946,55		0,00
41	Sous Total compte 41	14 976,59		546 104,37	546 619,38			561 080,96	546 619,38	14 461,58	
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			1 250 000,00				1 250 000,00		1 250 000,00	
4434	Sous Total compte 4434			1 250 000,00				1 250 000,00		1 250 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44351	Opér particul grp dépenses			33 333,33	33 333,33			33 333,33	33 333,33		0,00
4435	Sous Total compte 4435			33 333,33	33 333,33			33 333,33	33 333,33		0,00
443	Sous Total compte 443			1 283 333,33	33 333,33			1 283 333,33	33 333,33	1 250 000,00	
44551	Etat - TVA à décaisser			5 261,00	5 261,00			5 261,00	5 261,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			5 261,00	5 261,00			5 261,00	5 261,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	3 144,95		37 183,96	40 328,91			40 328,91	40 328,91		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	1 004,56		151 526,58	152 531,14			152 531,14	152 531,14		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			109 403,00	109 403,00			109 403,00	109 403,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	4 149,51		298 113,54	302 263,05			302 263,05	302 263,05		0,00
44571	Etat - TVA collectée			88 844,68	88 844,68			88 844,68	88 844,68		0,00
4457	Sous Total compte 4457			88 844,68	88 844,68			88 844,68	88 844,68		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	19 265,00		109 277,00	118 925,00			128 542,00	118 925,00	9 617,00	
4458	Sous Total compte 4458	19 265,00		109 277,00	118 925,00			128 542,00	118 925,00	9 617,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	23 414,51		501 496,22	515 293,73			524 910,73	515 293,73	9 617,00	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			56 125,54	56 125,54			56 125,54	56 125,54		0,00
44	Sous Total compte 44	23 414,51		1 840 955,09	604 752,60			1 864 369,60	604 752,60	1 259 617,00	
45103	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	20 726,12		652 865,94	1 853 499,04			673 592,06	1 853 499,04		1 179 906,98
451	Sous Total compte 451	20 726,12		652 865,94	1 853 499,04			673 592,06	1 853 499,04		1 179 906,98
45	Sous Total compte 45	20 726,12		652 865,94	1 853 499,04			673 592,06	1 853 499,04		1 179 906,98
466	Excédnt de verSEMENT		0,01	1,01	1,00			1,01	1,01		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			478 367,76	478 367,76			478 367,76	478 367,76		0,00
4671	Sous Total compte 4671			478 367,76	478 367,76			478 367,76	478 367,76		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			1,50	1,50			1,50	1,50		0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	8 631,00			8 631,00			8 631,00	8 631,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672	8 631,00		1,50	8 632,50			8 632,50	8 632,50		0,00
467	Sous Total compte 467	8 631,00		478 369,26	487 000,26			487 000,26	487 000,26		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	8 631,00	0,01	478 370,27	487 001,26			487 001,27	487 001,27		0,00
4711	Verst des régisseurs			405 610,79	405 610,79			405 610,79	405 610,79		0,00
47138	Raet : autres			11 931,00	11 931,00			11 931,00	11 931,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			11 931,00	11 931,00			11 931,00	11 931,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			20 187,25	23 487,25			20 187,25	23 487,25		3 300,00
47141	Sous Total compte 47141			20 187,25	23 487,25			20 187,25	23 487,25		3 300,00
4714	Sous Total compte 4714			20 187,25	23 487,25			20 187,25	23 487,25		3 300,00
471	Sous Total compte 471			437 729,04	441 029,04			437 729,04	441 029,04		3 300,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			479 614,00	479 614,00			479 614,00	479 614,00		0,00
4721	Sous Total compte 4721			479 614,00	479 614,00			479 614,00	479 614,00		0,00
472	Sous Total compte 472			479 614,00	479 614,00			479 614,00	479 614,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,33		2,57	2,90			2,90	2,90		0,00
478	Sous Total compte 478	0,33		2,57	2,90			2,90	2,90		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47	0,33		917 345,61	920 645,94			917 345,94	920 645,94		3 300,00
	Total classe 4	67 748,55	24 897,07	5 716 822,63	5 713 110,09			5 784 571,18	5 738 007,16	1 274 078,58	1 227 514,56
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	500,00						500,00		500,00	
541	Sous Total compte 541	500,00						500,00		500,00	
54	Sous Total compte 54	500,00						500,00		500,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			58 462,00	58 462,00			58 462,00	58 462,00		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			10,00	10,00			10,00	10,00		0,00
587	Sous Total compte 587			10,00	10,00			10,00	10,00		0,00
588	Autres virements internes			0,01	0,01			0,01	0,01		0,00
58	Sous Total compte 58			58 472,01	58 472,01			58 472,01	58 472,01		0,00
	Total classe 5	500,00		58 472,01	58 472,01			58 972,01	58 472,01	500,00	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					64 887,04		64 887,04		64 887,04	
60612	Achts non stkés fourniture énergie élect					264,68		264,68		264,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Sous Total compte 6061					65 151,72		65 151,72		65 151,72	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					424,90		424,90		424,90	
606	Sous Total compte 606					65 576,62		65 576,62		65 576,62	
60	Sous Total compte 60					65 576,62		65 576,62		65 576,62	
611	Contrats prestations de services					696 842,00		696 842,00		696 842,00	
6132	Locations immobilières					27 156,08		27 156,08		27 156,08	
6135	Locations mobilières					384,00		384,00		384,00	
613	Sous Total compte 613					27 540,08		27 540,08		27 540,08	
6156	Maintenance					2 215,76		2 215,76		2 215,76	
615	Sous Total compte 615					2 215,76		2 215,76		2 215,76	
61	Sous Total compte 61					726 597,84		726 597,84		726 597,84	
6262	Frais de télécommunicat					386,84		386,84		386,84	
626	Sous Total compte 626					386,84		386,84		386,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					770,94		770,94		770,94	
62	Sous Total compte 62					1 157,78		1 157,78		1 157,78	
63512	Impôts directs - taxes foncières					56 117,00		56 117,00		56 117,00	
6351	Sous Total compte 6351					56 117,00		56 117,00		56 117,00	
635	Sous Total compte 635					56 117,00		56 117,00		56 117,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					8,54		8,54		8,54	
63	Sous Total compte 63					56 125,54		56 125,54		56 125,54	
6541	Créances admises en non-valeur					10,00		10,00		10,00	
654	Sous Total compte 654					10,00		10,00		10,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					90 000,00		90 000,00		90 000,00	
657	Sous Total compte 657					90 000,00		90 000,00		90 000,00	
65	Sous Total compte 65					90 010,00		90 010,00		90 010,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					92 865,61		92 865,61		92 865,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icne					35 950,29	39 365,25	35 950,29	39 365,25		3 414,96
6611	Sous Total compte 6611					128 815,90	39 365,25	128 815,90	39 365,25	89 450,65	
661	Sous Total compte 661					128 815,90	39 365,25	128 815,90	39 365,25	89 450,65	
66	Sous Total compte 66					128 815,90	39 365,25	128 815,90	39 365,25	89 450,65	
673	Charges except titres annulés					9 639,51		9 639,51		9 639,51	
67	Sous Total compte 67					9 639,51		9 639,51		9 639,51	
6811	DA - immob					58 462,00		58 462,00		58 462,00	
681	Sous Total compte 681					58 462,00		58 462,00		58 462,00	
68	Sous Total compte 68					58 462,00		58 462,00		58 462,00	
	Total classe 6					1 136 385,19	39 365,25	1 136 385,19	39 365,25	1 100 434,90	3 414,96
70631	Redev droits services à caract sportif						350 481,17		350 481,17		350 481,17
7063	Sous Total compte 7063						350 481,17		350 481,17		350 481,17
706	Sous Total compte 706						350 481,17		350 481,17		350 481,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70878	Autres produits - remboursement de frais						57 555,50		57 555,50		57 555,50
7087	Sous Total compte 7087						57 555,50		57 555,50		57 555,50
708	Sous Total compte 708						57 555,50		57 555,50		57 555,50
70	Sous Total compte 70						408 036,67		408 036,67		408 036,67
752	Revenus des immeubles						36 961,15		36 961,15		36 961,15
7552	Prise en charge déficit ba admin par bp						1 250 000,00		1 250 000,00		1 250 000,00
755	Sous Total compte 755						1 250 000,00		1 250 000,00		1 250 000,00
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,44		1,44		1,44
758	Sous Total compte 758						1,44		1,44		1,44
75	Sous Total compte 75						1 286 962,59		1 286 962,59		1 286 962,59
7718	Autres prod except sur opé gestion					1,00	1,50	1,00	1,50		0,50
771	Sous Total compte 771					1,00	1,50	1,00	1,50		0,50
77	Sous Total compte 77					1,00	1,50	1,00	1,50		0,50

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					1,00	1 695 000,76	1,00	1 695 000,76		1 694 999,76
	Total général	16 393 921,23	16 393 921,23	7 102 279,58	6 573 804,95	1 797 631,51	2 326 106,14	25 293 832,32	25 293 832,32	18 640 207,41	18 640 207,41

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

25003 - STADE D'EAUX VIVES

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 09/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **STADE D'EAUX VIVES** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 09/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 22 Budget principal : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget principal ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget principal ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - - 4 787 504,47 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
 - 14 671 881,45 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).
5. Noter, conformément à la délibération ci-jointe du 16 décembre 2021 et au courrier du Responsable du Service de gestion Comptable de Pau annexé au présent rapport, la reprise au compte 001 du budget principal du résultat de clôture d'investissement du GIP La pépinière soit - 2 219,64 € ;
6. Affecter les résultats de la façon suivante :
 - 10 141 051,18 € à la réserve du compte 1068 pour assurer le besoin de financement de la section d'investissement (reports compris) ;
 - 4 530 830,27 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur sur le budget 2023.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
6 RUE D ORLEANS
64000 PAU

Téléphone : 05 59 98 68 75
Mél. : sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception :

Ou sur rendez-vous
Affaire suivie par : M. SAINT-PIERRE
Téléphone : 05 59 98 79 75

Réf. :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PAU

PLACE ROYALE

64000 PAU

PAU, le 28/03/2023

Objet : Intégration du résultat de clôture d'investissement du GIP La Pépinière dans le budget Principal de la CAPBP suite à sa dissolution.

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 5211-57 du CGCT, le conseil municipal de la Ville de Pau s'est prononcé en faveur du transfert de la structure de l'EAJE la Pépinière à la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) par délibération du 13/12/2021.

Par délibération du 16/12/2021, la CAPBP a approuvé la reprise des résultats de clôture du GIP La Pépinière dans le budget principal et indiqué que ces résultats seraient comptablement constatés au cours de l'exercice 2022 (article 4).

Par délibération du 30/06/2022, la CAPBP a repris le résultat de clôture de fonctionnement du GIP, mais pas le résultat de clôture d'investissement. En effet, ce résultat n'apparaissait pas dans les états produits par le GIP car celui-ci était soumis à la nomenclature M9.

Pour autant, les écritures d'intégration de l'actif et du passif du GIP dans l'application comptable du SGC génèrent un résultat d'investissement repris sur le Compte de Gestion de la CAPBP soumise à la nomenclature M14.

Une discordance de 2.219,64€ est donc constatée entre le résultat d'investissement du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion.

Il conviendra de régulariser cette omission par délibération sur l'exercice 2023.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel SAINT-PIERRE

Comptable du SGC de PAU

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 16 décembre 2021**

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Marie-Claire NE, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Jacques LOCATELLI, Mme Isabelle PORTE, M. Gilles TESSON, M. André NAHON, M. Bernard MARQUE, M. Didier RIVIERE, M. Pierre SOLER, M. Victor DUDRET, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Christophe PANDO, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Alain VAUJANY, M. Arnaud JACOTTIN, M. Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne TISNERAT, Mme Nathalie BOUDER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU-POUQUET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Gilbert DANAN, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY-LAHOURE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. PEES), M. Philippe FAURE (pouvoir à M. LOCATELLI), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. DENAX), M. Eric CASTET (pouvoir à M. BOURDET), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. JACOTTIN), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à Mme LIPSOS-SALLENAVE), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. BAYROU), Mme Françoise MARTEEL (pouvoir à Mme JOUHANDEAUX), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme DUMAS), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme CAMELOT), M. Olivier DARTIGOLLES (pouvoir à M. MARBOT)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Corinne HAU, M. Jérôme RIBETTE, M. Raymond CHAGOT, Mme Alexa LAURIOL, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY-LAHOURE

**N°27 REPRISE DE LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) LA PÉPINIÈRE SUITE À
LA DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP)
MULTI-ACCUEIL LA PÉPINIÈRE**

Rapporteur : M. CALDERONI

Mesdames, Messieurs,

L'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) La Pépinière a été créé en 1973 à l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule (CAF Béarn et Soule), au sein du Centre social du même nom, dans des locaux municipaux, dans le but de créer du lien dans le périmètre socialement fragile des quartiers qui l'entourent.

- Le 19 décembre 2016, il a été décidé, par délibération, d'individualiser la gestion de la crèche de la gestion du centre social. Un Groupement d'intérêt Public (GIP), géré paritairement par la Ville de PAU et la CAF Béarn et Soule a donc été créé et une convention constitutive signée le 12 janvier 2017 par la Ville de Pau et la CAF.
- Au 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a redéfini l'intérêt communautaire en matière de petite enfance au titre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ». De ce fait, la CAPBP a été substituée à la Ville de PAU dans le versement de la subvention au GIP multi-accueil la Pépinière.
- En 2019, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a demandé à ses CAF de mener une analyse sur la gestion directe de ses structures. La CAF Pyrénées Atlantiques a ainsi sollicité le cabinet de conseil EURIS pour étudier l'opportunité de transférer la gestion de l'établissement à un repreneur. Si l'étude a mis en avant un partenariat qualitatif entre la CAF et la Communauté d'Agglomération, elle a relevé néanmoins une complexité de pilotage au quotidien du fait de la dualité d'opérateurs. Le cabinet a préconisé un transfert de gestion à la CAPBP, reconnue pour son expertise en matière de politique publique petite enfance et de gestion d'établissements.
- De son côté, la CAPBP a mandaté un prestataire pour mener une étude sur le coût du transfert de gestion (KPMG). Le rapport qui en découle montre que le coût serait quasi équivalent aux charges supportées actuellement par la CAPBP, soit 495 000 € de contribution annuelle conformément à l'article 5 de la convention constitutive du GIP ainsi que la rémunération des agents du service sur les temps d'absence (maladie).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 105 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et à la convention constitutive, l'Assemblée Générale du GIP réunie le 18 novembre 2021 a prononcé le transfert de l'activité à la CAPBP ainsi que la dissolution anticipée du GIP multi-accueil la Pépinière au 31 décembre 2021 et en a fixé comme suit les modalités :

1 - Concernant le personnel (détail des effectifs en annexe 1)

Il existe actuellement trois statuts au sein des équipes :

- Salariés de droit privés de la CAF et mis à disposition du GIP,
- Agents publics de la CAPBP et mis à disposition du GIP,
- Agents publics contractuels à durée déterminée du GIP.

La reprise en régie par la CAPBP de l'activité du GIP la Pépinière implique le transfert de personnel de droit privé entre la CAF et la CAPBP.

Le transfert de gestion permettrait de faire émerger un seul statut pour les personnels travaillant au sein du GIP et de simplifier le pilotage au quotidien de la structure la Pépinière.

→ Sur le personnel de droit privé à statut « CAF »

Quatre salariés à statut « CAF » sont transférés. Le transfert se traduit par la proposition d'un contrat à durée indéterminée de droit public aux trois salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée de droit privé.

Un salarié, anciennement agent de la fonction publique hospitalière, bénéficiait d'une disponibilité. Cet agent a sollicité le bénéfice d'un détachement.

Les salariés « CAF » transférés bénéficient du maintien de leur rémunération annuelle au 31 décembre 2021.

A cet égard, des rencontres régulières se sont déroulées depuis le mois de mai 2021. Une étude comparative précise et individuelle a été présentée à chaque salarié « CAF » s'agissant de leur situation avant et après transfert.

→ Sur le personnel contractuel de droit public à durée déterminée à statut « GIP »

L'ensemble des agents contractuels à durée déterminée à statut « GIP » ont été reçus dans le cadre d'un entretien, et une évaluation de leur posture professionnelle et de leur manière de servir a été conduite. Le contrat de travail de ces agents arrive à terme le 31/12/2021.

Dans le cadre du transfert, il convient de distinguer trois cas de figure :

- 1 Cas spécifique d'un agent contractuel remplaçant sur un poste vacant d'auxiliaire de puériculture et ayant obtenu son concours de la fonction publique territoriale en 2020 : cet agent sera stagiairisé au 1^{er} janvier 2022 ;
- 2 Cas des agents contractuels en remplacement sur des postes vacants :
 - Pour les agents détenteurs d'un CAP Petite Enfance : ils seront reconduits jusqu'à la fermeture estivale de la structure en 2022. Un jury « rentrée des crèches 2022 » sera organisé comme tous les ans au printemps. 2 postes pérennes de CAP sur le fondement de la politique de lutte contre la précarisation des contrats de travail seront proposés dans le cadre de ce jury ;
 - Pour les agents détenteurs d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture : ils seront reconduits jusqu'à la fermeture estivale de la structure en 2022. Un jury « rentrée des crèches 2022 » sera organisé comme tous les ans au printemps.
 - Pour le cas spécifique de l'agent sur le poste de secrétaire : proposition de stagiairisation au 1^{er} janvier 2022.
- 3 Cas des agents contractuels en remplacement d'absences plus ou moins longues sur des postes non vacants : seront reconduits – comme en 2021 – sur la période de remplacement nécessaire.

Il convient enfin de préciser que la psychologue officiant depuis plus de 20 ans sur la structure se

verra proposer un avenant à un contrat à durée indéterminée à l'issue du transfert, compte tenu qu'elle bénéficie déjà d'un contrat au sein de la CAPBP.

→ Sur le personnel de droit public à statut « CAPBP »

Douze agents de la CAPBP sont à ce jour mis à disposition du GIP la Pépinière.

Considérant la reprise en régie de l'activité la Pépinière par la CAPBP, le dispositif de mise à disposition ne trouvera plus à s'appliquer au lendemain du transfert.

En conséquence et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En application de l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif, les salariés de la CAF employés au sein du GIP la Pépinière sont transférés à la CAPBP au regard de leur situation initiale.

Le comité technique réuni le 2 décembre 2021 a émis un avis favorable au transfert.

Il convient alors de procéder à la création de 11 postes permanents sur la Collectivité, soit :

- 2 postes à temps complet d'infirmière puéricultrice dans le cadre d'emplois des puéricultrices (Directrice et Directrice Adjointe) ;
- 4 postes à temps complet d'auxiliaire de puériculture dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ;
- 2 postes à temps complet d'aide auxiliaire dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 poste à temps complet d'agent technique polyvalent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 poste à temps non-complet (80%) d'agent administratif dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs (secrétaire)
- 1 poste à temps non complet (20h par mois) de psychologue dans le cadre d'emplois des psychologues territoriaux

Enfin, le transfert du GIP multi-accueil la Pépinière à la CAPBP impacte l'organigramme général de la collectivité qui sera modifié en conséquence.

2 - Concernant les biens meubles et immeubles (détail des biens concernés en annexe 2)

L'article 11 de la convention constitutive du GIP multi-accueil la Pépinière prévoit que « les locaux du multi accueil la Pépinière sont mis à disposition du GIP gratuitement par la Ville de Pau, hormis les charges incombant au locataire (fluides, entretien courant, impôts, etc).

Les bâtiments et matériels mis à disposition du Groupement par un membre restent propriété de celui ci. Les matériels achetés par le Groupement appartiennent au Groupement ».

Les biens immobiliers et mobiliers de la Ville de Pau lui feront donc retour gratuit à la date du transfert, et seront immédiatement et gratuitement mis à disposition de la CAPBP en application de

l'article L.1321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans le cadre de la modification de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.

La CAF sera invitée, par démarche séparée, à céder à titre gracieux le mobilier dont elle est propriétaire afin de garantir la continuité de l'activité. La valeur nette comptable non amortie de ces biens est de 1 953,58 €.

Les biens propres du GIP seront dévolus à la CAPBP dans le cadre de la procédure du transfert.

3 - Concernant les contrats (cf. annexe 3)

La CAPBP sera substituée au GIP multi-accueil la Pépinière dans l'exécution des contrats liés à la gestion des équipements. Les contrats seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance sauf accord contraire des parties.

4 - Concernant les résultats de clôture et la trésorerie

Dans un souci de continuité de service, pour poursuivre la dynamique de renouvellement en matière d'investissement, assurer les derniers petits travaux qui font suite à la rénovation de l'année 2019/2020 et les nouveaux projets de fonctionnement de la structure, la trésorerie résiduelle qui s'élevait au 31/12/2020 à 133 777,78 € ainsi que les résultats de clôture 2021 du GIP multi-accueil la Pépinière (dont la tendance est au déficit) seront repris par la CAPBP. Les résultats seront comptablement constatés au cours de l'exercice 2022 et leur affectation interviendra durant ce même exercice.

Les restes à payer et les restes à recouvrer sont également transférés à la CAPBP.

5 – Concernant la modification de l'intérêt communautaire

Afin de permettre la reprise par la CAPBP de l'activité du GIP au 1^{er} janvier 2022 il convient en outre de modifier l'intérêt communautaire en matière de petite enfance au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » dans une délibération spécifique elle-même présentée ce jour.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population – Solidarités – Sport – Culture – Gens du voyage du 1^{er} décembre 2021 et avis de la conférence Finances-Administration générale du 9 décembre 2021, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de reprendre l'activité de l'EAJE la Pépinière à compter du 1^{er} janvier 2022 suite à la dissolution du GIP multi-accueil la Pépinière ;**
- 2. Approuver les modalités de cette reprise telles que présentées ci-dessus ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce transfert, dont le procès-verbal de mise à disposition et les documents relatifs à la création des emplois ;**
- 4. Modifier le tableau des effectifs ;**
- 5. Inscrire au budget les crédits correspondants.**

J-L CALDERONI et N. BOUCHANNAFA ne prennent pas part au vote.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

**Le Président
François BAYROU**

Notice de présentation du compte administratif 2022

Cette notice complète les délibérations et présente une synthèse des principales évolutions financières constatées sur le budget principal (A), les budgets annexes (B) et l'encours de dette (C) au 31/12/2022.

A / Le budget principal : une situation financière maîtrisée et satisfaisante malgré le contexte inflationniste

Après les années de crise sanitaire, l'exercice 2022 se caractérise par un retour progressif « à la normale » du fonctionnement de notre collectivité. La fréquentation des services publics a retrouvé son niveau habituel et les événements grand public ont pu être de nouveau organisés.

2022 a vu aussi apparaître les premières tensions inflationnistes et le budget a dû absorber à la fois la revalorisation du point d'indice (+ 3,5 % au 1^{er} juillet soit +733 K€), la hausse du coût des fluides, du carburant et la remontée des taux d'intérêts (les taux fixes évoluent de 0,5 % début 2022 à 2,3 % en fin d'exercice).

Pour autant, l'effort permanent de maîtrise des dépenses de fonctionnement conjugué à la dynamique de la fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation ont permis une amélioration sensible de l'épargne brute du budget général (+ 1,9 M€).

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement), s'établit à **20,2 M€** (cf graphique infra).

Conformément aux orientations budgétaires et à la prospective financière, cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de poursuivre la mise œuvre d'un plan pluriannuel d'investissements ambitieux. Le volume des dépenses d'équipement atteint ainsi **37,5 M€** en 2022 soit un taux de consommation des crédits de 73,4%.

Il convient de souligner que ce programme est mis en œuvre tout en maintenant le ratio de désendettement qui s'établit en 2022 au niveau satisfaisant de 5,28 ans (5,65 en 2021).

Cette situation financière favorable permet de disposer de marges de manœuvre pour amortir le choc inflationniste attendu en 2023 (fluides, carburant, fournitures, denrées alimentaires etc) tout en conservant la nécessité d'une gestion rigoureuse de nos équilibres budgétaires. L'excédent disponible pour 2023 s'établit à 4,53 M€.

Le tableau ci-dessous décompose la formation et la variation de l'épargne :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
Recettes réelles de fonctionnement	140 352 981 €	142 977 046 €	144 783 394 €	155 066 483 €	10 283 089 €	7,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	122 891 711 €	126 181 250 €	126 002 533 €	134 855 482 €	8 852 949 €	7,0%
EBC*	18 824 003 €	18 376 027 €	19 862 047 €	21 896 555 €	2 034 508 €	10,2%
Résultat financier	-1 323 025 €	-1 312 103 €	-1 191 209 €	-1 414 885 €	-223 676 €	18,8%
Résultat exceptionnel	-58 635 €	-522 921 €	-393 349 €	-270 669 €	122 680 €	-31,2%
Épargne brute	17 442 343 €	16 541 002 €	18 277 490 €	20 211 001 €	1 933 512 €	10,6%
Amortissement dette	6 605 588 €	7 504 287 €	8 381 327 €	9 536 578 €	1 155 252 €	13,8%
Épargne nette	10 836 755 €	9 036 715 €	9 896 163 €	10 674 423 €	778 260 €	7,9%
Investissements						
Dépenses d'équipement	30 359 361 €	36 031 702 €	37 369 772 €	37 519 588 €	149 817 €	0,4%
Emprunts nouveaux	12 000 000 €	18 000 000 €	20 000 000 €	13 000 000 €	-7 000 000 €	-35,0%
Encours au 31/12	81 102 211 €	91 606 273 €	103 224 947 €	106 688 369 €	3 463 422 €	3,4%
Ratio désendettement	4,65	5,54	5,65	5,28		

* EBC = Excédent brut courant

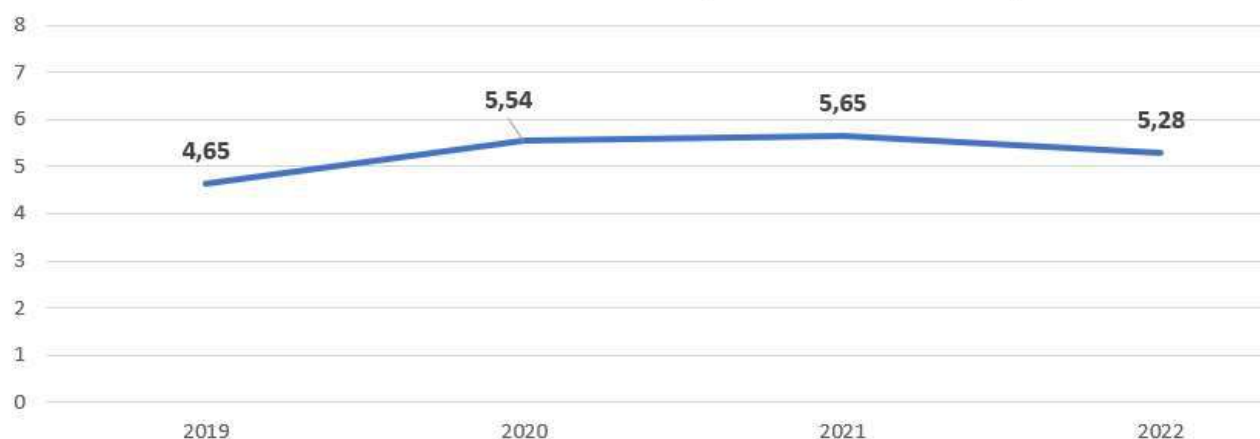
** Les dépenses d'équipement ne comptabilisent pas certains chapitres d'investissement comme les chapitres 26 et 27

Evolution des épargnes brutes et nettes (en M€)



La Communauté d'agglomération présente en 2022 une épargne brute en hausse de 1,9 M€. Cette progression s'explique par le dynamisme de certaines recettes comme la TVA et par une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte inflationniste.

Ratio de désendettement (en nombre d'années)



Ce ratio répond à la question suivante : en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Il apparaît à la lecture de ce graphique que, malgré un niveau d'investissement élevé, la capacité de désendettement de la collectivité s'est améliorée en 2022 en raison d'une progression du niveau de l'épargne.

Pour rappel, dans le cadre de la contractualisation, l'Etat imposait aux communes de rester sous un plafond de 12 années. Nous nous sommes fixés pour notre part l'objectif de demeurer autour de 7,5 années.

1. Les recettes de fonctionnement

Après deux exercices affectés par la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 155,26 M€ en 2022.

L'évolution globale des chapitres de recettes :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
013 - Atténuation de charges	549 131 €	828 259 €	763 785 €	853 996 €	90 211 €	11,8%
70 - Produits des services	10 895 092 €	10 508 282 €	10 894 052 €	11 301 529 €	407 477 €	3,7%
73 - Impôts et taxes	89 636 387 €	89 844 310 €	94 469 099 €	103 475 884 €	9 006 785 €	9,5%
74 - Dotations, subventions et participations	33 722 023 €	36 883 784 €	33 590 726 €	34 546 909 €	956 182 €	2,8%
75 - Autres produits de gestion courante	5 191 332 €	4 435 387 €	4 394 757 €	4 307 466 €	-87 291 €	-2,0%
Sous-Total Recettes courantes	139 993 964 €	142 500 023 €	144 112 419 €	154 485 784 €	10 373 365 €	7,2%
76 - Produits financiers	7 604 €	6 354 €	5 069 €	3 670 €	-1 399 €	-27,6%
77 - Produits exceptionnels	351 413 €	470 669 €	665 906 €	774 405 €	108 499 €	16,3%
TOTAL	140 352 981 €	142 977 046 €	144 783 394 €	155 263 859 €	10 480 465 €	7,2%

1.1 Le produit des services : 11,30 M€

Les ressources de ce chapitre budgétaire sont tirées vers le haut par les ventes de matière première liées à la collecte des déchets (emballages, cartons, verres, acier, aluminium, ...) qui augmentent de 465 K€ à 1,60 M€ en 2022 (+41,1%). Les prix ont continué leur progression en 2022 après la baisse très sensible constatée en 2020.

La redevance spéciale d'enlèvement des déchets représente en 2022 une recette de 1,16 M€ soit une hausse de 112 K€ liée à l'arrivée de nouveaux professionnels ainsi qu'à des volumes de déchets plus importants.

A noter également qu'à la suite de la montée en puissance de la mutualisation informatique, sept nouvelles communes ont été facturées au titre de ce dispositif en 2022 générant une recette supplémentaire de 69 K€.

D'autres recettes présentent des augmentations du fait d'un retour à une activité normale après les perturbations vécues par la crise sanitaire. C'est le cas par exemple des redevances d'occupation du domaine public ou des recettes du conservatoire.

Par ailleurs, les produits perçus auprès des usagers des crèches évoluent sous l'effet d'un changement de périmètre à la suite de la reprise en régie de la crèche de la pépinière qui a généré une recette nouvelle de 95 K€.

A l'inverse, la reprise du personnel mis à disposition du GIP La pépinière a conduit à une baisse des charges de personnel refacturées. En 2021, une masse salariale de 372 K€ avait été remboursée par le GIP à la Communauté d'agglomération.

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Commentaires
Refacturation charges de personnel (Communes, SPL, EPCC...)	5 166 849 €	5 419 456 €	4 972 081 €	4 572 397 €	Ville et CCAS de Pau, SMTU, SPL, EPCC, Pôle métropolitain. Plus de refacturation au GIP Pépinière en 2022 suite à sa dissolution.
Vente matières premières (cartons, verres, acier, alu, ...)	935 910 €	507 275 €	1 130 993 €	1 595 786 €	Vente de déchets recyclables
Redevances et droits des services sociaux	1 085 906 €	847 453 €	1 044 417 €	1 182 987 €	Recettes usagers crèches. Intégration en 2022 de la crèche de la pépinière qui a généré une recette de 95 K€.
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	1 144 372 €	989 969 €	1 046 486 €	1 158 256 €	Redevance spéciale facturée aux professionnels
Remboursement de frais par d'autres redevables (hors personnel)	1 142 144 €	1 122 247 €	1 212 486 €	1 130 414 €	Convention transport SMTD, refacturation TF et TEOM, refacturation déchetteries, refacturation charges et fluides
Mutualisation informatique	0 €	617 720 €	620 425 €	689 561 €	Facturation aux structures adhérentes à la mutualisation informatique
Redevances et droits des services culturels	862 775 €	313 616 €	317 991 €	353 945 €	Recettes usagers CRD, médiathèques, bel ordinaire
Redevances d'occupation du domaine public	260 606 €	251 614 €	239 583 €	270 996 €	Antennes opérateurs téléphoniques, ENEDIS, GRDF, Clear channel (publicité sur mobilier urbain)
Remboursement de frais par communes GFP (hors personnel)	190 517 €	177 061 €	170 402 €	210 050 €	Facturation Ville de Pau affranchissements et services mutualisés hors informatique
Réservation places crèche 4 coins du monde par CH	34 169 €	107 227 €	108 118 €	111 471 €	Places réservées par le Centre Hospitalier au niveau de la crèche Les 4 coins du monde
Vente de marchandises - Compteurs		28 135 €	16 619 €	17 609 €	Refacturation énergies SPL Halles et république
Autres	51 842 €	116 510 €	14 050 €	8 058 €	
TOTAL Produits des services	10 895 091 €	10 508 282 €	10 894 052 €	11 301 529 €	

1.2 Impôts et taxes : 103,48 M€

Le produit des impôts et taxes s'élève à 103,48 M€ en 2022.

Les contributions directes (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation) se sont élevées à 33,1 M€ en 2022 soit 32% du total des impôts et taxes. L'ajustement du taux de la taxe foncière a permis de générer une recette supplémentaire de 5,3 M€ utilisée prioritairement au financement de la majoration de 4,8 M€ des attributions de compensation reversées aux communes dans le cadre du pacte fiscal et financier.

La fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a représenté 31 M€ en 2022 soit 30% du total des impôts et taxes.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'est établi à 22,1 M€ en 2022. Il représente 21% du total des impôts et taxes.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée, en recul de 2,1%, a atteint un montant de 10,8 M€ en 2022 soit 10% du total des impôts et taxes. Cette taxe ne sera plus perçue par la Communauté d'agglomération en 2023 qui bénéficiera, en contrepartie, d'une nouvelle fraction de TVA.

Les autres taxes d'une importance moindre sont recensées dans le tableau ci-dessous qui présente l'évolution de l'ensemble des recettes liées aux impôts et taxes. A noter notamment la progression du produit de la taxe de séjour par rapport à l'année 2019 non affectée par la crise sanitaire (+20,2%).

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
Contributions directes (TH, TF, CFE)	51 237 799 €	51 907 701 €	27 185 902 €	33 078 103 €	5 892 202 €	21,7%
Rôles supplémentaires TH, TF, CFE	414 182 €	516 649 €	718 470 €	667 900 €	-50 570 €	-7,0%
Fraction de TVA			28 292 924 €	31 003 492 €	2 710 568 €	9,6%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	11 491 436 €	11 081 609 €	10 991 088 €	10 760 130 €	-230 958 €	-2,1%
TASCOM	3 014 581 €	2 791 773 €	3 201 530 €	3 015 828 €	-185 702 €	-5,8%
IFER	531 022 €	643 851 €	662 611 €	709 154 €	46 543 €	7,0%
TEOM	20 755 625 €	21 188 476 €	21 289 348 €	22 116 173 €	826 825 €	3,9%
GEMAPI	1 004 351 €	1 004 352 €	988 727 €	990 173 €	1 446 €	0,1%
Taxe de séjour	647 394 €	480 230 €	628 445 €	778 011 €	149 567 €	23,8%
Prélèvement sur le produit des jeux	311 889 €	0 €	282 099 €	128 105 €	-153 993 €	-54,6%
FNGIR	227 602 €	227 602 €	227 602 €	227 602 €	0 €	0,0%
Autres	506 €	2 067 €	354 €	1 212 €	858 €	242,1%
TOTAL	89 636 387 €	89 844 310 €	94 469 099 €	103 475 884 €	9 006 785 €	9,5%

1.3 Dotations et participations : 34,55 M€

Le produit des dotations et participations a progressé de 2,8% en 2022 pour s'établir à 34,55 M€.

Avec une recette de 21,5 M€, les dotations de l'Etat ont représenté 62% des produits comptabilisés sur ce chapitre budgétaire en 2022. Le montant encaissé baisse de 411 K€ par rapport à 2021.

Les financements perçus auprès de la CAF pour la gestion des crèches, des RAM (Relais d'assistantes maternelles) et des aires d'accueil des gens du voyage ont représenté un montant de 4,1 M€ en 2022 soit une progression de 888 K€. Cette hausse s'explique par la reprise en régie de la crèche de la pépinière (+407 K€) ainsi que par une activité plus soutenue qu'en 2020 et 2021.

Les compensations fiscales versées par l'Etat en compensation des exonérations accordées aux redevables ont représenté un montant de 2,9 M€ (+227 K€).

Le service public de gestion des déchets a bénéficié en 2022 de 2,1 M€ en provenance des éco organismes soit une progression de 193 K€ par rapport à 2021.

Les financements de l'Etat au titre de la Dotation général décentralisée (DGD) sont fluctuants d'une année sur l'autre. En 2022, 289 K€ ont été perçus pour l'extension des heures d'ouverture de la médiathèque de Pau. En 2021, 75 K€ avaient été encaissés pour l'équipement informatique et numérique des médiathèques.

Les subventions issues du Département ont également augmenté en 2022 (+123 K€) en raison notamment d'un meilleur financement de la prévention spécialisée ou des actions menées par la Communauté d'agglomération en prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

En 2022, une subvention exceptionnelle de l'Union Européenne a été perçue pour financer l'acquisition des masques réalisée par la Communauté d'agglomération en 2020.

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le premier tableau ci-dessous. En complément, l'évolution des dotations de l'Etat comme des compensations fiscales fait l'objet d'une présentation plus détaillée.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Commentaires
Dotations de l'Etat	22 196 846 €	22 109 693 €	21 892 464 €	21 481 650 €	Nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2022
Participations d'autres organismes	4 459 424 €	5 574 338 €	4 187 178 €	4 278 651 €	CAF (CEI crèches et aires Gens du voyage), CITED, ANAH, ANRU, ARS, FSE, financement MAIA
Compensations fiscales (CVAE, CFE, TF, TH)	2 559 840 €	2 783 640 €	2 650 391 €	2 877 061 €	2021 : fin des compensations TH mais compensations liées à la baisse des bases taxable des locaux industriels
CAF - Prestations spécifiques	1 994 631 €	2 565 503 €	2 079 859 €	2 747 325 €	312 K€ perçus en 2022 pour la crèche pépinière (recette auparavant encaissée par le GIP)
Participations du Département	1 129 625 €	1 128 083 €	1 059 017 €	1 182 256 €	Financement des crèches, de la prévention spécialisée, du CLIC ou d'activités diverses (culture, insertion, habitat...)
Participations de l'Etat	362 738 €	1 212 216 €	510 103 €	583 938 €	Financements divers Etat et ADEME : Territoire énergie climat, conservatoire, plan cybersécurité, contrat territoire lecture...
Dot. de compens. de la réforme de la taxe pro (DCRTP)	572 276 €	540 918 €	540 918 €	540 918 €	Dotation de compensation perçue depuis la suppression de la TP.
Dotation générale décentralisée (DGD)	120 958 €	461 498 €	74 853 €	288 613 €	Dotation pour l'extension des horaires de la médiathèque de Pau. Recette fluctuante d'une année sur l'autre.
Participations communes membres du Groupement	37 839 €	92 500 €	209 997 €	234 399 €	Participations des communes : service commun voirie et police intercommunale (première année pleine en 2021).
Fonds structurels	22 394 €	29 968 €	35 022 €	197 461 €	Subvention perçue en 2022 pour l'acquisition des masques en 2020.
Participations de la Région	199 746 €	274 455 €	211 224 €	92 715 €	2022 : financement plan biodiversité, PLIE, Bel ordinaire, Cité lab et club emplo Saragosse - hameau
FCTVA	34 119 €	36 031 €	46 251 €	41 922 €	Compensation de la TVA pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
Autres	31 588 €	74 941 €	93 449 €	0 €	
TOTAL Produits des services	33 722 023 €	36 883 784 €	33 590 726 €	34 546 909 €	

L'évolution des dotations sur la période 2019/2022 :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
Dotation d'intercommunalité	2 725 039 €	2 993 891 €	3 153 136 €	3 153 380 €	244 €	0,0%
Dotation de compensation gpement de communes	19 471 807 €	19 115 802 €	18 739 328 €	18 328 270 €	-411 058 €	-2,2%
TOTAL	22 196 846 €	22 109 693 €	21 892 464 €	21 481 650 €	-410 814 €	-1,9%

L'évolution des compensations fiscales 2019/2022 :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
Compensation fiscales - CVAE et CFE	446 120 €	508 459 €	2 589 968 €	2 864 172 €	274 204 €	10,6%
Compensation fiscales - Taxe foncière	8 068 €	8 408 €	60 423 €	12 889 €	-47 534 €	-78,7%
Compensation fiscales - Taxe d'habitation	2 105 652 €	2 266 773 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	2 559 840 €	2 783 640 €	2 650 391 €	2 877 061 €	226 670 €	8,6%

1.4 Autres produits de gestion courante : 4,31 M€

Les redevances perçues auprès du délégataire la Fibre paloise en charge de l'exploitation du réseau de très haut débit ont représenté un montant de 3,33 M€ en 2022 soit 77% du montant des recettes comptabilisées sur ce chapitre budgétaire.

Les autres redevances versées par les fermiers en 2022 se décomposent de la façon suivante :

- Redevances pour l'exploitation de la Technopole Hélioparc : 120 K€
- Redevances pour la gestion et l'exploitation de la cuisine centrale : 114 K€
- Redevances pour la gestion, l'exploitation et l'animation du Parc des expositions : 51 K€.

Ce chapitre budgétaire comptabilise également les revenus des immeubles pour un montant total de 690 K€ en 2022. La location d'espaces sur le site du Piano a atteint un montant de 265 K€, en baisse de 184 K€ à la suite du départ de Capgemini.

Des montants importants ont également été facturés au titre de la mise à disposition des équipements intercommunaux suivants à ses différents utilisateurs :

- Le Palais des sports (162 K€)
- Le Stade du Hameau (176 K€)
- Le Stade Nouste Camp (34 K€)

Les autres espaces loués ont permis de générer une recette totale de 53 K€

1.5 Atténuation de charges : 854 K€

Une recette de 404 K€ a été constatée en 2022 du fait de la refacturation à Pau Béarn Habitat des cotisations CNRACL payées pour les agents publics détachés auprès de cette structure.

Par ailleurs, la prime inflation défiscalisée versée par la Communauté d'agglomération à ses agents éligibles a fait l'objet d'un remboursement de l'Etat pour un montant de 90 K€.

Les autres recettes associées à ce chapitre concernent essentiellement les remboursements de la CPAM ou de notre assureur pour les risques statutaires lors des arrêts de travail des agents de la collectivité. Ces recettes sont variables d'une année sur l'autre.

2. Les dépenses de fonctionnement

L'exercice 2022 a été marqué à la fois par le démarrage des tensions inflationnistes (+6 % fin 2022), par la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires décidée par le Gouvernement (point d'indice + 3.5 % au 1^{er} juillet) et par le reversement aux communes de 4.8 M€. Les dépenses de fonctionnement de la collectivité augmentent de +7,0%.

L'impact de l'inflation porte à la fois sur les charges à caractère général et sur les charges financières via la hausse des taux de la BCE. Les nouveaux marchés attribués en 2022 se sont inscrits dans ce contexte de hausse des prix alors que les marchés plus anciens, qu'ils soient de fournitures ou de services, disposent de prix indexés qui évoluent en fonction de l'inflation propre à un secteur d'activité donné. A titre d'illustration, le prix moyen des ressources énergétiques et du carburant présente dès 2022 des hausses importantes par rapport à 2021 (+38% sur l'électricité, +9% sur le gaz, +53 % sur carburant).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2019.

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
011 - Charges à caractère général	17 364 239 €	18 617 969 €	17 383 211 €	18 669 273 €	1 286 062 €	7,4%
012 - Charges de personnel	52 394 056 €	53 264 765 €	54 438 551 €	57 578 963 €	3 140 412 €	5,8%
014 - Atténuations de produit	23 843 414 €	23 347 541 €	23 113 610 €	27 980 507 €	4 866 897 €	21,1%
65 - Autres charges de gestion courante	27 568 253 €	28 893 720 €	29 315 000 €	28 360 486 €	-954 514 €	-3,3%
Sous-Total Dépenses courantes	121 169 961 €	124 123 996 €	124 250 372 €	132 589 229 €	8 338 857 €	6,7%
66 - Charges financières	1 330 629 €	1 318 457 €	1 196 278 €	1 418 555 €	222 277 €	18,6%
67 - Charges exceptionnelles	391 121 €	738 797 €	555 883 €	847 698 €	291 815 €	52,5%
TOTAL	122 891 711 €	126 181 250 €	126 002 533 €	134 855 482 €	8 852 949 €	7,0%

2.1 Les charges à caractère général : 18,67 M€

La progression des charges à caractère général (+7,4%) s'explique donc principalement par l'inflation.

Ainsi, les frais d'énergie et d'électricité des compteurs permanents ont augmenté de 325 K€ (+25%) pour atteindre 1,6 M€ en 2022. Les prix moyens ont en effet augmenté en 2022 de 37,8% sur l'électricité et de 9,3% sur le gaz. Le coût a toutefois été amorti par une baisse des niveaux de consommation d'électricité (-6,3%) comme de gaz (-25,5%) grâce aux premiers effets du plan de sobriété énergétique mis en œuvre par la CAPBP.

D'une manière générale, tous les services publics proposés par la collectivité ont été affectés par l'inflation même si des secteurs ont subi davantage d'augmentation (énergie, carburants alimentation) que d'autres. Comme cela a déjà été évoqué ci-dessus, même les marchés signés avant 2022 ont été concernés par des hausses de prix puisqu'ils contiennent des révisions tarifaires fonction de l'inflation.

Au niveau des carburants, la hausse est d'autant plus forte (764K€ soit +26,6%) qu'elle concerne à la fois les volumes et les prix. Les consommations de carburant ont en effet été beaucoup plus faibles en 2020 et en 2021.

Plus largement, la reprise d'activité de l'ensemble des Directions et le retour des événements grand public ont constitué un facteur non négligeable dans l'évolution des charges à caractère général.

2.2 Les charges de personnel : 57,58 M€

L'évolution de la masse salariale de la Communauté d'agglomération sur l'exercice 2022 est la conséquence notamment des éléments suivants :

- l'augmentation du point d'indice (+ 3,5%) à compter du 1^{er} juillet 2022,
- l'intégration du GIP La Pépinière,
- la réforme des grilles indiciaires des catégories hiérarchiques B et C,

- la mise en œuvre de la loi Ségur avec notamment le versement d'un complément de traitement indiciaire aux personnels de la filière médicale et médico-sociale et/ou exerçant dans des établissements de santé,
- la hausse du SMIC au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai 2022,
- le versement de la prime inflation.

Il s'ajoute à cela, comme chaque année, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'augmentation de la masse salariale liée :

- à l'avancement des agents sur leur grille indiciaire (composante « Vieillesse »),
- au changement de grade ou de catégorie des agents à la suite d'une promotion interne ou de la réussite à un concours (composante « Technicité »).

Au 31/12/2022, l'effectif de la Communauté d'agglomération était de 1354 agents permanents et non permanents (dont 107 agents affectés sur les budgets annexes).

2.3 Atténuation de produit : 27,98 M€

Ce chapitre budgétaire est principalement constitué par les attributions de compensation versées aux communes (25,81 M€). En 2022, à la suite d'une révision libre opérée dans le cadre du pacte financier et fiscal, les attributions de compensation ont été majorés de 4,8 M€ (financement du SDIS) et, comme chaque année depuis le transfert de la voirie défini en 2014, une retenue de 44 K€ a été appliquée aux anciennes communes de la CAPP.

La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en progression de 14 K€, a représenté en 2022 un effort de 1,52 M€.

La taxe de séjour reversée à l'Office de tourisme communautaire et au conseil départemental atteint 651 K€. Elle augmente de 211 K€ en raison d'un reversement effectué avec une année de décalage (en 2021, le reversement concernait l'activité particulièrement perturbée de l'année 2020).

Un dégrèvement opéré sur la taxe GEMAPI a également été pris en charge sur ce chapitre pour un montant, en 2022, de 1,7 K€.

2.4 Autres charges de gestion courante : 28,36 M€

Les autres charges de gestion courante diminuent principalement en raison de :

- La baisse des contributions à Valor Béarn pour le traitement des déchets (- 945 K€) du fait d'une diminution des tonnages (exemple : réduction des déchets verts en raison de la sécheresse) et d'une évolution favorable à la Communauté d'agglomération de la facturation des transports de déchets.
- La fin du financement du GIP La pépinière à la suite de sa dissolution suivie de la reprise en régie de la crèche associée (476 K€ versés en 2021).

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses suivantes :

- Contributions versées à Valor Béarn (9,10 M€),
- Financement du SDIS (5,23 M€),
- Financement des manifestations et des clubs sportifs (2,63 M€),
- Participation à l'EPCC Orchestre Pays de Béarn (1,5 M€),
- Subvention d'équilibre du budget annexe base d'eaux vives (1,25 M€),
- Financement de structures du monde social comme la mission locale ou le GIP DSU (1,20 M€),

- Financement des crèches associatives (1,07 M€),
- Financement de l'office de tourisme communautaire (1,07 M€) en baisse de 200 K€ en lien avec la hausse de la taxe de séjour reversée en 2022,
- Indemnités des élus (813 K€),
- Contribution au syndicat mixte du bassin du Gave de Pau au titre de la compétence GEMAPI (785 K€),
- Financement des structures du monde culturel hors EPCC (742 K€),
- Contribution du budget général au budget annexe assainissement au titre des dépenses pour les eaux pluviales (398 K€),

2.5 Charges financières : 1,42 M€

Les charges financières s'élèvent à 222 K€ en 2022.

Cette progression s'explique notamment par l'évolution à la hausse des taux d'intérêt qui se répercute sur l'ensemble de notre stock d'emprunts à taux variables. Ce dernier facteur est toutefois limité par le poids des emprunts à taux variables dans le stock de dette (environ 18%).

2.6 Charges exceptionnelles : 848 K€

Les subventions exceptionnelles, en hausse, ont représenté une dépense de 392 K€ en 2022 selon la ventilation suivante :

- 186 K€ pour les manifestations et clubs sportifs,
- 174 K€ en faveur de l'organisation de congrès en reprise d'activité,
- 32 K€ en faveur de la Communauté de communes du Luy de Béarn au titre du reversement d'un tiers du montant de la CFE perçue sur la zone Aérosite.

Les autres charges exceptionnelles sont composées, pour l'essentiel, des annulations de titres sur exercices antérieurs (dont le remboursement d'un trop perçu de 114 K€ à l'ARS à la suite du transfert du dispositif MAIA à une association), des contentieux ou des sinistres.

3. La section d'investissement : 37,7 M€ de dépenses d'investissement hors dette et hors opérations sous mandat

Les dépenses d'investissement hors dette et hors opérations sous mandat comprennent les dépenses d'équipement (37,56 M€), les avances remboursables (104 K€ au titre des aides aux entreprises et des avances versées à l'EPFL dans le cadre des portages financiers) ainsi que les prises de participation (80 K€).

Comme il est possible de le constater dans le détail présenté au niveau du tableau ci-dessous, les investissements 2022 ont permis de développer de nombreuses politiques publiques.

A la suite du chantier commencé en 2021, un investissement de 7,2 M€ a été entrepris en 2022 sur le pôle d'échange multimodal.

Les travaux réalisés sur la voirie communautaire ont représenté un investissement important de 6,0 M€ dont 2,2 M€ ont été concentrés sur les projets d'entrées d'agglomération.

Des efforts importants ont également été réalisés sur l'habitat, les équipements sportifs, la collecte des déchets, le développement de l'université, la gestion des eaux, ou le soutien aux investissements des communes via les fonds de concours.

D'autres investissements conséquents ont notamment concerné l'entretien de notre patrimoine avec une préoccupation croissante pour la performance énergétique et l'accessibilité de nos équipements.

2,2 M€ ont par ailleurs été investis pour développer la mutualisation informatique entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres.

Le détail de ces investissements est présenté dans le tableau ci-dessous :

Type de dépenses	CA 2022
Pôle d'échange multimodal	7 198 095 €
Voirie communautaire	6 023 804 €
Politique Habitat (PLH 2 et 3, Aides à la pierre, études)	4 294 879 €
Équipements et événements sportifs (Nouste Camp, stade du Hameau, Palais des sports...)	3 089 923 €
Travaux déchetteries et collecte des déchets (BOM, conteneurs enterrés, ...)	2 457 336 €
Investissements numériques (réseaux, équipements, ville intelligente)	2 159 545 €
Acquisitions foncières	1 970 611 €
Travaux bâtiments intercommunaux (Performance énergétique, Hélioparc, Piano, ...)	1 456 568 €
Subventions d'équipement UPPA	1 400 000 €
Fonds de concours	1 168 216 €
GEMAPI et eaux pluviales (contribution budget assainissement 2020 et 2021)	1 159 899 €
Accueil Gens du voyage	908 912 €
Politique culturelle	876 877 €
Centre culturel du Béarn	810 387 €
Politiques économiques (subventions d'équipement, avances remboursables, études)	662 214 €
Aménagement et rénovation équipements petite enfance	624 373 €
Études et travaux développement durable	567 396 €
Études pré-opérationnelles, PLUI	194 393 €
Divers logiciels fonctions supports	176 405 €
Aménagement parc naturel urbain et gestion des autres espaces verts	110 049 €
Plan d'action accessibilité	92 078 €
Prise de participation (Agence France Locale, SPL des Pyrénées-Atlantiques)	80 000 €
Autres	261 060 €
TOTAL	37 743 019 €

Le niveau d'exécution 2022 des dépenses réelles d'investissement (hors dette et hors opérations sous mandat) s'établit à 73,4% du budget voté.

Outre par l'autofinancement (10,7 M€), ces dépenses ont été financées de la façon suivante :

- 13 M€ d'emprunts mobilisés, volume conforme à la trajectoire financière, L'encours s'établit à 108.7 M€ avec un ratio de désendettement satisfaisant.
- 3,7 M€ de FCTVA
- 3,4 M€ d'excédent de fonctionnement 2021
- 5,6 M€ de subventions
 - Europe = 133 K€
 - Etat = 2,4 M€ (dont ADEME, ANRU et ANAH)
 - Région = 2,3 M€
 - Département = 425 K€
 - AC investissement Ville de Pau = 354 K€
 - Autres = 41 K€

- 1,4 M€ d'avances remboursables (aides économiques et portages EPFL)
- 406 K€ de diverses recettes.

Par ailleurs, il est à noter que le produit des cessions d'actif s'établit en 2022 à 197 K€.

Le solde disponible pour 2022 après affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (dont 5,35 M€ de reports) s'établit à 4,53 M€.

4. Focus sur la collecte des déchets

La collecte des déchets est financée sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Mieu de Béarn par une redevance incitative. Cette activité est retracée au sein du budget annexe REOMI (cf. infra).

Pour le reste du territoire de la Communauté d'agglomération, la gestion des ordures ménagères est retracée sur le budget principal. Elle est principalement financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui constitue, avec la taxe GEMAPI, la seule ressource fiscale affectée à une compétence.

Les dépenses et recettes 2022 liées à cette activité sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Charges à caractère général	5 853 765 €	TEOM	22 116 173 €
Charges de personnel	6 883 325 €	CITEO et autres financeurs	2 089 883 €
Autres charges de gestion courante	9 106 448 €	Redevance spéciale	1 158 256 €
Charges financières	32 419 €	Vente matières premières	1 595 786 €
Charges exceptionnelles	10 661 €	Autres (convention transport...)	888 622 €
Dépenses indirectes (fonction support)	1 827 460 €		
TOTAL	23 714 078 €	TOTAL	27 848 720 €

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Travaux réaménagement Déchetteries	207 617 €	Subvention d'équipement perçue	91 955 €
Immobilisation incorporelles	249 060 €		
Immobilisation corporelles	1 272 924 €		
Immobilisation en cours	1 006 087 €		
Remboursement du capital de la dette	288 571 €		
TOTAL	3 024 259 €	TOTAL	91 955 €

TOTAL DEPENSES	26 738 337 €	TOTAL RECETTES	27 940 675 €
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le compte administratif fait apparaître une légère différence dans la couverture des recettes par les dépenses de 4,5%, ce qui la situe largement en-dessous du taux maximum admis de 15% par la jurisprudence. Cette différence est affectée au financement des reports de dépenses d'investissement (912 K€) liées à cette compétence au budget 2023.

B / Les budgets annexes

1. L'assainissement

En 2022, les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 16,48 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,20 M€. L'épargne brute s'établit à 6,3 M€.

La baisse des recettes de fonctionnement est la conséquence d'une variabilité de 2020 à 2022 des versements des redevances recouvrées par les exploitants des services publics d'eau potable pour le compte de la Communauté d'Agglomération, notamment en raison des opérations de fin de contrat lors d'un changement d'exploitant, le niveau moyen de recettes sur ces années restant stable. La hausse des dépenses de fonctionnement trouve son origine dans, d'une part l'évolution à la hausse significative des coûts des matières premières, de l'énergie et dans une moindre mesure des charges salariales, et d'autre part un pic prévu (2022/2023) des dépenses d'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Lescar.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 28 M€ en 2022. Deux opérations ont fortement contribué à ce niveau d'investissement élevé : la création d'une unité de biométhanisation à la station de traitement des eaux usées (20,2 M € en 2022) et la création d'un réseau de délestage sur la route de Bayonne pour la mise en conformité du système d'assainissement Pau-Lescar (4,3 M€).

Un emprunt de 15 M€ a été mobilisé en 2022, l'encaissement des subventions pour les deux opérations susmentionnées étant attendu pour les exercices 2023 et 2024.

L'excédent de clôture 2022 s'établit à 5,25 M€. L'encours de dette est de 45,9 M€ et le niveau du ratio de désendettement reste très satisfaisant à 7,3 ans. La maîtrise de ce ratio dans les années à venir sera conditionnée principalement par l'évolution des coûts d'exploitation (énergie, réactifs, matières premières) et celle de l'assiette de la redevance d'assainissement dont une baisse est prévisible du fait de l'exigence de sobriété en matière d'usage de l'eau potable. Il est précisé par ailleurs que les recettes de vente de biométhane sont attendues à compter de septembre 2023.

2. Le service des eaux

Le service public de l'eau se caractérise par un décalage entre la période de consommation et la période de facturation si bien que, chaque année, un montant important de recettes non encore encaissées par le régisseur sont rattachées comptablement à l'exercice.

En 2022, l'épargne brute s'établit à 2,17 M€, légèrement inférieure à celle de 2021 (2,27 M €), résultat d'une légère hausse des dépenses de fonctionnement conjuguée à une stabilité des recettes de vente d'eau. En 2022, la baisse tendancielle des volumes d'eau vendu s'est poursuivie.

En investissement, l'année 2022 marque une reprise du niveau d'investissement, après des années 2020 et 2021 impactées par la crise sanitaire. Au total, 1,8 M€ de dépenses d'équipement ont été réalisés. Ces dépenses concernent principalement les réseaux de distribution (1,5 M€) et la sécurisation du réseau d'adduction d'eau brute. Un emprunt de 500 K€ a été mobilisé en 2022.

Le budget annexe Eau présente en 2022 un résultat cumulé de 1,2 M€ et un encours de dette de 15,88 M€ en légère diminution, qui traduit la grosse séquence d'investissement de sécurisation des infrastructures de production engagée entre 2014 et 2020. Le ratio de désendettement s'établit à environ 7,3 ans.

3. La base d'eaux vives

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, les produits des services ont progressé en 2022 pour atteindre 408 K€ (332 K€ en 2021).

Les charges à caractère général ont progressé de 8,6% en raison de l'inflation (+7,8% pour l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement).

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 463 K€ en 2022 et les dépenses d'équipement ont représenté un montant de 186 K€.

Comme le présente le tableau ci-dessous, la subvention d'équilibre versée par le budget général a été définie à 1,25 M€ afin de dégager un résultat positif.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention d'équilibre	1 400 000 €	1 300 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	1 250 000 €	1 175 000 €	1 250 000 €

Après affectation du résultat, un excédent de 5,59 K€ sera repris en 2023.

4. Les opérations d'aménagement

En 2022, les dépenses d'aménagement ont atteint 2,44 M€ dont 1,66 M€ pour une régularisation comptable sur la zone Hippodrome en application de la TVA. Cette régularisation a été partiellement compensée par une recette de 1,39 M€.

Les autres dépenses d'aménagement se sont concentrées sur les zones suivantes :

- Lonstechnord : 437 K€
- Ilot Favre : 207 K€
- Aérosite : 70 K€
- Autres zones : 59 K€

51 K€ ont par ailleurs dépensés au titre des annuités de la dette concernant la zone Villecomtal.

Les recettes suivantes ont été perçues en 2022 :

- Vente de terrains sur la zone Lonstechnord pour 2,08 M€,
- Vente d'un terrain sur la zone Pappyr pour 94 K€,
- Perception d'une subvention de 60 K€ pour les aménagements réalisés sur Lonstechnord.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent à 6,4 M€ pour la section de fonctionnement et -10,8 M€ pour la section d'investissement.

5. Le budget REOMI

Les dépenses de fonctionnement, en hausse de 2,1%, se sont établies à 1,27 M€ dont 452 K€ pour Véolia propreté.

Les recettes de fonctionnement présentent une meilleure dynamique avec une progression de 10,7%. Elles s'élèvent à 1,44 M€ en 2022 (dont environ 994 K€ pour la redevance incitative).

Au final, l'épargne brute atteint 166 K€ en 2022.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 35 K€ en 2022 dont 18 K€ au titre du remboursement du capital de la dette. A noter que le dernier emprunt a été remboursé en 2022 et que ce budget annexe n'est désormais plus endetté.

En complément de ce budget annexe, le volume global des charges réelles de fonctionnement affectées à la compétence de la collecte des déchets sur le budget principal s'élève en 2022 à 23,71 M€ dont environ 9,1 M€ de contribution à Valor Béarn. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 27,85 M€ dont 22,12 M€ issus de la TEOM.

Hors amortissement de la dette (0,29 M€), 2,74 M€ de dépenses d'équipement ont été réalisées en 2022.

6. Le budget Réseau de chaleur du Hameau

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 470 K€ soit une progression de 6,8% en raison notamment d'un effet volume lié au rapatriement du pôle chirurgical de Marzet à la polyclinique Navarre.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 351 K€ ce qui permet de dégager, sur l'exercice, un résultat positif de 119 K€.

7. Le budget Réseau de chaleur urbain

Un budget annexe a été créé au 1^{er} janvier 2020 pour retracer l'activité du réseau de chaleur urbain en cours de construction.

Le contrat mixte signé avec Pau Béarn Pyrénées Energies Service en avril 2019 comprend :

- une partie marché public, donc sous maîtrise d'ouvrage CAPBP, pour la construction du "tronçon de transport de chaleur". Son coût est de 12 M€ HT environ.
- une partie concession de service public, pour la construction du reste du réseau et des moyens de production de chaleur, et pour l'exploitation de l'ensemble du réseau.

Les dernières dépenses liées à la construction du "tronçon de transport de chaleur" ont été réalisées en 2022 pour un montant de 247 K€. Ce tronçon a été financé par un emprunt de 6,5 M€ mobilisé en 2020 et négocié avec un différé de remboursement de 3 ans et, d'autre part, par des subventions notifiées de l'ADEME pour environ 6 M€. Le solde de cette subvention a été perçu en 2022 pour un montant de 1,8 M€.

69 K€ ont par ailleurs été investis pour établir un schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid de l'agglomération paloise.

Au niveau de la section de fonctionnement, seuls les intérêts de la dette ont été comptabilisés en dépense pour un montant de 78 K€. Les premières redevances ont été encaissées sur l'exercice 2022 pour un montant de 150 K€.

.....

C / Le point sur la dette au 31/12/2022

En 2022, le taux moyen consolidé repart à la hausse après une baisse continue depuis 2014 (1,69% en 2022 contre 1,45% en 2021). Cette hausse est la conséquence du renchérissement du coût des emprunts liée à la situation du marché du crédit. Il convient toutefois de le rapprocher du niveau de l'inflation qui était de l'ordre de 6 % fin 2022.

La part restreinte de notre encours à taux variable (18%) permet de limiter l'impact de ces hausses de taux sur nos charges financières.

1 / L'encours total, sa répartition par budgets

	31/12/2022	Nbre de lignes
Encours total (en M€)	177,799	126
<i>Dont budget principal</i>	106,688	55
<i>Dont assainissement</i>	45,912	51
<i>Dont eau</i>	15,878	12
<i>Dont stade eaux vives</i>	2,392	6
<i>Dont opérations d'aménagement</i>	0,428	1
<i>Dont REOMI</i>	0,000	0
<i>Dont réseau de chaleur urbain</i>	6,50	1
Durée résiduelle moyenne (ans)	17	
Taux moyen	1,69%	

2/ Les opérations 2022 : 3 emprunts sur le budget principal

Les nouveaux emprunts 2022 :

Budget	Organisme bancaire	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Intérêts
Principal	Agence France Locale	5 000 000,00 €	15 ans	Taux fixe à 0.485%
Principal	Arkéa	5 000 000,00 €	15 ans	Taux fixe à 0.97%
Principal	Agence France Locale	3 000 000,00 €	15 ans	Taux fixe à 2.325%

3/ La répartition de l'indexation et le risque de taux : un encours sécurisé

L'encours se répartit de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022
Taux fixes	71,2%	74,2%	75,9%	82,2%
Taux variables	18,3%	16,2%	15,8%	14,1%
Livret A CDC	10,0%	9,3%	8,2%	3,6%
Structurés à barrière	0,8%	0,4%	0,3%	0,1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

4/ La répartition par prêteurs et budgets : une répartition équilibrée

L'encours consolidé contracté comprend 126 lignes. Il est réparti de la façon suivante :

Nombre d'emprunts	2019	2020	2021	2022
Budget principal	67	64	60	55
Assainissement	60	56	52	51
Eau		11	11	12
Base d'eaux vives	6	6	6	6
REOMI	2	2	2	0
Opérations d'aménagement	1	1	1	1
Réseau de chaleur urbain	0	1	1	1
Total	136	141	133	126

	2019	2020	2021	2022
Agence France Locale	23,65%	30,51%	36,69%	36,36%
SFIL ex Dexia + CFFL ex banque postale	21,45%	17,60%	14,83%	20,58%
Groupe Crédit agricole	18,92%	19,66%	17,05%	14,07%
CDC	9,42%	10,74%	9,91%	8,79%
Groupe BPCE CFF	14,58%	10,55%	8,73%	6,78%
Arkéa			2,91%	5,16%
Société générale	7,80%	5,69%	4,86%	4,04%
Crédit coopératif	3,19%	3,20%	3,24%	2,72%
Divers	0,99%	2,05%	1,78%	1,50%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006725400017

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal CAPBP

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CAPBP - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	48
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	62
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	109
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	153
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	154
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	160
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	161
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	162
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	163
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	164
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	165
A4 - Etat des provisions	166
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	167
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	168
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	170
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	172
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	173
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	180
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	187
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	189
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	190
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	191
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	195
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	209
A10.3 - Opérations liées aux cessions	211
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	212
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	241
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	242
B1.6 - Etat des engagements reçus	243
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	244

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	247
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	249
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	250
C1.2 - Actions de formation des élus	255
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	256
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	258
C3.2 - Liste des établissements publics créés	259
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	260
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	261
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	262
C3.6 - Identification des flux croisés	265
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	266
D2 - Arrêté et signatures	267

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES CAPBP - BUDGET PRINCIPAL	CA 2022
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	167 742
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
87 206 309,00	0,00	519,88	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	803,95	0
2	Produit des impositions directes/population	283,55	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	925,61	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	248,28	0
5	Encours de dette/population	636,03	0
6	DGF/population	128,06	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,70 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,02 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26,82 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	68,71 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	148 279 050,85	G	156 555 424,15
	Section d'investissement	B	53 173 913,97	H	45 643 257,64

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 395 508,15 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 743 151,86 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	201 452 964,82	= G+H+I+J	211 337 341,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 351 327,07	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 351 327,07	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	148 279 050,85	= G+I+K	162 950 932,30
	Section d'investissement	= B+D+F	58 525 241,04	= H+J+L	48 386 409,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	206 804 291,89	= G+H+I+J+K+L	211 337 341,80

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 5 351 327,07	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	431 869,30	0,00
204	Subventions d'équipement versées	382 399,24	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	690 275,58	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	437 940,13	0,00
11107	Opération d'équipement n° 11107	47 400,00	
11109	Opération d'équipement n° 11109	264 648,52	
17101	Opération d'équipement n° 17101	71 717,69	
19107	Opération d'équipement n° 19107	476 676,96	
20103	Opération d'équipement n° 20103	565 961,30	
20104	Opération d'équipement n° 20104	314 256,00	
20105	Opération d'équipement n° 20105	900 000,00	
20107	Opération d'équipement n° 20107	712 328,00	
9106	Opération d'équipement n° 9106	55 854,35	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 784 000,00	17 376 659,08	1 292 614,13	0,00	1 114 726,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	57 650 000,00	57 578 142,97	820,00	0,00	71 037,03
014	Atténuations de produits	28 010 000,00	27 980 506,93	0,00	0,00	29 493,07
65	Autres charges de gestion courante	28 558 500,00	23 592 406,56	4 768 079,28	0,00	198 014,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		134 002 500,00	126 527 715,54	6 061 513,41	0,00	1 413 271,05
66	Charges financières	1 450 000,00	1 101 298,02	317 257,06	0,00	31 444,92
67	Charges exceptionnelles	1 003 971,72	805 698,01	42 000,00	0,00	156 273,71
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	148 008,15				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		136 604 479,87	128 434 711,57	6 420 770,47	0,00	1 748 997,83
023	Virement à la section d'investissement (2)	8 337 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	13 150 000,00	13 423 568,81			-273 568,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 487 000,00	13 423 568,81			8 063 431,19
TOTAL		158 091 479,87	141 858 280,38	6 420 770,47	0,00	9 812 429,02
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	755 000,00	853 996,16	0,00	0,00	-98 996,16
70	Produits services, domaine et ventes div	10 960 000,00	10 240 528,80	1 061 000,00	0,00	-341 528,80
73	Impôts et taxes	100 280 000,00	103 475 883,94	0,00	0,00	-3 195 883,94
74	Dotations et participations	33 718 000,00	33 800 747,15	746 161,55	0,00	-828 908,70
75	Autres produits de gestion courante	4 300 000,00	4 307 466,03	0,00	0,00	-7 466,03
Total des recettes de gestion courante		150 013 000,00	152 678 622,08	1 807 161,55	0,00	-4 472 783,63
76	Produits financiers	0,00	3 670,39	0,00	0,00	-3 670,39
77	Produits exceptionnels	469 971,72	774 404,78	0,00	0,00	-304 433,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		150 482 971,72	153 456 697,25	1 807 161,55	0,00	-4 780 887,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 213 000,00	1 291 565,35			-78 565,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 213 000,00	1 291 565,35			-78 565,35
TOTAL		151 695 971,72	154 748 262,60	1 807 161,55	0,00	-4 859 452,43
Pour information		(3) 6 395 508,15				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 155 463,16	1 052 370,57	431 869,30	671 223,29
204	Subventions d'équipement versées	3 938 292,08	2 783 598,09	382 399,24	772 294,75
21	Immobilisations corporelles	5 103 690,30	3 661 194,27	690 275,58	752 220,45
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 289 618,33	2 705 332,67	437 940,13	1 146 345,53
	Total des opérations d'équipement	35 634 333,19	27 317 092,80	3 408 842,82	4 908 397,57
	Total des dépenses d'équipement	51 121 397,06	37 519 588,40	5 351 327,07	8 250 481,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 600 000,00	9 576 217,35	0,00	23 782,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	136 052,00	103 791,55	0,00	32 260,45
020	Dépenses imprévues	766 647,98			
	Total des dépenses financières	10 582 699,98	9 760 008,90	0,00	822 691,08
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	4 896 860,02	4 128 098,17	0,00	768 761,85
	Total des dépenses réelles d'investissement	66 600 957,06	51 407 695,47	5 351 327,07	9 841 934,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 213 000,00	1 291 565,35		-78 565,35
041	Opérations patrimoniales (1)	1 150 000,00	474 653,15		675 346,85
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 363 000,00	1 766 218,50		596 781,50
	TOTAL	68 963 957,06	53 173 913,97	5 351 327,07	10 438 716,02
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 100 000,00	5 645 568,11	0,00	1 454 431,89
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	22 775 000,00	13 000 000,00	0,00	9 775 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	14 523,06	0,00	-14 523,06
21	Immobilisations corporelles	0,00	216 824,03	0,00	-216 824,03
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	124 105,27	0,00	-124 105,27
	Total des recettes d'équipement	29 875 000,00	19 001 020,47	0,00	10 873 979,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 500 000,00	3 699 737,39	0,00	1 800 262,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	3 446 945,20	3 446 945,20	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	535 000,00	1 456 567,84	0,00	-921 567,84
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	9 481 945,20	8 603 250,43	0,00	878 694,77
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	4 226 860,00	4 140 764,78	0,00	86 095,22
	Total des recettes réelles d'investissement	43 583 805,20	31 745 035,68	0,00	11 838 769,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	8 337 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	13 150 000,00	13 423 568,81		-273 568,81
041	Opérations patrimoniales (1)	1 150 000,00	474 653,15		675 346,85
	Total des recettes d'ordre d'investissement	22 637 000,00	13 898 221,96		8 738 778,04
	TOTAL	66 220 805,20	45 643 257,64	0,00	20 577 547,56

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 2 743 151,86			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 669 273,21		18 669 273,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	57 578 962,97		57 578 962,97
014	Atténuations de produits	27 980 506,93		27 980 506,93
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 360 485,84		28 360 485,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 418 555,08	0,00	1 418 555,08
67	Charges exceptionnelles	847 698,01	276 576,47	1 124 274,48
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	13 146 992,34	13 146 992,34
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		134 855 482,04	13 423 568,81	148 279 050,85
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 212 206,16	1 212 206,16
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 576 217,35	0,00	9 576 217,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	27 317 092,80		27 317 092,80
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		79 200,97	79 200,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 052 370,57	0,00	1 052 370,57
204	Subventions d'équipement versées	2 783 598,09	0,00	2 783 598,09
21	Immobilisations corporelles (6)	3 661 194,27	7 927,22	3 669 121,49
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 705 332,67	466 725,93	3 172 058,60
26	Participations et créances rattachées	80 000,00	0,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières	103 791,55	0,00	103 791,55
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		158,22	158,22
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	4 128 098,17	0,00	4 128 098,17
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		51 407 695,47	1 766 218,50	53 173 913,97
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	853 996,16		853 996,16
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	11 301 528,80		11 301 528,80
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	103 475 883,94		103 475 883,94
74	Dotations et participations	34 546 908,70		34 546 908,70
75	Autres produits de gestion courante	4 307 466,03	0,00	4 307 466,03
76	Produits financiers	3 670,39	0,00	3 670,39
77	Produits exceptionnels	774 404,78	1 291 407,13	2 065 811,91
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	158,22	158,22
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		155 263 858,80	1 291 565,35	156 555 424,15
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				6 395 508,15

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 699 737,39	0,00	3 699 737,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 446 945,20		3 446 945,20
13	Subventions d'investissement	5 645 568,11	0,00	5 645 568,11
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		61 580,26	61 580,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	245 417,24	245 417,24
204	Subventions d'équipement versées	14 523,06	0,00	14 523,06
21	Immobilisations corporelles(5)	216 824,03	214 996,21	431 820,24
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	124 105,27	229 235,91	353 341,18
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 456 567,84	0,00	1 456 567,84
28	Amortissement des immobilisations		13 146 992,34	13 146 992,34
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	4 140 764,78	0,00	4 140 764,78
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		31 745 035,68	13 898 221,96	45 643 257,64
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				2 743 151,86

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 784 000,00	17 376 659,08	1 292 614,13	0,00	1 114 726,79
60611	Eau et assainissement	154 013,58	196 171,61	13 000,00	0,00	-55 158,03
60612	Energie - Electricité	2 021 257,24	1 759 042,27	3 000,00	0,00	259 214,97
60613	Chauffage urbain	20 000,00	16 837,90	0,00	0,00	3 162,10
60622	Carburants	775 573,82	763 873,30	0,00	0,00	11 700,52
60623	Alimentation	386 177,48	348 653,41	5 770,52	0,00	31 753,55
60628	Autres fournitures non stockées	112 961,10	49 564,50	53 884,60	0,00	9 512,00
60631	Fournitures d'entretien	70 300,00	81 013,56	0,00	0,00	-10 713,56
60632	Fournitures de petit équipement	111 729,36	88 681,79	0,00	0,00	23 047,57
60636	Vêtements de travail	82 384,00	43 735,85	45 383,50	0,00	-6 735,35
6064	Fournitures administratives	97 216,60	73 555,43	3 989,45	0,00	19 671,72
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	458 585,08	431 499,34	26 864,14	0,00	221,60
6067	Fournitures scolaires	542,00	5 590,88	0,00	0,00	-5 048,88
6068	Autres matières et fournitures	838 363,85	716 733,02	28 594,88	0,00	93 035,95
611	Contrats de prestations de services	6 601 248,30	6 063 639,15	560 898,77	0,00	-23 289,62
6132	Locations immobilières	249 583,96	406 980,96	0,00	0,00	-157 397,00
6135	Locations mobilières	166 796,82	224 300,68	6 889,88	0,00	-64 393,74
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	24 145,52	0,00	0,00	25 854,48
61521	Entretien terrains	257 640,80	166 198,59	15 644,04	0,00	75 798,17
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	195 286,60	204 279,62	881,52	0,00	-9 874,54
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	26 664,00	8 138,23	0,00	0,00	18 525,77
615231	Entretien, réparations voiries	67 535,15	62 403,10	3 335,74	0,00	1 796,31
61524	Entretien bois et forêts	164 000,00	91 423,28	75 195,60	0,00	-2 618,88
61551	Entretien matériel roulant	100 517,45	102 169,10	15 669,47	0,00	-17 321,12
61558	Entretien autres biens mobiliers	69 536,70	38 878,82	0,00	0,00	30 657,88
6156	Maintenance	1 286 959,17	953 841,52	165 653,06	0,00	167 464,59
6161	Multirisques	502 590,00	542 809,96	0,00	0,00	-40 219,96
617	Etudes et recherches	98 220,64	54 747,60	54 079,44	0,00	-10 606,40
6182	Documentation générale et technique	97 456,18	85 350,81	0,00	0,00	12 105,37
6184	Versements à des organismes de formation	256 272,00	255 414,74	19 444,80	0,00	-18 587,54
6185	Frais de colloques et de séminaires	38 720,00	13 089,20	0,00	0,00	25 630,80
6188	Autres frais divers	601 237,43	481 674,30	67 399,35	0,00	52 163,78
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
6226	Honoraires	75 990,00	81 947,53	2 000,00	0,00	-7 957,53
6227	Frais d'actes et de contentieux	22 976,70	22 134,76	0,00	0,00	841,94
6228	Divers	81 410,00	113 435,62	1 240,00	0,00	-33 265,62
6231	Annonces et insertions	194 744,36	182 290,25	7 066,41	0,00	5 387,70
6232	Fêtes et cérémonies	1 880,00	164,42	2 203,31	0,00	-487,73
6233	Foires et expositions	0,00	12 388,80	0,00	0,00	-12 388,80
6236	Catalogues et imprimés	91 780,40	82 145,85	12 987,60	0,00	-3 353,05
6237	Publications	500,00	19 488,00	0,00	0,00	-18 988,00
6238	Divers	140 887,25	91 161,77	28 768,33	0,00	20 957,15
6241	Transports de biens	1 780,00	3 574,32	0,00	0,00	-1 794,32
6247	Transports collectifs	22 562,00	13 560,78	4 582,00	0,00	4 419,22
6251	Voyages et déplacements	76 877,21	30 139,81	0,00	0,00	46 737,40
6255	Frais de déménagement	0,00	3 337,57	0,00	0,00	-3 337,57
6256	Missions	58 486,93	66 401,09	0,00	0,00	-7 914,16
6257	Réceptions	20 060,00	31 988,39	3 000,00	0,00	-14 928,39
6261	Frais d'affranchissement	183 547,34	177 358,18	0,00	0,00	6 189,16
6262	Frais de télécommunications	450 128,40	265 730,52	0,00	0,00	184 397,88
627	Services bancaires et assimilés	2 021,00	4 051,11	0,00	0,00	-2 030,11
6281	Concours divers (cotisations)	336 819,00	227 314,08	0,00	0,00	109 504,92
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	681,60	0,00	0,00	-681,60
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	209 000,00	267 037,56	0,00	0,00	-58 037,56
62878	Remb. frais à d'autres organismes	142 421,00	-5 113,72	36 000,00	0,00	111 534,72
6288	Autres services extérieurs	1 051 529,71	718 386,17	24 987,72	0,00	308 155,82
63512	Taxes foncières	585 475,00	595 580,07	0,00	0,00	-10 105,07
63513	Autres impôts locaux	6 200,00	2 377,52	4 200,00	0,00	-377,52
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	675,00	24,00	0,00	0,00	651,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 879,39	14 634,99	0,00	0,00	-2 755,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	57 650 000,00	57 578 142,97	820,00	0,00	71 037,03
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	10 227,80	0,00	0,00	-10 227,80
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	475 800,00	1 799 005,64	0,00	0,00	-1 323 205,64
6218	Autre personnel extérieur	0,00	136 418,23	0,00	0,00	-136 418,23
6331	Versement mobilité	699 000,00	567 357,48	0,00	0,00	131 642,52

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	122 091,56	0,00	0,00	-122 091,56
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	350 000,00	347 894,82	0,00	0,00	2 105,18
64111	Rémunération principale titulaires	24 910 000,00	25 836 650,55	0,00	0,00	-926 650,55
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	400 000,00	286 805,88	0,00	0,00	113 194,12
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	67 400,00	0,00	0,00	-67 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	6 200 000,00	6 064 147,56	0,00	0,00	135 852,44
64131	Rémunérations non tit.	6 500 000,00	7 428 047,05	0,00	0,00	-928 047,05
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	22 836,99	0,00	0,00	-22 836,99
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	11 532,81	0,00	0,00	-11 532,81
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	1 100,00	0,00	0,00	-1 100,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	76 198,41	0,00	0,00	-76 198,41
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	136 286,01	0,00	0,00	-136 286,01
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	1 100,00	0,00	0,00	-1 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 650 000,00	5 382 455,07	0,00	0,00	267 544,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 200 000,00	8 584 724,84	0,00	0,00	1 615 275,16
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	268 626,65	0,00	0,00	-248 626,65
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	40 000,00	79 093,00	0,00	0,00	-39 093,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	1 100,00	0,00	0,00	-1 100,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	78 455,31	0,00	0,00	-78 455,31
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	90,00	0,00	0,00	-90,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	24 371,79	0,00	0,00	15 628,21
6478	Autres charges sociales diverses	185 000,00	158 513,66	0,00	0,00	26 486,34
6488	Autres charges	200,00	85 611,86	820,00	0,00	-86 231,86
014	Atténuations de produits	28 010 000,00	27 980 506,93	0,00	0,00	29 493,07
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	160 000,00	1 745,00	0,00	0,00	158 255,00
739211	Attributions de compensation	27 350 000,00	25 811 973,60	0,00	0,00	1 538 026,40
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	1 516 189,00	0,00	0,00	-1 516 189,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	500 000,00	650 599,33	0,00	0,00	-150 599,33
65	Autres charges de gestion courante	28 558 500,00	23 592 406,56	4 768 079,28	0,00	198 014,16
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	956,28	0,00	0,00	-956,28
6518	Autres	0,00	1 692,79	0,00	0,00	-1 692,79
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	1 250 000,00	0,00	0,00	-1 250 000,00
6531	Indemnités	649 940,00	616 802,64	0,00	0,00	33 137,36
6532	Frais de mission	9 900,00	1 937,08	0,00	0,00	7 962,92
6533	Cotisations de retraite	35 000,00	43 792,43	0,00	0,00	-8 792,43
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	120 000,00	145 077,20	0,00	0,00	-25 077,20
6535	Formation	100,00	11 300,00	0,00	0,00	-11 200,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	1 078,01	0,00	0,00	-1 078,01
6541	Créances admises en non-valeur	267 400,00	27 522,91	0,00	0,00	239 877,09
6542	Créances éteintes	0,00	49 999,36	100 000,00	0,00	-149 999,36
6553	Service d'incendie	5 999 900,00	5 225 153,71	0,00	0,00	774 746,29
65548	Autres contributions	10 006 199,00	5 536 218,45	4 255 200,68	0,00	214 779,87
6557	Contribut° politique de l'habitat	0,00	0,00	108 000,00	0,00	-108 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 520 000,00	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	20 367,00	0,00	-20 367,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	1 150 100,00	1 113 902,83	0,00	0,00	36 197,17
65737	Autres établissements publics locaux	1 520 000,00	1 719 800,00	0,00	0,00	-199 800,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	200 000,00	160 846,06	75 000,00	0,00	-35 846,06
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 079 361,00	6 159 074,81	209 511,60	0,00	710 774,59
658821	Secours d'urgence	600,00	450,00	0,00	0,00	150,00
65888	Autres	0,00	6 802,00	0,00	0,00	-6 802,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		134 002 500,00	126 527 715,54	6 061 513,41	0,00	1 413 271,05
66	Charges financières (b)	1 450 000,00	1 101 298,02	317 257,06	0,00	31 444,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 535 455,61	1 330 412,26	0,00	0,00	205 043,35
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-85 455,61	-229 114,24	317 257,06	0,00	-173 598,43
67	Charges exceptionnelles (c)	1 003 971,72	805 698,01	42 000,00	0,00	156 273,71
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	88,16	0,00	0,00	-88,16
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	169 971,72	169 971,72	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	336 060,00	252 307,80	0,00	0,00	83 752,20
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	366 067,20	350 375,66	42 000,00	0,00	-26 308,46
678	Autres charges exceptionnelles	131 872,80	32 954,67	0,00	0,00	98 918,13
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	148 008,15				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		136 604 479,87	128 434 711,57	6 420 770,47	0,00	1 748 997,83
023	Virement à la section d'investissement	8 337 000,00	0,00			8 337 000,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	13 150 000,00	13 423 568,81			-273 568,81
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	214 996,21			-214 996,21
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	61 580,26			-61 580,26
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 150 000,00	13 146 992,34			3 007,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		21 487 000,00	13 423 568,81			8 063 431,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		21 487 000,00	13 423 568,81			8 063 431,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		158 091 479,87	141 858 280,38	6 420 770,47	0,00	9 812 429,02
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	317 257,06
Montant des ICNE de l'exercice N-1	229 114,24
= Différence ICNE N – ICNE N-1	88 142,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	755 000,00	853 996,16	0,00	0,00	-98 996,16
6419	Remboursements rémunérations personnel	275 000,00	259 599,27	0,00	0,00	15 400,73
6459	Rembours charges SS et prévoyance	480 000,00	594 396,89	0,00	0,00	-114 396,89
70	Produits services, domaine et ventes div	10 960 000,00	10 240 528,80	1 061 000,00	0,00	-341 528,80
70323	Redev. occupat° domaine public communal	250 000,00	270 996,03	0,00	0,00	-20 996,03
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	173,64	0,00	0,00	-173,64
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 100 000,00	118 255,61	1 040 000,00	0,00	-58 255,61
7062	Redevances services à caractère culturel	345 000,00	353 944,59	0,00	0,00	-8 944,59
7066	Redevances services à caractère social	1 150 000,00	1 182 986,70	0,00	0,00	-32 986,70
70688	Autres prestations de services	110 000,00	790 532,05	10 500,00	0,00	-691 032,05
7071	Compteurs	30 000,00	17 609,18	0,00	0,00	12 390,82
7078	Autres marchandises	650 000,00	1 595 786,05	0,00	0,00	-945 786,05
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	40 000,00	47 791,93	0,00	0,00	-7 791,93
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 100 000,00	1 020 770,74	0,00	0,00	79 229,26
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 800 000,00	3 503 834,40	0,00	0,00	296 165,60
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	7 884,00	0,00	0,00	-7 884,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 080 000,00	210 049,95	0,00	0,00	869 950,05
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 305 000,00	1 119 913,93	10 500,00	0,00	174 586,07
73	Impôts et taxes	100 280 000,00	103 475 883,94	0,00	0,00	-3 195 883,94
73111	Impôts directs locaux	32 873 000,00	33 078 103,43	0,00	0,00	-205 103,43
73112	Cotisation sur la VAE	10 500 000,00	10 760 130,00	0,00	0,00	-260 130,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 840 000,00	3 015 828,00	0,00	0,00	-175 828,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	630 000,00	709 154,00	0,00	0,00	-79 154,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	500 000,00	667 900,00	0,00	0,00	-167 900,00
73221	FNGIR	227 000,00	227 602,01	0,00	0,00	-602,01
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	1 212,11	0,00	0,00	-1 212,11
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	21 810 000,00	22 116 173,00	0,00	0,00	-306 173,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	1 000 000,00	990 173,00	0,00	0,00	9 827,00
7362	Taxes de séjour	500 000,00	778 011,09	0,00	0,00	-278 011,09
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	150 000,00	128 105,30	0,00	0,00	21 894,70
7382	Fraction de TVA	29 250 000,00	31 003 492,00	0,00	0,00	-1 753 492,00
74	Dotations et participations	33 718 000,00	33 800 747,15	746 161,55	0,00	-828 908,70
74124	Dotation d'intercommunalité	3 150 000,00	3 153 380,00	0,00	0,00	-3 380,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	18 400 000,00	18 328 270,00	0,00	0,00	71 730,00
744	FCTVA	45 000,00	41 922,34	0,00	0,00	3 077,66
7461	DGD	100 000,00	288 612,79	0,00	0,00	-188 612,79
74718	Autres participations Etat	345 000,00	583 938,03	0,00	0,00	-238 938,03
7472	Participat° Régions	185 000,00	92 714,50	0,00	0,00	92 285,50
7473	Participat° Départements	1 183 000,00	1 182 255,82	0,00	0,00	744,18
74741	Participat° Communes du GFP	210 000,00	199 399,23	35 000,00	0,00	-24 399,23
7477	Participat° Budget communautaire et FS	200 000,00	197 460,55	0,00	0,00	2 539,45
7478	Participat° Autres organismes	4 000 000,00	3 567 489,75	711 161,55	0,00	-278 651,30
748313	Dotat° de compensation de la TP	500 000,00	540 918,00	0,00	0,00	-40 918,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 645 000,00	2 864 172,01	0,00	0,00	-219 172,01
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	55 000,00	12 889,00	0,00	0,00	42 111,00
7488	Autres attributions et participations	2 700 000,00	2 747 325,13	0,00	0,00	-47 325,13
75	Autres produits de gestion courante	4 300 000,00	4 307 466,03	0,00	0,00	-7 466,03
752	Revenus des immeubles	700 000,00	690 058,37	0,00	0,00	9 941,63
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 600 000,00	3 617 401,33	0,00	0,00	-17 401,33
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	6,33	0,00	0,00	-6,33
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		150 013 000,00	152 678 622,08	1 807 161,55	0,00	-4 472 783,63
76	Produits financiers (b)	0,00	3 670,39	0,00	0,00	-3 670,39
7688	Autres	0,00	3 670,39	0,00	0,00	-3 670,39
77	Produits exceptionnels (c)	469 971,72	774 404,78	0,00	0,00	-304 433,06
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	208 571,00	0,00	0,00	-208 571,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	40,00	0,00	0,00	-40,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	169 971,72	172 567,14	0,00	0,00	-2 595,42
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	41 007,24	0,00	0,00	-41 007,24
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	197 375,50	0,00	0,00	-197 375,50
7788	Produits exceptionnels divers	300 000,00	154 843,90	0,00	0,00	145 156,10
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		150 482 971,72	153 456 697,25	1 807 161,55	0,00	-4 780 887,08

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 213 000,00	1 291 565,35			-78 565,35
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	79 200,97			-79 200,97
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 213 000,00	1 212 206,16			793,84
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	158,22			-158,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 213 000,00	1 291 565,35			-78 565,35
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		151 695 971,72	154 748 262,60	1 807 161,55	0,00	-4 859 452,43
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		6 395 508,15				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 155 463,16	1 052 370,57	431 869,30	671 223,29
202	Frais réalisat° documents urbanisme	47 524,00	36 647,56	680,40	10 196,04
2031	Frais d'études	1 629 585,30	814 328,85	347 905,49	467 350,96
2033	Frais d'insertion	28 270,58	13 739,78	0,00	14 530,80
2051	Concessions, droits similaires	450 083,28	187 654,38	83 283,41	179 145,49
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	3 938 292,08	2 783 598,09	382 399,24	772 294,75
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	-8 755,00	0,00	0,00	-8 755,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	642 080,00	642 079,00	0,00	1,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 250 000,00	1 400 000,00	0,00	-150 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	2 055 107,08	728 309,09	382 399,24	944 398,75
20422	Privé : Bâtiments, installations	-140,00	13 210,00	0,00	-13 350,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 103 690,30	3 661 194,27	690 275,58	752 220,45
2111	Terrains nus	380 000,00	783 805,64	0,00	-403 805,64
2112	Terrains de voirie	-100 000,00	130 644,04	0,00	-230 644,04
2115	Terrains bâtis	1 699 000,00	988 922,22	0,00	710 077,78
2135	Installations générales, agencements	6 981,84	0,00	0,00	6 981,84
2138	Autres constructions	15 700,41	1 700,41	0,00	14 000,00
21533	Réseaux câblés	3 602,00	0,00	3 601,20	0,80
21571	Matériel roulant	616 628,55	616 628,55	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 484 412,59	835 357,77	597 444,68	51 610,14
21738	Autres constructions (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2182	Matériel de transport	40 536,07	27 267,12	6 723,38	6 545,57
2183	Matériel de bureau et informatique	92 169,32	94 423,80	6 360,08	-8 614,56
2184	Mobilier	332 984,96	47 790,35	26 842,95	258 351,66
2188	Autres immobilisations corporelles	529 674,56	134 654,37	49 303,29	345 716,90
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	4 289 618,33	2 705 332,67	437 940,13	1 146 345,53
2312	Agencements et aménagements de terrains	176 649,04	110 655,95	16 510,83	49 482,26
2313	Constructions	2 136 037,19	1 306 147,40	174 786,18	655 103,61
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 406 311,84	571 008,03	115 878,24	719 425,57
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	545 412,46	693 876,59	130 764,88	-279 229,01
238	Avances versées commandes immo. incorp.	25 207,80	23 644,70	0,00	1 563,10
11107	Opération d'équipement n° 11107 (2)	252 830,00	200 181,54	47 400,00	5 248,46
11109	Opération d'équipement n° 11109 (2)	307 122,52	42 474,00	264 648,52	0,00
12113	Opération d'équipement n° 12113 (2)	350 000,00	158 069,04	0,00	191 930,96
15101	Opération d'équipement n° 15101 (2)	61 180,22	1 022,00	0,00	60 158,22
15102	Opération d'équipement n° 15102 (2)	641 687,88	184 091,50	0,00	457 596,38
16101	Opération d'équipement n° 16101 (2)	3 022 093,92	3 011 364,95	0,00	10 728,97
17101	Opération d'équipement n° 17101 (2)	314 408,20	207 616,79	71 717,69	35 073,72
18101	Opération d'équipement n° 18101 (2)	3 694 572,28	2 773 607,90	0,00	920 964,38
19104	Opération d'équipement n° 19104 (2)	824 740,51	810 386,85	0,00	14 353,66
19105	Opération d'équipement n° 19105 (2)	100 751,68	92 077,52	0,00	8 674,16
19106	Opération d'équipement n° 19106 (2)	892 641,47	858 702,19	0,00	33 939,28
19107	Opération d'équipement n° 19107 (2)	1 355 178,55	781 424,16	476 676,96	97 077,43
19108	Opération d'équipement n° 19108 (2)	1 164 762,01	1 118 239,44	0,00	46 522,57
19109	Opération d'équipement n° 19109 (2)	207 888,00	192 182,35	0,00	15 705,65
20101	Opération d'équipement n° 20101 (2)	3 471 461,93	2 995 298,50	0,00	476 163,43
20102	Opération d'équipement n° 20102 (2)	781 089,52	534 674,05	0,00	246 415,47
20103	Opération d'équipement n° 20103 (2)	682 871,30	116 910,00	565 961,30	0,00
20104	Opération d'équipement n° 20104 (2)	1 331 484,00	1 017 228,00	314 256,00	0,00
20105	Opération d'équipement n° 20105 (2)	9 000 000,00	7 198 094,75	900 000,00	901 905,25
20106	Opération d'équipement n° 20106 (2)	2 253 807,80	2 204 575,47	0,00	49 232,33
20107	Opération d'équipement n° 20107 (2)	1 974 952,58	875 568,53	712 328,00	387 056,05
20108	Opération d'équipement n° 20108 (2)	1 276 000,00	984 124,26	0,00	291 875,74
20109	Opération d'équipement n° 20109 (2)	700 000,00	633 272,30	0,00	66 727,70
22111	Opération d'équipement n° 22111 (2)	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00
22112	Opération d'équipement n° 22112 (2)	350 000,00	238 952,24	0,00	111 047,76
9106	Opération d'équipement n° 9106 (2)	142 808,82	86 954,47	55 854,35	-0,00
	Total des dépenses d'équipement	51 121 397,06	37 519 588,40	5 351 327,07	8 250 481,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 600 000,00	9 576 217,35	0,00	23 782,65

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
1641	Emprunts en euros	9 569 000,00	9 505 755,87	0,00	63 244,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	39 639,00	0,00	-39 639,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	31 000,00	30 822,48	0,00	177,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	136 052,00	103 791,55	0,00	32 260,45
274	Prêts	86 052,00	36 552,00	0,00	49 500,00
276358	Créance Autres groupements	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	67 239,55	0,00	-67 239,55
020	Dépenses imprévues	766 647,98			
Total des dépenses financières		10 582 699,98	9 760 008,90	0,00	822 691,08
458110	AUDTI ENERGETIQUE (3)	0,02	0,00	0,00	0,02
4581101	AUDIT ENERGETIQUE (3)	0,00	0,02	0,00	-0,02
458133	OP S/MDT SITE WEB (3)	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20
458135	POLE MULTIMODAL VDP (3)	454 000,00	427 891,33	0,00	26 108,67
458137	POLE MULTIMODAL PARKING (3)	1 200 000,00	1 128 077,09	0,00	71 922,91
458138	POLE MULTIMODAL SMTU (3)	1 000 000,00	922 587,98	0,00	77 412,02
458139	TRAVAUX BATSALE (3)	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48
458140	TRAVAUX BATSALE MOBILITE (3)	1 228 200,00	1 212 101,43	0,00	16 098,57
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		4 896 860,02	4 128 098,17	0,00	768 761,85
TOTAL DEPENSES REELLES		66 600 957,06	51 407 695,47	5 351 327,07	9 841 934,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 213 000,00	1 291 565,35		-78 565,35
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 213 000,00	1 212 364,38		635,62
13911	Etat et établissements nationaux	688 050,00	687 277,09		772,91
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	68 450,00	68 440,00		10,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	13 400,00	13 400,00		0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	443 100,00	443 089,07		10,93
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	79 200,97		-79 200,97
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	158,22		-158,22
	Charges transférées (6)	0,00	79 200,97		-79 200,97
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	79 200,97		-79 200,97
041	Opérations patrimoniales (7)	1 150 000,00	474 653,15		675 346,85
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	7 927,22		-7 927,22
2313	Constructions	250 000,00	115 057,09		134 942,91
2315	Installat°, matériel et outillage techni	900 000,00	240 018,59		659 981,41
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	111 650,25		-111 650,25
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 363 000,00	1 766 218,50		596 781,50
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		68 963 957,06	53 173 913,97	5 351 327,07	10 438 716,02
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 100 000,00	5 645 568,11	0,00	1 454 431,89
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 600 000,00	790 410,00	0,00	809 590,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 175 000,00	1 575 441,19	0,00	1 599 558,81
1322	Subv. non transf. Régions	1 700 000,00	2 327 033,67	0,00	-627 033,67
1323	Subv. non transf. Départements	275 000,00	425 213,46	0,00	-150 213,46
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	350 000,00	353 632,89	0,00	-3 632,89
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	168 562,07	0,00	-168 562,07
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	5 274,83	0,00	-5 274,83
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	22 775 000,00	13 000 000,00	0,00	9 775 000,00
1641	Emprunts en euros	22 775 000,00	13 000 000,00	0,00	9 775 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	14 523,06	0,00	-14 523,06
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	14 523,06	0,00	-14 523,06
21	Immobilisations corporelles	0,00	216 824,03	0,00	-216 824,03
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	158,22	0,00	-158,22
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	0,00	105 986,10	0,00	-105 986,10
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	110 679,71	0,00	-110 679,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	124 105,27	0,00	-124 105,27
2313	Constructions	0,00	29 317,15	0,00	-29 317,15
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	9 851,56	0,00	-9 851,56
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	84 936,56	0,00	-84 936,56
Total des recettes d'équipement		29 875 000,00	19 001 020,47	0,00	10 873 979,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 946 945,20	7 146 682,59	0,00	1 800 262,61
10222	FCTVA	5 500 000,00	3 699 737,39	0,00	1 800 262,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 446 945,20	3 446 945,20	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	535 000,00	1 456 567,84	0,00	-921 567,84
274	Prêts	535 000,00	188 757,00	0,00	346 243,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	15 000,00	0,00	-15 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	1 252 810,84	0,00	-1 252 810,84
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		9 481 945,20	8 603 250,43	0,00	878 694,77
4582201	GPT CDES ETUDES REHABILITATION HAMEAU (2)	0,00	14 222,06	0,00	-14 222,06
458233	OP S/MDT SITE WEB (2)	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20
458235	POLE MULTIMODAL VDP (2)	454 000,00	427 622,81	0,00	26 377,19
458237	POLE MULTIMODAL PARKING (2)	1 200 000,00	1 127 369,16	0,00	72 630,84
458238	POLE MULTIMODAL SMTU (2)	1 000 000,00	922 009,00	0,00	77 991,00
458239	TRAVAUX BATSALE (2)	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE (2)	558 200,00	1 212 101,43	0,00	-653 901,43
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		4 226 860,00	4 140 764,78	0,00	86 095,22
TOTAL DES RECETTES REELLES		43 583 805,20	31 745 035,68	0,00	11 838 769,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement	8 337 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	13 150 000,00	13 423 568,81		-273 568,81
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	61 580,26		-61 580,26
2115	Terrains bâtis	0,00	1 297,33		-1 297,33
2138	Autres constructions	0,00	79 800,00		-79 800,00
21571	Matériel roulant	0,00	133 898,88		-133 898,88
2802	Frais liés à la réalisation des document	200 000,00	193 975,43		6 024,57
28031	Frais d'études	1 135 000,00	1 162 527,64		-27 527,64
28032	Frais de recherche et de développement	6 420,00	12 336,00		-5 916,00
28033	Frais d'insertion	17 000,00	17 751,36		-751,36
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	668,13		-668,13
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	11 800,00	11 731,68		68,32
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	95 000,00	94 654,58		345,42

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	12 000,00	11 830,51		169,49
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	880 000,00	887 077,17		-7 077,17
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	500,00	421,80		78,20
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	18 000,00	54 496,05		-36 496,05
28041582	GFP : Bâtiments, installations	13 000,00	12 664,35		335,65
28041583	GFP : Projet infrastructure	150,00	126,54		23,46
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	900 000,00	960 791,20		-60 791,20
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	860 000,00	857 280,83		2 719,17
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	42 000,00	42 000,00		0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastructure int nat.	720 000,00	716 945,97		3 054,03
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	510 000,00	512 444,21		-2 444,21
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 500 000,00	1 481 391,46		18 608,54
280423	Privé : Projet infrastructure	820,00	815,00		5,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	700,00	0,00		700,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	68 080,00	67 753,24		326,76
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	8 200,00	8 159,89		40,11
28051	Concessions et droits similaires	1 030 500,00	1 086 724,39		-56 224,39
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	550,00	530,28		19,72
28128	Autres aménagements de terrains	100,00	59,28		40,72
28132	Immeubles de rapport	11 000,00	10 527,36		472,64
28138	Autres constructions	97 000,00	96 582,80		417,20
281533	Réseaux câblés	869 680,00	884 719,61		-15 039,61
281571	Matériel roulant	563 000,00	542 515,76		20 484,24
281578	Autre matériel et outillage de voirie	22 000,00	21 564,18		435,82
28158	Autres installat°, matériel et outillage	650 000,00	594 959,74		55 040,26
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	500,00	449,94		50,06
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 100,00	5 212,19		-112,19
281738	Autres constructions (m. à dispo)	1 500,00	1 460,64		39,36
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	700,00	634,96		65,04
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 200,00	29 525,03		-23 325,03
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	346,00		-346,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	21 050,00	21 717,87		-667,87
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	62 000,00	62 888,10		-888,10
28181	Installations générales, aménagt divers	2 450,00	2 402,26		47,74
28182	Matériel de transport	73 000,00	75 951,70		-2 951,70
28183	Matériel de bureau et informatique	1 611 000,00	1 699 310,61		-88 310,61
28184	Mobilier	344 000,00	352 735,97		-8 735,97
28188	Autres immo. corporelles	780 000,00	548 330,63		231 669,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		21 487 000,00	13 423 568,81		8 063 431,19
041	Opérations patrimoniales (5)	1 150 000,00	474 653,15		675 346,85
2031	Frais d'études	700 000,00	234 176,06		465 823,94
2033	Frais d'insertion	150 000,00	11 241,18		138 758,82
238	Avances versées commandes immo. incorp.	300 000,00	229 235,91		70 764,09
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 637 000,00	13 898 221,96		8 738 778,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		66 220 805,20	45 643 257,64	0,00	20 577 547,56
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 743 151,86			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11107 (1)
LIBELLE : PLH 2011-2016**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		252 830,00	A 200 181,54	47 400,00	5 248,46	B 12 136 939,99
20	Immobilisations incorporelles	8 980,00	2 640,00	0,00	6 340,00	557 647,39
2031	Frais d'études	8 980,00	2 640,00	0,00	6 340,00	557 647,39
204	Subventions d'équipement versées	243 850,00	197 541,54	47 400,00	-1 091,54	11 579 292,60
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	80 000,00	39 950,00	0,00	40 050,00	2 332 591,89
20422	Privé : Bâtiments, installations	163 850,00	157 591,54	47 400,00	-41 141,54	9 242 700,71
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 2 074 629,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	74 629,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	74 629,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-200 181,54	D - B	-10 062 310,99

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11109 (1)
LIBELLE : AIDES A LA PIERRE 2011-2016 ETAT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		307 122,52	A	42 474,00	264 648,52	0,00	B	3 953 752,02
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	307 122,52		42 474,00	264 648,52	0,00		3 953 752,02
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	223 589,88		0,00	231 115,88	-7 526,00		1 573 012,02
20422	Privé : Bâtiments, installations	83 532,64		42 474,00	33 532,64	7 526,00		2 380 740,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	2 757 984,55
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		2 757 984,55
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		0,00	0,00		2 757 984,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-42 474,00	D - B	-1 195 767,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12113 (1)
LIBELLE : AP ETUDES PRE OPERATIONNELLES**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		350 000,00	A 158 069,04	0,00	191 930,96	B 1 540 960,43
20	Immobilisations incorporelles	95 000,00	107 833,75	0,00	-12 833,75	1 373 571,20
2031	Frais d'études	90 000,00	105 228,62	0,00	-15 228,62	1 356 651,05
2033	Frais d'insertion	5 000,00	2 605,13	0,00	2 394,87	16 920,15
204	Subventions d'équipement versées	255 000,00	0,00	0,00	255 000,00	55 800,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	255 000,00	0,00	0,00	255 000,00	55 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	43 998,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	43 998,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	50 235,29	0,00	-50 235,29	67 591,23
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	50 235,29	0,00	-50 235,29	67 591,23

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-158 069,04	D - B	-1 540 960,43

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15101 (1)
LIBELLE : AP TRAVAUX HAMEAU**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		61 180,22	A 1 022,00	0,00	60 158,22	B 29 560 814,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	171 099,22
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	144 550,86
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	26 548,36
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 022,00	0,00	-1 022,00	393 149,59
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	267 681,03
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	28 315,51
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	3 323,52
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 022,00	0,00	-1 022,00	92 497,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	61 180,22	0,00	0,00	61 180,22	28 536 565,48
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	883 790,04
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	61 180,22	0,00	0,00	61 180,22	27 652 775,44

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 25 330 936,92	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	7 315 565,06
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 826 083,86
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	989 481,20
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	15 371,86
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	15 371,86

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 022,00	D - B	-4 229 877,37

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15102 (1)
LIBELLE : AP FONDS DE CONCOURS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		641 687,88	A	184 091,50	0,00	457 596,38	B	8 897 911,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	641 687,88		184 091,50	0,00	457 596,38		8 897 911,71
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00		18 763,20
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	641 687,88		184 091,50	0,00	457 596,38		8 879 148,51
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-184 091,50	D - B	-8 897 911,71

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16101 (1)
LIBELLE : AP VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 022 093,92	A 3 011 364,95	0,00	10 728,97	B 18 604 861,64
20	Immobilisations incorporelles	18 765,73	65 263,37	0,00	-46 497,64	101 335,29
2031	Frais d'études	17 042,00	61 703,64	0,00	-44 661,64	78 366,84
2033	Frais d'insertion	1 723,73	3 559,73	0,00	-1 836,00	22 968,45
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 673,31	8 293,31	0,00	16 380,00	35 519,35
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 293,31	8 293,31	0,00	0,00	16 595,86
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	16 380,00	0,00	0,00	16 380,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 323,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 978 654,88	2 937 808,27	0,00	40 846,61	18 468 007,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 978 654,88	2 937 808,27	0,00	40 846,61	18 468 007,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 530,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	1 530,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	1 530,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 011 364,95	D - B	-18 603 331,64

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17101 (1)
LIBELLE : AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		314 408,20	A 207 616,79	71 717,69	35 073,72	B 4 647 429,24
20	Immobilisations incorporelles	126 290,93	56 191,73	70 099,20	0,00	96 650,35
2031	Frais d'études	122 198,40	52 099,20	70 099,20	0,00	81 088,80
2033	Frais d'insertion	4 092,53	4 092,53	0,00	0,00	15 561,55
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 759,07	139 089,64	1 618,49	35 050,94	289 242,39
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	143 500,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	175 759,07	139 089,64	1 618,49	35 050,94	139 089,64
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 644,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 358,20	12 335,42	0,00	22,78	4 261 536,50
2313	Constructions	4 430,98	4 408,20	0,00	22,78	4 232 996,05
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	7 837,20
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 927,22	7 927,22	0,00	0,00	20 703,25

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-207 616,79	D - B	-4 647 429,24

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18101 (1)
LIBELLE : AP PLH3

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 694 572,28	A 2 773 607,90	0,00	920 964,38	B 8 696 450,70
20	Immobilisations incorporelles	494 553,28	437 866,62	0,00	56 686,66	1 271 703,43
2031	Frais d'études	494 553,28	437 866,62	0,00	56 686,66	1 259 819,15
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	11 884,28
204	Subventions d'équipement versées	3 200 019,00	2 335 741,28	0,00	864 277,72	7 423 044,27
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	400 000,00	23 844,38	0,00	376 155,62	40 017,08
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 800 019,00	2 311 896,90	0,00	488 122,10	7 383 027,19
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 703,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 703,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 37 489,46	0,00	-37 489,46	D 402 672,06	
13	Subventions d'investissement	0,00	28 966,40	0,00	-28 966,40	394 149,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	120 983,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	28 966,40	0,00	-28 966,40	72 416,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	200 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	8 523,06	0,00	-8 523,06	8 523,06
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	8 523,06	0,00	-8 523,06	8 523,06
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 736 118,44	D - B	-8 293 778,64

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19104 (1)
LIBELLE : CENTRE CULTUREL DU BEARN

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		824 740,51	A 810 386,85	0,00	14 353,66	B 4 899 331,10
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	108,00	0,00	49 892,00	49 198,58
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	37 425,85
2033	Frais d'insertion	25 000,00	108,00	0,00	24 892,00	11 772,73
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	954,00	0,00	-954,00	954,00
2158	Autres inst..matériel.outil. techniques	0,00	954,00	0,00	-954,00	954,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	774 740,51	809 324,85	0,00	-34 584,34	4 849 178,52
2313	Constructions	774 740,51	809 324,85	0,00	-34 584,34	4 757 397,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	91 780,92

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 1 294 046,76	0,00	-1 294 046,76	D 2 002 439,89
13	Subventions d'investissement	0,00	1 286 887,46	0,00	-1 286 887,46	1 989 029,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	722 008,00	0,00	-722 008,00	1 031 440,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	476 572,00	0,00	-476 572,00	476 572,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	88 307,46	0,00	-88 307,46	481 017,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 159,30	0,00	-7 159,30	13 410,89
2313	Constructions	0,00	7 159,30	0,00	-7 159,30	7 159,30
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 251,59

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	483 659,91	D - B	-2 896 891,21

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19105 (1)
LIBELLE : PLAN D ACTION ACCESSIBILITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		100 751,68	A 92 077,52	0,00	8 674,16	B 261 527,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 803,73
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 803,73
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 670,92
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 929,92
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	741,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 751,68	92 077,52	0,00	8 674,16	253 053,32
2313	Constructions	100 336,00	5 329,25	0,00	95 006,75	63 103,93
2315	Installat°, matériel et outillage techni	415,68	75 053,05	0,00	-74 637,37	178 254,17
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	11 695,22	0,00	-11 695,22	11 695,22

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-92 077,52	D - B	-261 527,97

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19106 (1)
LIBELLE : ACCUEIL GENS DU VOYAGE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		892 641,47	A 858 702,19	0,00	33 939,28	B 4 195 284,40
20	Immobilisations incorporelles	121 056,88	5 140,40	0,00	115 916,48	53 832,25
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
2031	Frais d'études	121 056,88	5 140,40	0,00	115 916,48	50 884,52
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 047,73
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 302,77	13 894,27	0,00	161 408,50	388 764,88
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	173 614,48
2138	Autres constructions	68 486,71	574,98	0,00	67 911,73	20 125,98
21538	Autres réseaux	0,00	6 291,60	0,00	-6 291,60	7 822,62
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 416,06	7 027,69	0,00	-4 611,63	10 387,69
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 686,74
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	2 904,70
2188	Autres immobilisations corporelles	104 400,00	0,00	0,00	104 400,00	171 222,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	596 281,82	839 667,52	0,00	-243 385,70	3 752 687,27
2313	Constructions	596 281,82	839 667,52	0,00	-243 385,70	3 726 420,78
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	16 820,38
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	9 446,11

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 1 608,28	0,00	-1 608,28	D 210 314,23
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	208 705,95
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	208 705,95
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 608,28	0,00	-1 608,28
2313	Constructions	0,00	1 608,28	0,00	-1 608,28

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-857 093,91	D - B	-3 984 970,17

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19107 (1)
LIBELLE : RESEAU DATA CENTER

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 355 178,55	A 781 424,16	476 676,96	97 077,43	B 3 130 516,60
20	Immobilisations incorporelles	410 390,80	310 663,53	0,00	99 727,27	1 035 706,50
2031	Frais d'études	10 380,00	45 001,13	0,00	-34 621,13	191 618,79
2033	Frais d'insertion	0,00	2 091,06	0,00	-2 091,06	6 847,86
2051	Concessions, droits similaires	400 010,80	263 571,34	0,00	136 439,46	837 239,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	944 787,75	470 760,63	476 676,96	-2 649,84	2 094 810,10
21533	Réseaux câblés	445 000,00	113 824,23	473 160,00	-141 984,23	770 440,87
2183	Matériel de bureau et informatique	499 787,75	356 936,40	3 516,96	139 334,39	1 324 369,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-781 424,16	D - B	-3 130 516,60

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19108 (1)
LIBELLE : BIENS D EQUIPEMENT NUMERIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 164 762,01	A 1 118 239,44	0,00	46 522,57	B 3 034 379,29
20	Immobilisations incorporelles	114 248,00	403 317,67	0,00	-289 069,67	1 024 371,98
2031	Frais d'études	4 248,00	22 200,00	0,00	-17 952,00	33 096,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 940,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 724,08	0,00	-1 724,08	4 203,81
2051	Concessions, droits similaires	110 000,00	379 393,59	0,00	-269 393,59	972 132,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 050 514,01	714 921,77	0,00	335 592,24	2 010 007,31
2183	Matériel de bureau et informatique	1 050 514,01	714 921,77	0,00	335 592,24	1 991 106,59
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 118 239,44	D - B	-3 034 379,29

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19109 (1)
LIBELLE : VILLE INTELLIGENTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		207 888,00	A 192 182,35	0,00	15 705,65	B 546 820,68
20	Immobilisations incorporelles	180 100,00	170 143,59	0,00	9 956,41	483 099,81
2031	Frais d'études	20 100,00	131 460,00	0,00	-111 360,00	144 827,53
2032	Frais de recherche et de développement	50 000,00	11 940,00	0,00	38 060,00	46 968,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
2051	Concessions, droits similaires	110 000,00	26 743,59	0,00	83 256,41	290 224,28
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 788,00	22 038,76	0,00	5 749,24	63 720,87
2183	Matériel de bureau et informatique	27 788,00	22 038,76	0,00	5 749,24	63 720,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-192 182,35	D - B	-546 820,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20101 (1)
LIBELLE : DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 471 461,93	A 2 995 298,50	0,00	476 163,43	B 12 054 156,80
20	Immobilisations incorporelles	127 831,07	61 009,82	0,00	66 821,25	208 347,28
2031	Frais d'études	125 783,34	58 962,09	0,00	66 821,25	203 986,09
2033	Frais d'insertion	2 047,73	2 047,73	0,00	0,00	4 361,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	272 418,23	332 825,62	0,00	-60 407,39	886 223,02
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	816,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 374,00	23 124,00	0,00	-6 750,00	23 124,00
2128	Autres agencements et aménagements	16 649,58	16 649,58	0,00	0,00	16 649,58
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	209 403,29	263 060,68	0,00	-53 657,39	709 194,11
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	95 472,06
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	3 573,94
2188	Autres immobilisations corporelles	29 991,36	29 991,36	0,00	0,00	37 393,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 071 212,63	2 601 463,06	0,00	469 749,57	10 959 586,50
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 063 762,54	2 594 012,97	0,00	469 749,57	10 824 683,74
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 450,09	7 450,09	0,00	0,00	134 902,76

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 158,22	0,00	-158,22	D 158,22
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	158,22	0,00	-158,22	158,22
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	158,22	0,00	-158,22	158,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 995 140,28	D - B	-12 053 998,58

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20102 (1)
LIBELLE : AMENAG RENOVATION EQUIP PETITE ENFANCE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		781 089,52	A	534 674,05	0,00	246 415,47	B	1 049 440,45
20	Immobilisations incorporelles	8 070,00		8 070,00	0,00	0,00		121 890,46
2031	Frais d'études	8 070,00		8 070,00	0,00	0,00		18 960,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00		102 930,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	44 222,61		41 656,37	0,00	2 566,24		143 463,21
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00		699,40
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00		1 799,04
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	3 416,00		3 416,00	0,00	0,00		9 016,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	7 406,00		7 405,86	0,00	0,14		7 405,86
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00		0,00	0,00	0,00		468,55
2184	Mobilier	10 567,53		9 966,90	0,00	600,63		25 451,42
2188	Autres immobilisations corporelles	22 833,08		20 867,61	0,00	1 965,47		98 622,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	728 796,91		484 947,68	0,00	243 849,23		784 086,78
2313	Constructions	108 835,32		0,00	0,00	108 835,32		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00	0,00		1 224,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	619 961,59		484 947,68	0,00	135 013,91		782 862,78

RECVTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-534 674,05	D - B	-1 049 440,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20103 (1)
LIBELLE : AIDES PIERRE LLS 2019-2024

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		682 871,30	A	116 910,00	565 961,30	0,00	B	131 070,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	682 871,30		116 910,00	565 961,30	0,00		131 070,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	682 871,30		116 910,00	565 961,30	0,00		131 070,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	63 283,86
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		63 283,86
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		0,00	0,00	0,00		63 283,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-116 910,00	D - B	-67 786,14

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20104 (1)
LIBELLE : AIDES ANAH HABITAT PRIVE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		1 331 484,00	A	1 017 228,00	314 256,00	0,00	B	1 340 054,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 331 484,00		1 017 228,00	314 256,00	0,00		1 340 054,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 331 484,00		1 017 228,00	314 256,00	0,00		1 340 054,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECTES AFFECTEES		0,00	C	790 410,00	0,00	-790 410,00	D	1 244 720,00
13	Subventions d'investissement	0,00		790 410,00	0,00	-790 410,00		1 244 720,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		790 410,00	0,00	-790 410,00		1 244 720,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-226 818,00	D - B	-95 334,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20105 (1)
LIBELLE : POLE ECHANGE MULTIMODAL

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		9 000 000,00	A 7 198 094,75	900 000,00	901 905,25	B 11 831 755,40
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	4 539,96	0,00	45 460,04	48 630,07
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	890,70
2031	Frais d'études	50 000,00	3 605,20	0,00	46 394,80	46 480,61
2033	Frais d'insertion	0,00	934,76	0,00	-934,76	1 258,76
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 504,00	0,00	-12 504,00	16 623,88
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 571,77
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 504,00	0,00	-12 504,00	14 052,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 950 000,00	7 181 050,79	900 000,00	868 949,21	11 766 501,45
2313	Constructions	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	268 309,20
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 650 000,00	7 181 050,79	900 000,00	568 949,21	11 176 480,40
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	321 711,85

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		2 100 000,00	C 37 858,81	0,00	2 062 141,19	D 37 858,81
13	Subventions d'investissement	2 100 000,00	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	37 858,81	0,00	-37 858,81	37 858,81
2313	Constructions	0,00	14 243,57	0,00	-14 243,57	14 243,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	9 851,56	0,00	-9 851,56	9 851,56
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	13 763,68	0,00	-13 763,68	13 763,68

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 160 235,94	D - B	-11 793 896,59

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20106 (1)
LIBELLE : AP ENTREES D AGGLOMERATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 253 807,80	A 2 204 575,47	0,00	49 232,33	B 3 302 811,76
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	2 047,73	0,00	952,27	10 071,46
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	4 680,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	2 047,73	0,00	952,27	5 391,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 248 807,80	2 202 527,74	0,00	46 280,06	3 292 740,30
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 227 439,42	2 181 213,01	0,00	46 226,41	3 048 781,66
238	Avances versées commandes immo. incorp.	21 368,38	21 314,73	0,00	53,65	243 958,64

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 71 172,88	0,00	-71 172,88	D 71 172,88	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	71 172,88	0,00	-71 172,88	71 172,88
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	71 172,88	0,00	-71 172,88	71 172,88

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 133 402,59	D - B	-3 231 638,88

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20107 (1)
LIBELLE : AP EQUIPEMENTS & PATRIMOINE CULTURELS CO

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 974 952,58	A 875 568,53	712 328,00	387 056,05	B 1 235 231,70
20	Immobilisations incorporelles	103 979,24	49 920,82	0,00	54 058,42	132 643,16
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497,46
2051	Concessions, droits similaires	78 979,24	49 920,82	0,00	29 058,42	131 145,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	197 928,66	178 848,09	0,00	19 080,57	346 419,70
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	951,30	0,00	-951,30	951,30
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	9 950,00	0,00	-9 950,00	11 218,46
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	23 366,64	21 506,69	0,00	1 859,95	33 613,69
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	8 750,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 358,44	24 600,69	0,00	-11 242,25	56 751,63
2184	Mobilier	38 517,21	33 654,29	0,00	4 862,92	81 403,22
2188	Autres immobilisations corporelles	122 686,37	88 185,12	0,00	34 501,25	153 731,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 673 044,68	646 799,62	712 328,00	313 917,06	756 168,84
2313	Constructions	130 000,00	214 190,92	0,00	-84 190,92	273 621,57
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	6 633,36	4 049,18	0,00	2 584,18	14 373,94
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 536 411,32	428 559,52	712 328,00	395 523,80	468 173,33

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-875 568,53	D - B	-1 235 231,70

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20108 (1)
LIBELLE : AP FONDS DE CONCOURS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 276 000,00	A 984 124,26	0,00	291 875,74	B 1 294 823,92
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 276 000,00	984 124,26	0,00	291 875,74	1 294 823,92
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 276 000,00	984 124,26	0,00	291 875,74	1 294 823,92
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-984 124,26	D - B	-1 294 823,92

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20109 (1)
LIBELLE : TVX BATIMENTS ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		700 000,00	A 633 272,30	0,00	66 727,70	B 1 270 242,46
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 348,70	0,00	-17 348,70	75 710,64
2031	Frais d'études	0,00	16 052,70	0,00	-16 052,70	60 897,90
2033	Frais d'insertion	0,00	1 296,00	0,00	-1 296,00	8 622,92
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	6 189,82
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	9 530,47	0,00	-9 530,47	52 621,56
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 511,04
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	5 051,38	0,00	-5 051,38	12 728,96
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186,91
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	6 781,04
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 479,09	0,00	-4 479,09	24 413,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	700 000,00	606 393,13	0,00	93 606,87	1 141 910,26
2313	Constructions	700 000,00	506 646,34	0,00	193 353,66	1 038 101,22
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 840,25
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	99 746,79	0,00	-99 746,79	99 968,79

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-633 272,30	D - B	-1 270 242,46

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22111 (1)
LIBELLE : AP BOM

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		480 000,00	A	0,00	0,00	480 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	480 000,00		0,00		480 000,00		0,00
21571	Matériel roulant	480 000,00		0,00		480 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22112 (1)
LIBELLE : PERFORMANCE ENERGETIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		350 000,00	A 238 952,24	0,00	111 047,76	B 238 952,24
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	29 174,60	0,00	-29 174,60	29 174,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	29 174,60	0,00	-29 174,60	29 174,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	350 000,00	209 777,64	0,00	140 222,36	209 777,64
2313	Constructions	350 000,00	199 032,58	0,00	150 967,42	199 032,58
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	10 745,06	0,00	-10 745,06	10 745,06

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-238 952,24	D - B	-238 952,24

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9106 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		142 808,82	A 86 954,47	55 854,35	0,00	B 4 443 710,58
20	Immobilisations incorporelles	120 231,20	56 666,47	26 670,00	36 894,73	546 315,06
2031	Frais d'études	120 231,20	50 749,20	26 670,00	42 812,00	533 892,04
2033	Frais d'insertion	0,00	5 917,27	0,00	-5 917,27	12 423,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	948,00	16 886,73	-7 834,73	143 426,12
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	55 350,77
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 000,00	948,00	16 886,73	-7 834,73	71 744,14
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	1 253,21
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	15 078,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 577,62	29 340,00	12 297,62	-29 060,00	3 753 969,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 577,62	29 340,00	12 297,62	-29 060,00	3 753 969,40

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 24 921,11	0,00	-24 921,11	D 207 640,90	
13	Subventions d'investissement	0,00	24 921,11	0,00	-24 921,11	207 640,90
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	24 921,11	0,00	-24 921,11	207 640,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-62 033,36	D - B	-4 236 069,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	9 269 269	5 284 305	15 118	495 328	1 930 272	3 109 367	1 422 551	648 205	3 900 674	23 177 922	2 154 684	51 407 695
- Equipements municipaux (2)		5 144 122	15 118	1 436	1 930 272	3 077 828	1 005 895	613 032	123 540	17 793 680	147 600	29 857 880
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		55 154	0	493 892	0	31 539	416 656	35 174	3 709 895	985 806	1 933 593	7 661 709
- Opérations financières	9 269 269											9 269 269
Dépenses d'ordre	1 765 019											1 766 219
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	11 034 288	5 284 305	15 118	495 328	1 930 272	3 109 367	1 422 551	648 205	3 900 674	23 179 122	2 154 684	53 173 914
Total recettes	36 935 076	1 129 177	0	0	7 159	65 100	80 478	0	2 453 790	7 511 036	204 593	48 386 410
Solde d'investissement	25 900 788	-4 155 128	-15 118	-495 328	-1 923 112	-3 044 267	-1 342 073	-648 205	-1 446 885	-15 668 085	-1 950 091	-4 787 504

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	589 572	14 428	0	741 439	17 224	16 510	19 966	1 251 920	2 308 358	391 910	5 351 327
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	-589 572	-14 428	0	-741 439	-17 224	-16 510	-19 966	-1 251 920	-2 308 358	-391 910	-5 351 327

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	42 030 821	25 427 458	6 046 277	1 647 909	15 287 949	6 974 935	4 044 820	11 764 630	2 025 852	28 821 188	4 207 211	148 279 051
Total recettes	112 670 351	4 149 966	199 399	1 266 985	1 284 217	416 330	1 352 307	5 910 459	313 871	30 617 384	4 769 663	162 950 932
Solde de fonctionnement	70 639 530	-21 277 493	-5 846 878	-380 925	-14 003 732	-6 558 605	-2 692 513	-5 854 171	-1 711 981	1 796 196	562 452	14 671 881

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		11 034 288	5 873 877	29 547	495 328	2 671 711	3 126 591	1 439 060	668 172	5 152 595	25 487 479	2 546 594	58 525 241
Dépenses réelles		9 269 269	5 873 877	29 547	495 328	2 671 711	3 126 591	1 439 060	668 172	5 152 595	25 486 279	2 546 594	56 759 023
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	9 248 007	0	0	0	0	0	0	0	0	288 571	39 639	9 576 217
1641	Emprunts en euros	9 217 185	0	0	0	0	0	0	0	0	288 571	0	9 505 756
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 639	39 639
16818	Emprunts - Autres prêteurs	30 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 822
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	275 288	0	1 436	0	0	0	0	59 655	1 050 992	96 869	1 484 240
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 328	0	37 328
2031	Frais d'études	0	17 700	0	0	0	0	0	0	59 655	1 000 611	84 269	1 162 234
2033	Frais d'insertion	0	0	0	1 436	0	0	0	0	0	12 303	0	13 740
2051	Concessions, droits similaires	0	257 588	0	0	0	0	0	0	0	750	12 600	270 938
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	7 000	8 000	0	35 174	0	806 831	2 308 992	3 165 997
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	642 079	0	642 079
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400 000	1 400 000
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	7 000	8 000	0	21 964	0	164 752	908 992	1 110 708
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	13 210	0	0	0	13 210
21	Immobilisations corporelles	0	2 119 232	17 125	0	1 308	53 224	422	70 696	0	2 089 442	21	4 351 470
2111	Terrains nus	0	783 806	0	0	0	0	0	0	0	0	0	783 806
2112	Terrains de voirie	0	130 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130 644
2115	Terrains bâtis	0	988 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	988 922
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700	0	1 700
21533	Réseaux câblés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 601	0	3 601
21571	Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616 629	0	616 629
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	43 717	11 345	0	0	0	0	0	0	1 377 740	0	1 432 802
2182	Matériel de transport	0	19 252	0	0	0	0	0	0	0	14 739	0	33 991
2183	Matériel de bureau et informatique	0	81 217	0	0	1 308	0	0	985	0	17 274	0	100 784
2184	Mobilier	0	36 871	1 053	0	0	17 224	0	17 995	0	1 491	0	74 633
2188	Autres immobilisations corporelles	0	34 803	4 726	0	0	36 000	422	51 717	0	56 268	21	183 958

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	5 357	18 982	12 422	0	265 119	45 508	71 202	0	0	2 657 461	67 221	3 143 273
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 576	63 591	127 167
2313	Constructions	0	18 982	0	0	21 482	0	65 543	0	0	1 371 297	3 630	1 480 934
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	12 422	0	0	0	0	0	0	674 464	0	686 886
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	0	0	0	243 637	45 508	5 659	0	0	529 838	0	824 641
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 357	0	0	0	0	0	0	0	0	18 287	0	23 645
26	Participat° et créances rattachées	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
261	Titres de participation	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
27	Autres immobilisations financières	2 700	0	0	0	0	0	0	0	67 240	0	33 852	103 792
274	Prêts	2 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 852	36 552
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	67 240	0	0	67 240
	Opérations d'équipement	0	3 375 346	0	493 892	2 398 283	3 019 859	1 367 436	562 302	5 025 701	14 483 117	0	30 725 936
11107	PLH 2011-2016	0	0	0	0	0	0	0	0	247 582	0	0	247 582
11109	AIDES A LA PIERRE 2011-2016 ETAT	0	0	0	0	0	0	0	0	307 123	0	0	307 123
12113	AP ETUDES PRE OPERATIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 069	0	158 069
15101	AP TRAVAUX HAMEAU	0	0	0	0	0	1 022	0	0	0	0	0	1 022
15102	AP FONDS DE CONCOURS	0	0	0	184 092	0	0	0	0	0	0	0	184 092
16101	AP VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 011 365	0	3 011 365
17101	AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279 334	0	279 334
18101	AP PLH3	0	0	0	0	0	0	0	0	2 456 641	316 967	0	2 773 608
19104	CENTRE CULTUREL DU BEARN	0	0	0	0	810 387	0	0	0	0	0	0	810 387
19105	PLAN D ACTION ACCESSIBILITE	0	0	0	0	0	0	92 078	0	0	0	0	92 078
19106	ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0	0	0	0	0	0	858 702	0	0	0	0	858 702
19107	RESEAU DATA CENTER	0	1 258 101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 258 101
19108	BIENS D EQUIPEMENT NUMERIQUE	0	1 118 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 118 239
19109	VILLE INTELLIGENTE	0	192 182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 182
20101	DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0	0	0	2 995 299	0	0	0	0	0	2 995 299
20102	AMENAG RENOVATION EQUIP PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	534 674	0	0	0	534 674
20103	AIDES PIERRE LLS 2019-2024	0	0	0	0	0	0	0	0	682 871	0	0	682 871
20104	AIDES ANAH HABITAT PRIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	1 331 484	0	0	1 331 484

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
20105	POLE ECHANGE MULTIMODAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 098 095	0	8 098 095
20106	AP ENTREES D AGGLOMERATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 204 575	0	2 204 575
20107	AP EQUIPEMENTS & PATRIMOINE CULTURELS CO	0	0	0	0	1 587 897	0	0	0	0	0	0	1 587 897
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0	55 154	0	309 800	0	23 539	416 656	0	0	178 975	0	984 124
20109	TVX BATIMENTS	0	597 028	0	0	0	0	0	27 628	0	8 617	0	633 272
22112	ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU	0	154 641	0	0	0	0	0	0	0	84 311	0	238 952
9106	PERFORMANCE ENERGETIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142 809	0	142 809
	AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	13 205	5 029	0	0	0	0	0	0	0	4 109 864	0	4 128 098
4581101	AUDIT ENERGETIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458133	OP S/MDT SITE WEB	13 205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 205
458135	POLE MULTIMODAL VDP	0	5 029	0	0	0	0	0	0	0	422 862	0	427 891
458137	POLE MULTIMODAL PARKING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 128 077	0	1 128 077
458138	POLE MULTIMODAL SMTU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	922 588	0	922 588
458139	TRAVAUX BATSALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	424 236	0	424 236
458140	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 212 101	0	1 212 101
	Dépenses d'ordre	1 765 019	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 766 219
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 290 365	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 291 565
13911	Etat et établissements nationaux	686 077	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	687 277
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	68 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 440
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	13 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 400
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	443 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	443 089
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	79 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 201
28158	Autres installat°, matériel et outillage	158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158
041	Opérations patrimoniales	474 653	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	474 653
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	7 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 927
2313	Constructions	115 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 057
2315	Installat°, matériel et outillage techni	240 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 019
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	111 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 650
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement	36 935 076	1 129 177	0	0	7 159	65 100	80 478	0	2 453 790	7 511 036	204 593	48 386 410	
Recettes réelles	20 413 604	1 129 177	0	0	7 159	57 650	80 478	0	2 453 790	7 398 585	204 593	31 745 036	

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 146 683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 146 683
10222	FCTVA	3 699 737	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 699 737
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 446 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 446 945
13	Subventions d'investissement	0	673 350	0	0	0	57 492	78 870	0	1 219 789	3 597 532	18 536	5 645 568
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	790 410	0	0	790 410
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	78 870	0	46 780	1 449 792	0	1 575 441
1322	Subv. non transf. Régions	0	673 350	0	0	0	0	0	0	28 966	1 623 262	1 456	2 327 034
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	57 492	0	0	0	350 641	17 080	425 213
13246	Attrib. de compensation d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	353 633	0	0	353 633
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168 562	0	168 562
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 275	0	5 275
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000 000
1641	Emprunts en euros	13 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	14 523	0	0	14 523
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	14 523	0	0	14 523
21	Immobilisations corporelles	216 666	0	0	0	0	158	0	0	0	0	0	216 824
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	158	0	0	0	0	0	158
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	105 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 986
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	110 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 680
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	7 159	0	1 608	0	0	115 338	0	124 105
2313	Constructions	0	0	0	0	7 159	0	1 608	0	0	20 550	0	29 317
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 852	0	9 852
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 937	0	84 937
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	36 033	15 000	0	0	0	0	0	0	1 219 478	0	186 057	1 456 568
274	Prêts	2 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186 057	188 757
275	Dépôts et cautionnements versés	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
27638	Créance Autres établissements publics	33 333	0	0	0	0	0	0	0	1 219 478	0	0	1 252 811
	Opérations pour compte de tiers	14 222	440 828	0	0	0	0	0	0	0	3 685 715	0	4 140 765
4582201	GPT CDES ETUDES	14 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 222
	REHABILITATION HAMEAU												
458233	OP S/MDT SITE WEB	0	13 205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 205
458235	POLE MULTIMODAL VDP	0	427 623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	427 623
458237	POLE MULTIMODAL PARKING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 127 369	0	1 127 369
458238	POLE MULTIMODAL SMTU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	922 009	0	922 009
458239	TRAVAUX BATSALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	424 236	0	424 236
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 212 101	0	1 212 101
	Recettes d'ordre	13 778 320	0	0	0	0	7 450	0	0	0	112 452	0	13 898 222
040	Opérat° ordre transfert entre sections	13 311 117	0	0	0	0	0	0	0	0	112 451	0	13 423 569
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	61 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 580
2115	Terrains bâtis	1 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 297
2138	Autres constructions	79 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 800
21571	Matériel roulant	133 899	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 899
2802	Frais liés à la réalisation des document	193 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 975
28031	Frais d'études	1 138 193	0	0	0	0	0	0	0	0	24 335	0	1 162 528
28032	Frais de recherche et de développement	12 336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 336
28033	Frais d'insertion	17 213	0	0	0	0	0	0	0	0	538	0	17 751
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	668	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	668
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	11 732	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 732
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	94 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 655
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	11 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 831
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	887 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	887 077
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	422
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	54 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 496
28041582	GFP : Bâtiments, installations	12 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 664
28041583	GFP : Projet infrastructure	127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	960 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	960 791
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	857 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857 281
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installé*	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 000
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	716 946	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	716 946

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	512 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	512 444
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 481 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 481 391
280423	Privé : Projet infrastructure	815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	815
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	67 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 753
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	8 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 160
28051	Concessions et droits similaires	1 079 047	0	0	0	0	0	0	0	0	7 678	0	1 086 724
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530
28128	Autres aménagements de terrains	59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59
28132	Immeubles de rapport	10 527	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 527
28138	Autres constructions	96 583	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 583
281533	Réseaux câblés	884 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	884 720
281571	Matériel roulant	529 198	0	0	0	0	0	0	0	0	13 318	0	542 516
281578	Autre matériel et outillage de voirie	21 564	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 564
28158	Autres installat°, matériel et outillage	549 255	0	0	0	0	0	0	0	0	45 705	0	594 960
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 212	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 212
281738	Autres constructions (m. à dispo)	1 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 461
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	635
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	29 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 525
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346
281784	Mobilier (m. à dispo)	21 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 718
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	62 888	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 888
28181	Installations générales, aménagt divers	2 402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 402
28182	Matériel de transport	74 842	0	0	0	0	0	0	0	0	1 109	0	75 952
28183	Matériel de bureau et informatique	1 684 197	0	0	0	0	0	0	0	0	15 113	0	1 699 311
28184	Mobilier	348 761	0	0	0	0	0	0	0	0	3 975	0	352 736
28188	Autres immo. corporelles	547 650	0	0	0	0	0	0	0	0	681	0	548 331
041	Opérations patrimoniales	467 203	0	0	0	0	7 450	0	0	0	0	0	474 653
2031	Frais d'études	234 176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 176
2033	Frais d'insertion	11 241	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 241
238	Avances versées commandes immo. incorp.	221 786	0	0	0	0	7 450	0	0	0	0	0	229 236
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 743 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 743 152

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Total dépenses de fonctionnement		42 030 821	25 427 458	6 046 277	1 647 909	15 287 949	6 974 935	4 044 820	11 764 630	2 025 852	28 821 188	4 207 211	148 279 051
Dépenses réelles		28 716 898	25 427 458	6 046 277	1 647 909	15 287 949	6 974 935	4 044 820	11 764 630	2 025 852	28 711 542	4 207 211	134 855 482
011	Charges à caractère général	0	4 516 969	260 637	2 293	2 298 633	2 241 157	713 937	990 711	145 753	6 916 381	582 803	18 669 273
60611	Eau et assainissement	0	13 003	0	0	15 404	20 207	115 645	18 199	0	26 285	428	209 172
60612	Energie - Electricité	0	307 337	0	0	449 563	382 288	173 855	142 168	0	301 015	5 815	1 762 042
60613	Chauffage urbain	0	9 417	0	0	7 421	0	0	0	0	0	0	16 838
60622	Carburants	0	1 653	0	0	0	0	0	0	0	762 220	0	763 873
60623	Alimentation	0	705	0	0	4 474	0	2 062	347 183	0	0	0	354 424
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	34 983	0	68 466	0	103 449
60631	Fournitures d'entretien	0	81 014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 014
60632	Fournitures de petit équipement	0	23 833	0	0	4 012	10 248	390	43 018	0	7 180	0	88 682
60636	Vêtements de travail	0	19 929	4 346	0	0	0	0	0	0	64 845	0	89 119
6064	Fournitures administratives	0	40 873	273	0	16 036	0	702	11 754	2 239	5 668	0	77 545
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	458 363	0	0	0	0	0	0	458 363
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	0	5 591	0	0	0	0	0	0	5 591
6068	Autres matières et fournitures	0	123 185	4 530	0	41 416	140 210	3 310	13 903	490	418 284	0	745 328
611	Contrats de prestations de services	0	458 405	244 317	0	317 037	1 162 331	6 433	149 263	0	4 203 661	83 092	6 624 538
6132	Locations immobilières	0	87 090	315	0	285 892	3 660	2 314	19 640	6 600	1 470	0	406 981
6135	Locations mobilières	0	54 326	0	0	12 233	65 398	12 418	1 296	677	84 842	0	231 191
614	Charges locatives et de copropriété	0	24 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 146
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	4 349	34 184	11 908	0	131 402	0	181 843
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	42 243	0	0	72 512	24 949	622	34 540	0	3 323	26 973	205 161
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	334	0	0	0	0	7 804	0	0	0	0	8 138
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 739	0	65 739
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 619	0	166 619
61551	Entretien matériel roulant	0	5 796	0	0	4 582	0	0	0	0	107 461	0	117 839
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	9 090	0	0	12 715	0	17 074	0	38 879
6156	Maintenance	0	785 451	4 202	0	134 975	87 218	19 756	31 120	0	51 436	5 336	1 119 495
6161	Multirisques	0	542 383	0	0	427	0	0	0	0	0	0	542 810
617	Etudes et recherches	0	62 777	0	0	0	0	0	0	41 760	4 290	0	108 827
6182	Documentation générale et technique	0	75 711	74	0	3 687	0	454	3 668	141	1 125	490	85 351
6184	Versements à des organismes de formation	0	261 102	0	0	0	0	1 470	180	0	12 108	0	274 860
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	12 929	0	0	0	0	0	0	160	0	0	13 089
6188	Autres frais divers	0	311 497	1 469	0	65 023	116 675	706	1 164	500	52 039	0	549 074
6226	Honoraires	0	73 407	0	0	0	6 435	1 082	0	-2 884	388	5 520	83 948
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	22 135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 135
6228	Divers	0	17 074	0	0	57 791	0	0	39 811	0	0	0	114 676

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6231	Annonces et insertions	0	117 746	0	0	1 768	0	7 595	0	8 966	50 699	2 582	189 357
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 368
6233	Foires et expositions	0	12 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 389
6236	Catalogues et imprimés	0	32 696	0	0	25 619	0	5 419	0	0	31 399	0	95 133
6237	Publications	0	19 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 488
6238	Divers	0	71 990	0	0	9 046	0	4 154	354	28 388	5 406	593	119 930
6241	Transports de biens	0	1 136	0	0	158	0	2 280	0	1	0	0	3 574
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	5 539	0	1 425	7 928	26	330	2 895	18 143
6251	Voyages et déplacements	0	9 600	210	0	15 822	0	0	3 091	255	1 161	0	30 140
6255	Frais de déménagement	0	3 338	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 338
6256	Missions	0	43 529	0	528	14 752	0	336	1 944	0	5 313	0	66 401
6257	Réceptions	0	25 757	0	0	758	0	0	0	8 473	0	0	34 988
6261	Frais d'affranchissement	0	177 239	0	0	119	0	0	0	0	0	0	177 358
6262	Frais de télécommunications	0	235 774	0	0	1 970	23 198	457	4 331	0	0	0	265 731
627	Services bancaires et assimilés	0	3 471	0	0	0	0	0	580	0	0	0	4 051
6281	Concours divers (cotisations)	0	51 483	0	0	1 339	0	25 045	0	40 440	29 541	79 467	227 314
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	682	0	0	0	682
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	152 232	0	0	0	0	0	-2 533	0	117 339	0	267 038
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	957	0	0	0	0	0	0	0	29 929	0	30 886
6288	Autres services extérieurs	0	60 442	177	0	243 457	27 161	284 018	51 242	750	74 436	1 690	743 374
63512	Taxes foncières	0	33 067	724	1 765	0	166 828	0	0	8 772	16 501	367 923	595 580
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	6 578	0	0	0	6 578
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	4 488	0	0	0	0	0	0	0	-4 488	0	0
6358	Autres droits	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	12 758	0	0	0	0	1 877	0	14 635
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	19 532 779	560 486	1 645 617	10 577 426	672 029	1 790 143	9 521 861	1 838 699	10 819 289	620 633	57 578 963
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	10 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 228
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	1 766 871	0	0	0	0	0	0	0	32 135	0	1 799 006
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	11 461	0	0	0	0	124 957	0	136 418
6331	Versement mobilité	0	178 015	5 255	16 545	111 330	6 735	19 977	102 263	14 456	106 258	6 524	567 357
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	38 112	1 379	4 510	26 480	1 442	2 453	19 320	3 314	24 046	1 036	122 092
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	109 141	3 205	10 146	67 819	4 143	12 238	63 014	8 881	65 284	4 025	347 895
64111	Rémunération principale titulaires	0	7 890 609	324 531	974 486	5 529 186	299 980	565 746	4 073 801	794 580	5 168 859	214 873	25 836 651
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	86 499	3 698	6 287	41 687	9 502	6 874	53 026	5 923	68 191	5 120	286 806
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	14 900	500	3 400	14 700	300	1 100	15 200	1 300	15 900	100	67 400
64118	Autres indemnités titulaires	0	2 218 844	67 609	191 156	968 470	95 131	145 962	772 321	177 971	1 350 565	76 117	6 064 148

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
64131	Rémunérations non tit.	0	2 458 828	18 584	0	889 080	90 402	591 840	1 928 970	149 411	1 136 019	164 912	7 428 047
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	2 600	0	0	4 000	0	1 700	7 800	300	6 337	100	22 837
64138	Autres indemnités non tit.	0	3 339	311	0	7 300	0	583	0	0	0	0	11 533
64164	Emplois dinsertion indemnité inflat°	0	600	0	0	400	0	100	0	0	0	0	1 100
64168	Autres emplois d'insertion	0	24 284	0	0	19 148	0	1 174	1 911	2 484	27 197	0	76 198
64171	Apprentis - rémunérations	0	87 733	0	0	25 387	0	3 055	9 859	7 435	2 818	0	136 286
64172	Apprentis indemnité inflation	0	800	0	0	200	0	0	0	100	0	0	1 100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 719 823	42 860	135 590	1 009 343	62 390	227 536	1 017 783	130 390	975 948	60 791	5 382 455
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 599 253	89 615	294 463	1 758 153	97 084	183 311	1 336 148	529 102	1 617 689	79 907	8 584 725
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	84 492	650	0	33 839	3 498	22 978	72 810	3 984	40 555	5 820	268 627
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	79 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 093
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
64731	Allocations chômage versées directement	0	31 709	0	0	24 987	0	0	11 021	4 497	6 241	0	78 455
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	24 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 372
6478	Autres charges sociales diverses	0	46 841	1 240	7 615	24 748	636	2 933	32 795	3 446	36 951	1 308	158 514
6488	Autres charges	0	54 603	1 050	1 419	9 708	786	585	3 818	1 125	13 338	0	86 432
014	Atténuations de produits	27 329 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 599	27 980 507
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 745
739211	Attributions de compensation	25 811 974	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 811 974
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 516 189	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 516 189
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 599	650 599
65	Autres charges de gestion courante	0	1 181 504	5 225 154	0	2 411 890	3 875 695	1 501 240	1 063 327	41 400	10 924 480	2 135 797	28 360 486
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	956
6518	Autres	0	1 693	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 693
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0	0	0	0	0	1 250 000	0	0	0	0	0	1 250 000
6531	Indemnités	0	616 803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616 803
6532	Frais de mission	0	1 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 937
6533	Cotisations de retraite	0	43 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 792
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	145 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 077
6535	Formation	0	11 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 300
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	1 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 078
6541	Créances admises en non-valeur	0	27 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 523
6542	Créances éteintes	0	149 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 999

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6553	Service d'incendie	0	0	5 225 154	0	0	0	0	0	0	0	0	5 225 154
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 791 419	0	9 791 419
6557	Contribut° politique de l'habitat	0	0	0	0	0	0	108 000	0	0	0	0	108 000
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	1 520 000	0	0	0	0	0	0	1 520 000
65731	Subv. fonct. Etat	0	20 367	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 367
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	817 503	296 400	1 113 903
65737	Autres établissements publics locaux	0	0	0	0	0	0	336 800	0	0	0	1 383 000	1 719 800
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 015	200 831	235 846
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	160 528	0	0	890 900	2 620 133	1 056 440	1 063 327	41 400	280 293	255 566	6 368 586
658821	Secours d'urgence	0	450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450
65888	Autres	0	0	0	0	990	5 562	0	0	0	250	0	6 802
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 386 136	0	0	0	0	0	0	0	0	32 419	0	1 418 555
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 297 993	0	0	0	0	0	0	0	0	32 419	0	1 330 412
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	88 143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 143
67	Charges exceptionnelles	854	196 207	0	0	0	186 054	39 500	188 731	0	18 973	217 379	847 698
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	88	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	169 972	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 972
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	766	10 116	0	0	0	0	39 500	184 399	0	6 469	11 057	252 308
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0	0	0	0	0	186 054	0	0	0	0	206 322	392 376
678	Autres charges exceptionnelles	0	16 119	0	0	0	0	0	4 332	0	12 504	0	32 955
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>13 313 923</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109 646</i>	<i>0</i>	<i>13 423 569</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>13 313 923</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109 646</i>	<i>0</i>	<i>13 423 569</i>
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>214 996</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>214 996</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>61 580</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>61 580</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>13 037 347</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109 646</i>	<i>0</i>	<i>13 146 992</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		112 670 351	4 149 966	199 399	1 266 985	1 284 217	416 330	1 352 307	5 910 459	313 871	30 617 384	4 769 663	162 950 932
Recettes réelles		104 984 478	4 149 966	199 399	1 266 985	1 284 217	416 330	1 352 307	5 910 459	313 871	30 616 184	4 769 663	155 263 859
013	Atténuations de charges	0	853 996	0	0	0	0	0	0	0	0	0	853 996
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	259 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 599
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	594 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	594 397
70	Produits des services, du domaine, vente	37 205	2 737 295	0	1 152 705	698 549	36 967	105 192	1 239 187	0	5 160 953	133 476	11 301 529
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	11 507	0	0	9 938	22 932	0	0	0	226 620	0	270 996
70328	Autres droits stationnement et location	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174	0	174
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 158 256	0	1 158 256
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	353 945	0	0	0	0	0	0	353 945
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	55 270	1 127 717	0	0	0	1 182 987
70688	Autres prestations de services	0	689 561	0	0	0	0	0	111 471	0	0	0	801 032
7071	Compteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 609	17 609
7078	Autres marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 595 786	0	1 595 786
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	4 485	0	0	0	0	43 307	0	0	0	0	47 792
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0	916 186	0	0	104 585	0	0	0	0	0	0	1 020 771
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	883 645	0	1 152 429	230 081	0	6 615	0	0	1 231 064	0	3 503 834
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	7 884	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 884
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	210 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 050
70878	Remb. frais par d'autres redevables	37 205	13 977	0	276	0	14 036	0	0	0	949 054	115 866	1 130 414
73	Impôts et taxes	79 462 209	128 105	0	0	1 212	0	0	0	0	23 106 346	778 011	103 475 884
73111	Impôts directs locaux	33 078 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 078 103
73112	Cotisation sur la VAE	10 760 130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 760 130
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	3 015 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 015 828
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	709 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	709 154

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	667 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667 900
73221	FNGIR	227 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	227 602
7328	Autres fiscalités reversées	0	0	0	0	1 212	0	0	0	0	0	0	1 212
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 116 173	0	22 116 173
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	990 173	0	990 173
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	778 011	778 011
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	0	128 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 105
7382	Fraction de TVA	31 003 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 003 492
74	Dotations et participations	25 239 012	11 756	199 399	0	584 456	0	1 215 936	4 670 072	204 071	2 332 208	90 000	34 546 909
74124	Dotation d'intercommunalité	3 153 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 153 380
74126	Dot. compensat° groupements de communes	18 328 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 328 270
744	FCTVA	41 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 922
7461	DGD	0	0	0	0	288 613	0	0	0	0	0	0	288 613
74718	Autres participations Etat	100 000	8 256	0	0	166 403	0	40 000	0	0	179 280	90 000	583 938
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	20 000	0	50 169	0	0	22 545	0	92 715
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	102 800	0	559 914	519 542	0	0	0	1 182 256
74741	Participat° Communes du GFP	0	0	199 399	0	0	0	0	0	0	35 000	0	234 399
7477	Participat° Budget communautaire et FS	197 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 461
7478	Participat° Autres organismes	0	3 500	0	0	6 640	0	565 853	1 403 204	204 071	2 095 383	0	4 278 651
748313	Dotat° de compensation de la TP	540 918	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540 918
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 864 172	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 864 172
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 889
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	0	0	0	0	2 747 325	0	0	0	2 747 325
75	Autres produits de gestion courante	0	53 188	0	114 280	0	371 576	0	0	0	252	3 768 170	4 307 466
752	Revenus des immeubles	0	51 963	0	0	0	371 576	0	0	0	252	266 268	690 058
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	1 219	0	114 280	0	0	0	0	0	0	3 501 902	3 617 401
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
76	Produits financiers	3 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 670
7688	Autres	3 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 670
77	Produits exceptionnels	242 381	365 626	0	0	0	7 787	31 179	1 200	109 800	16 425	6	774 405
7711	Dédits et pénalités perçus	201 071	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	0	208 571

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	172 565	0	0	0	0	0	2	0	0	0	172 567
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	2 035	0	0	0	7 787	31 179	0	0	0	6	41 007
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	87 576	0	0	0	0	0	0	109 800	0	0	197 376
7788	Produits exceptionnels divers	41 310	103 410	0	0	0	0	0	1 198	0	8 925	0	154 844
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		1 290 365	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 291 565
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 290 365	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 291 565
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	79 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 201
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 211 006	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 212 206
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		6 395 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 395 508

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		42 030 821.16	25 426 331.87	0.00	1 126.56	0.00	67 458 279.59
Réalizations		42 030 821.16	25 426 331.87	0.00	1 126.56	0.00	67 458 279.59
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	4 515 842.63	0.00	1 126.56	0.00	4 516 969.19
60611	Eau et assainissement	0,00	13 003,37	0,00	0,00	0,00	13 003,37
60612	Energie - Electricité	0,00	307 336,77	0,00	0,00	0,00	307 336,77
60613	Chauffage urbain	0,00	9 416,97	0,00	0,00	0,00	9 416,97
60622	Carburants	0,00	1 653,41	0,00	0,00	0,00	1 653,41
60623	Alimentation	0,00	705,00	0,00	0,00	0,00	705,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	81 013,56	0,00	0,00	0,00	81 013,56
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	23 833,41	0,00	0,00	0,00	23 833,41
60636	Vêtements de travail	0,00	19 928,84	0,00	0,00	0,00	19 928,84
6064	Fournitures administratives	0,00	40 791,37	0,00	82,08	0,00	40 873,45
6068	Autres matières et fournitures	0,00	122 807,54	0,00	377,52	0,00	123 185,06
611	Contrats de prestations de services	0,00	458 404,77	0,00	0,00	0,00	458 404,77
6132	Locations immobilières	0,00	87 089,75	0,00	0,00	0,00	87 089,75
6135	Locations mobilières	0,00	54 326,29	0,00	0,00	0,00	54 326,29
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	24 145,52	0,00	0,00	0,00	24 145,52
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	42 242,57	0,00	0,00	0,00	42 242,57
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	334,40	0,00	0,00	0,00	334,40
61551	Entretien matériel roulant	0,00	5 795,66	0,00	0,00	0,00	5 795,66
6156	Maintenance	0,00	785 451,27	0,00	0,00	0,00	785 451,27
6161	Multirisques	0,00	542 382,59	0,00	0,00	0,00	542 382,59
617	Etudes et recherches	0,00	62 777,04	0,00	0,00	0,00	62 777,04
6182	Documentation générale et technique	0,00	75 711,16	0,00	0,00	0,00	75 711,16
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	261 101,54	0,00	0,00	0,00	261 101,54
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	12 929,20	0,00	0,00	0,00	12 929,20
6188	Autres frais divers	0,00	311 497,47	0,00	0,00	0,00	311 497,47
6226	Honoraires	0,00	73 406,63	0,00	0,00	0,00	73 406,63
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	22 134,76	0,00	0,00	0,00	22 134,76
6228	Divers	0,00	17 073,53	0,00	0,00	0,00	17 073,53
6231	Annonces et insertions	0,00	117 746,42	0,00	0,00	0,00	117 746,42
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 367,73	0,00	0,00	0,00	2 367,73
6233	Foires et expositions	0,00	12 388,80	0,00	0,00	0,00	12 388,80
6236	Catalogues et imprimés	0,00	32 696,20	0,00	0,00	0,00	32 696,20
6237	Publications	0,00	19 488,00	0,00	0,00	0,00	19 488,00
6238	Divers	0,00	71 323,43	0,00	666,96	0,00	71 990,39
6241	Transports de biens	0,00	1 135,80	0,00	0,00	0,00	1 135,80
6251	Voyages et déplacements	0,00	9 599,99	0,00	0,00	0,00	9 599,99

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6255	Frais de déménagement	0,00	3 337,57	0,00	0,00	0,00	3 337,57
6256	Missions	0,00	43 529,42	0,00	0,00	0,00	43 529,42
6257	Réceptions	0,00	25 757,33	0,00	0,00	0,00	25 757,33
6261	Frais d'affranchissement	0,00	177 239,38	0,00	0,00	0,00	177 239,38
6262	Frais de télécommunications	0,00	235 773,58	0,00	0,00	0,00	235 773,58
627	Services bancaires et assimilés	0,00	3 471,42	0,00	0,00	0,00	3 471,42
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	51 482,51	0,00	0,00	0,00	51 482,51
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	152 232,00	0,00	0,00	0,00	152 232,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	957,28	0,00	0,00	0,00	957,28
6288	Autres services extérieurs	0,00	60 442,38	0,00	0,00	0,00	60 442,38
63512	Taxes foncières	0,00	33 067,00	0,00	0,00	0,00	33 067,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	4 488,00	0,00	0,00	0,00	4 488,00
6358	Autres droits	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00	24,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	19 532 778,82	0,00	0,00	0,00	19 532 778,82
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	10 227,80	0,00	0,00	0,00	10 227,80
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	1 766 870,52	0,00	0,00	0,00	1 766 870,52
6331	Versement mobilité	0,00	178 014,68	0,00	0,00	0,00	178 014,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	38 111,69	0,00	0,00	0,00	38 111,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	109 141,00	0,00	0,00	0,00	109 141,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	7 890 608,95	0,00	0,00	0,00	7 890 608,95
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	86 498,74	0,00	0,00	0,00	86 498,74
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	14 900,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	2 218 844,26	0,00	0,00	0,00	2 218 844,26
64131	Rémunérations non tit.	0,00	2 458 828,20	0,00	0,00	0,00	2 458 828,20
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	3 339,22	0,00	0,00	0,00	3 339,22
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	24 284,33	0,00	0,00	0,00	24 284,33
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	87 732,85	0,00	0,00	0,00	87 732,85
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 719 823,17	0,00	0,00	0,00	1 719 823,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2 599 253,00	0,00	0,00	0,00	2 599 253,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	84 492,19	0,00	0,00	0,00	84 492,19
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	79 093,00	0,00	0,00	0,00	79 093,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	31 709,11	0,00	0,00	0,00	31 709,11
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	24 371,79	0,00	0,00	0,00	24 371,79
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	46 841,18	0,00	0,00	0,00	46 841,18
6488	Autres charges	0,00	54 603,14	0,00	0,00	0,00	54 603,14
014	Atténuations de produits	27 329 907,60	0,00	0,00	0,00	0,00	27 329 907,60
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 745,00
739211	Attributions de compensation	25 811 973,60	0,00	0,00	0,00	0,00	25 811 973,60
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 516 189,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 516 189,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 313 923,03	0,00	0,00	0,00	0,00	13 313 923,03
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	214 996,21	0,00	0,00	0,00	0,00	214 996,21
6761	Différences sur réalisations (positives)	61 580,26	0,00	0,00	0,00	0,00	61 580,26
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 037 346,56	0,00	0,00	0,00	0,00	13 037 346,56

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 181 503,70	0,00	0,00	0,00	1 181 503,70
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	956,28	0,00	0,00	0,00	956,28
6518	Autres	0,00	1 692,79	0,00	0,00	0,00	1 692,79
6531	Indemnités	0,00	616 802,64	0,00	0,00	0,00	616 802,64
6532	Frais de mission	0,00	1 937,08	0,00	0,00	0,00	1 937,08
6533	Cotisations de retraite	0,00	43 792,43	0,00	0,00	0,00	43 792,43
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	145 077,20	0,00	0,00	0,00	145 077,20
6535	Formation	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	1 078,01	0,00	0,00	0,00	1 078,01
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	27 522,91	0,00	0,00	0,00	27 522,91
6542	Créances éteintes	0,00	149 999,36	0,00	0,00	0,00	149 999,36
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	20 367,00	0,00	0,00	0,00	20 367,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	160 528,00	0,00	0,00	0,00	160 528,00
658821	Secours d'urgence	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 386 136,07	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 136,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 297 993,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1 297 993,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	88 142,82	0,00	0,00	0,00	0,00	88 142,82
67	Charges exceptionnelles	854,46	196 206,72	0,00	0,00	0,00	197 061,18
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	88,16	0,00	0,00	0,00	0,00	88,16
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	169 971,72	0,00	0,00	0,00	169 971,72
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	766,30	10 116,22	0,00	0,00	0,00	10 882,52
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	16 118,78	0,00	0,00	0,00	16 118,78
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	112 670 351,36	4 149 965,52	0,00	0,00	0,00	116 820 316,88
	Réalisations	112 670 351,36	4 149 965,52	0,00	0,00	0,00	116 820 316,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 395 508,15	0,00	0,00	0,00	0,00	6 395 508,15
013	Atténuations de charges	0,00	853 996,16	0,00	0,00	0,00	853 996,16
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	259 599,27	0,00	0,00	0,00	259 599,27
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	594 396,89	0,00	0,00	0,00	594 396,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 290 365,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 365,35
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	79 200,97	0,00	0,00	0,00	0,00	79 200,97
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 211 006,16	0,00	0,00	0,00	0,00	1 211 006,16
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	158,22	0,00	0,00	0,00	0,00	158,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	37 205,11	2 737 294,99	0,00	0,00	0,00	2 774 500,10
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	11 506,64	0,00	0,00	0,00	11 506,64
70688	Autres prestations de services	0,00	689 561,22	0,00	0,00	0,00	689 561,22
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	4 484,93	0,00	0,00	0,00	4 484,93
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	916 186,00	0,00	0,00	0,00	916 186,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	883 645,33	0,00	0,00	0,00	883 645,33
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	7 884,00	0,00	0,00	0,00	7 884,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	210 049,95	0,00	0,00	0,00	210 049,95
70878	Remb. frais par d'autres redevables	37 205,11	13 976,92	0,00	0,00	0,00	51 182,03

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
73	Impôts et taxes	79 462 209,44	128 105,30	0,00	0,00	0,00	79 590 314,74
73111	Impôts directs locaux	33 078 103,43	0,00	0,00	0,00	0,00	33 078 103,43
73112	Cotisation sur la VAE	10 760 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 760 130,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	3 015 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 015 828,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	709 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 154,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	667 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667 900,00
73221	FNGIR	227 602,01	0,00	0,00	0,00	0,00	227 602,01
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	128 105,30	0,00	0,00	0,00	128 105,30
7382	Fraction de TVA	31 003 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 003 492,00
74	Dotations et participations	25 239 011,90	11 755,55	0,00	0,00	0,00	25 250 767,45
74124	Dotations d'intercommunalité	3 153 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 153 380,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	18 328 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 328 270,00
744	FCTVA	41 922,34	0,00	0,00	0,00	0,00	41 922,34
74718	Autres participations Etat	100 000,00	8 255,54	0,00	0,00	0,00	108 255,54
7477	Participat° Budget communautaire et FS	197 460,55	0,00	0,00	0,00	0,00	197 460,55
7478	Participat° Autres organismes	0,00	3 500,01	0,00	0,00	0,00	3 500,01
748313	Dotat° de compensation de la TP	540 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 918,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 864 172,01	0,00	0,00	0,00	0,00	2 864 172,01
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 889,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	53 187,90	0,00	0,00	0,00	53 187,90
752	Revenus des immeubles	0,00	51 962,67	0,00	0,00	0,00	51 962,67
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	1 218,90	0,00	0,00	0,00	1 218,90
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	6,33	0,00	0,00	0,00	6,33
76	Produits financiers	3 670,39	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,39
7688	Autres	3 670,39	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,39
77	Produits exceptionnels	242 381,02	365 625,62	0,00	0,00	0,00	608 006,64
7711	Dédits et pénalités perçus	201 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 071,00
7714	Recouvr° créances admises en non valeur	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	172 565,09	0,00	0,00	0,00	172 565,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 035,00	0,00	0,00	0,00	2 035,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	87 575,50	0,00	0,00	0,00	87 575,50
7788	Produits exceptionnels divers	41 310,02	103 410,03	0,00	0,00	0,00	144 720,05
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	70 639 530,20	-21 276 366,35	0,00	-1 126,56	0,00	49 362 037,29

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	24 284 253,99	0,00	0,00	951 049,18	28 125,06	162 903,64	0,00	0,00	1 126,56
	Réalisations	24 284 253,99	0,00	0,00	951 049,18	28 125,06	162 903,64	0,00	0,00	1 126,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 262 100,60	0,00	0,00	221 241,33	28 125,06	4 375,64	0,00	0,00	1 126,56

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
60611	Eau et assainissement	13 003,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	306 807,14	0,00	0,00	0,00	0,00	529,63	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	9 416,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 653,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	81 013,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	23 805,21	0,00	0,00	28,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	19 928,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	40 772,37	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,08
6068	Autres matières et fournitures	122 807,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377,52
611	Contrats de prestations de services	416 372,80	0,00	0,00	42 031,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	87 089,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	41 924,29	0,00	0,00	12 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	24 145,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	42 242,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	334,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 795,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	781 605,26	0,00	0,00	0,00	0,00	3 846,01	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	542 382,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	62 777,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	75 711,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	257 868,21	0,00	0,00	3 233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	12 929,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	310 957,47	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	53 254,63	0,00	0,00	20 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	22 134,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	17 073,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	72 070,01	0,00	0,00	45 676,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	2 367,73	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	12 388,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 375,00	0,00	0,00	31 321,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	19 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	25 576,61	0,00	0,00	45 746,82	0,00	0,00	0,00	0,00	666,96
6241	Transports de biens	1 135,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	9 599,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	3 337,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	42 927,02	0,00	0,00	602,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	25 757,33	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
6261	Frais d'affranchissement	177 239,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	235 773,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 471,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	51 482,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	152 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	957,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	60 442,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	33 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 802 970,97	0,00	0,00	729 807,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	10 227,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	1 766 870,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	170 253,34	0,00	0,00	7 761,34	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	37 058,82	0,00	0,00	1 052,87	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	104 349,35	0,00	0,00	4 791,65	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 663 189,84	0,00	0,00	227 419,11	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	83 761,24	0,00	0,00	2 737,50	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	14 300,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 159 383,20	0,00	0,00	59 461,06	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 227 873,99	0,00	0,00	230 954,21	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	2 100,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 339,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 069,66	0,00	0,00	2 214,67	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	77 809,73	0,00	0,00	9 923,12	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	700,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 633 011,60	0,00	0,00	86 811,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 514 930,80	0,00	0,00	84 322,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	77 139,53	0,00	0,00	7 352,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	79 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	31 709,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	24 371,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	45 498,35	0,00	0,00	1 342,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	52 140,08	0,00	0,00	2 463,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 022 975,70	0,00	0,00	0,00	0,00	158 528,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	956,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	1 692,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	616 802,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 937,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	43 792,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	145 077,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 078,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	27 522,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	149 999,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	20 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 528,00	0,00	0,00	0,00
658821	Secours d'urgence	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	196 206,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	169 971,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 116,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	16 118,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 149 965,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		4 149 965,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	853 996,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	259 599,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	594 396,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 737 294,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	11 506,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	689 561,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	4 484,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	916 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	883 645,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	7 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	210 049,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	13 976,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	128 105,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	128 105,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	11 755,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotations d'intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	8 255,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	3 500,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	53 187,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	51 962,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 218,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	6,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	365 625,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	172 565,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	87 575,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	103 410,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-20 134 288,47	0,00	0,00	-951 049,18	-28 125,06	-162 903,64	0,00	-1 126,56

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		5 605 634,92	440 641,94	0,00	6 046 276,86
Réalizations		5 605 634,92	440 641,94	0,00	6 046 276,86
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	260 427,16	210,00	0,00	260 637,16
60636	Vêtements de travail	4 345,77	0,00	0,00	4 345,77
6064	Fournitures administratives	272,70	0,00	0,00	272,70
6068	Autres matières et fournitures	4 529,88	0,00	0,00	4 529,88
611	Contrats de prestations de services	244 317,19	0,00	0,00	244 317,19
6132	Locations immobilières	315,00	0,00	0,00	315,00
6156	Maintenance	4 202,34	0,00	0,00	4 202,34
6182	Documentation générale et technique	74,18	0,00	0,00	74,18
6188	Autres frais divers	1 468,83	0,00	0,00	1 468,83
6251	Voyages et déplacements	0,00	210,00	0,00	210,00
6288	Autres services extérieurs	177,00	0,00	0,00	177,00
63512	Taxes foncières	724,27	0,00	0,00	724,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 054,05	440 431,94	0,00	560 485,99
6331	Versement mobilité	1 076,36	4 178,21	0,00	5 254,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	299,00	1 079,78	0,00	1 378,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	661,82	2 543,34	0,00	3 205,16
64111	Rémunération principale titulaires	77 908,99	246 621,51	0,00	324 530,50
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	912,90	2 785,20	0,00	3 698,10
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	500,00	0,00	500,00
64118	Autres indemnités titulaires	10 485,34	57 124,12	0,00	67 609,46
64131	Rémunérations non tit.	0,00	18 583,52	0,00	18 583,52
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	311,11	0,00	311,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 327,15	33 532,57	0,00	42 859,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	19 160,49	70 454,41	0,00	89 614,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	650,17	0,00	650,17
6478	Autres charges sociales diverses	222,00	1 018,00	0,00	1 240,00
6488	Autres charges	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 225 153,71	0,00	0,00	5 225 153,71
6553	Service d'incendie	5 225 153,71	0,00	0,00	5 225 153,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	199 399,23	0,00	0,00	199 399,23
	Réalisations	199 399,23	0,00	0,00	199 399,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	199 399,23	0,00	0,00	199 399,23
74741	Participat° Communes du GFP	199 399,23	0,00	0,00	199 399,23
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-5 406 235,69	-440 641,94	0,00	-5 846 877,63

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	137 902,40	5 225 153,71	242 578,81
	Réalisations	0,00	0,00	137 902,40	5 225 153,71	242 578,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	17 848,35	0,00	242 578,81
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 345,77	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	272,70	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	4 529,88	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 650,38	0,00	241 666,81
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	315,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	3 290,34	0,00	912,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	74,18	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 468,83	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	177,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	724,27	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	120 054,05	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 076,36	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	299,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	661,82	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	77 908,99	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	912,90	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	10 485,34	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	9 327,15	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	19 160,49	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	222,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 225 153,71	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	5 225 153,71	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	199 399,23	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	199 399,23	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	199 399,23	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	199 399,23	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	61 496,83	-5 225 153,71	-242 578,81

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		527,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647 381,79	0,00	1 647 909,49
Réalizations		527,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647 381,79	0,00	1 647 909,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	527,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 765,00	0,00	2 292,70
6256	Missions	527,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527,70
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 765,00	0,00	1 765,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 645 616,79	0,00	1 645 616,79
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 544,93	0,00	16 544,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 510,36	0,00	4 510,36
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 146,24	0,00	10 146,24
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	974 485,87	0,00	974 485,87
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 286,72	0,00	6 286,72
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	3 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 155,50	0,00	191 155,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 590,12	0,00	135 590,12
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 463,19	0,00	294 463,19
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 614,66	0,00	7 614,66
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,20	0,00	1 419,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266 984,92	0,00	1 266 984,92
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266 984,92	0,00	1 266 984,92

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 704,67	0,00	1 152 704,67
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 428,67	0,00	1 152 428,67
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276,00	0,00	276,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 280,25	0,00	114 280,25
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 280,25	0,00	114 280,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-527,70	0,00	0,00	0,00	0,00	-380 396,87	0,00	-380 924,57

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	1 647 381,79	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	1 647 381,79	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	1 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	1 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 645 616,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	16 544,93	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	4 510,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	10 146,24	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	974 485,87	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	6 286,72	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	191 155,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	135 590,12	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	294 463,19	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	7 614,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	1 419,20	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	1 266 984,92	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	1 266 984,92	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 152 704,67	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	1 152 428,67	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	114 280,25	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	114 280,25	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-380 396,87	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		3 065 835,12	5 293 095,15	6 394 367,96	534 650,69	0,00	15 287 948,92
Réalizations		3 065 835,12	5 293 095,15	6 394 367,96	534 650,69	0,00	15 287 948,92
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	444 351,74	277 761,35	1 319 489,05	257 031,22	0,00	2 298 633,36
60611	Eau et assainissement	0,00	2 906,36	9 926,10	2 571,27	0,00	15 403,73
60612	Energie - Electricité	0,00	61 041,45	318 238,83	70 283,16	0,00	449 563,44
60613	Chauffage urbain	0,00	4 936,10	1 721,93	762,90	0,00	7 420,93
60623	Alimentation	654,56	430,88	3 388,58	0,00	0,00	4 474,02
60632	Fournitures de petit équipement	30,08	494,34	2 040,57	1 446,80	0,00	4 011,79
6064	Fournitures administratives	2 064,55	1 421,30	11 640,74	909,28	0,00	16 035,87
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	66,35	458 297,13	0,00	0,00	458 363,48
6067	Fournitures scolaires	0,00	5 590,88	0,00	0,00	0,00	5 590,88
6068	Autres matières et fournitures	4 839,10	4 415,00	18 697,88	13 464,09	0,00	41 416,07
611	Contrats de prestations de services	2 453,13	11 168,01	242 315,45	61 100,23	0,00	317 036,82
6132	Locations immobilières	285 891,92	0,00	0,00	0,00	0,00	285 891,92
6135	Locations mobilières	5 886,07	6 346,64	0,00	0,00	0,00	12 232,71
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	27 995,92	42 169,44	2 346,76	0,00	72 512,12
61551	Entretien matériel roulant	3 044,09	0,00	1 537,45	0,00	0,00	4 581,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	8 964,14	0,00	125,70	0,00	9 089,84
6156	Maintenance	124,70	14 056,18	101 036,81	19 757,14	0,00	134 974,83
6161	Multirisques	0,00	0,00	427,37	0,00	0,00	427,37
6182	Documentation générale et technique	815,07	1 321,39	30,00	1 520,92	0,00	3 687,38
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	65 023,26	0,00	0,00	65 023,26
6228	Divers	5 352,73	52 438,41	0,00	0,00	0,00	57 791,14
6231	Annonces et insertions	467,93	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 767,93
6236	Catalogues et imprimés	12 866,52	0,00	3 133,31	9 619,20	0,00	25 619,03
6238	Divers	4 765,90	2 058,32	369,50	1 852,32	0,00	9 046,04
6241	Transports de biens	0,00	0,00	98,53	58,99	0,00	157,52
6247	Transports collectifs	4 170,00	1 368,50	0,00	0,00	0,00	5 538,50
6251	Voyages et déplacements	797,95	10 339,85	4 649,21	35,20	0,00	15 822,21
6256	Missions	1 325,56	63,65	5 385,52	7 976,81	0,00	14 751,54
6257	Réceptions	300,80	217,40	0,00	240,00	0,00	758,20
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	118,80	0,00	0,00	118,80
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 630,15	340,20	0,00	0,00	1 970,35
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	214,00	525,00	600,00	0,00	1 339,00
6288	Autres services extérieurs	108 501,08	53 567,53	20 328,29	61 060,45	0,00	243 457,35
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 708,60	8 049,15	0,00	0,00	12 757,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 733 583,38	3 515 333,80	5 073 888,91	254 619,47	0,00	10 577 425,56

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6218	Autre personnel extérieur	4 683,49	5 254,58	1 522,91	0,00	0,00	11 460,98
6331	Versement mobilité	16 947,35	39 175,46	52 471,05	2 735,71	0,00	111 329,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 101,25	8 775,16	13 063,92	540,15	0,00	26 480,48
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 327,79	23 660,28	32 146,46	1 684,24	0,00	67 818,77
64111	Rémunération principale titulaires	865 033,18	1 835 871,53	2 716 145,45	112 135,61	0,00	5 529 185,77
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 562,50	12 473,12	18 651,27	0,00	0,00	41 686,89
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	2 100,00	3 100,00	9 000,00	500,00	0,00	14 700,00
64118	Autres indemnités titulaires	215 223,52	199 885,08	533 451,42	19 909,92	0,00	968 469,94
64131	Rémunérations non tit.	124 353,92	414 245,64	304 328,44	46 152,35	0,00	889 080,35
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	100,00	1 800,00	2 100,00	0,00	0,00	4 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	212,65	4 154,67	2 932,34	0,00	7 299,66
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	400,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 249,82	0,00	9 782,72	115,68	0,00	19 148,22
64171	Apprentis - rémunérations	13 168,90	0,00	10 348,98	1 868,67	0,00	25 386,55
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	154 662,69	368 269,93	459 775,30	26 635,18	0,00	1 009 343,10
6453	Cotisations aux caisses de retraites	287 722,38	584 986,25	848 800,19	36 643,75	0,00	1 758 152,57
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 864,99	15 215,12	11 973,20	1 786,17	0,00	33 839,48
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	24 987,25	0,00	0,00	24 987,25
6478	Autres charges sociales diverses	4 381,77	2 409,00	17 377,60	580,00	0,00	24 748,37
6488	Autres charges	5 999,83	0,00	3 508,08	199,70	0,00	9 707,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	887 900,00	1 500 000,00	990,00	23 000,00	0,00	2 411 890,00
6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 520 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	867 900,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	890 900,00
65888	Autres	0,00	0,00	990,00	0,00	0,00	990,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	9 938,00	829 975,40	354 451,23	89 852,00	0,00	1 284 216,63
	Réalisations	9 938,00	829 975,40	354 451,23	89 852,00	0,00	1 284 216,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	9 938,00	677 323,23	3 797,45	7 490,00	0,00	698 548,68
70323	Redev. occupat° domaine public communal	9 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 938,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	342 657,14	3 797,45	7 490,00	0,00	353 944,59
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	104 584,74	0,00	0,00	0,00	104 584,74
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	230 081,35	0,00	0,00	0,00	230 081,35
73	Impôts et taxes	0,00	1 212,11	0,00	0,00	0,00	1 212,11
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	1 212,11	0,00	0,00	0,00	1 212,11

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	151 440,06	350 653,78	82 362,00	0,00	584 455,84
7461	DGD	0,00	0,00	288 612,79	0,00	0,00	288 612,79
74718	Autres participations Etat	0,00	92 960,00	62 040,99	11 402,00	0,00	166 402,99
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	51 840,00	0,00	50 960,00	0,00	102 800,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	6 640,06	0,00	0,00	0,00	6 640,06
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 055 897,12	-4 463 119,75	-6 039 916,73	-444 798,69	0,00	-14 003 732,29

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	5 293 095,15	0,00	0,00	0,00	6 218 082,83	427,37	175 857,76	0,00
	Réalisations	5 293 095,15	0,00	0,00	0,00	6 218 082,83	427,37	175 857,76	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	277 761,35	0,00	0,00	0,00	1 189 660,70	427,37	129 400,98	0,00
60611	Eau et assainissement	2 906,36	0,00	0,00	0,00	8 664,63	0,00	1 261,47	0,00
60612	Energie - Electricité	61 041,45	0,00	0,00	0,00	244 425,85	0,00	73 812,98	0,00
60613	Chauffage urbain	4 936,10	0,00	0,00	0,00	1 721,93	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	430,88	0,00	0,00	0,00	3 388,58	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	494,34	0,00	0,00	0,00	1 925,17	0,00	115,40	0,00
6064	Fournitures administratives	1 421,30	0,00	0,00	0,00	11 386,34	0,00	254,40	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	66,35	0,00	0,00	0,00	458 297,13	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	5 590,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 415,00	0,00	0,00	0,00	7 715,45	0,00	10 982,43	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 168,01	0,00	0,00	0,00	233 559,29	0,00	8 756,16	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 346,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	27 995,92	0,00	0,00	0,00	40 193,82	0,00	1 975,62	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537,45	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 964,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	14 056,18	0,00	0,00	0,00	84 445,31	0,00	16 591,50	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427,37	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 321,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	65 023,26	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	52 438,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	514,80	0,00	2 618,51	0,00
6238	Divers	2 058,32	0,00	0,00	0,00	369,50	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,53	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6247	Transports collectifs	1 368,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	10 339,85	0,00	0,00	0,00	4 649,21	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	63,65	0,00	0,00	0,00	5 385,52	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	217,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	118,80	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 630,15	0,00	0,00	0,00	340,20	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	214,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	405,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	53 567,53	0,00	0,00	0,00	7 829,31	0,00	12 498,98	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 708,60	0,00	0,00	0,00	8 049,15	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 515 333,80	0,00	0,00	0,00	5 027 432,13	0,00	46 456,78	0,00
6218	Autre personnel extérieur	5 254,58	0,00	0,00	0,00	1 522,91	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	39 175,46	0,00	0,00	0,00	51 989,49	0,00	481,56	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 775,16	0,00	0,00	0,00	12 938,16	0,00	125,76	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 660,28	0,00	0,00	0,00	31 850,18	0,00	296,28	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 835 871,53	0,00	0,00	0,00	2 690 327,82	0,00	25 817,63	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 473,12	0,00	0,00	0,00	18 651,27	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	3 100,00	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	100,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	199 885,08	0,00	0,00	0,00	527 999,90	0,00	5 451,52	0,00
64131	Rémunérations non tit.	414 245,64	0,00	0,00	0,00	302 670,71	0,00	1 657,73	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 800,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	212,65	0,00	0,00	0,00	4 154,67	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	9 782,72	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 348,98	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	368 269,93	0,00	0,00	0,00	455 640,54	0,00	4 134,76	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	584 986,25	0,00	0,00	0,00	840 667,45	0,00	8 132,74	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 215,12	0,00	0,00	0,00	11 906,40	0,00	66,80	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	24 987,25	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 409,00	0,00	0,00	0,00	17 185,60	0,00	192,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	3 508,08	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	990,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	829 975,40	0,00	0,00	0,00	354 451,23	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	829 975,40	0,00	0,00	0,00	354 451,23	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	677 323,23	0,00	0,00	0,00	3 797,45	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	342 657,14	0,00	0,00	0,00	3 797,45	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	104 584,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	230 081,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 212,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 212,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	151 440,06	0,00	0,00	0,00	350 653,78	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	288 612,79	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	92 960,00	0,00	0,00	0,00	62 040,99	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	51 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	6 640,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-4 463 119,75	0,00	0,00	0,00	-5 863 631,60	-427,37	-175 857,76	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		3 950 517,15	3 024 417,95	0,00	0,00	6 974 935,10
Réalisations		3 950 517,15	3 024 417,95	0,00	0,00	6 974 935,10
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 206 803,08	1 034 353,62	0,00	0,00	2 241 156,70
60611	Eau et assainissement	0,00	20 207,36	0,00	0,00	20 207,36
60612	Energie - Electricité	15,98	382 272,45	0,00	0,00	382 288,43
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10 248,30	0,00	0,00	10 248,30
6068	Autres matières et fournitures	2 798,40	137 411,87	0,00	0,00	140 210,27
611	Contrats de prestations de services	1 113 077,98	49 252,63	0,00	0,00	1 162 330,61
6132	Locations immobilières	0,00	3 660,36	0,00	0,00	3 660,36
6135	Locations mobilières	8 361,49	57 036,94	0,00	0,00	65 398,43
61521	Entretien terrains	0,00	4 348,80	0,00	0,00	4 348,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	24 948,65	0,00	0,00	24 948,65
6156	Maintenance	0,00	87 218,01	0,00	0,00	87 218,01
6188	Autres frais divers	56 353,23	60 321,82	0,00	0,00	116 675,05
6226	Honoraires	0,00	6 435,00	0,00	0,00	6 435,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	23 198,40	0,00	0,00	23 198,40
6288	Autres services extérieurs	26 196,00	964,80	0,00	0,00	27 160,80
63512	Taxes foncières	0,00	166 828,23	0,00	0,00	166 828,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	557 514,07	114 515,33	0,00	0,00	672 029,40
6331	Versement mobilité	5 382,31	1 353,08	0,00	0,00	6 735,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 331,67	109,92	0,00	0,00	1 441,59
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 308,24	834,33	0,00	0,00	4 142,57
64111	Rémunération principale titulaires	277 135,20	22 844,93	0,00	0,00	299 980,13
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 502,02	0,00	0,00	0,00	9 502,02
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	200,00	100,00	0,00	0,00	300,00
64118	Autres indemnités titulaires	89 907,85	5 223,57	0,00	0,00	95 131,42
64131	Rémunérations non tit.	34 711,61	55 690,86	0,00	0,00	90 402,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46 940,63	15 449,56	0,00	0,00	62 390,19
6453	Cotisations aux caisses de retraites	86 453,72	10 629,84	0,00	0,00	97 083,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 329,82	2 168,24	0,00	0,00	3 498,06
6478	Autres charges sociales diverses	636,00	0,00	0,00	0,00	636,00
6488	Autres charges	675,00	111,00	0,00	0,00	786,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 004 700,00	1 870 995,00	0,00	0,00	3 875 695,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	1 250 000,00	0,00	0,00	1 250 000,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 004 700,00	615 433,00	0,00	0,00	2 620 133,00
65888	Autres	0,00	5 562,00	0,00	0,00	5 562,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	181 500,00	4 554,00	0,00	0,00	186 054,00
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	181 500,00	4 554,00	0,00	0,00	186 054,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	416 329,80	0,00	0,00	416 329,80
	Réalisations	0,00	416 329,80	0,00	0,00	416 329,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	36 967,30	0,00	0,00	36 967,30
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	22 931,74	0,00	0,00	22 931,74
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	14 035,56	0,00	0,00	14 035,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	371 575,50	0,00	0,00	371 575,50
752	Revenus des immeubles	0,00	371 575,50	0,00	0,00	371 575,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 787,00	0,00	0,00	7 787,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	7 787,00	0,00	0,00	7 787,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 950 517,15	-2 608 088,15	0,00	0,00	-6 558 605,30

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	379 894,83	623 661,29	0,00	1 445 859,07	575 002,76	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	379 894,83	623 661,29	0,00	1 445 859,07	575 002,76	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	379 894,83	503 583,96	0,00	145 872,07	5 002,76	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	7 904,88	11 439,43	0,00	863,05	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	126 245,57	244 527,16	0,00	11 499,72	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	224,05	9 078,76	0,00	945,49	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 333,80	86 408,99	0,00	48 291,48	377,60	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	25 415,31	23 660,58	0,00	176,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	3 660,36	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 211,61	11 074,23	0,00	42 751,10	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	4 348,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 637,28	12 311,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6156	Maintenance	24 798,45	59 183,08	0,00	3 236,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 295,65	18 353,16	0,00	31 673,01	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	6 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	23 198,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	964,80	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	166 828,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	114 515,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	1 353,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	109,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	834,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	22 844,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	5 223,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	55 690,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	15 449,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	10 629,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 168,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 562,00	0,00	1 295 433,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	45 433,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	5 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	4 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0,00	0,00	0,00	4 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	184 608,33	217 685,91	0,00	14 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	184 608,33	217 685,91	0,00	14 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 931,74	0,00	0,00	14 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	22 931,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	14 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
75	Autres produits de gestion courante	161 676,59	209 898,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	161 676,59	209 898,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	7 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-195 286,50	-405 975,38	0,00	-1 431 823,51	-575 002,76	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		11 984.60	4 032 835.51	0.00	4 044 820.11
Réalisations		11 984.60	4 032 835.51	0.00	4 044 820.11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 684.60	702 252.04	0,00	713 936.64
60611	Eau et assainissement	0,00	115 645,01	0,00	115 645,01
60612	Energie - Electricité	0,00	173 855,38	0,00	173 855,38
60623	Alimentation	169,40	1 892,59	0,00	2 061,99
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	390,20	0,00	390,20
6064	Fournitures administratives	0,00	702,23	0,00	702,23
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 310,38	0,00	3 310,38
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 433,18	0,00	6 433,18
6132	Locations immobilières	0,00	2 314,30	0,00	2 314,30
6135	Locations mobilières	0,00	12 418,28	0,00	12 418,28
61521	Entretien terrains	0,00	34 183,56	0,00	34 183,56
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	621,64	0,00	621,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	7 803,83	0,00	7 803,83
6156	Maintenance	0,00	19 756,32	0,00	19 756,32
6182	Documentation générale et technique	0,00	454,00	0,00	454,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 470,00	0,00	1 470,00
6188	Autres frais divers	0,00	706,13	0,00	706,13
6226	Honoraires	0,00	1 082,30	0,00	1 082,30
6231	Annonces et insertions	5 821,00	1 774,00	0,00	7 595,00
6236	Catalogues et imprimés	5 419,20	0,00	0,00	5 419,20
6238	Divers	0,00	4 153,75	0,00	4 153,75
6241	Transports de biens	0,00	2 280,00	0,00	2 280,00
6247	Transports collectifs	0,00	1 424,80	0,00	1 424,80
6256	Missions	0,00	335,59	0,00	335,59
6262	Frais de télécommunications	0,00	456,79	0,00	456,79
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	25 044,52	0,00	25 044,52
6288	Autres services extérieurs	275,00	283 743,26	0,00	284 018,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	300,00	1 789 843.47	0,00	1 790 143.47
6331	Versement mobilité	0,00	19 976,81	0,00	19 976,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 452,51	0,00	2 452,51
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	12 238,04	0,00	12 238,04
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	565 745,67	0,00	565 745,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	6 873,50	0,00	6 873,50
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	1 100,00	0,00	1 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	145 962,44	0,00	145 962,44
64131	Rémunérations non tit.	0,00	591 839,78	0,00	591 839,78

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	300,00	1 400,00	0,00	1 700,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	582,82	0,00	582,82
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	100,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	1 173,90	0,00	1 173,90
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	3 055,13	0,00	3 055,13
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	227 535,80	0,00	227 535,80
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	183 311,20	0,00	183 311,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	22 978,17	0,00	22 978,17
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	2 932,80	0,00	2 932,80
6488	Autres charges	0,00	584,90	0,00	584,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 501 240,00	0,00	1 501 240,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	0,00	108 000,00	0,00	108 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	336 800,00	0,00	336 800,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	1 056 440,00	0,00	1 056 440,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	39 500,00	0,00	39 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	39 500,00	0,00	39 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 352 307,36	0,00	1 352 307,36
	Réalisations	0,00	1 352 307,36	0,00	1 352 307,36
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	105 192,20	0,00	105 192,20
7066	Redevances services à caractère social	0,00	55 270,15	0,00	55 270,15
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	43 307,00	0,00	43 307,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	6 615,05	0,00	6 615,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 215 935,98	0,00	1 215 935,98
74718	Autres participations Etat	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	50 169,38	0,00	50 169,38
7473	Participat° Départements	0,00	559 913,82	0,00	559 913,82
7478	Participat° Autres organismes	0,00	565 852,78	0,00	565 852,78
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	31 179,18	0,00	31 179,18
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	31 179,18	0,00	31 179,18
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-11 984,60	-2 680 528,15	0,00	-2 692 512,75

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		11 684.60	0.00	300.00	108 000.00	0.00	28 813.70	0.00	3 896 021.81
Réalizations		11 684.60	0.00	300.00	108 000.00	0.00	28 813.70	0.00	3 896 021.81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 684.60	0.00	0.00	0.00	0.00	28 813.70	0.00	673 438.34
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 645,01
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 855,38
60623	Alimentation	169,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 892,59	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,46	0,00	340,74
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702,23
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081,13	0,00	2 229,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 433,18
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	799,70	0,00	1 514,60
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 418,28
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 183,56
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 803,83
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 756,32
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706,13
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082,30
6231	Annonces et insertions	5 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 774,00
6236	Catalogues et imprimés	5 419,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 195,87	0,00	1 957,88
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,80	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,59
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,79
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574,55	0,00	23 469,97
6288	Autres services extérieurs	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 795,60	0,00	263 947,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 789 843.47
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 976,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452,51
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 238,04
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 745,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 873,50
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 962,44
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 839,78
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582,82
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 173,90
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 055,13
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 535,80

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 311,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 978,17
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 932,80
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	1 393 240,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	0,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 800,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 440,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	43 307,00	0,00	435 407,82	341 058,34	532 534,20
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	43 307,00	0,00	435 407,82	341 058,34	532 534,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	43 307,00	0,00	0,00	0,00	61 885,20
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 270,15
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	43 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 615,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 407,82	341 058,34	439 469,82
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 169,38
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 031,82	60 706,00	69 176,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 376,00	280 352,34	280 124,44
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 179,18
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 179,18
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-11 684,60	0,00	-300,00	-64 693,00	0,00	406 594,12	341 058,34	-3 363 487,61

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		68 460,00	595 021,30	515 303,26	985,74	10 584 859,76	0,00	11 764 630,06
Réalizations		68 460,00	595 021,30	515 303,26	985,74	10 584 859,76	0,00	11 764 630,06
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	58 234,55	59 214,44	985,74	872 275,81	0,00	990 710,54
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	1 218,08	0,00	16 981,09	0,00	18 199,17
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	2 948,00	0,00	139 220,22	0,00	142 168,22
60623	Alimentation	0,00	758,26	2 350,97	105,08	343 968,61	0,00	347 182,92
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	27,39	35,68	0,00	34 920,36	0,00	34 983,43
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	7,52	3 381,09	0,00	39 629,71	0,00	43 018,32
6064	Fournitures administratives	0,00	1 296,07	1 626,32	99,98	8 731,57	0,00	11 753,94
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 500,75	52,74	11 349,38	0,00	13 902,87
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	19 440,35	0,00	129 822,59	0,00	149 262,94
6132	Locations immobilières	0,00	17 590,03	1 600,00	0,00	450,00	0,00	19 640,03
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 296,00	0,00	1 296,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	11 908,27	0,00	11 908,27
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 121,74	0,00	33 418,32	0,00	34 540,06
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	12 715,44	0,00	12 715,44
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 027,11	0,00	30 092,80	0,00	31 119,91
6182	Documentation générale et technique	0,00	419,00	393,00	120,94	2 735,00	0,00	3 667,94
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 164,00	0,00	1 164,00
6228	Divers	0,00	0,00	21 278,99	40,00	18 491,96	0,00	39 810,95
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	353,80	0,00	353,80
6247	Transports collectifs	0,00	4 649,00	0,00	0,00	3 279,23	0,00	7 928,23
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 230,20	818,12	0,00	43,17	0,00	3 091,49
6256	Missions	0,00	202,00	100,87	0,00	1 640,78	0,00	1 943,65
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	-1 256,63	0,00	5 588,03	0,00	4 331,40
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	579,69	0,00	579,69
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	681,60	0,00	681,60
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 532,94	0,00	-2 532,94
6288	Autres services extérieurs	0,00	30 875,08	630,00	567,00	19 169,61	0,00	51 241,69
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 577,52	0,00	6 577,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	420 848,14	456 088,22	0,00	8 644 924,79	0,00	9 521 861,15
6331	Versement mobilité	0,00	4 349,34	4 807,78	0,00	93 105,71	0,00	102 262,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 143,07	898,84	0,00	17 278,50	0,00	19 320,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 599,47	2 980,72	0,00	57 433,50	0,00	63 013,69

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	236 062,52	193 335,93	0,00	3 644 402,92	0,00	4 073 801,37
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	4 470,64	2 693,58	0,00	45 861,98	0,00	53 026,20
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	400,00	600,00	0,00	14 200,00	0,00	15 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	43 971,81	39 940,61	0,00	688 408,83	0,00	772 321,25
64131	Rémunérations non tit.	0,00	13 053,99	91 315,12	0,00	1 824 601,19	0,00	1 928 970,30
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	500,00	0,00	7 200,00	0,00	7 800,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	1 911,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 911,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 858,91	0,00	9 858,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	37 540,83	48 590,99	0,00	931 651,00	0,00	1 017 782,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	73 553,84	64 280,36	0,00	1 198 313,94	0,00	1 336 148,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	531,73	3 564,06	0,00	68 714,05	0,00	72 809,84
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 021,12	0,00	11 021,12
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	864,00	2 408,36	0,00	29 523,03	0,00	32 795,39
6488	Autres charges	0,00	295,90	171,87	0,00	3 350,11	0,00	3 817,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063 327,00	0,00	1 063 327,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063 327,00	0,00	1 063 327,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	68 460,00	115 938,61	0,60	0,00	4 332,16	0,00	188 731,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	68 460,00	115 938,61	0,60	0,00	0,00	0,00	184 399,21
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 332,16	0,00	4 332,16
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 363 796,27	291 412,00	231 603,06	109,73	3 966 069,42	57 468,96	5 910 459,44
	Réalisations	1 363 796,27	291 412,00	231 603,06	109,73	3 966 069,42	57 468,96	5 910 459,44
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239 187,38	0,00	1 239 187,38
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	1 127 716,55	0,00	1 127 716,55
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	111 470,83	0,00	111 470,83
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 363 796,27	291 412,00	231 603,06	109,73	2 725 681,60	57 468,96	4 670 071,62
7473	Participat° Départements	106 460,00	169 744,00	36 588,00	0,00	206 750,00	0,00	519 542,00
7478	Participat° Autres organismes	1 257 336,27	121 668,00	1 463,32	109,73	22 627,17	0,00	1 403 204,49
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	193 551,74	0,00	2 496 304,43	57 468,96	2 747 325,13
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,44	0,00	1 200,44
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	2,05	0,00	2,05
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198,39	0,00	1 198,39
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	1 295 336,27	-303 609,30	-283 700,20	-876,01	-6 618 790,34	57 468,96	-5 854 170,62

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 984 451,96	0,00	41 400,00	0,00	0,00	2 025 851,96
Réalizations		1 984 451,96	0,00	41 400,00	0,00	0,00	2 025 851,96
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	145 752,81	0,00	0,00	0,00	0,00	145 752,81
6064	Fournitures administratives	2 238,85	0,00	0,00	0,00	0,00	2 238,85
6068	Autres matières et fournitures	489,74	0,00	0,00	0,00	0,00	489,74
6132	Locations immobilières	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
6135	Locations mobilières	676,80	0,00	0,00	0,00	0,00	676,80
617	Etudes et recherches	41 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 760,00
6182	Documentation générale et technique	141,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	-2 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 884,00
6231	Annonces et insertions	8 965,74	0,00	0,00	0,00	0,00	8 965,74
6238	Divers	28 387,57	0,00	0,00	0,00	0,00	28 387,57
6241	Transports de biens	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
6247	Transports collectifs	26,25	0,00	0,00	0,00	0,00	26,25
6251	Voyages et déplacements	255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255,00
6257	Réceptions	8 472,86	0,00	0,00	0,00	0,00	8 472,86
6281	Concours divers (cotisations)	40 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 440,00
6288	Autres services extérieurs	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
63512	Taxes foncières	8 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 772,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 838 699,15	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 699,15
6331	Versement mobilité	14 456,09	0,00	0,00	0,00	0,00	14 456,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 313,78	0,00	0,00	0,00	0,00	3 313,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 880,57	0,00	0,00	0,00	0,00	8 880,57
64111	Rémunération principale titulaires	794 580,16	0,00	0,00	0,00	0,00	794 580,16
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 922,75	0,00	0,00	0,00	0,00	5 922,75
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
64118	Autres indemnités titulaires	177 971,03	0,00	0,00	0,00	0,00	177 971,03
64131	Rémunérations non tit.	149 410,75	0,00	0,00	0,00	0,00	149 410,75
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
64168	Autres emplois d'insertion	2 484,32	0,00	0,00	0,00	0,00	2 484,32
64171	Apprentis - rémunérations	7 434,74	0,00	0,00	0,00	0,00	7 434,74
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 390,38	0,00	0,00	0,00	0,00	130 390,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	529 102,14	0,00	0,00	0,00	0,00	529 102,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 984,21	0,00	0,00	0,00	0,00	3 984,21

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64731	Allocations chômage versées directement	4 496,98	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496,98
6478	Autres charges sociales diverses	3 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 446,00
6488	Autres charges	1 125,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	41 400,00	0,00	0,00	41 400,00
6574	Subv. fonct. Associat° personnes privée	0,00	0,00	41 400,00	0,00	0,00	41 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	313 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 871,00
	Réalisations	313 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 871,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	204 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 071,00
7478	Participat° Autres organismes	204 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 071,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	109 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 800,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	109 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 800,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 670 580,96	0,00	-41 400,00	0,00	0,00	-1 711 980,96

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		22 987 834,11	3 508 776,34	2 324 577,35	0,00	28 821 187,80
Réalisations		22 987 834,11	3 508 776,34	2 324 577,35	0,00	28 821 187,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	6 205 952,40	317 024,26	393 404,63	0,00	6 916 381,29
60611	Eau et assainissement	15 043,62	11 241,34	0,00	0,00	26 284,96
60612	Energie - Electricité	300 885,18	0,00	130,00	0,00	301 015,18
60622	Carburants	762 219,89	0,00	0,00	0,00	762 219,89
60628	Autres fournitures non stockées	68 465,67	0,00	0,00	0,00	68 465,67
60632	Fournitures de petit équipement	7 179,77	0,00	0,00	0,00	7 179,77
60636	Vêtements de travail	64 844,74	0,00	0,00	0,00	64 844,74
6064	Fournitures administratives	5 667,84	0,00	0,00	0,00	5 667,84
6068	Autres matières et fournitures	416 931,74	449,55	902,34	0,00	418 283,63
611	Contrats de prestations de services	4 074 993,74	4 320,00	124 347,16	0,00	4 203 660,90
6132	Locations immobilières	1 469,60	0,00	0,00	0,00	1 469,60
6135	Locations mobilières	33 812,87	50 951,28	77,90	0,00	84 842,05
61521	Entretien terrains	57 603,65	73 798,35	0,00	0,00	131 402,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 322,66	0,00	0,00	0,00	3 322,66
615231	Entretien, réparations voiries	28 750,35	36 988,49	0,00	0,00	65 738,84
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	166 618,88	0,00	166 618,88
61551	Entretien matériel roulant	107 461,37	0,00	0,00	0,00	107 461,37
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 073,54	0,00	0,00	0,00	17 073,54
6156	Maintenance	45 821,45	5 614,92	0,00	0,00	51 436,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	4 290,00	0,00	4 290,00
6182	Documentation générale et technique	1 125,15	0,00	0,00	0,00	1 125,15
6184	Versements à des organismes de formation	3 948,00	8 160,00	0,00	0,00	12 108,00
6188	Autres frais divers	15 173,20	0,00	36 865,71	0,00	52 038,91
6226	Honoraires	387,60	0,00	0,00	0,00	387,60
6231	Annonces et insertions	35 237,34	3 727,73	11 734,35	0,00	50 699,42
6236	Catalogues et imprimés	27 699,42	0,00	3 699,60	0,00	31 399,02
6238	Divers	1 440,00	1 737,10	2 228,62	0,00	5 405,72
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	330,00	0,00	330,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	1 161,12	0,00	1 161,12
6256	Missions	4 159,78	0,00	1 153,41	0,00	5 313,19
6281	Concours divers (cotisations)	6 133,00	0,00	23 408,30	0,00	29 541,30
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	117 338,50	0,00	0,00	117 338,50
62878	Remb. frais à d'autres organismes	29 929,00	0,00	0,00	0,00	29 929,00
6288	Autres services extérieurs	59 856,23	0,00	14 580,00	0,00	74 436,23
63512	Taxes foncières	13 804,00	2 697,00	0,00	0,00	16 501,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-4 488,00	0,00	0,00	0,00	-4 488,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 877,24	0,00	1 877,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 522 707,78	2 672 757,36	623 824,06	0,00	10 819 289,20
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	32 135,12	0,00	0,00	32 135,12
6218	Autre personnel extérieur	124 957,25	0,00	0,00	0,00	124 957,25
6331	Versement mobilité	73 506,63	26 147,80	6 603,71	0,00	106 258,14
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 699,30	6 351,86	995,02	0,00	24 046,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 271,88	15 944,87	4 067,41	0,00	65 284,16
64111	Rémunération principale titulaires	3 625 506,40	1 336 139,72	207 213,35	0,00	5 168 859,47
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	41 864,40	23 483,72	2 842,92	0,00	68 191,04
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	13 000,00	2 500,00	400,00	0,00	15 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	915 390,96	374 939,88	60 234,44	0,00	1 350 565,28
64131	Rémunérations non tit.	772 943,48	191 389,47	171 686,40	0,00	1 136 019,35
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	5 936,99	100,00	300,00	0,00	6 336,99
64168	Autres emplois d'insertion	7 207,20	1 653,00	18 336,44	0,00	27 196,64
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	2 817,83	0,00	2 817,83
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	677 767,14	229 219,11	68 962,17	0,00	975 948,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 127 917,23	419 102,65	70 668,79	0,00	1 617 688,67
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 146,56	5 557,93	6 850,18	0,00	40 554,67
64731	Allocations chômage versées directement	6 240,85	0,00	0,00	0,00	6 240,85
6478	Autres charges sociales diverses	30 825,68	5 675,18	450,40	0,00	36 951,26
6488	Autres charges	9 525,83	2 417,05	1 395,00	0,00	13 337,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	109 645,78	0,00	0,00	0,00	109 645,78
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	109 645,78	0,00	0,00	0,00	109 645,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 106 447,78	510 683,35	1 307 348,66	0,00	10 924 479,79
65548	Autres contributions	9 086 697,78	306 653,35	398 068,00	0,00	9 791 419,13
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	0,00	817 502,83	0,00	817 502,83
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	35 015,00	0,00	35 015,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	19 750,00	203 780,00	56 762,83	0,00	280 292,83
65888	Autres	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	32 419,01	0,00	0,00	0,00	32 419,01
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 419,01	0,00	0,00	0,00	32 419,01
67	Charges exceptionnelles	10 661,36	8 311,37	0,00	0,00	18 972,73
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	6 469,00	0,00	0,00	6 469,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 661,36	1 842,37	0,00	0,00	12 503,73
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	29 150 224,22	269 545,29	1 197 614,39	0,00	30 617 383,90
	Réalisations	29 150 224,22	269 545,29	1 197 614,39	0,00	30 617 383,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 934 159,57	226 793,29	0,00	0,00	5 160 952,86

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	226 619,65	0,00	0,00	226 619,65
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	173,64	0,00	0,00	173,64
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 158 255,61	0,00	0,00	0,00	1 158 255,61
7078	Autres marchandises	1 595 786,05	0,00	0,00	0,00	1 595 786,05
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 231 064,00	0,00	0,00	0,00	1 231 064,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	949 053,91	0,00	0,00	0,00	949 053,91
73	Impôts et taxes	22 116 173,00	0,00	990 173,00	0,00	23 106 346,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	22 116 173,00	0,00	0,00	0,00	22 116 173,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	0,00	990 173,00	0,00	990 173,00
74	Dotations et participations	2 089 883,46	35 000,00	207 324,12	0,00	2 332 207,58
74718	Autres participations Etat	17 279,50	0,00	162 000,00	0,00	179 279,50
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	22 545,12	0,00	22 545,12
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
7478	Participat° Autres organismes	2 072 603,96	0,00	22 779,00	0,00	2 095 382,96
75	Autres produits de gestion courante	0,00	252,00	0,00	0,00	252,00
752	Revenus des immeubles	0,00	252,00	0,00	0,00	252,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 808,19	7 500,00	117,27	0,00	16 425,46
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 808,19	0,00	117,27	0,00	8 925,46
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		6 162 390,11	-3 239 231,05	-1 126 962,96	0,00	1 796 196,10

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		52 952,00	0,00	21 996 263,75	0,00	285 474,51	653 143,85	0,00
Réalizations		52 952,00	0,00	21 996 263,75	0,00	285 474,51	653 143,85	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	5 853 765,01	0,00	285 474,51	66 712,88	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	15 043,62	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	33 280,31	0,00	229 328,78	38 276,09	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	762 219,89	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	68 465,67	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	6 297,09	0,00	0,00	882,68	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	64 844,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	4 198,64	0,00	0,00	1 469,20	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	365 457,85	0,00	32 533,44	18 940,45	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 074 837,74	0,00	0,00	156,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	1 469,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	33 812,87	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	57 603,65	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	3 322,66	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	23 288,29	5 462,06	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	107 461,37	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	17 073,54	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	45 821,45	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 125,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	948,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	15 173,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	387,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	34 913,34	0,00	324,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	27 699,42	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	996,60	0,00	0,00	443,40	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	4 024,78	0,00	0,00	135,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	6 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	29 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	59 856,23	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	13 804,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	-4 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 952,00	0,00	6 883 324,81	0,00	0,00	586 430,97	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	52 952,00	0,00	72 005,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	67 337,88	0,00	0,00	6 168,75	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	15 555,82	0,00	0,00	1 143,48	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	41 474,47	0,00	0,00	3 797,41	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	3 376 740,00	0,00	0,00	248 766,40	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	40 965,72	0,00	0,00	898,68	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	856 122,29	0,00	0,00	59 268,67	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	655 012,43	0,00	0,00	117 931,05	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	5 736,99	0,00	0,00	200,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	7 207,20	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	615 284,86	0,00	0,00	62 482,28	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	1 048 859,40	0,00	0,00	79 057,83	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	25 567,88	0,00	0,00	2 578,68	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	6 240,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	27 687,94	0,00	0,00	3 137,74	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	9 525,83	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	109 645,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	109 645,78	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	9 106 447,78	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	9 086 697,78	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	19 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	32 419,01	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	32 419,01	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 661,36	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 661,36	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	27 849 920,22	0,00	0,00	1 300 304,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	27 849 920,22	0,00	0,00	1 300 304,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	3 633 855,57	0,00	0,00	1 300 304,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	1 158 255,61	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	1 595 786,05	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 064,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	879 813,91	0,00	0,00	69 240,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	22 116 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	22 116 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	2 089 883,46	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	17 279,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	2 072 603,96	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	8 808,19	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	8 808,19	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-52 952,00	0,00	5 853 656,47	0,00	-285 474,51	647 160,15	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		1 935 227,96	6 469,00	866 980,20	700 099,18	0,00	697 770,47	531 661,70	0,00	1 095 145,18
Réalizations		1 935 227,96	6 469,00	866 980,20	700 099,18	0,00	697 770,47	531 661,70	0,00	1 095 145,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	50 226,84	0,00	92 602,22	174 195,20	0,00	77 353,66	133 593,70	0,00	182 457,27
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	11 241,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	449,55	0,00	0,00	539,10	0,00	0,00	363,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	124 347,16	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	47 529,84	0,00	3 421,44	0,00	0,00	77,90	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	3 811,39	69 986,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	36 988,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 618,88
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	5 614,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 290,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	8 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 865,71	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	3 727,73	0,00	0,00	1 724,08	8 826,54	0,00	1 183,73
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 279,60	420,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	1 737,10	0,00	0,00	2 228,62	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909,70	0,00	0,00	251,42
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153,41	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 408,30	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	24 371,60	92 966,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 960,00	0,00	0,00	9 620,00
63512	Taxes foncières	2 697,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 877,24	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 374 317,77	0,00	772 535,61	525 903,98	0,00	528 638,98	0,00	0,00	95 185,08
6217		0,00	0,00	32 135,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Personnel affecté par la commune membre									
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	13 758,78	0,00	7 404,41	4 984,61	0,00	5 681,77	0,00	0,00	921,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 434,29	0,00	1 677,55	1 240,02	0,00	738,91	0,00	0,00	256,11
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 317,77	0,00	4 558,80	3 068,30	0,00	3 500,30	0,00	0,00	567,11
64111	Rémunération principale titulaires	711 795,58	0,00	355 177,83	269 166,31	0,00	154 518,85	0,00	0,00	52 694,50
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 811,29	0,00	11 914,13	4 758,30	0,00	1 721,47	0,00	0,00	1 121,45
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 300,00	0,00	600,00	600,00	0,00	300,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	200 552,53	0,00	95 406,30	78 981,05	0,00	46 085,90	0,00	0,00	14 148,54
64131	Rémunérations non tit.	80 325,03	0,00	80 432,96	30 631,48	0,00	171 686,40	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	1 653,00	0,00	16 899,04	0,00	0,00	1 437,40
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 817,83	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	119 442,31	0,00	66 390,02	43 386,78	0,00	61 519,69	0,00	0,00	7 442,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	222 799,87	0,00	111 599,88	84 702,90	0,00	54 253,24	0,00	0,00	16 415,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 274,07	0,00	3 096,63	1 187,23	0,00	6 850,18	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 555,85	0,00	2 125,33	994,00	0,00	370,40	0,00	0,00	80,00
6488	Autres charges	1 950,40	0,00	16,65	450,00	0,00	1 395,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510 683,35	0,00	0,00	0,00	0,00	91 777,83	398 068,00	0,00	817 502,83
65548	Autres contributions	306 653,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 068,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 502,83
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 015,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	203 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 762,83	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	6 469,00	1 842,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	6 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 842,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 752,00	223 767,29	38 026,00	0,00	0,00	207 441,39	0,00	0,00	990 173,00
	Réalisations	7 752,00	223 767,29	38 026,00	0,00	0,00	207 441,39	0,00	0,00	990 173,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	223 767,29	3 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	223 593,65	3 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	173,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990 173,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990 173,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	207 324,12	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 545,12	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 779,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,27	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,27	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 927 475,96	217 298,29	-828 954,20	-700 099,18	0,00	-490 329,08	-531 661,70	0,00	-104 972,18

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 875 206,54	322 001,09	0,00	0,00	2 970,00	2 007 033,33	0,00	0,00	4 207 210,96
Réalizations		1 875 206,54	322 001,09	0,00	0,00	2 970,00	2 007 033,33	0,00	0,00	4 207 210,96
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	385 423,40	121 170,03	0,00	0,00	2 970,00	73 239,39	0,00	0,00	582 802,82
60611	Eau et assainissement	428,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428,01
60612	Energie - Electricité	5 814,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 814,85
611	Contrats de prestations de services	34 864,17	3 363,60	0,00	0,00	0,00	44 863,74	0,00	0,00	83 091,51
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 218,01	24 755,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 973,44
6156	Maintenance	2 365,53	0,00	0,00	0,00	2 970,00	0,00	0,00	0,00	5 335,53
6182	Documentation générale et technique	490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490,00
6226	Honoraires	5 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 520,00
6231	Annonces et insertions	2 582,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 582,15
6238	Divers	592,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592,83
6247	Transports collectifs	2 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 895,00
6281	Concours divers (cotisations)	51 091,10	0,00	0,00	0,00	0,00	28 375,65	0,00	0,00	79 466,75
6288	Autres services extérieurs	1 690,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690,18
63512	Taxes foncières	274 871,57	93 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 922,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	601 813,83	0,00	0,00	0,00	0,00	18 819,61	0,00	0,00	620 633,44
6331	Versement mobilité	6 286,83	0,00	0,00	0,00	0,00	237,64	0,00	0,00	6 524,47
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 035,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 035,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 878,06	0,00	0,00	0,00	0,00	146,56	0,00	0,00	4 024,62
64111	Rémunération principale titulaires	214 872,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 872,66
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 119,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 119,92
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	76 116,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 116,98
64131	Rémunérations non tit.	151 159,53	0,00	0,00	0,00	0,00	13 752,80	0,00	0,00	164 912,33

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP.	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	57 714,62	0,00	0,00	0,00	0,00	3 076,73	0,00	0,00	60 791,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	78 937,41	0,00	0,00	0,00	0,00	970,06	0,00	0,00	79 907,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 284,04	0,00	0,00	0,00	0,00	535,82	0,00	0,00	5 819,86
6478	Autres charges sociales diverses	1 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 599,33	0,00	0,00	650 599,33
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 599,33	0,00	0,00	650 599,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	844 965,58	200 831,06	0,00	0,00	0,00	1 090 000,00	0,00	0,00	2 135 796,64
657358	Subv. fonct. Autres groupements	296 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 400,00
65737	Autres établissements publics locaux	313 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 000,00	0,00	0,00	1 383 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	200 831,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 831,06
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	235 565,58	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	255 565,58
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	43 003,73	0,00	0,00	0,00	0,00	174 375,00	0,00	0,00	217 378,73
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	11 057,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 057,07
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	31 946,66	0,00	0,00	0,00	0,00	174 375,00	0,00	0,00	206 321,66
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 908 475,87	83 176,18	0,00	0,00	0,00	778 011,09	0,00	0,00	4 769 663,14
Réalisations		3 908 475,87	83 176,18	0,00	0,00	0,00	778 011,09	0,00	0,00	4 769 663,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérat° ordre intérieur de la section									
70	Produits des services, du domaine, vente	100 805,43	32 670,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 475,61
7071	Compteurs	0,00	17 609,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 609,18
70878	Remb. frais par d'autres redevables	100 805,43	15 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 866,43
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 011,09	0,00	0,00	778 011,09
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 011,09	0,00	0,00	778 011,09
74	Dotations et participations	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
74718	Autres participations Etat	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 717 664,38	50 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 768 170,38
752	Revenus des immeubles	266 268,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 268,20
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 451 396,18	50 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 501 902,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,06
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	2 033 269,33	-238 824,91	0,00	0,00	-2 970,00	-1 229 022,24	0,00	0,00	562 452,18

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		11 034 287,98	5 873 876,53	0,00	0,00	0,00	16 908 164,51
Réalizations		11 034 287,98	5 284 304,72	0,00	0,00	0,00	16 318 592,70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 290 365,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 365,35
13911	Etat et établissements nationaux	686 077,09	0,00	0,00	0,00	0,00	686 077,09
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	68 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 440,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	13 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00
13917	Sub. transf cpte résultat. Budget communaut	443 089,07	0,00	0,00	0,00	0,00	443 089,07
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	79 200,97	0,00	0,00	0,00	0,00	79 200,97
28158	Autres installat°, matériel et outillage	158,22	0,00	0,00	0,00	0,00	158,22
041	Opérations patrimoniales	474 653,15	0,00	0,00	0,00	0,00	474 653,15
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 927,22	0,00	0,00	0,00	0,00	7 927,22
2313	Constructions	115 057,09	0,00	0,00	0,00	0,00	115 057,09
2315	Installat°, matériel et outillage techni	240 018,59	0,00	0,00	0,00	0,00	240 018,59
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	111 650,25	0,00	0,00	0,00	0,00	111 650,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 248 007,32	0,00	0,00	0,00	0,00	9 248 007,32
1641	Emprunts en euros	9 217 184,84	0,00	0,00	0,00	0,00	9 217 184,84
16818	Emprunts - Autres prêteurs	30 822,48	0,00	0,00	0,00	0,00	30 822,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	192 004,86	0,00	0,00	0,00	192 004,86
2031	Frais d'études	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	174 304,86	0,00	0,00	0,00	174 304,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 096 340,32	0,00	0,00	0,00	2 096 340,32
2111	Terrains nus	0,00	783 805,64	0,00	0,00	0,00	783 805,64
2112	Terrains de voirie	0,00	130 644,04	0,00	0,00	0,00	130 644,04
2115	Terrains bâtis	0,00	988 922,22	0,00	0,00	0,00	988 922,22
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	40 678,17	0,00	0,00	0,00	40 678,17
2182	Matériel de transport	0,00	12 528,34	0,00	0,00	0,00	12 528,34

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	74 857,09	0,00	0,00	0,00	74 857,09
2184	Mobilier	0,00	30 421,66	0,00	0,00	0,00	30 421,66
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	34 483,16	0,00	0,00	0,00	34 483,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 357,34	12 261,90	0,00	0,00	0,00	17 619,24
2313	Constructions	0,00	12 261,90	0,00	0,00	0,00	12 261,90
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 357,34	0,00	0,00	0,00	0,00	5 357,34
26	Participat° et créances rattachées	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
261	Titres de participation	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
274	Prêts	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
Opérations d'équipement		0,00	2 898 668,67	0,00	0,00	0,00	2 898 668,67
19107	RESEAU DATA CENTER	0,00	781 424,16	0,00	0,00	0,00	781 424,16
19108	BIENS D EQUIPEMENT NUMERIQUE	0,00	1 118 239,44	0,00	0,00	0,00	1 118 239,44
19109	VILLE INTELLIGENTE	0,00	192 182,35	0,00	0,00	0,00	192 182,35
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	55 153,93	0,00	0,00	0,00	55 153,93
20109	TVX BATIMENTS ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU	0,00	597 027,76	0,00	0,00	0,00	597 027,76
22112	PERFORMANCE ENERGETIQUE	0,00	154 641,03	0,00	0,00	0,00	154 641,03
Opérations pour compte de tiers		13 204,82	5 028,97	0,00	0,00	0,00	18 233,79
4581101	AUDIT ENERGETIQUE	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
458133	OP S/MDT SITE WEB	13 204,80	0,00	0,00	0,00	0,00	13 204,80
458135	POLE MULTIMODAL VDP	0,00	5 028,97	0,00	0,00	0,00	5 028,97
Restes à réaliser au 31/12		0,00	589 571,81	0,00	0,00	0,00	589 571,81
RECETTES (2)		36 935 076,02	1 129 177,11	0,00	0,00	0,00	38 064 253,13
Réalisations		36 935 076,02	1 129 177,11	0,00	0,00	0,00	38 064 253,13
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 743 151,86	0,00	0,00	0,00	0,00	2 743 151,86
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	13 311 117,31	0,00	0,00	0,00	0,00	13 311 117,31
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	61 580,26	0,00	0,00	0,00	0,00	61 580,26
2115	Terrains bâtis	1 297,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 297,33
2138	Autres constructions	79 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 800,00
21571	Matériel roulant	133 898,88	0,00	0,00	0,00	0,00	133 898,88
2802	Frais liés à la réalisation des document	193 975,43	0,00	0,00	0,00	0,00	193 975,43
28031	Frais d'études	1 138 192,94	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 192,94
28032	Frais de recherche et de développement	12 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 336,00
28033	Frais d'insertion	17 213,06	0,00	0,00	0,00	0,00	17 213,06
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	668,13	0,00	0,00	0,00	0,00	668,13
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	11 731,68	0,00	0,00	0,00	0,00	11 731,68
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	94 654,58	0,00	0,00	0,00	0,00	94 654,58
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	11 830,51	0,00	0,00	0,00	0,00	11 830,51

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	887 077,17	0,00	0,00	0,00	0,00	887 077,17
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	421,80	0,00	0,00	0,00	0,00	421,80
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	54 496,05	0,00	0,00	0,00	0,00	54 496,05
28041582	GFP : Bâtiments, installations	12 664,35	0,00	0,00	0,00	0,00	12 664,35
28041583	GFP : Projet infrastructure	126,54	0,00	0,00	0,00	0,00	126,54
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	960 791,20	0,00	0,00	0,00	0,00	960 791,20
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	857 280,83	0,00	0,00	0,00	0,00	857 280,83
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastructure int nat.	716 945,97	0,00	0,00	0,00	0,00	716 945,97
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	512 444,21	0,00	0,00	0,00	0,00	512 444,21
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 481 391,46	0,00	0,00	0,00	0,00	1 481 391,46
280423	Privé : Projet infrastructure	815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	67 753,24	0,00	0,00	0,00	0,00	67 753,24
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	8 159,89	0,00	0,00	0,00	0,00	8 159,89
28051	Concessions et droits similaires	1 079 046,55	0,00	0,00	0,00	0,00	1 079 046,55
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	530,28	0,00	0,00	0,00	0,00	530,28
28128	Autres aménagements de terrains	59,28	0,00	0,00	0,00	0,00	59,28
28132	Immeubles de rapport	10 527,36	0,00	0,00	0,00	0,00	10 527,36
28138	Autres constructions	96 582,80	0,00	0,00	0,00	0,00	96 582,80
281533	Réseaux câblés	884 719,61	0,00	0,00	0,00	0,00	884 719,61
281571	Matériel roulant	529 197,71	0,00	0,00	0,00	0,00	529 197,71
281578	Autre matériel et outillage de voirie	21 564,18	0,00	0,00	0,00	0,00	21 564,18
28158	Autres installat°, matériel et outillage	549 255,15	0,00	0,00	0,00	0,00	549 255,15
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	449,94	0,00	0,00	0,00	0,00	449,94
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 212,19	0,00	0,00	0,00	0,00	5 212,19
281738	Autres constructions (m. à dispo)	1 460,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460,64
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	634,96	0,00	0,00	0,00	0,00	634,96
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	29 525,03	0,00	0,00	0,00	0,00	29 525,03
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	21 717,87	0,00	0,00	0,00	0,00	21 717,87
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	62 888,10	0,00	0,00	0,00	0,00	62 888,10
28181	Installations générales, aménagt divers	2 402,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2 402,26
28182	Matériel de transport	74 842,27	0,00	0,00	0,00	0,00	74 842,27
28183	Matériel de bureau et informatique	1 684 197,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 197,27
28184	Mobilier	348 761,40	0,00	0,00	0,00	0,00	348 761,40
28188	Autres immo. corporelles	547 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	547 649,95
041	Opérations patrimoniales	467 203,06	0,00	0,00	0,00	0,00	467 203,06
2031	Frais d'études	234 176,06	0,00	0,00	0,00	0,00	234 176,06
2033	Frais d'insertion	11 241,18	0,00	0,00	0,00	0,00	11 241,18
238	Avances versées commandes immo. incorp.	221 785,82	0,00	0,00	0,00	0,00	221 785,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 146 682,59	0,00	0,00	0,00	0,00	7 146 682,59
10222	FCTVA	3 699 737,39	0,00	0,00	0,00	0,00	3 699 737,39

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 446 945,20	0,00	0,00	0,00	0,00	3 446 945,20
13	Subventions d'investissement	0,00	673 349,50	0,00	0,00	0,00	673 349,50
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	673 349,50	0,00	0,00	0,00	673 349,50
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00
1641	Emprunts en euros	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	216 665,81	0,00	0,00	0,00	0,00	216 665,81
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	105 986,10	0,00	0,00	0,00	0,00	105 986,10
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	110 679,71	0,00	0,00	0,00	0,00	110 679,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 033,33	15 000,00	0,00	0,00	0,00	51 033,33
274	Prêts	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	33 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	33 333,33
Opérations pour compte de tiers		14 222,06	440 827,61	0,00	0,00	0,00	455 049,67
4582201	GPT CDES ETUDES REHABILITATION HAMEAU	14 222,06	0,00	0,00	0,00	0,00	14 222,06
458233	OP S/MDT SITE WEB	0,00	13 204,80	0,00	0,00	0,00	13 204,80
458235	POLE MULTIMODAL VDP	0,00	427 622,81	0,00	0,00	0,00	427 622,81
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		25 900 788,04	-4 744 699,42	0,00	0,00	0,00	21 156 088,62

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		5 873 876,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		5 284 304,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf. cpté résult. Budget communaut.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	192 004,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	174 304,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 096 340,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	783 805,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	130 644,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	988 922,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	40 678,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	12 528,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
2183	Matériel de bureau et informatique	74 857,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	30 421,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 483,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 261,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	12 261,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		2 898 668,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19107	RESEAU DATA CENTER	781 424,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19108	BIENS D EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 118 239,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19109	VILLE INTELLIGENTE	192 182,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20108	AP FONDS DE CONCOURS	55 153,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20109	TVX BATIMENTS ADMINISTRATIFS	597 027,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22112	INTERCOMMU PERFORMANCE ENERGETIQUE	154 641,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		5 028,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581101	AUDIT ENERGETIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458133	OP S/MDT SITE WEB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458135	POLE MULTIMODAL VDP	5 028,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		589 571,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 129 177,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		1 129 177,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	673 349,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	673 349,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		440 827,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
4582201	GPT CDES ETUDES REHABILITATION HAMEAU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458233	OP S/MDT SITE WEB	13 204,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458235	POLE MULTIMODAL VDP	427 622,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 744 699,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		29 546,97	0,00	0,00	29 546,97
Réalizations		15 118,49	0,00	0,00	15 118,49
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 896,89	0,00	0,00	10 896,89
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 332,46	0,00	0,00	5 332,46
2184	Mobilier	837,96	0,00	0,00	837,96
2188	Autres immobilisations corporelles	4 726,47	0,00	0,00	4 726,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 221,60	0,00	0,00	4 221,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 221,60	0,00	0,00	4 221,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		14 428,48	0,00	0,00	14 428,48
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-29 546,97	0,00	0,00	-29 546,97

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	11 831,57	0,00	17 715,40
Réalizations		0,00	0,00	10 896,89	0,00	4 221,60
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 896,89	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	5 332,46	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	837,96	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 726,47	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 221,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 221,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	934,68	0,00	13 493,80
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-11 831,57	0,00	-17 715,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	493 891,82	0,00	0,00	0,00	1 436,44	0,00	495 328,26
Réalizations		0,00	493 891,82	0,00	0,00	0,00	1 436,44	0,00	495 328,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 436,44	0,00	1 436,44
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 436,44	0,00	1 436,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	493 891,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 891,82
15102	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	184 091,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 091,50
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	309 800,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 800,32
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-493 891,82	0,00	0,00	0,00	-1 436,44	0,00	-495 328,26

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		35 255,00	427 307,82	31 329,00	1 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		35 255,00	427 307,82	31 329,00	1 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	1 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	1 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		35 255,00	427 307,82	31 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15102	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	184 091,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20108	AP FONDS DE CONCOURS	35 255,00	243 216,32	31 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-35 255,00	-427 307,82	-31 329,00	-1 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		8 574,80	140 496,15	960 074,19	1 562 565,71	0,00	2 671 710,85
Réalizations		1 574,80	140 496,15	937 962,93	850 237,71	0,00	1 930 271,59
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 308,36	0,00	0,00	1 308,36
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	1 308,36	0,00	0,00	1 308,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	243 007,85	0,00	0,00	243 007,85
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	243 007,85	0,00	0,00	243 007,85
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		1 574,80	140 496,15	693 646,72	850 237,71	0,00	1 685 955,38
19104	CENTRE CULTUREL DU BEARN	0,00	0,00	0,00	810 386,85	0,00	810 386,85
20107	AP EQUIPEMENTS & PATRIMOINE CULTURELS CO	1 574,80	140 496,15	693 646,72	39 850,86	0,00	875 568,53
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		7 000,00	0,00	22 111,26	712 328,00	0,00	741 439,26
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	7 159,30	0,00	7 159,30
Réalizations		0,00	0,00	0,00	7 159,30	0,00	7 159,30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	7 159,30	0,00	7 159,30
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	7 159,30	0,00	7 159,30
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-8 574,80	-140 496,15	-960 074,19	-1 555 406,41	0,00	-2 664 551,55

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		140 496,15	0,00	0,00	0,00	941 220,97	0,00	18 853,22	0,00
Réalizations		140 496,15	0,00	0,00	0,00	919 109,71	0,00	18 853,22	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308,36	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308,36	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	243 007,85	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	243 007,85	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		140 496,15	0,00	0,00	0,00	674 793,50	0,00	18 853,22	0,00
19104	CENTRE CULTUREL DU BEARN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20107	AP EQUIPEMENTS & PATRIMOINE CULTURELS CO	140 496,15	0,00	0,00	0,00	674 793,50	0,00	18 853,22	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	22 111,26	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-140 496,15	0,00	0,00	0,00	-941 220,97	0,00	-18 853,22	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		25 861,08	3 100 729,66	0,00	0,00	3 126 590,74
Réalizations		8 637,43	3 100 729,66	0,00	0,00	3 109 367,09
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	45 507,65	0,00	0,00	45 507,65
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	45 507,65	0,00	0,00	45 507,65
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		8 637,43	3 011 222,01	0,00	0,00	3 019 859,44
15101	AP TRAVAUX HAMEAU	0,00	1 022,00	0,00	0,00	1 022,00
20101	DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	8 637,43	2 986 661,07	0,00	0,00	2 995 298,50
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	23 538,94	0,00	0,00	23 538,94
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		17 223,65	0,00	0,00	0,00	17 223,65
RECETTES (2)		0,00	65 100,31	0,00	0,00	65 100,31
Réalizations		0,00	65 100,31	0,00	0,00	65 100,31
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	7 450,09	0,00	0,00	7 450,09
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	7 450,09	0,00	0,00	7 450,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	57 492,00	0,00	0,00	57 492,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	57 492,00	0,00	0,00	57 492,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	158,22	0,00	0,00	158,22
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	158,22	0,00	0,00	158,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-25 861,08	-3 035 629,35	0,00	0,00	-3 061 490,43

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	659 325,05	2 182 413,98	0,00	222 990,63	36 000,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	659 325,05	2 182 413,98	0,00	222 990,63	36 000,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	45 507,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	45 507,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		613 817,40	2 182 413,98	0,00	214 990,63	0,00	0,00	0,00	0,00
15101	AP TRAVAUX HAMEAU	0,00	1 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20101	DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	613 817,40	2 157 853,04	0,00	214 990,63	0,00	0,00	0,00	0,00
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	23 538,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		7 608,31	57 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		7 608,31	57 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	7 450,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 450,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	57 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	57 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	158,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	158,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-651 716,74	-2 124 921,98	0,00	-222 990,63	-36 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		6 081,68	1 432 978,65	0,00	1 439 060,33
Réalizations		810,08	1 421 740,58	0,00	1 422 550,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	422,48	0,00	0,00	422,48
2188	Autres immobilisations corporelles	422,48	0,00	0,00	422,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	387,60	54 304,76	0,00	54 692,36
2313	Constructions	0,00	54 304,76	0,00	54 304,76
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	387,60	0,00	0,00	387,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 367 435,82	0,00	1 367 435,82
19105	PLAN D ACTION ACCESSIBILITE	0,00	92 077,52	0,00	92 077,52
19106	ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0,00	858 702,19	0,00	858 702,19
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	416 656,11	0,00	416 656,11
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		5 271,60	11 238,07	0,00	16 509,67
RECETTES (2)		0,00	80 477,81	0,00	80 477,81
Réalizations		0,00	80 477,81	0,00	80 477,81
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	78 869,53	0,00	78 869,53
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	78 869,53	0,00	78 869,53
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 608,28	0,00	1 608,28
2313	Constructions	0,00	1 608,28	0,00	1 608,28
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 081,68	-1 352 500,84	0,00	-1 358 582,52

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		6 081,68	0,00	0,00	416 656,11	96 172,15	0,00	0,00	920 150,39
Réalizations		810,08	0,00	0,00	416 656,11	96 172,15	0,00	0,00	908 912,32
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	422,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	422,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	387,60	0,00	0,00	0,00	4 094,63	0,00	0,00	50 210,13
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 094,63	0,00	0,00	50 210,13

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	387,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	416 656,11	92 077,52	0,00	0,00	858 702,19
19105	PLAN D ACTION ACCESSIBILITE	0,00	0,00	0,00	0,00	92 077,52	0,00	0,00	0,00
19106	ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	858 702,19
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	0,00	0,00	416 656,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		5 271,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 238,07
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 477,81
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 477,81
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 869,53
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 869,53
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 608,28
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 608,28
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 081,68	0,00	0,00	-416 656,11	-96 172,15	0,00	0,00	-839 672,58

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	849,76	7 003,17	0,00	660 318,75	0,00	668 171,68
Réalizations		0,00	849,76	7 003,17	0,00	640 352,53	0,00	648 205,46
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	35 173,80	0,00	35 173,80
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	21 963,80	0,00	21 963,80
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	13 210,00	0,00	13 210,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	849,76	2 577,58	0,00	47 302,69	0,00	50 730,03
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	849,76	0,00	0,00	134,82	0,00	984,58
2184	Mobilier	0,00	0,00	825,96	0,00	14 442,68	0,00	15 268,64
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 751,62	0,00	32 725,19	0,00	34 476,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	4 425,59	0,00	557 876,04	0,00	562 301,63
20102	AMENAG RENOVATION EQUIP PETITE ENFANCE	0,00	0,00	4 425,59	0,00	530 248,46	0,00	534 674,05
20109	TVX BATIMENTS ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU	0,00	0,00	0,00	0,00	27 627,58	0,00	27 627,58
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	19 966,22	0,00	19 966,22

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-849,76	-7 003,17	0,00	-660 318,75	0,00	-668 171,68

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 733 487,87	0,00	2 419 106,90	0,00	0,00	5 152 594,77
Réalizations		1 825 194,99	0,00	2 075 479,38	0,00	0,00	3 900 674,37
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	67 239,55	0,00	0,00	0,00	0,00	67 239,55
27638	Créance Autres établissements publics	67 239,55	0,00	0,00	0,00	0,00	67 239,55
Opérations d'équipement		1 757 955,44	0,00	2 075 479,38	0,00	0,00	3 833 434,82
11107	PLH 2011-2016	48 931,54	0,00	151 250,00	0,00	0,00	200 181,54
11109	AIDES A LA PIERRE 2011-2016 ETAT	0,00	0,00	42 474,00	0,00	0,00	42 474,00
18101	AP PLH3	677 545,90	0,00	1 779 095,38	0,00	0,00	2 456 641,28
20103	AIDES PIERRE LLS 2019-2024	14 250,00	0,00	102 660,00	0,00	0,00	116 910,00
20104	AIDES ANAH HABITAT PRIVE	1 017 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 228,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		908 292,88	0,00	343 627,52	0,00	0,00	1 251 920,40
RECETTES (2)		1 663 379,66	0,00	790 410,00	0,00	0,00	2 453 789,66
Réalizations		1 663 379,66	0,00	790 410,00	0,00	0,00	2 453 789,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	429 379,09	0,00	790 410,00	0,00	0,00	1 219 789,09
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	790 410,00	0,00	0,00	790 410,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	46 779,80	0,00	0,00	0,00	0,00	46 779,80
1322	Subv. non transf. Régions	28 966,40	0,00	0,00	0,00	0,00	28 966,40
13246	Attrib. de compensation d'investissement	353 632,89	0,00	0,00	0,00	0,00	353 632,89
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	14 523,06	0,00	0,00	0,00	0,00	14 523,06
20422	Privé : Bâtiments, installations	14 523,06	0,00	0,00	0,00	0,00	14 523,06
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 219 477,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 219 477,51
27638	Créance Autres établissements publics	1 219 477,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 219 477,51
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 070 108,21	0,00	-1 628 696,90	0,00	0,00	-2 698 805,11

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		4 485 280,98	19 214 220,90	1 787 977,41	0,00	25 487 479,29
Réalizations		3 570 182,76	18 038 492,66	1 570 446,36	0,00	23 179 121,78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	288 571,03	0,00	0,00	0,00	288 571,03
1641	Emprunts en euros	288 571,03	0,00	0,00	0,00	288 571,03
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	286 243,86	171 338,57	304 478,04	0,00	762 060,47
202	Frais réalisat° documents urbanisme	36 323,56	324,00	0,00	0,00	36 647,56
2031	Frais d'études	240 098,90	169 830,84	302 430,31	0,00	712 360,05
2033	Frais d'insertion	9 071,88	1 183,73	2 047,73	0,00	12 303,34
2051	Concessions, droits similaires	749,52	0,00	0,00	0,00	749,52
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	134 752,46	642 079,00	0,00	806 831,46
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	642 079,00	0,00	642 079,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	30 000,00	134 752,46	0,00	0,00	164 752,46
21	Immobilisations corporelles	1 457 693,16	7 135,07	647,36	0,00	1 465 475,59
2138	Autres constructions	1 700,41	0,00	0,00	0,00	1 700,41
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	616 628,55	0,00	0,00	0,00	616 628,55
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	782 717,14	6 630,00	0,00	0,00	789 347,14
2182	Matériel de transport	14 738,78	0,00	0,00	0,00	14 738,78
2183	Matériel de bureau et informatique	16 121,34	505,07	647,36	0,00	17 273,77
2184	Mobilier	1 262,09	0,00	0,00	0,00	1 262,09
2188	Autres immobilisations corporelles	24 524,85	0,00	0,00	0,00	24 524,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 242 570,57	546 448,71	500 554,35	0,00	2 289 573,63
2312	Agencements et aménagements de terrains	55 468,82	8 106,82	0,00	0,00	63 575,64

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2313	Constructions	931 575,93	304 374,78	0,00	0,00	1 235 950,71
2315	Installat°, matériel et outillage techni	57 586,08	8 646,00	500 554,35	0,00	566 786,43
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	179 652,38	225 321,11	0,00	0,00	404 973,49
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 287,36	0,00	0,00	0,00	18 287,36
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		263 904,14	13 068 953,47	122 687,61	0,00	13 455 545,22
12113	AP ETUDES PRE OPERATIONNELLES	0,00	158 069,04	0,00	0,00	158 069,04
16101	AP VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0,00	3 011 364,95	0,00	0,00	3 011 364,95
17101	AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES	207 616,79	0,00	0,00	0,00	207 616,79
18101	AP PLH3	0,00	316 966,62	0,00	0,00	316 966,62
20105	POLE ECHANGE MULTIMODAL	0,00	7 198 094,75	0,00	0,00	7 198 094,75
20106	AP ENTREES D AGGLOMERATION	0,00	2 204 575,47	0,00	0,00	2 204 575,47
20108	AP FONDS DE CONCOURS	56 287,35	0,00	122 687,61	0,00	178 974,96
20109	TVX BATIMENTS ADMINISTRATIFS INTERCOMMU	0,00	8 616,96	0,00	0,00	8 616,96
22112	PERFORMANCE ENERGETIQUE	0,00	84 311,21	0,00	0,00	84 311,21
9106	AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU	0,00	86 954,47	0,00	0,00	86 954,47
Opérations pour compte de tiers		0,00	4 109 864,38	0,00	0,00	4 109 864,38
458135	POLE MULTIMODAL VDP	0,00	422 862,36	0,00	0,00	422 862,36
458137	POLE MULTIMODAL PARKING	0,00	1 128 077,09	0,00	0,00	1 128 077,09
458138	POLE MULTIMODAL SMTU	0,00	922 587,98	0,00	0,00	922 587,98
458139	TRAVAUX BATSALE	0,00	424 235,52	0,00	0,00	424 235,52
458140	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0,00	1 212 101,43	0,00	0,00	1 212 101,43
Restes à réaliser au 31/12		915 098,22	1 175 728,24	217 531,05	0,00	2 308 357,51
RECETTES (2)		204 406,66	6 560 893,87	745 735,76	0,00	7 511 036,29
Réalisations		204 406,66	6 560 893,87	745 735,76	0,00	7 511 036,29
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	112 451,50	0,00	0,00	0,00	112 451,50
28031	Frais d'études	24 334,70	0,00	0,00	0,00	24 334,70
28033	Frais d'insertion	538,30	0,00	0,00	0,00	538,30
28051	Concessions et droits similaires	7 677,84	0,00	0,00	0,00	7 677,84
281571	Matériel roulant	13 318,05	0,00	0,00	0,00	13 318,05
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 704,59	0,00	0,00	0,00	45 704,59
28182	Matériel de transport	1 109,43	0,00	0,00	0,00	1 109,43
28183	Matériel de bureau et informatique	15 113,34	0,00	0,00	0,00	15 113,34
28184	Mobilier	3 974,57	0,00	0,00	0,00	3 974,57
28188	Autres immo. corporelles	680,68	0,00	0,00	0,00	680,68
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	91 955,16	2 759 841,07	745 735,76	0,00	3 597 531,99

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	56 000,00	1 109 148,11	284 643,75	0,00	1 449 791,86
1322	Subv. non transf. Régions	35 955,16	1 562 385,50	24 921,11	0,00	1 623 261,77
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	88 307,46	262 334,00	0,00	350 641,46
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	168 562,07	0,00	168 562,07
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	5 274,83	0,00	5 274,83
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	115 337,69	0,00	0,00	115 337,69
2313	Constructions	0,00	20 549,57	0,00	0,00	20 549,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	9 851,56	0,00	0,00	9 851,56
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	84 936,56	0,00	0,00	84 936,56
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	3 685 715,11	0,00	0,00	3 685 715,11
458237	POLE MULTIMODAL PARKING	0,00	1 127 369,16	0,00	0,00	1 127 369,16
458238	POLE MULTIMODAL SMTU	0,00	922 009,00	0,00	0,00	922 009,00
458239	TRAVAUX BATSALE	0,00	424 235,52	0,00	0,00	424 235,52
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0,00	1 212 101,43	0,00	0,00	1 212 101,43
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 280 874,32	-12 653 327,03	-1 042 241,65	0,00	-17 976 443,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		67 003,96	0,00	3 938 180,82	0,00	282 032,80	198 063,40	0,00
Réalizations		66 323,56	0,00	3 025 458,99	0,00	280 412,80	197 987,41	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	288 571,03	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	288 571,03	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	36 323,56	0,00	249 060,22	0,00	860,08	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	36 323,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	240 098,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	8 211,80	0,00	860,08	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	749,52	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 272 924,04	0,00	99 900,34	84 868,78	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	1 700,41	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	616 628,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	600 122,58	0,00	99 900,34	82 694,22	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	14 738,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	13 946,78	0,00	0,00	2 174,56	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 262,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	24 524,85	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 006 086,91	0,00	179 652,38	56 831,28	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	55 468,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	931 575,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	754,80	0,00	0,00	56 831,28	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	179 652,38	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	18 287,36	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	207 616,79	0,00	0,00	56 287,35	0,00
12113	AP ETUDES PRE OPERATIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16101	AP VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17101	AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES	0,00	0,00	207 616,79	0,00	0,00	0,00	0,00
18101	AP PLH3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20105	POLE ECHANGE MULTIMODAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20106	AP ENTRES D AGGLOMERATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 287,35	0,00
20109	TVX BATIMENTS ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22112	PERFORMANCE ENERGETIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9106	AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458135	POLE MULTIMODAL VDP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458137	POLE MULTIMODAL PARKING	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458138	POLE MULTIMODAL SMTU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458139	TRAVAUX BATSALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458140	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		680,40	0,00	912 721,83	0,00	1 620,00	75,99	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	204 406,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	204 406,66	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	112 451,50	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	24 334,70	0,00	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	538,30	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	7 677,84	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	13 318,05	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	45 704,59	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	1 109,43	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	15 113,34	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	3 974,57	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	680,68	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	91 955,16	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	35 955,16	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458237	POLE MULTIMODAL PARKING	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458238	POLE MULTIMODAL SMTU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458239	TRAVAUX BATSALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-67 003,96	0,00	-3 733 774,16	0,00	-282 032,80	-198 063,40	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		11 789 533,28	0,00	7 249 865,76	6 180,22	168 641,64	425 251,91	1 208 301,72	0,00	154 423,78
Réalisations		10 768 278,86	0,00	7 095 391,94	6 180,22	168 641,64	395 671,91	1 109 284,65	0,00	65 489,80
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	153 545,11	0,00	17 793,46	0,00	0,00	287 859,91	0,00	0,00	16 618,13
202	Frais réalisat° documents urbanisme	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	152 037,38	0,00	17 793,46	0,00	0,00	287 859,91	0,00	0,00	14 570,40
2033	Frais d'insertion	1 183,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 047,73

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	134 752,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 079,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 079,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	134 752,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 135,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647,36
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	505,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647,36
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	304 374,78	0,00	225 321,11	6 180,22	10 572,60	0,00	467 205,65	0,00	33 348,70
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	6 180,22	1 926,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	304 374,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	8 646,00	0,00	467 205,65	0,00	33 348,70
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	225 321,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		7 694 944,01	0,00	5 215 940,42	0,00	158 069,04	107 812,00	0,00	0,00	14 875,61
12113	AP ETUDES PRE OPERATIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	158 069,04	0,00	0,00	0,00	0,00
16101	AP VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	3 011 364,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17101	AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18101	AP PLH3	316 966,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20105	POLE ECHANGE MULTIMODAL	7 198 094,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20106	AP ENTREES D AGGLOMERATION	0,00	0,00	2 204 575,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 812,00	0,00	0,00	14 875,61
20109	TVX BATIMENTS ADMINISTRATIFS INTERCOMMU	8 616,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22112	PERFORMANCE ENERGETIQUE	84 311,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
9106	AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU	86 954,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		2 473 527,43	0,00	1 636 336,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458135	POLE MULTIMODAL VDP	422 862,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458137	POLE MULTIMODAL PARKING	1 128 077,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458138	POLE MULTIMODAL SMTU	922 587,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458139	TRAVAUX BATSALE	0,00	0,00	424 235,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458140	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0,00	0,00	1 212 101,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 021 254,42	0,00	154 473,82	0,00	0,00	29 580,00	99 017,07	0,00	88 933,98
RECETTES (2)		2 187 236,97	0,00	1 707 509,83	0,00	2 666 147,07	577 173,69	0,00	0,00	168 562,07
Réalisations		2 187 236,97	0,00	1 707 509,83	0,00	2 666 147,07	577 173,69	0,00	0,00	168 562,07
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 659 841,07	577 173,69	0,00	0,00	168 562,07
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 009 148,11	284 643,75	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 562 385,50	24 921,11	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	88 307,46	262 334,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 562,07
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 274,83	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	37 858,81	0,00	71 172,88	0,00	6 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	14 243,57	0,00	0,00	0,00	6 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 851,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 763,68	0,00	71 172,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		2 049 378,16	0,00	1 636 336,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458237	POLE MULTIMODAL PARKING	1 127 369,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458238	POLE MULTIMODAL SMTU	922 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458239	TRAVAUX BATSALE	0,00	0,00	424 235,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0,00	0,00	1 212 101,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-9 602 296,31	0,00	-5 542 355,93	-6 180,22	2 497 505,43	151 921,78	-1 208 301,72	0,00	14 138,29

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 546 593,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 546 593,64
Réalizations		2 154 683,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 154 683,57
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 639,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	39 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 639,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	96 868,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 868,80
2031	Frais d'études	84 268,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 268,80
2051	Concessions, droits similaires	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
204	Subventions d'équipement versées	1 933 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 592,83
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	533 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 592,83
21	Immobilisations corporelles	20,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,60

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2188	Autres immobilisations corporelles	20,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 710,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 710,34
2312	Agencements et aménagement de terrains	47 080,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 080,31
2313	Constructions	3 630,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 630,03
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	33 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 852,00
274	Prêts	33 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 852,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		391 910,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 910,07
RECETTES (2)		204 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 593,00
Réalizations		204 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 593,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 536,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456,00
1323	Subv. non transf. Départements	17 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	186 057,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 057,00
274	Prêts	186 057,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 057,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 342 000,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 342 000,64

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					161 749 033,74									
1641 Emprunts en euros (total)					161 749 033,74									
31132/A6407082	C D'EPARGNE	21/03/2002	26/03/2005	26/03/2006	2 670 193,87	F		2,372	3,360	EUR	A	P	N	A-1
31135/8526744	C D'EPARGNE	13/12/2007	02/03/2008	03/03/2009	5 000 000,00	F		0,000	4,610	EUR	A	P	N	A-1
31139/XU00279293	CALYON	28/02/2008	04/05/2009	03/05/2010	2 470 000,00	F		3,680	3,735	EUR	A	C	N	A-1
31140/17857-1	SOCIETE GENERALE	06/07/2009	20/07/2009	20/07/2010	2 500 000,00	V	EURIBOR12M	2,159	3,461	EUR	M	P	N	A-1
31141/17857-2	SOCIETE GENERALE	06/07/2009	05/05/2010	05/05/2011	700 000,00	V	EURIBOR03M	1,435	0,760	EUR	T	P	N	A-1
31142/XU00279293	CALYON	28/02/2008	01/07/2010	01/09/2010	2 970 000,00	F		3,750	3,808	EUR	A	C	O	A-1
31143/MON513530EUR/0514207	Caisse Française de Financemen	10/06/2010	11/08/2010	01/12/2010	750 000,00	F		2,240	2,259	EUR	T	P	N	A-1
31144/336543-31144	CREDIT AGRICOLE	22/09/2010	18/05/2011	18/05/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,545	0,930	EUR	A	C	N	A-1
31145/336543-31145	CACIB	22/09/2010	05/07/2011	05/07/2012	3 500 000,00	V	EURIBOR12M	1,500	0,695	EUR	T	P	N	A-1
31146/336543-31146	CREDIT AGRICOLE	22/09/2010	16/08/2011	16/08/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,467	0,853	EUR	A	C	N	A-1
31147/336543-31147	CREDIT AGRICOLE	22/09/2010	18/11/2011	18/02/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,858	0,419	EUR	T	C	N	A-1
31149/0019032U	CREDIT FONCIER	04/06/2012	15/06/2012	15/06/2013	3 000 000,00	F		4,640	4,707	EUR	A	C	N	A-1
31152/1230006	C.D.C.	17/07/2012	24/08/2012	01/08/2013	3 300 000,00	F		3,440	3,442	EUR	A	C	N	A-1
31153/1276604	C.D.C.	17/07/2012	24/12/2014	01/03/2016	2 000 000,00	F		0,579	0,816	EUR	A	C	N	A-1
31154/1275794	C.D.C.	17/07/2012	01/12/2015	01/03/2016	6 200 000,00	V	EURIBOR03M	3,260	3,300	EUR	T	C	N	A-1
31155/MON506759EUR	Caisse Française de Financemen	11/12/2015	26/01/2016	01/05/2016	1 000 000,00	F		1,530	1,540	EUR	T	C	N	A-1
31156/MON513533EUR	Caisse Française de Financemen	13/07/2016	09/08/2016	01/12/2016	4 400 000,00	F		0,930	0,935	EUR	T	C	N	A-1
31157/MON510310EUR	Caisse Française de Financemen	17/08/2016	04/10/2016	01/02/2017	5 000 000,00	F		1,030	1,035	EUR	T	C	N	A-1
31158/16141050	CREDIT COOPERATIF	17/08/2016	01/12/2016	01/03/2017	5 000 000,00	F		0,850	0,850	EUR	T	C	N	A-1
31159/291	AGENCE FRANCE LOCALE	06/02/2017	20/03/2017	20/06/2017	10 000 000,00	F		1,490	1,520	EUR	T	C	N	A-1
31160/418	AGENCE FRANCE LOCALE	10/10/2017	04/12/2017	20/03/2018	9 000 000,00	F		2,020	2,070	EUR	T	C	N	A-1
31161/MON521424EUR	Caisse Française de Financemen	19/04/2018	30/04/2018	01/05/2019	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,240	0,248	EUR	A	C	N	A-1
31162/MON522056EUR	Caisse Française de Financemen	07/08/2018	17/08/2018	01/10/2019	5 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,280	0,250	EUR	A	C	N	A-1

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
31163/MON528946EUR	Caisse Française de Financemen	17/06/2019	21/06/2019	21/09/2019	4 000 000,00	F		0,710	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31164/1214	AGENCE FRANCE LOCALE	01/12/2019	01/12/2019	20/03/2020	8 000 000,00	F		0,455	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31165/1361	AGENCE FRANCE LOCALE	17/02/2020	28/02/2020	22/06/2020	8 000 000,00	F		0,480	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31166/1409	AGENCE FRANCE LOCALE	20/05/2020	20/05/2020	20/09/2020	5 000 000,00	F		0,660	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31167/1585	AGENCE FRANCE LOCALE	01/12/2020	20/12/2020	20/03/2021	5 000 000,00	F		0,320	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31168/1684	AGENCE FRANCE LOCALE	12/02/2021	19/02/2021	21/06/2021	5 000 000,00	F		0,400	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31169/17650496	ARKEA	12/02/2021	19/02/2021	30/05/2021	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,130	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31170/1969	AGENCE FRANCE LOCALE	03/12/2021	10/12/2021	20/03/2022	10 000 000,00	F		0,620	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31171/1971 1975	AGENCE FRANCE LOCALE	03/12/2021	10/01/2022	21/03/2022	5 000 000,00	F		0,492	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31172/DD19620336	ARKEA	03/12/2021	30/03/2022	30/06/2022	5 000 000,00	F		0,970	0,000	EUR	T	C	N	A-1
31173/2288	AGENCE FRANCE LOCALE	27/07/2022	10/08/2022	20/09/2022	3 000 000,00	F		2,325	0,000	EUR	T	C	N	A-1
3136002/51011315369	CREDIT AGRICOLE	10/11/2003	15/04/2016	15/04/2017	80 229,63	F		4,580	4,580	EUR	A	P	N	A-1
3136007/528864	CREDIT AGRICOLE	28/11/2016	05/11/2016	05/12/2017	120 000,00	F		0,950	0,942	EUR	A	P	N	A-1
3136011/20292103	CREDIT MUTUEL	18/10/2012	30/09/2016	30/09/2017	204 600,00	F		4,300	4,301	EUR	A	C	N	A-1
3136015/9808233	C D'EPARGNE	03/10/2016	17/10/2016	17/01/2017	410 000,00	F		1,240	1,247	EUR	T	P	N	A-1
3136020/417950	CREDIT AGRICOLE	18/12/2015	05/12/2016	05/03/2017	18 162,84	F		1,860	1,874	EUR	T	P	N	A-1
3137001/14782	SOCIETE GENERALE	23/05/2003	26/05/2003	03/06/2004	2 845 000,00	F		3,980	3,774	EUR	A	C	N	A-1
3137002/1710243	C D'EPARGNE	19/10/2005	21/10/2005	21/10/2006	1 500 000,00	F		3,320	3,320	EUR	A	P	N	A-1
3137003/1710244	C D'EPARGNE	26/10/2005	13/01/2006	13/01/2007	1 500 000,00	F		3,320	3,320	EUR	A	P	N	A-1
3137005/XU00279293	CALYON	06/03/2008	30/10/2008	30/09/2009	1 500 000,00	F		4,220	3,129	EUR	A	C	N	A-1
3137006/120A101608	CREDIT AGRICOLE	06/03/2008	31/12/2010	03/02/2012	120 000,00	V	EURIBOR12M	3,840	0,030	EUR	A	C	N	A-1
3137007/1486992S	CREDIT FONCIER	17/10/2011	30/12/2011	30/06/2012	450 000,00	V	E-LIBOR06M	2,940	0,518	EUR	S	P	N	A-1
3144003/XU00279293	CALYON	28/02/2008	04/05/2009	03/05/2011	500 000,00	F		3,680	2,292	EUR	A	C	N	A-1
3146010/120A101459	CREDIT AGRICOLE	22/09/2010	03/02/2016	03/02/2017	733 333,00	V	EURIBOR12M	0,410	0,330	EUR	A	C	N	A-1
3146011/1486992S/1	CREDIT FONCIER	17/10/2011	30/12/2016	30/06/2017	1 144 255,90	V	E-LIBOR06M	1,079	1,080	EUR	S	P	N	A-1
3146012/1229322	C.D.C.	20/08/2012	01/11/2016	01/02/2017	1 150 000,00	V	LEP	3,120	3,180	EUR	T	C	N	A-1
39004/16772-1	SOCIETE GENERALE	18/12/2006	09/06/2009	09/06/2010	2 445 369,48	V	EURIBOR12M	3,480	2,950	EUR	A	P	N	A-1
39005/16772-2	SOCIETE GENERALE	18/12/2006	04/08/2009	04/08/2010	2 445 369,48	V	EURIBOR12M	3,550	2,370	EUR	A	P	N	A-1
40002/51069692501	CREDIT AGRICOLE	18/07/2016	05/11/2016	05/11/2017	122 519,54	F		4,330	4,330	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					281 497,28									
1681 Autres emprunts (total)					281 497,28									
3136012/2011395	CAF	26/09/2011	01/07/2016	01/07/2017	43 200,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
3136014/201520346	CAF	12/11/2015	01/07/2016	01/07/2018	50 000,00	F		0,000	1,160	EUR	A	P	O	A-1
3136017/201520344	CAF	29/10/2010	01/07/2016	01/07/2017	150 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
3136024/2015398	CAF	27/11/2015	01/01/2017	01/07/2018	18 313,29	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
3136025/2013573	CAF	27/11/2015	01/01/2019	01/07/2019	19 983,99	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					162 030 531,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		106 569 879,41					9 505 755,87	1 330 412,26	0,00	309 233,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		106 569 879,41					9 505 755,87	1 330 412,26	0,00	309 233,82
31132/A6407082	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,350	203 790,46	6 826,99	0,00	0,00
31135/8526744	N	0,00	A-1	1 991 211,20	5,17	F		4,580	282 895,79	104 154,10	0,00	75 237,91
31139/XU00279293	N	0,00	A-1	329 333,29	1,34	F		3,680	164 666,67	18 431,69	0,00	8 089,46
31140/17857-1	N	0,00	A-1	1 501 892,43	12,38	F		3,690	96 109,82	58 278,01	0,00	1 590,75
31141/17857-2	N	0,00	A-1	447 440,72	13,33	V	EURIBOR03M	1,016	25 875,71	1 964,33	0,00	1 734,38
31142/XU00279293	N	0,00	A-1	396 000,00	1,67	F		3,750	198 000,00	22 584,38	0,00	4 976,93
31143/MON513530EUR/0514207	N	0,00	A-1	156 949,65	2,67	F		2,240	54 724,14	4 283,94	0,00	283,21
31144/336543-31144	N	0,00	A-1	533 333,37	3,38	V	EURIBOR12M	0,000	133 333,33	0,00	0,00	2 026,29
31145/336543-31145	N	0,00	A-1	1 065 549,37	5,01	V	EURIBOR12M	0,220	250 097,62	609,97	0,00	4 076,29
31146/336543-31146	N	0,00	A-1	266 666,63	3,62	V	EURIBOR12M	0,000	66 666,67	0,00	0,00	1 572,97
31147/336543-31147	N	0,00	A-1	533 333,48	3,88	V	EURIBOR03M	0,733	133 333,32	1 061,49	0,00	1 431,68
31149/0019032U	N	0,00	A-1	1 000 000,00	4,45	F		4,640	200 000,00	56 453,33	0,00	25 482,41
31152/1230006	N	0,00	A-1	2 475 000,00	29,56	F		3,440	82 500,00	87 978,00	0,00	35 238,50
31153/1276604	N	0,00	A-1	1 650 000,00	32,90	F		0,654	50 000,00	2 748,39	0,00	2 622,45
31154/1275794	N	0,00	A-1	5 115 000,00	32,90	V	EURIBOR03M	3,300	155 000,00	169 903,54	0,00	13 432,27
31155/MON506759EUR	N	0,00	A-1	549 999,91	8,08	F		1,530	66 666,68	9 052,50	0,00	1 379,13
31156/MON513533EUR	N	0,00	A-1	1 900 000,00	4,67	F		0,930	400 000,00	19 995,00	0,00	1 423,42
31157/MON510310EUR	N	0,00	A-1	3 000 000,08	8,83	F		1,030	333 333,32	33 045,83	0,00	5 064,17
31158/16141050	N	0,00	A-1	3 000 000,08	8,91	F		0,850	333 333,32	27 270,83	0,00	2 054,17
31159/291	N	0,00	A-1	7 125 000,00	14,21	F		1,490	500 000,00	112 355,32	0,00	2 948,96
31160/418	N	0,00	A-1	7 500 000,00	24,95	F		2,020	300 000,00	157 442,17	0,00	4 208,33
31161/MON521424EUR	N	0,00	A-1	1 466 666,68	10,32	V	EURIBOR12M	0,240	133 333,33	3 893,33	0,00	3 534,27
31162/MON522056EUR	N	0,00	A-1	3 666 666,68	10,74	V	EURIBOR12M	0,280	333 333,33	11 355,56	0,00	26 267,06
31163/MON528946EUR	N	0,00	A-1	3 133 333,29	11,49	F		0,710	266 666,68	23 430,00	0,00	5 499,87
31164/1214	N	0,00	A-1	6 400 000,04	11,96	F		0,455	533 333,32	31 061,33	0,00	808,89
31165/1361	N	0,00	A-1	6 533 333,37	12,21	F		0,480	533 333,32	33 416,88	0,00	696,89
31166/1409	N	0,00	A-1	4 166 666,70	12,46	F		0,660	333 333,32	29 497,06	0,00	769,68

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
31167/1585	N	0,00	A-1	4 333 333,36	12,96	F		0,320	333 333,32	14 734,81	0,00	385,19
31168/1684	N	0,00	A-1	4 416 666,69	13,21	F		0,400	333 333,32	18 756,49	0,00	441,67
31169/17650496	N	0,00	A-1	4 416 666,69	13,15	V	EURIBOR03M	0,712	333 333,32	12 787,95	0,00	7 957,53
31170/1969	N	0,00	A-1	9 500 000,00	18,96	F		0,620	500 000,00	63 403,60	0,00	1 636,11
31171/1971 1975	N	0,00	A-1	4 666 666,68	13,96	F		0,492	333 333,32	21 883,39	0,00	565,83
31172/DD19620336	N	0,00	A-1	4 750 000,01	14,23	F		0,970	249 999,99	35 768,75	0,00	0,00
31173/2288	N	0,00	A-1	2 900 000,00	14,46	F		2,325	100 000,00	25 281,15	0,00	1 872,92
3136002/51011315369	N	0,00	A-1	13 056,99	0,29	F		4,580	12 485,14	1 169,83	0,00	423,57
3136007/528864	N	0,00	A-1	74 031,85	8,92	F		0,950	7 843,59	777,82	0,00	48,84
3136011/20292103	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,300	34 100,00	1 466,30	0,00	0,00
3136015/9808233	N	0,00	A-1	255 074,19	8,79	F		1,240	26 626,73	3 369,59	0,00	641,37
3136020/417950	N	0,00	A-1	6 394,26	2,93	F		1,860	2 053,54	142,86	0,00	8,26
3137001/14782	N	0,00	A-1	160 714,42	0,42	F		3,410	160 714,46	11 112,96	0,00	3 194,98
3137002/1710243	N	0,00	A-1	291 897,07	2,80	F		3,320	91 114,01	12 715,97	0,00	0,00
3137003/1710244	N	0,00	A-1	383 011,08	3,03	F		3,320	88 186,23	15 643,75	0,00	12 256,78
3137005/XU00279293	N	0,00	A-1	500 000,00	6,74	F		3,840	71 428,57	22 247,62	0,00	4 853,33
3137006/120A101608	N	0,00	A-1	32 000,00	3,09	V	EURIBOR12M	0,122	8 000,00	0,00	0,00	0,00
3137007/1486992S	N	0,00	A-1	130 974,41	3,99	V	E-LIBOR06M	1,520	31 428,29	1 755,06	0,00	0,00
3144003/XU00279293	N	0,00	A-1	66 666,71	1,34	F		3,750	33 333,33	3 670,39	0,00	1 637,54
3146010/120A101459	N	0,00	A-1	293 333,00	3,09	V	EURIBOR12M	0,000	73 334,00	0,00	0,00	0,00
3146011/1486992S/1	N	0,00	A-1	480 239,53	3,99	V	E-LIBOR06M	1,525	115 237,03	6 435,21	0,00	0,00
3146012/1229322	N	0,00	A-1	550 000,00	5,33	V	LEP	6,470	100 000,00	25 983,80	0,00	5 742,78
39004/16772-1	N	0,00	A-1	1 177 126,31	7,43	V	EURIBOR12M	0,000	148 574,46	0,00	0,00	19 990,71
39005/16772-2	N	0,00	A-1	1 177 126,31	5,59	V	EURIBOR12M	0,000	148 574,46	0,00	0,00	14 520,62
40002/51069692501	N	0,00	A-1	91 522,88	11,84	F		4,330	5 728,61	4 210,99	0,00	605,45
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		118 489,10					30 822,48	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		118 489,10					30 822,48	0,00	0,00	0,00
3136012/2011395	N	0,00	A-1	0,00	0,50	F		0,000	5 400,00	0,00	0,00	0,00
3136014/201520346	N	0,00	A-1	24 999,98	5,49	F		0,000	4 166,67	0,00	0,00	0,00
3136017/201520344	N	0,00	A-1	85 349,88	5,49	F		0,000	14 224,98	0,00	0,00	0,00
3136024/2015398	N	0,00	A-1	8 139,24	3,50	F		0,000	2 034,81	0,00	0,00	0,00
3136025/2013573	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	4 996,02	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		106 688 368,51					9 536 578,35	1 330 412,26	0,00	309 233,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	57	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	106 688 368,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 500 €			27-04-2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	13/12/2012
L	Frais de recherche et de développement	5	13/12/2012
L	Frais d'insertion	5	13/12/2012
L	Subventions d'équipement pour des biens mobiliers, matériels, études	5	13/12/2012
L	Subventions d'équipement pour des bâtiments, installations	15	13/12/2012
L	Subventions d'équipement pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	13/12/2012
L	Logiciels	3	13/12/2012
L	Autres immobilisations incorporelles	15	13/12/2012
L	Droit d'usage réseau câblé	15	13/12/2012
L	Réseaux câblés Travaux génie civil	30	13/12/2012
L	Réseaux câblés Equipement THD	7	13/12/2012
L	Matériel roulant BOM	8	13/12/2012
L	Autre matériel et outillage	5	13/12/2012
L	Autres installations	5	13/12/2012
L	Compacteur	7	13/12/2012
L	Matériel de transport reçu au titre d'une MAD	5	13/12/2012
L	Matériel informatique reçu au titre d'une MAD	3	13/12/2012
L	Mobilier reçu au titre d'une MAD	10	13/12/2012
L	Autres immos reçues en MAD Studio scène	8	13/12/2012
L	Autres immos reçues en MAD Orgue	10	13/12/2012
L	Autres immos reçues en MAD Piano	5	13/12/2012
L	Autres immos reçues en MAD Protection antiviol	10	13/12/2012
L	Autres immos reçues en MAD Fonds bibliothèque	10	13/12/2012
L	2182 -Matériel de transport	5	13/12/2012
L	2183 -Matériel informatique	3	13/12/2012
L	2184 -Mobilier	10	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Totems	5	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Bornes internet	3	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Console numérique	3	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Equipement scénique	7	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Matériel de son	7	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Chaîne HIFI	3	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Tapis de danse	3	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Fonds bibliothèque	10	13/12/2012
L	Autres immos corporelles Equipements WIFI	10	13/12/2012
L	Immobilisations faible valeur Seuil 1500€	1	13/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		11 579 647,98	I 10 748 784,51
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 600 000,00	9 536 578,35
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 569 000,00	9 505 755,87
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	31 000,00	30 822,48
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 979 647,98	1 212 206,16
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 213 000,00	1 212 206,16
020	Dépenses imprévues	766 647,98	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 748 784,51	5 351 327,07	0,00	16 100 111,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		27 872 000,00	III 18 656 930,46
Ressources propres externes de l'année (a)		6 385 000,00	5 509 938,12
10222	FCTVA	5 500 000,00	3 699 737,39
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	350 000,00	353 632,89
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	535 000,00	188 757,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	15 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	1 252 810,84
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		21 487 000,00	13 146 992,34
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	200 000,00	193 975,43
28031	Frais d'études	1 135 000,00	1 162 527,64
28032	Frais de recherche et de développement	6 420,00	12 336,00
28033	Frais d'insertion	17 000,00	17 751,36
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	668,13
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	11 800,00	11 731,68
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	95 000,00	94 654,58
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	12 000,00	11 830,51
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	880 000,00	887 077,17
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	500,00	421,80
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	18 000,00	54 496,05
28041582	GFP : Bâtiments, installations	13 000,00	12 664,35
28041583	GFP : Projet infrastructure	150,00	126,54
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	900 000,00	960 791,20
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	860 000,00	857 280,83
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	42 000,00	42 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	720 000,00	716 945,97
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	510 000,00	512 444,21
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 500 000,00	1 481 391,46
280423	Privé : Projet infrastructure	820,00	815,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	700,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	68 080,00	67 753,24
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	8 200,00	8 159,89
28051	Concessions et droits similaires	1 030 500,00	1 086 724,39
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	550,00	530,28
28128	Autres aménagements de terrains	100,00	59,28
28132	Immeubles de rapport	11 000,00	10 527,36
28138	Autres constructions	97 000,00	96 582,80
281533	Réseaux câblés	869 680,00	884 719,61
281571	Matériel roulant	563 000,00	542 515,76
281578	Autre matériel et outillage de voirie	22 000,00	21 564,18
28158	Autres installat°, matériel et outillage	650 000,00	594 959,74
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	500,00	449,94
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 100,00	5 212,19

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281738	Autres constructions (m. à dispo)	1 500,00	1 460,64
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	700,00	634,96
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 200,00	29 525,03
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	346,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	21 050,00	21 717,87
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	62 000,00	62 888,10
28181	Installations générales, aménagt divers	2 450,00	2 402,26
28182	Matériel de transport	73 000,00	75 951,70
28183	Matériel de bureau et informatique	1 611 000,00	1 699 310,61
28184	Mobilier	344 000,00	352 735,97
28188	Autres immo. corporelles	780 000,00	548 330,63
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	8 337 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	18 656 930,46	0,00	2 743 151,86	3 446 945,20	24 847 027,52

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 16 100 111,58
Ressources propres disponibles	IV 24 847 027,52
Solde	V = IV - II (3) 8 746 915,94

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

GEMAPI (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	182 457,27
60612	Energie - Electricité	130,00
6068	Autres matières et fournitures	363,24
61524	Bois et forêts	166 618,88
617	Etudes et recherches	4 290,00
6231	ANNONCES INSERTIONS	1 183,73
6251	Voyages et déplacements	251,42
6288	Autres	9 620,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	95 185,08
6331	Versement mobilité	921,94
6332	COTISATIONS	256,11
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	567,11
64111	Rémunération principale	52 694,50
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 121,45
64114	Autres emplois	100,00
64118	Autres indemnités	14 148,54
64168	Autres emplois d'insertion	1 437,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 442,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 415,55
6478	Autres charges sociales diverses	80,00
65	Autres charges de gestion courante	817 502,83
657358	Autres groupements	817 502,83
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 095 145,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 095 145,18

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	990 173,00
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	990 173,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		990 173,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		990 173,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

GEMAPI(1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	16 618,13
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	14 875,61
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	647,36
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	33 348,70
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		65 489,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		65 489,80

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	168 562,07
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		168 562,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		168 562,07

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

EQUIPEMENTS SPORTIFS (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	241 114,91
60611	Eau et assainissement	20 904,88
60612	Energie - Electricité	126 245,57
60632	Fournitures de petit équipement	224,05
6068	Autres matières et fournitures	9 175,00
611	Contrats de prestations de services	29 702,42
6135	Locations mobilières	7 131,61
615221	Bâtiments publics	12 637,28
6156	Maintenance	24 798,45
6188	Autres frais divers	10 295,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		241 114,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		241 114,91

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	22 931,74
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	22 931,74
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	371 575,50
752	Revenus des immeubles	371 575,50
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		394 507,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		394 507,24

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

FACTURATION ENERGIE HALLES (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	17 609,18
7071	Compteurs	17 609,18
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		17 609,18
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		17 609,18

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

IMMOBILIER ENTREPRISE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

IMMOBILIER ENTREPRISES MIEY (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	19 273,92
60611	Eau et assainissement	474,76
60612	Energie - Electricité	5 814,85
611	Contrats de prestations de services	11 940,99
615221	Bâtiments publics	49,38
6156	MAINTENANCE	993,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	766,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	766,30
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		20 040,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		20 040,22

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	1 562,00
70878	par d'autres redevables	1 562,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 905,44
752	Revenus des immeubles	28 905,44
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		30 467,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		30 467,44

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

REFACTURATION PRESTATION NUMERIQUE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	35 870,00
70688	Autres prestations de services	35 870,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		35 870,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		35 870,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

RESTAURATION COMMUNAUTAIRE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	60 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		60 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		60 000,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	805,25
60632	Fournitures de petit équipement	109,55
60636	Vêtements de travail	171,82
6068	Autres matières et fournitures	177,13
6188	Autres frais divers	120,00
6231	Annonces et insertions	48,00
6288	Autres	178,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		805,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		805,25

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

EQUIPEMENTS SPORTIFS(1)**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	49 602,28
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	49 602,28
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 20101		613 817,40
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		663 419,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	7 450,09
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	7 450,09
Total des dépenses d'ordre		7 450,09
TOTAL GENERAL		670 869,77

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	158,22
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	158,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		158,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	7 450,09
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	7 450,09
Total des recettes d'ordre		7 450,09
TOTAL GENERAL		7 608,31

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

FACTURATION ENERGIE HALLES⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

IMMOBILIER ENTREPRISE(1)**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 630,03
2313	TRAVAUX	3 630,03
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		3 630,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		3 630,03

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

IMMOBILIER ENTREPRISES MIEY⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

REFACTURATION PRESTATION NUMERIQUE⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

RESTAURATION COMMUNAUTAIRE⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	1 436,44
2033	Frais d'insertion	1 436,44
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		1 436,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 436,44

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE(1)**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	2 100,00
2051	Concessions et droits similaires	2 100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 440,00
2158	Autres matériels et outillages	1 440,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 20105		3 312,40
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
458135	Opé c./tiers n°4581	237,10
458137	Opé c./tiers n°4581	565,40
458138	Opé c./tiers n°4581	511,21
Total des dépenses réelles		8 166,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		8 166,11

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	5 853 765,01
60611	Eau et assainissement	15 043,62
60612	Energie - Electricité	33 280,31
60622	Carburants	762 219,89
60628	Autres fournitures non stockées	68 465,67
60632	Fournitures de petit équipement	6 297,09
60636	Vêtements de travail	64 844,74
6064	Fournitures administratives	4 198,64
6068	Autres matières et fournitures	365 457,85
611	Contrats de prestations de services	4 074 837,74
6132	Locations immobilières	1 469,60
6135	Locations mobilières	33 812,87
61521	Terrains	57 603,65
615221	Bâtiments publics	3 322,66
61551	Matériel roulant	107 461,37
61558	Autres biens mobiliers	17 073,54
6156	Maintenance	45 821,45
6182	Documentation générale et technique	1 125,15
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00
6188	Autres frais divers	15 173,20
6226	Honoraires	387,60
6231	Annonces et insertions	34 913,34
6236	Catalogues et imprimés	27 699,42
6238	Divers	996,60
6256	Missions	4 024,78
6281	Concours divers (cotisations)	6 133,00
62878	à d'autres organismes	29 929,00
6288	Autres	59 856,23
63512	Taxes foncières	13 804,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-4 488,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 883 324,81
6218	Autre personnel extérieur	72 005,25
6331	Versement mobilité	67 337,88
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 555,82
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	41 474,47
64111	Rémunération principale	3 376 740,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	40 965,72
64114	PERSONNEL TITULAIRE	12 000,00
64118	Autres indemnités	856 122,29
64131	Rémunérations	655 012,43
64134	Personnel non titulaire	5 736,99
64168	Autres emplois d'insertion	7 207,20
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	615 284,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 048 859,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 567,88
64731	ALLOCATION CHOMAGE	6 240,85
6478	Autres charges sociales diverses	27 687,94
6488	Autres charges	9 525,83
65	Autres charges de gestion courante	9 106 447,78
65548	Autres contributions	9 086 697,78
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	19 750,00
66	Charges financières	32 419,01
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 419,01
67	Charges exceptionnelles	10 661,36
678	Autres charges exceptionnelles	10 661,36
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		21 886 617,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections	109 645,78
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	109 645,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		109 645,78
TOTAL GENERAL		21 996 263,75

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		22 116 173,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	22 116 173,00
Dotations et participations reçues		2 089 883,46
74718	Autres	17 279,50
7478	Autres organismes	2 072 603,96
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		3 642 663,76
70	Produits services, domaine et ventes div	3 633 855,57
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	1 158 255,61
7078	Autres marchandises	1 595 786,05
70878	par d'autres redevables	879 813,91
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	8 808,19
7788	Produits exceptionnels divers	8 808,19
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		27 848 720,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 200,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		1 200,00
TOTAL GENERAL		27 849 920,22

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		288 571,03
1641	Emprunts en euros	288 571,03
Acquisitions d'immobilisations		2 733 987,55
2031	Frais d'études	240 098,90
2033	Frais d'insertion	8 211,80
2051	Concessions et droits similaires	749,52
21571	Matériel roulant	616 628,55
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	600 122,58
2182	Matériel de transport	14 738,78
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 946,78
2184	Mobilier	1 262,09
2188	Autres immobilisations corporelles	24 524,85
2312	Agencements et aménagements de terrains	55 468,82
2313	Constructions	931 575,93
2315	Installations, matériel et outillage techniques	754,80
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	18 287,36
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 17101		207 616,79
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		3 024 258,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 200,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 200,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 200,00
TOTAL GENERAL		3 025 458,99

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	112 451,50
28031	Frais d'études	24 334,70
28033	Frais d'insertion	538,30
28051	Concessions et droits similaires	7 677,84
281571	Matériel roulant	13 318,05
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	45 704,59
28182	Matériel de transport	1 109,43
28183	Matériel de bureau et informatique	15 113,34
28184	Mobilier	3 974,57
28188	Autres immobilisations corporelles	680,68
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		204 406,66
TOTAL GENERAL		204 406,66

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 10		Intitulé de l'opération : AUDIT ENERGETIQUE				Date de la délibération : 31/12/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	134 370,09	0,02	0,02	0,00	0,00	134 370,11	
4581 (2)	134 370,09	0,02	0,02	0,00	0,00	134 370,11	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	134 370,09	0,02	0,02	0,00	0,00	134 370,11	
RECETTES (b)	134 370,11	0,00	0,00	0,00	0,00	134 370,11	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	134 370,11	0,00	0,00	0,00	0,00	134 370,11	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	134 370,11	0,00	0,00	0,00	0,00	134 370,11	

N° opération : 201		Intitulé de l'opération : GPT CDES ETUDES REHABILITATION HAMEAU GPT CDES ETUDE REHABILITATION HAMEAU				Date de la délibération : 01/01/2001	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	17 902,06	0,00	0,00	0,00	0,00	17 902,06	
4581 (2)	17 902,06	0,00	0,00	0,00	0,00	17 902,06	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	17 902,06	0,00	0,00	0,00	0,00	17 902,06	
RECETTES (b)	3 680,00	0,00	14 222,06	0,00	-14 222,06	17 902,06	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 680,00	0,00	14 222,06	0,00	-14 222,06	17 902,06	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	3 680,00	0,00	14 222,06	0,00	-14 222,06	17 902,06	

N° opération : 33		Intitulé de l'opération : OP S/MDT SITE WEB				Date de la délibération : 01/01/2001	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	40 754,40	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20	53 959,20	
4581 (2)	40 754,40	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20	53 959,20	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	40 754,40	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20	53 959,20	
RECETTES (b)	40 754,40	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20	53 959,20	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	40 754,40	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20	53 959,20	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	40 754,40	40 000,00	13 204,80	0,00	26 795,20	53 959,20	

N° opération : 35		Intitulé de l'opération : POLE MULTIMODAL VDP				Date de la délibération : 01/01/2001	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	187 142,56	454 000,00	427 891,33	0,00	26 108,67	615 033,89	
4581 (2)	187 142,56	454 000,00	427 891,33	0,00	26 108,67	615 033,89	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	187 142,56	454 000,00	427 891,33	0,00	26 108,67	615 033,89	
RECETTES (b)	187 411,08	454 000,00	427 622,81	0,00	26 377,19	615 033,89	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	187 411,08	454 000,00	427 622,81	0,00	26 377,19	615 033,89	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	187 411,08	454 000,00	427 622,81	0,00	26 377,19	615 033,89	

N° opération : 37		Intitulé de l'opération : POLE MULTIMODAL PARKING				Date de la délibération : 01/01/2001
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	486 141,49	1 200 000,00	1 128 077,09	0,00	71 922,91	1 614 218,58
4581 (2)	486 141,49	1 200 000,00	1 128 077,09	0,00	71 922,91	1 614 218,58
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	486 141,49	1 200 000,00	1 128 077,09	0,00	71 922,91	1 614 218,58
RECETTES (b)	486 849,42	1 200 000,00	1 127 369,16	0,00	72 630,84	1 614 218,58
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	486 849,42	1 200 000,00	1 127 369,16	0,00	72 630,84	1 614 218,58
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	486 849,42	1 200 000,00	1 127 369,16	0,00	72 630,84	1 614 218,58

N° opération : 38		Intitulé de l'opération : POLE MULTIMODAL SMTU				Date de la délibération : 01/01/2001
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	397 586,63	1 000 000,00	922 587,98	0,00	77 412,02	1 320 174,61
4581 (2)	397 586,63	1 000 000,00	922 587,98	0,00	77 412,02	1 320 174,61
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	397 586,63	1 000 000,00	922 587,98	0,00	77 412,02	1 320 174,61
RECETTES (b)	398 165,61	1 000 000,00	922 009,00	0,00	77 991,00	1 320 174,61
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	398 165,61	1 000 000,00	922 009,00	0,00	77 991,00	1 320 174,61
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	398 165,61	1 000 000,00	922 009,00	0,00	77 991,00	1 320 174,61

N° opération : 39		Intitulé de l'opération : TRAVAUX BATSALE				Date de la délibération : 01/01/2001
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	113,40	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48	424 348,92
4581 (2)	113,40	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48	424 348,92
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	113,40	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48	424 348,92
RECETTES (b)	113,40	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48	424 348,92
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	113,40	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48	424 348,92
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	113,40	974 660,00	424 235,52	0,00	550 424,48	424 348,92

N° opération : 40		Intitulé de l'opération : TRAVAUX BATSALE MOBILITE				Date de la délibération : 01/01/2001
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	324,00	1 228 200,00	1 212 101,43	0,00	16 098,57	1 212 425,43
4581 (2)	324,00	1 228 200,00	1 212 101,43	0,00	16 098,57	1 212 425,43
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	324,00	1 228 200,00	1 212 101,43	0,00	16 098,57	1 212 425,43
RECETTES (b)	324,00	558 200,00	1 212 101,43	0,00	-653 901,43	1 212 425,43
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	324,00	558 200,00	1 212 101,43	0,00	-653 901,43	1 212 425,43
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	324,00	558 200,00	1 212 101,43	0,00	-653 901,43	1 212 425,43

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2000	ATELIER VIGNAU MIEY BEARN	444 012,36	0,00	0
03/02/2010	MARCHE A09077-02 A4 CAISSONS BOM SEMAT	145 898,90	137 560,50	13
05/05/2011	DOD-MARCHE 10A079-01-FOURNITURE BOM	187 956,50	172 288,48	12
03/12/2012	TRANSFERT MDA DE LA CAF GIP PEPINIERE	4 609,09	4 609,09	6
14/08/2013	2 LEVES CONTENEURS BOM 8564/65 ZD 64	35 257,04	35 257,04	12
01/04/2014	MAD DIVERS CAF POUR GIP PEPINIERE	10 456,09	10 456,09	8
31/12/2014	2 MINI BENNES- DF335YQ et DG603BN	105 768,00	105 768,00	12
23/07/2015	1 BENE RENAULT DT257CW+1CHASSIS CABINE	153 856,15	89 746,99	12
20/11/2015	AVANCE REMBOURSABLE RUGBU PARK 64	40 000,00	0,00	0
11/08/2016	FI - MO REAMENAGEMENT 4 DECHETTERIES REC	3 015,14	0,00	0
21/08/2018	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	853,56	853,56	1
12/09/2018	GIP PEPINIERE COUSSIN SEATY	145,00	145,00	1
28/11/2018	TRANSFERT GIP	2 303,17	1 151,58	6
01/01/2019	TRANSFERT GIP PEPINIERE	6 159,00	3 079,50	6
22/01/2019	transfert GIP	77 388,76	25 796,26	6
03/06/2019	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	5 400,00	3 240,00	5
26/08/2019	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	1 462,80	438,84	10
20/11/2019	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	220,60	220,60	1
09/01/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	1 068,00	712,00	3
25/01/2020	TRANSFERT GIP PEPINIERE	1 180,18	1 180,18	1
20/05/2020	TVX RESEAU CHALEUR URBAIN	3 621,34	0,00	0
07/06/2020	TRANSFERT GIP	17 496,16	0,00	0
03/07/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT- 2 IMMO	357,90	357,90	1
09/07/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	100,70	100,70	1
10/07/2020	AVANCE REMB PART LOG SOC ARTIGUELOUVE	50 610,00	0,00	0
21/07/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT- 7 IMMO	1 431,48	1 431,48	1
04/09/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT- 6 IMMO	1 392,86	1 392,86	1
04/09/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT- 3 IMMO	1 296,85	1 296,85	1
04/09/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-2 IMMO	411,93	411,93	1
22/09/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT- 5 IMMO	1 338,28	1 338,28	1
25/11/2020	TRANSFERT GIP	2 453,52	122,68	20
09/12/2020	MAD CAF POUR GIP PEPINIERE	540,00	540,00	1
11/12/2020	RECAPITALISATION 2020 EBPO	520 444,00	0,00	0
13/12/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	334,27	334,27	1
21/12/2020	GIP PEPINIER TRANSFERT-LOGICIEL	1 516,80	1 011,20	3
28/12/2020	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT- 2 IMMO	586,00	586,00	1
01/01/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	148,13	148,13	1
01/01/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	2 987,35	298,74	10
01/01/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	216,94	216,94	1
01/01/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	377,28	377,28	1
01/01/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	131,28	131,28	1
01/01/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	426,82	0,00	1
06/01/2021	AVANCE REMBOURSABLE COVID	801 001,50	0,00	0
13/01/2021	TVX DECHETTERIE LESCAR	60 238,04	0,00	1
13/01/2021	TX 4 DECHETTERIES	273 760,98	0,00	1
14/01/2021	TVX CENTRE CULTUREL DU BEARN PLACE	3 564 728,66	0,00	0
11/03/2021	TRAVAUX MOULIN HEID	89 105,52	0,00	1
30/03/2021	GIP PEPINIERE-SUITE TRANSFERT-	878,40	878,40	1
14/06/2021	TVX CITE CREATIVE DE LA CULTURE BEARNAIS	47 555,50	0,00	1
10/12/2021	TVX VOIRIE PAU	132 543,28	0,00	0
01/01/2022	TRANSFERT GIP PEPINIERE	2 825 730,34	0,00	0
01/01/2022	INTEGRATION 2313 A ANNULER APRES EDITION	0,00	0,00	0
06/01/2022	SUBV AIDE INSTALLATION COMMERCE	235 310,88	0,00	5
10/01/2022	POLE ENTREPRENEURIAL LAHERRERE	900,00	0,00	5
10/01/2022	SPL PYRENEES ATLANTICUCAPITAL 50 ACTIONS	5 000,00	0,00	0
10/01/2022	TELECOMS SANS FRONTIERES	5 000,00	0,00	5
10/01/2022	FI INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES	2 047,73	0,00	5
10/01/2022	ARCHIVES ACHAT APPAREIL PHOTO	1 398,14	0,00	1
10/01/2022	CRD ACHAT VESTIAIRES	186,88	0,00	1
10/01/2022	DAC / ACHAT DIABLE	111,12	0,00	1
10/01/2022	LESCAR_REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE	502,27	0,00	1
10/01/2022	LESCAR_ACHAT MEUBLES DVD & PERIO	8 932,69	0,00	10
10/01/2022	PATRIMOINE_NUMERISATION DE TITRES DE PRE	5 728,20	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/01/2022	SUBVENTION BS DIGITAL 2018 SOLDE	10 000,00	0,00	5
12/01/2022	SAMSUNG GALAXY A21S	218,40	0,00	1
12/01/2022	SAMSUNG A6 + COQUE +VERRE	645,60	0,00	1
13/01/2022	FI-SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX CHALEU	1 183,73	0,00	5
13/01/2022	DIAGNOSTIC SONORISATION CLUB HOUSE PALAI	2 150,00	0,00	5
13/01/2022	POIGNEE PC TIROIR TREMIE (PLAN N	1 568,40	0,00	1
13/01/2022	4 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 21	31 369,39	0,00	20
13/01/2022	2 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 22	15 684,70	0,00	20
13/01/2022	2 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 23	15 594,48	0,00	20
13/01/2022	5 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 24	38 894,70	0,00	20
13/01/2022	4 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 25	31 369,39	0,00	20
13/01/2022	ETUDE STRATEGIQUE MODELE COLLECT	7 515,00	0,00	5
13/01/2022	EMMAUS PLAN TOPOGRAPHIQUE PREALABLE	2 247,60	0,00	5
13/01/2022	DIVISION FONCIERE DOCUMENT	324,00	0,00	5
17/01/2022	BOITIER EXTERIEUR DEFIBRILLATEUR	420,00	0,00	1
17/01/2022	PACK DEFIBRILLATEUR	828,00	0,00	1
17/01/2022	FI INDUSLONS MARCHE ETUDES ENVIRONNEMENT	540,00	0,00	5
17/01/2022	SUIVI ANIM OPAH-RU COEUR AGGLO	94 889,40	0,00	5
17/01/2022	SUIVI ANIM OPAH-RU COEUR PAU 4T2021	88 807,80	0,00	5
17/01/2022	ARTIGUELOUVE TVX RENOV HALL DES SPORTS	50 780,33	0,00	15
17/01/2022	ARESSY TVX VOIRIE CHEM DES VIGNES ET PE	37 055,50	0,00	15
18/01/2022	SIROS AMENAGEMENT VOIE CYCLABE	25 697,64	0,00	15
18/01/2022	FOURNITURE DE 4 EXTINGCTEUR CO2	274,20	0,00	1
18/01/2022	1 EXTINGCTEURS EAU	112,20	0,00	1
20/01/2022	NXO INTEGRATION	10 380,00	0,00	5
20/01/2022	LESCAR TVX DES TOITURES DU GS DU LAOU	31 329,00	0,00	15
27/01/2022	PIG 2022	1 073 875,43	0,00	15
27/01/2022	ETUDE RIVES DU GAVE	6 039,02	0,00	5
27/01/2022	OPAH-RU 2022	365 353,73	0,00	15
27/01/2022	ARTIGUELOUTAN RENOVATION BAT COMMUNAU	4 883,00	0,00	15
27/01/2022	ARBUS REHAB DU PATRIMOINE COMMUNAL	10 218,00	0,00	15
27/01/2022	FDC CREATION CHEM PIETONNIER CARIBETTE	45 970,00	0,00	15
28/01/2022	1ER PIERRE 2022	137 636,28	0,00	15
28/01/2022	49 COMPOSTEURS VERS 600 COMPOSTEURS	23 727,24	0,00	20
28/01/2022	CONVECTEURS	921,75	0,00	1
31/01/2022	25 CASQUES SANS FIL	4 064,45	0,00	3
01/02/2022	PATRIMOINE_ACHAT MATERIEL DE RELIURE	970,00	0,00	0
02/02/2022	1 ROUTEUR OLL CPE CISCO 1GO	840,00	0,00	1
02/02/2022	ARCHIVES / ACHAT DOC ANCIEN VENTE PAU	653,00	0,00	0
02/02/2022	SEM HELIPARC INVEST	5 000,00	0,00	5
03/02/2022	1 BUREAU	343,30	0,00	1
03/02/2022	1 FAUTEUIL	277,60	0,00	1
07/02/2022	1 ORDINATEUR HP	1 081,75	0,00	1
07/02/2022	STOCK 100 PC HP PROBOOK	108 175,20	0,00	3
07/02/2022	FI MARCHE TRAVAUX ILOT BATSALLE	324,00	0,00	5
09/02/2022	MB - PLUI - IMPRESSION POUR TRIBUNAL ADM	372,00	0,00	1
09/02/2022	MATERIEL PLOMBERIE PALAIS DES SPORTS	151,64	0,00	1
09/02/2022	SUIVI ANIM PIG PH5	131 388,00	0,00	5
10/02/2022	Moniteur de qualité de l'air intérieur /	2 094,30	0,00	10
11/02/2022	PALAIS SPORTS MICROS SALLE DE PRESSE	131,85	0,00	1
11/02/2022	1 FOUR MICRO ONDE 23L INOX	132,00	0,00	1
11/02/2022	3 TRANSATS HOOPLA	298,76	0,00	1
11/02/2022	CAFETIERE MICRO ONDE UGAP	264,00	0,00	1
11/02/2022	1 ARMOIRE POSITIVE 2 FRIGO TOP	1 883,40	0,00	10
11/02/2022	450 Aruba HP 2530-8G-Po	32 400,00	0,00	3
15/02/2022	BACS 240L 3 ROUES GRIS SANS COUV	4 032,00	0,00	10
15/02/2022	PETITS PAS SUB 2021 EQUIP JARDIN	8 763,80	0,00	5
16/02/2022	24 Western Digital Disque dur	1 308,38	0,00	1
17/02/2022	CRD / ACHAT HAUTBOIS	8 000,01	0,00	10
17/02/2022	3 DIAG LOGEMENT PRIVES	360,00	0,00	5
18/02/2022	MO CREA CHEM PIETON BORD GAVE BIZANOS	10 650,00	0,00	5
18/02/2022	ETUDE ENQUETE GESTION DECHETS	5 585,23	0,00	5
18/02/2022	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET ENTREPRISE	620,83	0,00	1
18/02/2022	FI REMPLACEMENT GRUE DE LEVAGE SUR VEH	324,00	0,00	5
18/02/2022	CABLE ADAPTATEUR DISPLAYPORT	1 268,76	0,00	1
18/02/2022	STOCK DN PORT CONNECT USB	14 503,79	0,00	3
21/02/2022	TVX CRECHE SAINT BASILE	7 405,86	0,00	0
21/02/2022	IAE 4 TABLES PICNIC ENFANTS	478,99	0,00	1
21/02/2022	RG 3 LITS SURELEVES A BARREAUX	1 196,25	0,00	1
21/02/2022	PARTICIPATION 2022 TRAITE DE CONCESSION	1 567 000,00	0,00	15
21/02/2022	STADE HAMEAU COQUES POUR TRIBUNES	8 640,00	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/02/2022	Prêt financier MANENT ROSELINE	1 000,00	0,00	0
23/02/2022	MOQUETTE EXPOSITION	1 384,50	0,00	1
23/02/2022	CONVENTION IMMO SAS A3SO	10 000,00	0,00	5
24/02/2022	BMX RONTIGNON DIAGNOSTIC TECNHIQ	31 708,20	0,00	5
25/02/2022	MATERIELS	986,00	0,00	1
25/02/2022	COTON GRATTE	864,68	0,00	1
25/02/2022	PLANS EVACUATIONS	2 356,80	0,00	5
28/02/2022	PATRIMOINE_ACHAT MATERIEL DE RELIURE	231,02	0,00	0
28/02/2022	1 PACK SAMSUNG GALAXY A5 2017 NOIR	63,60	0,00	1
01/03/2022	PIECES DETACHEES POUR CONTENEURS	19 233,58	0,00	20
01/03/2022	ETUDE ENQUETE GESTION DECHETS	7 693,25	0,00	5
01/03/2022	TELEGESTION DANS LES ZAE DE BILLERE	6 318,00	0,00	20
01/03/2022	ROND POINT FRANCOIS MITTERAND	16 800,00	0,00	5
02/03/2022	CREATION PLATEFORME EMMAEUS	1 120,54	0,00	5
02/03/2022	FI - MISE EN PLACE CONTROLE ACCES	4 092,53	0,00	5
03/03/2022	SESIN SOLUTION LOGICIEL CS027152	16 134,71	0,00	3
04/03/2022	RECHAUD A DORER	293,00	0,00	0
04/03/2022	VIDEOPROJECTEUR REGIE	1 507,10	0,00	3
04/03/2022	34 RFID	11 649,60	0,00	3
04/03/2022	5424 MICROSOFT	29 977,91	0,00	3
07/03/2022	ETUDES GEOTECHNIQUES PLATE FORME	5 582,40	0,00	5
07/03/2022	AUBERTIN TVX AMENAGMNT ET REHAB BAT	36 636,48	0,00	15
08/03/2022	ROUTEUR MAIRIE DE BOUGARBER	840,00	0,00	1
08/03/2022	STOCK HP LASER	739,68	0,00	3
09/03/2022	CIRCUIT DES FACTURES	10 014,00	0,00	3
10/03/2022	1 ARCHET VIOLENCELLE 1 BOITIER ARCHET	2 273,50	0,00	10
10/03/2022	TABLEAU D AFFICHAGE	99,90	0,00	1
11/03/2022	ENQUETE GESTION DECHETS	19 846,82	0,00	5
11/03/2022	BOITIER AFFICHEUR BOUTONS POUR BOM 413	1 194,00	0,00	1
11/03/2022	TERMINAL OWASYS -OPTION CAN BOM 4210	396,00	0,00	1
11/03/2022	COMPTOIR 3 COLONNES	816,47	0,00	1
15/03/2022	PEP -INV2021- TABLE MIROIR TAPIS	1 836,30	0,00	10
15/03/2022	1 CAISSON MOBILE METAL	217,06	0,00	1
15/03/2022	FIPHP - FAUTEUIL DE BUREAU	555,19	0,00	1
15/03/2022	ECHANGEUR DE MORLAAS	134 752,46	0,00	5
16/03/2022	STICKERS SIGNALTIQUE PALAIS DES SPORTS	1 347,64	0,00	1
16/03/2022	ETUDE ANIM NVELLE PLATEFORME	120 000,00	0,00	5
16/03/2022	PASSAGE DE CABLES PALAIS DES SPORTS	2 873,35	0,00	5
16/03/2022	MOQUETTE EXPOSITION PALAIS DES SPORTS	1 517,10	0,00	5
16/03/2022	AMO QUARTIER SARAGOSSE	38 519,69	0,00	5
16/03/2022	OPCU QUARTIER SARAGOSSE	94 350,69	0,00	5
17/03/2022	PALAIS SPORTS RESTRUCT RENOVATIO	6 179,89	0,00	5
17/03/2022	ETUDE ACTIVITE ZACOM LESCOAR	51 556,80	0,00	5
17/03/2022	STOCK SOURIS CLAVIER	1 839,28	0,00	3
17/03/2022	LE PIANO CENDRIER	180,66	0,00	1
17/03/2022	VILLA RIDGWAY COMMANDE CLE ET CYLINDRE	291,19	0,00	1
21/03/2022	KIT PROJECTEUR	663,60	0,00	1
21/03/2022	BORNE WIFI HAMEAU	705,06	0,00	1
21/03/2022	30 TELEPHONE SAMSUNG 5 CROSSCALL CORE M5	8 082,00	0,00	3
21/03/2022	LAC ARESSY PLANTATION	16 649,58	0,00	0
21/03/2022	FI NOUSTE CAMP	864,00	0,00	5
21/03/2022	2 APPLE MAC MINI BEL ORDINAIRE	1 717,91	0,00	1
21/03/2022	REPOSE PIED	39,60	0,00	1
22/03/2022	AMO EVALUATION OUTILS AIR ENERGIE CLIMA	71 880,00	0,00	5
22/03/2022	LOGICIEL BL ENFANCE IDRON	943,98	0,00	1
28/03/2022	FRS ET INSTALLA DE PANNEAUX DECHET JURAN	1 038,42	0,00	1
28/03/2022	FR ET INSTALL DE PANNEAUX DECHET BIZANOS	1 554,41	0,00	10
28/03/2022	FR ET INSTALL DE PANNEAUX DECHET PAU	1 804,07	0,00	10
28/03/2022	FE ET INSTALL DE PANNEAUX DECHET LESCOAR	2 182,13	0,00	5
28/03/2022	LICENCE OFFICE 365	257 596,40	0,00	3
28/03/2022	LICENCE MICROSOFT O365F3	24 089,33	0,00	3
28/03/2022	25 CASQUES SANS FILS	2 645,46	0,00	3
28/03/2022	LICENCE MICROSOFT 365	3 890,57	0,00	3
28/03/2022	POLICE INTERCO JURANCON	1 864,80	0,00	5
28/03/2022	TVX ELECTRICITE POLICE INTERCO	3 347,76	0,00	5
28/03/2022	FI NOUSTE CAMP REFECT COUCHE DE JEU	859,73	0,00	5
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
28/03/2022	ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	1
28/03/2022	10 HP SMART ADAPTER	320,16	0,00	1
30/03/2022	PATRIMOINE_ACHAT MATERIEL DE CONSERVATIO	314,60	0,00	0
30/03/2022	ACQUISITION PACK LICENCE	2 110,72	0,00	3
30/03/2022	ETUDE PORTAIL WIFI	7 380,00	0,00	5
30/03/2022	ACQ 60 BORNES WIFI	39 582,00	0,00	3
30/03/2022	ACQ 20 BORNES WIFI	14 605,20	0,00	3
30/03/2022	STOCK RUCKUS	5 538,60	0,00	3
30/03/2022	SUBVENTION HOLIS CONSULTING	10 000,00	0,00	5
30/03/2022	PATRIMOINE_ACHAT MATERIEL DE CONSERVATIO	179,76	0,00	0
04/04/2022	2 GILET PARE BALLE	1 280,00	0,00	1
04/04/2022	CONSERVATOIRE/ACHAT INSTRUMENTS	1 100,02	0,00	1
04/04/2022	PANNEAUX JALLONEMENT VELOROUTE	8 293,31	0,00	20
04/04/2022	ETUDE POUR FAISABILITE ECHANGEUR CAMISA	7 560,00	0,00	5
05/04/2022	PIG -SUIVI TECHNIQUE DES DOSSIERS COM	2 640,00	0,00	5
05/04/2022	STOCK LUMINAIRES	20 202,00	0,00	20
05/04/2022	2 SOURIS ERGONOMIQUES	250,14	0,00	3
06/04/2022	INTEGRATION AVEC LE LOGICIEL	6 240,00	0,00	3
06/04/2022	LICENCE CODATA FILES	12 600,00	0,00	3
06/04/2022	SAMSUNG GALAXY TAB AMC	3 742,03	0,00	3
06/04/2022	MOE REALISATION D'UN TAXIWAY UZEIN	19 612,80	0,00	5
06/04/2022	ARCHIVES/ACHAT DOCUMENTS ANCIENS/VENTE D	274,56	0,00	0
06/04/2022	ARCHIVES/ACHAT PHOTOGRAPHIES ANCIENNES S	180,00	0,00	0
06/04/2022	DIRECTION CULTURE/ACHAT DE VIDEOPROJECTE	942,10	0,00	1
07/04/2022	MATERIEL ELECTRIQUE HAMEAU	279,49	0,00	1
07/04/2022	CABLE ELECTRIQUE	682,52	0,00	1
07/04/2022	14 HP PROBOOK 430 G8	18 361,13	0,00	3
07/04/2022	1 IMPRIMANTE Brother Industries TZe-241	228,72	0,00	1
07/04/2022	SUPPORT SIGNALETIQUE	1 308,18	0,00	20
11/04/2022	CDA ATL PARC MATERIEL SUPPORT ROTATIF	855,00	0,00	1
11/04/2022	CDA ATL MECANIQUE GAINÉ MEMORY	882,00	0,00	1
11/04/2022	MOBILIER DE BUREAU BUREAU + TABLE REU	695,45	0,00	1
11/04/2022	VILLA RIDGWAY CHAISE HAUTE BOIS DETENTE	546,20	0,00	1
11/04/2022	FR MATERIEL ASPI POUSSIERE ELECTRIQUE	323,14	0,00	1
11/04/2022	FOURNITURE MATERIEL ELECTRIQUE ASPI POU	323,14	0,00	1
11/04/2022	FAUTEUIL ADAPTATION ERGONOME	1 206,08	0,00	1
12/04/2022	MISE EN PLACE RFID_JURANCON	7 038,00	0,00	3
12/04/2022	MISE EN PLACE RFID_LESCAR	7 038,00	0,00	3
12/04/2022	MISE EN PLACE RFID_LES ALLEES	7 038,00	0,00	3
12/04/2022	GRC HEBERGEMENT APPLI MOBILE	11 340,00	0,00	10
12/04/2022	LICENCE BRISCAD	1 158,95	0,00	1
12/04/2022	stock Ruckus R350 licence vSZ	27 009,00	0,00	3
13/04/2022	RESEAU INFORMATIQUE	2 328,38	0,00	20
13/04/2022	PIECES MENUISERIES	877,51	0,00	1
13/04/2022	ETUDES GEOTECHNIQUES DIGUE BASSIN BRUSCO	14 570,40	0,00	5
13/04/2022	ETUDE ZAE INDUSLONS	69 520,80	0,00	5
13/04/2022	1 SECHE LINGE	1 092,48	0,00	1
13/04/2022	ACQ LONS AL874 SUP 205M AVE JOLIOT	528,00	0,00	0
13/04/2022	ACQ PARCELLE JURANCON 47 AV HENRY 4	264,00	0,00	0
14/04/2022	LAVE VAISSELLE	2 544,00	0,00	10
15/04/2022	3 DIAG LOGEMENT PRIVE (KARKHACH, ROSSI	180,00	0,00	5
15/04/2022	3 DIAG LOGEMENT PRIVE(CURSENTE MINVIEL	180,00	0,00	5
15/04/2022	7 DIAG MA 1ERE PIERRE	180,00	0,00	5
15/04/2022	CALE POUR POIDS LOURDS BAC A VIDANGE	266,70	0,00	1
15/04/2022	5 PISTOLET COMPTEUR DIGITAL HUILES	774,00	0,00	1
19/04/2022	20 Crosscall Shark X3	1 999,80	0,00	3
19/04/2022	100 Hewlett-Packard SFP	10 130,40	0,00	3
19/04/2022	TERRA MOBILE ECRAN	1 437,25	0,00	1
19/04/2022	4 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 26	32 551,22	0,00	20
19/04/2022	5 CONTENEURS ENTERRES - BC N° 27	40 438,68	0,00	20
20/04/2022	CONSERVATOIRE/ACHAT DE DEUX CLARINS	530,00	0,00	1
20/04/2022	AUS 1 SECHE LINGE	3 460,50	0,00	10
21/04/2022	TVX D OPTIMISATION ENERGETIQUE 2020	55 212,00	0,00	15
21/04/2022	TVX D OPTIMISATION ENERGETIQUE 2021	52 600,00	0,00	15
22/04/2022	ETUDE DEPLOIEMENT ET EVOLUTION PCIM	123 660,00	0,00	5
22/04/2022	1 SOURIS ERGONOMIQUE	51,16	0,00	3
22/04/2022	TERRAIN 20 AVENUE DE BUROS CV 460	130 380,04	0,00	0
25/04/2022	1 MACHINE A CAFE MONDO	495,72	0,00	1
25/04/2022	1 GRAVURE ANCIENNE DU CHATEAU	7,49	0,00	0
25/04/2022	4 MATELAS MOUSSE	1 024,94	0,00	1
25/04/2022	BEL ORDINAIRE/REPLACEMENT DE MATERIEL	77,29	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/04/2022	1 FOUR PYROLISE	491,50	0,00	1
25/04/2022	1 TABLEAU MOBILE AVEC PORTEES MU	228,00	0,00	1
25/04/2022	ACHAT INSTRUMENTS DE MUSIQUE	5 130,83	0,00	10
25/04/2022	BACS ROULANTS - BC N° 27 S	10 424,40	0,00	20
25/04/2022	1 CLOISONNETTE GRANDE 1 MOYENNE 1 PORTIL	916,98	0,00	1
27/04/2022	MATERIEL ELECTRIQUE	988,53	0,00	1
27/04/2022	CABLE ELECTRIQUE	946,04	0,00	1
27/04/2022	TVX POLICE INTERCO	41,46	0,00	0
27/04/2022	ACHAT FOURNITURES POUR TRAVAUX ACCESSIBI	415,69	0,00	0
28/04/2022	SVP BORNE D'ACCUEIL + TABOURET	2 383,11	0,00	10
28/04/2022	IAE 2 TRANSATS + 2TAPIS EN MOUSSE	953,04	0,00	1
29/04/2022	FIPHFP -SIEGE ERGONOMIQUE	2 220,48	0,00	10
29/04/2022	FIPHFP - MATERIEL ERGONOMIQUE -	93,24	0,00	1
29/04/2022	FIPHFP - AMENAGEMENT POSTE MME MENGARDON	253,15	0,00	1
29/04/2022	ETUDE JURIDIQUE REVENTE ENERGIES RENOUV	20 304,00	0,00	5
02/05/2022	PIECES DETACHEES POUR CONTENEURS ENTERRE	6 363,72	0,00	20
02/05/2022	HOTEL DE FRANCE-RELEVÉ DE FACADES	6 067,80	0,00	5
02/05/2022	DOCUMENT ANCIEN SUR ILE DE GABARD	24,80	0,00	0
02/05/2022	PHOTOS MASERATI GP DE PAU	589,70	0,00	0
03/05/2022	MEO GUICHET UNIQUE GRC	5 214,00	0,00	10
03/05/2022	450 LICENCES MICROSOFT	2 487,11	0,00	3
03/05/2022	ETUDE D IMPLATATION ET SCENARIO D IMPRES	17 952,00	0,00	5
09/05/2022	CRECHE SVP RELEVÉ DU BATIMENT	3 672,90	0,00	5
09/05/2022	PORTILLON PARKING TRIBUNE EST	2 809,68	0,00	20
09/05/2022	4 EXTINCTEURS	259,74	0,00	1
09/05/2022	ENGAZONNEMENT	8 007,60	0,00	15
09/05/2022	BURIN MARTEAU TETE RONDE JEUX 3 SPATULES	634,62	0,00	1
09/05/2022	BOITE DE 28 EMBOUTS PINCE RONDE PINCE DE	784,88	0,00	1
09/05/2022	LAMPE FRONTALE PINCE POUR COLLIERS ELAST	607,63	0,00	1
09/05/2022	RALLONGE VERROUL JEU POCKET 10 CLES	1 351,25	0,00	1
09/05/2022	DOUILLE CLE A FILTRE A CHAINE CLE A SAN	455,05	0,00	1
09/05/2022	MEULEUSE DROITE 6MM SUPPORT MAGNETIQUE	831,72	0,00	1
09/05/2022	CLE MIXTE A CLIQUET CLE MIXTE OGV PINCE	562,54	0,00	1
09/05/2022	CHARIOT DE VISITE LEVIER D EFFORT CLE	906,48	0,00	1
09/05/2022	Vade for M365 Quantité 3500	51 577,34	0,00	3
09/05/2022	CLIQUET EXTENSIBLE FLEX A VERROUIL	101,62	0,00	1
09/05/2022	10 Hewlett-Packard ProBook 450 G8	35 356,32	0,00	3
09/05/2022	JEU DE 4 BURINS A PROFIL CST	98,62	0,00	1
09/05/2022	33 IYAMA ProLite XUB2492HSU-B1	50 252,88	0,00	3
09/05/2022	30 Western Digital Disque SSD 250Go Blue	1 936,44	0,00	3
09/05/2022	18 Pureoptics SFP+ Bidirectionnel	8 748,00	0,00	3
09/05/2022	CAPBP - OUTILLAGE	812,99	0,00	1
10/05/2022	7 KIT MONTAGE BRAS ARTICULE	1 093,28	0,00	1
10/05/2022	FI MARCHÉ DIAGNOSTICS ET CONSTITUTION DD	1 723,73	0,00	5
11/05/2022	LC - PLUI - REVISION ALLEGEE N°1	623,88	0,00	1
11/05/2022	1 CHARIOT MENAGE PRO STANDART	392,36	0,00	1
11/05/2022	TVX FICHE DEHOUSSE	696,00	0,00	5
11/05/2022	1 SOLAR LITHING WALL	18 000,00	0,00	10
11/05/2022	BORNES A ORDURES MENAGERES 4 M3	22 120,61	0,00	20
13/05/2022	ACHAT LICENCES ADOBES	990,86	0,00	1
13/05/2022	7 EXTINTEURS	471,24	0,00	1
13/05/2022	ARBUS CREATION PLATEFORME COMPOSTAGE	3 791,61	0,00	15
16/05/2022	SOLAR LITHING	18 000,00	0,00	10
16/05/2022	TABLEAU LIEGE	149,78	0,00	1
16/05/2022	PRET FINANCIER MEROUR ADRIEN 18022022	0,00	0,00	0
16/05/2022	LECTEUR MP3	705,06	0,00	3
16/05/2022	ACHAT DE REHAUSSEURS PEDAL	358,01	0,00	1
16/05/2022	BUTS TERRAIN HONNEUR NOUSTE CAMP	2 160,00	0,00	5
19/05/2022	1 BOM GF-232-ZV	230 376,23	0,00	12
19/05/2022	1 BOM GF-461-ZW	230 376,23	0,00	12
19/05/2022	ACQUISITION CONTROLEUR WIFI VSZ-D	1 325,34	0,00	1
19/05/2022	LICENCE UNITY ASSET STORE	264,16	0,00	1
19/05/2022	XMG XMG TRINITY SEBASTIEN HEUZE	2 820,00	0,00	3
19/05/2022	Hewlett-Packard	541,30	0,00	1
19/05/2022	PROJECTEUR LED + CABLES	1 501,42	0,00	1
19/05/2022	CONSERVATOIRE ACHAT DE PROJECTEUR LED ET	3 425,21	0,00	3
19/05/2022	CRD ACHAT DE CAISSON MOBILE MAJESTY	269,38	0,00	1
19/05/2022	7 FAUTEUIL CLUB 2 CANAPE 2 PLACES COIN	2 620,66	0,00	3
19/05/2022	1 REFRIGERATEUR LIEBHERR KTS 103	405,00	0,00	1
19/05/2022	FI MISSION ASSISTANCE MOT ASCENCEURS	324,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/05/2022	SUBVENTION O2A CONSEILS	10 000,00	0,00	5
20/05/2022	STOCK CABLE HDMI ADAPTEUR SCHEMA MUTUALI	2 603,88	0,00	3
20/05/2022	1 TABLE BASSE VILLA RIDGWAY	267,82	0,00	1
20/05/2022	25 CHAISES DE BUREAU	6 939,90	0,00	10
20/05/2022	2 MANGES DEBOUT	477,35	0,00	1
20/05/2022	1 EVIER ET 1 MITIGEUR	195,86	0,00	1
25/05/2022	EXTINCTEURS STOCK TAMPON	395,64	0,00	1
27/05/2022	2 COMPOSTEURS ET 3 CELLULES INDEPENDANTE	5 154,12	0,00	10
27/05/2022	2 CONTENEURS ENTERRES	17 559,07	0,00	10
27/05/2022	1 PEUGEOT PARTNER GA429JA	14 738,78	0,00	12
27/05/2022	5 BENNES FOND OUVERT 1000L	9 420,00	0,00	12
27/05/2022	PARTICIPATION ANNUELLE	30 000,00	0,00	5
31/05/2022	AIDE SUITE COVID	19 500,00	0,00	0
31/05/2022	FOURNITURE AUTOLAVEUSE	3 348,46	0,00	10
01/06/2022	6 DIAMANT RECHANGE PLATINE 4 SWINGSON ON	264,22	0,00	1
01/06/2022	ARCHE FOURNEAU + FOUR GAZ MARS 2022 SELO	3 927,60	0,00	10
03/06/2022	ARCHIVES/ACHAT APPLICATION PUB INSTRUMEN	2 340,00	0,00	3
03/06/2022	LICENCES DEPLOIEMENT EQUIPE SYSTEME	2 564,93	0,00	3
03/06/2022	1 CLAVIER ET LE SUPPORT HP	195,96	0,00	1
03/06/2022	AMO PLAN SOLITUDE SILVER & CO	15 600,00	0,00	5
03/06/2022	FI -FR ET LIVRAISON ABRIS BACS DECHETS	1 831,73	0,00	5
03/06/2022	ETHYLOTTEST ELECTRONIQUE FST V629 MODELE	1 797,60	0,00	10
03/06/2022	APP PHOTO NIKKON Z5 OBJECTIF BATTERIE	2 725,90	0,00	3
03/06/2022	LISEUSE	647,00	0,00	1
03/06/2022	CDP PARC MATERIEL SERVANTE OUTILLAGE	1 138,26	0,00	1
06/06/2022	GRC ASSISTANCE PARAMETRAGE	3 318,00	0,00	10
06/06/2022	BL -LICENCE BASE DE DONNEE	2 520,00	0,00	3
07/06/2022	SITU INSTRUCTION	2 529,00	0,00	5
08/06/2022	COMPTAGE ROUTIER LESCAR AV VERT GALAN	4 842,00	0,00	5
09/06/2022	CAFETIERE MICRO ONDE	152,36	0,00	1
09/06/2022	ETAGERE	139,80	0,00	1
10/06/2022	LAC D ARESSY ETUDE PAYSAGERE	17 089,20	0,00	5
10/06/2022	REFONTE DU SYSTEME D IMPRESSION	4 248,00	0,00	5
10/06/2022	PHOTOCOPIEUR MINOLTA OC-C258	3 765,68	0,00	3
10/06/2022	MATERIEL SALLE CONFERENCE DE PRESSE	721,36	0,00	1
10/06/2022	6 ACHAT TONDEUSES	609,43	0,00	1
10/06/2022	FI REFECTION COUCHE JEU NOUST CAMP	324,00	0,00	5
10/06/2022	PEINTURE HAMEAU	1 318,00	0,00	1
10/06/2022	MATERIEL CASIERS NOUST CAMP	1 232,33	0,00	1
10/06/2022	BADGES NOUST CAMP	408,00	0,00	1
10/06/2022	PEM DLE ETUDES POUR TRAVAUX	3 605,20	0,00	5
13/06/2022	20 HP PRO BOOK 10 PRODESK	30 912,24	0,00	3
13/06/2022	20 DISQUES DUR SSG SAMSUNG	1 297,20	0,00	1
13/06/2022	60 CHARGEURS DE TELEPHONE	846,00	0,00	1
13/06/2022	LICENCES 365	5 743,96	0,00	3
15/06/2022	EXTINCTEURS	1 616,00	0,00	5
15/06/2022	EQUIPEMENT SI POUR BENNE 26 TONNES	576,00	0,00	1
16/06/2022	BENNE bom21-479 TONNES EN FABR	1 942,67	0,00	12
16/06/2022	BENNE 26 BOM22-106	1 743,42	0,00	1
16/06/2022	FE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION	75 780,00	0,00	5
16/06/2022	RONTIGNON TVX ECOLE MATERNELLE	35 255,00	0,00	15
16/06/2022	13 EXTINCTEURS	878,22	0,00	1
16/06/2022	FI SIGNALTIQUE PARC NATUREL URBAIN RIVE	864,00	0,00	5
16/06/2022	28 SAMSUNG GALAXY A13 NOIR	4 068,00	0,00	3
16/06/2022	CONSERVATOIRE/ACHAT DE MATERIEL DE MUSIQ	457,16	0,00	1
17/06/2022	21 EXTINCTEURS DECHETTERIES	1 355,76	0,00	1
17/06/2022	EQUIPEMENT TABLETTE LAVEUSE	1 296,00	0,00	1
20/06/2022	PORTE MANTEAU	175,96	0,00	1
20/06/2022	WIFI POEY DE LESCAR	1 353,60	0,00	5
21/06/2022	ANIM POPAC PHASE 3 PHASE 4	22 683,42	0,00	5
21/06/2022	ACHAT 16 SUPPORT CAMELEON	3 183,60	0,00	10
21/06/2022	PATRIMOINE_ACHAT DE MATERIEL DE MARQUAGE	377,76	0,00	0
22/06/2022	50 HUB USB 50 CABLES STOCK CRECHES	1 504,20	0,00	1
22/06/2022	1 ROUTEUR DENGUIN	840,00	0,00	1
22/06/2022	8 WLAN BUNDLE R350	4 591,44	0,00	3
22/06/2022	25 WLAN BUNDLE T350C H510	12 405,90	0,00	3
22/06/2022	ETUDE REMPLACEMENT BORNES WIFI	4 409,28	0,00	5
22/06/2022	WLAN FIXATION	1 233,60	0,00	3
22/06/2022	DIFFERENT WLAN	38 770,20	0,00	3
22/06/2022	PONT WIFI POEY DE LESCAR	1 353,60	0,00	5
22/06/2022	WIFI UZEIN SALLE POLYVALENTE VERS CRECHE	1 617,60	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/06/2022	PONT WIFI MIEY DE BEARN	1 617,60	0,00	5
22/06/2022	FI ANALYSE PROJET CITE CREATIVE CULTUREL	108,00	0,00	5
22/06/2022	AUSSEVIELLE RENOV ENERGETIQUE GS MAIRI	22 675,38	0,00	15
23/06/2022	2 PARCELLES LAC ARESSY AH 15 AH 16 AH	9 879,77	0,00	0
23/06/2022	FI MARCHÉ PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT	934,76	0,00	5
23/06/2022	MTU_ACHAT 8 INSTRUMENTS DE MUSIQUE	1 517,17	0,00	1
23/06/2022	JURANCON TVX REFORCEMENT BERGES DU	11 084,00	0,00	15
24/06/2022	5 FAUTEUILS DE BUREAU	1 262,09	0,00	1
24/06/2022	MACHINE A CAFE SENSEO ORIGINAL	69,99	0,00	1
27/06/2022	PESQ KIT BABIXPLORE LE VIADUC	329,46	0,00	1
28/06/2022	MATERIEL DE SIGNALISATION	81 585,42	0,00	20
29/06/2022	D2S MISSION SANTE TABLEAU	422,48	0,00	1
29/06/2022	ETUDE ERGO ET FONCTIONNELLE CAHIER CHARG	17 700,00	0,00	5
29/06/2022	BEL ORDINAIRE/ACHAT VIDEOPROJECTEUR HOME	1 698,00	0,00	1
29/06/2022	REFONTE ET MAINTENANCE SITE INTERNET	1 800,00	0,00	3
29/06/2022	1 KONICA MINOLTA Kit fax	514,01	0,00	1
29/06/2022	20 Disque dur SSD 256 Go Gigabyt	1 118,64	0,00	1
30/06/2022	TAPIS DE MOTRICITE	239,40	0,00	1
30/06/2022	ARMOIRE FRIGORIFIQUE	1 899,00	0,00	10
30/06/2022	MEUBLE CUISINE CHAUFFANT	1 776,72	0,00	1
01/07/2022	2 TABLES PLIANTES	338,00	0,00	1
01/07/2022	FI FOURNITURE ET LIVRAISON ABRIS BACS	859,73	0,00	5
01/07/2022	1 MIRKA PONCEUSE ELEC DEROS 650CV	2 344,10	0,00	20
01/07/2022	OUTILLAGE	3 111,97	0,00	20
01/07/2022	JEU DE VERRINS	626,53	0,00	1
01/07/2022	CLE A TUYAUTER	49,74	0,00	1
04/07/2022	2 TONDEUSES DENNIS HELICOIDALE AVEC ROUE	35 738,40	0,00	20
04/07/2022	REPLACEMENT EXTINCTEURS LE PIANO	140,70	0,00	1
04/07/2022	16 COPIEUR KONICA MINOLTA LECTEUR	79 553,58	0,00	3
04/07/2022	1 LISSEUSE	672,00	0,00	1
04/07/2022	6 TABLETTES SAMSUNG GALAXY	5 139,53	0,00	3
05/07/2022	PLUI EVAL ENVIR MODIF2 & REVISION N°1	13 367,40	0,00	5
06/07/2022	CONSERVATOIRE/ACHAT DE DEUX TAMBOURINS	918,00	0,00	1
	A			
07/07/2022	OPERATION VILLA FORMOSE	25 300,00	0,00	15
07/07/2022	APPORT PARTICIPATION COMPL EN CAPITAL	150 000,00	0,00	0
07/07/2022	OPERATION EDISON	14 250,00	0,00	15
08/07/2022	FI FOURNITURE ET POSE DE PLANIMETRE	859,73	0,00	5
08/07/2022	MOBILIERS DE BUREAU 3BUREAUX 3 CAISSONS	2 122,40	0,00	10
08/07/2022	PANNEAUX BOIS NOUSTE CAMP	9 559,12	0,00	20
08/07/2022	Copropriété Sorelhia sise 99	324,00	0,00	1
08/07/2022	OPERATION ILOT PLAINE	29 660,00	0,00	15
08/07/2022	OPERATION DOMAN	3 250,00	0,00	15
11/07/2022	LESCAR_MATERIAUX TRAVAUX MEDIATHEQUES	372,72	0,00	1
11/07/2022	LAC ARESSY -PLANTATION	13 350,00	0,00	15
12/07/2022	CONTRIBUTION 2022 E2S UPPA I SITE	300 000,00	0,00	5
15/07/2022	CARROSSERIE FEUILLARD + BOUCLE ACIER	741,19	0,00	1
15/07/2022	BOUCLIER DE FRAPPE+KODACHI STANDARD +	245,98	0,00	1
15/07/2022	PEINTURE NOUSTE CAMP	4 038,20	0,00	5
15/07/2022	ETUDE GEOTHERMIQUE LOT1 ZONE LONS	25 956,00	0,00	5
15/07/2022	ETUDE GEOTHERMIQUE LOT 2 ZONE PAU EST	56 748,00	0,00	5
18/07/2022	REALI INVENTAIRE FAUNE-FLORE CHEMIN GAVE	5 850,00	0,00	5
18/07/2022	AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE ECLOZ	20 000,00	0,00	5
19/07/2022	DIRECTION CULTURE/ACHAT LICENCE AUTOCAD	521,58	0,00	1
19/07/2022	FI MODIFICATION PLUI	4 582,33	0,00	1
19/07/2022	ACQ SERVICE NOW	76 833,43	0,00	3
19/07/2022	MATERIEL DE CONFERENCE DGS	469,06	0,00	1
19/07/2022	ACQ BORNES WIFI R550	17 914,50	0,00	3
20/07/2022	QVT - CASQUE FILAIRE - NATHALIE L	185,47	0,00	1
20/07/2022	SOURIS UNIMOUSE FILAIRE DROITIER	84,38	0,00	1
20/07/2022	HAM MATIERES PREMIERES POUR MEUBLE	2 474,82	0,00	3
20/07/2022	RAM BG 2 TAPIS 4 COULEURS JUIN 2022	182,17	0,00	1
20/07/2022	PESQ MEUBLE A GRANDE PORTE + MIROIR SELO	538,33	0,00	1
20/07/2022	SVP DESTRUCTEUR CPE CROISEE P4	134,82	0,00	1
20/07/2022	SVP CHAUFFE BIB + BABYPHONE	343,00	0,00	1
20/07/2022	TVX AIRE GENS DES VOYAGES AIRE DE LONS	6 291,60	0,00	0
21/07/2022	ARCHIVES/ACHAT DE LIVRES ANCIENS	356,80	0,00	0
21/07/2022	ARCHIVES ACHAT DE DOCUMENTS ANCIENS	326,70	0,00	0
21/07/2022	FI ETUDE SERVICE DECHETTERIE CONTROLE	108,00	0,00	5
21/07/2022	ETUDE ECO PRE COLLECTE DECHET	134 649,60	0,00	5
21/07/2022	ACQ CONTAINER AMENAGE EMAUS	13 458,00	0,00	10
22/07/2022	FABRICATION DE BACS DE RECUPERATION	1 732,44	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/07/2022	AMO STRATERIE NEUTRALITE CARBONNE	21 660,00	0,00	5
22/07/2022	IAE PYRAMIDE ESCALADE JUIN 2022	192,96	0,00	1
22/07/2022	AUDIT CLOS COUVERT MULTI CRECHES	8 070,00	0,00	5
22/07/2022	FENETRES AIRE LESCAR	1 918,06	0,00	20
26/07/2022	HAM MATIERES PREMIERES POUR MEUBLE	402,67	0,00	1
26/07/2022	5 CHAISES DE SOL	549,36	0,00	1
26/07/2022	PARCOURS INTERPRETATION LAC DES CAROLINS	17 160,00	0,00	5
26/07/2022	LAVE VAISSELLE LAMBER MODEL LS1	1 318,80	0,00	1
26/07/2022	COMMANDE SHOP SAMSUNG GALAXY A6	640,80	0,00	3
26/07/2022	IAE 1 CORBEILLE 1 PORTE CORBEILLE	257,16	0,00	1
28/07/2022	GRC HEBERGEMENT 2020/2021	8 897,80	0,00	3
28/07/2022	GRC HEBERGEMENT 2019/2020	6 280,80	0,00	3
28/07/2022	GRC SOLUTION : APPLI MOBILE SIGNALEMENT	1 620,00	0,00	1
28/07/2022	GRC PARAMETRAGE BL	948,00	0,00	1
28/07/2022	NINO 2 TABLES PLIABLES ADULTES	79,98	0,00	1
28/07/2022	SB 2 TABLES PLIABLES ADULTES	79,99	0,00	1
28/07/2022	SVP 1 TABLE PLIABLE ADULTES	39,98	0,00	1
28/07/2022	RAPAM 2 TABLES PLIABLES ADULTES	79,98	0,00	1
28/07/2022	FI - ETUDE INSCRIPTION DECHETTERIES CONT	421,73	0,00	5
29/07/2022	20 TELEPHONES SIEMENS DECT SIP C530 GIGA	1 861,20	0,00	3
29/07/2022	LICENCES GTF ET FME DESKTOP	14 040,00	0,00	3
29/07/2022	80 BORNES	52 034,40	0,00	3
29/07/2022	50 INJECTEURS POE	3 420,00	0,00	3
29/07/2022	INVESTIGATION ET LOCALISATION RESEAUX	864,00	0,00	5
02/08/2022	HOTEL DE FRANCE ET LES ALLEES EXTINCTEUR	73,08	0,00	1
02/08/2022	HOTEL DE FRANCE ET LES ALLEES EXTINCTEUR	1 840,02	0,00	5
03/08/2022	SUPPORT ORDI REF 549 371	1 277,89	0,00	1
03/08/2022	OPERATION LA METAIRIE	22 344,38	0,00	15
03/08/2022	FI - DIAGN TECHN PREV INON SUR L'OUSSE	1 723,73	0,00	5
03/08/2022	MO DEMOLITION TERRAIN NOBEL	955,40	0,00	5
03/08/2022	PATRIMOINE_ACHAT DOCUMENTS PATRIMONIAUX	1 740,00	0,00	0
03/08/2022	RES MEDIATHEQUES 8 VENTILATEURS	447,17	0,00	1
04/08/2022	FI RIVE DU GAVE - PROJET URBAIN	2 065,13	0,00	5
04/08/2022	CIUTAT DEFIBRILATEUR	954,00	0,00	1
04/08/2022	1323 SEAUX DE PRE COLLECTE	2 540,16	0,00	20
04/08/2022	1 EXTINCTEUR DECHETTERIE JURANCON	458,16	0,00	1
04/08/2022	1 EXTINCTEUR - DECHETTERIE BIZANOS	490,98	0,00	1
05/08/2022	FI MISSIONS INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIR	859,73	0,00	5
05/08/2022	EXTINCTEUR - DECHETTERIE LESCAR	972,96	0,00	1
05/08/2022	EXTINCTEUR - DECHETTERIE JURANCON	490,98	0,00	1
05/08/2022	EXTINCTEUR - DECHETTERIE PAU	623,70	0,00	1
05/08/2022	3 POMMES SUB AGGLO 2022 EQUIP VOLET	600,00	0,00	15
05/08/2022	FI - FOURNITURE DE CONTENANTS DECHETS	1 586,48	0,00	5
05/08/2022	QVT - SOURIS UNIMOUSE FILAIRE - DROITIER	114,38	0,00	1
05/08/2022	QVT - SOURIS UNIMOUSE FILAIRE - DROITIER	84,38	0,00	1
05/08/2022	FOURNITURE ET POSE DE BALISE -DECHETTER	1 700,41	0,00	0
05/08/2022	CONTENEUR DECHETTERIE DE BOSDARROS	3 600,00	0,00	20
05/08/2022	PINCE POUR COLLIERS PARC MAT	70,68	0,00	1
05/08/2022	FI - ETUDE DEMANDE INSCRIPTION DECHETTER	547,51	0,00	5
08/08/2022	AIDE A L'IMMOBILIER AMALICE	60 000,00	0,00	5
08/08/2022	OPERATION ALL SQUARE	26 010,00	0,00	15
08/08/2022	OPERATION LES GENETS	11 460,00	0,00	15
08/08/2022	OPERATION ALPHA VEGA	39 950,00	0,00	15
09/08/2022	FI-REQUALIFACATION DES FACADES HDF	972,00	0,00	5
09/08/2022	PMI - BATON TELESCOPIQUE	325,00	0,00	1
09/08/2022	BATON INCASSABLE POIGNEE + PISTOLET PMI	178,00	0,00	1
09/08/2022	OPERATION PROCYON	3 540,00	0,00	15
09/08/2022	OPERATION LES GENETS CD	3 468,00	0,00	15
09/08/2022	DALLES FAUX PLAFONDS ET PLAQUES PLATRES	877,47	0,00	1
09/08/2022	MATERIEL FAUX PLAFONDS COMPLEMENT	656,43	0,00	1
10/08/2022	MATER METALLIQUE POUR RAMPE NOUSTE CAMP	5 506,40	0,00	5
10/08/2022	MATERIEL CASIERS VESTIAIRES NOUSTE CAMP	783,50	0,00	1
10/08/2022	STADE HAMEAU PLAQUES METALIQUES	944,69	0,00	1
10/08/2022	PATRIMOINE_ACHAT DOCUMENTS PATRIMONIAUX	1 470,00	0,00	0
11/08/2022	LECTURE PUBLIQ_2 ARCADES INFORMATIQUE	929,00	0,00	1
11/08/2022	PIANO ACQUIS 18FAUTEUIL 1TABLE BASSE	5 901,46	0,00	10
18/08/2022	TRACTEUR TONDEUSES PROSTRIPTE 560	8 028,00	0,00	10
19/08/2022	MO AMENAGEMENT RONTIGNON	4 185,00	0,00	5
19/08/2022	CHAUFFE-EAU 300 L	1 462,66	0,00	1
19/08/2022	GROUPE SECURITE	2 571,48	0,00	10
19/08/2022	CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE	1 075,49	0,00	1
22/08/2022	J BEARN SUB AGGLO 2022 EQUIP	2 000,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/08/2022	1 CREPIERE	99,99	0,00	1
22/08/2022	Gazon	396,00	0,00	1
22/08/2022	2 ETAGERES	129,80	0,00	1
23/08/2022	NEWSTAR FPMA-D750 BRAS ARTICULER	143,96	0,00	1
24/08/2022	30 IYAMA ProLite ECRAN LED	6 327,72	0,00	3
24/08/2022	1 IPHONE 13 MINI ET SES ACCESSOIRES	989,27	0,00	1
24/08/2022	STOCK SSD ADAPTER CARD ET DISQUE DUR	1 071,54	0,00	1
24/08/2022	HEBERGEMENTS 2 SERVEURS	7 727,05	0,00	3
24/08/2022	LOGICIEL POSTE 120	4 506,48	0,00	3
24/08/2022	SOLUTION LOGICIEL CS027152	8 062,82	0,00	3
24/08/2022	SERVEUR POSACTES MULTI COLLECTIVITES	29 792,57	0,00	3
24/08/2022	PARAMETRAGE LOGICIEL	24 758,52	0,00	3
25/08/2022	OPERATION PROCYON	49 731,00	0,00	15
25/08/2022	57000 - PIETEMENT BUREAU ERGOEXPERT ECHO	853,69	0,00	1
26/08/2022	4 CLE A MIXTE 1 VISEUSE A CHOC	602,90	0,00	1
26/08/2022	10 LECTEUR CODE BARRE DATALOGIC	752,04	0,00	1
26/08/2022	ETUDE ET TVX FIBRE OPTIQUE	113 824,23	0,00	30
26/08/2022	C3 FEEL CITROEN GG 280 DW VEHICULE 4278	12 528,34	0,00	12
29/08/2022	LAVEUSE DE CONTAINERS VOLVO BN 354 VS	84 000,00	0,00	12
29/08/2022	ECRAN ET CABLE CARTE SD	2 870,40	0,00	3
29/08/2022	CABLES HAUT PARLEUR	426,00	0,00	1
29/08/2022	ECRAN CABLE CARTE SD	1 368,00	0,00	1
29/08/2022	2 SUPPORT 2 ECRANS	599,29	0,00	1
29/08/2022	FI - FOURNITURE DE CONTENANTS A DECHETS	1 088,08	0,00	5
29/08/2022	FI -FOURNITURE ET LIVRAISON ABRIS BADS	324,00	0,00	5
31/08/2022	FI RENOUVEL ET ADAPTATION LAVE BATTERIE	1 436,44	0,00	5
31/08/2022	OPERATION CARRE VERDE	4 720,00	0,00	15
01/09/2022	CAMERA-LOGICIEL SYSTEME CONTROLE ACCES	82 869,19	0,00	20
01/09/2022	CONSERVATOIRE/RENOVATION DE 10	1 800,00	0,00	10
01/09/2022	1 RADIO CD	89,99	0,00	1
05/09/2022	ASSISTANCE JURIDIQUE EN ADS	1 405,00	0,00	1
06/09/2022	MATERIEL PSYCHOMETRICITE 1 BASCULO	281,12	0,00	1
06/09/2022	6 COPIEURS KONICA MINOLTA OC C258	10 764,00	0,00	3
06/09/2022	1 VISIOCONFERENCE	8 437,76	0,00	3
06/09/2022	1 ROUTEUR CISCO GIGABIT	528,00	0,00	1
07/09/2022	40 ARROSEURs INTEGRES 8005	4 272,00	0,00	20
07/09/2022	ACHAT D'UNE TABLETTE SAMSUNG GALAXY	647,36	0,00	1
07/09/2022	LECTURE PUBLIQUE_ACHAT MATERIEL INFORMAT	1 727,59	0,00	3
07/09/2022	FI INTEGRATION ET MAINTIEN EN CONDITION	2 091,06	0,00	5
07/09/2022	LOGICIEL BL ENFANCE ACCEUIL PERISCOL	5 285,40	0,00	1
07/09/2022	JURANCON - 8 CHAISES PLIABLE	699,50	0,00	1
08/09/2022	BEL ORDINAIRE/ ACQUISITION D'OEUVRE conf	704,00	0,00	0
08/09/2022	BO/ ACHAT D'OEUVRES D ART	400,00	0,00	0
08/09/2022	BEL ORDINAIRE/ ACQUISITION D'OEUVRES con	680,00	0,00	0
08/09/2022	BEL ORDINAIRE/ ACHAT D'OEUVRES	370,00	0,00	0
08/09/2022	BO/ ACQUISITION D'OEUVRES MARAIS BRETON	500,00	0,00	0
08/09/2022	BO ACHAT D'OEUVRES LE COUP DE MAIN	500,00	0,00	0
08/09/2022	BO/ ACQ D'OEUVRES AUTOROUTE A PEAGE	800,00	0,00	0
08/09/2022	BO / ACQ D'OEUVRE JE REVE DE LUCE	200,00	0,00	0
08/09/2022	BO/ ACQ D'OEUVRE SI CRUE FICTIONS	200,00	0,00	0
08/09/2022	LOGICIEL GRC SOCLE	8 532,00	0,00	3
08/09/2022	PMI - DOTATION INITIALE PISTOLET	640,90	0,00	1
08/09/2022	ETUDE ZACOM LESCAR SOLEIL	32 712,00	0,00	5
08/09/2022	VESTIAIRES PERSONNEL	612,58	0,00	1
08/09/2022	DOCUMENTS PATRIMONIAUX	1 595,00	0,00	0
09/09/2022	80 HP ProDesk 400 G7 Microt	78 192,00	0,00	3
09/09/2022	A PETITS PAS SUB EQUIP JARDIN 2022	9 000,00	0,00	15
12/09/2022	BUTS FOOTBALL MOBILES NOUST CAMP	6 856,74	0,00	10
12/09/2022	MATERIEL PLOMBERIE STADE HAMEAU	580,74	0,00	1
12/09/2022	CABLE ELECTRIQUE NOUST CAMP	1 033,52	0,00	1
12/09/2022	AUSERON TABLES CHAISES KIT BABLXPLORE	746,41	0,00	1
12/09/2022	HAM FOURNITURE PLOMBERIE POUR RESEAU WC	398,81	0,00	1
12/09/2022	MATERIEL FAUX PLAFONDS PALAIS DES SPORTS	4 148,18	0,00	1
12/09/2022	MATERIEL ELECTRIQUE	1 920,00	0,00	1
13/09/2022	LESCAR 40 Hewlett-Packard ProBook 450 G8	43 721,28	0,00	3
14/09/2022	PAU TVX REHABILITATION GS LES FLEURS	184 091,50	0,00	15
15/09/2022	CDA ATELIERS TABLE ELEV 500KG	4 075,39	0,00	20
16/09/2022	2ISR INGENIEUR ETUDE RECETTE FINALE SIT	4 680,00	0,00	5
16/09/2022	PONT WIFI UZEIN	1 881,60	0,00	5
16/09/2022	SUBVENTION 2022 ONG TSF	12 250,00	0,00	5
16/09/2022	ACQ MATERIEL WIIFI	21 607,20	0,00	3
16/09/2022	FI FOURN & POSE TOILETTES SECHES	421,73	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/09/2022	ACHAT ECRAN ELECTRIQUE DE PROJECTION/conn	5 822,14	0,00	3
19/09/2022	ACHAT ECRAN ELECTRIQUE DE PROJECTION/conn	20 549,52	0,00	10
19/09/2022	ACCUEIL REFUGIES UKRAINIENS ST ODILE	15 000,00	0,00	15
21/09/2022	ST BASIL S FAUTEUIL D ALLAITEMENT	386,38	0,00	1
21/09/2022	ST BASIL S DIVERS EQUIPEMENTS JEUX	1 045,75	0,00	1
21/09/2022	ST BASIL 6 CHAISES ENFANTS	488,31	0,00	1
21/09/2022	SB MATERIEL EXTERIEURS MINI TABLE	405,90	0,00	1
22/09/2022	PACK INTERIEUR DEFIBRILLATEUR1 DEA	954,00	0,00	1
22/09/2022	RPE POEY / CHAISES PLIANTES	167,94	0,00	1
22/09/2022	RPE POEY / INSTRUMENT DE MUSIQUE	160,55	0,00	1
22/09/2022	RAM PAU / COMPRESSEUR	74,90	0,00	1
23/09/2022	NINO TABLE TRANSAT HOUSSE	293,22	0,00	1
23/09/2022	1 BAC EXTRA 1 CRIQ	1 378,13	0,00	1
23/09/2022	SVP LAVE LINGE PROFESSIONNEL MERKER SELO	3 165,00	0,00	10
23/09/2022	SVP CONTENEUR SHERPA	1 919,81	0,00	10
23/09/2022	SVP ASSISE AU SOL ERGONOMIQUE	267,62	0,00	1
23/09/2022	HAM 2TABLES PIQUE-NIQUE ENFANTS	1 095,00	0,00	1
23/09/2022	8 BACS A SABLE	1 028,16	0,00	1
23/09/2022	MOBILIER ET JEUX DE MOTRICITE	3 880,13	0,00	10
23/09/2022	NINO - APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	156,98	0,00	1
26/09/2022	ARTIGUELOUTAN TVX DU CENTRE BOURG	30 589,71	0,00	15
27/09/2022	1 CONTENEUR ENTERRE BETON METAL VERRE	8 779,54	0,00	20
27/09/2022	PIECES DETACHEES CONTENEURS ENTERRE	12 623,04	0,00	20
27/09/2022	2 CONTENEURS ENTERRES -	17 987,86	0,00	20
27/09/2022	1 CONTENEUR ENTERRE	8 779,54	0,00	20
27/09/2022	2 CONTENEURS ENTERRES	18 309,83	0,00	20
27/09/2022	2 CONTENEURS ENTERRES	18 309,83	0,00	20
27/09/2022	DIVERS BACS ROULANTS 150 PUCES	22 006,80	0,00	20
27/09/2022	DIVERS BACS ROULANTS PUCES CHEFS	75 043,20	0,00	20
27/09/2022	1 CONTENEUR ENTERRE - BC N° 30 - RUE LAJ	8 779,54	0,00	20
28/09/2022	SB CREATION 2 CARRES POTAGER AOUT 2022	421,26	0,00	1
28/09/2022	RPE POEY / BLOC MODULES QUATRE MARCHES	168,86	0,00	1
28/09/2022	RPE POEY / MEUBLE A ROULETTES	409,18	0,00	1
28/09/2022	LESCAR REFECTION TERRAIN BEACH VOLLEY	12 882,00	0,00	15
29/09/2022	LICENCE O365F3 ShrdSvr ALNG S	5 608,16	0,00	3
29/09/2022	BORNE APPEL SECOURS	1 296,00	0,00	1
29/09/2022	PANNEAUX REGLEMENTAIRE	960,00	0,00	1
30/09/2022	DIVERS SAMSUNG GALAXY	6 258,00	0,00	3
03/10/2022	AQUARELLE ETAT DE DANSE DUEL AVEC CADRE	360,00	0,00	0
03/10/2022	TIRAGES NUMERIQUES JARDINER 2022 ET FONT	900,00	0,00	0
03/10/2022	SERIGRAPHIE DES OEUVRES BUNKERS TAMPON	900,00	0,00	0
03/10/2022	PEINTURE ACRYLIQUE JUMP DANS LA FONATINE	500,00	0,00	0
03/10/2022	MULTIPLES OEUVRES	736,00	0,00	0
03/10/2022	Aruba 6100 24G CL4 4SFP Swch	32 463,36	0,00	3
03/10/2022	ACHAT SERVEUR WITNESS	3 780,00	0,00	3
03/10/2022	STOCK PARC SAMSUNG A13 PROBOCK 430 GB C	12 972,16	0,00	3
03/10/2022	Dell EMC HDD 300GB	360,00	0,00	1
03/10/2022	PRESTATION PROFIL ARCHITECTE	2 040,00	0,00	5
03/10/2022	SOCLE LAVE LINGE	801,90	0,00	1
03/10/2022	2 ARMOIRES FRIGORIFIQUES	3 632,70	0,00	10
03/10/2022	RPE POEY FRESQUE MURALE	3 416,00	0,00	0
05/10/2022	GRC HEBERGEMENT 2021-2022	6 280,80	0,00	3
05/10/2022	DIVERS OEUVRES	1 450,00	0,00	0
05/10/2022	PHOTOGRAPHIE THE LONG LOST SIGNAL	750,00	0,00	0
05/10/2022	LIVRES PATRIMONIAUX	5 195,00	0,00	0
05/10/2022	2 FILMOPLAST	539,30	0,00	0
05/10/2022	HEBERGEMENT 2022	5 070,00	0,00	3
05/10/2022	SOUTIEN A L'UPPA IPREM ET EPRA 2	650 000,00	0,00	5
06/10/2022	AIDE INVESTISSEMENT SAS INOX VISION	7 500,00	0,00	5
07/10/2022	SB MATERIEL EXTERIEUR ENFANT MINI TABLE	210,00	0,00	1
10/10/2022	PARAMETRAGE ET PERSONNALISATION COMPLEME	3 942,85	0,00	3
10/10/2022	LECTURE PUBLIC_ACHAT SUPPORT TABLETTE AP	306,00	0,00	1
11/10/2022	GARDE-CORPS ET PLANCHERS TRIBUNES	27 369,36	0,00	10
11/10/2022	LEE CONSTRUCTION SALLE MULTI ACTIVITES	75 904,00	0,00	15
12/10/2022	MOQUETTE EXPOSITION PALAIS DES SPORTS	2 038,40	0,00	10
12/10/2022	OUTILLAGE	656,38	0,00	1
12/10/2022	SIEGE AIDE A LA POSITION DEBOUT	613,44	0,00	1
13/10/2022	CDA ATELIER PARC MATERIEL VERIN DE FOSSE	1 129,34	0,00	1
13/10/2022	4CDM 1 PLASTIFIEUSE	149,36	0,00	1
13/10/2022	FIPHFP - AMENAGEMENT POSTE VERONIQUE B	1 125,54	0,00	1
14/10/2022	ARCHE / ETAGERES POUR ARMOIRE POSITIVE	108,36	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
14/10/2022	Epic Games Twinmotion	713,94	0,00	1
14/10/2022	5 FIREWARE	7 027,02	0,00	3
14/10/2022	PARCELLE AK1 61 AV JULIOT CURIE 4882M2	15 500,00	0,00	0
14/10/2022	VEFA RUE CARREAU RUE CARREAU	702 753,60	0,00	0
17/10/2022	1 BOUILLOIRE	24,99	0,00	1
17/10/2022	ESPACE POUR LA PETITE ENFANCE sub 2022	5 800,00	0,00	5
17/10/2022	HOUSSES GILETS PAR BALLE	830,00	0,00	1
17/10/2022	SENDETS EXTENS° LOCAUX RESTAURATION S&CO	38 870,50	0,00	15
17/10/2022	SENDETS EXTENS° RESEAU CHALEUR GS SENTI	19 936,41	0,00	15
18/10/2022	10 ENCEINTES AMPLIFIEES ET ACCESSOIRES	7 257,43	0,00	10
19/10/2022	DENT ANTENNE HF POUR BENNE	1 700,40	0,00	1
19/10/2022	ÉLECTROMÉNAGER INTENDANTS DE SITES	644,40	0,00	1
19/10/2022	NINO STRUCTURE DE MOTRICITE	707,26	0,00	1
19/10/2022	FI PLUI PHOTOVOLTAIQUE LESCOAR	4 224,96	0,00	5
19/10/2022	SUBVENTION SAS AIA	4 339,59	0,00	5
20/10/2022	PLUI REVISION ALLEGEE N2	206,62	0,00	1
20/10/2022	VESTIAIRES PERSONNEL	608,44	0,00	1
21/10/2022	ETUDE STRATEGIQUE MODELE COLLECT	18 495,00	0,00	5
21/10/2022	NINO TAPIS	312,46	0,00	1
21/10/2022	HAM 2 TIPIS EVOLUTIFS OCT 2022	338,71	0,00	1
24/10/2022	10 FOURNITURE DE BIO SEAUX	2 316,00	0,00	20
24/10/2022	ACQUISITION APPLICATION POSACTES ELUS -	1 018,37	0,00	1
25/10/2022	RPE PAU / MAISON DE JARDIN SMOBY	269,99	0,00	1
25/10/2022	PAU 5 ETOILES PLEXIGLASS	743,18	0,00	1
26/10/2022	ACQ LICENCES VMWARE	17 520,00	0,00	3
26/10/2022	ACQ ROUTEUR CISCO GIGABIT PISCINE	528,00	0,00	1
26/10/2022	LUMINAIRES DECORATIFS AVE SANTOS DUMONT	12 432,00	0,00	20
26/10/2022	LUMINAIRES DECORATIFS AVE SANTOS DUMONT	4 662,00	0,00	20
26/10/2022	PARTICIPAT FINAN PARCOURS PEDAGO CAP ECO	6 120,00	0,00	5
26/10/2022	1200 COMPOSTEURS ET 204 BIO SEAUX	10 631,24	0,00	20
27/10/2022	OPERATION JB CARREAU	41 050,00	0,00	15
27/10/2022	OPERATION CORISANDE	56 350,00	0,00	15
27/10/2022	OPERATION ILOT PLAINE	47 196,00	0,00	15
27/10/2022	LOGICIEL APPLI MOBILE	1 620,00	0,00	1
27/10/2022	LECTURE PUBLIQUE_ACHAT LISEUSE VIVLIO	2 175,82	0,00	3
28/10/2022	CREAT 2 ILLUSTRATIONS 3D AV PEOUPE PAU	3 600,00	0,00	5
28/10/2022	ACQ RAM PAU CARRE POTAGER OCT 2022	249,00	0,00	1
28/10/2022	ARCHIVES/ACHAT PHOTOCCELLULES POUR RAYONN	3 936,00	0,00	3
28/10/2022	ARCHIVES ACHAT ALBUM PHOTOS ANCIEN cont	360,00	0,00	0
28/10/2022	CRD/PLAN D'EVACUATION FORMAT CADRE ALL	1 499,40	0,00	1
28/10/2022	CRD/REPLACEMENT D'UNE TRINGLE	108,00	0,00	1
28/10/2022	MIAL/REPLACEMENT CARTE ELECTRIQUE	1 711,56	0,00	1
31/10/2022	1 DISQUE DUR Samsung SSD 870 EVO 1To	145,50	0,00	1
31/10/2022	35 ECRANS COULEUR	3 473,09	0,00	3
31/10/2022	STOCK MATERIELS INFORMATIQUE	16 808,90	0,00	3
31/10/2022	2 DISQUE DUR-15 ADAPTATEUR	8 047,73	0,00	3
02/11/2022	FI - PREVENTION INONDATION BASSINS DE	324,00	0,00	5
02/11/2022	2 CAMERAS PIETONS	651,60	0,00	1
02/11/2022	OPERATION SWING	94 400,00	0,00	15
03/11/2022	PALAIS SPORT MATERIEL ELECTRIQUES	2 459,23	0,00	20
03/11/2022	1 TV LG 55 1 VIDEO PROJECTEUR OPTOMA	20,60	0,00	1
03/11/2022	ACHAT PLATINE RFID	1 008,00	0,00	1
04/11/2022	FE STADE HAMEAU RESTRUCTURATION	1 560,00	0,00	5
04/11/2022	ST CRICQ BILLERE AL 168 57 ROUTE DE BAY	295 942,25	0,00	0
04/11/2022	BOUGARBER TVX AMENAGEMENT D UNE CLASSE	60 392,41	0,00	15
04/11/2022	ARTIGUELOUTAN JUNQUA ZD 154 CAPDEVIELLE	361 305,30	0,00	0
04/11/2022	LPB 2 CHAISES DE SOL EDUCATION	219,74	0,00	1
04/11/2022	NINO JEUX CUISINE EQUIPEE BOIS	487,27	0,00	1
04/11/2022	NINO MIXEUR PLONGEANT	245,98	0,00	1
04/11/2022	PANNEAUX INTERDICTION STATIONNER	557,69	0,00	1
04/11/2022	MATERIAUX TERRASSEMENT	10 776,00	0,00	20
04/11/2022	CABLES ELECTRIQUE	122,89	0,00	1
04/11/2022	MATERIEL ELECTRIQUE	384,26	0,00	1
04/11/2022	LAC ARRESY- SIGNALITIQUE	366,00	0,00	1
04/11/2022	BIZANOS MISE EN ACCES ET RENOV HOTEL DE	40 500,00	0,00	15
09/11/2022	LOGICIEL BL ENFANCE	7 172,88	0,00	3
09/11/2022	PROGRAMMATION 2022	450 000,00	0,00	5
09/11/2022	OPERATION HAMEAU D'EPSOM	1 500,00	0,00	15
09/11/2022	COMPRESSEUR TERMIC	1 649,42	0,00	7
09/11/2022	GAN RENOVATION EQUIPEMENT SPORTIF	33 482,93	0,00	15
09/11/2022	1 FAUTEUIL 1 BRAS POUR ECRAN	1 155,86	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/11/2022	1 SIEGE	943,70	0,00	1
09/11/2022	CDA ATELIER PARC PISTOLET	766,08	0,00	1
09/11/2022	CDA ATELIER PARC MAT EBOUT FILETE SATA	917,28	0,00	1
09/11/2022	ATELIER PARC MAT ACQ CLEES COMBINEES	16,84	0,00	1
09/11/2022	COMMUN MECANIQUE ACQ CLES A TUYAUTER	65,90	0,00	1
09/11/2022	HAM PANIERS + PORTE MANTEAUX OCT 2022 SE	619,04	0,00	1
09/11/2022	IAE 8 LITS COCONS + MATELAS WATERPROOFS	1 538,34	0,00	1
09/11/2022	SOURIS UNIMOUSE FILAIRE - DROITIER	84,38	0,00	3
09/11/2022	FOURNITURE DE POTENCES	1 108,80	0,00	1
09/11/2022	ETUDES ECHANGEUR MORLAAS	17 793,46	0,00	5
09/11/2022	FI MISSIONS D'INVESTIGATIONS DE LOCALISA	324,00	0,00	5
09/11/2022	FI FOURNITURES D'ECLAIRAGE PUBLIC MATS	864,00	0,00	5
09/11/2022	COFFRETS DE RACCORDEMENTS AVE SANTOS DUM	46 979,14	0,00	20
09/11/2022	ACQ CASQUE VR	1 894,80	0,00	3
14/11/2022	AIDE A LA MODERNISATION LES POIN(REPORT)	585,93	0,00	5
14/11/2022	TABLE Mixer Audionumérique	1 855,04	0,00	3
14/11/2022	INTEGRATION AREA TARGET DANS PAU 3D	7 800,00	0,00	5
14/11/2022	FI ACQUISIT INSTALLATION MAT+LOGICIEL	864,00	0,00	5
14/11/2022	Microsoft Research O365 Extra File Stora	16 750,80	0,00	3
14/11/2022	AMO ANALYSE PERFORMANCES DECHETTERIE	5 736,00	0,00	5
14/11/2022	ANTENNE HF POUR BENNE	1 700,40	0,00	3
14/11/2022	CANDELABRE CINTRE 8 METRE DOUBLE FEUX-	12 504,00	0,00	10
14/11/2022	PIECE SI ECRAN ET CARTE SD 4 GO	348,00	0,00	3
14/11/2022	ENQUETE STATIONNEMENT ROTATION PL	9 360,00	0,00	5
14/11/2022	SB ASSISE AU SOL ERGONOMIQUE	260,05	0,00	1
14/11/2022	LC - MODIFICATION N°2 DU PLUI & DES PDA	3 716,83	0,00	5
14/11/2022	LC - MISE EN COMPTA DU PLUI POUR LA REAL	4 171,54	0,00	5
15/11/2022	MANETTE DE JEUX	440,00	0,00	3
15/11/2022	MIAL_ACHAT MATERIEL JEUX VIDEOS	305,00	0,00	3
16/11/2022	ACQ CONTROLE ACCES 6 DECHETTER	64 147,67	0,00	20
16/11/2022	VIDEOPROJECTEUR & BLOC PRISES	969,23	0,00	1
16/11/2022	LOGICIELS	14 334,83	0,00	3
16/11/2022	10 ECRANS IYAMA ProLite XB2481HS-B1	2 036,70	0,00	3
16/11/2022	UN COFFRE FORT	119,90	0,00	1
16/11/2022	SOUTIEN PROJET DEVELOPPEMENT SAS	30 000,00	0,00	5
17/11/2022	ARCHIVES ALBUM PHOTOS XXEME JEAN JOVE	100,00	0,00	0
17/11/2022	MACHINE DE TRACAGE STADE HAMEAU	2 035,52	0,00	7
17/11/2022	MACHINE A DEFEUTRER GAZON STADES	17 628,00	0,00	7
17/11/2022	TOLE ALU REPARATION SIEGES HAMEAU	1 854,58	0,00	5
17/11/2022	PMI RALONGES DE CHARGEUR	574,99	0,00	1
17/11/2022	ETUDE DEMANDE INSCRIPTION DECHETTERIES	52 099,20	0,00	5
18/11/2022	FI-FOURNITURES D'ECLAIRAGE PUBLIC	860,08	0,00	5
18/11/2022	CRD 40 PUPITRES	2 264,16	0,00	10
21/11/2022	ACQ VIDEOCONFERENCE DGS	4 628,46	0,00	3
21/11/2022	FI ACQ INSTALLATION MATERIEL INFOR	860,08	0,00	5
23/11/2022	STADE HAMEAU MATERIEL ELECTRIQUE	342,00	0,00	1
23/11/2022	STADE HAMEAU HALL VIP AMO ECONOMISTE	17 364,00	0,00	5
23/11/2022	KIT GSM ASCENSEUR	570,00	0,00	1
23/11/2022	KIT GSM ASCENSEUR N° HZM26 SELON DEVIS N	570,00	0,00	1
23/11/2022	KIT GSM ASCENSEUR N° HXI54 SELON DEVIS N	570,00	0,00	1
23/11/2022	KIT GSM ASCENSEUR N° HXI55 SELON DEVIS N	570,00	0,00	1
23/11/2022	KIT GSM ASCENSEUR N° HXI56 SELON DEVIS N	570,00	0,00	1
23/11/2022	PEINTURE STADE HAMEAU	1 250,11	0,00	1
23/11/2022	PIQUETS DE CORNER STADE HAMEAU	1 489,30	0,00	1
23/11/2022	OUTILLAGES PAU 5ETOILES	565,30	0,00	1
23/11/2022	QUINCAILLERIE PALAIS DES SPORTS	661,15	0,00	1
23/11/2022	MICROSOFT ACCORD ENTREPRISE O365	19 542,60	0,00	3
23/11/2022	TELEPHONE DECT SIP GIGASET	78,31	0,00	3
24/11/2022	CONSTAT D'HUISSIER	312,00	0,00	5
24/11/2022	BI - LE PIANO - PLAN DE TRAVAIL DN	388,79	0,00	1
24/11/2022	MEDIATHEQUE DE LONS CHAUFFE EAU	221,41	0,00	1
24/11/2022	PALAIS DES SPORTS MATERIEL ELECTRIQUES	552,34	0,00	1
24/11/2022	FRIGO PRO 600 LITRES	1 850,00	0,00	20
24/11/2022	MATERIEL ELECTRIQUE	1 316,18	0,00	1
25/11/2022	CONVENTION IMMO SAS A3SO	10 000,00	0,00	5
25/11/2022	Pureoptics SFP+ 10G BASE LR Ethernet, 10	8 382,00	0,00	3
25/11/2022	MIAL/ACHAT DE MATERIEL	610,85	0,00	1
25/11/2022	CDR /SECURITE INCENDIE/PANNEAU	386,40	0,00	1
25/11/2022	CRD ACHAT DE MATERIEL	1 405,98	0,00	1
25/11/2022	PRESTATION M57 GESTION FINANCIERE	10 800,00	0,00	3
25/11/2022	BOSDARROS REHAB BAT COMMUNAL MAISON	70 064,27	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/11/2022	CHARIOT DE NETTOYAGE	687,46	0,00	1
25/11/2022	PIECES DETACHEES TRIBUNES	11 336,40	0,00	20
25/11/2022	CONVERTISSEUR 3G SDI	4 893,55	0,00	20
25/11/2022	FOURREAUX BUTS FOOTBALL	2 233,20	0,00	20
25/11/2022	MATERIEL ELECTRIQUES	725,67	0,00	1
25/11/2022	MCO NXO	2 931,84	0,00	3
25/11/2022	ARBUS VX CONST TERRAIN MULTISPORTS	10 656,94	0,00	15
25/11/2022	BILLERE REHAB CLOTURES DU PAU GOLF CLUB	21 969,15	0,00	15
25/11/2022	LESCAR_ACHATFOUR MICRO ONDE	96,07	0,00	1
25/11/2022	SUBVENTION SCI CALUMES	11 500,00	0,00	5
25/11/2022	SUBVENTION CAVE DE JURANCON(REPO(REPORT)	22 106,43	0,00	5
28/11/2022	LUMINAIRES DECORATIFS AVE SANTOS DUMONT	9 307,20	0,00	20
29/11/2022	SUBVENTION SARTHOU SCI ELLIMMO	10 000,00	0,00	5
29/11/2022	MEDIATHEQUE D'ESTE/ ACHAT D'ENROULEUR MU	86,81	0,00	1
29/11/2022	MEDIATHEQUE LEMAR/ACHAT DE PEINTURE	7 609,74	0,00	10
29/11/2022	JURANCON_ACHAT MOBILIER	5 155,48	0,00	10
29/11/2022	SIROS REFECTION SOL CANTINE SCOLAIRE	2 500,00	0,00	15
29/11/2022	FI REALISATION INVENTAIRE ZONES HUMIDES	1 724,08	0,00	5
30/11/2022	4CDM 4 VEHICULES POUR ENFANT OCT 2022	441,02	0,00	1
30/11/2022	RAYONNAGE AVEC ETAGERES	722,06	0,00	1
30/11/2022	JURANCON_ACHAT REFRIGERATEUR	243,10	0,00	1
30/11/2022	PATRIMOINE_NUMERISATION PRESSE ET PERIOD	3 166,06	0,00	3
30/11/2022	PATRIMOINE_NUMERISATION + INTEGRATION EN	6 599,58	0,00	3
30/11/2022	RG LAVE VAISSELLE FRONTAL	2 365,56	0,00	10
30/11/2022	PEP CHAISES ET TABOURETS A ROULETTES	1 915,90	0,00	10
30/11/2022	30 TELEPHONES 8 COMBINES	2 534,16	0,00	3
30/11/2022	ETUDE REFONTE ARCHITECTURE	8 287,85	0,00	5
30/11/2022	CRD/ ACHAT DE CHARIOT DE TRANSPORT	1 251,17	0,00	1
30/11/2022	CRD/ ACHAT 2 CLAVIER ARRANGEUR	414,99	0,00	1
30/11/2022	CRD/ ACHAT DE CHAISE POUR MUSICIEN	486,00	0,00	1
30/11/2022	CONSERVATOIRE ACHAT 1 MACHINE A RELIER	418,70	0,00	1
30/11/2022	CRD/ ACHAT DE CHAISE PLIANTE	1 175,46	0,00	1
30/11/2022	ARCHIVES / ACHAT APAREILS PHOTOS	1 722,30	0,00	3
01/12/2022	ARCHIVES ACHAT DE DIABLE ALU REPLIABLE	159,19	0,00	1
01/12/2022	PANNEAUX LEDS	56 335,50	0,00	20
01/12/2022	43 COPIEURS ET ACCESSOIRES	84 768,17	0,00	3
01/12/2022	21 COPIEURS	13 153,51	0,00	3
01/12/2022	32 LICENCES	579,70	0,00	1
01/12/2022	PLASTIFIEUSE 1 PERFORIEUSE 1 DESTRUCTEUR	849,76	0,00	3
02/12/2022	FI REPARATION D OUVRAGE D ART	324,00	0,00	5
02/12/2022	PROCESSEUR INTEL CORE IZ+12700H	2 174,56	0,00	3
02/12/2022	MAT AUDIOVIS AVEC ECRAN PROJECTI	851,46	0,00	3
02/12/2022	FIPHFP - AMENAGEMENT POSTE CELINE D.	833,16	0,00	1
02/12/2022	FIPHFP AMENAGEMENT POSTE CORINNE R	1 398,32	0,00	1
02/12/2022	Développement de l'application Pau3D	11 940,00	0,00	5
02/12/2022	LESCAR_ACHAT COPIEUR POUR LE Public	1 308,36	0,00	3
02/12/2022	SUBVENTION FERME DU MOUTTA(10 000,00	0,00	5
02/12/2022	1 COPIEUR KONICA MINOLTA TYPE g9	3 712,88	0,00	3
02/12/2022	FOURNITURE ROUTEUR CISCO	840,00	0,00	3
02/12/2022	1 ROUTEUR CISCO GIGABIT	840,00	0,00	3
02/12/2022	Droit d'usage - DAWIZZ	9 640,27	0,00	3
05/12/2022	1 STABILISATEUR POUR SMARTPHONE	126,00	0,00	3
05/12/2022	1 ECRAN -1 HP-	4 526,71	0,00	3
05/12/2022	1 ECRAN XMG Focus 17	2 298,00	0,00	3
05/12/2022	BORNAGE TERRAIN BIZANOS ARESSY	948,00	0,00	1
05/12/2022	LOGICIEL ORION - FORMATION UTILISATION G	749,52	0,00	1
05/12/2022	FOURNITURE ET LIVRAISON D'ABRIS-BACS	33 346,80	0,00	20
05/12/2022	40Hewlett-Packard USB-C > HDMI	34 909,73	0,00	3
05/12/2022	PORT connect USB-C USB-A 2X2K UNIVERSAL	5 191,93	0,00	3
05/12/2022	Pureoptics SFP+ Bidirectionnel	18 113,52	0,00	3
05/12/2022	AP0706-DM SERVICES CYBERDEFENSE	111 757,14	0,00	3
05/12/2022	SB MODULES DE MOTRICITE O	492,40	0,00	1
05/12/2022	ESP P ENF SUBV EQUIP 2021	3 610,00	0,00	15
05/12/2022	INDEMNISATION EXPLOITATION PERFORMANCE	6 000,00	0,00	5
05/12/2022	2 Belkin Câble USB-A vers USB-C 2m	176,77	0,00	3
05/12/2022	1 Samsung TV LCD Samsung BE50A-H	1 170,12	0,00	3
05/12/2022	ACQUISITION FORTIGATE 40F	19 594,34	0,00	3
05/12/2022	ACQUISITION LICENCE Matterport	2 085,22	0,00	3
05/12/2022	Western Digital HDD Gold Enterprise 16TB	6 408,00	0,00	3
05/12/2022	ACQUISITION BORNE WIFI	1 905,18	0,00	3
05/12/2022	1 CASQUE VIRTUELLE	1 462,60	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/12/2022	MACBOOK PRO16 Go RAM 512 Go SSD	2 338,00	0,00	3
05/12/2022	GELOS RECONFIGURATION GS DU HAMEAU	121 517,00	0,00	15
05/12/2022	SUBV BILY IMMO ET BOBION	50 000,00	0,00	5
06/12/2022	ENREGISTREURS TESTO	10 046,40	0,00	10
06/12/2022	ENREGISTREUR DE COURBE DE CHARGE	13 357,10	0,00	8
06/12/2022	GESTION COURANTE INTERVENTION AGENT	1 124,00	0,00	1
06/12/2022	BIZANOS RENOVATION COMPLEXE SPORTIF	21 671,00	0,00	15
06/12/2022	OPERATION OLS HABITELEM OP GASSIOT	73 850,00	0,00	5
06/12/2022	1 FOUR SAMSUNG 1 FRIGO GLEM 1 SENSEO	1 022,00	0,00	1
06/12/2022	OGFA 123 SOLEIL SUBV EQUIP AGGLO 2022	5 400,00	0,00	5
07/12/2022	PLANTATION SELON DEVIS N°22010001 DU 15/	1 766,40	0,00	1
07/12/2022	Cisco Systems, Inc. Routeur Gigabit	528,00	0,00	3
07/12/2022	JURANCON_ACHAT PICHET ISOTHERME	54,56	0,00	1
07/12/2022	MALETTE EQUILIBRAGE	5 771,10	0,00	1
07/12/2022	ACQUISITION ECRAN	424,10	0,00	3
07/12/2022	MATERIEL	179,16	0,00	1
07/12/2022	TVX AGP LESCAR	574,98	0,00	0
08/12/2022	TRAVAUX MACONNERIE	680,22	0,00	1
08/12/2022	15 COMPACT EXT CHARPENTE DE SAPIN CHANT	3 971,57	0,00	5
08/12/2022	LPB 8 LITS COCONS + MATELAS WATERPROOFS	1 598,83	0,00	1
08/12/2022	ARCHE -INV- MOBILE LES PETITS MARCHEURS	409,19	0,00	1
09/12/2022	AMO EVALUATION OUTILS AIR ENERGIE	3 060,00	0,00	5
09/12/2022	ETUDE AMO META RESAU CHALEUR TC	21 975,91	0,00	5
09/12/2022	2 CONTENEURS ENTERRES	18 309,83	0,00	20
09/12/2022	2 CONTENEURS ENTERRES	17 559,07	0,00	20
09/12/2022	EQUIP GRUE CAMION RENAULT DT257CW	68 190,00	0,00	12
09/12/2022	1 FONTAINE A EAU REFRIGEREE INOX	862,80	0,00	1
09/12/2022	PLANTATION ARBRES RUE DU BATAILLON DE JD	6 630,00	0,00	20
09/12/2022	LONS_ACHAT BACS BD	15 729,35	0,00	10
12/12/2022	LPB 2 DRAISIENNES + 3 VEHICULES ROULANTS	399,34	0,00	1
12/12/2022	4CDM CANAPE OCT 2022	670,92	0,00	1
12/12/2022	4CDM ARTICLES SNOEZELEEN OCT	357,21	0,00	1
12/12/2022	RPE POEY DIABLE PLIANT	37,90	0,00	1
12/12/2022	PEP -INV- MATERIEL DE CUISINE	0,00	0,00	1
12/12/2022	FIPHP AMENAGEMENT POSTE SANDRINE P.	1 701,91	0,00	1
12/12/2022	FIPHP AMENAGEMENT POSTE AURELIE V.	739,15	0,00	1
12/12/2022	FIPHP AMENAGEMENT DE POSTE DE MME ISA	943,70	0,00	1
12/12/2022	PEP 2 ARMOIRES FROIDES	4 115,28	0,00	10
12/12/2022	SVP FRIGO TOP OCTOBRE 2022 SELON DEVIS 2	1 162,56	0,00	1
12/12/2022	PEP 5 CHAISES DE SOL	549,36	0,00	1
12/12/2022	MISSIONS GEOTECHNIQUE ETUDE DES SOLS	53 261,64	0,00	5
12/12/2022	LECTURE PUBLIQUE BOITE A LIRE	8 264,64	0,00	10
12/12/2022	SUBV 2022 EQUIPT	8 000,00	0,00	5
12/12/2022	MISSION ETUDE CONCEPTION PLAN GUIDE	324,00	0,00	5
12/12/2022	LISCAR_1 REFREGIRATEUR	243,10	0,00	1
12/12/2022	ACQ BE101 18 RUE SALENGRO 2500 M2	286 168,62	0,00	0
12/12/2022	EB - HELIOPARC - FOURNITURE SWITCH OUTDO	505,07	0,00	3
13/12/2022	SVP MODULES JEUX CUISINE	321,30	0,00	1
13/12/2022	SVP ARTICLES CLIMB UP	748,07	0,00	1
13/12/2022	SVP TAPIS ET CLOISONNETTES SIESTES	757,75	0,00	1
13/12/2022	SB ACCESSOIRES FAUTEUILS ALLAITEMENT	100,70	0,00	1
13/12/2022	4CDM 2 TAPIS DE MOTRICITE	178,63	0,00	1
13/12/2022	Cisco Systems, Inc. Routeur Gigabit	528,00	0,00	3
13/12/2022	ANNUITE MARCEAU	67 239,55	0,00	0
13/12/2022	HAM ABRI JARDIN	2 976,00	0,00	10
14/12/2022	CONTRIBUTION ANNUELLE	642 079,00	0,00	35
26/12/2022	ACQ HALTE SNCF PARCELLE AN 288 4790M2	100 650,32	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
01/01/2003	Site "Les Allées"	7 676 094,09	0,00	0
TOTAL GENERAL		33 688 844,93	603 478,63	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	CITROEN9703 XB64	17 445,66	0	17 445,66	0,00	167,89	167,89
	CITROEN1543VY64	16 769,39	0	16 769,39	0,00	167,89	167,89
31/01/2022	VOLVO AJ732LL	50 022,70	0	0,00	4 169,20	10 952,00	6 782,80
31/01/2022	RENAULT 6520YD64	13 010,52	5	13 010,52	0,00	541,83	541,83
31/01/2022	FORD FIESTA 3325XN64	9 980,60	5	9 980,60	0,00	541,84	541,84
31/01/2022	RENAULT BOM DW277AQ	155 128,20	0	0,00	65 169,24	25 000,00	-40 169,24
31/01/2022	4 COLONNES MOBILE SEFAC	31 954,37	10	31 954,37	0,00	1 007,33	1 007,33
31/01/2022	VOLVO BOM 9621YR64	230 230,00	12	230 230,00	0,00	3 360,00	3 360,00
31/01/2022	VOLVO BOM BJ-686-SA	187 956,50	0	0,00	7 717,08	16 593,00	8 875,92
31/01/2022	VOLVO BOM AJ-758-LL	188 385,00	0	188 385,00	0,00	10 212,00	10 212,00
21/04/2022	Site "Les Allées"	7 676 094,09	0	0,00	79 800,33	79 800,33	0,00
17/05/2022	Renault Clio Sté Au 15D DCI	10 402,91	5	10 402,91	0,00	167,89	167,89
30/06/2022	RENAULT MINI BENNE DF 335 YQ	134 244,00	0	0,00	40 680,00	9 922,00	-30 758,00
30/06/2022	VOLVO CW760PM	37 461,71	0	0,00	8 815,57	541,84	-8 273,73
08/11/2022	LEVE CONTENEUR BOM 8566ZD64	29 361,80	12	22 014,00	7 347,80	8 400,00	1 052,20
29/11/2022	PARCELLE BATIE AO754 371M² BIZANOS	1 297,33	0	0,00	1 297,33	30 000,00	28 702,67
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
16/06/2022	FI STADE FOOT HAMEAU EXTENSION BUNGALOWS	859,73	5	0,00	859,73	859,73	0,00
16/06/2022	FI PARUTION TRAVAUX PEM	1 404,00	5	0,00	1 404,00	1 404,00	0,00
16/06/2022	COMPLEMENT ETUDE LAC ARESSY	4 082,40	5	0,00	4 082,40	4 082,40	0,00
16/06/2022	ASS SCENOGRAPHIE AMENAGE CAP ECOLOGIA	8 954,40	5	0,00	8 954,40	8 954,40	0,00
16/06/2022	TIERS LIEU CULTUREL MOE	36 825,85	5	0,00	36 825,85	36 825,85	0,00
16/06/2022	NOUSTE CAMP	11 400,00	5	0,00	11 400,00	11 400,00	0,00
16/06/2022	FI MARCHE REHABILITATION CHARPENTE	324,00	5	0,00	324,00	324,00	0,00
16/06/2022	ETUDE PEM	41 849,41	5	0,00	41 849,41	41 849,41	0,00
16/06/2022	FI VILLAGE ARTISANS	783,84	5	0,00	783,84	783,84	0,00
16/06/2022	ETUDE SUR STRUCTURE PERGOLA ALU	2 640,00	5	0,00	2 640,00	2 640,00	0,00
16/06/2022	TVX PONT LALANNE	1 026,00	5	0,00	1 026,00	1 026,00	0,00
16/06/2022	FI MARCHE REHAB CENTRE CULTUREL DU BEARN	864,00	5	0,00	864,00	864,00	0,00
16/06/2022	FI ANALYSE JURIDIQUE PROJET CIUTAT	859,73	5	0,00	859,73	859,73	0,00
16/06/2022	FI CITE CREATIVE DE LA CULTURE BEARNAISE	2 748,15	5	0,00	2 748,15	2 748,15	0,00
16/06/2022	TERRAIN FAMILIAUX	3 960,00	5	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
16/06/2022	ETUDE DECHETTERIE LESCAR EMMAUS	3 552,66	5	0,00	3 552,66	3 552,66	0,00
16/06/2022	FI CITE CREATIVE DE LA CULTURE BEARNAISE	864,00	5	0,00	864,00	864,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
16/06/2022	FI RECONFIGURATION ILOT BATSSALLE	1 404,00	5	0,00	1 404,00	1 404,00	0,00
16/06/2022	LAC ARESSY ETUDE GEOTECHNIQUE DU PARKING	12 609,60	5	0,00	12 609,60	12 609,60	0,00
16/06/2022	FI TVX DE RESTAURATION ECOLO LAC CAROLIN	859,73	5	0,00	859,73	859,73	0,00
16/06/2022	LAC D ARESSY ETUDE PAYSAGERE ESQ AVP	11 044,80	5	0,00	11 044,80	11 044,80	0,00
16/06/2022	PERFORMANCES DECHETTERES TF	19 413,85	5	0,00	19 413,85	19 413,85	0,00
16/06/2022	AMO ANALYSE PERFORMANCES DECHETTERES TF	4 526,29	5	0,00	4 526,29	4 526,29	0,00
16/06/2022	ARCHIVES / ANALYSE CONDITIONS	13 876,80	5	0,00	13 876,80	13 876,80	0,00
26/12/2022	Subv. crédits délég. Etat/Hameau Phoebus	28 818,86	15	28 818,86	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	sub rce clos des cambets opd 64	3 125,21	15	3 125,21	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	SUB LESCAR OT	5 653,16	15	5 653,16	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	OPHLM - Barincou2 solde	10 640,00	15	10 640,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	UPPA- SUBV INV 2007/CONVENTION 17/07/07	146 000,00	15	146 000,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	Subvent*nature / rabais px cess° FIF2006	171 801,95	15	171 801,95	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	SUBV EQUIP EN NATURE/POLE D ECHANGES INT	755 492,08	15	755 492,08	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	SUBV. 6° BATIMENT PAU CITE MULTIMEDIA	47 440,00	15	47 440,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	FI WEB EMPLOI PUBLIC ACHAT ESPACE PUB	2 028,00	5	2 028,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	ETUDE CRECHE UZEIN	15 098,73	5	15 098,73	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	SUBVENTION AUTOROUTE DU SUD	72 000,00	5	72 000,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	SUBVENTION AUDAP 2017	71 400,00	5	71 400,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	FINANCEMENT AIRE CO VOITURAGE LESCAR	58 658,40	5	58 658,40	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	SOUTIENT UPPA 2017	259 167,00	5	259 167,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	RELEVE TOPO DELIMITAUION FUTUR DOM PUBL	2 280,00	1	2 280,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	DIVISION FONCIERE BLD CAMI SALIE	324,00	1	324,00	0,00	0,00	0,00
26/12/2022	DIVISION FONCIERE BLD RECTEUR JEAN SARRA	324,00	1	324,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE FAISABILITE ABRIS BENNES	1 584,00	1	1 584,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		10 628 313,41					-17 620,71

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	197 375,50
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	214 996,21

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 021 354,23	2 325 755,35										45 874,83	174 678,79	
BANQUE ALIMENTAIRE	2018	P	14001/KK4853/BANQUE ALIMENTAIRE	CREDIT AGRICOLE	100 000,00	75 988,64	10,90	A	F	0,000	F		1,870	A-1	EUR	1 536,38	6 170,68	
BRIDGE CLUB DES PYRENEES	2016	P	1003/9875872/ASS BRIDGE CLUB DES PYRENEES	C.EPARGNE	222 854,23	158 814,92	12,15	A	F	1,421	F		1,420	-	EUR	2 412,13	11 052,96	
SECTEUR ECONOMIQUE	2018	P	13001//FEBUS OPTICS	STE GENERALE	320 000,00	257 355,22	13,96	A	F	1,770	F		1,770	A-1	EUR	4 839,73	16 075,74	
SECTEUR ECONOMIQUE	2018	P	13002/5741427//AXIONE	C.EPARGNE	1 475 000,00	1 187 302,27	13,96	A	F	0,000	F		1,820	A-1	EUR	22 953,55	73 881,86	
SECTEUR ECONOMIQUE	2018	P	13003/DOSSIER 1285347/RIVES GAVE	STE GENERALE	462 500,00	379 370,90	14,94	A	F	0,000	F		2,050	A-1	EUR	8 216,20	21 419,08	
SECTION PALOISE	2018	P	12001//SECTION PALOISE	CREDIT AGRICOLE	275 000,00	120 837,66	2,91	A	F	0,000	F		1,270	A-1	EUR	2 033,41	39 273,20	
TIR LONS	2019	P	12002//TIR DE LONS	CREDIT AGRICOLE	166 000,00	146 085,74	16,25	A	F	0,000	F		2,540	A-1	EUR	3 883,43	6 805,27	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					250 818 283,68	216 476 638,52										2 595 236,41	7 343 542,77	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ADGESSA	2018	P	951//CONSTRUCTION EPHAD ADGESSA- IDRON	C.EPARGNE	1 827 103,50	1 560 322,10	20,48	M	F	0,000	F		1,950	A-1	EUR	31 075,92	61 322,40	
ADGESSA	2018	X	952/00005754/CONSTRUCTION EPHAD ADGESSA- IDRON	BANQUE POSTALE	3 100 000,00	2 760 937,50	28,31	T	F	1,780	F		1,780	A-1	EUR	50 222,42	96 875,00	
BEARNAISE HABITAT	2013	X	200/1376622/LES JARDINS DE LA PASSERELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	3 389 962,00	2 805 663,53	30,73	A	V	LIVRET A	1,611	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	46 002,67	69 503,45
BEARNAISE HABITAT	2013	X	201/5012542/LES JARDINS DE LA PASSERELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 600 796,00	2 087 229,19	30,73	A	V	LIVRET A	0,812	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	17 171,01	59 146,57
BEARNAISE HABITAT	2014	X	202/2605/RESIDENCE LA BUISSONNIERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 387 879,00	1 181 350,38	30,98	A	V	LIVRET A	1,580	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	19 345,19	27 723,85
BEARNAISE HABITAT	2013	X	203/2605/RESIDENCE LA BUISSONNIERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 169 680,00	901 183,77	30,60	A	V	LIVRET A	1,371	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	7 651,16	27 605,65
BEARNAISE HABITAT	2014	P	204/2605/RESIDENCE ERNEST GABARD-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 481 368,00	1 224 695,47	30,98	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	20 193,45	37 395,28
BEARNAISE HABITAT	2014	X	205/2605/RESIDENCE ERNEST GABARD-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 134 419,00	946 041,80	30,98	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	5 237,40	24 056,21
BEARNAISE HABITAT	2014	X	206/50100903/RESIDENCE LA PLAINE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 580 000,00	1 326 303,75	30,98	A	V	LIVRET A	1,575	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	21 757,38	33 532,72
BEARNAISE HABITAT	2014	X	207/2605/RESIDENCE LA PLAINE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 482 808,00	1 212 425,85	30,98	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	9 978,03	34 828,02
BEARNAISE HABITAT	2019	X	208/2605/3 RES LES VIGNERONS-LE ROND POINT-	CREDIT COOPERATIF	2 485 000,00	2 095 855,76	15,99	T	V	LIVRET A	2,170	V	LIVRET A	2,150	-	EUR	46 129,93	106 825,55
BEARNAISE HABITAT	2015	X	209/1376644/RESIDENCE EDGAR - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	216 000,00	160 159,33	17,57	A	V	LIVRET A	0,520	V	LIVRET A	1,750	-	EUR	2 918,75	6 626,37
BEARNAISE HABITAT	2015	X	210/1376643/RESIDENCE EDGAR-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	835 000,00	727 783,64	32,41	A	V	LIVRET A	1,349	V	LIVRET A	2,600	-	EUR	19 166,56	9 391,72
BEARNAISE HABITAT	2015	X	211/1376628/DOMAINE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	250 000,00	218 896,88	31,98	A	V	LIVRET A	1,614	V	LIVRET A	2,600	-	EUR	5 773,19	3 148,92
BEARNAISE HABITAT	2015	X	212/7727671L/VILLA VANILLE BILLERE	CREDIT FONCIER	1 600 000,00	1 228 275,23	16,99	A	V	LIVRET A	1,990	V	LIVRET A	1,990	-	EUR	25 562,92	56 293,60

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BEARNAISE HABITAT	2015	X	213/5078687/RESIDENCE DU STADE ARTIGUELOUTAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	547 000,00	460 409,91	32,11	A	V	LIVRET A	0,570	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 602,03	12 687,05
BEARNAISE HABITAT	2015	X	214/1376639/RESIDENCE DU STADE ARTIGUELOUTAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	944 346,00	813 638,56	32,39	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	11 247,27	19 492,49
BEARNAISE HABITAT	2015	X	216/5041074/DOMAINE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	229 136,00	195 622,14	31,98	A	V	LIVRET A	1,050	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	2 105,89	4 939,02
BEARNAISE HABITAT	2016	P	217/1376653/LES BERGES DE L OUSSE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 361 109,00	2 033 747,41	32,84	A	F		1,350	F		1,350	-	EUR	28 112,61	48 668,14
BEARNAISE HABITAT	2016	P	218/5100505/RESIDENCE ARRIOU OUSSE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	554 340,00	465 896,47	32,90	A	F		0,551	F		0,550	-	EUR	2 633,07	12 843,64
BEARNAISE HABITAT	2016	P	219/1376649/RESIDENCE ARRIOU OUSSE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	771 236,00	670 286,03	32,90	A	F		1,356	F		2,600	-	EUR	17 627,08	7 678,45
BEARNAISE HABITAT	2016	X	220/5087942/RESIDENCE CAP AU SUD LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 835 645,00	2 448 924,89	33,14	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	13 828,46	65 340,38
BEARNAISE HABITAT	2016	X	221/1376641/RESIDENCE CAP AU SUD LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	4 600 000,00	4 052 728,78	33,14	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	45 656,53	97 864,43
BEARNAISE HABITAT	2016	X	222/5100502/RESIDENCE LE PESQUE - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 362 590,00	1 175 514,51	33,14	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	6 638,05	31 404,32
BEARNAISE HABITAT	2016	X	223/1376648/RESIDENCE LE PESQUE - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 200 000,00	1 938 261,59	32,99	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	21 835,73	46 804,73
BEARNAISE HABITAT	2016	X	224/0038148/RESIDENCE LA BOISERIAIE - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 567 800,00	1 382 744,76	32,99	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	19 097,51	31 885,68
BEARNAISE HABITAT	2016	P	225/5125407/RESIDENCE CANOPUS-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 218 779,00	962 614,53	17,54	A	F		1,860	F		1,860	-	EUR	18 735,77	44 685,00
BEARNAISE HABITAT	2016	P	226/5125406/RESIDENCE CANOPUS - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	755 973,00	589 141,93	17,54	A	F		1,350	F		1,350	-	EUR	8 341,48	28 745,59

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BEARNAISE HABITAT	2017	P	228/5198562/RESIDENCE MARANCY - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	373 000,00	330 725,78	34,89	A	F		0,550	F		0,550	-	EUR	1 866,00	8 547,85
BEARNAISE HABITAT	2017	P	229/5198563/RESIDENCE MARANCY - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	40 000,00	36 092,10	34,89	A	F		1,350	F		1,350	-	EUR	498,08	802,68
BEARNAISE HABITAT	2017	P	230/5198539/RESIDENCE LYSANDRA - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	571 000,00	506 285,34	34,69	A	F		0,551	F		0,550	-	EUR	2 856,54	13 085,30
BEARNAISE HABITAT	2017	P	231/5198540/RESIDENCE LYSANDRA - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 725 020,00	2 458 793,37	34,69	A	F		1,350	F		1,350	-	EUR	33 931,93	54 682,82
BEARNAISE HABITAT	2018	X	232/1376631/RES ETUDIANT G PHOEBUS-AV DOYEN POPLAWSKI	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	4 897 174,00	4 342 983,79	27,70	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	67 006,10	124 089,86
BEARNAISE HABITAT	2019	X	233/0533114/RESIDENCE LE CLOS NATURE ARTIGUELOUTA	CREDIT FONCIER	675 000,00	675 000,00	20,50	A	V	EURIBOR03M	2,110	V	EURIBOR03M	1,500	-	EUR	10 125,00	0,00
BEARNAISE HABITAT	2019	X	234/0532956/RESIDENCE HARMONY PAU	CREDIT FONCIER	700 000,00	675 000,00	20,50	A	V	EURIBOR03M	2,110	V	EURIBOR03M	1,250	-	EUR	8 437,50	0,00
BEARNAISE HABITAT	2019	X	235/5253947/RESIDENCE BELLAGIO RUE CARNOT PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	691 000,00	644 268,99	35,98	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	3 629,62	15 662,52
BEARNAISE HABITAT	2019	X	236/5253948/RESIDENCE BELLAGIO RUE CARNOT PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	435 308,00	410 133,91	35,98	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	5 651,61	8 504,14
BEARNAISE HABITAT	2019	X	237/5271126/RESIDENCE RIGEL LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 000 000,00	932 371,92	35,98	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	5 252,71	22 666,45
BEARNAISE HABITAT	2019	X	238/5271125/RESIDENCE RIGEL LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 121 459,00	1 998 773,88	35,98	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	27 542,95	41 444,64
BEARNAISE HABITAT	2019	X	239/2605/3 RES LES VIGNERONS-VENDANGES-JURANCON	CREDIT COOPERATIF	1 800 000,00	1 562 952,62	16,74	T	V	LIVRET A	2,170	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	24 062,57	80 195,11
BEARNAISE HABITAT	2020	X	240/5272018/CAP AU SUD 2	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	500 000,00	477 519,19	37,72	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 659,64	11 271,24
BEARNAISE HABITAT	2020	X	241/5272019/CAP AU SUD 2	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 197 391,00	1 151 537,36	36,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	15 857,34	23 080,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BEARNAISE HABITAT	2020	X	242/1376651/PAUL FORT 12 LOGEMENTS RUE TAA LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	582 550,00	567 371,27	37,39	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	2,600	-	EUR	14 842,82	3 506,11
BEARNAISE HABITAT	2020	P	243/5367424/PAUL FORT 12 LOGEMENTS RUE TAA LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	126 134,00	121 464,69	39,39	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 361,31	2 290,43
BEARNAISE HABITAT	2020	X	244/5367427/PAUL FORT 12 LOGEMENTS RUE TAA LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	355 291,00	338 519,28	37,39	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	1 040,75	8 398,42
BEARNAISE HABITAT	2020	X	245/5367426/PAUL FORT 12 LOGEMENTS RUE TAA LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	102 981,00	98 365,35	39,39	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	302,03	2 311,28
BEARNAISE HABITAT	2020	X	246/5372263/SEQUOIA SENDETS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	164 926,00	157 140,58	37,47	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	483,12	3 898,54
BEARNAISE HABITAT	2020	P	247/5372662/SEQUOIA SENDETS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	54 058,00	52 047,55	47,39	A	F		0,200	F		0,300	A-1	EUR	159,16	1 006,73
BEARNAISE HABITAT	2020	P	248/5372667/SEQUOIA SENDETS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	467 892,00	446 762,26	37,47	A	F		0,600	F		1,100	A-1	EUR	5 018,12	9 430,28
BEARNAISE HABITAT	2020	P	249/5372666/SEQUOIA SENDETS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	120 905,00	117 231,46	47,47	A	F		0,600	F		1,100	A-1	EUR	1 309,86	1 846,82
BEARNAISE HABITAT	2020	P	250/5372665/SEQUOIA SENDETS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	94 128,00	89 684,63	37,47	A	F		0,200	F		0,300	A-1	EUR	275,73	2 225,01
BEARNAISE HABITAT	2021	P	251/5372664/SEQUOIA SENDETS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	16 181,00	15 579,22	47,39	A	F		0,200	F		0,300	A-1	EUR	47,64	301,34
BEARNAISE HABITAT	2020	P	252/5272018/LESCAR VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	500 000,00	476 397,23	37,31	A	F		0,300	F		0,300	A-1	EUR	1 464,65	11 819,06
BEARNAISE HABITAT	2020	P	253/5272019/LESCAR VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 197 391,00	1 149 142,59	37,31	A	F		1,100	F		1,100	A-1	EUR	12 907,39	24 256,16
BEARNAISE HABITAT	2020	P	254/5311700/LESCAR VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	60 000,00	60 000,00	37,31	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BEARNAISE HABITAT	2021	P	255/5406398/TOUR DES FLEURS ANRU PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 852 298,00	2 764 978,54	28,07	A	F	0,000	F	0,580	A-1	EUR	14 634,84	87 319,46		
BEARNAISE HABITAT	2021	P	256/5406399/TOUR DES FLEURS ANRU PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 332 000,00	1 280 301,11	23,07	A	F	0,000	F	0,250	A-1	EUR	2 946,40	51 698,89		
BEARNAISE HABITAT	2021	P	257/5406400/TOUR DES FLEURS ANRU PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	119 320,00	111 959,98	13,08	A	F	0,000	F	1,100	A-1	EUR	1 157,15	7 360,02		
CDC HABITAT SOCIAL	2020	X	700/5360557/LONS RESIDENCE L ECUYER	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	600 667,00	553 440,38	22,74	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 322,04	21 290,62
CDC HABITAT SOCIAL	2022	P	701/5465001/BILLERE - ILOT PLAINE 21 LOGEMENTS VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	444 517,00	444 517,00	38,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2022	P	702/5465002/BILLERE - ILOT PLAINE 21 LOGEMENTS VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	258 954,00	258 954,00	48,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2022	P	703/5465003/BILLERE - ILOT PLAINE 21 LOGEMENTS VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	378 110,00	378 110,00	38,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2022	P	704/5465004/BILLERE - ILOT PLAINE 21 LOGEMENTS VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	303 645,00	303 645,00	48,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2022	P	705/5465005/BILLERE - ILOT PLAINE 21 LOGEMENTS VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	105 000,00	105 000,00	38,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
COL	2016	P	800//9LOGEMENTS BD DE LA PAIX-PAU	CREDIT FONCIER	1 195 468,00	0,00	0,00	A	V	STIBOR03M	1,731	V	STIBOR03M	1,730	-	EUR	10 429,48	602 860,06
COL	2016	P	801/GI4790-00000539689/RESIDENCE DOMAN - BILLERE		4 336 979,00	0,00	0,00	A	V	EURIBOR03M	0,000	V	EURIBOR03M	0,500	-	EUR	21 684,90	0,00
COL	2017	P	802//RESIDENCE AMASSADE - PAU	ARKEA	1 849 890,00	1 604 385,27	24,90	A	F	1,750	F	1,750	-	EUR	28 966,08	50 819,22		
COL	2019	P	803//RESIDENCE 10 LOGEMENTS DOMAN- BILLERE	CREDIT AGRICOLE	1 214 254,56	1 141 183,65	36,47	A	F	1,150	F	1,150	-	EUR	13 406,93	24 636,00		
COL	2020	P	804/5343737/RESIDENCE AMASSADE - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	248 214,00	242 296,17	57,54	A	F	1,750	F	1,100	-	EUR	2 697,98	2 975,10		
COL	2022	X	805/5444493/RESIDENCE JARDIN DU LAU PAU 25 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	3 389 517,00	3 389 517,00	39,06	A	V	LIVRET A	1,750	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COL	2021	P	806/5424573/RESIDENCE JARDIN DU LAU PAU 55 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	87 500,00	87 500,00	38,97	A	F	1,750	F		0,370	-	EUR	349,83	0,00	
COL	2021	P	807/5424574/RESIDENCE JARDIN DU LAU PAU 55 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	52 500,00	52 500,00	5,91	A	F	1,750	F		0,010	-	EUR	5,25	0,00	
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2014	P	300/2856/5005841/FOYER DES LADS DOMAINE DE SERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	806 430,93	653 703,61	31,73	A	V	LIVRET A	0,568	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	3 697,87	18 636,74
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2015	X	301/5045485/RESIDENCE CALIFORNIE-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	375 582,82	334 041,99	42,81	A	V	LIVRET A	1,050	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	3 571,72	6 121,97
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2014	X	302/5020040/RESIDENCE LE LAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	837 000,00	685 371,15	26,57	A	V	LIVRET A	1,577	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	11 288,51	20 160,55
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2015	X	303/5045487/CALIFORNIA 2-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 671 851,00	1 404 956,70	32,81	A	V	LIVRET A	0,553	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	7 940,43	38 758,00
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2015	P	304/5045486/CALIFORNIA 2-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	776 395,00	696 236,19	42,81	A	V	LIVRET A	1,355	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	9 560,09	11 918,79
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2015	X	305/5045485/CALIFORNIA 2-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	3 160 609,00	2 721 545,04	32,81	A	V	LIVRET A	1,356	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	37 622,07	65 274,69
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2015	X	306/5045488/CALIFORNIA 2-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	375 083,00	328 527,26	42,81	A	V	LIVRET A	0,552	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 844,08	6 760,76
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	307/5089533/RESIDENCE GALAS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	722 260,39	590 332,81	18,24	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	8 335,31	27 097,86
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2018	X	308/5134979/RESIDENCE LE BROUGNAT - GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 254 512,00	1 157 124,01	35,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	15 956,50	24 838,89
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2018	X	309/5134978/RESIDENCE LE BROUGNAT - GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	468 171,00	441 162,79	45,13	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	6 048,69	6 888,47
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2018	X	310/5134980/RESIDENCE LE BROUGNAT - GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 005 908,00	914 954,59	35,47	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	5 158,34	22 925,77

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2018	X	311/5134981/RESIDENCE LE BROUGNAT - GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	335 303,00	311 731,44	45,47	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 747,20	5 941,46
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	312/5186992/RESIDENCE EUROPA - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	194 672,00	172 608,73	34,64	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	973,89	4 461,19
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	313/5186991/RESIDENCE EUROPA - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	55 516,00	50 624,13	44,39	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	283,87	989,14
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	314/5186994/RESIDENCE EUROPA - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	281 055,00	253 596,73	34,64	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	3 499,70	5 639,91
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	315/5186993/RESIDENCE EUROPA - PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	118 059,00	109 191,32	44,39	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	1 497,90	1 764,47
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	316/5187794/HAUT DE BILAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	3 500 000,00	3 500 000,00	34,39	A	V	LIVRET A	0,467	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	317/5164728/RESIDENCE VALLEE NAVARRE-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	813 090,00	758 102,27	35,98	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	4 270,92	18 429,87
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	318/5164729/RESIDENCE VALLEE NAVARRE-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	258 238,00	244 659,96	45,97	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 370,66	4 550,86
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	319/5164726/RESIDENCE VALLEE NAVARRE-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 651 518,00	1 556 009,83	35,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	21 441,70	32 263,91
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	320/5164727/RESIDENCE VALLEE NAVARRE-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	598 297,00	572 585,08	45,97	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	7 847,16	8 685,82
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	321/5195192/RESIDENCE CHARLOTTE & PERLIC - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	86 000,00	59 232,50	9,83	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	873,86	5 498,03
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2017	X	322/5202549/RESIDENCE CHARLOTTE & PERLIC - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	409 000,00	281 698,73	9,83	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	4 155,92	26 147,62
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	323/211459/LONS -RESIDENCE PERLIC III	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	410 000,00	333 679,86	11,41	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	3 955,15	25 879,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	324/5233186/PAU -RESIDENCE GASSIOT	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	440 385,00	420 494,89	36,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 367,60	9 977,20
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	325/5233188/PAU -RESIDENCE GASSIOT	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	546 731,00	515 113,25	35,98	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	7 098,22	10 680,89
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	326/5233189/PAU -RESIDENCE GASSIOT	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	175 588,00	169 417,40	46,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	948,81	3 093,76
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	X	327/5233187/PAU -RESIDENCE GASSIOT	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	397 245,00	380 173,32	45,97	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	5 210,19	5 767,04
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	P	328/5308767/RESIDENCE FLORANNE ARTIX	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	47 855,00	38 946,95	11,91	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	461,64	3 020,65
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	P	329/5308780/RESIDENCE LA HOUN UZEIN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	9 110,00	7 414,21	11,91	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	87,88	575,03
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	P	330/5308781/RESIDENCE ARCHANGE PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	25 100,00	20 427,71	11,91	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	242,13	1 584,34
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2019	P	331/5308782/RESIDENCE GOUBERN GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	24 900,00	20 264,94	11,91	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	240,20	1 571,71
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	332/5323965/RESIDENCE PLEINE ROUGE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	406 870,00	397 258,12	38,31	A	F		0,000	F		0,300	A-1	EUR	1 220,61	9 611,88
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	333/5323966/RESIDENCE PLEINE ROUGE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	118 618,00	116 410,12	48,30	A	F		0,000	F		0,300	A-1	EUR	355,85	2 207,88
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	334/5323857/RESIDENCE PLEINE ROUGE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	271 950,00	265 540,84	38,31	A	F		0,000	F		0,300	A-1	EUR	815,85	6 409,16
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	335/5323858/RESIDENCE PLEINE ROUGE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	71 963,00	70 623,53	48,30	A	F		0,000	F		0,300	A-1	EUR	215,89	1 339,47
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	336/1376618/RESIDENCE PLEINE ROUGE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 149 762,00	1 126 724,09	38,31	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	12 647,38	23 037,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	337/5323854/RESIDENCE PLEINE ROUGE BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	414 623,00	408 358,57	48,30	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	4 560,85	6 264,43
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	338/5311697/LES JARDINS DE L OUSTAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	197 432,00	192 776,41	38,81	A	F		0,300	F		0,300	A-1	EUR	592,30	4 655,59
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	339/5311696/LES JARDINS DE L OUSTAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	89 735,00	88 067,88	48,80	A	F		0,300	F		0,300	A-1	EUR	269,20	1 667,12
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	340/5311699/LES JARDINS DE L OUSTAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	392 034,00	384 513,05	38,89	A	F		1,100	F		1,100	A-1	EUR	4 668,92	7 520,95
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	341/5311698/LES JARDINS DE L OUSTAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	178 183,00	175 482,36	48,80	A	F		1,100	F		1,100	A-1	EUR	1 960,01	2 700,64
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2020	P	342/5311700/LES JARDINS DE L OUSTAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	60 000,00	54 573,34	17,29	A	F		0,370	F		1,100	A-1	EUR	630,32	2 728,17
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	343/5422048/ALL SQUARE ARTIGUELOUVE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	601 784,00	593 836,32	48,88	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	9 628,54	7 947,68
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	344/5422049/ALL SQUARE ARTIGUELOUVE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 436 212,00	1 407 434,47	38,89	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	15 798,33	28 777,53
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	P	345/5422050/ALL SQUARE ARTIGUELOUVE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	255 993,00	251 239,87	48,88	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	767,98	4 753,13
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	X	346/5422051/ALL SQUARE ARTIGUELOUVE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	494 111,00	484 367,00	38,89	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	3 952,89	9 744,00
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	C	347/5422052/ALL SQUARE ARTIGUELOUVE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	150 000,00	146 250,00	38,89	A	F		0,370	F		0,370	A-1	EUR	555,00	3 750,00
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	X	348/5438589/KEPLER EDISON PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	116 241,00	113 785,95	38,89	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	348,72	2 455,05
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	X	349/5438590/KEPLER EDISON PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	138 041,00	135 125,52	38,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	414,12	2 915,48

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	X	350/5438598/KEPLER EDISON PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	489 701,00	478 319,49	38,89	A	F		1,100	F		0,370	A-1	EUR	1 811,89	11 381,51
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2021	X	351/5438592/KEPLER EDISON PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	279 932,00	276 870,75	48,64	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 079,25	3 061,25
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2022	C	352/5438598/KEPLER EDISON PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	85 000,00	85 000,00	38,64	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMO FRANCE EX HABITELEM	2022	P	353/5438599/KEPLER EDISON PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	255 000,00	247 479,33	28,65	A	F		1,100	F		0,830	A-1	EUR	1 064,76	7 520,67
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	P	15001/5336428/RESIDENCE SWING 55 LOGEMENTS BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	971 300,00	950 792,68	38,81	A	F		0,300	F		0,300	A-1	EUR	2 913,90	20 507,32
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	P	15002/5336429/RESIDENCE SWING 55 LOGEMENTS BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	602 495,00	592 796,89	48,88	A	F		0,300	F		0,300	A-1	EUR	1 958,11	9 698,11
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	X	15003/5336426/RESIDENCE SWING 55 LOGEMENTS BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 392 388,00	2 350 954,56	38,81	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	26 316,27	41 433,44
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	P	15004/5336427/RESIDENCE SWING 55 LOGEMENTS BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 075 588,00	1 062 349,09	48,88	A	F		1,100	F		1,100	A-1	EUR	12 817,42	13 238,91
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15005/5441201/PAU JB CARREAU RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	435 000,00	435 000,00	38,72	A	F		0,000	F		0,930	A-1	EUR	4 045,50	0,00
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15006//PAU JB CARREAU RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	901 667,00	883 633,66	48,72	A	F		0,000	F		2,600	A-1	EUR	23 443,34	18 033,34
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15007//PAU JB CARREAU RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	569 305,00	569 305,00	38,72	A	F		0,000	F		2,600	A-1	EUR	14 801,93	0,00
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15008//PAU JB CARREAU RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	684 169,00	569 305,00	38,72	A	F		0,000	F		2,600	A-1	EUR	14 801,93	0,00
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15009//PAU JB CARREAU RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	339 820,00	569 305,00	38,72	A	F		0,000	F		2,600	A-1	EUR	14 801,93	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15010/120221/BILLERE- RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	192 500,00	187 687,50	38,72	A	F	0,000	F		2,600	A-1	EUR	5 005,00	4 812,50	
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15011//PAU RES INTERGENERATIONNELLE CORISANDE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 581 064,00	2 581 064,00	48,72	A	F	0,000	F		2,600	A-1	EUR	67 107,66	0,00	
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15012//PAU RES INTERGENERATIONNELLE CORISANDE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	539 395,00	539 395,00	38,72	A	F	0,000	F		2,600	A-1	EUR	14 024,27	0,00	
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15013//PAU RES INTERGENERATIONNELLE CORISANDE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 065 523,00	1 065 523,00	48,72	A	F	0,000	F		2,600	A-1	EUR	27 703,60	0,00	
HLM LONGEVIE ENEAL	2021	C	15014//PAU RES INTERGENERATIONNELLE CORISANDE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	281 179,00	281 179,00	38,72	A	F	0,000	F		2,600	A-1	EUR	7 310,65	0,00	
HLM LONGEVIE ENEAL	2022	P	15015/5440993/PAU RES INTERGENERATIONNELLE CORISANDE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	660 000,00	660 000,00	39,89	A	F	0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00	
HLMCOLIGNY	2014	P	501/1377416/DOMAINE DU ROY2 IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	770 404,00	660 972,31	31,73	A	V	LIVRET A	1,850	V	LIVRET A	3,050	-	EUR	20 529,02	12 110,41
HLMCOLIGNY	2014	X	502/5028301/DOMAINE DU ROY2 IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	396 574,00	355 233,15	41,81	A	V	LIVRET A	1,856	V	LIVRET A	1,860	-	EUR	6 710,60	5 551,41
HLMCOLIGNY	2014	X	503/5052025/LES CITEAUX PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	713 037,00	599 878,25	31,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	8 299,65	14 910,68
HLMCOLIGNY	2014	X	504/5052026/LES CITEAUX PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	427 226,00	376 929,57	41,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	5 178,17	6 638,63
HLMCOLIGNY	2014	X	505/5052027/LES CITEAUX PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	525 662,00	430 034,30	31,81	A	V	LIVRET A	0,557	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 432,62	12 260,05
HLMCOLIGNY	2014	X	506/5052027/LES CITEAUX PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	193 184,00	165 904,46	41,81	A	V	LIVRET A	0,537	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	931,74	3 502,96
HLMCOLIGNY	2015	X	507/5054815/BERGES DE L OUSSE-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 833 067,00	1 542 159,82	31,81	A	V	LIVRET A	1,362	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	21 336,65	38 332,20

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLMCOLIGNY	2015	X	508/5054817/BERGES DE LOUSSE-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	935 263,00	825 156,40	41,81	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	11 335,81	14 532,98
HLMCOLIGNY	2014	X	509/5001805/RESIDENCE FOURNETS PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	57 022,00	49 513,42	32,90	A	V	LIVRET A	1,498	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	810,34	1 132,57
HLMCOLIGNY	2014	X	510/5001806/RESIDENCE FOURNETS PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	84 910,00	76 684,21	42,47	A	V	LIVRET A	1,544	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	1 246,71	1 235,45
HLMCOLIGNY	2014	X	511/5048033/PORTE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	813 003,00	688 882,41	31,48	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	11 284,37	16 390,59
HLMCOLIGNY	2014	X	512/5048032/PORTE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	126 519,00	112 478,73	41,47	A	V	LIVRET A	1,611	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	1 829,56	1 868,95
HLMCOLIGNY	2014	X	513/5048016/PORTE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	354 411,00	306 750,24	41,47	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	2 503,00	6 125,06
HLMCOLIGNY	2014	X	514/5048015/PORTE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	62 965,00	54 554,88	41,47	A	V	LIVRET A	0,811	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	445,15	1 089,33
HLMCOLIGNY	2014	X	515/5048018/PORTE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 533 828,00	1 299 659,56	31,48	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	21 289,32	30 922,82
HLMCOLIGNY	2014	X	516/5048017/PORTE DES PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	405 777,00	343 827,31	31,48	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	5 632,13	8 180,69
HLMCOLIGNY	2016	X	517/5105701/LE PERLIC I & II-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	120 000,00	92 549,55	18,49	A	V	LIVRET A	0,501	V	LIVRET A	0,500	-	EUR	485,91	4 632,31
HLMCOLIGNY	2018	X	518/1329971/LE PERLIC I & II-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	979 083,66	882 158,70	27,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	12 242,87	24 720,80
OFFICE 64 HABITAT	2014	X	601/5048007/SAINT EXUPERY-IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 378 658,00	1 136 914,49	31,65	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	9 343,85	31 067,36
OFFICE 64 HABITAT	2014	X	602/5048008/SAINT EXUPERY-IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	494 929,00	428 371,54	41,64	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	3 495,40	8 553,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE 64 HABITAT	2014	X	603/5048009/SAINT EXUPERY-IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 034 067,00	1 723 527,42	31,65	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	28 232,57	41 007,92
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	604/5048010/SAINT EXUPERY-IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	734 667,00	663 400,09	41,97	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	10 785,15	10 672,16
OFFICE 64 HABITAT	2014	X	605/5011803-1376428/SAINT EXUPERY-IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	838 337,00	721 572,64	31,65	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	2,110	-	EUR	15 556,12	15 684,20
OFFICE 64 HABITAT	2014	X	606/5011804/SAINT EXUPERY-IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	606 663,00	546 740,41	41,64	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	2,110	-	EUR	11 706,06	8 049,01
OFFICE 64 HABITAT	2014	P	607/5021689/LE BIALE-LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 543 181,00	1 328 245,31	31,65	A	F		2,110	F		2,110	-	EUR	28 635,15	28 870,92
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	608/5105440/LE BIALE-LESCAR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 139 810,00	858 163,55	17,74	A	F		1,350	F		1,350	-	EUR	12 150,48	41 871,77
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	609/5100729/RESIDENCE SIRIUS-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	3 423 750,00	2 949 056,06	32,65	A	V	LIVRET A	1,332	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	40 764,98	70 571,72
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	610/5100730/RESIDENCE SIRIUS-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 435 342,00	1 287 455,84	42,89	A	F		1,321	F		1,350	-	EUR	17 677,46	21 985,92
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	611/5100731/RESIDENCE SIRIUS-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	847 735,00	712 481,07	32,65	A	F		0,544	F		0,550	-	EUR	4 026,67	19 641,38
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	612/5100732/RESIDENCE SIRIUS-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	448 759,00	393 092,61	42,64	A	F		0,545	F		0,550	-	EUR	2 206,47	8 083,79
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	613/5048173/ PRESBYTERE LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	290 382,00	244 784,05	32,31	A	F		0,563	F		0,550	-	EUR	1 383,34	6 733,06
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	614/5048174/ PRESBYTERE LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	58 191,00	51 120,26	42,30	A	V	LIVRET A	0,555	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	286,93	1 048,89
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	615/5048171/ PRESBYTERE LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	565 642,00	485 861,92	32,31	A	V	LIVRET A	1,347	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	6 717,02	11 695,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	616/5048172/ PRESBYTERE LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	130 815,00	117 447,16	42,89	A	F		1,314	F		1,350	-	EUR	1 612,61	2 005,65
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	617/5093327/RESIDENCE LES MUGUETS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	330 460,00	277 765,03	32,90	A	F		0,545	F		0,550	-	EUR	1 569,87	7 666,75
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	618/5093328/RESIDENCE LES MUGUETS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	160 719,00	143 249,78	42,89	A	V	LIVRET A	0,546	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	1 166,18	2 523,26
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	619/5093164/RESIDENCE JEAN D ALBRET-GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	594 019,00	499 621,11	32,48	A	F		0,563	F		0,550	-	EUR	2 823,70	13 779,60
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	620/5093165/RESIDENCE JEAN D ALBRET-GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	246 817,00	216 439,43	42,47	A	F		0,560	F		0,550	-	EUR	1 214,90	4 450,99
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	621/5093162/RESIDENCE JEAN D ALBRET-GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 086 242,00	936 570,67	32,48	A	F		1,360	F		1,350	-	EUR	12 946,27	22 412,40
OFFICE 64 HABITAT	2015	P	622/5093163/RESIDENCE JEAN D ALBRET-GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	510 319,00	458 170,01	42,47	A	F		1,358	F		1,350	-	EUR	6 290,92	7 824,18
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	623/5108669/COTE PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	933 224,00	784 330,52	32,90	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	4 432,74	21 622,09
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	624/5108670/COTE PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	370 634,00	324 658,63	42,72	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 822,34	6 676,48
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	625/5108667/COTE PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 905 031,00	1 640 903,44	32,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	22 682,31	39 267,27
OFFICE 64 HABITAT	2015	X	626/5108668/COTE PYRENEES-LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	843 316,00	756 427,45	42,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	10 386,16	12 917,53
OFFICE 64 HABITAT	2016	X	627/5140803/JARDINS ICARE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	346 987,00	299 665,55	33,56	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 692,14	7 995,45
OFFICE 64 HABITAT	2016	X	628/5140804/JARDINS ICARE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	164 084,00	146 675,72	43,55	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	822,88	2 939,65

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE 64 HABITAT	2016	X	629/5140801/JARDINS ICARE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	880 934,00	776 812,65	33,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	10 728,87	17 918,17
OFFICE 64 HABITAT	2016	X	630/5140802/JARDINS ICARE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	375 920,00	342 946,39	43,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	4 706,48	5 681,47
OFFICE 64 HABITAT	2017	P	633/645749/OERATION NEOCITY - BILLERE	CREDIT AGRICOLE	814 000,00	0,00	0,00	A	V	EURIBOR03M	0,952	V	EURIBOR03M	0,950	-	EUR	7 733,00	814 000,00
OFFICE 64 HABITAT	2018	X	634/5230288/OERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 349 838,00	1 227 786,72	35,73	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	6 922,03	30 764,32
OFFICE 64 HABITAT	2018	X	635/5230291/OERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	645 788,00	600 389,58	45,30	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	3 365,08	11 443,15
OFFICE 64 HABITAT	2018	X	636/5230290/OERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	4 116 499,00	3 796 934,42	35,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	52 358,93	81 505,23
OFFICE 64 HABITAT	2018	X	637/5230289/OERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 581 087,00	1 489 876,06	45,30	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	20 427,38	23 263,43
OFFICE 64 HABITAT	2018	X	638/5251119/RESIDENCE LES ROSELIERES - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	852 354,00	775 284,84	35,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	4 370,91	19 426,10
OFFICE 64 HABITAT	2018	X	639/5251118/RESIDENCE LES ROSELIERES - LONS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	320 382,00	297 859,38	45,80	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 669,45	5 677,07
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	640/5305138/OPERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	445 883,00	419 219,58	36,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 711,97	9 141,33
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	641/5305139/OPERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	161 702,00	154 444,54	46,30	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 726,38	2 499,63
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	642/5305140/OPERATION NEOCITY - BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	25 000,00	23 125,00	36,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	625,00
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	643/5287534/SAINT CRICQ BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	436 525,00	407 003,66	36,10	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 292,94	9 894,47
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	644/5287532/SAINT CRICQ BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	116 512,26	110 386,10	46,13	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	618,42	2 053,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	645/5287533/SAINT CRICQ BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	679 064,70	639 794,02	36,14	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	8 816,31	13 266,15
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	646/5287531/SAINT CRICQ BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	319 783,00	306 040,28	46,13	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	4 194,22	4 642,47
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	647/5324655/PIC GABIZOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	143 074,50	133 084,75	36,77	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	409,44	3 396,15
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	648/5324654/PIC GABIZOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	62 419,50	59 000,43	46,77	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	180,50	1 167,29
OFFICE 64 HABITAT	2019	P	649/5324653/PIC GABIZOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	388 189,00	364 667,63	36,77	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 098,93	7 961,86
OFFICE 64 HABITAT	2019	X	650/5324652/PIC GABIZOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	133 659,50	127 660,64	46,77	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 427,00	2 066,14
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	651/5390064/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	151 980,00	148 300,77	37,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	455,94	3 679,24
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	652/5390065/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	94 952,50	93 150,74	47,80	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	284,86	1 801,77
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	653/5390066/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	857 615,00	839 886,63	37,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	9 433,77	17 728,38
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	654/5390067/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	339 254,50	333 900,15	47,80	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	3 730,79	5 262,60
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	655/5390068/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	37 312,50	36 545,69	37,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,560	-	EUR	581,09	703,24
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	656/5390069/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	19 550,50	19 247,98	47,80	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,560	-	EUR	304,47	269,22
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	657/5390070/BILLERE 35 LOGEMENT ALPHA VEGA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	35 139,50	34 478,16	37,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,560	-	EUR	548,18	661,35

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	658/5395093/LES HAUTES DE GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	224 148,00	219 555,56	37,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 466,08	4 633,08
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	659/5395094/LES HAUTES DE GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	81 616,00	80 365,16	47,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	897,94	1 265,64
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	660/5395095/LES HAUTES DE GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	19 027,00	18 665,96	47,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	57,08	361,05
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	661/5395096/LES HAUTES DE GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	37 899,50	36 982,01	37,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	113,70	917,50
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	662/5396545/LES HAUTES DE GAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	52 038,00	50 778,23	37,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	156,12	1 259,77
OFFICE 64 HABITAT	2021	P	692/5428983/PAU - RESIDENCE LE MOHEDAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	678 132,00	664 544,20	38,65	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 459,45	13 587,80
OFFICE 64 HABITAT	2021	P	693/5428982/PAU - RESIDENCE LE MOHEDAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	207 460,00	204 325,54	48,65	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 282,06	3 134,46
OFFICE 64 HABITAT	2021	P	694/5428985/PAU - RESIDENCE LE MOHEDAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	191 324,00	187 490,42	38,65	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 104,56	3 833,58
OFFICE 64 HABITAT	2021	P	695/5428984/PAU - RESIDENCE LE MOHEDAN	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	91 449,00	90 067,32	48,65	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	1 005,94	1 381,68
OFFICE 64 HABITAT	2021	X	828//LONS - LES JARDINS DE VIENNE	CREDIT AGRICOLE	862 500,00	693 415,68	3,92	A	V	EURIBOR03M	0,300	V	EURIBOR03M	1,000	-	EUR	9 005,05	169 084,33
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2013	X	400/1254624/TVX RESIDENCE ARREMOULIT-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	897 505,00	388 841,93	5,91	A	V	LIVRET A	1,751	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	8 317,45	60 749,89
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	401/5108338/RESIDENCE MAGNOLIAS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	593 004,00	510 785,56	32,04	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	7 060,62	12 223,24
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	P	402/5108337/RESIDENCE MAGNOLIAS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	264 335,00	237 099,99	42,81	A	V	LIVRET A	1,336	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	3 255,51	4 048,97
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	403/5923/1/RESIDENCE LES AMANDIERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	147 946,00	122 137,03	31,04	A	V	LIVRET A	0,818	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	1 003,80	3 337,52

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	404/5923/2/RESIDENCE LES AMANDIERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	69 297,00	60 041,11	41,14	A	V	LIVRET A	0,811	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	489,92	1 198,88
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	405/5923/3/RESIDENCE LES AMANDIERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	722 306,00	612 617,59	31,04	A	V	LIVRET A	1,623	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	10 035,10	14 576,02
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	406/5923/4/RESIDENCE LES AMANDIERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	336 101,00	298 802,61	41,14	A	V	LIVRET A	1,611	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	4 860,28	4 964,92
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	X	407/5923/5/RESIDENCE LES AMANDIERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	308 012,00	260 988,04	31,48	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	4 275,17	6 209,69
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	408/5923/6/RESIDENCE LES AMANDIERS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	148 671,00	132 172,42	41,30	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	2 149,90	2 196,18
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	409/9443/RESIDENCE ARBIZON-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 009 187,00	501 465,32	6,32	A	V	LIVRET A	1,671	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	9 098,60	67 196,89
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	P	410/9638/RESIDENCE LES CHENES-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	206 117,00	102 419,58	6,49	A	V	LIVRET A	1,633	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	1 858,30	13 724,34
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	411/9632/RESIDENCE CLERMONT-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	265 182,00	149 116,75	7,49	A	V	LIVRET A	1,614	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	2 664,01	17 384,00
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	412/5108328/RESIDENCE MAGNOLIAS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	461 009,00	387 456,20	32,04	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 189,76	10 681,23
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	413/5108329/RESIDENCE MAGNOLIAS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	202 577,00	177 448,30	42,81	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	996,04	3 649,15
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	414/1376650/RESIDENCE MAGNOLIAS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	268 435,00	231 217,19	32,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	3 196,13	5 533,09
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	416/5086053/RESIDENCE SYCOMORE-BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	901 316,00	788 177,90	32,31	A	V	LIVRET A	1,874	V	LIVRET A	1,860	-	EUR	14 979,92	17 194,19
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	417/5086054/RESIDENCE SYCOMORE-BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	234 387,00	213 234,37	42,30	A	V	LIVRET A	1,872	V	LIVRET A	1,860	-	EUR	4 026,07	3 221,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	418/1376642/LES BERGES DE L OUSSE- PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 694 578,00	1 459 629,19	32,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	20 176,54	34 929,33
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	419/5089510/LES BERGES DE L OUSSE- PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	532 464,00	477 603,17	42,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	6 557,75	8 156,04
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	X	420/5049544/LES TULIPIERS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	92 316,00	79 985,53	41,47	A	V	LIVRET A	0,811	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	652,66	1 597,12
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	X	421/5049545/LES TULIPIERS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	269 285,00	222 696,15	31,48	A	V	LIVRET A	0,806	V	LIVRET A	0,800	-	EUR	1 830,14	6 071,74
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	X	422/1376630/LES TULIPIERS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	325 163,00	282 345,94	32,90	A	V	LIVRET A	1,498	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	4 620,87	6 458,40
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2014	X	423/5049546/LES TULIPIERS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	111 473,00	100 749,12	42,89	A	V	LIVRET A	1,514	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	1 637,92	1 620,76
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	424/5025306/LE THELEME-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	396 448,00	223 140,97	7,91	A	V	LIVRET A	1,601	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	3 985,50	25 952,57
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2015	X	425/5108326/RESIDENCE MAGNOLIAS-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	117 962,00	105 808,15	42,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	1 452,80	1 806,89
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	426/5139387/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	132 862,00	114 742,53	33,73	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	647,93	3 061,47
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	427/5139388/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	42 381,00	37 887,28	43,72	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	212,56	759,26
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	428/1376666/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	241 503,00	212 770,90	33,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 396,99	5 137,95
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	429/5139390/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	77 049,00	70 290,69	43,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	964,65	1 164,48
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	P	430//AMELIORATION DU PATRIMOINE	C.EPARGNE	1 373 500,00	879 316,76	8,76	A	F		2,290	F		2,290	-	EUR	22 130,84	87 095,37
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	431/1376667/RESIDENCE SYCOMORE-BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	622 938,26	548 826,04	33,48	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 182,87	13 252,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	432/5140980/RESIDENCE SYCOMORE-BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	223 406,00	203 810,07	43,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	2 797,02	3 376,45
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	433/5140979/RESIDENCE SYCOMORE-BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	325 073,10	280 740,22	33,48	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 585,27	7 490,50
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	434/5140978/RESIDENCE SYCOMORE-BIZANOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	116 598,00	104 234,93	43,47	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	584,78	2 088,87
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	435/1376665/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	122 942,00	108 315,34	33,28	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 220,24	2 615,58
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	436/5139370/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	52 357,00	47 764,53	43,28	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	655,50	791,30
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	437/5139372/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	60 718,00	52 437,39	33,28	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	296,10	1 399,10
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	438/5139373/RESIDENCE BOIS GENTIL-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	25 862,00	23 119,80	43,28	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	129,71	463,32
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	439/1376647/RESIDENCE LA CHENERAIE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	699 884,00	614 445,98	33,16	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 922,12	14 837,51
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	440/5092219/RESIDENCE LA CHENERAIE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	213 075,00	194 385,25	43,15	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	2 667,68	3 220,31
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	441/5092220/RESIDENCE LA CHENERAIE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	372 078,00	321 334,68	33,16	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 814,50	8 573,61
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	442/5092221/RESIDENCE LA CHENERAIE-GELOS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	113 257,00	101 248,19	43,15	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	568,03	2 029,01
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2016	X	443/5100199/PAU-RESIDENCE AUBEPINES	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	305 508,00	278 710,52	43,89	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	3 824,93	4 617,30
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	444/5100200/PAU-RESIDENCE AUBEPINES	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 109 059,00	978 151,25	33,89	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	13 509,55	22 555,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	445/5100201/PAU-RESIDENCE AUBEPINES	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	136 638,00	122 150,05	43,89	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	685,29	2 447,89
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	446/5100202/PAU-RESIDENCE AUBEPINES	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	524 328,00	452 821,09	33,89	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 556,97	12 081,83
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	447/5186959/RESIDENCE BUIS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	209 077,00	180 563,46	33,89	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 019,59	4 817,66
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	448/5186960/RESIDENCE BUIS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	63 299,00	56 587,31	43,89	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	317,47	1 134,01
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	449/5186958/RESIDENCE BUIS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	482 597,00	425 633,68	33,89	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	5 878,56	9 814,98
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	450/5186957/RESIDENCE BUIS-BILLERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	127 677,00	118 407,54	44,30	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	1 624,21	1 903,94
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	451/5193068/PAU-RESIDENCE RICHELIEU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	451 717,00	390 112,65	33,89	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 202,87	10 408,69
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	452/5193069/PAU-RESIDENCE RICHELIEU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	182 464,00	166 385,92	44,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	933,00	3 250,99
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	453/5193067/PAU-RESIDENCE RICHELIEU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 018 283,00	918 799,67	34,48	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	12 679,65	20 433,83
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	454/5193066/PAU-RESIDENCE RICHELIEU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	332 596,00	308 449,22	44,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	4 231,02	4 959,74
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	455/1376676/PAU-RESIDENCE DOUMER	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	511 944,00	341 296,00	9,66	A	V	LIVRET A	0,035	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	34 129,60
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	456/5190073/PAU-RESIDENCE DOUMER	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	262 460,00	216 761,17	19,66	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	3 052,99	9 386,52
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	457/5187652/PAU-RESIDENCE LE MANOIR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 103 773,00	911 587,00	19,49	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	12 839,34	39 474,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2017	X	458/1376677/PAU-RESIDENCE LE MANOIR	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	849 880,00	566 586,65	9,49	A	V	LIVRET A	0,035	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	56 658,67
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	459/5194658/RESIDENCE CHARMAIE-AV POUGUET PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	441 798,00	401 850,98	34,98	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 265,56	10 069,07
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	460/5194657/RESIDENCE CHARMAIE-AV POUGUET PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	109 899,00	102 173,19	44,97	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	572,67	1 947,37
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	461/5194659/RESIDENCE CHARMAIE-AV POUGUET PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	917 043,00	845 852,78	34,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	11 664,13	18 157,13
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	462/5194660/RESIDENCE CHARMAIE-AV POUGUET PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	244 531,00	230 424,32	44,97	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	3 159,30	3 597,92
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	463/5244395/RESIDENCE MERISIER-CHEMIN SALIE PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 458 807,00	2 236 483,63	35,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	12 608,87	56 038,96
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	464/5244396/RESIDENCE MERISIER-CHEMIN SALIE PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	896 265,00	833 258,21	45,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	4 670,26	15 881,53
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	465/5218280/RESIDENCE LES JARDINS D ANAYET-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	667 918,00	607 525,39	35,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	3 425,11	15 222,60
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	466/5218281/RESIDENCE LES JARDINS D ANAYET-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	253 412,00	235 597,31	45,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	1 320,48	4 490,38
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	467/5218279/RESIDENCE LES JARDINS D ANAYET-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 114 508,00	1 027 988,53	35,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	14 175,74	22 066,87
OFFICE PALOIS DE L HABITAT	2018	X	468/5218278/RESIDENCE LES JARDINS D ANAYET-PAU	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	463 397,00	436 664,21	45,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	5 987,02	6 818,22
OFFICE TOURISME COMMUNAUTAIRE	2018	P	950/OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE	CREDIT AGRICOLE	760 000,00	613 022,33	15,44	T	F		1,884	F		1,870	-	EUR	11 858,69	33 733,79
OFFICE TOURISME COMMUNAUTAIRE	2021	P	953/OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE	CREDIT AGRICOLE	300 000,00	279 362,43	18,34	T	F		1,880	F		0,920	-	EUR	2 649,52	13 789,96

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAU BEARN HABITAT	2021	X	663/5416327/CN - 10 LOGTS IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	455 083,00	445 068,98	38,14	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 110,44	9 118,55
PAU BEARN HABITAT	2021	X	664/5416326/CN - 10 LOGTS IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	163 296,00	160 828,80	48,13	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 474,93	2 467,20
PAU BEARN HABITAT	2021	X	665/5416328/CN - 10 LOGTS IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	103 130,00	100 699,49	38,14	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	254,23	2 430,51
PAU BEARN HABITAT	2021	X	666/5416329/CN - 10 LOGTS IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	60 938,00	59 806,54	48,13	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	150,22	1 131,46
PAU BEARN HABITAT	2021	X	667/5416330/CN - 10 LOGTS IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	150 000,00	150 000,00	38,14	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,630	-	EUR	945,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	C	668/5416331/CN - 10 LOGTS IDRON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	50 000,00	50 000,00	38,14	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	X	669/5426253/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	58 517,00	57 137,90	38,14	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	175,55	1 379,10
PAU BEARN HABITAT	2021	P	670/5426254/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	150 259,00	147 469,08	48,13	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	306,13	2 789,92
PAU BEARN HABITAT	2021	X	671/5426255/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	608 349,00	598 312,48	38,22	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 691,84	10 036,52
PAU BEARN HABITAT	2021	X	672/5426256/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	314 921,00	312 017,43	48,22	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 349,58	4 758,06
PAU BEARN HABITAT	2021	C	673/5426257/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	120 000,00	120 000,00	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,920	-	EUR	749,01	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	C	674/5426258/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	145 000,00	145 000,00	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	C	675/5423056/29 LOGEMENTS PAU-ALSACE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	192 500,00	192 500,00	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAU BEARN HABITAT	2022	P	676/5446404/CROUS LAHERRERE PAU 116 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	769 359,00	769 359,00	39,06	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2022	P	677/5446405/CROUS LAHERRERE PAU 116 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 651 030,00	1 651 030,00	39,06	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2022	X	678/5446403/CROUS LAHERRERE PAU 116 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 290 828,00	2 290 828,00	39,06	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	C	679/5461325/FOYER JEUNES TRAVAILLEURS LAHERRERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	299 862,00	292 365,45	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	4 797,79	7 496,55
PAU BEARN HABITAT	2021	C	680/5461324/FOYER JEUNES TRAVAILLEURS LAHERRERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	369 153,00	359 924,17	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	5 906,45	9 228,83
PAU BEARN HABITAT	2021	C	681/5461326/FOYER JEUNES TRAVAILLEURS LAHERRERE	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	300 000,00	292 500,00	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	4 800,00	7 500,00
PAU BEARN HABITAT	2021	P	682/5460785/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 419 011,00	1 390 578,13	38,89	A	F		0,000	F		1,100	A-1	EUR	15 609,12	28 432,87
PAU BEARN HABITAT	2021	X	683/5460786/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	445 839,00	439 102,94	48,88	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 904,23	6 736,06
PAU BEARN HABITAT	2021	X	684/5460783/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	56 337,00	55 009,28	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	169,01	1 327,72
PAU BEARN HABITAT	2021	P	685/5460784/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	23 638,00	23 199,10	48,88	A	F		0,000	F		0,300	A-1	EUR	46,80	438,90
PAU BEARN HABITAT	2021	C	686/5460787/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	105 000,00	105 000,00	38,89	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	C	687/5460779/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	315 000,00	315 000,00	38,89	A	F		0,000	F		1,110	A-1	EUR	3 496,50	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	X	688/5460781/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	456 555,00	445 795,17	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	903,89	10 759,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAU BEARN HABITAT	2021	X	689/5460782/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	142 715,00	140 210,74	48,88	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	428,14	2 504,26
PAU BEARN HABITAT	2021	C	690/5460788/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	50 000,00	50 000,00	38,89	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	C	691/5460780/GELOS - CARRE VERDE 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	150 000,00	150 000,00	38,89	A	F		0,000	F		1,110	A-1	EUR	1 646,50	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	X	696/5441588/PAU REHABILITATION ANSABERE 110 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	660 000,00	636 804,82	23,57	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,060	-	EUR	5 148,80	23 195,18
PAU BEARN HABITAT	2021	X	697/5441587/PAU REHABILITATION ANSABERE 110 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	1 587 892,00	1 532 363,43	23,57	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 046,19	55 528,57
PAU BEARN HABITAT	2021	P	698/5441596/PAU - RESIDENCE SARAGOSSE 112 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	672 000,00	648 383,09	23,82	A	F		0,000	F		1,060	-	EUR	7 123,20	23 616,91
PAU BEARN HABITAT	2021	P	699/5441595/PAU - RESIDENCE SARAGOSSE 112 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 449 992,00	2 364 315,79	23,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	26 949,91	85 676,21
PAU BEARN HABITAT	2021	X	820/5421714/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 196 948,00	2 152 927,52	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	24 166,43	44 020,48
PAU BEARN HABITAT	2021	X	821/5421715/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	851 831,00	836 306,34	48,88	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 715,57	12 870,09
PAU BEARN HABITAT	2021	X	822/5421708/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	168 292,00	164 325,79	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	504,88	3 966,21
PAU BEARN HABITAT	2021	X	823/5421710/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	85 358,00	83 773,12	48,55	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	256,07	1 584,88
PAU BEARN HABITAT	2021	C	824/5421711/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	140 447,00	140 447,00	38,89	A	F		0,000	F		0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	X	825/5421707/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	543 844,00	531 027,00	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	1 631,53	12 817,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAU BEARN HABITAT	2021	X	826/5421709/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	275 839,00	270 322,22	48,88	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	827,52	5 516,78
PAU BEARN HABITAT	2021	C	827/5421712/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	44 553,00	44 553,00	38,89	A	F		0,000	F		0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	X	829/5446521/PAU- RESIDENCE LAWRENCE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	469 214,00	459 812,31	38,81	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 161,35	9 401,69
PAU BEARN HABITAT	2021	X	830/5446522/PAU- RESIDENCE LAWRENCE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	387 216,00	381 365,66	48,80	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 259,38	5 850,34
PAU BEARN HABITAT	2021	X	831/5446519/PAU- RESIDENCE LAWRENCE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	105 054,00	102 427,65	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	315,16	2 626,35
PAU BEARN HABITAT	2021	X	832/5446520/PAU- RESIDENCE LAWRENCE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	191 562,00	187 730,76	48,88	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	574,69	3 831,24
PAU BEARN HABITAT	2021	C	833/5446518/PAU- RESIDENCE LAWRENCE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	90 000,00	90 000,00	38,89	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2021	X	834/5446523/PAU- RESIDENCE LAWRENCE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	160 000,00	156 813,95	38,81	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,130	-	EUR	1 808,00	3 186,05
PAU BEARN HABITAT	2021	P	835/5446872/PAU- RESIDENCE ZEPHIR 33 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	831 088,00	801 405,77	23,82	A	F		0,000	F		0,930	-	EUR	7 729,12	29 682,23
PAU BEARN HABITAT	2021	X	836/5446871/PAU- RESIDENCE ZEPHIR 33 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	297 000,00	285 472,54	23,90	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,250	-	EUR	742,50	11 527,46
PAU BEARN HABITAT	2021	X	837/5456810/PAU REHABILITATION ANSABERE 9 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	168 612,00	162 715,64	23,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 854,73	5 896,36
PAU BEARN HABITAT	2021	X	838/5456808/PAU REHABILITATION TOUR DES FLEURS 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	212 004,00	204 590,22	23,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 332,04	7 413,78
PAU BEARN HABITAT	2021	X	839/5456809/PAU REHABILITATION SARAGOSSE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	151 332,00	146 039,92	23,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 664,65	5 292,08

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAU BEARN HABITAT	2021	C	840/5421713/LESCAR - RESIDENCE PROCYON VEFA	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	15 000,00	15 000,00	38,56	A	F		0,000	F		0,000	-	EUR	0,00	0,00
PAU BEARN HABITAT	2022	X	841/5482440/ACTION FONCIERE PASSAGE CARNOT	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	2 049 420,00	2 049 420,00	29,31	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-	EUR	0,00	0,00
SCIC CEINTURE VERTE PAYS DE BE	2020	P	16001//ACQUISITION TERRE EQUIPEES	CREDIT COOPERATIF	570 000,00	514 707,00	16,41	A	F		0,950	F		0,950	A-1	EUR	5 153,60	27 777,20
SEM PAU PYRENEES	2017	P	1100//PROJET POINCARE	CREDIT AGRICOLE	1 117 500,00	919 333,81	14,74	A	F		2,220	F		2,220	-	EUR	21 545,52	51 184,98
SEM PAU PYRENEES	2017	P	1101//PROJET POINCARE	C.EPARGNE	1 117 500,00	960 524,18	14,74	A	F		2,220	F		2,220	-	EUR	22 510,86	53 478,30
SEM PAU PYRENEES	2017	P	1102//PROJET AEROPROTEC	CREDIT COOPERATIF	570 000,00	449 322,70	9,74	A	F		1,700	F		1,700	-	EUR	8 333,89	40 905,73
SEM PAU PYRENEES	2018	P	1103//PROJET FEBUS OPTIC	CREDIT AGRICOLE	320 000,00	242 775,59	10,79	T	F		1,770	F		1,770	-	EUR	4 516,88	19 820,52
SEM PAU PYRENEES	2018	P	1104//PROJET AXIONE	CREDIT AGRICOLE	1 225 000,00	1 031 619,49	14,71	T	F		1,690	F		1,770	-	EUR	18 932,51	60 688,19
SEM PAU PYRENEES	2018	P	1105//PROJET AXIONE	C.EPARGNE	1 225 000,00	1 031 619,49	14,71	T	F		1,690	F		1,770	-	EUR	18 932,51	60 688,19
SEM PAU PYRENEES	2019	P	1106//PROJET AXIONE	CREDIT AGRICOLE	1 475 000,00	1 284 487,43	15,14	T	F		2,130	F		2,130	-	EUR	28 301,52	70 568,37
SEM PAU PYRENEES	2019	P	1107//PROJET AXIONE	C.EPARGNE	1 475 000,00	1 284 487,43	15,02	T	F		2,130	F		2,130	-	EUR	28 301,52	70 568,37
SIAB	2013	C	1300/060032C/REVITALISATION CENTRE VILLE DE PAU	CREDIT COOPERATIF	3 360 000,00	0,00	0,00	A	F		0,000	F		1,700	A-1	EUR	6 346,66	373 333,31
habitat humanisme	2018	X	900//RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE-JURANCON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	128 000,00	119 016,36	35,06	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,860	-	EUR	2 256,64	2 308,37
habitat humanisme	2018	X	901/5253742//RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE-JURANCON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	179 519,00	165 582,91	35,81	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,350	-	EUR	2 283,36	3 554,41
habitat humanisme	2018	X	902/5253742//RESIDENCE INTERGERATIONNELLE JURANCON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	500 926,00	455 632,67	35,81	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	0,550	-	EUR	2 568,77	11 416,66
habitat humanisme	2019	X	903/95683- 5153878//RESIDENCE INTERGERATIONNELLE PAU PLAII	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	50 000,00	46 478,08	36,28	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	143,00	1 186,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
habitat humanisme	2019	P	904/95709- 5153884/RESIDENCE INTERGERATIONNELLE PAU PLAII	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	50 000,00	46 508,91	36,28	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	143,09	1 186,84
habitat humanisme	2020	P	905/109566/FHH CAZAUBON	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNAT	318 220,00	303 198,24	37,39	A	V	LIVRET A	1,000	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	932,16	7 522,13
TOTAL GENERAL					253 839 637,91	218 802 393,87											2 641 111,24	7 518 221,56

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	207 088,52
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	11 329 014,46
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	11 536 102,98
Recettes réelles de fonctionnement	II	156 555 424,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,37
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
2017	AVANCE	EPFL	8	A	1 786 683,25	634 445,29	1 152 237,96
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
2014	GARANTIE	AGENCE FRANCE LOCALE	25	A	65 000 000,00	57 541 666,84	4 652 521,01
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
2018	BAIL	VALOR BEARN	1	A	0,00	0,00	1,00
2019	BAIL	BANQUE ALIMENTAIRE	30	A	0,00	0,00	8 100,00
2022	BAIL	SCIC SAS CEINTURE	35	A	0,00	0,00	278,47
		VERTE PAYS DE BEARN					
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
123 PESTACLES	2 500,00	
60000 REBONDS	10 000,00	
A PETIT PAS	85 345,80	
ACCENTS DU SUD	118 000,00	
ACCESS S	49 000,00	
ACTION POUR LE CONSEIL ET LE	137 091,00	
ADIE AQUITAINE	9 600,00	
ADOUR ENTREPRENDRE	12 000,00	
AGENCE D URBANISME ATLANTIQUE	203 780,00	
AGENCE PALOISE DE SERVICES	17 000,00	
AGENT COMPTABLE DU CDAD	28 000,00	
AGORA	95 000,00	
AMPLI	105 500,00	
APF DELEGATION SUD AQUITAINE	5 782,00	
AQUITAINE ACTIVE	9 700,00	
AS FRANCAISE COUREURES CYCLISTE	20 000,00	
AS SPORTIVE AUTOMOBILE TOUR AUTO	30 000,00	
ASS BEARNAISE GADGE VOYAGE	32 600,00	
ASS JUSTICE ET CITOYENNETE	9 600,00	
ASSO GENERALE DES PRODUCTEURS	15 000,00	
ASSOCIACION DE PREFIGURACION	71 500,00	
AU SERVICE DE L ENFANCE	216 405,00	
AUTO ECOLE POUR VOUS C PERMIS	7 000,00	
AUTOMOBILE CLUB BASCO BEARNAIS	200 000,00	
AVENIA AVENIR ENERGIE ENVIRONNEMENT	40 000,00	
BEARN ADOUR PYRENEES	2 000,00	
BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	190 400,00	
CAF DE BEARN ET SOULE CTRE SOCIAL PEPINIERE	14 720,00	
CARNAVAL PANTALONADA	91 600,00	
CASI COMITE ACTION SOCIAL	158 528,00	
CDJ	3 500,00	
CENTRE JOYEUX BEARN	273 000,00	
CERC LA CIUTAT CREEM	60 000,00	
CHAIR OPTIMA	20 367,00	
CINE MA PASSION LE MELIES	115 000,00	
CIRDOC INSTITUT OCCITAN CULTURA	35 000,00	
CLUSTER SO HORSE	10 000,00	
COLLECTIF FERMIER	10 194,00	
COLLECTIF SCENE OUVERTE	7 800,00	
COMITE DES RANDONNEES PEDESTRES	-16 000,00	
COMMISSION DU FILM PA	5 000,00	
COMPAGNONS BATISSEURS AQUITAINE	30 000,00	
CONFUCIUS	30 000,00	
CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS	25 000,00	
CRECHE POMME DE PIN BOSDARROS	41 500,00	
CROCHES PATTES	22 000,00	
CUMAMOVI	35 000,00	
ECOCENE	28 478,83	
ECOLE DEPARTEMENTALE DE LA 2EME CHANCE	35 000,00	
ELAN BEARNAIS	945 000,00	
ESPACE POUR LA PETITE ENFANCE	62 995,00	
FAMILLE ENFANCE EDUCATION	28 768,00	
FEDERATION FRANCAISE DE BA	60 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	7 500,00	
FONDATION DU PATRIMOINE	30 000,00	
FONJEP	106 143,00	
FRENCH TECH PAU BEARN	2 500,00	
GIP DSU AGGLOMERATION PAU AGT	320 000,00	
HEGALALDIA	4 000,00	
IA PAU	2 500,00	
INITIATIVE BEARN	15 000,00	
L ETUDIANT	5 500,00	
LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	500,00	
LES FRANCAS DE PAU	9 350,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES PETITES CANTINES PAU	2 000,00	
LES PICHENETTES	25 000,00	
LES TROIS POMMES	14 771,00	
LIBERTE ET CHANSONS ASSOCIATION	1 000,00	
LIGAMS	10 000,00	
LIKEN	7 000,00	
LIONS CLUB PAU HENRI 4	2 000,00	
LONS RUGBY FEMININ BEARN PYRENEES	38 300,00	
MAISON DE L ENFANCE MARANCY	13 986,00	
MENESTRERS GASCONS	1 500,00	
MISSION LOCALE POUR LES JEUNES	446 500,00	
MUTUALITE 64	105 416,00	
OGFA 123 SOLEIL	5 400,00	
ORGANISME GESTION	54 916,00	
PAU CANOE KAYAK CLUB	72 287,00	
PAU EVENTS	310 000,00	
PBP EVENEMENT	125 000,00	
POEY ANIMATION	1 000,00	
POLE ESPOIRS CANOE KAYAK	5 500,00	
PROMONAISSANCE	20 500,00	
PROMOTION DE L AGRICULTURE	18 000,00	
PROMOTION DE L ELEVAGE	40 000,00	
RELAJ BEBE BEARN	4 000,00	
RONDE DES OUSSONS	120 710,00	
ROUTE DES VINS DE JURANCON	20 000,00	
SAS PAU F C	400 000,00	
SASP SECTION PALOISE RUGBY	555 000,00	
SCIC SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF	31 910,00	
SEM PAU PYRENEES	36 671,91	
SIROS BOUTS DOU BIARN	2 000,00	
SMPRM SYNDICAT NATIONAL DE	4 575,00	
SPORT PYRENEES EMPLOI 64	4 800,00	
SUD OUEST PUBLICITE	10 800,00	
SYNDICAT DEFENSE VINS AOC	22 000,00	
SYNDICAT MIXTE FIBRE 64	60 345,78	
TANGUEANDO	10 000,00	
TELECOMS SANS FRONTIERES	12 250,00	
TELECOMS SANS FRONTIERES	17 250,00	
TWINKLE STAR FOR 64	5 000,00	
UN ALLER RETOUR DANS LE NOIR	42 000,00	
UNION DES SYNDICATS	10 000,00	
UNIS CITE	14 900,00	
UNITEC	12 000,00	
UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE	122 000,00	
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS	1 561 800,00	
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE AQUITAINE	20 000,00	
USAGERS LA PEPINIERE	47 618,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
1er PIERRE	139 500,00	
AIDES A L INSTALLATION & MODERNISATION	526 342,33	
BEKHOUCHE	1 500,00	
BONICHON	500,00	
BRACHO	1 500,00	
BUCHER	1 500,00	
DE MAILLARD FLORE	500,00	
DENIDET	1 500,00	
GALLAIS	500,00	
GAULLIER	1 500,00	
GICQUEL	500,00	
ITOUA DICKELET	1 500,00	
JEANNEAU	1 500,00	
JULIEN	750,00	
KANG	500,00	
LANFRANCHI	1 500,00	
LAPERRIERE	1 500,00	
MABIRE	500,00	
MARC	500,00	
MEOTTI	500,00	
MOUZARD	750,00	
OPAH RU	34 200,00	
PIG	1 073 757,21	
SARAI	500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SORIN	500,00	
TRAM E	1 500,00	
ZAMBON	1 500,00	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u>		
AUTOROUTE DU SUD DE LA FRANCE	134 752,46	
BA ASSAINISSEMENT	398 068,00	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	642 079,00	
CDC HABITAT SOCIAL	54 960,00	
COMMUNAUTE MIEY BEARN + LUY DE BEARN	31 946,66	
DOMOFRANCE	161 306,00	
ENEAL	191 800,00	
EPCC OPPB EL CAMINO	1 500 000,00	
FONDS DE CONCOURS COMMUNES	1 168 215,76	
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	108 000,00	
HABITAT ET HUMANISME PAU	18 000,00	
HABITAT ET HUMANISME PAU	15 000,00	
HABITAT JEUNES PAU PYRENEES	129 654,00	
HELIOPARC	27 497,89	
LE COL	3 250,00	
OFFICE 64 DE L HABITAT	63 794,38	
OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE	1 070 000,00	
PAU BEARN HABITAT	72 919,00	
POLE METROPOLITAIN	189 130,50	
SDIS	5 225 153,71	
SIAB	1 567 000,00	
SMEAGB SYNDICAT MIXTE EAU ASSAINISSEMENT	22 502,83	
SOLIHA PYRENEES BEARN BIGORRE	41 400,00	
SUBVENTON BUDGET BASE D EAUX VIVES	1 250 000,00	
SYNDICAT MIXTE BASSIN GAVE PAU	785 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE L AEROPORT	296 400,00	
SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU	117 473,05	
SYNDICAT RIVIERES BASSIN VERSANT	10 000,00	
VALOR BEARN	9 086 697,78	
<u>Autres</u>		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	10 015,00	
TOTAL GENERAL	35 014 769,88	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2019-19106 ACCUEIL GENS DU VOYAGE	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	3 297 975,83	892 641,47	858 702,19	2 408 529,37
2012-11109 AIDES A LA PIERRE ETAT 2011/2016	4 228 200,00	0,00	4 228 200,00	3 896 976,02	307 122,52	42 474,00	288 749,98
2021-20104 AIDES ANAH HABITAT PRIVE	8 800 000,00	0,00	8 800 000,00	318 488,00	1 331 484,00	1 017 228,00	7 464 284,00
2011-09106 AMENAGEMENT PARC URBAIN	8 119 681,00	0,00	8 119 681,00	33 235,20	142 808,82	86 954,47	7 999 491,33
2020-19108 Biens d'équipement numérique	2 715 000,00	0,00	2 715 000,00	1 102 981,94	1 164 762,01	1 118 239,44	493 778,62
2019-19104 CENTRE CULTUREL DU BEARN	4 500 000,00	500 000,00	5 000 000,00	4 037 788,06	824 740,51	810 386,85	152 775,09
2020-20103 CREDITS DELEGUES ETAT AIDES A LA PIERRE	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	14 160,00	682 871,30	116 910,00	1 856 885,67
2021-20107 CULTURE	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	227 529,63	1 974 952,58	875 568,53	3 896 901,84
2019-20106 ENTREE AGGLOMERATION	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	2 253 807,80	2 253 807,80	2 204 575,47	12 711 720,35
2020-20101 EQUIPEMENTS SPORTIFS	18 200 000,00	0,00	18 200 000,00	9 063 196,30	3 471 461,93	2 995 298,50	6 141 505,20
2012-12113 ETUDES URBAINES PREALABLES	2 440 000,00	0,00	2 440 000,00	816 484,17	350 000,00	158 069,04	1 465 446,79
2015-15102 FONDS DE CONCOURS 2015 2020	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00	9 469 341,32	641 687,88	184 091,50	0,00
2020-20108 FONDS DE CONCOURS 2020-2026	3 000 000,00	1 500 000,00	4 500 000,00	310 699,66	1 276 000,00	984 124,26	3 205 176,08
2020-19107 INFRASTRUCTURE DU NUMERIQUE	5 250 000,00	0,00	5 250 000,00	1 876 230,37	1 355 178,55	781 424,16	2 592 345,47
2022-22110 MEDIATHEQUE DE GAN	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
2022-22112 PERFORMANCE ENERGETIQUE	0,00	3 950 000,00	3 950 000,00	0,00	350 000,00	238 952,24	3 711 047,76
2020-20102 PETITE ENFANCE	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	514 766,40	781 089,52	534 674,05	955 223,84
2019-19105 PLAN D ACTION ACCESSIBILITE	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00	169 385,05	100 751,68	92 077,52	748 537,43
2011-11107 PLH 2011-2016	18 850 000,00	0,00	18 850 000,00	14 486 656,92	252 830,00	200 181,54	4 163 161,54
2018-18101 PLH 3 2021-20105 POLE ECHANGE MULTIMODAL	17 400 000,00	0,00	17 400 000,00	5 732 106,13	3 694 572,28	2 773 607,90	8 895 370,97
	24 000 000,00	0,00	24 000 000,00	3 873 064,45	9 000 000,00	7 198 094,75	12 870 197,78

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2015-15101 REHABILITATION PLAINE DES SPORTS HAMEAU	25 240 000,00	0,00	25 240 000,00	13 685 765,05	61 180,22	1 022,00	11 552 127,95
2021-20109 TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	530 852,80	700 000,00	633 272,30	2 336 229,72
2017-AP17101 TRAVAUX REHABILITATION DECHETTERIES	8 784 000,00	0,00	8 784 000,00	4 433 037,53	314 408,20	207 616,79	4 143 345,68
2020-19109 VILLE INTELLIGENTE	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	282 715,46	207 888,00	192 182,35	836 252,19
2016-16101 VOIRIE COMMUNAUTAIRE	24 000 000,00	0,00	24 000 000,00	14 655 127,67	3 022 093,92	3 011 364,95	6 329 966,30

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	1,00	2,00	3,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	286,09	44,70	330,79
Adjt adm	C	0,00	0,00	0,00	30,09	3,00	33,09
Adjt adm Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	67,70	0,00	67,70
Adjt adm Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	22,50	0,00	22,50
Administrateur	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Administrateur HCI	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	44,10	31,50	75,60
Attaché HCI	A	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	7,00
Attaché Pal	A	0,00	0,00	0,00	43,20	7,00	50,20
Directeur ter	A	0,00	0,00	0,00	2,90	0,20	3,10
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	31,20	2,00	33,20
Rédacteur Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	11,50	0,00	11,50
Rédacteur Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	23,90	0,00	23,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	369,47	57,91	427,38
Adjt tech	C	0,00	0,00	0,00	69,80	31,71	101,51
Adjt tech Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	89,61	0,00	89,61
Adjt tech Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	52,87	1,00	53,87
Agent maitrise	C	0,00	0,00	0,00	16,89	0,00	16,89
Agent maitrise Pal	C	0,00	0,00	0,00	16,00	0,00	16,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	16,40	8,00	24,40
Ingénieur HCI	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	0,00	0,00	0,00	33,80	4,70	38,50
Ingénieur en chef	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef HCI	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	23,80	1,50	25,30
Technicien Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	32,90	1,00	33,90
Technicien Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	13,40	10,00	23,40
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	28,80	16,31	45,11
ATSEM Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Assist soc-ed 2CI (anc)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assist soc-ed CIEx	A	0,00	0,00	0,00	11,10	0,00	11,10
Assist soc-educ	A	0,00	0,00	0,00	1,30	7,80	9,10

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur Jeunes Enfants	A	0,00	0,00	0,00	3,30	7,51	10,81
Educateur j enfant CIEx	A	0,00	0,00	0,00	12,10	0,00	12,10
Monit-ed interv Fam	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	88,10	22,28	110,38
Auxiliaire puér CI N	B	0,00	0,00	0,00	29,20	11,80	41,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	0,00	0,00	0,00	44,20	1,80	46,00
Cadre de santé	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins gx	A	0,00	0,00	0,00	2,00	1,91	3,91
Infirmier soins gx HCl	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Médecin HCl	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,35	1,35
Psychologue HCl	A	0,00	0,00	0,00	0,80	1,12	1,92
Puér	A	0,00	0,00	0,00	2,00	4,30	6,30
Puér HCl	A	0,00	0,00	0,00	6,90	0,00	6,90
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
PéPoErPsOrTeMaPrDi HCl	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller APS	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	135,88	18,25	154,13
Adjt ter patr Pal 1Cl	C	0,00	0,00	0,00	30,80	0,00	30,80
Adjt ter patr Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	11,80	0,00	11,80
Adjt ter patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	7,10	5,00	12,10
Assist conserv	B	0,00	0,00	0,00	6,00	1,00	7,00
Assist conserv Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	11,60	0,00	11,60
Assist conserv Pal 2Cl	B	0,00	0,00	0,00	13,70	1,00	14,70
Assist ens art Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	16,18	0,00	16,18
Assist ens art Pal 2Cl	B	0,00	0,00	0,00	4,30	7,25	11,55
Attaché conserv patr	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire	A	0,00	0,00	0,00	4,60	0,00	4,60
Bibliothécaire pal	A	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Conserv biblio chef	A	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80
Directeur ét ens art Ca2	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Prof ens art CIN	A	0,00	0,00	0,00	9,00	4,00	13,00
Prof ens art HCl	A	0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	14,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	13,30	1,00	14,30
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	4,70	0,00	4,70
Adjt ter animation	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Animateur Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 2Cl	B	0,00	0,00	0,00	1,80	1,00	2,80
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef service PM	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	72,00	1,00	73,00
Chomeur		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller		0,00	0,00	0,00	51,00	0,00	51,00
Conseiller Délégué		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Grade non statutaire		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Reversion SFT		0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Vice Président		0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	12,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	1 000,64	161,45	1 162,09

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				240 603,76		
ATSEM Pal 2CI	C	S	371	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	368	0,00	38	CDD
Administrateur HCl	A	ADM		117 960,41	3-3-2°	CDD
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	1725	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDI
Assist soc-educ	A	S	444	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Assist soc-educ	A	S	461	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	2440	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	3395	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché Pal	A	ADM	1911	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Pal	A	ADM	946	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Auxiliaire puér CI Sup	B	MS	1136	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
D.G.A.150 a 400 mille ha	A	OTR	831	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	444	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Educateur Jeunes Enfants	A	S	547	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Grade non statutaire		OTR	525	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Ingénieur	A	TECH	1257	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Médecin HCl	A	MS		78 037,13	3-3-2°	CDD
Médecin HCl	A	MS		44 606,22	3-3-2°	CDD
Psychologue HCl	A	MS	1990	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Psychologue HCl	A	MS	1990	0,00	3-3-2°	CDD
Puér	A	MS	669	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				99 666,16		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-b	CDD
Adjt tech	C	TECH	2202	0,00	3-b	CDD

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	5872	0,00	3-a°	CDD
Apprentis		OTR		62 591,71	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Assist ens art	B	CULT	389	0,00	3-a°	CDD
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	802	0,00	3-a°	CDD
Assist soc-educ	A	S	1332	0,00	3-a°	CDD
Attaché HCI	A	ADM		0,00	A CAE-Contrat : CAE	A Autres contrats
CAE / CUI		OTR		4 303,00	A CAE-Contrat : CAE	A Autres contrats
Collaborateur de cabinet	A		1812	0,00	110	CDD
Grade non statutaire		OTR		13 920,00	A Arrivée collectivité	A Autres contrats
Parcours Emploi Comp.		OTR		8 833,78	A PEC-Contrat : PEC	A Autres contrats
Prof ens art CIN	A	CULT	1320	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-a°	CDD
Service civique		OTR		3 406,67	A SCIV-Service civique	A Autres contrats
Vacataire		OTR		6 611,00	A Arrivée collectivité	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				340 269,92		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
CHRISTELLE BONNEMASON CARRERE	IFED	1 300,00	GUIDEL 23 24 25 SEPTEMBRE 2022	L ELU LOCAL DANS UN MONDE EN TRANSITION
GILBERT DANAN	IFED	1 220,00	GUIDEL 24 25 26 SEPTEMBRE	QUELLE PLACE POUR L ELU LOCAL
JEAN-LOUP FRICKER	IFED	1 220,00	GUIDEL 24 25 26 SEPTEMBRE 2021	QUELLE PLACE POUR L ELU LOCAL
KENNY BERTANOZZI	IFED	1 220,00	GUIDEL - 24 25 26 SEPTEMBRE 2021	QUELLE PLACE POUR L ELU LOCAL
KENNY BERTONAZZI	IFED	1 300,00	GUIDEL 23 24 25 SEPTEMBRE 2022	L ELU LOCAL DANS UN MONDE EN TRANSITION
MARIE LAURE MESTELAN	IFED	1 220,00	GUIDEL 24 25 26 SEPTEMBRE	QUELLE PLACE POUR L ELU LOCAL
PASCAL GIRAUD	IFED	1 300,00	GUIDEL 23 24 25 SEPTEMBRE 2022	L ELU LOCAL DANS UN MONDE EN TRANSITION
REGIS LAURAND	IFED	1 220,00	GUIDEL 24 25 26 SEPTEMBRE 2021	QUELLE PLACE POUR L ELU LOCAL
REGIS LAURAND	IFED	1 300,00	23 24 25 SEPTEMBRE 2022	L ELU LOCAL DANS UN MONDE EN TRANSITION

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- DSP	LA FIBRE PALOISE			0,00
- DSP	SPL PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION		SPL	0,00
- DSP	SEML HELIOPARC PAU PYRENEES		SEML	0,00
- DSP	SAS PAU BEARN PYRENEES ENERGIES SERVICES		SAS	0,00
- DSP	SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS		SPL	200 831,00
Détention d'une part du capital				
- Détention d'une part du capital	SEPA		SAEML	97 478,00
- Détention d'une part du capital	SEM PAU PYRENEES		SEML	2 796 020,00
- Détention d'une part du capital	SEM HELIOPARC		SEML	77 500,00
- Détention d'une part du capital	SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS		SPL	260 501,21
- Détention d'une part du capital	SPL RESTAURATION BEARN PYRENEES		SPL	198 705,00
- Détention d'une part de capital	SEBADOUR/SEM PAU PYRENEES		SEM	38 100,00
- Détention d'une part de capital	SPL HALLES		SPL	322 000,00
- Détention d'une part de capital	SCIC ceinture verte		SCIC	100 000,00
- Détention d'une part de capital	ARS Aquitaine GCS Télé santé Aquitaine			1 000,00
- Détention d'une part de capital	SIVU GDV			12,20
- Détention d'une part de capital	FUSION MIEY DU BEARN			272,88
31/01/2013 - Détention d'une part de capital	DEPARTEMENT DU TARN-E TERA			29 986,92
31/12/2013 - Détention d'une part de capital	SCIC Sté COOPERATIVE INTERET COLLECTIF PAU PYRENEES		SCIC	3 000,00
31/12/2014 - Détention d'une part de capital	AGENCE FRANCE LOCALE			752 400,00
31/12/2015 - Détention d'une part de capital	Elan Bearnais Pau ORTHEZ		SEM	570 444,00
31/12/2015 - Détention d'une part de capital	LE COL		SCIC	49 989,50
31/12/2019 - Détention d'une part de capital	Coopérative foncière aquitaine			20 000,00
23/09/2021 - Détention d'une part de capital	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES PA		SPL	5 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	CF PAGE 210 à 238			0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- SUBVENTION	A PETIT PAS			85 345,80
- SUBVENTION	ACCENTS DU SUD			118 000,00
- SUBVENTION	ACTION POUR LE CONSEIL ET LE			137 091,00
- SUBVENTION	AGENCE D URBANISME ATLANTIQUE			203 780,00
- SUBVENTION	AGORA			95 000,00
- SUBVENTION	AMPLI			105 500,00
- SUBVENTION	AU SERVICE DE L ENFANCE			216 405,00
- SUBVENTION	AUTOMOBILE CLUB BASCO BEARNAIS			200 000,00
- SUBVENTION	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES			190 400,00
- SUBVENTION	CARNAVAL PANTALONADA			91 600,00
- SUBVENTION	CASI COMITE ACTION SOCIAL			158 528,00
- SUBVENTION	CENTRE JOYEUX BEARN			273 000,00
- SUBVENTION	CINE MA PASSION LE MELIES			115 000,00
- SUBVENTION	ELAN BEARNAIS			945 000,00
- SUBVENTION	FONJEP			106 143,00
- SUBVENTION	HABITAT JEUNES PAU PYRENEES			129 654,00
- SUBVENTION	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES			446 500,00
- SUBVENTION	MUTUALITE 64			105 416,00
- SUBVENTION	PAU EVENTS			310 000,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

- SUBVENTION	RONDE DES OUSSONS			120 710,00
- SUBVENTION	SAS PAU F C			400 000,00
- SUBVENTION	SASP SECTION PALOISE RUGBY			555 000,00
- SUBVENTION	SDIS			5 225 153,71
- SUBVENTION	SUBVENTON BUDGET BASE D EAUX VIVES			1 250 000,00
- SUBVENTION	POLE METROPOLITAIN			189 130,50
- SUBVENTION	SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU			117 473,05
- SUBVENTION	VALOR BEARN			9 086 697,78
- SUBVENTION	EPCC OPPB EL CAMINO			1 500 000,00
- SUBVENTION	FONDS SOLIDARITE LOGEMENT			108 000,00
- SUBVENTION	BA ASSAINISSEMENT			398 068,00
- SUBVENTION	SYNDICAT MIXTE DE L AEROPORT			296 400,00
- SUBVENTION	SYNDICAT MIXTE BASSIN GAVE PAU			785 000,00
- SUBVENTION	OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE			1 070 000,00
- SUBVENTION	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE			122 000,00
- SUBVENTION	UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS			1 561 800,00
- SUBVENTION	GIP DSU AGGLOMERATION PAU AGT			320 000,00
- SUBVENTION	PBP EVENEMENT			125 000,00
- SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS COMMUNES			1 168 215,76
- SUBVENTION	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			642 079,00
- SUBVENTION	AUTOROUTE DU SUD DE LA FRANCE			134 752,46
- SUBVENTION	AIDES A L INSTALLATION & MODERNISATION			526 342,33
- SUBVENTION	DOMOFRANCE			161 306,00
- SUBVENTION	1er PIERRE			139 500,00
- SUBVENTION	SIAB			1 567 000,00
- SUBVENTION	ENEAL			191 800,00
- SUBVENTION	PIG			1 073 757,21
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
BA ASSAINISSEMENT			398 068,00
Autres organismes de regroupement			
Valor Béarn - SMTD Bassin est		Contribution Financière (sans fiscalité propre)	9 082 974,85
SM du Grand Pau		Contribution Financière (sans fiscalité propre)	117 473,05
SM de l'Aéroport		Contribution Financière (sans fiscalité propre)	296 400,00
POLE METROPOLITAIN		CONTRIBUTION FINANCIERE	189 180,30
SDIS		CONTRIBUTION FINANCIERE	5 225 153,71
SYNDICAT du Bassin Versant des Luys		CONTRIBUTION FINANCIERE	10 000,00
SM BASSIN GAVE DE PAU		CONTRIBUTION FINANCIERE	785 000,00
SYNDICAT MIXTE FIBRE 64		CONTRIBUTION FINANCIERE	60 345,78
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE	01/01/2017	CONTRIBUTION FINANCIERE	12 532,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE	OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE	01/01/2012	-		Non
OPPB EL CAMINO	EPCC	01/01/2020	-		Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget Annexe avec autonomie financière	Assainissement	01/01/2002	-	20006725400025	SPIC	Oui
Budget Annexe sans formalité juridique et sans autonomie financière	Opérations d'Aménagement	01/01/2006	-	20006725400041	SPA	Oui
Budget Annexe sans formalité juridique et sans autonomie financière	Base d'Éaux Vives	01/01/2010	-	20006725400108	SPA	Oui
Budget Annexe sans formalité juridique et sans autonomie financière	Réomi	01/01/2017	-	20006725400116	SPIC	Non
Budget Annexe sans formalité juridique sans autonomie financière	Réseau de Chaleur du Hameau	01/01/2018	-	20006725400124	SPIC	Oui
Budget annexe sans formalité juridique avec autonomie financière	Eau	01/01/2020	-	20006725400140	SPIC	Oui
Budget Annexe sans formalité juridique sans autonomie financière	Réseau de chaleur urbain	01/01/2020	-	20006725400157	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Ensemble Immobilier Les Allées		-	SPA
	Ensemble immobilier d'entreprises Poey de Lescar		-	SPA
	Reseau de chaleur Urbain		-	SPA
	Réseau Très Haut Débit		-	SPIC
	HELIOPARC		-	SPIC
	TVA SUR LES IMPORTATIONS		-	SPA
	SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS		-	SPIC
	PALAIS DES SPORTS		-	SPA
	RESTAURATION COMMUNAUTAIRE		-	SPIC
	TVA INTRACOMMUNAUTAIRE		-	
	REFACTURATION ENERGIE		-	SPA
	REFACTURATION MASQUES		-	SPA
	PRESTATION NUMERIQUE		-	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 963 957,06	53 173 913,97	5 351 327,07	10 438 716,02
RECETTES	68 963 957,06	45 643 257,64	0,00	23 320 699,42
 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	158 091 479,87	148 279 050,85	0,00	9 812 429,02
RECETTES	158 091 479,87	156 555 424,15	0,00	1 536 055,72

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CAPBP - ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 20006725400025				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 720 471,39	33 073 233,92	224 348,99	7 422 888,48
RECETTES	40 720 471,39	22 556 114,35	0,00	18 164 357,04
 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 961 592,49	16 285 322,04	0,00	11 676 270,45
RECETTES	27 961 592,49	17 827 736,28	0,00	10 133 856,21

BUDGET : CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT / N°SIRET : 20006725400041				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 777 792,87	20 121 048,09	0,00	6 656 744,78
RECETTES	26 777 792,87	15 143 291,27	0,00	11 634 501,60
 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 440 613,75	17 586 006,55	0,00	6 854 607,20
RECETTES	24 440 613,75	23 694 963,09	0,00	745 650,66

BUDGET : CAPBP - BASE D EAUX VIVES / N°SIRET : 20006725400108				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 271 347,13	649 314,32	5 528,57	616 504,24
RECETTES	1 271 347,13	579 809,13	0,00	691 538,00
 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 567 010,00	1 097 019,94	0,00	469 990,06
RECETTES	1 567 010,00	1 694 999,76	0,00	-127 989,76

BUDGET : RESEAU DE CHALEUR URBAIN / N°SIRET : 20006725400157				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 675 807,30	315 930,06	95 257,51	1 264 619,73
RECETTES	1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	171 045,72	78 424,30	0,00	92 621,42
RECETTES	171 045,72	150 041,87	0,00	21 003,85

BUDGET : CAPBP - REOMI / N°SIRET : 20006725400116				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	192 114,00	34 827,32	8 666,40	148 620,28
RECETTES	192 114,00	17 803,31	0,00	174 310,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 864 440,29	1 291 575,17	0,00	572 865,12
RECETTES	1 864 440,29	1 439 499,54	0,00	424 940,75

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU / N°SIRET : 20006725400140				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 192 293,92	2 687 545,00	263 769,85	2 240 979,07
RECETTES	5 192 293,92	2 680 010,41	0,00	2 512 283,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 762 367,96	7 693 415,79	0,00	1 068 952,17
RECETTES	8 762 367,96	7 770 118,57	0,00	992 249,39

BUDGET : CAPBP - RES CHALEUR HAMEAU / N°SIRET : 20006725400124				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
RECETTES	87 000,00	86 910,64	0,00	89,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 200 313,70	438 167,30	0,00	762 146,40
RECETTES	1 200 313,70	470 340,90	0,00	729 972,80

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	144 880 783,67	110 055 812,68	5 948 898,39	28 876 072,60
RECETTES	144 880 783,67	88 506 765,05	0,00	56 374 018,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	224 058 863,78	192 748 981,94	0,00	31 309 881,84
RECETTES	224 058 863,78	209 603 124,16	0,00	14 455 739,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	368 939 647,45	302 804 794,62	5 948 898,39	60 185 954,44
TOTAL GENERAL DES RECETTES	368 939 647,45	298 109 889,21	0,00	70 829 758,24

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	642 080,00	642 079,00	0,00	1,00
RECETTES	33 333,33	33 333,33	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 669 000,00	1 668 763,32	0,00	236,68
RECETTES	204 337,00	204 307,69	0,00	29,31

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	144 238 703,67	109 413 733,68	5 948 898,39	28 876 071,60
RECETTES	144 847 450,34	88 473 431,72	0,00	56 374 018,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	222 389 863,78	191 080 218,62	0,00	31 309 645,16
RECETTES	223 854 526,78	209 398 816,47	0,00	14 455 710,31
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	366 628 567,45	300 493 952,30	5 948 898,39	60 185 716,76
TOTAL GENERAL DES RECETTES	368 701 977,12	297 872 248,19	0,00	70 829 728,93

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 500 000,00	2 358 093,41	0,00	141 906,59
Recettes	375 000,00	375 322,89	0,00	-322,89
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	28 500 000,00	28 209 016,15	0,00	290 983,85
Recettes	2 250 000,00	2 215 360,48	0,00	34 639,52

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	263 731 000,00	0,00	4,00	0,00	10 549 240,00	0,00
TFPNB	1 283 000,00	0,00	3,28	0,00	42 082,00	0,00
CFE	63 769 000,00	0,00	32,63	0,00	20 807 825,00	0,00
TOTAL	328 783 000,00	0,00			31 399 147,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 23 Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe assainissement ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - - 5 368 269,15 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
 - 10 621 006,73 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).
5. Affecter les résultats de la façon suivante :
 - 5 592 618,14 € à la réserve de l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au titre de l'autofinancement de la section d'investissement ;
 - 5 028 388,59 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur sur le budget 2023.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CAPBP - ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 31

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 32

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 34

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 37

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 38

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 40

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 41

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 42

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 43

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

46

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	16 285 322,04	G	17 827 736,28	G-A	1 542 414,24
	Section d'investissement	B	33 073 233,92	H	22 556 114,35	H-B	-10 517 119,57

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 078 592,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	5 148 850,42 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	49 358 555,96	Q= G+H+I+J	54 611 293,54	=Q-P	5 252 737,58

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	224 348,99	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	224 348,99	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	16 285 322,04	= G+I+K	26 906 328,77	10 621 006,73	
	Section d'investissement	= B+D+F	33 297 582,91	= H+J+L	27 704 964,77	-5 592 618,14	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	49 582 904,95	= G+H+I+J+K+L	54 611 293,54	5 028 388,59	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	224 348,99	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	23 597,32	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 751,67	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
17403	Opération d'équipement n° 17403	0,00	
19404	Opération d'équipement n° 19404	0,00	
20405	Opération d'équipement n° 20405	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 600 000,00	4 379 148,82	1 207 974,46	0,00	12 876,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 540 000,00	2 457 374,76	72 757,54	0,00	9 867,70
014	Atténuations de produits	1 100 000,00	498 198,00	601 802,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00	36 959,97	45 068,25	0,00	117 971,78
Total des dépenses de gestion courante		9 440 000,00	7 371 681,55	1 927 602,25	0,00	140 716,20
66	Charges financières	800 000,00	660 303,09	135 526,43	0,00	4 170,48
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	108 242,99	0,00	0,00	91 757,01
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	468 592,49				
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 908 592,49	8 140 227,63	2 063 128,68	0,00	705 236,18
023	Virement à la section d'investissement (4)	10 933 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 120 000,00	6 081 965,73			38 034,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		17 053 000,00	6 081 965,73			10 971 034,27
TOTAL		27 961 592,49	14 222 193,36	2 063 128,68	0,00	11 676 270,45
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 800,00	0,00	0,00	-3 800,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 140 000,00	12 880 911,07	3 100 366,69	0,00	1 158 722,24
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	398 000,00	398 068,00	0,00	0,00	-68,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,62	0,00	0,00	-0,62
Total des recettes de gestion courante		17 538 000,00	13 282 779,69	3 100 366,69	0,00	1 154 853,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	101 304,36	0,00	0,00	-101 304,36
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		17 538 000,00	13 384 084,05	3 100 366,69	0,00	1 053 549,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 345 000,00	1 343 285,54			1 714,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 345 000,00	1 343 285,54			1 714,46
TOTAL		18 883 000,00	14 727 369,59	3 100 366,69	0,00	1 055 263,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		9 078 592,49				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	137 384,24	58 952,16	23 597,32	54 834,76
21	Immobilisations corporelles	288 087,15	64 614,91	200 751,67	22 720,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	34 600 000,00	27 878 557,93	0,00	6 721 442,07
	Total des dépenses d'équipement	35 025 471,39	28 002 125,00	224 348,99	6 798 997,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00	3 231 301,01	0,00	68 698,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	3 300 000,00	3 231 301,01	0,00	68 698,99
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	38 325 471,39	31 233 426,01	224 348,99	6 867 696,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 345 000,00	1 343 285,54		1 714,46
041	Opérations patrimoniales (2)	1 050 000,00	496 522,37		553 477,63
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 395 000,00	1 839 807,91		555 192,09
	TOTAL	40 720 471,39	33 073 233,92	224 348,99	7 422 888,48
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	642 000,00	799 159,33	0,00	-157 159,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 826 620,97	15 000 000,00	0,00	1 826 620,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	178 466,92	0,00	-178 466,92
	Total des recettes d'équipement	17 468 620,97	15 977 626,25	0,00	1 490 994,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	17 468 620,97	15 977 626,25	0,00	1 490 994,72
021	Virement de la section d'exploitation (2)	10 933 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 237 000,00	6 081 965,73		-2 844 965,73
041	Opérations patrimoniales (2)	1 050 000,00	496 522,37		553 477,63
	Total des recettes d'ordre d'investissement	15 220 000,00	6 578 488,10		8 641 511,90
	TOTAL	32 688 620,97	22 556 114,35	0,00	10 132 506,62
	Pour information	5 148 850,42			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 587 123,28		5 587 123,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 530 132,30		2 530 132,30
014	Atténuations de produits	1 100 000,00		1 100 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	82 028,22		82 028,22
66	Charges financières	795 829,52	0,00	795 829,52
67	Charges exceptionnelles	108 242,99	0,00	108 242,99
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	6 081 965,73	6 081 965,73
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		10 203 356,31	6 081 965,73	16 285 322,04

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 285 322,04
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 343 285,54	1 343 285,54
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 231 301,01	0,00	3 231 301,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	27 878 557,93		27 878 557,93
20	Immobilisations incorporelles (6)	58 952,16	0,00	58 952,16
21	Immobilisations corporelles (6)	64 614,91	0,00	64 614,91
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	496 522,37	496 522,37
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		31 233 426,01	1 839 807,91	33 073 233,92

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	33 073 233,92
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 800,00		3 800,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 981 277,76		15 981 277,76
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	398 068,00		398 068,00
75	Autres produits de gestion courante	0,62		0,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	101 304,36	1 343 285,54	1 444 589,90
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 484 450,74	1 343 285,54	17 827 736,28

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	9 078 592,49
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 906 328,77
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	799 159,33	0,00	799 159,33
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	308 761,85	308 761,85
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	178 466,92	187 760,52	366 227,44
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 081 965,73	6 081 965,73
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		15 977 626,25	6 578 488,10	22 556 114,35

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	5 148 850,42
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 704 964,77
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 600 000,00	4 379 148,82	1 207 974,46	0,00	12 876,72
60226	Vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	200 000,00	165 204,65	2 120,45	0,00	32 674,90
6062	Produits de traitement	25 000,00	24 380,20	0,00	0,00	619,80
6063	Fournitures entretien et petit équipt	28 000,00	7 609,36	2 929,00	0,00	17 461,64
6064	Fournitures administratives	9 000,00	5 155,34	0,00	0,00	3 844,66
6066	Carburants	60 000,00	46 030,67	20 000,00	0,00	-6 030,67
6068	Autres matières et fournitures	255 392,54	225 341,78	6 313,16	0,00	23 737,60
611	Sous-traitance générale	4 168 693,59	3 628 057,98	773 667,02	0,00	-233 031,41
6135	Locations mobilières	7 000,00	3 471,58	3 169,89	0,00	358,53
61523	Entretien, réparations réseaux	139 000,00	99 877,00	6 242,00	0,00	32 881,00
61551	Entretien matériel roulant	10 500,00	13 780,03	0,00	0,00	-3 280,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 000,00	20 630,30	3 200,94	0,00	11 168,76
6156	Maintenance	28 500,00	14 624,70	2 602,82	0,00	11 272,48
618	Divers	32 500,00	22 467,50	9 900,00	0,00	132,50
6222	Commissions recouvrement redevance	130 000,00	-48 148,98	158 382,00	0,00	19 766,98
6228	Divers	82 505,58	12 914,91	58 041,26	0,00	11 549,41
6231	Annonces et insertions	10 494,42	10 681,72	0,00	0,00	-187,30
6238	Divers	4 900,00	4 824,00	0,00	0,00	76,00
6248	Divers	9 913,00	5 245,20	1 806,00	0,00	2 861,80
6256	Missions	3 000,00	1 700,31	0,00	0,00	1 299,69
6262	Frais de télécommunications	1 257,49	0,00	0,00	0,00	1 257,49
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	7 500,00	0,00	0,00	-2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	6 285,72	0,00	0,00	1 714,28
6287	Remboursements de frais	281 856,38	69 036,85	140 000,00	0,00	72 819,53
6288	Autres	60 987,00	32 478,00	19 599,92	0,00	8 909,08
6358	Autres droits	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 540 000,00	2 457 374,76	72 757,54	0,00	9 867,70
6218	Autre personnel extérieur	92 000,00	2 283,75	72 757,54	0,00	16 958,71
6331	Versement de mobilité	22 808,00	24 439,09	0,00	0,00	-1 631,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 877,00	6 098,01	0,00	0,00	-221,01
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 370,00	15 109,00	0,00	0,00	-1 739,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 479 500,00	1 463 309,22	0,00	0,00	16 190,78
64141	Indemnité inflation	0,00	23 200,09	0,00	0,00	-23 200,09
64148	Autres indemnités et avantages divers	307 000,00	262 961,99	0,00	0,00	44 038,01
6415	Supplément familial	13 529,00	14 657,51	0,00	0,00	-1 128,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	205 023,00	215 870,92	0,00	0,00	-10 847,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	384 012,00	402 419,31	0,00	0,00	-18 407,31
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 744,00	5 641,27	0,00	0,00	-1 897,27
6471	Prestations directes	0,00	1 008,28	0,00	0,00	-1 008,28
6475	Médecine du travail, pharmacie	86,00	0,00	0,00	0,00	86,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 149,00	17 677,77	0,00	0,00	-9 528,77
648	Autres charges de personnel	4 902,00	2 698,55	0,00	0,00	2 203,45
014	Atténuations de produits (4)	1 100 000,00	498 198,00	601 802,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1 100 000,00	498 198,00	601 802,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00	36 959,97	45 068,25	0,00	117 971,78
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	73 921,41	0,00	0,00	-58 921,41
6542	Créances éteintes	85 000,00	8 106,81	0,00	0,00	76 893,19
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00	-45 068,25	45 068,25	0,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		9 440 000,00	7 371 681,55	1 927 602,25	0,00	140 716,20
66	Charges financières (b) (5)	800 000,00	660 303,09	135 526,43	0,00	4 170,48
66111	Intérêts réglés à l'échéance	829 357,27	763 018,45	0,00	0,00	66 338,82
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-29 357,27	-102 715,36	135 526,43	0,00	-62 168,34
67	Charges exceptionnelles (c)	200 000,00	108 242,99	0,00	0,00	91 757,01
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	58 891,39	0,00	0,00	-38 891,39
678	Autres charges exceptionnelles	180 000,00	49 351,60	0,00	0,00	130 648,40
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	468 592,49				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		10 908 592,49	8 140 227,63	2 063 128,68	0,00	705 236,18
023	Virement à la section d'investissement	10 933 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	6 120 000,00	6 081 965,73			38 034,27

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 120 000,00	6 081 965,73			38 034,27
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 053 000,00	6 081 965,73			10 971 034,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 053 000,00	6 081 965,73			10 971 034,27
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 961 592,49	14 222 193,36	2 063 128,68	0,00	11 676 270,45
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	135 526,43
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	102 715,36
= Différence ICNE N – ICNE N-1	32 811,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	3 800,00	0,00	0,00	-3 800,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	3 800,00	0,00	0,00	-3 800,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 140 000,00	12 880 911,07	3 100 366,69	0,00	1 158 722,24
70611	Redevance d'assainissement collectif	15 125 000,00	10 089 555,91	2 652 654,00	0,00	2 382 790,09
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 060 000,00	845 471,70	200 950,00	0,00	13 578,30
70613	Participations assainissement collectif	500 000,00	1 787 825,11	0,00	0,00	-1 287 825,11
7062	Redevances assainissement non collectif	30 000,00	41 437,00	0,00	0,00	-11 437,00
7068	Autres prestations de services	100 000,00	71 399,55	47 240,00	0,00	-18 639,55
7084	Mise à disposition de personnel facturée	325 000,00	35 181,56	199 522,69	0,00	90 295,75
7087	Remboursement de frais	0,00	10 040,24	0,00	0,00	-10 040,24
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	398 000,00	398 068,00	0,00	0,00	-68,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	398 068,00	0,00	0,00	-398 068,00
748	Autres subventions d'exploitation	398 000,00	0,00	0,00	0,00	398 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,62	0,00	0,00	-0,62
7588	Autres	0,00	0,62	0,00	0,00	-0,62
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		17 538 000,00	13 282 779,69	3 100 366,69	0,00	1 154 853,62
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	101 304,36	0,00	0,00	-101 304,36
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	2 020,53	0,00	0,00	-2 020,53
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	60 253,36	0,00	0,00	-60 253,36
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	106,63	0,00	0,00	-106,63
778	Autres produits exceptionnels	0,00	38 923,84	0,00	0,00	-38 923,84
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		17 538 000,00	13 384 084,05	3 100 366,69	0,00	1 053 549,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 345 000,00	1 343 285,54			1 714,46
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 345 000,00	1 343 285,54			1 714,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 345 000,00	1 343 285,54			1 714,46
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		18 883 000,00	14 727 369,59	3 100 366,69	0,00	1 055 263,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		9 078 592,49				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	137 384,24	58 952,16	23 597,32	54 834,76
2031	Frais d'études	133 384,24	54 972,66	23 597,32	54 814,26
2051	Concessions et droits assimilés	4 000,00	3 979,50	0,00	20,50
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	288 087,15	64 614,91	200 751,67	22 720,57
2155	Outils industriel	10 000,00	2 273,60	11 827,73	-4 101,33
2182	Matériel de transport	258 087,15	58 055,61	186 564,89	13 466,65
2183	Matériel de bureau et informatique	16 000,00	400,00	0,00	15 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	3 885,70	2 359,05	-2 244,75
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
17403	Opération d'équipement n° 17403 (3)	6 700 000,00	4 969 116,81	0,00	1 730 883,19
19404	Opération d'équipement n° 19404 (3)	20 900 000,00	20 377 274,47	0,00	522 725,53
20405	Opération d'équipement n° 20405 (3)	7 000 000,00	2 532 166,65	0,00	4 467 833,35
Total des dépenses d'équipement		35 025 471,39	28 002 125,00	224 348,99	6 798 997,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00	3 231 301,01	0,00	68 698,99
1641	Emprunts en euros	3 250 000,00	3 220 971,28	0,00	29 028,72
1681	Autres emprunts	50 000,00	10 329,73	0,00	39 670,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		3 300 000,00	3 231 301,01	0,00	68 698,99
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		38 325 471,39	31 233 426,01	224 348,99	6 867 696,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 345 000,00	1 343 285,54		1 714,46
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	1 345 000,00	1 343 285,54		1 714,46
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	1 249 900,00	1 212 442,73		37 457,27
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	10 800,00	10 714,29		85,71
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	16 200,00	16 177,38		22,62
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	800,00	712,12		87,88
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	13 300,00	49 914,97		-36 614,97
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	22 000,00	21 832,73		167,27
13918	Autres subventions d'équipement	32 000,00	31 491,32		508,68
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 050 000,00	496 522,37		553 477,63
2313	Constructions	150 000,00	0,00		150 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	900 000,00	496 522,37		403 477,63
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 395 000,00	1 839 807,91		555 192,09
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		40 720 471,39	33 073 233,92	224 348,99	7 422 888,48
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	642 000,00	799 159,33	0,00	-157 159,33
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	157 080,33	0,00	-157 080,33
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	642 079,00	0,00	-642 079,00
1318	Autres subventions d'équipement	642 000,00	0,00	0,00	642 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	16 826 620,97	15 000 000,00	0,00	1 826 620,97
1641	Emprunts en euros	16 826 620,97	15 000 000,00	0,00	1 826 620,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	178 466,92	0,00	-178 466,92
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	178 466,92	0,00	-178 466,92
Total des recettes d'équipement		17 468 620,97	15 977 626,25	0,00	1 490 994,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		17 468 620,97	15 977 626,25	0,00	1 490 994,72
021	Virement de la section d'exploitation	10 933 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	3 237 000,00	6 081 965,73		-2 844 965,73
28031	Frais d'études	269 000,00	135 100,71		133 899,29
28033	Frais d'insertion	2 000,00	5 291,21		-3 291,21
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	35 877,53		-877,53
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 000,00	1 983,20		16,80
28131	Bâtiments	0,00	911 176,85		-911 176,85
28153	Installations à caractère spécifique	2 600 000,00	2 751 494,16		-151 494,16
28154	Matériel industriel	300 000,00	284 264,44		15 735,56
28155	Outillage industriel	0,00	11 637,12		-11 637,12
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	49 293,69		-49 293,69
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 857 301,29		-1 857 301,29
28182	Matériel de transport	15 000,00	29 098,52		-14 098,52
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	7 020,49		2 979,51
28184	Mobilier	2 000,00	1 478,17		521,83
28188	Autres	2 000,00	948,35		1 051,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		14 170 000,00	6 081 965,73		8 088 034,27
041	Opérations patrimoniales (6)	1 050 000,00	496 522,37		553 477,63
2031	Frais d'études	250 000,00	303 954,29		-53 954,29
2033	Frais d'insertion	0,00	4 807,56		-4 807,56
238	Avances commandes immo. incorp.	800 000,00	187 760,52		612 239,48
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 220 000,00	6 578 488,10		8 641 511,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		32 688 620,97	22 556 114,35	0,00	10 132 506,62
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		5 148 850,42			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17403 (1)
LIBELLE : AP TVX ASS 2017 - 2020

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		6 700 000,00	A 4 969 116,81	0,00	1 730 883,19	B 30 732 330,70
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	15 627,24	0,00	14 372,76	463 576,88
2031	Frais d'études	30 000,00	14 910,80	0,00	15 089,20	345 997,04
2033	Frais d'insertion	0,00	716,44	0,00	-716,44	47 724,24
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	69 855,60
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	456 051,83
2154	Matériel industriel	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	456 051,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 630 000,00	4 953 489,57	0,00	1 676 510,43	29 812 701,99
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 601,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 630 000,00	4 953 489,57	0,00	1 676 510,43	29 746 049,64
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	64 051,35

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 924,29
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924,29
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924,29

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-4 969 116,81	D-B	-30 730 406,41

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..
- (3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19404 (1)
LIBELLE : AP BIOMETHANISATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		20 900 000,00	A 20 377 274,47	0,00	522 725,53	B 22 090 681,85
20	Immobilisations incorporelles	886 500,00	86 443,17	0,00	800 056,83	380 979,11
2031	Frais d'études	879 000,00	76 118,23	0,00	802 881,77	370 654,17
2033	Frais d'insertion	1 000,00	3 824,94	0,00	-2 824,94	3 824,94
2051	Concessions et droits assimilés	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
21	Immobilisations corporelles	13 500,00	8 612,76	0,00	4 887,24	8 612,76
2183	Matériel de bureau et informatique	13 500,00	8 612,76	0,00	4 887,24	8 612,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000 000,00	20 282 218,54	0,00	-282 218,54	21 701 089,98
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000 000,00	20 264 004,98	0,00	-264 004,98	21 041 621,52
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	18 213,56	0,00	-18 213,56	659 468,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 178 466,92	0,00	-178 466,92	D 178 466,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	178 466,92	0,00	-178 466,92	178 466,92
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	178 466,92	0,00	-178 466,92	178 466,92

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A	-20 198 807,55	D-B -21 912 214,93

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20405 (1)
LIBELLE : TVX ASSAINISSEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		7 000 000,00	A 2 532 166,65	0,00	4 467 833,35	B 6 115 773,37
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00	17 931,44	0,00	57 068,56	45 440,65
2033	Frais d'insertion	25 000,00	2 246,44	0,00	22 753,56	8 580,44
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00	15 685,00	0,00	34 315,00	36 860,21
21	Immobilisations corporelles	426 500,00	150 929,20	0,00	275 570,80	237 090,40
2154	Matériel industriel	419 000,00	139 803,91	0,00	279 196,09	219 009,89
2155	Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	6 955,22
2188	Autres immobilisations corporelles	7 500,00	11 125,29	0,00	-3 625,29	11 125,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 498 500,00	2 363 306,01	0,00	4 135 193,99	5 833 242,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 498 500,00	2 363 306,01	0,00	4 135 193,99	5 833 242,32

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-2 532 166,65	D-B	-6 115 773,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					76 329 121,86									
1641 Emprunts en euros (total)					76 329 121,86									
108/497313	DEX-DEXIA	08/03/2004	08/02/2004	28/02/2005	153 659,25	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	-
109/497313 109	CALYON	22/01/2003	27/02/2004	28/02/2005	3 000 000,00	F		3,100	3,810	EUR	A	P	N	A-1
110/7780274	CALYON	01/03/2003	11/04/2004	01/06/2005	1 500 000,00	F		2,425	3,278	EUR	A	C	N	A-1
111/111	CREDIT FONCIER	01/03/2003	11/04/2004	01/06/2005	4 500 000,00	V	TAM	2,287	1,652	EUR	A	P	N	A-1
112/A33130TZ	Caisse Française de Financemen	10/11/2003	01/05/2004	01/06/2005	3 700 000,00	V	TAM	2,249	2,096	EUR	A	P	N	A-1
115/00497623	C D'EPARGNE	23/09/2004	27/09/2004	27/09/2005	1 000 000,00	F		3,520	2,459	EUR	A	P	N	A-1
116/17857	CALYON	02/05/2007	08/04/2009	02/11/2009	3 812 457,30	F		3,612	3,631	EUR	S	C	N	A-1
117/336543-117	SOCIETE GENERALE	06/07/2009	31/12/2009	30/03/2010	4 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,477	3,480	EUR	T	P	N	A-1
118/336543-118	CREDIT AGRICOLE	22/09/2010	31/12/2010	03/02/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,105	0,810	EUR	A	C	N	A-1
119/336543-119	CACIB	22/09/2010	05/07/2011	05/07/2012	1 500 000,00	V	EURIBOR03M	2,572	0,581	EUR	T	C	N	A-1
120/MIN276659EUR	CREDIT AGRICOLE	22/09/2010	30/12/2011	30/03/2012	1 230 000,00	V	EURIBOR03M	1,807	0,300	EUR	T	C	N	A-1
121/C711607MIN276660EUR	CREDIT COOPERATIF	13/12/2011	13/09/2012	01/03/2013	1 100 000,00	V	EURIBOR06M	1,753	1,180	EUR	S	C	N	A-1
122/C711605 MIN276658EUR	CREDIT COOPERATIF	13/12/2011	28/12/2012	01/04/2013	800 000,00	V	EURIBOR03M	1,446	1,070	EUR	T	P	N	A-1
123/2140792U	CREDIT COOPERATIF	13/12/2011	28/12/2012	01/04/2013	975 000,00	V	EURIBOR03M	1,446	1,070	EUR	T	P	N	A-1
124/372093	CREDIT FONCIER	22/09/2010	28/03/2013	28/06/2013	3 000 000,00	F		4,910	5,075	EUR	T	C	N	A-1
125/A33140U1	CACIB	10/01/2013	31/03/2013	30/06/2013	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,850	1,420	EUR	T	C	N	A-1
126/MIN222571EUR	C D'EPARGNE	27/11/2014	05/12/2014	05/03/2015	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,141	1,070	EUR	T	C	N	A-1
127/5045921	Caisse Française de Financemen	27/11/2014	08/12/2014	01/04/2015	2 000 000,00	F		2,400	2,422	EUR	T	C	N	A-1
128/18945/5046067	C.D.C.	14/01/2015	01/03/2015	01/06/2015	675 000,00	V	LIVRET A	2,086	1,770	EUR	T	C	N	A-1
129/MON513531EUR/0514208	C.D.C.	14/01/2015	02/02/2015	01/06/2015	366 000,00	V	LIVRET A	1,990	1,760	EUR	T	C	N	A-1
130/00497303	Caisse Française de Financemen	09/11/2015	01/12/2015	01/03/2016	3 000 000,00	F		2,260	2,308	EUR	T	C	N	A-1
131/00497303	CREDIT AGRICOLE	23/03/2016	31/03/2016	30/06/2016	3 000 000,00	F		1,600	1,614	EUR	T	C	N	A-1
132/MON516247EUR	CREDIT AGRICOLE	23/03/2016	31/03/2016	30/06/2016	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,500	0,500	EUR	T	C	N	A-1
133/CP0201	Caisse Française de Financemen	01/03/2017	20/03/2017	01/07/2017	5 000 000,00	F		1,500	1,523	EUR	T	C	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE	04/12/2018	07/12/2018	07/03/2019	3 000 000,00	F		1,670	0,000	EUR	T	C	N	A-1

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - ASSAINISSEMENT - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
134/CP0650	CREDIT AGRICOLE	16/10/2019	18/10/2019	18/01/2020	2 000 000,00	F		0,550	0,000	EUR	T	C	N	A-1
135/MON542799EUR	Caisse Française de Financemen	04/04/2022	10/05/2022	01/09/2022	10 000 000,00	F		1,430	0,000	EUR	T	C	N	A-1
136/MON542774EUR	Caisse Française de Financemen	04/04/2022	12/05/2022	01/09/2022	5 000 000,00	F		1,470	0,000	EUR	T	C	N	A-1
38041/A6407081	C D'EPARGNE	10/06/2002	17/06/2006	17/06/2007	388 044,47	V	TAM	3,629	1,460	EUR	A	P	N	A-1
38105/9038047-38105	C D'EPARGNE	25/05/2012	05/01/2013	05/01/2014	233 694,92	F		4,730	4,730	EUR	A	P	N	A-1
38110/A33100AU-38110	C D'EPARGNE	01/06/2010	05/07/2013	05/07/2014	330 363,22	F		4,010	4,010	EUR	A	P	N	A-1
38201/A6406083	C D'EPARGNE	06/04/2005	10/03/2006	10/03/2007	966 033,18	F		3,890	3,950	EUR	A	P	N	B-1
38202/571	DEXIA	11/07/2002	01/07/2006	01/10/2006	956 223,26	F		4,030	4,090	EUR	T	P	N	A-1
38404/51019638062	CREDIT AGRICOLE	11/07/2005	01/11/2005	01/11/2006	1 202 000,00	F		3,640	3,640	EUR	A	P	N	A-1
38601/MON241193EUR	Caisse Française de Financemen	25/01/2001	01/02/2006	01/02/2007	185 907,10	F		6,200	6,200	EUR	A	P	N	A-1
38712/MPH513528EUR/0514205	Caisse Française de Financemen	13/12/2004	01/06/2006	01/09/2006	558 467,63	V	EURIBOR03M	3,130	1,400	EUR	T	P	N	A-1
38807/MIN170846EUR	DEXIA	27/06/2000	20/09/2006	01/04/2007	97 036,45	V	TAG03M	3,620	1,416	EUR	T	P	N	A-1
38904/402	SOCIETE GENERALE	22/04/2009	30/04/2017	30/04/2018	27 332,12	F		4,380	4,384	EUR	A	P	N	A-1
38905/9845092	C D'EPARGNE	06/12/2016	15/12/2017	15/03/2018	281 367,84	F		1,000	4,380	EUR	T	P	N	A-1
38906/MON526864EUR	Caisse Française de Financemen	26/07/2016	01/09/2017	01/09/2018	100 000,00	F		1,480	1,480	EUR	A	P	N	A-1
38907/MON526863EUR	Caisse Française de Financemen		01/10/2017	01/01/2018	18 795,78	F		5,310	5,417	EUR	T	P	N	A-1
38908/50734728801	CREDIT AGRICOLE	26/02/2002	15/11/2017	15/02/2018	139 181,77	F		0,850	0,855	EUR	T	P	N	A-1
38909/344046	CREDIT AGRICOLE	26/02/2002	15/11/2017	05/04/2018	32 557,57	F		4,320	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - ASSAINISSEMENT - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 104 212,12									
1681 Autres emprunts (total)					1 104 212,12									
38042/110645747	AA GARONNE	13/04/2011	13/04/2011	13/04/2012	13 405,40	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38043/110646232	AA GARONNE	13/04/2018	26/03/2019	05/03/2023	297 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38045/110646232	AA GARONNE	13/04/2018	26/03/2019	05/03/2023	495 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38046/110646232	AA GARONNE	09/12/2020	09/12/2020	09/12/2024	198 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38106/120642023-38106	AA GARONNE	01/06/2010	20/08/2013	20/08/2014	25 662,02	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38107/120642162-38107	AA GARONNE	01/06/2010	22/04/2013	22/04/2014	27 906,70	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38108/120642023-38108	AA GARONNE	01/06/2010	04/03/2013	04/03/2014	13 442,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38109/120642162-38109	AA GARONNE	01/06/2010	21/07/2013	21/07/2014	13 156,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
38714/120641846	AA GARONNE	06/05/2008	26/05/2008	26/05/2009	20 640,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					77 433 333,98									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		44 909 218,35					3 220 971,28	788 635,70	0,00	117 951,81
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		44 909 218,35					3 220 971,28	788 635,70	0,00	117 951,81
	N	0,00	-	-312,50	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
108/497313	N	0,00	A-1	390 444,56	1,16	F		3,330	186 109,07	19 572,55	0,00	11 058,55
109/497313 109	N	0,00	A-1	150 000,00	2,16	F		3,320	75 000,00	7 615,25	0,00	4 235,69
110/7780274	N	0,00	A-1	548 851,64	1,42	V	TAM	0,000	265 087,87	0,00	0,00	0,00
111/111	N	0,00	A-1	450 177,15	1,42	V	TAM	0,000	217 526,41	0,00	0,00	0,00
112/A33130TZ	N	0,00	A-1	130 078,84	1,74	V	TAM	0,000	62 230,10	0,00	0,00	810,26
115/00497623	N	0,00	A-1	1 003 278,24	4,33	F		3,560	200 655,64	43 455,32	0,00	5 834,28
116/17857	N	0,00	A-1	2 711 183,12	11,99	F		3,720	172 794,67	106 343,73	0,00	0,00
117/336543-117	N	0,00	A-1	900 000,00	8,09	V	EURIBOR12M	0,122	100 000,00	0,00	0,00	0,00
118/336543-118	N	0,00	A-1	675 000,00	9,25	V	EURIBOR03M	0,224	75 000,00	386,40	0,00	2 582,23
119/336543-119	N	0,00	A-1	688 800,00	13,99	V	EURIBOR03M	1,613	49 200,00	3 239,63	0,00	0,00
120/MIN276659EUR	N	0,00	A-1	641 666,60	13,66	V	EURIBOR06M	0,816	45 833,34	5 149,07	0,00	5 231,87
121/C711607MIN276660EUR	N	0,00	A-1	541 974,10	13,99	V	EURIBOR03M	1,070	30 055,76	4 640,20	0,00	3 314,57
122/C711605 MIN276658EUR	N	0,00	A-1	660 530,91	13,99	V	EURIBOR03M	1,060	36 630,43	5 655,24	0,00	4 039,63
123/2140792U	N	0,00	A-1	1 830 000,00	15,23	F		4,910	120 000,00	94 828,46	0,00	499,18
124/372093	N	0,00	A-1	610 000,00	15,23	V	EURIBOR03M	2,793	40 000,00	10 108,91	0,00	0,00
125/A33140U1	N	0,00	A-1	1 360 000,00	16,92	V	EURIBOR03M	3,700	80 000,00	41 926,00	0,00	3 494,44
126/MIN222571EUR	N	0,00	A-1	1 225 000,00	11,99	F		2,400	100 000,00	30 900,00	0,00	7 268,33
127/5045921	N	0,00	A-1	500 625,00	22,15	V	LIVRET A	3,000	22 500,00	10 814,39	0,00	1 196,47
128/18945/5046067	N	0,00	A-1	271 450,00	22,15	V	LIVRET A	3,000	12 200,00	5 863,81	0,00	648,75
129/MON513531EUR/0514208	N	0,00	A-1	2 160 000,00	17,91	F		2,260	120 000,00	50 511,00	0,00	3 932,40
130/00497303	N	0,00	A-1	2 190 000,00	18,23	F		1,600	120 000,00	36 640,00	0,00	0,00
131/00497303	N	0,00	A-1	730 000,00	18,23	V	EURIBOR03M	3,280	40 000,00	6 048,24	0,00	0,00
132/MON516247EUR	N	0,00	A-1	3 625 000,00	14,24	F		1,500	250 000,00	56 718,76	0,00	13 442,71
133/CP0201	N	0,00	A-1	2 520 000,00	20,92	F		1,670	120 000,00	43 936,31	0,00	2 688,70
134/CP0650	N	0,00	A-1	1 700 000,00	16,79	F		0,550	100 000,00	9 828,57	0,00	1 911,55
135/MON542799EUR	N	0,00	A-1	9 833 333,34	29,40	F		1,430	166 666,66	79 543,74	0,00	11 327,45

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - ASSAINISSEMENT - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
136/MON542774EUR	N	0,00	A-1	4 913 793,10	28,40	F		1,470	86 206,90	40 470,75	0,00	5 818,75
38041/A6407081	N	0,00	A-1	-0,02	0,00	V	TAM	0,000	30 620,48	0,00	0,00	0,00
38105/9038047-38105	N	0,00	A-1	101 229,38	4,01	F		4,730	17 583,17	5 619,83	0,00	4 720,79
38110/A33100AU-38110	N	0,00	A-1	170 257,81	6,51	F		4,010	20 715,71	7 656,98	0,00	3 318,85
38201/A6406083	N	0,00	B-1	202 634,91	2,19	F		3,890	62 551,09	10 459,01	0,00	6 437,98
38202/571	N	0,00	A-1	267 333,00	4,00	F		4,030	56 552,96	12 205,08	0,00	2 663,45
38404/51019638062	N	0,00	A-1	679 187,07	12,83	F		3,640	40 315,80	26 189,90	0,00	4 051,73
38601/MON241193EUR	N	0,00	A-1	99 932,41	8,08	F		6,200	8 121,10	6 699,32	0,00	5 662,28
38712/MPH513528EUR/0514205	N	0,00	A-1	31 028,06	1,16	V	EURIBOR03M	0,720	40 259,32	75,00	0,00	52,09
38807/MIN170846EUR	N	0,00	A-1	26 846,82	3,25	V	TAG03M	0,000	5 997,72	0,00	0,00	75,66
38904/402	N	0,00	A-1	8 663,43	1,33	F		4,380	4 060,81	557,83	0,00	253,20
38905/9845092	N	0,00	A-1	185 363,87	8,95	F		1,000	19 586,23	1 976,21	0,00	77,24
38906/MON526864EUR	N	0,00	A-1	76 327,63	13,66	F		1,480	4 874,60	1 201,79	0,00	373,41
38907/MON526863EUR	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		5,310	1 226,64	15,70	0,00	0,00
38908/50734728801	N	0,00	A-1	72 746,94	5,12	F		0,850	13 556,35	571,16	0,00	77,30
38909/344046	N	0,00	A-1	26 792,94	14,25	F		4,320	1 252,45	1 211,56	0,00	852,02
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 002 577,57					10 329,73	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		1 002 577,57					10 329,73	0,00	0,00	0,00
38042/110645747	N	0,00	A-1	3 574,81	3,28	F		0,000	893,69	0,00	0,00	0,00
38043/110646232	N	0,00	A-1	297 000,00	14,17	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
38045/110646232	N	0,00	A-1	495 000,00	14,17	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
38046/110646232	N	0,00	A-1	198 000,00	15,93	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
38106/120642023-38106	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	2 851,38	0,00	0,00	0,00
38107/120642162-38107	N	0,00	A-1	2 790,76	0,31	F		0,000	2 790,66	0,00	0,00	0,00
38108/120642023-38108	N	0,00	A-1	2 444,00	1,17	F		0,000	1 222,00	0,00	0,00	0,00
38109/120642162-38109	N	0,00	A-1	2 392,00	1,55	F		0,000	1 196,00	0,00	0,00	0,00
38714/120641846	N	0,00	A-1	1 376,00	0,40	F		0,000	1 376,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - ASSAINISSEMENT - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		45 911 795,92					3 231 301,01	788 635,70	0,00	117 951,81

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
38201/A6406083	C D'EPARGNE	966 033,18	202 634,91	1	19,00		3,89	3,89	0,00		3,890	10 459,01	0,00	0,44
TOTAL (B)		966 033,18	202 634,91						0,00			10 459,01	0,00	0,44
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		966 033,18	202 634,91						0,00			10 459,01	0,00	0,44

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	50	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	45 709 473,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	202 634,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	27-04-2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	13/12/2012
L	Frais de recherche et de développement	5	13/12/2012
L	Frais d'insertion	5	13/12/2012
L	Logiciels	3	13/12/2012
L	Agencements terrains bâtis	10	13/12/2012
L	Bâtiments d'exploitation	30	13/12/2012
L	Réseaux d'assainissement	50	13/12/2012
L	Matériel industriel	7	13/12/2012
L	Outillage industriel	7	13/12/2012
L	Matériel roulant	8	13/12/2012
L	Matériel de transport	5	13/12/2012
L	Matériel informatique	3	13/12/2012
L	Mobilier	10	13/12/2012
L	Immobilisations faible valeur Seuil 1500€	1	13/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 645 000,00	4 574 586,55
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 300 000,00	3 231 301,01
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 250 000,00	3 220 971,28
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	50 000,00	10 329,73
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 345 000,00	1 343 285,54
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 345 000,00	1 343 285,54
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 574 586,55	224 348,99	0,00	4 798 935,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 170 000,00	III 6 081 965,73
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		14 170 000,00	6 081 965,73
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	269 000,00	135 100,71
28033	Frais d'insertion	2 000,00	5 291,21
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	35 877,53
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 000,00	1 983,20
28131	Bâtiments	0,00	911 176,85
28153	Installations à caractère spécifique	2 600 000,00	2 751 494,16
28154	Matériel industriel	300 000,00	284 264,44
28155	Outillage industriel	0,00	11 637,12
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	49 293,69
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 857 301,29
28182	Matériel de transport	15 000,00	29 098,52
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	7 020,49
28184	Mobilier	2 000,00	1 478,17
28188	Autres	2 000,00	948,35
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	10 933 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 081 965,73	0,00	5 148 850,42	0,00	11 230 816,15

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 798 935,54
Ressources propres disponibles	IV 11 230 816,15
Solde	V = IV – II (3) 6 431 880,61

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

SPAC (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	5 587 123,28
011	Charges à caractère général	5 587 123,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 361 138,06
012	Charges de personnel	2 361 138,06
014	Atténuations de produits	1 100 000,00
014	Atténuation de produits	1 100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	82 028,22
65	Autres charges de gestion courante	82 028,22
66	Charges financières	795 829,52
66	Charges financières	795 829,52
67	Charges exceptionnelles	108 242,99
67	Charges exceptionnelles	108 242,99
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	10 034 362,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 081 965,73
6811	Opé ordre transfert entre sections	6 081 965,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'ordre	6 081 965,73
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERALES DEPENSES	16 116 327,80

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	3 800,00
6459	REMB CHARGES SS ET PREVOYANCE	3 800,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 939 840,76
70	Vente de produits	15 939 840,76
74	Subventions d'exploitation	398 068,00
74	Participations	398 068,00
75	Autres produits de gestion courante	0,62
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,62
76	Produits financiers	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	Produits exceptionnels	101 304,36
77	Produits exceptionnels	101 304,36
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	16 443 013,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 343 285,54
77	OPERATION D ORDRE ENTRE SECTIONS	1 343 285,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	1 343 285,54
	R 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	17 786 299,28

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
- (5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

SPANC (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	168 994,24
012	Charges de personnel	168 994,24
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		168 994,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		168 994,24

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	41 437,00
7062	Vente de produits	41 437,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		41 437,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		41 437,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

SPAC⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	58 952,16
20	Immos incorporelles	58 952,16
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	64 614,91
21	Immos corporelles	64 614,91
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	27 878 557,93
23	Immobilisations en cours	27 878 557,93
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 231 301,01
16	EMPRUNTS	3 231 301,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		31 233 426,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 343 285,54
13	OPERATION D ORDRE ENTRE SECTION	1 343 285,54
041	Opérations patrimoniales	496 522,37
2315	Opé patrimoniales	496 522,37
Total des dépenses d'ordre		1 839 807,91
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		33 073 233,92

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	799 159,33
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT	799 159,33
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	178 466,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
10	dotations	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		15 977 626,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 081 965,73
28	OPERATION D ORDRE ENTRE SECTION	6 081 965,73
041	Opérations patrimoniales	496 522,37
20	OPERATIONS PATRIMONIALES	496 522,37
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		6 578 488,10
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		22 556 114,35

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

SPANC⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
11/12/2020	INSTALLATION CENTRALE SOLAIRE PHOTO	22 392,44	0,00	20
03/02/2021	17403 CDA TRAVAUX ASSAINISSEMENT	21 088,06	0,00	35
16/02/2021	GELOS TVX ASSAINISSEMENT 2021	96 222,50	0,00	35
15/03/2021	17403 BILLERE TVX ASSAINISSEMENT	30 599,82	0,00	35
02/04/2021	20405 PAU TVX ASSAINISSEMENT	91 884,04	0,00	35
22/04/2021	20405 CDA TRAVAUX ASSAINISSEMENT	75 047,61	0,00	35
28/07/2021	17403 JURANCON TVX ASSAINISSEMENT	80 038,65	0,00	35
15/10/2021	19 404 LESCAR- CONSTRUCTION UNITE BIOMET	58 009,83	0,00	35
02/12/2021	20405 ARTIGUELOUTAN TVX ASSAINISSEMENT	74 602,22	0,00	35
27/01/2022	EQUIPEMENT DE DEVERSOIRS D ORAGES LES	24 648,39	0,00	7
27/01/2022	DESODORISATION PR LEE PONT DE L OUSSE	5 325,33	0,00	7
27/01/2022	PR GAN 1 POMPE ARX F 80.230/035F4USG 190	2 875,25	0,00	7
27/01/2022	9 APPLES 10.2 INCH IPAD WIFI+9 COQUES AN	3 419,07	0,00	3
31/01/2022	STEP LESCAR ELECTRIFICATION PORTAIL RU	7 409,00	0,00	10
31/01/2022	STEP IDRON 1 POMPE A BOUES SEEPEX	2 433,20	0,00	7
31/01/2022	STEU IDRON FOSSE A FLOTTANTS EQUIPE-	3 000,00	0,00	7
31/01/2022	1 ECHELLE A CRINOLINE EN ALUMINIUM + PO	3 250,00	0,00	7
04/02/2022	3D MODEL CONVERSION	3 900,00	0,00	3
04/02/2022	3D MODEL CONVERSION	2 600,00	0,00	3
14/02/2022	MODELISATION HYDRAULIQUE SDA PAU LESCAR	13 470,00	0,00	5
25/02/2022	EQUIPEMENT MINIPUSH AVEC CAMERA BO 37	13 978,25	0,00	7
25/02/2022	PAU PR REMPLACEMENT DEMARREUR POMPE	860,39	0,00	1
25/02/2022	PAU INDUS REMPLACEMENT VARIATEUR POM	3 455,58	0,00	7
11/03/2022	FOURNITURE WIFI BAT CAP ECOLOGIA	5 193,69	0,00	3
17/03/2022	SUIVI PILOTE METHANISATION STEU LESCAR	93 679,39	0,00	5
23/03/2022	BIZANOS PR GROUPES ELECTROPOMPES	2 823,46	0,00	7
23/03/2022	10 CAPTEURS DE DETECTION DE SURVERSE A	3 015,20	0,00	7
25/03/2022	ETUDES COMPL SCHEMA DIRECTEUR EP	23 941,50	0,00	5
08/04/2022	MAZERES FER A CHEVAL GROUPE ELECTRO	3 109,90	0,00	7
08/04/2022	IDRON PR 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT	2 823,46	0,00	7
21/04/2022	FI_RESEAU DELESTAGE ROUTE BAYONNE TR B2	990,00	0,00	5
03/05/2022	1 IVECO DAILY CHASSIS CABINE GE634QL	58 055,61	0,00	12
06/05/2022	FI_DELESTAGE ROUTE BAYONNE TRONCON 2	716,44	0,00	5
17/05/2022	10 CAPTEURS DE DETECTION DE SURVERSE A	3 015,20	0,00	7
02/06/2022	FI_2 PR ARTIGUELOUTAN IM MOULIN OUSSE	270,00	0,00	5
10/06/2022	BIZANOS 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT	2 232,28	0,00	7
20/06/2022	FI_CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE_LESCAR	3 889,32	0,00	5
20/06/2022	FI_CREATION UNITE BIOMETHA BOUES LESCA	922,06	0,00	5
24/06/2022	MATERIEL SECURISATION PORTAIL CAP ECO	5 754,03	0,00	7
13/07/2022	PAU PR 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT DX	1 450,50	0,00	1
13/07/2022	GAN PR 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT MP	1 438,65	0,00	1
13/07/2022	GAN PR 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT MP	1 273,90	0,00	1
13/07/2022	PR OUSSE REMPLACEMENT POMPE 2 SUBMER	8 133,69	0,00	7
13/07/2022	FNTURES MATERIELS D AUTOSURVEILLANCE	6 430,32	0,00	7
13/07/2022	FNTURES MATERIELS D AUTOSURVEILLANCE	2 490,74	0,00	7
13/07/2022	FNTURES MATERIELS D AUTOSURVEILLANCE	2 490,74	0,00	7
13/07/2022	FNTURES MATERIELS D AUTOSURVEILLANCE	3 252,07	0,00	7
13/07/2022	FNTURES MATERIELS D AUTOSURVEILLANCE	2 531,66	0,00	7
02/08/2022	1 TELECOMMANDE POUR HYDROCUREUR 2	3 885,70	0,00	10
22/09/2022	SENDETS REMPL 1 ROUE N486 D 1 POMPE	1 628,45	0,00	7
22/09/2022	PAU PR INDUSNOR REMPL VARIATEUR POMPE	1 502,00	0,00	7
18/10/2022	PR 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT NP 3085SH	3 558,00	0,00	7
18/10/2022	PR 1 GROUPE ELECTROPOMPE FLYGT DX 3069LT	1 498,00	0,00	1
24/10/2022	1 INTERPHONE PORTAIL RUE D'ARSONVAL STEU	3 716,29	0,00	10
26/10/2022	CHANGEMENT CABLE ALIMENTATION STEU IDRON	6 378,13	0,00	7
08/11/2022	1 LICENCE AUTOCAD	3 979,50	0,00	3
14/11/2022	LOGICIEL 3R 2018 VERSION 2	400,00	0,00	3
15/11/2022	STEP IDRON VARIATEUR DE VITESSE 11KW	1 502,00	0,00	7
15/11/2022	STEP IDRON POTENCE POSTE D'ENTREE	1 352,05	0,00	1
24/11/2022	CHANGEMENT CABLE ALIMENTATION STEU IDRON	708,69	0,00	1
24/11/2022	LESCAR PR 1 GROUPE ELECTROGENE FLYGT DX	1 498,00	0,00	1
05/12/2022	SCHEMA DIECTEUR ASS ARESSY BOSDARROS	14 910,80	0,00	5
06/12/2022	MEC AUTOSURVEILLANCE DE 11 POINTS DE DE	15 685,00	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
13/12/2022	FRTS ET POSE POTENCE LEVAGE CAPACITE 320	2 273,60	0,00	1
13/12/2022	STEU LESCAR FRS ET POSE 1 VANNE MURALE	8 086,40	0,00	7
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		952 996,05	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
05/04/2022	SUBVENTION AGENCE DE BASSIN	31 333,40	5	31 333,40	0,00	0,00	0,00
05/04/2022	SUBVENTION AGENCE DE BASSIN	47 000,00	5	47 000,00	0,00	0,00	0,00
05/04/2022	SUBVENTION DU DEPARTEMENT	27 000,00	5	27 000,00	0,00	0,00	0,00
21/06/2022	SUIVI PILOTE METHANISATION STEU LESCAR	298 954,29	5	0,00	298 954,29	298 954,29	0,00
21/06/2022	FI_STEU LESCAR MO	2 066,44	1	0,00	2 066,44	2 066,44	0,00
21/06/2022	CONST FILE TRAITEMENT FI_MO REHAB	896,44	5	0,00	896,44	896,44	0,00
21/06/2022	DESSABLEUR_STEU LESCAR	450,00	5	0,00	450,00	450,00	0,00
21/06/2022	FI_TX BIOMETHANISATION ET EXPLOTATION	678,24	5	0,00	678,24	678,24	0,00
21/06/2022	FI_MAO DESSABLEUR STEU_RECTIFICATIF	716,44	5	0,00	716,44	716,44	0,00
21/06/2022	FI_MOE REHABILITATION DESSABLEURS STEU EVAL	5 000,00	5	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
	ENVIRONNEMENTALE CENTRALE PHOTO						
TOTAL GENERAL		414 095,25					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
2019-19404 BIOMETHANISATION	25 500 000,00	0,00	25 500 000,00	1 713 407,00	20 900 000,00	3 409 318,53	20 377 274,47
2020-20405 TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2021 2024	38 000 000,00	0,00	38 000 000,00	3 583 607,00	7 000 000,00	31 884 227,00	2 532 167,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,60	0,00	4,60	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 1CI	C	1,80	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00
Attaché Pal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Pal 1CI	B	1,80	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		48,70	0,00	48,70	0,00	0,00	0,00
Adjt tech	C	8,90	0,00	8,90	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 1CI	C	13,00	0,00	13,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 2CI	C	6,90	0,00	6,90	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise Pal	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Pal	A	1,90	0,00	1,90	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 1CI	B	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		53,30	0,00	53,30	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - ASSAINISSEMENT - CA - 2022

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 24 Budget annexe eau : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe eau ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe eau ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - 323 259,33 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
 - 848 570,74 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).
5. Affecter les résultats de la façon suivante :
 - 848 570,74 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur sur le budget 2023.

**Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400140	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 28

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 29

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 30

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 31

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 32

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

35

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 693 415,79	G 7 770 118,57	G-A 76 702,78
	Section d'investissement	B 2 687 545,00	H 2 680 010,41	H-B -7 534,59

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 771 867,96 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 330 793,92 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 10 380 960,79	Q= G+H+I+J 11 552 790,86	=Q-P 1 171 830,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 263 769,85	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 263 769,85	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 693 415,79	= G+I+K 8 541 986,53	848 570,74
	Section d'investissement	= B+D+F 2 951 314,85	= H+J+L 3 010 804,33	59 489,48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 10 644 730,64	= G+H+I+J+K+L 11 552 790,86	908 060,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 263 769,85	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	16 864,87	0,00
21	Immobilisations corporelles	236 973,08	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 931,90	0,00
13501	Opération d'équipement n° 13501	0,00	
17204	Opération d'équipement n° 17204	0,00	
21205	Opération d'équipement n° 21205	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 900 000,00	891 948,57	542 578,94	0,00	465 472,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500 000,00	2 173 601,58	199 522,69	0,00	126 875,73
014	Atténuations de produits	1 435 000,00	626 044,00	808 956,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	22 863,73	0,00	0,00	22 136,27
Total des dépenses de gestion courante		5 880 000,00	3 714 457,88	1 551 057,63	0,00	614 484,49
66	Charges financières	240 000,00	202 396,12	34 529,30	0,00	3 074,58
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	31 876,45	0,00	0,00	38 123,55
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	271 867,96				
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 461 867,96	3 948 730,45	1 585 586,93	0,00	927 550,58
023	Virement à la section d'investissement (4)	140 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 160 500,00	2 159 098,41			1 401,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 300 500,00	2 159 098,41			141 401,59
TOTAL		8 762 367,96	6 107 828,86	1 585 586,93	0,00	1 068 952,17
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 700,00	0,00	0,00	-3 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 929 000,00	6 195 895,96	1 507 627,54	0,00	225 476,50
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		7 929 000,00	6 199 595,96	1 507 627,54	0,00	221 776,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 005,07	0,00	0,00	-2 005,07
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 929 000,00	6 201 601,03	1 507 627,54	0,00	219 771,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	61 500,00	60 890,00			610,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		61 500,00	60 890,00			610,00
TOTAL		7 990 500,00	6 262 491,03	1 507 627,54	0,00	220 381,43
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		771 867,96				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	183 009,15	31 564,28	16 864,87	134 580,00
21	Immobilisations corporelles	528 478,59	60 453,78	236 973,08	231 051,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 119 306,18	53 802,39	9 931,90	1 055 571,89
	Total des opérations d'équipement	2 200 000,00	1 657 676,29	0,00	542 323,71
	Total des dépenses d'équipement	4 030 793,92	1 803 496,74	263 769,85	1 963 527,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	823 158,26	0,00	76 841,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	900 000,00	823 158,26	0,00	76 841,74
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 930 793,92	2 626 655,00	263 769,85	2 040 369,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	61 500,00	60 890,00		610,00
041	Opérations patrimoniales (2)	200 000,00	0,00		200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	261 500,00	60 890,00		200 610,00
	TOTAL	5 192 293,92	2 687 545,00	263 769,85	2 240 979,07
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	20 912,00	0,00	-20 912,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 361 000,00	500 000,00	0,00	1 861 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 361 000,00	520 912,00	0,00	1 840 088,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 361 000,00	520 912,00	0,00	1 840 088,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	140 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 160 500,00	2 159 098,41		1 401,59
041	Opérations patrimoniales (2)	200 000,00	0,00		200 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 500 500,00	2 159 098,41		341 401,59
	TOTAL	4 861 500,00	2 680 010,41	0,00	2 181 489,59
	Pour information	330 793,92			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 434 527,51		1 434 527,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 373 124,27		2 373 124,27
014	Atténuations de produits	1 435 000,00		1 435 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 863,73		22 863,73
66	Charges financières	236 925,42	0,00	236 925,42
67	Charges exceptionnelles	31 876,45	0,00	31 876,45
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 159 098,41	2 159 098,41
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		5 534 317,38	2 159 098,41	7 693 415,79

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 693 415,79
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	60 890,00	60 890,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	823 158,26	0,00	823 158,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 657 676,29		1 657 676,29
20	Immobilisations incorporelles (6)	31 564,28	0,00	31 564,28
21	Immobilisations corporelles (6)	60 453,78	0,00	60 453,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	53 802,39	0,00	53 802,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 626 655,00	60 890,00	2 687 545,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 687 545,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 700,00		3 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 703 523,50		7 703 523,50
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 005,07	60 890,00	62 895,07
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		7 709 228,57	60 890,00	7 770 118,57

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	771 867,96
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 541 986,53
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 912,00	0,00	20 912,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 159 098,41	2 159 098,41
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		520 912,00	2 159 098,41	2 680 010,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	330 793,92
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 010 804,33
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 900 000,00	891 948,57	542 578,94	0,00	465 472,49
60226	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	300 000,00	84 929,63	0,00	0,00	215 070,37
6062	Produits de traitement	80 200,00	61 957,06	0,00	0,00	18 242,94
6063	Fournitures entretien et petit équipt	196 800,00	191 811,61	3 492,68	0,00	1 495,71
6064	Fournitures administratives	7 050,00	542,51	0,00	0,00	6 507,49
6066	Carburants	13 500,00	12 462,27	0,00	0,00	1 037,73
6068	Autres matières et fournitures	375 380,00	258 744,12	93 834,55	0,00	22 801,33
611	Sous-traitance générale	63 200,00	-19,55	35 421,27	0,00	27 798,28
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	7 300,00	5 403,74	780,00	0,00	1 116,26
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	157 200,00	119 871,89	7 299,40	0,00	30 028,71
61551	Entretien matériel roulant	7 800,00	5 756,83	0,00	0,00	2 043,17
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 500,00	4 129,85	2 470,20	0,00	3 899,95
6156	Maintenance	99 500,00	22 720,46	56 161,90	0,00	20 617,64
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	33 650,00	20 034,76	0,00	0,00	13 615,24
6231	Annonces et insertions	4 800,00	4 669,61	0,00	0,00	130,39
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	432,35	0,00	0,00	2 567,65
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	700,00	607,60	0,00	0,00	92,40
6261	Frais d'affranchissement	45 500,00	35 188,35	4 329,67	0,00	5 981,98
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	3 960,67	0,00	0,00	26 039,33
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	1 964,11	0,00	0,00	535,89
6287	Remboursements de frais	5 000,00	-187,56	5 000,00	0,00	187,56
6288	Autres	72 000,00	27 268,73	8 789,27	0,00	35 942,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6358	Autres droits	1 920,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	355 000,00	29 699,53	325 000,00	0,00	300,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500 000,00	2 173 601,58	199 522,69	0,00	126 875,73
6218	Autre personnel extérieur	356 000,00	12 555,12	199 522,69	0,00	143 922,19
6331	Versement de mobilité	23 000,00	21 275,30	0,00	0,00	1 724,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 743,80	0,00	0,00	-5 743,80
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	13 107,85	0,00	0,00	1 892,15
6411	Salaires, appointements, commissions	1 470 000,00	1 518 203,43	0,00	0,00	-48 203,43
6413	Primes et gratifications	6 000,00	33 924,61	0,00	0,00	-27 924,61
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	160 000,00	180 416,63	0,00	0,00	-20 416,63
6453	Cotisations aux caisses de retraites	450 000,00	376 531,03	0,00	0,00	73 468,97
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	1 344,11	0,00	0,00	-1 344,11
6471	Prestations directes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00	8 093,65	0,00	0,00	3 906,35
648	Autres charges de personnel	5 000,00	2 406,05	0,00	0,00	2 593,95
014	Atténuations de produits (4)	1 435 000,00	626 044,00	808 956,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 435 000,00	626 044,00	808 956,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	22 863,73	0,00	0,00	22 136,27
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	17 902,34	0,00	0,00	-17 902,34
6542	Créances éteintes	45 000,00	4 959,50	0,00	0,00	40 040,50
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,89	0,00	0,00	-1,89
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		5 880 000,00	3 714 457,88	1 551 057,63	0,00	614 484,49
66	Charges financières (b) (5)	240 000,00	202 396,12	34 529,30	0,00	3 074,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	241 956,08	216 708,37	0,00	0,00	25 247,71
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 956,08	-14 312,25	34 529,30	0,00	-22 173,13
67	Charges exceptionnelles (c)	70 000,00	31 876,45	0,00	0,00	38 123,55
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	14 079,07	0,00	0,00	-4 079,07
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	17 797,38	0,00	0,00	-12 797,38
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	271 867,96				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		6 461 867,96	3 948 730,45	1 585 586,93	0,00	927 550,58

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	140 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 160 500,00	2 159 098,41			1 401,59
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 160 500,00	2 159 098,41			1 401,59
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 300 500,00	2 159 098,41			141 401,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 300 500,00	2 159 098,41			141 401,59
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 762 367,96	6 107 828,86	1 585 586,93	0,00	1 068 952,17
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	34 529,30
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 312,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 217,05

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	3 700,00	0,00	0,00	-3 700,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	3 700,00	0,00	0,00	-3 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 929 000,00	6 195 895,96	1 507 627,54	0,00	225 476,50
70111	Ventes d'eau aux abonnés	5 650 000,00	4 276 705,33	919 104,00	0,00	454 190,67
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	315 000,00	254 436,25	70 011,00	0,00	-9 447,25
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 435 000,00	1 160 383,93	177 892,00	0,00	96 724,07
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	34 037,75	0,00	0,00	-34 037,75
7068	Autres prestations de services	405 000,00	399 012,10	142 863,00	0,00	-136 875,10
7084	Mise à disposition de personnel facturée	25 000,00	2 283,75	72 757,54	0,00	-50 041,29
7087	Remboursement de frais	99 000,00	69 036,85	125 000,00	0,00	-95 036,85
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		7 929 000,00	6 199 595,96	1 507 627,54	0,00	221 776,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 005,07	0,00	0,00	-2 005,07
7714	Recouvrts créances admises en non valeur	0,00	771,33	0,00	0,00	-771,33
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 233,74	0,00	0,00	-1 233,74
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		7 929 000,00	6 201 601,03	1 507 627,54	0,00	219 771,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	61 500,00	60 890,00			610,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	61 500,00	60 890,00			610,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		61 500,00	60 890,00			610,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		7 990 500,00	6 262 491,03	1 507 627,54	0,00	220 381,43
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		771 867,96				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	183 009,15	31 564,28	16 864,87	134 580,00
2031	Frais d'études	128 459,15	29 014,28	1 444,87	98 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	52 550,00	2 550,00	15 420,00	34 580,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	528 478,59	60 453,78	236 973,08	231 051,73
2154	Matériel industriel	62 341,80	13 504,63	44 024,07	4 813,10
2155	Outillage industriel	81 500,00	538,13	0,00	80 961,87
2158	Autres	1 000,00	922,67	0,00	77,33
217351	Aménagt Bât. Exploitat° (mise à dispo)	2 536,51	688,02	970,00	878,49
2182	Matériel de transport	229 640,28	36 665,52	191 190,27	1 784,49
2183	Matériel de bureau et informatique	51 460,00	4 983,48	679,34	45 797,18
2184	Mobilier	50 000,00	2 348,74	0,00	47 651,26
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	802,59	109,40	49 088,01
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 119 306,18	53 802,39	9 931,90	1 055 571,89
2315	Installat°, matériel et outillage techni	299 932,09	0,00	0,00	299 932,09
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	819 374,09	53 802,39	9 931,90	755 639,80
13501	Opération d'équipement n° 13501 (3)	400 000,00	154 435,70	0,00	245 564,30
17204	Opération d'équipement n° 17204 (3)	500 000,00	451 848,02	0,00	48 151,98
21205	Opération d'équipement n° 21205 (3)	1 300 000,00	1 051 392,57	0,00	248 607,43
Total des dépenses d'équipement		4 030 793,92	1 803 496,74	263 769,85	1 963 527,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	823 158,26	0,00	76 841,74
1641	Emprunts en euros	700 000,00	600 946,87	0,00	99 053,13
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	60 000,00	62 566,20	0,00	-2 566,20
1681	Autres emprunts	140 000,00	159 645,19	0,00	-19 645,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		900 000,00	823 158,26	0,00	76 841,74
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 930 793,92	2 626 655,00	263 769,85	2 040 369,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	61 500,00	60 890,00		610,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	61 500,00	60 890,00		610,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	13 200,00	13 200,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	18 620,00	18 010,00		610,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	29 680,00	29 680,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00	0,00		200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	0,00		200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		261 500,00	60 890,00		200 610,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 192 293,92	2 687 545,00	263 769,85	2 240 979,07
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	20 912,00	0,00	-20 912,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	20 912,00	0,00	-20 912,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 361 000,00	500 000,00	0,00	1 861 000,00
1641	Emprunts en euros	2 361 000,00	500 000,00	0,00	1 861 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 361 000,00	520 912,00	0,00	1 840 088,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 361 000,00	520 912,00	0,00	1 840 088,00
021	Virement de la section d'exploitation	140 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	2 160 500,00	2 159 098,41		1 401,59
28031	Frais d'études	0,00	756,00		-756,00
28033	Frais d'insertion	0,00	574,00		-574,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	34 962,00		38,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	65 800,00	51 072,00		14 728,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	800,00		-800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	31 000,00	5,00		30 995,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	47 639,00		-47 639,00
28154	Matériel industriel	0,00	810,00		-810,00
28155	Outillage industriel	0,00	1 199,00		-1 199,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	200,00	185,00		15,00
28173	Constructions (mise à disposition)	113 000,00	88 021,75		24 978,25
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 865 000,00	1 874 144,11		-9 144,11
28178	Autres immos corporelles (mad)	33 000,00	25 366,51		7 633,49
28182	Matériel de transport	0,00	7 070,00		-7 070,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	7 024,16		-5 024,16
28184	Mobilier	4 000,00	14 463,93		-10 463,93
28188	Autres	11 500,00	5 005,95		6 494,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 300 500,00	2 159 098,41		141 401,59
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00	0,00		200 000,00
2031	Frais d'études	9 500,00	0,00		9 500,00
2033	Frais d'insertion	500,00	0,00		500,00
238	Avances commandes immo. incorp.	190 000,00	0,00		190 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 500 500,00	2 159 098,41		341 401,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 861 500,00	2 680 010,41	0,00	2 181 489,59
Pour information		330 793,92			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13501 (1)
LIBELLE : AP CONDUITE ADDUCT REBENACQ

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		400 000,00	A 154 435,70	0,00	245 564,30	B 162 050,76
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	716,44
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	716,44
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	154 435,70	0,00	245 564,30	161 334,32
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	400 000,00	154 435,70	0,00	245 564,30	161 334,32

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-154 435,70	D-B	-162 050,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17204 (1)
LIBELLE : RENOUELEMENT RESEAUX DISTRIBUTIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		500 000,00	A 451 848,02	0,00	48 151,98	B 1 879 417,75
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	451 848,02	0,00	48 151,98	1 879 417,75
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 253 848,81
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	500 000,00	451 848,02	0,00	48 151,98	625 568,94

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECVETTES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-451 848,02	D-B	-1 879 417,75

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21205 (1)
LIBELLE : RESEAUX DE DISTRIBUTION 2021 2024

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		1 300 000,00	A 1 051 392,57	0,00	248 607,43	B 1 321 677,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 300 000,00	1 051 392,57	0,00	248 607,43	1 321 677,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	73 918,54
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 300 000,00	1 051 392,57	0,00	248 607,43	1 247 758,47

RECVTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECVTES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-1 051 392,57	D-B	-1 321 677,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					16 200 000,00									
50025/1279288Z	CREDIT FONCIER	01/06/2007	01/04/2008	01/04/2009	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,980	0,000	EUR	A	P	N	A-1
50026/MIN265536EUR807	AGENCE FRANCE LOCALE	05/06/2009	31/12/2010	01/03/2012	200 000,00	V	EURIBOR12M	2,216	0,000	EUR	A	P	N	A-1
50028/372083/54251	CACIB	16/01/2013	29/03/2013	30/06/2013	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,291	0,000	EUR	T	C	N	A-1
50029/5065143	C.D.C.	14/01/2015	01/09/2016	01/12/2016	6 000 000,00	V	LIVRET A	1,750	0,000	EUR	T	C	N	A-1
50032/CP0208	CREDIT AGRICOLE	01/12/2018	07/12/2018	07/03/2019	3 000 000,00	F		1,670	0,000	EUR	T	C	N	A-1
50033/CP0649	CREDIT AGRICOLE	01/12/2018	18/10/2019	18/01/2020	3 000 000,00	F		0,550	0,000	EUR	T	C	N	A-1
50035/00001989401	CREDIT AGRICOLE	03/12/2020	15/12/2020	15/03/2021	1 500 000,00	F		0,470	0,000	EUR	T	C	N	A-1
50036/2411	AGENCE FRANCE LOCALE	08/11/2022	01/12/2022	20/03/2023	500 000,00	V	EURIBOR03M	2,514	0,000	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 800 000,00									
50027/100236	CACIB	31/12/2011	30/12/2011	15/09/2012	1 800 000,00	V	EURIBOR03M	2,510	0,000	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					2 394 677,91									
1681 Autres emprunts (total)					2 394 677,91									
50030/250641596	AA GARONNE	25/01/2015	25/11/2015	25/11/2016	772 200,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
50031/250641596-2	AA GARONNE	25/11/2015	03/02/2016	03/02/2017	772 200,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
50034/250641596-3	AA GARONNE	07/03/2019	03/02/2019	05/03/2020	850 277,91	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 394 677,91									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		14 322 800,33					663 513,07	216 708,37	0,00	20 404,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 078 911,93					600 946,87	183 858,08	0,00	19 103,37
50025/1279288Z	N	0,00	A-1	385 725,63	5,25	V	EURIBOR12M	0,000	55 916,08	0,00	0,00	0,00
50026/MIN265536EUR807	N	0,00	A-1	100 686,30	8,16	V	EURIBOR12M	0,055	10 030,79	59,50	0,00	171,27
50028/372083/54251	N	0,00	A-1	610 000,00	15,23	V	EURIBOR03M	2,793	40 000,00	10 108,91	0,00	0,00
50029/5065143	N	0,00	A-1	5 062 500,00	33,65	V	LIVRET A	3,000	150 000,00	108 445,18	0,00	12 099,10
50032/CP0208	N	0,00	A-1	2 520 000,00	20,92	F		1,670	120 000,00	43 936,31	0,00	2 688,70
50033/CP0649	N	0,00	A-1	2 550 000,00	16,79	F		0,550	150 000,00	14 742,87	0,00	2 867,34
50035/00001989401	N	0,00	A-1	1 350 000,00	17,94	F		0,470	75 000,00	6 565,31	0,00	264,38
50036/2411	N	0,00	A-1	500 000,00	19,96	V	EURIBOR03M	0,000	0,00	0,00	0,00	1 012,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 243 888,40					62 566,20	32 850,29	0,00	1 300,90
50027/100236	N	0,00	A-1	1 243 888,40	13,70	V	EURIBOR03M	2,510	62 566,20	32 850,29	0,00	1 300,90
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 555 382,34					159 645,19	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		1 555 382,34					159 645,19	0,00	0,00	0,00
50030/250641596	N	0,00	A-1	411 840,00	7,90	F		0,000	51 480,00	0,00	0,00	0,00
50031/250641596-2	N	0,00	A-1	463 320,00	8,09	F		0,000	51 480,00	0,00	0,00	0,00
50034/250641596-3	N	0,00	A-1	680 222,34	11,17	F		0,000	56 685,19	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		15 878 182,67					823 158,26	216 708,37	0,00	20 404,27

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	15 878 182,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	03-10-2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - FRAIS D ETUDES	5	03/10/2013
L	2033 - FRAIS D INSERTION	5	03/10/2013
L	2051- LOGICIEL	3	03/10/2013
L	2115 - TERRAINS BATIS	0	03/10/2013
L	2125 - AGENCEMENT TERRAINS BATIS	30	03/10/2013
L	21311- CONSTRUCTION BATIMENTS D EXPLOITATION	50	03/10/2013
L	21531 - RESEAUX D ADDUCTION D EAU	60	03/10/2013
L	2154 - MATERIEL INDUSTRIEL	20	03/10/2013
L	2155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	03/10/2013
L	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	10	03/10/2013
L	2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	03/10/2013
L	2184 - MOBILIER	10	03/10/2013
L	2188 - AUTRES MATERIELS	1	03/10/2013
L	208-Autres immobilisations incorporelles	2	03/10/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		961 500,00	884 048,26
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		900 000,00	823 158,26
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	600 946,87
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	60 000,00	62 566,20
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	140 000,00	159 645,19
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		61 500,00	60 890,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	61 500,00	60 890,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	884 048,26	263 769,85	0,00	1 147 818,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 300 500,00	III 2 159 098,41
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 300 500,00	2 159 098,41
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	756,00
28033	Frais d'insertion	0,00	574,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	34 962,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	65 800,00	51 072,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	31 000,00	5,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	47 639,00
28154	Matériel industriel	0,00	810,00
28155	Outillage industriel	0,00	1 199,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	200,00	185,00
28173	Constructions (mise à disposition)	113 000,00	88 021,75
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 865 000,00	1 874 144,11
28178	Autres immos corporelles (mad)	33 000,00	25 366,51
28182	Matériel de transport	0,00	7 070,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	7 024,16
28184	Mobilier	4 000,00	14 463,93
28188	Autres	11 500,00	5 005,95
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	140 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 159 098,41	0,00	330 793,92	0,00	2 489 892,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 147 818,11
Ressources propres disponibles	IV 2 489 892,33
Solde	V = IV – II (3) 1 342 074,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
28/01/2022	2 BARRIERES DE REGARD EXTENSIBLE 1.30M	149,53	0,00	1
28/01/2022	CHANTIER RUES GUI DRUIDES ET VEL(REPORT)	14 525,21	0,00	50
22/03/2022	GUINDALOS REXP ENTRETIEN CLIM CHAUFFAT	688,02	0,00	32
22/03/2022	LESCAR 1 AUTOMATE DE TELEGESTION AUTO	1 186,25	0,00	20
22/03/2022	MATERIEL ET COMPO ELECTRIQUE USINES	1 512,86	0,00	20
22/03/2022	ETUDE ELAB PLAN GESTION SECU SANITAIRE	29 014,28	0,00	5
08/04/2022	1 PC INTEL 15 RAM16GO SSD256GO WINDOWS	3 416,29	0,00	3
14/04/2022	1 SOURIS OPTIQUE BLUETOOTH NGS FRIZZ	15,39	0,00	1
14/04/2022	15 CADENAS A CODE +1 PERFORELIEUR MA	157,71	0,00	1
28/04/2022	1 TABLEAU MURAL BLANC 100 X120+1 CONE	169,93	0,00	1
04/05/2022	1 RAYONNAGE A ENCLIQUETAGE PROTUB 3	610,61	0,00	1
13/05/2022	ACQ D'UNE SERTISSEUSE MANUELLE HYDRAU	538,13	0,00	10
13/05/2022	SONDES DE MESURES ET PIECES DE RECHGES	2 341,80	0,00	20
24/05/2022	1 CAMERA FIXE USINE DE GUINDALOS	922,67	0,00	6
20/06/2022	ACQ ET MAINTENANCE 1 SYSTEME D INFORMA	2 550,00	0,00	3
18/07/2022	GUINDALOS 1 POSITIONNEUR ELECTROPNEU	925,12	0,00	20
18/07/2022	CARTES SIM POUR TRANSMISSION VIDEO RE	360,00	0,00	1
18/07/2022	2 CLAVIERS AZERTY SANS FIL +5 CLES USB	81,05	0,00	1
18/07/2022	1 FOUR MICRO ONDES DE CUISINE INOX 23L	187,95	0,00	1
03/08/2022	ACHAT 1 BOUILLLOIRE INOX MOULINEX+2CAFE	137,47	0,00	1
03/08/2022	1 TABLEAU MURAL SIMPLE BLANC ANTIMICRO	114,07	0,00	1
12/08/2022	CARTES SIM POUR TRANSMISSION VIDEO	120,00	0,00	1
12/08/2022	CARTES SIM POUR TRANSMISSION VIDEO DE	120,00	0,00	1
12/08/2022	1 FAUTEUIL DE BUREAU EVER NOIR A ROU	666,45	0,00	1
12/08/2022	UN VENTILATEUR SUR PIED ALPATEC GRECO	38,08	0,00	1
24/08/2022	2 ARMOIRES METALLIQUES EPURE 103 X I 120	689,07	0,00	1
07/09/2022	1 POMPE DELINOX DXVM 50-7	569,70	0,00	20
16/09/2022	CARTES SIM POUR TRANSMISSION VIDEO DE	120,00	0,00	1
03/10/2022	ACHAT 1 ARMOIRE METALLIQUE EPU 103 X 120	344,53	0,00	1
25/10/2022	EXTENSION ALARME SIRENE ET CABLES GUINDA	2 527,00	0,00	20
27/10/2022	RENAULT KANGOO ELEC GH 398 KM SVC USINES	18 332,76	0,00	10
27/10/2022	RENAULT KANGOO ELEC GH 511 KM SCE REXP	18 332,76	0,00	10
03/11/2022	2 SUPPORTS POUR ORDI PORTABLE+1 DESTRUC	374,10	0,00	1
16/11/2022	CARTES SIM POUR TRANSMISSION VIDEO DE	120,00	0,00	1
25/11/2022	1 LAMPE DE BUREAU LED NOVA BLANC	56,15	0,00	3
06/12/2022	1 LAMPE POUR VIDEOPROJECTEUR TOSHIBA TDP	86,43	0,00	3
09/12/2022	ARUBA 6200F 48G CL4+2SFP DIRECTIONNEL 1G	2 152,90	0,00	20
12/12/2022	1 FRS TELEGESTION AUTONOME+1 SOND	2 289,00	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		106 543,27	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
31/12/2022	TRACTEUR TONDEUSE SOLO SERIE	4 065,75	10	2 439,45	1 626,30	0,00	-1 626,30
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		4 065,75					-1 626,30

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
13501 AP CONDUITE ADDITION REBENACQ 17204	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00	400 000,00	0,00	154 436,00
RENOUVELLEMENT RESEAUX DISTRIBUTIONS 2020-21205	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00	5 673 232,00	500 000,00	0,00	451 848,02
RESEAUX DE DISTRIBUTION 2021 2024	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00	270 284,44	0,00	5 878 322,99	1 051 392,57

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,90	0,00	9,90	0,00	0,00	0,00
Adjt adm	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 1CI	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2,90	0,00	2,90	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 1CI	C	20,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 2CI	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Agent maitrise	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent maitrise Pal	C	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		51,90	0,00	51,90	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2022

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 25 Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe opérations d'aménagement ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe opérations d'aménagement ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - - 10 805 291,73 € pour la section d'investissement (compte 001) ;
 - 6 359 972,33 € pour la section de fonctionnement (compte 002).

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAPBP - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006725400041

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal CAPBP

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT	CA 2022
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	17 586 006,55	G	23 694 963,09
	Section d'investissement	B	20 121 048,09	H	15 143 291,27

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	251 015,79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	5 827 534,91 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	43 534 589,55	= G+H+I+J	39 089 270,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	17 586 006,55	= G+I+K	23 945 978,88
	Section d'investissement	= B+D+F	25 948 583,00	= H+J+L	15 143 291,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	43 534 589,55	= G+H+I+J+K+L	39 089 270,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 482 855,79	2 436 355,97	0,00	0,00	1 046 499,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 482 855,79	2 436 355,97	0,00	0,00	1 046 499,82
66	Charges financières	7 000,00	4 199,31	2 160,00	0,00	640,69
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 490 355,79	2 440 555,28	2 160,00	0,00	1 047 640,51
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 750 257,96				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	16 200 000,00	15 143 291,27			1 056 708,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		20 950 257,96	15 143 291,27			5 806 966,69
TOTAL		24 440 613,75	17 583 846,55	2 160,00	0,00	6 854 607,20
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 284 340,00	3 557 532,89	0,00	0,00	-273 192,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	60 000,00	0,00	0,00	-60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 284 340,00	3 617 532,89	0,00	0,00	-333 192,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	716,44	0,00	0,00	-716,44
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 284 340,00	3 618 249,33	0,00	0,00	-333 909,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 905 257,96	20 076 713,76			828 544,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 905 257,96	20 076 713,76			828 544,20
TOTAL		24 189 597,96	23 694 963,09	0,00	0,00	494 634,87
Pour information		(3) 251 015,79				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	20 905 257,96	20 076 713,76		828 544,20
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 905 257,96	20 076 713,76		828 544,20
	TOTAL	20 950 257,96	20 121 048,09	0,00	829 209,87
	Pour information	(2) 5 827 534,91			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
	Total des recettes d'équipement	5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 750 257,96			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	16 200 000,00	15 143 291,27		1 056 708,73
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	20 950 257,96	15 143 291,27		5 806 966,69
	TOTAL	26 777 792,87	15 143 291,27	0,00	11 634 501,60

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 436 355,97		2 436 355,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	6 359,31	0,00	6 359,31
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		15 143 291,27	15 143 291,27
Dépenses de fonctionnement – Total		2 442 715,28	15 143 291,27	17 586 006,55
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 705 257,96	4 705 257,96
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	44 334,33	0,00	44 334,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	15 371 455,80	15 371 455,80
Dépenses d'investissement – Total		44 334,33	20 076 713,76	20 121 048,09
Pour information				5 827 534,91
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				5 827 534,91

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 557 532,89		3 557 532,89
71	Production stockée (ou déstockage)		15 371 455,80	15 371 455,80
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	60 000,00		60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	716,44	4 705 257,96	4 705 974,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 618 249,33	20 076 713,76	23 694 963,09
Pour information				251 015,79
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				251 015,79

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	15 143 291,27	15 143 291,27
Recettes d'investissement – Total		0,00	15 143 291,27	15 143 291,27
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 482 855,79	2 436 355,97	0,00	0,00	1 046 499,82
6015	Terrains à aménager	2 790 675,04	1 869 958,26	0,00	0,00	920 716,78
6045	Achats études, prestat° services (terrai	35 982,31	47 373,56	0,00	0,00	-11 391,25
605	Achats matériel, équipements et travaux	656 198,44	519 024,15	0,00	0,00	137 174,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 482 855,79	2 436 355,97	0,00	0,00	1 046 499,82
66	Charges financières (b)	7 000,00	4 199,31	2 160,00	0,00	640,69
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 413,49	6 612,80	0,00	0,00	2 800,69
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 413,49	-2 413,49	2 160,00	0,00	-2 160,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 490 355,79	2 440 555,28	2 160,00	0,00	1 047 640,51
023	Virement à la section d'investissement	4 750 257,96	0,00			4 750 257,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	16 200 000,00	15 143 291,27			1 056 708,73
7133	Variat° en-cours de production biens	16 200 000,00	15 143 291,27			1 056 708,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		20 950 257,96	15 143 291,27			5 806 966,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		20 950 257,96	15 143 291,27			5 806 966,69
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 440 613,75	17 583 846,55	2 160,00	0,00	6 854 607,20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	2 160,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 413,49
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-253,49

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 284 340,00	3 557 532,89	0,00	0,00	-273 192,89
7015	Ventes de terrains aménagés	3 284 340,00	3 557 532,89	0,00	0,00	-273 192,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	60 000,00	0,00	0,00	-60 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	60 000,00	0,00	0,00	-60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 284 340,00	3 617 532,89	0,00	0,00	-333 192,89
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	716,44	0,00	0,00	-716,44
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	716,44	0,00	0,00	-716,44
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 284 340,00	3 618 249,33	0,00	0,00	-333 909,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	20 905 257,96	20 076 713,76			828 544,20
7133	Variat° en-cours de production biens	16 200 000,00	15 371 455,80			828 544,20
7785	Excédent invest. transféré cpte résultat	4 705 257,96	4 705 257,96			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 905 257,96	20 076 713,76			828 544,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		24 189 597,96	23 694 963,09	0,00	0,00	494 634,87
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		251 015,79				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
1641	Emprunts en euros	45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		45 000,00	44 334,33	0,00	665,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 905 257,96	20 076 713,76		828 544,20
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	4 705 257,96	4 705 257,96		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 705 257,96	4 705 257,96		0,00
	Charges transférées (6)	16 200 000,00	15 371 455,80		828 544,20
3355	Travaux	16 200 000,00	15 371 455,80		828 544,20
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 905 257,96	20 076 713,76		828 544,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 950 257,96	20 121 048,09	0,00	829 209,87
Pour information		5 827 534,91			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
Total des recettes d'équipement		5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 827 534,91	0,00	0,00	5 827 534,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 750 257,96			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	16 200 000,00	15 143 291,27		1 056 708,73
3355	Travaux	16 200 000,00	15 143 291,27		1 056 708,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		20 950 257,96	15 143 291,27		5 806 966,69
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 950 257,96	15 143 291,27		5 806 966,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 777 792,87	15 143 291,27	0,00	11 634 501,60
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					685 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					685 000,00									
40001/9772429	C D'EPARGNE	18/07/2016	05/08/2016	05/08/2017	685 000,00	F		1,400	1,401	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					685 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		428 008,39					44 334,33	6 612,80	0,00	2 413,49
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		428 008,39					44 334,33	6 612,80	0,00	2 413,49
40001/9772429	N	0,00	A-1	428 008,39	8,59	F		1,400	44 334,33	6 612,80	0,00	2 413,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		428 008,39					44 334,33	6 612,80	0,00	2 413,49

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	428 008,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 750 257,96	I 4 749 592,29
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		45 000,00	44 334,33
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	45 000,00	44 334,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 705 257,96	4 705 257,96
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	4 705 257,96	4 705 257,96
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 749 592,29	0,00	5 827 534,91	10 577 127,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 750 257,96	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 750 257,96	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 750 257,96	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 10 577 127,20
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -10 577 127,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	01 opérations non ventilables	82411 PAPPYR	82412 PARKWAY2	82413 EUROPA	82422 INDUSLONS	82461 ILOT FAVRE	8242 IDRON BIO SANTE	8243 ZAC LONSTECHNO RD	82431 ZAC HIPPODROME	8246 Université Technopole	8247 ZA Bruscos	8248 ZA AEROSITE	8249 ZA VILCONTAL	8250 ZAC LAGOUE	8251 LONS	TOTAL
FONCTIONNEMENT																	
DEPENSES		-253,49	1 628 485,05	706 669,99	1 489 784,38	2 234,40	733 882,16	460 501,30	7 648 976,25	2 859 983,01		184 138,88	417 727,34	734 060,07	79 119,40	38 138,74	16 983 447,48
Réalisations (3)																	
6015	Terrains à aménager		9 812,22	556,49	4 048,30		147 250,00		45 862,78	1 662 428,47							1 869 958,26
6045	Achat d'études & de prest de ser						11 118,78		23 974,96				12 279,82				47 373,56
605	Achat de matériel, équipement		13 246,70			2 234,40	49 033,92		367 583,83	117,45		7 034,80	57 714,70		22 058,35		519 024,15
63512	Taxes foncières																
637	Autres impôts, taxes et versements																
65888	Autres charges gestion courante																
66111	Intérêts													6 612,80			6 612,80
66112	interet rattachement icne	-253,49															-253,49
678	Autres charges exceptionnelles																
7133	Variation des encours de prod		1 605 426,13	706 113,50	1 485 736,08		526 479,46	460 501,30	7 211 554,68	1 197 437,09		177 104,08	347 732,82	727 447,27	57 061,05	38 138,74	14 540 732,20
71355	Variation des stocks terrains aménag																
Restes à réaliser au 31/12																	
RECETTES		4 705 974,40	1 632 753,12	706 669,99	1 489 784,38		733 882,16	460 501,30	8 620 002,93	3 294 029,71		184 138,88	417 727,34	727 447,27	79 119,40	40 373,14	23 092 404,02
Réalisations (3)		4 705 257,96															4 705 257,96
7015	Vente de terrains aménagés		93 780,00						2 078 500,00	1 385 252,89							3 557 532,89
773	Mandat annulé sur exercice antérieur	716,44															716,44
7133	Variation des encours de prod		1 538 973,12	706 669,99	1 489 784,38		733 882,16	460 501,30	6 481 502,93	1 908 776,82		184 138,88	417 727,34	727 447,27	79 119,40	40 373,14	14 768 896,73
71355	Variation des stocks terrains aménag																
7478	Autres organismes								60 000,00								60 000,00
Restes à réaliser au 31/12																	
SOLDE		4 706 227,89	4 268,07						971 026,68	434 046,70				-6 612,80			6 108 956,54
INVESTISSEMENT																	
DEPENSES		4 705 257,96	1 538 973,12	706 669,99	1 489 784,38		733 882,16	460 501,30	6 481 502,93	1 908 776,82	602 559,07	184 138,88	417 727,34	771 781,60	79 119,40	40 373,14	20 121 048,09
Réalisations (3)		4 705 257,96															
3355	Travaux en cours																
3551	Produits finis autres que terrains amé																
3555	Terrains aménagés		1 538 973,12	706 669,99	1 489 784,38		733 882,16	460 501,30	6 481 502,93	1 908 776,82	602 559,07	184 138,88	417 727,34	727 447,27	79 119,40	40 373,14	15 371 455,80
1641	Emprunts													44 334,33			44 334,33
168748	Autres emprunts																
Restes à réaliser au 31/12																	
RECETTES			1 605 426,13	706 113,50	1 485 736,08		526 479,46	460 501,30	7 211 554,68	1 197 437,09	602 559,07	177 104,08	347 732,82	727 447,27	57 061,05	38 138,74	15 143 291,27
Réalisations (3)																	
3355	Travaux en cours		1 605 426,13	706 113,50	1 485 736,08		526 479,46	460 501,30	7 211 554,68	1 197 437,09	602 559,07	177 104,08	347 732,82	727 447,27	57 061,05	38 138,74	15 143 291,27
3551	Produit finis autres que terrains amé																
3555	Terrains aménagés																
1328	Autres subventions d'équipement																
Restes à réaliser au 31/12																	
SOLDE		-4 705 257,96	66 453,01	-556,49	-4 048,30		-207 402,70		730 051,75	-711 339,73		-7 034,80	-69 994,52	-44 334,33	-22 058,35	-2 234,40	-4 977 756,82

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 26 Budget annexe REOMI : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe REOMI ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe REOMI ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - 67 089,99 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
 - 591 764,66 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).
5. Affecter les résultats de la façon suivante :
 - 591 764,66 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur sur le budget 2023.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400116	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CAPBP - REOMI (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	28
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	29
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

32

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 291 575,17	G 1 439 499,54	G-A 147 924,37
	Section d'investissement	B 34 827,32	H 17 803,31	H-B -17 024,01

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 443 840,29 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 84 114,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 326 402,49	Q= G+H+I+J 1 985 257,14	=Q-P 658 854,65

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 8 666,40	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 8 666,40	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 291 575,17	= G+I+K 1 883 339,83	591 764,66
	Section d'investissement	= B+D+F 43 493,72	= H+J+L 101 917,31	58 423,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 335 068,89	= G+H+I+J+K+L 1 985 257,14	650 188,25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 8 666,40	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 666,40	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	777 000,00	645 863,17	52 488,15	0,00	78 648,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 000,00	93 918,80	0,00	0,00	126 081,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	638 000,00	423 851,67	55 766,19	0,00	158 382,14
Total des dépenses de gestion courante		1 635 000,00	1 163 633,64	108 254,34	0,00	363 112,02
66	Charges financières	2 600,00	782,60	0,00	0,00	1 817,40
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	1 101,28	0,00	0,00	13 898,72
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	103 840,29				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 756 440,29	1 165 517,52	108 254,34	0,00	482 668,43
023	Virement à la section d'investissement (4)	88 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00	17 803,31			2 196,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		108 000,00	17 803,31			90 196,69
TOTAL		1 864 440,29	1 183 320,83	108 254,34	0,00	572 865,12
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 030 000,00	648 749,04	510 000,00	0,00	-128 749,04
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	238 000,00	280 280,17	0,00	0,00	-42 280,17
75	Autres produits de gestion courante	0,00	227,36	0,00	0,00	-227,36
Total des recettes de gestion courante		1 268 000,00	929 356,57	510 000,00	0,00	-171 356,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	152 600,00	142,97	0,00	0,00	152 457,03
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 420 600,00	929 499,54	510 000,00	0,00	-18 899,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 420 600,00	929 499,54	510 000,00	0,00	-18 899,54
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		443 840,29				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	127 954,20	15 467,52	8 666,40	103 820,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 159,80	1 159,80	0,00	5 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	144 114,00	16 627,32	8 666,40	118 820,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00	18 200,00	0,00	29 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	48 000,00	18 200,00	0,00	29 800,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	192 114,00	34 827,32	8 666,40	148 620,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	192 114,00	34 827,32	8 666,40	148 620,28
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	88 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 000,00	17 803,31		2 196,69
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	108 000,00	17 803,31		90 196,69
	TOTAL	108 000,00	17 803,31	0,00	90 196,69
	Pour information	84 114,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	698 351,32		698 351,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 918,80		93 918,80
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	479 617,86		479 617,86
66	Charges financières	782,60	0,00	782,60
67	Charges exceptionnelles	1 101,28	0,00	1 101,28
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	17 803,31	17 803,31
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 273 771,86	17 803,31	1 291 575,17

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 291 575,17
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 200,00	0,00	18 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 467,52	0,00	15 467,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 159,80	0,00	1 159,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		34 827,32	0,00	34 827,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	34 827,32
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100,00		100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 158 749,04		1 158 749,04
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	280 280,17		280 280,17
75	Autres produits de gestion courante	227,36		227,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	142,97	0,00	142,97
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 439 499,54	0,00	1 439 499,54

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	443 840,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 883 339,83
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		17 803,31	17 803,31
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	17 803,31	17 803,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	84 114,00
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 917,31
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	777 000,00	645 863,17	52 488,15	0,00	78 648,68
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	711 000,00	638 416,39	52 488,15	0,00	20 095,46
61523	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	1 386,00	0,00	0,00	6 614,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6238	Divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6247	Transports collectifs personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	939,22	0,00	0,00	0,00	939,22
6288	Autres	6 060,78	6 060,78	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 000,00	93 918,80	0,00	0,00	126 081,20
6331	Versement de mobilité	0,00	947,68	0,00	0,00	-947,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	582,37	0,00	0,00	-582,37
6411	Salaires, appointements, commissions	190 000,00	67 234,54	0,00	0,00	122 765,46
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00	7 764,16	0,00	0,00	2 235,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00	16 878,40	0,00	0,00	3 121,60
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	384,00	0,00	0,00	-384,00
648	Autres charges de personnel	0,00	127,65	0,00	0,00	-127,65
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	638 000,00	423 851,67	55 766,19	0,00	158 382,14
6541	Créances admises en non-valeur	21 720,85	21 720,85	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	364,46	364,46	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	615 914,69	401 766,36	55 766,19	0,00	158 382,14
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 635 000,00	1 163 633,64	108 254,34	0,00	363 112,02
66	Charges financières (b) (5)	2 600,00	782,60	0,00	0,00	1 817,40
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 600,00	782,60	0,00	0,00	1 817,40
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	1 101,28	0,00	0,00	13 898,72
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	13 898,72	0,00	0,00	0,00	13 898,72
678	Autres charges exceptionnelles	1 101,28	1 101,28	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	103 840,29				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 756 440,29	1 165 517,52	108 254,34	0,00	482 668,43
023	Virement à la section d'investissement	88 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	20 000,00	17 803,31			2 196,69
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	20 000,00	17 803,31			2 196,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		108 000,00	17 803,31			90 196,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		108 000,00	17 803,31			90 196,69
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 864 440,29	1 183 320,83	108 254,34	0,00	572 865,12
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 030 000,00	648 749,04	510 000,00	0,00	-128 749,04
706	Prestations de services	1 030 000,00	483 845,45	510 000,00	0,00	36 154,55
707	Ventes de marchandises	0,00	149 641,52	0,00	0,00	-149 641,52
7087	Remboursement de frais	0,00	15 262,07	0,00	0,00	-15 262,07
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	238 000,00	280 280,17	0,00	0,00	-42 280,17
74	Subventions d'exploitation	238 000,00	280 280,17	0,00	0,00	-42 280,17
75	Autres produits de gestion courante	0,00	227,36	0,00	0,00	-227,36
7581	FCTVA	0,00	227,36	0,00	0,00	-227,36
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 268 000,00	929 356,57	510 000,00	0,00	-171 356,57
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	152 600,00	142,97	0,00	0,00	152 457,03
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	116,68	0,00	0,00	-116,68
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	26,29	0,00	0,00	-26,29
774	Subventions exceptionnelles	152 600,00	0,00	0,00	0,00	152 600,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 420 600,00	929 499,54	510 000,00	0,00	-18 899,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 420 600,00	929 499,54	510 000,00	0,00	-18 899,54
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		443 840,29				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	127 954,20	15 467,52	8 666,40	103 820,28
2157	Aménagements matériel industriel	126 794,20	14 311,92	8 666,40	103 815,88
2183	Matériel de bureau et informatique	1 160,00	1 155,60	0,00	4,40
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 159,80	1 159,80	0,00	5 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 159,80	1 159,80	0,00	5 000,00
Total des dépenses d'équipement		144 114,00	16 627,32	8 666,40	118 820,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00	18 200,00	0,00	29 800,00
1641	Emprunts en euros	48 000,00	18 200,00	0,00	29 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		48 000,00	18 200,00	0,00	29 800,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		192 114,00	34 827,32	8 666,40	148 620,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		192 114,00	34 827,32	8 666,40	148 620,28
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	88 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	20 000,00	17 803,31		2 196,69
28157	Aménagements des matériels industriels	12 000,00	10 531,00		1 469,00
28182	Matériel de transport	1 300,00	1 275,00		25,00
28188	Autres	6 700,00	5 997,31		702,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		108 000,00	17 803,31		90 196,69
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		108 000,00	17 803,31		90 196,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		108 000,00	17 803,31	0,00	90 196,69
Pour information		84 114,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					109 200,00									
1641 Emprunts en euros (total)					109 200,00									
48001/324899	CREDIT MUTUEL	03/02/2012	31/01/2016	31/01/2017	109 200,00	F		4,300	4,301	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					109 200,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					18 200,00	782,60	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					18 200,00	782,60	0,00	0,00
48001/324899	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,300	18 200,00	782,60	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					18 200,00	782,60	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	27-04-2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2157-AGENCEMENT AMENAGEMENT OUTILLAGES INDUSTRIELS	10	
L	2183-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3	
L	2188-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		48 000,00	18 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		48 000,00	18 200,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	48 000,00	18 200,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	18 200,00	8 666,40	0,00	26 866,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		108 000,00	17 803,31
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		108 000,00	17 803,31
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28157	Aménagements des matériels industriels	12 000,00	10 531,00
28182	Matériel de transport	1 300,00	1 275,00
28188	Autres	6 700,00	5 997,31
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	88 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	17 803,31	0,00	84 114,00	0,00	101 917,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 26 866,40
Ressources propres disponibles	IV 101 917,31
Solde	V = IV – II (3) 75 050,91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/03/2022	500 PUCE 125 KHZ A LECTURE SIMPLE AVEC	1 439,04	0,00	1
28/03/2022	1 OUTIL INFORMATIQUE PPD BI FREQUENCE	1 155,60	0,00	1
27/09/2022	DIVERS BACS ROULANTS +280 PUCES 125 KHZ	12 872,88	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		15 467,52	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adit adm Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIERE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 27 Budget annexe réseau de chaleur du Hameau : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe réseau de chaleur du Hameau ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe réseau de chaleur du Hameau ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - 86 910,64 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
 - 812 487,30 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).
5. Affecter les résultats de la façon suivante :
 - 812 487,30 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en dépense de fonctionnement.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400124	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CAPBP - RES CHALEUR HAMEAU (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 16

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 20

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

22

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 438 167,30	G 470 340,90	G-A 32 173,60
	Section d'investissement	B 0,00	H 86 910,64	H-B 86 910,64

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 780 313,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 438 167,30	Q= G+H+I+J 1 337 565,24	=Q-P 899 397,94

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 438 167,30	= G+I+K 1 250 654,60	812 487,30
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 86 910,64	86 910,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 438 167,30	= G+H+I+J+K+L 1 337 565,24	899 397,94

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 091 313,70	319 256,66	32 000,00	0,00	740 057,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 093 313,70	319 256,66	32 000,00	0,00	742 057,04
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 113 313,70	319 256,66	32 000,00	0,00	762 057,04
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	87 000,00	86 910,64			89,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		87 000,00	86 910,64			89,36
TOTAL		1 200 313,70	406 167,30	32 000,00	0,00	762 146,40
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		780 313,70				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	87 000,00	86 910,64		89,36
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	87 000,00	86 910,64		89,36
	TOTAL	87 000,00	86 910,64	0,00	89,36
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	351 256,66		351 256,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	86 910,64	86 910,64
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	351 256,66	86 910,64	438 167,30

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	438 167,30
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	470 340,90		470 340,90
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		470 340,90	0,00	470 340,90

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	780 313,70
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 250 654,60
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		86 910,64	86 910,64
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	86 910,64	86 910,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 910,64
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 091 313,70	319 256,66	32 000,00	0,00	740 057,04
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	361 000,00	279 514,65	0,00	0,00	81 485,35
6068	Autres matières et fournitures	671 313,70	0,00	0,00	0,00	671 313,70
611	Sous-traitance générale	5 000,00	690,00	0,00	0,00	4 310,00
6156	Maintenance	54 000,00	38 103,51	32 000,00	0,00	-16 103,51
6262	Frais de télécommunications	0,00	948,50	0,00	0,00	-948,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 093 313,70	319 256,66	32 000,00	0,00	742 057,04
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 113 313,70	319 256,66	32 000,00	0,00	762 057,04
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	87 000,00	86 910,64			89,36
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	87 000,00	86 910,64			89,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		87 000,00	86 910,64			89,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		87 000,00	86 910,64			89,36
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 200 313,70	406 167,30	32 000,00	0,00	762 146,40
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
707	Ventes de marchandises	420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		420 000,00	470 340,90	0,00	0,00	-50 340,90
Pour information		780 313,70				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
Total des dépenses d'équipement		87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	87 000,00	86 910,64		89,36
28173	Constructions (mise à disposition)	87 000,00	86 910,64		89,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		87 000,00	86 910,64		89,36
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		87 000,00	86 910,64		89,36
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		87 000,00	86 910,64	0,00	89,36
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21738 -AUTRES CONSTRUCTIONS MIS A DISPOSITION	40	24/06/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		87 000,00	III 86 910,64
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		87 000,00	86 910,64
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28173	Constructions (mise à disposition)	87 000,00	86 910,64
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	86 910,64	0,00	0,00	0,00	86 910,64

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 86 910,64
Solde	V = IV – II (3) 86 910,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 28 Budget annexe réseau de chaleur urbain : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe réseau de chaleur urbain ;
2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe réseau de chaleur urbain ci-joint ;
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :
 - 279 632,35 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
 - - 18 428,15 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).
5. Affecter les résultats de la façon suivante :
 - - 18 428,15 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en dépense de fonctionnement.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400157	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : RESEAU DE CHALEUR URBAIN (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 16

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 22

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 24

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 25

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 26

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 28

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 29

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 30

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 31

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

33

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 78 424,30	G 150 041,87	G-A 71 617,57
	Section d'investissement	B 315 930,06	H 1 799 568,30	H-B 1 483 638,24

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 90 045,72 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 1 204 005,89 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 688 405,97	Q= G+H+I+J 1 949 610,17	=Q-P 261 204,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 95 257,51	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 95 257,51	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 168 470,02	= G+I+K 150 041,87	-18 428,15
	Section d'investissement	= B+D+F 1 615 193,46	= H+J+L 1 799 568,30	184 374,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 783 663,48	= G+H+I+J+K+L 1 949 610,17	165 946,69

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 95 257,51	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	57 037,50	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	38 220,01	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des dépenses de gestion courante		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières	80 000,00	76 686,31	1 737,99	0,00	1 575,70
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		81 000,00	76 686,31	1 737,99	0,00	2 575,70
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		81 000,00	76 686,31	1 737,99	0,00	2 575,70
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		90 045,72				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
Total des recettes de gestion courante		171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	126 000,00	68 512,50	57 037,50	450,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	345 801,41	247 417,56	38 220,01	60 163,84
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	471 801,41	315 930,06	95 257,51	60 613,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	471 801,41	315 930,06	95 257,51	60 613,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	471 801,41	315 930,06	95 257,51	60 613,84
	Pour information	1 204 005,89			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 625 807,30	1 799 568,30	0,00	-173 761,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	78 424,30	0,00	78 424,30
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	78 424,30	0,00	78 424,30

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	90 045,72
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	168 470,02
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	68 512,50	0,00	68 512,50
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	247 417,56	0,00	247 417,56
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	315 930,06	0,00	315 930,06

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	1 204 005,89
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 519 935,95
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 041,87		150 041,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		150 041,87	0,00	150 041,87

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	150 041,87
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 799 568,30	0,00	1 799 568,30
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 799 568,30	0,00	1 799 568,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 799 568,30
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières (b) (5)	80 000,00	76 686,31	1 737,99	0,00	1 575,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 000,00	78 424,30	0,00	0,00	1 575,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-1 737,99	1 737,99	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		81 000,00	76 686,31	1 737,99	0,00	2 575,70
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		81 000,00	76 686,31	1 737,99	0,00	2 575,70
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		90 045,72				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 737,99
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 737,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
757	Redevances des fermiers, concession..	81 000,00	150 041,77	0,00	0,00	-69 041,77
7588	Autres	90 045,72	0,10	0,00	0,00	90 045,62
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		171 045,72	150 041,87	0,00	0,00	21 003,85
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	126 000,00	68 512,50	57 037,50	450,00
2031	Frais d'études	126 000,00	68 512,50	57 037,50	450,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	345 801,41	247 417,56	38 220,01	60 163,84
2313	Constructions	345 801,41	247 417,56	38 220,01	60 163,84
Total des dépenses d'équipement		471 801,41	315 930,06	95 257,51	60 613,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		471 801,41	315 930,06	95 257,51	60 613,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		471 801,41	315 930,06	95 257,51	60 613,84
Pour information		1 204 005,89			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 625 807,30	1 799 568,30	0,00	-173 761,00
1318	Autres subventions d'équipement	1 625 807,30	1 799 568,30	0,00	-173 761,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 675 807,30	1 799 568,30	0,00	-123 761,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 500 000,00									
2051/1512	AGENCE FRANCE LOCALE	23/10/2020	04/11/2020	22/03/2024	6 500 000,00	F		1,190	0,000	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		6 500 000,00					0,00	78 424,30	0,00	1 737,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 500 000,00					0,00	78 424,30	0,00	1 737,99
2051/1512	N	0,00	A-1	6 500 000,00	37,95	F		1,190	0,00	78 424,30	0,00	1 737,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 500 000,00					0,00	78 424,30	0,00	1 737,99

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	29/06/2021
L	Frais d'insertion	5	29/06/2021
L	Logiciel	3	29/06/2021
L	Agencement terrains bâtis	30	29/06/2021
L	Autres constructions (tronçon de transport, réseaux...)	50	29/06/2021
L	Matériel industriel	20	29/06/2021
L	Outils industriel	10	29/06/2021
L	Matériel de transport	10	29/06/2021
L	Matériel informatique	4	29/06/2021
L	Mobilier	10	29/06/2021
L	Autres matériels	1	29/06/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
28/04/2022	CONSTRUCTION RESEAU CHALEUR URBAIN	247 417,56	0,00	50
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		247 417,56	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 29 Budget annexe stade d'eaux vives : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Désigner Madame SEMAVOINE comme Présidente de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe stade d'eaux vives ;

2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe stade d'eaux vives ci-joint ;

3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrêter les résultats de clôture au 31.12.2022 à :

- - 590 852,32 € pour la section d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement et hors restes à réaliser) ;
- 601 966,05 € pour la section de fonctionnement (avant affectation au besoin de financement de la section d'investissement).

5. Affecter les résultats de la façon suivante :

- 596 380,89 € à la réserve du compte 1068 pour assurer le besoin de financement de la section d'investissement (reports compris) ;
- 5 585,16 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur sur le budget 2023.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAPBP - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006725400108

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal CAPBP

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : CAPBP - BASE D EAUX VIVES (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	36
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	37
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	38

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	41

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES CAPBP - BASE D EAUX VIVES	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 097 019,94	G	1 694 999,76
	Section d'investissement	B	649 314,32	H	579 809,13

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 986,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	521 347,13 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 267 681,39	= G+H+I+J	2 278 795,12

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 528,57	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 528,57	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 097 019,94	= G+I+K	1 698 985,99
	Section d'investissement	= B+D+F	1 176 190,02	= H+J+L	579 809,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 273 209,96	= G+H+I+J+K+L	2 278 795,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	5 528,57	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
815	Opération d'équipement n° 815	5 528,57	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	850 000,00	805 150,20	44 307,58	0,00	542,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 010,00	90 010,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		940 010,00	895 160,20	44 307,58	0,00	542,22
66	Charges financières	95 000,00	53 500,36	35 950,29	0,00	5 549,35
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	9 639,51	0,00	0,00	8 360,49
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 053 010,00	958 300,07	80 257,87	0,00	14 452,06
023	Virement à la section d'investissement (2)	454 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	60 000,00	58 462,00			1 538,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		514 000,00	58 462,00			455 538,00
TOTAL		1 567 010,00	1 016 762,07	80 257,87	0,00	469 990,06
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	380 000,00	408 036,67	0,00	0,00	-28 036,67
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 163 023,77	1 286 962,59	0,00	0,00	-123 938,82
Total des recettes de gestion courante		1 563 023,77	1 694 999,26	0,00	0,00	-131 975,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,50	0,00	0,00	-0,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 563 023,77	1 694 999,76	0,00	0,00	-131 975,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 563 023,77	1 694 999,76	0,00	0,00	-131 975,99
Pour information		(3) 3 986,23				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	280 000,00	185 914,78	5 528,57	88 556,65
	Total des dépenses d'équipement	280 000,00	185 914,78	5 528,57	88 556,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	463 399,54	0,00	6 600,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	470 000,00	463 399,54	0,00	6 600,46
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	750 000,00	649 314,32	5 528,57	95 157,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	750 000,00	649 314,32	5 528,57	95 157,11
	Pour information	(2) style="text-align: right;">521 347,13			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	236 000,00	0,00	0,00	236 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	236 000,00	0,00	0,00	236 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	521 347,13	521 347,13	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	521 347,13	521 347,13	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	757 347,13	521 347,13	0,00	236 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	454 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	60 000,00	58 462,00		1 538,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	514 000,00	58 462,00		455 538,00
	TOTAL	1 271 347,13	579 809,13	0,00	691 538,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	849 457,78		849 457,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 010,00		90 010,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	89 450,65	0,00	89 450,65
67	Charges exceptionnelles	9 639,51	0,00	9 639,51
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	58 462,00	58 462,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 038 557,94	58 462,00	1 097 019,94
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	463 399,54	0,00	463 399,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	185 914,78		185 914,78
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		649 314,32	0,00	649 314,32
Pour information				521 347,13
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				521 347,13

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	408 036,67		408 036,67
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 286 962,59	0,00	1 286 962,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,50	0,00	0,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 694 999,76	0,00	1 694 999,76
Pour information				3 986,23
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				3 986,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	521 347,13		521 347,13
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		58 462,00	58 462,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		521 347,13	58 462,00	579 809,13
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	850 000,00	805 150,20	44 307,58	0,00	542,22
60611	Eau et assainissement	64 887,04	57 555,50	7 331,54	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	264,68	264,68	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	424,90	424,90	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	696 842,00	659 865,96	36 976,04	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	27 156,08	27 156,08	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	384,00	384,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 215,76	2 215,76	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	900,00	386,84	0,00	0,00	513,16
627	Services bancaires et assimilés	800,00	770,94	0,00	0,00	29,06
63512	Taxes foncières	56 117,00	56 117,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8,54	8,54	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 010,00	90 010,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		940 010,00	895 160,20	44 307,58	0,00	542,22
66	Charges financières (b)	95 000,00	53 500,36	35 950,29	0,00	5 549,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 426,23	92 865,61	0,00	0,00	17 560,62
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-15 426,23	-39 365,25	35 950,29	0,00	-12 011,27
67	Charges exceptionnelles (c)	18 000,00	9 639,51	0,00	0,00	8 360,49
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	7 360,49	0,00	0,00	0,00	7 360,49
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 639,51	9 639,51	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 053 010,00	958 300,07	80 257,87	0,00	14 452,06
023	Virement à la section d'investissement	454 000,00	0,00			454 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	60 000,00	58 462,00			1 538,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	60 000,00	58 462,00			1 538,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		514 000,00	58 462,00			455 538,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		514 000,00	58 462,00			455 538,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 567 010,00	1 016 762,07	80 257,87	0,00	469 990,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	35 950,29
Montant des ICNE de l'exercice N-1	39 365,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 414,96

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	380 000,00	408 036,67	0,00	0,00	-28 036,67
70631	Redevances services à caractère sportif	300 000,00	350 481,17	0,00	0,00	-50 481,17
70878	Remb. frais par d'autres redevables	80 000,00	57 555,50	0,00	0,00	22 444,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7488	Autres attributions et participations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 163 023,77	1 286 962,59	0,00	0,00	-123 938,82
752	Revenus des immeubles	0,00	36 961,15	0,00	0,00	-36 961,15
7552	Prise en charge déficit BA administratif	1 163 023,77	1 250 000,00	0,00	0,00	-86 976,23
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,44	0,00	0,00	-1,44
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 563 023,77	1 694 999,26	0,00	0,00	-131 975,49
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,50	0,00	0,00	-0,50
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,50	0,00	0,00	-0,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 563 023,77	1 694 999,76	0,00	0,00	-131 975,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 563 023,77	1 694 999,76	0,00	0,00	-131 975,99
Pour information		3 986,23				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
815	Opération d'équipement n° 815 (2)	280 000,00	185 914,78	5 528,57	88 556,65
	Total des dépenses d'équipement	280 000,00	185 914,78	5 528,57	88 556,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	463 399,54	0,00	6 600,46
1641	Emprunts en euros	470 000,00	430 066,21	0,00	39 933,79
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	33 333,33	0,00	-33 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	470 000,00	463 399,54	0,00	6 600,46
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	750 000,00	649 314,32	5 528,57	95 157,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	750 000,00	649 314,32	5 528,57	95 157,11
	Pour information	521 347,13			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	236 000,00	0,00	0,00	236 000,00
1641	Emprunts en euros	236 000,00	0,00	0,00	236 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		236 000,00	0,00	0,00	236 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	521 347,13	521 347,13	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	521 347,13	521 347,13	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		521 347,13	521 347,13	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		757 347,13	521 347,13	0,00	236 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	454 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	60 000,00	58 462,00		1 538,00
28031	Frais d'études	0,00	12 773,00		-12 773,00
28033	Frais d'insertion	0,00	430,00		-430,00
281533	Réseaux câblés	0,00	229,00		-229,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	38 701,00		-38 701,00
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	6 329,00		53 671,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		514 000,00	58 462,00		455 538,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		514 000,00	58 462,00		455 538,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 271 347,13	579 809,13	0,00	691 538,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 815 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION BASE D'EAUX VIVES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		280 000,00	A 185 914,78	5 528,57	88 556,65	B 602 203,68
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	63 869,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	63 869,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 871,54	27 772,57	0,00	35 098,97	126 348,01
2128	Autres agencements et aménagements	15 415,95	15 415,95	0,00	0,00	15 415,95
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 196,32	1 196,32	0,00	0,00	48 476,12
2188	Autres immobilisations corporelles	46 259,27	11 160,30	0,00	35 098,97	62 455,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	217 128,46	158 142,21	5 528,57	53 457,68	411 986,67
2312	Agencements et aménagements de terrains	47 810,78	9 021,67	0,00	38 789,11	152 751,83
2313	Constructions	157 867,68	137 670,54	5 528,57	14 668,57	232 029,50
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11 450,00	11 450,00	0,00	0,00	27 205,34

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-185 914,78	D - B	-602 203,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	463 400	0	0	0	0	185 915	0	0	0	0	0	649 314
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	185 915	0	0	0	0	0	185 915
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	463 400											463 400
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	521 347											521 347
Total dépenses	984 747	0	0	0	0	185 915	0	0	0	0	0	1 170 661
Total recettes	579 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	579 809
Solde d'investissement	-404 938	0	0	0	0	-185 915	0	0	0	0	0	-590 852
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	5 529	0	0	0	0	0	5 529
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	-5 529	0	0	0	0	0	-5 529

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	147 913	0	0	0	0	948 248	0	0	0	0	859	1 097 020
Total recettes	3 986	0	0	0	0	1 695 000	0	0	0	0	0	1 698 986
Solde de fonctionnement	-143 926	0	0	0	0	746 751	0	0	0	0	-859	601 966
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		984 747	0	0	0	0	191 443	0	0	0	0	0	1 176 190
Dépenses réelles		463 400	0	0	0	0	191 443	0	0	0	0	0	654 843
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	463 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	463 400
1641	Emprunts en euros	430 066	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	430 066
168758	Dettes - Autres groupements	33 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 333
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	191 443	0	0	0	0	0	191 443
815	CONSTRUCTION BASE D'EAUX VIVES	0	0	0	0	0	191 443	0	0	0	0	0	191 443
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		521 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521 347

RECETTES

Total recettes d'investissement		579 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	579 809
Recettes réelles		521 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521 347
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	521 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521 347
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	521 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521 347
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	58 462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 462
040	Opérat° ordre transfert entre sections	58 462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 462
28031	Frais d'études	12 773	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 773
28033	Frais d'insertion	430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	430
281533	Réseaux câblés	229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	229
28158	Autres installat°, matériel et outillage	38 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 701
28188	Autres immo. corporelles	6 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 329
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	147 913	0	0	0	0	948 248	0	0	0	0	859	1 097 020	
Dépenses réelles	89 451	0	0	0	0	948 248	0	0	0	0	859	1 038 558	
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	848 599	0	0	0	0	859	849 458	
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	64 887	0	0	0	0	0	64 887	
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	265	0	0	0	0	0	265	
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	425	0	0	0	0	0	425	
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	696 842	0	0	0	0	0	696 842	
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	27 156	0	0	0	0	0	27 156	
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	384	0	0	0	0	0	384	
6156	Maintenance	0	0	0	0	2 216	0	0	0	0	0	2 216	

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	387	0	0	0	0	0	387
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	771	0	0	0	0	0	771
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	55 258	0	0	0	0	859	56 117
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	9
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	90 010	0	0	0	0	0	90 010
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	0	0	0	0	90 000	0	0	0	0	0	90 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	89 451	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 451
66111	Intérêts réglés à l'échéance	92 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 866
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 415	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3 415
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	9 640	0	0	0	0	0	9 640
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	9 640	0	0	0	0	0	9 640
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>58 462</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>58 462</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>58 462</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>58 462</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>58 462</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>58 462</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		3 986	0	0	0	0	1 695 000	0	0	0	0	0	1 698 986
Recettes réelles		0	0	0	0	0	1 695 000	0	0	0	0	0	1 695 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	408 037	0	0	0	0	0	408 037
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	350 481	0	0	0	0	0	350 481
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	0	0	0	0	57 556	0	0	0	0	0	57 556
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	1 286 963	0	0	0	0	0	1 286 963
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	36 961	0	0	0	0	0	36 961
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	0	1 250 000	0	0	0	0	0	1 250 000
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 986

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 072 159,53									
1641 Emprunts en euros (total)					7 072 159,53									
44001/1710792	C D'EPARGNE	04/12/2006	20/03/2009	12/04/2010	3 722 159,53	F		3,860	3,831	EUR	A	P	N	A-1
44002/7780892T	CREDIT FONCIER	04/12/2006	10/12/2009	10/12/2010	1 900 000,00	F		3,790	3,831	EUR	A	C	N	B-1
44004/120A100299	CREDIT AGRICOLE	25/08/2010	31/12/2010	03/02/2012	550 000,00	V	EURIBOR12M	3,750	0,970	EUR	A	C	N	A-1
44005/1486992S	CREDIT FONCIER	17/10/2011	30/12/2011	30/06/2012	200 000,00	V	E-LIBOR06M	2,940	1,459	EUR	S	P	N	A-1
44006/1486992S/1	CREDIT FONCIER	17/10/2011	25/04/2012	25/01/2013	700 000,00	V	EURIBOR06M	2,327	1,360	EUR	S	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					500 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					500 000,00									
44003/XU00279293*	CALYON	28/02/2008	04/05/2009	03/05/2010	500 000,00	F		3,680	3,698	EUR	A	C	N	A-1
Total général					7 572 159,53									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 325 483,55					430 066,21	89 195,22	0,00	38 564,53
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 325 483,55					430 066,21	89 195,22	0,00	38 564,53
44001/1710792	N	0,00	A-1	1 299 205,02	4,28	F		3,860	231 600,74	59 089,10	0,00	35 940,34
44002/7780892T	N	0,00	B-1	600 000,00	5,94	F		3,790	100 000,00	27 045,86	0,00	1 263,33
44004/120A100299	N	0,00	A-1	146 663,00	3,09	V	EURIBOR12M	0,000	36 667,00	0,00	0,00	0,00
44005/1486992S	N	0,00	A-1	58 210,88	3,99	V	E-LIBOR06M	1,520	13 968,12	780,03	0,00	0,00
44006/1486992S/1	N	0,00	A-1	221 404,65	4,31	V	EURIBOR06M	0,990	47 830,35	2 280,23	0,00	1 360,86
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		66 666,71					33 333,33	3 670,39	0,00	1 637,54
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		66 666,71					33 333,33	3 670,39	0,00	1 637,54
44003/XU00279293*	N	0,00	A-1	66 666,71	1,34	F		3,750	33 333,33	3 670,39	0,00	1 637,54

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		2 392 150,26					463 399,54	92 865,61	0,00	40 202,07

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
44002/7780892T	CREDIT FONCIER	1 900 000,00	600 000,00	1	19,00		3,79	3,79	0,00		3,790	27 045,86	0,00	25,08
TOTAL (B)		1 900 000,00	600 000,00						0,00			27 045,86	0,00	25,08
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 900 000,00	600 000,00						0,00			27 045,86	0,00	25,08

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	74,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 792 150,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	25,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	13/12/2012
L	Frais de recherche et de développement	5	13/12/2012
L	Frais d'insertion	5	13/12/2012
L	Logiciels	3	13/12/2012
L	Autre matériel et outillage	5	13/12/2012
L	Autres installations	5	13/12/2012
L	Matériel de transport	5	13/12/2012
L	Matériel informatique	3	13/12/2012
L	Mobilier	10	13/12/2012
L	Autres immos corporelles	10	13/12/2012
L	Immobilisations faible valeur Seuil 1500€	1	13/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		470 000,00	I 463 399,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		470 000,00	463 399,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	470 000,00	430 066,21
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	33 333,33
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	463 399,54	5 528,57	521 347,13	990 275,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		514 000,00	58 462,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		514 000,00	58 462,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	12 773,00
28033	Frais d'insertion	0,00	430,00
281533	Réseaux câblés	0,00	229,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	38 701,00
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	6 329,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	454 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	58 462,00	0,00	0,00	521 347,13	579 809,13

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	990 275,24
Ressources propres disponibles	579 809,13
Solde	V = IV – II (3)
	-410 466,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
21/03/2022	TVX BEV SEV	15 415,95	0,00	0
31/03/2022	SONORISATION	10 158,30	0,00	10
07/04/2022	FILETS METALLIQUES TABLES DE PING-PONG \$	1 002,00	0,00	1
25/11/2022	DISJ ARMOIRE EVENEMENTIELLE	1 196,32	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		27 772,57	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
31/12/2022	SEV-MATERIEL NAUTIQUE	1 435,30	1	1 435,30	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	FI - BEV -FOURNITURE MOBILIER CLUB-HOUSE	517,12	1	517,12	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
31/03/2022	MATERIELS SPECIFIQUES BEV	60 134,00	10	60 134,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	Centrale Vapeur/Table à repasser/Sèche	1 811,99	1	1 811,99	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	Lave linge hublot w404	1 002,51	1	1 002,51	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BEV - CLUB HOUSE MOBILIER BUREAU	23 958,00	10	23 958,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SEV-2 CHAISES EXOS ANTHRACITE	1 052,18	1	1 052,18	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SEV-3 BUREAUX DROIT 180X80+4 BUR 160X80	3 665,51	1	3 665,51	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	FI-SEV-FOURNITURE MOBILIER CLUB HOUSE	177,54	1	177,54	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SEV-INSTALLATION TELEPHONES	6 526,57	3	6 526,57	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BEV - MAT SPORT. LOT 1 MAT CLUB HOUSE	35 744,20	10	35 744,20	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BEV-FOURNITURE SAUNA-09/45	5 697,60	10	5 697,60	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BEV-1 VESTIAIRE COLONNE TRIPLE+48	47 908,00	10	47 908,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	FI - BEV - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	1 672,49	1	1 672,49	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	FI- BEV EQUIP/MATERIELS SPORTIFS	2 887,21	1	2 887,21	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SEV-EQPT STRUCTURANT-LOT4 STOCKAGE COMBI	14 938,00	10	14 938,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BEV-LOT 4 VET SPECIFIQUES M09/18/02	12 693,90	10	12 693,90	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	Camping - tvx d'essouchement	9 863,09	15	9 863,09	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	camping - plantations	2 256,50	1	2 256,50	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	3 TABLES DIABOLO PING PONG AIRE DE JEUX	3 593,85	5	3 593,85	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BEV RACCORD. ASS COLLECTIF 11A022	18 079,06	5	18 079,06	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	CAMPING DE GELOS : EXPERTISE DU RESEAU	642,00	1	642,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		256 256,62					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> PAU CANOE EVENEMENT <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>	90,00	SUBVENTIONS
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	90,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 30 Budget supplémentaire 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Ce budget supplémentaire est destiné :

- À reprendre les excédents disponibles 2022 dans l'exercice 2023 ;
- À procéder à des ajustements de crédits après le vote du budget primitif 2023 ;
- À intégrer les reports d'investissement 2022 sur 2023 du budget principal et des budgets annexes.

L'ensemble des modifications de crédits est indiqué, pour chaque budget, dans les tableaux joints en annexe. Les principaux mouvements sont toutefois directement détaillés dans le rapport (cf. infra).

1 / Le budget principal

Les transferts et ouvertures de crédits concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

En section de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement reporté de 4,53 M€, ainsi que les ressources nouvelles, permettent :

- De financer les demandes en crédits nouveaux (494 K€) ;
- D'ajuster le niveau des crédits relatifs aux dotations aux amortissements (550 K€) ;
- D'augmenter le virement à la section d'investissement de 2,2 M€ ;
- De réserver 1,34 M€ en dépenses imprévues afin de conserver des marges de manœuvre pour la suite de l'exercice.

Le détail des mouvements est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Intérêts de la dette	150 000,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	4 530 830,27 €
Dépenses exceptionnelles (indemnisation des commerçants pour cause travaux, résiliation BEA centre Macron)	124 000,00 €	Subvention cybersécurité	50 000,00 €
Autres charges de gestion courante (pôle Laherrère : centre d'affaires et ADAPEI, AUDAP, crèche Mosaïque)	110 750,00 €		
Charges à caractère général (actions cybersécurité, complément tour de France, école interne)	109 400,00 €		
Virement à la section d'investissement	2 200 000,00 €		
Dépenses imprévues	1 336 680,27 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 030 830,27 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 580 830,27 €
Dotations aux amortissements	550 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 580 830,27 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 580 830,27 €

Ces mouvements conduisent à l'évolution suivante des dépenses réelles de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2023	BS 2023	TOTAL
011 - Charges à caractère général	22 000 000 €	109 400 €	22 109 400 €
012 - Charges de personnel	59 500 000 €		59 500 000 €
014 - Atténuations de produits	27 850 000 €		27 850 000 €
65 - Autres charges (subv)	28 400 000 €	110 750 €	28 510 750 €
66 - Charges financières	1 850 000 €	150 000 €	2 000 000 €
67 - Charges exceptionnelles	550 000 €	124 000 €	674 000 €
022 - Dépenses imprévues		1 336 803 €	1 336 803 €
Total DRF	140 150 000 €	1 830 953 €	141 980 953 €

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement nouvelles proposées, évaluées à 3,54 M€, sont financées par des redéploiements ce qui permet d'inscrire des crédits en dépenses imprévues tout en diminuant l'emprunt d'équilibre (cf. infra).

Le tableau ci-dessous en présente les principales affectations :

Résiliation BEA avec SASP Section Paloise	1 186 381 €
Travaux bâtiments intercommunaux (Hôtel de France, école interne...)	725 000 €
Travaux Pôle d'échanges multimodal (PEM)	376 000 €
Remboursement du capital de la dette	300 000 €
Travaux Lac Aressy	180 000 €
Solde fonds de concours AP 2014-2020	171 000 €
Remboursement subvention Corisande titrée à tort sur CAPBP (recette Ville)	110 000 €
Avances EPFL bâtiment ERDF	110 000 €
Subvention échangeur Morlaàs	90 000 €
Aide aux couveuses agricoles au sein du parc agricole Parkway	90 000 €
Subvention Pôle Lahérrère : aménagement locaux et acquisition matériel de Cuisine Mode d'Emploi(s)	75 000 €
Matériel de bureau, mobilier et matériel informatique	73 000 €
Acquisition parcelles Denguin	55 000 €
TOTAL	3 541 381 €

La section d'investissement est équilibrée de la façon suivante :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Dépenses d'équipement nouvelles	3 541 381,00 €	Virement section de fonctionnement	2 200 000,00 €
Redéploiements	-1 479 000,00 €	Emprunt	-187 619,00 €
Dépenses imprévues	500 000,00 €	Dotation aux amortissements	550 000,00 €
SOUS-TOTAL	2 562 381,00 €	SOUS-TOTAL	2 562 381,00 €
Reports 2022	5 351 327,07 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 138 831,54 €
Résultat d'investissement reporté	4 787 504,47 €		
TOTAL	12 701 212,54 €	TOTAL	12 701 212,54 €

2 / Les budgets annexes

a) Le budget Assainissement

L'excédent 2022 de fonctionnement s'établit à 5 028 388,59 €. Les ressources nouvelles comprenant également des dotations aux amortissements de 48 000 € sont équilibrées de la façon suivante :

- 756 388,59 € en dépenses imprévues ;
- 3 700 000 € en virement à la section d'investissement ;
- 200 000 € en charges à caractère général ;
- 200 000 € en charges de personnel ;
- 120 000 € en charges financières ;
- 100 000 € en charges exceptionnelles.

Le virement de la section de fonctionnement (3,7 M€) permet :

- De financer les dotations aux amortissements à hauteur de 48 K€,
- D'inscrire des crédits en dépenses imprévues (2,1 M€),
- De réduire l'emprunt d'équilibre de 1,55 M€.

b) Le budget Eau

L'excédent 2022 de fonctionnement s'établit à 848 570,74 €. Il est affecté de la façon suivante :

- 471 892,84 € en dépenses imprévues ;
- 200 000 € en virement à la section d'investissement ;
- 101 677,90 € en charges à caractère général ;
- 75 000 € en charges financières.

Le virement de la section de fonctionnement (200 K€) conjugué au résultat d'investissement reporté (523 259,33 €) permet :

- De financer les reports de 2022 à hauteur de 263 769,85 € ;
- D'inscrire 259 489,48 € en dépenses imprévues.

c) Le budget REOMI

L'excédent 2022 disponible s'établit à 591 764,66 €. Il est affecté de la façon suivante :

- 91 764,66 € en dépenses imprévues ;
- 240 000 € en charges à caractère général ;
- 240 000 € en autres charges de gestion courante ;
- 20 000 € en charges exceptionnelles.

En section d'investissement, 67 089,99 € sont repris en recette au compte 001 au titre de l'excédent de clôture 2022. Cet excédent est affecté au financement des reports (8,7 K€) ainsi que sur le chapitre 21 dédié aux immobilisations corporelles (58 K€).

d) La base d'eaux vives

L'excédent 2022 disponible s'établit à 5 585,16 €. Il est affecté sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

En section d'investissement, 596 380,89 € sont repris en recette au compte 001 au titre de l'excédent de clôture 2022. Cet excédent est affecté au financement des reports (5,5 K€) ainsi que sur le chapitre 23 dédié aux immobilisations en cours (591 K€).

e) Le budget opérations d'aménagement

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement soit 6 359 972,33 € est compensé par l'inscription d'une dépense d'aménagement de 6 359 962,33 € et par l'alimentation du chapitre des autres charges de gestion courante à hauteur de 10 € en cas d'éventuelles régularisations de TVA. La section d'investissement est équilibrée par une hausse des recettes au chapitre 23 de 10 805 291,73 €.

f) Le budget réseau de chaleur du Hameau

L'excédent 2022 disponible repris est de 812 487,30 €. Il est proposé de l'affecter de la façon suivante :

- 65 000 € en dotation aux amortissements ;
- 687 487,30 € au chapitre 011 ;
- 50 000€ en charges de personnel ;
- 5 000 € en autres charges de gestion courante ;
- 5 000 € en charges exceptionnelles.

g) Le budget réseau de chaleur urbain

La section de fonctionnement accuse un déficit fin 2022 de 18 428,15 €. Cette dépense est équilibrée par une recette équivalente au chapitre 75 (redevances).

En section d'investissement, 279 632,35 € sont repris en recette au compte 001 au titre de l'excédent de clôture 2022. Cet excédent est affecté au financement des reports (95 K€) ainsi que sur les chapitres 20 - immobilisations incorporelles (84 K€) et 23 - immobilisations en cours (100 K€).

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget supplémentaire 2023 conformément aux états détaillés ci-annexés.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAPBP - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006725400041

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal CAPBP

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BS 2023
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 083
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	42,10	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	6 359 972,33	0,00
		6 359 972,33	0,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	O		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	6 359 972,33

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 359 972,33	6 359 972,33
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	10 805 291,73
		0,00	10 805 291,73

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	O		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	10 805 291,73	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 805 291,73	10 805 291,73
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 165 264,06	17 165 264,06
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 672 500,00	0,00	6 359 962,33	6 359 962,33	11 032 462,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	800,00	0,00	10,00	10,00	810,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 673 300,00	0,00	6 359 972,33	6 359 972,33	11 033 272,33
66	Charges financières	6 200,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 680 000,00	0,00	6 359 972,33	6 359 972,33	11 039 972,33
023	Virement à la section d'investissement (5)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 200 000,00	0,00	0,00	0,00	16 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 245 000,00	0,00	0,00	0,00	16 245 000,00
TOTAL		20 925 000,00	0,00	6 359 972,33	6 359 972,33	27 284 972,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 284 972,33
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 725 000,00	0,00	0,00	0,00	4 725 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		4 725 000,00	0,00	0,00	0,00	4 725 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 725 000,00	0,00	0,00	0,00	4 725 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 200 000,00	0,00	0,00	0,00	16 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 200 000,00	0,00	0,00	0,00	16 200 000,00
TOTAL		20 925 000,00	0,00	0,00	0,00	20 925 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 359 972,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 284 972,33
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	45 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 200 000,00		0,00	0,00	16 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 200 000,00		0,00	0,00	16 200 000,00
	TOTAL	16 245 000,00	0,00	0,00	0,00	16 245 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 805 291,73
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 050 291,73
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 805 291,73	10 805 291,73	10 805 291,73
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	10 805 291,73	10 805 291,73	10 805 291,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	10 805 291,73	10 805 291,73	10 805 291,73
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	45 000,00		0,00	0,00	45 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 200 000,00		0,00	0,00	16 200 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 245 000,00		0,00	0,00	16 245 000,00
TOTAL		16 245 000,00	0,00	10 805 291,73	10 805 291,73	27 050 291,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 050 291,73
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	45 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 359 962,33		6 359 962,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 359 972,33	0,00	6 359 972,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 359 972,33
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 805 291,73
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 805 291,73
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 359 972,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 359 972,33
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 805 291,73	0,00	10 805 291,73
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		10 805 291,73	0,00	10 805 291,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 805 291,73
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 672 500,00	6 359 962,33	6 359 962,33
6015	Terrains à aménager	85 000,00	6 359 962,33	6 359 962,33
6045	Achats études, prestat° services (terrai	4 557 500,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	30 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	800,00	10,00	10,00
65888	Autres	800,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 673 300,00	6 359 972,33	6 359 972,33
66	Charges financières (b)	6 200,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 453,49	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-253,49	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 680 000,00	6 359 972,33	6 359 972,33
023	Virement à la section d'investissement	45 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	16 200 000,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	16 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 245 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 245 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 925 000,00	6 359 972,33	6 359 972,33

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 359 972,33
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 160,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 413,49
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-253,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 725 000,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	4 725 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 725 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 725 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 200 000,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	16 200 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 925 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 359 972,33
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 359 972,33
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	45 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		45 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		45 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	16 200 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	16 200 000,00	0,00	0,00
3355	Travaux	16 200 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 245 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	10 805 291,73
---	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 805 291,73
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 805 291,73	10 805 291,73
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	10 805 291,73	10 805 291,73
Total des recettes d'équipement		0,00	10 805 291,73	10 805 291,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	10 805 291,73	10 805 291,73
021	Virement de la sect° de fonctionnement	45 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 200 000,00	0,00	0,00
3355	Travaux	16 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 245 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		16 245 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		16 245 000,00	10 805 291,73	10 805 291,73

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 805 291,73
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	45 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											16 200 000
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 245 000	0	16 245 000
RAR N-1 et reports	10 805 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 805 292
Total cumulé dépenses d'investissement	10 805 292	0	0	0	0	0	0	0	0	16 245 000	0	27 050 292

RECETTES

Total recettes de l'exercice	10 850 292	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	27 050 292
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	10 850 292	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	27 050 292

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	6 412 472	0	0	0	0	0	0	0	0	20 872 500	0	27 284 972
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 412 472	0	0	0	0	0	0	0	0	20 872 500	0	27 284 972

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 925 000	0	20 925 000
RAR N-1 et reports	6 359 972	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 359 972
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 359 972	0	0	0	0	0	0	0	0	20 925 000	0	27 284 972

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 245 000	0	16 245 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	45 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	45 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 200 000</i>	<i>0</i>	<i>16 200 000</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	16 200 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		10 850 292	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	27 050 292
Recettes réelles		10 805 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 805 292
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	10 805 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 805 292
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	16 245 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	16 200 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		6 412 472	0	0	0	0	0	0	0	0	20 872 500	0	27 284 972
Dépenses réelles		6 367 472	0	0	0	0	0	0	0	0	4 672 500	0	11 039 972
011	Charges à caractère général	6 359 962	0	0	0	0	0	0	0	0	4 672 500	0	11 032 462
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	810
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	6 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 200
67	Charges exceptionnelles	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	16 245 000
023	Virement à la section d'investissement	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 200 000	0	16 200 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - OPERATIONS D'AMENAGEMENT - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 925 000	0	20 925 000
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 725 000	0	4 725 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 725 000	0	4 725 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 200 000</i>	<i>0</i>	<i>16 200 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 200 000</i>	<i>0</i>	<i>16 200 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400140	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 23

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	848 570,74	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	848 570,74
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		848 570,74	848 570,74
(3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	259 489,48	200 000,00
		+	+
R	E		
P	P	263 769,85	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	323 259,33
		=	=
TOTAL DE LA SECTION		523 259,33	523 259,33
D'INVESTISSEMENT (3)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 371 830,07	1 371 830,07

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 500 000,00	0,00	101 677,90	101 677,90	1 601 677,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00
014	Atténuations de produits	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
Total des dépenses de gestion des services		5 305 000,00	0,00	101 677,90	101 677,90	5 406 677,90
66	Charges financières	320 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	395 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		471 892,84	471 892,84	471 892,84
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 675 000,00	0,00	648 570,74	648 570,74	6 323 570,74
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 022 000,00		0,00	0,00	2 022 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 022 000,00		200 000,00	200 000,00	2 222 000,00
TOTAL		7 697 000,00	0,00	848 570,74	848 570,74	8 545 570,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 545 570,74
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 635 000,00	0,00	0,00	0,00	7 635 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		7 635 000,00	0,00	0,00	0,00	7 635 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 635 000,00	0,00	0,00	0,00	7 635 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	62 000,00		0,00	0,00	62 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		62 000,00		0,00	0,00	62 000,00
TOTAL		7 697 000,00	0,00	0,00	0,00	7 697 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	848 570,74
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 545 570,74
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 160 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00	16 864,87	0,00	0,00	126 864,87
21	Immobilisations corporelles	450 000,00	236 973,08	0,00	0,00	686 973,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	9 931,90	59 489,48	59 489,48	569 421,38
	Total des opérations d'équipement	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 910 000,00	263 769,85	59 489,48	59 489,48	3 233 259,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	915 000,00	0,00	0,00	0,00	915 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses financières	915 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 115 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 825 000,00	263 769,85	259 489,48	259 489,48	4 348 259,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	62 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	262 000,00	0,00	0,00	0,00	262 000,00
	TOTAL	4 087 000,00	263 769,85	259 489,48	259 489,48	4 610 259,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 610 259,33
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	1 865 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	1 865 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	1 865 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 022 000,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 222 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	2 422 000,00
	TOTAL	4 087 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	4 287 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	323 259,33
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 610 259,33
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 160 000,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	101 677,90		101 677,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	75 000,00	0,00	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	471 892,84		471 892,84
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		200 000,00	200 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	648 570,74	200 000,00	848 570,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	848 570,74
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	16 864,87	0,00	16 864,87
21	Immobilisations corporelles (6)	236 973,08	0,00	236 973,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	69 421,38	0,00	69 421,38
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	523 259,33	0,00	523 259,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	523 259,33
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	848 570,74
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	848 570,74
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		200 000,00	200 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	200 000,00	200 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	323 259,33
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	523 259,33
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 500 000,00	101 677,90	101 677,90
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	175 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	80 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	208 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	30 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	211 500,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	56 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	175 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	78 000,00	101 677,90	101 677,90
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	32 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	49 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	3 500,00	0,00	0,00
6288	Autres	50 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 000,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	250 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 400 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	25 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 613 489,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	35 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	170 211,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	500 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 300,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	1 360 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 360 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		5 305 000,00	101 677,90	101 677,90
66	Charges financières (b) (8)	320 000,00	75 000,00	75 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	299 782,95	75 000,00	75 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 217,05	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	25 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	471 892,84	471 892,84
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 675 000,00	648 570,74	648 570,74
023	Virement à la section d'investissement	0,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 022 000,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - BUDGET ANNEXE EAU - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	2 022 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 022 000,00	200 000,00	200 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 022 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 697 000,00	848 570,74	848 570,74

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	848 570,74

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	34 529,30
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-14 312,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 217,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 635 000,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	5 410 000,00	0,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	330 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 320 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	425 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	25 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	125 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		7 635 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		7 635 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	62 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	62 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		62 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 697 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	848 570,74
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	848 570,74
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	110 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	70 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	35 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	450 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	50 000,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	300 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	0,00	0,00	0,00
217351	Aménagt Bât. Exploitat° (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	70 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	500 000,00	59 489,48	59 489,48
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	59 489,48	59 489,48
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	500 000,00	0,00	0,00
13501	Opération d'équipement n° 13501 (5)	350 000,00	0,00	0,00
17204	Opération d'équipement n° 17204 (5)	0,00	0,00	0,00
21205	Opération d'équipement n° 21205 (5)	1 500 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 910 000,00	59 489,48	59 489,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	915 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	755 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	160 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses financières		915 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 825 000,00	259 489,48	259 489,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	62 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	62 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	13 800,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	18 010,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	29 690,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	500,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		262 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 087 000,00	259 489,48	259 489,48

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	263 769,85
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	523 259,33
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 865 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 865 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 865 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 865 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	200 000,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 022 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 850,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	600,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 000,00	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	52 000,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	35 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	60 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	1 150,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	1 500,00	0,00	0,00
28158	Autres	200,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	200,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	90 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 707 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	5 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	7 500,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	12 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 022 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 222 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 087 000,00	200 000,00	200 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			323 259,33	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			523 259,33	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13501 (1)
LIBELLE : AP CONDUITE ADDUCT REBENACQ**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		162 050,76	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	716,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	716,44	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	161 334,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	161 334,32	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17204 (1)
LIBELLE : RENOUELEMENT RESEAUX DISTRIBUTIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 879 417,75	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 879 417,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 253 848,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	625 568,94	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21205 (1)
LIBELLE : RESEAUX DE DISTRIBUTION 2021 2024**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 321 677,01	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 321 677,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	73 918,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 247 758,47	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 977 000,00	200 000,00	II 200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		915 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	755 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	160 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		62 000,00	200 000,00	200 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	62 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	200 000,00	200 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 177 000,00	263 769,85	0,00	1 440 769,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 022 000,00	200 000,00	VI 200 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 022 000,00	200 000,00	200 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	2 850,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	600,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 000,00	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	52 000,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	35 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	60 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	1 150,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	1 500,00	0,00	0,00
28158	Autres	200,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	200,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	90 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 707 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	5 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	7 500,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	12 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 500,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	200 000,00	200 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 222 000,00	0,00	323 259,33	0,00	2 545 259,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 440 769,85
Ressources propres disponibles	VIII 2 545 259,33
Solde	IX = VIII – IV (5) 1 104 489,48

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERTAION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : CAPBP - ASSAINISSEMENT (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	5 076 388,59	48 000,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	5 028 388,59
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 076 388,59	5 076 388,59
(3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	2 148 000,00	7 740 618,14
		+	+
R	E		
P	P	224 348,99	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	5 368 269,15	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION		7 740 618,14	7 740 618,14
D'INVESTISSEMENT (3)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 817 006,73	12 817 006,73

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 800 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	6 000 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 600 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	2 800 000,00
014	Atténuations de produits	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00
65	Autres charges de gestion courante	225 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
Total des dépenses de gestion des services		9 685 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	10 085 000,00
66	Charges financières	1 040 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	1 160 000,00
67	Charges exceptionnelles	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	250 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		756 388,59	756 388,59	756 388,59
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 875 000,00	0,00	1 376 388,59	1 376 388,59	12 251 388,59
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 061 000,00		3 700 000,00	3 700 000,00	4 761 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 300 000,00		0,00	0,00	6 300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 361 000,00		3 700 000,00	3 700 000,00	11 061 000,00
TOTAL		18 236 000,00	0,00	5 076 388,59	5 076 388,59	23 312 388,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 312 388,59
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 500 000,00	0,00	0,00	0,00	16 500 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	398 000,00	0,00	0,00	0,00	398 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		16 898 000,00	0,00	0,00	0,00	16 898 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 898 000,00	0,00	0,00	0,00	16 898 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 338 000,00		48 000,00	48 000,00	1 386 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 338 000,00		48 000,00	48 000,00	1 386 000,00
TOTAL		18 236 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	18 284 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 028 388,59
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 312 388,59
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	9 675 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	23 597,32	0,00	0,00	73 597,32
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	200 751,67	0,00	0,00	350 751,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	25 500 000,00	0,00	0,00	0,00	25 500 000,00
	Total des dépenses d'équipement	25 700 000,00	224 348,99	0,00	0,00	25 924 348,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 550 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
	Total des dépenses financières	3 550 000,00	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00	5 650 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 250 000,00	224 348,99	2 100 000,00	2 100 000,00	31 574 348,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 338 000,00		48 000,00	48 000,00	1 386 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	650 000,00		0,00	0,00	650 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 988 000,00		48 000,00	48 000,00	2 036 000,00
	TOTAL	31 238 000,00	224 348,99	2 148 000,00	2 148 000,00	33 610 348,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 368 269,15
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 978 618,14
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	4 642 000,00	0,00	0,00	0,00	4 642 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 585 000,00	0,00	-1 552 000,00	-1 552 000,00	17 033 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	23 227 000,00	0,00	-1 552 000,00	-1 552 000,00	21 675 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	5 592 618,14	5 592 618,14	5 592 618,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	5 592 618,14	5 592 618,14	5 592 618,14
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	23 227 000,00	0,00	4 040 618,14	4 040 618,14	27 267 618,14
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 061 000,00		3 700 000,00	3 700 000,00	4 761 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 300 000,00		0,00	0,00	6 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	650 000,00		0,00	0,00	650 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 011 000,00		3 700 000,00	3 700 000,00	11 711 000,00
	TOTAL	31 238 000,00	0,00	7 740 618,14	7 740 618,14	38 978 618,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 978 618,14
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	9 675 000,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	200 000,00		200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00		200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	120 000,00	0,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	100 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	756 388,59		756 388,59
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 700 000,00	3 700 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 376 388,59	3 700 000,00	5 076 388,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 076 388,59
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	48 000,00	48 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	23 597,32	0,00	23 597,32
21	Immobilisations corporelles (6)	200 751,67	0,00	200 751,67
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 100 000,00		2 100 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 324 348,99	48 000,00	2 372 348,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 368 269,15
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 740 618,14
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	48 000,00	48 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	48 000,00	48 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 028 388,59
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 076 388,59
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 552 000,00	0,00	-1 552 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		3 700 000,00	3 700 000,00
Recettes d'investissement – Total		-1 552 000,00	3 700 000,00	2 148 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	5 592 618,14
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 740 618,14
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 800 000,00	200 000,00	200 000,00
60226	Vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	200 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	35 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	35 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	50 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	246 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	4 480 000,00	200 000,00	200 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	170 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	70 500,00	0,00	0,00
618	Divers	7 500,00	0,00	0,00
6222	Commissions recouvrement redevance	160 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	15 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	3 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	180 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	27 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 600 000,00	200 000,00	200 000,00
6218	Autre personnel extérieur	56 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	23 500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 500 000,00	200 000,00	200 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	35 000,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	300 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	15 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	220 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	400 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	5 000,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	1 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	18 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	1 060 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1 060 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	225 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	85 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	90 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		9 685 000,00	400 000,00	400 000,00
66	Charges financières (b) (8)	1 040 000,00	120 000,00	120 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 007 188,93	120 000,00	120 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	32 811,07	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	150 000,00	100 000,00	100 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	756 388,59	756 388,59
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		10 875 000,00	1 376 388,59	1 376 388,59
023	Virement à la section d'investissement	1 061 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	6 300 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 300 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 361 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 361 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 236 000,00	5 076 388,59	5 076 388,59

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 076 388,59

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	135 526,43
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-102 715,36
= Différence ICNE N – ICNE N-1	32 811,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 500 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	14 500 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 060 000,00	0,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	500 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	30 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	100 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	310 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	398 000,00	0,00	0,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	398 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		16 898 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 898 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 338 000,00	48 000,00	48 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 338 000,00	48 000,00	48 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 338 000,00	48 000,00	48 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 236 000,00	48 000,00	48 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		5 028 388,59
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 076 388,59

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	150 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	25 000,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	25 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	100 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
17403	Opération d'équipement n° 17403 (5)	3 500 000,00	0,00	0,00
19404	Opération d'équipement n° 19404 (5)	10 000 000,00	0,00	0,00
20405	Opération d'équipement n° 20405 (5)	12 000 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		25 700 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 550 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 535 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	15 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00
Total des dépenses financières		3 550 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		29 250 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 338 000,00	48 000,00	48 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 338 000,00	48 000,00	48 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	1 205 500,00	48 000,00	48 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	10 715,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	16 178,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	713,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	51 600,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	21 803,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	31 491,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	650 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	650 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 988 000,00	48 000,00	48 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		31 238 000,00	2 148 000,00	2 148 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	224 348,99
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 368 269,15
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 740 618,14
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	4 642 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	4 000 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	642 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 585 000,00	-1 552 000,00	-1 552 000,00
1641	Emprunts en euros	18 585 000,00	-1 552 000,00	-1 552 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		23 227 000,00	-1 552 000,00	-1 552 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 592 618,14	5 592 618,14
1068	Autres réserves	0,00	5 592 618,14	5 592 618,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	5 592 618,14	5 592 618,14
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		23 227 000,00	4 040 618,14	4 040 618,14
021	Virement de la section d'exploitation	1 061 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	6 300 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	114 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	4 200,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 000,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 984,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	911 177,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 957 758,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	300 000,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	11 637,00	0,00	0,00
28158	Autres	1 150,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	49 294,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 900 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	22 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 800,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00
28188	Autres	2 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 361 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	650 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	650 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 011 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		31 238 000,00	7 740 618,14	7 740 618,14

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 740 618,14
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17403 (1)
LIBELLE : AP TVX ASS 2017 - 2020

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		30 732 330,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	463 576,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	345 997,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	47 724,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	69 855,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	456 051,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	456 051,83	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 812 701,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 601,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	29 746 049,64	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	64 051,35	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19404 (1)
LIBELLE : AP BIOMETHANISATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 090 681,85	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	380 979,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	370 654,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 824,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 612,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 612,76	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 701 089,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	21 041 621,52	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	659 468,46	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20405 (1)
LIBELLE : TVX ASSAINISSEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 115 773,37	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	45 440,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 580,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	36 860,21	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	237 090,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	219 009,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	6 955,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 125,29	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 833 242,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat° matériel et outillage techni	5 833 242,32	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400116	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : CAPBP - REOMI (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	591 764,66	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	591 764,66
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		591 764,66	591 764,66
(3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	58 423,59	0,00
		+	+
R	E		
P	P	8 666,40	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	67 089,99
		=	=
TOTAL DE LA SECTION		67 089,99	67 089,99
D'INVESTISSEMENT (3)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		658 854,65	658 854,65

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	761 400,00	0,00	240 000,00	240 000,00	1 001 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	124 000,00	0,00	0,00	0,00	124 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	444 600,00	0,00	240 000,00	240 000,00	684 600,00
Total des dépenses de gestion des services		1 330 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00	1 810 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		91 764,66	91 764,66	91 764,66
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 335 000,00	0,00	591 764,66	591 764,66	1 926 764,66
023	Virement à la section d'investissement (6)	33 000,00		0,00	0,00	33 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 000,00		0,00	0,00	27 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 000,00		0,00	0,00	60 000,00
TOTAL		1 395 000,00	0,00	591 764,66	591 764,66	1 986 764,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 986 764,66
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	1 040 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	238 000,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 278 000,00	0,00	0,00	0,00	1 278 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	117 000,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 395 000,00	0,00	0,00	0,00	1 395 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 395 000,00	0,00	0,00	0,00	1 395 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	591 764,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 986 764,66
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	60 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	8 666,40	58 423,59	58 423,59	112 089,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		60 000,00	8 666,40	58 423,59	58 423,59	127 089,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		60 000,00	8 666,40	58 423,59	58 423,59	127 089,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		60 000,00	8 666,40	58 423,59	58 423,59	127 089,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	127 089,99
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	33 000,00		0,00	0,00	33 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 000,00		0,00	0,00	27 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		60 000,00		0,00	0,00	60 000,00
TOTAL		60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	67 089,99
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	127 089,99
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	60 000,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	240 000,00		240 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	240 000,00		240 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	91 764,66		91 764,66
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	591 764,66	0,00	591 764,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	591 764,66
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	67 089,99	0,00	67 089,99
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	67 089,99	0,00	67 089,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 089,99
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	591 764,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	591 764,66
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	67 089,99
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 089,99
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	761 400,00	240 000,00	240 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	746 000,00	240 000,00	240 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs personnel	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	7 400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	124 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	1 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	89 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	444 600,00	240 000,00	240 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	439 600,00	240 000,00	240 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 330 000,00	480 000,00	480 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	91 764,66	91 764,66
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 335 000,00	591 764,66	591 764,66
023	Virement à la section d'investissement	33 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	27 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	27 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 395 000,00	591 764,66	591 764,66

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	591 764,66
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 040 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	920 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	120 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	238 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	238 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 278 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	117 000,00	0,00	0,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	116 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 395 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 395 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	591 764,66
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	591 764,66
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	45 000,00	58 423,59	58 423,59
2157	Aménagements matériel industriel	42 000,00	58 423,59	58 423,59
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		60 000,00	58 423,59	58 423,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		60 000,00	58 423,59	58 423,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		60 000,00	58 423,59	58 423,59

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	8 666,40
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 089,99
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	33 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	27 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	14 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 500,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	0,00	0,00
28188	Autres	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		60 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	67 089,99
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 089,99
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400157	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : RESEAU DE CHALEUR URBAIN (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 20

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00 18 428,15

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 18 428,15 (si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	18 428,15	18 428,15
---	------------------	------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	184 374,84 0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	95 257,51 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 (si solde positif) 279 632,35

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	279 632,35	279 632,35
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	298 060,50	298 060,50
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	64 000,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	245 000,00		0,00	0,00	245 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		245 000,00		0,00	0,00	245 000,00
TOTAL		440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 428,15
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	458 428,15
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	0,00	18 428,15	18 428,15	338 428,15
Total des recettes de gestion des services		320 000,00	0,00	18 428,15	18 428,15	338 428,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		320 000,00	0,00	18 428,15	18 428,15	338 428,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
TOTAL		440 000,00	0,00	18 428,15	18 428,15	458 428,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	458 428,15
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	125 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00	57 037,50	84 374,84	84 374,84	186 412,34
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00	38 220,01	100 000,00	100 000,00	218 220,01
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	125 000,00	95 257,51	184 374,84	184 374,84	404 632,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	125 000,00	95 257,51	184 374,84	184 374,84	404 632,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
	TOTAL	245 000,00	95 257,51	184 374,84	184 374,84	524 632,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 632,35
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	245 000,00		0,00	0,00	245 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	245 000,00		0,00	0,00	245 000,00
	TOTAL	245 000,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	279 632,35
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 632,35
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	125 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 428,15
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 428,15
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	141 412,34	0,00	141 412,34
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	138 220,01	0,00	138 220,01
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		279 632,35	0,00	279 632,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 632,35
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 428,15		18 428,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		18 428,15	0,00	18 428,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 428,15
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	279 632,35
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 632,35
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	64 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	64 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	50 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		115 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	80 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 262,01	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 737,99	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		195 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	245 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	245 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		245 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		245 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		440 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	18 428,15
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 428,15
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 737,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 737,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	18 428,15	18 428,15
757	Redevances des fermiers, concession..	320 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	18 428,15	18 428,15
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		320 000,00	18 428,15	18 428,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		320 000,00	18 428,15	18 428,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	120 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	120 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		120 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		440 000,00	18 428,15	18 428,15

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 428,15
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	45 000,00	84 374,84	84 374,84
2031	Frais d'études	45 000,00	84 374,84	84 374,84
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	80 000,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	80 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		125 000,00	184 374,84	184 374,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		125 000,00	184 374,84	184 374,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	120 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	120 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	120 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		120 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		245 000,00	184 374,84	184 374,84

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	95 257,51
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 632,35
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	245 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	245 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		245 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		245 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		245 000,00	0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	279 632,35
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 632,35

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 120 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		120 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	120 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	120 000,00	95 257,51	0,00	215 257,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 245 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		245 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28138	Autres constructions	245 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	245 000,00	0,00	279 632,35	0,00	524 632,35

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 215 257,51
Ressources propres disponibles	VIII 524 632,35
Solde	IX = VIII – IV (5) 309 374,84

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006725400124	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal CAPBP

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : CAPBP - RES CHALEUR HAMEAU (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 812 487,30	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) (si déficit) 0,00	(si excédent) 812 487,30

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	812 487,30	812 487,30
---	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) 151 910,64	65 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) (si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 86 910,64

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	151 910,64	151 910,64
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	964 397,94	964 397,94
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	399 900,00	0,00	687 487,30	687 487,30	1 087 387,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 100,00
Total des dépenses de gestion des services		400 000,00	0,00	742 487,30	742 487,30	1 142 487,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		400 000,00	0,00	747 487,30	747 487,30	1 147 487,30
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	87 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	152 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		87 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	152 000,00
TOTAL		487 000,00	0,00	812 487,30	812 487,30	1 299 487,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 299 487,30
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	487 000,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		487 000,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		487 000,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		487 000,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	812 487,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 299 487,30
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	152 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 000,00	0,00	151 910,64	151 910,64	238 910,64
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	87 000,00	0,00	151 910,64	151 910,64	238 910,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	87 000,00	0,00	151 910,64	151 910,64	238 910,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	87 000,00	0,00	151 910,64	151 910,64	238 910,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 910,64
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	87 000,00		65 000,00	65 000,00	152 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	87 000,00		65 000,00	65 000,00	152 000,00
	TOTAL	87 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	152 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	86 910,64
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 910,64
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	152 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	687 487,30		687 487,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	65 000,00	65 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		747 487,30	65 000,00	812 487,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	812 487,30
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	151 910,64	0,00	151 910,64
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		151 910,64	0,00	151 910,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 910,64
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	812 487,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	812 487,30
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 000,00	65 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	65 000,00	65 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	86 910,64
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 910,64
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	399 900,00	687 487,30	687 487,30
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	340 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	687 487,30	687 487,30
611	Sous-traitance générale	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	49 900,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	50 000,00	50 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		400 000,00	742 487,30	742 487,30
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		400 000,00	747 487,30	747 487,30
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	87 000,00	65 000,00	65 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	87 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		87 000,00	65 000,00	65 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		87 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		487 000,00	812 487,30	812 487,30

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	812 487,30
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	487 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	487 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		487 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		487 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		487 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	812 487,30
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	812 487,30
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	87 000,00	151 910,64	151 910,64
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	87 000,00	151 910,64	151 910,64
Total des dépenses d'équipement		87 000,00	151 910,64	151 910,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		87 000,00	151 910,64	151 910,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		87 000,00	151 910,64	151 910,64

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 910,64
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	87 000,00	65 000,00	65 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	87 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		87 000,00	65 000,00	65 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		87 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		87 000,00	65 000,00	65 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	86 910,64
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 910,64
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAPBP - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006725400108

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal CAPBP

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : CAPBP - BASE D EAUX VIVES (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES CAPBP - BASE D EAUX VIVES	BS 2023
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 083
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,04	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,04	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 585,16	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 585,16

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 585,16	5 585,16
--	-----------------	-----------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	596 380,89

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 528,57	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 590 852,32	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	596 380,89	596 380,89
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	601 966,05	601 966,05
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	864 000,00	0,00	0,00	0,00	864 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 000,00	0,00	5 585,16	5 585,16	96 585,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		955 000,00	0,00	5 585,16	5 585,16	960 585,16
66	Charges financières	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 046 000,00	0,00	5 585,16	5 585,16	1 051 585,16
023	Virement à la section d'investissement (5)	419 000,00		0,00	0,00	419 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		489 000,00		0,00	0,00	489 000,00
TOTAL		1 535 000,00	0,00	5 585,16	5 585,16	1 540 585,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 540 585,16
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	385 000,00	0,00	0,00	0,00	385 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 535 000,00	0,00	0,00	0,00	1 535 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 535 000,00	0,00	0,00	0,00	1 535 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 535 000,00	0,00	0,00	0,00	1 535 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 585,16
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 540 585,16
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	489 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	50 000,00	5 528,57	0,00	0,00	55 528,57
	Total des dépenses d'équipement	50 000,00	5 528,57	0,00	0,00	55 528,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	480 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	480 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	530 000,00	5 528,57	0,00	0,00	535 528,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	530 000,00	5 528,57	0,00	0,00	535 528,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	590 852,32
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 126 380,89
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	596 380,89	596 380,89	596 380,89
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	596 380,89	596 380,89	596 380,89
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	41 000,00	0,00	596 380,89	596 380,89	637 380,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	419 000,00		0,00	0,00	419 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		489 000,00		0,00	0,00	489 000,00
TOTAL		530 000,00	0,00	596 380,89	596 380,89	1 126 380,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 126 380,89
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	489 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 585,16		5 585,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 585,16	0,00	5 585,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 585,16
--	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 528,57		5 528,57
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 528,57	0,00	5 528,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	590 852,32
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	596 380,89
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 585,16
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 585,16
--	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	596 380,89
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	596 380,89
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	864 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	75 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	550,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	684 500,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	32 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	380,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	900,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	66 150,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	20,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 000,00	5 585,16	5 585,16
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	5 585,16	5 585,16
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	90 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		955 000,00	5 585,16	5 585,16
66	Charges financières (b)	90 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	93 414,96	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 414,96	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 046 000,00	5 585,16	5 585,16
023	Virement à la section d'investissement	419 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	70 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	70 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		489 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		489 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 535 000,00	5 585,16	5 585,16

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 585,16
--	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	35 950,29
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-39 365,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 414,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	385 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	325 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	60 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 150 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 150 000,00	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 535 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 535 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 535 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 585,16
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 585,16
--	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
815	Opération d'équipement n° 815 (5)	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		50 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	480 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	440 000,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	40 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		480 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		530 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		530 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	5 528,57
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	590 852,32
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	596 380,89
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	41 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	41 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		41 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	596 380,89	596 380,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	596 380,89	596 380,89
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	596 380,89	596 380,89
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		41 000,00	596 380,89	596 380,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement	419 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	70 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	14 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	500,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	230,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	9 770,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		489 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		489 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		530 000,00	596 380,89	596 380,89

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	596 380,89
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 815 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION BASE D'EAUX VIVES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		602 203,68	a 5 528,57	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	63 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	63 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	126 348,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 415,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	48 476,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	62 455,94	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	411 986,67	5 528,57	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	152 751,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	232 029,50	5 528,57	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	27 205,34	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-5 528,57
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	480 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	530 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	50 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	480 000											480 000
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	480 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	530 000
RAR N-1 et reports	590 852	0	0	0	0	5 529	0	0	0	0	0	596 381
Total cumulé dépenses d'investissement	1 070 852	0	0	0	0	55 529	0	0	0	0	0	1 126 381

RECETTES

Total recettes de l'exercice	1 126 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 126 381
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	1 126 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 126 381

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	579 000	0	0	0	0	960 435	0	0	0	0	1 150	1 540 585
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	579 000	0	0	0	0	960 435	0	0	0	0	1 150	1 540 585

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	1 535 000	0	0	0	0	0	1 535 000
RAR N-1 et reports	5 585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 585
Total cumulé recettes de fonctionnement	5 585	0	0	0	0	1 535 000	0	0	0	0	0	1 540 585

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		480 000	0	0	0	0	55 529	0	0	0	0	0	535 529
Dépenses réelles		480 000	0	0	0	0	55 529	0	0	0	0	0	535 529
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	480 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	55 529	0	0	0	0	0	55 529
815	CONSTRUCTION BASE D'EAUX VIVES	0	0	0	0	0	55 529	0	0	0	0	0	55 529
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES

Total recettes investissement		1 126 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 126 381
Recettes réelles		637 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	637 381
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	596 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	596 381

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	41 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	489 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	489 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	419 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	419 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		579 000	0	0	0	0	960 435	0	0	0	0	1 150	1 540 585
Dépenses réelles		90 000	0	0	0	0	960 435	0	0	0	0	1 150	1 051 585
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	862 850	0	0	0	0	1 150	864 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	96 585	0	0	0	0	0	96 585
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	489 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	489 000
023	Virement à la section d'investissement	419 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	419 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BASE D EAUX VIVES - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	1 535 000	0	0	0	0	0	1 535 000
Recettes réelles		0	0	0	0	0	1 535 000	0	0	0	0	0	1 535 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	385 000	0	0	0	0	0	385 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	1 150 000	0	0	0	0	0	1 150 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
 A , le
 ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006725400017

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal CAPBP

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : CAPBP - BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	23
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	26

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	55
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	60
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	61
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	63

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES CAPBP - BUDGET PRINCIPAL	BS 2023
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	167 742
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
86 022 651,00	0,00	512,86	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.0	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0.0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0%	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - avec (2) les programmes d'équipement. - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement. - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 580 830,27	50 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 530 830,27
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 580 830,27	4 580 830,27

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 562 381,00	13 701 212,54
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 351 327,07	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 4 787 504,47	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 701 212,54	13 701 212,54

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 282 042,81	18 282 042,81
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	22 000 000,00	0,00	109 400,00	109 400,00	22 109 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 500 000,00	0,00	0,00	0,00	59 500 000,00
014	Atténuations de produits	27 850 000,00	0,00	0,00	0,00	27 850 000,00
65	Autres charges de gestion courante	28 400 000,00	0,00	110 750,00	110 750,00	28 510 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		137 750 000,00	0,00	220 150,00	220 150,00	137 970 150,00
66	Charges financières	1 850 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	2 000 000,00
67	Charges exceptionnelles	550 000,00	0,00	124 000,00	124 000,00	674 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	1 336 680,27	1 336 680,27	1 336 680,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement		140 150 000,00	0,00	1 830 830,27	1 830 830,27	141 980 830,27
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 240 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	5 440 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 200 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	13 750 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 440 000,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00	19 190 000,00
TOTAL		156 590 000,00	0,00	4 580 830,27	4 580 830,27	161 170 830,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	161 170 830,27
--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	775 000,00	0,00	0,00	0,00	775 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	11 220 000,00	0,00	0,00	0,00	11 220 000,00
73	Impôts et taxes	105 735 000,00	0,00	0,00	0,00	105 735 000,00
74	Dotations et participations	33 010 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	33 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 395 000,00	0,00	0,00	0,00	4 395 000,00
Total des recettes de gestion courante		155 135 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	155 185 000,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		155 440 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	155 490 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
TOTAL		156 590 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	156 640 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 530 830,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	161 170 830,27
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	18 040 000,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 380 000,00	431 869,30	0,00	0,00	2 811 869,30
204	Subventions d'équipement versées	3 012 000,00	382 399,24	165 000,00	165 000,00	3 559 399,24
21	Immobilisations corporelles	3 445 000,00	690 275,58	1 314 381,00	1 314 381,00	5 449 656,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 210 000,00	437 940,13	270 000,00	270 000,00	2 917 940,13
	Total des opérations d'équipement	26 910 000,00	3 408 842,82	-207 000,00	-207 000,00	30 111 842,82
	Total des dépenses d'équipement	37 957 000,00	5 351 327,07	1 542 381,00	1 542 381,00	44 850 708,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 920 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	10 220 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
27	Autres immobilisations financières	168 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	278 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses financières	10 163 000,00	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	11 183 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	3 389 000,00	0,00	0,00	0,00	3 389 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	51 509 000,00	5 351 327,07	2 562 381,00	2 562 381,00	59 422 708,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 150 000,00		0,00	0,00	1 150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	850 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 850 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
	TOTAL	53 509 000,00	5 351 327,07	3 562 381,00	3 562 381,00	62 422 708,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 787 504,47
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 210 212,54
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	22 480 000,00	0,00	-187 619,00	-187 619,00	22 292 381,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	28 480 000,00	0,00	-187 619,00	-187 619,00	28 292 381,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 350 000,00	0,00	0,00	0,00	4 350 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	10 138 831,54	10 138 831,54	10 138 831,54
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	4 350 000,00	0,00	10 138 831,54	10 138 831,54	14 488 831,54
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	3 389 000,00	0,00	0,00	0,00	3 389 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	36 219 000,00	0,00	9 951 212,54	9 951 212,54	46 170 212,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 240 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	5 440 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 200 000,00		550 000,00	550 000,00	13 750 000,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	850 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 850 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 290 000,00		3 750 000,00	3 750 000,00	21 040 000,00
TOTAL		53 509 000,00	0,00	13 701 212,54	13 701 212,54	67 210 212,54

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 210 212,54
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	18 040 000,00
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	109 400,00		109 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 750,00		110 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	124 000,00	0,00	124 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	550 000,00	550 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 336 680,27		1 336 680,27
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 200 000,00	2 200 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 830 830,27	2 750 000,00	4 580 830,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 580 830,27
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	110 000,00	0,00	110 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 201 842,82		3 201 842,82
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	431 869,30	0,00	431 869,30
204	Subventions d'équipement versées	547 399,24	0,00	547 399,24
21	Immobilisations corporelles (6)	2 004 656,58	0,00	2 004 656,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	707 940,13	1 000 000,00	1 707 940,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	110 000,00	0,00	110 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00
Dépenses d'investissement – Total		7 913 708,07	1 000 000,00	8 913 708,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	4 787 504,47
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 701 212,54
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	50 000,00		50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		50 000,00	0,00	50 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 530 830,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 580 830,27
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-187 619,00	0,00	-187 619,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		550 000,00	550 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 200 000,00	2 200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-187 619,00	3 750 000,00	3 562 381,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	10 138 831,54
-----------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 701 212,54
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	22 000 000,00	109 400,00	109 400,00
60611	Eau et assainissement	355 007,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 819 933,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	861 426,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	392 128,59	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	50 767,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	46 200,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	126 318,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	62 855,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	72 256,70	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	537 544,59	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	5 407,07	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	676 758,21	40 000,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	7 965 321,10	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	238 006,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	162 443,46	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	27 767,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	183 584,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	260 144,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	22 047,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	346 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	108 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	63 201,16	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	39 749,34	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 055 373,67	0,00	0,00
6161	Multirisques	850 542,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	46 046,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	79 946,38	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	240 150,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	39 552,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	511 666,82	69 400,00	69 400,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	56 124,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	43 968,00	0,00	0,00
6228	Divers	113 093,95	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	192 169,90	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	829,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	1 253,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	123 649,58	0,00	0,00
6237	Publications	73 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	169 014,57	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 653,80	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	22 536,75	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	48 539,83	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	56 502,36	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 337,30	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	169 533,20	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	594 439,23	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 744,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	316 577,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	122 566,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	11 915,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 006 541,70	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	599 542,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	4 610,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-4 488,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	14 706,74	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 500 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	1 850 000,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	475 800,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	699 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	350 000,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64111	Rémunération principale titulaires	26 800 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	400 000,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	6 200 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	6 500 000,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 650 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 200 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	40 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	130 000,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	185 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	27 850 000,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	27 150 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	700 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 400 000,00	110 750,00	110 750,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	600 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	50 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	190 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	10 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	96 800,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	35 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	6 750 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	9 361 000,00	0,00	0,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 520 000,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	1 455 100,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	1 500 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	125 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	6 700 100,00	110 750,00	110 750,00
658821	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		137 750 000,00	220 150,00	220 150,00
66	Charges financières (b)	1 850 000,00	150 000,00	150 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 761 857,18	150 000,00	150 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	88 142,82	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	550 000,00	124 000,00	124 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	250 000,00	0,00	0,00
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	210 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	90 000,00	124 000,00	124 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	1 336 680,27	1 336 680,27
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		140 150 000,00	1 830 830,27	1 830 830,27
023	Virement à la section d'investissement	3 240 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 200 000,00	550 000,00	550 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 200 000,00	550 000,00	550 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 440 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 440 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		156 590 000,00	4 580 830,27	4 580 830,27

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 580 830,27
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	317 257,06
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-229 114,24
= Différence ICNE N – ICNE N-1	88 142,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	775 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	275 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	500 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	11 220 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	260 000,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 100 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	337 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	1 160 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	1 109 000,00	0,00	0,00
7071	Compteurs	20 000,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	1 000 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	55 000,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 140 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 660 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	9 000,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	170 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 200 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	105 735 000,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	34 433 000,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	10 940 000,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 850 000,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	670 000,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	500 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	227 000,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	23 465 000,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	1 000 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	600 000,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	150 000,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	30 900 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	33 010 000,00	50 000,00	50 000,00
74124	Dotations d'intercommunalité	3 200 000,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	18 250 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	45 000,00	0,00	0,00
7461	DGD	100 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	300 000,00	50 000,00	50 000,00
7472	Participat° Régions	125 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	1 144 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	30 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	3 716 000,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	540 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 900 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	60 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	2 600 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 395 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	845 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 550 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		155 135 000,00	50 000,00	50 000,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	5 000,00	0,00	0,00
7688	Autres	5 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	300 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	50 000,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	50 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	148 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		155 440 000,00	50 000,00	50 000,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 150 000,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 150 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 150 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		156 590 000,00	50 000,00	50 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 530 830,27
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 580 830,27
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 380 000,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	170 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 870 500,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	82 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	257 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 012 000,00	165 000,00	165 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	642 000,00	0,00	0,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 000 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 360 000,00	75 000,00	75 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	90 000,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 445 000,00	1 314 381,00	1 314 381,00
2111	Terrains nus	300 000,00	55 000,00	55 000,00
2112	Terrains de voirie	600 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	1 186 381,00	1 186 381,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	600 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	863 000,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	125 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	370 000,00	73 000,00	73 000,00
2184	Mobilier	303 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	284 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 210 000,00	270 000,00	270 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	120 000,00	180 000,00	180 000,00
2313	Constructions	290 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 390 000,00	90 000,00	90 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	400 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	10 000,00	0,00	0,00
11107	Opération d'équipement n° 11107 (5)	50 800,00	0,00	0,00
11109	Opération d'équipement n° 11109 (5)	167 000,00	0,00	0,00
12113	Opération d'équipement n° 12113 (5)	0,00	0,00	0,00
15101	Opération d'équipement n° 15101 (5)	0,00	0,00	0,00
15102	Opération d'équipement n° 15102 (5)	100 000,00	171 000,00	171 000,00
16101	Opération d'équipement n° 16101 (5)	0,00	0,00	0,00
17101	Opération d'équipement n° 17101 (5)	0,00	0,00	0,00
18101	Opération d'équipement n° 18101 (5)	4 190 000,00	0,00	0,00
19104	Opération d'équipement n° 19104 (5)	20 000,00	0,00	0,00
19105	Opération d'équipement n° 19105 (5)	100 000,00	0,00	0,00
19106	Opération d'équipement n° 19106 (5)	660 000,00	0,00	0,00
19107	Opération d'équipement n° 19107 (5)	1 488 000,00	0,00	0,00
19108	Opération d'équipement n° 19108 (5)	1 770 000,00	0,00	0,00
19109	Opération d'équipement n° 19109 (5)	180 000,00	0,00	0,00
20101	Opération d'équipement n° 20101 (5)	1 790 000,00	0,00	0,00
20102	Opération d'équipement n° 20102 (5)	629 000,00	0,00	0,00
20103	Opération d'équipement n° 20103 (5)	653 200,00	0,00	0,00
20104	Opération d'équipement n° 20104 (5)	1 600 000,00	0,00	0,00
20105	Opération d'équipement n° 20105 (5)	2 100 000,00	376 000,00	376 000,00
20106	Opération d'équipement n° 20106 (5)	2 570 000,00	0,00	0,00
20107	Opération d'équipement n° 20107 (5)	577 000,00	0,00	0,00
20108	Opération d'équipement n° 20108 (5)	1 400 000,00	0,00	0,00
20109	Opération d'équipement n° 20109 (5)	650 000,00	725 000,00	725 000,00
22110	Opération d'équipement n° 22110 (5)	1 000 000,00	0,00	0,00
22111	Opération d'équipement n° 22111 (5)	1 155 000,00	0,00	0,00
22112	Opération d'équipement n° 22112 (5)	400 000,00	-159 000,00	-159 000,00
23113	Opération d'équipement n° 23113 (5)	190 000,00	-190 000,00	-190 000,00
23114	Opération d'équipement n° 23114 (5)	3 300 000,00	-1 130 000,00	-1 130 000,00
9106	Opération d'équipement n° 9106 (5)	170 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		37 957 000,00	1 542 381,00	1 542 381,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	110 000,00	110 000,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	110 000,00	110 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 920 000,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	9 899 000,00	300 000,00	300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	21 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	75 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	75 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	168 000,00	110 000,00	110 000,00
274	Prêts	3 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	50 000,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	15 000,00	110 000,00	110 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses financières		10 163 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
458110	AUDTI ENERGETIQUE (6)	0,00	0,00	0,00
4581101	AUDIT ENERGETIQUE (6)	0,00	0,00	0,00
458132	GPT CDES IDENTITE VISUELLE (6)	0,00	0,00	0,00
458133	OP S/MDT SITE WEB (6)	0,00	0,00	0,00
458135	POLE MULTIMODAL VDP (6)	280 000,00	0,00	0,00
458137	POLE MULTIMODAL PARKING (6)	734 000,00	0,00	0,00
458138	POLE MULTIMODAL SMTU (6)	600 000,00	0,00	0,00
458139	TRAVAUX BATSALÉ (6)	460 100,00	0,00	0,00
458140	TRAVAUX BATSALÉ MOBILITE (6)	1 314 900,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		3 389 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		51 509 000,00	2 562 381,00	2 562 381,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 150 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 150 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	624 150,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	68 450,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	13 400,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	444 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	624 150,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	68 450,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	13 400,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	444 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	850 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	550 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		53 509 000,00	3 562 381,00	3 562 381,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	5 351 327,07
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	4 787 504,47
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 701 212,54
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 000 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	4 620 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 026 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	354 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	22 480 000,00	-187 619,00	-187 619,00
1641	Emprunts en euros	22 480 000,00	-187 619,00	-187 619,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		28 480 000,00	-187 619,00	-187 619,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 350 000,00	10 138 831,54	10 138 831,54
10222	FCTVA	4 350 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	10 138 831,54	10 138 831,54
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 350 000,00	10 138 831,54	10 138 831,54
4582201	GPT CDES ETUDES REHABILITATION HAMEAU (5)	0,00	0,00	0,00
458232	GPT CDES IDENTITE VISUELLE (5)	0,00	0,00	0,00
458233	OP S/MDT SITE WEB (5)	0,00	0,00	0,00
458235	POLE MULTIMODAL VDP (5)	280 000,00	0,00	0,00
458237	POLE MULTIMODAL PARKING (5)	734 000,00	0,00	0,00
458238	POLE MULTIMODAL SMTU (5)	600 000,00	0,00	0,00
458239	TRAVAUX BATSALE (5)	460 100,00	0,00	0,00
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE (5)	1 314 900,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		3 389 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		36 219 000,00	9 951 212,54	9 951 212,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 240 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 200 000,00	550 000,00	550 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	55 815,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 398 000,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	9 500,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	22 000,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	670,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	94 700,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	11 850,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	950 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	430,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	54 500,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	12 700,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	130,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 000 000,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	850 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	42 000,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	717 000,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	600 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 700 000,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	815,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 935,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	8 200,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 130 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 510,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	60,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	10 530,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	96 600,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	5 180,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	890 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	550 000,00	550 000,00
281571	Matériel roulant	556 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	630 000,00	0,00	0,00
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	450,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 215,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	1 465,00	0,00	0,00
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	635,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	28 350,00	0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	660,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	32 100,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	79 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 530 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	172 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	493 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 440 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	850 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2033	Frais d'insertion	50 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		17 290 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		53 509 000,00	13 701 212,54	13 701 212,54

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 701 212,54
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11107 (1)
LIBELLE : PLH 2011-2016**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 136 939,99	a 47 400,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	557 647,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	557 647,39	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	11 579 292,60	47 400,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 332 591,89	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	9 242 700,71	47 400,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-47 400,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11109 (1)
LIBELLE : AIDES A LA PIERRE 2011-2016 ETAT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 953 752,02	a 264 648,52	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 953 752,02	264 648,52	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 573 012,02	231 115,88	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 380 740,00	33 532,64	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-264 648,52
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12113 (1)
LIBELLE : AP ETUDES PRE OPERATIONNELLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 540 960,43	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 373 571,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 356 651,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	16 920,15	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	55 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	55 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	43 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	67 591,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	67 591,23	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15101 (1)
LIBELLE : AP TRAVAUX HAMEAU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		29 560 814,29	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	171 099,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	144 550,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	26 548,36	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	393 149,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	267 681,03	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	1 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	28 315,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 323,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	92 497,53	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 536 565,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	883 790,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	27 652 775,44	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15102 (1)
LIBELLE : AP FONDS DE CONCOURS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 897 911,71	a 0,00	171 000,00	b 171 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	8 897 911,71	0,00	171 000,00	171 000,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	18 763,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	8 879 148,51	0,00	171 000,00	171 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-171 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16101 (1)
LIBELLE : AP VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 604 861,64	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	101 335,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	78 366,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	22 968,45	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 519,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	16 595,86	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	18 323,49	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 468 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	18 468 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17101 (1)
LIBELLE : AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 647 429,24	a 71 717,69	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	96 650,35	70 099,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	81 088,80	70 099,20	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	15 561,55	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	289 242,39	1 618,49	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	143 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	139 089,64	1 618,49	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 644,75	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 261 536,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 232 996,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 837,20	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	20 703,25	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-71 717,69
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18101 (1)
LIBELLE : AP PLH3

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 696 450,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 271 703,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 259 819,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	11 884,28	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 423 044,27	0,00	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	40 017,08	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	7 383 027,19	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19104 (1)
LIBELLE : CENTRE CULTUREL DU BEARN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 899 331,10	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	49 198,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	37 425,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	11 772,73	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 849 178,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 757 397,60	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	91 780,92	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19105 (1)
LIBELLE : PLAN D ACTION ACCESSIBILITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		261 527,97	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 803,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 803,73	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 670,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 929,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	253 053,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	63 103,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	178 254,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	11 695,22	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19106 (1)
LIBELLE : ACCUEIL GENS DU VOYAGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 195 284,40	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	53 832,25	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 884,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 047,73	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	388 764,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	173 614,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	20 125,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	7 822,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 387,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	2 686,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 904,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	171 222,67	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 752 687,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 726 420,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	16 820,38	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	9 446,11	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2313	Constructions	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19107 (1)
LIBELLE : RESEAU DATA CENTER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 130 516,60	a 476 676,96	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 035 706,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	191 618,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 847,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	837 239,85	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 094 810,10	476 676,96	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	770 440,87	473 160,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 324 369,23	3 516,96	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-476 676,96
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19108 (1)
LIBELLE : BIENS D EQUIPEMENT NUMERIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 034 379,29	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 024 371,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	33 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	14 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 203,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	972 132,17	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 010 007,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 991 106,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	18 900,72	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19109 (1)
LIBELLE : VILLE INTELLIGENTE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		546 820,68	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	483 099,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	144 827,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	46 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	290 224,28	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 720,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	63 720,87	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20101 (1)
LIBELLE : DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 054 156,80	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	208 347,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	203 986,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 361,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	886 223,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	816,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	16 649,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	709 194,11	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	95 472,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 573,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 393,33	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 959 586,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	10 824 683,74	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	134 902,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20102 (1)
LIBELLE : AMENAG RENOVATION EQUIP PETITE ENFANCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 049 440,45	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	121 890,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	102 930,46	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	143 463,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	699,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	1 799,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	9 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	7 405,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	468,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	25 451,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	98 622,94	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	784 086,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	782 862,78	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20103 (1)
LIBELLE : AIDES PIERRE LLS 2019-2024

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		131 070,00	a 565 961,30	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	131 070,00	565 961,30	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	131 070,00	565 961,30	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-565 961,30
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20104 (1)
LIBELLE : AIDES ANAH HABITAT PRIVE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 340 054,00	a 314 256,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 340 054,00	314 256,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 340 054,00	314 256,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-314 256,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20105 (1)
LIBELLE : POLE ECHANGE MULTIMODAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 831 755,40	a 900 000,00	376 000,00	b 376 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 630,07	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	890,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	46 480,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 258,76	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 623,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 571,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 052,11	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 766 501,45	900 000,00	376 000,00	376 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	376 000,00	376 000,00	0,00
2313	Constructions	268 309,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11 176 480,40	900 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	321 711,85	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 276 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20106 (1)
LIBELLE : AP ENTREES D AGGLOMERATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 302 811,76	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 071,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 391,46	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 292 740,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 048 781,66	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	243 958,64	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20107 (1)
LIBELLE : AP EQUIPEMENTS & PATRIMOINE CULTURELS CO

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 235 231,70	a 712 328,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	132 643,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 497,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	131 145,70	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	346 419,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	951,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	11 218,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	33 613,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	8 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	56 751,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	81 403,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	153 731,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	756 168,84	712 328,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	273 621,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	14 373,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	468 173,33	712 328,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-712 328,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20108 (1)
LIBELLE : AP FONDS DE CONCOURS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 294 823,92	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 294 823,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 294 823,92	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20109 (1)
LIBELLE : TVX BATIMENTS ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 270 242,46	a 0,00	725 000,00	b 725 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	75 710,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	60 897,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 622,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 189,82	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 621,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 511,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 728,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 186,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 781,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 413,61	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 141 910,26	0,00	725 000,00	725 000,00	0,00
2313	Constructions	1 038 101,22	0,00	725 000,00	725 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 840,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	99 968,79	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-725 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22110 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE DE GAN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22111 (1)
LIBELLE : AP BOM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22112 (1)
LIBELLE : PERFORMANCE ENERGETIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		238 952,24	a 0,00	-159 000,00	b -159 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 174,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 174,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	209 777,64	0,00	-159 000,00	-159 000,00	0,00
2313	Constructions	199 032,58	0,00	-159 000,00	-159 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	10 745,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	159 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23113 (1)
LIBELLE : ECHANGEUR DE MORLAAS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-190 000,00	b -190 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	190 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23114 (1)
LIBELLE : VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-1 130 000,00	b -1 130 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-1 130 000,00	-1 130 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	-1 130 000,00	-1 130 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	1 130 000,00
---	---------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9106 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 443 710,58	a 55 854,35	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	546 315,06	26 670,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	533 892,04	26 670,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	12 423,02	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	143 426,12	16 886,73	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	55 350,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	71 744,14	16 886,73	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 253,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 753 969,40	12 297,62	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 753 969,40	12 297,62	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-55 854,35
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	10 533 000	7 744 406	14 000	459 752	1 768 000	3 075 027	1 434 656	649 000	6 516 000	19 496 540	2 381 000	54 071 381
- Equipements municipaux (2)		7 112 070	14 000	160 000	1 597 000	2 986 381	810 000	629 000	875 000	14 790 930	36 000	29 010 381
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		2 336	0	299 752	171 000	88 646	624 656	20 000	5 641 000	1 296 610	2 345 000	10 489 000
- Opérations financières	10 533 000											10 533 000
Dépenses d'ordre	2 998 800											3 000 000
Total dépenses de l'exercice	13 531 800	7 744 406	14 000	459 752	1 768 000	3 075 027	1 434 656	649 000	6 516 000	19 497 740	2 381 000	57 071 381
RAR N-1 et reports	4 787 504	589 572	14 428	0	741 439	17 224	16 510	19 966	1 251 920	2 308 358	391 910	10 138 832
Total cumulé dépenses d'investissement	18 319 304	8 333 978	28 428	459 752	2 509 439	3 092 251	1 451 166	668 966	7 767 920	21 806 098	2 772 910	67 210 213

RECETTES

Total recettes de l'exercice	57 394 013	280 000	0	0	0	0	0	0	2 774 000	6 762 200	0	67 210 213
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	57 394 013	280 000	0	0	0	0	0	0	2 774 000	6 762 200	0	67 210 213

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	48 476 680	55 821 450	7 027 152	2 030	4 953 357	5 653 667	2 619 508	1 952 290	276 088	30 868 591	3 520 017	161 170 830
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	48 476 680	55 821 450	7 027 152	2 030	4 953 357	5 653 667	2 619 508	1 952 290	276 088	30 868 591	3 520 017	161 170 830

RECETTES

Total recettes de l'exercice	105 768 000	7 232 200	0	75 800	662 000	552 000	1 019 750	5 325 250	295 000	31 130 000	4 580 000	156 640 000
RAR N-1 et reports	4 530 830	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 530 830
Total cumulé recettes de fonctionnement	110 298 830	7 232 200	0	75 800	662 000	552 000	1 019 750	5 325 250	295 000	31 130 000	4 580 000	161 170 830

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		13 531 800	8 333 978	28 428	459 752	2 509 439	3 092 251	1 451 166	668 966	7 767 920	21 806 098	2 772 910	62 422 708
Dépenses réelles		10 533 000	8 333 978	28 428	459 752	2 509 439	3 092 251	1 451 166	668 966	7 767 920	21 804 898	2 772 910	59 422 708
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
16	Emprunts et dettes assimilées	9 920 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	10 220 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	1 343 283	6 000	50 000	0	0	0	0	59 655	1 316 931	36 000	2 811 869
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	7 000	50 000	0	20 000	0	762 000	2 720 399	3 559 399
21	Immobilisations corporelles	0	1 552 891	14 228	110 000	0	1 213 605	0	19 966	105 000	2 433 967	0	5 449 657
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	6 720	8 201	0	22 111	0	66 510	0	0	2 797 888	16 511	2 917 940
26	Participat° et créances rattachées	0	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
27	Autres immobilisations financières	3 000	275 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 000
Opérations d'équipement		0	4 801 083	0	299 752	2 480 328	1 828 646	1 384 656	629 000	7 603 266	11 085 112	0	30 111 843
11107	PLH 2011-2016	0	0	0	0	0	0	0	0	98 200	0	0	98 200
11109	AIDES A LA PIERRE 2011-2016 ETAT	0	0	0	0	0	0	0	0	431 649	0	0	431 649
15102	AP FONDS DE CONCOURS	0	0	0	100 000	171 000	0	0	0	0	0	0	271 000
17101	AP TRAVAUX REAMENAGEMENT DECHETTERIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 718	0	71 718
18101	AP PLH3	0	0	0	0	0	0	0	0	3 940 000	250 000	0	4 190 000
19104	CENTRE CULTUREL DU BEARN	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000
19105	PLAN D ACTION ACCESSIBILITE	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000
19106	ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0	0	0	0	0	0	660 000	0	0	0	0	660 000
19107	RESEAU DATA CENTER	0	1 964 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 964 677
19108	BIENS D EQUIPEMENT NUMERIQUE	0	1 770 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 770 000
19109	VILLE INTELLIGENTE	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
20101	DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0	0	0	1 790 000	0	0	0	0	0	1 790 000

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
20102	AMENAG RENOVATION EQUIP PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	629 000	0	0	0	629 000
20103	AIDES PIERRE LLS 2019-2024	0	0	0	0	0	0	0	0	1 219 161	0	0	1 219 161
20104	AIDES ANAH HABITAT PRIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	1 914 256	0	0	1 914 256
20105	POLE ECHANGE MULTIMODAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 376 000	0	3 376 000
20106	AP ENTREES D AGGLOMERATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570 000	0	2 570 000
20107	AP EQUIPEMENTS & PATRIMOINE CULTURELS CO	0	0	0	0	1 289 328	0	0	0	0	0	0	1 289 328
20108	AP FONDS DE CONCOURS	0	2 336	0	199 752	0	38 646	624 656	0	0	534 610	0	1 400 000
20109	TVX BATIMENTS ADMINIISTRATIFS INTERCOMMU	0	643 070	0	0	0	0	0	0	0	731 930	0	1 375 000
22110	MEDIATHEQUE DE GAN	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	1 000 000
22111	AP BOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 155 000	0	1 155 000
22112	PERFORMANCE ENERGETIQUE	0	241 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 000
23113	ECHANGEUR DE MORLAAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23114	VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 170 000	0	2 170 000
9106	AMENAGEMENT PARC URBAIN GAVE DE PAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 854	0	225 854
Opérations pour compte de tiers		0	280 000	0	0	0	0	0	0	0	3 109 000	0	3 389 000
458135	POLE MULTIMODAL VDP	0	280 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280 000
458137	POLE MULTIMODAL PARKING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	734 000	0	734 000
458138	POLE MULTIMODAL SMTU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000	0	600 000
458139	TRAVAUX BATSALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460 100	0	460 100
458140	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 314 900	0	1 314 900
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 998 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 200</i>	<i>0</i>	<i>3 000 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 148 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 200</i>	<i>0</i>	<i>1 150 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 850 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 850 000</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		57 394 013	280 000	0	0	0	0	0	0	2 774 000	6 762 200	0	67 210 213
Recettes réelles		36 781 213	280 000	0	0	0	0	0	0	2 774 000	6 335 000	0	46 170 213
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 488 832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 488 832
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 774 000	3 226 000	0	6 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	22 292 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 292 381
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	280 000	0	0	0	0	0	0	0	3 109 000	0	3 389 000
458235	POLE MULTIMODAL VDP	0	280 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280 000
458237	POLE MULTIMODAL PARKING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	734 000	0	734 000
458238	POLE MULTIMODAL SMTU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000	0	600 000
458239	TRAVAUX BATSALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460 100	0	460 100
458240	TRAVAUX BATSALE MOBILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 314 900	0	1 314 900
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>20 612 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>427 200</i>	<i>0</i>	<i>21 040 000</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>5 440 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 440 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>13 322 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>427 200</i>	<i>0</i>	<i>13 750 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 850 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 850 000</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		48 476 680	55 821 450	7 027 152	2 030	4 953 357	5 653 667	2 619 508	1 952 290	276 088	30 868 591	3 520 017	161 170 830
Dépenses réelles		30 486 680	55 821 450	7 027 152	2 030	4 953 357	5 653 667	2 619 508	1 952 290	276 088	29 668 591	3 520 017	141 980 830
011	Charges à caractère général	0	5 559 650	277 152	2 030	2 556 357	2 842 667	1 091 908	1 179 790	127 088	7 935 741	537 017	22 109 400
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	48 825 000	0	0	0	0	0	0	0	10 675 000	0	59 500 000
014	Atténuations de produits	27 150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000	27 850 000
022	Dépenses imprévues	1 336 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 336 680
65	Autres charges de gestion courante	0	1 146 800	6 750 000	0	2 397 000	2 741 000	1 527 600	772 500	149 000	10 933 850	2 093 000	28 510 750
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
67	Charges exceptionnelles	0	290 000	0	0	0	70 000	0	0	0	124 000	190 000	674 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>17 990 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 200 000</i>	<i>0</i>	<i>19 190 000</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 440 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 440 000</i>

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES - CAPBP - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	12 550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000	0	13 750 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		105 768 000	7 232 200	0	75 800	662 000	552 000	1 019 750	5 325 250	295 000	31 130 000	4 580 000	156 640 000
Recettes réelles		105 768 000	7 232 200	0	75 800	662 000	552 000	1 019 750	5 325 250	295 000	29 980 000	4 580 000	155 490 000
013	Atténuations de charges	0	775 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	775 000
70	Produits des services, du domaine, vente	50 000	5 990 000	0	0	347 000	27 000	115 000	1 209 000	0	3 315 000	167 000	11 220 000
73	Impôts et taxes	80 520 000	150 000	0	0	0	0	0	0	0	24 465 000	600 000	105 735 000
74	Dotations et participations	24 995 000	184 000	0	0	315 000	0	904 750	4 116 250	295 000	2 200 000	50 000	33 060 000
75	Autres produits de gestion courante	0	31 200	0	75 800	0	525 000	0	0	0	0	3 763 000	4 395 000
76	Produits financiers	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
77	Produits exceptionnels	198 000	102 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150 000	0	1 150 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150 000	0	1 150 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 11 070 000,00	800 000,00	II 800 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 920 000,00	300 000,00	300 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 899 000,00	300 000,00	300 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	21 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 150 000,00	500 000,00	500 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 150 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	500 000,00	500 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 870 000,00	5 351 327,07	4 787 504,47	22 008 831,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 21 144 000,00	2 750 000,00	VI 2 750 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		4 704 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 350 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	354 000,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		16 440 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	55 815,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 398 000,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	9 500,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	22 000,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	670,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	94 700,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	11 850,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	950 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	430,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	54 500,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	12 700,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	130,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 000 000,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	850 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	42 000,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	717 000,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	600 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 700 000,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	815,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 935,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	8 200,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 130 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 510,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	60,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	10 530,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	96 600,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	5 180,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	890 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	550 000,00	550 000,00
281571	Matériel roulant	556 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28158	Autres installat°, matériel et outillage	630 000,00	0,00	0,00
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	450,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 215,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	1 465,00	0,00	0,00
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	635,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	28 350,00	0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	660,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	32 100,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	79 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 530 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	172 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	493 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 240 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	23 894 000,00	0,00	0,00	10 138 831,54	34 032 831,54

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	22 008 831,54
Ressources propres disponibles	VIII	34 032 831,54
Solde	IX = VIII – IV (5)	12 024 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
 A , le
 ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 31 Budget principal : créances éteintes.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget principal pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action en recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes non recouvrables entrant dans le champ des créances éteintes pour le budget principal.

Le montant global de ces créances s'élève à 41 359,48 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes la somme de 41 359,48 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 25000 - CA PAU BEARN PYRENEES

Numéro de la liste 5717890112

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023

M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	41 359,48 €	
Total	41 359,48 €	

A Le
(Date, cochet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 32 Budget annexe assainissement : créances éteintes.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget annexe assainissement pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action en recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes non recouvrables entrant dans le champ des créances éteintes pour le budget annexe assainissement.

Le montant global de ces créances s'élève à 1 559,09 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes la somme de 1 559,09 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget annexe assainissement de l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél : 05-58-98-68-68

Courriel : sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 25100 - ASSAINISSEMENT

Numéro de la liste 5708300112

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023

M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 559,09 €	
Total	1 559,09 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur).

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 33 Budget annexe eau : créances éteintes.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget annexe eau pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action en recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes non recouvrables entrant dans le champ des créances éteintes pour le budget annexe eau.

Le montant global de ces créances s'élève à 1 297,07 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes la somme de 1 297,07 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget annexe eau de l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 25400 - EAU CAPBP

Numéro de la liste 5708290112

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023
M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 297,07 €	
Total	1 297,07 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 34 Budget annexe REOMI : créances éteintes.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget annexe REOMI pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action en recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes non recouvrables entrant dans le champ des créances éteintes pour le budget annexe REOMI.

Le montant global de ces créances s'élève à 12 374,46 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes la somme de 12 374,46 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget annexe REOMI de l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU
6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél : 05-58-98-68-68

Courriel : sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 25200 - REOMI

Numéro de la liste 5722090312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023
M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	12 374,46 €	
Total	12 374,46 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 35 Rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui analyse les rapports annuels de l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Par ailleurs et conformément à cet article L.1413-1 du CGCT, une délibération doit être prise pour présenter au Conseil de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) un état des travaux réalisés en 2022 par la CCSPL.

1. Mission et composition de la CCSPL

La mission de cette commission est double :

- D'une part, elle examine avant leur présentation au conseil communautaire, les rapports annuels des délégataires de la collectivité, le rapport sur les services d'eau et d'assainissement ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat ;
- D'autre part, elle émet un avis sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ainsi que sur les projets de partenariat ou tout projet de participation du service de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Cette commission présidée par le Président, ou son représentant, est composée de membres désignés au sein du conseil communautaire dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que de membres représentants d'associations locales.

En outre, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la CAPBP est composée de :

- 5 conseillers communautaires titulaires et de 5 suppléants, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- 5 associations locales œuvrant dans le secteur de la consommation désignées par le conseil communautaire après appel à candidatures.

Par délibération n°9 du conseil communautaire du 9 juillet 2020, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ont été désignés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

- André NAHON, Marie-Claire NE, Thibault CHENEVIÈRE, Didier LARRIEU, et Michel CAPERAN ont été élus pour siéger en tant que membres titulaires ;
- Francis PEES, Jean-Yves LALANNE, Jean-Pierre LANNES, Régis LAURAND et Pauline ROY LAHORE ont été élus pour siéger en tant que membres suppléants.

Par délibération n°43 du conseil communautaire du 9 octobre 2020, les associations suivantes ont été désignées pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

- L'Association Eau Secours 64,
- La Confédération Syndicale des Familles,
- L'Union Fédérale des Consommateurs UFC Que Choisir,
- L'Association Force Ouvrière Consommateurs 64,
- L'Association Familiale Laïque.

2. Bilan d'activité 2022 de la CCSPL

Deux CCSPL ont été organisées les 19 et 21 octobre 2022.

La CCSPL qui s'est tenue le 19 octobre 2022 a abordé les rapports suivants :

- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de distribution de chaleur du Hameau ;
- Rapport annuel 2021 du réseau de chaleur Pau Béarn Pyrénées Energies Services ;
- Rapport annuel 2021 sur la qualité et les prix du service public Assainissement ;
- Rapport annuel 2021 sur la qualité et les prix du service public de l'Eau potable.

La CCSPL qui s'est tenue le 21 octobre 2022 a abordé les rapports suivants :

- Rapport annuel 2021 de la Fibre Paloise ;
- Rapport annuel 2021 de la SEM Hélioparc ;
- Rapport annuel 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements pour l'exploitation du Parc des Expositions ;
- Rapport annuel 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration.

Tous les rapports examinés lors de ces commissions ont été transmis à l'ensemble des membres de la CCSPL avant chaque réunion. Un avis favorable a été émis sur chaque rapport.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 36 Fonds de concours : attribution à la commune d'Aressy pour travaux

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune d'Aressy sollicite l'octroi d'un fonds de concours pour chacun des deux projets suivants :

1. Achat d'un écran numérique et d'accessoires de visio-conférence pour la mairie :

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 6 032 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	1 800 €
Autofinancement commune	4 232 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Aressy un fonds de concours de 1 800 € dans le cadre de l'achat d'un écran numérique et d'accessoires de visio-conférence pour la mairie.

2. Installation de panneaux photovoltaïques à la Mairie et à l'école :

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 40 017,70 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DSIL	16 007,08 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	12 000 €
Autofinancement commune	12 010,62 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Aressy un fonds de concours de 12 000 € dans le cadre d'installation de panneaux photovoltaïques à la Mairie et à l'école.

3. Installation d'une climatisation à l'école :

Afin de créer un espace de rafraîchissement, pour les élèves, dans le bâtiment le plus chaud de l'école, il est nécessaire d'installer une climatisation.

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 14 205 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées	4 261 €
Autofinancement commune	9 944 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Aressy un fonds de concours de 4 261 € dans le cadre d'installation d'une climatisation dans l'école.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune d'Aressy un fonds de concours de 1 800 € dans le cadre de l'achat d'un écran numérique et d'accessoires de visio-conférence pour la mairie ;**
- 2. Décider d'attribuer à la commune d'Aressy un fonds de concours de 12 000 € dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques à la Mairie et à l'école ;**
- 3. Décider d'attribuer à la commune d'Aressy un fonds de concours de 4 261 € dans le cadre de l'installation d'une climatisation dans l'école ;**
- 4. Autoriser M. le Président à signer les conventions financières à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune d'Aressy ;**
- 5. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 37 Fonds de concours : attribution à la commune de Bizanos pour travaux d'aménagement de voirie

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Bizanos sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de travaux d'aménagement de la voirie communale.

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 127 015 € H.T, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 108 330 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	32 499 €
Autofinancement commune	64 156 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Bizanos, un fonds de concours de 32 499 €, dans le cadre de son projet de travaux d'aménagement de la voirie.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Bizanos, un fonds de concours d'un montant de 32 499 €, dans le cadre de son projet de travaux d'aménagement de la voirie ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Bizanos ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 815, article 2041412.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 38 Fonds de concours : attribution à la commune de Beyrie-en-Béarn pour travaux

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune de Beyrie-en-Béarn sollicite l'octroi d'un fonds de concours pour les projets suivants :

1 – Travaux de rénovation de la Maison des associations :

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 236 843 € H.T avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 208 000 €.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Etat - DSIL	46 450 €
Europe-volet territorial Grand Pau	42 850 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	66 207 €
Autofinancement commune	81 336 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Beyrie-en-Béarn un fonds de concours de 66 207 €, y compris la bonification énergétique, dans le cadre des travaux de rénovation de la Maison des associations communale.

2 – Travaux pour l'éclairage public :

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 31 941,59 € H.T, sans les dépenses annexes, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 12 877,33 €.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Participation TE64	24 595,02 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	3 863,19 €
Autofinancement commune	12 877,33 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Beyrie-en-Béarn un fonds de concours de 3 863,19 € dans le cadre des travaux de rénovation de la Maison des associations communale.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Beyrie-en-Béarn un fonds de concours de 66 207 €, y compris la bonification énergétique, dans le cadre des travaux de rénovation de la Maison des associations ;**
- 2. Décider d'attribuer à la commune de Beyrie-en-Béarn un fonds de concours de 3 863,19 €, dans le cadre des travaux pour l'éclairage public ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer les conventions financières à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Beyrie-en-Béarn ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 39 Fonds de concours : attribution à la commune d'Artiguelouve pour les travaux à la Maison Pour Tous

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune d'Artiguelouve sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de travaux de rénovation énergétique de la Maison pour Tous.

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 830 125,57 € H.T, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 776 875,57 € H.T.

Aussi pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Fonds Européens-FEDER	124 518,84 €
Etat (DETR/DSIL)	166 025,11 €
Conseil Départemental	83 012,57 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	194 218,90 €
Autofinancement	262 352,15 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Artiguelouve, un fonds de concours de 194 218,90 €, dans le cadre de son projet de travaux à la Maison pour Tous.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune d'Artiguelouve, un fonds de concours d'un montant de 194 218,90 €, dans le cadre de son projet de travaux à la Maison pour Tous ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune d'Artiguelouve ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 324, article 2041412.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 40 Fonds de concours : attribution à la commune de Gan pour des travaux d'extension de l'Hôtel de ville

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Gan sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet d'extension de l'Hôtel de ville.

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 1 334 014 H.T, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 1 219 000 € H.T.

Aussi pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ H.T, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat (DETR-DSIL)	345 514 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	304 750 €
Autofinancement commune	683 750 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Gan, un fonds de concours de 304 750 €, dans le cadre de son projet d'extension de l'Hôtel de ville.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Gan, un fonds de concours d'un montant de 304 750 €, dans le cadre de son projet d'extension de l'Hôtel de ville ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Gan ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 520, article 2041412.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIERE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 41 Fonds de concours : attribution à la commune de Lée pour des travaux d'aménagements piétonniers, paysagers et voies cyclables en coeur de village

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune d'Arbus sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet d'aménagements piétonniers, paysagers et voies cyclables en cœur de village.

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 717 491,77 € H.T, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 686 106,77 € H.T.

Aussi pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat (DSIL)	68 563,28 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	190 500,00 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	77 299,00 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	171 526,69 €
Autofinancement commune	209 602,80 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Lée, un fonds de concours de 171 526,69 €, dans le cadre de son projet d'aménagements piétonniers, paysagers et voies cyclables en cœur de village.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Lée, un fonds de concours d'un montant de 171 526,69 €, dans le cadre de son projet d'aménagements piétonniers, paysagers et voies cyclables en cœur de village ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Lée ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 815, article 2041412**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 42 Fonds de concours : attribution à la commune d'Artiqueloutan pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune d'Artiqueloutan sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 503 254,02 € H.T, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 455 085,22 € H.T.

Aussi pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat (DETR)	90 984 €
Conseil Départemental	95 732 €
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (y compris bonification énergétique)	128 328,75 €
Autofinancement commune	188 209,27 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Artiqueloutan, un fonds de concours de 128 328,75 €, y compris la bonification énergétique, dans le cadre de son projet de rénovation thermique des bâtiments scolaires.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune d'Artigueloutan, un fonds de concours d'un montant de 128 328,75 €, y compris la bonification énergétique, dans le cadre de son projet de rénovation thermique des bâtiments scolaires ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune d'Artigueloutan ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 830, article 2041412.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 43 Fonds de concours : attribution à la commune de Pau pour travaux

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Pau sollicite l'octroi de fonds de concours dans le cadre de deux projets :

1- Espace culturel du Foirail

L'Espace Culturel du Foirail a permis la création de 3 salles de cinéma d'art et d'essai de 80, 120 et 300 places. Cet espace culturel bénéficie également d'une nouvelle salle de spectacles de 579 places.

Le coût total des travaux s'élève à 18 008 630 € H.T.

Aussi pour ce projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 15% maximum de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat- DSIL	1 700 000 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	1 000 000 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	1 000 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	1 000 000 €
Centre National du Cinéma	849 000 €
Autofinancement ville de Pau	12 459 630 €

Il vous est proposé d'attribuer à la ville de Pau un fonds de concours de 1 000 000 €, dans le cadre de l'opération de construction de l'Espace Culturel du Foirail.

2- Rénovation énergétique et réaménagement du groupe scolaire Marancy

La rénovation énergétique et le réaménagement du groupe scolaire Marancy a pour objet la mise aux normes des locaux afin de répondre aux nouvelles réglementations thermiques, acoustiques ainsi qu'en matière d'accessibilité.

Le coût total des travaux s'élève à 6 582 623 € H.T

Aussi pour ce projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 5 % maximum de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Fonds européens	300 000 €
Etat	1 350 283 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	285 192 €
Autofinancement ville de Pau	4 647 148 €

Il vous est proposé d'attribuer à la ville de Pau un fonds de concours de 285 192 €, dans le cadre de l'opération rénovation du groupe scolaire Marancy.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la ville de Pau, un fonds de concours d'un montant de 1 000 000 €, dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel du Foirail ;**
- 2. Décider d'attribuer à la ville de Pau, un fonds de concours d'un montant de 285 192 €, dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire Marancy ;**
- 3. Autoriser M. le Président à signer les conventions financières à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau ;**
- 4. Décider que le financement de ces fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 44 Fonds de concours : attribution à la commune de Billère pour les travaux de restructuration de la ferme pédagogique

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Billère sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de restructuration de la ferme pédagogique « Le Jardin de Toni ».

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 461 611 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat (DETR)	73 893 €
Région Nouvelle Aquitaine	36 991 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	55 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	109 241 €
Autofinancement commune	186 396 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Billère, un fonds de concours de 109 241 €, dans le cadre de son projet de restructuration de la ferme pédagogique « Le Jardin de Toni ».

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Billère, un fonds de concours d'un montant de 109 241 €, dans le cadre de son projet de restructuration de la ferme pédagogique « Le Jardin de Toni » ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Billère ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 833, article 2041412.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 45 Fonds de concours : attribution à la commune de Jurançon pour l'aménagement d'un nouveau skatepark

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune de Jurançon sollicite l'octroi d'un fonds de concours pour les travaux d'aménagement d'un nouveau skatepark.

Il s'agit de créer, sur le site de l'actuel skatepark fermé pour raisons de sécurité, un nouvel équipement dédié à la pratique en libre accès du skateboard, rollers et BMX.

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 333 292 € H.T, avec une part de travaux éligible au fonds de concours de 309 000 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Subvention Etat (DETR / DSIL)	50 000 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	48 888 €
Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées	81 800 €
Agence nationale du sport	52 604 €
Autofinancement commune	100 000€

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Jurançon un fonds de concours de 81 800 € dans le cadre de la création d'un nouveau skatepark.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer à la commune un fonds de concours de 81 800 € dans le cadre de la création d'un nouveau skatepark ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Jurançon ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 20108, fonction 412, article 2041412.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 46 Autorisation de Programme "Biens d'équipements du parc numérique" - Ajustement

Rapporteur : M. Philippe FAURE

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé la création d'une autorisation de programme (AP) « Biens d'équipements du parc numérique » de 2,715 M€ pour les années 2020-2022.

Cette AP vise à couvrir les acquisitions et le maintien en conditions opérationnelles des équipements des utilisateurs du système d'information. Ceci comprend l'ensemble des ressources matérielles et logicielles qui tournent sur le poste informatique (système d'exploitation, bureautique, travail collaboratif, petits logiciels).

Le parc d'équipements informatiques comprend :

- Les postes de travail fixes ou portables, les unités centrales et leurs accessoires : écran, claviers, souris ;
- Les appareils mobiles, smartphones et tablettes,
- Les périphériques : imprimantes, scanner, tablettes graphiques, caméra et micro de visioconférence, disques durs externes, vidéoprojecteurs.

Le plan de dotation couvre différentes lignes de dépenses incluant le schéma de mutualisation numérique.

Il est nécessaire d'ajuster l'autorisation de programme pour les années 2023-2026 afin de prendre en compte l'avancement du schéma de mutualisation.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur la période 2023-2026 serait la suivante :

ANNEE	2023	2024	2025	2026
Montant prévisionnel (En €)	1 770 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €

Compte tenu du montant déjà ouvert pour 2020-2022, il est proposé de porter l'AP « Biens d'équipements du parc numérique » à hauteur de 8 385 000 €.

Cette autorisation de programme est conforme aux perspectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'ajustement de l'autorisation de programme « Biens d'équipement du parc numérique » pour 8 385 000 €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 47 Lac d'Aressy : définition d'une redevance d'occupation du domaine public pour un pont de location d'activités nautiques

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le Lac d'Aressy. En 2022, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a réalisé une première phase d'aménagements dont la création d'une aire naturelle de stationnement en retrait du lac, la renaturalisation des abords du lac et l'installation d'un ponton flottant et d'une toilette sèche.

La réglementation autorise la pratique de la natation encadrée exclusivement par les clubs et la pratique libre des activités de canoë-kayak et de stand up paddle. A ce jour, une quinzaine d'associations conventionnées et 330 abonnés en pratique libre sont concernés par l'utilisation du site.

Compte tenu de la fréquentation estivale du site et afin de permettre aux usagers d'accéder à des activités nautiques, il est envisagé de délivrer un titre d'occupation du domaine public à un opérateur privé pour lui permettre d'installer un point de location et/ou d'encadrement de stand up paddle, canoë kayak et sport de pagaie sur le lac d'Aressy.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsqu'un titre d'occupation ou d'utilisation du domaine public permet à son titulaire de mettre en œuvre une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

C'est dans le respect de ces dispositions qu'un avis de publicité a été publié afin d'attribuer le titre d'occupation correspondant, et qu'il convient d'arrêter le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui sera versée par l'occupant.

Il est proposé de fixer à 150 € TTC le montant mensuel de cette redevance.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver la redevance 2023 d'un montant de 150 € TTC mensuel pour l'occupation du domaine public sur le lac d'Aressy.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 48 Adoption de la charte de logistique urbaine

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

Mesdames, Messieurs

Support de l'activité économique, la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme des villes. Cependant elle est également génératrice d'externalités négatives : émissions de gaz à effet de serre et particules fines, problèmes de congestion, nuisances sonores, etc.

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ont souhaité engager une réflexion transversale pour organiser et optimiser l'ensemble de ces flux.

Les trois collectivités ont profité du dispositif national « INTERLUD » pour suivre une méthodologie précise de concertation et tenter d'atteindre les objectifs fixés dans 3 fiches actions du Plan de Déplacements Urbains (actions C7, C8 et C9).

Le pilotage stratégique de cette démarche a été assuré par les élus en charge des 4 compétences liées à la logistique urbaine.

L'objectif de ce programme porté par le CEREMA et Logistic Low Carbon, financé par les certificats d'économie d'énergie, est d'accompagner cinquante collectivités dans la construction et l'adoption d'une charte en faveur de la logistique urbaine durable.

De nombreux ateliers thématiques ont été organisés et ont réuni plus de 100 acteurs du territoire (transporteurs, artisans, grossistes, fédérations, commerçants, chambres consulaires, collectivités, énergéticiens, concessionnaires, ...).

Il s'agit notamment de tendre vers des livraisons respectueuses et respectées, limiter la démultiplication des véhicules de livraison en centre-ville, intégrer la problématique des livraisons de marchandises dans les projets de développement territorial.

Une méthodologie de travail transversale a conduit à la rédaction de 11 fiches actions (cf. charte annexée).

Chacune d'elle identifie un pilote et des structures volontaires pour intégrer « l'équipe projet ».

AXE 1 - Aménager l'espace de façon à simplifier la logistique, apaiser le centre-ville et diminuer les nuisances :

1. Aménager des aires de livraison en adéquation avec les besoins ;
2. Aménager des espaces d'attente pour les poids-lourds dans les zones d'activités périphériques ;
3. Faire évoluer progressivement les accès du cœur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié ;
4. Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-m.

AXE 2 - Favoriser la mise en place de flux et pratiques émergentes :

5. Soutenir la cyclo-logistique ;
6. Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible ;
7. Soutenir le développement des filières de circuits-courts.

AXE 3 - Coordonner les acteurs locaux et les encourager vers une logistique urbaine durable :

8. Encourager les principaux acteurs générateurs de flux, à garantir la logistique urbaine durable ;
9. Réaliser un schéma de déploiement des infrastructures d'avitaillement en énergie ;
10. Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable ;
11. Accompagner les partenaires Interlud, vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable.

La mise en œuvre des actions qui composent la charte garantira la nécessaire transition économique, environnementale et sociale du territoire et de chacun des signataires.

L'objectif final de cette démarche étant d'intégrer de façon automatique les enjeux de la logistique urbaine durable intégrée dans les politiques territoriales et les projets locaux engagés.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la charte présentée ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la charte ;**
- 3. Confier à Pau Béarn Pyrénées Mobilités l'animation de cette charte avec l'ensemble des partenaires engagés.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

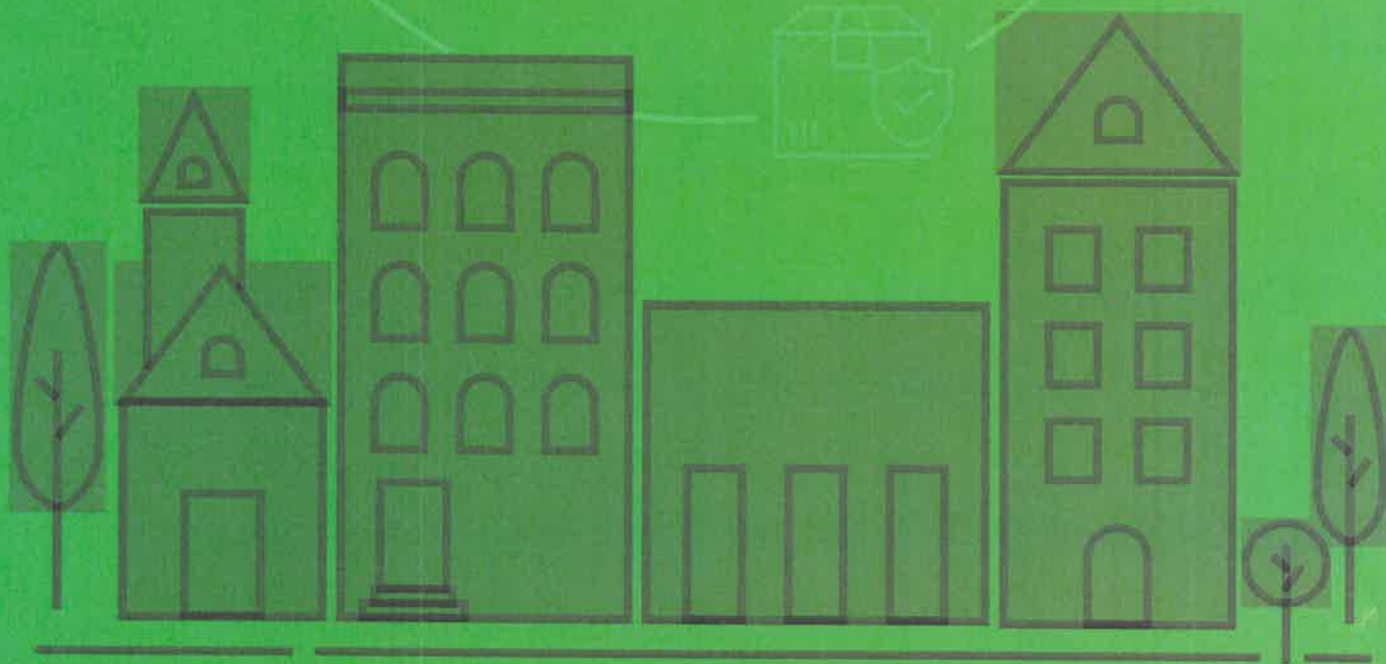
Le Président
François BAYROU

PREFECTURE
Pyrénées-Atlantiques

- 5 JUL. 2023

Courrier ARRIVE
Service :

CHARTRE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



PAU BEARN
PYRÉNÉES
MOBILITÉS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ADENE
AGENCE
NATIONALE
D'ÉNERGIE
RÉGIONALE

Cérama
Centre
régional
de
promotion
des
produits
céramiques

CGF
Confédération des
Qualités de France

LOGISTIC
LOW-CARBON

ROZO

CEE
Les Certifiés
ÉCONOMES
d'ÉNERGIE

PAU Capitale
humaine

ÉDITO

Support de l'activité économique, la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme des villes. Cependant elle est également génératrice d'externalités négatives : émissions de gaz à effet de serre et particules fines, problèmes de congestion, nuisances sonores...

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont souhaité engager une réflexion transversale pour organiser et optimiser l'ensemble de ces flux.

Après plusieurs mois de concertation avec les acteurs du territoire, la présente charte vise l'application des grands principes de la logistique urbaine durable.

La mise en œuvre des actions qui la composent garantira la nécessaire transition économique, environnementale et sociale du territoire et de chacun des signataires.

Nicolas Patriarche,
Président de Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Michel Capéran,
chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et des travaux

Thibault Chenevière,
chargé du commerce et des technologies numériques

Kenny Bertonazzi,
chargé de l'emploi, de l'insertion et des mobilités douces



SOMMAIRE

1 - ÉTAT DES LIEUX pages 4 à 7



- La logistique urbaine au service de la ville
- Une nécessaire démarche partenariale
- Un enjeu de développement pour le territoire et ses acteurs

2 - DÉFINITION D'UN CADRE D'ACTION AMBITIEUX ET PARTAGÉ pages 8 à 13



- Principes directeurs et objectifs
- Périmètre d'application
- Engagements
- Construction et contenu de la charte

3 - SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION page 14



4 - FICHES ACTION pages 15 à 25



5 - ANNEXES pages 26 à 28



6 - SIGNATAIRES page 29





1 - ÉTAT DES LIEUX

LA LOGISTIQUE URBAINE : QU'EST CE QUE C'EST ?

Également appelée logistique du dernier kilomètre, elle concerne les flux de marchandises et de biens, de leur acheminement à leur livraison, ainsi que la gestion des flux retours. Elle tient compte également de tous les flux liés à l'activité d'une ville (chantiers, déchets, ...).

1.1 LA LOGISTIQUE URBAINE AU SERVICE DE LA VILLE

En 2019, au niveau national,



les véhicules utilitaires légers et les poids-lourds ne représentent que 15% du parc roulant mais sont responsables de 41% des émissions de gaz à effet de serre.

Sur l'agglomération de Pau,



le transport est le deuxième secteur consommateur d'énergie (29%) derrière le résidentiel mais le premier secteur émetteur en tonne équivalent CO₂ (39%). (Sources : Profil Plan Climat 2020)

A l'échelle de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, il y a environ 150 000 mouvements (expédition ou réception) de marchandises par semaine. **Seuls 20 % s'opèrent dans le centre-ville de Pau** mais ils représentent la grande majorité des conflits d'usage au vu de la rareté du foncier disponible.

En parallèle les zones d'activités périphériques absorbent 80% des mouvements. Bien qu'ils bénéficient d'une fonction logistique historique bien intégrée, ces espaces nécessitent une attention particulière de par l'évolution des flux et des pratiques qui se diversifient (développement des enseignes et des espaces dédiés.

L'organisation et l'optimisation des flux logistiques doivent s'opérer en tenant compte des spécificités du territoire, pour participer grandement à l'activité commerciale, à l'attractivité touristique et plus globalement aux enjeux de qualité de vie et de santé publique.



1.2 UNE NÉCESSAIRE DÉ-MARCHE PARTENARIALE POUR CRÉER DE NOUVELLES HABITUDES DE TRAVAIL

Sur le territoire, les flux de marchandises représentent 15 à 20 % du trafic routier.

Ils se répartissent de la manière suivante :

50% des flux sont liés aux ménages (déplacements d'achat par les particuliers et livraisons aux particuliers) ;

40 % des flux sont des échanges entre établissements économiques (tous secteurs confondus) ;

10 % des flux sont liés à la « gestion urbaine » (déchets, BTP, déménagements).

La diversité des flux, des acteurs concernés et des structures compétentes pour l'organiser en font un sujet complexe à traiter.

Un écosystème doit ainsi se créer, rassemblant transporteurs, grossistes, fédérations, artisans, commerçants, collectivités, organismes de formation, chambres consulaires, ...

Les priorités et les contraintes des uns n'étant pas forcément celles des autres, une méthode de travail agile et collaborative doit être engagée pour relever le défi commun à tous : la transition économique, énergétique et sociale.

1.3 UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS



SOCIAL

- Amélioration des conditions de travail des livreurs et manutentionnaires
- Réduction des comportements dangereux liés aux ralentissements et stationnements gênants
- Responsabilisation des consommateurs sur leurs choix qui influent les pratiques logistiques (immédiateté, livraison à domicile...).



ECONOMIQUE

- Réduction de la part du coût du dernier kilomètre (1/3 du coût global)
- Soutien à l'emploi (+/- 100 établissements spécialisés en logistique sur le territoire - Deux principales zones d'implantation des transporteurs : Berlanne à Morlaàs et Induspal à Lons)
- Développement de nouveaux modèles logistiques (réduction des stocks, relocalisation des entrepôts, économie circulaire, cyclo-logistique...)

Exemple d'opérateurs de transport implantés sur le territoire en annexe.



ENVIRONNEMENTAL

- Verdissement des flottes (sur Pau Béarn Pyrénées Mobilités, plus de 99 % des véhicules utilitaires léger et des poids-lourds du territoire roulent aujourd'hui avec des motorisations thermiques)
- Optimisation des nouveaux flux liés au développement du e-commerce
- Participation à l'atteinte des objectifs de Neutralité Carbone à l'horizon 2040 fixés par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.



URBANISME

- Prise en compte des nouvelles pratiques d'approvisionnement dans l'aménagement des espaces publics
- Réserve foncière pour de nouveaux espaces logistiques (espace logistique urbain, hôtel logistique, ...).



REGLEMENTAIRE

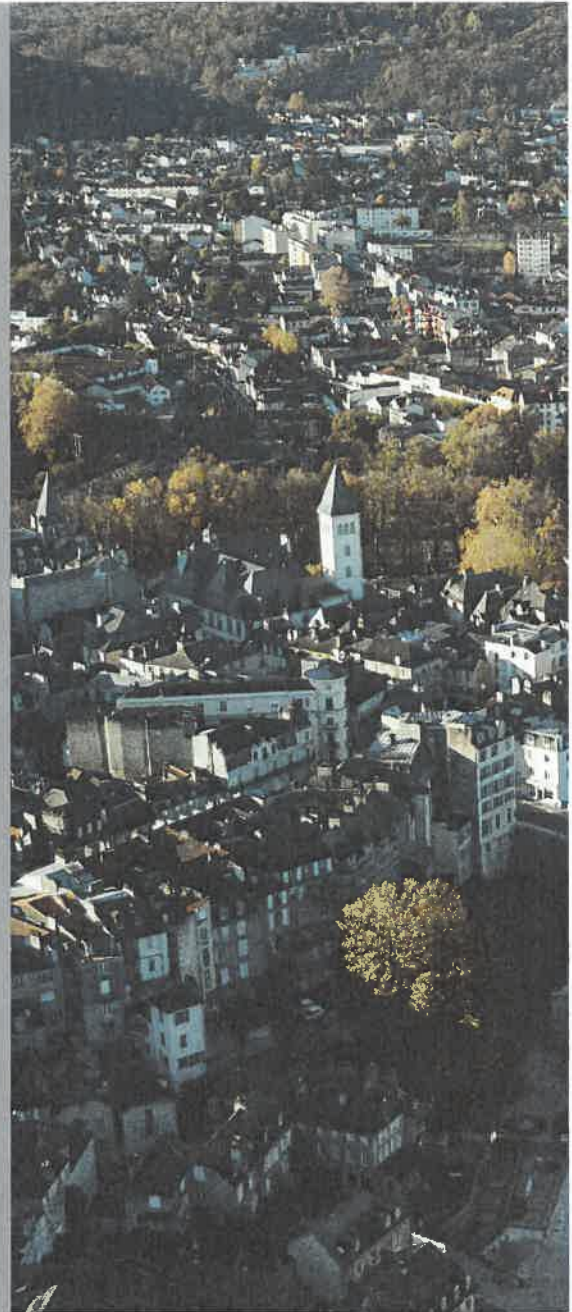
- Mise en conformité des aires de livraison (sur les 99 aires observées de la ville de Pau, seules 10 % sont conformes aux recommandations du Cerema)
- Organisation et mutualisation du stationnement selon les besoins (50 % des aires de livraison occupées par des véhicules particuliers lors du diagnostic).





“UNE SYNERGIE AVEC DE NOMBREUSES DÉMARCHES LOCALES”

- Plan de Déplacements Urbains (2020-2030)
- Plan Climat Air Energie Territorial (2018-2024) et Stratégie Neutralité Carbone (2040)
- Dispositif Action Cœur de Ville, pour redonner attrait et dynamisme au cœur de Pau (2018-2026)
- Territoire Zéro Chômeur de longue durée sur 4 quartiers palois (Foirail, Montpensier, Triangle, Les Anglais) depuis 2022
- Plan d’Alimentation Territorial 2023-2026, piloté par le Pays de Béarn
- Plateforme logistique portée par “Mangez béarnais”, dédiée à la commercialisation de produits locaux
- Animation des filières agricoles dans la production et la transformation des produits par Collectif fermier 64



PAYS de
BÉARN





2 - DÉFINITION D'UN CADRE D'ACTION AMBITIEUX ET PARTAGÉ

2.1 PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS



Le Plan de Déplacements Urbains approuvé en janvier 2021 compte plusieurs mesures avec comme objectif les livraisons respectueuses, la limitation de la démultiplication

des véhicules de livraison et l'intégration de la problématique des marchandises dans le projet de développement du territoire.

Il mentionne les termes : #Espace logistique urbain, #VUL électrique, #cyclo-logistique, #logistique inverse, #charte urbaine durable.

Deux grands objectifs : Organiser les déplacements des véhicules pour limiter les nuisances & Accompagner les acteurs vertueux et les évolutions de pratiques

La présente charte vise une démarche d'amélioration continue des conditions de livraison et d'enlèvement de marchandises sur le territoire en favorisant le dynamisme économique de proximité et en maîtrisant les impacts environnementaux des chaînes logistiques. Elle instaure également un dialogue entre les acteurs locaux, en particulier entre les signataires.

Il s'agit d'un document cadre permettant de mobiliser et d'associer fortement ces partenaires autour de principes directeurs que sont :

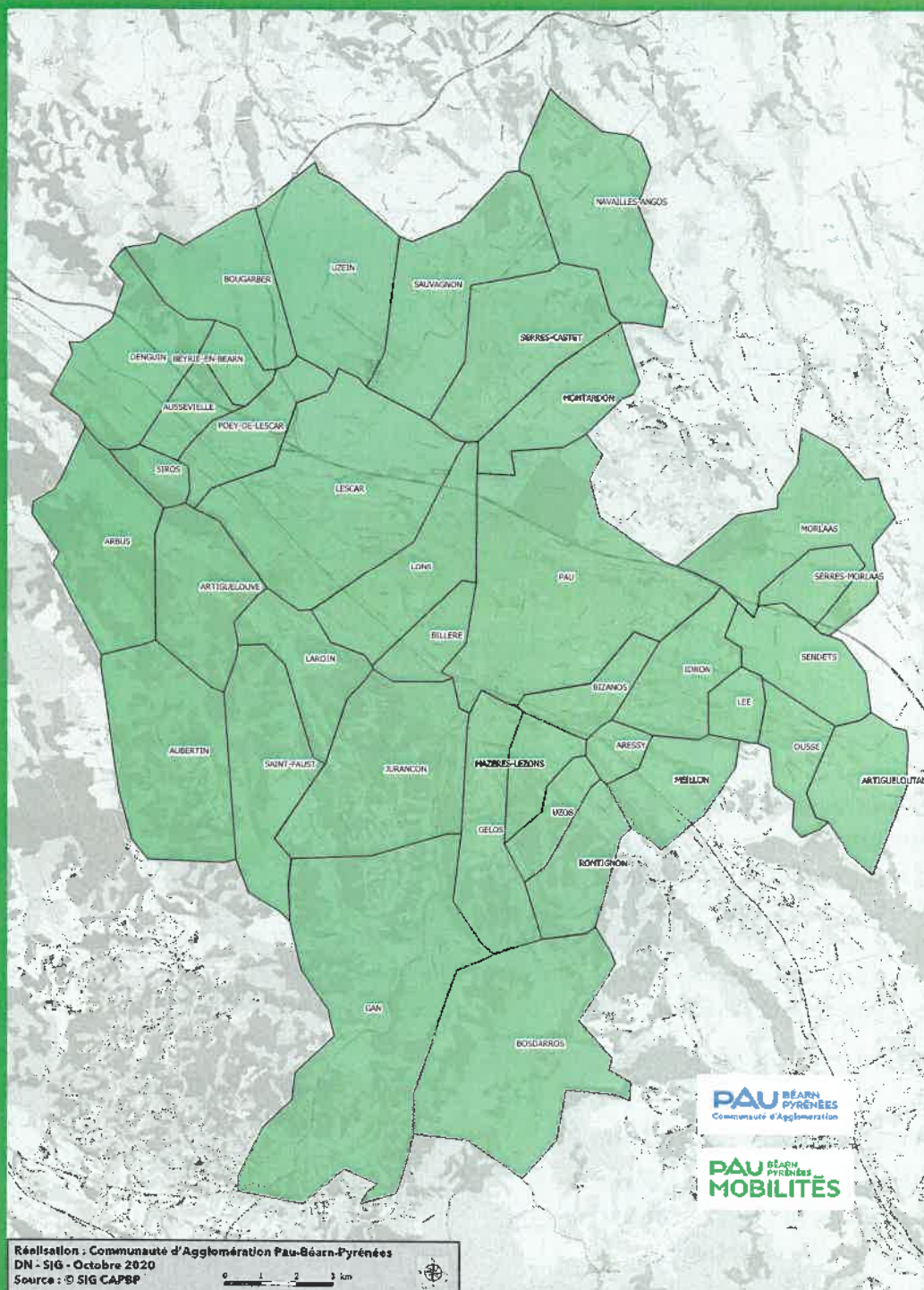
- **l'apaisement** et l'attractivité des centralités,
- **l'amélioration** des conditions de livraison sur l'espace public,
- **l'optimisation** des activités

sur le territoire et la compétitivité de l'offre logistique,

- **la diversification** des modes de livraison et des motorisations,
- **la réduction** des émissions polluantes,
- **l'intégration** des besoins en matière de logistique dans les projets urbains et les documents de planification,
- **la sensibilisation** et le développement d'une culture commune sur le rôle de chacun,
- **l'accompagnement** de démarches volontaires et la professionnalisation de nouveaux flux,
- **la valorisation** d'un engagement collectif, ambitieux et innovant.



2.2 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION





Les 37 communes du territoire

Bien qu'une grande partie des actions se focalisent sur le centre-ville de Pau, terrain qui concentre une grande partie des enjeux, **le périmètre géographique d'application de cette charte est celui de Pau Béarn Pyrénées Mobilités**. Ce syndicat mixte, autorité organisatrice des mobilités, regroupe les **31 communes de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et celles situées au nord de Pau** : Morlaàs, Serres-Morlaàs, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres- Castet.

Par ailleurs cette charte est ouverte à tous les acteurs de la logistique urbaine dans leur grande diversité : acteurs publics, transporteurs, messagers, expressistes, grossistes, artisans, commerçants et e-commerçants, restaurateurs, acteurs du BTP, des déménagements, de la collecte des déchets, fournisseurs, producteurs...



Les nouveaux flux, filières émergentes et nouvelles pratiques (circuits courts-locaux, biodéchets, emballages consignés, cyclo-logistique...) **font l'objet d'une attention particulière.**

2.3 ENGAGEMENTS

Les signataires de la charte s'engagent à coordonner leurs actions et à travailler dans le sens d'un intérêt commun pour l'organisation d'une logistique durable du territoire. Ils privilégieront des actions concrètes, mesurables et s'inscrivant dans la durée.

Concrètement, les signataires s'engagent à :

- **respecter la charte établie,**
- **mettre en œuvre des actions** allant dans le sens d'une logistique urbaine plus durable,
- **prendre des engagements environnementaux** pour tendre vers

une logistique moins émettrice (GES, polluants locaux...),

- **respecter le planning** de mise en œuvre défini conjointement,
- **Identifier des collaborateurs et partenaires** qui pourront piloter les actions dans le temps,
- **Définir une méthode d'évaluation** des actions engagées et partager les données permettant la conduite de ces évaluations,
- **Assurer un suivi et une animation du déroulement de la charte** en participant aux instances et groupes projets définis,





2.4 CONSTRUCTION ET CONTENU DE LA CHARTE

Enjeu majeur de par son impact dans la vie quotidienne des administrés et des acteurs économiques, la logistique a été appréhendée dans le cadre de cette charte, comme un objectif transversal et une ambition partagée.

Les spécificités locales ont orienté le contenu des actions pour en faire un outil opérationnel avec une réelle plus-value. L'application de cette charte devra faciliter et enrichir les projets et initiatives locales existants mais aussi guider les démarches futures.

3 GRANDES INSTANCES



Comité de pilotage

Élus Mobilités,
Aménagement,
Commerce



Comité des partenaires

Fédérations, chambres consulaires,
État, Département,
Région, ...



Équipe projet

Référents thématiques
de la Communauté d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées

1 CALENDRIER

2021

2022

2023

Juin-Septembre

Lancement de la démarche
(Comité des partenaires / Équipe Projet /
COPIL)

Octobre

Séminaire de lancement

Février

Etat des lieux
Ateliers thématiques (série 1)

Avril

Propositions d'actions
Ateliers thématiques (série 2)

Juin

Séminaire de mi-parcours
(diagnostic et pistes d'actions)

Juillet

Concertation en ligne

Décembre

COPIL

10 janvier

Séminaire de concertation
finale (présentation des fiches actions)

Janvier

Concertation en ligne

Février

Présentation au Maire-Président

Mars

Présentation aux commerçants

Avril

Signature de la charte



PRÉSENTATION DES ACTIONS QUI ÉMANENT DE LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION, REGROUPÉES PAR AXES STRATÉGIQUES).

Aménager l'espace de façon à simplifier la logistique, apaiser le centre-ville et diminuer les nuisances

- 01 Aménager des aires de livraison en adéquation avec les besoins.
- 02 Aménager des espaces d'attente pour les poids-lourds dans les zones d'activités périphériques.
- 03 Faire évoluer progressivement les accès du cœur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié.
- 04 Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-M

Favoriser la mise en place de flux et pratiques émergentes

- 05 Soutenir la cyclo-logistique.
- 06 Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible.
- 07 Soutenir le développement des filières de circuits-courts.

Coordonner les acteurs locaux et les encourager vers une logistique urbaine durable

- 08 Encourager les principaux acteurs générateurs de flux, à garantir la logistique urbaine durable.
- 09 Réaliser un schéma de déploiement des infrastructures d'avitaillement en énergie.
- 10 Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable.
- 11 Accompagner les partenaires Interlud, vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable.



Le contenu des actions définies ci-dessus est détaillé dans les fiches actions.

CHIFFRES-CLÉ

90
participants
aux ateliers de concertation

+30
partenaires
différents *inscrits dans les équipes projet*

+200 000 €
fléchés
sur 6 ans *(en plus des objectifs intégrés aux actions déjà planifiées)*

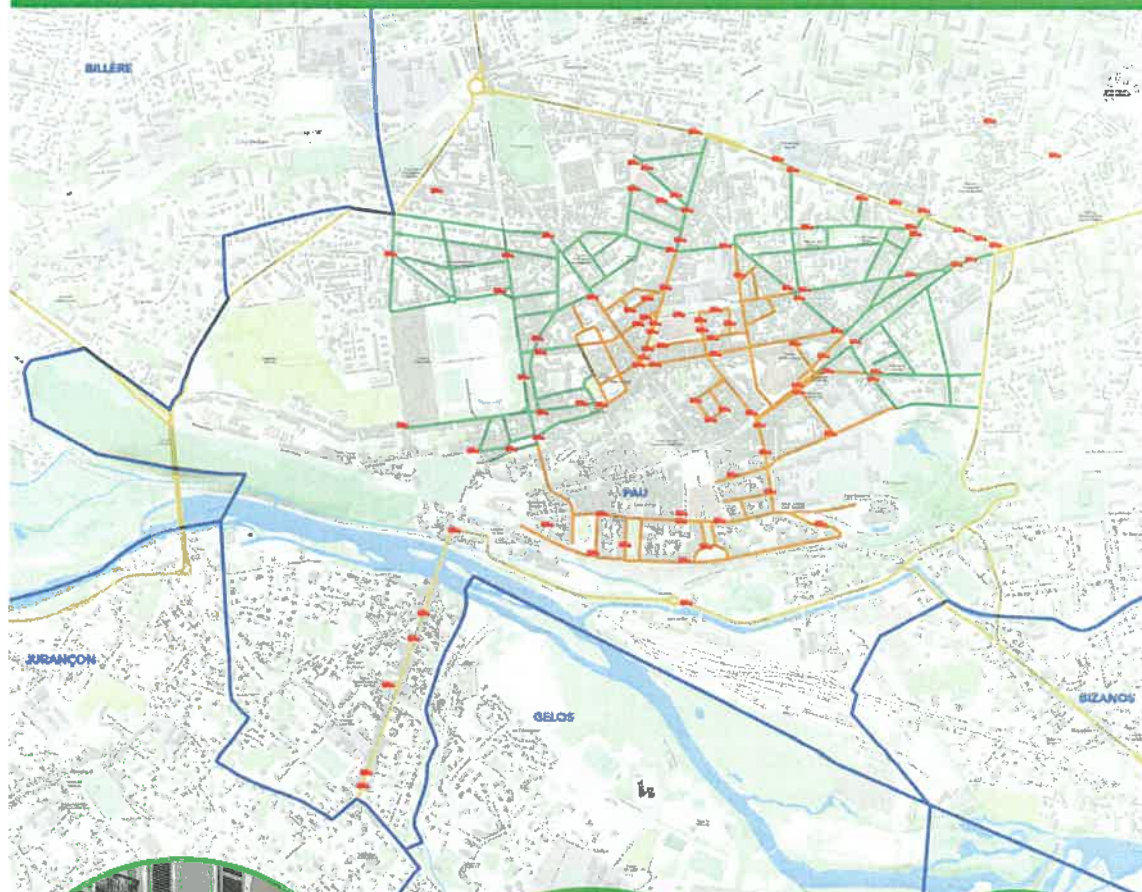
9
actions
lancées *dès 2023*

Parallèlement aux actions définies à l'échelon local, la charte de Pau Béarn Pyrénées Mobilités soutient des mesures nationales indispensables à l'atteinte d'objectifs communs à l'ensemble des territoires Interlud :

- Réduire les emballages qui génèrent des flux importants (logistique inversée) sur l'ensemble des zones commerciales (centre-ville et zones d'activités).
- Inciter le consommateur, lors de son acte d'achat en ligne, à opter pour une livraison durable (mutualisée, regroupée, délais allongés). Sans cette incitation, les conciergeries de quartier ou tous autres dispositifs locaux de mutualisation ne pourront trouver leur public.
- Soutenir la formation et la pratique de l'écoconduite pour les véhicules utilitaires légers (permis B) et la formation des cadres de la logistique aux nouveaux enjeux de la logistique urbaine durable.



RÉPARTITION DES AIRES DE LIVRAISON SUR PAU (Source SIG Web)





3 - SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

3.1 GOUVERNANCE ET ANIMATION

L'animation de cette charte est à la charge de Pau Béarn Pyrénées Mobilités qui mettra en place plusieurs instances de pilotage :



ÉQUIPES PROJET

Pour chacune des actions, différents membres se sont inscrits pour faire partie de l'équipe projet (cf. Fiches actions en annexe). Chacune de ces équipes sera réunie autant que nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs. De nouveaux acteurs pourront intégrer les équipes projet au fil de la démarche.



COMITÉ DE PILOTAGE

Il réunira une fois par an les membres du Comité des Partenaires constitué lors de la concertation et les quatre élus référents. Cette instance assurera la coordination globale de la démarche et le portage politique des enjeux.

Toute nouvelle action ou modification d'action sera actée au sein de cette instance.

Parallèlement à cela, l'action 10 « Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable » garantira l'animation, le suivi, l'évaluation

de cette charte. L'ensemble des signataires sera informé des avancées de la charte grâce aux supports de communication développés dans le cadre de cette action.

3.2 MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi global de la charte sera fait grâce à la mise à jour d'un fichier numérique, transmis par le CEREMA.

Les données collectées seront issues d'observations terrain, d'enquêtes, de données métiers, de cartographies, etc.

Les signataires de cette charte s'engagent à faciliter cette récolte de données en répondant aux sollicitations de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

Une présentation annuelle des objectifs sera faite aux signataires de la charte, via les supports de communication déployés.

3.3 COMMUNICATION

Des communications régulières (articles de presse, articles sur site internet, événements...) seront faites sur l'avancée des actions de la charte.

Cette communication sera pensée à l'attention des partenaires mais également de l'extérieur pour valoriser les avancées du territoire et l'engagement des acteurs locaux.



4 - FICHES ACTION

FICHE
ACTION

01

AMÉNAGER LES AIRES DE LIVRAISON EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS



Objectifs : Permettre aux chauffeurs poids-lourds de stationner dans des conditions adaptées et sécurisées tout en intégrant la fonction de logistique dans le paysage des zones d'activités.

CONTEXTE

La grande majorité des aires de livraison du territoire se situe sur la ville de Pau. Après analyse terrain (99 aires observées), 90% ne sont pas conformes aux recommandations de dimensions du CEREMA, donc généralement non adaptées aux poids-lourds. Dans la pratique, ces aires sont le plus souvent utilisées en stationnement par des véhicules particuliers et donc non disponibles pour des véhicules en livraison.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Ville de Pau - Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| CAPBP (DMEP), Amazon, CCI Pau Béarn, Réseau Le Saint, Terrezaur Pomona, Relais d'Or Pomona, Ville de Pau, UMIH, Kuehne Nagel, DPD Lons, Union TLF.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réaménager les aires de livraison non conformes par ordre de priorité, en tenant compte notamment des projets de rénovation urbaine.
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les chargés d'opérations Ville Pau-CAPBP au respect de la réglementation pour tout projet de création d'aires de livraison.
- Contrôler et sanctionner l'utilisation non réglementée des aires de livraison.
- Diversifier l'usage des aires de livraison en y autorisant le stationnement des particuliers aux heures où elles sont le moins utilisées (après-midi).
- Promouvoir l'appropriation des aires par les acteurs économiques via des outils numériques d'information.
- Identifier avec l'aide de l'outil SILOGUES le besoin de création de nouvelles aires de livraison.

INDICATEURS DE SUIVI

- % d'aires de livraison conformes.
- Taux d'occupation des aires de livraison par usager (transporteurs, commerçants, clients).
- Nombre d'infractions relevées.
- Nombre d'aires de livraison.

MOYENS



- Intégré au budget général Ville de Pau et CAPBP
- 9 k€ de SILOGUES

CALENDRIER



2023 - 2025

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 3 et 8



FICHE ACTION
02

AMENAGER DES ESPACES D'ATTENTE POUR LES POIDS-LOURDS DANS LES ZONES PERIPHERIQUES



Objectifs : Permettre aux chauffeurs poids-lourds de stationner dans des conditions adaptées et sécurisées tout en intégrant la fonction de logistique dans le paysage des zones d'activités.

CONTEXTE

Les zones d'activités économiques et artisanales du territoire accueillent 2/3 des flux de marchandises. Les besoins en stationnement sont donc importants sachant qu'elles attirent également les transporteurs en transit, à la recherche d'équipements et de services de première nécessité et devant parfois s'arrêter un certain temps (jusqu'à une demi-journée) avant de repartir. Bien que la fonction logistique soit apparentée à ces zones, l'aménagement d'espaces d'attente n'est pas toujours prévu et des poids-lourds peuvent stationner à des endroits gênants voire dangereux et provoquer des dégradations des bas-côtés.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| EPCI, communes.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| CAPBP (DMEP, DUACD, DADE), Amazon, Kuene Nagel, FNTR Aquitaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aménager des espaces d'attente poids-lourds (action en cours de réflexion dans le cadre de la requalification des zones Lescar Soleil et Induslons).
- Interroger, lors du choix des rues à aménager, le besoin en stationnement des véhicules légers afin d'optimiser l'usage des aires selon les moments de la journée et répondre à toutes les problématiques de stationnement (restauration, loisirs...).
- Étudier systématiquement dans chaque projet d'aménagement d'espaces publics ou de construction, la pertinence de créer d'éventuels espaces d'attente.
- Communiquer sur l'existence de ces espaces et jalonner leur accès.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'espaces d'attente créés.
- Taux d'occupation.
- Répartition géographique.

MOYENS



Intégré au budget général des pilotes

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage



**FICHE
ACTION**
03

FAIRE EVOLUER PROGRESSIVEMENT LES ACCES DU CŒUR PIETON DE PAU POUR CONFORTER CE SECTEUR PACIFIE



Objectifs : Limiter le nombre de véhicules en circulation dans le cœur piéton tout en encourageant les solutions alternatives pour favoriser la cohabitation des usages.

CONTEXTE

Le diagnostic réalisé précise que les flux du centre-ville ne représentent qu'un cinquième des flux logistique sur le territoire mais qu'ils sont les plus problématiques : conflits d'usage sur un espace contraint et fortement fréquenté. La démultiplication des autorisations d'accès et l'ancienneté des systèmes de contrôle ne participent pas à la pacification de cet espace pour en faire un véritable lieu de vie. Face au développement du e-commerce et par anticipation des règles de la ZFE-m, la définition d'un cadre clair est souhaitée par un certain nombre d'acteurs du centre-ville.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

Ville de Pau.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

Ville de Pau-CAPBP (DPSP, DHRU, DMEP et MSLT), STEF, Amazon, Mobiakademy, STEP- Les Triporteurs palois, CCI Pau Béarn, UMIH, DPD Lons, Union TLF.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux : visite terrain pour échanger avec d'autres communes ayant les mêmes problématiques.
- Analyser les profils des ayants-droits pouvant accéder au cœur piéton.
- Créer des espaces servant d'aires de livraison aux entrées du périmètre, pour permettre les livraisons à pied dans le centre-ville aux horaires de fermetures aux véhicules thermiques
- Étudier spécifiquement les accès artisans pour comprendre leurs besoins et faciliter leurs déplacements en véhicules thermiques quand ils sont réellement nécessaires.
- Contrôler et verbaliser les accès irréguliers au cœur piéton.
- Favoriser le verdissement des flottes de véhicules de livraison : autoriser les livraisons à tous les modes le matin et uniquement aux modes alternatifs (véhicules propres, vélo, marche) l'après-midi.
- Accompagner l'évolution des mesures d'accès au cœur piéton par la communication et l'information nécessaire.
- Étudier l'application du dispositif à d'autres zones.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de véhicules motorisés pénétrant le centre-ville hors horaires dédiés.
- Nombre d'ayants-droits.
- Part de colis livrés de façon alternative sur le périmètre.
- Emissions de GES évitées via le report vers des solutions alternatives.
- Nombre d'infractions relevés.

MOYENS



50 k € (Logiciel gestion accès - budget annexe parking Ville de Pau)

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 1, 4 et 5



FICHE ACTION
04

FACILITER ET ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE LA ZFE-M



Objectifs : Définir les contours de la future ZFE-m et construire le dispositif (règles, calendrier, contrôles, dérogations...) avec les acteurs économiques.

CONTEXTE

L'agglomération de Pau au sens INSEE (55 communes) est soumise à l'obligation d'instaurer une ZFE-m (zone à faibles émissions mobilités) d'ici le 1er janvier 2025. La méthode de concertation initiée par INTERLUD est l'opportunité de travailler de façon partagée à la mise en place de cette action.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Pau Béarn Pyrénées Mobilités, EPCI et communes concernées.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Ville de Pau-CAPBP (DPSP), Union TLF, Terreazur Pomona, Amazon, Graines de compost, CCI Pau Béarn, Relais d'Or Pomona, EPLV, Schenker France, Renault trucks, OTRE Pays de l'Adour.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réaliser l'étude préfiguration pour définir le périmètre et le scénario à retenir (étude de l'état du parc de véhicules en circulation et des secteurs d'exposition des populations).
- Inclure les représentants des acteurs de la logistique (fédérations ...) dans la démarche de constitution des futures règles de la ZFE-m afin de les adapter aux enjeux et problématiques des différents acteurs économiques (en particulier aux petites entreprises, agriculteurs, artisans, ...)
- Informer les acteurs et la population en communiquant régulièrement sur les règles et le calendrier de mise en œuvre.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de véhicules par vignette Crit'Air sur le périmètre.
- Indice mensuel de la qualité de l'air sur le périmètre (PM2,5, PM 10 et NOX).

MOYENS



75 000 € (recrutement d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre et au suivi sur 3 ans)

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 3, 8 et 9



FICHE
ACTION

05

SOUTENIR LA CYCLOGISTIQUE



Objectifs : Aider les acteurs de la cyclo-logistique à se développer et à s'inscrire de façon pérenne dans l'écosystème de la logistique urbaine / Encourager les acteurs économiques à recourir à la cyclo-logistique en propre ou en sous-traitance.

CONTEXTE

La cyclo-logistique est une solution de livraison qui se développe fortement en zone denses et contraintes ces dernières années. Elle permet de diminuer les nuisances du dernier km et serait pertinente pour environ 50% de ce qui est livré en centre-ville. Sur Pau, plusieurs acteurs développent cette alternative : Les Triporteurs palois ont fait de la livraison en vélo-cargo leur activité principale et poursuivent leurs efforts pour parvenir à la viabilité de leur modèle économique. Graines de compost a quant à lui lancé un projet de collecte à vélo de biodéchets auprès des professionnels.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

Croix Rouge, Réseau Le Saint, Amazon, Graines de compost, STEP-Les Triporteurs palois, DPD Lons, Schenker France, Renault trucks.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Participer au programme COLISACTIV' pour soutenir financièrement les acteurs de la cyclo-logistique.
- Accompagner les projets de développement de la cyclo-logistique sur le territoire, en particulier pour les flux de la logistique inversée (collecte de biodéchets, ramasse d'emballages consignés, portage de repas et retour des contenants...).
- Mettre en relation les acteurs de la cyclo avec les autres acteurs du territoire.
- Favoriser la cyclo-logistique via les marchés publics.
- Faciliter la circulation à vélo-cargo sur le territoire.
- Prévoir des largeurs suffisantes sur les aménagements cyclables structurants.
- Limiter les accès aux autres véhicules sur certains secteurs à certains moments.
- Mettre en place une aide financière aux entreprises et associations pour l'acquisition de vélos cargos à assistance électrique.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs implantés.
- Nombre d'ETP en cyclo-logistique.
- Nombre de points livrés.
- Part de marché de la cyclo-logistique pour les livraisons.
- Kilomètres parcourus et GES évités.
- Nombre de passages de vélo-cargo (comptages).

MOYENS



10 k€/an (Aide à l'achat vélos cargos) - Programme CEE ColisActiv'

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 3 et 4



FICHE ACTION
06

ORGANISER UN CHANTIER DE TRAVAUX EXEMPLAIRE ET REPRODUCTIBLE



Objectifs : Prendre en compte la logistique dans l'ensemble des chantiers publics / Accompagner les initiatives locales et privées pour coconstruire des projets exemplaires.

CONTEXTE

La Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération disposent d'un patrimoine immobilier important et pilotent les plus grands chantiers du centre-ville. Lors de chaque opération (bâtiment ou quartier), une méthodologie précise est appliquée autour de l'organisation et du suivi du chantier. Cependant, la logistique n'est pas encore inscrite dans la conduite de projets malgré les flux importants générés.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Ville de Pau, CAPBP, FFBTP 64.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Ville de Pau-CAPBP (DUACD, ODP, DMEP et MSLT), Réseau Le Saint, Batail Log.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Piloter un chantier exemplaire de la collectivité en travaillant, dès son identification et sa définition à l'intégration des principes de logistique urbaine : de la mission d'Ordonnement Pilotage Coordination (OPC) à l'information des intervenants (maître d'œuvre, entreprises principales, sous-traitants).
- Améliorer les outils d'information existants, pour accompagner la réalisation de ce chantier pilote : carte des zones de congestion, simplification des démarches administratives,
- Expérimenter des solutions numériques et techniques facilitant la bonne prise en compte de la logistique urbaine dans les chantiers.
- Intégrer dans les marchés publics n'ayant pas de mission OPC un volet logistique urbaine, selon le retour d'expérience du chantier pilote et les préconisations Interlud.
- Réfléchir à l'élaboration d'un support pour accompagner, à termes, tous les maîtres d'ouvrage et les entreprises dans l'appropriation des enjeux de logistique urbaine durable (gestion des zones à circulation difficile, réutilisation de matériaux sur site...).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chantiers avec logistique urbaine intégrée.

MOYENS



Budget général
ou de l'opération
Ville de Pau - CAPBP

CALENDRIER



2023 - 2028

ÉTAT D'AVANCEMENT



Expérimentation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 8



FICHE ACTION
07

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE CIRCUITS-COURTS



Objectifs : Soutenir le développement des circuits-courts locaux à travers l'organisation des flux logistiques.

CONTEXTE

Une déconnexion existe entre la production alimentaire locale et la consommation de ces produits sur le territoire. Un travail important de rapprochement de l'offre et de la demande est donc initié par de nombreuses structures agricoles. Cependant, la logistique est un point souvent bloquant dans la mise en place des circuits courts car cet aspect essentiel de cette nouvelle activité n'est pas maîtrisée par la filière. Faut de l'organisation, la gestion des flux induits consomme du temps et de l'argent aux producteurs. Plusieurs projets émergent ainsi sur le territoire pour maîtriser cette part dominante des circuits-courts :

- Plateforme logistique portée par l'association "Mangez béarnais" dédiée à la commercialisation des produits locaux, en direction de la restauration collective notamment.
- L'animation de filières en amont, par le Collectif Fermier 64 (réseau qui fédère 10 structures agricoles et réunit 1 000 fermes) pour accompagner les agriculteurs dans la production et la transformation des produits (fruits et légumes / produits laitiers / produits carnés / céréales et légumineuses).
- Le label Manger Bio et Local du Département, qui fait le lien entre les cantines et les producteurs locaux.
- Le Plan d'Alimentation Territorial (PAT) du Pays de Béarn, cherchant à reconnecter les consommateurs aux producteurs locaux, en facilitant la mise en place de nouveaux schémas logistiques.
- Les casiers automatisés de remise de la Ceinture Verte (vente des productions des maraîchers installés en agriculture biologique sur l'agglomération paloise).

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| CAPBP, Pays de Béarn, Chambre d'agriculture, Collectif fermier 64, Ceinture verte, Département 64.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Graines de compost, Réseau Le Saint, UMIH.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Soutenir les initiatives locales existantes (énumérées dans la partie "contexte") et futures en facilitant notamment la mise en relation des acteurs concernés.
- Rendre éligible les activités de logistique liées aux circuits courts dans les mesures d'accompagnement déployées via le programme INTERLUD.
- Participer aux actions destinées à favoriser, à travers la commande publique, la production locale : de la définition du besoin (menus adaptés) à l'intégration de critères dans les marchés publics.

INDICATEURS DE SUIVI

- % de produits béarnais consommés sur le territoire.
- % de produits locaux dans les menus des cantines publiques.
- Kilomètres et CO2 évités.

MOYENS



Intégré aux projets des structures pilotes

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 11



FICHE
ACTION
08

ENGAGER LES PRINCIPAUX ACTEURS GENERATEURS DE FLUX, A GARANTIR LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



Objectifs : Augmenter la part des véhicules propres dans le parc roulant PL et VUL du territoire / Optimiser l'efficacité des tournées de livraison sur le territoire.

CONTEXTE

99% des PL et VUL en circulation sur le territoire roulent au diesel ou à l'essence. La collectivité à une double responsabilité : dans les flux qu'elle pilote et génère (en propre et en sous-traitance) et dans la mise en place d'une réglementation contribuant à un verdissement progressif du parc des acteurs publics et privés. Par ailleurs, les livraisons ne sont pas toujours optimisées. Ces enjeux pourront s'intégrer au SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) en cours de définition par la Ville de Pau-CAPBP.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Pau Béarn Pyrénées Mobilités, CAPBP et Ville de Pau.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| STEF, GRDF, Amazon, Mobiakademy, Schenker France, Carrefour, DPD Lons, OTRE Pays de l'Adour, Union TLF, Renault trucks.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Collectivités

- Exemplarité : optimiser les déplacements internes via des solutions numériques et verdier le parc de véhicules de la collectivité en définissant un programme pluriannuel d'investissement.
- Inciter les antennes satellites et les sous-traitants à verdier leur flotte, en intégrant la durabilité de la logistique urbaine (en particulier les motorisations) comme critère d'attribution des marchés publics.
- Inciter les antennes satellites et les sous-traitants à optimiser leurs livraisons, en définissant au mieux les besoins (lieux, fréquences, jours et délais) lors de la rédaction des marchés publics.
- Encourager, via la réglementation, des pratiques vertueuses et responsables (ZFE - Accès centre-ville...).
- Favoriser la mise en relation entre les offreurs de solutions et les acteurs économiques pour les aider dans leur prise de décision et construire de façon pérenne un mix énergétique favorable au verdissement du parc roulant.

Acteurs économiques engagés

- Optimiser et verdier son parc de véhicules en tenant compte des évolutions réglementaires et environnementales.

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de véhicules propres dans la flotte de la collectivité et sous-traitants.
- Taux de véhicules propres dans la flotte des acteurs logistiques du territoire.
- Part des marchés publics intégrant des critères de logistique urbaine.

MOYENS



Budget général collectivités
30 k € outil d'optimisation
des tournées CAPBP

CALENDRIER



2024 - 2030

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 4 ET 9



FICHE ACTION
09

REALISER UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES D'AVITAILLEMENT EN ENERGIE



Objectifs : Proposer un maillage du territoire en termes d'infrastructures pour verdier le parc de véhicules des acteurs publics et privés du territoire.

CONTEXTE

Le mix énergétique est indispensable dans le développement des mobilités (transport de personnes ou de marchandises). Afin d'atteindre les objectifs de Neutralité Carbone à l'horizon 2040 et d'accompagner la mise en place de la ZFE-m, il est indispensable de proposer aux acteurs du territoire des solutions d'avitaillement variées et complémentaires.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| TE64, communes, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Réseau Le Saint, GRDF, Amazon, Graines de compost, EnR64/Stirvia, Union TLF, OTRE Pays de l'Adour.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Intégrer les enjeux de logistique urbaine (poids-lourds & véhicules légers) dans le Schéma Départemental d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électrique (SDIRVE) afin d'élaborer un schéma permettant le développement complémentaire des énergies sur le territoire, voire le Département des Pyrénées-Atlantiques.
- Intégrer la mobilité et la logistique urbaine dans le Schéma de développement des énergies renouvelables porté par l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.
- Accompagner le développement du bioGNV à travers ce schéma départemental et son annexe.
- Accompagner les acteurs économiques dans leurs choix de verdissement des flottes de véhicules.
- Dialoguer avec les collectivités locales pour faciliter l'émergence de projets publics et privés, selon leurs compétences.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de stations d'avitaillement par type d'énergie.
- Nombre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- Sources d'énergie disponibles sur le territoire pour la mobilité.
- Nombre de VUL et PL énergies alternatives.

MOYENS



Budget TE64 et communes (SDIRVE) ; Budget CAPBP (schéma des énergies renouvelables)

CALENDRIER



2023 - 2028

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 4 et 8



FICHE ACTION
10

DIALOGUER ET COMMUNIQUER AUTOUR DE LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



Objectifs : Suivre l'état d'avancement des actions pour les adapter aux besoins exprimés / Encourager de nouveaux acteurs à participer à la démarche / Intégrer de nouvelles actions en accord avec les principes de la charte / Valoriser les actions découlant de la démarche InterLUD du territoire de Pau à l'échelle nationale.

CONTEXTE

Pau Béarn Pyrénées Mobilités s'est inscrite dans le programme InTerLUD dès son lancement. Le territoire figure donc parmi les premiers engagés et doit partager son expérience avec les autres collectivités et acteurs économiques pour favoriser l'amélioration continue de ses pratiques. Parallèlement à cette communication vers les entités extérieures, une instance de dialogue interne veillera à poursuivre le pilotage du dispositif localement.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

FFBTP, Amazon, Groupe Le Saint, Mobiakademy, STEP-Les Triporteurs palois, Graines de compost, EPLV, CCI Pau Béarn, Schenker France, Union TLF, OTRE Pays de l'Adour, DPD Lons.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réunir périodiquement le Comité des partenaires INTERLUD, pour suivre et évaluer les avancées du programme.
- S'appuyer sur le Comité des partenaires et le réseau INTERLUD pour construire et déployer les actions inscrites dans la charte.
- Valoriser les initiatives et les avancés d'InTerLUD via différents supports de communication (page Linked in, site pau.fr, ...) afin de mettre en avant les acteurs engagés.
- Mettre en place un outil numérique d'échange et de partage d'expérience avec les partenaires (équipe TEAMS, site internet, ...).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions du Comité des partenaires.
- Nombre de participants / instance.
- Campagnes de communication annuelles réalisées.

MOYENS



2 000€/an pour les outils de communication et temps d'animation (budget général Pau Béarn Pyrénées Mobilités)

CALENDRIER



Tout au long de la charte

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



Lien avec toutes les fiches



FICHE ACTION
11

ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES INTERLUD, VERS LA FORMATION ET LES OUTILS DE PILOTAGE EN FAVEUR DE LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



Objectifs : Suivre l'état d'avancement des actions pour les adapter aux besoins exprimés / Encourager de nouveaux acteurs à participer à la démarche / Intégrer de nouvelles actions en accord avec les principes de la charte / Valoriser les actions découlant de la démarche Interlud du territoire de Pau à l'échelle nationale.

CONTEXTE

La logistique urbaine durable repose sur de nombreux principes qui sont complexes à croiser. La multiplicité des acteurs et des enjeux nécessite de se familiariser avec cette nouvelle façon de travailler. Localement, au sein de la technopole Hélioparc, deux acteurs économiques ont récemment investi le champ de la LUD : Mapotempo by WOOP (outil d'optimisation des tournées) et Mobiakademy (entreprise de formation). Adossé aux ressources numériques mises à disposition par Interlud, il semble indispensable d'accompagner chaque acteur dans la maîtrise du sujet.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Mobiakademy, Mapotempo by Woop, Interlud, Afral/Pomotrans, Lacoste.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mettre à disposition des signataires les outils de formation développés par Interlud via une page dédiée (site internet ou équipe TEAMS).
- Créer un formulaire de besoin en termes d'accompagnement qui permettra de cibler les besoins en formation et d'assurer une veille juridique et technique sur les aspects métier.
- Favoriser le partage d'expériences entre les signataires via un partenariat proposant une formation spécifique au territoire palois : MAPOTEMPO et MOBIAKADEMY (3 rendez-vous annuels par groupe de 6-12 personnes- apports théoriques & cas pratiques - contenu adaptable selon les profils).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes formées.
- Nombre d'établissements (publics ou privés) formés.
- Nombre d'établissements (publics ou privés) ayant appliqué l'outil d'optimisation des tournées.
- Gains (économiques, écologiques, sociaux).
- Apports et résultats de l'évaluation post-formation.

MOYENS



18 k €/an
(30% PBPM
20% offreurs de solution
50% entreprises)

CALENDRIER



Tout au long de la charte

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 7 et 8



5 - ANNEXES

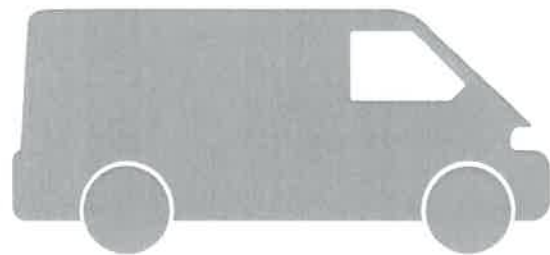
5.1 EXEMPLE D'OPÉRATEURS DE TRANSPORT IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE

	COMPTE D'AUTRUI	COMPTE PROPRE
LOCAL	Transports Geze, Lataste, Mathieu, German, Dubergé, Carvalho, Europe TransRoute, 3B Messagerie, Translab Atlantique, JV Services 64, Les Triporteurs Palois	Groupe Daniel, Emmaüs Lescar, Lannes primeur, producteurs en circuits courts
NATIONAL ET INTERNATIONAL	Colissimo (La Poste), DPD, DB Schenker, Heppner, Chronopost, Robinson, FEDEX, STEF, Dachser, Kuehne Nagel, BMV (Geodis - France Express), Olano	Paprec, Candia, Vinci, France Boissons, Lyreco, Réseau Le Saint, Sysco, Pomona TerreAzur, Relais d'Or, Groupe Pomona, Phoenix Pharmacie

Liste non exhaustive, issue du diagnostic Interlud 2021

Les travaux de diagnostic et de concertation ont permis de préciser l'écosystème de la logistique urbaine comme un environnement riche et multi-sectoriel. Le recensement des professionnels du transport du dernier kilomètre du territoire, avec des implantations plus ou moins locales, permet la définition d'un système complexe aux multiples typologies de flux et pratiques de livraisons. Le tableau ci-dessus tente d'en rendre

compte, tout en reconnaissant son caractère non exhaustif. Il s'intègre à une identification complète des acteurs de la logistique, impliquant également les générateurs de flux (commerces, grande distribution, industriels, artisans, producteurs...), le transport de matériaux (de construction par exemple) ou la gestion des déchets.





5.2 PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE CONCERTATION

1805 le Clos des Mariés

ACEAP

Acme Corporation

Agence immobilière 3C

Amazon

Association Lescar-Soleil

Au chic à l'or

AUDAP

Bataïf-Log

Bearn Tourisme Selectour

BMV

Boulangerie Grangé

Box Eaty

CAPEB 64

Carrefour

CCI Pau Béarn

CEREMA

CGAD 64

Chambre d'Agriculture 64

CMA NA 64

Collectif Fermier 64

Comitrans

Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées

Contresens

Croix Rouge Insertion Béarn
Solidarité

Cyclo-eko

Dachser

Département 64

DPD Agence de Lons

DPD Agence Pau

DREAL

Egalité Parfaite

Enedis

Entre 2 verres - Atelier Le Chat
Rouge

Fédération des buralistes

FFBTP 64

FNTR Nouvelle-Aquitaine

France Boissons

Frigeral

Garage Lacoste

GIE Groupe AB

Graines de compost

GRDF

Groupe DANIEL

Heppner

Kuehne Nagel

L'Électricité pour Vous

Les dessous de f et h

Les Lavandières

Les retournées

LNPG Conseil

Localiv

Logistic Low Carbon

Mapotempo

Menjot Assurances

Messageries de l'Atlantique

Mobiakademy

Olano Artix

OTRE

Pas des anges

Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Pays de Béarn

Petit Bonheur d'Argent

Proviridis (Zen & V-gas)

Pyrénées Batteries

Région Nouvelle-Aquitaine

Relais d'Or Groupe Pomona

Renault Trucks

Réseau Le Saint Fraichadour

Schenker France

See Watch

Société le Manoir

Soditrans

STEF

STEF Transports Tarbes

STEP / Triporteurs palois

Stirvia

Sysco

Taldea Transport & Logistique

Taxis & Transports Nicolas

Terega

TerreAzur Groupe Pomona

Territoire d'énergies 64

The North Face

TLF Sud-Ouest

Total Energies

Trait d'Union

TRANS VA

Transports Dubergé

Transports Gaye

Transports GEZE

Transports Laporte

Transports Lataste

Transports Peixoto et Fils

UMIH 64

UNION JACK

Université Pau et Pays de l'Adour

Ville de Pau



REMERCIEMENTS

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau sont reconnaissants de l'opportunité qu'a constitué le programme national InterIud dans l'engagement d'une réflexion collective autour de la logistique. Un grand merci au CEREMA et à Logistic Low Carbon pour le pilotage intelligent de cette méthodologie, avec une reconnaissance particulière à Kim JOYEUX et Lucie CARRIOU pour leurs précieux conseils et leur énergie constante, ayant permis d'animer une démarche locale ambitieuse.

Merci à l'ensemble de l'équipe projet et aux membres du comité des partenaires, dont les fédérations, pour leur expertise et bienveillance sur tous ces nouveaux enjeux.

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau remercient chaleureusement et sincèrement tous les acteurs ayant participé à la construction de cette charte. Leurs contributions et leurs regards croisés ont amené à la conception de cet outil en faveur de la logistique urbaine durable.



SIGNATAIRES

Le signataire peut choisir de prendre part au nom de son organisation, aux réalisations prévues dans la charte, d'en tirer profit, ou de se tenir informé, en veillant toujours à agir dans le sens d'une logistique urbaine plus durable (cf. paragraphe "Engagements").

PAU BÉARN PYRÉNÉES MOBILITÉS

Nicolas Patriarche



VILLE DE PAU & COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

Kenny Bertonazzi



Thibault Chenevière



Michel Capéran



CHAMBRE D'AGRICULTURE 64



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU 64



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PAU BÉARN



SIGNATAIRES

BATAIL-LOG

CARREFOUR

CEINTURE VERTE PAYS DE BEARN

DPD LONS

ECLOZ

ENEDIS

EQUIP'LOG

FFBTP 64

FNTR AQUITAINE

GRAINES DE COMPOST

GRDF

GROUPE AB

GTB OTRE BEARN

HEPPNER

LA POSTE

LABESQUE V.I

LEPV

LIDL

SIGNATAIRES

LLC

MOBI AKADEMY

PAPETERIE AUDY

PAYS DE BEARN

RELAIS D'OR

ENEDIS

RESEAU LE SAINT FRAICHADOUR

SELECTOUR

SOBOMAR ATLANTIQUE

STEP

TERREAZUR GROUPE POMONA

UMIH BEARN ET SOULE

UNION TLF



CONTACT

**PAU BEARN PYRENEES
MOBILITES**

2 bis Place Royale
Hôtel de France
64000 PAU

smtu.secretariat@agglo-pau.fr

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
MOBILITÉS

PAU Capitale
humaine



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean OTHAX

N° 49 Patrimoine voirie communautaire : ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 II 1er du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est compétente de manière optionnelle, en matière d'entretien, de création ou d'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.

Par délibération du 12 juillet 2004, le conseil communautaire a fixé le cadre d'intervention de la communauté d'agglomération en matière de voirie.

Par délibération du 11 juillet 2006, il a ensuite dressé une liste des voies communales mises à disposition préfigurant un réseau d'intérêt communautaire.

Enfin, par délibération du 28 février 2014, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a poursuivi cette démarche en instaurant :

- Le transfert effectif de charges de la totalité des voies mises à disposition depuis 2006, ceci conformément au procès-verbal de la CLECT en date du 24 janvier 2014 ;
- L'élargissement du périmètre d'intérêt communautaire par l'intégration de nouvelles voies.

Ces dispositions ont pris effet au 1^{er} mars 2014.

A cette occasion, de nouvelles voies ont été déclarées d'intérêt communautaire à partir des critères suivants :

- Les voies de desserte des équipements d'intérêt communautaire ;
- Les voies d'accès aux zones d'activité et leur réseau de desserte interne ;
- Les voies aménagées de manière durable pour le développement des transports collectifs ;
- Les voies constituant un réseau maillé d'agglomération ayant vocation à assurer deux niveaux de fonctions : échanges entre l'agglomération et ses périphériques d'une part, et principaux trafics internes à l'agglomération d'autre part.

Par délibération du 29 novembre 2018, pour donner suite à la loi NoTRE, a été rajoutée la pleine gestion des voiries en ZAE.

Cet élargissement de périmètre induit la nécessité de définir un programme cohérent et partagé de rénovation et d'urbanisation de la voirie concernée.

Les besoins peuvent être divers, allant du simple renouvellement de chaussée au retraitement complet et structurel de la voie.

Si la requalification des voies est la solution à privilégier, car permettant d'agir fortement et visiblement sur la qualité du cadre de vie et les comportements, il faut néanmoins constater qu'elle est parfois peu compatible avec la nécessité d'intervenir rapidement pour entretenir et conforter le réseau viaire. De plus, cela peut engendrer des coûts de projet importants, ceci dans un contexte financier devenu extrêmement contraint.

Aussi pour certaines voies des actions moins qualifiantes, mais comportant le minimum réglementaire (sécurité, accessibilité,) seront également envisagées.

Par délibération du 28 novembre 2015, avait été votée la création d'une Autorisation de Programme « Voirie communautaire pour les exercices 2016 à 2020 ». Il est proposé aujourd'hui de clôturer cette AP.

Afin de pérenniser l'action de l'agglomération, il est proposé de reconduire ce plan pluriannuel, déjà engagé depuis 2014, de rénovation de la voirie communautaire et d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme sur le budget général de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

A titre d'information, depuis 2014 ce sont 20 977 510 € qui ont été mandatés sur 9 ans.

Cette nouvelle autorisation de programme, d'un montant total de 16 180 000 € au titre des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire, sera répartie selon les crédits de paiement prévisionnels suivants :

- 2 170 000 € en 2023 ;
- 3 870 000 € en 2024 ;
- 5 620 000 € en 2025 ;
- 4 520 000 € en 2026 ;

Ce rythme est purement prévisionnel et pourra être révisé chaque année en fonction des arbitrages budgétaires et concertations entre les différentes communes de l'agglomération.

Cette autorisation de programme est conforme aux prospectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver la clôture de l'AP 16101 ;

2. Approuver l'ouverture de l'autorisation de programme « Voirie Communautaire » n° 23114, d'un montant global de 16,18 M€.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 50 Convention transitoire entre la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

Mesdames, Messieurs

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté son nouveau Règlement d'Intervention du pôle développement économique et environnemental le 27 mars 2023, intégrant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022.

Le vote du nouveau Règlement d'Intervention Régional initialement prévu en décembre 2022 a été décalé de 3 mois et demi. Ainsi, afin d'assurer une transition plus adaptée au temps nécessaire pour le vote de la nouvelle convention SRDEII 2022/2028 et du Règlement d'Intervention communautaire avant la fin du 1er semestre 2024, il est nécessaire de prolonger la convention SRDEII actuelle jusqu'au 1er juillet 2024 sur les mêmes bases que celle signée par les parties le 2 septembre 2019 et son avenant n°1 le 26 novembre 2020.

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants ;

Vu la délibération n° 2022.950.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération n° 2022.11 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 7 février 2022 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la délibération n° 2023.488 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la délibération n°8 de la séance du conseil communautaire du 31 mai 2018 adoptant sa stratégie de développement économique et son le règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises ;

Vu la convention SRDEII signée entre les parties le 2 septembre 2019 et son avenant n°1 le 26 novembre 2020 ;

Vu la délibération de la Séance Plénière du Conseil régional en date du 3 juillet 2023 approuvant la convention transitoire du SRDEII entre la Région et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

Considérant que l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales demande aux collectivités qui effectuent des aides aux entreprises la passation de conventions par lesquelles la Région les y autorise ;

Considérant que la convention ci-annexée vise à permettre à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées de continuer à soutenir les projets de développement économique de son territoire au moyen d'aides financières qui peuvent revêtir la forme de subventions et/ou de prêts publics jusqu'au 1^{er} juillet 2024 ;

Il est proposé que la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées satisfasse aux obligations de conventionnement posées par l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les aides aux entreprises, en signant une convention transitoire de soutien au développement économique et aux entreprises avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'attente de la signature de la nouvelle convention liée au SRDEII 2022-2028.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention transitoire relative au SRDEII prolongeant le Règlement d'Intervention Economique actuel jusqu'au 1^{er} juillet 2024 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

CONVENTION
entre la Région Nouvelle Aquitaine
Et la Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées,
Relative
à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
(SRDEII) et
aux aides aux entreprises

ENTRE

LA REGION NOUVELLE AQUITAINE, 14 rue François-de-Sourdis – 33077 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, dûment habilité à la signature de la présente convention par la délibération n° du 3 juillet 2023,

ci-après désignée par «la Région»,

d'une part,

ET

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PAU BEARN PYRENEES, représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, dûment habilité à la signature de la présente convention par la délibération n° du 30 juin 2023,

ci-après désignée par «la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes»,

d'autre part,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,

Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n° 2023.488 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en date du 31 mai 2018 adoptant sa stratégie de développement économique et son règlement d'intervention des aides aux entreprises ?

Vu la Convention SRDEII signée entre les Parties le 2 septembre 2019 et son avenant n°1 signé le 26 novembre 2020,

EXPOSE DES MOTIFS

0 Preamble

L'objectif de la présente convention est :

- de mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté d'agglomération et la Région,
- d'arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté d'agglomération,
- de garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté d'agglomération,

dans l'intérêt du développement économique régional, en partage avec les priorités communes et en compatibilité avec les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Nouvelle-Aquitaine et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

En conséquence de quoi,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise en œuvre du SRDEII

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est dotée d'une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic de son territoire réalisée en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie de développement économique communautaire est jointe en annexe I de la présente convention. Elle repose sur les 5 principes suivants :

- 1- Valoriser les filières d'excellence ;
- 2- Soutenir et accompagner le développement de l'agriculture ;
- 3- Maintenir l'attractivité commerciale du territoire, dynamiser le centre-ville, cœur d'agglomération et améliorer la qualité des zones commerciales périphériques ;
- 4- Faire du tourisme un secteur stratégique du territoire ;
- 5- Favoriser les dynamiques collectives et promouvoir l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire.

La stratégie est compatible avec les orientations du SRDEII.

Article 2 : Partenariat privilégié Communauté d'agglomération/Région

La mise en œuvre conjointe de la stratégie de développement économique, dont la Communauté d'agglomération s'est dotée, et de la stratégie de développement économique régional, repose sur un partenariat privilégié entre ces collectivités.

Les engagements et les obligations auxquels la Communauté d'agglomération et la Région s'obligent mutuellement font l'objet d'une charte de partenariat économique figurant en annexe II à la présente convention.

Article 3 : Aides aux entreprises

La Communauté d'agglomération a adopté son règlement d'intervention qui prévoit les caractéristiques des aides aux entreprises qu'elle souhaite attribuer. Il est organisé en conformité avec les 3 priorités du SRDEII et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

L'exposé des dispositifs du règlement d'intervention communautaire fait l'objet de l'annexe III à la présente convention.

Le montant et les modalités de l'intervention communautaire seront modulés en fonction des caractéristiques du projet.

L'analyse s'appuie sur les principaux critères suivants :

- projet pour lequel le soutien est demandé,
- motifs économiques et sociaux qui légitiment l'intervention de la collectivité,
- type d'entreprise bénéficiaire et secteur d'activité concerné,
- zone géographique,
- création et/ou maintien d'emplois,
- effet de levier de l'aide publique sur le projet de l'entreprise,
- caractère novateur de l'investissement pour le tissu économique,
- impact sur l'environnement.

Les interventions réalisées au titre de la présente convention sont conformes aux règles européennes relatives aux aides publiques aux entreprises et au Code Général des Collectivités Territoriales. A cette fin, chacun des dispositifs précise son régime de rattachement.

Les entreprises bénéficiaires des aides doivent avoir une implantation sur le territoire communautaire et se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier, celles relatives au droit du travail, aux obligations fiscales et sociales et à la protection de l'environnement.

Les modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises font l'objet de l'annexe IV à la présente convention.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin le 1^{er} juillet 2024.

Chacune des parties peut demander la résiliation de la convention. La Communauté d'agglomération ne sera alors plus en capacité de mener des actions de développement économique ni d'attribuer des aides aux entreprises sur le fondement de L1511-2 et L1511-7 du cgct. La Région ne pourra plus attribuer d'aides sur le fondement de L1511-3 du cgct.

Article 5 : Modifications

La présente convention pourra être modifiée, par voie d'avenant, notamment en cas de modification substantielle des dispositifs d'intervention de l'une ou l'autre des collectivités.

Article 6 : Evaluation

La Communauté d'agglomération et la Région pourront décider de la mise en place d'un processus d'évaluation visant à apprécier l'efficacité et l'impact sur le territoire communautaire des dispositifs d'aides objet de la présente convention.

Fait à Bordeaux,
Le

Pour la Région Nouvelle Aquitaine
Le Président du Conseil régional,

Pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Alain ROUSSET

François BAYROU

ANNEXES

A LA CONVENTION
entre la Région Nouvelle Aquitaine
Et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ,
relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et
d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

ANNEXE I
STRATEGIE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ANNEXE II
CHARTRE DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET
COMMUNAUTES DE COMMUNES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

ANNEXE III
REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ENTREPRISES

ANNEXE IV
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES AUX ENTREPRISES

ANNEXE I

STRATEGIE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Préambule

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) est le deuxième pôle économique d'Aquitaine, après Bordeaux. Elle est également un pôle universitaire avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et dispose en outre de cinq écoles d'ingénieurs dont une école de commerce.

Elle concentre plusieurs centres industriels et centres de recherche importants, dans les domaines du génie pétrolier et des géosciences, de la pétrochimie et de la chimie, de l'agroalimentaire, de la mécanique, de l'aéronautique et de l'informatique.

La CAPBP (162 000 hab.) bénéficie de sa situation centrale dans la région des « Pays de l'Adour » et de sa situation entre deux bassins importants de population : Bayonne/Anglet/Biarritz et le bassin de Tarbes/Lourdes ainsi que des bassins secondaires plus diffus : le sud des Landes/Dax et les bassins d'Auch, d'Orthez/Lacq et d'Oloron.

I - Le contexte métropolitain

L'agglomération paloise et son aire d'influence – qui se structure à présent en pôle métropolitain dénommé « Pays de Béarn » – réunit d'importants atouts économiques, très dynamiques relativement au contexte national, et extrêmement diversifiés eu égard à sa taille démographique (378 300 habitants, 57 % de la population des Pyrénées Atlantiques).

Réunissant 8 EPCI, le pôle métropolitain est situé dans le sud-ouest de la France, à la frontière avec l'Espagne au niveau du parc national des Pyrénées, et à proximité d'une dizaine d'autres EPCI (Communauté d'Agglomération Pays Basque, Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées...).

Il se caractérise par :

- **1** - Une histoire riche de 700 ans marquée par le règne de Gaston Fébus au XIVème siècle, l'engouement des anglais et le début du tourisme au XIXème siècle, l'essor économique suite à la découverte du gisement de gaz naturel de Lacq il y a 60 ans, ... ;
- **2** - Une identité forte reposant sur la culture, la gastronomie et la beauté des paysages ;
- **3** - Sa place de 2ème pôle économique d'Aquitaine et de R&D de la grande Région avec la présence de plusieurs centres industriels et de R&D importants ;
- **4** - Un taux de chômage historiquement faible : il demeure inférieur (7,3% au 4ème trimestre 2017 / -0,8 points sur un an), aux moyennes régionale (8,4%) et nationale (8,6%).

Le Béarn doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis dont :

- **1** - Un déficit de notoriété et d'image, malgré des atouts « différenciants » et une identité forte ;
- **2** - Une concurrence intense pour attirer les entreprises au sein d'un territoire « coincé » entre les métropoles de Toulouse, de Bordeaux et les zones littorales (Communauté d'Agglomération Pays Basque), au pied des Pyrénées ;

- **3 - La reconversion de ses activités industrielles historiques et le soutien à de nouvelles activités pour assurer la diversification de son économie vers des formes d'activité en plein développement ;**

Le Béarn dispose néanmoins d'une offre territoriale de qualité à fort potentiel pour continuer à attirer des entreprises exogènes et pour ancrer les entreprises locales grâce aux atouts suivants, souvent méconnus.

- **A - La présence de 5 filières historiques d'excellence...**

- **Énergie : hydrocarbure, renouvelables, transport et stockage.** Cette filière est plus large que la filière « géoscience » (exploitation du sous-sol à des fins de développement économique) qui se développe depuis plusieurs années sur le territoire. Compte tenu des enjeux liés à la transition écologique, du positionnement de Total sur différents segments (gaz, renouvelables, électricité), des initiatives récentes enregistrées dans le Béarn au sujet du gaz vert (projet de méthanisation en lien avec l'agriculture), du transport et stockage de gaz, des projets de développement de la puissance de l'énergie hydraulique produite en vallée d'Ossau (Engie, Shem), cette filière constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire.

Pau reste la « Capitale européenne des géosciences et du génie pétrolier » avec la présence d'un écosystème unique en Europe autour du pôle Avenia, de centres de recherche (dont celui de Total), de simulateurs, d'établissements publics et privés de formation, et de structures d'accompagnement à la création et au développement d'activités innovantes (Technopole Hélioparc : 150 entreprises, 3 incubateurs, 3 pépinières, 1 accélérateur, 12 hôtels d'entreprises pour 1300 emplois).

- **Aéronautique :** la filière bénéficie actuellement d'une conjoncture positive s'appuyant sur un tissu local de 2 500 entreprises (dont Safran Helicopter Engines), un maillage important de sous-traitants spécialisés en mécanique de précision, métallurgie ou électronique (Exameca, Mécanique Aéronautique Pyrénéenne - MAP, etc.) et la présence d'un parc d'activités dédié (Aeropolis) et son appartenance à AerospaceValley. Le territoire dispose également de la présence d'instituts spécialisés de formation, d'infrastructures et de centres de transfert technologique.

- **Agroalimentaire :** production, transformation, distribution. Cette filière dynamique qui dispose aujourd'hui d'une image de marque valorisant des produits reconnus de grande qualité et labellisés (AOC, IGP, Label rouge) participe de manière très significative au développement des zones rurales. Elle est pourvoyeuse d'emplois et contribue pleinement à la renommée du Béarn. Plusieurs filières sont présentes sur le territoire : viande, lait, foie gras, et aussi cultures céréalières, fruits, filière viticole... Au centre du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, la filière est tirée par des entreprises à dimensions internationales telles qu'Euralis, Candia, Lindt & Sprungli mais aussi par de nombreuses entreprises locales comme la Fromagerie des Chaumes.

- **La filière équine :** cette filière regroupe l'ensemble des acteurs économique dont l'activité, de près ou de loin, est liée au cheval : élevage, tourisme (notamment autour du Haras national de Gelos, site inscrit en totalité aux monuments historiques), formations (notamment entraînements au Domaine de Sers – 2ème centre d'entraînement de France), culture, sport et loisirs (par exemple avec le stade équestre de Sers, l'hippodrome de Pau), santé, agriculture, etc. Cette filière s'appuie sur l'animation du cluster régional SO-HorseAlliances piloté par la CCI Pau Béarn.

- **Chimie et matériaux :** la filière se développe en lien avec le bassin industriel de Lacq qui a connu plusieurs évolutions au cours du temps. Le territoire dispose de nombreux pôles d'activité économique (spécialisés dans différents domaines : chimie lourde et fine, bioénergies, matériaux composites...). On recense plusieurs plateformes SEVESO II et la présence d'acteurs majeurs : Total, Arkéma...

- **B – mais aussi de secteurs économiques importants pour le territoire...**

- **Le numérique :** le territoire bénéficie d'un écosystème numérique dense (PME, écoles, start-up, clubs / associations...) ainsi que d'une offre d'accueil dédiée (Pau Cité Multimédia de 10ha, Hélioparc...). Grâce au soutien de la CAPBP, la technopole accède désormais au programme Fellowship qui comprend la mise à disposition de postes de travail au sein d'un espace partagé de la STATION F et de services associés. La STATION F localisée à Paris est un espace de 34.000 m² dédié à l'accompagnement d'un millier de start-up en particulier dans les secteurs du numérique et du digital. C'est plus grand incubateur européen, lieu central de l'écosystème français de l'innovation. D'autres projets sont en cours de maturation sur le territoire (Projet Sernam avec création d'un incubateur autour de l'économie créative, projet Collectivi'Lab, espace dédié au numérique au Pôle La Herrère).

- **L'agriculture** : le Béarn est un territoire agricole. Rien que sur le territoire de la CAPBP, 421 exploitations sont installées et la Surface Agricole Utile occupe 41% de l'espace intercommunal.
- **Le tourisme** : situé entre mer et montagne, à proximité de l'Espagne, la CAPBP bénéficie d'un emplacement géographique privilégié, favorable au développement touristique.
- **L'économie sociale et solidaire** : L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Elle est une composante importante de l'économie locale. Sur la CAPBP, elle représente 752 établissements et pèse près de 8500 salariés soit 13 % des emplois salariés.
- **Le commerce** : Premier pôle commercial du sud aquitain, l'offre commerciale de l'agglomération rayonne sur un bassin élargi de 320 000 habitants et permet à la CAPBP de couvrir les besoins de consommation des habitants. Caractérisée par une faible évaporation de clientèle vers l'extérieur et la présence des acteurs leaders du commerce, l'agglomération paloise entend maintenir son statut de pôle commercial majeur du Béarn.

- **C – et d'autres en devenir.**

Exemple de secteurs économiques en devenir et/ou pour lesquels notre territoire est légitime : le traitement et l'exploitation de la donnée numérique (Big Data, Intelligence Artificielle...), le sport, la Silver économie ou l'économie de la transition démographique.

- **D - Un pôle de formation supérieure reconnu :**

A côté de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) qui compte près de 9000 étudiants en lettres, droit et sciences, le territoire accueille 5 grandes écoles (l'IAE Pau-Bayonne, l'EISTI, l'ENSGTI, le CESI et le Groupe ESC Pau) ainsi qu'une École Supérieure de Commerce du Sport.

L'UPPA dispose également de nombreux laboratoires autour de l'énergie, des matériaux et des géosciences. En outre, elle accueille depuis 2017 la première année commune aux études de santé (PACES) qui constitue depuis 2010 la voie de passage conventionnelle en France pour accéder aux études des professions de santé médicales (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme) et pharmaceutiques.

L'UPPA est une université dimensionnée à taille humaine. Cette proximité, associée à la qualité de l'offre de formation notamment en 3ème cycle, attire des chercheurs et des universitaires de la France et du monde entier.

- **E - Un cadre de vie et des infrastructures de communication de qualité :**

Malgré l'enclavement du territoire, la desserte devrait s'améliorer grâce à son rapprochement avec Paris en train (désormais à 4 heures via la LGV) et au programme d'investissements (16,6 M€ sur 12 ans) prévu sur l'Aéroport de Pau Pyrénées, géré par la CCI Pau Béarn (via Air'Py).

II - Les orientations stratégiques de la CAPBP

C'est au sein du contexte métropolitain Pays de Béarn que la CAPBP envisage aujourd'hui sa stratégie de développement économique autour de **trois** dimensions majeures :

- **1 - l'une organisationnelle** à travers la création d'une instance de pilotage et de coordination des politiques économiques locales, le Pays de Béarn ;
- **2 - l'autre de projet** à travers le renouvellement urbain comme priorité des priorités avec d'une part, le retour de l'activité dans les espaces centraux et d'autre part la requalification des zones d'activités économiques (ZAE) existantes ;
- **3 - la dernière méthodologique et stratégique** à travers la prise de risque par la création d'une offre nouvelle, par l'anticipation des besoins afin de regagner en attractivité, y compris exogène.

Les 8 EPCI présents sur le territoire du Pays de Béarn et la CCI ont lancé une étude de stratégie de développement économique qui sera présentée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Dans l'attente de ce document et du plan d'actions qui sera associé, la stratégie communautaire identifie actuellement **cinq** enjeux économiques :

A – Valoriser les filières d'excellence

La CAPBP recense **5** grands secteurs d'activités d'excellence pour lesquels savoir-faire, professionnalisme et compétence offrent une forte valeur ajoutée :

- La filière énergie : hydrocarbure, renouvelables, transport et stockage ;
- La filière aéronautique ;
- La filière agroalimentaire ;
- La filière équine ;
- Filière chimie et matériaux.

La politique de soutien à ces filières s'inscrit dans la continuité des efforts menés pour l'organisation et la promotion de filières d'excellence comme un levier de création et de maintien d'emplois et d'attractivité.

Ce périmètre n'est pas exclusif, la CAPBP pouvant accompagner l'émergence de nouveaux secteurs d'activités ou de nouvelles filières comme la structuration de filières qui ne sont pas encore arrivées à un stade de maturité suffisant pour permettre de développer une politique complète de soutien (par exemple la Silver économie).

La transformation énergétique et d'une manière générale tout ce qui touche à l'innovation seront également des axes structurants de la politique communautaire en matière de développement économique. Là aussi, ils seront appréhendés comme un levier de création et de maintien d'emplois et d'attractivité.

B -Soutenir et accompagner le développement de l'agriculture

De tradition agricole, le territoire de l'agglomération se distingue par la diversité des productions recensées : grandes cultures, maraîchage, arboriculture, viticulture, horticulture, élevages divers (140 ateliers de production animale recensés), activités équestres. Près de la moitié des exploitations sont conduites avec recours à la polyculture ou la polyculture-élevage.

L'évolution de l'agriculture dans le paysage intercommunal n'échappe pas à certaines tendances lourdes observées nationalement : augmentation de la diversification des productions, augmentation de la part des pluri-actifs, baisse du nombre des exploitations mais baisse moins marquée de la SAU.

La proximité du bassin de production palois explique la diversification massive vers la vente en circuits courts (24% des exploitations).

Cette dynamique agricole repose également sur des atouts majeurs : productions sous label reconnues nationalement voire à l'international (vin de Jurançon), plaine du Pont-Long abritant les terres les plus fertiles du département, part du bio importante (9% des exploitations converties ou en cours de conversion contre 2,5% à l'échelle du Béarn).

Le renforcement de l'économie agricole du territoire passe par de nombreux enjeux parmi lesquels l'augmentation de la valeur ajoutée captée par l'agriculteur, le développement des lieux d'échanges entre producteurs et consommateurs, l'accès des produits locaux aux marchés publics de la restauration collective, la légitimité des produits locaux vis-à-vis du développement durable ou, encore, l'enjeu de sécuriser juridiquement et financièrement l'accès au foncier en zone péri-urbaine, notamment pour les installations hors-cadre familial, etc.

C - Maintenir l'attractivité commerciale du territoire et améliorer la qualité des équipements

La CAPBP a adopté en juin 2013 son premier schéma de développement commercial.

La stratégie et le plan d'actions portent sur 4 axes principaux :

- 1 - Développer la commercialité du territoire ;
- 2 - Hiérarchiser le développement de l'armature commerciale en dynamisant commercialement le centre-ville de Pau et en requalifiant les zones commerciales périphériques ;
- 3 - Élever le niveau de qualité des équipements commerciaux actuels et futurs ;
- 4 - Mettre en œuvre une vision partagée du développement commercial.

La majorité des orientations a été intégrée au SCOT du Grand Pau. Celui-ci vise un développement du commerce étroitement lié à l'armature urbaine et rurale qui répond aux besoins des populations, privilégie un développement commercial dans les centralités et un commerce mieux intégré aux autres politiques publiques.

D - Faire du tourisme un secteur stratégique du territoire

La notoriété du territoire doit être améliorée afin d'en faire une destination aussi attractive que le Pays Basque voisin, par exemple.

Aussi la volonté de la CAPBP est de disposer d'une offre en matière touristique, qui soit diversifiée et donc susceptible d'attirer différents types de clientèles, dont une clientèle d'affaires.

La CAPBP apporte ainsi, dans le cadre des actions de développement économique, son soutien financier aux activités de congrès.

Enfin, la CAPBP entend poursuivre son action au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Pau Pyrénées pour doter l'aéroport d'une véritable stratégie de développement par le biais de son concessionnaire avec l'identification des synergies possibles avec les plates-formes voisines, le développement de la destination du territoire et la mobilisation de tous les professionnels du secteur ainsi que le renforcement des services annexes de l'aéroport.

E - Favoriser les dynamiques collectives et promouvoir l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire

L'ESS est portée par un ensemble d'acteurs locaux qui favorisent le pouvoir d'agir des habitants et des salariés, recherchent l'utilité sociale et qui sont motivés par une lucrativité limitée. Elle constitue un modèle entrepreneurial de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics et contribue à un développement économique, social et environnemental équilibré et inclusif du territoire.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire incarnent ces principes par leurs statuts et par les finalités sociales et environnementales de leur projet. Sont ainsi parties-prenantes de l'ESS, les associations qui ont un projet de développement économique, les coopératives¹, les mutuelles et les fondations, ainsi que les entreprises dont l'objet, le projet et les modes de gouvernance intègrent de manière explicite des pratiques sociales et environnementales.

De nombreux gisements d'activités sont identifiés sur le territoire dans les domaines suivants, potentiellement sources d'emplois pour l'ESS : réemploi et recyclage des déchets, production et transformation agricole de proximité dans une perspective d'approvisionnement de la restauration collective, services à la personne, maintien à domicile ou encore économie numérique, ...

Les caractéristiques de ces emplois existants ou identifiés sont des emplois locaux peu ou pas délocalisables et qui se situent sur des champs d'activités sur lesquels ni les services publics ni les entreprises du secteur marchand traditionnel ne sont en mesure de se positionner.

Ces structures de l'ESS contribuent également aux besoins d'innovation sociale, de développement durable, d'insertion et d'accès à l'autonomie des publics les plus fragiles du territoire.

Compte-tenu de la dynamique actuelle de l'emploi, des contraintes qui pèsent sur les collectivités en matière de gestion de certains services publics, des enjeux en matière de développement durable, ou encore au regard des objectifs poursuivis par ces structures en matière de création d'emplois et de développement économique, la collectivité intègre pleinement l'ESS dans sa politique d'intervention économique

La prise en compte de l'économie sociale et solidaire se fait principalement par le soutien ponctuel à des entreprises et des associations dans les cadres de la compétence économique, de la politique de la ville et de l'environnement.

Les initiatives soutenues sont principalement dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, le soutien à la création d'entreprises et la consolidation des outils d'ingénierie et de financement destinés aux entreprises de l'ESS.

Pour favoriser les dynamiques collectives et promouvoir l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire sur l'agglomération, 3 axes de travail sont définis :

- **1** - Animer et coordonner les dispositifs d'appui à la création d'activités sur l'agglomération ;
- **2** - Innover collectivement ;
- **3** - Soutenir et promouvoir les initiatives individuelles d'économie sociale et solidaire.

1

ANNEXE II

**CHARTRE DE PARTENARIAT ECONOMIQUE
DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Le Code général des collectivités territoriales donne à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique, la définition des régimes d'aides et l'attribution des aides aux entreprises sur le territoire régional.

Ce même Code permet aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique de leurs territoires en compatibilité avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) élaboré par le partenariat économique régional sous l'égide de la Région. Les communautés d'agglomération et communautés de communes disposent pour une grande partie d'entre elles de l'expertise nécessaire en interne.

Cette même exigence de compatibilité avec le SRDEII s'impose à la Région lorsqu'elle élabore ses propres stratégies de développement économique et qu'elle définit les régimes d'aides aux entreprises. C'est dans ce cadre que la Région a établi son règlement d'intervention qui définit les régimes d'aides utilisables par l'ensemble des collectivités sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans un but d'efficacité de l'action publique sur le territoire et afin de bâtir un cadre conjoint des stratégies publiques de développement économique et des aides aux entreprises, la stratégie régionale doit se conjuguer aux stratégies locales des communautés d'agglomération ou de communautés de communes dans le respect des compétences que la loi attribue à chacune de ces collectivités.

La présente charte propose un cadre de partenariat et d'articulation des relations entre les communautés d'agglomération/communautés de communes et la Région, pour le meilleur accueil des projets des entreprises.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite établir un partenariat privilégié avec les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Ces Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent mettre en œuvre le SRDEII avec la Région, conformément aux dispositions de l'article L 4251-18 du Code général des collectivités territoriales. Ils constituent l'échelon local de proximité au plus près des acteurs économiques. Il est donc essentiel que les canaux de coordination soient établis et efficaces entre ces collectivités et la Région.

Le SRDEII précise que la Région ne délèguera pas au niveau local ses compétences de pré-instruction, d'instruction ou d'attribution des aides. Pour correspondre au mieux au foisonnement des initiatives et aux habitudes de relations multi-canaux des entrepreneurs et des acteurs économiques, la Région ne recherchera pas une logique de guichet unique mais favorisera avec les communautés d'agglomération/communautés de communes l'ensemble des circuits et réseaux permettant aux entreprises et aux acteurs économiques de trouver le plus rapidement possible l'interlocuteur le plus à même de répondre à leurs questionnements et de soutenir leurs projets.

Dans le cadre d'une complémentarité territoriale, la Région souhaite que les communautés d'agglomération/communautés de communes puissent orienter, conseiller et effectuer un accueil qualifié des entreprises et des opérateurs économiques locaux porteurs de projet. Par leurs contacts directs et réguliers avec une part importante du tissu économique local, les communautés d'agglomération et les communautés de communes réalisent de manière habituelle et naturelle un primo-accueil pour les entreprises porteuses de projets, partagé avec d'autres acteurs territoriaux, chambres consulaires notamment.

Cet accueil devra s'effectuer de manière concertée avec la Région, il devra être qualifié et de qualité. A cette fin, la Région mettra en place de façon régulière et structurée les canaux d'information et/ou de formation pour assurer la montée en compétence et la qualité des réponses, conseils et orientations qui seront proposées par les élus et les personnels des communautés d'agglomération/communautés de communes. Des points de coordination spécifiques pourront être réalisés entre la Région et les communautés d'agglomération/communautés de communes pour suivre l'avancée des projets et coordonner leurs efforts sur les projets du territoire. Ces aspects pourront être décrits dans le cadre des conventions passés avec les communautés d'agglomération/communautés de communes.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes s'engagent à renforcer leur professionnalisation en établissant des organisations adaptées aux besoins d'accueil et d'orientation des entreprises, en veillant à la meilleure formation de leurs personnels et en assurant la fluidité et la qualité des informations transmises.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes partagent des enjeux communs tout en conservant leurs spécificités, leurs attentes et leurs priorités.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes, par leur rôle de centralité locale et les compétences qui leur sont attribuées partagent les priorités suivantes :

- l'aménagement économique et le parcours immobilier des entreprises ;
- le contact de proximité avec les différents acteurs économiques locaux ;
- l'importance de l'économie résidentielle de proximité, des commerces, de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire et du dynamisme des centres bourgs et des centres ville ;
- la promotion et la valorisation de leurs territoires ;
- les conditions de vie, de formation et de recrutement sur les territoires ;
- l'accessibilité, la qualité des moyens de transports et l'intermodalité ;
- la qualité des services locaux proposés aux entreprises, y compris le THD.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes ont vocation à prendre toute leur place dans les éco-systèmes d'animation économique de leur territoire

Deux types principaux d'éco-systèmes et de réseaux d'animation économique exercent leurs activités sur les territoires :

- des réseaux mis en place par les entreprises ou leurs organismes professionnels ou interprofessionnels : les syndicats professionnels, les associations interprofessionnelles, souvent par branche d'activité ou filière, les clusters,...
- des réseaux exerçant des missions pour le compte de la Région au travers de conventionnements, et notamment :
 - ❖ les réseaux consulaires ; en particulier, la Région a engagé un partenariat avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie pour mettre en place une gouvernance élargie en matière d'accompagnement des entreprises à potentiel, reposant notamment sur le rôle de proximité des chambres territoriales au service de la prospection des projets d'entreprises,
 - ❖ l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine, qui propose aux collectivités adhérentes un partenariat reposant sur un programme concerté d'actions de communication et de coopération.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes sont invitées à intégrer ces éco-systèmes et réseaux d'animation pour disposer de l'information la plus pertinente sur les entreprises de leur territoire et bénéficier de lieux d'échanges leur permettant de parfaire leurs stratégies économiques et d'adapter leur offre aux besoins des entreprises et aux interventions de la Région.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes et la Région financent conjointement les projets économiques de leur territoire

Le SRDEII, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, pose le principe d'une complémentarité des interventions des communautés d'agglomération/communautés de communes et de la Région.

Cette complémentarité s'entend de deux manières :

- les régimes d'aides sont complémentaires dans leurs finalités, les communautés d'agglomération/communautés de communes et la Région pouvant effectuer du financement alternatif,
- les régimes d'aide sont établis de manière conjointe et les projets peuvent bénéficier de co-financements des communautés d'agglomération/communautés de communes et de la Région.

Dans le cadre du règlement d'intervention régional des aides aux entreprises, les communautés d'agglomération/communautés de communes veilleront avec la Région à maintenir la complémentarité des dispositifs qu'elles mettent en œuvre sur le territoire régional. En particulier, les interventions devront être concertées en amont. La communauté d'agglomération/communauté de communes ne pourra pas compléter a posteriori des plans de financement déjà établis entre la Région et le bénéficiaire. En outre, les montants apportés dans un plan de financement conjoint par la communauté d'agglomération/communauté de communes devront avoir un véritable effet de levier sur les financements privés.

Pour cela, la Région et la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes mettront en place une procédure d'information sur les interventions où l'une des parties souhaite que le projet obtienne un co-financement de l'autre, ou dans le cas où la Communauté d'agglomération/ Communauté de Communes souhaite que le projet qui lui est présenté recueille des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Cette procédure a notamment pour objectif d'assurer la cohérence de l'intervention publique et le respect des règles européennes de cumul des aides aux entreprises. Elle permettra de partager l'analyse sur le projet et le porteur et garantira le montage le plus adapté et régulier de l'ingénierie de financement du projet.

-o0o-

Approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 10 juillet 2017, la présente charte est annexée aux conventions passées entre la Région et les communautés d'agglomération et les communautés de communes en application des articles L 4251-18, L 1511-2, L 1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 du Code général des collectivités territoriales.

ANNEXE III
REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ENTREPRISES

PRIORITE 1 : ACCELERER LES TRANSITIONS AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Chantier 1.1 Soutenir la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles de l'économie

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Energie/climat	Les aides à la production d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Production de chaleur d'origine renouvelable : - Chauffage biomasse et réseau chaleur associé - Géothermie profonde et intermédiaire - Création ou extension d'un réseau de chaleur - Solaires thermiques. • Production et usage du biométhane – Méthanisation - Infrastructure de stations BioGNV. • Production d'électricité renouvelable : - photovoltaïque en autoconsommation – éolien – Hydroélectricité – Méthanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises toutes tailles avec une priorité aux PME et ETI. • Pour les collectivités et leurs groupements, prise en compte du potentiel financier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Études préalables techniques, financière, technique... (prestations externes) Investissements matériels et immatériels liés un programme d'investissements : - chaufferies collectives ou industrielles dans le neuf ou l'existant, associées éventuellement à des réseaux de chaleur, alimentées automatiquement au bois énergie. Le bois bûche est exclu de ce dispositif. - opérations avec pompe à chaleur sur champ de sondes verticales ou sur aquifères associées éventuellement à des réseaux de chaleur. Opérations avec PAC permettant de valoriser l'énergie des eaux usées (sur réseaux ou en STEP) sur des bâtiments neufs ou existants. - création ou extension d'un réseau de chaleur alimenté à minima par 50 % d'une production d'énergie renouvelable ou énergie fatale - Installations solaire thermique d'équipements de production de chaleur et d'eau chaude (minimum 25 m²) - installations individuelles, collectifs ou territoriaux de méthanisation - investissements liés à la mise en place de stations BioGNV - installations solaires photovoltaïque en autoconsommation < 100 kwc. 	65% maximum sur le coût total ou le surcoût environnemental.	SA.59108 Environnement SA 103603 ARF 1407/2013 de minimis Méthode ESB : N677/A ou SA 59260

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Energie/climat	Les aides à l'innovation	Accompagner les projets exemplaires en matière d'efficacité énergétique des bâtiments - Promouvoir un nouveau modèle de développement pour les projets de production d'électricité renouvelable basés principalement sur l'autoconsommation et le stockage. - Déploiement du premier site pilote pour la valorisation énergétique (électrique, thermique, gaz, hydrogène) par techniques innovantes biologiques/biochimiques/thermochimiques de biomasse, de sous produits organiques et déchets organiques.	<p>Entreprises toutes tailles avec une priorité aux PME et ETI.</p> <p>Pour les collectivités et leurs groupements, prise en compte du potentiel financier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Études préalables techniques, financière, technique... (prestations externes). Investissements matériels et immatériels liés un programme d'investissements. 	60% maximum sur le coût total ou le surcoût environnemental.	<p>SA.59108 Environnement SA 58995 RDI SA 100189 PME 1407/2013 de minimis</p> <p>Méthode ESB : N677/A ou SA 59260</p>

Chantier 1.3 Favoriser la sobriété et la sécurité numériques des entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Numérique	Aide au prototypage numérique	Études	Entreprises de toutes tailles	Coût des études	20 % en subvention	SA 100189 PME SA 42681 culture SA 58995 RDI 1407/2013 de minimis
		Projets		Coût de réalisation de maquettes, de prototypes, de tests d'usages et de conception d'opérations marketing.		
	Aide à la transformation numérique des entreprises	Aide au conseil stratégie numérique	Entreprises de toutes tailles	Coûts de prestations externes de conseils spécialisés en stratégie de transformation numérique.	20 % en subvention	
		Aide à la transformation numérique		Investissement matériel ou immatériel : prestations extérieures de développement, d'intégration, d'équipements, d'accompagnement à la mise en œuvre du déploiement des solutions.		

Chantier 1.4 Répondre aux enjeux du financement des entreprises pour les accompagner dans leurs investissements

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
<p>Développement économique (ingénierie financière)</p>	<p>Aides à la création d'emplois et au développement d'entreprises via un soutien aux organismes locaux de développement économique</p>	<p>Dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la création d'activités et d'emplois, au développement, à la reprise d'entreprise, la CAPBP a pour objectif de consolider et de diversifier les différents soutiens en faveur des porteurs de projet au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement d'organismes locaux de développement économique notamment les Plateformes d'initiatives locales, et autres établissements en charge de fonds d'amorçage et de prêts d'honneur ; - l'abondement de fonds de prêts d'honneur. 	<p>Organismes de développement économique de prêts d'honneur et de fonds d'amorçage agissant auprès des créateurs ou repreneurs d'entreprise du territoire de la CDAPP.</p> <p>Bénéficiaires: personnes physiques ayant un projet de création ou de reprise d'une entreprise éligible située sur le territoire de la CAPBP.</p>	<p>Frais de fonctionnement hors coûts de gestion.</p>	<p>80 % Montant défini par emploi créé ou accompagné pour chaque structure aidée</p>	<p>SA 58995 RDI pôle d'innovation. SA 100189 PME. SA 103603 AFR. 1407/2013 <i>de minimis</i>.</p>

PRIORITE 2 : RENFORCER NOTRE SOUVERAINETE PAR L'INNOVATION RESPONSABLE

Chantier 2.2 S'appuyer sur la recherche pour dynamiser l'innovation, les sauts technologiques et le transfert vers les entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Recherche et innovation	Aides au développement de la recherche et de l'innovation des entreprises / bourses complémentaires à l'Incubateur régional d'Aquitaine	Accompagner les porteurs de projets innovants dont le projet est adossé à un laboratoire de recherche.	Porteurs de projets innovants dont le projet est adossé à un laboratoire de recherche.	Sur proposition de l'IRA et par délibération de la CAPBP, une bourse complémentaire à la bourse IRA peut être octroyée au projet si la CAPBP estime qu'un projet présenté sur son territoire doit être encouragé et renforcé.	80% Les deux collectivités interviendront en cofinancement des projets de RDI dont l'aide attendue est supérieure à 100 000 €, notamment lorsqu'il y a un volet immobilier ; La Communauté d'Agglomération interviendra seule sur les petits projets de RDI ou l'aide attendue est inférieure à 20 000 €.	SA 58995 RDI. SA 100189 PME jeunes pousses.
	Recherche et développement : convention quadriennale avec l'UPPA	Soutenir la recherche et le développement, la diffusion de la culture scientifique et technique ainsi que la valorisation et le transfert de technologie.	Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).	Les modalités et le montant sont déterminés dans la convention quadriennale en vigueur qui lie l'UPPA et la CAPBP. Les deux collectivités interviendront en cofinancement des projets de RDI dont l'aide attendue est supérieure à 100 000 €, notamment lorsqu'il y a un volet immobilier ; La Communauté d'Agglomération interviendra seule sur les petits projets de RDI ou l'aide attendue est inférieure à 20 000 €.	Activités non économiques Activités économiques	hors aides d'État. 50%. SA 58995 RDI
	Aides aux projets de R&D	Projets de recherche et développement destinés à la mise au point de produits permettant aux entreprises d'améliorer leur positionnement sur leurs marchés ou de s'ouvrir de nouveaux marchés.	Jeunes pousses innovantes	Tous frais liés à la R&D sur la durée du projet : frais de personnel, coûts des instruments et du matériel, coûts et services annexes (contrat de prestations, propriété industrielle, conseil, ...), frais généraux et d'exploitation associés au projet de R&D.	20% Cette aide ne sera pas cumulable avec une aide de la région sur le même programme et/ou les mêmes dépenses de RDI.	SA 100189 PME SA 42322 avances récupérables.

Chantier 2.3 Miser sur la diversité des filières régionales et accroître leur potentiel

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME											
Développement économique	Développement des actions thématiques et animation de filières d'excellence locales / aides aux actions thématiques	Encourager et développer les actions collectives et mutualisées à destination des entreprises d'un même secteur d'activité. Encourager et développer l'animation des filières d'excellence locales.	Organismes de soutien au développement des PME relevant du secteur public, associatif, fédérations professionnelles, GIP, pôles d'innovation. Organismes de soutien au développement des artisans, commerçants et TPE. Centres de compétences. Organismes de formation.	Frais internes et externes qui concourent à la réalisation du programme à l'exclusion de tout frais de fonctionnement général de l'organisme bénéficiaire. Assiettes HT ou TTC selon le régime fiscal auquel est soumis le ou les bénéficiaires quand ceux-ci prennent en charge la facturation des prestations externes.	50 %	SA 58995 RDI (pôle d'innovation)											
	Développement des actions thématiques et animation de filières d'excellence locales / aides au fonctionnement des organismes d'animation	Encourager et développer les actions collectives et mutualisées à destination des entreprises d'un même secteur d'activité. Encourager et développer l'animation des filières d'excellence locales	Pôles de compétitivité. Clusters. Organismes de développement économique. Pépinières, technopoles, incubateurs et accélérateurs	Aide déterminée par convention sur objectifs avec chaque organisme.	<table border="1"> <tr> <td>Mission d'intérêt général.</td> <td>• 80%.</td> <td>Hors aides d'État.</td> </tr> <tr> <td>Porteur < 5ans.</td> <td>• 80% plafonnés à 600 000 €.</td> <td>SA 100189 PME.</td> </tr> <tr> <td>Pôle d'innovation.</td> <td>• 50%.</td> <td>SA 58995 Pôle d'innovation.</td> </tr> <tr> <td>Opérateur transparent.</td> <td>• Selon régime.</td> <td>SA 100189 PME. SA 58981 Formation. 1407/2013 de minimis.</td> </tr> </table>	Mission d'intérêt général.	• 80%.	Hors aides d'État.	Porteur < 5ans.	• 80% plafonnés à 600 000 €.	SA 100189 PME.	Pôle d'innovation.	• 50%.	SA 58995 Pôle d'innovation.	Opérateur transparent.	• Selon régime.	SA 100189 PME. SA 58981 Formation. 1407/2013 de minimis.
Mission d'intérêt général.	• 80%.	Hors aides d'État.															
Porteur < 5ans.	• 80% plafonnés à 600 000 €.	SA 100189 PME.															
Pôle d'innovation.	• 50%.	SA 58995 Pôle d'innovation.															
Opérateur transparent.	• Selon régime.	SA 100189 PME. SA 58981 Formation. 1407/2013 de minimis.															

Chantier 2.4 Continuer à engager les entreprises régionales vers l'usine du futur innovante et responsable

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Soutien aux filières alimentaires	L'aide aux investissements productifs	Renforcement de la compétitivité et de l'innovation par la création, l'extension et la modernisation des unités de production agroalimentaires.	Entreprises agroalimentaires qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage-conditionnement de produits agricoles et /ou alimentaires et de leur commercialisation (hors commerce de détail).	Investissements immobiliers, matériels et immatériels liés un programme d'investissements productifs : achats de matériels et d'équipements neufs, frais généraux liés, investissements immatériels : logiciels, brevets, licences.	40%	Article 42 : PDR ou PSN PO FEAMP. SA 60553 IAA PME. SA 41735 IAA GE (modifié par SA 103992). 1407/2013 <i>de minimis</i> N677a/2007 prêts publics.
		Renforcement de la compétitivité et de l'innovation par la création, l'extension et la modernisation des unités de production agroalimentaires d'abattage/découpe de viandes bovine, ovine, caprine ou de traitement / conditionnement du lait.	Priorité aux PME et ETI.	Investissements immobiliers, matériels et immatériels liés un programme d'investissements productifs : construction, extension, acquisition, rénovation/aménagement de biens immeubles : aménagements extérieurs, bâtiments et aménagements intérieurs, achats de matériels et d'équipements neufs, frais généraux liés, investissements immatériels : logiciels, brevets, licences.	40%	Hors article 42 SA 100189 PME. SA 103603AFR. 1407/2013 <i>de minimis</i> N677a/2007 prêts publics.

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Performance industrielle	Les aides à la performance industrielle	Favoriser la compétitivité des entreprises de la filière.	<p>Entreprises agroalimentaires qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage-conditionnement de produits agricoles et /ou alimentaires et de leur commercialisation (hors commerce de détail).</p> <p>Priorité aux PME et ETI et Parcours Usine du Futur.</p>	Les aides aux investissements seront mises en œuvre à travers le dispositif d'aide aux investissements productifs spécifique aux entreprises agroalimentaires.	40%	Article 42 : PDR ou PSN PO FEAMP. SA 60553 IAA PME. SA 41735 IAA GE (modifié par SA 103992). 1407/2013 de <i>minimis</i> N677a/2007 prêts publics.
	Soutien aux investissements matériels et immatériels	Soutenir en complément de la Région les programmes d'investissement des entreprises du territoire qui consolident et renforcent les filières d'excellence locales.	Entreprises industrielles et de services à l'industrie, ou entreprises appartenant à des filières d'excellence locales identifiées par la CAPBP.	<p>Investissements en équipements matériels neufs (obligatoirement pour une GE) et/ou d'occasion pour les PME et en cas de reprise, qui apportent une valeur ajoutée à la production existante dédiés à l'acquisition, à l'extension et à la modernisation de l'outil de production avec élévation du niveau technologique de l'entreprise.</p> <p>Investissements immatériels liés au projet : progiciels, acquisition de technologies, brevets facturés en externe.</p> <p>Acquisitions de droit de licences pour l'exploitation de progiciels destinés à la conception, à la production et à l'organisation industrielles.</p> <p>Acquisition de matériels mobiles est exclue pour les PME, peuvent être ajoutées jusqu'à 50% des coûts des études préparatoires et de conseil liés à l'investissement.</p>	<p>25%</p> <p>Les deux collectivités interviendront en cofinancement des projets d'investissement dont l'aide attendue est supérieure à 100 000 €, notamment lorsqu'il y a un volet immobilier ;</p> <p>La Communauté d'Agglomération interviendra seule sur les petits projets de développement ou l'aide attendue est inférieure à 20 000 €.</p>	SA 100189 PME. SA 103603 AFR. 1407/2013 de <i>minimis</i> . N677a/2007 prêts publics.

Chantier 2.5 Encourager la création d'entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Développement économique	L'aide à la création / reprise d'entreprise accompagnement à la création ou reprise d'entreprise	Études préalables à la création ou à la reprise d'une entreprise agroalimentaire.	Projets de création ou de reprise d'entreprises agroalimentaires fortement générateurs d'emplois et/ou de valeur ajoutée. Bénéficiaires : personnes physiques ou personnes morales créées pour les besoins de la reprise ou entreprises agroalimentaires créées ou reprises (exclusion des opérations de croissance externe).	Études préalables techniques, commerciales, et financières (prestations externes).	20 %	SA 100189 PME. 1407/2013 de <i>minimis</i> .
		Création ou reprise d'entreprises agroalimentaires.		Investissements matériels (matériels et équipements neufs) et immatériels (dépenses immatérielles externes et/ou BFR), nécessaires au lancement de l'activité ou à la reprise. Les investissements immobiliers (hors foncier non bâti) peuvent être retenus.	20 %	Article 42 : PDR/PSN PO FEAMP. SA 60653 IAA PME. SA 41735 IAA GE (modifié par SA 103992). 1407/2013 de <i>minimis</i> . N677a/2007 prêts publics
ESS	Soutien à la création et au développement des tiers lieux	Création et développement de projets d'espaces de travail partagés et collaboratifs (coworking) et fablabs..	Toute structure publique ou privée.	Ensemble des dépenses liées à la réalisation d'un projet de tiers lieux, hors gros œuvre (études, aménagement et équipement, animation du lieu). Coût plafonné à 10 000 €.	20 %	SA 58995 RDI. 1407/2013 de <i>minimis</i> ; SA 58980 infrastructures locales.
Start up	Aides à l'investissement	Accompagner le déploiement des activités des start-up en contribuant au financement des investissements matériels et/ou immatériels nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise.	Jeunes pousses innovantes	Coûts du programme d'investissement (matériel et immatériel).	20%	Cette aide ne sera pas cumulable avec une aide de la région sur le même programme et/ou les mêmes dépenses de RDI SA 100189 PME

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Economie territoriale	Aides à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville	Revitaliser le commerce du centre-ville de Pau et des centres-bourgs des communes de Billère, Bizanos, Jurançon, Gan, Gelos (cartes en annexe)	Commerces indépendants sous forme d'entreprises individuelles ou de sociétés Activités commerciales et/ou artisanales	Acquisition de locaux professionnels et/ou aménagement, achat de mobilier et de matériel professionnels, dépenses liées à la sécurisation et à l'accessibilité et à la transformation numérique des entreprises En cas de reprise d'une activité existante, seule la reprise du mobilier, matériel et outillage est retenue (éléments corporels du fonds de commerce) Plancher d'investissement : 4 000 €	25% Plafond de 5 000 €	SA 100189 PME. 1407/2013 de <i>minimis</i> .

PRIORITE 3 : PLACER L'HUMAIN ET L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT

Chantier 3.2 Rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME	
Développement économique	Aide aux événements territoriaux	Manifestations, salons, colloques, conférences etc. à vocation économique présentés par des porteurs publics ou privés.	Organismes de soutien, publics ou privés, actions à destination des Entreprises de toutes tailles.	Aide attribuée en fonction de l'avis de la Conférence Développement Économique de la CAPBP		Événements ouverts à tous publics :	Hors aides d'État.
						Événements à accès restreint :	1407/2013 <i>de minimis</i> SA 40391 Pôle d'innovation.

Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Agriculture – soutien au développement de l'agriculture péri-urbaine	Soutien au Actions dans le domaine du développement des circuits courts	Développement des circuits courts en termes de production, de transformation, de promotion et de commercialisation des produits locaux, des produits de saison ou productions sous signes officiels de qualité.	Exploitations agricoles. Groupements d'agriculteurs. Organisations professionnelles agricoles.	Frais internes et externes qui concourent à la réalisation du programme à l'exclusion de tout frais de fonctionnement général de l'organisme bénéficiaire. Assiettes HT ou TTC selon le régime auquel est assujetti le ou les bénéficiaires.	50 %	Hors aides d'État (article 42 et annexe I) si cofinancement avec le PDR ou PSN. SA 60578 transfert de connaissances dans le secteur agricole.
	Actions en faveur de l'installation des jeunes hors cadre familial et d'accompagnement des cédants	Installation des jeunes hors cadre familial et d'accompagnement des cédants.	Exploitations agricoles. Groupements d'agriculteurs. Organisations professionnelles agricoles.	Frais internes et externes qui concourent à la réalisation du programme à l'exclusion de tout frais de fonctionnement général de l'organisme bénéficiaire. Assiettes HT ou TTC selon le régime auquel est assujetti le ou les bénéficiaires.	50 %	SA 60577 Conseil PME agricole.
	Actions territoriales et soutien aux organisateurs d'événements dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture locale et le dialogue entre urbains et agriculteurs	Soutien aux organisateurs d'événements dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture locale et le dialogue entre urbains et agriculteurs.	Exploitations agricoles. Groupements d'agriculteurs. Organisations professionnelles agricoles.	Frais internes et externes qui concourent à la réalisation du programme à l'exclusion de tous frais de fonctionnement général de l'organisme bénéficiaire. Assiettes HT ou TTC selon le régime auquel est assujetti le ou les bénéficiaires.	50 %	SA 39677 promotion produits agricoles (modifié par SA 103992) 1408/2013 de minimis agricole.

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Agriculture – soutien au développement de l’agriculture péri-urbaine	Soutien aux investissements individuels ou collectifs sur les exploitations nécessités par le développement de la commercialisation et la promotion des produits en circuits courts et la vente directe	<p>Investissements individuels sur les exploitations nécessités par le développement de la commercialisation des produits en circuits courts et la vente directe.</p> <p>Investissements collectifs (coopératives, sociétés entre plusieurs agriculteurs et groupements d'agriculteurs).</p>	<p>Exploitations agricoles.</p> <p>Groupements d'agriculteurs.</p> <p>Organisations professionnelles agricoles.</p>	<p>Équipement en matériels neufs de commercialisation en circuits courts et de vente directe, de matériels neufs permettant la maîtrise de l'énergie ou la mise en œuvre d'énergie renouvelable sur l'exploitation.</p> <p>Matériel permettant l'amélioration de l'outil de production.</p>	<p>40 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SA 39618 investissements dans les exploitations agricoles (modifié par SA 103992) • SA 60553 PME agricoles. • 1408/2013 de minimis agricole N677a/2007 prêts publics.

Chantier 3.4 Consolider les atouts du territoire

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Filières - Santé et silver économie	Favoriser l'accès aux soins et aux soignants en soutenant l'innovation numérique et les pratiques collaboratives	Élaboration et déploiement de services e-santé sur un territoire.	Organismes implantés sur la CAPBP associant des professionnels de santé (médicaux et médico-sociaux). Entreprises de toutes tailles	Dépenses liées à l'élaboration et au déploiement de services e-santé : personnels, conseil, développement ou achat d'outils immatériels ou matériels et maintenance. Charges de communication. Frais généraux	20 %	SA 100189 PME 360/2012 de minimis IEG Décision du 20/12/2011 SIEG 1407/2013 de minimis.
Tourisme	Hébergements touristiques	Développer la compétitivité des établissements hôteliers indépendants, des campings de tourisme indépendants, des gîtes d'étape, des hébergements insolites et des établissements du tourisme social, notamment de type auberge de jeunesse.	Tout type d'hébergement, entreprises, SCI, associations, hors chaînes intégrées ou franchises (L 330-3 code de Commerce).	Investissement immobilier.	30 %	SA 103603 AFR. SA 10089 PME. 1407/2013 de minimis. SA 58980 Infrastructures locales. Décision 20 décembre 2011 SIEG. 360/2012 de minimis SIEG. N677a/2007 prêts publics.
			Établissements hôteliers classés 4* et 5* et équipements « premiums (haut de gamme) » de type boutique hôtel.	Investissement matériel.		
	Équipements touristiques	Développer l'activité et la qualification des sites de visite, des équipements et des activités de loisirs structurant, d'activités liées à l'œnotourisme et au tourisme d'affaire.	Tout type d'hébergement, entreprises, SCI, associations, hors chaînes intégrées ou franchises (L 330-3 code de Commerce).	Investissement immobilier.		

Chantier 3.6 Renforcer l'économie sociale et solidaire

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
ESS	Animer et coordonner les dispositifs d'appui à la création/reprise d'activités sur l'agglomération	Étudier les besoins et opportunités d'activités sur le territoire auxquels les organisations de l'ESS pourraient répondre. Promouvoir l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire auprès des porteurs de projet et rendre visible les dispositifs d'appui aux initiatives d'ESS Consolider les outils d'ingénierie et de financement des organisations et des porteurs de projet de l'ESS pour répondre aux besoins du territoire	Organismes d'accompagnement à la création/reprise d'activités.	Montant défini pour chaque organisme en fonction des emplois créés et/ou projets accompagnés dans le champ de l'ESS.	80%	SA 103603 AFR SA 100189 PME 1407/2013 de minimis
	Innover collectivement	Accompagner les mutations et qualifier les besoins de consolidation et d'innovation des organisations de l'économie sociale et solidaire sur certains secteurs-clés. Soutenir les stratégies collectives et les mutualisations sur le territoire.	Organismes d'accompagnement à la création d'activités. Organisations de l'économie sociale et solidaire.	Frais internes et externes qui concourent à la réalisation du programme à l'exclusion de tout frais de fonctionnement général de l'organisme bénéficiaire. Assiettes HT ou TTC selon le régime auquel est soumis le ou les bénéficiaires quand ceux-ci prennent en charge la facturation des prestations externes.	80 %	SA 58995 RDI Pôle d'innovation. 1407/2013 de minimis. SA 100189 PME SA58981 Formation

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
ESS	Soutenir et valoriser les initiatives locales d'économie sociale et solidaire	<p>Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire qui créent ou développent des activités qui répondent aux besoins non satisfaits du territoire et potentiellement sources d'emplois (social, environnemental, numérique, agricole, ...).</p> <p>Accompagner le développement d'activités dans l'IAE.</p> <p>Valoriser les initiatives locales sur le territoire auprès des habitants.</p>	Organisations et associations de l'économie sociale et solidaire.	Le montant est défini en fonction de chaque projet selon une grille de critères préétablis.	80%	SA 100189 PME SA 58995 RDI 1407/2013 de minimis

TOUTES PRIORITES

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE REGIONALE	REGIME
Développement économique	Aides aux investissements immobiliers	Favoriser l'implantation et le développement des entreprises en soutenant l'acquisition, la construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement d'immobilier d'entreprises	entreprises	Coûts d'investissement	Selon régime d'aide	SA 103603 AFR SA 100189 PME SA 102077 reprise durable SA 58980 Infrastructures locales 1407/2013 de minimis 1408/2013 de minimis

ANNEXE IV MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES AUX ENTREPRISES

I Attribution des aides aux entreprises

1.1. Réalisation du projet objet de l'aide

Une convention sera passée entre la collectivité décidant de l'octroi de l'aide et le bénéficiaire.

Elle précisera :

- les références au dispositif du règlement d'intervention,
- les références au régime d'aide notifié ou exempté constituant la base juridique de l'intervention publique,
- la nature, la durée et l'objet de l'intervention publique,
- le montant et les modalités de versement des aides prévues,
- le plan de financement de l'opération faisant apparaître l'ensemble des ressources affectées à la réalisation du même projet et notamment les autres financements accordés sur fonds publics,
- les engagements de l'entreprise concernant la réalisation des investissements et la création d'emplois,
- les conditions de versement et de solde de l'aide publique,
- le contrôle qu'exercera la collectivité sur la réalisation du projet et des conditions de la convention : respect du projet de développement, création et/ou maintien d'emplois, respect de l'obligation d'information de la collectivité,...

1.2. Modalité d'octroi des aides

La Région et la Communauté d'agglomération sont responsables chacun en ce qui les concerne, de l'instruction des demandes d'aides et des décisions d'octroi prises par chacune des collectivités.

Les projets éligibles peuvent être soutenus financièrement, soit uniquement par la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes, soit conjointement par la Région et la Communauté d'agglomération/Communauté de communes, soit uniquement par la Région.

La présente convention ne peut amener à contraindre l'une des collectivités partie prenante à financer un projet soutenu par l'autre partie, ni à réserver des crédits d'intervention de la Région sur le territoire de la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes.

1.3. Coordination

La Région et la Communauté d'agglomération mettront en place une procédure d'information sur les interventions où l'une des parties souhaite obtenir un co-financement de l'autre, ou dans le cas où la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes souhaite que le projet qui lui est présenté recueille des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Cette procédure a notamment pour objectif d'assurer la cohérence de l'intervention publique et le respect des règles européennes de cumul des aides aux entreprises. Elle permettra de partager l'analyse sur le projet et le porteur et garantira le montage le plus adapté et régulier de l'ingénierie de financement du projet.

II. Information et transparence

2.1. Bilan annuel des aides

Afin de permettre à la Région de satisfaire aux obligations d'information posées par l'article L 1511-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes lui transmettra avant le 30 mars de chaque année un relevé des aides attribuées dans l'année au titre de la présente autorisation. Ce relevé sera effectué sur la base des tableaux transmis par les Préfets correspondant à la circulaire annuelle relative au bilan des aides d'Etat du Ministère de l'intérieur/Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Dans le cas où la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes n'aurait pas transmis ces éléments avant le 30 mars, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes ne pourra plus attribuer des aides aux entreprises.

2.2. Transparence

Chaque aide d'Etat individuelle d'un montant supérieur à un seuil fixé par la réglementation européenne doit être publiée par la collectivité territoriale qui attribue l'aide sur un site unique de la Commission européenne consacré aux aides d'Etat. Ce seuil qui découle directement du droit européen et qui varie selon les secteurs auxquels l'aide est octroyée est, au moment de la signature de la présente convention, de :

500 000 € dans le cas général et pour les aides dans le secteur de la forêt,

- 10 000€ pour les aides dans le secteur de la production agricole,
- 30 000€ pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- 100 000 € pour le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, pour le secteur forestier ou pour les activités ne relevant pas du champ d'application de l'article 42 du traité,

S'agissant des régimes temporaires Covid ou Ukraine, chaque aide d'Etat individuelle d'un montant supérieur à :

- 100 000 € dans le cas général et pour les aides dans le secteur de la forêt,
- 10 000 € dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Ces seuils s'entendent par régime pour le régime jeune pousse et les régimes Covid et par projet, pour les autres régimes. Ces seuils se comptabilisent tous financeurs publics confondus. Si le bénéficiaire de l'aide est une personne publique, son autofinancement, hors la part issue de contributions privées, est compté dans ce cumul, sauf à démontrer que l'autofinancement est réalisé en investisseur avisé en économie de marché. Les aides de minimis ne font pas l'objet de cette obligation de transparence.

Cette déclaration doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'octroi de l'aide et dans les 12 mois pour les aides basées sur les régimes temporaires Covid.

Toute aide qui n'aurait pas respecté cette obligation est incompatible et devra être récupérée.

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation sont précisées par circulaire ministérielle et contrôlées par les Préfets.

Dans le cas où la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes refuserait de se soumettre à cette obligation, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et la Communauté d'agglomération/ Communauté de Communes ne pourra plus attribuer des aides aux entreprises.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 51 Soutien au projet du bâtiment Curie de la SEML HELIOPARC

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

Mesdames, Messieurs

Née il y a 36 ans, la Technopole HELIOPARC accueille à ce jour 170 entreprises, laboratoires de recherches, organismes de soutien à l'innovation au sein de 14 immeubles, soit 1 700 emplois qualifiés dans 32 000 m² de bâtiments.

Il s'agit d'un outil de développement économique par l'innovation important dont le périmètre d'action est le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

La Technopole soutient la création et le développement d'entreprises technologiques et innovantes, créatrices d'emplois hautement qualifiés. 4 712 emplois ont été créés depuis 1987. Elle structure et anime les grandes filières d'excellence de l'écosystème et met en œuvre les moyens de renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire.

La SEML HELIOPARC est liée à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées par une Délégation de Service Public depuis la loi NOTRe.

Cette dernière a été renouvelée le 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 15 ans.

Elle précise les missions de la Technopole à savoir : la détection et la sélection de projets innovants, l'expertise et l'évaluation de projets, l'accompagnement des porteurs de projet en incubation et des créateurs d'entreprise en pépinière, l'animation de l'écosystème et la mise en réseau, la communication et la promotion du territoire, l'hébergement des entreprises et la gestion patrimoniale et locative.

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux est également inscrit dans le contrat de concession.

Le projet immobilier du bâtiment Curie :

Implantée sur l'ancien site technique et scientifique d'Elf-Aquitaine, la SEML HELIOPARC a hérité de 6 immeubles qui ont été commercialisés jusqu'en 1999.

De nouveaux bâtiments ont été construits au fur et à mesure du développement de la Technopole et le développement s'est poursuivi en dehors de l'enceinte du campus à partir de 2015 (bâtiment Newton).

La Technopole HELIOPARC est confrontée à un problème récurrent de saturation des espaces locatifs. Le taux d'occupation du site atteint aujourd'hui près de 100 %. HELIOPARC doit donc se doter d'un nouveau bâtiment qui permettra de satisfaire les besoins des entreprises hébergées sur le site et de continuer d'accueillir des jeunes entreprises en création.

Il s'agit du bâtiment Curie qui se situera à l'angle des rues Favre et Saint John Perse, sur la ZAC FAVRE. Cet immeuble à usage de bureaux aura une superficie de 2 400 m² de surface de plancher sur quatre niveaux.

Les sociétés ARTELIA et METEORAGE se sont déjà positionnées pour s'installer dans le bâtiment Curie. Elles occuperont 85 % de l'immeuble. Les surfaces restantes seront dédiées en priorité à l'accueil des jeunes entreprises en forte croissance.

Les travaux, démarrés début 2023, seront achevés à l'été 2024.

Le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES			RECETTES	
Descriptif	Non éligible	Éligible		
Travaux	406 156 €	3 852 853 €	Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	223 947 €
			Conseil départemental 64	223 947 €
Frais d'études		146 342 €	Emprunt*	4 700 315 €
Honoraires et assurances		742 858 €		
TOTAL ASSIETTE ELIGIBLE		4 742 053 €		
TOTAL PROJET		5 148 209 €	TOTAL PROJET	5 148 209 €

*Le FEDER est sollicité pour le financement du projet sur une assiette de dépenses différente de celle retenue par la CAPBP et le CD64.

Les modalités d'octroi de l'aide :

La SEML HELIOPARC sollicite l'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées compétente, afin de participer au financement de l'investissement immobilier qu'elle porte.

L'aide du Département, en application de la convention signée en 2022 avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées concernant la délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises, est également sollicitée.

L'assiette éligible prévisionnelle de l'opération est de 4 742 053 € H.T.

L'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées prendra la forme d'une subvention de 223 947 € soit 4,72% de l'assiette éligible. Le Département est sollicité sur le même montant de subvention.

Une convention tripartite (SEML HELIOPARC, communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et Département), annexée à la présente délibération, définit les modalités précises de versements ainsi que les engagements de l'entreprise en contrepartie de l'aide attribuée.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer une subvention de 223 947 € à la SEML HELIOPARC dans le cadre de la réalisation du bâtiment Curie, versée pour moitié en 2023 et pour moitié en 2024 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget Principal 2023, chapitre 204, fonction 90, article 20422 et au Budget Principal 2024, chapitre 204, fonction 90, article 20422.**

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Michel BERNOS, M. Mohamed AMARA

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 52 Avenant à la convention entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'association ECLOZ (Entreprise à But d'Emploi)

Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE

Mesdames, Messieurs

Ouverte depuis le 1er août 2022 au 53 rue Emile Guichenné à Pau, l'Entreprise à But d'Emploi ECLOZ est le fruit de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée qui concerne un secteur composé des quartiers Foirail, Montpensier, Triangle et Les Anglais.

Opérant sur des secteurs non concurrentiels, ECLOZ propose, entre autres, un concept store recyclerie où il est possible de redonner vie à des meubles ou encore un service de location de petit matériel de bricolage entre particuliers.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil communautaire a adopté une délibération visant à accorder une aide de 40 k€ à ECLOZ dans le cadre des travaux d'aménagement de son local professionnel. Une convention a été signée entre les deux parties.

Dans le projet initial, l'assiette prévisionnelle éligible relative aux travaux d'aménagement atteignait la somme de 463 k€.

La subvention de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées représentait dès lors 8,63 % du montant total des travaux.

Le coût des travaux sera finalement de 247 257 €.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est donc le suivant (base HT) :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Travaux d'aménagement du local professionnel	247 k€	CAPB	40 k€
		Fondations	23 k€
Achat de mobilier et de matériel	96 k€	Région Nouvelle-Aquitaine	48 k€
		Fondations	32 k€
		Plan revitalisation Carrefour	16 k€
		Emprunt	184 k€
Total	343 k€	Total	343 k€

L'aide de la CAPBP de 40 k€ représentera désormais 16,19 % du montant total des travaux d'aménagement du local professionnel. Le niveau d'intervention des autres partenaires reste inchangé.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Valider l'avenant à la convention entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'Entreprise à But d'Emploi ECLOZ relative aux travaux d'aménagement de son local professionnel en actant le nouveau plan de financement prévisionnel ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention annexé.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Avenant à la convention entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'association ECLOZ (Entreprise à But d'Emploi)

Entre

la **Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées**, domiciliée à Pau, 2 bis Place Royale, BP 547 (64010), représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Bureau exécutif du 30 juin 2023, désignée ci-après sous le vocable « CAPBP »,

Et

L'association **ECLOZ**, domiciliée à Pau, 30 rue Michel Hounau, référencée sous le N° SIREN 909 691 081 représentée par son Président, Monsieur Yves DELMAS, désignée ci-après sous le vocable « ECLOZ », désignée ci-après sous le vocable « Le bénéficiaire ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les articles L.1511-2 et L.1511-3 et R.1511-4 à R.1511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'octroi des aides aux entreprises,

Vu le Régime cadre exempté de notification N°SA 59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2021-2023,

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées du 31 mai 2018 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 6 juin 2018,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées du 10 février 2022 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 avril 2022,

Vu la délibération n° du Bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées du 30 juin 2023 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Ouverte depuis le 1^{er} août 2022 au 53 rue Emile-Guichenné, l'Entreprise à But d'Emploi ECLOZ est le fruit de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée qui concerne un secteur composé des quartiers palois Foirail, Montpensier, Triangle et Les Anglais.

Opérant sur des secteurs non concurrentiels, ECLOZ propose, entre autres, un concept store recyclerie où il est possible de redonner vie à des meubles ou encore un service de location de petit matériel de bricolage entre particuliers.

Par délibération du 10 février 2022, le Conseil communautaire a adopté une délibération visant à accorder une aide de 40 k€ à ECLOZ dans le cadre des travaux d'aménagement de son local professionnel. Une convention a été signée entre les deux parties.

Dans le projet initial, l'assiette prévisionnelle éligible relative aux travaux d'aménagement atteignait la somme de 463 k€. La subvention de la CAPBP représentait dès lors 8,63% du montant des travaux.

Le coût des travaux sera finalement de 247 257 €.

La modification de la convention initiale porte donc sur l'article 3 modifié comme suit :

Article 3 : Montant de l'aide

Le plan de financement prévisionnel global de l'opération s'établit comme suit (base HT) :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Travaux d'aménagement du local professionnel	247 k€	CAPB	40 k€
		Fondations	23 k€
Achat de mobilier et de matériel	96 k€	Région Nouvelle-Aquitaine	48 k€
		Fondations	32 k€
		Plan revitalisation Carrefour	16 k€
		Emprunt	184 k€
Total	343 k€	Total	343 k€

L'assiette éligible de l'opération est de 247 k€.

L'aide proposée prend la forme d'une subvention de 40k€ soit 16,19% de l'assiette éligible relative aux travaux d'aménagement du local professionnel.

Fait à PAU, le

François BAYROU
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn
Pyrénées

Yves DELMAS
Président d'ECLOZ



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 53 Soutien à la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées

Rapporteur : M. Régis LAURAND

Mesdames, Messieurs

Reconnu d'intérêt public, les Missions Locales ont pour objet de remplir une mission de service public avec pour finalité l'accès de tous les jeunes de 16 à 25 ans à l'emploi durable et à l'autonomie sociale.

La MLJ Pau Pyrénées est la deuxième créée en France en 1982 et fait partie du SPE (Service Public de l'Emploi).

C'est un acteur repéré par les jeunes et les différents partenaires. Elle intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans révolus non scolarisés, et présentant des difficultés d'insertion liées à un faible niveau de qualification et/ou à un ensemble de difficultés d'ordre social, familial et économique.

La MLJ Pau Pyrénées s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs à savoir :

- Repérer les besoins des jeunes 16-25 ans en lien étroit avec ses partenaires et tout particulièrement des services sociaux, les associations et organismes sociaux présents sur le territoire ;
 - Participer à la définition d'actions adaptées aux besoins des jeunes favorisant leur insertion professionnelle et sociale ;
 - Accueillir, à son siège ou dans une de ses permanences et antennes décentralisées, les jeunes du territoire connaissant une situation sociale, familiale, personnelle singulière ;
 - Initier et mettre en œuvre un parcours personnalisé pour chaque jeune ;
 - Suivre les jeunes dans leurs parcours et en particulier dans le cadre des dispositifs nationaux d'accompagnement spécifiques gérés et animés par la Mission Locale Pau Pyrénées :
 - Le PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) ;
 - Le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) ;
 - L'OF (Obligation de Formation pour les jeunes de 16 à 18 ans) ;
 - Le Parrainage.
- Répondre à des commandes de visions statistiques sur le public 16-25 ans.

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est présente sur :

- La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (31 communes : 162 000 habitants) ;
- La communauté de communes du Pays de Nay (29 communes : 29 000 habitants).

Elle a développé sur ces territoires, 13 points d'accueils :

- 1 siège social à Pau centre ;
- 3 antennes situées à Billère, Lons, Nay ;
- 10 permanences situées à Pau quartier du Hameau, Pau quartier Saragosse, Pau Maison d'Arrêt, Jurançon, Lescar, Poey-de-Lescar, Gan, Gelos et Bordes.

Bilan d'activité 2022 :

- 2 729 jeunes accompagnés ce qui représente 20 071 entretiens sur l'année ;
- Hausse de 53 % du nombre de jeunes accompagnés dans le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) par rapport à 2021 (1447 jeunes) : 2 211 jeunes dont 485 concernés par l'allocation financière ;
- Hausse de 46 % du nombre de jeunes qui ont intégré le Contrat d'Engagement Jeune : 518 en 2022 / 354 en 2021 ;
- 1724 contrats de travail dont 203 contrats en alternance ;
- Hausse de 14 % de l'accueil des jeunes issus des Q.P.V (quartiers prioritaires de la ville) ;
- Baisse des entrées en formation : 334 jeunes sont entrés en formation/ 399 en 2021, 111 ont suivi une formation qualifiante / 153 en 2021 ;
- 44 jeunes sont entrés en 2022 à l'Ecole de la Deuxième Chance (la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est le premier prescripteur de l'Ecole de la Deuxième Chance).

Besoins et demandes exprimés par les 225 jeunes interrogés :

- Accompagnement en recherche d'emploi 72 % ;
- Vie quotidienne (santé, mobilité etc.) 43 % ;
- Formation 42 %.

Points de vigilance soulignés par la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées :

Une baisse de 19 % des premiers accueils et des suivis est constatée par rapport à 2021. On observe également une baisse des prescriptions et donc des entrées effectives en formation. Des actions ciblées sont mises en place pour inciter les jeunes à s'engager dans des parcours de formation.

Les perspectives et projets 2023 :

- Renforcement de l'offre de service pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi dans le cadre du partenariat Club d'Entreprises « 100 Chances 100 Emplois » ;
- Recrutement d'un chargé de projet « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) pour accompagner l'immersion des jeunes au sein des entreprises ;
- Préfiguration de la mise en place de France Travail Jeunes ;
- Participation au COPIL d'expérimentation du Conseil Départemental Pyrénées Atlantiques pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- Processus de labellisation de la MLJ et de l'ERIP du Béarn.

Compte tenu de l'intérêt de la mission assurée par la MLJ Pau Pyrénées pour des jeunes de notre territoire, il est proposé d'octroyer à cette structure une subvention de 446 500 € au titre de l'année 2023.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le soutien pour la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées à hauteur de 446 500 € pour l'année 2023 ;**
- 2. Décider que le financement correspondant sera assuré au moyen des crédits inscrits au BP 2023, chapitre 6574 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annuelle correspondante.**

Ne prennent pas part au vote : M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, M. Jean-Pierre LANNES, Mme Patricia WOLFS

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 54 Attribution d'une subvention à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Habitat Eco-Action pour le projet d'Entreprise Coopérative Jeunesse

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le Pôle Territorial de Coopération Economique Sud Aquitaine (PTCE), qui réunit notamment Habitat Jeunes Pau Pyrénées, Habitat Eco-Action et la SCIC Pau Pyrénées, a développé le concept d'Entreprise Coopérative Jeunesse (ECJ). Cet outil permet aux jeunes d'expérimenter l'entrepreneuriat collectif en réponse à un besoin du territoire et ainsi de découvrir toutes les facettes de l'Economie Sociale et Solidaire. Une première ECJ a été créée à Tarnos en 2019.

Un collectif s'est constitué pour essayer le modèle d'Entreprise Coopérative Jeunesse sur la communauté d'agglomération paloise. Il est composé de :

- SCIC Pau Pyrénées,
- Habitat Jeunes Pau Pyrénées,
- Interprofessionnelle de la Déconstruction et du REemploi – IDRE,
- Habitat-Eco Action,
- Comité du Bassin d'Emploi du Seignanx.

La communauté d'agglomération a attribué, au troisième trimestre 2022, une subvention de 3 000 € à la SCIC Pau Pyrénées pour co-financer une étude de faisabilité pour le déploiement d'une Entreprise Coopérative Jeunesse sur l'agglomération Paloise dans le secteur de la Déconstruction et du Réemploi de matériaux du Bâtiment.

L'objectif du projet palois est de permettre aux jeunes âgés de 18 à 25 de s'initier à la gestion d'entreprise, au travail collaboratif et ainsi de répondre en partie au manque d'acteurs de la filière sur le secteur de la déconstruction et du Réemploi de matériaux du Bâtiment.

Les activités de l'ECJ seront :

- Réalisation d'études ressources : inventaire exhaustif et qualitatif des matériaux,
- Dépose soignée : prestation de chantier qui consiste à déposer et stocker les matériaux de sorte à ne pas altérer leur état en vue du réemploi,
- Remise en circulation de matériaux : vente de matériaux suite à leur dépose.

Dans le collectif porteur, Habitat Eco-Action est identifié pour percevoir la subvention afférente au projet. Il s'agit d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) spécialisée dans les métiers du bâtiment et en particulier de l'éco-habitat.

La demande de financement auprès de la collectivité est de :

- 15 000 € pour 2023,
- 26 500 € pour 2024,
- 21 250 € pour 2025.

Au vu des crédits disponibles et de l'intérêt du projet pour le territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à Habitat Eco-Action pour l'année 2023 et d'établir une convention triennale.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention triennale ci-après annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente au projet d'Entreprise Coopérative Jeunesse ;**
- 3. Approuver l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour l'exercice 2023 à la SCIC Habitat Eco-Action ;**
- 4. Décider que le financement correspondant sera assuré au moyen des crédits inscrits au BP 2023.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 55 Animation du Pôle Laherrère : tarification

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le pôle entrepreneurial Laherrère, ouvert au public depuis fin mars, a été créé dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine du quartier Saragosse. Il est dédié au développement économique, à la création et au développement d'activités, d'emplois et des compétences.

Le pôle est composé de 2 îlots : un bâtiment dédié principalement au logement et le second dédié au développement économique.

Seront réunis au sein de ces espaces :

- Une fabrique à entreprendre réunissant la SCIC Pau Pyrénées, France Active Nouvelle-Aquitaine, Initiatives Béarn, BGE et Citéslab ;
- Une fabrique à emplois avec des services pour les demandeurs d'emplois : le club emploi et développement du Hameau et de Saragosse et le service Emploi de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Une fabrique à innovation avec des espaces de co-working, une pépinière d'entreprises, un centre d'affaires ;
- Une fabrique à compétences avec la Grande Ecole du Numérique Simplon, le restaurant d'application de Thierry Marx Cuisine Mode d'Emploi(s), l'Ecole de la 2ème Chance, l'INFA et l'ADAPEI ;
- Une fabrique à vivre ensemble avec un espace restauration, une conciergerie, une boulangerie, 116 chambres étudiantes et 60 chambres/appartements pour les jeunes travailleurs, un poste de police, une Maison France Services et une salle de convivialité ;
- Une fabrique artisanale avec des locaux affectés.

L'animation du lieu sera assurée par le service emploi de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et a pour objectifs de :

- Fédérer les structures autour de projets communs sur les thématiques orientation / emploi / formation / création d'activité / développement ou transfert de compétences ;
- Elaborer une programmation d'activités et impulser une dynamique d'animation envers les habitants notamment, en s'appuyant sur le maillage des acteurs du pôle (ateliers, conférence, speed meeting, événementiels, expositions, autre Tiers Lieu...) ;
- Jouer le rôle d'apporteur d'affaires et de prestations pour le pôle et ses acteurs ;
- Communiquer sur les actions en direction des différents publics (habitants, résidents, entreprises...)

A ce titre seront donc organisés des événements au sein du pôle Laherrère (conférences, expositions, petits déjeuners thématiques...) à destination des usagers (entreprises, associations, habitants...). Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une billetterie pour certains événements.

Aussi, il est proposé l'application des tarifs suivants :

- Participation aux frais de petit déjeuner : 3 €

- Participation aux frais de repas, 3 tarifs :

- 7 € (repas froid, sandwich...);
- 10 € (buffet, repas chaud...);
- 15 € (événement exceptionnel).

- Billetterie : 4 € (Conférences, projections...)

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'application des tarifs proposés

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 56 Convention cadre quinquennale (2021-2025) avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Programmation 2023

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ont renouvelé en 2021 leur partenariat à travers la signature d'une nouvelle convention-cadre pour la période 2021-2025 (délibération n°73 du conseil communautaire du 29 juin 2021, convention signée le 8 juillet 2021).

La volonté de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est de soutenir, à travers son accompagnement, les dynamiques engagées par l'UPPA et valoriser ainsi la contribution de l'Université au développement humain, social, scientifique, culturel, économique, urbain et durable du territoire communautaire.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à soutenir le développement du campus palois, au regard de toutes les missions de l'Université : recherche, enseignement, innovation, entrepreneuriat, insertion professionnelle des étudiants, promotion sociale des citoyens à travers la formation tout au long de la vie et augmentation de la visibilité nationale et internationale.

Sur la période d'application de la nouvelle convention, quatre axes concentrent les moyens d'intervention mis en œuvre par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en faveur de l'UPPA :

- Axe Attractivité et rayonnement

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées soutient les actions de l'UPPA tendant à accroître son attractivité et son rayonnement par :

- La mise en œuvre d'une plus grande synergie entre les diplômés de l'UPPA et le bassin d'emploi palois ;
- Une politique de mobilité internationale et transfrontalière étudiante plus lisible et incitative ;
- Une amélioration des conditions d'accueil des étudiants, la responsabilité sociétale et environnementale et le développement des liens entre l'agglomération paloise et son campus (vie étudiante et enrichissement des relations ville-campus en matière de sports, d'actions culturelles, de mobilité ou de logement étudiant) ;

- Axe Formation

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées soutient les actions de l'UPPA tendant à améliorer la diversification et la qualité des formations du campus palois par :

- La participation à la réflexion sur le développement de nouvelles formations ;
- Le développement des usages du numérique (équipements et dispositifs pédagogiques innovants) ;
- Un accompagnement individualisé aux étudiants décrocheurs ;
- L'organisation d'événements à vocation transfrontalière et internationale (accueil et intégration des étudiants et enseignants chercheurs étrangers) ;
- Un soutien à la formation tout au long de la vie.

- Axe Recherche

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées soutient les équipes de recherche de l'UPPA par l'accompagnement de programmes et de projets de recherche structurants et/ou en prise avec le tissu économique ou institutionnel local, en lien avec les priorités affichées par l'UPPA :

- Attribution d'allocations doctorales, postdoctorales ;
- Soutien aux projets de recherche ;
- Financement de chaires.

- Axe Innovation et Valorisation de la recherche

La montée en puissance des dispositifs d'innovation et de valorisation des résultats de la recherche amène la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à porter une attention particulière à ce sujet et à en faire un axe nouveau du partenariat avec l'UPPA.

L'UPPA est une université liée à son territoire qui porte l'esprit d'une convergence avec le monde socio-économique et culturel. Cette convergence est plus prégnante sur le volet de la recherche collaborative se traduisant par un accompagnement des acteurs privés dans la mise en œuvre des actions d'innovations. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées soutient les actions de valorisation de la recherche et du transfert de technologies en lien avec son territoire, en accompagnant :

- L'innovation (transferts, prématuration et maturation...) ;
- L'entrepreneuriat étudiant, lien avec la Technopole Hélio parc ;
- Le développement des relations avec les entreprises ;
- Le soutien à la plateforme instrumentale UPPA Tech ;
- La diffusion de la culture scientifique (« Fablab », démocratisation des savoirs, presses universitaires...).

Programmation 2023

Chaque année, un plan d'actions, déclinaison opérationnelle des 4 axes, est élaboré et proposé au financement de la communauté d'agglomération.

Au titre de l'année 2023, deux appels à projets ont été diffusés au sein de l'établissement. Ces deux appels à projets ont fait l'objet de propositions et de demandes de financements au titre des crédits affectés à la convention partenariale pour l'année 2023.

Une commission mixte, composée de représentants de l'Université (vice-présidents et représentants des laboratoires candidats) et de représentants de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (vice-présidents délégués concernés par les thématiques des projets déposés) s'est réunie le 04 mai 2023.

Cette commission a examiné l'ensemble des projets sollicitant un financement au titre de la programmation 2023. Les projets retenus ont ensuite été présentés pour avis à la conférence Développement Économique Attractivité Tourisme Numérique Affaires Européennes et Internationales du 19 juin 2023.

Détail de la programmation 2023

Appel à Projets « Attractivité et rayonnement du campus palois ».

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées soutiendra pour l'année 2023 les actions de l'UPPA tendant à accroître son attractivité et son rayonnement, pour un montant de 181 731 € :

- 161 731 € au titre des projets d'investissements,
- 20 000 € au titre du fonctionnement.

La répartition des opérations est la suivante :

Volet Attractivité et Rayonnement					
COMPOSANTE / SERVICE	PORTEUR(S)	NOM DU PROJET	DUREE EN MOIS	COUT TOTAL DU PROJET	MONTANT 2023
VIE ETUDIANTE	E. MARTIN / S. RABILLER / M. CIRON	Espace de vie étudiante sur le campus de Pau : l'étudiant au cœur de la politique d'accueil	24	79 056 €	9 000 €
STEE	D. BESSIERES	PHYS.REVE (projet d'innovation pédagogique sur l'expérimentation en Physique-Chimie)	24	103 196 €	17 669 €
DRI	HOCHMANN-LEFEVRE	Dispositif de mobilité transfrontalière à l'UPPA	18	150 000 €	20 000 €
VIE ETUDIANTE	E. MARTIN / V. CAQUE	FAAC : Fêtes, animations, art et culture à l'UPPA	36	791 100 €	37 000 €
VIE ETUDIANTE	E. MARTIN / V. CAQUE	FAAC : Fêtes, animations, art et culture à l'UPPA Fonctionnement	36	791 100 €	20 000 €
Sous-total projets démarrés les années précédentes (2021-2022)					103 668 €
CSVE	S. RABILLER	SOLI'SAN (Actions en direction des étudiants en situation de précarité)	12	132 022 €	16 943 €

SCUIO-IP	E. PERE	Semaine de l'insertion professionnelle à l'UPPA	12	25 000 €	10 000 €
SSH	GALLEGO-MARTIN	ACOPLAE-S (Approche culturelle et ouverture professionnelle en Lettres et Arts)	36	42 860 €	9 330 €
STEE	SIVADON	GENE-ID (Création d'un laboratoire d'apprentissage partagé sur l'empreinte génétique)	36	251 000 €	11 000 €
SCD	CARON	ESCAPE GAME (Conception et développement d'un escape game pour former les étudiants au démontage des Fake-News)	36	9 800 €	1 150 €
CRL	KERMELE	ACLD (Développement d'une plateforme en ligne d'apprentissage des langues)	36	104 580 €	16 260 €
UNITA	DESCONET	Ecoles thématiques UNITA	6	51 423 €	13 380 €
Sous-total projets engagés dès cette année 2023					78 063 €
TOTAL					181 731 €

Appel à Projets « Recherche et Innovation »

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées soutiendra pour l'année 2023 les programmes de recherche de l'UPPA. Il s'agit de projets de recherche menés par différents laboratoires de l'Université.

Pour l'année 2023, les projets proposés au financement mobiliseront une aide en investissement d'un montant de :

- 288 268 € répartis de la manière suivante :

COLLEGE Laboratoire	PORTEUR(S)	NOM DU PROJET	DUREE	AIDE TOTALE	MONTANT 2023
SSH IE2IA	CONNIL	APPY Attractivité territoriale et protection de l'environnement dans les Pyrénées. Analyse de droit comparé de la coopération transfrontalière en montagne et piémont APPY	36 mois Année 3/3	96 000 €	32 000 €
SSH TREE	CECI	Transitions du système éducatif au prisme du numérique : l'après covid	36 mois Année 3/3	6 850 €	2 283 €
SSH ALTER	LAPLACE CLAVERIE	Sensorialités croisées, projet de recherche-création en arts de la scène et arts visuels	36 mois Année 2/3	8 025 €	2 675 €
SSH ALTER	TOBIA ETCHART	Les anglophones à Pau et dans sa région. Récits d'une expérience migratoire	36 mois Année 2/3	51 280 €	24 593 €
SSH IFTJ	RABILLIER MONTALIBET	PERSON : La responsabilité territoriale partagée au service des libertés et du droit à l'autonomie	36 mois Année 2/3	99 220 €	33 074 €
SSH TREE	CASSAGNARD	Enjeux, modélisations et évaluations économiques de la décarbonation du secteur industriel	36 mois Année 2/3	101 495 €	33 832 €

SSH TREE	LACHANCE	ECOSTRESS Analyse des milieux sociaux favorables ou défavorables au déploiement de l'éco-anxiété chez les jeunes en France	36 mois Année 2/3	48 500 €	23 700 €
STEE LIUPPA	SALLABERRY	ATS : Analyse de trajectoires dans les réseaux sociaux : application à l'espace touristique social Twitter	36 mois Année 2/3	10 000 €	3 334 €
STEE SIAME	LE GUER	Caractérisation d'écoulements au sein de bassins et canaux	36 mois Année 2/3	35 000 €	13 208 €
Sous-total projets démarrés les années précédentes (2021-2022)					199 695 €
SSH IFTJ	BAREIT	Le traitement judiciaire des infractions environnementales.	36 mois Année 1/3	115 166 €	37 722 €
SSH TREE	CLARIMONT	ILEAU (Penser les plans d'eau récréatifs comme îlots de fraîcheur pour les villes.	36 mois Année 1/3	133 900 €	29 500 €
STEE IPREM	LOUVAT	ISOMIELS (Traçabilité du miel par les isotopes non traditionnels).	36 mois Année 1/3	121 906 €	21 351 €
Sous-total projets engagés dès cette année 2023					88 573 €
TOTAL					288 268 €

Récapitulatif Programmation 2023

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total
Volet Attractivité - Rayonnement	20 000 €	161 731 €	181 731 €
Volet Recherche - Innovation	-	288 268 €	288 268 €
TOTAL Projets UPPA	20 000 €	450 000 €	470 000 €

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver le contenu de la programmation 2023 qui entre dans le cadre de la convention-cadre quinquennale 2021-2025 ;
2. Octroyer à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour la somme de 470 000 € pour l'année 2023 au titre de cette programmation 2023 ;
3. Décider que la dépense sera assurée sur les crédits inscrits au budget 2023 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, répartis de la manière suivante : 20 000 € inscrits au chapitre 65, fonction 90, article 65 737 et 450 000 € inscrits au chapitre 204, fonction 90, article 204171.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Régis LAURAND

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 57 Cuisine Mode d'Emploi(s) - subvention d'investissement

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mesdames, Messieurs

Cuisine Mode d'Emploi est un organisme de formation dans le domaine de la restauration.

Les formations proposées concernent :

- *Les personnes éloignées de l'emploi* : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emplois sans qualification, personnes placées sous-main de justice, bénéficiaires de la protection internationale, personnes en situation de handicap.
- *Sont gratuites* : gratuité des coûts pédagogiques, mise à disposition gratuite de la tenue professionnelle et des matériels pendant le temps de la formation déjeuner gratuit sur place. Elles sont courtes (8 semaines en centre de formation et 3 semaines de stage en entreprises, l'accent est mis sur la mise en situation professionnelle tout au long du parcours).
- *Sont toutes qualifiantes ou certifiantes* : Certificat de qualification professionnel ou titre professionnel ou à finalité professionnelle.

A ce jour, Cuisine Mode d'Emploi(s) a déjà formé plus de 4 000 personnes (stagiaires formés et insérés) en 10 ans d'existence sur les 10 centres de formation établis sur le territoire national. A l'issue de ces formations courtes de 11 semaines, les taux d'obtention du diplôme (85 %) et d'insertion à l'issue de la formation (87 %) sont très importants. A noter que 7 % des stagiaires se sont engagés dans la création de leur propre entreprise.

Le modèle économique sur lequel repose Cuisine Mode d'Emploi(s) est hybride. Le financement des investissements est assuré par des fonds publics d'Etat et des collectivités territoriales, des fonds privés d'entreprises et de fondations d'entreprise dans le cadre du mécénat.

Le financement des formations est assuré par les fonds d'Etat de la formation professionnelle via les Opérateurs de Compétences (OPCO) de branches, les fonds des collectivités territoriales, les fonds privés d'entreprises et de fondations d'entreprise dans le cadre du mécénat. A cela se rajoute le chiffre d'affaires issu des restaurants et boulangerie d'application.

Le projet d'implantation d'une école sur le site Laherrère, dans le quartier saragosse de Pau est porté par l'association Panorama, entité qui porte les écoles Cuisine Mode d'Emploi(s) sur le territoire national.

Laherrère est un pôle dédié au développement économique axé sur la création et le développement d'activités, d'emploi et de compétences. Implanté au cœur du quartier saragosse en plein renouveau, Laherrère sera une centralité incontournable. L'implantation de l'école Cuisine Mode d'Emploi(s) s'inscrit pleinement dans les objectifs de la dimension entrepreneurial voulue sur le pôle Laherrère.

3 filières de formations seront proposées (cuisine, service et boulangerie) ainsi qu'un restaurant et une boulangerie d'application. L'objectif est de former entre 100 et 150 stagiaires chaque année.

L'association porteuse sera locataire de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), entité nationale en charge de la commercialisation d'une partie des surfaces du pôle Laherrère (dans les îlots 1 et 2). Les locaux occupés par Cuisine Mode d'Emploi(s) se situent en rdc de l'îlot 1, pour 1 600 m².

Les investissements à réaliser, à hauteur de 545 000 €, concernent à la fois l'aménagement intérieur du site (câblages électriques à déployer, réseaux informatiques, de gaz), l'équipement de la cuisine (achat et installation de matériel de cuisine (fours, armoires froides, plonge...) et l'équipement de la boulangerie (fours, pétrin...). Enfin, l'acquisition de mobilier et d'équipements divers est envisagée.

Le financement de ces investissements se détaille de la manière suivante :

- FNADT : 300 000 € ;
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 75 000 € ;
- Conseil Départemental : 50 000 € ;
- Mécénat d'entreprises : 45 000 € ;
- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées : 75 000 €, soit 13,76 %.

CHARGES	MONTANT HT	PRODUITS	MONTANT
Aménagement du site	360 000	Subventions	500 000
Travaux globaux(aménagement intérieur, restructuration, reprise façade, création d'ouverture..)	330 000	Etat (FNADT)	300 000
réseaux : électriques, gaz et informatique	30 000	Collectivités territoriales	200 000
Equipement Cuisine	80 000	Mécénat	45 000
Achat et installation du gros matériel Cuisine (Fourneaux, armoires froides, fours, cellule de refroidissement, création d'une plonge...)	80 000	Entreprises et fondations	45 000
Equipement Boulangerie	80 000		
Achat et installation du gros matériel Cuisine (Four a soles, fours ventilé, pétrin, laminoir, parisiens,...)	80 000		
Mobilier et équipement	25 000		
Restaurant	15 000		
Bureau	5 000		
Vestiaire	5 000		
TOTAL	545 000		545 000

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le territoire communautaire, des objectifs d'insertion professionnelles affichés, des publics visés, de sa contribution au développement du quartier saragosse, il vous est proposé d'apporter une subvention de 75 000 € à l'association Panorama, porteuse de l'Ecole Cuisine Mode d'Emploi(s).

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'octroyer une subvention de 75 000 € à l'association Panorama, dans le cadre de la création sur Pau d'un centre de formation Cuisine Mode d'Emploi(s), conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 dit « règlement de minimis » de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution ci-annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au budget principal 2023, chapitre 204, fonction 90, article 20421.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**Convention relative à l'investissement de
L'Association PANORAMA**

Entre

Pau Béarn Pyrénées, Communauté d'Agglomération, Domiciliée à Pau, 2 bis Place Royale, BP 547 (64010), Représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2023.
Désignée ci-après sous le vocable « la CAPBP »

Et

L'association PANORAMA, Etudes – Formations - Conseils
Domiciliée 3 rue Albert Marquet à Paris (75020)
Référéncée sous le N°SIRET 489 208 686 00035
Représentée par Marc FERRIE, Président
Désignée ci-après sous le vocable « PANORAMA »

PANORAMA est ci-après désignée sous le vocable « le bénéficiaire »

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les articles L.1511-2 et L.1511-3 et R.1511-4 à R .1511-16 du Code général des Collectivités territoriales relatifs à l'octroi des aides aux entreprises ;

Vu le règlement n°1407 / 2013 de la Commission Européenne dit « règlement de minimis » ;

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées du 31 mai 2018, reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 6 juin 2018, adoptant le nouveau règlement d'intervention économique, modifiée par la délibération n° 18 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées du 9 octobre 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 15 octobre 2020 ;

Vu la délibération n° du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées du 30 juin 2023, reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le .

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La présente convention a pour objet de déterminer les obligations respectives de la CAPBP et du bénéficiaire.

Article 1 : Objet

La CAPBP octroie une aide à l'investissement à PANORAMA, qui porte un investissement dans le cadre de l'implantation et du développement d'un établissement de formation aux métiers de la restauration sur Pau, intitulé Cuisine Mode d'Emploi(s) Pau.

Article 2 : Programme d'Investissement et de développement de l'association.

Cuisine Mode d'Emploi est un organisme de formation né d'un double constat :

Les branches professionnelles estiment à plus 300 000 emplois offerts et pourvus, traduisant un véritable décalage entre les besoins des professionnels et le vivier de personnels qualifiés. Les formations existantes sont parfois inadaptées pour des raisons de durée ou de coût. Cuisine Mode d'Emploi(s) propose donc des formations pour personnes éloignées de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emplois sans qualification, personnes placées sous-main de justice, bénéficiaires de la protection internationale, personnes en situation de handicap.

L'implantation d'une école sur le site Laherrère, dans le quartier Saragosse de Pau, est en projet. L'opération est portée par l'association Panorama, entité qui porte les écoles Cuisine Mode d'Emploi(s) sur le territoire national.

Laherrère est un pôle dédié au développement économique axé sur la création et le développement d'activités, d'emploi et de compétences. Implanté au cœur du quartier Saragosse en plein renouveau, Laherrère sera une centralité incontournable. L'implantation de l'école Cuisine Mode d'Emploi(s) s'inscrit pleinement dans les objectifs de la dimension entrepreneurial voulue sur le pôle Laherrère.

3 filières de formations seront proposées (cuisine, service et boulangerie) ainsi qu'un restaurant et une boulangerie d'application. L'objectif est de former entre 100 et 150 stagiaires chaque année.

L'association porteuse sera locataire de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), entité nationale en charge de la commercialisation d'une partie des surfaces du pôle Laherrère (dans les îlots 1 et 2). Les locaux occupés par Cuisine Mode d'Emploi(s) se situent en rdc de l'îlot 1, pour 1 600 m².

Les investissements à réaliser, à hauteur de 545 000 €, concernent à la fois l'aménagement intérieur du site (câblages électriques à déployer, réseaux informatiques, de gaz), l'équipement de la cuisine (achat et installation de matériel de cuisine (fours, armoires froides, plonge...) et l'équipement de la boulangerie (fours, pétrin...). Enfin, l'acquisition de mobilier et d'équipements divers est envisagée.

Article 3 : Montant de l'aide

L'assiette de dépenses éligibles prévisionnelles relatives au programme d'investissement défini à l'article 2 est de 545 000 € HT.

Le financement de ces investissements se détaille de la manière suivante :

- FNADT : 300 000 €
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 75 000 €
- Conseil Départemental : 50 000 €.
- Mécénat d'entreprises : 45 000 €.
- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : 75 000 €.

La CAPBP s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de 75 000€ soit 13,76 % de l'assiette éligible.

Cette aide ne pourra être réévaluée pour quelque motif que ce soit.

Article 4 : Délais de réalisation

L'investissement devra être effectué dans un délai d'un an, à compter de la date rendant la convention exécutoire par le contrôle de légalité, sous peine de remboursement de l'aide octroyée dans les conditions suivantes :

- remboursement des sommes perçues à défaut de l'exécution de l'investissement dans le délai d'un an ;

Article 5 : Modalités de versement de l'aide

L'aide sera versée au bénéficiaire en deux versements. 50 % à la signature de la présente convention et le solde versé sur présentation :

- d'une attestation ou tout justificatif certifiant la réalisation de l'investissement et d'un état récapitulatif des dépenses globales signé par le maître d'ouvrage.
- d'une attestation de régularité de l'établissement bénéficiaire vis à vis de ses obligations fiscales et sociales.

Article 6 : Engagement des bénéficiaires

Afin de pouvoir valablement bénéficier de l'aide, le bénéficiaire déclare être à jour de ses obligations fiscales et sociales à la date de signature de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à :

- maintenir sur le territoire de la CAPBP, l'activité, objet de l'aide accordée par la CAPBP, pendant au moins 5 ans à compter de la date de la délibération attributive de l'aide ;
- tenir informée la CAPBP de tout projet de fusion, scission, ou apport d'une partie importante de ses actifs, ou de transfert de son activité.
-
- Respecter le plafond de l'aide « de minimis » en vigueur (attestation en annexe à remplir et transmettre).

Le bénéficiaire s'engage également à tenir informée la CAPBP de toute modification importante dans la répartition de ses capitaux, ainsi que de toute cessation ou réduction notable de ses activités.

En cas de manquement à l'engagement, le bénéficiaire devra reverser au Receveur Municipal, pour la CAPBP, le montant de l'aide prévue à l'article 3 ci-dessus. Le reversement devra intervenir dans les 30 jours suivant l'émission par la CAPBP d'un titre de recettes à cette fin. Tout retard de versement fera courir de plein droit des pénalités au bénéfice de la CAPBP, applicables sans mise en demeure préalable et calculées sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité du reversement.

Article 7 : Contreparties en terme de communication

Toute action de communication initiée par le bénéficiaire autour de ce programme d'investissement devra faire mention de la participation de la CAPBP au financement de l'opération.

Cette publicité pourra se faire notamment avec la diffusion du logo de la collectivité sur les supports de communication du bénéficiaire, la mention du soutien de la CAPBP lors d'opérations de communication autour du projet d'investissement, la présence a minima du Président de la CAPBP ou à défaut d'un ou plusieurs élus représentant la CAPBP lors de l'inauguration du bâtiment visé dans le programme d'investissement objet de la présente convention.

Article 8 : Litiges

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention n'ayant pas pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

Fait à PAU, le

François BAYROU
Président de la
Communauté
d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées

Marc FERRIE
Président PANORAMA
Etudes Formations Conseils

Annexe à la Convention

AIDES PUBLIQUES

DECLARATION SUR L'HONNEUR AIDES PUBLIQUES

Aides de minimis perçues par l'entreprise au cours des trois dernières années

Je soussigné.e, (nom et prénom), représentant.e légal.e en tant que de la société (si concerné)..... atteste sur l'honneur que la liste ci-dessous comporte l'ensemble des aides publiques perçues ou demandées, en application du Règlement (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre relatif aux aides de minimis, au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours :

	Date de notification ou de la demande de l'aide	Nom du dispositif d'aide	Organisme financeur	Montant global versé et année	Total
Aides de minimis obtenues					
Demandes d'aide en cours de traitement					

Fait à, le

Signature du représentant légal et cachet de l'entreprise



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 58 Convention de service commun entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les communes membres le souhaitant pour l'application et l'instruction du droit des sol - Actualisation

Rapporteur : M. Victor DUDRET

Mesdames, Messieurs

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées assure l'instruction du droit des sols pour vingt-deux de ses communes membres. En effet, dans la continuité des conventions passées à partir de 2008 entre l'ancienne communauté d'agglomération Pau Pyrénées (CAPP) et cinq de ses communes, les services communautaires ont également pris en charge l'instruction des actes d'urbanisme des 12 communes de l'ex-communauté de communes du Mieu de Béarn, jusque alors compétente en matière d'instruction, et des cinq communes de l'ex-communauté de communes gaves et côteaux dont les actes d'urbanisme étaient instruits par l'Etat.

Si les communes restent le guichet privilégié des pétitionnaires et les maires conservent leur compétence dans la délivrance des actes d'urbanisme, la technicité requise dans l'application de la réglementation de l'urbanisme et dans le suivi de la procédure d'instruction, ainsi que la recherche d'une mise en œuvre harmonisée sur le territoire communautaire des règles d'urbanisme élaborées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conduisent les vingt-deux communes concernées à souhaiter continuer recourir en la matière à l'ingénierie du service urbanisme de la communauté d'agglomération.

Afin de mieux préciser le rôle des communes et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans ce processus partenarial existant, notamment au regard de l'obligation de dématérialisation des autorisations d'urbanisme intervenue le 1^{er} janvier 2022, il est proposé la signature d'une convention actualisée de service commun, à périmètre constant, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'une durée de trois ans, renouvelable pour une durée similaire par tacite reconduction, cette convention s'exécute comme à ce jour, sans contrepartie financière.

Elle détermine la nature des demandes dont l'instruction est prise en charge par le service commun géré par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et régit les missions de chaque collectivité à chaque étape de l'application du droit des sols, à savoir : le renseignement et l'accompagnement des pétitionnaires ; la procédure d'instruction proprement dite, du dépôt du dossier d'urbanisme auprès de la commune jusqu'à la notification par la commune de la décision correspondante au pétitionnaire et sa transmission au contrôle de légalité ; la gestion des actes et opérations encadrant le suivi ultérieur des travaux ; le traitement des éventuelles procédures gracieuses et contentieuses générées par la délivrance des actes issus de l'instruction.

Conformément à l'article L.5211-4-2 précité, les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent leurs fonctions dans le service mis en commun sont transférés de plein droit à la communauté d'agglomération qui en a la charge. A titre indicatif, il comprend aujourd'hui 8 postes. Les agents qui les occupent sont déjà en charge des missions prévues dans la convention. L'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour ces agents ne sont pas remis en question.

Si le service instructeur reste sous l'autorité hiérarchique du Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de chaque maire ou de son représentant désigné pour les actes concernant sa commune.

Le projet de convention de service commun joint au présent rapport a recueilli un avis favorable du Comité Social Territorial Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques dont dépendent les 22 communes souhaitant actuellement en bénéficier, en date du 27 avril 2023, ainsi qu'un avis favorable du Comité Social Territorial de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en date du 13 juin 2023.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver la convention de service commun en matière d'application et d'instruction du droit des sols ci-jointe proposée en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2. Autoriser Monsieur le Président à la signer avec les communes adhérant au service commun.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**CONVENTION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BEARN PYRÉNÉES
ET LA COMMUNE DE
EN MATIERE D'INSTRUCTION ET APPLICATION
DU DROIT DES SOLS**

ENTRE

- d'une part, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, représentée par son Président,, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du,

ci-après désignée « la CAPBP » ou « le service instructeur de la CAPBP»

- d'autre part, la commune de, représentée par son Maire,, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération du conseil municipal en date du,

ci-après désignée « la Commune»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-2,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du comité social territorial de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en date du,

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de en date du,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées portant création du service commun en matière d'instruction et d'application du droit des sols et autorisant le Président à signer la convention afférente,

Vu la délibération de la commune de autorisant le Maire à signer la convention de service commun avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière d'instruction et d'application du droit des sols,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

En application des actuels articles L. 410-1 et L.422-1 du Code de l'Urbanisme, le maire, au nom de la commune, est compétent en matière de délivrance des actes d'urbanisme relatifs à l'application du droit des sols.

En application de l'actuel article L5211-4-2 du Code général des Collectivités Territoriales, la Commune et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées peuvent se doter d'un service commun pour assurer l'instruction des actes d'urbanisme délivrés par le maire.

Par délibération en date du, le Conseil Communautaire a confirmé l'intervention des services de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en charge de l'instruction du droit des sols auprès des communes membres le souhaitant et autorisé le Président à signer avec chacune d'entre elles une convention de service commun régissant leurs rapports en la matière.

Par délibération en date du, le Conseil Municipal de la Commune de a pris acte de la décision du Maire de confier l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme aux services de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'a autorisé à signer la convention de service commun régissant leurs rapports en la matière.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Commune décidant de confier l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme à la CAPBP, la présente convention a pour objet d'instituer un service commun entre la Commune et la CAPBP, au sens de l'article L.5211-4-2 du CGCT, de définir les modalités d'intervention de cette dernière auprès d'elle, sans contrepartie financière, et de régir les rôles respectifs de chacune dans le processus correspondant qui comprend :

- le renseignement et l'accompagnement des pétitionnaires,
- la procédure d'instruction proprement dite, à savoir du dépôt du dossier d'urbanisme auprès de la commune jusqu'à la notification par la commune de la décision correspondante au pétitionnaire et sa transmission au contrôle de légalité,
- la gestion des actes et opérations encadrant le suivi ultérieur des travaux,
- le traitement des éventuelles procédures gracieuses et contentieuses générées par la délivrance des actes issus de l'instruction.

Le service commun est géré par la CAPBP.

ARTICLE 2 – CHAMPS D'APPLICATION

La présente convention concerne les actes d'urbanisme relatifs à l'application du droit des sols délivrés sur le territoire de la Commune et relevant de la compétence du Maire, à savoir :

- les certificats d'urbanisme dits opérationnels (CUb),
- les déclarations préalables (DP),
- les permis de construire (PC) et leurs éventuels modificatifs,
- les permis de démolir (PD),
- les permis d'aménager (PA) et leurs éventuels modificatifs,
- les transferts et prorogations de certificats et autorisations cités précédemment.

Le traitement des demandes d'autorisations de travaux dans un établissement recevant du public, régies par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), est également assuré par le service instructeur de la CAPBP.

La commune conserve l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information (CUa).

Concernant les actes relevant de la compétence de l'Etat tels que mentionnés à l'actuel article L422-2 du code de l'urbanisme, les dossiers sont instruits par les services de ce dernier en charge de l'urbanisme dans le département (Direction Départementale des Territoire et de la Mer des Pyrénées- Atlantiques).

La présente convention s'applique aux dossiers accompagnés et déposés durant sa période de validité, définie à l'article 10.

ARTICLE 3 – MODALITES LIMINAIRES DE COLLABORATION ENTRE COMMUNE ET SERVICE INSTRUCTEUR DE LA CAPBP

3.1 – Forme des échanges entre Commune et CAPBP

L'accompagnement des pétitionnaires et l'instruction nécessitent des échanges réguliers entre la commune et la CAPBP. Ces rapports s'organisent, à l'appui d'un logiciel métier intercommunal dédié, et tels que déterminés aux articles ci-après.

Le logiciel métier permet des échanges sous la forme de « tâches » dématérialisées auxquelles CAPBP et commune apportent la plus grande vigilance en termes de suivi et d'exécution afin de garantir respect des délais réglementaires et sécurité juridique de la procédure d'instruction.

Les tâches dématérialisées sont complétées par des échanges réguliers entre la Commune et le service instructeur sous formes d'échanges numériques et téléphoniques, ou encore de rencontres.

3.2- Gestion des absences de personnel

La Commune et la CAPBP prennent toutes dispositions organisationnelles, notamment durant les périodes de congés ou absences prolongées, pour maintenir la continuité des échanges et garantir l'accomplissement des tâches leur incombant dans les conditions et délais rappelés ci-après.

Dans l'hypothèse d'une insuffisance avérée et exceptionnelle de personnel de la Commune,

liée à une absence n'ayant pu être anticipée, pour accomplir lesdites tâches, la CAPBP pourra apporter son concours à la mise en œuvre des missions incombant à la Commune en application de l'article 5, sur une durée ne pouvant excéder 10 jours ouvrés consécutifs et dans la limite de ses capacités organisationnelles.

Le recours aux décisions tacites ne sera actionné qu'en cas d'impossibilité de pallier les absences.

3.3 – Devoir d'information entre Commune et CAPBP

Les deux parties veillent à s'informer mutuellement et dans les plus brefs délais des prises de contacts des différents porteurs de projet, de l'avancée des dossiers et des éventuelles problématiques rencontrées.

La CAPBP apporte conseil technique et juridique à la Commune en matière d'instruction et d'application du droit des sols tout au long du processus rappelé à l'article 1.

La Commune veille à communiquer à la CAPBP toutes informations lui permettant de remplir ce rôle de conseil dans les meilleures conditions.

3.4 – Désaccord entre Commune et CAPBP

La CAPBP conseille la Commune dans une juste appréciation des risques juridiques pouvant être encourus.

En cas de désaccord sur une analyse de cas, le contenu d'une proposition de décision ou d'un courrier pendant l'instruction, la commune et le service instructeur recherchent et élaborent conjointement une solution conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le service instructeur n'est pas tenu de rédiger un acte ou un courrier contraire à ce qu'il a proposé.

Si le désaccord persiste, la Commune informe par écrit la CAPBP de sa décision sur la suite à donner.

Cette décision communale exonère la CAPBP de toute responsabilité en cas de recours gracieux ou contentieux qui serait, le cas échéant, engagé ultérieurement par le pétitionnaire ou des tiers.

3.5 – Délégation de signature

Afin d'optimiser les délais d'instruction et sous réserve de l'accord écrit préalable de la CAPBP, le Maire peut déléguer sa signature aux agents du service instructeur de la CAPBP pour l'envoi des courriers de majoration des délais et de demandes de pièces complémentaires.

Cette délégation est consentie à titre personnel par arrêté, joint le cas échéant à la présente convention.

3.6 – Conservation, archivage et consultation des dossiers

La commune est responsable de l'archivage obligatoire des dossiers d'urbanisme instruits

par la CAPBP et délivrés par le maire. Seuls les dossiers conservés et archivés en mairie sont consultables par le public.

Si le logiciel métier d'instruction permet la conservation temporaire des dossiers d'urbanisme sous format numérique, il n'a pas vocation à être une solution d'archivage.

La commune prend donc toute disposition pour organiser ce dernier conformément aux obligations légales en la matière.

Article 3.7 - Protection des données personnelles

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

L'annexe 2 de la présente convention précise et définit les conditions dans lesquelles la CAPBP s'engage à effectuer pour le compte de la commune les opérations de traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 4 – MODALITES D'UTILISATION DU LOGICIEL METIER D'INSTRUCTION ET DE LA PLATEFORME DEDIEE AU DEPOT DEMATERIALISE DES DEMANDES ET DECLARATIONS D'URBANISME

4.1- Logiciel métier d'instruction

La CAPBP donne à la commune accès à un logiciel métier intercommunal d'instruction permettant de procéder à l'ensemble des étapes de la procédure, y compris la gestion des actes encadrant le suivi des travaux, et de tracer leur historique.

Commune et CAPBP s'engagent à intégrer dans le logiciel métier, chacune pour les éléments la concernant, à première réception et sans délai, l'ensemble des pièces constitutives des dossiers de demandes et déclarations d'urbanisme, ainsi que chaque pièces, courriers et courriels liés à la procédure, y compris les accusés réception ou réceptionnés. Ces documents sont versés dans le logiciel sous format lisible et parfaitement nommé pour en faciliter la consultation.

La CAPBP s'attache à mettre à jour, sous le logiciel métier d'instruction, l'ensemble des informations réglementaires et cartographiques nécessaires à l'application du droit des sols, dès évolution de ces dernières (Plan Local d'urbanisme Intercommunal et servitudes notamment).

La commune veille à communiquer à la CAPBP toutes informations à intégrer au logiciel métier d'instruction permettant de faciliter et éclairer cette dernière, et notamment :

- Les règlements des dossiers de lotissements issus de permis d'aménager de moins de 10 ans ;
- Les délibérations relatives aux diverses taxes d'urbanisme et participations financières applicables sur son territoire, ainsi que leur éventuelle actualisation, certaines devant figurer en annexes du Plan Local d'urbanisme Intercommunal ;

- Tout acte reçu en mairie relatif aux servitudes d'utilité publiques nécessitant par ailleurs une mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Elle maintient également sous le logiciel métier d'instruction les Certificats d'Urbanisme de simple information (Cua) qu'elle instruit en propre.

La CAPBP s'engage à ce que le logiciel métier d'instruction réponde aux besoins de la dématérialisation de l'instruction entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, dans la limite des contraintes techniques rencontrées par le fournisseur pour s'adapter, dans les meilleurs délais, aux évolutions parallèles de la plateforme étatique dédiée à l'instruction dématérialisée (dite PLATAU à la date de signature de la convention) et à laquelle le logiciel métier d'instruction est obligatoirement rattaché.

La CAPBP prévoit les formations adéquates des personnes utilisatrices en mairie du logiciel métier, a minima au moment de ses évolutions, et à la demande de la commune en cas de besoin.

Elle ne peut être tenue responsable des dysfonctionnements du logiciel métier, mais s'attache à prendre toute disposition en cas de manquement du fournisseur à ses obligations contractuelles.

4.2 – Plateforme dédiée au dépôt dématérialisé des demandes et déclarations d'urbanisme (solution de saisine par voie électronique - SVE)

La Commune ayant a minima pour obligation, depuis le 1^{er} janvier 2022, de permettre aux pétitionnaires de déposer leurs dossiers de demandes et déclarations d'urbanisme sous format dématérialisé, s'engage à utiliser la plateforme de dépôt dédiée, désignée et utilisée par la CAPBP.

La plateforme de dépôt dédiée génère automatiquement un accusé d'enregistrement électronique (AEE) attestant de la date de réception du dossier par la Commune et par conséquent du démarrage des délais d'instruction.

Afin de sécuriser juridiquement cette étape de réception, en adéquation avec la communication assurée par la CAPBP, la Commune informe le public, par les moyens de son choix, et a minima sur son site Internet quand elle en dispose, de l'existence de la plateforme dédiée au dépôt des dossiers dématérialisés, excluant ainsi l'utilisation de toute autre solution de saisine de l'administration par voie électronique (SVE).

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES ET MISSIONS ASSUREES PAR LA COMMUNE

Pour tous les actes d'urbanisme relatifs à l'application du droit des sols entrant dans le cadre de la présente convention, la Commune, sous l'autorité de son Maire, assure les tâches suivantes :

5.1 - Renseignement et accompagnement des pétitionnaires

En tant que guichet unique, la Commune reste l'interlocuteur privilégié des pétitionnaires.

Elle assure le premier niveau de renseignement du public et des professionnels de la construction et de l'immobilier sur la réglementation applicable, la faisabilité du projet et les formalités administratives correspondantes.

Selon les situations et le degré de maturation du projet, elle invite les pétitionnaires à se rapprocher du service instructeur, ainsi que des services partenaires et professionnels pouvant contribuer, par leurs conseils et compétences, à la résolution anticipée de certaines problématiques conditionnant le bon montage et la qualité des projets.
Elle organise, si nécessaire en lien avec la CAPBP, tout échange utile avec eux.

Dans la démarche d'accompagnement des pétitionnaires souhaitant déposer une demande d'urbanisme sous format dématérialisé, la commune les sensibilise sur l'obligation légale de joindre et dénommer sur la plateforme dédiée de dépôt, une par une, les pièces constitutives du dossier.

5.2 - Procédure d'instruction

Dans le cadre de la procédure d'instruction proprement dite du dossier, afin de garantir la sécurité juridique des opérations et de l'acte qui en découle, la Commune veille au bon accomplissement de l'ensemble des tâches suivantes :

a) Dépôt du dossier de demande d'urbanisme :

Quand le dossier est directement déposé en mairie :

- vérification de premier niveau pour éventuelle rectification : adéquation entre le formulaire de demande déposé et le projet à réaliser, complétude du dossier, engagement du demandeur ou du déclarant daté et signé, nombre d'exemplaires ;

Que le dossier soit reçu directement en mairie, par voie postale ou par le biais de la plateforme dédiée au dépôt dématérialisé, sur le logiciel métier d'instruction :

- affectation d'un numéro d'enregistrement et délivrance d'un récépissé au demandeur mentionnant le numéro d'enregistrement, accusant réception de la date de dépôt et le cas échéant, précisant la date à laquelle le défaut de réponse vaut acceptation tacite, ainsi que les possibilités de demandes de pièces complémentaires et de majoration des délais dans le mois suivant le dépôt ;

Dans le cas d'un dépôt dématérialisé, édition de l'Accusé Réception Electronique (ARE) au plus tard dans les 10 jours suivants la réception (AEE) du dossier.

- enregistrement du dossier, sans délai, sur le logiciel métier d'instruction, avec renseignement précis des rubriques indispensables à l'instruction ;
- dans le cas de la réception d'un dossier papier, scan et dénomination, une par une, de la totalité des pièces constitutives du dossier déposé, y compris l'accusé réception du dépôt ;

En cas d'impossibilité technique d'enregistrement du dossier sur le logiciel métier : transmission sans délai par voie postale ou courriel au service instructeur d'un exemplaire du dossier.

- affichage en Mairie (et/ou publication sur le site Internet de la commune) d'un avis de dépôt de la demande de permis ou de déclaration, avant la fin des 15 jours qui le suivent, de manière visible depuis l'extérieur et durant toute la durée de l'instruction ;

- transmission au Préfet d'un exemplaire de la demande de permis, de déclaration préalable ou de certificat d'urbanisme opérationnel dans la semaine qui suit le dépôt (7 jours maximum) ;
- conservation en mairie d'un exemplaire papier du dossier déposé.

b) Instruction du contenu du dossier d'urbanisme :

- alerte du service instructeur sur l'historique éventuel du dossier, et transmission papier ou numérique d'une copie, à sa demande, des archives du dossier à traiter s'il existe un ou plusieurs dossiers antérieurs liés ;
- indication dans le logiciel métier de toutes informations utiles à l'instruction et transmission au service instructeur dans les meilleurs délais (**une semaine maximum**), **de la fiche de renseignements** (dont le modèle est joint en annexe) comportant les informations suivantes :
 - observations éventuelles du Maire sur le contexte dans lequel s'inscrit le projet
 - desserte en réseaux du projet (desserte ou non par les réseaux publics d'eau, d'électricité, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales, intention de la commune de réaliser les travaux de desserte, en précisant le cas échéant dans quel délai et avec quel concessionnaire),
 - présence à proximité du projet d'un bâtiment d'élevage, d'un plan d'épandage, d'un captage d'adduction d'eau potable, d'une station d'épuration, d'un bâtiment industriel, d'une canalisation de gaz, etc...,
 - caractéristiques de la voie de desserte du projet et de l'accès (dangerosité),
 - état de la défense incendie (distance de la borne la plus proche, débit, pression),
 - actualisation des données sur les taxes et participations existantes pour le financement des équipements publics si évolution depuis la dernière transmission des délibérations correspondantes à la CAPBP ;
- consultation, via le logiciel métier, au plus tôt concernant les certificats d'urbanisme et déclarations préalables et obligatoirement **dans la semaine** qui suit le dépôt dans tous les cas (**7 jours maximum**) :
 - o des gestionnaires de réseaux (eau potable, électricité, assainissement eaux usées, assainissement eaux pluviales),
 - o des gestionnaires de voiries autres que communales lorsque le projet a pour effet la création ou la modification d'un accès,
 - o de l'architecte des bâtiments de France lorsque la décision est subordonnée à son avis ou son accord (abords des monuments historiques, sites inscrits...) ;
- consultation, via le logiciel métier ou sous format papier, obligatoirement dans la semaine qui suit le dépôt d'une autorisation de travaux (7 jours maximum) du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du service accessibilité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- transmission du dossier par lettre recommandée avec accusé réception, au plus tôt concernant les certificats et déclarations et obligatoirement **dans la semaine** qui suit le dépôt dans tous les cas (**7 jours maximum**) à l'autorité compétente dans les cas prévus aux articles R 423-10 à R 423-13-2 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- le service déconcentré chargé de l'architecture et du patrimoine pour les immeubles inscrits au titre des monuments historiques,
 - le préfet pour les projets situés dans les sites classés ou en instance de classement et les réserves naturelles,
 - le directeur de l'établissement public du parc national (2 exemplaires du dossier) lorsque le projet est situé dans le cœur du parc national,
 - le préfet (1 exemplaire du dossier) lorsqu'une demande de dérogation prévue à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation est jointe au dossier,
 - le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial (2 exemplaires du dossier dont un sur support dématérialisé) lorsque la demande de permis de construire porte sur un projet relevant de l'article L.752-1 du code du commerce ;
- indication dans le logiciel intercommunal des dates de consultation et des retours d'avis quand la consultation n'a pu être faite que par lettre recommandée avec accusé réception et non via le logiciel métier ; alerte du service instructeur par mail ou téléphone ;
 - transmission au service instructeur de la CAPBP par l'intermédiaire du logiciel intercommunal ou par courriel des réponses auxdites consultations et les suites à donner (extension réseau, demandes d'informations complémentaires etc.) ;
 - notification sans délai au demandeur, **par lettre recommandée avec accusé réception, ou pour tout dossier déposé sous format dématérialisé via la plateforme dédiée**, de tous courriers établis par le service instructeur et relatifs à la demande ou la déclaration, étant entendu que **les notifications relatives aux prolongations et majoration des délais de droit commun, ainsi qu'aux demandes de pièces complémentaires, doivent intervenir avant expiration d'un délai d'un mois suivant le dépôt ;**
 - indication dans le logiciel métier de la date de réception par le pétitionnaire des courriers relatifs **aux prolongations et majoration des délais de droit commun, ainsi qu'aux demandes de pièces complémentaires** et conservation de la copie des accusés de réception correspondant dans le logiciel métier et dans le dossier papier.

c) Notification de la décision et suites :

- relecture de la proposition de décision et signature du maire, après prise en compte par la CAPBP d'éventuelles demandes de corrections dans le respect de l'article 3.4 de la présente convention ;
- préalablement à son envoi au pétitionnaire, inscription sur la décision des dates :
 - d'affichage du dépôt de la demande en mairie,
 - si connue, de transmission de la décision et du dossier correspondant en Préfecture ;
- envoi au pétitionnaire, sans délai et avant la fin du délai d'instruction, de la décision proposée par le service instructeur, par lettre recommandée, avec demande d'accusé de réception, ou pour tout dossier déposé sous format dématérialisé via la plateforme dédiée ;

La lettre recommandée avec accusé réception est obligatoire :

- **si le permis ou la déclaration préalable comprend une prescription**
- **en cas de refus de permis**
- **en cas d'opposition à déclaration préalable**

A défaut, une remise en main propre est possible, obligatoirement contre attestation signée du pétitionnaire et datée du jour de la remise de l'arrêté.

Simultanément, indication de la date d'envoi et de notification dans le logiciel métier pour information du service instructeur.

- au titre du contrôle de légalité, transmission au Préfet de la décision de permis, de déclaration préalable ou du certificat d'urbanisme et d'un exemplaire du dossier complet correspondant, comprenant notamment les avis visés ;

Si non mentionnée sur la décision au moment de l'envoi, information du pétitionnaire par courrier ou courriel de la date de transmission de la décision de permis, de déclaration préalable ou du certificat d'urbanisme et du dossier correspondant en Préfecture.

- au titre du calcul des taxes, transmission du document CERFA du dossier et de la décision correspondante au service de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) restant en charge du recouvrement des taxes correspondant aux autorisations et déclarations déposées avant le 1^{er} septembre 2022, ainsi que pour les transferts et modificatifs d'autorisations rattachés aux dossiers déposés avant cette date ;
- intégration dans le logiciel métier intercommunal, au fur et à mesure de la procédure d'instruction, de toutes les pièces signées par la commune, ainsi que tous les accusés de réception ou consultation, et plus particulièrement celui valant notification de la décision, ces éléments attestant en cas de contentieux, du respect des délais et des modalités propres aux différentes étapes de l'instruction ;
- dans les 8 jours de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable, **affichage** en mairie, de manière visible depuis l'extérieur et pendant 2 mois, de la décision ou d'un extrait de cette décision et, le cas échéant, de la mention de la décision tacite ;

L'exécution de cette formalité fait l'objet d'une mention au registre chronologique des actes de publication et de notification des arrêtés du Maire prévu à l'article R2122-7 du code général des collectivités territoriales,

- à la demande éventuelle des services gestionnaires de l'Etat, vérifications et corrections des fichiers, dits SITADEL à la date de signature la convention, permettant d'établir des statistiques.

5.3- Gestion des actes et opérations encadrant le suivi ultérieur des travaux

a) Suivi de l'ouverture du chantier et de l'achèvement des travaux

- enregistrement sur le logiciel métier des dates de déclaration d'ouverture de chantier

(DOC) et de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) ;

- transmission des déclarations d'ouverture de chantier et attestant l'achèvement et la conformité des travaux et des pièces y afférentes (attestations thermiques, accessibilité, etc.) au service instructeur de la CAPBP, ainsi que de tous actes édités en conséquence (non opposition, courriers de demande de régularisation...);
- transmission avant le 15 de chaque mois aux services gestionnaires de l'Etat et aux concessionnaires réseaux des DOC et DAACT déposées le mois précédent.

b) Contrôle de la conformité des travaux (récolement) :

- réalisation dans un délai maximum de cinq mois des récolements obligatoires, à savoir lorsque les travaux concernent notamment:
 - un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH) ;
 - un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou situé dans un site patrimonial remarquable ou situé dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement ;
 - un secteur couvert par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques

En secteur concerné par un risque inondation, la commune prend toute disposition pour constater de façon fiable le respect des obligations découlant des PPRi quand le récolement implique le contrôle de points mesurés à partir de la cote de référence des plus hautes eaux connues (recours à un géomètre).

- réalisation, dans un délai maximum de 3 mois, des récolements non obligatoires, à charge pour la commune d'apprécier la nécessité de les réaliser;
- en l'absence de contestation de l'achèvement et de la conformité des travaux avec l'autorisation délivrée, établissement et envoi de l'attestation correspondante.
- en cas de non achèvement ou de non-conformité de travaux, rédaction et envoi des courriers de contestation de l'achèvement et de la conformité et de mise en demeure de régularisation.

c) Relevé d'infraction et procédure de régularisation :

- réalisation des constats d'infraction par les agents dûment assermentés de la Commune ou les élus communaux, officiers de police judiciaire ;
- rédaction et envoi aux contrevenants des mises en demeure de régularisation, des courriers les informant de l'établissement de procès-verbaux et des arrêtés interruptifs de travaux correspondants ;
- transmission des procès-verbaux au Procureur de la République.

5.4 Traitement des éventuelles procédures gracieuses et contentieuses générées par l'édition des actes relatifs à l'application du droit des sols

Le maire restant compétent pour délivrer les certificats et autorisations d'urbanisme et se

prononcer sur les déclarations préalables, tout recours, gracieux ou contentieux, intenté par des personnes publiques ou privées, portant sur les actes visés à l'article 2, reste à la charge de la commune qui le confie à la défense de son choix.

La commune informe la CAPBP de tout recours gracieux ou contentieux et des suites données à ceux-ci.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITES ET MISSIONS ASSUREES PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR DE LA CDAPBP

Si le service instructeur reste sous l'autorité hiérarchique du Président de la CAPBP, il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du Maire ou de son représentant désigné.

Pour tous les actes relatifs à l'application du droit des sols entrant dans le cadre de la présente convention, le service instructeur assure les tâches suivantes :

6.1 - Renseignement et accompagnement des pétitionnaires

La CAPBP se tient à disposition de la commune pour tout renseignement nécessaire et demande de rendez-vous.

Elle peut ainsi participer à des rendez-vous organisés en mairie avec les porteurs de projet et les professionnels de l'urbanisme qui les accompagneraient.

Les agents du service instructeur se rendent disponibles dans un délai raisonnable, pouvant cependant varier selon leur charge de travail, notamment évaluée en termes de respects des délais d'instruction et de garantie de sécurité juridique des actes proposés.

Ils reçoivent également, à l'adresse du service instructeur, tout pétitionnaire ou professionnel de l'urbanisme souhaitant des renseignements techniques préalables au dépôt d'une demande d'urbanisme ou nécessaire au cours de l'instruction de celle-ci.

La réception du public se fait sur rendez-vous sollicité auprès du service instructeur qui en informe systématiquement la commune dans l'hypothèse où elle n'en est pas à l'initiative.

6.2 - Procédure d'instruction

Dans le cadre de la procédure d'instruction proprement dite du dossier, afin de garantir la sécurité juridique des opérations et de l'acte qui en découle, la CAPBP veille au bon accomplissement de l'ensemble des tâches suivantes :

a) Dépôt du dossier de demande d'urbanisme :

Dans les cas d'absences évoqués au 3.2, le service instructeur peut exceptionnellement prendre la main sur l'enregistrement des demandes et déclarations déposés sous format dématérialisé, et assurer ainsi l'édition de l'Accusé Réception Electronique (ARE) au plus tard dans les 10 jours suivants la réception (AEE) du dossier.

b) Instruction du contenu du dossier d'urbanisme :

- vérification du caractère complet et recevable du dossier ;
- vérification des consultations effectuées par la Commune définies à l'article 5 ci-dessus et réalisation, le cas échéant, des consultations éventuellement omises ;
- en complément des transmissions et consultations incombant à la Commune, consultation des autres personnes publiques, services ou commissions intéressés et détermination du délai d'instruction au vu de ces dernières ;
- si le dossier déposé justifie d'un délai d'instruction supérieur au délai de droit commun ou se révèle incomplet, proposition au Maire, soit d'une majoration de délai, soit d'une notification de pièces manquantes, soit des deux ;
- transmission de cette proposition au Maire, accompagnée si nécessaire d'une note explicative ; cet envoi se fait au plus tard 5 jours avant la fin du premier mois d'instruction, par voie électronique ;
- examen technique du dossier, notamment au regard des règles d'urbanisme et servitudes publiques applicables au terrain considéré, évaluation des risques juridiques le cas échéant ;
- intégration dans le logiciel métier des retours d'avis éventuellement directement reçus par le service instructeur, information le cas échéant de la Commune par mail ou téléphone, et proposition au maire des suites à donner à l'ensemble des avis recueillis ;
- vérification de la complétude et de la recevabilité des pièces complémentaires remises par le pétitionnaire ;
- à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre du Maire notifiant la demande des dites pièces, transmission au Maire d'un projet de courrier de rejet de la demande de permis ou de déclaration préalable à envoyer par courrier simple au demandeur ;
- alerte préalable de la commune de toutes difficultés ou de tous aspects administratifs, techniques, juridiques ou financiers du dossier susceptibles d'être problématiques, ainsi que de tout élément de nature à entraîner un refus d'autorisation ou une opposition à la déclaration.

c) Proposition de la décision et suites :

- rédaction d'un projet de décision tenant compte du projet déposé, de l'ensemble des règles d'urbanisme applicables et des avis recueillis ; dans le cas nécessitant un avis conforme de l'ABF et si celui-ci est négatif, proposition :
 - soit d'une décision de refus,
 - soit d'une décision de prolongation du délai d'instruction, si le Maire décide d'un recours auprès du Préfet de Région contre cet avis,
- transmission de cette proposition au Maire, accompagnée le cas échéant d'une note

explicative, toute proposition de refus étant signalée et commentée a minima par téléphone ;

- préparation, le cas échéant, de l'arrêté prescrivant les participations d'urbanisme (permis tacite, non-opposition à déclaration préalable tacite) ;
- gestion des fichiers, dits SITADEL à la date de signature de la convention, permettant l'établissement des statistiques et transmission de ceux-ci avant le 15 de chaque mois aux services gestionnaires de l'Etat des décisions prises le mois précédent.

6.3- Gestion des actes et opérations encadrant le suivi ultérieur des travaux

a) Contrôle de la conformité des travaux (récolement) :

- à la demande de la Commune, pour des dossiers conséquents ou à enjeux, dans la limite des capacités organisationnelles du service instructeur, accompagnement des agents dûment assermentés de la commune ou des élus communaux, officiers de police judiciaire, en vue de réaliser les récolements, et uniquement en appui technique de ceux-ci ;
- à la demande de la Commune, dans la limite des capacités organisationnelles du service instructeur, assistance à la rédaction des courriers d'opposition à l'achèvement et à la conformité des travaux avec l'autorisation délivrée et de demande de régularisation.

b) Relevé d'infraction et procédure de régularisation :

- à la demande de la Commune, dans la limite des capacités organisationnelles du service instructeur, accompagnement des agents dûment assermentés de la commune ou des élus, officiers de police judiciaire, en vue de réaliser les constats d'infraction, et uniquement en appui technique de ceux-ci ;
- assistance à la Commune pour la rédaction des constats, mise en demeure de régularisation, procès-verbaux, éventuels arrêtés interruptifs de travaux et courriers d'accompagnement à adresser aux contrevenants et au Procureur.

6.4 Traitement des éventuelles procédures gracieuses et contentieuses générées par l'édition des actes relatifs à l'application du droit des sols

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux recours gracieux et contentieux engagés par une ou plusieurs communes membres de la CAPBP contre une ou plusieurs communes membres de la CAPBP.

La CAPBP apporte son concours à la Commune pour l'analyse des recours gracieux, intentés par des personnes publiques ou privées, portant sur les actes visés à l'article 2 et pour la rédaction des réponses correspondantes.

Elle procède à l'instruction du recours et à l'analyse du risque avant de proposer à la Commune une stratégie de défense ainsi que, le cas échéant, une proposition de lettre d'accusé réception ou de rejet exprès du recours gracieux.

La CAPBP apporte son concours à la Commune pour l'analyse des recours contentieux et se tient à disposition de la défense de son choix pour toute précision permettant d'éclairer et étayer les écritures de cette dernière. Elle peut relire les mémoires proposés par la défense.

Hors procédures d'urgence et à la demande écrite du maire, la CAPBP peut accepter de représenter directement la commune en défense selon le degré de complexité du contentieux considéré et de la charge de travail du service. Dans ce cas, la CAPBP se charge de rédiger des projets de mémoire en défense, d'accompagner la Commune lors de l'audience, si elle le souhaite, et de rédiger, le cas échéant, des projets de notes en délibéré.

La commune transmet sans délai à la CAPBP toutes les pièces communiquées par la juridiction saisie dans le cadre du contentieux.

Les différentes écritures produites par la CAPBP pour le compte de la commune lui seront transmises par voie électronique pour avis, pour signature et communication à la juridiction compétente.

ARTICLE 7 – LITIGES

La commune s'engage à ne pas appeler en garantie la CAPBP et à ne pas engager d'action récursoire pour tout litige, sauf en cas de faute grave dans l'exécution de la présente convention.

En tout état de cause, la responsabilité de la CAPBP, y compris financière, ne pourra pas être recherchée lorsque la décision proposée par le service instructeur ne sera pas en tout ou partie suivie par la Commune.

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Sauf impossibilité juridique ou sauf urgence, après épuisement des voies de médiation prévue par le code de justice administrative, les parties recourront au Tribunal Administratif de Pau.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

La CAPBP et la commune déclarent, chacune en ce qui les concerne, avoir souscrit un contrat responsabilité civile couvrant les responsabilités du fait de leurs biens, de leur activité et de leurs agents agissant pour leur compte.

ARTICLE 9 – IMPACT DE LA MISE EN COMMUN DU SERVICE DE LA CAPBP

A titre indicatif, au jour de la signature de la présente convention, le service commun comprend 8 postes.

Les agents qui les occupent sont déjà en charge des missions décrites ci-avant.

L'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour ces

agents ne sont pas remis en question.

ARTICLE 10 – DUREE- RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable pour une durée similaire par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée avant cette date par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un délai de préavis de 6 mois.

En tout état de cause, l'instruction des recours gracieux, contentieux, et des demandes d'autorisation d'urbanisme déposés avant le terme de la présente convention, quel qu'en soit le motif, sera poursuivie par la CAPBP jusqu'à la date d'intervention de la décision correspondante.

Fait le

Le Maire de

Fait le

Le Président de la CAPBP

François BAYROU

Annexe 1 : Modèle de fiche de renseignements

Annexe 2 : Clauses relatives à la protection des données personnelles

Annexe 3, le cas échéant : Arrêté de délégation de signature pris en application de l'article 3.5

Annexe 4 : Fiche d'impact

Numéro du dossier : Date de dépôt :

Annexe 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Commune :

Type de dossier :

Projet :

Demandeur :

Adresse du demandeur :

Adresse du terrain :

Références cadastrales du terrain :

SITUATION ET ENVIRONNEMENT DU PROJET

Zone du PLUi : Si plusieurs zones, précisez :

Périmètre ABF :

Voisinage économique et industriel générant des nuisances à proximité :

Voisinage agricole – bâtiments agricoles à moins de 50 m du projet :

Si oui, indiquez ci-dessous sa nature, la distance avec le projet, le nom et l'adresse de l'exploitant et si l'exploitation est classée pour l'environnement.

Aléas de risques naturels (inondations, glissement, risque sismique...) :

Si oui, précisez :

Historique :

Le terrain est-il issu d'une plus grande propriété :

Si oui, indiquez la parcelle mère, le numéro de dossier (DP ou PA), le nom du lotissement :

EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Équipements publics	Capacité	Desservi	Sera desservi	Avant le	Concessionnaire	Prise en charge communale
Eau potable						
Eaux usées						
Eaux pluviales						
Électricité						
Voirie publique						
Voirie privée						
Sécurité incendie						

FISCALITÉ (taxes, redevances et participations)

- Taxe d'aménagement – Délibération en date du - Taux :
- Redevance d'archéologie préventive (Art. L 524-1 du code du patrimoine)
- Participation pour voirie et réseaux divers (Art. L332-11.1), instituée par délibération générale en date du / Délibération spécifique liée au projet : Montant :
- Équipement propre (Art. L332-15), joindre l'accord du demandeur
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (Art. L 1331-7 code de la santé publique)
- Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles – Taux :
- Autres, Précisez :

ECHANGE PREALABLE (porteur du projet et maîtrise d'œuvre) :

OBSERVATIONS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET

Indiquer ci-dessous vos éventuelles observations et les prescriptions souhaitées

Date :

Signature :

Annexe 2 : Clauses RGPD

I. Objet

Les présentes clauses ont pour objet de préciser et définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à effectuer pour le compte de la Commune signataire les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de la convention de service commun, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « **le règlement européen sur la protection des données** »).

II. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est autorisée à traiter pour le compte de la Commune signataire, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les actes d'urbanisme relatifs à l'application du droit des sols délivrés sur le territoire de la Commune signataire.

La nature des opérations réalisées sur les données est : consultation, collecte de données, modification, archivage

La finalité du traitement est l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme.

Les données à caractère personnel traitées sont : Nom, prénom, Adresse postale, adresse mail, date et lieu de naissance, Nom du représentant de la personne morale.

Les catégories de personnes concernées sont les personnes physiques et morales.

III. Obligations de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées vis-à-vis de la Commune signataire

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à :

1. Traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/font l'objet de la sous-traitance
2. Traiter les données **conformément aux instructions** de la Commune signataire figurant sur la présente convention de service commun. Si la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** la Commune signataire. En outre, si la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer la Commune signataire de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
3. Garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention
4. Veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu de la présente convention :
 - s'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

IV. Droit d'information des personnes concernées

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, au moment de la collecte des données, doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement, l'information relative aux traitements de données qu'il réalise.

V. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées doit aider la Commune signataire à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, des demandes d'exercice de leurs droits, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à l'adresse déterminée par la Commune signataire.

VI. Notification des violations de données à caractère personnel

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées notifie à la Commune signataire toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à la Commune signataire, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Après accord de la Commune signataire, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées notifie à l'autorité de contrôle compétente (la CNIL), au nom et pour le compte de la Commune signataire, les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que la Commune signataire propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

VII. Mesures de sécurité

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;

- une procédure visant à tester, à l'analyser et à l'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

VIII. Délégué à la protection des données

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées communique à la Commune signataire **le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données**, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Coordonnées DPO Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : Pantxika INDABURU
dpo@agglo-pau.fr.

IX. Registre des catégories d'activités de traitement

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées déclare **tenir par écrit un registre** de tous les traitements effectués pour le compte de la Commune signataire comprenant :

- le nom et les coordonnées de la Commune signataire pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte de la Commune signataire ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
 - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
 - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

X. Documentation

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées met à la disposition de la Commune signataire la **documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par la Commune signataire ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

XI. Obligations de la Commune signataire vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

La Commune signataire s'engage à :

1. fournir à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées les données visées au II des présentes clauses
2. documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

3. veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

4. superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Service commun d'instruction Péri-urbain

FICHE D'IMPACT RESULTANT DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Effets sur l'organisation et les conditions de travail

Les agents travailleront à leur poste de travail actuel.

Les agents transférés occuperont des postes similaires à leur situation antérieure et s'intégreront à leur nouvelle collectivité pour occuper des postes vacants dans l'organigramme actuel.

Les agents du service mutualisé dépendront hiérarchiquement du Directeur de leur service. Ils dépendent de l'autorité territoriale concernée par les missions qu'ils seront amenés à réaliser, conformément à l'article 6 de la convention.

Effets sur la rémunération et les droits acquis pour les agents

Il n'y a pas d'incidence sur les agents non transférés.

Les agents transférés conserveront leur rémunération, leur régime indemnitaire ainsi que leur ancienneté, les conditions de rémunération de la Ville de Pau et de la CAPBP étant homogènes.

EFFECTIFS DU SERVICE MIS EN COMMUN <i>(à titre indicatif - pour information : base avril 2023)</i>	
Libellé du service	Postes mutualisés
SERVICES DE LA CAPBP	
DUACD	8

LE MAIRE DE LA VILLE DE

Vu les articles L.2122-19, L.2122-20 et L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.423-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées du 2023 portant création du service commun en matière d'instruction et d'application du droit des sols et autorisant le Président à signer la convention afférente ;

Vu la délibération du conseil municipal du2023 portant création du service commun en matière d'instruction et d'application du droit des sols et autorisant le Maire à signer la convention afférente ;

Vu la convention de service commun en matière d'instruction et d'application du droit des sols signée le2023 ;

Vu la lettre du 2023 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a fait part de son accord pour que le Maire délègue sa signature aux agents du service instructeur de la CAPBP ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations prévus au Titre II du Livre IV du code de l'urbanisme d'attribuer délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes.

ARRETE :

Article 1

Délégation de signature est donnée aux agents suivants du service commun relatif à l'instruction et l'application du droit des sols géré par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées :

- M./Mme, *fonction* :
- M./Mme, *fonction* :

Article 2

La délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté porte notamment, dans le cadre de l'instruction par chaque agent délégué des dossiers d'autorisations ou de déclarations prévus au Titre II du Livre IV du code de l'urbanisme, sur :

- la signature des courriers de demandes de pièces complémentaires dans les conditions des articles R.423-38 et suivants du code de l'urbanisme ;
- la signature des courriers de majoration, prolongation et suspension des délais dans les conditions des articles R.423-42 et suivants du code de l'urbanisme ;

Article 3 - La signature devra être accompagnée du prénom, nom et qualité des bénéficiaires de la présente délégation.

Article 4 -

Rédaction de l'article 4 à retenir pour les communes de moins de 3 500 habitants **n'ayant pas décidé de déroger** par voie de délibération à l'obligation de publier leurs actes réglementaires sur leur site internet (art L.2131-1 et R.2131-1 CGCT)

Monsieur le Maire de est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié sur son site internet.

[OU]

Article 4 -

Rédaction de l'article 4 à retenir pour les communes de moins de 3 500 habitants **ayant décidé de déroger** par voie de délibération à l'obligation de publier leurs actes réglementaire sur leur site internet

Monsieur le Maire de est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et affiché ou publié sur papier.

Article 5 – En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau, soit par courrier (50 Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU cedex), soit par la plate-forme télérecours (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication [ou] de son affichage.

Supprimer la mention inutile en fonction du choix retenu par la commune de déroger à l'obligation de publier les actes sur internet

Fait à, le

Prénom Nom

Maire de



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 59 Modification de la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable.

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.631-3 du code du patrimoine, la commission locale du site patrimonial se compose de trois collèges permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'Etat, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a ainsi désigné les représentants ci-après au sein des trois collèges :

Collège des élus :

- Monsieur Michel CAPERAN titulaire, Monsieur Jean LACOSTE suppléant ;
- Monsieur Pascal GIRAUD titulaire, Monsieur Thibault CHENEVIÈRE suppléant ;
- Monsieur Jean-Louis PERES titulaire, Madame Véronique LIPSOS-SALLENAVE suppléante ;
- Madame Alexa LAURIOL titulaire, Monsieur Gilbert DANAN suppléant.

Collège des associations :

- Le CAUE 64 représenté par Monsieur Renaud BARRES, titulaire, et Madame Claire RENAULT, suppléante ;
- Le Pavillon de l'architecture représenté par Madame Lucie DUBEDOUT-VILCHES, titulaire, et Monsieur Julien CAMBORDE, suppléant ;
- La fondation du Patrimoine représentée par Monsieur Jean MASMONTET, titulaire, et Madame Cécile LATOUR, suppléante.
- Les vieilles maisons françaises représentées par Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, titulaire, et Madame Micheline SCHNURMACHER, suppléante.

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Brigitte OTTLE, représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, titulaire, et Monsieur Serge GALLAZZINI représentant la chambre de commerce, d'industrie et du tourisme Pau Béarn, suppléant ;
- Madame Séverine PUCHEU, Inspectrice départementale des sites (DREAL), titulaire, et Madame Annie TARDIVON, Paysagiste-Conseil de l'Etat, suppléante ;
- Madame Sandra PLANCHEZ, architecte conseil de l'Etat, titulaire, et Monsieur Benoît MANAUTE, maître de conférences ;
- Monsieur Bruno PALLAS, délégué territorial Béarn, titulaire, et Monsieur Claude LAROCHE, Chercheur Inventaire, Région Nouvelle Aquitaine, suppléant.

À la suite de la démission de Mme Alexa LAURIOL de son poste de conseillère communautaire, il vous est proposé d'approuver les modifications suivantes au sein du collège des élus :

- Monsieur Gilbert DANAN est désigné en qualité de membre titulaire en remplacement de Madame Alexa LAURIOL.

- Madame Christelle BONNEMASON-CARRERE est désignée en qualité de membre suppléant de Monsieur Gilbert DANAN, titulaire.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver la modification de la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable telle que présentée ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 60 Convention de partenariat avec le CAUE 64 : avenant n°1

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 30 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé la convention tripartite avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64) et la ville de Pau.

Par convention cadre, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques ont arrêté les modalités d'une coopération durable en définissant pour la période 2022-2024 des axes d'intervention qui ont vocation à être déclinés en programme annuel. Conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention cadre précitée, le programme 2023 est défini par voie d'avenant.

Aussi, il est proposé que la programmation pour l'année 2023 porte sur les axes suivants :

- Axe 2 : l'animation et le développement d'outils d'information, de concertation, de médiation et d'actions culturelles et pédagogiques (animations sur le thème des jardins et des paysages, participation à l'organisation des rendez-vous de l'urbanisme) ;
- Axe 3 : l'accompagnement et l'expertise des démarches de valorisation du patrimoine architectural et paysager (accompagnement des services instructeurs du droit des sols, contribution aux travaux des commissions locales et techniques) ;

La conduite des actions issues de chaque axe donne lieu à une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût de revient, arrêtée chaque année d'un commun accord entre les parties lors de la détermination du programme et versée par la collectivité au titre d'une contribution générale au fonctionnement du CAUE 64.

Cette contribution, d'un montant total de 4 080 € pour la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, correspond à la réalisation des actions suivantes :

- action 5 : participation forfaitaire à hauteur de 4 080 € s'agissant d'une action de sensibilisation tout public d'ampleur (rendez-vous de l'urbanisme) ;

Par ailleurs, en application de l'article 4 de la convention cadre, le montant de l'adhésion 2023 est fixé à 2 200 € pour la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'avenant n°1 à la convention tripartite entre le CAUE 64, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau ;**
- 2. Autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 ;**
- 3. Approuver la participation financière de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées d'un montant de 2 200 € et relative à l'adhésion au CAUE 64 ;**

4. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 011, fonction 201, article 6281 ;

5. Approuver la participation financière de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées d'un montant de 4 080 € et relative aux actions réalisées pour l'année 2023 ;

6. Décider que les crédits correspondants sont inscrits au budget en section de fonctionnement, chapitre 011.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**Avenant n° 1
à la convention cadre de partenariat 2022 - 2024
entre le CAUE des Pyrénées-Atlantiques,
la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
et la Ville de Pau**

Entre

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau, représentées par son président et maire, Monsieur François BAYROU dûment autorisé par délibérations des 30 juin 2022 et 27 juin 2022,

ci-après dénommées la CAPBP et la Ville
d'une part,

Et

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques, 4 place Reine Marguerite représenté par son Président, Madame Bénédicte LUBERRIAGA, agissant en cette qualité conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts types des CAUE (décret n°78-172 du 9 février 1978)

ci-après dénommé le CAUE 64
d'autre part,

PRÉAMBULE

Par convention cadre signée le 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, la Ville de Pau et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques ont arrêté les modalités d'une coopération durable en définissant pour la période 2022-2024 des axes d'intervention qui ont vocation à être déclinés en programme annuel. Conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention cadre précitée, le programme 2023 est défini par voie d'avenant.

Il est donc convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PROGRAMMATION ANNUELLE

La programmation 2023 porte sur l'accompagnement de la CAPBP et de la Ville de PAU sur les actions suivantes :

Axe 1 : Accompagnement sur la définition et la conduite des démarches de projet

Action 1 (Agglomération) : Accompagnement des démarches de planification

- Accompagnement des réflexions conduisant à l'évolution des documents réglementaires (PLUi, SPR-AVAP, SPR-PSMV) ;

Action 2 (Agglomération) : Amélioration de l'habitat et revitalisation des centres-bourgs (Sans objet)

Action 3 (Pau) : accompagnement des projets de la Mission Ville-Jardin
Expertise auprès de la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des projets « parcs et jardins » en cours et accompagnement des équipes techniques municipales par :

3.1 – des conseils ponctuels notamment en référence aux études de diagnostic, enjeux et d'orientations d'aménagement réalisées par le C.A.U.E. 64 sur les parcs et jardins d'intérêt de Pau (Lawrance 2017, St-Basil's 2019, Kofu 2019 et Beït Rahat 2020) ;

3.2 – un suivi sous forme d'expertise régulière :

- participation et contribution aux COTECH relatifs à des projets d'aménagement, de requalification ou de création de parcs, jardins, promenades et autres espaces publics plantés ;

- visites commentées de parcs et jardins auprès des services concernés ;

3.3 – la production sur 2023/2024 d'un document de diagnostic, enjeux et orientations d'aménagement sur l'ancien jardin d'acclimatation, situé à l'aplomb du boulevard des Pyrénées.

Action 4 (Pau) : Accompagnement sur les études stratégiques du patrimoine arboré

- o Accompagnement d'études et d'expertises, et conseils à la maîtrise d'ouvrage.

Axe 2 - Animation et développement des outils d'information, de concertation, de médiation et d'actions culturelles et pédagogiques

Action 5 (Agglomération) : Rendez-vous de l'urbanisme

- o 5.1. Organisation conjointe de la manifestation, montage et animation des manifestations en lien avec les services communautaires et les acteurs locaux de l'architecture et de l'urbanisme. En 2023, cette animation prendra la forme d'une soirée d'information et d'échanges.
- o 5.2. Assistance à la communication sur l'événement (prestataire video, conception des supports matériels, diffusion des médias, constitution et gestion de la base de données contacts, prise des inscriptions et leur suivi, dossier de presse...).

Action 6 (Agglomération) : Rendez-Vous aux Jardins

6.1 - Valorisation régulière des parcs et jardins de l'agglomération par l'organisation d'une après-midi de visites commentées dans le cadre des Rendez-Vous aux Jardins. Edition 2023 : jardin d'acclimatation et jardin pyrénéen en passant par le parc Beaumont.

6.2 – Production annuelle d'un panneau dans le cadre de l'exposition photos C.A.U.E. 64 « Portraits de jardins » : jardin d'acclimatation (2023) et jardin pyrénéen (2024).

Axe 3 - Accompagnement et expertise des démarches de valorisation du patrimoine architectural et paysager

Action 7 : (Pau et Agglomération) : Conseil sur projet - accompagnement des services d'instructions ADS pour prolonger l'action du Conseil auprès des particuliers sur une fréquence d'une journée par mois. Une demi-journée par semestre pourra être affectée à l'animation du réseau autour de l'examen collectif de dossiers à fort enjeu.

Une permanence ponctuelle pourra être envisagée dans les locaux de la future maison de l'habitat et du patrimoine de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.
Accompagnement des services communautaires dans la rédaction d'un guide sur l'intégration des panneaux solaires.

Action 8: (Pau et Agglomération) : contribution aux travaux des commissions locales, comités techniques, jury, CLSPR, commission ADS...

Action 9: (Agglomération) : contribution à la transition énergétique (Plan action climat énergie, TEPCV, Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (Sans objet).

ARTICLE 2 - MONTANT DE LA PARTICIPATION 2023

En application des dispositions de l'article 4 de la convention cadre, il est précisé que le montant de l'adhésion calculée sur la base des dispositions arrêtées par l'Assemblée générale du CAUE 64 s'élève, en 2023, à 1 320 € pour la Ville de Pau et à 2 200 € pour l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (AG 23 juin 2017).

Par ailleurs, une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût de revient, arrêtée chaque année d'un commun accord entre les parties, lors de la détermination du programme annuel et versée par la collectivité au titre d'une contribution générale au fonctionnement du CAUE 64 est, pour l'année 2023, fixée comme suit :

- o 4080 € pour la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, soit
 - action 5 : participation forfaitaire à hauteur de 4080 € s'agissant d'une action de sensibilisation tout public d'ampleur ;
- o 2760€ pour la Ville de Pau, soit :
 - action 3.3 : participation forfaitaire à hauteur de 2760 € pour l'accompagnement de projets (coût 3360 € pour 10 jours de diagnostic et 4 jours de conception graphique auquel est soustrait 600 € correspondant au reliquat de 2,5 jours du forfait de 2021).

Il est précisé que :

- o Les autres actions de conseil et d'expertise simples, ou d'échanges collaboratifs avec les services communaux et communautaires, entrent dans le champ d'intervention commun des missions du CAUE et ne font pas l'objet de contributions particulières.

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Le présent avenant complète la convention cadre pour la programmation et la participation 2023, toutes les autres dispositions demeurent applicables.

Fait à Pau, le
en trois exemplaires

Pour la
Ville de Pau

Pour la Communauté
d'Agglomération Pau-Béarn-
Pyrénées

Pour le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement des Pyrénées-
Atlantiques

Le Maire
François BAYROU

Le Président
François BAYROU

La Présidente
Bénédicte LUBERRIAGA



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 61 Dénomination du jardin et de son allée d'accès entre la place Marguerite Laborde et la rue Carnot à Pau

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Plusieurs parcelles nues attenantes à la médiathèque intercommunale André Labarrère (MIAL) représentant environ 2 500 m² étaient fermées au public et avaient été aménagées en partie sommairement mais restaient sans usages.

L'émergence de trois grands projets (Passage Carnot, Cité judiciaire et Transmettem) et la présence de deux équipements publics (MIAL et école Henri IV) ont permis de reconsidérer cet espace peu qualifié jusqu'alors comme un jardin en cœur d'îlot de centre-ville.

Grâce à la désimperméabilisation des sols et à une végétalisation conséquente, ce jardin offre un îlot de fraîcheur et un espace de récréation et d'agrément pour les habitants, les visiteurs et les travailleurs de ce quartier du centre-ville de Pau.

Entièrement piéton entre la rue Carnot et la place Marguerite Laborde, l'aménagement de ce jardin a permis de sécuriser l'entrée de l'école Henri IV qui a ainsi vu le transfert de son portail d'entrée sur cet espace piéton, apaisé, en retrait des circulations automobiles.

Ce jardin est également en lien direct avec la Calandreta, école occitane hébergée au sein du pôle Transmettem.

Par conséquent, beaucoup d'écoliers fréquenteront matin et soir cet espace pour rejoindre leurs établissements d'enseignement.

Historiquement, l'école Henri IV est ouverte à la moitié du XIX^{ème} siècle sur un large espace public piéton et planté d'arbres nommé « place des écoles ». Cette toponymie a disparu en 1897 pour être remplacée par la « place de la République ».

Par conséquent, pour faire lien avec le passé et également traduire les usages de ce nouveau lieu ouvert au public, ce jardin sera nommé dans sa partie centrale le « jardin des écoliers ». La contre-allée à l'est de la MIAL permettant de rejoindre le jardin depuis la place Marguerite Laborde sera nommée « allée des écoliers ».

Les parcelles étant encore propriété de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, leur dénomination relève de son ressort. Le conseil municipal de la ville de Pau, en sa séance du 26 juin 2023, a émis un avis favorable sur cette proposition de dénomination.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir, selon le plan annexé :

- 1. Dénommer l'espace à l'arrière de la MIAL et de l'école Henri IV, jardin des écoliers.**
- 2. Dénommer la contre-allée à l'est de la MIAL entre la place Marguerite Laborde et le jardin, allée des écoliers.**

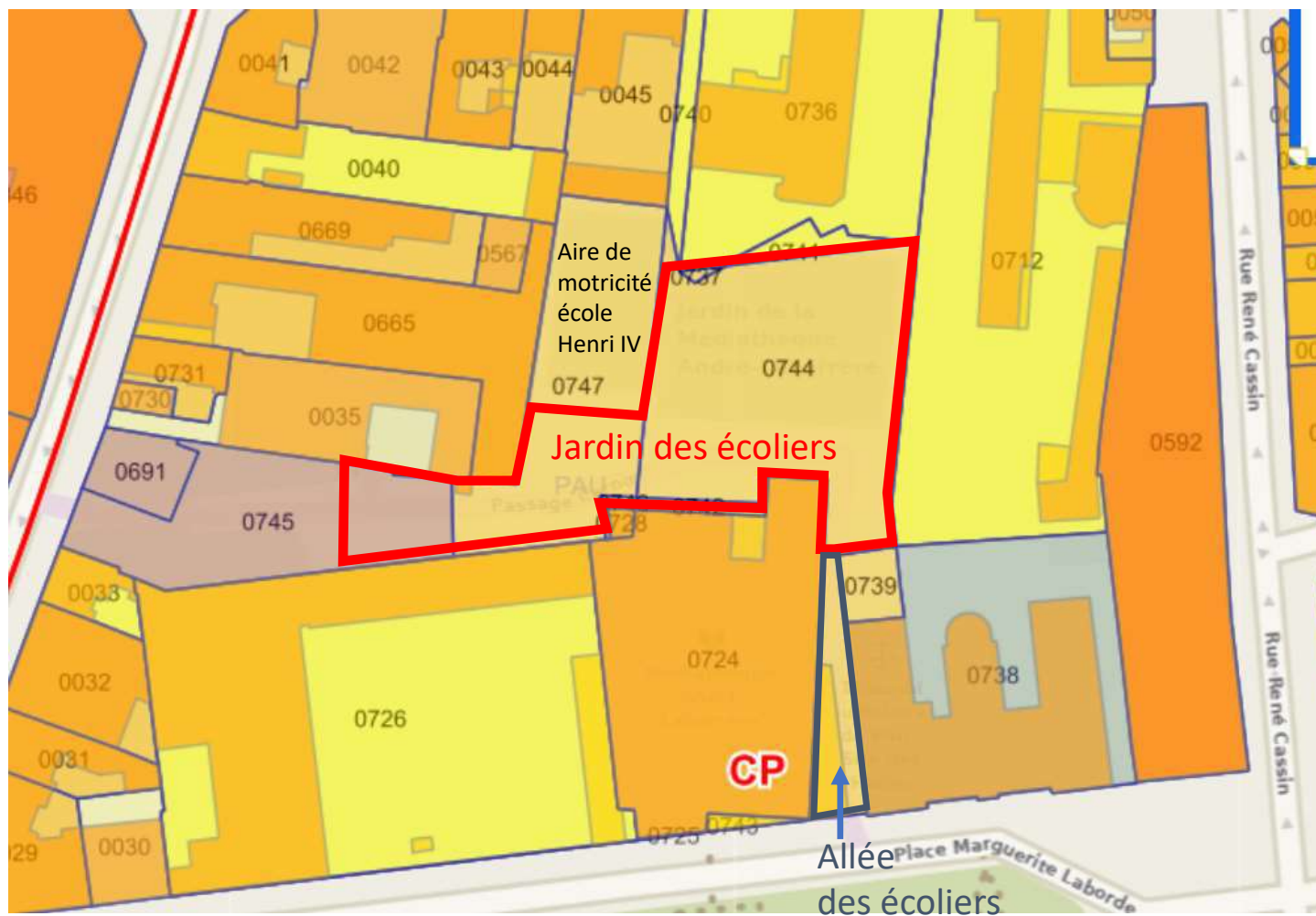
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Plan de situation pour la dénomination du jardin et de son allée d'accès
entre la place Marguerite Laborde et la rue Carnot à Pau





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 62 Attribution d'indemnités dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'entrée Est de la ville de Pau

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mutation (démolition/reconstruction) d'un îlot insalubre dit « îlot Batsalle », l'agglomération a bénéficié d'une opportunité d'acquisition foncière permettant d'envisager l'aménagement du carrefour situé à l'intersection de la rue de Batsalle, de l'avenue du Général de Gaulle et du boulevard d'Alsace Lorraine.

Par ailleurs, en lien avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation concernant la route de Tarbes inscrite au PLUi approuvé en décembre 2019, des réflexions en cours sur l'élaboration d'un plan guide d'aménagement des espaces publics du cœur de ville, et dans un contexte global d'aménagement des entrées de ville et du développement des modes actifs, la collectivité a souhaité accompagner cette transformation d'îlot aux portes du centre-ville par une intervention d'envergure sur l'espace public. Cette opération répondra également à un besoin de pacification et de fluidification des principaux carrefours de la Boucle.

L'état des lieux démontre qu'actuellement, le boulevard du Général de Gaulle est une porte d'entrée du centre-ville très difficilement lisible pour les usagers. En effet, bien qu'à environ trois-cents mètres du centre historique, l'axe comporte jusqu'à quatre voies de circulation dédiées aux véhicules avec une partie congrue de l'espace public réservée aux modes actifs. Les trottoirs ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les quelques aménagements cyclables existants présentent des discontinuités et ne sont pas à la hauteur des enjeux inscrits dans le plan vélo de l'agglomération.

Ainsi, le périmètre de l'opération s'inscrit sur l'avenue du Général de Gaulle situé le territoire de la ville de Pau, de l'intersection avec le carrefour des Allées de Morlaàs, la rue Russel (carrefour compris), le carrefour de la rue Castetnau et de la rue Arribes (carrefour compris). L'aménagement concerne l'intégralité des espaces publics, de façade à façade et inclut le raccordement des rues secondaires y compris l'intégralité de la rue Batsalle.

Les grands principes de requalification des espaces publics reposent sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'image de l'entrée de ville dans le cadre du projet global "action cœur de ville" et créer un effet de seuil d'entrée du centre-ville constitué,
- Accompagner la mutation de l'îlot Batsalle pour faciliter les nouveaux usages et l'accès à la nouvelle résidence,
- Conforter et renforcer les espaces verts existants en considérant la nature comme élément clé pour s'adapter au changement climatique conformément aux orientations du PCAET,
- Favoriser le développement des modes doux et actifs par un partage de l'espace public, avec une continuité cyclable de qualité entre les allées de Morlaàs et le centre-ville ainsi que la sécurisation des modes actifs dans les carrefours,
- Réorienter les flux de véhicules légers vers un contournement du centre-ville par le boulevard Alsace Lorraine,
- Préfigurer une ligne de transport performante sur l'axe est - ouest,
- Rénover le réseau d'éclairage public afin de générer des économies d'énergie.

Compte tenu de l'importance de ces travaux et de leur impact sur l'activité des commerces et artisans implantés sur les voies concernées, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 31 mars 2022 modifiée par délibération du 8 décembre 2022, de constituer une commission d'indemnisation amiable chargée d'examiner et d'étudier les demandes indemnitaires des commerçants et artisans qui justifieraient d'un préjudice.

Conformément aux règles applicables aux dommages de travaux publics, la responsabilité sans faute de l'administration peut en effet être engagée à l'égard des tiers sous réserve qu'ils subissent un préjudice anormal et spécial directement causé par les travaux occasionnés.

Le dispositif d'indemnisation étant principalement destiné aux petites et moyennes entreprises qui rencontreraient de sérieuses difficultés dues à la réalisation des travaux publics, sont exclues et inéligibles au dispositif les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2,5 millions d'euros par an hors taxe.

L'indemnisation est accordée aux commerçants, artisans et membres des professions libérales qui subissent ou ont subi des troubles sérieux, une diminution notable de leurs activités, et une perte de marge brute de plus de 10% en comparaison des trois exercices comptables des années précédentes, liée aux travaux d'aménagements de l'entrée Est de la ville de Pau.

L'indemnisation proposée ne pourra excéder 20 000 € et 10 % de son montant seront systématiquement défalqués au titre du préjudice normal.

Pour chaque dossier soumis à l'avis de la commission, un rapport d'expertise permet d'apprécier, outre un préjudice commercial éventuel basé sur l'étude du chiffre d'affaires, la situation économique individuelle par rapport à l'environnement conjoncturel du secteur.

L'analyse technique est réalisée par les services municipaux et l'analyse financière par le prestataire retenu à cet effet, à savoir le groupement Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La commission se prononce au vu de ce rapport pour déterminer le préjudice indemnisable et rend un avis assorti, s'il y a lieu, d'une proposition chiffrée. Le conseil communautaire reste seul compétent pour décider d'accorder ou de refuser le versement d'une indemnité aux demandeurs.

Lors de sa séance du 27 février 2023, la commission d'indemnisation amiable a examiné une réclamation indemnitaire.

Le tableau synthétisant la proposition de la commission d'indemnisation amiable est joint au présent rapport.

Cette évaluation des préjudices réalisée par la commission d'indemnisation amiable est calculée sur une partie de la durée des travaux, soit à compter du 1^{er} novembre 2022.

Or, conformément à une jurisprudence administrative constante, la responsabilité de la commune pour dommages de travaux publics ne peut être engagée que lorsque le dommage est direct, c'est-à-dire qu'il présente un lien de causalité direct et immédiat avec le chantier.

L'indemnité proposée en application de ces principes s'établit comme suit :

« BOULANGERIE-PÂTISSERIE MELO – 36 Avenue du Général de Gaulle » 1 000 € répartis comme suit :

- **0 €** entre le 1^{er}/03/23 et le 30/04/23, après déduction faite du reliquat d'avance de 5 000 € accordée par le conseil communautaire lors de la séance du 30/03/23,
- **1 000 €** au titre d'une avance,

La proposition d'indemnisation se matérialise par une convention établie sous la forme de protocole d'accord transactionnel qui est régit par les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs à la transaction amiable. L'acceptation par le demandeur de l'offre de transaction proposée par la ville de Pau pour la réparation de son préjudice, entraîne la caducité de toute procédure contentieuse éventuellement engagée et s'oppose à toute action contentieuse ayant le même objet et fondée sur les mêmes motifs.

Le projet de protocole transactionnel à conclure avec le demandeur est joint à la présente délibération. Les rapports d'expertises sont consultables auprès de la Direction Mobilités & Espaces Publics, 22 Rue Roger Salengro, 64000 PAU.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Accorder une avance de 1 000 €, pour la prochaine phase de travaux,**
- 2. Approuver le protocole d'accord transactionnel et autoriser Monsieur le Président à le signer ;**
- 3. Imputer les dépenses correspondantes au BP 2023 - Chapitre 67 - Fonction 94 – Article 678.**

Conclusions adoptées



suivent les signatures,


pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

CIA TRAVAUX ENTRÉE EST DE LA VILLE DE PAU RAPPORT TECHNIQUE

Numéro de dossier	CIA - N° 02
Nom du dossier	Monsieur MELO Philippe - Boulangerie Pâtisserie
Adresse	36 Ave du Général de Gaulle

<p>Synthèse de la demande reçue le 7 septembre 2022.</p>	<p>Monsieur MELO est installé depuis novembre 2012 La boulangerie est ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis, samedis de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19 h. Les mercredis et dimanches de 7 h 30 à 13 h. Son épouse Madame Béatrice MELO est salariée à mi-temps (24 heures / semaine).</p>
<p>Carte de localisation de l'activité</p>	
<p>Avis des services Projets Espaces Publics</p> 	<p>1. <u>Placette Arribes / Dame Blanche / Du 1^{er} août au 16 décembre 2022 :</u></p> <p><u>Travaux situés sur partie la partie Faubourg : carrefour Castetnau / Faisans / De Gaulle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Rue Castetnau sera interdite à la circulation automobile et au stationnement entre le n° 1 et le n° 14, • La Rue Arribes sera mise en impasse, et le stationnement interdit entre le n)1 et le n° 8. • Pour conserver le double sens de circulation entre l'Ave du Général de Gaulle et la Rue Henri Faisans, axe sortant et entrant du cœur de ville, le stationnement entre le N° 1 et le N°

	<p>de la rue Henri Faisans sera neutralisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le stationnement de l'Ave du Général de Gaulle entre le N°1 / 4 et N°34/44 sera également interdit. <p>1. <u>Faubourg Sud : Faisans / De Gaulle : Du 4 janvier 2023 au 28 février 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un alternat sur l'Ave Général de Gaulle dans sa partie comprise entre la Rue Castetnau/ Faisans et le Boulevard Alsace Lorraine ? Suppression du stationnement, côté pair, Ave du Général de Gaulle <p><u>En termes de communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontres des commerces avec réponse à un questionnaire, Informations riveraines distribuées et communiqués de presse, Panneaux de communication implantés sur l'Avenue du Général de Gaulle, à l'Ouest de la Rue Castetnau et au sud de la Rue Henri Faisans indiquant que « les commerces restent ouverts pendant les travaux. »
<p>Proposition de la période de référence</p>	<p>De manière générale, les travaux relatifs aux deux phases énoncées ci-dessus ont eu pour conséquence une baisse de flux et donc d'arrêts pour la boulangerie pâtisserie Mélo.</p> <p>D'autre part, au regard du lieu et de l'emprise des travaux, la présence de nombreux engins de chantier sur le secteur a eu pour incidence de masquer l'enseigne.</p> <p>Malgré un dispositif de déviation mis en place autour du commerce ainsi que de la signalétique pour signifier son ouverture, nombre de clients ont été déroutés par ce changement de modification de circulation.</p> <p><u>La ville de Pau retient donc la période du 1^{er} mars au 31 mai 2023.</u></p> <p><u>A noter :</u></p> <p>L'analyse financière de la CMA ne peut pas s'effectuer sur la totalité de la période mentionnée</p>

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE LA CIA N°1
REUNIE LE 24/11//2022

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
BOULANGERIE PÂTISSERIE MELO	36 Avenue du Général de Gaulle	Boulangerie	01/03/23 au 30/04/23	1 000 €

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MONNAIE

ENTRE-LES SOUSSIGNES

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, représentée par Monsieur François BAYROU, Président, dûment autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire du **reçue en Préfecture le**

ci-après « *La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées* »

ET

Monsieur Philippe MELO, gérant de la boulangerie, dont le siège social est situé 36 Avenue du Général de Gaulle à Pau, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 48999283400023.

ci-après « *BOULANGERIE PÂTISSERIE MELO* »

(ci-après individuellement dénommées une « *Partie* » et collectivement les « *Parties* »)

PREALABLEMENT A L'OBJET DU PRESENT ACCORD, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIT :

- a) Par délibération du 31 mars 2022 modifiée par délibération du 8 décembre, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a mis en place une commission d'indemnisation amiable des commerçants et artisans pour dommages de travaux publics dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de la Monnaie.

Le principe d'une telle indemnisation repose sur la responsabilité sans faute de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées susceptible d'être engagée lorsqu'est établi le caractère anormal et spécial des dommages : le riverain d'une voie publique qui entend obtenir réparation des dommages qu'il estime avoir subis à l'occasion d'une opération de travaux publics à l'égard de laquelle il a la qualité de tiers doit établir, d'une part, le lien direct de causalité entre cette opération et les dommages invoqués et, d'autre part, le caractère anormal et spécial de son préjudice, les riverains des voies publiques étant tenus de supporter sans contrepartie les sujétions normales qui leur sont imposées dans un but d'intérêt général.

L'indemnisation n'est pas due en cas de force majeure ou de faute du riverain ayant participé à la réalisation des dommages.

- b) La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a désigné en qualité d'expert le groupement constitué par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie Pau Béarn dans le cadre d'un contrat de prestation de services notifié le 05 octobre 2022.
- c) La boulangerie pâtisserie « MELO » a présenté une réclamation indemnitaire dans le cadre des travaux d'aménagement de métamorphose de l'entrée Est de la Ville de Pau pour la période courant du 01/03/2023 au 30/04/2023.

Le 24/04/2023, une expertise contradictoire a été organisée par le groupement prestataire d'expertise, en présence de la société. Le groupement d'expertise a remis son rapport d'expertise à la Communauté d'Agglomération le 10/05/2023.

- d) Le 29/03/2023, les membres de la Commission d'Indemnisation ont été régulièrement convoqués pour la séance du 11/05/2023, au cours de laquelle un avis a été émis sur la demande d'indemnisation déposée par l'établissement boulangerie pâtisserie MELO le 19 octobre 2022.
- e) Considérant l'avis favorable rendu par la commission d'Indemnisation amiable.
- f) Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont admises, sur le fondement de l'article 2044 du Code civil, à conclure une transaction dont l'objet est de terminer une contestation née ou de prévenir une contestation à naître.
- g) Considérant que la transaction ne requiert pas l'homologation d'un juge (Avis CE, 6 décembre 2002, Syndicat intercommunal des établissements du second degré du district de l'Hay-les-Roses / T.A. PARIS, 2 avril 2003, M.LION).

- h) Considérant, enfin, qu'en vertu d'une règle d'ordre public, les personnes morales de droit public ne peuvent jamais être condamnées à payer une somme qu'elles ne doivent pas.
- i) Le présent protocole transactionnel fixe les modalités de l'indemnisation de la Société et les concessions réciproques consenties par celle-ci et la Ville de Pau, et met un terme définitif au différend à naître entre elles du fait des travaux susvisés.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Indemnisation de la société « MELO »

Les parties conviennent que les travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre du projet d'aménagement de métamorphose de l'entrée est de la ville de Pau ont causé un préjudice à la Société.

La Commission d'indemnisation amiable a rendu un avis favorable quant à l'indemnisation proposée à la Société évaluée à **1 000 €** répartis comme suit :

- **0 €** pour la période du 01/03/2023 au 30/04/2023, après déduction faite du reliquat d'avance de 5 000 € accordée par le Conseil Communautaire lors de la séance **du 30 mars 2023**.
- **1000 €** au titre d'une avance sur la phase travaux à venir,

2. Concessions et renoncations de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées à l'égard de la boulangerie pâtisserie « MELO »

Compte tenu que les travaux réalisés par la commune vont avoir un impact très positif sur l'activité de la boulangerie pâtisserie « MELO », la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à verser à la Société une indemnité totale d'un montant **1 000 €** dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification de la présente transaction, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, qui interviendra après approbation du Conseil Communautaire.

La Ville de Pau se libérera des sommes dues en créditant le compte ouvert :

Au nom de :
N° de compte :
Code banque :
Code guichet :
Clé RIB :
Établissement :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées renonce définitivement à discuter devant les juridictions administratives le principe et le quantum de la demande indemnitaire de la Société pour la période fixée à l'article 1. ci-dessus.

3. Engagements et concessions de la boulangerie pâtisserie « MELO » à l'égard de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Le représentant de la Société accepte le montant de l'indemnité proposée par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, soit la somme totale de **1 000 €**. L'indemnité ainsi due au titre de la responsabilité communale ayant le caractère de dommages-intérêts, n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.

La Société renonce définitivement et irrévocablement à toutes demandes, instances et actions à l'encontre de la Ville de Pau devant les juridictions administratives portant sur l'indemnisation de ses préjudices tels que décrits à l'article 1. ci-dessus.

4. Transaction et autorité de la chose jugée

Il est convenu entre les parties que le présent protocole transactionnel est conclu conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

En conséquence, sous réserve de son exécution, le présent protocole a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit ou de lésion, et vaut extinction irrévocable de toutes les contestations nées ou à naître entre les parties, relatives au présent litige.

5. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'exécution du présent protocole relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Pau.

En un exemplaire original

Pau, le

**Pour la Société
MELO**

**Pour la Communauté d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées**

Philippe MELO

**François BAYROU
Président**

BOULANGERIE PATISSERIE
36, avenue de la République
64000 Pau
19
034
BOULANGERIE 2000 B 276



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 63 Fonds de solidarité pour le logement : renouvellement convention pluriannuelle 2023-2026

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dispositif géré par le Département des Pyrénées-Atlantiques, s'inscrit parmi les actions du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Il a pour objet de faciliter l'accès à un logement décent, le maintien dans le logement lorsque celui-ci est adapté à la situation du ménage, et l'accès aux fournitures d'énergie, d'eau et de téléphone.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées participe au financement du FSL sur la base d'une contribution volontaire au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

- L'activité du FSL sur l'agglomération

En 2022, **1 112 aides** ont été attribuées sur l'agglomération pour un montant financier de **501 338 €** (soit environ un tiers des aides et financements attribués sur le département. 88% des aides sont concentrées sur 5 communes du cœur d'agglomération (Pau (55%), Billère, Jurançon, Lons et Lescar)

Les aides se répartissent comme suit :

Types d'aides	Montants des aides	Nombre d'aides
Accès au logement	149 886,85 €	419
Maintien dans le logement	190,172,37 €	237
Energie	130 965,48 €	351
Autres aides	30 312,84 €	105

Le nombre d'aides et l'enveloppe globale dédiée se stabilise entre 2021 et 2022, ce qui cache des évolutions différentes selon le type d'aides :

- Les **aides relatives à l'accès au logement** (essentiellement pour des dépôts de garantie) sont les plus nombreuses (avec 32% des aides attribuées) suivies par les aides à l'énergie (30%) ;
- Les **aides au maintien dans le logement** constituent le 1er poste de dépenses ; elles concernent majoritairement les dettes de loyers en lien avec la politique de prévention des expulsions menée par le département et l'Etat ;
- Après avoir diminuées durant plusieurs années, les **aides à l'énergie** augmentent de nouveau (+10% pour le nombre d'aides attribuées et +15% pour l'enveloppe financière distribuée/2021). L'augmentation des coûts de l'énergie explique ces recours un peu plus importants malgré la mise en place du bouclier tarifaire.

- Le renouvellement de la convention de partenariat

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'habitat, la communauté d'agglomération a conclu en 2017 une convention pluriannuelle de partenariat avec le département des Pyrénées-Atlantiques pour une période de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Celle-ci étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

La convention prévoit :

- Les conditions de mise en œuvre d'une coordination des actions du FSL et de celles de la CAPBP ;
- Les modalités des participations financières de l'agglomération.

- Conditions de mise en œuvre coordonnée des actions

- L'articulation entre les actions du FSL et la politique de rénovation de l'habitat de la CAPBP :

Le Département transmet des données FSL énergie anonymisées de façon à réaliser une géolocalisation des aides et d'identifier les secteurs de précarité.

L'objectif est aussi de repérer les ménages en situation de précarité énergétique à partir de la récurrence des aides FSL sur une même adresse pour mettre en place, dans le cas de logements dégradés repérés, des actions visant à améliorer ces logements.

- L'implication du Département dans l'action de lutte contre la précarité énergétique mise en œuvre sur l'agglomération :

La CAPBP est engagée dans une démarche de lutte contre la précarité énergétique ciblant les ménages en précarité énergétique pour leur faire bénéficier d'un accompagnement (1er accueil, visites à domicile, orientation /suivi). Le département est partenaire de cette action notamment dans la phase de détection des ménages concernés.

- Financement

La contribution annuelle de la CAPBP, au titre des aides relatives à l'accès, au maintien et à l'énergie, interviendra après signature de la convention, pour la 1ère année, et d'avenants financiers annuels, pour les années suivantes.

Il est proposé pour 2023, de maintenir la participation de la CAPBP à hauteur de 108 000 € ; celle-ci est inscrite au budget primitif.

La CAPBP participe également au titre des factures d'eau, sur le budget annexe Assainissement ; le montant de l'aide annuelle est déterminé sur la base du montant des aides attribuées pour le règlement des factures d'eau de l'année antérieure et sur justificatifs (avec un maximum de 30 000 €/an).

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle 2023-2026 relative à la participation de la CAPBP au FSL et tout autre avenant à venir ;**
- 2. Autoriser le versement de la participation de la CAPBP d'un montant de 108 000 € pour l'activité décrite dans la convention, inscrite au Budget primitif 2023.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Convention pluriannuelle 2023 –2026

Relative à la participation de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au Fonds de Solidarité pour le Logement

Entre

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération de la Commission permanente n° date du 07 juillet 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dont le siège est situé place Royale, Hôtel de France, 64000 PAU, représentée par, Monsieur François BAYROU, Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, autorisé aux fins des présentes par délibération du 29 juin 2023, ci-après dénommée « la CAPBP »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Vu la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 115-3,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 65,
Vu le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau,
Vu la loi du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et assainissement,
Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Pau Porte des Pyrénées du 12 juillet 2012 déclarant l'intérêt communautaire de la participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées du 29 juin 2023 autorisant la mise en œuvre d'une convention de partenariat sur le Fonds de Solidarité pour le Logement,
Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement adopté par délibération du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques en date du 2 juin 2023.

PREAMBULE

Depuis la loi du 13 août 2004, le Département des Pyrénées Atlantiques est responsable de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds s'inscrit parmi les actions du Plan Départemental d'Actions Pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) afin de permettre l'accès à un logement décent, le maintien dans le logement lorsque celui-ci est adapté à la situation du ménage, et l'accès aux fournitures d'énergie, d'eau et aux services de téléphonie. Il doit également prévoir et financer des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

La CAPBP s'est engagée depuis de nombreuses années dans le cadre de sa politique intercommunale de l'Habitat à favoriser l'amélioration de l'habitat privé afin de faire progresser les conditions de vie des habitants au travers des dispositifs tels que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine (OPAH-RU) Cœur de ville sur le centre-ville de Pau et Cœur d'agglomération sur les centres-bourgs de Billère, Bizanos, Gan, Gelos et Jurançon ou le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Plaisir d'habiter » sur le reste de l'agglomération de Pau.

Le Département soutient ces dispositifs communautaires et apporte des aides significatives aux propriétaires occupants très modestes réalisant des travaux d'amélioration de leurs logements.

La CAPBP participe depuis 2012, au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, au financement du FSL, sur la base d'une contribution volontaire.

1112 aides FSL ont ainsi été attribuées sur l'agglomération en 2022 pour un montant de 501 337 € ce qui représente une augmentation de 1,5% par rapport à 2021, augmentation très légère après une diminution constante depuis 2015.

Le Département a entrepris un travail fin 2022 visant à revoir le contenu du règlement d'intervention du FSL pour mieux répondre aux besoins des publics concernés. Les nouvelles modalités d'intervention ont été adoptées à la session du 2 juin 2023.

Les situations de certains ménages rencontrés par les équipes en charge du suivi-animation et les champs d'intervention croisés de la CAPBP et du Département nécessitent d'harmoniser les actions des deux collectivités : connaissance partagée des situations des publics bénéficiaires du FSL (énergie), harmonisation des actions de lutte contre la précarité énergétique (actions d'information et de sensibilisation à mener), etc.

La CAPBP et le Département ont signé une 1^{ère} convention pluriannuelle de partenariat en mai 2016 pour une période de 3 ans renouvelable une fois fixant les conditions de mise en œuvre d'une coordination des actions du FSL et de celles de la CAPBP et les modalités de participation financière de l'Agglomération.

La convention a été formalisée autour de 2 axes principaux :

- **L'articulation entre les actions du FSL et la politique de rénovation de l'habitat de la CAPBP :**
Transmission par le Département des données FSL énergie anonymisées de façon à réaliser une géolocalisation des aides et d'identifier les secteurs de précarité. L'objectif est de repérer les ménages en situation de précarité énergétique à partir de la récurrence des aides FSL sur une même adresse pour mettre en place, dans le cas de logements dégradés repérés, des actions visant à améliorer ces logements.

La CAPBP a pu réaliser un premier travail cartographique qui met en évidence plusieurs adresses repérées comme pouvant traduire une problématique d'habitat. Il convient aujourd'hui de poursuivre le travail d'analyse avec le département.

- **L'implication du Département dans l'action de lutte contre la précarité énergétique mise en œuvre sur l'agglomération :**

La CAPBP a engagé fin 2016, une démarche de lutte contre la précarité énergétique ciblant environ 80 ménages en situation de précarité énergétique par an, pour bénéficier d'un accompagnement (1er accueil, visites à domicile, orientation /suivi).

La démarche se structure en 3 phases.

- La phase amont de détection des ménages. Elle nécessite d'organiser une chaîne de détection, d'informer les acteurs de terrain pour repérer les ménages en situation de précarité, d'organiser des campagnes de communication.
- La phase de diagnostic et d'orientation,
- Les actions d'accompagnement selon les besoins identifiés : accompagnement social et budgétaire, accompagnement à la maîtrise de l'énergie, appui à la réalisation de travaux etc.

La démarche se veut complémentaire des actions d'animations préventives collectives et de communication, existantes ou à construire sur ces questions.

La commission insertion du Département a globalement peu sollicité l'animateur de lutte contre la précarité énergétique pour réaliser des visites et vérifier la problématique du logement et de leurs occupants. Ce dernier a ainsi remis une dizaine de rapports par an.

Par contre, plus de 30 % des détections ont émané des travailleurs sociaux du département.

TITRE 1 : CADRE DE LA CONVENTION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

En application des textes susvisés, la présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de la CAPBP et du Département concernant le FSL ainsi que les modalités de ce partenariat, soit :

- Le montant et les modalités de la participation financière annuelle de la CAPBP au FSL,
- Les conditions de mise en œuvre d'une coordination entre les actions du FSL et celles de la CAPBP détaillées dans les articles 4 et 5.

TITRE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 2 : MONTANT DES DOTATIONS

La CAPBP intervient sur l'ensemble des aides financées dans le cadre du règlement intérieur du FSL, selon deux modalités différentes, en fonction de la nature des dites aides :

2.1 La contribution de la CAPBP au titre des différentes aides relatives à l'accès, au maintien et à l'énergie est fixée annuellement. La contribution déterminée dans le cadre du budget général est établie à **108 000 € en 2023**.

Elle ne deviendra définitive qu'après le vote du budget annuel de la CAPBP par le Conseil communautaire.

2.2 La contribution de la CAPBP au titre des factures d'eau et d'assainissement est déterminée annuellement et correspond au montant annuel accordé par le Département l'année précédente (année N-1) et sera au plus égale à 30 000 €.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE VERSEMENT

La participation financière annuelle de la CAPBP au FSL sera décomposée en 2 versements pris sur deux budgets distincts de la CAPBP : budget général (Direction Habitat) et budget annexe Assainissement (Direction Cycle de l'Eau).

Ces versements seront effectués en deux fois par virement sur le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques :

RIB de la paierie départementale – Trésorerie générale
N° de compte : 3001/00622/C6420000000 Clé RIB : 53
Code IBAN : FR 57 3000 1006 22C6 4200 0000 053
BIC : BDFEFRPPCCT

Titulaire du compte et adresse : Payeur départemental des Pyrénées-Atlantiques,
8 Place d'Espagne, 64000 PAU
Code SIRET : 226 400 018 008 76
Code APE : 8411Z

Les versements interviendront :

- Pour la contribution de la CAPBP au titre des différentes aides relatives à l'accès, au maintien et à l'énergie, après signature de la présente convention pour la 1ère année et après signature d'un avenant financier à la présente convention pour les années suivantes.
- Pour la contribution de la CAPBP au titre des factures d'eau et d'assainissement après transmission des 2 fichiers annuels prévus à l'article 4.1 de la présente convention.

TITRE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

4.1 Transmission des données

4.1.1 Finalité de la transmission des données

La finalité de la transmission de ces données est décrite dans le préambule de cette convention et rappelée ici :

- Localiser les situations de précarité et notamment de précarité énergétique au sein de l'agglomération,
- Mettre en place dans le cas de logements dégradés repérés via les données FSL transmises, des actions visant à améliorer ces logements,
- Contribuer au financement du FSL sur le volet Eau et assainissement en lien avec la Direction du Cycle de l'Eau de l'agglomération.

4.1.2 Contenu des données transmises

Pour la réalisation de cette finalité, le Département s'engage à transmettre (sur le territoire de la CAPBP, dans le cadre de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiées en 2004) :

- Un fichier détaillé et anonymisé semestriel à l'adresse, pour les aides FSL distinguant les différents types d'aide et d'énergie,
- Un fichier nominatif semestriel pour les bénéficiaires des aides ciblées sur les factures eau et assainissement.

Ces fichiers devront permettre d'identifier les profils des ménages aidés, le type d'habitat (public ou privé), leur localisation dans les différents quartiers et communes de l'agglomération selon les aides attribuées.

Les données anonymisées, dans la mesure où elles ont pour objectif d'aider la CAPBP à localiser les zones de précarité dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, concerneront les aides liées à la fourniture d'énergie : gaz, électricité, eau, bois, fioul, etc. Ces informations se présenteront sous la forme d'un tableau extrait du logiciel SOLIS et indiqueront : l'adresse précise, l'affectation de l'aide (gaz, électricité, etc.) et le montant accordé par le FSL.

Les données nominatives transmises à la CAPBP ne concerneront que les aides versées par le FSL pour l'eau, à l'exclusion de tous les autres types d'aides.

Les informations se présenteront sous la forme d'un tableau extrait du logiciel SOLIS et indiqueront : le nom et le prénom de la personne bénéficiaire, le montant accordé par le FSL et la référence de facturation. C'est sur la base de ces fichiers que la participation de la CAPBP sur sa part « eau/assainissement » sera ajustée en fin d'année.

4.1.3 Modalités de la transmission

L'ensemble de ces données (anonymisées ou non) seront transmises une fois par semestre selon un calendrier à déterminer avec la CAPBP, par fichier ZIP protégé par un algorithme de chiffrement AES-256.

Un code secret sera transmis par téléphone de façon séparée. Ce code sera composé d'au moins douze caractères dont un caractère spécial (c'est à dire non-alphanumérique)

Les modalités de transmissions pourront évoluer au gré de la mise en place de nouveaux outils numériques et des obligations RGPD.

4.1.4 Identification des destinataires

Les données sont transmises à des agents dont les fonctions ont un lien évident avec la finalité visée. Le choix de transmettre ou pas les données à un agent de la CAPBP reste à la discrétion du Département.

A la Direction de l'Habitat :

- Mme RIBO Sophie (chef de projet Habitat – Publics spécifiques - s.ribo@agglo-pau.fr).

A la Direction du Cycle de l'Eau :

- Mme SAINT RAYMOND Catherine (responsable administrative et financière à la Direction du Cycle de l'Eau – c.saintraymond@agglo-pau.fr).

En cas de mobilité des personnes désignées comme destinataires ou de réorganisation au sein des services de la CAPBP, de nouveaux destinataires seront désignés au regard de leurs fonctions. La CAPBP s'engage à signaler au Département tout mouvement concernant les destinataires désignés, afin que ce dernier puisse retirer le destinataire de la liste d'envoi.

La CAPBP s'engage à anonymiser ou à détruire les données nominatives communiquées par le Département à l'issue d'une période de 5 ans.

4.1.5 Rappel des obligations de sécurité

Le Département informe les usagers concernés de la transmission des données les concernant à la CAPBP, par remise d'un document écrit au moment du dépôt de la demande FSL. Ces personnes ont la possibilité de s'opposer, pour motifs légitimes à cette transmission en s'adressant à la DGASD – 64, avenue Jean Biray - 64058 Pau Cedex en présentant une copie d'une pièce d'identité.

La CAPBP s'engage à remplir les formalités préalables au regard de la loi informatique et libertés concernant le traitement utilisant les données transmises par le Département. Elle s'engage aussi à informer les usagers du traitement mis en œuvre et à mettre en œuvre un droit d'opposition, tels que prévus par la même loi.

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, « le responsable de traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. »

En tant que destinataire des données, ces dispositions s'appliquent à la CAPBP qui en outre s'engage, en toute hypothèse, à n'utiliser les données que pour la finalité exposée au §4.1.1 et à ne pas transmettre les données au-delà des personnes désignées au §4.1.4.

Il en résulte notamment que les élus de la CAPBP ne peuvent avoir accès à ces données.

Rappel du code pénal

Art. 226-21 et 226-22 du Code pénal :

« Le fait, par toute personne détentrice de données à caractère personnel à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou de toute autre forme de traitement, de détourner ces informations de leur finalité telle que définie par la disposition législative, l'acte réglementaire ou la décision de la Commission nationale de l'informatique et des libertés autorisant le traitement automatisé, ou par les déclarations préalables à la mise en œuvre de ce traitement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. »

« Le fait, par toute personne qui a recueilli, à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou d'une autre forme de traitement, des données à caractère personnel dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la considération de l'intéressé ou à l'intimité de sa vie privée, de porter, sans autorisation de l'intéressé, ces données à la connaissance d'un tiers qui n'a pas qualité pour les recevoir est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

La divulgation prévue à l'alinéa précédent est punie de trois ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende lorsqu'elle a été commise par imprudence ou négligence.

Dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, la poursuite ne peut être exercée que sur plainte de la victime, de son représentant légal ou de ses ayants droit. »

4.2 Coordination des actions sur l'amélioration de l'habitat et le dispositif de lutte contre la précarité énergétique

Le Département s'engage à informer, en lien avec la CAPBP, les travailleurs sociaux intervenant au sein du service social du territoire correspondant, des actions d'amélioration de l'habitat et du programme de lutte contre la précarité énergétique mis en place par la CAPBP.

De même, il les informera des actions de sensibilisation et de formation que la CAPBP pourra proposer dans ce cadre.

Au-delà, et de façon plus spécifique :

- **Pour ce qui concerne le volet « amélioration de l'habitat »,** le Département demandera à ses services sociaux de signaler, auprès de la Maison de l'habitat et du Patrimoine de la CAPBP ou par le

canal d'Histologe en mentionnant le nom du travailleur social concerné, toute situation de mal logement rencontrée dans le cadre de l'accompagnement des publics ; de même, sur le territoire de la CAPBP, les commissions FSL pourront saisir la CAPBP aux mêmes fins.

- Toute visite du logement ainsi signalée fera l'objet d'un rapport de la part du technicien de la CAPBP, rapport qui précisera l'état du logement, les conseils donnés pour améliorer la situation et/ou les travaux à envisager ainsi que la suite donnée.
Ce rapport sera transmis au travailleur social concerné. Si c'est une commission FSL qui a sollicité la visite, la commission sera également destinataire de ce rapport.
- **Dans le cadre de la démarche de lutte contre la précarité énergétique**, le Département participera au repérage des ménages en situation de précarité énergétique et signalera toute situation repérée auprès de l'animateur de lutte contre la précarité énergétique à l'adresse precaenergie@agglo-pau.fr.

Dans le cadre de cette démarche et selon des modalités qu'il conviendra de préciser, les travailleurs sociaux du Département, pour les ménages qu'ils auront signalés et qu'ils accompagnent, pourront participer dans le cadre des binômes organisés avec l'animateur de lutte contre la précarité énergétique aux visites communes prévues.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE LA CAPBP

5.1 Suivi territorialisé

La CAPBP s'engage à ne pas diffuser les données personnelles conformément à la réglementation en vigueur et à respecter l'ensemble des règles de confidentialité prévues à l'article 4.1.

Les données transmises par le Département contribuent à une première identification et localisation de la précarité énergétique des ménages sur le territoire de l'agglomération.

5.2 Coordination des actions

5.2.1 Pour la démarche de lutte contre la précarité énergétique

Un animateur de lutte contre la précarité énergétique intervient sur signalement par des visites à domicile si besoin accompagné d'un travailleur social :

- Pour les ménages isolés et les personnes âgées de PAU, du Centre Communal d'Action Sociale de Pau
- Pour les ménages accompagnés par les services sociaux du Département, du Conseil départemental,

La CAPBP s'engage à mettre en œuvre des actions d'information pour sensibiliser les acteurs de terrain dont les travailleurs sociaux des Maisons de la Solidarité départementale sur la précarité énergétique.

5.2.2 Sur l'amélioration de l'habitat

La CAPBP s'engage à faciliter, pour les travailleurs sociaux du service social du territoire correspondant, leur connaissance des dispositifs d'amélioration de l'habitat dans l'optique d'améliorer les signalements.

Les acteurs de terrain que sont les travailleurs sociaux, n'ont pas toujours une connaissance suffisante du domaine de la lutte contre l'habitat indigne (LHI), des partenaires vers lesquels se tourner ou du rôle qu'ils ont à jouer, alors qu'ils peuvent être un relais et plus généralement participer à la mise en œuvre de la politique de la LHI, notamment pour le repérage et l'accompagnement du ménage dans sa problématique logement dans les situations d'habitat indigne. En tant que relais, il est par ailleurs nécessaire que les travailleurs sociaux puissent connaître le rôle de chacun dans la mise en œuvre de cette politique.

Afin de répondre à ces enjeux, la CAPBP s'engage à organiser plusieurs séances de formations/informations apportant aux travailleurs sociaux la connaissance des dispositifs et relais nécessaires pour faire remonter les situations de mal logement.

Par ailleurs, la CAPBP s'engage à animer un groupe de travail destiné à partager l'exploitation qui sera faite des fichiers utilisés et à élaborer des solutions lorsque des situations problématiques sont identifiées ; par exemple, lorsque des aides Energie sont attribuées de façon récurrente sur un même logement.

Enfin, le Département est associé aux instances de suivi des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat mis en œuvre par la CAPBP sur son territoire (OPAH RU, PIG).

TITRE 4 : SUIVI ET EVALUATION DU FONDS

ARTICLE 6 : BILAN ANNUEL

De manière complémentaire au fichier « détail », le Département s'engage à transmettre un bilan d'activités annuel relatif aux bénéficiaires FSL résidant sur le territoire de l'agglomération, et détaillant les points suivants (avec mise en perspective des résultats sur le département) :

- Nombre de dossiers (demandes et accords) par thématique : accès, maintien, énergie dont l'eau assainissement, au total et par commune,
- Montants financiers accordés par thématique : accès, maintien, énergie,

Dont l'eau assainissement, au total et par commune,

- Bilan de l'accompagnement social réalisé par le BAL sur le territoire de l'agglomération,
- Bilan des autres actions mise en œuvre par le FSL et impactant l'agglomération paloise.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le CAPBP sera associée à l'ensemble des instances de gouvernance mises en œuvre par le Département. A ce titre, la CAPBP sera invitée au comité de suivi du FSL en charge d'effectuer l'évaluation qualitative et quantitative du dispositif.

Les services de la CAPBP seront informés en amont de la tenue de ces réunions et auront accès aux documents transmis.

ARTICLE 8 : SUIVI DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les partenaires s'engagent à se réunir, au niveau technique, autant que de besoin et à minima 1 fois par an afin d'assurer le suivi de la convention.

TITRE 5 : MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION, RENOUELEMENT, DENONCIATION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle pourra être dénoncée, sous condition d'un préavis de trois mois avant la date de fin de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant financier annuel, précisant la participation de la CAPBP au financement du FSL, devra être annexé à la présente convention.

Toute autre modification des conditions d'exécution de la présente convention devra également faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de difficulté d'application de la présente convention, une solution amiable sera recherchée. Dans le cas où aucun accord amiable ne peut être trouvé le litige sera porté devant le tribunal administratif de Pau.

Cette convention est signée en 2 exemplaires originaux.

Fait à Pau, le

Pour le Département des

Pour la Communauté d'agglomération Pyrénées-Atlantiques,
Pau-Béarn-Pyrénées,

Le Président du Conseil départemental,

Le Président,

Jean-Jacques LASSERRE

François BAYROU

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 64 Développement de l'offre de logements sociaux publics : programmation 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Sur la base du Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé par délibération du 29 mars 2018, la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) soutient le développement de l'offre de logements locatifs sociaux et en accession abordable sur l'agglomération (fiche actions n°16 et n°18).

Ces actions répondent à l'objectif de proposer une gamme étendue de logements abordables pour diversifier l'offre et faciliter les parcours résidentiels dans l'agglomération. La réalisation de ces objectifs est conditionnée à leur financement partenarial, notamment par le Conseil Départemental et l'État à travers le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP).

Afin de mener à bien ces actions, au vu de la loi Relative aux Libertés et Responsabilité Locales d'août 2004, en vertu de l'article L 301- 5- 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, par délibération n°8 du conseil communautaire du 28 février 2019, la communauté d'agglomération a signé une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre pour 2019/2024. En qualité de délégataire des aides à la pierre, la CAPBP, décide au nom de l'État de l'opportunité des opérations à financer.

Les orientations du PLH ont permis d'identifier les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour le développement de l'offre de logements sociaux publics. Ils s'élèvent à 960 logements PLUS/ PLAI soit en moyenne 160 logements par an.

Précisions sur les termes :

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logements locatifs aux loyers les plus bas)

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PLUS CD : Prêt Locatif à Usage Social Construction Démolition (logements ANRU)

PLS : Prêt Locatif Social

PSLA : Prêt Social Location Accession

L'article 55 de la loi SRU impose dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants, un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20% du total des résidences principales.

Programmation de logements sociaux publics pour l'année 2023

Une programmation prévisionnelle a été réalisée en concertation avec les opérateurs sociaux et les communes.

Dans le cadre de la délégation de compétence, la programmation prévisionnelle comprend 207 PLUS/ PLAI, 7 PLS et 51 PSLA.

Les opérations inscrites en programmation 2023, selon les orientations annoncées sont listées en annexe 1 à la présente délibération.

Ces opérations entrent dans les orientations suivantes de la CAPBP :

- Donner la priorité aux opérations dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (cf définition ci-dessus),
- Donner la priorité aux opérations réalisées au sein des projets de renouvellement urbain : Action Coeur de Ville et NPNRU Saragosse,
- Rééquilibrer la production de logements très sociaux sur le territoire de l'agglomération.

La programmation prévisionnelle pourrait s'établir comme telle (détail des opérations en annexe n°1) :

	Programmation prévisionnelle
PLUS/ PLAI	207
- Dont PLUS	138
- Dont PLAI	69
-Dont PLAI RO	0
PLS	7
PSLA	51

Au niveau régional, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), qui s'est réuni le 9 mars 2023, a fixé les objectifs de la CAPBP à 60 logements PLAI, 120 PLUS (soit 180 PLUS/PLAI). Des bilans du nombre de logements financés seront réalisés par l'Etat en juin et septembre, la CAPBP pourra négocier des agréments complémentaires pour mener sa programmation 2023 si une part importante de logements a été financée.

Un cahier des charges a été mis en place pour le financement d'opérations de restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique ainsi que d'opérations de rénovation thermique seule relevant des étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique. Sur le territoire de la CAPBP, 15 logements, propriétés de PBH, 10 Rue de Foix à Pau, s'inscrivent dans ces objectifs et pourront être financés par le Fonds National des Aides à la Pierre en 2023.

Principes d'intervention pour le soutien à la production de logements publics :

Il est proposé d'apporter des évolutions au règlement d'intervention pour l'attribution des aides à la pierre sur la communauté d'agglomération validé par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022. Ces modifications concernent l'accèsion sociale à la propriété :

- Le prix de vente plafond des opérations en PSLA sera plafonné à 2 300 € HT/m² SU au lieu de 1 900 € HT/m² SU afin de prendre en compte le contexte d'augmentation du coût de la construction, et la dynamique du marché immobilier. Le prix plafond de l'accèsion sociale reste inférieur de 25% du prix du marché libre,

Financement du logement social par la CAPBP en 2023

Pour financer la programmation prévisionnelle en 2023, l'Etat délèguerait à la CAPBP 331 200 €. A cette enveloppe s'ajoute, en fonction des opérations, un bonus pour les premiers dossiers déposés, un bonus « sobriété foncière », un bonus « énergie renouvelable » et une enveloppe complémentaire pour financer le PLAI adapté).

L'enveloppe de la CAPBP s'élèverait à 550 000€ pour financer l'ensemble des logements de la programmation prévisionnelle. Cette enveloppe est intégrée dans la maquette financière du PLH.

Fixation des loyers et redevances des conventions APL signées entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023

L'avis sur les loyers du 21/01/2023 prévoit une actualisation des plafonds de loyers sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^e trimestre de l'année 2022, soit +3.60%. Ainsi, il est proposé d'appliquer cette actualisation aux logements PLUS/ PLAI/ PLS dont les conventions APL seront signées entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023.

Il est proposé de ne pas réévaluer les loyers accessoires pour les logements PLUS, PLAI et PLS dont les conventions APL seront signées en 2023.

Concernant les redevances, le montant des redevances est fixé par le tableau C de l'annexe 1 de l'avis des loyers.

Un tableau reprend l'ensemble des loyers et loyers accessoire en annexe 2.

Actualisation des marges locales de loyer

En tant que délégataire des aides à la pierre, la communauté d'agglomération peut, par délibération majorer le loyer maximal PLUS/ PLAI. Cette grille de majoration locale définie notamment des majorations de loyer en fonction de la performance énergétique des bâtiments. Des corrections sont apportées à la grille des marges locales de loyer en lien avec la nouvelle Réglementation thermique et environnement RE 2020, les majorations locales sont modifiées visant à valoriser les opérations plus vertueuses que la RE 2020.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les objectifs de logements locatifs sociaux à financer en 2023 ;**
- 2. Décider de financer les opérations de logements locatifs publics listées dans le tableau de programmation prévisionnelle (annexe n°1) pour un montant de 550 000 € ;**
- 3. Approuver les plafonds de loyer actualisés pour 2023 (annexe n°2) ;**
- 4. Approuver la modification des marges locales de loyer (annexe n°3) ;**
- 5. Approuver la modification du règlement d'intervention (annexe n°4) ;**
- 6. Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants annuels à la convention de délégation des aides à la pierre.**

Conclusions adoptées


suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

VALEURS MAXIMALES DES LOYERS DES OPERATIONS CONVENTIONNEES ENTRE LE 01/01/2023 ET LE 31/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le
 ID : 064-200067254-20230630-000000000004379-DE



2022	zone II et zone B		zone III et zone C	
	valeurs nationales	CAPBP	valeurs nationales	CAPBP
	plafonds		plafonds	communes*
locatif social				MARGE 3%
PLUS	6,01 €	6,01 €	5,57 €	5,74 €
PLAI	5,34 €	5,34 €	4,94 €	5,09 €
PLS	9,02 €	7,81 €	8,37 €	7,46 €
PALULOS - PAM - ECO PRET	5,72 €	5,72 €	5,27 €	5,27 €
PALULOS communale	6,01 €	6,01 €	5,57 €	5,57 €

130%* plafond PLUS

- * Artigueloutan
- Aubertin
- Aussevielle
- Beyrie en Béarn
- Bosdarros
- Bougarber
- Saint Faust
- Uzein
- + Arbus en zone C

loyers accessoires	2023		
	PLS	PLUS	PLA I
garages enterrés ou en sous sol	47,00 €	42,00 €	36,50 €
garages construits en superstructure	47,00 €	42,00 €	36,50 €
parking aérien limité aux zones en stationnement payant et en montage SCIAPP	17,20 €	17,20 €	17,20 €
jardins individuels non intégrés au loyer principal	0,35 €	0,32 €	0,29 €
plafonné à	35,50 €	32,50 €	29,50 €
garage avec jardins		zone 2	
		zone 3	
	75,00 €	66,50 €	58,50 €
	65,00 €	58,50 €	52,00 €

PLAFONDS DE PRIX

Accession sociale à la propriété (valeur € HT) (zone B2) 2 914 €
 Accession sociale à la propriété (valeur € HT) (zone C) 2 548 €

PLAFONDS DE REDEVANCE LOCATIVE EN PSLA

en euros par m² de SU - B2 9,10 €
 en euros par m² de SU - C 8,43 €

PLAFOND RESSOURCES 2023

composition du ménage	LOCATIF HLM			ACCESSION		
	PLAI	PLUS	PLS	Prêt Accession	PSLA / BRS	accession en zone ANRU et QPV
1	12 032 €	21 878 €	28 441 €	27 000 €	26 921 €	31 570 €
2	17 531 €	29 217 €	37 982 €	37 800 €	35 899 €	42 160 €
3	21 082 €	35 135 €	45 676 €	45 900 €	41 525 €	50 700 €
4	23 457 €	42 417 €	55 142 €	54 000 €	46 014 €	61 208 €
5 et +	27 445 €	49 898 €	64 867 €	62 100 €	50 489 €	72 002 €
6	30 930 €	56 236 €	73 107 €	70 200 €		81 149 €
Par personne supplémentaire (+)	3 449 €	6 273 €	8 155 €			9 052 €

VALEURS MAXIMALES DES REDEVANCES DES OPERATIONS CON 01/01/2023 ET LE 31/12/2023

Part maximale de la redevance assimilable aux équivalents loyers plus charges pour la période
comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

(En €, par mois, par type de logement et par zone)

Type de logement	Financement	Zone I	Zone I bis	Zone II	Zone III
Type 1	PLA d'intégration	407,58	427,69	369,58	342,38
	PLUS	430,25	451,49	390,20	361,27
	PLS ¹	/	/	/	/
Type 1'	PLA d'intégration	537,03	564,50	492,02	455,36
	PLUS	567,04	596,00	519,46	480,67
	PLS	708,78	745,00	649,39	600,93
Type 1 bis	PLA d'intégration	590,87	620,24	541,56	500,18
	PLUS	623,66	654,74	571,56	528,25
	PLS	779,52	818,53	714,56	660,33
Type 2	PLA d'intégration	615,29	644,88	560,40	516,88
	PLUS	664,16	695,88	605,00	558,49
	PLS	830,32	869,96	756,34	698,05
Type 3	PLA d'intégration	632,87	663,55	576,06	533,62
	PLUS	711,75	746,51	647,88	600,49
	PLS	889,71	933,22	809,97	750,56
Type 4	PLA d'intégration	705,78	740,50	642,51	597,09
	PLUS	793,90	832,69	723,12	671,46
	PLS	992,41	1 040,84	903,86	839,34
Type 5	PLA d'intégration	778,88	817,45	709,19	659,64
	PLUS	876,20	919,92	797,50	742,67
	PLS	1 095,32	1 149,98	996,89	928,30
Type 6	PLA d'intégration	852,20	894,65	775,67	722,70
	PLUS	958,52	1 006,55	872,34	812,94
	PLS	1 198,23	1 258,25	1 090,36	1 016,19

Avenant n°2023 - 1
Avenant pour l'année 2023 de la convention
de délégation de compétences des aides à la pierre
de l'Etat à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Le présent avenant est établi entre

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, représentée par François Bayrou,
Président,

et

L'Etat, représenté par Julien CHARLES, Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article L.301-5-1 et L.302-5
et suivants ;

Vu la convention de délégation de compétence pour les aides à la pierre du 10 mai 2019,
conclue entre le délégataire et l'Etat en application du XIII de l'article 61 de la loi n°2004-809
du 13 août 2004 et ses avenants.

Vu la convention Etat/Anah du 22 décembre 2022 relative au programme « rénovation
thermique des logements privés »,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2018 adoptant le programme local
de l'habitat (ou la prorogation de ce PLH),

Vu le décret n°2016-901 du 1er juillet 2016 portant création du Fond National des Aides à la
Pierre (FNAP),

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 9 mars 2023 sur la
répartition des crédits,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2023, autorisant la signature du
présent avenant,

Il a été convenu ce qui suit :

A. Les objectifs quantitatifs prévisionnels pour 2023

A.1 - Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux

Les objectifs prévisionnels pour l'année 2023 sont les suivants :

1/ La réalisation par construction neuve ou par acquisition-amélioration d'un objectif global de 187 logements locatifs sociaux dont :

- 60 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- 5 logements en PLAI adaptés
- 120 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 7 logements PLS (prêt locatif social)
- 51 logements PSLA (prêt social de location accession)

Seuls les PLAI peuvent faire l'objet d'une aide à la pierre directe.

Une cartographie régionale, adaptable chaque début d'année avant signature de l'avenant au besoin à l'échelle du territoire de gestion, fixe le périmètre des zones de tension pour le logement social.

Les montants moyens régionaux d'attribution des subventions par zone de tension du logement social sont fixés à :

- PLAI en zone tendue : 8 600 € et 10 500 € pour une opération sobre en foncier
- PLAI en zone agglomération moyenne: 5 900 € et 10 500 € pour une opération sobre en foncier
- PLAI en zone détendue: 4 550 € et 10 500 € pour une opération sobre en foncier

2/ Un objectif régional a été fixé pour les opérations concourant à la sobriété foncière de 1542 logements en PLUS et PLAI. Chaque territoire de gestion devra contribuer à l'atteinte de cet objectif, en comptabilisant ces logements au moment de l'agrément. Des moyens financiers dédiés seront attribués au fil des dossiers déposés.

Les opérations concourant à la sobriété foncière concernent les opérations en acquisition amélioration, en démolition reconstruction, en surélévation et en densification des dents creuses pour toutes les zones.

3/ La démolition de **0** logements locatifs sociaux sur le territoire de la CAPBP.

A l'échelle régionale, un objectif de réhabilitation de 2 465 logements locatifs sociaux dont :

- **1852** logements en rénovation thermique seule
- **613** logements en restructuration lourde couplée à une rénovation thermique

Le territoire contribue à hauteur de **15** logements à l'atteinte de l'objectif régional, par la résidence Foix Béarn.

Les plafonds régionaux d'attribution des subventions sont fixés à :

- Rénovation thermique seule : 4 000 €/logement
- Restructuration lourde couplée à une rénovation thermique : 8 000 €/logement.

Les opérations listées dans le tableau ci-dessous font l'objet d'une priorité sous réserve de dépôt de dossier complet prêt à être engagées avant juin 2023.

Commune	Nb lgts initiaux	Nb lgts ap. tvx	Typologie des lgts	Nature des lgts ap. tvx	Prix de revient de l'opération	Etiquette énergétique avt tvx	Etiquette énergétique ap. tvx	Démarrage des tvx	Bailleur	Montant enveloppe financière (AE)
Pau	15	15	familiaux	familiaux		F	C		Pau Béarn Habitat	60 000,00 €

A.2 - La requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés

Les objectifs de l'Anah concernant la requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés pour 2023 sont les suivants :

- 219 logements de propriétaires occupants dont 10 logements indignes ou très dégradés, 99 logements pour la lutte contre la précarité énergétique et 110 logements pour l'autonomie de la personne ;

- 20 logements de propriétaires bailleurs ;

- 9 et 7 logements en copropriétés en difficultés ayant voté en Assemblée générale les *travaux*

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La mise à jour de la déclinaison annuelle des objectifs et du tableau de bord de suivi de la convention figure en annexe.

B. Modalités financières pour 2023

B.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat pour le parc locatif social

L'enveloppe prévisionnelle des droits à engagement **délegués par l'Etat en 2023** est fixée à 331 200 € pour l'objectif fixé par le CRHH de **60 PLAI** avec un montant moyen de subvention (MMS) de 5 900 € en zone agglo.

Les droits à engagements délégués en 2022 comprennent un reliquat disponible de 22 800 € qui vient compléter l'enveloppe déléguée en 2023.

Au titre de l'année 2023, et afin de mieux répartir l'instruction au cours de l'année et disposer de bonnes conditions d'échanges avec les opérateurs, un bonus pour les dossiers complets et engagés dans GALION avant le 31 août 2023 est mis en place. Il représente à l'échelle régionale 742 logements pour un montant unitaire de **1 500 €/ logement PLAI** et est à mobiliser au fil de l'eau par la DDT délégante auprès de la DREAL.

Un bonus « énergies renouvelables » visant à massifier le recours aux énergies renouvelables au sein du parc social est également mis en place. Il représente 400 logements pour un

montant unitaire de **1 500 €/ logement PLAI** à l'échelle régionale et est à mobiliser au fil de l'eau par la DDT déléguante auprès de la DREAL.

Une majoration de subvention pourra être sollicitée au fil de l'eau par la DDT/M déléguante auprès de la DREAL pour améliorer le financement des logements PLAI concourant à la sobriété foncière et le porter à 10 500€ par PLAI sur toutes les zones. Cette majoration représente donc :

- **4 600 €** dans les agglomérations hors zone tendue
- **5 950 €** en zone détendue
- **1 900 €** en zone tendue.

Cette majoration sera distribuée par la DREAL à la demande de la DDT/M déléguante et dans la limite de l'enveloppe régionale identifiée (pour 771 PLAI).

Une majoration de subvention pour les logements financés en PLAI adapté et respectant le document cadre national, est également mobilisable au fil de l'eau. Cette majoration est de l'ordre de **13 980 € en logement familial** et **5 600 € en foyer, en fonction de l'équilibre de l'opération**. Cette majoration sera distribuée par la DREAL à la demande de la DDT/M déléguante et dans la limite de l'enveloppe mise à disposition de la Nouvelle Aquitaine soit **4 259 020 €**.

Une enveloppe régionale de **290 487 €** est également mise en place pour le financement des opérations de déconstruction en zone détendue et agglomération du programme cœur de ville, hors PNRU et NPNRU. La subvention représentera **4 104 € par logement** dans la limite d'un tiers du coût de la construction. Cette enveloppe sera également mise à disposition au fil de l'eau dans la limite de l'enveloppe régionale.

NB : Les opérations de démolition/reconstruction PLAI en « QPV Centre ancien » issues d'opérations de traitement d'habitat privé dégradé / insalubre et qui auront fait l'objet, à titre dérogatoire, d'un avis favorable de l'État, pourront également bénéficier, sur cette enveloppe, d'un « bonus » dit « Bonus Neuf en QPV Centre Ancien »

Une enveloppe régionale de 12,3 M€ est également mise en place pour le financement d'opérations de restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique ainsi que d'opérations de rénovation thermique seule relevant des étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique.

Une enveloppe de 10 M€, réservée au niveau national, est également mobilisable pour les opérations en communes carencées avec recours au **droit de préemption urbain (DPU)** par les préfets de département, Cette subvention vient en complément de la subvention principale, La demande, qui doit être sollicitée par la DDTM, via la DREAL, doit justifier d'un déséquilibre de l'opération malgré les fonds propres de l'opérateur et les aides locales octroyées.

Pour 2023, l'État allouera au délégataire son enveloppe de droits à engagement (hors reliquats disponibles) dans les conditions suivantes :

- 198 720 €, correspondant à 60 % de la dotation prévisionnelle pour l'année ;
- le solde des droits à engagement avant le 31/12/2023, tenant compte des éventuelles adaptations de la programmation en cours d'année. En cas de majoration de l'enveloppe initiale, un nouvel avenant sera nécessaire pour verser le solde

correspondant à la nouvelle dotation. Cet avenant sera établi préférentiellement avant le 30 novembre 2023.

B.2. Pour l'habitat privé

La convention conclue entre l'Anah et le délégataire en vertu de l'article L 321-1-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et modifiée par avenant dit « Avenant juridique en date du [date], définit les modalités de financement et les conditions de gestion par l'agence ou, à sa demande, par le délégataire des aides destinées à l'habitat privé.

L'enveloppe prévisionnelle totale des droits à engagements 2023 est fixée à 3 090 758€ soit 331 200 € pour le parc public et 2 759 558 € pour le parc privé.

C : Règlementation applicable aux aides à la pierre

En application des décrets n°2022-1256 et n°2022-1257 du 26 septembre 2022 :

Le montant des subventions accordées au titre de la délégation pour le compte de l'État ne peut excéder les plafonds suivants :

- 20 000 € par logement ;
- 60 000 € par logement pour les opérations mentionnées au II de l'article D.331-1 et adaptées aux besoins des ménages rencontrant des difficultés d'insertion particulières.

Toutefois, si une opération présente des surcoûts exceptionnels, le délégataire peut saisir le préfet de région pour demander une dérogation à ces montants, dans les limites :

- de 5 000 € par logement ;
- de 20 000 € par logement pour les opérations mentionnées au II de l'article D.331-1 et adaptées aux besoins des ménages rencontrant des difficultés d'insertion particulières.

Le président de l'EPCI adresse par courrier au préfet de Région une demande pour déroger aux forfaits plafonds pour une opération, en exposant les raisons conduisant à cette demande. Le préfet de département reçoit copie du courrier pour information et prise en compte pour le suivi de la DAP.

Le courrier est accompagné des pièces suivantes pour justifier de la demande :

- La présentation synthétique et technique de l'opération (localisation, coût prévisionnel, nature) [format court 1 page] ;
- Les éléments financiers permettant au préfet de région et ses services de juger de l'opportunité de la dérogation (plan de financement, compte d'exploitation prévisionnel avec le forfait plafond et avec le forfait dérogé...).

Le préfet de région dispose de 15 jours à compter de la date de réception de la demande pour donner son avis par courrier, lequel est réputé défavorable en l'absence de réponse. Le préfet de département reçoit copie du courrier de réponse.

Le courrier d'accord du préfet de région est joint aux pièces du dossier d'instruction.

D : Le Système d'information des aides à la pierre (SIAP)

L'Etat met à disposition du délégataire le logiciel d'aide à l'instruction des dossiers (SIAP), qui assure la transmission automatique des données pour les dossiers instruits par ce moyen.

Le délégataire doit se former à l'outil des aides à la pierre mis à disposition par l'État et identifier un formateur relais, ayant pour mission de former les autres agents de la collectivité délégataire ;

Le délégataire peut néanmoins choisir de s'équiper de son propre logiciel d'instruction. Il s'engage alors à ce que son logiciel prenne en charge la transmission automatique des données, à les téléverser en continu dans le SIAP et à répercuter toutes les modifications que l'Etat aura jugé utile d'effectuer. Dans ce cas, l'Etat s'engage à prévenir le délégataire dans des délais raisonnables et, si besoin, d'instaurer une période transitoire pour la mise aux normes de la transmission.

Le délégataire identifie un référent technique (c'est-à-dire un contact privilégié sur les sujets SI, a priori l'administrateur SIAP pour sa structure dans le cadre de la gestion déléguée des habilitations) et un référent pilote de la délégation (chef de service habitat, DGS) ;

-[Nom de la personne] est désigné en tant que référent technique, ayant pour mission de ...

-[Nom de la personne] est désigné en tant que référent pilote de la délégation, ayant pour mission de ...

De plus, les données de suivi liées aux décisions de financement doivent être transmises en continu au système d'informations.

Le délégataire s'engage à renseigner également le système d'information sur les mises en chantier (numéro du permis de construire), les mises en service (numéro de la convention APL) et les crédits de paiement versés pour chaque opération (date et montant).

L'Etat met également à disposition des partenaires locaux dans le SIAP, un télé-service (portail internet) permettant aux maîtres d'ouvrages de déposer une demande d'agrément et/ou d'aide à la pierre directement auprès des services responsables de la programmation.

Il permet de disposer de l'information la plus complète sur la vie d'une opération depuis sa conception jusqu'à la livraison, d'assurer un suivi des dossiers optimisé, de simplifier et uniformiser le partage des informations entre acteurs locaux, d'enrichir et permettre une meilleure connaissance des besoins en financements.

E : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention de délégation de compétence continuent de s'appliquer pour l'année 2023.

F : Publication

Le présent avenant fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Fait à Pau, le

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Le président de la communauté d'agglomération
Pau Béarn Pyrénées,

Julien CHARLES

François BAYROU



Annexe 1 : Liste des opérations de la programmation prévisionnelle 2023

Les opérations de logements locatif social ordinaire

Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	calendrier de dépôt du dossier	Adresse		Total	dont PLAI	Dont subvention PLAI Adapté	Dont PLAI bonus sobriété foncière FNAP	dont PLUS	dont PLUS SCIAPP
GAN	TERRAIN BAUDOT	Domofrance- MOD	2023	Route de Lasseube	construction neuve	20	6			14	
LAROIN	CHEMIN DES ECOLES	Domofrance-MOD	2023	Chemin des Ecoles	construction neuve	14	4			10	
LESCAR	OAP Gare	DOMOFRANCE- VEFA Ket B	2023	Chemin Fourcet	construction neuve	35	11			24	
LONS	FER A CHEVAL	DOMOFRANCE-MOD	2023	1 av des Martyrs du Pont Long	construction neuve	24	7			17	
PAU	32 RUE CASTETNAU	DOMOFRANCE- MOD	2023	32 rue Castetnau	acquisition amélioration	13	5		5	8	
IDRON	SERRES	DOMOFRANCE-VEFA	2023	Route de Tarbes	construction neuve	12	4			8	
PAU	35 RUE EMILE GUICHENNE	PBH	2023	35 Rue Emile Guichenné	démolition - reconstruction	10	3		3	7	
PAU	TREWISE	PBH	2023	36 rue Carnot	démolition - reconstruction	10	3		3	7	
LONS	VEFA GARONNA	CDC HABITAT SOCIAL	2023	BD de Bruxelles	construction neuve	22	7			15	
LONS	VEFA URBAT	CDC HABITAT SOCIAL	2023	Chemin Long	construction neuve	13	6			7	
LONS	VEFA NEXITY	CDC HABITAT SOCIAL	2023	Chemin des Vignes	construction neuve	18	8			10	
PAU	9 RUE SERVIEZ	CDC HABITAT SOCIAL	2023	9 Rue Serviez	acquisition amélioration	1	0		1	1	
PAU	20 RUE EMILE GUICHENNE	DOMOFRANCE	2023	20 Rue Emile Guichenné	démolition reconstruction	15	5		5	10	
						207	69	0	12	138	0



PALULOS RELANCE						
	Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	Etat d'avancement	Nbre de logements existants	Nbre de logements après restructuration
	PAU	RESIDENCE FOIX BEARN	PBH	Réhabilitation simple	15	15
TOTAL					15	15

ACCESSION SOCIALE-PSLA						
Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	Adresse	Total	PSLA	Etat d'avancement
LONS	VEFA GARONNA	CDC HABITAT	Bd de Bruxelles	35	35	
ARTIGUELOUTAN		ABRI FAMILIAL		4	4	
LESCAR	OAP GARE	DOMOFRANCE	Chemin Fourcet	12	12	
TOTAL				51	51	

PLS						
Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	Adresse	Total	PLS	Etat d'avancement
LONS	VEFA URBAT	CDC HABITAT	Chemin Long	2	2	
LONS	VEFA NEXITY	CDC HABITAT	Chemin des Vignes	5	5	
TOTAL				7	7	

**Règlement d'intervention pour
l'attribution des aides à la pierre
sur la Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 064-200067254-20230630-00000000004379-DE

SOMMAIRE

**PARTIE 1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
FAMILIAUX PLUS/ PLAI NEUF ET ACQUISITION AMELIORATION**

**PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS
INTERMEDIAIRES PRIVES (PRET LOCATIF SOCIAL)**

PARTIE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS FOYER

PARTIE 4 : REHABILITATION DU PARC HLM

PARTIE 5 : ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

PARTIE 6 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

PARTIE 7 : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

PREAMBULE

Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la CAPBP soutient les opérations de logement social sur son territoire en lien avec les orientations définies dans son Programme Local de l'Habitat.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux décisions de financement relatives à la programmation de logement social de la délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Les aides de la CAPBP sont conditionnées par une aide de la commune support du projet pour les communes soumises à la loi SRU.

Les engagements des bénéficiaires

- S'inscrire dans les orientations de la CAPBP en matière de développement de l'offre de logements abordables conformément à la note de cadrage relative à l'année de programmation en vigueur,
- Respecter le programme (nombre de logements, nature des travaux...), informer la CAPBP en cas d'arrêt ou annulation de l'opération, de réalisation partielle ou réalisation non conforme à l'objet de l'opération,
- Apporter à la CAPBP, à sa demande, les éléments justificatifs permettant de vérifier les respects des critères,
- Le bénéficiaire fera apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la « CAPBP », au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias pour l'opération financée par la « CAPBP ».
- Inviter le Président de la CAPBP à toutes les opérations de communication liées à l'opération (pose de première pierre, inauguration...)

Le non-respect des engagements précités ci-dessus est susceptible d'entraîner une notification au bénéficiaire d'un ordre de remboursement de tout ou partie de l'aide financière versée.

Rappel des principes généraux :

1/ L'opération doit contribuer à la mise en œuvre des objectifs de production, de répartition territoriale équilibrée et de mixité sociale définis dans le PLH, déclinés dans le PLUI et en respecter les principes conformément au dernier accord-cadre validé entre la CAPBP et les opérateurs de logements sociaux.

2/ Pour toute opération faisant l'objet d'une demande de participation de la CAPBP, une réunion de travail devra être programmée, avant le dépôt du PC. Cette réunion rassemble l'OLS, la commune support du projet et la CAPBP au plus tard **au moment de la phase de l'Avant Projet Sommaire**.

Un fond de dossier doit être remis avant cette réunion à la CAPBP et à la commune avec au moins un plan de situation, la composition du programme, un prix de revient et un plan de financement prévisionnel.

3/ Le montant de la subvention est apprécié au regard de l'équilibre financier des opérations et en fonction des crédits disponibles au moment où le dossier sera déposé par l'opérateur.

Les subventions ne sont pas de droit, ce sont des maximums. Elles sont soumises à l'appréciation de la Communauté d'Agglomération. Elles sont calculées au moment du dépôt du dossier de financement, sur la base des documents transmis par les opérateurs et sur lesquels ils s'engagent. Elles sont recalculées en fin d'opération (uniquement à la baisse), après transmission des pièces justificatives, sur la base du prix de revient définitif, du nombre de logements définitifs...

Les modalités de versements des aides

Un premier acompte de 50% pourra être versé au démarrage du chantier, sur présentation d'un ordre de service ou déclaration d'ouverture du chantier.

Le versement du solde (50% de la subvention) se fera sur présentation d'une attestation de fin de travaux.

Dans le cas où le nombre de logements définitif est inférieur au nombre de logement prévisionnel agréés par décision de financement de l'Etat : le montant de la subvention définitive sera déterminé par application du forfait par logement retenu sur la base du nombre de logements définitifs.

PARTIE 1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Les opérations PLUS/ PLAI familiaux, sont éligibles aux subventions de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées sous réserve de l'application des principes d'intervention déclinés ci-après :

I) Construction neuve :

1-1 Pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe :

Bénéficiaires : Organismes HLM au sens de l'art. L. 411-2 du CCH, association bénéficiant de l'agrément au sens des art. L. 365-1 et suivants du CCH,

Modalités d'intervention de la CAPBP :

Subvention maximum par logement	CAPBP	ETAT
PLUS	2 000 €	A définir chaque année en fonction des droits à engagement
PLAI	6 000 €	
PLAI Gens du voyage	15 000 € / logement	

- Ces modalités d'intervention s'appliquent également aux opérations de reconstitution de l'offre ANRU en PLAI.

1-2 Pour les opérations en VEFA :

Bénéficiaires : Organismes HLM au sens de l'art. L. 411-2 du CCH, association bénéficiant de l'agrément au sens des art. L. 365-1 et suivants du CCH,

Critères de base : l'aide de la CAPBP est conditionnée au respect du prix plafond d'acquisition maximum VEFA suivant :

- Un prix d'acquisition plafond pour la recevabilité des opérations :
 - o 1800 € HT/ m² SHAB (sans stationnement sous- sol)
 - o 1 900 € HT / m² SHAB (avec stationnement sous- sol)

Le cas échéant, en cas de dépassement, la CAPBP pourra selon les caractéristiques du programme et son adéquation aux objectifs du PLH, soit décider de minorer la subvention, soit décider qu'elle ne financera pas le programme.

Modalités d'intervention de la CAPBP :

Subvention maximum par logement	CAPBP	ETAT
PLUS	Pas de financement	A définir chaque année en fonction des droits à engagement
PLAI	3 000€	

Concernant le plafonnement du prix d'acquisition VEFA, la règle précédente pourra être dérogée dans le cadre d'une VEFA en renouvellement urbain, réalisée sur les périmètres de projets portés par la commune ou la CAPBP (traité de concession, ORT). Cette VEFA devra s'inscrire dans une opération complexe supportant une charge foncière élevée. Cette possibilité de déplafonnement du prix d'acquisition sera étudiée au cas par cas par la CAPBP. Dans ce cas, les financements de droits communs seront mobilisés et identiques à une opération sous maîtrise directe d'un bailleur social pourront être mobilisés.

Commune de Pau :

Les subventions concernant les opérations, en maîtrise d'ouvrage directe et en VEFA, se situant sur la commune de Pau seront minorées de 2 000 € par logement PLUS et PLAI (sauf pour les opérations situées en secteur de projet type ORT- Action Cœur de Ville, NPNRU, dans les secteurs faisant l'objet d'OAP ou les opérations innovantes type habitat inclusif.)

II) Acquisition-amélioration

Bénéficiaires : Organismes HLM au sens de l'art. L. 411-2 du CCH, association bénéficiant de l'agrément au sens des art. L. 365-1 et suivants du CCH,

Critères de base :

Subvention maximum par logement	CAPBP	ETAT
PLUS	2 000,00 €	A définir chaque année en fonction des droits à engagement
PLAI	6 000,00 €	

Pour les opérations en acquisition-amélioration, sur les 5 communes¹ du traité de concession (hors périmètre Action Cœur de Ville) la subvention de base de la CAPBP pourra être majorée de 10 000 € maximum par PLAI, logements ordinaires.

Cette majoration s'applique aux opérations situées dans le périmètre du traité de concession de ces 5 communes.

III) Le PLAI à bas loyer

Les opérateurs de logement social qui intégreront des PLAI à bas loyer (sans majoration de loyers, ni loyer accessoire et avec une maîtrise des charges) dans une opération de logement locatif social ordinaire bénéficieront d'une subvention complémentaire de 6 000 € par PLAI à bas loyer.

Cette subvention pourra être complémentaire à la subvention PLAI adapté de l'Etat, à destination des logements bénéficiant d'une gestion locative adaptée.

La CAPBP veillera à ce que les loyers des logements bénéficiant de cette subvention soient couverts par les APL.

¹ Bizanos, Billère, Gan, Gelos, Jurançon,

IV) Les participations des communes :

- **Pour les communes de moins de 3 500 habitants, non soumises à la loi SRU,**

La CAPBP, complètera sa subvention de base, et apportera une subvention maximale à hauteur de 2.5% du prix de revient prévisionnel de l'opération de logements en substitution de la participation communale. Dans le cadre du PLH 3, la participation de la CAPBP à ces opérations s'effectuera dans la limite des objectifs du PLH 3 soit environ 80 logements restants à financer sur les communes non soumises à la loi SRU.

Cette participation de la CAPBP ne sera pas cumulable avec la participation de la commune (cession de foncier à prix minoré, subvention d'équilibre, ...), et sera calculée en fonction de l'équilibre de l'opération.

- **Pour les autres communes : la participation de la commune conditionne la participation de la CAPBP.**

Cette participation peut prendre plusieurs formes (et peuvent éventuellement se cumuler) :

1/ subvention d'équilibre : à hauteur de 2.5% maximum.

2/ subvention pour surcoût foncier : à titre exceptionnel : étudiées au cas par cas, en amont de l'acquisition du foncier, en particulier pour les opérations en renouvellement urbain, en acquisition-amélioration, ou pour des projets d'habitat spécifique répondant aux besoins de publics particuliers ou expérimental.

3/ moins-value de cession lors de la vente d'un foncier communal (différence entre le prix de cession de terrains ou de biens immobiliers devant effectivement donner lieu à la réalisation de logements locatifs sociaux et leur valeur vénale estimée, à la date de la cession, par le service des domaines).

4/ mise à disposition de foncier bâti ou non bâti par bail emphytéotique.

5/ financements que la commune apporte pour équilibrer le bilan d'une opération d'aménagement (ZAC) sous maîtrise d'ouvrage communale, dans laquelle du foncier est réservé pour l'habitat locatif social, si l'aménageur vend le terrain aménagé à un organisme HLM avec une moins-value de cession (modalités : cf article R 302-16 II du code de la construction et de l'habitation, en annexe).

6/ Exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

V) Opération en usufruit locatif social

L'usufruit locatif social consiste en un démembrement temporaire du droit de propriété : la nue-propriété appartient à des investisseurs privés qui financent la construction sans prêt aidé de l'Etat ; l'usufruit est acquis par un bailleur social qui perçoit l'intégralité des loyers et assure l'entretien de l'immeuble. L'acquisition de l'usufruit par le bailleur social peut être financée par des prêts aidés dans des conditions fixées par décret (article L. 253-2 CCH). La convention d'usufruit est établie pour une durée minimale de 15 ans (article L. 253-1 CCH).

Principes d'intervention :

Dans la mesure où ces opérations ont une durée d'agrément limité (15 ans minimum), en tant que délégataire des aides à la pierre, la CAPBP intervient de la manière suivante :

- agrément de ces opérations en PLUS, PLAI, PLS (pour l'obtention des prêts) au vu de l'opportunité du projet
- aucune subvention prévue pour ce type d'opération.

Les dossiers de demande d'agrément seront déposés en version dématérialisée sous le SIAP (Système d'information des Aides à la Pierre) par les opérateurs habilités à utiliser l'application.

Pour les opérateurs non habilités, un courrier de demande de financement devra être envoyé à la CAPBP, le dossier pourra être transmis par voie dématérialisée par mail à l'adresse : habitat.public@agglo-pau.fr

Les pièces à déposer sont détaillées en annexe 1 du présent règlement d'intervention.

PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES PRIVES

L'opération doit contribuer à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et en respecter les principes.

Logements en Prêt Locatif Social (PLS) : Les logements PLS sont qualifiés dans le PLH de logements intermédiaires.

Principes et caractéristiques des opérations financées en PLS (Promotion Privée) :

- **LOYERS** : Les loyers du PLS sur la CAPBP sont plafonnés à 130% du loyer PLUS en vigueur.
- **COMMUNE SUPPORT** : Ces agréments peuvent être accordés seulement sur les communes ayant engagé un rattrapage significatif du déficit SRU de logement locatif social en PLUS et PLAI (au vu des réalisations constatées au cours de la période triennale échue et des objectifs de programmation de la commune)
- **TYPOLOGIE DES LOGEMENTS** : 50 % des logements du programme financé en PLS doivent avoir une surface supérieure à 60 m².
- **CHARGE FONCIERE** : Si l'opération est exclusivement composée de logements privés, le prix plafond pour l'acquisition foncière est de 220 € / m² de surface plancher pour l'acquisition d'un foncier non bâti.

Les dossiers de demande d'agrément seront déposés en version dématérialisée sous le SIAP (Système d'information des Aides à la Pierre) par les opérateurs habilités à utiliser l'application.

Pour les opérateurs non habilités, un courrier de demande de financement devra être envoyé à la CAPBP, le dossier pourra être transmis par voie dématérialisée par mail à l'adresse : habitat.public@agglo-pau.fr.

Les pièces à déposer sont détaillées en annexe 1 du présent règlement d'intervention.

PARTIE 3 LES OPERATIONS DE LOGEMENTS FOYER

Opérations concernées :

Les opérations concernées sont :

- les résidences de logements temporaires (résidences sociales, pensions de familles, maisons relais et FJT), se caractérisant par un véritable droit de titre d'occupation du résident,
- les opérations de logements foyer dédié à l'habitat inclusif financées en PLUS et PLAI

Type de logements concernés : PLAI en construction neuve ou acquisition amélioration, PLUS en habitat inclusif

Bénéficiaires : Organismes HLM, associations agréées, gestionnaires de logement social.

Conditions d'octroi des aides de la collectivité :

Les opérations financées devront :

- répondre aux objectifs du PLH et du PDAHLPD déclinés dans le PLH,
- disposer d'un projet social détaillé travaillé avec tous les partenaires concernés (CD 64, CCAS de la commune concernée, Etat...)
- répondre aux orientations territorialisées du PLH.

Règles de financement de base relatives à la construction neuve ou une opération en acquisition-amélioration.

PARTIE 4 : CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX CONVENTIONNES

Opérations concernées :

Les opérations de réhabilitation de bâtiments appartenant à une commune (maison, ancien presbytère, ancien logement de l'instituteur, etc.) permettant la création de logements locatifs sociaux communaux conventionnés et qui auront fait l'objet d'une décision favorable pour bénéficier des aides de l'Etat.

Conditions générales à remplir pour obtenir le concours financier du Conseil départemental :

- La production nouvelle sera appréciée au regard de la localisation de l'opération en centre-bourg de commune, offre de services de proximité, possibilité d'accompagnement social
- La production d'une offre nouvelle devra compléter une offre existante attractive.
- Dans un souci d'optimisation et de pérennisation de l'offre locative conventionnée, la commune s'engagera à déléguer la gestion locative et technique des logements à un professionnel agréé.

Bénéficiaires : Communes de la Communauté d'Agglomération ne disposant pas d'établissements administratifs placés sous leur tutelle et gestionnaires de logements.

Montant de l'aide : 5 000 €/ logement

PARTIE 5 : REHABILITATION DU PARC HLM

Opérations éligibles: immeubles anciens et/ou non adaptés à la demande et/ou posant des questions d'attractivité

Compte tenu de la disparité du parc, de la poursuite d'objectifs multiples, des stratégies patrimoniales propres à chaque opérateur, la CAPBP ne veut pas s'enfermer dans une politique prescriptive en matière de travaux ou de respect de référentiels normatifs. Il s'agit de rechercher programme par programme, le meilleur projet de réhabilitation, en fonction des contraintes.

Par conséquent, les modalités de financement du programme de travaux seront définies et approuvées par délibération au cas par cas. Les porteurs d'un projet de réhabilitation sollicitant le financement de la CAPBP devront présenter un dossier complet et argumenté.

Dans le cas d'une demande de prêt PAM :

Le bailleur envoie simultanément le dossier à :

- la CDC pour la demande de prêt
- la CAPBP pour instruction et pour avis. L'éligibilité des travaux et le calcul d'augmentation des loyers seront particulièrement regardés.

Pour chaque dossier : La CAPBP transmet son avis à la CDC. Si cet avis n'a pu être formulé dans le délai des 8 jours après réception du courrier de la CDC, un délai supplémentaire sera demandé.

La décision de prêt octroyé par la CDC (avec copie au délégataire) et la proposition d'avenant à la convention APL sont adressées par l'opérateur social à la CAPBP.

Dans le cadre de l'obtention du prêt PAM pour la réhabilitation du patrimoine HLM, les pièces à remettre sont détaillées en annexe du présent règlement d'intervention.

PARTIE 6 : ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Les opérations en accession sociale doivent contribuer à la mise en œuvre du PLH et en respecter les principes conformément à l'accord-cadre signé entre la CAPBP et les opérateurs HLM.

L'accession est sociale car elle est assortie de garanties visant à sécuriser l'accédant : assurance revente, garantie de rachat et de relogement.

En PSLA, le prix de vente à l'accédant est plafonné à 2 300 € HT/m² SU (Surface Utile). Ce prix s'entend comme calculé globalement sur l'ensemble de chaque opération.

Ce prix de vente plafond tient compte des circonstances économiques conjoncturelles. Il pourra être révisé à la hausse ou à la baisse dès l'année 2024.

L'obtention des agréments PSLA est conditionné au dépôt d'un dossier de demande de financement qui devra être déposé dans le SIAP pour les opérateurs habilités. Pour les opérateurs non habilités, un dossier devra être déposé en 1 exemplaire papier à la CAPBP ou transmis par voie dématérialisée par mail à l'adresse : habitat.public@agglo-pau.fr .

La liste des pièces à fournir est détaillée dans l'annexe 3 ci-jointe.

PARTIE 7 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Liste des pièces à fournir

Le dossier de demande de garantie doit comporter les pièces suivantes :

- Lettre officielle de demande de garantie d'emprunt adressée par courrier à l'Hôtel de Ville/Hôtel de France à l'attention de la Direction des Finances et des Affaires juridiques
 - les pièces du dossier peuvent être transmises par mail au service instructeur :
- Statuts + comptes financiers de l'exercice N-1 (une fois par an)
- Description du projet + taux de garantie demandé
- Plan de financement du projet
- Contrat de prêt Banque des Territoires ou offre de prêt

Le dossier complet de demande de garantie doit être transmis **au moins 5 semaines avant la séance** à défaut le dossier sera inscrit à la séance suivante.

Le projet de garantie d'emprunt fait l'objet d'une autorisation préalable, qui prend la forme d'une délibération par l'assemblée délibérante. Les élus doivent être informés sur l'ensemble des conditions de réalisation du prêt, ainsi que les conditions de la mise en œuvre éventuelle de la garantie et de la situation financière de l'organisme demandeur, afin de pouvoir estimer le niveau de risque associé à l'engagement éventuel

PARTIE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Les montants des subventions attribuées au titre de la politique communautaire sont des montants prévisionnels maximum de sorte que le solde sera automatiquement ajusté à due concurrence à la lumière du bilan définitif.

Le versement de la subvention d'équipement interviendra sur demande de « l'OLS » et accomplissement des formalités administratives décrites ci-dessous.

La règle suivante s'applique pour les subventions communautaires : la demande de solde doit intervenir 24 mois maximum après l'achèvement des travaux (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux). Passé ce délai, le solde de la subvention sera annulé et ne pourra être versé à l'opérateur.

La lettre de demande de versement de subvention doit préciser :

- s'il s'agit d'une demande d'acompte sur les crédits de la CAPBP ou sur les crédits délégués par l'État (un dossier par demande),
- s'il s'agit d'une demande relative à la subvention d'équilibre ou au surcoût foncier
- le numéro d'acompte demandé et son montant.

La subvention est versée en 2 fois selon l'échéancier ci-après :

- **Un acompte de 50 %** du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice considéré, sur production de l'ordre de service de démarrage de l'opération concernée ou de la déclaration d'ouverture du chantier.

Pour les VEFA : acte authentique accompagné du justificatif de démarrage des travaux (paiement du 1er acompte au maître d'ouvrage, ...)

- **Le solde (50%)** : Le règlement pour solde est subordonné à la justification de la réalisation des travaux avec production des pièces suivantes :

- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- Prix de revient **initial et définitif détaillés, séparant les postes relatifs à la charge foncière/ aux travaux / aux honoraires** daté et signé.
- Plan de financement définitif daté et signé
- Un état récapitulatif des factures acquittées signé et daté par le représentant de l'OLS
- Justificatifs de la performance énergétique du logement ou de l'obtention d'un label ou d'une certification, si l'opérateur a bénéficié d'une majoration de subvention à ce titre.

- **Concernant la surcharge foncière** : réglée en une fois (pas d'acompte).

- Si le coût d'acquisition du foncier déclenche à lui seul le surcoût foncier (soit un coût d'acquisition supérieur à la charge foncière de référence), la subvention surcoût foncier pourra être réglée au démarrage de l'opération, sur production de l'acte de vente.

- Si le surcoût est lié aux autres postes composant la charge foncière (VRD...), la totalité de la subvention sera réglée en fin d'opération sur production des documents suivants : prix de revient initial et définitif spécifiques aux frais relatifs à la charge foncière, acte d'acquisition, factures des travaux relatifs à la charge foncière.



ANNEXE 1 :

COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES LOGEMENTS PLUS/PLAI CONSTRUCTION NEUVE – ACQUISITION-AMELIORATON

Pièces à fournir Etat : (cf. Arrêté du 05/05/17 – modifié par arrêté du 14/10/20)

- **0** – Courrier adressé au Président de la CAPBP, de demande de financement de l'opération, indiquant les subventions demandées de l'Etat, et de la CAPBP, et le cas échéant de la Ville de Pau
- **1** - Fiche descriptive de l'opération à compléter
- **2** - Justificatifs des demandes de majoration intervenant dans le calcul des subventions et des loyers :
 - Fiche de cotation qualité d'usage du logement complétée et signée
 - Fiche d'engagement complétée et signée
 - et/ou le cas échéant, contrat Qualitel ou Promotelec (organismes certificateurs)
- **3** - Tableau des surfaces utiles détaillées par logement (modèle joint complété), avec un sous-total par typologie, en distinguant PLUS/PLAI, et total général
- **4** - Justificatif de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble par acte authentique ou sous seing privé y compris un courrier d'engagement du propriétaire du terrain ou de l'immeuble ou du promoteur, pour les opérations réalisées en VEFA. Dans ce cas, le courrier d'engagement mentionne le prix de cession, ou de location, en cas de mise à bail, du terrain ou de l'immeuble, les références cadastrales et la superficie du terrain).
 - Acte ou promesse de vente ou **contrat de réservation VEFA signé**
 - Bail emphytéotique ou promesse de bail emphytéotique à réhabilitation ou à construction
 - Dans le cas de la réalisation de logements sur des terrains en cours de **cession par l'État**, une lettre établie par le service des domaines attestant qu'à l'issue de la procédure de mise en vente le candidat ayant déposé la demande de prêt ou de subvention a été retenue
 - Dans le cas de la réalisation de logements sur des terrains en cours de **cession par une collectivité territoriale**, une délibération de ladite collectivité mettant à disposition le bien
- **5** - Prix de revient prévisionnel détaillé par poste HT + TTC (TVA à taux réduit) + TTC 20 % en distinguant PLUS/PLAI et total signé,
- **6** - Plan de financement prévisionnel de l'opération en distinguant PLUS/PLAI et total signé (indiquant les caractéristiques des prêts : durée, préfinancement, différé d'amortissement)
- **7** - Équilibre financier prévisionnel de l'opération comprenant les hypothèses économiques prises en compte

Pour les logements faisant de demandes de subventions PLAI adapté :

- Un courrier de demande de subventions PLAI adapté
- Dossier de demande de subventions portant engagement du demandeur validé par le conseil d'administration du FNAP

Pour le calcul des subventions foncières :

- **10** - Note explicative détaillée sur le surcoût foncier : elle doit indiquer le contexte de l'acquisition du foncier et expliquer le/les postes qui provoquent un surcoût foncier
- **11** - Plan de financement éclaté faisant apparaître :
 - Part construction

- Part surcoût
- Global

- **12** - Coût des acquisitions foncières, coût de l'aménagement de la zone, le cas échéant
- **13** - Coût prévisionnel des voiries et réseaux divers (VRD), surcoût fondation, etc.,...
- **14** - Estimation des Domaines en cas de surcoût foncier

Pièces complémentaires à fournir instruction « délégataire » :

(Direction Habitat Rénovation Urbaine : 05.59.80.74.75 - habitat.public@agglo-pau.fr

- Jeu de Plans :
 - Plans de situation permettant la localisation de l'opération
 - Plan de masse
 - Plan de façades
 - Plan par niveau à partir du sous-sol
 - Plans des logements côtés
- Délibération du Conseil d'Administration approuvant l'opération
- Attestation du dépôt du PC
- Projet de convention APL
- Le cas échéant, accord de principe de financement Action Logement
- Pour les logements faisant l'objet de subventions PLAI Bas Loyer : la fiche d'engagement complétée et signée.

S'agissant de l'autorisation spécifique prévue à l'article L 441-2 du CCH (attribution des logements à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap):

- **15** – Un projet social définissant les publics logés prioritairement et les objectifs poursuivis en matière de cohésion sociale
 - **16**– la proportion des attributions concernées par la dérogation prévue à l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation, les organismes réservataires de logements au sein de l'opération et le nombre de logements correspondant ;
 - **17**– les modalités d'identification des demandeurs de logements sociaux en vue de l'attribution des logements adaptés au sein de l'immeuble ;
 - **18**– les caractéristiques d'accessibilité et d'adaptation des logements, des parties communes et des abords de l'immeuble, au regard de la perte d'autonomie des personnes, ainsi que l'accès à une offre de transports en commun et à une offre sanitaire ;
 - **19**– dans le cas où une offre de services ou d'accompagnement serait mise à disposition des locataires, et à laquelle ils pourront librement avoir accès, les informations relatives à la nature et au coût de cette offre de services et d'accompagnement seront décrites ainsi que les partenariats mis en place par le bailleur social avec l'offre de services existante à proximité.
- Pour les opérations faisant l'objet de la demande de subvention prévue à l'article R. 331-25-1 du code de la construction et de l'habitation, **les pièces définies dans le document-cadre du programme de logement très sociaux à bas niveau de quittance**, adopté par le conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre, comportant notamment l'engagement prévu à l'article R. 331-25-1 du même code.

COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES PLS LOGEMENT FAMILIAL

Pièces à fournir Etat : (cf. Arrêté du 05/05/17 – modifié par arrêté du 14/10/20)

- 0 - Courrier adressé au Président de la CAPBP, de demande pour agrément de l'opération,
- 1 - Statuts du maître d'ouvrage (ou identification de celui-ci)
- 2 - N° SIRET (14 chiffres) dans le cas d'une SCI
- 3 - Jeu de Plans :
 - Plans de situation permettant la localisation de l'opération
 - Plan de masse
 - Plan de façades
 - Plan par niveau à partir du sous-sol
 - Plans des logements côtés
- 4 - Fiche descriptive de l'opération à compléter
- 5 - Tableau des surfaces utiles détaillé par logement (modèle joint complété), avec un sous-total par typologie et total général
- 6 - Justification de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble : acte ou promesse de vente ou contrat de réservation en VEFA
- 7 - Prix de revient détaillé HT + TTC 10 % + TTC 20 %
 - Part construction
 - Part de la charge foncière (terrains, frais d'acquisition, VRD, divers taxes et autres coûts ...)
 - Part honoraires et prestations intellectuelles
 - Global
- 8 - Plan de financement prévisionnel de l'opération (selon modèle joint)
- 9 - **Si gestion locative des logements** :

Equilibre financier de l'opération si gestion locative des logements

- **Si PLS investisseur privé**

Grille de prix de vente et estimatif des charges (TFPB, entretien...) sur la durée du prêt

- 10 - Modalité de gestion des logements
- 11 - Copie du permis de construire ou production de tout document attestant que le permis a bien été obtenu
- 12 - Projet de convention (article L.351-2-3° du Code de la Construction et de l'Habitation) prévoyant notamment le niveau de loyer correspondant à l'opération (détail des calculs de loyer par logement) accompagné des annexes.

Dès notification de la décision d'agrément, il vous appartient de finaliser la convention de loyer avec votre Notaire afin qu'il l'adresse dans les meilleurs délais à la DDTM - Boulevard Tourasse - 64000 PAU

COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT DE LOGEMENTS-FOYERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067254-20230630-000000000004379-DE

Pièces à fournir Etat : (cf. Arrêté du 05/05/17 – arrêté du 20/02/20)

- 0 – Courrier adressé au Président de la CAPBP, de demande de financement de l'opération, indiquant les subventions demandées de l'Etat, et de la CAPBP, et le cas échéant de la Ville de Pau
 - 1 – Projet d'établissement ou projet social mentionnant le type et le nombre de résidents attendus ainsi que la description du **personnel affecté sur la résidence** à l'entretien, à l'animation, aux soins et aux fonctions support (nombre, temps de présence, compétences et fonction).
 - 2 - Statut de l'association gestionnaire
 - 3 - Jeu de Plans :
 - Plans de situation permettant la localisation de l'opération
 - Plan de masse
 - Plan de façades
 - Plan par niveau à partir du sous-sol
 - Plans des logements côtés
 - 4 - Fiche descriptive de l'opération (modèle joint)
 - 5 - Tableau des surfaces faisant apparaître :
 - la surface privative des logements
 - les surfaces de circulation
 - les surfaces de locaux résidentiels
 - les garages éventuels
 - 6 - Justificatif de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble : Acte ou promesse de vente
 - 7 - Prix de revient détaillé HT + TTC (TVA à taux réduit) + TTC 20 %
 - 8 - Plan de financement prévisionnel
 - 9 - Tableau de redevance d'équilibre pour les foyers logements / résidences sociales
=> identifier la redevance loyer prise en compte dans l'APL
 - 10 - Validation du prix de journée par le Conseil général
 - 11 – Autorisation de la structure au titre du Code de l'action sociale et des familles pour les logements foyers hébergeant à titre principal des personnes âgées, des personnes handicapées ou des jeunes travailleurs
- Si l'association est propriétaire :**
- 12 - Bilan d'investissement (cf. exemple page 2) ou pluri annuel d'investissement sur la durée du prêt
 - 13 - Bilan de fonctionnement (cf. exemple page 2) de la structure ou compte prévisionnel d'exploitation

Si l'association n'est pas propriétaire :

- 14 - Convention de location propriétaire et gestionnaire
- 15 - Délibération de l'organisme propriétaire habilitant le président à signer la convention
- 16 - Délibération de l'organisme gestionnaire habilitant le président à signer la convention
- 17 - Équilibre prévisionnel de l'opération « bailleur »
- 18 - Bilan de fonctionnement (cf. exemple page 2) de la structure ou compte prévisionnel d'exploitation
- 19- Projet de convention APL accompagnée de ces annexes

Pièces à fournir « délégataire »:

- Accord PC ou le cas échéant, récépissé de dépôt

Le dossier complet sera déposé en deux exemplaires à la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, accompagné du **présent document coché**, à retourner avec **pièces jointes numérotées**. Un exemplaire sera transmis à l'Etat.

Rappel et exemples :

La redevance totale est la somme acquittée mensuellement par le résident au gestionnaire, en contrepartie de son occupation des locaux. Elle comporte un équivalent des charges locatives récupérables pris en compte forfaitairement et une rémunération pour les prestations fournies. Elle donne lieu à un avis de déchéance. Celui-ci et le titre d'occupation, établis par écrit, doivent permettre au résident de comprendre facilement la composition de la redevance en identifiant et justifiant les postes, obligatoires et facultatifs, qui la constituent.

Pour la construction neuve, les normes dimensionnelles sont les suivantes :

Type de logements	Composition des logements	Surface habitable minimale en m ²
I'	Une pièce principale	20
I bis	Une pièce principale + cuisine	30

Dans le cas d'acquisition-amélioration, ces surfaces minimales sont minorées de 10 %.

Exemple de bilan d'investissement

Charges	Recettes
Remboursement des prêts	Loyer immobilier (versé par le gestionnaire)
TFPB	
PGR	
Frais de structure / frais généraux	
Assurances	

Exemple de bilan de fonctionnement du gestionnaire (cf exemple document joint)

Charges	Recettes
Loyer immobilier versé au maître d'ouvrage	Redevance = loyer + charges
Frais de siège du gestionnaire	Prestations facultatives
Frais fixes de personnel administratif	Subventions de fonctionnement
Provision pour entretien	
Charges récupérables	

**ANNEXE 2 : Liste de pièces à remettre pour le financement de la
réhabilitation**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 064-200067254-20230630-000000000004379-DE



COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE PRET (PAM)

1. Délibération du Conseil d'Administration du bailleur social (+ extrait du PSP)
2. Plan de situation de l'opération
3. Note descriptive sur la nature des travaux envisagés
4. Prix de revient détaillé de l'opération HT + TTC, poste par poste, présentant la ventilation des travaux de grosses réparations et gros entretien / aux travaux relevant de réhabilitation/amélioration: les travaux destinés à réaliser des économies de charges, à renforcer la sécurité des biens et des personnes, à améliorer le confort des logements et la vie quotidienne, notamment par l'adaptation aux besoins des personnes âgées et handicapées (annexe III A et III B de l'arrêté).
5. L'échéancier prévisionnel de l'opération
6. Les documents justificatifs du résultat de la concertation avec les locataires (cf circulaire du 6 aout 1993 relative à la concertation avec les locataires)
7. Plan de financement prévisionnel de l'opération
8. L'équilibre financier prévisionnel de l'opération: compte d'exploitation faisant apparaître l'éventuelle hausse des loyers envisagée (joindre les calculs d'augmentation)
9. Le calcul de la hausse des loyers au vu des travaux de réhabilitation hors GE/GR et du conventionnement en vigueur

Le service instructeur peut demander toutes pièces complémentaires qu'il juge utiles à l'instruction du dossier.

ANNEXE 3 : Liste de pièces à remettre pour le financement des sociale à la propriété

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER A FOURNIR A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'AGREMENT POUR L'OBTENTION D'UN PRET EN VUE DE LA REALISATION DUNE OPERATION DE LOCATION-ACCESSION PSLA

Pièces à fournir État : (cf circulaire n° 2006-10 du 20 février 2006)

- 1** - Statuts du maître d'ouvrage de l'opération (lors de la première demande)
- 2** - Extrait Kbis avec le n° SIRET lors de la première demande
- 3** - Note de présentation de l'opération précisant les caractéristiques techniques :
 - Énergie de chauffage, type de chauffage (individuel ou collectif)
 - Énergie d'eau chaude sanitaire (ECS)
 - Label Qualitel
 - Présence d'ascenseur desservant ou non le sous-sol
- 4** - Projet de contrat de location-accession ou projet de contrat de réservation
- 5** - Convention signée entre l'opérateur et l'État
- 6** - Récépissé du dépôt de permis de construire ou le permis de construire
- 7** - Jeu de Plans :
 - Plans de situation permettant la localisation de l'opération
 - Plan de masse
 - Plan de façades
 - Plan par niveau à partir du sous-sol
 - Plans des logements côtés
- 8** - Tableau des surfaces utiles avec un sous-total par typologie et le total de la surface utile de l'opération, mentionnant le n° du logement, étage, typologie, surface habitable, surface des annexes et leur nature, le nombre de logements ainsi que le prix de revient hors taxe, marge nette, prix de revient TTC)
- 9** - Justification de la disponibilité du terrain, soit : acte de vente, bail emphytéotique ou construction)
- 10** - Éléments de l'équilibre financier de l'opération : redevance payée en phase locative, mensualité de remboursement du prêt après levée d'option (uniquement pour PSLA)
- 11** - Plan de financement de l'opération
- 12** - Prix de revient total des logements faisant l'objet de la demande (charge foncière, montant des travaux de construction, honoraires et assurances, frais financiers et divers)
- 13** - Engagement d'un établissement de crédit mentionné au II de l'article R.331-76-5-1 du CCH
- 14** - Grille des prix de vente, reprenant par logement : la typologie, la SH, la SU, le prix m² SU, le prix de vente avant subvention de l'Agglomération ou autres partenaires, le montant de la subvention, le prix de vente définitif
- 15** - Échéancier prévisionnel de l'opération

Pièces complémentaires à fournir instruction « délégataire » :

- Délibération du Conseil d'Administration approuvant l'opération

Le dossier complet sera déposé en deux exemplaires à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées – Service Habitat accompagné du présent document coché à retourner avec pièces jointes numérotées.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 064-200067254-20230630-00000000004379-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 65 Programme local de l'Habitat (PLH) : élaboration du nouveau PLH de la CAPBP

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Le PLH définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est obligatoire pour les communautés d'agglomération.

Il comporte :

- Un diagnostic territorial portant sur le fonctionnement et l'évolution des marchés de l'habitat et du foncier, il évalue les effets de la politique locale de l'habitat,
- Des orientations stratégiques,
- Un programme d'actions détaillées qui propose une déclinaison opérationnelle et territorialisée du document.

Le 3° PLH, approuvé par délibération du 29 mars 2018 est actuellement mis en œuvre sur le territoire de la CAPBP, il couvre la période 2018/ 2023 et arrivera à échéance en fin d'année 2023. Il convient donc d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau document.

Les actions engagées depuis 2018 ont permis des avancées dans les domaines suivants :

- Le renouvellement de l'offre de logements en cœur d'agglomération et l'attractivité immobilière du centre ancien grâce notamment à l'opération Action Cœur de ville avec ses leviers d'intervention multiples,
- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Saragosse,
- Le soutien aux propriétaires privés autour de ce qui s'impose progressivement comme un guichet unique (la Maison de l'Habitat),
- Le développement du parc locatif social dans le cadre de démarches partenariales qui est aujourd'hui un acquis incontesté par tous les acteurs,
- Le développement de l'urbanisation associée à l'habitat qui permet des avancées positives en respectant certains principes posés par l'agglomération notamment en faveur de la limitation de l'étalement urbain.

Le futur PLH aura vocation à :

- Porter une attention particulière à la construction de logements neufs en matière de quantité, de qualité et de diversité des produits,
- Poursuivre et accélérer la réhabilitation du parc existant public et privé,
- Lutter contre la spécialisation des territoires en matière de peuplement.

Au terme des six ans, l'article L 302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) prévoit la possibilité de proroger la validité du PLH pour une durée maximale de deux ans par

délibération du conseil communautaire, après accord du représentant de l'Etat et délibération engageant l'élaboration d'un nouveau PLH.

Afin de poursuivre les actions en cours qui ont été réaffirmés lors du bilan à mi-parcours du PLH 3, approuvé par délibération du conseil communautaire du 30 mars 2022, et de construire une nouvelle politique locale de l'habitat partagée, il est proposé de solliciter Monsieur le Préfet afin de demander l'autorisation de proroger le PLH 3 pour une durée maximale de 2 ans.

Cette prorogation permettra d'avoir un nouveau PLH 4 compatible avec les dispositions et enjeux du SCOT, en cours de révision. Le nouveau PLH devra également prendre en compte les dispositions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et il s'articulera avec les dispositions du Plan de Déplacement Urbain et du Plan Climat Air Energie Territorial.

La prorogation du document actuel permettra d'avoir un PLH exécutoire pendant la durée d'élaboration du nouveau document et de s'inscrire pleinement dans ces enjeux.

L'objectif de la CAPBP est d'élaborer son 4^e PLH dans une démarche partenariale et de dialogue à la fois avec les 31 communes membres et les acteurs de l'habitat conformément à l'article L 302- 2 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise que l'EPCI définit la liste des personnes morales qui seront associées à la démarche d'élaboration du PLH 4 et leurs modalités d'association.

La liste des personnes morales associées est annexée à la présente délibération.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat ;**
- 2. Associer à cette élaboration les personnes morales listées en annexe 1 ;**
- 3. Solliciter auprès de M. le Préfet la prorogation du PLH actuel (2018 / 2023) pour une durée maximale de 2 années.**
- 4. Autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents y afférent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Annexe 1 : Liste des personnes morales à associer à l'élaboration du PLH

Le Préfet ou son représentant

Les services de l'Etat

Les collectivités territoriales et leur groupement :

- Les maires des communes de la Communauté d'Agglomération ou leurs représentants
- Les E.P.C.I. du périmètre du Pays du Grand Pau
- Le Syndicat mixte du Pays du Grand Pau
- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Le Conseil Régional

Les professionnels intervenant dans le domaine de l'habitat et du logement :

L'Etablissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées

La Banque des Territoires

L'Agence Nationale pour l'Habitat

Les opérateurs de logements sociaux présents sur le territoire :

- Pau Béarn Habitat
- CDC Habitat Social
- L'Office 64 de l'habitat
- Le COL
- Domofrance
- ENEAL

L'Union Régionale pour l'Habitat Locatif Social de Nouvelle Aquitaine

Action Logement

Les OFS intervenants sur le territoire

SOLIHA

L'Agence Départementale d'Information pour le Logement des Pyrénées Atlantiques

Les Centres Communaux d'Action Sociale de l'agglomération

La Chambre des Notaires

L'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI)

La Fédération Nationale des Agences Immobilières

Le Syndicat National des Professionnels de l'immobilier

Habitat Jeunes Pau Pyrénées

SACIcAP PROCIVIS

Les représentants d'associations d'insertion :

La Caisse d'Allocations Familiales du Béarn

Les Compagnons Bâisseurs

Habitat et Humanisme Pyrénées Adour

Organisme de Gestion des Foyers Amitiés

Cette liste est susceptible d'évoluer selon l'avancée des travaux.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

N° 66 Opération de restauration immobilière programme n°4 : demande d'ouverture d'enquête parcellaire

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du contrat de concession d'aménagement 2020-2030, approuvé par la CAPBP le 19 octobre 2020, l'article 6.4, intitulé « Reprise des déclarations d'utilité publique du précédent aménageur », prévoit que la SIAB sollicite auprès du préfet, au titre dudit contrat, le bénéfice des déclarations d'utilité publique en cours (n°1, n°3 et n°4) intervenues sur la base de la concession d'aménagement conclue le 12 février 2010.

Ainsi, la SIAB, en sa qualité de titulaire du contrat de concession, est autorisée à poursuivre les acquisitions nécessaires à la réalisation du programme de travaux n° 4 de restauration immobilière, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Par arrêté préfectoral n°17-47 du 20 décembre 2017, prorogé par arrêté préfectoral n°22-34 du 24 novembre 2022 (annexe 1), les travaux à réaliser en vue de la restauration des 17 immeubles concernés ont été déclarés d'utilité publique puis notifiés aux propriétaires.

Le programme de travaux est individualisé pour chaque immeuble et suffisamment précis pour que le propriétaire connaisse ses obligations, dans le respect de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Cependant, les propriétaires ne sont tenus à l'obligation d'effectuer les travaux de restauration immobilière que dans la mesure où ceux-ci leur sont notifiés lors de l'enquête parcellaire, nonobstant le fait qu'ils aient été déclarés d'utilité publique.

C'est à cette occasion que les propriétaires, dont les immeubles ne sont pas encore restaurés, doivent faire part à la SIAB de leur souhait de réaliser les travaux ou bien de vendre. Dans la négative, une procédure d'expropriation pourra être engagée par le concessionnaire.

Il est donc proposé de poursuivre les procédures d'ORI engagées en demandant au préfet de lancer une enquête parcellaire relative à 2 immeubles de ce programme afin, le cas échéant (refus ou incapacité du propriétaire de réaliser les travaux prescrits) d'obtenir la cessibilité par arrêté préfectoral préalablement à une expropriation.

Ces immeubles sont les suivants :

- 3, rue des Cordeliers (ORI 4)
- 7, rue Lamothe (ORI 4)

Les dossiers complets à soumettre à enquête parcellaire sont présentés en annexes 2 et 3. Ainsi, si un propriétaire fait connaître lors de l'enquête parcellaire son intention de réaliser les travaux dans le délai qui lui a été notifié, son immeuble ne sera pas concerné par l'arrêté de cessibilité.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la liste des immeubles soumis à enquête parcellaire ;**
- 2. Approuver les dossiers à soumettre à enquête parcellaire (annexes 2 et 3) ;**
- 3. Autoriser la SIAB à solliciter du préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire, conformément à l'article 6 du traité de concession ;**
- 4. Autoriser la SIAB à solliciter du préfet, à l'issue de l'enquête parcellaire, les arrêtés de cessibilité des biens pour lesquels les propriétaires ne se sont pas engagés à réaliser les travaux de restauration immobilière ;**
- 5. Autoriser la SIAB à solliciter du préfet la saisine du juge pour les ordonnances d'expropriation ;**
- 6. Autoriser la SIAB à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE PAU RECONDUITE JUSQU'EN 2030

OPERATION DE RESTRUCTURATION D'IMMEUBLES EN CENTRE-VILLE

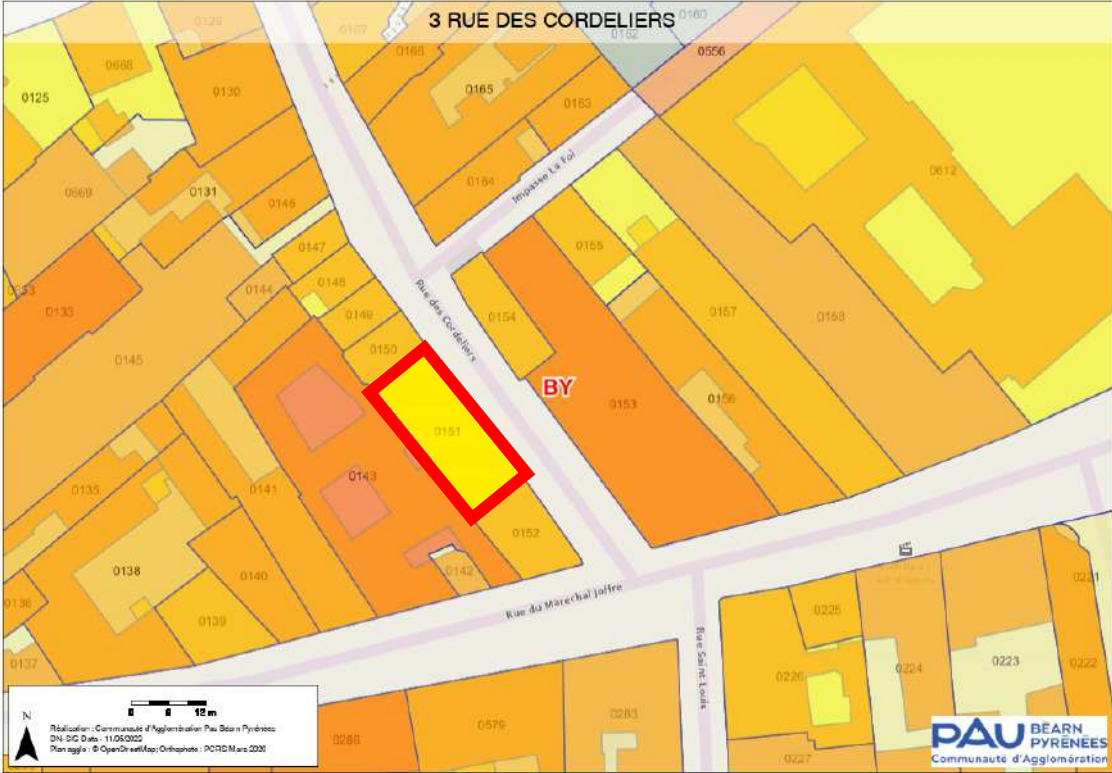
IMMEUBLE 3 RUE DES CORDELIERS - PAU

ENQUETE PARCELLAIRE

PLAN PARCELLAIRE

Parcelle n° BY0151

3 rue des Cordeliers, 64000 PAU



OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE PAU RECONDUITE JUSQU'EN 2030

OPERATION DE RESTRUCTURATION D'IMMEUBLES EN CENTRE-VILLE

IMMEUBLE 3 RUE DES CORDELIERS - PAU

ENQUETE PARCELLAIRE

ETAT PARCELLAIRE

**3 RUE DES CORDELIERS 64000 PAU
ETAT PARCELLAIRE**

Compte propriétaire (Cf. plan)	CADASTRE		NATURE	emprise au sol totale	Tantième	IDENTITE DU PROPRIETAIRE		Observations (fiches hypothécaires)
	COMMUNE	CADASTRE				LIEU-DIT	Telle qu'elle en résulte des documents cadastraux	
1	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	172	INDIV. CALLE 68 avenue de la Soude Chez M. CALLE Robert 13009 MARGUELLE 08	Lots 18 / 22 / 23 / 31
2	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	118	SOCIÉTASPE 490 Chemin Salaberthe 64230 Arthez-de-Nouy	Lots 4 / 5 / 10 / 13 / 19
3	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	86	M. DUERBI DINO 16 Chemin du port du Diable 31330 GRENADE	Lot 24
4	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	56	M. et Mme HOULES et CATALA Benoit et Pauline 3 rue Tolosane 31000 TOULOUSE	Lots 20 / 25
5	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	28	M. et Mme LASSERRE PIERRE 191 avenue de la République 64170 ARTIX	Lot 28
6	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	28	M. et Mme LASSERRE PIERRE 191 avenue de la République 64170 ARTIX	Lot 27
7	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	40	M. et Mme LASSERRE PIERRE 191 avenue de la République 64170 ARTIX	Lots 6 / 26
8	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	195	SCILLES CYCLANES 8 rue de Foix 64000 PAU	Lots 3 / 8 / 12
9	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	118	M. Patrick MARSOO 26 rue Serviez 64000 PAU	Lots 1 / 7 / 11
10	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	56	SIE PIERKHAM 6 avenue Sorrento 64320 BIZANOS	Lots 2 / 8
11	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	42	M. Denise PONTALIER 38 avenue Emile Ginot 64000 PAU	Lot 32
12	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	67	M. Ramos Gregory 441 lotissement Saint Sorque 64230 ARBUS	Lots 21 / 29
13	Pau	BY0151	7 rue Lamothe	Bâti	274 m²	32	M. Simon CYRILLE 5 impasse RAVAUULT 31210 PONLAT-TAILLEBOURG	Lot 33

OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE PAU RECONDUITE JUSQU'EN 2030

OPERATION DE RESTRUCTURATION D'IMMEUBLES EN CENTRE-VILLE

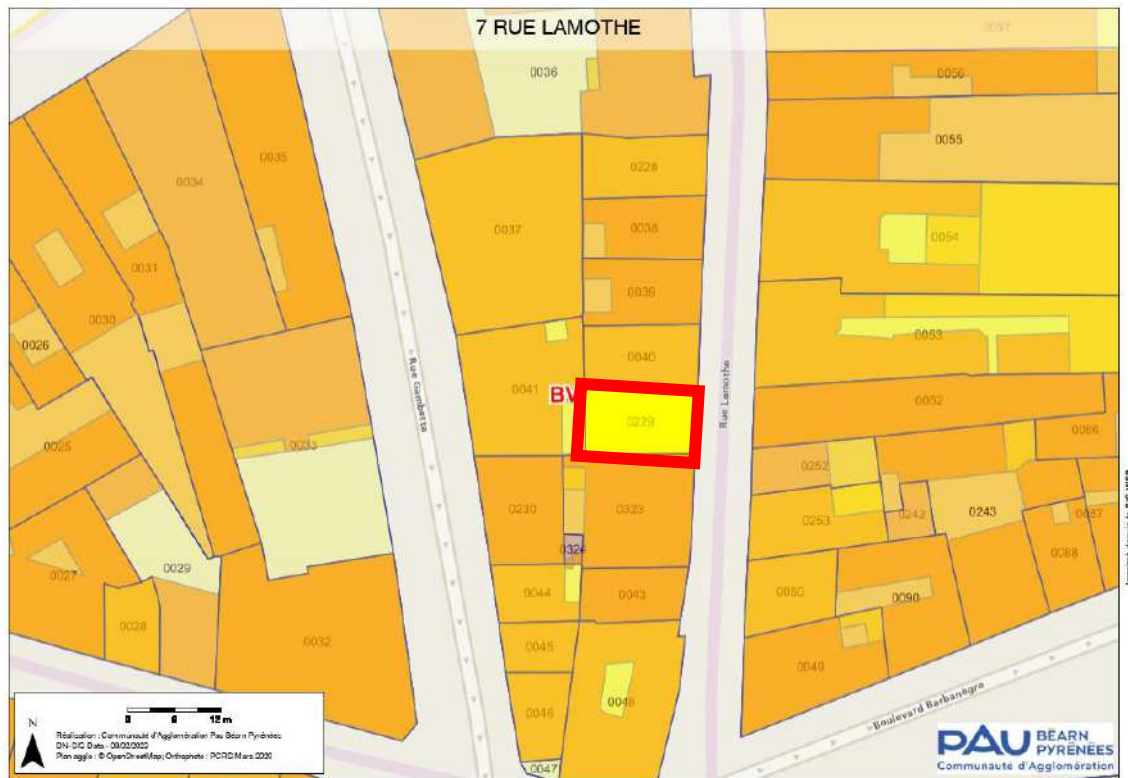
IMMEUBLE 7 RUE LAMOTHE - PAU

ENQUETE PARCELLAIRE

PLAN PARCELLAIRE

Parcelle n° BV0229

7 rue Lamothe, 64000 PAU



OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE PAU RECONDUITE JUSQU'EN 2030

OPERATION DE RESTRUCTURATION D'IMMEUBLES EN CENTRE-VILLE

IMMEUBLE 7 RUE LAMOTHE - PAU

ENQUETE PARCELLAIRE

ETAT PARCELLAIRE

**7 RUE LAMOTHE 64000 PAU
ETAT PARCELLAIRE**

Compte propriétaire (Cf. plan)	CADASTRE			NATURE	emprise au sol totale	IDENTITE DU PROPRIETAIRE		Observations (fiches hypothécaires)
	COMMUNE	CADASTRE	LIEU-DIT			IDENTITE DU PROPRIETAIRE <small>Telle qu'elle en résulte des documents cadastraux</small>		
1	Pau	BV 0229	7 rue Lamothe	Bâti	113 m²	Robert ZAPPA PECH AURIOL 47500 MONTAYRAL		Indivision- 1/2 pleine propriété, 1/2 usufruit
2	Pau	BV 0229	7 rue Lamothe	Bâti	113 m²	Elorian ZAPPA PERRICARD 47500 MONTAYRAL		Indivision- 1/2 nue-propriété



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux affaires départementales
Bureau de l'aménagement de l'espace**

Affaire suivie par Christelle Vigneau
Tél : 05 59 98 25 41
Mél : christelle.vigneau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 29 novembre 2022

Le Préfet à
Monsieur le président
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
Hôtel de Ville
2 bis place royale
64000 PAU

Objet : Prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique

P.J. : 2 copies de l'arrêté préfectoral n° 22-34 du 24 novembre 2022

Par courrier du 3 novembre 2022, vous avez sollicité la prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique concernant le programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur dix-sept immeubles du centre-ville de Pau ; Bénéficiaire : Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn.

Vous trouverez, sous ce pli, deux copies de l'arrêté préfectoral permettant la prorogation de cette déclaration d'utilité publique pour une durée de 5 ans.

Par ailleurs, je vous informe que cet arrêté fera l'objet d'une publication, à la charge de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans la presse à savoir le journal « La République des Pyrénées » le 13 décembre prochain.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du secrétariat général aux
affaires départementales,

Stéphanie LECOT

**Arrêté n° 22-34 de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique
concernant le programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur
dix-sept immeubles du centre-ville de Pau
Bénéficiaire: Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment l'article L 121-5 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 05 octobre 2022 nommant M. Julien CHARLES, préfet du département des Pyrénées-atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-47 du 20 décembre 2017 portant déclaration d'utilité publique du programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur dix-sept immeubles du centre-ville de Pau ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 21-04 du 12 janvier 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° 17-47 portant déclaration d'utilité publique du programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur dix-sept immeubles du centre-ville de Pau, bénéficiaire : Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn ;
- VU** la délibération du 30 septembre 2022 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- VU** la demande du 03 novembre 2022 du président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées par laquelle il sollicite la prorogation, pour une durée de cinq ans, des effets de la déclaration d'utilité publique précitée ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-atlantiques ;

ARRÊTE

Article premier : Sont prorogés jusqu'au 20 décembre 2027 les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 précité.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-atlantiques, le maire de Pau, le président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le directeur général de la SIAB, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des Pyrénées-atlantiques et un extrait dans un journal du département des Pyrénées-atlantiques.

Pau, le **24 NOV. 2022**

pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Martin LESAGE

**Arrêté n° 22-34 de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique
concernant le programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur
dix-sept immeubles du centre-ville de Pau
Bénéficiaire: Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment l'article L 121-5 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 05 octobre 2022 nommant M. Julien CHARLES, préfet du département des Pyrénées-atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-47 du 20 décembre 2017 portant déclaration d'utilité publique du programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur dix-sept immeubles du centre-ville de Pau ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 21-04 du 12 janvier 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° 17-47 portant déclaration d'utilité publique du programme de travaux n° 4 de restauration immobilière portant sur dix-sept immeubles du centre-ville de Pau, bénéficiaire : Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn ;
- VU** la délibération du 30 septembre 2022 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- VU** la demande du 03 novembre 2022 du président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées par laquelle il sollicite la prorogation, pour une durée de cinq ans, des effets de la déclaration d'utilité publique précitée ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-atlantiques ;

ARRÊTE

Article premier : Sont prorogés jusqu'au 20 décembre 2027 les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 précité.

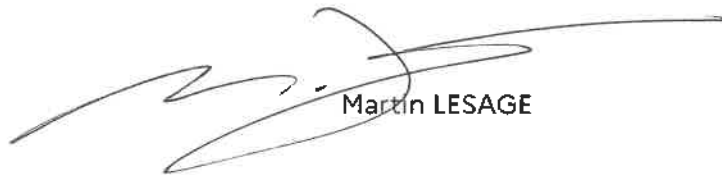
Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-atlantiques, le maire de Pau, le président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le directeur général de la SIAB, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des Pyrénées-atlantiques et un extrait dans un journal du département des Pyrénées-atlantiques.

Pau, le **24 NOV. 2022**

pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Martin LESAGE



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

N° 67 Avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers Politique de la Ville 2016-2018

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mesdames, Messieurs

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des Organismes HLM bénéficient d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Une convention avait donc été signée le 1er mars 2016, initialement pour une durée de 3 ans, par l'État, la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les deux bailleurs sociaux présents sur les quartiers prioritaires, à savoir l'Office palois de l'habitat et la Béarnaise habitat. L'article 1388 bis du code général des impôts (en vigueur depuis le 1er janvier 2022) dispose que cette mesure fiscale d'abattement TFPB s'applique désormais aux impositions établies au titre des années 2016 à 2023. Un quatrième avenant est donc nécessaire afin d'étendre ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'inscrit dans une volonté du législateur d'accompagner l'implication quotidienne des bailleurs sociaux dans l'amélioration et la préservation du cadre de vie des résidents de quartiers prioritaires de la Politique de la ville, le quartier Saragosse-Dufau et le quartier du Hameau.

Les différentes actions, portées par le bailleur Pau Béarn Habitat depuis la fusion effective de la Béarnaise habitat et de l'Office Palois de l'Habitat en 2019, sont conformes au Plan de gestion territorialisé du quartier Saragosse signé en juin 2017 avec les partenaires du Programme de rénovation urbaine. Concernant le quartier du Hameau, ces actions s'inscrivent dans la poursuite d'une démarche attentive et soutenue par le bailleur faisant suite au premier programme de rénovation urbaine.

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social, et donc viser à :

- Renforcer de la présence de personnel,
- Renforcer l'entretien courant aux abords immédiats des résidences,
- Proposer un service de gestion des encombrants,
- Informer et accompagner les locataires dans le cadre des travaux de réhabilitation des résidences concernées par le programme de rénovation urbaine de Saragosse,
- Mener des actions d'ateliers jeunes et d'insertion,
- Soutenir les actions favorisant le lien social (rénovation de locaux associatifs, soutiens aux associations),
- Participer activement aux réunions partenariales (cellule de veille, diagnostic en marchant...).

Elles sont mentionnées en annexe de cette délibération.

Ces actions ont vocation à s'articuler avec la gestion urbaine proximité (GUP), pilotée par la collectivité pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien à la gestion

des travaux/chantiers...

Une réflexion active s'ouvrira mi 2023 avec le bailleur social, l'État et la collectivité afin d'ajuster si besoin les actions d'ores et déjà envisagées, et ce, en tenant compte du projet de rénovation urbaine en cours sur le quartier Saragosse et de son impact en termes de qualité de vie.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 7 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville portant sur le programme d'actions défini en annexe et d'un montant total estimé de 531 028 € pour l'année 2023 ;

2. Prendre acte des éléments de bilans et perspectives en annexe.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

**SECTEUR HAMEAU / 714 logts -
PREVISIONNEL 2022**

1) Estimation de l'abattement TFPB 2022:

162 648 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	<u>Personnel de proximité</u> : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	x		118 529 €
	<u>Référent sécurité</u> : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/Recrutement d'un Chargé du développement des quartiers en 2022		x	23 496 €
s/t				142 025 €
Animation - lien social	Signature d'une convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)		x	13 667 €
	Organisation Fête de quartier/ planète Canailles / Ateliers pédagogiques " Petits débrouillards"	x		5 720 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		19 744 €
s/t				39 131 €
Sur entretien	Enlèvement des tags et graffitis/ Vandalisme	x		17 538 €
s/t				17 538 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte Résidence zéphyr et bel Horizon	x		206 858 €
s/t				206 858 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 932 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		3 036 €
s/t				5 968 €

Montant total dépenses engagées : 411 519 €

Solde excédentaire de : 248 872 €

**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR DUFFAU / 1 778 logts

PREVISIONNEL 2022

1) Estimation de l'abattement TFPB 2022:

354 212 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà en place	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés	x		164 946 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/Recrutement d'un Chargé du développement des quartiers en 2022	x	X	23 496 €
s/t				188 442 €
Animation - Lien social	Signature d'une convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)		x	27 333 €
	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/concertation avec les locataires	x		11 557 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents	x		15 510 €
	Organisation Fête de quartier/ planète Canailles / Ateliers pédagogiques" Petits débrouillards"	x	x	5 720 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		112 731 €
s/t				172 853 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte Résidence Les Fleurs		x	105 279 €
s/t				105 279 €
Sur entretien	enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/vandalisme	X		6 456 €
Tranquillité résidentielle	Installation télésurveillance toits terrasses des résidences Anayette, arrémoulit, Ayous, Arlas, Arbizon, Anglas, Ansabère, Gaube, Saragosse		X	1 749 €
s/t				1 749 €

Montant total dépenses engagées : 474 778 €

Solde excédentaire de : 120 567 €



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR HAMEAU / 714 logts -

BILAN 2020

1) Montant de l'abattement TFPB 2020:

163 794 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	X		113 926 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)	X		17 248 €
s/t				131 174 €
Animation - lien social	Soutien financier aux associations du quartier et animations diverses : en raison de la crise sanitaire générée par le COVID 19, un atelier jeunes a été organisé en aout 2020/ fourniture matériel	x		1 500 €
	Mise à disposition de locaux associatifs	x		19 558 €
s/t				21 058 €
Sur entretien	Enlèvement des tags et graffitis/vandalisme	x		16 214 €
s/t				16 214 €
Gestion des déchets	Renforcement ramassage des encombrants : contrat + passages ponctuels/enlèvement des épaves	x		13 635 €
s/t				13 635 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 875 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		2 918 €
s/t				5 793 €
Montant total dépenses engagées :				187 873 €

Solde excédentaire de : **24 079 €**

UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

SECTEUR DUFFAU / 1 890 logts

BILAN 2020

1) **Montant de l'abattement TFPB 2020:**

384 108 €

2) **Actions spécifiques menées sur le QPV :**

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC	
		déjà en place	nouvelle		
Renforcement de la présence du personnel	<u>Personnel de proximité</u> : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés que	x	x	191 741 €	
	<u>Référent sécurité</u> : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)			x	17 248 €
s/t				208 988 €	
Animation - Lien social	Actions d'insertion - Ateliers jeunes : 3 ateliers jeunes ont été organisés en 2020 (8 adolescents du quartier saragosse ont participé à chacun de ces ateliers): questionnaires auprès des locataires en vue des travaux de renouvellement urbain/fourniture du matériel-gouters et mise à disposition d'un encafrant technique		x	1 000 €	
	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/concertation avec les locataires			x	11 330 €
	Action de proximité avec les locataires (opération chandeleur)			x	500 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents, organisation de portes à portes pour rencontrer les locataires concernés par les futures réhabilitations			x	15 055 €
	Mise à disposition de locaux associatifs	x			111 790 €
	Soutien financier aux associations du quartier : travaux de rénovation des locaux associatifs local CNL Arbizon/Vivre Ma ville à Anglas/APF à Ayous/CSF à Arrémoulit			x	127 287 €
	Soutien financier aux associations du quartier et animations diverses : en raison de la crise sanitaire générée par le COVID 19, peu d'animations prévues réalisées en 2020			x	5 000 €
s/t				271 962 €	
Gestion des déchets	Renforcement ramassage des encombrants/ enlèvement des épaves	x	x	12 278 €	
s/t				12 278 €	
Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/vandalisme	X		6 529 €	
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)réunion ambiance quartiers	x		2 903 €	
s/t				9 433 €	

Montant total dépenses engagées : 502 661 €

Solde excédentaire de : 118 553 €



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR HAMEAU / 714 logts -
BILAN 2021

1) **Montant de l'abattement TFPB 2021:**

156 392 €

2) **Actions spécifiques menées sur le QPV :**

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	x		116 205 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)	x		17 420 €
s/t				133 625 €
Animation - lien social	Organisation de 2 chantiers jeunes (refection peintures) : fourniture du matériel	X		3 000 €
	Soutien financier aux associations du quartier : Locaux mis à disposition d'associations du quartier	x		19 662 €
s/t				22 662 €
Sur entretien	Protection des containers à roulettes pendant les périodes de fêtes		X	4 760 €
	Réparations suite à du vandalisme (tags, serrures, vitres)	x		16 863 €
s/t				16 863 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte Résidences zéphyr et Eucalyptus		X	61 537 €
s/t				61 537 €
Tranquilité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 875 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		2 976 €
s/t				5 851 €

Montant total dépenses engagées : 240 537 €

Solde excédentaire de :

84 145 €

**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR DUFFAU / 1 890 logts

BILAN 2021

1)Montant de l'abattement TFPB 2021:

387 848 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà en place	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés	x		163 313 €
	Adaptation des locaux :Extension Point relais Les fleurs		x	280 692 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)	x		17 420 €
s/t				461 425 €
Animation - Lien social	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir dans le quartier Saragosse(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/ concertation avec les locataires	X		11 443 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents	X		15 206 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		112 260 €
s/t				138 909 €
Gestion des déchets	Renforcement gestion des encombrants : mise en place de Proxi box		X	77 817 €
	Changement et renforcement des points de collecte		X	171 993 €
s/t				249 810 €
Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/vandalisme	X		6 329 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)réunion ambiance quartiers	X		2 903 €

Montant total dépenses engagées : 859 377 €

Solde excédentaire de : 471 529 €



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR HAMEAU / 714 logts -

PREVISIONNEL 2023

1) Estimation de l'abattement TFPB 2023:

162 648 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	x		121 492 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/recrutement d'un DSQ en 2022		x	24 083 €
s/t				145 575 €
Animation - lien social	Convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)	x		16 667 €
	Organisation Fête de quartier/ planète Canailles	x		5 390 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		20 238 €
s/t				42 295 €
Sur entretien	Changement et renforcement des points de collecte Résidence Hibiscus	x		103 430 €
s/t				103 430 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 991 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		3 159 €
s/t				6 149 €

Montant total dépenses engagées : 297 449 €

Solde excédentaire de : 134 801 €

**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR DUFFAU / 1 778 logts

PREVISIONNEL 2023

1) Estimation de l'abattement TFPB 2023:

368 380 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà en place	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés	x		168 245 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/Recrutement d'un Chargé du développement des quartiers en 2022	x		23 966 €
s/t				192 211 €
Animation - Lien social	Convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)	x		33 333 €
	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/concertation avec les locataires	x		11 788 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents	x		15 665 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		115 549 €
	Soutien financier aux associations du quartier et animations diverses	x		5 834 €
s/t				182 170 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte résidences Anabère et Saragosse		x	84 130 €
s/t				84 130 €
Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/vandalisme	X		6 582 €
Tranquillité résidentielle	Télesurveillance toits terrasses des résidences Anayette,arrémoulit,Ayous,Arlas,Arbizon,Anglas,Anabère,Gaube, Saragosse		X	20 990 €
s/t				20 990 €

Montant total dépenses engagées : 486 083 €

Solde excédentaire de : 117 703 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

N° 68 Attribution de la subvention GIP DSU - Exercice 2023

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mesdames, Messieurs

Le Groupe d'Intérêt Public de Développement Social Urbain (GIP-DSU) de l'agglomération de Pau constitue la structure juridique et financière d'animation et de gestion des programmes mis en place dans l'agglomération de Pau dans le cadre de la Politique de la Ville.

En l'application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le GIP/DSU de l'agglomération de Pau assure le suivi et le pilotage stratégique de la mise en œuvre du contrat de ville. La durée initiale du contrat de ville de 2015 à 2020 a été prorogée jusqu'en 2022 par les dispositions de l'article 181 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018. La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours.

En mutualisant les fonds dédiés à la Politique de la Ville (communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, Département des Pyrénées Atlantiques, villes de Billère, Jurançon, Lescar, Lons, et Pau, Etat, Caisse d'Allocations des Pyrénées-Atlantiques), le GIP-DSU a une fonction de guichet unique permettant à la fois de capter les financements des différents partenaires mais aussi d'avoir un effet levier auprès des différents opérateurs.

Les différents territoires concernés sont les 2 zones classées au quartier prioritaire :

- Saragosse,
- Ousse des Bois à Pau.

Et les 14 zones classées en quartiers de veille :

- Berlioz à Pau,
- Les parties des anciennes ZUS non retenues (Dufau-Tourasse et Ousse des Bois) à Pau,
- Une partie du centre-ville de Pau,
- Hauterive/Barincou (les quartiers nord) à Pau,
- Le quartier du stade à Jurançon,
- Les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère,
- Les quartiers Saint Julien et Perlic à Lons,
- Les terrains des gens du voyage situés à Pau, Lons et Lescar.

Le GIP-DSU a la charge de la mise en œuvre des programmes de la Politique de la Ville :

- Des ateliers de jeunes sur Pau et les territoires de veille,
- De la Cité Educative,
- Du programme de Réussite Educative (PRE),
- Du fonds d'aide aux projets dans les territoires de veille de l'agglomération de Pau,
- Du contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS),
- De la Cité de l'Emploi,
- Des procédures d'évaluation et de financement d'études, de la réalisation de diagnostics et d'expertises nécessaire à l'analyse des quartiers.

Et de ses dispositifs connexes :

- Appels à projets annuels « lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes », « contrat de ville », « quartiers d'été » et « quartiers solidaires »,
- Instruction et validation inter partenariale,
- Contrôle et suivi associatif, versement des subventions,
- Évaluation.

Il s'articule autour de trois piliers structurants :

- Le pilier cohésion sociale,
- Le pilier emploi et développement,
- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'action GIP DSU pour le territoire, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées lui apporte son soutien à travers la mise à disposition de personnel (à hauteur de 149 924,49 € en 2022 – estimé à 159 282 € en 2023) et le versement d'une subvention de fonctionnement.

Ainsi, afin de garantir la continuité des actions du groupement en faveur des territoires prioritaires mais également des territoires de veilles active, la CAPBP propose de maintenir pour l'exercice 2023 le niveau d'attribution alloué en 2022 à savoir 320 000 €.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention en faveur du GIP DSU à hauteur de 320 000 € ;**
- 2. Décider que le financement correspondant sera assuré au moyen des crédits inscrits au BP 2023, chapitre 65, fonction 524, article 65737.**

Ne prennent pas part au vote : M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Josy POUEYTO,

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

N° 69 Convention relative à la mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée : Avenants

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mesdames, Messieurs

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a délégué la compétence de Prévention spécialisée à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par convention du 28 novembre 2017 couvrant la période du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 mars 2021. Par avenant, cette convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021.

Au 1^{er} mars 2022, une nouvelle convention a été signée selon les mêmes conditions et modalités d'intervention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Un premier avenant en date du 4 octobre 2022 acte l'octroi d'une subvention complémentaire afin de financer l'embauche de 2 agents en renfort durant 6 mois sur la mission supplémentaire d'évaluation sur les communes de Billère et de Jurançon.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée, Il convient de :

- Prolonger pour 1 an la convention du 1^{er} mars 2022 de mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée, soit du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 et acter l'attribution de la subvention du Conseil départemental de 400 000 € ;
- D'acter la prolongation de la mission supplémentaire de diagnostic en prévention spécialisée sur les communes de Billère et de Jurançon. A cet effet, le Conseil départemental attribue une subvention supplémentaire couvrant les frais salariaux des 2 agents de prévention spécialisée sur la période du 16 mars au 30 juin 2023.

Le public visé et les territoires et modalités d'intervention :

La mission de prévention spécialisée s'adresse aux jeunes de de 11 à 21 ans et leurs familles rencontrant des difficultés, en risque de rupture sociale, scolaire, identitaire, en voie de marginalisation et en risque d'entrer dans la délinquance.

Les éducateurs de rue interviennent sur les 2 quartiers prioritaires et le centre-ville de Pau ainsi qu'auprès des 4 collèges publics de la ville. Ils vont à la rencontre des jeunes sur leurs espaces de vie : rues, bus, espaces publics, pieds d'immeubles, domiciles familiaux, établissements scolaires et structures associatives.

Le projet territorial de prévention spécialisée a pour finalité d'agir sur les phénomènes d'inadaptation sociale et les risques d'exclusion grâce à une intervention éducative atypique. Elle combine différents champs et dispositifs : la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance, les champs de l'éducatif, de la jeunesse, de la parentalité et de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle s'appuie sur des modes d'interventions variés : travail de rue, présence sociale, accompagnement individuel et/ou collectif (ateliers jeunes, camps, projets éducatifs, animations de rue). Elle s'inscrit pleinement dans un réseau partenarial (Education Nationale, Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSEI), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), services d'Aides Educatives à en Milieu Ouvert (AEMO), centres sociaux, MJC, associations sportives et culturelles, associations d'insertion et services de santé, etc.).

Selon le bilan d'activité 2022, les 8 éducateurs de rue ont rencontré régulièrement 784 jeunes dont 31% de filles et 69% de garçons, majoritairement sur les tranches d'âge des 11-14 ans et 15-17 ans. On note une proportion plus importante de filles dans les 251 nouveaux jeunes rencontrés dans l'année. Parmi tous ces jeunes, 137 sont accompagnés de manière plus intensive et ce principalement dans les domaines de la scolarité et de l'insertion professionnelle, mais aussi sur des questions de relations familiales, d'accès aux droits, à la culture, au sport et à la santé. En 2022, l'équipe a proposé 10 ateliers jeunes et 145 actions et projets collectifs divers (pour exemple, médiation animale et équithérapie, boxe éducative et ateliers sur la communication non violente, ateliers bien être pour les filles), 10 animations de rue et 2 camps (Pau Bayonne à vélo).

Selon les termes de la convention initiale, le territoire d'habilitation est l'agglomération paloise et les territoires d'intervention prioritaire sont les Quartiers Politique de la Ville et le centre-ville de Pau.

Concernant les communes de l'agglomération, sur sollicitation des communes et acteurs du territoire, il peut être programmé la réalisation d'un diagnostic technique et d'accompagner les communes en ingénierie sur les questions de prévention jeunesse. Cette démarche d'évaluation sera partagée avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Une évaluation a débuté depuis le 15 octobre 2022 sur les communes de Billère et de Jurançon, initialement pour 6 mois soit jusqu'au 15 mars 2023.

Pour conforter ce diagnostic pendant les périodes plus propices à la rencontre avec les jeunes sur l'espace public, il a été convenu de le prolonger jusqu'au 30 juin 2023. Ainsi, les postes des 2 agents en renfort seront renouvelés et le Conseil départemental octroie à ce titre une subvention de 19 875,52 €.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées participe quant à elle au global sur l'année 2023 à travers la mise à disposition de moyens en personnel administratif évalué à 45 000 € et 10 000 € de moyens matériels.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2, portant sur le renouvellement de la convention pour l'année 2023 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3, portant attribution d'une subvention complémentaire du conseil départemental d'un montant de 19 875,52 € ;**
- 3. Décider de faire recette des dotations départementales au budget 2023- Chapitre 74 – Fonction 522 – Article 7473**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**AVENANT n°3 A LA CONVENTION DU 1^{er} MARS 2022
ENTRE LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

ENTRE

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, dont le siège social est situé au 64 avenue Jean-Biray, 64 000 Pau, représenté par Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° 01.004 de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 7 avril 2023,

Ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, dont le siège est situé 2 Bis place Royale, BP 547, 64 000 Pau, représentée par Monsieur François BAYROU, Président, autorisé aux fins des présentes par délibération du , reçue dans les Services Préfectoraux le ,

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

D'autre part,

Préambule :

Le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées signeront une convention globale fixant les modalités de la collaboration en matière de conduite des politiques publiques de solidarités humaines dès que l'ensemble des travaux en lien avec ce projet auront abouti.

Il est rappelé que la convention initiale, adoptée par délibération n° 01-001 du 11 février 2022, prévoyait le versement de 400 000 € pour 2022. L'avenant n°1, adopté par délibération n° 01-003 du 23 septembre 2022, prévoyait le versement de 40 000 € complémentaire en 2022. Enfin, l'avenant n° 2, adopté par délibération n° 01-024 du 25 novembre 2022, prévoyait la prolongation d'une année de la convention initiale, et le versement de 400 000 € pour 2023.

L'objet du présent avenant, avenant n°3, est de verser à la CAPBP une subvention complémentaire de **19 875,52 €** pour l'année 2023.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Engagement du Département

L'article 6 : *Engagement du Département*, est modifié comme suit :

« Le Département s'engage à verser une subvention couvrant les coûts induits par la délégation de compétence : frais salariaux, frais de mission des agents de prévention spécialisée, et frais liés aux projets éducatifs.

Le montant est estimé en année pleine, à 400 000 €.

Afin de permettre la réalisation d'une mission d'évaluation sur les communes de Billère et de Jurançon, le Département s'engage à verser une subvention complémentaire de 40 000 €, pour l'année 2022, qui couvrira les frais induits par l'embauche de deux agents de prévention spécialisée supplémentaires sur une période de 6 mois ».

Afin de permettre la poursuite de l'évaluation sur les communes de Billère et de Jurançon, dans l'objectif de proposer les modalités d'accompagnement des jeunes et des familles les plus pertinentes, le Département s'engage à verser une subvention complémentaire de 19 875,52 €, pour la période du 16 mars 2023 au 30 juin 2023, qui couvrira les frais induits par l'embauche de deux agents de prévention spécialisée supplémentaires sur cette période.

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées participe quant à elle à travers la mise à disposition de moyens en personnel administratif évalués à 45 000 € et 10 000 € de moyens matériels».

Modalités de versement de la subvention :

Les subventions seront versées selon les modalités suivantes :

- pour la subvention de 400 000 € en 2022 :
 - o un versement de 60 % soit 240 000 €, en 2022, à la signature de la convention ;
 - o le versement des 40 % restant soit 160 000 €, dès réception des éléments d'activité et financiers demandés à l'article 7. Ils seront versés au prorata des dépenses acquittées réellement affectées au service délégué.
- pour la subvention complémentaire de 40 000 € en 2022 : elle sera versée à la signature de l'avenant à la convention du 1^{er} mars 2022.
- pour la subvention de 400 000 € en 2023 :
 - o un versement de 60 % soit 240 000 € au cours du second trimestre ;
 - o le versement des 40 % restant soit 160 000 €, dès réception des éléments d'activité et financiers demandés à l'article 7. Ils seront versés au prorata des dépenses acquittées réellement affectées au service délégué.
- **pour la subvention complémentaire de 19 875,52 € en 2023 : elle sera versée à la signature de l'avenant n° 3 à la convention du 1^{er} mars 2022.**

ARTICLE 2 : Règles applicables

Les autres articles de la convention d'attribution de subvention, signée le 1^{er} mars 2022, restent inchangés.

Le présent avenant est régi par le droit français.

Il comporte deux pages.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A Pau, le **25 AVR. 2023**

Le Président du Conseil départemental



Jean-Jacques LASSERRE

Le Président de la Communauté d'agglomération
Pau Béarn Pyrénées

François BAYROU



**AVENANT n°2 A LA CONVENTION DU 1^{er} MARS 2022
ENTRE LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

ENTRE

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, dont le siège social est situé au 64 avenue Jean-Biray, 64 000 Pau, représenté par Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° 01-024 de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 25 novembre 2022,

Ci-après dénommé "le Département",

ET

D'une part,

La **Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées**, dont le siège est situé 2 Bis place Royale, BP 547, 64 000 Pau, représentée par Monsieur François BAYROU, Président, autorisé aux fins des présentes par délibération du ,
, reçue dans les Services Préfectoraux le

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

D'autre part,

Préambule :

Le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées signeront une convention globale fixant les modalités de collaboration en matière de conduite des politiques publiques de solidarités humaines dès que l'ensemble des travaux, en lien avec ce projet, auront abouti.

L'objet du présent avenant est de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, la convention globale n'ayant pu être finalisée avant le 31 décembre 2022.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Engagement du Département

L'objet du présent avenant est de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023. Par conséquent, l'article 6 : *Engagement du Département*, est modifié comme suit :

Le Département s'engage à verser une subvention couvrant les coûts induits par la délégation de compétence : frais salariaux, frais de mission des agents de prévention spécialisée, et frais liés aux projets éducatifs.

ARTICLE 4. Règles applicables

Les autres articles de la convention d'attribution de subvention, signée le 1^{er} mars 2022, restent inchangés.

Le présent avenant est régi par le droit français.

A Pau, le 13 DEC. 2022

Le Président du Conseil départemental



Jean-Jacques LASSERRE

Le Président de la Communauté d'agglomération
Pau Béarn Pyrénées

François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

N° 70 Subventions aux associations petite enfance

Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI

Mesdames, Messieurs

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23 000 €, seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Il convient donc d'allouer dans une délibération distincte de celle du budget primitif les subventions individualisées aux différents organismes et associations au titre de l'exercice 2023.

Le tissu associatif dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait l'écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif local. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et/ou de la mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subvention s'est appuyée sur les principes généraux de la politique communautaire en faveur de la vie associative fondée notamment sur l'identification d'un intérêt local, sur le respect des règles de démocratie associative et sur l'existence d'un projet associatif.

A la suite de demandes de subventions présentées par les associations et après avis des instances compétentes, le conseil communautaire est amené à décider l'octroi d'aides financières.

1. L'appel à projet d'équipement :

Le rapport des 1 000 premiers jours de l'enfant, publié en septembre 2020, est devenu le cadre de référence des politiques publiques nationales et locales sur le champ de la petite enfance. Un des axes structurant du rapport porte notamment sur la nécessité d'accompagner au mieux les futurs et jeunes parents dans une société en constante évolution.

Pour accompagner les actions des associations petite enfance qui souhaitent s'inscrire dans cette nouvelle dynamique, un appel à projet d'investissement visant à améliorer l'accueil des enfants et la qualité de vie au travail a été lancé.

Le tableau ci-dessous liste les subventions destinées aux associations en vue de contribuer à leurs investissements liés à leurs projets 2023 :

Structures bénéficiant d'une subvention	OBJET	Subvention sollicitée	Subvention 2023
Chapitre 204 – article 20421 et 20422 – Fonction 64 – petite enfance			
Crèche Joyeux Béarn	Renouvellement d'équipements informatiques et climatisation des bureaux et espaces communs	4 000,00 €	2 000,00 €
Crèche parentale Espace pour la Petite Enfance	Remplacement d'équipement en direction des enfants et des professionnels	4 769,05 €	2 500,00 €
Au service de l'enfance – Unité Familiale d'Accueil Collectif (UFAC)	Achat de matériel de bureau, mobiliers, aménagement de l'UFAC	15 502,00 €	10 000,00 €
Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) Marancy	Renouvellement d'équipement	931,60 €	500,00 €
Crèche A Petit Pas	Amélioration des conditions de travail (réaménagement du bureau, rénovation etc.)	9 000,00 €	1 500,00 €
1,2,3 Soleil	Aménagement d'un nouvel espace d'animation	3 577,60 €	1 700,00 €
Pomme de pin	Réaménagement des espaces jeux extérieurs	1 092,18 €	1 000,00 €
TOTAL		38 872,43 €	19 200,00 €

2. Subventions de fonctionnement :

L'évolution des propositions de subventions pour 2023 s'explique par la fin du Contrat Enfance Jeunesse et la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui devient le seul outil de contractualisation entre la CAF et les collectivités territoriales et ce pour l'ensemble des politiques publiques concernées.

Avant 2023, la CAF versait à la collectivité la Prestation de Service Enfance Jeunesse qui la reversait aux associations petite enfance par le biais d'une subvention.

Depuis 2023, dans le cadre de la CTG, les associations petite enfance sont créditées du montant de la participation directement par la CAF. Pour les associations cette opération est neutre.

Structures bénéficiant d'une subvention	OBJET	Dotation 2022	Subvention sollicitée	Subvention 2023
Chapitre 65 – article 6574 – Fonction 64 – petite enfance				
LAEP Pépinière	Subvention de fonctionnement	13 720,00 €	15 200,00 €	11 072,00 €
LAEP Marancy	Subvention de fonctionnement	10 486,00 €	10 500,00 €	8 951,00 €
TOTAL		24 206,00 €	25 700,00 €	20 023,00 €

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution des subventions aux bénéficiaires ci-dessus pour un montant de 20 023 € en fonctionnement et de 19 200 € en investissement pour l'exercice 2023 ;**
- 2. Décider que le règlement de subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2023 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.**

Ne prend pas part au vote : M. Jean-Louis CALDERONI

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCO (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 71 Centre d'entraînement de la SASP Section Paloise : résiliation du bail emphytéotique administratif

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 25 janvier 2016, le conseil municipal de la ville de Pau a attribué à la SASP Section Paloise un bail emphytéotique administratif portant sur l'ancienne piscine municipale Caneton, dans le respect des articles L.1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

D'une durée de 18 ans à compter de sa notification, ce bail porte sur une opération d'intérêt général de promotion de l'insertion sociale au sein du quartier du Hameau par la mise à disposition de la SASP Section Paloise de l'ancienne piscine municipale Caneton et d'un ancien club house, afin qu'elle y édifie, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, un centre d'entraînement sportif et de formation de ses joueurs professionnels.

Les biens loués, situés 138 avenue de Buros à Pau, sont constitués par les parcelles cadastrées DX 120 et 177, propriétés de la ville de Pau, d'une superficie respective de 196 m² et 4 695 m².

En l'absence de déclassement préalable, les biens considérés relèvent du domaine public communal.

Le montant initial des investissements portés par la SASP Section Paloise s'élevait à 998 540 € HT, correspondant notamment à la démolition et au réaménagement de l'intérieur de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'une salle de musculation/cardio/stretching, des bureaux, un espace médical, des vestiaires, douches et sanitaires, des espaces dédiés à la maintenance et des espaces communs (salle de vie, salle de réunion/formation).

Compte tenu de sa compétence en matière de soutien financier des clubs sportifs de haut niveau, et dans le respect des dispositions des articles L.113-2 et R.113-2 du code du sport, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées a décidé d'apporter son soutien au projet de la SASP Section Paloise en lui attribuant une subvention d'investissement de 350 000 € par délibération du 11 février 2016.

A l'expiration du bail, la totalité des constructions édifiées par l'emphytéote fait retour gratuit au bailleur.

Compte tenu de ces éléments et de l'importance des investissements pris en charge par l'emphytéote, le bail a été consenti moyennant le versement d'une redevance d'occupation d'un euro annuel.

Afin de poursuivre son développement, la SASP Section Paloise a souhaité améliorer la préparation et la récupération des joueurs par le développement du centre d'entraînement selon deux phases :

- Extension et développement de surfaces dédiées à l'accueil et à la formation, pour un montant estimé à 266 892 € HT ;
- Création d'un espace restauration et d'une salle de presse au sein de l'ancien club house, pour un montant estimé à 143 000 € HT ;
- Acquisition de mobiliers et honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 152 000 € HT.

Compte tenu que ces investissements complémentaires augmentaient sensiblement la durée d'amortissement des biens mis à disposition de la SASP Section Paloise, le conseil municipal de la ville de Pau a, par délibération du 17 décembre 2018, approuvé la conclusion d'un avenant n°1 au

bail emphytéotique administratif afin de porter sa durée de 18 ans à 30 ans.
Cet avenant autorisait également le preneur à réaliser une extension du bien immobilier loué pour la création d'un nouveau vestiaire et la réalisation d'un espace d'accueil.

Il est précisé que le montant des investissements réalisés par la SASP Section paloise s'est élevé en définitive à 1 976 200 €.

Entré en vigueur le 1^{er} mars 2017, le bail expire donc le 28 février 2047.

En cohérence avec le transfert à la CAPBP du stade du Hameau intervenu en 2013, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 29 novembre 2018, de déclarer d'intérêt communautaire le centre d'entraînement et de formation de la SASP Section Paloise à compter du 1^{er} janvier 2019 au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire ».

Conformément à l'article L.1321-1 du CGCT, cette déclaration d'intérêt communautaire a entraîné de plein droit la mise à disposition à la CAPBP du centre d'entraînement et de formation, et a substitué la CAPBP à la ville de Pau dans l'exécution du bail emphytéotique administratif.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la CAPBP a étudié avec la SASP Section Paloise les conditions d'une résiliation amiable du bail, afin de permettre à la CAPBP de récupérer la gestion du centre d'entraînement et de formation sans attendre la date d'expiration dudit bail.

Aux termes de l'article 16.1.1 du bail emphytéotique administratif, celui-ci peut en effet être résilié d'un commun accord dans le cadre d'une entente organisant sa fin anticipée de façon équitable pour les deux parties, formalisée par un protocole.

Pour ce faire, la CAPBP a été accompagnée d'un cabinet spécialisé KPMG afin de déterminer les modalités financières et juridiques de la résiliation amiable du bail emphytéotique administratif. Le cabinet KPMG a conseillé la CAPBP sur l'indemnité de résiliation qui devait être versée compte tenu du préjudice subi par la SASP Section Paloise.

Le projet de protocole de résiliation est joint au présent rapport. Il fixe au 1^{er} novembre 2023 la date de prise d'effet de la résiliation du bail, date à laquelle toutes les constructions édifiées par la SASP Section Paloise seront intégrés en pleine propriété au patrimoine communal mis à disposition de la CAPBP par la Ville de Pau dans le cadre de la déclaration d'intérêt communautaire du centre d'entraînement et de formation.

En cas de résiliation amiable d'un contrat conclu par une personne publique, les parties peuvent déterminer l'étendue et les modalités des droits à indemnité du cocontractant, sous réserve qu'il n'en résulte pas, au détriment de la personne publique, l'allocation au cocontractant d'une indemnisation excédant le montant du préjudice qu'il a subi résultant du gain dont il a été privé ainsi que des dépenses qu'il a normalement exposées et qui n'ont pas été couvertes en raison de la résiliation du contrat.

C'est dans le respect de ces règles jurisprudentielles et du rapport transmis par le cabinet KPMG qu'il est proposé que la CAPBP indemnise la SASP Section Paloise en lui versant une indemnité de résiliation d'un montant de 2 270 291 € correspondant à :

- la valeur nette comptable des investissements calculée sur la durée résiduelle du bail, soit une somme de 1 186 381 € déduction faite des différentes subventions perçues par la SASP Section Paloise pour le financement desdits investissements ;
- la perte de valeur des droits réels que l'emphytéote ne peut plus céder, soit une somme de 1 083 910 €.

La perte de valeur des droits réels est amiablement calculée sur une durée de 9 ans et non sur la totalité de la durée résiduelle du bail, et par référence à la valeur locative annuelle du bien valorisée à 107 896 € en 2017 et actualisée à 115 000 € au regard de la hausse moyenne de l'indice des loyers commerciaux sur une durée de 10 ans.

Les modalités de versement de l'indemnité de résiliation sont fixées par le projet de protocole de résiliation.

A compter du 1^{er} novembre 2023, une convention d'occupation du domaine public sera attribuée à la SASP Section Paloise pour une durée de 9 ans, en contrepartie d'une redevance d'occupation de 115 000 €/an.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Prononcer la résiliation amiable, à la date du 1^{er} novembre 2023, du bail emphytéotique administratif attribué à la SASP Section Paloise et signé le 13 février 2017, portant sur une opération d'intérêt général de promotion de l'insertion sociale au sein du quartier du Hameau par la mise à disposition de la SASP Section Paloise de l'ancienne piscine municipale Caneton et d'un ancien club house situés 138 avenue de Buros à Pau ;

2. Approuver les termes du projet de protocole de résiliation ci-joint à intervenir avec la SASP Section Paloise, et autoriser Monsieur le Président à le signer ;

3. Fixer à 2 270 291 € l'indemnité de résiliation due à la SASP Section Paloise ;

4. Dire que l'indemnité de résiliation sera imputée à hauteur de 1 186 381 € en section d'investissement au chapitre 21 article 2115 et à hauteur de 1 083 910 € en section de fonctionnement au chapitre 67 article 678 autres subventions exceptionnelles. Les crédits seront ouverts au budget supplémentaire 2023 ;

5. Dire que la perte de valeur des droits réels (1 083 910 €) sera neutralisée en 2023 par un mandat d'annulation équivalent sur la même imputation dans le cadre d'une procédure de charges constatées d'avance, l'amortissement de cette charge sera opéré annuellement sur la durée résiduelle du bail soit 23 ans ;

6. Fixer à 115 000 € par an la redevance d'occupation du centre d'entraînement et de formation qui sera versée par la SASP Section Paloise à compter du 1^{er} novembre 2023, dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public qui sera signée à cet effet.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

**TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE PISCINE MUNICIPALE CANETON EN
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION ET PROMOTION DE
L'INSERTION SOCIALE AU SEIN DU QUARTIER DU HAMEAU
PROTOCOLE DE RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **Communauté d'agglomération PAU BÉARN PYRÉNÉES**, Hôtel de France, 2bis place Royale – 64010 Pau Cedex, représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, dûment autorisé aux effets des présentes par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2023, reçue en Préfecture le

Ci-après dénommée « La Communauté d'Agglomération » ou « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

La **Société Anonyme Sportive Professionnelle SECTION PALOISE**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pau sous le n°419 481 411 et dont le siège social est situé au stade du Hameau, Boulevard de l'Aviation – 64000 PAU, représentée par Monsieur Bernard PONTNEAU, Président, dûment autorisé aux effets des présentes par décision du conseil d'administration du

Ci-après dénommée « L'Emphytéote » ou « Le Preneur »

D'AUTRE PART,

Ensemble ci-après dénommées « Les Parties »

IL EST AU PREALABLE EXPOSE CE QUI SUIT

Par délibération du 25 janvier 2016, le conseil municipal de la Ville de Pau a attribué à la SASP Section Paloise un bail emphytéotique administratif (le Bail) portant sur l'ancienne piscine municipale Caneton.

D'une durée de 18 ans à compter de sa notification, ce bail porte sur une opération d'intérêt général de promotion de l'insertion sociale au sein du quartier du Hameau par la mise à disposition de la SASP Section Paloise de l'ancienne piscine municipale Caneton et d'un ancien club house, afin qu'elle y édifie, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, un centre d'entraînement sportif et de formation de ses joueurs professionnels.

Les biens loués, situés 138 avenue de Buros à Pau, sont constitués par les parcelles cadastrées DX 120 et 177, propriétés de la Ville de Pau, d'une superficie respective de 196 m² et 4 695 m².

A l'expiration du bail, la totalité des constructions édifiées par l'Emphytéote fait retour gratuit au Bailleur.

Afin de poursuivre son développement, la SASP Section Paloise a souhaité améliorer la préparation et la récupération des joueurs par le développement du centre d'entraînement selon deux phases :

- Extension et développement de surfaces dédiées à l'accueil et à la formation, pour un montant estimé à 266 892 € HT ;
- Création d'un espace restauration et d'une salle de presse au sein de l'ancien club house, pour un montant estimé de 143 000 € HT ;
- Acquisition de mobiliers et honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé de 152 000 € HT.

Compte tenu que ces investissements complémentaires augmentaient sensiblement la durée d'amortissement des biens mis à disposition de la SASP Section Paloise, le conseil municipal de la Ville de Pau a, par délibération du 17 décembre 2018, approuvé la conclusion d'un avenant n°1 au bail emphytéotique administratif afin de porter sa durée de 18 ans à 30 ans.

Entré en vigueur le 1^{er} mars 2017, le bail expire le 28 février 2047.

En cohérence avec le transfert à la CAPBP du stade du Hameau intervenu en 2013, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 29 novembre 2018, de déclarer d'intérêt communautaire le centre d'entraînement et de formation de la SASP Section Paloise à compter du 1^{er} janvier 2019 au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire ».

Conformément à l'article L.1321-1 du CGCT, cette déclaration d'intérêt communautaire a entraîné de plein droit la mise à disposition à la CAPBP du centre d'entraînement et de formation, et a substitué la CAPBP à la Ville de Pau dans l'exécution du bail emphytéotique administratif.

C'est dans ce contexte contractuel que, dans le cadre de sa politique patrimoniale et d'une réflexion engagée sur la possibilité d'offrir au secteur associatif un accès à un tel équipement qualitatif, la CAPBP a étudié avec la SASP Section Paloise les conditions d'une résiliation amiable du bail sans attendre la date d'expiration dudit bail.

Conformément aux dispositions de l'article 16.1.1 du bail emphytéotique administratif, celui-ci peut être résilié d'un commun accord dans le cadre d'une entente organisant sa fin anticipée de façon équitable pour les deux parties, formalisée par un protocole.

Il est convenu entre les parties de préciser les conditions juridiques et financières de cette résiliation amiable par le présent protocole (ci-après « le Protocole »).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole d'accord a pour objet :

- D'organiser la cessation amiable des relations contractuelles nées du bail emphytéotique administratif relatif à l'opération d'intérêt général de promotion de l'insertion sociale au sein du quartier du Hameau par la mise à disposition de la SASP Section Paloise de l'ancienne piscine municipale Caneton et d'un ancien club house, afin qu'elle y édifie, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, un centre d'entraînement sportif et de formation de ses joueurs professionnels ;
- De préciser les conséquences juridiques et financières de cette cessation avant le terme normal dans le respect des intérêts de chacune des Parties.

ARTICLE 2 : DATE D'EFFET DE LA RESILIATION AMIABLE DU BAIL

Les Parties conviennent de prononcer la résiliation amiable du Bail dans les conditions des présentes, à la date du 1^{er} novembre 2023.

ARTICLE 3 : CONSÉQUENCES JURIDIQUES DE LA RÉSILIATION DU BAIL

3.1 – Remise des biens par l'Emphytéote

A la date de prise d'effet de la résiliation amiable du Bail mentionnée à l'article 2 des présentes, toutes les constructions, aménagements et améliorations édifiés par l'Emphytéote sur les biens visés à l'article 1.2 du Bail, seront transférées en pleine propriété dans le patrimoine communal mis à disposition du Bailleur par la ville de Pau, en bon état d'entretien, sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour constater cette accession.

Un mois au plus tard avant ladite date de prise d'effet, les Parties organiseront une visite contradictoire des biens mis à disposition et réaliseront un état des lieux de sortie provisoire définissant notamment les travaux de remise en état nécessaires imputables à l'Emphytéote.

Un état de sortie définitif sera contradictoirement réalisé et signé au plus tard deux mois suivant la date de prise d'effet de la résiliation du Bail, après réalisation des travaux de remise en état nécessaires par l'Emphytéote.

Entre la date de signature du présent Protocole et la date de prise d'effet de la résiliation amiable, l'Emphytéote :

- informera sans délai le Bailleur de tout sinistre qui pourrait affecter les biens mis à disposition, et des conditions techniques et financières de remise en état ;
- ne réalisera pas de travaux sur les biens mis à disposition sans obtention préalable de l'accord écrit du Bailleur.

L'Emphytéote certifie au Bailleur que les biens donnés à bail et qui lui sont restitués, sont francs et libres de toutes inscriptions de privilèges ou d'hypothèques conventionnelles, judiciaire ou légale.

Dans le cadre de la résiliation amiable, l'Emphytéote remet au Bailleur :

- Les plans à jour des biens mis à disposition (annexe 1) ;
- Les contrats signés avec les constructeurs pour l'exécution des travaux réalisés par l'Emphytéote sur les biens mis à disposition (annexe 2) ;
- Les dossiers des ouvrages exécutés relatifs à l'ensemble des travaux réalisés par l'Emphytéote sur les biens mis à disposition (annexe 3) ;

- Les autorisations d'urbanisme délivrées dans le cadre des travaux exécutés sur les biens mis à disposition (annexe 4) ;
- Les attestations d'assurance décennale des constructeurs (annexe 5) ;
- L'ensemble des contrôles réglementaires à jour (annexe 6) ;

3.2 – Sort des contrats conclus par l'Emphytéote

L'Emphytéote fera son affaire de la résiliation des contrats qu'il a souscrits pour la construction, le financement, l'entretien et le fonctionnement des biens mis à disposition dans le cadre du Bail, sans pouvoir solliciter d'indemnité au Bailleur.

Il certifie par ailleurs au Bailleur que, à la date de signature du Protocole, les biens mis à disposition sont libres de toute occupation, et il s'engage à ne pas souscrire un tel contrat de mise disposition avant la date de prise d'effet de la résiliation amiable du Bail, sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Bailleur.

En tout état de cause, l'Emphytéote fera son affaire de la résiliation des éventuels titres de sous-occupation qu'il aura pu délivrer, et de leurs conséquences financières, sans pouvoir rechercher la responsabilité du Bailleur.

3.3 – Sort des dossiers de sinistres en cours

L'Emphytéote certifie au Bailleur qu'à la date de signature du Protocole, aucun dossier de sinistre n'est ouvert auprès de ses assureurs.

Toute déclaration de sinistre effectuée par l'Emphytéote auprès de son assureur dommages aux biens, entre la date de signature du Protocole et la date de prise d'effet de la résiliation du Bail, donnera lieu à une information immédiate et par tout moyen du Bailleur.

Toutes les indemnités d'assurances qui seront, le cas échéant, perçues par l'Emphytéote postérieurement à la date de signature du Protocole, seront intégralement reversées à la CAPBP afin d'être affectées à la remise en état des désordres.

3.4 – Sort des contentieux et précontentieux

Le Bailleur est, du seul fait des présentes, subrogé de plein droit dans les droits et obligations de l'Emphytéote, selon les modalités suivantes :

- Le Bailleur est tenu de garantir l'Emphytéote de toute condamnation qui serait prononcée contre lui après l'expiration du Bail, sur des actions liées aux biens mis à disposition ou réalisés dans le cadre du Bail, sauf faute directement et exclusivement imputable à l'Emphytéote ;
- Le Bailleur doit se substituer à l'Emphytéote, qui n'a plus qualité ni pour agir en justice, ni pour suivre des litiges en cours sous réserve qu'ils soient directement liés aux biens mis à disposition.

L'Emphytéote certifie au Bailleur qu'à la date de signature du Protocole, aucun contentieux et précontentieux directement lié aux biens mis à disposition n'est en cours.

En tout état de cause, l'Emphytéote fera son affaire de la poursuite des actions précontentieuses et contentieuses en cours à la date de résiliation amiable du Bail, liées à son activité professionnelle et non aux biens mis à disposition.

L'Emphytéote informera sans délai le Bailleur de tout contentieux ou précontentieux qui pourrait être engagé contre lui entre la date de signature du Protocole et la date de prise d'effet de la résiliation amiable du Bail.

3.5 – Entretien et fluides

L'Emphytéote reste redevable du paiement de l'ensemble des charges d'entretien et de fonctionnement jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation amiable du Bail.

3.6 – Impôts et taxes

L'Emphytéote est redevable de toutes les impositions et autres taxes liées aux biens mis à disposition dans le cadre du Bail, jusqu'à la date de prise d'effet de sa résiliation amiable, calculées prorata temporis le cas échéant.

ARTICLE 4 : CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA RÉSILIATION DU BAIL

En cas de résiliation amiable d'un contrat conclu par une personne publique, les parties peuvent déterminer l'étendue et les modalités des droits à indemnité du cocontractant, sous réserve qu'il n'en résulte pas, au détriment de la personne publique, l'allocation au cocontractant d'une indemnisation excédant le montant du préjudice qu'il a subi résultant du gain dont il a été privé ainsi que des dépenses qu'il a normalement exposées et qui n'ont pas été couvertes en raison de la résiliation du contrat.

C'est dans le respect de ces principes jurisprudentiels que le Bailleur verse à l'Emphytéote une indemnité de résiliation d'un montant ferme et définitif de 2 270 291 €.

4.1 – indemnisation du gain dont l'Emphytéote est privé en raison de la résiliation du Bail

Les Parties conviennent d'asseoir l'indemnité due à l'Emphytéote au titre de la perte de gain, sur la perte de valeur des droits réels que l'emphytéote ne peut plus céder :

- par référence à la valeur locative annuelle du bien valorisée à 107 896 € en 2017 et actualisée à 115 000 € au regard de la hausse moyenne de l'indice des loyers commerciaux sur une durée de 10 ans ;
- sur une durée de neuf (9) ans définie amiablement et non sur la durée résiduelle du Bail.

L'indemnité correspondante, due par le Bailleur à l'Emphytéote, est fixée à la somme de 1 083 910 €.

Cette indemnité sera versée à l'Emphytéote au plus tard le 31 décembre 2023.

4.2 – Indemnisation des dépenses normalement exposées par l'Emphytéote et qui ne sont pas couvertes en raison de la résiliation du Bail

La valeur nette comptable des investissements calculée sur la durée résiduelle du bail est fixée à 1 186 381 €, déduction faite des différentes subventions perçues par l'Emphytéote pour le financement des investissements réalisés en exécution du Bail.

Cette indemnité sera versée à l'Emphytéote dans un délai de 6 mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation amiable du Bail.

ARTICLE 5 – RENONCEMENT À INDEMNISATION

L'Emphytéote renonce à toute autre indemnisation pour préjudice commercial extérieur au Bail ou autres frais de résiliation des contrats souscrits pour la construction, le financement, l'entretien et le fonctionnement du centre d'entraînement et de formation.

Aucune indemnisation complémentaire à celle prévue à l'article 4 ne sera versée à l'Emphytéote dans l'hypothèse où celui-ci réaliserait des travaux supplémentaires sur les biens mis à disposition entre la date de signature du présent Protocole et sa date de prise d'effet.

ARTICLE 6 : CARACTERE EXECUTOIRE DU PROTOCOLE

Le présent Protocole acquerra un caractère exécutoire après avoir été notifié à l'Emphytéote par le Bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception en lui faisant connaître la date à laquelle il aura été transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : RENONCIATIONS RÉCIPROQUES À RECOURS

Les Parties renoncent réciproquement à faire valoir tout préjudice éventuel tiré de la résiliation du Bail et non pris par ailleurs en compte par le présent Protocole de résiliation.

D'une manière générale, elles renoncent, définitivement et irrévocablement, à toutes demandes, instances et actions judiciaires à naître, devant les tribunaux administratifs ou judiciaires, liées directement ou indirectement à l'exécution du présent Protocole.

Il est convenu entre les Parties que le présent Protocole transactionnel est conclu conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

En conséquence, cet accord a, entre les Parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit ou de lésion, et vaut extinction irrévocable de toutes les contestations nées ou à naître entre les Parties.

LISTE DES ANNEXES :

1. Les plans à jour des biens mis à disposition ;
2. Les contrats signés avec les constructeurs pour l'exécution des travaux réalisés par l'Emphytéote sur les biens mis à disposition ;
3. Les dossiers des ouvrages exécutés relatifs à l'ensemble des travaux réalisés par l'Emphytéote sur les biens mis à disposition ;
4. Les autorisations d'urbanisme délivrées dans le cadre des travaux exécutés sur les biens mis à disposition ;
5. Les attestations d'assurance décennale des constructeurs ;
6. L'ensemble des contrôles réglementaires à jour ;

Fait à Pau

Le.....

En un exemplaire original

Pour la SASP SECTION PALOISE

Pour la Communauté d'agglomération

Bernard PONTNEAU
Président

François BAYROU
Président



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean OTHAX

N° 72 SASP Section Paloise Rugby Pro : signature du Contrat d'Objectifs pour la saison sportive 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 septembre 2011, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux clubs de haut niveau qui contribuent par leurs performances sportives, leur rôle sociétal et d'image à la promotion et au rayonnement de notre territoire.

En application des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du Sport, des subventions peuvent être versées aux associations et sociétés sportives pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général suivantes :

- Le soutien à la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans leur Centre de Formation agréé ;
- La participation de l'association ou de la société sportive à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Par ailleurs et conformément à l'article R.113-1 du Code du sport, le montant maximum des subventions que les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent, en application des articles L.122-1 peuvent recevoir des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des établissements publics de coopération intercommunale, ne peut excéder 2,3 millions d'euros pour chaque saison sportive de la discipline concernée.

C'est dans le respect de ces dispositions et pour permettre à la SASP Section Paloise Rugby Pro de continuer d'évoluer dans cette dynamique qu'il vous est proposé de la soutenir financièrement pour la saison sportive 2023-2024 et de maintenir le niveau de notre engagement à l'identique de la saison précédente en lui attribuant une subvention de 555 000 € au titre de la mise en œuvre des missions d'intérêt général susvisées. Le Contrat d'objectifs ci-joint définit les modalités du partenariat avec la CAPBP ainsi que l'engagement des parties.

De plus, considérant que le sport de haut niveau constitue un vecteur de communication majeur grâce notamment à la médiatisation des compétitions sportives et à l'image véhiculée par les clubs et leurs athlètes, la CAPBP procédera par voie de marché public à l'acquisition de prestations pour des opérations de communication pour la promotion du territoire et, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, à des achats de places pour des actions d'éducation et de cohésion sociale auprès des jeunes du territoire.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de 555 000 € au titre des missions d'intérêt général à la SASP Section Paloise Rugby Pro pour la saison sportive 2023-2024 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat d'Objectifs ci-annexé ;**
- 3. Décider que les dépenses correspondantes seront assurées par les crédits sur le budget 2024, chapitre 65, fonction 40, article 6574.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 73 Association Lons Section Paloise Rugby Féminin : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 septembre 2011, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux clubs de haut niveau qui contribuent par leurs performances sportives, leur rôle sociétal et d'image à la promotion et au rayonnement de notre territoire.

En application des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du Sport, des subventions peuvent être versées aux associations et sociétés sportives pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général suivantes :

- Le soutien à la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans leur Centre de Formation ;
- La participation de l'association ou de la société sportive à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Par ailleurs et conformément à l'article R.113-1 du Code du sport, le montant maximum des subventions que les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent, en application des articles L.122-1 peuvent recevoir des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des établissements publics de coopération intercommunale, ne peut excéder 2,3 millions d'euros pour chaque saison sportive de la discipline concernée.

C'est dans le respect de ces dispositions qu'il vous est proposé de soutenir financièrement l'association Lons Section Paloise Rugby Féminin qui évolue en championnat Elite 1, premier niveau national du rugby féminin, équivalent du TOP 14 et de maintenir notre soutien par une subvention de 34 300 €, identique à la saison précédente, pour la saison sportive 2023-2024 au titre de la mise en œuvre des missions d'intérêt général. Le Contrat d'objectifs ci-joint définit les modalités du partenariat avec la CAPBP qui prévoit notamment une avance de 20 % à verser en septembre au début de la saison sportive.

De plus, considérant que le sport de haut niveau constitue un vecteur de communication majeur grâce notamment à la médiatisation des compétitions sportives et à l'image véhiculée par les clubs et leurs athlètes, la CAPBP procédera par voie de marché public à l'acquisition de prestations pour des opérations de communication pour la promotion du territoire et, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, à des achats de places pour des actions d'éducation et de cohésion sociale auprès des jeunes du territoire.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de 34 300 € au titre des missions d'intérêt général à l'association Lons Section Paloise Rugby Féminin pour la saison sportive 2023-2024 ;**
- 2. Approuver le versement d'une avance de 20 %, soit 6 860 € en septembre après signature du Contrat d'objectifs ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat d'Objectifs à intervenir ;**
- 3. Décider que ces dépenses seront assurées par les crédits inscrits au budget 2023 pour l'avance de 20 % et au budget 2024 pour le solde, chapitre 65, fonction 40, article 6574.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 74 SAS Billère Handball Pau Pyrénées : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 septembre 2011, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux clubs de haut niveau qui contribuent par leurs performances sportives, leur rôle sociétal et d'image à la promotion et au rayonnement de notre territoire.

En application des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du Sport, des subventions peuvent être versées aux associations et sociétés sportives pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général suivantes :

- Le soutien à la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans leur Centre de Formation agréé ;
- La participation de la société sportive à des actions citoyennes, d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Par ailleurs et conformément à l'article R.113-1 du Code du sport, le montant maximum des subventions que les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent, en application des articles L.122-1 peuvent recevoir des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des établissements publics de coopération intercommunale, ne peut excéder 2,3 millions d'euros pour chaque saison sportive de la discipline concernée.

C'est dans le respect de ces dispositions qu'il vous est proposé de soutenir financièrement la SAS Billère Handball Pau Pyrénées pour la saison sportive 2023-2024 et de maintenir le niveau de notre engagement en lui attribuant une subvention de 255 400 € au titre de la mise en œuvre des missions d'intérêt général susvisées. Les modalités du partenariat sont définies dans le Contrat d'objectifs ci-annexé qui prévoit également une avance de 20 % en septembre pour la saison sportive 2023-2024.

De plus, considérant que le sport de haut niveau constitue un vecteur de communication majeur grâce notamment à la médiatisation des compétitions sportives et à l'image véhiculée par les clubs et leurs athlètes, la CAPBP procédera par voie de marché public à l'acquisition de prestations pour des opérations de communication pour la promotion du territoire et, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, à des achats de places pour des actions d'éducation et de cohésion sociale auprès des jeunes du territoire.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver l'attribution d'une subvention de 255 400 € au titre des missions d'intérêt général à la SA Billère Handball Pau Pyrénées pour la saison sportive 2023-2024 ;

2. Approuver le versement d'une avance de 20 % en septembre, après signature du Contrat d'objectifs ;

3. Autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat d'Objectifs à intervenir ;

4. Décider que ces dépenses seront assurées par les crédits inscrits au budget 2023 pour l'avance de 20 % et le solde sur le budget 2024, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 75 SASP Pau FC : Signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 septembre 2011, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux clubs de haut niveau qui contribuent par leurs performances sportives, leur rôle sociétal et d'image à la promotion et au rayonnement de notre territoire.

En application des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du Sport, des subventions peuvent être versées aux associations et sociétés sportives pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général suivantes :

- Le soutien à la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans leur Centre de Formation agréé ;
- La participation de l'association ou de la société sportive à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Par ailleurs et conformément à l'article R.113-1 du Code du sport, le montant maximum des subventions que les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent, en application des articles L.122-1 peuvent recevoir des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des établissements publics de coopération intercommunale, ne peut excéder 2,3 millions d'euros pour chaque saison sportive de la discipline concernée.

C'est dans le respect de ces dispositions et pour permettre à la SASP Pau FC de continuer à évoluer dans cette dynamique, qu'il vous est proposé de la soutenir financièrement pour la saison sportive 2023-2024 et de maintenir le niveau de notre engagement à l'identique de la saison précédente en lui attribuant une subvention de 400 000 €, au titre de la mise en œuvre des missions d'intérêt général susvisées. Le Contrat d'objectifs ci-joint définit les modalités du partenariat avec la CAPBP ainsi que l'engagement des parties.

Par ailleurs, pour valoriser la filière Formation et Perfectionnement vers le haut niveau, le club a mis en œuvre un plan d'acquisition d'équipements et d'aménagements des installations sportives du stade et, c'est dans le respect des dispositions du Code du Sport qu'il vous est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 50 000 € sur un montant total engagé par le club de 119 200 €.

Enfin, considérant que le sport de haut niveau constitue un vecteur de communication majeur grâce notamment à la médiatisation des compétitions sportives et à l'image véhiculée par les clubs et leurs athlètes, la CAPBP procédera par voie de marché public à l'acquisition de prestations pour des opérations de communication pour la promotion du territoire et, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, à des achats de places pour des actions d'éducation et de cohésion sociale auprès des jeunes du territoire.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de 400 000 € au titre des missions d'intérêt général à la SASP Pau FC pour la saison sportive 2023-2024 ;**
- 2. Approuver l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 € au titre des dépenses engagées par la SASP pour l'aménagement des installations sportives ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat d'Objectifs ci-annexé ;**
- 4. Décider que les dépenses correspondantes seront assurées sur le budget 2023, chapitre 204 – Fonction 40 – article 20421 pour la subvention d'équipement et sur le budget 2024, chapitre 65, fonction 40, article 6574 pour les dépenses relatives aux missions d'intérêt général.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 76 SASP Elan Béarnais Pau Lacq Orthez : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 septembre 2011, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux clubs de haut niveau qui contribuent par leurs performances sportives, leur rôle sociétal et d'image à la promotion et au rayonnement de notre territoire.

En application des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du Sport, des subventions peuvent être versées aux associations et sociétés sportives pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général suivantes :

- Le soutien à la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans leur Centre de Formation agréé ;
- La participation de l'association ou de la société sportive à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Par ailleurs et conformément à l'article R.113-1 du Code du sport, le montant maximum des subventions que les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent, en application des articles L.122-1 peuvent recevoir des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des établissements publics de coopération intercommunale, ne peut excéder 2,3 millions d'euros pour chaque saison sportive de la discipline concernée.

C'est dans le respect de ces dispositions que la présente délibération prévoit de reconduire le soutien financier pour la saison sportive 2023-2024 en faveur de la SASP Elan Béarnais par l'attribution d'une subvention de 865 000 € au titre de la mise en œuvre des missions d'intérêt général susvisées.

De plus, considérant que le sport de haut niveau constitue un vecteur de communication majeur grâce notamment à la médiatisation des compétitions sportives et à l'image véhiculée par les clubs et leurs athlètes, la CAPBP procédera par voie de marché public à l'acquisition de prestations pour des opérations de communication pour la promotion du territoire et, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, à des achats de places pour des actions d'éducation et de cohésion sociale auprès des jeunes du territoire.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de 865 000 € à la SASP Elan Béarnais Pau Lacq Orthez pour la saison sportive 2023-2024 au titre des missions d'intérêt général ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat d'Objectifs ci-annexé ;**
- 3. Décider que les dépenses correspondantes seront assurées par les crédits sur le budget 2024, chapitre 65, fonction 40, article 6574 pour les dépenses relatives aux missions d'intérêt général.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 77 Accueil de la dernière étape de la Haute Route Pyrénées 2023 : signature d'une convention avec la Société Ironman Andorra Endurance Events et la Ville de Pau

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaitent apporter leur soutien à la course cyclosportive « La Haute Route Pyrénées 2023 », organisée par la société Ironman, qui se déroulera du mardi 4 au samedi 8 juillet 2023.

Par délibération du 15 avril 2021, le soutien financier à la Haute Route des Pyrénées a été déclaré d'intérêt communautaire au titre de la compétences soutien aux manifestations et événements à caractère sportif contribuant à l'attractivité et à la promotion du territoire. Pour sa 11^{ème} édition, la Haute Route Pyrénées traversera les Pyrénées en partant d'Andorre jusqu'à Pau avec 5 étapes en ligne :

- Mardi 4 juillet : Andorre la Vieille – Port de Cabu (Andorre),
- Mercredi 5 juillet : Andorre la Vieille – Col du Portillon (Espagne),
- Jeudi 6 juillet : Bagnères de Luchon – Peyragudes (étape en ligne),
- Vendredi 7 juillet : Loudenvielle – Hautacam (étape en ligne),
- Samedi 8 juillet : Argelès-Gazost – Pau (dernière pour le final de la course).

La dernière étape se terminera à Pau le samedi 8 juillet 2023 pour le final de l'épreuve.

Cette course cyclosportive représente 450 coureurs, 150 organisateurs et autant d'accompagnants venant du monde entier qui séjourneront à Pau pour l'événement générant ainsi d'importantes retombées économiques et touristiques directes locales. De plus, cette épreuve bénéficie d'une couverture médiatique internationale qui renforcera le positionnement de notre ville et de notre territoire comme destination de séjours cyclosportifs.

Dans ce contexte favorable, il vous est proposé d'accueillir la dernière étape de la Haute Route Pyrénées 2023 le samedi 8 juillet à Pau et de mettre à disposition un lieu d'accueil aménagé pour l'arrivée finale des coureurs. Une convention tripartite entre Ironman, la ville de Pau et la communauté d'agglomération est établie pour préciser et encadrer les relations et les contours du partenariat. La ville de Pau délibèrera sur la mobilisation de ses services et ses moyens techniques pour l'organisation opérationnelle de la manifestation et la communauté d'agglomération mettra à disposition un lieu d'accueil aménagé au Palais Beaumont pour l'arrivée finale des coureurs.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention tripartite ci-annexée, à intervenir, entre la société Ironman, la ville de Pau et la communauté d'agglomération pour l'accueil de la dernière étape de la Haute Route dans les conditions ci-dessus décrites ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite à intervenir.**
- 3. Décider les dépenses correspondantes seront assurées par le budget 2023, chapitre 011, fonction 95, article 611.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



CONVENTION DE PARTENARIAT – CONTRAT CADRE

Entre :

IRONMAN® Andorra Endurance Events SLU,
Avenue Princep Benlloch, 26-30
2nd Floor, Office 14
Andorra la Vella, AD AD500
Ci-après dénommé "IRONMAN",
représenté par Julie ROYER, sa directrice

Et :

La Ville de **PAU**, Hôtel de Ville - Place Royale - BP 1508 - 64036 Pau cedex, France

Représentée par son Maire, Monsieur François BAYROU, dûment habilité aux fins des présentes, par délibération n° du Conseil Municipal du 26 juin 2023 reçue par les services préfectoraux le Ci-après dénommée :

« **Ville de Pau** »

Et :

La Communauté d'Agglomération **Pau Béarn Pyrénées** – Hôtel de France – 2, bis Place Royale – 64 036 Pau, France représenté par son Directeur, Monsieur François BAYROU, dûment habilité aux fins des présentes, par la délibération n° du Conseil Communautaire du 29 juin 2023., reçue dans les services préfectoraux le ci-après dénommé :

« **C. A. Pau Béarn Pyrénées** »

-PRÉAMBULE-

- A. IRONMAN organise une série internationale de cyclosportives à étapes sous la marque « Haute Route » qui comporte plusieurs courses, Haute Route Alpes (7 jours), Haute Route Pyrénées (5 jours), Haute Route Dolomites (5 jours) et plusieurs courses de 3 jours (Haute Route Crans-Montana, Haute Route Ventoux) ;
- B. La Haute Route Pyrénées est organisée sous-convention avec la Fédération Française de Cyclisme, elle figure au Calendrier National et est inscrite en tant que CYCLOSPORTIVE dans une nouvelle catégorie « épreuve à étapes » créée spécifiquement par la FFC pour l'occasion ;
- C. Considérant que Pau et son agglomération offrent, par leurs situations géographiques et leurs infrastructures, le cadre souhaité pour cette Epreuve, IRONMAN a sollicité Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées pour le parrainage de l'édition 2023 en tant que « Territoire Hôte » de l'Epreuve ;
- D. En contrepartie de prestations de communication et de promotion de leur territoire, la Ville de Pau accorde certains droits à IRONMAN, fournit certains supports et services et la C. A. Pau Béarn Pyrénées met à disposition un lieu d'accueil aménagé pour l'arrivée finale des coureurs ;
- E. La Haute Route Pyrénées se déroulera pour la **11^{ème} édition du mardi 4 au samedi 8 juillet 2023**. Cette épreuve traversera les Pyrénées en partant d'Andorre jusqu'à Pau et sera organisée sur 5 jours avec au programme 5 étapes en ligne :

- Mardi 4 juillet 2023 : Andorre la Vieille – Port de Cabu (Andorre) (étape en ligne)
- Mercredi 5 juillet 2023 : Andorre la Vieille – Col du Portillon (Espagne) (étape en ligne)
- Jeudi 6 juillet 2023 : Bagnères de Luchon – Peyragudes (étape en ligne)
- Vendredi 7 juillet 2023 : Loudenvielle – Hautacam (étape en ligne)
- Samedi 8 juillet 2023 : Argelès-Gazost – Pau (étape en ligne)

-CONTRAT-

1. Présentation de l'événement

La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées autorisent IRONMAN à organiser un Événement (tel que défini ci-dessous) dans et autour du Site en 2023.

Courses. IRONMAN organisera, sur le Site et dans ses environs, une ou plusieurs étapes d'un événement de la marque Haute Route (i) tel que défini ci-dessous ; (ii) organiser des événements administratifs et de marketing (collectivement, un "Événement").

Nom. Le nom officiel de la manifestation sera **Haute Route Pyrénées Andorra - Pau 2023**. IRONMAN peut ajouter le nom d'un sponsor "titre" et/ou d'un sponsor "présentateur" au nom officiel de l'événement (par exemple, "Sponsor titre Haute Route Pyrénées Andorra - Pau 2023, présenté par le sponsor présentateur").

Le sponsor titre ne peut être en contradiction avec les intérêts de la Ville de Pau et de la C. A. Pau Béarn Pyrénées et ne peut être un concurrent direct de leurs fonctions ou produits.

Lorsqu'elles utilisent le nom ou se réfèrent à un événement, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées doivent à tout moment utiliser uniquement le nom officiel de l'événement.

Dates de la course. La Course aura lieu le 8 juillet 2023

Modifications de l'événement. IRONMAN peut instituer des changements dans la mise en œuvre ou la structure de tout événement, à condition que cela n'implique pas de changements du lieu convenu.

Les modifications du site ne peuvent être effectuées qu'avec le consentement écrit préalable de la Ville Pau et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

2. Durée du contrat

Le présent Contrat prend effet à compter de la Date d'entrée en vigueur et restera en vigueur jusqu'à la date correspondant à trente (30) jours ouvrables après l'Événement 2023 ("Durée"). Une résiliation anticipée n'est autorisée que conformément aux termes du présent Contrat ou pour cause.

3. Partenariat

La dernière étape se termine à Pau le samedi 8 juillet 2023 pour le final de la course.

Près de 400 coureurs et autant d'accompagnants venant du monde entier ainsi que 150 organisateurs participeront et séjourneront à Pau pour cet événement générant d'importantes retombées économiques et touristiques directes locales.

L'épreuve bénéficie en outre d'une couverture médiatique nationale et internationale permettant de renforcer le positionnement de Pau et de son territoire en tant que destination de séjours cycloportifs.

Etant donné leurs intérêts communs, IRONMAN, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se sont rapprochées pour préciser les conditions générales de leur partenariat.

- (a) Dans le cadre de ce partenariat IRONMAN sollicite auprès :
- de la Ville de Pau un appui technique, réglementaire
 - de la C. A. Pau Béarn Pyrénées la mise à disposition d'un lieu d'accueil aménagé pour l'arrivée finale des

coureurs

en contrepartie de prestations de communication et de promotion de leur territoire.

- (b) Octroi de droits. La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées n'accorderont pas, ne vendront pas ou ne capitaliseront pas d'autres parrainages (si ce n'est pas conformément à l'annexe 2), désignations officielles, espace d'exposition ou tout autre droit lors de l'Événement ou en relation avec celui-ci.

4. Obligations de la Ville de Pau et de C. A. Pau Béarn Pyrénées

- (a) Services d'assistance. La Ville de Pau doit fournir en temps utile à IRONMAN les services définis dans l'annexe 1 (collectivement, les " Services d'assistance ") en gratuité pour l'Événement.
- (b) IRONMAN a le droit de demander une modification des services d'assistance de temps à autre, à condition que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées.
- (c) Propriété intellectuelle d'IRONMAN. Sauf en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle expressément accordés et uniquement aux fins stipulées dans le présent Accord, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées ne doivent pas utiliser les droits de propriété intellectuelle d'IRONMAN, notamment la marque Haute Route®.
- (d) La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées doivent informer rapidement IRONMAN de toute utilisation abusive ou violation possible connue du logo de l'événement ou de toute autre propriété intellectuelle d'IRONMAN.
- (e) Mises à jour des informations. La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées « Territoire Hôte » doivent, à la demande d'IRONMAN, informer rapidement IRONMAN de l'état des services d'assistance.
- (f) Loyauté mutuelle. Les parties acceptent de se traiter mutuellement avec respect et loyauté. Aucune partie ne doit à aucun moment de faire des déclarations négatives sur l'autre partie, ses services ou sa réputation.

5. Obligations d'IRONMAN

Services. IRONMAN doit fournir les services indiqués dans l'annexe 2 et assume les obligations qui y sont liées.

6. Annonces officielles, promotion par la Ville de Pau et de la C. A. Pau Béarn Pyrénées

- (a) Site Internet. Pendant toute la durée de la période d'application, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées feront de la publicité pour l'événement sur leurs sites Internet et fourniront un lien vers le site Internet de l'événement.
- (b) Annonces. la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées ne feront aucune déclaration, annonce ou publication publique concernant l'événement sans avoir consulté IRONMAN au préalable. Sont exclus les services qui sont assurés par la Ville de Pau ou par la C.A. Pau Béarn Pyrénées dans le cadre des services d'assistance ou qui sont de nature entièrement administrative, tels que l'information du public sur la logistique opérationnelle ou les questions de sécurité publique (par exemple, les fermetures de routes, les dates de la manifestation, le lieu et l'accès).
- (c) Titre. La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées auront le droit d'être désignées par le titre de « Territoire Hôte Officiel ».

7. Exclusivité

- (a) Utilisation des zones liées à l'événement. Au cours de la période définie au cahier des charges entre la Ville de Pau, la C. A. Pau Béarn Pyrénées et IRONMAN, (la " Période de l'événement "), la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées n'autoriseront aucun des événements suivants qui se déroulent sur le Site même de l'événement :
- i. Courses, compétitions ou événements liés au cyclisme sur route ;

- ii. Les expositions de vendeurs, les foires commerciales et/ou la vente de marchandises et/ou de services ;
- iii. Tout événement ayant un effet négatif sur le processus de montage et de démontage de l'événement ;
- iv. Mettre en péril ou avoir un impact négatif sur l'événement ;
- v. Enfreindre tout droit de propriété intellectuelle d'IRONMAN ;
- vi. Faire du Ambush Marketing ou promouvoir de toute autre manière comme faisant partie de l'Événement ou en relation avec celui-ci.

8. Licence limitée d'utilisation du logo de l'événement

- (a) Octroi de droits limités. Pendant la durée du contrat, IRONMAN accorde par les présentes à la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées la licence limitée, incessible, non sous-licenciable et non exclusive d'utiliser, pendant la durée du contrat, le logo de l'événement (tel que défini dans l'annexe 3) pour la publicité liée à l'événement. Toutes les utilisations du logo de l'événement par la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées doivent être conformes aux normes et directives d'utilisation des marques de commerce énoncées dans la pièce 3.
- (b) Propriété ; fonds de commerce. IRONMAN est le propriétaire du logo de l'événement, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées ne doivent pas enregistrer ou demander l'enregistrement du logo de l'événement. Il est interdit d'utiliser toute marque de service, marque commerciale ou nom commercial similaire de quelque manière que ce soit au logo de l'événement, à toute autre marque commerciale ou autre propriété intellectuelle d'IRONMAN, ou toute marque comportant le mot "Haute Route", ou tout autre terme ou expression équivalent, ou qui les incorpore. Toute bonne volonté et tout droit découlant du logo de l'événement, ou de tout droit d'auteur ou autre propriété intellectuelle d'IRONMAN utilisé en rapport avec le présent accord ou tout événement, revient uniquement à IRONMAN.
- (c) Propriété. Tous les droits sur toutes les images et tous les travaux audiovisuels en rapport avec l'événement appartiennent à IRONMAN, y compris les droits de diffusion TV ou les droits de diffusion par câble (en direct ou en différé), les droits de diffusion radio, les droits de diffusion Internet (audio ou vidéo), les droits d'enregistrement vidéo, de film et de photo. Sans le consentement écrit préalable d'IRONMAN, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées ne doivent pas utiliser ou commercialiser ces droits, reproduire des produits, commercialiser ces droits ou utiliser ces droits d'une autre manière.

9. Indemnisation, limitation générale de la responsabilité, dommages-intérêts liquidés

- (a) Indemnisation. Chaque partie indemniserà l'autre partie de toute réclamation de tiers (i) en rapport avec une violation de toute disposition du présent accord par ladite partie, et (ii) la mise à disposition de zones, de lieux, de matériel ou d'installations.
- (b) Responsabilité. Dans la mesure où IRONMAN endommage ou détruit des zones, des lieux et/ou des équipements fournis par le Territoire Hôte ou utilisés d'une autre manière par IRONMAN, IRONMAN ne sera responsable que dans le cas où IRONMAN ou ses représentants agissent par négligence grave ou intentionnellement.

10. Résiliation

- (a) Violation du contrat. Si l'une des parties viole une disposition importante du présent contrat, la partie non-violatrice peut demander par écrit de remédier à cette violation dans un délai de vingt (20) jours ouvrables. Si, au cours de cette période, la partie en infraction ne remédie pas à cette infraction, l'autre partie peut résilier le contrat immédiatement pour cause par une notification écrite supplémentaire.
- (b) Causes de résiliation extraordinaire. Nonobstant la Section 9. (a), IRONMAN peut résilier cet Accord par écrit avec un préavis de 30 jours avant la Date de la Course par résiliation vers la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées, si :

- (c)
- i. IRONMAN détermine à sa discrétion qu'il est peu probable qu'un Événement se produise ou soit suffisamment rentable pour IRONMAN, que ce soit en raison de : (A) de la révocation ou de l'annulation, ou de l'incapacité à obtenir en temps voulu l'une des approbations et l'un des permis (tels que définis à l'annexe 1) ; (B) d'un nombre insuffisant d'inscriptions payées ou de parrainages reçus ; ou (C) de toute condition relative au site qui pourrait compromettre la possibilité d'organiser la course comme prévu, ou qui pourrait créer un risque pour la sécurité des participants à la course ou des autres visiteurs de l'événement ;
 - ii. La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées ne provoqueront ou n'autoriseront pas elle-même une commercialisation par embuscade.
- (d) Ni l'annulation par IRONMAN d'une étape de la Course, ni toute modification de la Course par IRONMAN (par exemple, les distances, les itinéraires, etc.), ni l'annulation de parties de l'Événement ne seront considérées comme une annulation de l'ensemble de l'Événement.

11. Force Majeure

- (a) Si l'une des parties est empêchée d'exécuter l'une de ses obligations en vertu du présent accord pour cause de Force Majeure (notamment l'annulation due à des menaces terroristes, ou à une pandémie), les obligations de cette partie seront suspendues pendant la durée de la force majeure et pendant une période raisonnable par la suite.
- (b) En cas d'annulation d'un événement pour cause de Force Majeure, les parties conviennent de négocier une date pour reprogrammer cet événement dès que possible.
- (c) Si, en raison d'un événement de Force Majeure, l'Événement ne peut pas être organisé au cours d'une année, et qu'IRONMAN ne recevra pas la contrepartie de la C. A. Pau Béarn Pyrénées, IRONMAN est autorisé à réduire les frais de service proportionnellement dans la même mesure que la contrepartie de la C. A. Pau Béarn Pyrénées a été réduite au cours de cette année.

12. Droit applicable, juridiction, cession

- (a) Droit applicable. Le présent Contrat est régi par le droit Français.
- (b) Juridiction compétente. Les Parties conviennent que le Tribunal administratif de Pau sera le tribunal exclusif et le lieu de juridiction pour tout litige découlant de ou en relation avec le présent Contrat.
- (c) Cession. Les droits et obligations de cet accord ne peuvent être cédés que sur approbation écrite préalable de l'autre partie, à l'exception de la cession d'IRONMAN à ses sociétés affiliées, laquelle cession est autorisée.

13. Notifications

Toutes les notifications et autres communications prévues par les présentes doivent être faites par écrit et envoyées par courrier électronique, courrier ou service de messagerie aux adresses suivantes :

Pour la Ville de Pau - Place Royale - BP 1508 - 64036 Pau cedex
Et pour la C. A. Pau Béarn Pyrénées – 2, bis Place Royale – 64 036 Pau cedex
s.langer@agglo-pau.fr

À IRONMAN :

IRONMAN® Andorra Endurance Events SLU

Avenue Princep Benlloch, 26-30 - 2nd Floor, Office 14 - Andorra la Vella, AD AD500

L'attention : Julie ROYER

E-Mail : julie.royer@ironman.com

14. Modifications

Toute modification du présent accord, y compris les modifications de la présente clause, doit être faite par écrit pour être valable.

15. Accord intégral

Le présent accord (y compris toutes les pièces jointes) représente l'intégralité de l'accord et de l'entente des parties concernant l'objet du présent accord et, en ce qui concerne cet objet, il remplace tous les accords, arrangements et ententes antérieurs, écrits ou oraux, entre les parties.

16. Divisibilité

Si une disposition du présent accord est invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Dans ce cas, la disposition invalide ou inapplicable sera considérée comme ayant été remplacée par une disposition valide et applicable qui reflète aussi fidèlement que possible l'intention commerciale des parties en ce qui concerne la disposition invalide ou inapplicable.

17. Langue

Tous les documents, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Fait à Andorre : Le 31 janvier 2023

(En trois exemplaires originaux dont un pour chacune des parties)

Pour IRONMAN Andorra Endurance Events SLU (*)

Madame Julie ROYER

Directrice,



Lu et approuvée

Pour la Ville de Pau (*)

Monsieur François BAYROU

Maire,

Pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (*)

Monsieur François BAYROU

Président,

Annexe 1

Services d'assistance de la Ville de Pau

La Ville de Pau s'engage à effectuer les prestations logistiques dans les conditions définies lors des divers échanges ayant eu lieu avec IRONMAN et ceux qui auront lieu jusqu'au moment de l'épreuve à Pau.

Ces prestations sont de nature technique et humaine et font partie du cahier des charges incombant intégralement à la Ville de Pau.

Ce Cahier des charges logistique qui est donc susceptible d'être modifié en termes de quantité et de qualité en fonction des réunions prévues entre Ville de Pau et l'Organisateur tout au long des mois et jours précédant l'épreuve, sera annexé après validation des 2 parties au contrat cadre avant la date du 30 juin 2023.

Cette annexe comprendra les points suivants qui devront être mis à disposition de l'Organisateur et validés entre Ville de Pau et IRONMAN :

- A.** Le Plan des zones sportives (Dates-Horaires)
- B.** Le Parcours et Itinéraires d'arrivée et départ (Rues-Routes)
- C.** La Logistique des Zones sportives (Barrières-Electricité-Sanitaires)
- D.** Le Village Accueil (Site-Disponibilité-Superficie)

Le Village accueil de la Haute Route Pyrénées ouvert toute la journée de l'épreuve dans la commune de Pau est un village gratuit et ouvert à tous (participants, accompagnateurs, visiteurs).

Véritable centre de gravité de l'événement, il proposera différents espaces, dont les stands des exposants, l'écran Géant de l'évènement.

- E.** Les infrastructures du Village Accueil (Barrières-Electricité-Containers déchets-Tables-Chaises-Sanitaires)
- F.** Le Parc fermé Vélo (Barrières Haute et basse –Horaires-Sécurité)

Le parc fermé « vélo » (proche du Village Accueil) est prévu pour être ouvert depuis l'arrivée des coureurs jusqu'à la fin de l'évènement.

C'est un service offert à l'ensemble des participants munis d'un dossard, leur permettant de laisser leur vélo pour un moment lors de cette journée au sein d'un espace fermé, surveillé et sécurisé.

Ce Parc Fermé ne sera pas gardé au-delà des horaires prévus en journée (pas de gardiennage le soir et la nuit)

La superficie du parc fermé est à peu près égale à celle d'un terrain de tennis, elle sera validée dès la clôture des inscriptions.

- G.** Parking (Organisation – Bus – Camping-cars - Public)
- H.** Salle de Presse (12 places assises – WIFI-ADSL)
- I.** Autorisations (Arrêté de réservations des espaces / Rues, Routes, Boulevards, salles etc.)

Services d'assistance de la C. A. Pau Béarn Pyrénées

La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées Tourisme s'engage à mettre à disposition un lieu d'accueil aménagé pour l'arrivée finale des coureurs, en vue de :

- la mise à disposition d'un lieu Médical-Soins de récupération (Espace – Salle de Massage) après l'arrivée finale des coureurs
- une salle avec une contenance 500 places (Ecran – Matériel vidéo –Sonorisation – Câblage)
- la mise à disposition d'une salle de Restauration pour l'ensemble des convives (coureurs + Organisation : Tables et chaises).

Ces prestations de mise à disposition font parties du cahier des charges incombant intégralement à la C. A. Pau Béarn Pyrénées.

Annexe 2

Droits et obligations d'IRONMAN – Services fournis par IRONMAN

Pour l'édition 2023 de l'Epreuve, IRONMAN s'engage à faire bénéficier à Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées d'une visibilité de communication et de promotion, en tant que Partenaires institutionnels « Territoire Hôte », sur l'ensemble des supports suivants en amont et pendant toute la durée de l'événement. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Pau fournit services et assistance (annexe 1) et la C. A. Pau Béarn Pyrénées met à disposition un lieu d'accueil aménagé pour l'arrivée finale des coureurs, (annexe 1).

Les droits et obligations d'IRONMAN se décompose comme suit :

A. Visibilité sur les outils de communication :

La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées bénéficieront, en qualité de Partenaires institutionnels de l'Epreuve des conditions de visibilité visées ci-après :

- (a) Sur la Page événement du site internet (Logo)
- (b) Dans la Newsletters événement
- (c) Sur les Réseaux sociaux Haute Route avec des Activation régulières (Twitter / Facebook / Instagram)
- (d) Dans l'App de l'événement / ou sur le Roadbook suivant le cas applicable (Logo + 1 Page rédactionnel)

B. Emplacement et visibilité sur le Village Haute Route :

- Mise en place par IRONMAN de banderoles de la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées (à livrer par les partenaires)

(Village au sens large. Cela peut être dans la salle de briefing, sur un parc à vélo, etc.)

- Espace 3x3 sur le Village

Lignes de départ et d'arrivée :

- Banderoles installées sur la ligne par les équipes IRONMAN (à livrer par les partenaires)
- Des « Annonces Speaker » sur le Village et lors des cérémonies protocolaires

La Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées auront également la possibilité de :

- Installer des supports promotionnels additionnels tels que structures gonflables, bâches événementielles (...), fournis par Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées (frais d'installation à la charge des partenaires). Les modalités et les lieux d'implantation seront convenus d'un commun accord entre les parties.
- Avoir une présence promotionnelle dans le sac de voyage remis à chaque participant sur le village départ de Andorre (objets promotionnels, documentations touristiques... fournis par Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées).

C. Mise à disposition de dossards

- (a) IRONMAN mettra à disposition de la Ville de Pau et de la C. A. Pau Béarn Pyrénées trois dossards de participation pour la Haute Route Pyrénées 2023.
- (b) Cet engagement comprend les seuls droits d'inscription à l'Epreuve, sans accès aux options complémentaires. Les coureurs choisis par la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées pourront s'ils le souhaitent acquérir ces options (Hébergement, Navette Retour, Assurances) auprès d'IRONMAN.
- (c) La ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées auront la possibilité, en accord avec IRONMAN, de faire participer à l'étape qui arrive chez elles, un sportif connu de son territoire cela dans un but commun de promotion.

D. Droit de propriété industrielle

- (a) IRONMAN a droit à tous les droits concernant toutes les images et les services audiovisuels en rapport avec l'événement, y compris les droits de télédiffusion ou de télédiffusion par câble (en direct ou en différé), les droits de télédiffusion par radio, les droits de télédiffusion par Internet (audio ou vidéo), les droits de film et de photographie.
- (b) Dans la relation entre IRONMAN et les parties, ces droits restent la propriété exclusive d'IRONMAN. Sans le consentement écrit préalable d'IRONMAN, les parties ne seront pas autorisées à exploiter ces droits, à les reproduire ou à les commercialiser davantage ou à les utiliser d'une autre manière.
- (c) IRONMAN a le droit exclusif d'accorder toutes les licences, y compris l'octroi de licences aux parties.

E. Utilisation du logo, des photos et des vidéos

- (a) Pendant la durée du contrat, le Territoire Hôte disposera d'une licence limitée et non exclusive (la "licence de logo") pour utiliser les marques de l'événement telles que décrites dans l'annexe 3. La licence de logo accordée à la ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées le droit d'utiliser les marques d'événement suivantes à condition que : (1) que cette utilisation soit faite uniquement à des fins de publicité pour le parrainage des événements par le Territoire Hôte ; et (2) que cette utilisation soit entièrement conforme aux conditions du présent contrat, y compris, mais sans s'y limiter, aux normes relatives aux marques de commerce et aux exigences d'approbation préalable prévues à l'annexe 3 du contrat.
- (b) Pendant la durée du contrat, la Ville Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées disposeront d'une licence limitée et non exclusive (la "licence photo") pour utiliser les photos de l'événement fournies par IRONMAN comme décrit dans l'annexe 3.
- (c) Pendant la durée du contrat, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées disposeront d'une licence limitée et non exclusive (la "licence d'images") pour utiliser les images de l'événement fournies par IRONMAN sur les sites web officiel de Ville de Pau et de la C. A. Pau Béarn Pyrénées et sur les médias sociaux, à condition que : (1) cette utilisation ait pour seul but de faire de la publicité pour le parrainage des événements par la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées et cette utilisation soit pleinement conforme (A) aux conditions du présent accord, y compris, sans s'y limiter, aux clauses de l'annexe 3, et (B) à toutes les directives des départements médias et télévision de chaque événement, y compris, sans s'y limiter, l'inclusion des avis de droits d'auteur et d'attribution appropriés.
- (d) Pour éviter tout doute, en aucun cas, la Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées (ou tout employé, représentant ou agent de Ville de Pau et de la C. A. Pau Béarn Pyrénées) ne peuvent prendre des photos ou toute séquence vidéo ou contenu lors d'un événement avec l'intention de ne pas utiliser ce contenu pour faire la publicité du parrainage de Ville de Pau et la C. A. Pau Béarn Pyrénées de cet événement ou de l'utiliser de manière commerciale afin de générer des revenus de la création.

Annexe 3

NORMES DE MARQUE ET DIRECTIVES D'UTILISATION : LOGO SPÉCIFIQUE À UN ÉVÉNEMENT

A. Exemple de logo

Chaque événement présentera un ou plusieurs logos de marque Haute Route personnalisés par IRONMAN pour cet événement (chacun, un " logo d'événement "). IRONMAN concevra, créera et fournira chaque logo d'événement. L'exemple suivant est un exemple d'un tel logo d'événement :



IRONMAN peut choisir de modifier, de temps à autre, le logo de l'événement en ajoutant le nom d'un sponsor " titre " ou d'un sponsor " présentateur " à ce logo.

B. Généralités

Chaque logo d'événement doit être utilisé de manière cohérente et ne doit pas être modifié. Les modifications, variations et utilisations incorrectes de tout logo d'événement diluent la marque Haute Route et créent une confusion chez le consommateur et ne sont donc pas autorisées. Les Villes Hôtes jouent un rôle vital dans la protection de l'intégrité de la propriété intellectuelle d'IRONMAN, comme le logo de l'événement. Les Villes Hôtes doivent se familiariser avec les normes de marque et les directives d'utilisation suivantes, que les Villes Hôtes sont tenues de respecter, lorsqu'ils utilisent le logo d'un événement dans le cadre d'un événement.

C. Exigence d'approbation préalable

Sans exception, toutes les utilisations proposées du logo de l'événement doivent être soumises à IRONMAN pour examen avant l'utilisation. Toutes les demandes d'approbation pour l'utilisation d'un logo d'événement doivent être soumises, avec une image PDF haute résolution de l'utilisation proposée. Veuillez prévoir au moins dix (10) jours ouvrables pour la réponse à toutes les demandes d'approbation. Toute utilisation proposée ou tout élément soumis qui n'est pas approuvé par écrit par IRONMAN dans les quinze (15) jours sera considéré comme non approuvé.

D. Propriété des marques de commerce et avis requis

Chaque logo d'événement est, et restera, la propriété d'IRONMAN. Tous les droits, sur, dans, et sous le logo de l'événement, ou tout droit d'auteur ou autre propriété intellectuelle d'IRONMAN, reviendront uniquement au bénéfice d'IRONMAN.

Le public doit être informé que World Triathlon Corporation revendique la propriété du logo de l'événement. Par conséquent, l'avis juridique suivant doit apparaître clairement, en caractères d'au moins 6 points, sur tous vos documents imprimés, produits, sites Web et tous les autres articles sur lesquels le logo de l'événement est utilisé :

**IRONMAN® est une marque déposée de
World Triathlon Corporation.
Utilisée ici avec autorisation.**

E. Autres exigences

Chaque utilisation par les Villes Hôtes du logo de l'événement doit :

- Être uniquement et directement liée à l'exécution des obligations de l'hôte, ou à l'exercice de ses droits, en vertu du présent accord ;
- Ne pas figurer sur des marchandises ou des services destinés à la vente ou à la distribution (sauf dans la mesure expressément et spécifiquement autorisée par le présent accord ou par un accord écrit séparé avec IRONMAN) ;
- Ne pas constituer ou impliquer le transfert ou la cession de la licence ou de la sous-licence de tout logo d'événement ; et
- Ne pas avoir quoi que ce soit d'incorporé, d'ajouté ou de superposé au logo de l'événement, ou avoir des couleurs ou un schéma de couleurs différents de ceux approuvés par IRONMAN.

F. Licences

Licence des logos

Si le Territoire Hôte a le droit, en vertu de la présente convention, d'utiliser toute marque événementielle, le droit du Territoire Hôte d'utiliser les marques événementielles sera une licence limitée et non exclusive (la " licence de logos "). Toutes les utilisations des Marques événementielles doivent se conformer entièrement aux conditions du présent Accord, y compris, sans limitation, les Normes relatives aux marques et les exigences d'approbation préalable en vertu de la présente Pièce 3. Les marques d'événement sont, et resteront, la propriété d'IRONMAN. Tous les droits relatifs aux marques de l'événement, aux droits d'auteur ou à toute autre propriété intellectuelle d'IRONMAN, seront au bénéfice exclusif d'IRONMAN. Le Territoire Hôte ne doit pas transférer ou céder la licence des logos ou accorder une sous-licence pour les marques de l'événement. La licence des logos expire immédiatement à l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent accord.

Licence d'utilisation des photos

Si le Territoire Hôte a le droit, en vertu du présent accord, d'utiliser des photos de l'événement, la licence du Territoire Hôte pour l'utilisation des photos de l'événement sera une licence limitée et non exclusive (la " licence photo "). Toutes les utilisations des photos de l'événement doivent se conformer entièrement aux conditions du présent accord, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences d'approbation préalable en vertu de la présente annexe 3. Les photos de l'événement sont, et resteront, la propriété d'IRONMAN. Tous les droits relatifs aux photos de l'événement seront au bénéfice exclusif d'IRONMAN. Le Territoire Hôte ne doit pas transférer ou céder la licence de photographie ou accorder une sous-licence pour les photos de l'événement. La licence photo expire immédiatement à l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent accord. Le Territoire Hôte ne peut en aucun cas utiliser une photo de l'événement sur une marchandise, un produit ou un service ou dans une émission ou une publicité télévisée ou Internet, un documentaire, un film, une série Web ou une mini-série.

Licence d'utilisation des séquences

Si le Territoire Hôte a le droit, en vertu de la présente convention, d'utiliser tout métrage de l'événement, la licence du Territoire Hôte pour utiliser le métrage de l'événement sera une licence limitée et non exclusive (la " licence de métrage "). Toutes les utilisations du métrage de l'événement doivent se conformer entièrement aux conditions du présent contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences d'approbation préalable en vertu de la présente pièce 3. Le métrage de l'événement est, et restera, la propriété d'IRONMAN. Tous les droits relatifs à l'enregistrement de l'événement seront au bénéfice exclusif d'IRONMAN. Le Territoire Hôte ne doit pas transférer ou céder la licence de métrage ou accorder une sous-licence pour le métrage de l'événement. La licence de métrage expire immédiatement à l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent accord. Le Territoire Hôte ne peut en aucun cas utiliser le métrage de l'événement sur des marchandises, des produits ou des services ou dans une émission ou une publicité télévisée ou Internet, un documentaire, un film, une série Web ou une mini-série.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 78 Cité créative de la culture béarnaise : soutien au centre de création musicale porté par l'association CERC 2023

Rapporteur : M. Jean-Loup FRICKER

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a souhaité établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2021-2023 avec l'association CERC.

Dans le cadre de la démarche de cité créative de la culture béarnaise (La Ciutat), l'association CERC s'est engagée à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Création : accueillir et accompagner la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques,
- Recherche : appuyer la recherche fondamentale et appliquée sur le patrimoine culturel immatériel du Béarn, et notamment développer la lutherie des instruments populaires et les techniques de jeu associées,
- Accompagnement et transmission : soutenir vers la professionnalisation des artistes engagés dans les esthétiques défendues. En lien avec d'autres structures du territoire, accompagner tout artiste, professionnel ou amateur, qui souhaite s'intéresser au patrimoine culturel et à la création artistique. Promouvoir ces esthétiques et démarches par tout type d'action culturelle,
- Diffusion : participer à la mise en place d'une saison dédiée aux musiques d'essence patrimoniale (musique du monde, musique traditionnelle) dans différents lieux et festivals du territoire.

Au regard de l'intérêt que suscitent le projet et les actions de CERC, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'en faciliter leur mise en œuvre dans la mesure du possible au moyen de subventions de fonctionnement ou d'équipement.

Chaque année, un avenant vient préciser les motivations d'une contribution de la communauté d'agglomération au programme de la Ciutat.

En 2023, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est sollicitée par l'association CERC à hauteur de 60 000 €, pour un budget prévisionnel de 314 000 € environ.

Compte tenu de l'intérêt public local des actions initiées et portées par l'association CERC, il vous est proposé que la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées lui apporte son soutien dans le cadre de sa compétence Organisation et/ou soutien aux activités et manifestations en faveur de la socialisation et du développement de la langue occitane et des cultures régionales.

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23 000 €, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € à l'association CERC pour l'année 2023 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'association CERC**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX,

N° 79 Cité créative de la culture béarnaise : soutien à l'association de préfiguration de la CIUTAT 2023

Rapporteur : M. Jean-Loup FRICKER

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a souhaité établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2021-2023 avec l'association de préfiguration de La Ciutat.

Dans le cadre de la cité créative de la culture béarnaise, l'association de préfiguration de la Ciutat s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mise en place progressive de 2021 à 2023 d'un pôle de compétences au service de ses membres selon quatre orientations :
 - Mutualisation des fonctions-support : secrétariat-comptabilité, gestion des ressources humaines, développement territorial ;
 - Mutualisation de fonctions spécifiques de développement : médiation culturelle des publics, communication, ingénierie financière ;
 - Structuration et animation d'une structure coopérative entre les membres : animation du réseau, programmation conjointe ;
 - Gestion et coordination des fonctions logistiques communes.
- Création ou accompagnement d'activités nouvelles, selon les principes de l'économie sociale et solidaire au travers des filières de la restauration, du livre et de l'édition, de l'ingénierie culturelle ou de l'artisanat par exemple ;
- Emergence de pôles d'activités spécifiques pilotés par ses structures membres compétentes : centre de création artistique, centre d'interprétation, pôle de transmission et pôle audiovisuel ;
- Emergence, structuration et pérennisation d'une saison culturelle annuelle originale, démultipliant les partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire.

Au regard de l'intérêt que suscitent le projet et les actions de La Ciutat, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'en faciliter leur mise en œuvre dans la mesure du possible au moyen de subventions de fonctionnement ou d'équipement. Chaque année, un avenant vient préciser les motivations d'une contribution de la communauté d'agglomération au programme de la Ciutat.

En 2023, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est sollicitée en fonctionnement à hauteur de 72 000 € et en investissement à hauteur de 12 000 € pour des budgets prévisionnels respectifs de 654 000 € et 36 500 €.

Compte tenu de l'intérêt public local des actions initiées et portées par l'association de préfiguration de la Ciutat, il vous est proposé que la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées lui apporte son soutien dans le cadre de sa compétence Organisation et/ou soutien aux activités et manifestations en faveur de la socialisation et du développement de la langue occitane et des cultures régionales.

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23 000 €, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 8 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 72 000€ et d'une subvention d'investissement de 12 000 € à l'association de préfiguration de La Ciutat pour l'année 2023 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'association de préfiguration de La Ciutat correspondant.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 80 Office de Tourisme Communautaire : approbation des comptes financiers 2022

Rapporteur : M. Michel BERNOS

Mesdames, Messieurs

Par arrêté en date du 10 août 2011, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a porté extension des compétences de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées (CAPP) à compter du 1er janvier 2012 à « l'accueil et information des touristes, animation et promotion du territoire, coordination des actions touristiques, élaboration et commercialisation de produits touristiques, élaboration et mise en œuvre d'une politique touristique à l'échelle de l'agglomération ».

Aux termes de l'article L.5216-5 du CGCT modifié, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce à titre obligatoire la compétence développement économique, comprenant notamment la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Conformément aux dispositions du Code du Tourisme, la CAPP a créé par délibération n°5 du 15 décembre 2011, un Office de Tourisme sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial afin de lui déléguer une partie de ces nouvelles compétences à compter du 1er janvier 2012.

Par délibération n°18 du conseil communautaire du 10 février 2022 et conformément aux dispositions de l'article L133-8 du code du tourisme, le budget 2022 de l'Office de Tourisme a été approuvé.

Le Comité Directeur du 24 février 2023 a respectivement adopté à l'unanimité par la délibération n°1 le compte financier et le rapport d'activité 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire et par la délibération n°4 le compte financier du budget rattaché de l'Office de Tourisme Communautaire « Pau Motors Festival ».

En application des articles 6 et 8 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire, le rapport d'activité et les comptes financiers de l'exercice doivent être transmis au conseil communautaire pour approbation des comptes financiers.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver au vu du rapport d'activité, les comptes financiers de l'exercice 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire tels qu'ils sont détaillés en annexe de la présente.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
du Comité Directeur de Pau Pyrénées Tourisme

Séance ordinaire du vendredi 24 février 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 10 présents

Étaient présents :

1. M. François BAYROU, Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), Maire de Pau
2. Mme Valérie REVEL, Vice-Présidente de la CAPBP, Maire de Lescar
3. M. Jean-Louis PERES, Vice-Président de la CAPBP, 1^{er} Adjoint Ville Pau Finances et Affaires juridiques
4. M. Pierre SOLER, Conseiller communautaire, Maire de Poey de Lescar
5. M. Serge GALLAZZINI, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn
6. M. Jean-Marc GRUSSAUTE, Président du Conseil de Développement Pays de Béarn
7. M. Benoît BIZOT, Président de l'Association Pau Commerces
8. M. Jacques PEDEHONTAA, Vice-Président de l'Agence d'attractivité et de Développement Touristique (AaDT)
9. M. Lionel IMIRIZALDU, Président de l'Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
10. Mme Diane DELMAS, Responsable communication, Mécénat au Musée national et Domaine du château de Pau suppléante de M. Yann ROGIER, Secrétaire Général au Musée national et Domaine du château de Pau
 - M. Sylvain LANGER, Directeur de Pau Pyrénées Tourisme
 - Mme Stéphanie DA ROCHA, Directrice Adjointe de Pau Pyrénées Tourisme
 - M. Bernard FALTRAUER, Agent comptable de Pau Pyrénées Tourisme
 - Mme Geneviève PLEGUE, Responsable Comptabilité Finances
 - Mme Sandra BIROU, Assistante de direction – Assistante comptable

Étaient excusés :

11. Mme Monique SEMAVOINE, 1^{ère} Vice-Présidente de la CAPBP, Maire de Mazères-Lezons
12. M. Thibault CHENEVIÈRE, Conseiller communautaire, Adjoint Maire de Pau
13. M. Éric CASTET, Conseiller communautaire, Maire d'Uzein, supplée par M. André NAHON, Conseiller communautaire, Maire d'Idron
14. M. Francis PEES, Vice-Président de la CAPBP, Maire de Gan
15. M. Michel BERNOS, Vice-Président de la CAPBP -Tourisme, Maire de Jurançon
16. M. Claude ROMERO, Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie (UMIH),
17. M. Jérôme LE BRIS, Directeur Général SEA Air'Py
 - Mme Patricia WOLFS, Conseillère communautaire
 - M. Didier RIVIERE, Conseiller communautaire, Maire de Lée
 - M. Pascal MORA, Vice-Président de la CAPBP, Maire de Gelos
 - M. Jacques LOCATELLI Jacques, Maire d'Aussevielle
 - M. ROGIER Yann, Secrétaire Général au Musée national et Domaine du château de Pau, supplée par Mme Diane DELMAS, Responsable communication, Mécénat au Musée national et Domaine du château de Pau

Délibération n° 1

Compte financier 2022 de Pau Pyrénées Tourisme

En **synthèse générale**, et au regard du rapport d'activité présenté à la réunion du Comité Directeur du 24 février 2023, il est proposé au Comité Directeur d'approuver le compte financier 2022 de Pau Pyrénées Tourisme, dressé par Monsieur l'agent comptable de cet organisme, en conformité aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement Variation de stocks	397 928,27		- 35 332,84	362 595,43
Total	397 928,27		- 35 332,84	362 595,43
Exploitation	654 626,29		- 186 617,31	468 008,98
TOTAL	1 052 554,56		- 221 950,15	830 604,41


Le Président soumet le compte financier 2022 de Pau Pyrénées Tourisme au vote du Comité Directeur. Le vote se fait à main levée :

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
La délibération est adoptée à l'unanimité

Signatures au registre

Pour extrait conforme,

Le Président


François BAYROU

COMPTÉ FINANCIER

PAU PYRENEES TOURISME

EXERCICE 2022

Pau Pyrénées Tourisme – Office de tourisme communautaire
Place Royale – 64000 PAU
Siret n° 539 153 965 00014



Pau Pyrénées Tourisme – Office de tourisme communautaire

Compte financier de Pau Pyrénées Tourisme 2022

INTRODUCTION	p. 3
BUDGET 2022	
A) Résultat de clôture	p. 4
B) Analyse des résultats	p. 5 à 9
Résultat de l'exercice et résultat de clôture	p. 10 à 12
Bilan	p. 13 à 19
Compte de résultat	p. 20 à 26
Opérations budgétaires	p. 27 à 37
SYNTHESE GENERALE - Délibération	p. 38

INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par une progression de la fréquentation touristique au-delà de celles qui ont marqué les saisons estivales 2020 et 2021.

En effet, dès le printemps et jusqu'à la fin de l'année, le nombre de visiteurs à la journée et celui des touristes en séjour est en forte augmentation. L'été 2022 fût celui de tous les records notamment en août avec +50% d'excursionnistes.

C'est en 2023, à travers les recettes de la taxe de séjour que le budget de l'Office de Tourisme pourra bénéficier de cette reprise de fréquentation dans son budget.

Pour l'exercice 2022, les recettes d'autofinancement reviennent au niveau de 2019, c'est à dire avant la crise COVID : pour la partie commerciale à 500k € et pour la taxe de séjour à 590k €.

La Subvention de la collectivité a repris sa trajectoire à la baisse à 1 070 000 €

Ce sont les dépenses qui ont augmenté, avec d'une part les amortissements des travaux et installations multimédias de l'espace accueil, la masse salariale d'autre part avec une augmentation du point d'indice de la branche et une rupture conventionnelle pour le départ d'un agent, et enfin les dépenses de promotion avec une importante campagne de communication digitale pour soutenir la reprise de la fréquentation et les professionnels du secteur.

Le résultat de clôture en fonctionnement est négatif mais est largement compensé par le report des années précédentes.

Côté Investissement, plusieurs dépenses sont intervenues pour finaliser les travaux d'aménagement de l'accueil l'année précédente. Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements.

Le résultat légèrement négatif ne vient pas dégrader notre capital et notre capacité d'investissement futur.

I - BUDGET Pau Pyrénées Tourisme 2022

A) Résultat de clôture

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	397 928,27		- 35 332,84	362 595,43
Variation de stocks				
Total	397 928,27		- 35 332,84	362 595,43
Exploitation	654 626,29		-186 617,31	468 008,98
TOTAL	1 052 554,56		- 221 950,15	830 604,41

B) Analyse des résultats

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit de 35 332,84 €. Le résultat de clôture est excédentaire pour un montant de 362 595,43 €.

1- Les recettes

En 2022, le montant des recettes s'élève à 136 717,11 € et proviennent :

- De la dotation aux amortissements : 134 348,65 €
- De la dépréciation des stocks : 2 368,45 €

2- Les dépenses

En 2022, le montant des investissements réalisés s'élève à 172 049,95 € dont la répartition des dépenses est reportée dans le tableau ci-dessous :

Opérations réalisées	Montant en euros
Remboursement des emprunts	47 613,00
Travaux aménagement	45 330,00
Autres (Matériel informatique, aménagements divers.)	26 444,00
Vidéo / outil vente en ligne	45 937,00
Opérations d'ordre / amortissement de la subvention	5 210,00
Dépôt et cautionnement	1 515,00

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit de 186 617,31 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un excédent de 468 008,98 €, dû au report du résultat à la clôture de l'exercice 2021. Ce déficit s'explique en partie par :

- une rupture conventionnelle
- la dotation aux amortissements liés aux travaux
- l'augmentation du point d'indice de la branche
- plusieurs opérations de communication digitale pour soutenir la reprise de la fréquentation post Covid
- la baisse de la subvention d'équilibre et le décalage d'un an sur les recettes de la taxe de séjour.

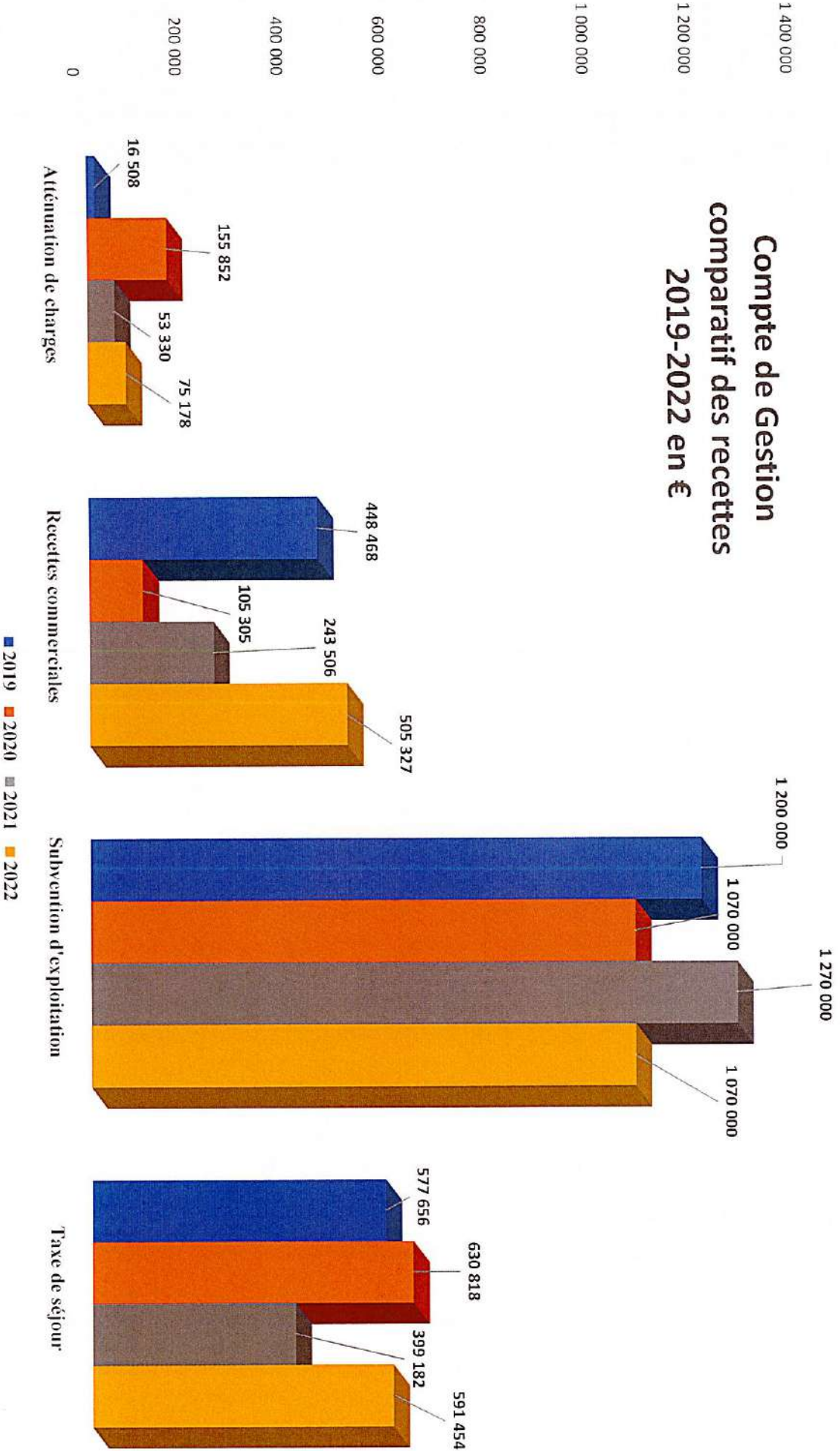
1- Les recettes :

Répartition des recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant total de **2 241 959,17 €** :

Atténuation de charges - autres recettes	75 178,14	→	3,35 %
Recettes commerciales	505 327,09	→	22,54 %
Subvention d'exploitation	1 070 000,00	→	47,73 %
Taxe de séjour	591 453,94	→	26,38 %
	_____		_____
TOTAL	2 241 959,17	→	100,00 %

Voir tableau ci-après

**Compte de Gestion
comparatif des recettes
2019-2022 en €**



2- les dépenses : le montant total des dépenses de fonctionnement 2022 s'élève à : 2 428 576,48 €, ainsi réparties :

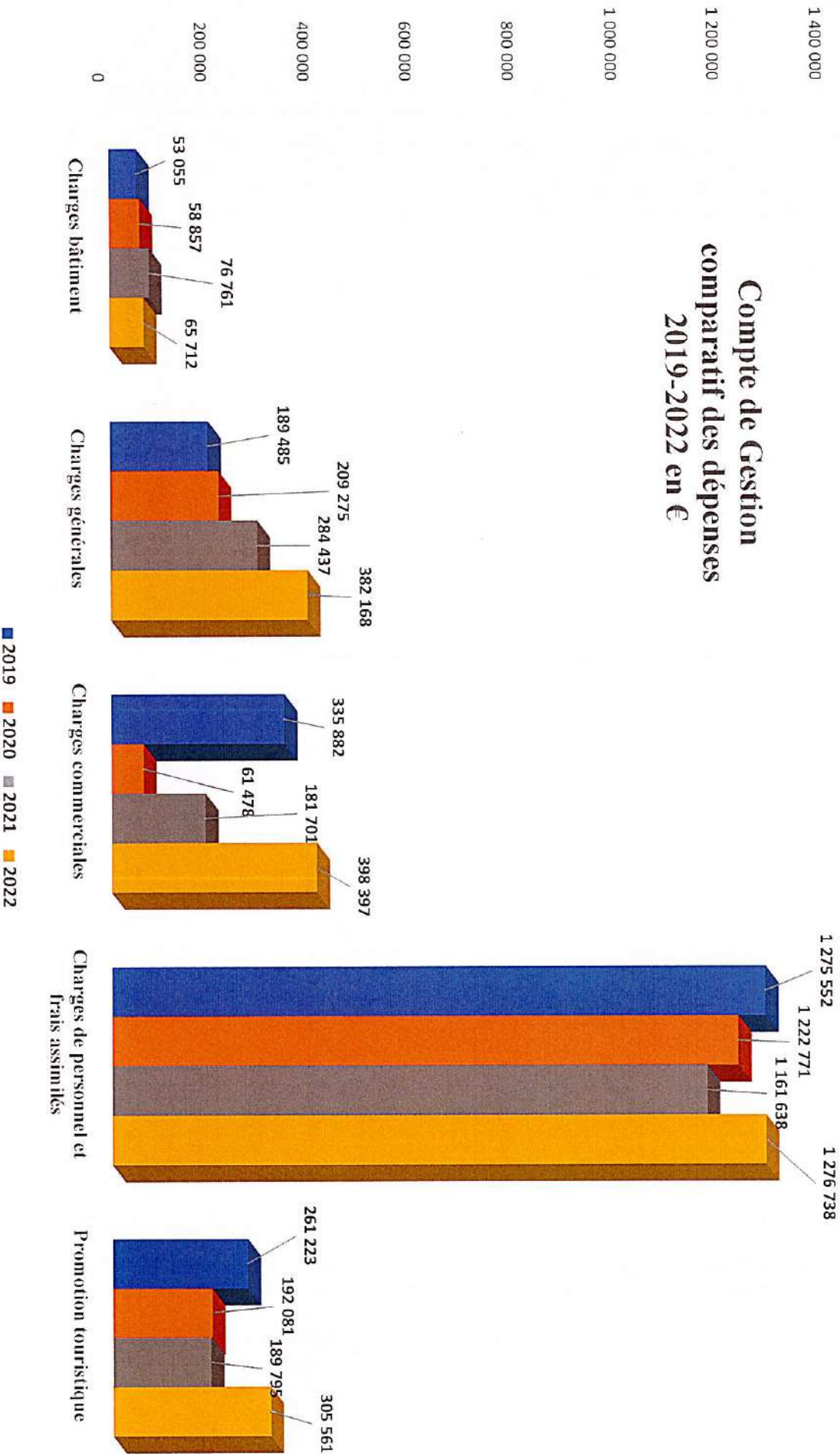
Charges de Bâtiment	65 711,58 €	→	2.71 %
Charges générales (*)	382 168,13 €	→	15.74 %
Charges commerciales	398 397,22 €	→	16.40 %
Charges de personnel et frais assimilés :	1 276 737,89 €	→	52.57 %
Promotion touristique (**)	305 561,36 €	→	12.58 %
TOTAL	2 428 576,48 €	→	100,00 %

(*) Fournitures administratives, locations mobilières, maintenance, assurances, frais d'affranchissement, télécommunications, missions, adhésions à des organismes de tourisme, prestations extérieures, dotations aux amortissements, etc...

(**) Répartition des principales dépenses liées à la promotion touristique ci-dessous :

Opérations réalisées	Montant en euros
Partenariat agglomération (saison Estivale)	22 573,00
Partenariat Offices de Tourisme du Béarn	2 700,00
Partenariat AADT	10 000,00
Partenariat CRT	4 500,00
Partenariat événements locaux : Saison Hippique / Terrasses du Juranton / Pau Motors Festival	52 000,00
Partenariat Pau et Agglo : Halles / Haute Route / Tour Féminin	58 000,00
Tourisme d'affaire	25 000,00
Promotion commerciale	6 700,00
Impressions	24 000,00
Accueil Presse	6 500,00
Campagne de promotion digitale et réseaux sociaux	86 000,00

**Compte de Gestion
comparatif des dépenses
2019-2022 en €**



Résultat de l'exercice et Résultat de clôture

N° Codique : 0

N° INSEE : 0

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

RESULTATS DE L'EXERCICE

Tableau A5

Gestion 2022

Date 31/12/2022

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	547 928,27	2 501 126,29	3 049 054,56
Titres de recettes émis	136 717,11	2 248 334,38	2 385 051,49
Réductions de titres		6 375,21	6 375,21
Recettes nettes	136 717,11	2 241 959,17	2 378 676,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	552 928,27	2 501 126,29	3 054 054,56
Mandats émis	172 197,55	2 582 855,35	2 755 052,90
Annulations de mandats	147,60	154 278,87	154 426,47
Dépenses nettes	172 049,95	2 428 576,48	2 600 626,43
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	35 332,84	186 617,31	221 950,15

N° Codique : 0
N° INSEE : 0

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Tableau A6

Gestion 2022

Date 31/12/2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	397 928,27		- 35 332,84	362 595,43
Variation stocks				
Total	397 928,27		- 35 332,84	362 595,43
Exploitation	654 626,29		- 186 617,31	468 008,98
TOTAL	1 052 554,56		- 221 950,15	830 604,41

BILAN

ACTIF	EXERCICE N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de recherche et de développement				
Concess ^o , brevets, licences, marques, droits, valeurs	231 326,33	145 845,05	85 481,28	80 039,70
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1 - En toute propriété				
Terrains				
Constructions	1 307 316,15	151 664,00	1 155 652,15	1 161 530,79
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillages techniques				
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	453 395,91	262 694,35	190 701,56	206 901,91
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisat ^o affectées à un service non personnel.				
Immo. mises en concess ^o ou à dispo. et immo. affecté.				
2 - Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillages techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
3 - Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillages techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participat ^o et créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances	1 515,00		1 515,00	
TOTAL	1 993 553,39	560 203,40	1 433 349,99	1 448 472,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	24 741,33	2 368,45	22 372,88	20 952,17
Avances				
Créances				
Créances d'exploitation				

ACTIF	EXERCICE N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés	12 479,23		12 479,23	
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	5 162,00		5 162,00	
Créances diverses				
Créances sur l'Etat et les collectivités publiques	25 150,00		25 150,00	54 108,00
Créances / budgets annexes ou budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 134 646,42		1 134 646,42	1 332 647,44
Charges constatées d'avance				
TOTAL	1 202 178,98	2 368,45	1 199 810,53	1 407 707,61
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL	3 195 732,37	562 571,85	2 633 160,52	2 856 180,01

PASSIF	EXERCICE N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	473 777,70	473 777,70
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)		
Ecart de réévaluation		
Réserves	300 000,00	300 000,00
Report à nouveau (1)	654 626,29	582 940,27
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	- 186 617,31	71 686,02
Subventions d'investissement	120 900,80	126 111,07
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
Immo.affectées,concédées,affermées ou mise à dispo		
TOTAL	1 362 687,48	1 554 515,06
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		50 000,00
Provisions pour charges	125 000,00	75 000,00
TOTAL	125 000,00	125 000,00
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	898 898,47	946 511,90
Emprunts et dettes financières divers	1 713,51	1 626,20
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 712,81	28 461,40
Dettes fiscales et sociales	207 703,40	198 519,48
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations	3 388,67	6 246,21
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiqu.	14 412,00	7 533,00
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers budgets annexes ou budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes	71 706,08	23 856,94
Produits constatés d'avance	2 115,45	25 494,55
TOTAL	1 221 650,39	1 238 249,68
COMPTES DE REGULARISATION		
Dépenses à l'étranger en instance de règlement		
Recettes à classer ou à régulariser	- 76 177,35	- 61 584,73
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL	2 633 160,52	2 856 180,01

ACTIF	EXERCICE N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets, licences, marques, droits, valeurs				
2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	231 326,33	145 845,05	85 481,28	80 039,70
	231 326,33	145 845,05	85 481,28	80 039,70
Constructions				
2131 BATIMENTS	1 307 316,15	151 664,00	1 155 652,15	1 161 530,79
	1 307 316,15	151 664,00	1 155 652,15	1 161 530,79
Autres immobilisations corporelles				
2181 Installat°, agencement, aménag. divers	43 111,14	21 856,53	21 254,61	14 419,79
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	2 085,19	1 251,00	834,19	1 251,19
2183 Matériel de bureau & d'informatique	253 744,65	142 177,81	111 566,84	128 746,09
2184 Mobilier	94 016,21	40 334,69	53 681,52	56 446,03
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS	60 438,72	57 074,32	3 364,40	6 038,81
	453 395,91	262 694,35	190 701,56	206 901,91
Autres créances				
275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 515,00		1 515,00	
	1 515,00		1 515,00	
TOTAL I	1 993 553,39	560 203,40	1 433 349,99	1 448 472,40
ACTIF CIRCULANT				
Marchandises				
37* STOCKS DE MARCHANDISES	24 741,33		24 741,33	20 952,17
	24 741,33		24 741,33	20 952,17
Clients et comptes rattachés				
411 Clients - Exercice courant	12 479,23		12 479,23	
	12 479,23		12 479,23	
Autres				
44567 Crédit de TVA à reporter	5 162,00		5 162,00	
	5 162,00		5 162,00	
Créances sur l'Etat et les collectivités publiques				
4411 SUBVENTION COMMUNAUTAIRE	25 150,00		25 150,00	51 285,00
4431 RECETTE DES IMPOTS PAU SUD				2 823,00
	25 150,00		25 150,00	54 108,00
Disponibilités				
5151 Compte au Trésor	1 133 456,42		1 133 456,42	1 331 457,44
54* REGISSEUR DE RECETTES (FONDS DE	190,00		190,00	190,00
5411 REGISSEURS D'AVANCES (AVANCES)	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	1 134 646,42		1 134 646,42	1 332 647,44
TOTAL II	1 202 178,98	2 368,45	1 199 810,53	1 407 707,61
TOTAL III	3 195 732,37	562 571,85	2 633 160,52	2 856 180,01

DETAIL DU BILAN AU 31/12/2022

Exercice : 2022

Page 5

PASSIF	EXERCICE N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Dotations		
1021 DOTATION	473 777,70	473 777,70
	473 777,70	473 777,70
Réserves		
1068 Autres réserves	300 000,00	300 000,00
	300 000,00	300 000,00
Report à nouveau (1)		
110 REPORT A NOUVEAU	654 626,29	582 940,27
	654 626,29	582 940,27
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	- 186 617,31	71 686,02
Subventions d'investissement		
1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	125 750,00	125 750,00
1318 Autres Subventions d'équipement	150 000,00	150 000,00
13918 AUTRES	- 154 849,20	- 149 638,93
	120 900,80	126 111,07
TOTAL I	1 362 687,48	1 554 515,06
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
15111 PROV LITIGES ET CONTENTIEUX		50 000,00
		50 000,00
Provisions pour charges		
1531 PROVISION POUR PENSIONS NON BUDGETAIRE	125 000,00	75 000,00
	125 000,00	75 000,00
TOTAL II	125 000,00	125 000,00
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
1641 EMPRUNTS EN EURO	898 898,47	946 511,90
	898 898,47	946 511,90
Emprunts et dettes financières divers		
16884 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS AUPRES ETABL.CREDIT	1 713,51	1 626,20
	1 713,51	1 626,20
Fournisseurs et comptes rattachés		
4011 Fournisseurs - Exercice courant	17 836,61	20 971,96
408 FACTURES NON PARVENUES	3 876,20	7 489,44
	21 712,81	28 461,40
Dettes fiscales et sociales		
4282 DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	96 593,76	95 241,14
431 URSSAF	62 949,00	56 353,50
4382 CHARGES SOCIALES POUR CONGES A PAYER	48 160,64	42 261,84
4411 SUBVENTION COMMUNAUTAIRE		
44551 TVA à décaisser		4 663,00
44567 Crédit de TVA à reporter		
	207 703,40	198 519,48
Fournisseurs d'immobilisations		
40471 FOURNISSEURS D'IMMO - RETENUE DE GARANTIE	3 388,67	6 246,21
	3 388,67	6 246,21
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiqu.		
4421 PRELEVEMENT A LA SOURCE	8 757,00	7 533,00

DETAIL DU BILAN AU 31/12/2022

Exercice : 2022

Page 6

PASSIF		EXERCICE N	Exercice N-1
4431	RECETTE DES IMPOTS PAU SUD	5 655,00	
		14 412,00	7 533,00
Autres dettes			
464	Encaissement pour le cpte de tiers	56 292,50	8 854,00
466	EXCEDENTS DE VERSEMENT	1 502,00	
4672	AUTRES COMPTES DEBITEURS	13 911,58	15 002,94
		71 706,08	23 856,94
Produits constatés d'avance			
487	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 115,45	25 494,55
		2 115,45	25 494,55
TOTAL III		1 221 650,39	1 238 249,68
COMPTES DE REGULARISATION			
Recettes à classer ou à régulariser			
4711	REGIE DE RECETTES OT PAU	- 76 177,35	- 61 584,73
		- 76 177,35	- 61 584,73
TOTAL IV		2 633 160,52	2 856 180,01

Compte de résultat

Budget : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Exercice : 2022

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2022

Page : 1

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	23 252,49	11 051,76
Production vendue		
- Prestations de services	421 955,94	191 605,99
- Divers	7 513,94	7 546,51
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 072 666,64	1 270 000,00
Reprises sur provisions	50 000,00	
Transferts de charges		
Autres produits	603 197,14	399 260,94
TOTAL I	2 178 586,15	1 879 465,20
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	17 421,36	9 940,62
Variation de stock	- 3 789,16	- 6 087,79
Achat de matières premières et autres approv.		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	864 257,45	552 704,05
Impôts, taxes et versements assimilés		
- Sur rémunérations	80 732,86	77 858,66
- Autres	10 982,00	9 993,00
Salaires et traitements	868 089,08	733 474,38
Charges sociales	323 477,20	275 676,81
Dotations aux amortissements et provisions		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	134 348,66	64 986,45
- Dotations aux provisions sur immobilisations		
- Dotations aux provisions sur actif circulant	2 368,45	
- Dotations aux provisions pour risques et charges	50 000,00	75 000,00
Autres charges	5 671,09	2 844,40
TOTAL II	2 353 558,99	1 796 390,78
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 174 972,84	83 074,42
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Gains de charges		
Produits nets /cess° de valeurs mob. de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 337,41	13 876,06
Pertes de change		
Charges nettes / cess° de valeurs mob. de placement		
TOTAL IV	14 337,41	13 876,06
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 14 337,41	- 13 876,06
A+B - RESULTAT COURANT	- 189 310,25	69 198,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Subventions exceptionnelles		

Budget : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Exercice : 2022

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2022

Page : 2

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
- Autres opérations	1 119,28	1 584,00
- Produits des cessions d'immobilisations		
- Autres opérations	33 073,66	14 388,76
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	34 192,94	15 972,76
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- Subventions exceptionnelles		
- Autres opérations	31 500,00	13 485,10
- Valeur comptable des immobilisations cédées		
- Autres opérations		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI	31 500,00	13 485,10
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 692,94	2 487,66
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 212 779,09	1 895 437,96
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	2 399 396,40	1 823 751,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 186 617,31	71 686,02

Budget : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Exercice : 2022

VARIATION DES PRODUITS AU 31/12/2022

Page 1

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	ECART	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
707 R Ventes de marchandises	23 252,49	11 051,76	12 200,73	110,40
	23 252,49	11 051,76	12 200,73	110,40
Production vendue				
- Prestations de services				
706 R Prestations de services	421 955,94	191 605,99	230 349,95	120,22
	421 955,94	191 605,99	230 349,95	120,22
- Divers				
7082 R Commissions et courtages	7 513,94	5 687,51	1 826,43	32,11
7087 R Remboursement de frais		1 859,00	- 1 859,00	
	7 513,94	7 546,51	- 32,57	
MONTANT NET CHIFFRE D'AFFAIRES	452 722,37	210 204,26	242 518,11	115,37
Subventions d'exploitation				
74* R SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	1 279 528,30	1 270 000,00	9 528,30	0,75
	1 279 528,30	1 270 000,00	9 528,30	0,75
Reprises sur provisions				
7815 R REPRISE /PROV. POUR RISQUES & CHARGES	50 000,00		50 000,00	
	50 000,00		50 000,00	
Autres produits				
753 R Reversement Taxe de séjour	591 453,94	399 181,50	192 272,44	48,17
7588 R AUTRES	11 743,20	79,44	11 663,76	14 682,48
	603 197,14	399 260,94	203 936,20	51,08
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 178 586,15	1 879 465,20	299 120,95	15,92
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
- Autres opérations				
7718 R Autre produit excep. /opér. gestion	620,93	729,00	- 108,07	
773 R Mandats annulés ou déchus	498,35	855,00	- 356,65	
	1 119,28	1 584,00	- 464,72	
Sur opérations en capital				
- Autres opérations				
777 r Quote-part des subv. invest virée au résultat	5 210,27	180,27	5 030,00	2 790,26
778 R Autres produits exceptionnels	27 863,39	14 208,49	13 654,90	96,10
	33 073,66	14 388,76	18 684,90	129,86
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 192,94	15 972,76	18 220,18	114,07

Budget : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Exercice : 2022

VARIATION DES PRODUITS AU 31/12/2022

Page 2

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	ECART	%
TOTAL DES PRODUITS	2 212 779,09	1 895 437,96	317 341,13	16,74
SOLDE DEBITEUR = PERTE	186 617,31		186 617,31	
TOTAL GENERAL	2 399 396,40	1 895 437,96	503 958,44	26,59
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		71 686,02	- 71 686,02	

VARIATION DES CHARGES AU 31/12/2022

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	ECART	%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
607 D Achats de marchandises	17 421,36	9 940,62	7 480,74	75,25
	17 421,36	9 940,62	7 480,74	75,25
Variation de stock				
6037 D Variat° des stocks de marchandises	20 952,17	14 864,38	6 087,79	40,96
6037 R Variat° des stocks de marchandises	- 24 741,33	- 20 952,17	- 3 789,16	
	- 3 789,16	- 6 087,79	2 298,63	-37,76
Autres achats et charges externes				
604 D Achat étude, prest. serv. équip & trx	360 023,69	156 895,81	203 127,88	129,47
6061 D Fourniture non stockable(eau,energ)	12 655,61	13 589,24	- 933,63	
6063 D Fourn. entretien & petitéquipement	2 820,71	6 428,09	- 3 607,38	
6064 D Fournitures administratives	7 969,30	6 271,06	1 698,24	27,08
6066 D Carburants	3 991,62	3 645,42	346,20	9,50
6068 D Autres matières & fournitures	7 173,89	4 028,22	3 145,67	78,09
6132 D Locations immobilières	7 132,20	21 511,00	- 14 378,80	
6135 D Locations mobilières	8 910,40	10 194,89	- 1 284,49	
614 D Charges locatives & de copropriété	6 979,11	3 667,88	3 311,23	90,28
61521 D BATIMENTS PUBLICS	3 463,57	5 273,27	- 1 809,70	
61558 D ENTRETIEN & REPARATIONS SUR AUTRES	1 928,80		1 928,80	
6156 D Maintenance	40 320,47	34 286,08	6 034,39	17,60
6161 D Assurance Multirisques	1 016,00	1 449,91	- 433,91	
6168 D Autres assurances	2 340,23	4 939,68	- 2 599,45	
618 D Divers	2 859,35	1 859,07	1 000,28	53,81
6226 D Honoraires	4 567,59	5 292,01	- 724,42	
6231 D Annonces et insertions	157 659,71	52 451,94	105 207,77	200,58
6233 D Foires et expositions	22 182,43	1 670,68	20 511,75	1 227,75
6236 D Catalogues et imprimés	33 719,22	35 318,51	- 1 599,29	
6238 D Divers pub.	92 000,00	97 007,86	- 5 007,86	
6241 D TRANSPORTS SUR ACHATS	853,22	388,70	464,52	119,51
6248 D Divers transports	595,20	155,98	439,22	281,59
6256 D Missions	5 754,19	3 817,62	1 936,57	50,73
6257 D Réceptions	14 294,41	15 123,75	- 829,34	
6261 D Frais d'affranchissement	4 747,08	4 187,07	560,01	13,37
6262 D Frais de télécommunications	10 947,15	12 415,53	- 1 468,38	
627 D Services bancaires & assimilés	1 508,19	629,68	878,51	139,52
6281 D Concours divers (cotisations ...)	11 580,41	12 437,40	- 856,99	
6283 D Frais de nettoyage des locaux	14 115,98	12 751,37	1 364,61	10,70
6288 D Autres divers	20 147,72	25 016,33	- 4 868,61	
	864 257,45	552 704,05	311 553,40	56,37
Impôts, taxes et versements assimilés				
- Sur rémunérations				
6311 D Taxe sur les salaires	76 596,80	65 024,41	11 572,39	17,80
6312 D Taxe d'apprentissage	163,60	155,95	7,65	4,91
6333 D Participat° employ. format° continue	3 972,46	12 678,30	- 8 705,84	
	80 732,86	77 858,66	2 874,20	3,69

VARIATION DES CHARGES AU 31/12/2022

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	ECART	%
- Autres				
635111 D COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	3 491,00	3 501,00	- 10,00	
63512 D Taxes foncières	7 028,00	6 492,00	536,00	8,26
637 D Autres impôts & assimilés(AUTR ORG)	463,00		463,00	
	10 982,00	9 993,00	989,00	9,90
Salaires et traitements				
6411 D Salaires,appointment,com.de base	857 836,44	733 983,28	123 853,16	16,87
6412 D CONGES PAYES	1 352,62	- 995,28	2 347,90	
6413 D Primes et gratifications	2 811,90	1 747,20	1 064,70	60,94
6414 D Indemnités et avantages divers	416,16	48 367,05	- 47 950,89	
64141 D INDEMNITE INFLATION	700,00		700,00	
64148 D AUTRES INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	8 710,71		8 710,71	
64198 R AUTRES REMBOURSEMENTS	- 3 738,75	- 49 627,67	45 888,92	
	868 089,08	733 474,58	134 614,50	18,35
Charges sociales				
6451 D Cotisations à l'URSSAF	214 956,27	168 848,90	46 107,37	27,31
6452 D Cotisations aux mutuelles	6 085,73	6 059,53	26,20	0,43
6453 D Cotisations aux caisses retraites	44 891,35	35 454,45	9 436,90	26,62
6454 D Cotisations aux ASSEDIC	31 940,50	28 468,63	3 471,87	12,20
6458 D Cotisations autres org. sociaux	24 821,35	20 159,30	4 662,05	23,13
6459 R Remboursement/charges S.S & prévoy.	- 700,00		- 700,00	
6475 D Médecine travail, pharmacie	1 482,00	1 560,00	- 78,00	
6478 D Autres charges sociales diverses		15 126,00	- 15 126,00	
	323 477,20	275 676,81	47 800,39	17,34
Dotations aux amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations				
6811 d Dotat° amort /immob incorp & corpor	134 348,66	64 986,45	69 362,21	106,73
	134 348,66	64 986,45	69 362,21	106,73
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
6817 d DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS	2 368,45		2 368,45	
	2 368,45		2 368,45	
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
6815 D DOTAT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES &	50 000,00	75 000,00	- 25 000,00	
	50 000,00	75 000,00	- 25 000,00	
Autres charges				
651 D Redevance/ concess°,brevet,licence.	5 669,54	2 844,40	2 825,14	99,32
658 D Charge diverse de gestion courante	1,55		1,55	
	5 671,09	2 844,40	2 826,69	99,38
TOTAL II	2 353 558,99	1 796 390,78	557 168,21	31,02
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				

Opérations budgétaires

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

INVESTISSEMENT DEPENSES

Tableau A1

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 1

Compte	Libellé	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses Nettes	Solde prévisions/ réalisations
20	*IMMOBILISATIONS INCORPOR	21 700,00	110 000,00	131 700,00	45 937,18		45 937,18	85 762,82
21	*IMMOBILISATIONS CORPOREL	65 000,00	267 928,27	332 928,27	71 774,07		71 774,07	261 154,20
23	*IMMOBILISATIONS EN COURS				147,60	147,60		
16	*EMPRUNTS ET DETTES ASSIM	48 000,00		48 000,00	47 613,43		47 613,43	386,57
27	*AUTRES IMMOBILISATIONS F		10 000,00	10 000,00	1 515,00		1 515,00	8 485,00
020	Dépenses imprévues		25 000,00	25 000,00				25 000,00
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR	5 300,00		5 300,00	5 210,27		5 210,27	89,73
TOTAL		140 000,00	412 928,27	552 928,27	172 197,55	147,60	172 049,95	380 878,32

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

OPERATIONS BUDGETAIRES DE RECETTES

INVESTISSEMENT RECETTES

Tableau A2
Gestion 2022
Date 31/12/2022
Page 2

Compte	Libellé	Budget primitif	Décisions Modificatives	Total Prévisions	Emissions	Réductions	Recettes Nettes	Solde prévisions/ réalisations
040 001	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR Excédent invest. reporté	140 000,00	10 000,00 397 928,27	150 000,00 397 928,27	136 717,11		136 717,11	13 282,89 397 928,27
TOTAL		140 000,00	407 928,27	547 928,27	136 717,11		136 717,11	411 211,16

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

Tableau A3

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 3

Compte	Libellé	Budget primitif	Décisions Modificatives	Total Prévisions	Emissions	Annulations	Charges nettes	Solde prévisions/ réalisations
011	*CHARGES A CARACTERE GENE	413 150,00	511 626,29	924 776,29	928 098,70	14 485,72	913 612,98	11 163,31
012	*CHARGES DE PERSONNEL ET	1 195 000,00	100 000,00	1 295 000,00	1 414 240,87	137 502,98	1 276 737,89	18 262,11
65	*AUTRES CHARGES DE GESTIO	4 000,00	4 000,00	8 000,00	6 335,06	663,97	5 671,09	2 328,91
66	*CHARGES FINANCIERES (0)	15 350,00		15 350,00	15 963,61	1 636,20	14 327,41	1 012,59
67	*CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	54 000,00	58 000,00	31 500,00		31 500,00	26 500,00
68	*DOTATIONS AUX PROVISIONS	25 000,00	25 000,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR	140 000,00	10 000,00	150 000,00	136 717,11		136 717,11	13 282,89
TOTAL		1 796 500,00	704 626,29	2 501 126,29	2 582 855,35	154 278,87	2 428 576,48	72 549,81

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

OPERATIONS BUDGETAIRES DE RECETTES

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Tableau A4

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 4

Compte	Libellé	Budget primitif	Décisions Modificatives	Total prévisions	Emissions	Réductions	Recettes Nettes	Solde prévisions/ réalisations
013	*ATTENUATION DE CHARGES	19 700,00		19 700,00	29 180,08		29 180,08	- 9 480,08
70	*VENTES DE PRODUITS FABRI	249 500,00		249 500,00	459 097,58	6 375,21	452 722,37	- 203 222,37
74	*SUBVENTIONS D'EXPLOITATI	1 070 000,00		1 070 000,00	1 072 666,64		1 072 666,64	- 2 666,64
75	*AUTRES PRODUITS DE GESTI	450 000,00		450 000,00	603 197,14		603 197,14	- 153 197,14
77	*PRODUITS EXCEPTIONNELS (2 000,00		2 000,00	28 982,67		28 982,67	- 26 982,67
78	*REPRISES SUR PROVISIONS		50 000,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR	5 300,00	654 626,29	654 626,29	5 210,27		5 210,27	89,73
002	Excédent fonct. reporté							654 626,29
TOTAL		1 796 500,00	704 626,29	2 501 126,29	2 248 334,38	6 375,21	2 241 959,17	259 167,12

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

INVESTISSEMENT DEPENSES

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 5

Compte	Libellé	Emissions	Annulations	Dépenses Nettes
20	*IMMOBILISATIONS INCORPOR	45 937,18		45 937,18
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASS	45 937,18		45 937,18
21	*IMMOBILISATIONS CORPOREL	71 774,07		71 774,07
2131	BAVIMENTS	45 330,36		45 330,36
2181	Installat° agencement,amé	9 993,72		9 993,72
2183	Matériel de bureau & d'in	12 328,72		12 328,72
2184	Mobilier	3 653,27		3 653,27
2188	Autres immobilisations co	468,00		468,00
23	*IMMOBILISATIONS EN COURS	147,60	147,60	
2313	CONSTRUCTIONS	147,60	147,60	
16	*EMPRUNTS ET DETTES ASSIM	47 613,43		47 613,43
1641	EMPRUNT AUPRES DES ETABL	47 613,43		47 613,43
27	*AUTRES IMMOBILISATIONS F	1 515,00		1 515,00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 515,00		1 515,00
020	Dépenses imprevues	5 210,27		5 210,27
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR			
13918	AUTRES	5 210,27		5 210,27
TOTAL		172 197,55	147,60	172 049,95

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

INVESTISSEMENT RECETTES

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 6

Compte	Libelle	Emissions	Réductions	Recettes Nettes
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR	136 717,11		136 717,11
2184	Mobilier			
2805	Cession,prevel,licence	40 495,60		40 495,60
28131	BATIMENTS	51 209,00		51 209,00
28181	Installation agencement,a	3 158,90		3 158,90
28182	MATERIELE, DE TRANSPORT	417,00		417,00
28183	Matériel de bureau et inf	29 507,97		29 507,97
28184	Mobilier	6 417,78		6 417,78
28188	Autres	3 142,41		3 142,41
395	DEPRECIATIONS DES STOCKS			
397	DEPRECIATIONS DES STOCKS	2 368,45		2 368,45
001	Excédent invest. reporté			
TOTAL		136 717,11		136 717,11

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

FONCTIONNEMENT

Tableau A3

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 7

Compte	Libellé	Emissions	Annulations	Charges nettes
011	*CHARGES A CARACTERE GENE	928 098,70	14 485,72	913 612,98
6037	Variat° des stocks de mar	20 952,17		20 952,17
604	Achat étude, prest, serv, éq	365 043,83	5 020,14	360 023,69
6061	Fourniture non stockable(12 655,61		12 655,61
6063	Fourn. entretien & petit	2 820,71		2 820,71
6064	Fournitures administrativ	7 969,30		7 969,30
6066	Carburants	3 991,62		3 991,62
6068	Autres matières & fourni	7 173,89		7 173,89
607	Achats de marchandises	20 895,46	3 474,10	17 421,36
6132	Locations immobilières	7 132,20		7 132,20
6135	Locations mobilières	9 006,40	96,00	8 910,40
614	Charges locatives & de co	6 979,11		6 979,11
61521	BATIMENTS PUBLICS	3 463,57		3 463,57
61558	ENTRETIEN & REPARATIONS S	1 928,80		1 928,80
6156	Maintenance	40 320,47		40 320,47
6161	Assurance Multirisques	1 016,00		1 016,00
6168	Autres assurances	2 340,23		2 340,23
618	Divers	2 862,72	3,37	2 859,35
6226	Honoraires	4 567,59		4 567,59
6231	Annones et insertions	158 893,20	1 233,49	157 659,71
6233	Foires et expositions	22 182,43		22 182,43
6236	Catalogues et imprimés	35 301,72	1 582,50	33 719,22
6238	Divers pub.	92 000,00		92 000,00
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	937,45	84,23	853,22
6248	Divers transports	595,20		595,20
6256	Missions	6 139,19	385,00	5 754,19

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

FONCTIONNEMENT

Tableau A3

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 8

Compte	Libellé	Emissions	Annulations	Charges nettes
6257	Réceptions	14 336,41	42,00	14 294,41
6261	Frais d'affranchissement	4 964,37	217,29	4 747,08
6262	Frais de télécommunication	11 209,75	262,60	10 947,15
627	Services bancaires & assi	1 508,19		1 508,19
6281	Concours divers (cotisati	13 665,41	2 085,00	11 580,41
6283	Frais de nettoyage des lo	14 115,98		14 115,98
6288	Autres divers	20 147,72		20 147,72
635111	COTISATION FONCIERE DES B	3 491,00		3 491,00
63512	Taxes foncières	7 028,00		7 028,00
6358	AUTRES DROITS			
637	Autres impôts & assistités	463,00		463,00
012	*CHARGES DE PERSONNEL ET	1 414 240,87	137 502,98	1 276 737,89
6311	Taxe sur les salaires	85 036,49	8 439,69	76 596,80
6312	Taxe d'apprentissage	163,60		163,60
6333	Participat° employ./format	3 972,46		3 972,46
6411	Salaires,appointement,com	857 836,44		857 836,44
6412	CONGES PAYES	96 593,76	95 241,14	1 352,62
6413	Primes et gratifications	2 811,90		2 811,90
6414	Indemnités et avantages d	416,16		416,16
64141	INDIEMNITE: INFLATION	700,00		700,00
64148	AUTRES INDIEMNITES ET AVAN	8 710,71		8 710,71
6451	Cotisations à PLURISAP	236 974,69	22 018,42	214 956,27
6452	Cotisations aux mutuelles	6 880,25	794,52	6 085,73
6453	Cotisations aux caisses r	49 552,83	4 661,48	44 891,35
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	35 663,77	3 723,27	31 940,50
6458	Cotisations autres org. s	27 445,81	2 624,46	24 821,35

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

FONCTIONNEMENT

Tableau A3

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 9

Compte	Libelle	Emissions	Annulations	Charges nettes
6475	Médecine travail, pharmac	1 482,00		1 482,00
6478	Autres charges sociales d			
65	*AUTRES CHARGES DE GESTIO	6 335,06	663,97	5 671,09
651	Redevance/ concess° breve	6 333,51	663,97	5 669,54
658	Charge diverse de gestion	1,55		1,55
66	*CHARGES FINANCIERES (b)	15 963,61	1 626,20	14 337,41
66111	INTERETS REGLES A L'ECHIEA	14 250,10		14 250,10
66112	INTERETS - RATTACHEMENT D	1 713,51	1 626,20	87,31
67	*CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 500,00		31 500,00
6712	PENALITES, AMENDES FISCALE	31 500,00		31 500,00
673	Tfices annulés (ex. ann)			
678	Autres charges exceptionn			
68	*DOTATIONS AUX PROVISIONS	50 000,00		50 000,00
6815	DOTAT. AUX PROVISIONS POU	50 000,00		50 000,00
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR	136 717,11		136 717,11
675	VALEUR COMPTABLE DES ACTI			
6811	Dotat° amort/finmah incor	134 348,66		134 348,66
6817	DOTAT. AUX DEPRECIATIONS	2 368,45		2 368,45
TOTAL		2 582 855,35	154 278,87	2 428 576,48

N° Codique

N° INSEE :

Collectivité : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAI

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

FONCTIONNEMENT
RECETTES

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 10

Compte	Libellé	Emissions	Reductions	Recettes Nettes
013	*ATTENUATION DE CHARGES	20 180,08		20 180,08
6037	Varia° des stocks de mar	24 741,33		24 741,33
64108	AUTRES REMBOURSEMENTS	3 738,75		3 738,75
6450	Remboursement/charges S.S	700,00		700,00
70	*VENTES DE PRODUITS FABRI	459 097,58	6 375,21	452 722,37
706	Prestations de services	428 331,15	6 375,21	421 955,94
707	Ventes de marchandises	23 252,49		23 252,49
7082	Commissions et courtages	7 513,94		7 513,94
74	*SUBVENTIONS D'EXPLOITATI	1 072 666,64		1 072 666,64
74	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	1 072 666,64		1 072 666,64
75	*AUTRES PRODUITS DE GESTI	603 197,14		603 197,14
753	Reversement Taxe de sejour	591 453,94		591 453,94
7588	AUTRES	11 743,20		11 743,20
77	*PRODUITS EXCEPTIONNELS (28 982,67		28 982,67
7718	Autre produit excep. fondé	620,93		620,93
773	Marchandises annulés ou déclass	498,35		498,35
778	Autres produits exception	27 863,39		27 863,39
78	*REPRISES SUR PROVISIONS	50 000,00		50 000,00
7815	REPRISE /PROV. POUR RISQU	50 000,00		50 000,00
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TR	5 210,27		5 210,27
777	Quota-part des subv. invest	5 210,27		5 210,27
002	Excédent fonct. reporté		6 375,21	
TOTAL		2 248 334,38	6 375,21	2 241 959,17



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
du Comité Directeur de Pau Pyrénées Tourisme

Séance ordinaire du vendredi 24 février 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 10 présents

Étaient présents :

1. M. François BAYROU, Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), Maire de Pau
2. Mme Valérie REVEL, Vice-Présidente de la CAPBP, Maire de Lescar
3. M. Jean-Louis PERES, Vice-Président de la CAPBP, 1^{er} Adjoint Ville Pau Finances et Affaires juridiques
4. M. Pierre SOLER, Conseiller communautaire, Maire de Poey de Lescar
5. M. Serge GALLAZZINI, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn
6. M. Jean-Marc GRUSSAUTE, Président du Conseil de Développement Pays de Béarn
7. M. Benoît BIZOT, Président de l'Association Pau Commerces
8. M. Jacques PEDEHONTAA, Vice-Président de l'Agence d'attractivité et de Développement Touristique (AaDT)
9. M. Lionel IMIRIZALDU, Président de l'Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
10. Mme Diane DELMAS, Responsable communication, Mécénat au Musée national et Domaine du château de Pau suppléante de M. Yann ROGIER, Secrétaire Général au Musée national et Domaine du château de Pau
 - M. Sylvain LANGER, Directeur de Pau Pyrénées Tourisme
 - Mme Stéphanie DA ROCHA, Directrice Adjointe de Pau Pyrénées Tourisme
 - M. Bernard FALTRAUER, Agent comptable de Pau Pyrénées Tourisme
 - Mme Geneviève PLEGUE, Responsable Comptabilité Finances
 - Mme Sandra BIROU, Assistante de direction – Assistante comptable

Étaient excusés :

11. Mme Monique SEMAVOINE, 1^{ère} Vice-Présidente de la CAPBP, Maire de Mazères-Lezons
12. M. Thibault CHENEVIÈRE, Conseiller communautaire, Adjoint Maire de Pau
13. M. Éric CASTET, Conseiller communautaire, Maire d'Uzein, suppléée par M. André NAHON, Conseiller communautaire, Maire d'Idron
14. M. Francis PEES, Vice-Président de la CAPBP, Maire de Gan
15. M. Michel BERNOS, Vice-Président de la CAPBP - Tourisme, Maire de Jurançon
16. M. Claude ROMERO, Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie (UMIH),
17. M. Jérôme LE BRIS, Directeur Général SEA Air'Py
 - Mme Patricia WOLFS, Conseillère communautaire
 - M. Didier RIVIERE, Conseiller communautaire, Maire de Lée
 - M. Pascal MORA, Vice-Président de la CAPBP, Maire de Gelos
 - M. Jacques LOCATELLI Jacques, Maire d'Aussevielle
 - M. ROGIER Yann, Secrétaire Général au Musée national et Domaine du château de Pau, suppléée par Mme Diane DELMAS, Responsable communication, Mécénat au Musée national et Domaine du château de Pau

Délibération n° 4

Compte financier 2022 de Pau Motors Festival

En synthèse générale, il est proposé au Comité Directeur d'approuver le compte financier 2022 de Pau Motors Festival, dressé par Monsieur l'agent comptable de cet organisme, en conformité aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement				
Variation de stocks				
Total				
Exploitation			90 031,06	90 031,06
TOTAL			90 031,06	90 031,06

Le Président soumet le compte financier 2022 de Pau Motors Festival au vote du Comité Directeur. Le vote se fait à main levée :

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
La délibération est adoptée à l'unanimité

Signatures au registre

Pour extrait conforme,

Le Président


François BAYROU

COMPTES FINANCIERS

PAU MOTORS FESTIVAL

EXERCICE 2022



Pau Pyrénées Tourisme – Office de tourisme communautaire

Compte financier de Pau Motors Festival 2022

BUDGET 2022 - Résultat de clôture	p. 3
Résultat de l'exercice et résultat de clôture	p. 4 à 6
Bilan	p. 7 à 12
Compte de résultat	p. 13 à 18
Opérations budgétaires	p. 19 à 27
SYNTHESE GENERALE - Délibération	p. 28

I - BUDGET Pau Motors Festival 2022

A) Résultat de clôture

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement				
Variation de stocks				
Total				
Exploitation			90 031,06	90 031,06
TOTAL			90 031,06	90 031,06

Résultat de l'exercice et Résultat de clôture

N° Codique : 0
N° INSEE : 0

Collectivité : PAU MOTORS FESTIVAL

Comptable : AGENT COMPTABLE

RESULTATS DE L'EXERCICE

Tableau A5

Gestion 2022

Date 31/12/2022

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales		1 225 000,00	1 225 000,00
Titres de recettes émis		1 196 250,00	1 196 250,00
Réductions de titres		416,67	416,67
Recettes nettes		1 195 833,33	1 195 833,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales		1 225 000,00	1 225 000,00
Mandats émis		1 455 802,27	1 455 802,27
Annulations de mandats		350 000,00	350 000,00
Dépenses nettes		1 105 802,27	1 105 802,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		90 031,06	90 031,06
Déficit			

N° Codique : 0

N° INSEE : 0

Collectivité : PAU MOTORS FESTIVAL

Comptable : AGENT COMPTABLE

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Tableau A6

Gestion 2022

Date 31/12/2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement				
Variation stocks				
Total			90 031,06	90 031,06
Exploitation			90 031,06	90 031,06
TOTAL			90 031,06	90 031,06

BILAN

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

BILAN AU 31/12/2022

Page : 1

ACTIF	EXERCICE N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de recherche et de développement				
Concess ^o , brevets, licences, marques, droits, valeurs				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1 - En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillages techniques				
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisat ^o affectées à un service non personnel.				
Immo. mises en concess ^o ou à dispo. et immo. affecté.				
2 - Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillages techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
3 - Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillages techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participat ^o et créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
Créances d'exploitation				

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

BILAN AU 31/12/2022

Page : 2

ACTIF	EXERCICE N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés				
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	19 147,00		19 147,00	
Créances diverses				
Créances sur l'Etat et les collectivités publiques				
Créances / budgets annexes ou budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	70 884,06		70 884,06	
Charges constatées d'avance				
TOTAL	90 031,06		90 031,06	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL	90 031,06		90 031,06	

PASSIF	EXERCICE N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Fonds internes		
Dotations		
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (1)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	90 031,06	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
Immo.affectées,concédées,affirmées ou mise à dispo		
TOTAL	90 031,06	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiqu.		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers budgets annexes ou budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL		
COMPTES DE REGULARISATION		
Dépenses à l'étranger en instance de règlement		
Recettes à classer ou à régulariser		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL	90 031,06	

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

DETAIL DU BILAN AU 31/12/2022

Page 4

ACTIF	EXERCICE N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Autres				
44567 Crédit de TVA à reporter	19 147,00		19 147,00	
	19 147,00		19 147,00	
Disponibilités				
5151 Compte au Trésor	70 884,06		70 884,06	
	70 884,06		70 884,06	
TOTAL II	90 031,06		90 031,06	
TOTAL III	90 031,06		90 031,06	

DETAIL DU BILAN AU 31/12/2022

Exercice : 2022

Page 5

PASSIF	EXERCICE N	Exercice N-1
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	90 031,06	
TOTAL I	90 031,06	
DETTES		
Dettes fiscales et sociales		
44567 Crédit de TVA à reporter		
TOTAL IV	90 031,06	

Compte de résultat

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2022

Page : 1

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- Prestations de services	1 195 833,33	
- Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	1 195 833,33	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approv.		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 105 802,27	
Impôts, taxes et versements assimilés		
- Sur rémunérations		
- Autres		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations		
- Dotations aux provisions sur immobilisations		
- Dotations aux provisions sur actif circulant		
- Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	1 105 802,27	
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	90 031,06	
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Gains de charges		
Produits nets /cess° de valeurs mob. de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes / cess° de valeurs mob.de placement		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A+B - RESULTAT COURANT	90 031,06	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Subventions exceptionnelles		

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2022

Page : 2

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
- Autres opérations		
- Produits des cessions d'immobilisations		
- Autres opérations		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- Subventions exceptionnelles		
- Autres opérations		
- Valeur comptable des immobilisations cédées		
- Autres opérations		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 195 833,33	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	1 105 802,27	
RESULTAT DE L'EXERCICE	90 031,06	

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

VARIATION DES PRODUITS AU 31/12/2022

Page 1

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	ECART	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue				
- Prestations de services				
706 R Prestations de services	1 195 833,33		1 195 833,33	
	1 195 833,33		1 195 833,33	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 195 833,33		1 195 833,33	
TOTAL DES PRODUITS	1 195 833,33		1 195 833,33	
TOTAL GENERAL	1 195 833,33		1 195 833,33	
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	90 031,06		90 031,06	

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

VARIATION DES CHARGES AU 31/12/2022

Page 1

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	ECART	%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
6156 D Maintenance	290,00		290,00	
618 D Divers	47 000,75		47 000,75	
6231 D Annonces et insertions	945 307,50		945 307,50	
6233 D Foires et expositions	15 080,60		15 080,60	
6236 D Catalogues et imprimés	20 205,90		20 205,90	
6257 D Réceptions	67 345,76		67 345,76	
627 D Services bancaires & assimilés	75,76		75,76	
6288 D Autres divers	10 496,00		10 496,00	
	1 105 802,27		1 105 802,27	
TOTAL II	1 105 802,27		1 105 802,27	
TOTAL DES CHARGES	1 105 802,27		1 105 802,27	

Budget : PAU MOTORS FESTIVAL

Exercice : 2022

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2022

Page : 1

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- Prestations de services	1 195 833,33	
- Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	1 195 833,33	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approv.		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 105 802,27	
Impôts, taxes et versements assimilés		
- Sur rémunérations		
- Autres		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations		
- Dotations aux provisions sur immobilisations		
- Dotations aux provisions sur actif circulant		
- Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	1 105 802,27	
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	90 031,06	
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Gains de charges		
Produits nets /cess° de valeurs mob. de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes / cess° de valeurs mob. de placement		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A+B - RESULTAT COURANT	90 031,06	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Subventions exceptionnelles		

Opérations budgétaires

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité :

Comptable :

OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

INVESTISSEMENT DEPENSES

Tableau A1

Gestion

Date

Page 1

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité :

Comptable :

OPERATIONS BUDGETAIRES DE RECETTES

INVESTISSEMENT RECETTES

Tableau A2

Gestion

Date

Page 2

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : PAU MOTORS FESTIVAL

Comptable : AGENT COMPTABLE

OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

Tableau A3

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 3

Compte	Libelle	Budget primitif	Décisions Modificatives	Total Prévisions	Emissions	Annulations	Charges nettes	Solde prévisions/ réalisations
011	*CHARGES A CARACTERE GENE	1 225 000,00		1 225 000,00	1 455 802,27	350 000,00	1 105 802,27	119 197,73
TOTAL		1 225 000,00		1 225 000,00	1 455 802,27	350 000,00	1 105 802,27	119 197,73

N° Codique

N° INSEE :

Collectivité : PAU MOTORS FESTIVAL

Comptable : AGENT COMPTABLE

OPERATIONS BUDGETAIRES DE RECETTES

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Tableau A4

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 4

Compte	Libellé	Budget primitif	Décisions Modificatives	Total prévisions	Emissions	Réductions	Recettes Nettes	Solde prévisions/ réalisations
70	*VENTES DE PRODUITS FABRI	1 225 000,00		1 225 000,00	1 196 250,00	416,67	1 195 833,33	29 166,67
TOTAL		1 225 000,00		1 225 000,00	1 196 250,00	416,67	1 195 833,33	29 166,67

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité :

Comptable :

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

INVESTISSEMENT DEPENSES

Gestion

Date

Page 5

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité :

Comptable :

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

INVESTISSEMENT RECETTES

Gestion

Date

Page 6

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : PAU MOTORS FESTIVAL

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

FONCTIONNEMENT

Tableau A3

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 7

Compte	Libellé	Emissions	Annulations	Charges nettes
011	*CHARGES A CARACTERE GENE	1 455 802,27	350 000,00	1 105 802,27
6156	Maintenance	290,00		290,00
618	Divers	47 000,75		47 000,75
6226	Honoraires			
6231	Amenances et insertions	1 249 307,50	304 000,00	945 307,50
6233	Foires et expositions	15 080,60		15 080,60
6236	Catalogues et imprimés	20 205,90		20 205,90
6257	Réceptions	113 345,76	46 000,00	67 345,76
627	Services bancaires & assi	75,76		75,76
6288	Autres divers	10 496,00		10 496,00
TOTAL		1 455 802,27	350 000,00	1 105 802,27

N°Codique

N° INSEE :

Collectivité : PAU MOTORS FESTIVAL

Comptable : AGENT COMPTABLE

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Gestion 2022

Date 31/12/2022

Page 8

Compte	Libellé	Emissions	Réductions	Recettes Nettes
70	*VENTES DE PRODUITS FABRI	1 196 250,00	416,67	1 195 833,33
706	Présentations de services	1 196 250,00	416,67	1 195 833,33
TOTAL		1 196 250,00	416,67	1 195 833,33

Délibération n° 4

Compte financier 2022 de Pau Motors Festival

En synthèse générale, il est proposé au Comité Directeur d'approuver le compte financier 2022 de Pau Motors Festival, dressé par Monsieur l'agent comptable de cet organisme, en conformité aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

	Résultat de la clôture de l'exercice précédent	Par affectation à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement				
Variation de stocks				
Total				
Exploitation			90 031,06	90 031,06
TOTAL			90 031,06	90 031,06

Le Président soumet le compte financier 2022 de Pau Motors Festival au vote du Comité Directeur.



PAU
TOURISME
Béarn Pyrénées

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

tourismepau.com

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 05/07/2023 - Retour préfecture le 05/07/2023 - Acte certifié exécutoire



Le mot du Präsident

Plus qu'une tendance, une vocation.

La vocation touristique de notre ville, de son agglomération et du Béarn se consolide et s'affirme. Et ce n'est ni le fruit du hasard, ni les circonstances. Bien au contraire.

Notre travail paie. La stratégie fonctionne. Animation de la ville, nouveaux rendez-vous festifs et populaires, multiplication des congrès, accueil de grands événements culturels et sportifs. Mise en œuvre aussi d'une campagne de communication aboutie et efficace. Notre ville se donne ainsi tous les moyens de renouer avec sa vocation touristique de premier plan si essentielle de son histoire, de son attractivité et rayonnement.

Avec 1 014 000 touristes en 2022 (+15%) dont de nombreux espagnols, anglais et américains, avec 3 243 000 nuitées marchandes et non-marchandes (+15%), avec 5 021 000 excursionnistes (+30%), ce sont 421 000 000 euros de retombées économiques sur l'Agglomération paloise (+13%).

Permettez-moi ici de remercier personnellement nos équipes durement éprouvées par les événements mais aussi toutes celles et ceux qui s'associent à nos réflexions, à nos groupes de travail réguliers pour faire émerger les nouveaux axes de travail qui ne feront que renforcer la dynamique actuelle.

Je vous dis mon amitié,

François Bayrou
Maire de Pau
Président du Pays de Béarn



Le mot du Directeur

L'année 2022 a été marquée par une progression de la fréquentation touristique au-delà de celles qui ont marqué les saisons estivales 2020 et 2021.

En effet, dès le printemps et jusqu'à la fin de l'année, le nombre de visiteurs à la journée et celui des touristes en séjour est en forte augmentation. L'été 2022 fut celui de tous les records notamment en Août avec +50% d'excursionnistes.

L'importante campagne de communication digitale réalisée à partir du printemps et ciblée sur les capitales régionales Françaises et Espagnoles y a fortement contribué, tout comme le programme d'animations, la programmation culturelle estivale intense et le calendrier de nos grands événements.

Les retombées touristiques sur l'ensemble de la profession augmentent de 13%. L'ensemble des professionnels dans tous les secteurs ont bénéficié de cette fréquentation avec une hausse sensible à la fois du nombre de clients mais aussi des prix avec l'augmentation de la durée moyenne des séjours en particulier pour les hébergements.

La période des 2 années de crise sanitaire semble désormais effacée, l'attractivité de notre destination retrouvée.

L'année 2022 s'est moins bien terminée pour l'Office de Tourisme avec l'incendie que nous avons subi le 8 décembre, entraînant la fermeture de nos locaux.

Toute l'équipe relogée dans un temps record, est de nouveau opérationnelle en ce début 2023 pour accueillir, informer les visiteurs, promouvoir la destination et commercialiser les offres de séjour.

Sylvain Langer
Directeur Pau Pyrénées Tourisme

SOMMAIRE

1 PAU TOURISME BÉARN PYRÉNÉES	05	5 E-TOURISME	20
2 OBSERVATOIRE TOURISTIQUE	10	6 COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES	22
3 ACCUEIL TOURISTIQUE À PAU ET LÉSCAR	12	7 ANIMATION RÉSEAU DES PRESTATAIRES	24
4 PROMOTION ET COMMUNICATION	16	8 AUTRES MISSIONS RÉALISÉES	25
		SINISTRE DU 8 DÉCEMBRE 2022	26
		RELOGEMENT LE TEMPS DES TRAVAUX	27



1 | PAU TOURISME BÉARN PYRÉNÉES

L'Office de Tourisme est votre meilleur allié du développement touristique local et la 1ère vitrine de notre territoire et du dynamisme de notre collectivité.

Sous le statut d'un EPIC Communautaire, Pau Pyrénées Tourisme a la compétence touristique des 31 communes de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est classé "Office de Tourisme" de Catégorie 1 depuis octobre 2013 et labellisé "Tourisme et Handicap" sur les 4 handicaps.

Pau Pyrénées Tourisme est ouvert **355 jours/an**, samedi et dimanche inclus.

L'EPIC "Pau Pyrénées Tourisme" est administré par un Comité directeur, composé d'élus et de socioprofessionnels : 17 membres (et autant de suppléants), parmi lesquels 9 élus désignés par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, et 8 membres issus d'organismes intervenant dans le tourisme local. Le Comité Directeur valide les actions proposées par le directeur, le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme Communautaire, le compte financier de l'exercice écoulé.

NOS RÉSEAUX

- Atout France,
- Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine,
- AADT - Agence d'Attractivité et de Développement Touristique Béarn Pays-Basque,
- MONA - Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle Aquitaine,
- OTF - Office de Tourisme de France,
- Congrès Cités.



RESSOURCES HUMAINES



Départ à la retraite de Philippe PADIEU

Pau Pyrénées Tourisme est engagé dans la formation régulière de ses collaborateurs.

+ de 150 heures de formation en 2022

- Bachelor Qualité Sécurité Environnement
- CANVA
- Tourinsoft
- Facebook Ads
- Ingenie
- Club des meublés
- Club des commerciaux
- Club Qualité.

Veiller aux application légales et réglementaires dans l'entreprise

Mise à jour du Document Unique de sécurité /Entretien annuel.

Gestion du temps de travail et des plannings au rythme de l'activité touristique et des évènements

Une équipe au service de ses clients 7 jours 7.

Des réunions collectives

organisées le 1er et 3ème jeudi soir pour travailler sur différents thèmes : projet de réaménagement de l'accueil, point d'étape sur les actions menées par l'Office de Tourisme, suivi qualité, rencontres avec des professionnels...



L'équipe Pau Tourisme Béarn Pyrénées

Des Collaborateurs mobilisés

Pour la qualité de l'accueil avec le niveau le plus élevé en terme de services proposés aux visiteurs garanti par le classement en catégorie 1 et l'obtention de la marque « **Qualité tourisme** ».

**Suite à l'incendie du 8 décembre 2022,
l'Office de Tourisme a poursuivi son activité au pavillon des arts.
3 semaines après le sinistre, le relogement était assuré
afin de poursuivre notre mission de service public
dans les meilleurs délais.**

MISSIONS

Pour vous l'Office de Tourisme, c'est ?

- > Accueil et information des clientèles touristiques et des résidents
- > Promotion touristique de la destination
- > Conception et commercialisation de produits touristiques
- > Mobilisation et animation du réseau de prestataires afin de valoriser la destination touristique
- > Participation à la Mise en Tourisme de la destination dans l'espace public
- > Commercialisation des espaces de réunions d'affaires à travers le Bureau des Congrès
- > Faire de Pau Pyrénées une destination touristique

Mais c'est aussi...

LA DIRECTION

- Définir une **stratégie** et un plan d'action
- Développer les **compétences des collaborateurs** en interne
- Participer à la **mise en tourisme** et aux grands projets structurant de l'agglomération
- **Promotion de la destination** « Béarn » avec les Offices de Tourisme et l'AADT
- Animer le réseau de professionnels touristiques
- Participer aux actions mises en place par le **Pays de Béarn** (SADI...)
- **Observatoire touristique**
- **Accompagner** les porteurs de projets, les prestataires touristiques

L'ACCUEIL

- **Ouvert 7/7j**, 355 jours par an Conseiller en anglais et en espagnol
- Être le **garant officiel de l'information touristique**
- S'engager pour la marque « **Qualité Tourisme** » et « tourisme et handicap »
- **Billetterie-spectacle** (Les idées mènent le monde, Saison théâtrale du St Louis...)
- Être **force de vente** : visites guidées, produits touristiques, offre de nos prestataires...
- Développer la **boutique**, favorisant la fabrication d'origine Française et Béarnaise.
- Collecte de la **taxe de séjour**
- **Classement des meublés de tourisme**

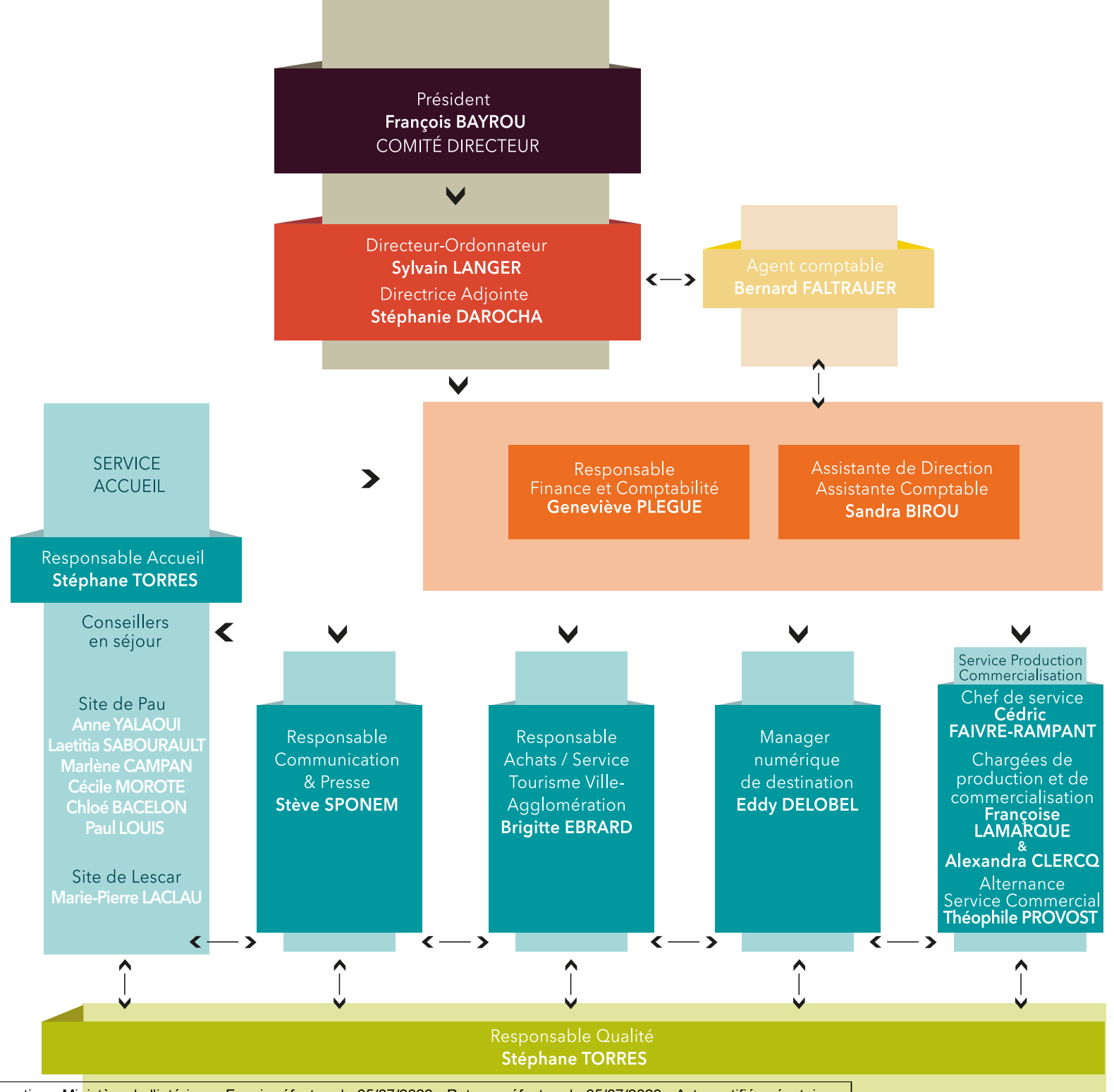
LA PROMOTION

- Créer les **éditions touristiques et vidéos** de destination
- Réaliser des **accueils presse**
- Développer les **relations presse**
- Participer à des salons, workshop...
- Créer des contenus utiles aux **réseaux sociaux**
- Actualiser les **sites internet**

LA COMMERCIALISATION

- Concevoir **des visites guidées et des produits touristiques** à destination des groupes et individuels
- **Négocier** de nouveaux partenariats
- Conquérir de **nouveaux marchés**, de nouvelles clientèles
- Traiter les demandes du **bureau des congrès**

19 SALARIÉS



➤ Lien hiérarchique
↔ Lien fonctionnel



Sylvain LANGER
Directeur

direction@tourismepau.fr



Sandra BIROU
Assistante de Direction
Assistante Comptable

s.birou@tourismepau.fr



Stéphanie DA ROCHA
Directrice Adjointe

s.darocha@tourismepau.fr



Geneviève PLEGUE
Responsable Finance
et Comptabilité

g.plegue@tourismepau.fr



Stève SPONEM
Responsable
Communication
& Presse

s.sponem@tourismepau.fr



Eddy DELOBEL
Manager Numérique
de destination

e.delobel@tourismepau.fr



Brigitte EBRARD
Responsable Achats
Service Tourisme
Ville-Agglomération

b.ebrard@tourismepau.fr



Théophile PROVOST
Alternance
Service Commercial

t.provost@tourismepau.fr



Alexandra CLERCO
Chargée de production
et de commercialisation

a.clercq@tourismepau.fr



Cédric FAIVRE-RAMPANT
Chef de service
Production-Commercialisation

c.favrerampant@tourismepau.fr



Françoise LAMARQUE
Chargée de production
et de commercialisation

f.lamarque@tourismepau.fr

Conseillers en séjour **sur le site de Pau**

accueil@tourismepau.fr

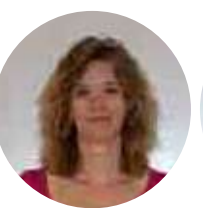
sur le site de Lescar accueil-lescar@tourismepau.fr



Stéphane TORRES
Responsable Accueil



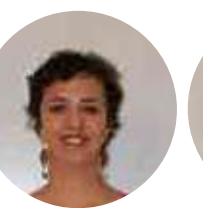
Anne YALAOUI



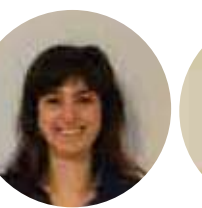
Laetitia SABOURAULT



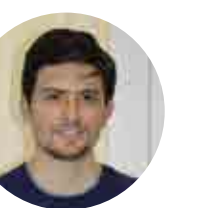
Marlène CAMPAN



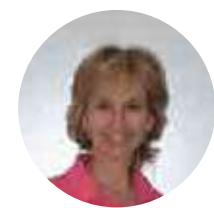
Cécile MOROTE



Chloé BACELON



Paul LOUIS



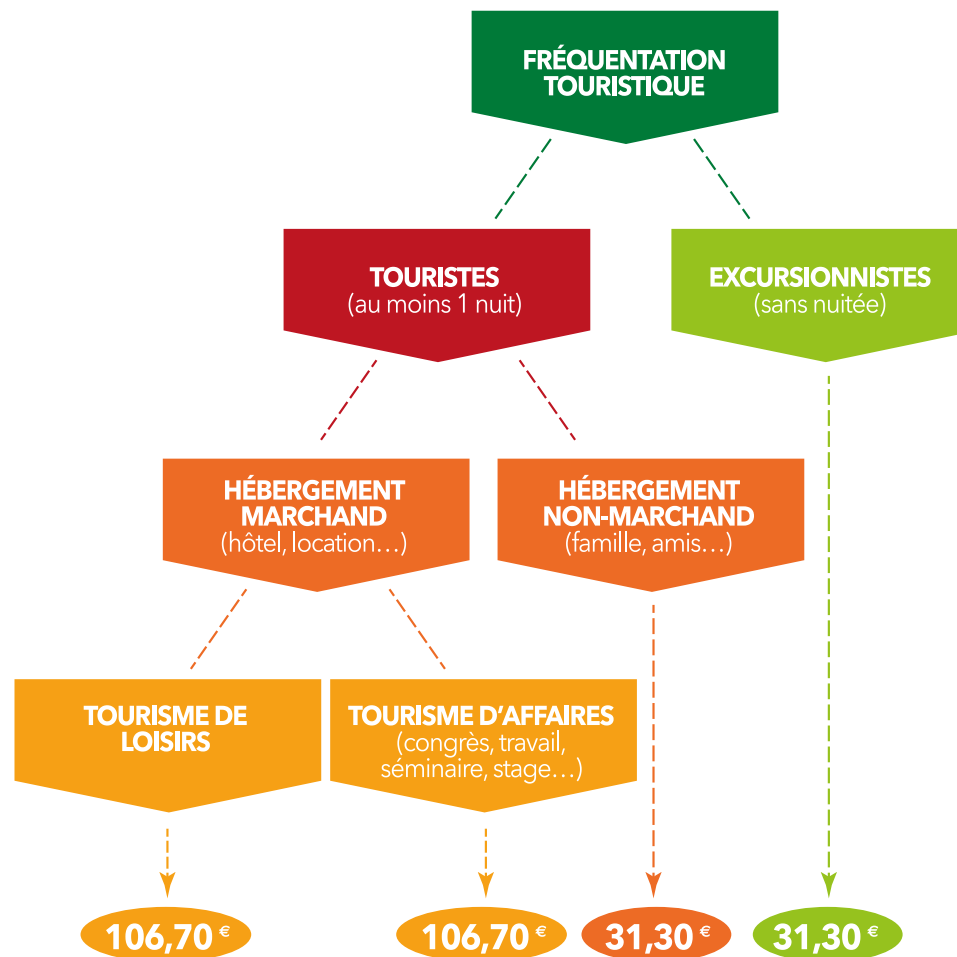
Marie-Pierre LACLAU
Conseillère en séjour

2 | OBSERVATOIRE TOURISTIQUE

TOURISME, DE QUI PARLE-T-ON ?



Moyenne
des dépenses
par jour
et par pers.



Données issues des enquêtes BVA
sur les dépenses d'un touriste en hébergement
marchand et de la DGE
(Direction Générale des Entreprises)
pour les dépenses d'un excursionniste.

LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE PAU BÉARN PYRÉNÉES

NUITÉES TOURISTIQUES



737 000
nuitées
marchandes

2 506 000
nuitées
non marchandes

69 278 000 €

115 276 000 €

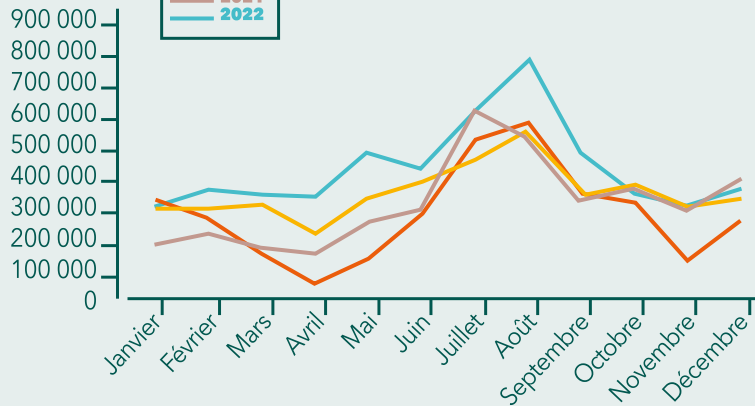
EXCURSIONS



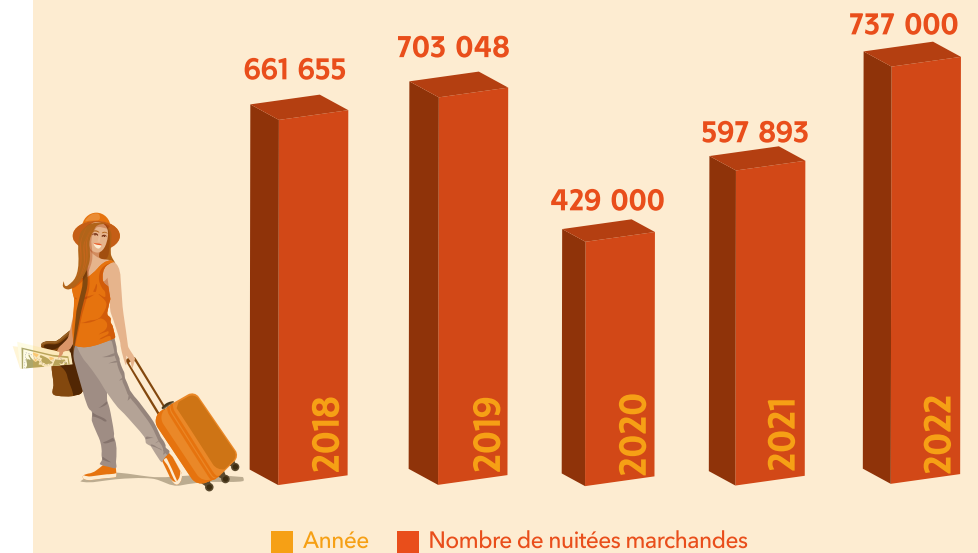
230 366 000 €

Total retombées économiques touristiques sur le territoire **415 520 000 €**

EXCURSIONNISTES



NUITÉES MARCHANDES 2022



À RETENIR

Chiffres clés 2022 de la destination Pau Béarn Pyrénées

5 021 000
excursionnistes

+30%

1 014 000
touristes

+15%

3 243 000
nuitées (marchandes
et non marchandes)

+15%

Retombées économiques touristiques sur le territoire

415 520 000 €



OBSERVATOIRE TOURISTIQUE PAU BÉARN PYRÉNÉES

- Le Tourisme Urbain est un levier économique local très pertinent.
- Pau Béarn Pyrénées est attractive et devient une réelle « Destination touristique ».
- Valoriser l'attractivité de l'agglomération paloise et participer au « marketing territorial ».
- La Compétence Tourisme est un outil de développement économique du territoire.

3 | ACCUEIL TOURISTIQUE À PAU ET L'ESCAR

« Entrez, vous êtes chez vous ! »

Cela pourrait être la devise de l'Office de Tourisme. Entièrement repensé, l'espace de 150 m² a été conçu autant pour les touristes que pour les habitants.



De gauche à droite : Lothéa, Stéphanie, Écécile, Marlène, Paul et Anne.



Stéphanie Da Rocha, directrice adjointe de Pau Tourisme Béarn Pyrénées et Stéphane Torres, responsable d'accueil, autour de la table numérique 360.

« Ce sont les meilleurs ambassadeurs de Pau et du Béarn » introduit en souriant Stéphanie Da Rocha, directrice adjointe de Pau Tourisme Béarn Pyrénées. Avec près de 100 000 visiteurs par an, cet espace urbain ouvert 355 jours par an reçoit près de 50 % de locaux qui viennent acheter des places de théâtre, réserver les conférences des « Idées mènent le monde » ou trouver des idées de balades. « On voulait faire de cet endroit un lieu de service mais aussi un lieu de visite identitaire de la destination touristique » ajoute Stéphanie.

La visite commence en vous en mettant plein les mirettes. Bois clair, pierre d'Arndy, tableaux végétaux, skyline en vitrine et panorama rétro-éclairé des Pyrénées font les yeux doux aux visiteurs frustrés les jours de brume sur le boulevard des Pyrénées. Une grande carte du Béarn stylisée par l'illustrateur bordelais Glowczak vous accueille. Bancs confortables, design, wifi, chargeur induction et sélection soignée de produits cadeaux (carafes Fan de Pau, mugs sérigraphiés, cartes postales et posters Fricker, vins...) : tout est conçu pour que le visiteur vive une immersion en Béarn dans cet espace design.

« Ici, nous avons souhaité transmettre notre passion de Pau et du Béarn. Ce lieu est au service des visiteurs touristiques, des habitants et des professionnels. Le tourisme est un véritable levier économique de notre territoire. L'Office de Tourisme est la vitrine de la destination. »

360° sur Pau, le Béarn et les Pyrénées

De fait, on est loin du syndicat d'initiative à la papa. La galerie immersive, avec vidéos sur grand écran, drone à gogo et images léchées donne des envies de découverte. Effet garanti sur l'agglomération paloise, avec dix sites sélectionnés (Château de Pau, Vignobles du Jurançon, Cathédrale de Lescar, Parcs et jardins...), et sur le Béarn (Train d'Artouste, Plateau du Bénou, Lacs de Bioux-Artigues et d'Ayous...) avec maquettes 3D pour découvrir les sites. « J'ai eu le frisson quand j'ai vu la vidéo immersive sur le Cirque de Lescun et pourtant je connais le lieu par cœur ! » confie Stéphanie. Dès l'entrée, une table numérique XXL permet de choisir, zoomer et télécharger des balades incontournables ou plus insolites. Rien que sur l'agglomération, 39 idées de randonnées sont proposées. De quoi occuper vos enfants et vos amis !

La fierté de faire connaître le territoire est partagée par Stéphanie qui ne ménage pas son temps pour satisfaire les visiteurs. La sélection d'objets cadeaux, c'est lui.

« Des produits de qualité, faits en France et des savoir-faire locaux mis en avant, comme les 'Planchots du randonneur' de Mathieu Clavier ou les mini serviettes 'para-tapas' de Tissage Moutet et leurs dessins exclusifs. On voulait des objets que les palois ramènent chez eux. » poursuit Stéphanie. Conseiller en séjour, Paul connaît les randonnées sur le bout de ses chaussures de marche. Plans, difficultés du parcours, sites emblématiques, il a tout testé, « avec un vrai coup de cœur pour Aubertin et Saint-Faust et l'envie que les locaux redécouvrent le territoire ».

Après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès de l'équipe de l'Office de Tourisme, vous pourrez partir à la découverte des territoires béarnais et pyrénéen avec plein de bonnes idées dans votre sac à dos. **Jurançon, Bosdarros, Lescar ? A vous de choisir votre première balade insolite.**

« Chez nous, il y a le numérique et les brochures touristiques, mais ce qui est essentiel demeure le contact humain - conclut Stéphanie. On a vraiment pensé l'espace comme une invitation au voyage. » Toute l'équipe y veille pour que Pau et le Béarn continuent de surprendre.



Ce nouvel espace est le fruit d'une volonté forte de l'Office de Tourisme des 31 communes de l'Agglomération et de son Président François Bayrou. Un projet audacieux qui s'inscrit dans la mise en tourisme et l'embellissement de la ville de Pau.



Pau Tourisme
Béarn Pyrénées
www.tourispau.com
www.mando-pau.com
05 59 21 21 00
Place Royale
49000 Pau

Ouvert toute l'année
du lundi au samedi,
11h - 18h,
le dimanche 11h30 - 13h.
Fermé les jours fériés.





Balade urbaine,

Pau Tourisme Béarn Pyrénées

Lescar, secrets de pierres

« Raconteuse de pays », Marie-Pierre est une passionnée de Lescar, de ses mystères et de son histoire. Quand elle arpente sa cité avec les visiteurs qu'elle accueille à l'Office de Tourisme, c'est toujours pour traquer une petite part du mystère. Tout commence et tout finit à la cathédrale.

C'est un édifice qui étonne. L'imposante cathédrale raconte que la ville fut la première capitale du Béarn. Certains soirs, Benjamin, pianiste autodidacte, y officie pour rendre à l'orgue romantique aux 1650 tuyaux, classé aux monuments de France, ses lettres de noblesse. « Je suis arrivé par hasard, en remplacement de l'organiste. J'aime beaucoup accompagner les visites aux flambeaux des sons un peu inédits de cet instrument complexe que j'ai dû apprivoiser » raconte Benjamin. Entre répertoire classique, compositions personnelles et musiques de films, il a plaisir à sélectionner les notes qui s'accordent avec le caractère sacré du lieu.

Quand elle arpente les rues, Marie-Pierre devient Clélie, la conteuse qui aime emporter les visiteurs dans sa passion du Moyen Âge et de ses mystères. La commune en est remplie. À commencer par la mosaïque ésotérique du « petit chasseur maure » du XII^e siècle ou la sépulture des illustres grands-parents d'Henri IV. « Cette richesse fait que je peux accueillir des médiévistes du monde entier, des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle ou des locaux qui redécouvrent le patrimoine béarnais. » Marquée de 2000 ans d'histoire, Lescar a subi de nombreux incendies qui ont dispersé les écrits. Il reste les traces, les pierres, les légendes que cette amoureuse de littérature et d'histoire aime réveiller.



« J'aime m'adapter aux groupes, parler nature, gastronomie, arpenter les remparts du XII^e siècle, l'ancien palais épiscopal, le vallon de Lescourre. » Avec elle, on repère les galets en feuilles de fougère sur la tour, on se rend jusqu'à la Fontaine du Bibé, une étape du parcours ludique sur Lescar qu'elle a eu plaisir à concevoir pour l'application à succès Terra Aventura. « Je cherche toujours dans les murs une trace qui m'aurait échappée, une pierre taillée gallo-romaine, un signe ! Cette ville m'a permis des rencontres incroyables, comme cet historien qui s'est penché huit ans sur l'analyse d'un chapiteau de la cathédrale et en a fait une interprétation inédite. » Le tempo long de la quête lui va bien. À l'opposé du tourisme au pas de course, Marie-Pierre prend son temps pour faire partager les arcanes de Lescar.



Pau Tourisme
Béarn Pyrénées
Office de Tourisme de Lescar
05 54 81 15 98
Place Royale
54230 Lescar

Ouvert toute l'année
du mardi au samedi
11h-17h / 17h-19h
Visites commentées à l'année
et nocturnes en août
à partir de 6 euros.
accueil-lescar@tourismpau.fr

4 | PROMOTION ET COMMUNICATION



PRESSE NATIONALE & RÉGIONALE

39 médias renseignés pour réalisation de reportages, demandes d'information et interviews, dont **12 médias en accueil et voyage de presse nationale**



Retombées presse nationale et internationale sur la thématique tourisme dont :

- France 3 « Fenêtre sur... » Le 12/13 sur France 3 national
1,6 million de téléspectateurs - vendredi 18 mars
- France 3 « Météo à la carte » 700 000 téléspectateurs - jeudi 28 avril
- France 2 « Secret d'histoire » de Stéphane Bern 2,4 millions de téléspectateurs en moyenne - lundi 16 mai
- M6 émission « Turbo » 533 000 téléspectateurs - dimanche 12 juin
- TV5 Monde « Embarquement pour... » 3 ans de diffusion dans 198 pays, audience moyenne annuelle de 21 millions de téléspectateurs - 1ère diffusion samedi 25 juin
- France bleu national juillet
- Sud Radio juillet



PRESSE NATIONALE & RÉGIONALE

Magazines

- « Femme actuelle » mars
- Le guide de Gilles Pudlowski avril
- DANDY Lifestyle Homme rubrique les Escapades d'Alain Ammar juillet
- « Maxi jeux » cahier Evasion dossier 2 pages mercredi 15 juin
- « Détour en France » juillet - août
- « Audace » avril
- « Le MAG Sud Ouest » Carnet de route juillet - août
- « Le Monde » le supplément hebdo double page samedi 24 décembre
- « Esprit d'ici » novembre
- « Sunday evening » et « The Good Life France » .../...



Partenariat presse locale La République / L'Eclair avec les 7 offices de tourisme du Béarn

- 1 double page chaque semaine sur 7 semaines (juillet/août) une sélection des bons plans et coups de cœur des Offices de tourisme du Béarn...
- Publications sur le site Web de la République tout l'été



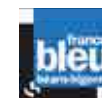
Retombées presse régionale sur la thématique tourisme :

- Reportages, ITW, entre filets, agenda dans la presse écrite régionale, La République, L'Eclair, Sud-Ouest et les radios locales France Bleu Béarn Bigorre, NRJ, RFM, Virgin Radio, Radio Inside .../...



Partenariat France bleu Béarn-Bigorre avec les 7 offices de tourisme du Béarn

- En juillet et en août Chronique quotidienne à 8h40 avec interview des directeurs des offices de tourisme et des sites touristiques du Béarn
- Toute l'année « Les week-ends des Offices de Tourisme » à 11h40 interview sites partenaires et événements culturels



ÉDITIONS & CRÉATIONS

➔ Editions de 90 700 documents imprimés

Plan de ville, guide de l'hébergeur, pass gourmand, balade urbaine...



Collection 2022

• Carte d'illustration touristique du Béarn 700 exemplaires



• Magazine #2 Inspiration Pau Magazine de Destination Pau Béarn Pyrénées Magazine de 68 pages couleurs Réédition de 10 000 exemplaires Disponible gratuitement aux Offices de tourisme, hébergeurs, sites touristique etc.



Edition Rafrachissement Estival de Pau

• Réalisation et édition d'une brochure des événements, visites et expositions en juillet/août En collaboration avec les services communication, culture, sport de la mairie de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Distribution Agglomération Pau Pyrénées



• Campagne de communication médias

Campagne spot radio NRJ, Virgin Radio, RFM Affichage régionale 4x3 et sucette Diffusion de 167 faces en 4x3 dans les régions de Biarritz, Anglet, Bayonne, Dax, Tarbes, Mont de Marsan et diffusion 15 faces sur les aires d'autoroute Aliénor sur l'A65 Pau /Bordeaux.



• Réalisation affichage Cénoturisme en Jurançon



Pass gourmand

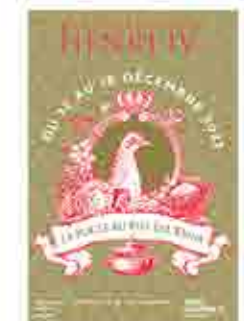


Affichage ville de Saragosse 55 faces



Edition « La Poule au pot est Reine »

• Réalisation et édition d'affiches, distribution auprès des restaurants partenaires.



PARTENARIATS - ÉVÈNEMENTS - OPÉRATION HORS LES MURS

➔ Offices de tourisme du Béarn

- Action de promotion ciblée de proximité directe : insertion PQR, plan de com Radio France bleu Béarn-Bigorre, Pays Basque, Landes : tous les week-ends, émission dédiée aux offices de tourisme avec ITW, flash, radio web TV.../...

Nouveauté 2022 : tous les samedis et dimanches, toute l'année, ITW de promotion des offices de tourisme et de ses partenaires.

➔ Office de tourisme de Saragosse et de Pau Béarn Pyrénées

- Promotion de la destination Pau Béarn Pyrénées sur le stand de Aratur à Saragosse en mai
- Promotion de la destination Saragosse à Pau à la Foire de Pau en septembre



➔ Agence d'Attractivité et de Développement Touristique - AaDT

- Présence dans la caravane du Tour de France
- Collaboration de démarchage et d'accueil de journalistes
- Création et édition d'une carte Béarn et différents supports de promotion

Nouveauté 2022 : Participation à la nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Vin », du 23 au 26 juin 2022



➔ Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine CRTNA

- Collaboration de démarchage et d'accueil de journalistes et d'actions de promotion

Nouveauté 2022 : Participation au Salon Mondial du Tourisme du 17 au 20 Mars 2022 au Parc des Expositions, Paris Porte de Versailles



➔ Autoroute Alienor

- Logistique plan annuel d'affichage événement Ville de Pau sur autoroute A65



➔ La route des vins de Jurançon La Terrasse en Jurançon

- Logistique de la mise en place de l'événement
- Création affiches et flyers



➔ Filière équine

- Meeting d'hiver, hippodrome de Pau : présence banderole sur le champ de course avec visibilité sur TV nationale, opération relation publique Concours complet international ***** : insertion animation web



➔ Bureau des tournages

- Soutien à la logistique et à l'accueil des tournages de téléfilms et séries :
 - « Prométhée » avril 2022
 - « Meurtres en Béarn » octobre et novembre 2022



5 | E-TOURISME

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

SITE INTERNET

➔ Site de destination **tourismepau.com**

Nombre de connexions **262 000**

➔ Site **rando-pau.com**

Nombre de connexions **61 000**



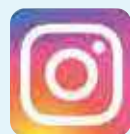
RÉSEAUX SOCIAUX



44 931
fans



7 883
abonnés



10 778
abonnés



574
abonnés

ACTIONS DE PROMOTION DE LA DESTINATION

SOUTIEN DE L'OUVERTURE DE LA LIGNE TRANSAVIA PAU-ORLY

Du 1er avril au 8 juillet 2022,
afin de séduire la clientèle du bassin parisien.

  **20 554 632** vues



INSCRIRE PAU DANS LE CHAMP DES DESTINATIONS POSSIBLES

Du 6 avril au 30 septembre 2022,
en ciblant la clientèle
Ile de France et de proximité (- de 3h)

  **28 413 786** vues



PROMOTION SPONSORISÉE DES ÉVÈNEMENTS À PAU PYRÉNÈES



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

- ➔ Partenariat avec « **Enjoy Zaragoza** », presse digitale d'influence en Aragon
- ➔ 7 articles parus sur leur site : (+/- **80 000** vues)
- ➔ Parutions sur leurs réseaux sociaux, relayées sur nos supports
- ➔ Accroissement significatif de la notoriété et de la fréquentation de notre destination par les visiteurs espagnols



6 | COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

Structuration de l'offre et animation du réseau des prestataires (guides, sites et musées, activités, restaurants, métiers de bouche, hébergements).

Conception & commercialisation de produits touristiques :
 - **Programmes groupes** (visites, séjours et circuits), devis à la carte.
 - **Formules courts-séjours pour la clientèle individuelle** (week-ends thématiques) et **vente d'activités** sur les plateformes spécialisées.
 - **Visites pour les individuels regroupés** (programmation régulière annuelle, principalement l'été), **œnotourisme et pass touristiques**.

Réservation hôtelière et suivi logistique pour les congrès, séminaires et événementiels (Haute Route Pyrénées...).

Régie publicitaire (vente d'espaces publicitaires dans les différentes éditions de l'Office auprès d'opérateurs locaux - en stand-by depuis la crise sanitaire).

Service et assistance clientèle pour les transports locaux.

LES CHIFFRES 2022

ont plus que doublé par rapport à 2021 et dépassent même ceux de 2019, l'année référence du service.

Nombre total de clients traités	7 070	Chiffre d'affaires	478 350 €
---------------------------------	--------------	--------------------	------------------

Répartition entre les 4 grandes catégories de produits :

	Nombre de clients	Chiffre d'affaires
Programmes groupes	2 382	155 400 €
Courts séjours individuels	349	19 700 €
Visites & pass	2 622	20 200 €
Réservation hôtelière	1 717	283 050 €



Et en 2023, les Éditions de L'Avenir Presse, leader de la presse quotidienne francophone en Belgique publie et commercialise notre programme accompagné de 6 j/5 n en Béarn !



Et en 2023, les **Éditions de L'Avenir Presse**, leader de la presse quotidienne francophone en Belgique publie et commercialise notre programme accompagné de 6 j/5 n en Béarn !

BOUTIQUE
L'avenir

Participez à notre prochain voyage lecteurs Pyrénées gourmandes au cœur du Béarn



➔ **En 2023**

à partir de
1339€
par personne

**Circuit accompagné
de 8 jours
Du 17 au 24 juin 2023**

NOVOTEL PAU PYRENEES **** Situé dans une zone commerciale entre les cités de Pau et de Lescar, point de chute idéal pour visiter les principaux sites du Béarn. Restaurant offrant une cuisine locale de qualité. Vaste parc arboré avec terrasse et piscine extérieure.

INCLUS:

transport en autocar, pension complète du J1 (repas soir au J8 petit-déjeuner buffet, boissons (un verre de vin, eau et café le midi) aux repas, visites, droits d'entrée et dégustations selon programme, taxes de séjour, accompagnateur L'avenir, guide local durant le séjour dans le Béarn.

NON INCLUS:

les boissons non reprises dans les inclusions.

DÉPARTS:

Barchon 6h - Jambes 7h - Heppignies 7h30
Mors 8h30



-50€ pour les abonnés L'avenir (N° d'abonné à communiquer lors de la réservation)

Pension complète	Par pers.
Chambre double	1389€
Supplément chambre individuelle	+210€
Avantage abonné	-50€
Assurance voyage	+72€



7 | ANIMATION RÉSEAU DES PRESTATAIRES

→ ANIMATION DU RÉSEAU DES PRESTATAIRES

- .Éductours à destination des professionnels
(Visite de Pau et de Lescar - Balade gourmande)
- .Comité de suivi des professionnels du tourisme avec
le Cabinet du Maire, l'UMIH, la Direction de l'Office de tourisme.

→ LES THÈMES ABORDÉS EN 2022

- .La promotion touristique de Pau Pyrénées
(Campagne digitale - Tourismepau TV - Le sport)
- .Programmation des éductours pro et des ateliers numériques
- .Bilan des animations estivales
- .Les Taxis

VISITES DE PRESTATAIRES

- .La Ciutat
- .Les installations
des grands prix
- .Le château de Pau
- .La Cour
- .La vinothèque
du Jurançon
- .Le château Jolys
- .Le domaine
de Souch
- .Le domaine
Burgué-Séré
- .Le Foirail



8 | AUTRES MISSIONS RÉALISÉES

→ ÉVÈNEMENTIELS

- . La Terrasse du Jurançon 1ère édition
- . La Haute Route

→ BILLETTERIE

- . Les idées Mènent le monde
- . Saison « Jazz à Pau » 1ère édition
- . Visites guidées « Ville d'Art et Histoire »

→ Également

- . Accueil des nouveaux arrivants aux Halles
- . Collecte de la Taxe de séjour (737 000 nuitées déclarées ...).

BILLETTERIE
SPECTACLES

32 800
BILLETS
POUR 2022

BILLETTERIE
VISITES

8 400
VENTES
VISITES

COLLECTE
DE LA TAXE
DE SÉJOUR

737 000
NUITÉES
DÉCLARÉES

391
HÉBERGEURS

6 651
LITS
TOURISTIQUES



Avril 2022
La Terrasse du Jurançon



SINISTRE DU 8 DÉCEMBRE 2022



RELOGEMENT LE TEMPS DES TRAVAUX

ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME AU 9 RUE HENRI IV - QUARTIER DU CHÂTEAU





PAU PYRÉNÉES TOURISME
OFFICE DE TOURISME



#tourismepau

PAU

PLACE ROYALE - 64000 PAU
TÉL. +33 (0)5 59 27 27 08
accueil@tourismepau.fr
tourismepau.com

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

- du lundi au samedi de 9h à 18h
- le dimanche de 9h30 à 13h
- fermé les jours fériés

LESCAR

PLACE ROYALE - 64230 LESCAR
Tél. +33 (0)5 59 81 15 98
accueil-lescar@tourismepau.fr

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

- du mardi au samedi
- de 9h à 12h et de 14h à 18h
- fermé les jours fériés



PAU
TOURISME
Béarn Pyrénées



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 81 Taxe de séjour : tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

Rapporteur : M. Michel BERNOS

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2012.

La présente délibération a pour objet de reprendre les tarifs de la taxe de séjour à appliquer à compter du 1er janvier 2024.

Pour information, la loi de finances pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022, dans son article 76 a instauré une taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour de 34%.

La taxe de 34% est perçue au profit de la société du Grand Projet du Sud-Ouest.

Par ailleurs la présente délibération ajuste les tarifs de la taxe de séjour perçus par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Ces tarifs sont ajustés du niveau de l'inflation à l'exception des terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles.

Elle fait référence :

- à l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
- au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
- au code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
- au décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
- à l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
- à l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
- à l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 ;
- aux articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
- aux articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- au décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
- aux articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
- aux articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;
- à l'article 76 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- à la délibération 701 du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, en date du 27 mars 1993, portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 19 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir délibérer sur les articles suivants :

- Article 1 :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

On peut citer :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R.2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées, en référence à l'article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

- Article 2 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

- Article 3 :

Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, par délibération en date du 27 mars 1993, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

- Article 4 :

La taxe additionnelle régionale est conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du

CGCT, recouverte par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le compte de l'établissement public local « Société du Grand Projet du Sud-Ouest », dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le taux de la taxe additionnelle régionale est de 34 %.

- Article 5 :

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2024 :

Catégories d'hébergement	CA Pau Béarn Pyrénées
Palaces	4,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,93 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,44 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,16 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,78 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<p style="text-align: right;">0,50 €</p>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	<p style="text-align: right;">0,20 €</p>

- Article 6 :

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Les taxes additionnelles respectives de 10% et 34 % s'appliquent sur les tarifs de la CA Pau Béarn Pyrénées (articles 5 et 6).

- Article 7 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

- Article 8 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement :

- Avant le 10 juin, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- Avant le 10 octobre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août

- Avant le 10 février, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

La communauté d'agglomération a chargé son Office de Tourisme Communautaire de collecter, pour son compte, les versements de la taxe. Dans ce cadre, les agents de l'Office de tourisme sont mandatés pour veiller au respect des obligations des hébergeurs en matière de tenue du registre, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour.

- Article 9 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 82 Concession de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur : approbation de l'avenant n°4

Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 mars 2019, le conseil communautaire a décidé d'attribuer le contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain au groupement constitué des sociétés Engie Energie Services-Engie Cofely/Caisse des Dépôts et Consignations, pour une durée de 26 ans à compter du 9 mai 2019, date de notification à la société dédiée Pau Béarn Pyrénées Energies Services (PB PES).

Ce contrat, dit contrat mixte, comprend :

- Un marché public de conception/réalisation relatif à la construction du « tronçon de transport de chaleur », canalisation principale convoyant la chaleur depuis les unités de production de Lons et Lescar jusqu'à la chaufferie d'appoint/secours située à l'UPPA. Cette partie est intégralement financée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Une Concession de Service Public incluant la conception/réalisation du reste du réseau et l'exploitation de l'ensemble.

Le périmètre du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) concerne les communes de Lescar, Lons, Billère et Pau.

La présente délibération vise à ajuster le contrat de concession sur certains aspects.

Le premier point concerne la prise en compte des travaux anticipés du raccordement du bâtiment Foirail.

En effet, le bâtiment du Foirail inauguré le 30 septembre 2022, n'est pas encore alimenté par le réseau de chaleur urbain car le tracé du réseau actuel ne passe pas à proximité de celui-ci. Toutefois, le schéma directeur des réseaux de chaleur engagé en 2022 a montré de nombreux potentiels dans le secteur. Il est donc très probable que dans un délai raisonnable, le réseau de chaleur se développe dans cette zone permettant le raccordement de l'équipement.

Dans ce contexte et pour ne pas avoir à réintervenir sur les aménagements de voirie réalisés en 2023 (place bétonnée et plantations d'arbres), la CAPBP a décidé d'anticiper les travaux de pose du futur branchement du réseau de chaleur urbain du bâtiment du Foirail au nord de la place du Foirail. Ces travaux ont été coordonnés avec les travaux de pose d'une canalisation d'eau potable.

Le second point concerne la convention quadripartite de vente de chaleur qui figure en annexe du contrat et qui a été signée entre :

1. La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées,
2. Pau Béarn Pyrénées Energie Services (PB PES), le délégataire du réseau de chaleur urbain de l'Agglomération,

3. Valor Béarn, le syndicat mixte de traitement des déchets,
4. Béarn Urbaser Energies (BUE), le délégataire de Valor Béarn en charge de la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Cette convention prévoit l'alimentation du réseau de chaleur urbain par l'énergie produite par l'UVE (unité de valorisation énergétique) selon un niveau fixé contractuellement.

Compte tenu des travaux réalisés au sein de l'UVE (unité de valorisation énergétique), la fourniture de l'énergie produite par cette dernière destinée au réseau de chaleur urbain a été inférieure aux engagements contractuels prévus à l'origine. La société BUE, délégataire de Valor Béarn, doit donc indemniser la société exploitante du réseau de chaleur urbain de la CAPBP qui a dû produire l'énergie manquante avec du bois et du gaz.

Il est précisé que le délégataire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exploitant le réseau de chaleur urbain a procédé à la mise en service anticipée de la chaudière bois afin de limiter l'impact de la hausse du prix du Gaz sur le coût de l'énergie fournie par le réseau (le prix moyen du Gaz pour 2021 était en effet de 110,90 €/HT/MWh alors qu'il était aux environs de 30 €/HT/MWh lorsque la convention de fourniture de chaleur a été signée).

Le projet d'avenant n°1 à la convention quadripartite de vente de chaleur qu'il vous est proposé d'approuver vise à préciser le montant de l'indemnité qui sera versée par le délégataire de Valor Béarn (la société BUE) au profit de la société PBES, le délégataire du réseau de chaleur urbain de la CAPBP.

Sur la base de la formule applicable, l'indemnité due par la société BUE à la société PBES pour la période du 1^{er} septembre 2021, date de raccordement effectif du réseau de chaleur à l'usine de valorisation énergétique, au 31 décembre 2021 s'élève à 480 244 €. Pour l'année 2022, l'indemnité s'élève à 561 572 €. A compter du 1^{er} janvier 2023, les indemnités sont calculées par l'application annuelle de la formule contractuelle spécifiée dans le projet d'avenant.

Enfin, le contrat de concession est ajusté par la précision d'un indicateur technique correspondant à la valeur moyenne du coût du gaz naturel pris en compte par le délégataire dans la formule de calcul du coût de l'énergie fournie par le réseau.

Les projets d'avenants à la convention quadripartite de vente de chaleur et à la concession sont joints à la présente délibération.

Les modifications objet de ce projet d'avenant n°4 n'entraînent pas de modification du montant global du contrat de concession, et ne sont pas substantielles au sens des articles L.3135-1 et R.3135-7 du code de la commande publique.

Conformément à ces dispositions, un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 6 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver le projet d'avenant n°4 ci-joint au contrat de concession de service public attribué à la société Pau Béarn Pyrénées Energies Services pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, et autoriser Monsieur le Président à le signer ;

2. Approuver l'avenant n°1 à la convention quadripartite de vente de chaleur établie entre PBPE, la CAPBP, Bué et VALOR BEARN et autoriser Monsieur le Président à la signer.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Concession pour la conception, réalisation et exploitation
du réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées

AVENANT n°4

ENTRE LES SOUSSIGNES**La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées**

représentée par son Président, ou son représentant, agissant es-qualité, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2023

ci-après dénommée

« La COLLECTIVITE »

d'une part,

ET**La société PAU BEARN PYRENEES ENERGIES SERVICES**

SAS au capital social de 200.100 euros

dont le siège social est situé 18 rue Thomas Edison à CANEJAN (33612)

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

sous le numéro 850 134 800

représentée par Monsieur Patrick LALANNE, en sa qualité de Président,

ci-après dénommée

« Le DELEGATAIRE »

d'autre part,

ci-après ensemble « les Parties » ou individuellement « Partie ».

Avenant n°4 - Contrat de concession réseau de chaleur CAPBP

PREAMBULE

Par délibération du 28 mars 2019, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a attribué une concession de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain au groupement constitué des sociétés ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE COFELY / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (ci-après « le Contrat »).

Il a également autorisé son Président à signer le Contrat avec la société dédiée constituée par le groupement ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE COFELY / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la société PAU BEARN PYRENEES ENERGIES SERVICES.

Le Contrat a été notifié le 9 mai 2019 à la société PAU BEARN PYRENEES ENERGIES SERVICES, pour une durée de 26 ans.

Par délibération du 28 novembre 2019, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un avenant n°1 au Contrat (ci-après l' « Avenant 1 »).

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé un projet d'avenant n°2 au Contrat (ci-après l' « Avenant 2 »).

Par délibération du 31 mars 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un avenant n°3 au Contrat (ci-après l' « Avenant 3 »).

Depuis fin 2021, deux faits marquants ont impacté l'alimentation en chaleur du Réseau de Chaleur Urbain par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE).

En premier lieu, les quantités de chaleur produites par l'UVE ont été bien inférieures aux quantités d'énergie attendues sur le Réseau de Chaleur Urbain en raison des importants travaux de rénovation engagés par l'UVE. Cette fourniture d'énergie en-deçà des engagements contractuels donne lieu à une indemnité due par Béarn Urbaser Energies (BUE), délégataire de Valor Béarn, au DELEGATAIRE qui a dû produire l'énergie manquante avec du bois et du gaz.

En parallèle de cela, le prix du gaz acheté par le DELEGATAIRE pour produire la chaleur nécessaire au Réseau de Chaleur Urbain et servant de base pour le calcul de l'indemnité a connu une augmentation significative et exceptionnelle. Le prix moyen du gaz pour 2021 était de 110,90 €HT/MWh alors qu'il était aux environs de 30 €HT/MWh lorsque la convention de fourniture de chaleur Valor Béarn (ci-après « la Convention de fourniture de chaleur Valor Béarn » a été signée.

Pour prendre en compte ces éléments de contexte et ramener l'indemnité à un montant conforme aux dépenses réelles engagées par le DELEGATAIRE, il a été convenu, entre les Parties, de modifier la convention de vente de chaleur quadripartite.

Par ailleurs, d'autres modifications sont apportées au Contrat par le présent avenant (« Avenant 4 ») pour :

- Prendre en compte les travaux anticipés du futur raccordement du bâtiment Foirail ;
- Préciser les modalités de calcul du terme G – valeur moyenne du coût du gaz naturel pour le DELEGATAIRE.

Avenant n°4 - Contrat de concession réseau de chaleur CAPBP

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DE CHALEUR VALOR BEARN

Le Contrat prévoit la conception, le financement et la construction de l'ensemble des travaux de premier établissement comprenant, notamment, le raccordement à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Valor Béarn selon les stipulations de la Convention de vente de chaleur (Annexe 12 du Contrat) définissant :

- le principe d'une fourniture de chaleur au RCU à partir de l'UVE ;
- la puissance, les quantités saisonnières et les caractéristiques de l'énergie mise à disposition ;
- les conditions techniques de fourniture et d'enlèvement de chaleur (température) ;
- le montant des indemnités dues en cas de manquement de l'une des parties à ses obligations ;
- les conditions financières d'achat de la chaleur.

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé l'Avenant 2 au Contrat actant, notamment, la mise à jour de la Convention de fourniture de chaleur entre Valor Béarn, BUE , la COLLECTIVITE et le DELEGATAIRE annexée au Contrat afin de prendre en compte les contraintes techniques imposées par la modernisation de l'incinérateur et les retards de planning des deux délégataires.

Cette convention de vente de chaleur modifiée par l'Avenant 2 détaille les impacts des travaux de modernisation de l'incinérateur sur le délai de la prise d'effet de la Convention et les quantités minimum de chaleur à produire par l'UVE les trois premières années de la Convention.

Elle définit également les modalités de calcul des indemnités dues par l'UVE pour défaut de puissance ou de fourniture d'énergie sur la base du prix du gaz.

Afin de tenir compte de l'évolution à la hausse du prix du gaz, de la mise en service anticipée de la chaudière bois par le DELEGATAIRE, de limiter le montant de l'indemnité due par l'UVE au DELEGATAIRE et de ramener celle-ci à un montant conforme aux dépenses réelles du DELEGATAIRE, les quatre parties de la Convention ont convenu d'intégrer les quantités de chaleur produites avec la centrale biomasse au prix moyen du bois acheté par le DELEGATAIRE.

L'avenant à la Convention de fourniture de chaleur intègre donc :

- La modification de ce calcul ;
- Les modalités financières de l'occupation par le DELEGATAIRE du local de BUE où sont installées les pompes du réseau de chaleur ;
- Les modalités de facturation de l'électricité fournie par BUE alimentant les pompes du Réseau de Chaleur Urbain.

Cette modification est sans impact financier sur le Contrat et pour les abonnés du Réseau de Chaleur Urbain.

L'annexe 12 – convention de fourniture de chaleur Valor Béarn est modifiée et complétée par l'avenant n°1 à cette Convention.

Avenant n°4 - Contrat de concession réseau de chaleur CAPBP

ARTICLE 2 – BIEN DE RETOUR – BRANCHEMENT DU FOIRAIL

Dans le cas où le DELEGATAIRE déploierait le Réseau de Chaleur Urbain dans un rayon de 300 mètres autour de l'intersection de l'avenue des Dames de Saint-Maur et de la rue Bordeu, celui-ci devra s'acquitter d'une somme correspondant à la valeur de rachat du branchement du Foirail réalisé en anticipé en 2023 par la COLLECTIVITE.

Ce branchement a été réalisé en anticipé par la COLLECTIVITE au nord de la place du Foirail dans le but d'éviter de détériorer les aménagements de voirie réalisés en 2023 (place bétonnée et plantations d'arbres) une fois l'arrivée du Réseau de Chaleur Urbain dans ce secteur, le cas échéant.

Les caractéristiques du branchement sont les suivantes : 106 ml de tubes en DN 65 (aller et retour), en enterré, de marque INPAL, avec fonds bombés pour futur raccordement côté rue de Bordeu et vannes d'isolement après pénétration dans le bâtiment du Foirail au niveau de la future sous-station, et les deux fourreaux TPC 42/45 associés pour déployer au moment du raccordement la fibre optique.

Dans l'hypothèse d'un déploiement du Réseau de Chaleur Urbain dans ledit secteur, une épreuve hydraulique sera réalisée par le DELEGATAIRE avant la rétrocession du branchement de la COLLECTIVITE au DELEGATAIRE sur une durée de 24h. La pression associée à cette épreuve est de 37,5 bars au vu de la pression de service des tuyauteries en PN25. La rétrocession du branchement de la COLLECTIVITE au DELEGATAIRE sera conditionnée au caractère concluant de l'épreuve hydraulique.

Le transfert de propriété de l'ouvrage entre la COLLECTIVITE et le DELEGATAIRE sera acté par la signature d'un procès-verbal de réception à établir entre les Parties.

Le Dossier des Ouvrages Exécutés de ce branchement se trouve en Annexe 28 du Contrat.

Dans l'hypothèse de déploiement du Réseau de Chaleur Urbain dans les conditions susvisées, la somme dont le DELEGATAIRE devra s'acquitter s'élève à quarante-trois mille six-cent quatre-vingt-neuf euros hors taxes (43 689 €HT). Un avenant au Contrat sera alors établi afin d'acter notamment de ce transfert de propriété.

Les ouvrages ainsi remis au DELEGATAIRE constitueront des biens de retour.

A la date de prise d'effet de cet avenant, le DELEGATAIRE intégrera le branchement du Foirail sur les plans du Réseau de Chaleur Urbain et assurera les réponses aux DT/DICT sur l'emprise de ce branchement.

Ces éléments, de l'ordre de la précision, sont sans impact financier sur le Contrat.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 71 – INDEXATION DES TARIFS DU CONTRAT

L'article 71 *Indexation des tarifs* prévoit une facturation mensuelle de la chaleur sous forme d'acomptes, régularisée annuellement par un décompte. Afin de minimiser le montant annuel de la facture de régularisation, l'article 71 *Indexation des tarifs* est modifié comme suit :

Avenant n°4 - Contrat de concession réseau de chaleur CAPBP

« Les prix figurant dans les tarifs de vente indiqués à l'article 69 « TARIFS DE BASE » sont indexés élément par élément par application des formules ci-après.

Termes R1

L'indexation des prix unitaires de la chaleur, relatifs au coefficient R1 sont calculés selon les dispositions suivantes :

Prix unitaire de la chaleur produite à partir de l'énergie UVE :

Selon convention en Annexe 12

$$R1_{UVE} = R1_{UVE0} \times \left(0,20 + 0,40 \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0} + 0,20 \times \frac{PRIVEN-BE0000}{PRIVEN-BE0000_0} + 0,20 \times \frac{D0000_n}{D0000_0} \right)$$

Avec :

- $R1_{UVE0}$: Valeur de $R1_{UVE}$ au 01/07/2018 tel que précisé à l'Article 69.2
- ICHT-IME : dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $ICHT-IME_0$: Dernière valeur connue de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » au 01/07/2018 : 120,2 (janvier 2018),
- PRIVEN – BE0000 : dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « prix de vente industriels – indices de prix de production base 100 2015 – Principaux agrégats 2015 – Ensemble de l'industrie »* publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $PRIVEN – BE0000_0$: Dernière valeur connue de l'indice « prix de vente industriels – indices de prix de production base 100 2015 – Principaux agrégats 2015 – Ensemble de l'industrie » au 01/07/2018 : 103,5 (Mai 2018).
- $D0000_n$: dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice mensuel IPP 2010 de prix de production de l'industrie française pour le marché français (Prix de marché) – Électricité, gaz, vapeur et air conditionné** publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $D0000_0$: Dernière valeur connue de l'indice mensuel IPP 2015 de prix de production de l'industrie française pour le marché français (Prix de marché) – Électricité, gaz, vapeur et air conditionné » au 01/07/2018 : 99,8 (Mai 2018).

* L'indice base 100-2010 est supprimé et est remplacé par l'indice PRIVEN IPP base 100-2015 - Principaux agrégats 2015 - Ensemble de l'industrie.

** L'indice base 100-2010 est supprimé et est remplacé par l'indice PRIVEN IPP base 100-2015 - Principaux agrégats 2015 – Électricité, gaz, vapeur et air conditionné.

Prix unitaire de la chaleur produite à partir de la Chaufferie Biomasse :

$$R1_{\text{Chaufferie Biomasse}} = R1_{\text{Chaufferie Biomasse0}} \times \left(0,30 \times \frac{IT}{IT_0} + 0,70 \times \frac{ICEEB PFgg}{ICEEB PFgg_0} \right)$$

Avec :

- $R1_{\text{Chaufferie Biomasse0}}$: Valeur de $R1_{\text{Chaufferie Biomasse}}$ au 01/07/2018, mentionné dans les tableaux de l'Article 10 selon le scénario définitif retenu,

- *IT* : dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice synthétique CNR Régional 40 tonnes (www.cnr.fr),
- *IT₀* : Dernière valeur connue de l'indice IT au 01/07/2018 : 135,18,
- *ICEEB PFgg* : dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice du Centre d'Etudes de l'Economie du Bois, « Plaquette forestière, granulométrie grossière »,
- *ICEEB PFgg₀* : Dernière valeur connue de l'indice ICEEB PFgg au 01/07/2018 : 111,3.

Prix unitaire de la chaleur produite à partir de l'appoint :

$$R1_{GAZ} = R1_{GAZ0} \times \frac{G}{G_0}$$

Avec :

- *R1_{GAZ0}* : Valeur de *R1_{GAZ}* au 01/07/2018 tel que précisé à l'Article 69.2,
- *G* : Valeur moyenne du coût du gaz naturel sur l'année civile (abonnement ATRT et ATRD, molécule, CTA, TICGN « taux plein », y compris stockage inclus dans l'ATRT) en € HT par MWh PCS, calculé suivant la formule suivante :

$$G = \frac{\text{Somme des totaux des factures gaz de l'année en € HT}}{\text{Somme des quantités de gaz des factures gaz de l'année en MWh PCS}}$$

- *G₀* : Valeur du coût du gaz naturel connue au 01/07/2018, soit *G₀* = 40,50 € HT/MWh PCS.

Précision sur le calcul du terme G

Le terme *G* de l'année *n* n'est connu qu'au mois de janvier de l'année *n+1*. La facturation de la chaleur aux Abonnés étant mensuelle, sur chaque mois de l'année *n*, une facture d'acompte est établie sur la base d'un terme *G* convenu entre les Parties pouvant varier chaque trimestre. Une facture annuelle de décompte est envoyée au plus tard le 31 janvier de l'année *n+1* afin de prendre en compte le terme *G* applicable aux douze mois de l'année *n*.

Le DELEGATAIRE réalise mensuellement le calcul du terme *G* sur la base des factures de gaz reçues. Les Parties se réunissent à la fin de chaque trimestre pour faire un point sur les évolutions du terme *G* et décider de la valeur du terme *G* à appliquer sur le trimestre suivant.

Termes R2

Chaque élément constitutif du terme R2 est révisé par application des formules suivantes :

$$R21 = R21_0 \times \frac{E}{E_0}$$

$$R22 = R22_0 \times \left(0,10 + 0,60 \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0} + 0,30 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

$$R23 = R23_0 \times \left(0,10 + 0,90 \times \frac{BT40}{BT40_0} \right)$$

R24 et R25 sont des termes fixes.

Avec :

- $R21_0, R22_0, R23_0, R24_0, R25_0$: Valeurs de R21, R22, R23, R24, R25 au 01/07/2018 tel que précisé à l'Article 69.3,
- E : Valeur moyenne du coût de l'électricité sur l'année civile (abonnement, électron, CTA, TCFE, CSPE réduite à 7,5 € HT / MWh) en € HT par MWh, calculé suivant la formule suivante :

$$E = \frac{\text{Somme des totaux des factures d'électricité de l'année en € HT}}{\text{Somme des quantités d'électricité des factures d'électricité de l'année en MWh}}$$

- E_0 : Valeur du coût de l'électricité connue au 01/07/2018, soit $E_0 = 78,55$ € HT/MWh (abonnement, électron, CTA, TCFE, CSPE réduite à 7,5 € HT / MWh),
- ICHT-IME : Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $ICHT-IME_0$: Dernière valeur connue de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » au 01/07/2018 : 120,2 (Janvier 2018),
- FSD2 : Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Frais et services divers - Modèle de référence n°2 » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $FSD2_0$: Dernière valeur connue de l'indice « Frais et services divers - Modèle de référence n°2 » au 01/07/2018 : 129,3 (Mai 2018).
- BT40 : Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Bâtiment - Chauffage central (sauf chauffage électrique) » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $BT40_0$: Dernière valeur connue de l'indice « Bâtiment - Chauffage central (sauf chauffage électrique) » au 01/07/2018 : 106,7 (Mars 2018).

Précision sur le calcul du terme E

Le terme E de l'année n n'est connu qu'au mois de janvier de l'année n+1. La facturation de la chaleur aux Abonnés étant mensuelle, sur chaque mois de l'année n, une facture d'acompte est établie sur la base d'un terme E convenu entre les Parties pouvant varier chaque trimestre. Une facture annuelle de décompte est envoyée au plus tard le 31 janvier de l'année n+1 afin de prendre en compte le terme E applicable aux douze mois de l'année n.

Le DELEGATAIRE réalise mensuellement le calcul du terme E sur la base des factures de d'électricité reçues. Les Parties se réunissent à la fin de chaque trimestre pour faire un point sur les évolutions du terme E et décider de la valeur du terme E à appliquer sur le trimestre suivant.

Frais de raccordement

Les frais de raccordements sont calculés et révisés selon les modalités de l'article 66 « FRAIS DE RACCORDEMENT ».

Pénalités

Les montants des pénalités non proportionnels aux chiffres d'affaires fixés dans l'article 89 « SANCTIONS PECUNIAIRES : LES PENALITES » seront révisés par l'application de l'indice de révision global du terme R22.

Calcul des révisions

Le calcul des variations de prix est communiqué à la COLLECTIVITE lors de chaque facturation avec les justificatifs nécessaires.

Les différents termes sont calculés avec quatre décimales et arrondis au plus près à trois décimales. Les valeurs seront arrondies au-dessus si la décimale à négliger est de cinq. Le calcul est effectué avec les derniers indices publiés.

Si la définition ou la contexture de l'un des paramètres entrant dans les formules d'indexation vient à être modifiée ou si un paramètre cesse d'être publié, de nouveaux paramètres sont introduits d'un commun accord entre la COLLECTIVITE et le DELEGATAIRE, afin de maintenir, conformément aux intentions des parties, la concordance souhaitée entre la tarification et les conditions économiques. »

L'annexe 10 « Règlement de service » est modifiée en conséquence.

ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR ET EFFETS DU PRÉSENT AVENANT

Les dispositions du présent Avenant n°4 au Contrat prennent effet à la date de sa notification au DELEGATAIRE par la COLLECTIVITE.

Les autres clauses du Contrat demeurent inchangées.

ARTICLE 5 – MODIFICATION ET COMPLETUDE DES ANNEXES DU CONTRAT

Les annexes suivantes du Contrat modifiées en application du présent avenant sont jointes au présent Avenant n°4 :

Annexe 10 : Règlement de service

Annexe 12 : Avenant n°1 à la convention de fourniture de chaleur Valor Béarn

Le Contrat est complété de l'annexe suivante :

Annexe 28 : Dossier des Ouvrages Exécutés du branchement du Foirail

Fait à Pau, le

En deux (2) exemplaires originaux.

POUR LE DELEGATAIRE

POUR LA COLLECTIVITE

Patrick LALANNE

Président de la Société PAU BEARN
PYRENEES ENERGIES SERVICES

François BAYROU

Président de la CA Pau Béarn Pyrénées

Avenant n°4 - Contrat de concession réseau de chaleur CAPBP

Avenant n°4 - Contrat de concession réseau de chaleur CAPBP

**RESEAU DE CHALEUR de
LA COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

REGLEMENT DE SERVICE

CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES

En vertu du contrat de concession (ci-après désigné « le Contrat ») pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées intervenu le 29/04/2019 entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en qualité d'Autorité Déléguante (ci-après désignée la « COLLECTIVITE »), et la société dédiée Pau Béarn Pyrénées Energies Services, cette dernière assure la production et la distribution de chaleur du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et prend la qualité de «Délégataire» pour l'exécution du présent règlement, qui a reçu son agrément.

ARTICLE 1. OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le raccordement des Abonnés au service de production et de distribution publique de chaleur de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Il est établi en conformité avec les dispositions du Contrat susvisé, dont les Abonnés ont la faculté de prendre connaissance dans les lieux suivants :

- Guichet d'accès aux documents administratifs de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- au siège du Déléguataire

Société Pau Béarn Pyrénées Energies Services située 18 rue Thomas Edison à Canéjan (33612)

Le règlement du service est remis à l'Abonné lors de la conclusion de la police d'abonnement.

ARTICLE 2. PRINCIPES GENERAUX DU SERVICE ET DEFINITIONS

Le Déléguataire est chargé d'exploiter, à ses risques et périls, le service de production, de transport et de distribution de chaleur. Il assure la construction, la gestion et l'exploitation des ouvrages y afférents et, en conséquence, la sécurité, le bon fonctionnement, l'entretien, la réparation et le renouvellement de ces ouvrages. Les ouvrages du service, appelés aussi installations primaires comprennent :

- les ouvrages de production de chaleur et le cas échéant de récupération de chaleur
- les ouvrages de transport et de distribution comportant :
 - a) le réseau de distribution publique (y compris génie civil),
 - b) le branchement depuis le réseau jusqu'au poste d'échange,
 - c) le poste d'échange, avec ses vannes d'isolement et régulation,
 - d) le dispositif de comptage de l'énergie calorifique livrée,

Les ouvrages c) et d) sont établis dans un local, appelé poste de livraison qui est mis gratuitement à la disposition du service par l'Abonné. Les ouvrages d) peuvent également être dans les locaux communs dans le cas où le bâtiment dispose d'un compteur spécifique par appartement.

Les installations d'utilisation ou de répartition de la chaleur appelées aussi installations secondaires, ne font pas partie des ouvrages du service. Elles sont établies et entretenues par l'Abonné et à sa charge. Le Délégué peut contrôler sur plan et sur place, et sans que sa responsabilité soit engagée, la réalisation de tous les éléments en contact avec le fluide primaire. Il peut refuser le raccordement ou la mise en service en cas de non-conformité avec la réglementation, avec les règles et normes notamment de sécurité, préalablement portées à la connaissance de l'Abonné.

ARTICLE 3. MODALITES DE FOURNITURE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

Tout Abonné éventuel désireux d'être alimenté en énergie calorifique doit souscrire auprès du Délégué de distribution d'énergie une « police d'abonnement » dont le modèle figure en annexe au présent règlement de service.

En signant la police d'abonnement, l'Abonné est soumis aux dispositions du présent règlement et aux modifications ultérieures qui pourraient lui être apportées selon la procédure prévue à l'Article 26 ci-après.

Le présent règlement est annexé à la police d'abonnement et en constitue les conditions générales.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE

Le Délégué est tenu de fournir, aux conditions du présent règlement de service à l'Abonné qui accepte, l'énergie nécessaire à l'alimentation de l'installation désignée, dans la limite de la puissance souscrite, de la capacité des installations et aux conditions particulières définies dans la police d'abonnement.

Conformément aux dispositions de l'article 59.3 du Contrat :

- Est considéré comme retard de fourniture le défaut, pendant plus d'une journée après la demande écrite formulée par un ou plusieurs Abonnés, de remise en route de la distribution de chaleur à un ou plusieurs postes de livraison au début ou en cours de la saison de chauffage.
- Est considérée comme interruption de fourniture :
 - l'absence constatée pendant plus de quatre (4) heures de la fourniture de chaleur à un poste de livraison.
 - ou l'insuffisance dans la fourniture de chaleur ne permettant de satisfaire, pendant plus de quatre (4) heures ou plus, que moins de 50% de la puissance souscrite.
- Est considérée comme insuffisance le fait de ne disposer à un poste de livraison pendant plus de quatre (4) heures, que d'une puissance comprise entre 50 et 95% de la puissance souscrite dans la police d'abonnement. Toutefois, la fourniture ne sera pas considérée comme insuffisante si, compte tenu de la température extérieure ; les besoins sont inférieurs aux puissances fournies, en particulier si une règle de correspondance avec la température extérieure est fixée et si cette règle est observée.

CHAPITRE II CONDITIONS DE LIVRAISON DE L'ENERGIE

ARTICLE 5. CONDITIONS TECHNIQUES DE LIVRAISON DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

5.1. Installations primaires

La chaleur est fournie dans les locaux mis à la disposition du Délégué par les Abonnés. Ces locaux sont appelés postes de livraison. Ils appartiennent aux Abonnés qui doivent les maintenir clos, couverts et conformes à la réglementation en vigueur.

La chaleur est obtenue par échange entre un fluide circulant dans les installations primaires dont le Délégué est responsable, dit fluide primaire, et le fluide alimentant les installations des immeubles, dit fluide secondaire, dont l'Abonné conserve la responsabilité. Elle est livrée dans les conditions générales fixées à la police d'abonnement. La température maximale du fluide secondaire est de 90°C pour la température extérieure de base (-5°C).

L'Abonné est responsable du fluide secondaire.

Les conditions particulières de fourniture sont précisées dans la police d'abonnement.

5.2. Installations secondaires

A partir du point de livraison, les installations sont dites "secondaires" et sont la propriété de l'Abonné. Elles sont réalisées, exploitées et entretenues par celui-ci, à ses frais et sous sa responsabilité. Elles doivent être construites suivant les règles de l'art et répondre aux normes de sécurité en vigueur. Elles ne doivent en aucune façon risquer d'être une cause de trouble ou de danger pour le fonctionnement du primaire.

Le Délégué est habilité à s'assurer qu'il en est bien ainsi et à subordonner la fourniture de fluide aux mises en ordre éventuellement nécessaires pour faire cesser les causes de danger ou de perturbation. L'Abonné déclare, à ce sujet, avoir souscrit une police d'assurances garantissant sa responsabilité civile du fait des installations secondaires et de leur exploitation.

En ce qui concerne le chauffage proprement dit et afin d'éviter les risques de vaporisation, l'installation secondaire doit être prévue de telle sorte qu'il y ait toujours à travers la partie secondaire de l'échangeur un débit minimal qui se situera au voisinage de 5 % du débit maximal.

5.3. Limites de fourniture

Electricité :

- Les raccordements électriques des installations du "primaire" sont à la charge du Délégataire à partir de l'arrivée du courant en un point quelconque de la sous-station, l'arrivée de courant étant à la charge de l'Abonné.

Néanmoins, dans le cas où le Délégataire installerait des équipements gros consommateur ou dont le raccordement serait spécifique, il lui appartient de prévoir à la fois le raccordement et l'arrivée du courant.

Chauffage :

- 2 brides, entrée et sortie échangeur, côté secondaire, dans le cas des sous-stations d'échange (isolement, régulation et sécurité côté primaire sont compris dans les prestations du Délégataire, de même que le comptage).

ARTICLE 6. CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

6.1. Périodes de fournitures

Les dates de début et de fin de saison de chauffage, période au cours de laquelle le Délégataire doit être en mesure de fournir la chaleur nécessaire au chauffage dans les quarante-huit heures suivant la demande écrite de l'Abonné, sont les suivantes :

- début de la saison de chauffage : 15 septembre
- fin de la saison de chauffage : 15 mai

Les dates respectives de début et de fin de la période effective de chauffage sont fixées par l'Abonné avec un préavis minimum de quarante-huit (48) heures sur demande écrite, ces dates se situant à l'intérieur de la saison de chauffage.

Si un Abonné demande des garanties de fournitures en dehors de la saison de chauffage, le Délégataire est tenu de les accorder aux conditions prévues et fixées par sa police d'abonnement, sauf en cas d'impossibilité technique (travaux d'entretien programmés par exemple).

6.2. Travaux d'entretien courant

Ces travaux sont exécutés, sauf dérogation accordée par la COLLECTIVITE, en dehors de la saison de chauffage, ou pendant cette période à la condition qu'il n'en résulte aucune perturbation pour le service des Abonnés.

6.3. Travaux de gros entretien, de renouvellement et d'extension

Tous travaux programmables de gros entretien, de renouvellement et d'extension nécessitant la mise hors service des ouvrages sont exécutés en dehors de la saison de chauffage ou pendant cette période à la condition qu'il n'en résulte aucune perturbation pour le service des Abonnés.

La période et la durée d'exécution de ces travaux sont fixées par le Délégué après accord de la COLLECTIVITE pour les interruptions de livraison de plus de quatre (4) heures. Les dates sont communiquées aux Abonnés, et par avis collectifs aux usagers concernés, avec un préavis minimal de dix (10) jours.

ARTICLE 7. CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE

7.1. Arrêts d'urgence

Dans les circonstances exigeant une interruption immédiate, le Délégué doit prendre d'urgence les mesures nécessaires. Il en avise sans délai la COLLECTIVITE, les Abonnés concernés, et, par avis collectifs, les usagers concernés.

7.2. Autres cas d'interruption de fourniture

Le Délégué a le droit, après en avoir avisé la COLLECTIVITE, de suspendre la fourniture de chaleur à tout Abonné dont les installations seraient une cause de perturbation pour les ouvrages du service. En cas de danger, il intervient sans délai pour prendre toutes les mesures de sauvegarde mais doit prévenir immédiatement la COLLECTIVITE, l'Abonné et, par avis collectif, les usagers concernés. Le Délégué rend compte à la COLLECTIVITE dans les vingt-quatre (24) heures avec les justifications nécessaires.

Une telle suspension de fourniture de chaleur sera également possible en cas de défaut de paiement des factures par un Abonné, après information préalable de la COLLECTIVITE.

ARTICLE 8. CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU BRANCHEMENT ET DU POSTE DE LIVRAISON

Branchement : Le branchement est l'ouvrage par lequel les installations de chauffage d'un Abonné sont raccordées à une canalisation de distribution publique. Il est délimité, côté Abonné à la bride aval de la première vanne d'isolement rencontrée par le fluide qui l'alimente, et à la bride amont de la dernière vanne d'isolement rencontrée par le fluide qu'il renvoie au réseau.

Il est entretenu et renouvelé par le Délégué à ses frais et fait partie intégrante de la délégation.

Postes de livraison avec échangeur : Les ouvrages du circuit primaire situés en aval du branchement et dans la propriété de l'Abonné (tuyauteries de liaison intérieure, régulation primaire, comptage, échangeur jusqu'aux brides secondaires comprises) sont établis, entretenus et renouvelés par le Délégué dans les mêmes conditions que les branchements.

Un schéma des limites de prestations entre l'Abonné et le Délégué sera joint à la police d'abonnement.

Le local « sous-station » devra être conforme aux règles en vigueur. L'Abonné doit maintenir ce local à disposition du Délégué et en assurer l'entretien limité au clos et couvert, ainsi que des évacuations d'eau.

Les agents du Délégué ont accès à tout instant aux postes de livraison. À cet effet, les serrures placées aux portes des postes de livraison sont d'un modèle permettant au Délégué l'utilisation d'un passe-partout, cette charge incombant au Délégué.

ARTICLE 9. MESURES ET CONTRÔLES

9.1. Compteurs d'énergie calorifique

La quantité d'énergie calorifique consommée par l'Abonné, ainsi que la puissance instantanée sous laquelle cette énergie est fournie, sont mesurées par des compteurs.

Les compteurs d'énergie sont posés sur les canalisations de retour de chauffage du circuit primaire au plus près des échangeurs, permettant un accès facile aux agents du Délégué.

Les compteurs et appareils de mesure sont fournis, posés, entretenus et renouvelés par le Délégué. Ils sont plombés par un organisme agréé à cet effet par le service des instruments de mesure.

En cas de modification de la puissance souscrite, les compteurs devront, si nécessaire, être modifiés ou remplacés par d'autres compteurs de calibre et de type adaptés. Ces travaux et fournitures seront à la charge de l'Abonné.

Le Délégué procédera à la vérification des compteurs aussi souvent qu'il le jugera utile, sans frais pour l'Abonné. Au minimum, le Délégué réalisera un contrôle tous les ans de l'intégrateur et des sondes et tous les cinq ans pour le mesureur, contrôles qui devront donner lieu à l'établissement d'un certificat par un organisme agréé. L'Abonné aura toujours le droit de demander la vérification des compteurs suivant les principes définis ci-dessous.

9.2. Contrôles

L'Abonné peut demander à tout moment la vérification d'un compteur au Laboratoire National d'Essai, à un organisme agréé par ce dernier ou à un organisme accrédité COFRAC. Les frais entraînés par cette vérification sont à la charge de l'Abonné si le compteur est conforme et dans le cas contraire, à la charge du Délégué.

Dans tous les cas, un compteur est considéré comme inexact lorsqu'il présente des erreurs de mesurage supérieures aux erreurs maximales tolérées fixées par le Décret n° 2016-769 du 9 juin 2016 relatif aux instruments de mesure et l'arrêté du 16 mai 2006 fixant les modalités d'application pour les compteurs d'énergie thermique.

Tout compteur inexact est remplacé par un compteur vérifié et conforme, un (1) mois à compter du constat de défaillance.

Pendant la période où un compteur aura donné des indications erronées, le Délégué remplacera ces indications par le nombre théorique de kilowattheures de la façon suivante :

- **Pour le chauffage :**

$$C_e C_r \frac{DJ}{DJ}$$

Formule dans laquelle :

- Ce = Consommation estimée pour la période où les consommations n'auront pu être retenues.
- Cr = Consommation de référence précédente où les indications de compteur ont été reconnues exactes.
- Cette référence sera la saison de chauffage dans le cas où le compteur n'aurait pas été reconnu défaillant ou le même Mois de la saison de chauffage précédente si la saison de chauffage ne peut être prise en compte.
- S'il n'y a pas de référence précédente, le premier Mois entier suivant la remise en état du compteur sera pris en compte.

- DJUr = Nombre de degrés Jour unifié par Météoclim à la station de Pau pour la période de référence ci-dessus.
- DJU = Nombre de degrés Jour unifié par Météoclim à la station de Pau pour la période estimée.

○ **Pour les autres usages (ECS, chaleur process, ...)** :

La consommation théorique (MWh) sera calculée par comparaison avec la période (ou par une période jugée équivalente, compte tenu de ces autres usages thermiques) qui suit la réparation du compteur.

En attendant la facturation définitive, une facturation provisoire égale à celle d'une précédente période équivalente sera établie.

La valeur rectifiée du comptage de l'énergie calculée sera prise en compte dans la facturation définitive.

Lorsque les frais de contrôle sont à la charge de l'Abonné, ils lui sont facturés par le Délégué comme suit:

Frais de contrôle : = 350 € HT par compteur d'énergie thermique en sous-station,

Ce montant s'entend en valeur au 01/07/2018 et sera actualisé à la date effective du contrôle par application de la formule d'indexation relative au terme tarifaire R22

ARTICLE 10. CHOIX DES PUISSANCES SOUSCRITES

La puissance souscrite pour le chauffage et/ou le réchauffage de l'eau sanitaire précisée dans la police d'abonnement est la puissance calorifique maximale que le DELEGATAIRE est tenu de mettre à la disposition de l'Abonné.
Elle ne peut être supérieure à la puissance du poste de livraison de l'Abonné.

Les puissances souscrites figurant dans la police d'abonnement sont exprimées en kW.

Pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, elle est égale ou supérieure au produit :

- de la puissance calorifique maximale en service continu, somme des besoins calorifiques de chauffage des bâtiments de l'Abonné et d'eau chaude sanitaire de l'utilisateur, des pertes internes de distribution et des pertes particulières éventuellement liées au mode de chauffage choisi, calculée pour une température extérieure de base de -5°C,

La puissance calorifique de chauffage est déterminée par la formule suivante :

$$Puissance\ chauffage = \frac{consommation \times (T^{\circ}consigne - T^{\circ}extérieure)}{intermittence \times 24 \times DJU}$$

Avec :

- Consommation utile de chauffage sur la période de chauffage,

- Le nombre de DJU sur la période de chauffage,
 - T° extérieure = -5°C,
 - T° consigne = 18°C,
 - Coefficient d'intermittence suivant la typologie des bâtiments (logement, tertiaire, santé, piscine, etc.).
- par un coefficient de surpuissance pour remise en température après baisse ou arrêt du chauffage. Ce coefficient de surpuissance nécessaire sera pris égal à 1,10 pour les immeubles à usage principal d'habitation et à 1,20 pour les immeubles tertiaires.

L'Abonné peut limiter sa puissance souscrite à celle des locaux en service pour tenir compte de l'échelonnement dans l'édification et la mise en service des bâtiments.

ARTICLE 11. MODIFICATION DES PUISSANCES SOUSCRITES

L'Abonné peut demander la modification (en plus ou en moins) de sa puissance souscrite en fonction de l'évolution de ses besoins, après vérification de la puissance souscrite telle que prévue à l'article 12, dans les cas exhaustifs suivants :

- agrandissement des locaux
- fermeture des bâtiments
- travaux ou mesures d'économie d'énergie tels que définis selon procédure détaillée ci-après

Dans ces cas, il détermine sa demande de nouvelle puissance souscrite sur la base d'un calcul effectué conformément aux dispositions de l'Article 10. Le cas échéant, l'Abonné peut demander qu'un essai contradictoire soit effectué selon les modalités définies à l'Article 12 ci-après, les frais de cet essai sont alors à la charge de l'Abonné.

Si la puissance ainsi déterminée est inférieure ou supérieure de plus de 4% à la puissance initialement souscrite, elle donne lieu à minoration ou majoration de la puissance souscrite dès la facturation qui suit le mois au cours duquel l'essai a été réalisé. Sinon, la police en cours est maintenue.

Toute modification entraîne l'application de la nouvelle puissance souscrite pendant une durée minimale d'un (1) an.

Cas spécifique des travaux d'économie d'énergie tels que définis à l'article 56 du Contrat :

Dans le cadre de travaux d'isolation et d'amélioration de la performance thermique d'un bâtiment, le Délégué est tenu de pratiquer un abattement plafonné à 40% de la puissance souscrite lorsque l'Abonné fait réaliser des travaux d'isolation et d'amélioration de la performance thermique du bâtiment entraînant une baisse de consommation supérieure à 10% de la moyenne des trois années précédentes.

La baisse prévisionnelle des consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire doit être attestée par une étude réalisée par un bureau d'études spécialisé, dont les calculs thermiques auront été réalisés par un logiciel agréé.

Le Délégué et l'Abonné se mettent d'accord sur ces bases, sur la nouvelle puissance souscrite provisoire, qui sera mise en application dès la fin des travaux attestée par la transmission des procès-verbaux de réception, pour une période probatoire d'un an, permettant de vérifier l'adéquation des puissances aux besoins réels mesurés. A l'issue de la période probatoire, le Délégué prend contact dans les trois (3) mois avec l'Abonné afin d'arrêter la puissance souscrite définitive.

Si la puissance souscrite définitive est différente de la puissance souscrite provisoire, elle s'applique avec effet rétroactif depuis la date d'application de la puissance souscrite provisoire.

Pour bénéficier de ces dispositions, l'Abonné adresse une demande motivée au Délégué précisant la nature des travaux réalisés et l'économie d'énergie devant en résulter.

A l'issue de travaux de réhabilitation énergétique de ses bâtiments et/ou de rénovation des installations secondaires, y compris les sous-stations, qui sont liées à ses bâtiments constituant des travaux d'économie d'énergie, reconnus comme tels au sens de la législation en vigueur, l'Abonné est en droit de demander au Délégué le réajustement de sa puissance souscrite inscrite dans sa police d'abonnement.

Sous réserve de présentation par le demandeur d'éléments justificatifs tels qu'une étude thermique réalisée par un tiers selon une méthode réglementaire, le Délégué dispose d'un délai de trois (3) Mois pour statuer sur la demande de l'Abonné.

Dans le cas où la nouvelle puissance nécessaire au bâtiment réhabilité diffère de plus de 10% par rapport à la puissance souscrite dans la police d'abonnement, un réajustement sera réalisé par le Délégué. La police d'abonnement liant les parties sera modifiée par voie d'avenant afin de retranscrire les nouvelles puissances souscrites par l'Abonné.

Pour une même police d'abonnement, un délai de deux (2) ans est fixé avant le dépôt d'une nouvelle demande de renégociation de la puissance souscrite dans le cadre de travaux d'économie d'énergie tel que visé ci-dessus.

ARTICLE 12. ESSAIS CONTRADICTOIRES

Un contrôle contradictoire peut être demandé :

- par l'Abonné, s'il estime ne pas disposer de la puissance qu'il a souscrite,
- par l'Abonné, s'il désire diminuer sa puissance souscrite,
- par le DELEGATAIRE, s'il estime que l'abonné appelle davantage de puissance que la puissance souscrite.

Pour cet essai effectué dans les conditions précisées au fascicule C.C.O. du C.C.T.G. de travaux applicables aux travaux de génie climatique, il est installé à titre provisoire sur le poste de l'abonné, un enregistreur en continu des puissances délivrées par le fluide primaire. A défaut, on relèvera les indications du compteur d'énergie cumulées pendant des périodes de dix (10) minutes, d'où l'on déduira la moyenne délivrée pendant chacune de ces périodes.

Ces relevés seront effectués pendant une durée qui ne pourra être inférieure à 24 heures consécutives et serviront à déterminer la puissance maximale appelée dans les conditions de l'essai. On calculera, à partir de cette mesure, la puissance maximale en service continu appelée lorsque la température extérieure de base est atteinte, et on la majorera d'un coefficient de surpuissance contractuel pour obtenir la puissance souscrite.

a) Pour les vérifications à la demande de l'Abonné, si la puissance ainsi déterminée est conforme (+/-4%) ou supérieure à celle fixée à la demande d'abonnement, les frais entraînés sont à la charge de l'abonné, et dans le cas contraire, à la charge du DELEGATAIRE.

Le montant forfaitaire d'une vérification d'une puissance souscrite s'élève à 350 €HT. Ce montant est révisé selon l'indexation du R22.

b) Pour les vérifications à la demande du DELEGATAIRE, si la puissance ainsi déterminée est supérieure de plus de 4% à la puissance souscrite, les frais entraînés sont à la charge de l'abonné et le DELEGATAIRE peut demander :

- soit que l'abonné réduise sa puissance absorbée à la puissance souscrite, par des dispositions contrôlables,
- soit qu'il ajuste sa puissance souscrite à la valeur effectivement constatée ou calculée.

Si la puissance est conforme (+/-4%) ou inférieure à la puissance souscrite, les frais sont à la charge du DELEGATAIRE.

c) Dans tous les cas, si la puissance ainsi déterminée est inférieure ou supérieure à la puissance souscrite de plus de 4%, la puissance d'abonnement est rectifiée en conséquence et la nouvelle valeur est prise en compte dans la facturation à partir de la date de l'essai.

En tout état de cause, un délai minimal de 3 ans doit être maintenu entre deux révisions de la puissance souscrite d'un Abonné (hors période de travaux spécifique).

ARTICLE 13. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES ABONNES

À partir du point de livraison, les installations sont dites « secondaires » et sont propriété de l'Abonné.

L'Abonné a la charge et la responsabilité de ses propres installations, dites secondaires, à partir de l'échangeur : robinetteries, appareils de contrôle, de régulation et de sécurité, vase d'expansion, soupapes, pompe de relevage des eaux, appareillages électriques, éclairage, canalisations de distributions, matériels de distribution et appareils d'émission calorifique, etc...

Le local du poste de livraison (sous-station) est mis gratuitement à la disposition du Délégué par l'Abonné qui en assure en permanence le clos et le couvert.

En outre, l'Abonné assure à ses frais et sous sa responsabilité :

- le fonctionnement, l'entretien, le renouvellement et la mise en conformité des installations autres que les installations primaires ;
- la fourniture de l'électricité nécessaire au fonctionnement du poste de livraison, à son éclairage et au fonctionnement des installations secondaires ;
- la fourniture et le traitement éventuel de l'eau froide nécessaire à l'alimentation et au fonctionnement des installations secondaires ainsi qu'à la production d'eau chaude sanitaire dans le cas d'une production par le Délégué ;
- dans les bâtiments, le réglage, le contrôle, la sécurité ainsi que la conduite et l'entretien complet des installations secondaires.

L'Abonné s'assure que le réglage et le fonctionnement de ses installations ne perturbe pas le fonctionnement du fluide primaire.

L'Abonné et le Délégué sont respectivement responsables de tous les actes exécutés par leur personnel dans la sous-station.

Il est spécifié que l'Abonné s'interdit toute manœuvre ou toute intervention sur les installations primaires. Toute utilisation directe ou puisage du fluide primaire, par l'Abonné, est formellement interdite.

Le Délégué est responsable des désordres dans les installations intérieures de l'Abonné, directement provoqués par ses manœuvres ou négligences, et notamment des dommages qui peuvent résulter de l'ébullition du fluide secondaire, à l'exclusion de dommages dus à une défectuosité des installations secondaires et/ou à une négligence de l'Abonné.

L'Abonné rendra le Poste de Livraison accessible au personnel du Délégué, en toute sécurité.

Le Délégué se réserve le droit, en cas de carence d'un Abonné dans ses obligations contractuelles, après en avoir avisé la COLLECTIVITE et l'Abonné concerné, de suspendre la fourniture de chaleur à tout Abonné dont les installations propres seraient une cause de perturbation pour les installations primaires, après avis collectif affiché à l'intention des usagers concernés. Dans ce but, les agents du Délégué auront à tout instant libre accès aux Postes de livraison et aux installations primaires chez l'Abonné.

En cas de danger, le Délégué pourra intervenir sans délai pour prendre toute mesure de sauvegarde, mais devra en aviser immédiatement la COLLECTIVITE, les Abonnés concernés, et, par avis collectif, les usagers.

L'avis collectif est l'avertissement écrit apposé dans les parties communes des immeubles ou bâtiments.

CHAPITRE III ABONNEMENTS ET RACCORDEMENTS

ARTICLE 14. DEMANDE D'ABONNEMENT

Les abonnements sont accordés aux propriétaires et usufruitiers de l'immeuble, ainsi qu'aux locataires et occupants de bonne foi, sous réserve que la demande de ces derniers soit contresignée par le propriétaire ou l'usufruitier qui s'en porte garant ou qu'à défaut de cette signature le demandeur constitue un dépôt de garantie qui sera restitué à l'échéance de la police d'abonnement.

Le Délégué est tenu de fournir à tout candidat à l'abonnement remplissant les conditions énoncées au présent règlement, dans un délai qui sera porté à la connaissance du candidat lors de la signature de sa police d'abonnement, la chaleur nécessaire pour le chauffage et le cas échéant la production d'eau chaude sanitaire.

Le Délégué peut surseoir à accorder ou refuser un abonnement ou limiter la puissance souscrite si l'importance de celle-ci nécessite la réalisation d'un renforcement.

Avant de raccorder définitivement un immeuble neuf, le Délégué peut exiger du pétitionnaire la preuve qu'il est en règle avec les règlements d'urbanisme.

ARTICLE 15. OBLIGATION DE RACCORDEMENT

Aucune obligation de raccordement n'est imposée à l'intérieur du périmètre de la délégation. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 47 du Contrat, en cas de stipulations particulières du contrat de cession de leurs terrains et/ou du cahier des charges de cession de terrains, les propriétaires de bâtiments situés à l'intérieur du périmètre défini à l'article 13 du Contrat, peuvent éventuellement être obligés de se raccorder au réseau de distribution et réserver au Délégué l'achat de la chaleur nécessaire au chauffage de leurs bâtiments et, éventuellement, ou à la production de l'ECS.

En cas de classement de tout ou partie du réseau en cours de contrat et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives au classement des réseaux, les propriétaires d'installations thermiques concernés sont tenus de se raccorder (article 19 du Contrat).

La COLLECTIVITE informe les Abonnés intéressés par cette obligation pour leurs installations nouvelles et existantes, sur proposition du Délégué et après négociation des conditions financières.

ARTICLE 16. REGLES GENERALES CONCERNANT LES ABONNÉS RACCORDÉS

En raison du mode de financement retenu pour la réalisation des équipements du service, les abonnements sont conclus pour une durée de douze (12) ans, ou pour la durée résiduelle du présent contrat si le raccordement intervient durant les douze (12) dernières années du Contrat.

Six (6) mois au moins avant l'arrivée à échéance de la police d'abonnement, le Délégué informe l'Abonné par lettre recommandée avec accusé de réception, de la faculté qui lui est offerte de ne pas reconduire ledit abonnement. A défaut de résiliation avant la date d'échéance de l'abonnement, l'abonnement se renouvelle par tacite reconduction par période de six (6) ans et ce jusqu'à l'arrivée à échéance du Contrat .

La durée totale de l'abonnement ne pourra excéder la durée du Contrat.

En cas de résiliation de sa police d'abonnement avant son échéance ou de diminution de sa puissance souscrite non justifiée conformément aux dispositions du présent règlement de service, l'Abonné verse au Délégué une indemnité pour les années restant à courir jusqu'à l'échéance de sa police d'abonnement égale à :

Indemnité = $R24 \times PS \times Da$, avec les facteurs suivants :

- R24, redevance unitaire annuelle relative à l'amortissement des investissements applicable à l'Abonné (valeur à la date de résiliation ou de diminution de la puissance souscrite),
- PS, puissance souscrite de l'Abonné (ou baisse de la puissance souscrite)
- Da, durée en années (prorata temporis de la date de résiliation à l'échéance de la police d'abonnement).

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, l'Abonné doit indemniser le Délégué pour les dépenses qui lui auront été utiles.

Lors de la cessation de l'abonnement, le branchement est fermé et le compteur peut être enlevé. Les frais attachés à cette résiliation sont à la charge de l'Abonné et s'établissent comme suit :

- Frais de fermeture : = 350 € HT par abonnement et sous-station.
- Frais de démantèlement des installations : le démantèlement des installations relève de la compétence exclusive du Délégué. Pour le cas où l'Abonné requiert le démantèlement des installations primaires situées en sous-station, il en supportera les frais correspondants.

Ces montants s'entendent en valeur au 01/07/2018 et seront actualisés à la date effective de fermeture pour les frais de fermeture et à la date de réception des travaux de démantèlement pour les frais les concernant par application de la formule d'indexation relative au terme tarifaire R22.

Les abonnements sont cessibles à un tiers à toute époque de l'année, moyennant information préalable du Déléataire avec un préavis de un (1) mois, l'Abonné s'engageant à imposer l'observation des clauses de la police d'abonnement à toute personne ou société qui se substituerait.

L'ancien Abonné, ou dans le cas d'un décès, ses héritiers ou ayant droits, restent responsables vis-à-vis du Déléataire de toutes sommes dues en vertu de l'abonnement initial.

ARTICLE 17. TARIFICATION

Le Déléataire est autorisé à vendre l'énergie calorifique aux Abonnés, aux tarifs de base ci-après, auxquels s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée. Sont déjà comprises toutes les autres taxes locales, parafiscales, droits et redevances à l'Autorité.

Les Abonnés sont soumis à une tarification binôme : le tarif de base est composé de deux éléments R1 et R2, représentant chacun une partie des prestations.

La valeur de base R du prix de vente de l'énergie calorifique aux Abonnés est déterminée par la formule :

$R = (R1) \times \text{nombre de MWh consommés par l'Abonné} + (R2) \times \text{puissance souscrite par l'Abonné en kW}$

Le prix R est donc composé de :

A. Un élément proportionnel (R1) tenant compte notamment du coût des énergies primaires, quant à leur nature, quantité et qualité, pour assurer la fourniture de l'énergie devant satisfaire au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau sanitaire.

B. Un élément fixe (R2) représentant la somme des coûts suivants :

- o le coût de l'énergie électrique utilisée à des fins mécaniques pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie : terme R21,
- o le coût des prestations de conduite, des prestations de petit entretien, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires, y compris impôts et taxes, redevances pour occupation du domaine public du Déléant et des autres personnes publiques ainsi que celles mentionnées dans les conventions de servitude ou de mise à disposition, redevances pour frais de gestion et de contrôle : terme R22,
- o le coût des prestations de gros entretien et de renouvellement du matériel : terme R23,
- o les charges financières liées à la réalisation des ouvrages : terme R24,
- o subventions : terme R25

Les tarifs des redevances perçues auprès des Abonnés sont fixés, à la date du 01/07/2018, dans les conditions et aux montants ci-après définis.

Terme R1 :

R1 est exprimé en Euros HT/MWh

Pour chaque combustible utilisé pour la production de chaleur, est défini un terme R1, qui est complété par un indice, et auquel est affecté un coefficient de proportionnalité :

$$R1 = a.R1_{UVE} + b. R1_{\text{Chaufferie Biomasse}} + c.R1_{GAZ} \quad \text{Avec } a + b + c = 1$$

Avec :

- R1_{UVE} : Prix du MWh livré en poste de livraison produit à partir de la captation du réseau Valor Béarn,
- R1_{Chaufferie Biomasse} : Prix du MWh livré en poste de livraison produit à partir de la Chaufferie Biomasse.
- R1_{GAZ} : Prix du MWh de gaz utilisé dans le mix énergétique pour la production de chaleur.

Les éléments constitutifs de la valeur de base du R1 ont les valeurs suivantes connues à la date du 1^{er} juillet 2018 :

	Coefficient (%)	Tarif (€ HT/MWh)
R1 _{UVE}	a = 49,3%	20,60 € HT/MWh
R1 _{Chaufferie Biomasse}	b = 25,3%	33,19 € HT/MWh
R1 _{GAZ}	c = 25,4%	59,75 € HT/MWh
R1		33,73 € HT/MWh

Le DELEGATAIRE est engagé sur ces proportions de manière ferme.

Les mégawattheures consommés par chaque abonné sont mesurés grâce aux compteurs d'énergie calorifique installés dans chaque poste de livraison.

Terme R2 :

R2 est exprimé en Euros HT/kW, élément fixe de la facture représentant la somme des coûts suivants :

$$R2 = R21 + R22 + R23 + R24 + R25$$

Avec :

- R21 : le coût de l'énergie électrique utilisée à des fins mécaniques pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie,

- R22 : le coût des prestations de conduite, des prestations de petit entretien, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
- R23 : le coût des prestations de gros entretien et de renouvellement du matériel,
- R24 : les charges liées à l'amortissement des ouvrages de la délégation et des frais financiers associés,
- R25 : Aides ou subventions mobilisables.

Pour l'application du terme R2, on distingue deux (2) familles d'Abonnés :

- L'ensemble des Abonnés à l'exception de la 2^e famille ci-dessous,
- Les Abonnés d'une puissance souscrite supérieure à 3.000 kW délestables, c'est-à-dire qui assurent l'exploitation et la gestion de leurs chaufferies existantes et qui ne nécessitent donc pas une fourniture en continu du réseau de chaleur. Ces Abonnés sont dits « délestables ».

Les éléments constitutifs de la valeur de base du R2 ont les valeurs suivantes connues à la date du 1^{er} juillet 2018 :

	Tarif pour l'ensemble des Abonnés hors seconde famille (€ HT/kW)	Tarif pour les Abonnés de la seconde famille « délestables » (€ HT/kW)
R21	3,65 € HT/kW	3,65 € HT/kW
R22	23,23 € HT/kW	21,82 € HT/kW
R23	7,54 € HT/kW	3,54 € HT/kW
R24 (fixe)	36,92 € HT/kW	36,92 € HT/kW
R25 (fixe)	-14,71 € HT/kW	-14,71 € HT/kW
R2	56,63 € HT/kW	51,22 € HT/kW

Le terme R25 sera ajusté selon la formule suivante :

$$R25 = - 0,0015787 \times \text{Sub.DSP} + 21,91$$

Avec Sub.DSP : montant total de subventions réellement perçu par le DELEGATAIRE pour le Projet, hors Tronçon de Transport, en k€ HT.

ARTICLE 18. INDEXATION DES TARIFS ET REDEVANCES

Les éléments figurant dans les prix et tarifs indiqués à l'Article 17 ci-dessus sont indexés élément par élément, selon les formules suivantes :

18.1. Élément tarifaire proportionnel R1

$$R1 = a.R1_{UVE} + b.R1_{\text{Chaufferie Biomasse}} + c.R1_{\text{GAZ}}$$

a, b et c sont les valeurs du tableau de l'Article 17.

Cet élément est révisé mensuellement suivant les formules suivantes :

Prix unitaire de la chaleur produite à partir de l'énergie UVE :

$$R1_{UVE} = R1_{UVE0} \times \left(0,20 + 0,40 \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0} + 0,20 \times \frac{PRIVEN-BE0000}{PRIVEN-BE0000_0} + 0,20 \times \frac{D0000_n}{D0000_0} \right)$$

Avec :

- $R1_{UVE0}$: Valeur de $R1_{UVE}$ au 01/07/2018, mentionné dans les tableaux de l'Article 17,
- $ICHT-IME$: dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $ICHT-IME_0$: Dernière valeur connue de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » au 01/07/2018 : 120,2 (janvier 2018),
- $PRIVEN - BE0000$: dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « prix de vente industriels – indices de prix de production base 100 2015 – Principaux agrégats 2015 – Ensemble de l'industrie »* publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $PRIVEN - BE0000_0$: Dernière valeur connue de l'indice « prix de vente industriels – indices de prix de production base 100 2015 – Principaux agrégats 2015 – Ensemble de l'industrie » au 01/07/2018 : 103,5 (Mai 2018).
- $D0000_n$: Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice mensuel IPP 2015 de prix de production de l'industrie française pour le marché français (Prix de marché) – Électricité, gaz, vapeur et air conditionné** publié au Moniteur des Travaux Publics,
- $D0000_0$: Dernière valeur connue de l'indice mensuel IPP 2015 de prix de production de l'industrie française pour le marché français (Prix de marché) – Électricité, gaz, vapeur et air conditionné » au 01/07/2018 : 99,8 (Mai 2018).

* L'indice base 100-2010 est supprimé et est remplacé par l'indice $PRIVEN$ IPP base 100-2015 - Principaux agrégats 2015 - Ensemble de l'industrie.

** L'indice base 100-2010 est supprimé et est remplacé par l'indice $PRIVEN$ IPP base 100-2015 - Principaux agrégats 2015 – Électricité, gaz, vapeur et air conditionné.

Prix unitaire de la chaleur produite à partir de la Chaufferie Biomasse :

$$R1_{\text{Chaufferie Biomasse}} = R1_{\text{Chaufferie Biomasse0}} \times \left(0,30 \times \frac{IT}{IT_0} + 0,70 \times \frac{ICEEB PFgg}{ICEEB PFgg_0} \right)$$

Avec :

- $R1_{\text{Chaufferie Biomasse0}}$: Valeur de $R1_{\text{Chaufferie Biomasse}}$ au 01/07/2018, mentionné dans les tableaux de l'Article 17.

- IT : dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice synthétique CNR Régional 40 tonnes (www.cnr.fr),
- IT₀ : Dernière valeur connue de l'indice IT au 01/07/2018 : 135,18,
- ICEEB PFgg : dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice du Centre d'Etudes de l'Economie du Bois, « Plaquette forestière, granulométrie grossière »,
- ICEEB PFgg₀ : Dernière valeur connue de l'indice ICEEB PFgg au 01/07/2018 : 111,3.

Prix unitaire de la chaleur produite à partir de l'appoint :

$$R1_{\text{GAZ}} = R1_{\text{GAZ0}} \times \frac{G}{G_0}$$

Avec :

- R1_{GAZ0} : Valeur de R1_{GAZ} au 01/07/2018, mentionné dans les tableaux de l'Article 17.
- G : Valeur moyenne du coût du gaz naturel sur l'année civile (abonnement ATRT et ATRD, molécule, CTA, TICGN « taux plein », y compris stockage inclus dans l'ATRT) en € HT par MWh PCS, calculé suivant la formule suivante :

$$G = \frac{\text{Somme des totaux des factures gaz de l'année en € HT}}{\text{Somme des quantités de gaz des factures gaz de l'année en MWh PCS}}$$

- G₀ : Valeur du coût du gaz naturel connue au 01/07/2018, soit G₀ = 40,50 € HT/MWh PCS,

Précision sur le calcul du terme G :

Le terme G de l'année n n'est connu qu'au mois de janvier de l'année n+1. La facturation de la chaleur aux Abonnés étant mensuelle, sur chaque mois de l'année n, une facture d'acompte est établie sur la base d'un terme G convenu entre les Parties pouvant varier chaque trimestre. Une facture annuelle de décompte est envoyée au plus tard le 31 janvier de l'année n+1 afin de prendre en compte le terme G applicable aux douze mois de l'année n.

Le DELEGATAIRE réalise mensuellement le calcul du terme G sur la base des factures de gaz reçues. Les Parties se réunissent à la fin de chaque trimestre pour faire un point sur les évolutions du terme G et décider de la valeur du terme G à appliquer sur le trimestre suivant.

18.2. Élément tarifaire fixe R2

$$R2 = R21 + R22 + R23 + R24 + R25$$

Chaque élément constitutif du terme R2 est révisé par application des formules suivantes :

$$R21 = R21_0 \times \frac{E}{E_0}$$

$$R22 = R22_0 \times \left(0,10 + 0,60 \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0} + 0,30 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

$$R23 = R23_0 \times \left(0,10 + 0,90 \times \frac{BT40}{BT40_0} \right)$$

R24 et R25 sont des termes fixes.

Avec :

- R21₀, R22₀, R23₀, R24₀, R25₀ : Valeurs de R21, R22, R23, R24, R25 au 01/07/2018 mentionnées dans les tableaux de l'Article 17,
- E : Valeur moyenne du coût de l'électricité sur l'année civile (abonnement, électron, CTA, TCFE, CSPE réduite à 7,5 € HT / MWh) en € HT par MWh, calculé suivant la formule suivante :

$$E = \frac{\text{Somme des totaux des factures d'électricité de l'année en € HT}}{\text{Somme des quantités d'électricité des factures d'électricité de l'année en MWh}}$$

- E₀ : Valeur du coût de l'électricité connue au 01/07/2018, soit E₀ = 78,55 € HT/MWh (abonnement, électron, CTA, TCFE, CSPE réduite à 7,5 € HT / MWh),
- ICHT-IME : Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- ICHT-IME₀ : Dernière valeur connue de l'indice « Coût horaire du travail - Industries mécaniques et électriques » au 01/07/2018 : 120,2 (Janvier 2018),
- FSD2 : Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Frais et services divers - Modèle de référence n°2 » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- FSD2₀ : Dernière valeur connue de l'indice « Frais et services divers - Modèle de référence n°2 » au 01/07/2018 : 129,3 (Mai 2018),
- BT40 : Dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Bâtiment - Chauffage central (sauf chauffage électrique) » publié au Moniteur des Travaux Publics,
- BT40₀ : Dernière valeur connue de l'indice « Bâtiment - Chauffage central (sauf chauffage électrique) » au 01/07/2018 : 106,7 (Mars 2018).

Précision sur le calcul du terme E

Le terme E de l'année n n'est connu qu'au mois de janvier de l'année n+1. La facturation de la chaleur aux Abonnés étant mensuelle, sur chaque mois de l'année n, une facture d'acompte est établie sur la base d'un terme E convenu entre les Parties pouvant varier chaque trimestre. Une facture annuelle de décompte est envoyée au plus tard le 31 janvier de l'année n+1 afin de prendre en compte le terme E applicable aux douze mois de l'année n.

Le DELEGATAIRE réalise mensuellement le calcul du terme E sur la base des factures de d'électricité reçues. Les Parties se réunissent à la fin de chaque trimestre pour faire un point sur les évolutions du terme E et décider de la valeur du terme E à appliquer sur le trimestre suivant.

ARTICLE 19. FRAIS DE RACCORDEMENT

Les frais de raccordement représentent la participation éventuelle du nouvel Abonné au coût des travaux nécessaires (branchements, postes de livraison et compteurs) à son raccordement au réseau. Les frais sont estimés par application d'un bordereau de prix joint au Contrat (Annexe 16).

Les frais de raccordement comprennent :

- d'une part, les frais de branchement (coûts des branchements, des compteurs et des postes de livraison, tels que définis à l'article 22). Ceux-ci font l'objet d'un devis détaillé qui intègre l'ensemble des coûts visés ci-avant. Ce devis est transmis pour information à la COLLECTIVITE. Le montant ainsi facturé au nouvel Abonné est plafonné aux montants issus de l'application du bordereau de prix joint en annexe 16 du Contrat. Les montants indiqués à ce bordereau de prix sont en valeur hors taxe au 01/07/2018 et sont révisés conformément aux dispositions de l'article 66 du Contrat.
- d'autre part, les droits de raccordement au réseau de distribution principal destiné notamment au financement des éventuels travaux de premier établissement nécessaires à la desserte des Abonnés. Ces droits de raccordement sont facturés au nouvel Abonné en application des dispositions de l'article 66 du Contrat, en date de valeur au 01/07/2018 et actualisés par application de la formule définie à l'article 66 du Contrat.

Il est précisé que :

- le Délégué n'est autorisé à percevoir pour son compte, auprès de tout Abonné, aucun droit de raccordement pour les raccordements qui s'effectueront dans le cadre des investissements de premier établissement, et dans les trois (3) années qui suivent la date de première mise en service du réseau de chauffage urbain.

Au-delà de cette période, le Délégué ne percevra pas de droit de raccordement.

- Les Abonnés identifiés parmi la liste des 169 sous-stations initiales des travaux de premier établissement bénéficient de la gratuité des frais de branchement tels que définis ci-dessus, jusqu'à la date de première mise en service du réseau de chauffage urbain + trois (3) ans. Les autres Abonnés hors liste des 169 sous-stations initiales pourront se voir facturer les frais de branchement tels que définis ci-dessus, après accord de la COLLECTIVITE sur la base d'une étude technique

et financière réalisée dans les conditions de l'article 32 du Contrat « Extension et Branchements », dans le respect de l'équilibre économique initial du Contrat et du principe d'égalité de traitement.

Au-delà de la période de première mise en service du réseau de chauffage urbain + trois (3) ans, tout nouvel Abonné se verra facturé les frais de branchement tels que définis ci-dessus.

ARTICLE 20. PAIEMENT DES EXTENSIONS PARTICULIERES

20.1. Cas de simultanéité des demandes

Lorsque plusieurs riverains demandent simultanément à bénéficier d'une extension contre participation aux dépenses, le Délégué répartira les frais de réalisation entre les futurs Abonnés conformément à l'accord intervenu entre eux.

A défaut d'accord, la part des riverains sera calculée proportionnellement et à pondération égale, aux distances qui séparent l'origine de leur branchement de l'origine de l'extension et à la puissance souscrite par chacun d'eux.

20.2. Cas de demandes postérieures aux travaux

Pendant les dix premières années suivant la mise en service d'une extension particulière, un nouvel Abonné ne pourra être branché sur l'extension que moyennant le versement d'une somme égale à celle qu'il aurait payée lors de l'établissement de la canalisation, diminuée de 1/10ème par année de service de cette canalisation. Cette somme sera partagée et reversée aux Abonnés déjà branchés, proportionnellement à leur participation.

Les frais de raccordement sont déterminés selon la règle générale définie à l'Article 19 ci-dessus.

Il n'existe pas d'extensions particulières en cas d'application d'une obligation de raccordement en réseau classé.

CHAPITRE IV MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS DUES

ARTICLE 21. FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

21.1. Facturation

Le règlement du prix de vente de la chaleur donne lieu à des versements échelonnés, déterminés dans les conditions suivantes :

21.1.1. Redevance proportionnelle R1

L'unité de facturation de la redevance proportionnelle est : le MWh mesuré au compteur d'énergie

A la fin de chaque mois, le Délégué présentera une facture établie sur les bases des quantités consommées et mesurées pendant le mois écoulé par relevé des compteurs, par le prix proportionnel fixé.

Le terme R1 sera révisé à chaque facturation en fonction des derniers barèmes et indices connus selon la formule applicable définie à l'Article 18.

21.1.2. Redevance fixe R2

L'unité de facturation de la redevance fixe est la puissance souscrite total en kW.

A la fin de chaque mois, le Délégué présentera une facture d'acompte correspondant au 1/12ème du montant de la redevance fixe annuelle calculée à partir du prix de base de la souscription.

Le terme R2 sera révisé à chaque facturation en fonction des derniers barèmes et indices connus selon la formule applicable définie à l'Article 18.

21.2. Conditions de paiement

Sous réserve de dispositions réglementaires particulières, les factures sont payables dans les trente (30) jours de leur présentation.

Un Abonné ne peut se prévaloir d'une réclamation sur le montant d'une facture pour justifier un retard au paiement de celle-ci. Si la réclamation est reconnue fondée, le Délégué doit en tenir compte sur les factures ultérieures.

À défaut de paiement dans le délai imparti qui suit la présentation des factures, le Délégué peut interrompre, après un nouveau délai de quinze (15) jours, la fourniture de chaleur après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Abonné, et avis collectif affiché à l'intention des usagers concernés.

Le Délégué doit toutefois notifier à nouveau cette décision d'interruption à l'Abonné avec un préavis de 48 heures adressé dans les mêmes formes. Le Délégué est déchargé de toute responsabilité par le seul fait d'avoir fait parvenir à l'Abonné, dans les délais prévus, les deux lettres recommandées précitées.

Au cas où la fourniture a été interrompue, conformément au processus indiqué ci-dessus, les frais de cette opération ainsi que ceux de la remise en service ultérieure de l'installation, sont à la charge de l'Abonné.

Tout retard dans le règlement des factures donne lieu à compter du délai de trente (30) jours prévu au premier alinéa, de plein droit et sans mise en demeure, au paiement d'intérêts au taux d'intérêt légal.

Le Délégué peut subordonner la reprise de la fourniture de chaleur au paiement des sommes dues ainsi que des frais de remise en service.

21.3. Réduction de la facturation

Les conditions de fourniture définissant les interruptions sont précisées à l'article 4 du présent Règlement de Service.

La facturation R1 est fondée sur le relevé des quantités de chaleur fournie pour le chauffage et enregistrée par le compteur d'énergie dédié à cette fourniture, ce compteur enregistre automatiquement la réduction ou l'absence de chaleur fournie.

En cas d'insuffisance de fourniture, telle que définie à l'article 4 du présent règlement, la facture aux Abonnés sera réduite à due concurrence, à savoir :

- Réduction du poste R1 enregistré au compteur ;
- Abattement de la facture du poste R2 (hors terme R24) de 50 %, moyenne prorata temporis en fonction de la durée constatée de l'insuffisance.

En cas d'interruption de fourniture, telle que définie à l'article 4 du présent règlement, la facture à l'Abonné sera réduite à due concurrence, à savoir :

- Neutralisation de 50 % de la facturation R1 liée aux MWh enregistrés durant la période de remise en service (huit heures à compter du redémarrage de la livraison d'énergie) ;
- Suppression de la facturation de l'élément R2 (hors terme R24) au prorata de la période incriminée.

Les réductions de facturation arrêtées par la COLLECTIVITE sont notifiées au Délégué ainsi qu'aux Abonnés concernés, pour application sur la facture suivante.

ARTICLE 22. CONDITIONS DE PAIEMENT DES FRAIS DE RACCORDEMENT

Les frais de raccordement sont exigibles auprès des Abonnés dans les mêmes conditions que les sommes dues au titre de la fourniture d'énergie calorifique avec 30% à la signature et le solde à la mise en service de l'installation.

Toutefois, les Abonnés peuvent demander à régler les sommes dues en trois (3) échéances annuelles égales, la première étant réglée dans les mêmes conditions que les sommes dues au titre de la fourniture d'énergie calorifique. Les deux autres sont assorties d'intérêts calculés au taux d'intérêt légal majoré de deux points.

A défaut de paiement des sommes dues, le service peut être suspendu trente (30) jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet ; l'abonnement peut être résilié par le Délégué à l'expiration de l'exercice en cours dans les conditions définies à l'article 23 du présent Règlement du Service.

Afin d'encadrer les délais de mise en service du poste d'échange, il est à noter que l'Abonné ne pourra demander la mise en service de son installation après le 1^{er} octobre de l'année N+1 si les travaux de raccordement et du poste d'échange sont intervenus entre le 1^{er} octobre de l'année N et le 30 septembre de l'année N+1. Dans le cas où un Abonné ne demanderait pas la mise en service de sa sous-station dans les délais susvisés, la facturation du terme R2 débutera en date du 1^{er} octobre de l'année N+1.

ARTICLE 23. SANCTION GENERALE DE REGLEMENT

En cas d'inexécution par l'Abonné de l'une quelconque des clauses du présent règlement et/ou de carence dans ses obligations contractuelles, notamment en cas de non-paiement des factures, le Délégué se réserve formellement le droit de suspendre, aux frais du contrevenant, après information préalable de la COLLECTIVITE et de l'Abonné concerné, la distribution de chaleur par fermeture de l'échangeur et ce sans encourir aucune responsabilité à l'égard de l'Abonné ou des tiers, même en cas de sinistre.

Cette suspension interviendra selon les conditions fixées au présent règlement et en application du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

La suspension n'arrête pas le cours de l'abonnement ni ne dispense l'Abonné du paiement des factures établies en vertu de l'abonnement et ne fait pas obstacle aux sanctions particulières prévues dans différents articles, ni aux poursuites que le Délégué peut exercer contre l'Abonné.

ARTICLE 24. FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE

Les frais de fermeture et de réouverture du branchement sont à la charge de l'Abonné.

CHAPITRE V DISPOSITIONS D'APPLICATION

ARTICLE 25. DATE D'APPLICATION

Le présent règlement entre en vigueur à dater du 01/05/2022.

ARTICLE 26. MODIFICATION DU REGLEMENT

Tout avenant au Contrat entraînant une modification du Règlement de Service sera immédiatement applicable aux Abonnés. Toutefois, ces modifications ne peuvent entrer en vigueur qu'à condition d'avoir été portées à la connaissance des Abonnés par le Délégué (par exemple, à l'occasion de l'expédition d'une facture).

ARTICLE 27. CLAUSES D'EXECUTION

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, les agents du Délégué habilités à cet effet, le comptable public, en tant que de besoin et les Abonnés, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent règlement.

Annexé au contrat délégation de service public de chauffage urbain approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 28 mars 2019.

Délibéré et voté par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans sa séance du 28 mars 2019.

ARTICLE 28. RESPONSABILITE

Les dispositions relatives à la responsabilité du Délégué sont fixées à l'article 5 du Contrat.

ARTICLE 29. DISPOSITIF DE MEDIATION EN CAS DE LITIGES

En cas de litiges l'Abonné a la possibilité d'adresser une réclamation écrite au Délégué. Si la réclamation écrite n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante dans un délai de deux (2) mois, il pourra saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie :

- Par courrier :

Libre réponse n°59252

75 443 PARIS Cedex 09

- Par mail via le site : www.energiemediateur.fr

- ou via la plateforme de règlement des litiges en ligne : <https://www.sol-len.fr>.

Il est porté à la connaissance de l'Abonné que le médiateur ne peut pas examiner un litige que le consommateur n'a pas préalablement tenté de résoudre directement auprès du professionnel en adressant à celui-ci une réclamation écrite.

Les usagers (consommateurs copropriétaires, consommateurs professionnels, consommateurs locataires utilisant le bâtiment d'un abonné) ne peuvent pas saisir directement le médiateur de l'énergie. Ils doivent effectuer la démarche via le syndic de copropriétaires ou par le président du conseil syndical.

DEMANDE D'ABONNEMENT AU CHAUFFAGE URBAIN

Je soussigné.....(noms, prénoms, raison sociale, qualités.....)
demeurant :
agissant en qualité de :

après avoir pris connaissance du Règlement de Service de la distribution publique
d'énergie de la Société Pau Béarn Pyrénées Energies Services auquel je m'engage à
adhérer en tous points, demande pour

.....

un abonnement pour la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage de locaux et/ou
au réchauffage de l'eau sanitaire.

Les caractéristiques du fluide secondaire livré sont :

Température maximale de départ de l'échangeur, en poste de livraison : (pour la
température extérieure de base de).

En application de l'Article 10 du Règlement de Service, la puissance souscrite s'établit
comme suit : kW

La Police d'Abonnement doit être signée par les deux parties, elle sera réputée acceptée
de fait par tout utilisateur qui utilisera l'énergie délivrée par le réseau.

Fait à, le.....

Le Délégué

L'Abonné



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 83 Modification AP 13501 : Renforcement du réseau d'adduction d'eau brute (BA Eau)

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°4 du 21 mars 2013, le conseil municipal de la ville de Pau avait approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme « Renforcement du réseau d'adduction d'eau brute », modifiée par la suite par délibérations n°30 du 19 décembre 2016 et n°30 du 25 mars 2019. La compétence Eau potable a depuis été transférée à la communauté d'agglomération qui a poursuivi l'exécution comptable précédemment adoptée. Le détail de cette autorisation de programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

AP/CP	Montant
Renforcement du réseau d'adduction brute (n°13501)	9 750 000 €

Un glissement de terrain intervenu en 2019 au droit du réseau d'adduction d'eau brute a fait l'objet d'un confortement provisoire en 2020. Il est désormais nécessaire réaliser un confortement plus pérenne par mise en œuvre d'une paroi berlinoise.

Au vu de ces éléments, il est proposé de modifier l'autorisation de programme pour tenir compte de ce nouveau besoin, dans les conditions suivantes :

AP/CP	Montant après modification
Renforcement du réseau d'adduction brute (n°13501)	10 250 000 €

Sachant qu'une dépense de 9 585 034,70 € a déjà été réalisée sur cette autorisation de programme entre 2019 et 2022, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement serait la suivante :

AP/CP	2023	2024
Renforcement du réseau d'adduction brute (n°13501)	350 000 €	314 965,30 €

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme " Renforcement du réseau d'adduction brute ", dans les conditions définies ci-avant.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 84 Modification AP 19404 : Biométhanisation (BA Assainissement)

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°42 du 26 septembre 2019, le conseil communautaire avait approuvé l'ouverture, sur le budget annexe Assainissement, d'une autorisation de programme destinée à la Biométhanisation.

Cette autorisation de programme doit permettre la construction d'une unité de biométhanisation des boues d'épuration sur la station de traitement des eaux usées de Lescar, la construction d'une unité de méthanation du CO2 résultant de l'épuration du biogaz de la biométhanisation et la construction d'une centrale photovoltaïque pour l'alimentation électrique d'une partie des besoins des deux unités susmentionnées.

L'autorisation de programme a été votée avant l'attribution des marchés de travaux, qui a intégré la partie méthanisation et la construction d'une centrale photovoltaïque.

Le montant des investissements de l'opération est le suivant :

Unité fonctionnelle	Investissement prévisionnel
Biométhanisation	26 500 000 € HT
Méthanation	11 000 000 € HT
Centrale photovoltaïque	3 500 000 € HT

L'évolution des dépenses s'accompagne d'une augmentation des recettes de vente de méthane, évaluée à 1 M€ HT/an, et du montant des subventions qui devrait atteindre 10 M €.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme existante pour tenir compte de l'enveloppe financière du projet, dans les conditions suivantes :

AP/CP	Montant après modification
Biométhanisation (n°19404)	41 000 000 €

Sachant qu'une dépense de 22 090 681,85 € a déjà été réalisée sur cette autorisation de programme entre 2019 et 2022, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement serait le suivant :

AP/CP	2023	2024	2025
Biométhanisation (n°19404)	10 000 000 €	6 000 000 €	2 909 318,15 €

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'autorisation de programme "Biométhanisation" AP19404 pour 41 M €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 85 Convention de co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de sécurisation du Pont Labau

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

Mesdames, Messieurs

Des travaux nécessaires pour la réhabilitation et la remise aux normes du Pont Labau, situé sur les communes de Gan et de Bosdarros, sur lequel une canalisation d'eau appartenant à la communauté d'agglomération est fixée.

Ces travaux font suite à une médiation ayant permis de régulariser la situation administrative du pont Labau en déterminant qu'il appartient d'un côté jusqu'à mi-chaussée à la commune de Gan et de l'autre à la commune de Bosdarros.

La CAPBP intervient également à l'opération car la canalisation d'adduction d'eau potable entre Rébénacq et Guindalos passe en encorbellement sur le pont Labau et car l'accès à la canalisation doit être sécurisé.

Considérant que ces travaux portent sur un ouvrage qui relève de plusieurs compétences portées par différentes collectivités, la CAPBP, la commune de Bosdarros et la commune de Gan ont décidé d'établir une convention de co-maitrise d'ouvrage publique, en application des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique,

Le projet de convention joint au présent rapport a pour objet de :

- Désigner la commune de Bosdarros en tant que maître d'ouvrage pour conduire l'opération de réhabilitation,
- Définir la clé de répartition entre les parties pour le financement de l'opération,
- Définir le devenir des ouvrages réhabilités.

Le montant total des travaux s'élève à 28 183,20 € H.T, dont un tiers est supporté par la CAPBP pour la partie des ouvrages relevant de sa propre maîtrise d'ouvrage.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 6 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage ci-jointe à intervenir avec les communes de Gan et de Bosdarros concernant la réhabilitation et la remise aux normes du Pont Labau ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage ;**
- 3. Autoriser la mise en œuvre de cette convention.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(s) :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 86 Avenant n° 2 à la convention de déversement des eaux usées de la commune de Siros dans le système d'assainissement "Val de l'Ousse" du Syndicat Mixte Eau et Assainissement des 3 Cantons

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°8 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à conclure une convention de déversement des eaux usées avec le Syndicat Mixte Eau et Assainissement des 3 Cantons (SMEATC), pour le traitement des eaux usées collectées sur la commune de Siros.

Cette convention, qui faisait suite au transfert de la compétence Assainissement à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) à compter du 1^{er} janvier 2018 et à l'adhésion des communes d'Aussevielle et Poey-de-Lescar au SMEATC, a été conclue le 24 octobre 2018. Elle fixe les modalités techniques et financières du déversement des eaux usées de la commune de Siros dans le système d'assainissement « Val de l'Ousse ».

Par avenant n°1 du 12 décembre 2022, les modalités de financement des travaux neufs à réaliser sur la station de traitement des eaux usées du Val de l'Ousse ont été modifiées.

Le SMEATC ayant changé de mode de gestion et d'exploitant, il convient de modifier, par voie d'avenant, l'article 5.1 de la convention pour tenir compte des nouvelles modalités de rémunération de l'exploitant et de remboursement de la quote-part des coûts d'exploitation par la CAPBP.

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 6 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le projet d'avenant n° 2 ci-joint à la convention de déversement des eaux usées de Siros dans le système d'assainissement Val de l'Ousse ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et l'ensemble des documents afférents.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 87 Adhésion au CEREMA

Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX

Mesdames, Messieurs

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permettrait notamment à la communauté d'agglomération :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : l'adhérent participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ces prestations ;
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 2 000 €.

Compte tenu des compétences exercées par la communauté d'agglomération dans le domaine du cycle de l'eau, de la gestion des déchets et de la voirie notamment, et de l'expertise du Cerema dans ces domaines, il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la communauté d'agglomération dans le cadre de cette adhésion.

Délibéré page suivante

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 6 juin 2023 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. De solliciter l'adhésion de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

2. De régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe Assainissement de l'année concernée ;

3. De désigner Monsieur Jean-Marc DENAX pour représenter la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au titre de cette adhésion ;

4. D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

M. Jean-Marc DENAX est désigné pour représenter la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 88 Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La loi permet aux agents publics de consulter des référents déontologues, chargés de leur apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques.

En 2021, Monsieur Jean GOURDOU, professeur de droit public et avocat, a été désigné par la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale pour assurer les missions de référent déontologue auprès des agents des différentes collectivités.

En complément, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale a prévu la désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Le décret du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local détermine les modalités de désignation de la personne qui pourra conseiller les élus sur les questions de déontologie.

La présente délibération vise à désigner Monsieur Jean GOURDOU, référent déontologue pour les élus communautaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant que les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Considérant que le référent déontologue ne doit pas être un élu de la collectivité au sein de laquelle il est amené à exercer ses missions, ni un agent de la collectivité, ni se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci,

1. Désignation du référent déontologue

Il est mis en place un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Cette fonction de référent déontologue est confiée à Monsieur Jean GOURDOU, Professeur en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, agrégé et avocat.

Il bénéficie d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions.

2. Missions du référent déontologue

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- Il pourra, à la demande de l'élu qui le saisit, émettre des avis et recommandations sur les questions relatives aux déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale.

3. Obligations du référent

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022.

Il assure la confidentialité des informations qu'il est amené à traiter, qui ne peuvent être communiquées que dans le cadre d'une procédure judiciaire ou sur demande de l'intéressé.

La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale.

4. Modalités de saisine et d'examen des saisines

Les demandes d'avis seront adressées au référent déontologue par l'intermédiaire d'un mail dédié. Le référent déontologue peut solliciter la production de pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

Un entretien téléphonique ou en présentiel peut être organisé à la demande de l'élu ou du référent déontologue.

Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis motivé émis au seul intéressé auteur de la saisine.

L'avis du référent déontologue ne lie pas son destinataire, seul responsable de ses obligations déontologiques.

5. Moyens matériels

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera de moyens matériels nécessaires à sa fonction. Au besoin, il pourra être mis à la disposition du référent un bureau au sein des locaux de la collectivité.

6. Durée de la désignation

Le référent déontologue des élus locaux est désigné pour la durée du mandat.

7. Modalités de rémunération

Le référent déontologue sera indemnisé par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, sous forme de vacations, après service fait, dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :

- 80 € par dossier sur présentation d'un état récapitulatif mentionnant uniquement le nombre de dossiers ainsi que la date de la saisine pour chaque dossier.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Désigner Monsieur Jean GOURDOU en qualité de référent déontologue de l'élu local dans les conditions précitées ;**
- 2. Décider que le référent déontologue de l'élu local sera rémunéré sous forme de vacation à hauteur de 80 € bruts par dossier ;**
- 3. Décider de financer les vacations correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 89 Mise à jour des dispositions du forfait mobilités durables

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Vu le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo,

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « Forfait mobilités durables » dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2019 mettant en place une Indemnité Kilométrique Vélo en faveur des agents de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022 mettant en œuvre le forfait mobilités durables en faveur des agents de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées,

Depuis 2019, la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées s'est inscrite dans une démarche de promotion des mobilités douces et a déployé son plan de déplacement des agents (PDA). A ce titre, la communauté d'agglomération avait mis en place, à titre expérimental, l'indemnité kilométrique vélo. De nombreuses actions incitatives et d'accompagnement ont d'ailleurs été mises en œuvre.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la Fonction Publique Territoriale est venu instituer de manière durable ces mesures incitatives aux mobilités dites douces, dans le cadre des déplacements entre le domicile de l'agent et son lieu de travail.

Ainsi, par délibération du 30 juin 2022, la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées s'est saisie de ce texte, pour ancrer sa démarche promotionnelle et confirmer ses objectifs poursuivis :

- Incitation aux mobilités douces et durables ;
- Participation aux objectifs de neutralité carbone ;
- Proposition d'une solution alternative pour les trajets longues distances ;
- Valorisation financière pour accompagner le stationnement des agents ;
- Promotion de la santé et du bien-être des agents.
- Aide au pouvoir d'achat.

Depuis, le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale, a élargi le forfait mobilités durables, aux engins de déplacement personnel motorisés et aux services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du code du travail et permet désormais le cumul de ce forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

Ainsi, il convient d'en délibérer pour permettre le bénéfice de ces nouvelles dispositions aux agents de la collectivité.

Les bénéficiaires :

Peuvent prétendre à cette aide financière :

- Les agents titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé.

Sont exclus du dispositif de prise en charge financière, conformément à la réglementation :

- Les agents bénéficiant d'un logement de fonction et qui ne supportent aucun frais de transport pour se rendre à leur lieu de travail ou logés en convention d'occupation précaire avec astreinte ou pour une nécessité absolue de service ;
- Les agents bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- Les agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- Les agents transportés gratuitement par leur employeur.

Les moyens de transports éligibles :

Le forfait mobilités durables consiste en une prise en charge par l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- Avec leur cycle personnel ou cycle à assistance électrique personnel ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- Avec un engin de déplacement personnel motorisé suivants : trottinette, mono-roue, gyropode, hoverboard et autres, tels que définis aux articles 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route ;
- En utilisant des services de mobilité partagée, en location ou mise à disposition en libre-service, tels que définis aux 4.8,4.9,6.10,6.11 et 6.14 de l'article R. 311-1 du code de la route, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique (véhicule à moteur non thermique) ;
- Avec un service d'autopartage, sous réserve que les véhicules mis à disposition soient à faibles émissions (article L. 1231-14 du code des transports).

L'agent peut utiliser de manière cumulative l'un de ces modes de transports, pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant au versement du forfait.

Le montant annuel du versement :

Le montant du forfait mobilités durables est déterminé par l'arrêté du 9 mai 2020 modifié applicable à la fonction publique d'Etat.

Ce montant est fixé en fonction du nombre de déplacements réalisés au cours de l'année civile précédant celle du versement du forfait, selon le barème suivant :

Nombre de jours	Montant maximal du forfait
Entre 30 et 59 jours	100 euros
Entre 60 et 99 jours	200 euros
100 jours et plus	300 euros

Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Ainsi, un agent à temps partiel à raison de 80%, doit attester de 80 jours d'utilisation d'un véhicule prévu par le texte ou de covoiturage, pour bénéficier du forfait mobilité durable complet de 300 €.

Si une nouvelle réglementation venait faire évoluer ces montants de forfaits, elle s'imposerait à la présente délibération.

Le forfait mobilités durables est exonéré des cotisations sociales. Il est non assujéti à l'impôt sur le revenu.

La déclaration sur l'honneur :

Une déclaration sur l'honneur doit être établie par l'agent au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation d'un des moyens de transport prévu dans le décret et le nombre de jours de déplacements réalisés.

A cet effet, l'agent utilise le « Formulaire de demande du forfait mobilités durables – Attestation sur l'honneur » mis à disposition par la collectivité.

L'agent est invité à faire parvenir cette attestation sur l'honneur en cours d'année dès lors qu'il est éligible au bénéfice du forfait mobilités durables conformément au barème ci-dessus indiqué.

Pour le covoiturage ou l'utilisation d'un service de mobilité partagée, l'agent doit fournir, en plus du formulaire, une attestation annuelle de covoiturage à générer sur le site : <https://attestation.covoiturage.beta.gouv.fr/salarie-secteur-public>

Quel que soit le mode de transport utilisé, la collectivité se laisse la possibilité de demander à l'agent tout justificatif complémentaire utile à cet effet.

Les modalités de versement :

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur. Il est versé en une seule fois.

La collectivité met en œuvre ce versement sur les bulletins de salaire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

En cas de pluralité d'employeurs, l'agent dépose une déclaration sur l'honneur auprès de chacun de ses employeurs au plus tard le 31 décembre de l'année de référence.

Le montant du forfait, versé par chaque employeur, est déterminée en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Les règles de cumul :

Le versement du forfait mobilités durables est désormais cumulable avec la prise en charge des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes.

Pour exemple, un agent se rend à la gare située près de son domicile à l'aide de son vélo personnel. Puis il se rend au travail en train, en utilisant son abonnement annuel. L'agent est alors éligible au forfait mobilités durables pour l'usage de son vélo personnel et la prise en charge de son abonnement.

Néanmoins, un même titre d'abonnement ne peut pas donner lieu à une prise en charge simultanée au titre du forfait mobilités durables et de la participation à l'abonnement à un service public de location de vélos ou de frais de transports.

Pour illustrer, un agent utilise un vélo à abonnement annuel pour se rendre au travail. L'agent ne peut pas cumuler le forfait mobilités durables avec la prise en charge de son abonnement annuel.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver d'actualiser les dispositions du forfait mobilités durables dans les conditions définies ci-dessus ;**
- 2. Imputer les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2023 et suivants et inscrire les crédits au budget correspondant 011.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 90 Prestations d'action sociale

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération du conseil communautaire n°84 du 30 juin 2022,

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles. L'assemblée délibérante détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Au sein de l'institution, elle est portée en partie en direct par la Direction des ressources humaines (CESU garde d'enfants, séjours jeunes, protection sociale, ...) et pour l'autre partie, le choix a été fait d'en confier de la gestion au CASIPP par délégation (prestations jeunes, participation santé, billetterie, ...)

Compte-tenu de la circulaire du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, il convient de modifier les taux applicables à compter du 1er janvier 2023 pour les subventions concernant les séjours d'enfants (A) et les allocations aux parents d'enfants de moins de 20 ans en situation de handicap (B).

Les modalités d'octroi des CESU pour garde d'enfant de moins de 6 ans (C), de l'accompagnement par l'atelier budgétaire Pays Basque (D) et des secours et prêts exceptionnels restent inchangées.

A. Subventions pour les séjours d'enfants

La collectivité a fait le choix, concernant les subventions pour séjours d'enfants, de s'adosser aux conditions d'attribution définies par l'État au profit de ses agents. Celles-ci ayant été modifiées par une nouvelle circulaire parue le 30 décembre 2022, il est proposé d'en faire la transposition pour les agents de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Ainsi les conditions d'attribution demeurent inchangées.

Les aides apportées par la collectivité sont les suivantes et sont cumulatives avec celles du CASIPP dans la limite du coût du séjour :

En colonies de vacances	
Enfants de moins de 13 ans	7,92 €
Enfants de 13 à 18 ans	11,97 €
En centres de loisirs sans hébergement	
Journée complète	5,71 €
Demi-journée	2,88 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
Séjours en pension complète	8,33 €
Autre formule	7,92 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
Forfait pour 21 jours ou plus	82,03€
Pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,90 €
Séjours linguistiques	
Enfants de moins de 13 ans	7,92 €
Enfants de 13 à 18 ans	11,98 €
Enfants Handicapés	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	22,58 €

B. Allocations aux parents d'enfants de moins de 20 ans en situation de handicap

La collectivité a fait le choix, concernant l'aide apportée aux parents d'enfants en situation de handicap, de s'adosser aux conditions d'attribution définies par l'État au profit de ses agents. Celles-ci ayant été modifiées par une nouvelle circulaire parue le 30 décembre 2022, il est proposé d'en faire la transposition pour les agents de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Ainsi les conditions d'attribution demeurent inchangées.

Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	172,46 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.	

C. Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour garde d'enfant de moins de 6 ans

La collectivité a fait le choix, concernant l'attribution de CESU pour garde d'enfants, de s'adosser aux conditions d'attribution définies par l'État au profit de ses agents, par la circulaire du 2 juillet 2020. Il est proposé de maintenir ces conditions d'attribution en l'état aux agents de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Ainsi les conditions d'âge et de charge effective de l'enfant ainsi que les activités concernées restent identiques à ceux définis par la circulaire citée ci-dessus.

L'aide apportée par la collectivité en fonction des revenus du foyer se définit selon ces termes :

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence				
	Jusqu'à	De	à	De	à
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800	46 098
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350	46 648
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900	47 198
2	30 001	30 002	39 449	39 450	47 748
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000	48 298
2,5	31 100	31 101	40 549	40 550	48 848
2,75	31 650	31 651	41 099	41 100	49 398
3	32 200	32 201	41 648	41 649	49 948
3,25	32 750	32 751	42 199	42 200	50 498
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750	51 048
3,75	33 850	33 851	43 299	43 300	51 598
4	34 400	34 401	43 848	43 849	52 148
par 0,25 part supplémentaire	550	550	550	550	550
Montant annuel de l'aide au bénéficiaire des familles vivant maritalement (mariage, PACS) ou en concubinage	700 €	400 €		200 €	

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence			
	Jusqu'à	De	à	A partir de
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900
2	30 001	30 002	39 449	39 450
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000
2,5	31 100	31 101	40 549	40 550
2,75	31 650	31 651	41 099	41 100
3	32 200	32 201	41 648	41 649
3,25	32 750	32 751	42 199	42 200
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750
3,75	33 850	33 851	43 299	43 300
4	34 400	34 401	43 848	43 849
par 0,25 part supplémentaire	550	550	550	550
Montant annuel de l'aide au bénéfice des familles monoparentales (parent isolé)	840 €	480 €		265 €

D. Accompagnement par l'Atelier budgétaire Pays Basque

L'Atelier Budgétaire Pays Basque est une association dont l'objet est la lutte contre la précarité financière et la prévention du surendettement. Les prestations attendues en faveur des agents consistent à mener à bien 3 types d'actions :

- Accompagnement personnalisé,
- Consultation, soutien technique aux assistantes sociales,
- Actions collectives préventives d'information et d'éducation financière.

La convention, signée le 19 mars 2021, pour une durée d'un an et reconductible deux fois, décrit les conditions de la collaboration entre l'association ABPB et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre suivant :

- Accompagnement des agents de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées qui rencontrent des difficultés financières ou de gestion de leur budget ;
- Actions collectives de prévention pour l'ensemble des agents.

E. Secours et prêts exceptionnels

Les secours d'urgence sont une attribution exceptionnelle non remboursable d'une somme d'argent qui n'est pas soumise à cotisations, pour des agents rencontrant des difficultés financières importantes.

Les prêts sociaux sont une aide financière remboursable allouée aux agents rencontrant des difficultés importantes dans un contexte social dégradé.

- Les modalités d'attribution

Les demandes de secours d'urgence ou de prêts sociaux sont instruites par les assistantes sociales qui évaluent la situation sociale et financière avec l'agent. Elles proposent un secours d'urgence ou un prêt social à l'agent dans le cadre d'un accompagnement auquel il doit adhérer.

Les propositions sont validées par la Direction des Ressources Humaines de façon anonyme pour respecter les informations sur la vie privée des agents.

1. Les secours d'urgence par chèque d'accompagnement personnalisé

Ils doivent permettre à l'agent de pouvoir couvrir des besoins de première nécessité (factures impayées, frais d'essence, d'hygiène, alimentation, etc...).

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Reste à vivre faible ou inexistant ;
- Accident de vie (ex : perte d'emploi du conjoint, surendettement...)
- Caractère exceptionnel et urgent dans l'attente d'une ouverture de droit ou la mise en place de solutions pérennes.

Les justificatifs de la dépense réellement engagée devront être produits par l'agent auprès des assistantes sociales afin de s'assurer que l'intégralité des secours a bien été utilisée pour couvrir des besoins de première nécessité.

L'agent perçoit la somme en espèces du Trésor Public ou par virement si elle est supérieure à 150 €.

2. Les prêts sociaux

Cette aide peut être versée, par exemple, en cas de :

- Maladie, décès, séparation,
- Perte d'emploi du conjoint,
- Frais de justice ou dépenses liées à des réparations (voiture, chaudière, etc.),
- Entrée dans un logement (caution, 1er mois de loyer, etc.).

- Les critères d'attribution sont les suivants :

- Quotient familial (revenus du ménage / nombre de parts X 30) inférieur à 50€ avec un abattement de 25% sur les revenus du ménage en cas de surendettement ;
- Pour les couples travaillant dans l'une des trois collectivités, un seul prêt social sera accordé par foyer selon les mêmes conditions que citées précédemment.

Le montant maximum est de 2 000 € pour une durée de remboursement maximum de 24 mois par prélèvement sans intérêt sur le traitement mensuel.

Il est possible de contracter un nouveau prêt dans la limite d'un montant maximum de 3 000€ empruntés sur une période de 3 ans.

Pour les contractuels, la durée du remboursement est limitée à la durée du contrat restant à couvrir.

- Les bénéficiaires

- Peuvent être bénéficiaires du dispositif :

- Les fonctionnaires stagiaires et titulaires ;
- Les agents contractuels en CDI ;
- Les agents contractuels en CDD ayant plus de 6 mois d'ancienneté dans les 12 derniers mois précédant la demande et dont le contrat est en cours au moment où la prestation est demandée ;
- Les collaborateurs de cabinet ;
- Les agents mis à disposition dans une autre collectivité ;
- Les emplois aidés (dont les apprentis) après réponse des organismes de droits communs sollicités.

- Ne peuvent pas être bénéficiaires du dispositif :

- Les agents en position de détachement dans une autre collectivité ;
- Les agents mis à disposition par une autre collectivité (sauf si la convention de mise à disposition précise le contraire) ;
- Les agents en congé parental ;
- Les agents en disponibilité ;
- Les retraités ;
- Les stagiaires d'étude (secondaires ou supérieures).

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les prestations d'action sociale en faveur des agents présentées ci-dessus ;**
- 2. Décider que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 91 Transformations de postes - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique modifiée, et notamment son article L 313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-24, L332-13, L332-14, L332-8-1°, L332-8-2° et L332-23 précisant les emplois non permanents et permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°63 du 15 décembre 2022 relative au tableau des effectifs, constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et cadres d'emplois en distinguant les emplois à temps non complet,

Vu l'avis émis par le comité social territorial du 13 juin 2023,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de répondre aux besoins du service,

En effet, considérant l'évolution des missions des postes suivants, et la réussite au concours des agents occupant les postes, il est nécessaire de transformer le tableau des effectifs comme suit :

Direction	N° de poste	Intitulé de poste	Cadre d'emplois actuel au tableau des effectifs	Cadre d'emplois du poste transformé au tableau des effectifs	Quotité du poste
Finances affaires juridiques	PTC00007	Juriste contentieux	Ingénieur	Attaché	Temps complet
Ressources humaines	PTC00505	Chargé(e) de projets RH	Rédacteur	Technicien	Temps complet
Ressources humaines	PTC00493	Conseiller(ère) formation	Rédacteur	Adjoint administratif	Temps complet
Culture	PTC00677	Gestionnaire médiathèque et parc instrumental	Rédacteur	Adjoint administratif	Temps complet
Culture	PTC00559	Professeur de clarinette	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	Temps complet
Prévention Sécurité Publique	PTC00920	Agent administratif suivi budgétaire exécution comptable	Attaché	Adjoint administratif	Temps complet
Cycle de l'eau	PTC00091	Chef d'équipe Interventions assainissement	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Temps complet
Habitat rénovation urbaine	PTC01336	Coordinateur, Référent(e) rénovation énergétique	Rédacteur	Attaché	Temps complet
Solidarités Santé	PTC01317	Aide auxiliaire de puériculture	ATSEM	Adjoint technique	Temps non complet
Solidarités Santé	PTC01249	Aide auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Adjoint technique	Temps complet

Contrats de projet

Par délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2020, il a été prévu la mise en place de contrats de projet afin de permettre le recrutement des agents contractuels dans le cadre de divers projets.

Par délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2021, deux contrats de projet spécifiques ont été ajoutés et rattachés à la direction du Numérique.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité des contrats de projet, le présent rapport a pour objet de regrouper l'ensemble des contrats de projet qui seront utilisés en fonction des besoins des services et de porter leur nombre à 8

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

- Transformation d'un poste d'ingénieur, catégorie A, filière technique, en attaché, même catégorie, filière administrative à temps complet ;
- Transformation d'un poste de rédacteur, catégorie B, filière administrative, en technicien, même catégorie, filière technique à temps complet ;
- Transformation de deux postes de rédacteur, catégorie B, filière administrative, en adjoint administratif, catégorie C, même filière à temps complet ;

- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique, catégorie A, filière culturelle, en assistant d'enseignement artistique, catégorie B, même filière à temps complet
- Transformation d'un poste d'attaché, catégorie A, filière administrative, en adjoint administratif, catégorie C, même filière, à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique, en adjoint technique, catégorie C, même filière à temps complet ;
- Transformation d'un poste de rédacteur, catégorie B, filière administrative, en attaché, catégorie A, même filière à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'ATSEM, catégorie C, filière médico-sociale, en adjoint technique, même catégorie, filière technique à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture, catégorie C, filière médico-sociale, en adjoint technique, même catégorie, filière technique à temps complet.

2. Modifier la quotité de temps de travail :

- D'un poste de directrice de crèche relevant du cadre d'emplois des puéricultrices, catégorie A, filière médico-sociale de 18/35^{ème} à temps complet ;

3. Renouveler la création de 8 contrats de projets et approuver le regroupement de l'ensemble des contrats de projets créés au conseil communautaire ;

4. Autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure rappelée ci-dessous :

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste créé, il pourrait être envisagé de le pourvoir par le recrutement d'un agent contractuel dont le niveau de recrutement serait identique à celui exigé des fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste et dont la rémunération correspondrait à l'échelle indiciaire du grade de l'emploi ;

5. Prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2023 ;

6. Autoriser Monsieur Le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président

François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX,

N° 92 Augmentation du nombre d'apprentis et dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 4121-3, L. 4153-8 à 9, D. 4153-15 à 37 et R. 4153-40 ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment les articles 5-5 et suivants ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L. 4121-3 et suivants du Code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;

En 2022, le nombre de postes ouverts à l'apprentissage qui était de 34, a été porté à 50 : 22 dans les services municipaux, 17 à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et 11 au centre communal d'action sociale (CCAS).

Tous les services peuvent être concernés par l'accueil d'apprentis en raison de la diversité des diplômes préparés. Les formations vont du CAP au Master, dans des domaines très variés (technique, administratif, culturel, social, sportif...) : par exemple Master collectivités locales, Master Patrimoine et musées, Licence Professionnelle en ressources humaines, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), BTS animation du territoire, Bac professionnel travaux paysagers, Bac Professionnel et CAP mécanique, Diplôme

d'Etat (DE) aide-soignant, Diplôme d'Etat (DE) auxiliaire de puériculture ...

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé. C'est un contrat à durée déterminée qui se termine à la fin de la formation. La rémunération des apprentis est définie en pourcentage du SMIC et varie en fonction de leur âge et de l'année d'exécution du contrat. Elle peut être majorée de 10 ou 20 points. Les apprentis peuvent bénéficier d'une participation aux frais de transport, aux frais de repas et d'une participation aux frais de souscription auprès d'une mutuelle santé.

Le coût de la formation est pris en charge par le CNFPT dans la limite d'un plafond pour chaque diplôme. En contrepartie, une cotisation supplémentaire de 0.05% sur la masse salariale a été mise en place en 2022 pour les Collectivités.

La ville de Pau, la CAPBP et le CCAS se sont engagés dans le cadre de la convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) à recruter plusieurs apprentis en situation de handicap. Trois apprentis bénéficient de ce dispositif actuellement soit 6% de l'effectif. Il est proposé de maintenir au minimum ce taux pour les prochains recrutements.

La mesure séduit de nombreux jeunes et il faut noter une forte augmentation des demandes due à l'image de l'apprentissage, à la diversité et à la technicité des services.

Il est donc proposé d'augmenter pour la prochaine année solaire le nombre de postes ouverts pour l'accueil d'apprentis dans nos services dans les conditions suivantes :

- Ville de Pau : 30 postes
- CAPBP : 27 postes
- CCAS : 15 postes

Les dates d'entrée et de sortie du dispositif étant variables pour chaque contrat, il est proposé d'autoriser quelques tuilages lors du recrutement pendant une durée d'un mois maximum.

La CAPBP peut accueillir des apprentis mineurs. Dans ce cas, des conditions spécifiques de sécurité s'imposent pour les travaux dangereux réglementés.

Les articles 5-5 et suivants du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, fixent les règles dérogatoires permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits réglementés.

Ainsi, il convient de prévoir par délibération les secteurs d'activités concernés, les formations professionnelles assurées (cités ci-dessus), les différents lieux de formation connus, les travaux et équipements utilisés susceptibles de dérogation (en annexes 1 et 2), la qualification et la fonction des tuteurs.

Au sein des services de la CAPBP, les ateliers peuvent être concernés.

Les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux réglementés seront recensées dans le document figurant en annexe 3.

Conformément à l'article 5-7 du décret n° 85-603, les membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail compétente et l'agent chargé des fonctions d'inspection sont informés de la présente dérogation, qui est valable pour trois années.

Délibéré page suivante

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis au sein des services de la CAPBP en les portant de 17 à 27 ;**
- 2. Décider du recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération dans les ateliers de la CAPBP ;**
- 3. Préciser que la présente décision de dérogation est établie pour une durée de trois ans renouvelables ;**
- 4. Dire que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération ;**
- 5. Dire que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du F3SCT et adressée, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection ;**
- 6. Dire que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en annexe 3 et mis à la disposition de l'agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection ;**
- 7. Autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

Annexe 1

Liste des travaux règlementés pour les jeunes agés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans au sein de la collectivité

	Source du risque	Travaux règlementés pour les jeunes agés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans	Travaux INTERDITS aux jeunes agés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans
1	Activité	Travaux exposant à des agents chimiques dangereux (ACD) : art D. 4156-17 et 18	Exposition à un niveau quelconque d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 3
2	Activité	Travaux exposant à des agents biologiques : art D. 4153-19	Agents biologiques de groupe 3 ou 4
3	Activité	Travaux exposant à des vibrations mécaniques : art D. 4153-20	Niveau de vibrations > aux valeurs d'exposition journalières
4	Milieu de travail	Travaux exposant aux rayonnements : art D. 4153-21 et 22	Rayonnements ionisants de catégorie A
5	Activité	Travaux exposant à un risque d'origine électrique : art. D. 4153-24 et R. 4153-50	Accès sans surveillance, à tout local ou emplacement d'un établissement ou chantier présentant un risque de contact avec des pièces nues sous tension
6			Exécution d'opérations sous tension
7	Activité	Travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement : art. D. 4153-25	Démolition, tranchées....comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement, notamment des travaux de blindage, de fouilles ou de galeries ainsi que des travaux d'étalement
8	Activité	Conduite d'équipement de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage : art. D. 4153-26 et 27 et R. 4153-51	Conduite des quadricycles à moteur et des tracteurs agricoles ou forestiers non munis de dispositif de protection en cas de renversement , ou dont ledit dispositif est en position rabattue, et non munis de système de retenue du conducteur au poste de conduite en cas de renversement
9	Activité	Travaux temporaires en hauteur : art. D. 4153-30 à 32 et R. 4323-63	Risque de chute de hauteur n'est pas assuré par des mesures de protection collective
10			Sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses
11	Milieu de travail	Travaux exposant à des températures extrêmes : art. D. 4153-36	Température extrême susceptible de nuire à la santé
12	Activité	Travaux en contact d'animaux : art. D. 4153-37	Abattage, euthanasie, équarrissage des animaux et contacts avec des animaux féroces ou venimeux
13	Milieu de travail	Travaux portant atteinte à l'intégrité physique ou morale : art. D. 4153-16	Travaux exposant à des cates ou représentations à caractère pornographique ou violent

ANNEXE 2 :
LISTE DU MATERIEL ET DES ACTIVITES CONCERNES PAR LA DECLARATION

Equipements de travail concernés par la déclaration			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Nom des équipements de travail (presse plieuse, rotobroyeur.....)	Observations éventuelles
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			

ANNEXE 3 :
INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE JEUNE MINEUR EN FORMATION PROFESSIONNELLE ACCUEILLI

Information initiale

Actualisation des informations

La collectivité vous informe de l'accueil des jeunes mineurs ci-après au sein des services de la collectivité. En application du décret n°2016-1070 du 3 août 2016, la collectivité a délibéré pour déroger aux travaux réglementés nécessaires à la formation professionnelle des présents mineurs, en date du .

Mineurs affectés aux travaux réglementés		Avis médical d'aptitude				Information sur la formation			Formation à la sécurité		Personne(s) chargée(s) de l'encadrement des travaux réglementés
Nom et prénom	Date de naissance	Date avis médical	Avis favorable	Avis avec réserves	Avis défavorable	Intitulé formation	Nom établissement	Durée	Date	Nom formateur	Nom et qualification
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 93 Actualisation de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet d'actualiser les montants mensuels bruts de l'Indemnité de Fonction, Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribués par groupe de fonctions pour tenir compte de l'engagement pris de revalorisation générale des montants IFSE intervenant tous les deux ans.

Cette actualisation a été prévue par délibération, en date du 23 septembre 2021, laquelle précise qu'interviendra en 2023 une revalorisation de 1% pour l'IFSE des agents de catégorie A, de 2% pour l'IFSE des agents de catégorie B, de 3% pour l'IFSE des agents de catégorie C.

Elle a par ailleurs pour objet de mettre à jour l'IFSE versée aux agents du groupe de fonction C1 « agent de collecte-ripeur-chauffeur » pour la partie degré d'exposition du poste au regard de leur environnement professionnel correspondant à la prise en compte de la pénibilité. Il est prévu également une revalorisation de l'indemnité versée au titre de travail du dimanche.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret du 20 mai 2014,

Vu les arrêtés ministériels portant création au sein des différents corps de la Fonction Publique de l'État d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, notamment les arrêtés suivants :

Filière administrative

- Administrateurs (Arrêté du 29 juin 2015)
- Attachés (Arrêtés du 15 décembre 2015, du 3 juin 2015 et du 17 décembre 2015)
- Secrétaires de mairie (Arrêtés du 3 juin 2015 et du 17 décembre 2015)
- Rédacteurs (Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015)
- Adjointes administratifs (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière technique

- Ingénieurs en chef (Arrêté du 14 février 2019)
- Agents de maîtrise (Arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017)
- Adjointes techniques (Arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017)

Filière médico-sociale

- Médecins (Arrêté du 13 juillet 2018)
- Conseillers socio-éducatif (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Biologistes, vétérinaires et pharmaciens (Arrêté du 8 avril 2019)
- Assistants socio-éducatif (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Agents sociaux (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière animation

- Animateurs (Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015)
- Adjointes d'animation (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière sportive

- Educateurs des activités physiques et sportives (Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015)
- Opérateurs des activités physiques et sportives (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière culturelle

- Conservateurs du patrimoine (arrêté du 7 décembre 2017)
- Conservateurs de bibliothèque (arrêté du 14 mai 2018)
- Bibliothécaires (arrêté du 14 mai 2018)
- Attachés de conservation du patrimoine (arrêté du 14 mai 2018)
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (arrêté du 14 mai 2018)
- Adjointes du patrimoine (arrêté du 30 décembre 2016)

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 qui procède à la création d'équivalences provisoires pour permettre d'étendre l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois suivants :

Filière technique

- Ingénieurs (Arrêté du 26 décembre 2017)
- Techniciens (Arrêté du 7 novembre 2017)

Filière technique-établissement d'enseignement

- Adjointes techniques des établissements d'enseignement (Arrêté du 2 novembre 2016)

Filière médico-sociale

- Educateurs des jeunes enfants (Arrêté du 17 décembre 2018)
- Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux (Arrêté du 31 mai 2016)

- Psychologues (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Sage-femmes (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Cadres de santé paramédicaux (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Puéricultrices cadres de santé (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Puéricultrices (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Infirmiers en soins généraux (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Infirmiers (Arrêté du 31 mai 2016)
- Auxiliaires de puériculture (Arrêté du 20 mai 2014)
- Auxiliaires de soins (Arrêté du 20 mai 2014)
- Techniciens paramédicaux (Arrêté du 31 mai 2016)

Filière culturelle

- Directeurs d'établissements d'enseignement artistique (Arrêté du 3 juin 2015)

Filière sportive

- Conseillers des activités physiques et sportives (Arrêté du 23 décembre 2019)

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération n°33 du conseil communautaire du 21 septembre 2017 relative à la mise en place de l'Indemnité de Fonction, Sujétions, Expertise (IFSE), du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

Vu la délibération n°29 du conseil communautaire du 27 septembre 2018 relative aux modifications du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°23 du conseil communautaire du 28 février 2019 relative à la création de nouvelles fonctions RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),

Vu la délibération n°29 du conseil communautaire du 27 juin 2019 relative à la création d'une majoration pour travail du dimanche,

Vu la délibération n°34 du conseil communautaire du 26 septembre 2019 relative à l'évolution des fonctions RIFSEEP,

Vu la délibération n°57 du conseil communautaire du 23 septembre 2021 relative à la révision du RIFSEEP,

Vu la délibération n°38 du conseil communautaire du 31 mars 2022 relative à la mise à jour des fonctions du RIFSEEP,

Vu l'avis du Comité social territorial du 13 juin 2023,

Considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été approuvé par délibération le 21 septembre 2017 et mis en place au sein de la collectivité le 1er octobre 2017, que des évolutions de ce RIFSEEP ont été adoptées par délibérations successives,

Considérant que les cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique restent exclus du dispositif. Leur régime indemnitaire est aligné sur celui du corps des professeurs certifiés,

Considérant que la filière Police Municipale ne relève pas du RIFSEEP et que les agents continuent par conséquent de bénéficier des primes et indemnités qui leur sont actuellement attribuées,

Considérant qu'une révision du RIFSEEP ne pourra impacter défavorablement les agents de la collectivité,

Considérant que l'attribution individuelle des différents éléments indemnitaires alloués au titre du RIFSEEP (IFSE et CIA) ne peut en aucun cas excéder le montant maximum prévu pour le corps de la Fonction Publique de l'État servant de référence au cadre d'emploi de l'agent concerné,

Considérant la nécessité d'actualiser les montants mensuels bruts de l'Indemnité de Fonction, Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribués par groupe de fonctions, conformément à l'engagement pris de revalorisation générale des montants IFSE intervenant tous les deux ans, la prochaine revalorisation devant intervenir au 1^{er} octobre 2023,

Considérant la nécessité d'actualiser la part IFSE concernant la prise en compte du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel correspondant à la prise en compte de la pénibilité pour les agents du groupe de fonction C1 « agent de collecte-riptideur-chauffeur ».

Il est exposé ce qui suit :

I. L'Indemnité de Fonction, Sujétions, Expertise (IFSE)

A- Le principe :

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire.

L'IFSE s'appuie sur l'identification de fonctions placées dans des groupes. Le décret du 10 juin 2015 a fixé comme cadre de base le classement des fonctions dans des groupes par catégories de grade :

- 4 groupes pour la catégorie A (A1, A2, A3, A4),
- 3 groupes pour la catégorie B (B1, B2, B3),
- 2 groupes pour la catégorie C (C1, C2).

Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

La liste des fonctions est annexée à la présente délibération en annexe n°1.

L'objectif étant de valoriser la prise de responsabilité ainsi que l'expérience, il y a trois niveaux de régime indemnitaire pour chaque groupe. L'attribution de ces niveaux est déterminée à partir de la cotation des postes effectuée et complétée par l'étude des fiches de poste.

Le détail des montants pour chacun des groupes de fonction et chacun des niveaux est annexé à la présente délibération en annexe n°2.

B- Les bénéficiaires :

Bénéficiaire du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou temps partiel,
- Le cas échéant, les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou temps partiel, dès lors que leur contrat de travail prévoit expressément son attribution.

Les agents devant exercer une mobilité subie à la suite d'un repositionnement ou reclassement (y compris durant la période de préparation au reclassement) bénéficieront du maintien de leur régime indemnitaire.

C- Les conditions de versement :

Le versement de l'IFSE est mensuel. Il est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. Il est précisé que le montant de RIFSEEP (IFSE et CIA) versé à un agent ne pourra dépasser le montant plafond statutaire, fixé par les décrets d'application. Ce plafond correspond au cumul de la part IFSE et de la part CIA, prévu pour le corps de la Fonction Publique de l'État servant de référence au cadre d'emploi de l'agent concerné.

L'IFSE a vocation à remplacer les primes et indemnités précédemment versées hormis par exemple :

- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail,
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées,
- Les dispositifs compensant les pertes d'achat,
- Les avantages acquis avant la publication de la loi statutaire retranscrits budgétairement.

L'IFSE a un caractère forfaitaire. Elle est maintenue en cas de congé annuel, de congé de maladie ordinaire, de congé de longue maladie, de longue durée, en cas d'accident du travail ou de congé maternité, d'adoption ou de paternité.

Les agents percevant un régime indemnitaire supérieur aux montants d'IFSE indiqués bénéficieront à titre individuel d'un maintien indemnitaire.

Cette indemnité est versée sous le terme Régime Indemnitaire Mensuel.

D- IFSE complémentaires attachées à certains groupes de fonction compte tenu des métiers exercés :

Pour certains groupes de fonctions, un complément d'IFSE peut être versé pour tenir compte de sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel et dans le respect des plafonds réglementaires applicables aux corps homologues de l'État (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-

dessus).

- **L'IFSE « Régisseur »**

Le prorata du temps passé à la régie est un élément permettant de moduler un critère professionnel défini pour la mise en œuvre du RIFSEEP, en l'occurrence précisément la responsabilité d'une régie.

L'IFSE régie intègre ainsi l'IFSE déterminée par groupes de fonctions dans le respect du plafond maximal applicable aux corps homologues de l'Etat.

Le montant de la part « IFSE régisseur » est équivalent au montant, alloué aux régisseurs d'avances et de recettes, fixé par arrêté ministériel.

Le montant est modulé pour l'année N compte tenu des éléments constatés (montants d'avances ou de recettes) au titre de l'année N-1.

L'indemnité est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur dans la limite des plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels responsables d'une régie.

Le détail des montants de « l'IFSE régisseur » est annexé à la présente délibération en annexe n°2.

- **L'IFSE « Intérim »**

L'agent, qui assure le remplacement de son supérieur hiérarchique direct, bénéficiera d'une adaptation de son régime indemnitaire pour la durée de l'intérim, période pendant laquelle il occupera un poste d'encadrement. Il s'agit d'ajuster le montant de l'IFSE de l'agent pour tenir compte de ses nouvelles fonctions.

L'agent, exerçant les missions de l'agent qu'il remplace, percevra une IFSE équivalente au montant de l'IFSE correspondant au groupe de fonction du titulaire du poste dont il assure l'intérim.

Le montant supplémentaire versé correspond à la différence entre l'IFSE du supérieur hiérarchique direct et l'IFSE versée à l'agent concerné par l'intérim.

Le montant de l'IFSE, attribué au titre de la période d'intérim, ne pourra excéder les plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

Un arrêté déterminera la période de versement et le montant de cette indemnité. La durée de l'arrêté correspondra à la période d'intérim réellement effectuée par l'agent.

L'IFSE « intérim » valorise les fonctions d'encadrement occupées pour une période déterminée. Elle peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels.

- **L'IFSE « sujétion spécifique liée au travail le dimanche dans le cadre du cycle normal de travail »**

Le travail le dimanche dans le cadre du cycle normal du travail est un élément permettant de moduler un critère professionnel défini pour la mise en œuvre du RIFSEEP, en l'occurrence une sujétion spécifique liée au cycle de travail de l'agent.

L'indemnisation ou la compensation du travail le dimanche sont différentes selon que les heures de travail sont effectuées au-delà de la durée légale du travail ou en deçà de cette durée.

Une IFSE spécifique est ainsi versée aux agents qui exercent leurs missions le dimanche dans le cadre du cycle normal du travail et ne bénéficiant pas d'une forme de compensation plus favorable.

Le montant de la part « IFSE sujétion spécifique du travail le dimanche » est déterminé comme suit :

Jusqu'à 10 dimanches travaillés sur une année civile	Majoration par dimanche du 11 ^{ème} au 18 ^{ème} dimanche travaillé sur une année civile	Majoration par dimanche à partir du 19 ^{ème} dimanche travaillé sur une année civile
35 € bruts par mois	10 € bruts par dimanche travaillé en complément des 35 € bruts mensuels	20 € bruts par dimanche travaillé en complément des 35 € bruts mensuels

L'indemnité est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent concerné dans le respect des plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels.

- **L'IFSE « pénibilité liée au degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel »**

La pénibilité physique est un élément propre à des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste, permettant de moduler un critère professionnel défini pour la mise en œuvre du RIFSEEP.

La pénibilité physique est ici liée au cumul de plusieurs facteurs de risques professionnels définis par le code travail et au degré d'exposition du poste à ces facteurs. Sont concernés les agents exerçant les missions d'enlèvement et de collecte des déchets ménagers et des déchets issus du tri sélectif.

Un complément d'IFSE, pour prendre en compte le degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel, est ainsi versée aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, qui appartiennent au groupe de fonction C1 intitulé « agent de collecte-ripeur-chauffeur », en position d'activité et qui ont travaillé sur une année civile au moins 185 jours.

L'atteinte du seuil d'éligibilité de 185 jours est apprécié en déduisant sur une année civile (365 jours) les motifs d'absence suivants : les jours fériés, les jours de week-end non travaillés, les congés annuels, les jours de RTT, les jours de CET, les jours de sujétion, les congés pour maladie ordinaire, les congés de longue maladie, les congés longue durée, les congés de grave maladie, les autorisations spéciales d'absence, les jours de grève et les absences non justifiées.

A noter, le seuil d'éligibilité de 185 jours d'exposition est proratisé d'une part au regard du temps de travail pour les agents à temps non complet du pool de remplacement, et d'autre part pour tenir compte des entrées et sorties des agents concernés en cours d'année civile.

Ce complément d'IFSE est constitué d'une partie forfaitaire et d'une partie dépendant directement du nombre de jours effectifs de travail. Il est déterminé annuellement, compte tenu de l'évaluation individuelle du degré d'exposition au poste et à partir d'une enveloppe globale calculée comme suit (*le montant maximum de la part forfaitaire est multiplié par le nombre d'agents éligibles*) :

- En 2024, l'enveloppe globale annuelle est calculée de la manière suivante : 863 € bruts multiplié par le nombre de bénéficiaires titulaires ou stagiaires et 939 € bruts multipliés par le nombre de bénéficiaires contractuels.
- A partir de 2025 et pour les années suivantes, l'enveloppe globale annuelle est calculée de la manière suivante : 1 062 € bruts multiplié par le nombre de bénéficiaires titulaires ou stagiaires et 1 155 € bruts multiplié par le nombre de bénéficiaires contractuels.
- Les montants exposés ci-dessus sont proratisés pour le calcul de l'enveloppe globale en fonction du temps de travail de l'agent éligible.

Dans la limite de l'enveloppe globale, l'attribution individuelle est calculée en fonction du degré d'exposition aux risques, évalué par la direction pour chaque agent concerné en janvier de l'année N au titre de l'année N-1, et versé aux bénéficiaires en février de l'année N au titre de l'année N-1.

Pour les agents éligibles, l'attribution individuelle est définie de la manière suivante :

La part forfaitaire de ce complément d'IFSE est la suivante :

- En 2024, l'agent éligible bénéficie d'un montant annuel plancher d'IFSE de 288 € bruts pour un agent titulaire ou de 313 € bruts pour un agent contractuel,
- A partir de 2025 et pour les années suivantes, l'agent éligible bénéficie d'un montant plancher annuel d'IFSE de 354 € bruts pour un agent titulaire ou de 385 € bruts pour un agent contractuel.
- Le calcul d'attribution de la part forfaitaire sera mensuel ou annuel dans l'intérêt de l'agent.

La part supplémentaire de cette IFSE correspond au différentiel entre l'enveloppe budgétaire calculée ci-dessus et l'enveloppe réellement versée au titre de la part forfaitaire pour l'ensemble des agents éligibles.

L'indemnité est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions C1 « agent de collecte-ripeur-chauffeur » sur la base d'un arrêté individuel. Le montant attribué devra respecter les plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

II. Réexamen du régime indemnitaire

Le décret prévoit notamment les cas suivants de réexamen de l'IFSE :

- En cas de changement de fonctions. Il s'agit ainsi de réexaminer le régime indemnitaire d'un agent dont les fonctions ont évolué notamment lors d'une mobilité soit dans le même groupe soit dans un groupe différent.
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion. Un agent peut ainsi bénéficier d'un réexamen de son régime indemnitaire lorsqu'il fait l'objet d'un avancement de grade ou d'une nomination à la suite d'une promotion interne ou d'un concours.

Les plafonds réglementaires de l'IFSE évolueront par ailleurs selon des conditions identiques à celles applicables aux fonctionnaires de l'État.

Afin d'améliorer la reconnaissance de l'expertise professionnelle, une revalorisation générale des montants IFSE est envisagée de la façon suivante :

- Augmentation de 3% pour l'IFSE des agents de catégorie C
- Augmentation de 2% pour l'IFSE des agents de catégorie B
- Augmentation de 1% pour l'IFSE des agents de catégorie A

Cette augmentation aura lieu tous les deux ans. Les montants proposés en annexe intègrent la revalorisation qui prendra effet au 1^{er} octobre 2023. La prochaine revalorisation aura lieu en 2025.

Pour les agents bénéficiant d'un maintien d'IFSE à titre individuel, ils bénéficieront de la revalorisation si l'IFSE « maintenue » est inférieure au montant de l'IFSE révisée.

III. Date d'effet

Les dispositions relatives à l'IFSE prendront effet au 1^{er} juillet 2023. Il est précisé que les autres dispositions relatives au régime indemnitaire, qui ne font pas l'objet d'un point abordé dans la présente délibération, et issues des délibérations susvisées, restent inchangées.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'actualisation du régime indemnitaire de la collectivité dans les conditions susvisées à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

ANNEXE 2 : LISTE DES FONCTIONS

FONCTIONS RIFSEEP PAR GROUPES ET SOUS GROUPES		niv1+	niv1	niv2	niv3
A	A1	DGS			
		DGAS			
		Directeur (y compris délégué et directeur de mission) Directeur adjoint			
	A2	Chef d'opération			
		Chef de projet			
		Chef de service			
		Chef de pôle / chef de section			
		Coordinateur Médico-Social			
		Responsable de mission			
	A3	Cadre expert (Acheteur - Auditeur - Chargé d'études fiscales - Chargé de gestion foncière - Contrôleur de gestion - Juriste - Responsable d'études - communication)			
		Cadre expert médico-social			
		Chargé d'opérations			
		Chargé de mission			
		Chargé de projet			
		Directeur d'établissement ou d'équipement			
		Directeur d'établissement petite enfance			
		Directeur d'établissement en responsabilité sanitaire et pédagogique			
		Directeur d'établissement en responsabilité pédagogique			
		Directeur adjoint d'établissement en responsabilité sanitaire et pédagogique			
		Directeur adjoint d'établissement en responsabilité pédagogique			
		Directeur adjoint d'établissement ou d'équipement			
		Directeur adjoint d'établissement petite enfance			
	A4	Responsable administratif d'équipement culturel			
		Infirmière - Infirmière puéricultrice			
		Manager(euse) de quartier			
		Psychologue			
		Référent projets sociaux			
		Référent pédagogique Petite enfance			
		Travailleur (euse) social (e)			
		Educateur de jeunes enfants			
		Psychomotricien(ne)			
		Conseiller (e) thématique (RH, finances...)			
	B	B1	Faisant fonction de chef de service		
Faisant fonction de A					
Chef d'unité					
Technicien spécialisé informatique					
B2		Gestionnaire acheteur			
		Gestionnaire administratif (gestionnaire contrats d'assurance et sinistres - financier, budgétaire ou comptable - foncier - marchés publics)			
		Gestionnaire d'études			
		Gestionnaire d'opérations			
		Gestionnaire de mission			
		Gestionnaire RH			
		Instructeur des autorisations d'urbanisme			
B3		Technicien spécialisé (Géomètre - Hygiène et santé - Projeteur - Maintenance des bâtiments - Préventionniste - STG - Surveillant de travaux)			
		Médiateur(rice)			
	Médiateur (rice) culturelle)				
	Coordonnateur (rice) de projets culturels				
	Médiathécaire, Archiviste				
	Régisseur(euse) d'oeuvres				
	Animateur(rice) - Animateur(rice) éducateur des APS				
	Chargé(e) de communication / d'événementiel				
Auxiliaire de puériculture					
Aide-soignante					

ANNEXE 2 : LISTE DES FONCTIONS

FONCTIONS RIFSEEP PAR GROUPES ET SOUS GROUPES		niv1+	niv1	niv2	niv3	
C1	Agent de collecte-rippeur-chauffeur					
	Agent de cuisine (agent polyvalent de production en restauration, cuisinier, préparateur, de commande)					
	Agent de médiation					
	Agent technique spécialisé (e)					
	Agent administratif spécialisé(e)					
	Agent d'exploitation et d'entretlen réseau (fontainiers, égoutiers, terrassiers)					
	Agent chargé du contrôle en assainissement non collectif					
	Agent d'entretien station d'eau / d'épuratlon					
	Agent d'exploitation voirie (bitumeur, maçon, agent éclairage public)					
	ASVP					
	Auxiliaire de soins					
	Chauffeur livreur					
	Chef d'équipe					
	Dessinateur/projeteur/topographe					
	Faisant fonction de chef d'unité					
	Faisant fonction de B					
	C	Opérateur de vidéoprotection				
Régisseur(euse) des parkings						
Surveillant de travaux						
Agent animateur(rice)						
Agent d'accueil du guichet unique						
Agent d'entretien						
Agent d'exploitation des équipements ludiques						
Agent de bibliothèque, agent documentaliste, agent archiviste						
Agant de nettoyage du DP						
Agent de prévention et de valorisation des déchets						
Agent de restauration scolaire						
Agent de salubrité et traitement des nuisibles						
Agent polyvalent de service-restaurant et d'hôtellerie de nuit / Agent social						
Agent de surveillance des équipements sportifs						
Agent informatique						
Agent technique polyvalent / agent de maintenance / agent de maintenance des bâtiments						
Aide à domicile						
Aide auxiliaire de puériculture						
Assistant administratif (Assistant de direction - Assistant financier ou budgétaire - Assistant RH - Assistant d'études fiscales - Assistant de projets						
ATSEM						
Auxiliaire de vie sociale						
Chargé d'accueil						
Chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine						
C2		Concierge				
		Conducteur PL et engins				
		Gardien de cimetières				
		Gestionnaire de données, opérateur SIG				
		Grimpeur(euse), élagueur(euse)				
		Instructeur habitat et urbanisme (agent instructeur autorisation urbanisme, agent technicien de l'habitat, instructeur de l'occupation commerciale du DP)				
		Jardinier(e)				
		Logisticien(ne)				
		Machiniste				
		Magasinier gestionnaire de stocks				
		Mécanicien(ne) - Mécanicien(ne) carrossier				
		Opérateur(rice) sérigraphie				
		Opérateur(rice) serrurerie forge				
		Ouvrier de maintenance des bâtiments (électricien, plâtrier, maçon, peintre, menuisier, plombier, déménageur, vitrier)				
		Porteur(euse) de plis				
		Porteur(euse) de repas				
		Receveur(euse) placier(e)				
Référent sécurité incendie						
Régisseur(euse) technique						
Technicien du spectacle et de l'événementiel						
Veilleur(euse) de nuit						

ANNEXE : TABLEAU DES MONTANTS

Le tableau ci-dessous présente les montants minimums mensuels bruts de l'IFSE par groupe de fonctions et par niveau, les plafonds étant fixés par la réglementation.

	Niveau 1+	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
A1		1378	1276	1174
A2	1118	919	736	586
A3		704	507	460
A4		507	490	409
B1	592	521	469	434
B2		501	435	386
B3		386	365	345
C1	438	330	303	277
C2		264	243	229

Montants mensuels bruts hors prime semestrielle

L'IFSE "régie" s'ajoutera le cas échéant aux montants évoqués ci-dessus.

Le montant de l'**IFSE « régie »** est fixé sur la base du barème figurant dans l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif à l'indemnité de régie figurant ci-dessous :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)	MONTANT DE L'IFSE MENSUELLE
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	110	9,20 €
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	110	9,20 €
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	120	10 €
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	140	11,20 €
De 7601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	160	13,40 €
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	200	16,70 €
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	320	26,70 €
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	410	34,20 €
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	550	45,90 €
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	640	53,40 €
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	690	57,50 €
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	820	68,40 €
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	1 050	87,50 €
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000	A déterminer au cas par cas



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 94 Actualisation des primes et indemnités cumulables avec le dispositif du RIFSEEP

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet d'actualiser le régime indemnitaire des agents, cumulable avec le dispositif du RIFSEEP, et de rassembler dans une délibération unique l'ensemble des dispositions existantes dans de multiples délibérations.

Il s'agit dans certains cas d'actualiser l'attribution de certaines primes ou indemnités (tel que le taux de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires propre à la filière médico-sociale) au regard des dispositions réglementaires parues depuis les dernières délibérations. Également, elle permet la revalorisation de certains dispositifs comme le développement des formations internes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n°76-208 du 24 février 1976, modifiant le décret n°61-467 du 10 mai 1961, relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 relatif aux emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-1084 du 30 novembre 1988 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration pour travail intensif,

Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 92-7 du 2 janvier 1992 instituant une indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés,

Vu le décret n°98-1057 du 16 novembre 1998 relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux civils du ministère de la défense,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2011 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux - supplémentaires,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 7 et 15,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-797 du 20 août 2008 instituant une indemnité forfaitaire pour travaux du dimanche ou d'un jour férié à certains agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2021-1544 du 30 novembre 2021 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2022-1362 du 26 octobre 2022 modifiant le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'arrêté du 30 novembre 1988 fixant les taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1992, modifiant l'arrêté du 19 août 1975, instituant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Vu l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaires pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités de permanence en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation

des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2004 modifié fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés,

Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant la liste des indemnités attribuées aux cadres de santé civils du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 1er août 2006 fixant la liste des indemnités attribuées aux aides-soignants de l'Institution nationale des invalides,

Vu l'arrêté du 6 octobre 2010 fixant la liste des indemnités attribuées aux agents du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les taux de l'indemnité de permanence aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 9 octobre 2017 fixant la liste des indemnités attribuées aux corps des personnels civils de rééducation et médico-techniques de catégorie A du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des indemnités attribuées au corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 11 mai 2022 fixant la liste des indemnités attribuées aux agents du corps des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 11 mai 2022 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des indemnités attribuées au corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense,

Vu la délibération n°1 du 10 juin 2014 du conseil communautaire relative aux modalités de recrutement des emplois fonctionnels de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées,

Vu la délibération n°30 du 22 décembre 2014 du conseil communautaire relative au régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées,

Vu la délibération n°43 du 17 décembre 2015 du conseil communautaire relative au dispositif de formation interne,

Vu la délibération n°9 du 2 janvier 2017 du conseil communautaire relative à la création des emplois fonctionnels,

Vu la délibération n°33 du 21 septembre 2017 du conseil communautaire relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°21 du 16 mai 2019 du conseil communautaire relative au régime indemnitaire de la filière police,

Vu la délibération du 31 mars 2022 du conseil communautaire relative à la mise à jour du règlement sur le temps de travail et son annexe,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant qu'une délibération globale sur le régime indemnitaire, portant sur le bénéfice des primes et indemnités cumulables avec le dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a pour objet de clarifier et de rassembler l'ensemble des éléments constitutifs du régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées,

Considérant que le régime indemnitaire des agents territoriaux est fixé dans la limite de celui applicable aux agents des services de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité,

Considérant que le principe de libre administration des collectivités locales a pour objet de donner compétence à l'organe délibérant pour fixer les conditions d'attribution et de versement des primes et indemnités,

Au préalable, il est rappelé que le RIFSEEP est le dispositif indemnitaire de référence, exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

La majorité des primes, qu'elles soient ministérielles ou interministérielles, seront donc remplacées par le RIFSEEP : c'est le cas des primes liées à l'exercice des fonctions ou à l'appartenance à un corps.

Par exception, le cadre d'emploi des agents de la police et certains cadres d'emplois propres à la filière culturelle ne sont pas éligibles au RIFSEEP et à ce titre font l'objet de délibérations spécifiques.

Pour autant, certaines indemnités sont cumulables, par exception, avec le RIFSEEP. Il s'agit de primes ou d'indemnités liées à l'exercice de fonctions ou de sujétions particulières. La présente délibération a pour objet de regrouper l'ensemble de ces primes et indemnités spécifiques ; à l'exception du règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents, ainsi que la mise en œuvre de la prime d'intéressement à la performance collective des services, qui font l'objet de délibérations séparées.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur les points suivants :

- 1) L'indemnité de formateur
- 2) L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- 3) Les indemnités relatives au travail le dimanche et les jours fériés
- 4) L'indemnité horaire pour travail de nuit
- 5) La prime de responsabilité liée aux emplois fonctionnels
- 6) L'indemnité d'astreinte et l'indemnité d'intervention
- 7) L'indemnité de permanence

1) L'indemnité de formateur

Le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 prévoit les conditions de rémunération des agents publics assurant à titre d'activité accessoire des activités de jurys d'examens ou de concours ou des activités de formation.

A ce titre, une indemnité de formateur peut être versée aux agents publics, qui participent à des activités de formation, effectuées à titre d'activité accessoire dans le but de recruter et de former des agents.

Les activités de formation comprennent les activités de formation initiale et professionnelle tout au long de la vie, y compris la préparation aux examens et concours, le cas échéant dans le cadre de l'enseignement à distance, ainsi que les conférences occasionnelles. Les activités de formation visent également la préparation des contenus pédagogiques, la coordination des activités de formation et l'évaluation des travaux des auditeurs à des activités de formation.

La formation doit, pour qu'elle soit indemnisée, s'ajouter aux missions habituelles de l'agent, et être réalisée en plus du temps de travail hebdomadaire.

Il est proposé de maintenir l'indemnité de formateur et d'actualiser son montant en valorisant d'une part l'indemnisation du temps passé à la préparation des contenus pédagogiques et d'autre part l'indemnisation de l'activité de dispense de formation, comme suit :

- Pour la préparation des contenus pédagogique : 30 € bruts pour la préparation d'une demi-journée de formation, 60 € bruts pour la préparation d'une journée de formation,
- Pour la participation à des travaux de formation (tels que précédemment décrits) : 60 € bruts la demi-journée de formation, 120 € bruts la journée de formation.

En conséquence, il est proposé de fixer, au titre de l'indemnité de formateur, un forfait global, comprenant la valorisation à la fois de la préparation et de la dispense de la formation, comme suit :

- Lorsque la préparation et l'animation de la formation sont effectuée en dehors du temps de travail :
 - 90 € bruts pour une demi-journée de formation ;
 - 180 € bruts pour une journée de formation.
- Lorsque seule la préparation de la formation est effectuée en dehors du temps de travail :
 - 30 € bruts pour la préparation d'une demi-journée de formation,
 - 60 € bruts pour la préparation d'une journée de formation.

2) L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

2.1 Le principe : l'indemnisation par référence aux corps de la fonction publique d'Etat

Sur le fondement du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, l'ensemble des agents de catégorie C et de catégorie B peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dès lors que leurs missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires sont définies comme des heures effectivement réalisées à la demande expresse du chef de service, au-delà des bornes horaires fixées par le cycle de travail

adopté par la collectivité (dépassement du cycle horaire normal de l'agent).

Le nombre d'heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies est limité à 25 heures par mois, toutes catégories confondues.

Il est prévu deux modes d'indemnisation des heures supplémentaires : la récupération ou la rémunération.

La récupération des heures supplémentaires effectives s'effectue selon les modalités suivantes :

Nature de l'heure supplémentaire effective	Repos compensateur ouvert
Une heure supplémentaire normale	Une heure
Une heure supplémentaire de nuit de dimanche ou de jour férié	Deux heures

Lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une compensation, totale ou partielle sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires sont rémunérées sous la forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).

Les I.H.T.S. sont calculées à partir du taux horaire de l'agent, déterminé en prenant comme base son traitement brut indiciaire annuel, augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence annuelle et de la nouvelle bonification indiciaire, le tout étant divisé par 1 820.

Ce taux horaire est majoré en utilisant les coefficients suivants :

- 125 % pour les 14 premières heures supplémentaires,
- 127 % pour les suivantes.

L'heure supplémentaire (selon le rang de l'heure supplémentaire depuis le début du mois, au taux de la tranche des 14 premières heures ou au taux des heures suivantes) est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée la nuit (entre 22h et 7h ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures) et des 66% lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié (entre 7h et 22h).

Les I.H.T.S. ne peuvent pas être versées à un agent pendant les périodes d'astreinte et pendant les périodes ouvrant droit à remboursement de frais de déplacement.

En conséquence, il est proposé de reconduire le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.), dans les conditions décrites ci-dessus, en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants : l'ensemble des grades de catégorie C ou B des filières administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale et animation.

Le régime des I.H.T.S., tel que défini ci-dessus, sera alloué aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.

2.2 Le cas particulier des filières médico-sociale et médico-technique

La base juridique et les conditions d'attribution des IHTS sont celles en vigueur dans la fonction publique hospitalière.

Par rapport aux conditions d'attribution applicables dans la fonction publique de l'État, les différences portent sur :

- La définition des bénéficiaires -> possibilité de versement aux agents de catégorie A appartenant aux cadres d'emplois suivants : puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres territoriaux de santé paramédicaux, puéricultrices, infirmiers, auxiliaires de soins territoriaux, auxiliaires de puériculture territoriaux et aides-soignants territoriaux.
- Le contingent maximal d'heures supplémentaires -> 20 heures, depuis le 26 juin 2020 pour tous les cadres d'emplois des sous-filières médicosociale et médico-technique,
- La notion de travail supplémentaire de nuit -> à partir de 21 heures.

S'agissant des montants, un coefficient multiplicateur unique (126 %) est appliqué à la rémunération horaire quel que soit le rang de l'heure supplémentaire dans le mois (suppression des tranches des 14 premières heures et de celles des heures suivantes) depuis le 2 décembre 2021 (décret n° 2021-1544 du 30 novembre 2021).

En revanche, les majorations des heures supplémentaires de nuit, de dimanches ou jours fériés demeurent identiques à celles des autres filières.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'autorisation des agents, relevant des cadres d'emplois ci-après, à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande de leur hiérarchie : puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres territoriaux de santé paramédicaux, puéricultrices, infirmiers, auxiliaires de soins territoriaux, auxiliaires de puériculture territoriaux et aides-soignants territoriaux.

Le régime de rémunération de ces travaux supplémentaires est fixé dans les conditions décrites ci-dessus. Le régime subira les évolutions liées à la réglementation.

2.3 Le cas particulier des agents à temps partiel ou à temps non complet

- Cas des agents à temps partiel :

Les articles 7 et 15 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 prévoient expressément que les heures effectuées en dépassement du temps de travail choisi par les agents à temps partiel, sont calculées sur la base de l'heure complémentaire (sans majoration) soit :

Traitement brut annuel + indemnité de résidence (le cas échéant)

1820

- Cas des agents à temps non complet :

Les agents occupant un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des travaux supplémentaires au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi lorsque le service l'exige et

sur demande de l'autorité territoriale. Ces heures sont qualifiées d'heures complémentaires dès l'instant où le temps de travail prévu pour le cycle de travail n'est pas dépassé.

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 est venu définir et organiser les modalités de calcul de la rémunération des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet. Sont concernés par ce dispositif les fonctionnaires et agents contractuels, recrutés sur emplois permanents à temps non complet.

Par principe, les heures complémentaires font l'objet d'un temps de récupération égal à la durée des travaux réalisés. Toutefois, elles peuvent être indemnisées.

La rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et, le cas échéant, de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

Les heures supplémentaires effectuées au-delà de la limite du temps de travail d'un emploi à temps complet sont rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'autorisation des agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps non complet, d'effectuer des heures complémentaires en plus du temps de travail, en raison des nécessités de service, à la demande de la hiérarchie.

Ces heures complémentaires seront rémunérées dans les conditions précisées ci-dessus et sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures effectuées au-delà du temps légal relèvent du régime des heures supplémentaires.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

3) Les indemnités relatives au travail le dimanche et les jours fériés

Sur le fondement des arrêtés du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992 (*les textes instituant cette prime propre à la fonction publique territoriale sont toujours en vigueur rep. Min. n°11558 JO AN du 21/04/2003*), les agents appelés à assurer leur service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire de travail peuvent percevoir, par heure de travail effectif, une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

L'indemnité est fixée à 0,74 € de l'heure.

Le bénéfice de cette indemnité horaire est exclusif pour la même période de toute rémunération horaire pour travaux supplémentaires ou de toute autre indemnité attribuée au même titre.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'indemnité normale du dimanche et des jours fériés, en faveur des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public qui assurent leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 6h et 21h un dimanche ou un jour férié.

Cette indemnité horaire, dont le taux est fixé par arrêté, subira les évolutions liées à la réglementation. Son versement se fera selon une périodicité mensuelle.

4) L'indemnité horaire pour travail de nuit

Les agents territoriaux qui accomplissent un service normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail, peuvent bénéficier d'une indemnité horaire pour travail de nuit, sur le fondement des décrets n°76-208 du 24 février 1976, n°61-467 du 10 mai 1961, n°98-1057 du 16 novembre 1998 et n°88-1084 du 30 novembre 1988.

Les agents territoriaux concernés sont les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet ou non complet et les agents contractuels.

La réglementation détermine le montant horaire de référence, lequel est donc susceptible d'évoluer. Une modification des montants par arrêté ministériel sera automatiquement prise en compte.

A ce jour, le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit est fixé à 0,17 €. En cas de travail intensif, ce montant est majoré de 0,80 € par heure (0,90 € pour la filière médico-sociale), soit un taux horaire de 0,97 € (1,07 € pour la filière médico-sociale).

Le travail intensif consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

La périodicité de versement est mensuelle. Aucune modulation ne peut être faite.

Cette indemnité est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'indemnité normale de travail de nuit, en faveur des agents titulaires ou stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent leur service normal de nuit dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 21 heures et 6 heures.

Cette indemnité horaire, dont le taux est fixé par arrêté et diffère pour les agents relevant de la filière médico-sociale, peut être majorée lorsque le service normal de nuit nécessite un travail intensif, dans les conditions décrites ci-dessus. Les taux subiront les évolutions liées à la réglementation.

5) La prime de responsabilité liée aux emplois fonctionnels

Sur le fondement du décret n°88-631 du 6 mai 1988, une indemnité de responsabilité est versée aux agents occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 2 000 habitants ou d'une communauté d'agglomération.

Cette prime spécifique, qui tient compte des sujétions et contraintes inhérentes aux fonctions de Directeur Général des Services, est versée mensuellement. Son montant est limité à 15% du traitement brut de l'agent, les indemnités de résidence, primes ou supplément familial de traitement n'étant pas compris.

Son versement est maintenu en cas d'indisponibilité due à un congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, un congé de maternité, paternité et accueil de l'enfant, un congé de maladie ordinaire ou pour invalidité temporaire imputable au service.

Lorsque le bénéficiaire cesse d'exercer la fonction correspondant à l'emploi, en dehors des situations énoncées ci-dessus, cette prime peut être versée à l'agent qui assure le remplacement

du bénéficiaire, sous réserve que ce remplaçant occupe le poste de Directeur Général des Services.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'attribution d'une prime de responsabilité de 15% du traitement soumis à retenue pour pension dans les conditions ci-dessus. Le taux subira les évolutions liées à la réglementation.

6) L'indemnité d'astreinte et l'indemnité d'intervention

L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition immédiate et permanente de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer un travail au service de l'administration.

L'intervention correspond à un travail effectif, incluant éventuellement le temps de trajet, accompli par un agent pendant une période d'astreinte.

Les modalités d'organisation générale du régime d'astreinte sont prévues dans le règlement sur le temps de travail de la collectivité. Ces modalités font donc l'objet d'une délibération à part, laquelle est régulièrement actualisée.

Sur le fondement des décrets n°2001-623 du 12 juillet 2001, n°2005-542 du 19 mai 2005, n°2002-147 du 7 février 2002 et n°2015-415 du 14 avril 2015, l'astreinte ouvre droit :

- Soit à une indemnité d'astreinte et d'intervention ;
- Soit, à défaut, à un repos compensateur.

L'indemnité d'astreinte rémunère la contrainte liée à la possibilité d'être mobilisé mais ne concerne pas l'éventuelle intervention pendant la période d'astreinte qui peut donner lieu elle-même à une indemnité ou compensation spécifique.

L'indemnité d'astreinte ou d'intervention et le repos compensateur ne peuvent pas être attribués aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, ni aux fonctionnaires percevant la nouvelle bonification indiciaire attribuée au titre des emplois administratifs de direction.

L'indemnité d'astreinte n'est pas cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ni avec l'indemnité de permanence.

→ Pour les agents titulaires et contractuels de la filière technique :

Les agents titulaires et contractuels relevant des cadres d'emplois de la filière technique peuvent faire l'objet de trois types d'astreinte, les deux premiers étant applicables aux fonctionnaires de toutes catégories, le dernier concernant exclusivement les personnels d'encadrement :

- *L'astreinte d'exploitation* : situation des agents tenus, pour les nécessités du service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir ;
- *L'astreinte de sécurité* : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise) ;

- *L'astreinte de décision* : situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

- **La compensation des astreintes :**

Les périodes d'astreinte des agents de la filière technique sont compensées selon le barème suivant :

Période d'astreinte	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte d'encadrement
Une semaine complète (du lundi au vendredi)	159,20 €	149,48 €	121 €
Une nuit entre le lundi et le samedi	10,75 € (Ou 8,60 € en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)	10,05 € (Ou 8,08 € en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)	10 €
Un week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	109,28 €	76 €
Un samedi ou pendant une journée de récupération	37,40 €	34,85 €	25 €
Un dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €

Les montants des indemnités d'astreinte d'exploitation et de sécurité sont majorés de 50 % si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte.

- **La compensation des interventions :**

Les interventions effectuées à l'occasion d'une période d'astreinte peuvent donner lieu à une compensation en temps majorée ou à une rémunération. Une même heure d'intervention ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une rémunération.

Les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent bénéficier ni de l'indemnité d'intervention, ni du repos compensateur.

Pour les agents de la filière technique non éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, les périodes d'intervention sont compensées selon le barème suivant :

Période d'intervention	Indemnité d'intervention	Repos compensateur
Un jour de semaine	16 €	-
Un jour de repos imposé par l'organisation collective de travail	-	Majoration de 25% du nombre d'heure de travail effectif
Un samedi	22 €	Majoration de 25% du nombre d'heures de travail effectif
Une nuit	22 €	Majoration de 50% du nombre d'heures de travail effectif
Un dimanche ou jour férié	22 €	Majoration de 100% du nombre d'heures de travail effectif

Les jours et heures de repos compensateur sont fixés par le responsable de service compte tenu du vœu de l'agent et des nécessités de service. Les repos compensateurs doivent être pris dans un délai de 6 mois après la réalisation des heures supplémentaires ayant donné droit à ces repos.

→ **Pour les agents titulaires et contractuels des autres filières** :

- ***La compensation des astreintes*** :

Les périodes d'astreinte des agents des autres filières (hors filière technique) peuvent être compensées en temps à défaut d'être indemnisées. La rémunération et la compensation en temps des astreintes sont exclusives l'une de l'autre.

Le barème applicable pour compenser les périodes d'astreinte est le suivant :

Période d'astreinte	Indemnité d'astreinte	Repos compensateur
Une semaine complète (du lundi au dimanche)	149,48 €	Une journée et demie
Du lundi matin ou vendredi soir	45,00 €	Une demi-journée
Du vendredi soir au lundi matin (week-end complet)	109,28 €	Une journée
Un samedi	34,85 €	Une demi-journée
Un dimanche ou jour férié	43,38 €	Une demi-journée
Une nuit de semaine	10,05 €	2 heures

Les montants sont augmentés de 50% et le repos compensateur est majoré par l'application d'un coefficient de 1,5 si l'agent est prévenu moins de 15 jours avant la date de réalisation de l'astreinte.

- **La compensation des interventions :**

A défaut d'être indemnisées, les périodes d'intervention peuvent être compensées par une durée d'absence. La rémunération et la compensation en temps des interventions sont exclusives l'une de l'autre.

Les périodes d'intervention des agents des autres filières (hors filière technique) sont compensées selon le barème suivant :

Période d'intervention	Indemnité d'intervention	Repos compensateur
Un jour de semaine	16 € / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Un samedi	20 € / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Une nuit	24 € / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%
Un dimanche ou un jour férié	32 € / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%

Les indemnités d'astreinte et d'intervention sont cumulables. Les repos compensateurs des périodes d'astreinte et des périodes d'intervention le sont également.

7) L'indemnité de permanence

La permanence est l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel ou un lieu désigné par l'autorité territoriale, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou un jour férié, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.

L'indemnité de permanence et le repos compensateur ne peuvent pas être attribués aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, ni aux fonctionnaires percevant la nouvelle bonification indiciaire attribuée au titre des emplois administratifs de direction.

Les modalités diffèrent selon que l'agent relève de la filière technique ou d'une autre filière.

→ **Pour les agents titulaires et contractuels de la filière technique (arrêté du 14 avril 2015 pris en application du décret n°2003-545 du 18 juin 2003) :**

Le montant de l'indemnité de permanence est égal à trois fois le montant de l'indemnité d'astreinte d'exploitation.

Le montant de l'indemnité de permanence est majoré de 50% si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de la permanence.

Les agents de la filière technique ne peuvent pas bénéficier d'un repos compensateur pour les heures de permanences.

Le paiement de l'indemnité de permanence est exclusif de l'attribution de l'indemnité d'astreinte.
Les périodes de permanence des agents de la filière technique sont compensées selon le barème suivant :

Période de permanence	Montant de l'indemnité de permanence
Une semaine complète (du lundi au vendredi)	477,60 €
Une nuit entre le lundi et le samedi	32,25 € (Ou 25,80 € en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)
Un week-end (du vendredi soir au lundi matin)	348,60 €
Un samedi ou pendant une journée de récupération	112,20 €
Un dimanche ou jour férié	139,65 €

→ **Pour les agents titulaires et contractuels des autres filières (arrêté du 7 février 2002 pris en application du décret n°2002-148 du 7 février 2002) :**

Les périodes de permanence dans les autres filières peuvent être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%, à défaut d'être indemnisées.

La rémunération et la compensation en temps sont exclusives l'une de l'autre, ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier de rémunération ou de compensation des astreintes ou des interventions au titre d'une même période.

Les interventions effectuées pendant la période de permanence constituent un travail effectif rémunéré normalement, ou en cas de dépassement des 35 heures, en indemnités horaires pour travaux supplémentaires si l'agent y est éligible.

Les périodes de permanence des agents des filières autres que la filière technique sont compensées selon le barème suivant :

Période de permanence	Indemnité de permanence	Repos compensateur
Samedi	45 € la journée 22,50 € la demi-journée	125% du temps de permanence
Dimanche ou jours fériés	76 € la journée 38 € la demi-journée	125% du temps de permanence

8) Date d'effet

Les dispositions actualisées présentement exposées prendront effet au 1er juillet 2023. Il est précisé que les autres dispositions relatives au régime indemnitaire, qui ne font pas l'objet d'un point abordé dans la présente délibération, et issues des délibérations susvisées, restent inchangées.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'actualisation du régime indemnitaire de la collectivité dans les conditions susvisées à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

N° 95 Actualisation du régime indemnitaire spécifique des agents de la filière culturelle

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet d'actualiser le régime indemnitaire spécifique des agents de la filière culturelle et dont certains cadres d'emplois ne sont pas encore éligibles au dispositif du RIFSEEP. Elle précise notamment le versement des indemnités au bénéfice des agents contractuels. Elle a, par ailleurs, pour objet de revaloriser l'indemnité pour travail dominical régulier propre aux adjoints territoriaux du patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par des personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2011 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux - supplémentaires,

Vu le décret n° 2002-856 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnisation des personnels des corps d'adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, de techniciens des services culturels et des Bâtiments de France, et d'ingénieurs des services culturels et du patrimoine, effectuant leur service un jour férié,

Vu le décret n° 2002-857 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 2021-276 du 12 mars 2021 instituant une prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 2022-14 du 6 janvier 2022 portant création d'une indemnité allouée à certains personnels enseignants stagiaires et aux conseillers principaux d'éducation stagiaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré,

Vu l'arrêté du 3 mai 2002 fixant les taux et les modalités d'attribution de l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 fixant le montant annuel de la prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 6 janvier 2022 fixant le montant annuel de l'indemnité allouée à certains personnels enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu la circulaire n°93-127 du 23 février 1993 sur l'indemnité de suivi et d'orientation,

Vu la circulaire du 25 janvier 1993 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux : filière culturelle et filière sportive,

Vu la délibération du 22 décembre 2014 du Conseil communautaire relative au régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées,

Vu la délibération du 21 septembre 2017 du Conseil communautaire relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant qu'une délibération globale sur le régime indemnitaire propre à la filière culturelle a pour objet de clarifier et de rassembler l'ensemble des éléments constitutifs du régime indemnitaire spécifique des agents de la filière culturelle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées,

Considérant que le régime indemnitaire des agents territoriaux est fixé dans la limite de celui applicable aux agents des services de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité,

Considérant que le principe de libre administration des collectivités locales a pour objet de donner compétence à l'organe délibérant pour fixer les conditions d'attribution et de versement des primes et indemnités,

Au préalable, il est rappelé que le RIFSEEP est le dispositif indemnitaire de référence, exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

La majorité des primes, qu'elles soient ministérielles ou interministérielles, seront donc remplacée par le RIFSEEP : c'est le cas des primes liées à l'exercice des fonctions ou à l'appartenance à un corps.

Pour autant, certains cadres d'emplois ne sont pas éligibles, pour l'instant, au RIFSEEP. Il s'agit

notamment des professeurs et assistants d'enseignement artistique. La présente délibération permet de rassembler l'ensemble des indemnités et primes spécifiques à la direction de la Culture, dans un souci de clarté et de cohérence d'une part et dans l'attente d'autre part de l'adhésion au dispositif des cadres d'emplois de l'enseignement artistique.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur les points suivants :

1. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves allouée aux professeurs et assistants d'enseignement,
2. Les heures supplémentaires d'enseignement,
3. L'indemnité pour travail dominical régulier.

1. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Sur le fondement du décret n°93-55 du 15 janvier 1993, les cadres d'emplois suivants peuvent bénéficier de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) :

- Les professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- Les assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Cette indemnité comporte une part fixe et une part modulable :

- La part fixe est liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves.
Le montant maximal annuel par agent est de 1 255,48 €.
- La part modulable est liée à des tâches de coordination et de suivi des élèves compte tenu de l'organisation de l'établissement (types d'activités artistiques, types d'enseignements à l'intérieur d'une discipline...)
Le montant maximal annuel par agent est de 1 475,74 €.

Il s'agit des montants annuels de référence au 1^{er} juillet 2022. Ces taux sont indexés sur la valeur du point indiciaire. Une modification des montants de l'arrêté ministériel sera automatiquement prise en compte.

L'indemnité est versée mensuellement aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.

Il est proposé de reconduire le versement de l'ISOE comme suit :

- 100% du montant maximal de la part fixe,
- 52% du montant maximal de la part variable, dont un montant de 250 € bruts sera versé au mois de février.

L'indemnité est versée dans les mêmes proportions que le traitement, en cas d'indisponibilité physique, conformément à la réglementation.

2. Les heures supplémentaires des personnels de l'enseignement artistique

Sur le fondement du décret n°50-1253 du 6 octobre 1950, le personnel d'enseignement artistique de la filière culturelle bénéficie d'un régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires. Ce personnel ne relève pas du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les bénéficiaires de ce régime relèvent des cadres d'emplois suivants :

- Les professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- Les assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Dans la fonction publique territoriale, le personnel d'enseignement artistique est également soumis à un régime d'obligation de service spécifique.

Ainsi, le statut particulier des assistants d'enseignement artistique prévoit que les membres du cadre d'emplois sont astreints à un service hebdomadaire de 20 heures. Pour les professeurs, leur statut particulier précise qu'ils assurent un enseignement hebdomadaire de 16 heures.

Ne sont donc indemnisées aux taux fixés par le décret du 6 octobre 1950 que les heures supplémentaires d'enseignement effectuées au-delà des maxima de service hebdomadaire fixés pour leurs cadres d'emplois (soit au-delà de 16 ou 20 heures selon le cas).

Les heures consacrées à la préparation d'activités d'enseignement et d'assistance, laquelle constitue l'accessoire nécessaire des obligations de service hebdomadaire incombant aux assistants d'enseignement artistique, ne peuvent être qualifiées d'heures supplémentaires.

Deux formes d'indemnisation doivent être distinguées :

- La compensation du service supplémentaire régulier, réalisée au moyen d'une indemnité forfaitaire annuelle,
 - La compensation du service supplémentaire irrégulier, ces dépassements exceptionnels étant rétribués à l'heure.
- L'indemnité forfaitaire annuelle (heures supplémentaires régulières) :

Lorsque l'enseignant doit effectuer pendant la totalité de l'année scolaire un service hebdomadaire supérieur au maximum de service fixé par le statut particulier de son cadre d'emplois, il perçoit une indemnité forfaitaire annuelle au titre de chaque heure supplémentaire qu'il devra accomplir de manière régulière.

La réglementation prévoit qu'elle est versée par neuvième : période de versement s'étalant du mois d'octobre au mois de juin, correspondant globalement à l'année scolaire.

Le montant à verser à l'agent varie selon le nombre d'heures hebdomadaires supplémentaires prévu. Le taux de la première heure supplémentaire bénéficie en outre d'une majoration de 20 %.

Le taux annuel de cette indemnité varie en fonction du grade de l'agent. Il est en effet établi en divisant le traitement brut moyen du grade (TBMG) par le maximum de service réglementaire applicable (16 h ou 20 h selon le cas). Le résultat est ensuite multiplié par la fraction de 9/13ème.

Formule de calcul : $(\text{TBMG} / 20 \text{ h ou } 16 \text{ h}) \times 9/13^{\text{ème}}$

Le traitement brut moyen du grade (TBMG) correspond en principe à la moyenne arithmétique des traitements afférents à l'indice majoré de début et à l'indice majoré terminal du grade.

TBMG annuel = $(\text{traitement du } 1^{\text{er}} \text{ échelon du grade} + \text{traitement afférent à l'indice terminal du grade}) / 2$

En cas d'absence, l'indemnité est réduite proportionnellement, le décompte s'effectuant sur la base de 1/270ème de l'indemnité annuelle pour chaque jour de présence.

- L'indemnité horaire (heures supplémentaires irrégulières) :

Dans le cas d'un dépassement exceptionnel de ses horaires de service, l'agent peut percevoir une indemnité destinée à compenser ce service supplémentaire. Il s'agit alors d'heures rémunérées de manière individualisée : chaque heure supplémentaire est rétribuée selon un taux horaire. Chaque heure supplémentaire effectivement réalisée est rémunérée à raison de 1/36ème de l'indemnité annuelle considérée au-delà de la première heure (c'est-à-dire sans la majoration de 20%).

Le taux ainsi déterminé est en outre majoré de 25%.

Formule de calcul : (Montant de l'indemnité forfaitaire annuelle) / 36 + 25 %

A titre indicatif, les montants des indemnités pour heures supplémentaires d'enseignement au 1^{er} juillet 2022 sont les suivants :

Grade	Indemnité forfaitaire annuelle Pour service supplémentaire régulier		Indemnités horaires pour service supplémentaire irrégulier
	1 ^{ère} heure (majoration de 20%)	Heures suivantes (par heure supplémentaire)	Taux horaire
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1 775.09 €	1 479.24 € *	51.36 €
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 613.72 €	1 344.77 €	46.69 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 183.39 €	986.16 €	34.24 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 075.81 €	896.51 €	31.13 €
Assistant d'enseignement artistique	1 022.63 €	852.19 €	29.59 €

** pour les professeurs d'enseignement artistique hors classe, le TBMG à retenir est celui prévu pour les professeurs d'enseignement artistique de classe normale majorée de 10%*

Une modification des montants par arrêté ministériel sera automatiquement prise en compte.

Les indemnités perçues au titre des heures supplémentaires d'enseignement ne sont pas cumulables avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Les agents logés par nécessité absolue de service ne peuvent bénéficier d'aucune indemnité pour travaux supplémentaires.

En revanche, les indemnités peuvent être cumulées avec l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

3. L'indemnité pour travail dominical régulier propre à la filière culturelle

Une indemnité pour travail dominical régulier peut notamment être attribuée, sur le fondement du décret n°2002-857 du 3 mai 2002, aux adjoints territoriaux du patrimoine.

Les dispositions réglementaires de référence posent les conditions suivantes :

- L'indemnité ne peut être attribuée qu'aux agents qui travaillent au moins dix dimanches ;
- Les dimanches de Pâques et de Pentecôte, ainsi que tous les jours fériés ne sont pas pris en compte dans ce dispositif, pour le décompte comme pour l'indemnisation ;
- L'indemnisation est subordonnée à la mise en place d'un contrôle automatisé, sauf sur les sites où moins de dix agents sont susceptibles de percevoir l'indemnité (le contrôle est alors effectué sur la base d'un relevé déclaratif).

Il est proposé de revaloriser le versement de l'indemnité pour travail dominical régulier aux agents titulaires, stagiaire et contractuels, qui relèvent du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et de fixer les montants de cette indemnité comme suit :

Cadre d'emplois	Pour 10 dimanches	Majoration (par dimanche) du 11^{ème} au 18^{ème} dimanche	Majoration (par dimanche) à partir du 19^{ème} dimanche
Adjoints territoriaux du patrimoine exerçant un travail dominical régulier	420 € bruts	10 € bruts (Soit 52 € bruts par dimanche)	20 € bruts (Soit 62 € bruts par dimanche)

L'indemnité pour travail dominical régulier et sa majoration sont exclusives de toute autre indemnisation au même titre.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'actualisation du régime indemnitaire des agents de la filière culturelle de la collectivité dans les conditions susvisées à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 30 juin 2023**

Date de la convocation : vendredi 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Véronique DELUZE, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Jean-Loup FRICKER, M. Régis LAURAND, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. André NAHON (pouvoir à M. Jean-Claude BOURIAT), M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Bernard MARQUE (pouvoir à M. Patrick ROUSSELET), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES, Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Pierre LANNES), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Pascal GIRAUD), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Natalie FRANCCQ (pouvoir à Mme Janine DUFAU-POUQUET), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Marc ARBERET, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Raymond CHAGOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Alexandre PEREZ, M. Eric SAUBATTE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Jean OTHAX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure MESTELAN

N° 96 Signature de la convention entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau, le Centre Communal d'Action Sociale, et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) propose d'accompagner les collectivités dans le développement de leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et de restriction d'aptitude.

A cette fin, une nouvelle convention mutualisée a été rédigée entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau, le Centre Communal d'Action sociale et le FIPHFP.

Cette convention s'articule autour de sept axes :

- Axe 1 : recrutement des travailleurs en situation de handicap ;
- Axe 2 : reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes ;
- Axe 3 : maintien dans l'emploi ;
- Axe 4 : formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés ;
- Axe 5 : communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap ;
- Axe 6 : Actions innovantes ;
- Axe 7 : autres dispositifs de l'employeur.

Le projet de conventionnement a été présenté en groupe de travail commun avec les représentants du personnel de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la ville de Pau et du CCAS de Pau, le 14 octobre 2022.

Ce dernier a ensuite été soumis, le 7 novembre 2022, au comité national d'engagement du FIPHFP qui a émis un avis favorable.

Le CHSCT de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la ville de Pau a émis un avis favorable en date du 10 novembre 2022.

Cette reconduction a également obtenu un vote favorable auprès du comité local d'engagement du FIPHFP de la Nouvelle-Aquitaine le 28 février 2023.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle, les dépenses estimées à 639 723 € pour les trois collectivités, soit par collectivité, au prorata des effectifs totaux rémunérés au 31/12/2021 :

	Ville	CAPBP	CCAS	Total
2023	83 242,19 €	73 004,75 €	11 580,06 €	167 827 €
2024	113 155,46 €	99 239,16 €	15 741,38 €	228 136 €
2025	120 458,56 €	105 644,10 €	16 757,34 €	242 860 €
Total	316 856,21€	277 888,01 €	44 078,78 €	639 723 €

La subvention allouée par le FIPHFP pour les trois collectivités s'élève à 320 637 € pour trois ans et sera perçue par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le reversement de cette subvention sera effectué chaque année par la CAPBP à la ville et au CCAS proportionnellement aux montants des dépenses réalisées l'année précédente au prorata des effectifs totaux rémunérés, après réception du versement du FIPHFP.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la conférence Finances - Administration Générale du 20 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention ci-après annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour une durée de trois ans ;**
- 3. Autoriser la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à percevoir la subvention pour le compte des trois collectivités selon les modalités prévues dans la convention ;**
- 4. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU